REVUE

CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

REVUE

CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

PARAISSANT LE PREMIER DE CHAQUE MOIS

ANNÉE 1885

BORDEAUX

IMPRIMERIE O.-L. FAVRAUD FRÈRES
91, Rue Porte-Dijeaux, 91

ŒUVRE DIOCÉSAINE DES BONS LIVRES
11, Rue Canihac, 11

1885

REVUE CATHOLIQUE

DE BORDEAUX

MÉMOIRES INÉDITS DE Mme DE CHATEAUBRIAND

INTRODUCTION

Sous le titre plein de promesses, *les Correspondants de Joubert,* M. de Raynal a publié un livre qui réalise, et au-delà, les espérances que ce titre avait fait concevoir.

C'est qu'ils étaient vraiment dignes d'entrer en commerce d'intimité avec Joubert, l'homme des plus exquises délicatesses, ces personnages illustres, bien qu'à des titres inégaux, Chateaubriand, Fontanes, Molé ; ces femmes aimables autant que spirituelles, Mmes de Chateaubriand, de Beaumont, de Guitaut, dont les lettres, après avoir enchanté Joubert, viennent d'inspirer au public lettré un si doux intérêt.

C'est aussi que l'écrivain qui tirait ces correspondances de la poussière où elles risquaient de périr, les a présentées au lecteur avec une distinction personnelle, une noblesse de pensées et un agrément de style qui lui donnent un air de famille avec le groupe d'élite où il nous introduit.

Au sujet de la moins connue et de la plus fidèle des correspondantes de Joubert, si l'éditeur a cru devoir noter qu'elle mériterait d'être mise en pleine lumière par un écrivain autorisé, il n'est pas un des lecteurs de son attachant volume qui

ne proteste et ne lui réponde que l'écrivain est tout trouvé, que c'est lui-même, et qu'il a établi, pour la postérité, en plein rayon, cette originale et sympathique physionomie; pas un lecteur non plus, qui ne ratifie d'emblée l'hommage que lui a rendu l'éminent critique du journal *le Monde* (1). Les jugements littéraires de M. A. de Ségur sont eux-mêmes portés en si beau langage qu'ils mériteraient de prendre place dans une prochaine édition, à la façon des anciens *testimonia*. Ils se terminent par ces mots dont je suis heureux de faire mon profit:

« Surtout rendons-lui grâces de nous avoir révélé Mme de « Chateaubriand. C'est une sorte de création qui vaut un « long poème, et qui vivra plus longtemps que la plupart des « productions de nos jours. » Et plus haut: « Par les extraits « que nous venons de citer des lettres de Mme de Chateau- « briand, on peut déjà juger de l'élégante simplicité, de la rapi- « dité et de l'enjouement de son style. La recherche ne s'y sent « nulle part. Mais si elle ne cherche jamais, elle trouve tou- « jours. Le mot juste, l'expression gracieuse et forte ou plai- « sante, le trait d'esprit ou de sentiment, viennent, comme « d'eux-mêmes, se placer sous sa plume et donner à tout ce « qu'elle écrit un attrait singulier. En plus d'un endroit, on « croirait lire Mme de Sévigné, bien que Mme de Sévigné reste « la première... Ses lettres resteront au rang des plus char- « mantes productions de ce genre, et vivront comme un témoi- « gnage de l'élévation de ses sentiments, de la grâce et de la « vivacité de son rare esprit. »

Si enthousiastes que ces éloges puissent paraître à qui n'aurait pas lu le livre de M. de Raynal, les prévisions n'en seront pas démenties par l'avenir. Désormais, parmi les délicats, il sera gardé souvenir de la riche et forte nature, autour de laquelle s'est refait, pour s'agrandir indéfiniment et ne plus se briser, le cercle d'abord très restreint des admirateurs et des amis.

Les nombreux lecteurs de M. de Raynal sont restés sous

(1) Numéros des 22 mars, 18 et 26 avril 1844.

le charme. Mais je me demande s'il en est un seul chez qui le premier de ses articles, publiés par séries dans le *Correspondant,* ait provoqué une impatience de curiosité comparable à celle qu'il venait d'éveiller, ou plutôt de réveiller en moi au sujet de Mme de Chateaubriand. Et précisément on la réservait d'une livraison à l'autre, sans doute pour obéir à la loi de l'art, appelée progression.

Voici le motif de ma très particulière impatience. Deux ans auparavant, dans une chrétienne et aristocratique demeure où le devoir m'avait appelé, je fus invité à m'asseoir au milieu des splendeurs d'un salon tout meublé, pour ainsi dire, des souvenirs de Chateaubriand; portraits au pastel reproduisant son beau visage, dans le radieux éclat de la jeunesse, et celui de ses sœurs, Mmes de Chateaubourg, de Farcy, de Marigny; porcelaines de Sèvres, don de Charles X à l'ambassadeur de Rome; décorations et précieux objets ayant servi au grand écrivain, — entre autres le porte-crayon en or, enguirlandé d'arabesques formant le nom de Chateaubriand, encore garni de la même mine dont le voyageur-pèlerin traça les notes de son *Itinéraire de Paris à Jérusalem.*

Le plaisir nullement dissimulé que je prenais à considérer, une à une, ces reliques du génie, inspira à la noble dame qui me les montrait la pensée gracieuse de porter au comble ma surprise et ma joie, en étalant sous mes yeux une multitude d'autographes de Chateaubriand et d'autres personnages illustres; parmi ces autographes, m'étaient signalés deux cahiers qu'on me disait contenir les Mémoires de Mme de Chateaubriand.

Le souvenir de l'enthousiasme avec lequel j'avais lu et relu, jadis, dans le *Génie du christianisme,* certains chapitres mieux en harmonie avec les langueurs d'une adolescence qui se savait menacée, — tels que ceux sur les *migrations des oiseaux,* et cet autre, sur *les ruines,* dont j'aimais à savourer la mélancolie au milieu des belles ruines de notre Saint-Emilion; quelque vague réminiscence d'un passage où le grand écrivain avait célébré l'esprit et les vertus de sa femme;

enfin l'amabilité prévenante de la petite-nièce et filleule de Chateaubriand m'enhardirent au point que j'osai demander l'autorisation, aussitôt accordée, d'emporter chez moi ces manuscrits pour les examiner à loisir.

Combien longues me parurent les quatre ou cinq minutes du retour !

A peine installé devant ma table de travail, et bien que sollicité à la fois par une multitude de lettres autographes, signées Chateaubriand, Fontanes, Jouffroy (1), Ballanche, Berryer, Dupin, Beausset, Ampère, Boissonnade, Reboul, et autres, sans hésitation aucune je donnai la préférence aux Mémoires.

Dès les premières pages, je fus ravi par l'intérêt des souvenirs évoqués, la verve pétillante de l'esprit, la vivacité et le mordant du récit, la précision et l'élégance du style.

La preuve était là, délicieuse, indiscutable, que Chateaubriand n'avait pas exagéré en présentant sa femme comme admirablement douée. Mais où donc et dans quels termes avait-il ainsi parlé d'elle ? Je me mis à feuilleter les *Mémoires d'Outre-tombe* et je retrouvai bien vite ce morceau : taxé d'exagération

(1) Je ne résiste pas au plaisir de citer une lettre de Th. Jouffroy, que je suppose inédite :

« Monsieur,

« Je viens vous remercier d'avoir bien voulu tenir compte de mes faibles travaux dans le tableau que vous avez tracé du mouvement philosophique et littéraire de notre époque. Je ne saurais vous dire combien je suis fier et heureux d'un suffrage si illustre et si inespéré. Obscur comme je suis, il a fallu, pour me découvrir, cette curiosité d'un grand esprit et cette bienveillance d'un noble caractère qui vous distinguent. Me voilà maintenant plein de confiance en vous et en moi, et c'est presque avec sécurité que je vous adresse la première leçon sténographiée de mon cours à la faculté. Vous y verrez le plan que je me suis tracé, le but que je me suis proposé, et j'espère que si vous n'approuvez pas toutes mes idées, du moins vous honorerez mes sentiments de quelque sympathie. Nous sommes tous plus ou moins vos élèves, Monsieur, et pour mon compte, après la bonne fortune d'être né dans un village, au sein d'une famille pieuse, tout près de Dieu et de la nature, c'est à celle d'avoir rencontré, à 15 ans, *le Génie du christianisme*, que je dois le plus, et que j'attribue ce qu'il y a de religieux et par conséquent de bon et d'élevé en moi. Vous voyez, Monsieur, qu'il y a longtemps que je vous dois de la reconnaissance ; pardonnez-moi d'avoir saisi librement la première occasion de vous l'exprimer.

« Ce mardi, 12 avril 1830. « Th. Jouffroy. »

Quel désaccord entre le signataire de cette lettre et l'auteur de *Comment les dogmes finissent !*

par le gros des lecteurs indifférents et sceptiques, imputé par les uns à un accès de sensibilité, par les autres à un mouvement de reconnaissance, par les méchants à une sorte de repentir, il renferme, sur une femme très digne d'être connue, un jugement que la critique ne pourra plus contester.

Ce passage devant jeter sur la suite de cet écrit une favorable et poétique lumière, je crois utile de le transcrire ici : « Je ne sais s'il a jamais existé une intelligence plus fine que celle de ma femme : elle devine la pensée et la parole à naître sur le front ou sur les lèvres de la personne avec qui elle cause. La tromper en rien est impossible. D'un esprit original et cultivé, écrivant de la manière la plus piquante, racontant à merveille, Mme de Chateaubriand m'admire sans avoir jamais lu deux lignes de mes ouvrages. Elle craindrait d'y rencontrer des idées qui ne sont pas les siennes, ou de découvrir qu'on n'a pas assez d'enthousiasme pour ce que je vaux. Quoique juge passionné, elle est instruite et bon juge. »

Bien que formulé en termes lyriques où pourrait se cacher quelque arrière-pensée d'amour-propre, ce jugement paraîtra l'expression même de la vérité — sans excepter le mot relatif aux ouvrages de l'auteur ; car si les chefs-d'œuvre de Chateaubriand sont indiqués par sa femme au cours de ses récits, pas une citation ne s'y rencontre, pas une discussion, pas une allusion, pas une imitation qui donne à supposer qu'elle avait pris connaissance des écrits dont les familiers parlaient, autour d'elle, avec des transports voisins du délire.

Ce détail est assez curieux pour valoir d'être remarqué.

Au milieu du ravissement que me causait ma lecture, une pensée m'obsédait : ces pages, écrites à côté de Chateaubriand et toutes pleines de lui, avaient-elles été livrées au public ? Ou bien, par une sorte de miracle, avaient-elles échappé aux recherches du démon contemporain qui va, furetant partout, pour découvrir dans les papiers des personnages plus ou moins illustres, du nouveau, de l'inconnu, — disons le mot sacramentel, de l'inédit ?

Des hommes très compétents, dont les jours sont voués par

profession et par goût aux études littéraires, m'assuraient que non seulement ils ne les avaient pas lus, mais qu'ils n'en avaient rencontré nulle part la moindre trace : ils se trompaient en cela, n'ayant pas gardé souvenir d'une mention, très vague il est vrai, contenue dans les *Mémoires d'Outre-tombe*, et que je noterai en son lieu. Toutefois, aucun d'eux n'osait se porter garant que cet écrit n'avait pas vu le jour.

Après de longs mois d'incertitude, et lorsque je désespérais d'obtenir une réponse catégorique en laquelle je pusse avoir confiance, la solution me vint à l'improviste en lisant ce passage des *Souvenirs Littéraires*, de M. Maxime Du Camp :

« Sainte-Beuve, dont une femme d'esprit disait : « Il ressemble à une vieille femme qui a oublié de mettre son tour, » Sainte-Beuve, dont l'âme ne péchait point par l'excès des qualités chevaleresques, Sainte-Beuve a jugé Chateaubriand avec une sévérité dont l'acrimonie n'est point absente. Lui, si bien informé d'habitude et amateur passionné de documents inédits, il n'a pas su que Mme de Chateaubriand écrivait elle aussi ses Mémoires qui se développaient parallèlement à ceux de son mari, les complétaient, et, dans bien des cas, les éclairaient. Ces Mémoires, écrits sur des cahiers reliés en maroquin rouge, je les ai lus.

« Plusieurs anecdotes, relatées avec une sincérité toute conjugale, expliquent l'ennui morbide qui a toujours pesé sur Chateaubriand ; elles ont trait à des faits intimes, à des faits de famille que je ne crois pas avoir le droit de révéler. Mais il en est une que je n'éprouve aucun scrupule à raconter ; car elle concerne l'homme politique. »

Dans ce passage, qui me livrait le trait de lumière longtemps invoqué, — et où Sainte-Beuve reçoit une égratignure bien méritée, lui qui s'est si souvent passé la fantaisie de griffer les autres, et jamais plus méchamment que dans son livre sur Chateaubriand — trois ou quatre erreurs d'inégale importance se sont glissées sous la plume du savant académicien.

Comme il est le seul auteur, à ma connaissance, qui ait parlé des cahiers de Mme de Chateaubriand, et que le sujet en vaut certes la peine, je puis et dois ramener au vrai ces quelques détails, moins pour la gravité des inexactitudes à rectifier, que pour en tirer occasion de mieux décrire les Mémoires.

* * *

L'un des deux cahiers est bien « relié en maroquin rouge » — avec gardes soie, fermoir d'argent et tranches dorées ; mais l'autre, moins riche d'aspect et aussi de souvenirs, plutôt carnet de notes que cahier de rédaction, est simplement revêtu, sur les plats, d'un papier vert, sans gardes soie, ni fermoir, ni dorure.

Il n'est pas non plus assez exact de dire que les Mémoires de Mme de Chateaubriand « se développent parallèlement à ceux de son mari. »

De l'année 1804, date inscrite en tête de la première page, à l'année 1815, dernière date du cahier rouge, le récit se poursuit sans interruption notable et avec un intérêt toujours croissant. Mais dans le second cahier, qui ne commence qu'en 1830, laissant subsister une lacune de quinze années, à la place de la narration interrompue se présentent des réflexions à l'état de notes, où sont fort malmenés les personnages qui ont occupé la scène à la fin du règne de Charles X. Puis, de 1831 à 1844, date extrême mentionnée dans le cahier vert, silence complet. Il est vrai que ce silence n'est pas imputable à Mme de Chateaubriand. Pendant cet intervalle de douze à treize ans, le cahier n'avait pas cessé de recevoir ses confidences, il s'était enrichi de nouvelles réflexions ; mais en 1848, à la mort de Chateaubriand, survenue dix-huit mois après celle de sa femme, une main brutale, exécutant la consigne dictée par une prétendue raison d'État, a déchiré les pages qui concernaient le règne de Louis Philippe. Les bouts de papier déchirés, qui se montrent

encore aux points d'attache, permettent de compter douze pages ainsi lacérées.

En résumé, onze ans de vrais Mémoires (1804-1815); puis le silence, jusqu'en 1827; à partir de cette date, de simples réflexions, sans ombre de récit, embrassant une période de quatre années. Franchement, cela autorise-t-il M. Maxime Du Camp à avancer que les « Mémoires de Mme de Chateaubriand se développent parallèlement à ceux de son mari? »

Quant aux « anecdotes relatées avec une sincérité toute conjugale, » « aux faits intimes et de famille » dont on aurait été surtout curieux, et que je me serais bien gardé de livrer à l'avidité du public, j'avoue que je n'ai pas su les découvrir ou les comprendre. Bien au contraire, il m'a semblé que ce côté intime et personnel des souvenirs, ces petits incidents de la vie de famille, cette réciprocité de cœur et d'âme qui en fait le fond et le charme, ces sentiments tour à tour joyeux et tristes dont le mystère du foyer favorise l'expansion et l'échange, que tout cet ensemble était systématiquement omis. J'ajoute que cette réserve absolue est à regretter, en ce sens qu'elle imprime à la narration, d'ailleurs vive et enlevante, un certain air habituel de sècheresse, une manière forte et nerveuse, rarement attendrie par le cri du cœur.

Où donc « les faits intimes? » où « les anecdotes conjugales? » En ce qui concerne Mme de Chateaubriand, le moi n'apparaît que de loin en loin, et avec la préoccupation marquée de disparaître au plus tôt. Trop humble et trop délicate pour se mettre en évidence, la scène fût-elle imaginaire, elle s'oublie et s'absorbe dans le culte qu'elle professe pour son mari. De ses impressions, elle ne traduit que ce qu'il faut pour le mettre en relief. Si la critique d'autrui, sous sa plume, se mêle au sentiment exalté de l'amour conjugal, ce n'est pas avec le secret espoir de gagner au contraste, de se faire adjuger les avantages qu'elle dénie au prochain : c'est qu'on aura manqué, par injustice, blâme ou froideur, à l'objet de son adoration. Quiconque n'encense pas le dieu, ou conteste son infaillibilité, surtout prend sa place dans les

ministères et les ambassades, devient un profane, voire un sacrilège qu'elle bannit du sanctuaire, crible de ses quolibets, charge de ses anathèmes.

Le moyen d'être femme, et femme d'esprit, et d'esprit malin, de porter un nom illustré par le génie, et de ne pas tomber dans cette faiblesse?

Remarquons enfin que cette admiration s'exprime moins à l'endroit de l'époux qu'en l'honneur de l'homme public. De préférence, c'est à celui-ci qu'elle pense, dans la rédaction de ses Mémoires; c'est de lui qu'elle parle; pour lui qu'elle écrit; à lui qu'elle ramène tous ses jugements. Lui, toujours lui. Non pas qu'il ne s'y rencontre maintes fois de ravissants détails sur les occupations et distractions de leur vie privée; mais c'est à l'exclusion des « faits et incidents de leur vie intime : » différence essentielle. S'il est facile d'y surprendre quelque manifestation de l'ennui — l'inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine — et que Chateaubriand a traîné toute sa vie, comme Bossuet et les plus grands parmi les grands, rien, dans les anecdotes relatées, *n'explique* cet ennui, sinon par les mécomptes et les désillusions du dehors. Par contre, où M. Maxime Du Camp donnerait à penser que l'homme politique n'est qu'incidemment rappelé, c'est de lui qu'il est habituellement question; et c'est l'homme de l'intimité, l'époux, qui est habituellement supprimé. Le premier reste seul en évidence et rejette dans l'ombre le second.

Et l'anecdote que M. Du Camp « n'éprouve aucun scrupule à raconter? » La voici, copiée dans ses *Souvenirs :*

« Sous l'Empire, alors que Chateaubriand, se considérant comme exilé, habitait dans la vallée d'Aulnay, il sortit un jour en voiture avec sa femme pour faire une promenade qui dura plusieurs heures. Lorsqu'il rentra, son jardinier, fort ému, lui raconta que deux messieurs étaient venus visiter la propriété et l'avaient interrogé. L'un de ces messieurs était grand, de visage sévère encadré de favoris noirs; il portait une redingote bleue, une culotte de peau et des bottes à revers; l'autre était petit, légèrement replet, de teint olivâtre et de physionomie très mobile; il semblait ne pouvoir tenir en place et

frappait les arbustes d'une cravache qu'il tenait en main (1). Après avoir jeté un coup-d'œil autour de lui, il s'écria : « Mais de quoi donc Chateaubriand se plaint-il ? il est très bien ici. » Puis il s'éloigna, pendant que le grand monsieur questionnait le jardinier. Au bout de quelques minutes, le petit homme revint et dit : « Allons-nous-en. » On remit un rouleau de cinquante napoléons tout neufs entre les mains du jardinier, qui vit les visiteurs s'éloigner à cheval, escortés de deux domestiques à livrée verte.

« D'après les portraits, Chateaubriand n'eut pas de peine à reconnaître Duroc et Napoléon. Sur les allées ratissées, il suivit les traces de pas de l'empereur et arriva jusqu'à un endroit, où il vit un petit tas de sable sur lequel une branche de laurier, cueillie à un arbre voisin, était plantée. D'un coup de pied il éparpilla le monticule et découvrit un gant. Si l'emblême du défi et de la guerre venait d'être enterré par l'empereur lui-même, c'était une proposition de paix. C'est ainsi du moins que le comprit Chateaubriand ; il se contenta de mettre le gant dans sa poche et de recommander au jardinier de garder le silence. Si Chateaubriand avait été l'ambitieux et le vaniteux que l'on a dit, il avait là une belle occasion de satisfaire sa vanité et son ambition; il eut assez d'orgueil pour n'en point profiter (2). »

A cette anecdote, d'ailleurs contée avec un art consommé, on sera tenté de préférer le texte original. Avec plus de sobriété, il a plus de piquant et de vie.— Il est permis, fût-on l'un des quarante, et des plus spirituels, d'avoir moins d'esprit que Mme de Chateaubriand. Qu'on en juge :

« Pendant l'été de 1810, nous étions absents. Notre jardinier de la Vallée reçut une singulière visite. Voici ce qu'il nous raconta à notre retour : « — Un monsieur, pas trop élégant, vint un jour me demander à voir la maison. Il avait avec lui un autre monsieur, grand et beau, et qui était bien mieux habillé : cependant, il n'était pas le maître ; car, pendant que le premier *postillonnait* dans le jardin, celui-ci ne s'approchait de lui que lorsqu'il l'appelait. Le petit homme allait si vite que nous ne pouvions pas le suivre. Quand il fut près de la tour, il se mit à croiser les bras et à regarder la belle vue.

(1) Ne serait-ce pas là une traduction diluée et plus que libre du mot employé par Mme de Chateaubriand « *postillonnait?* »

Postillonner. Être toujours à courir la poste. « M. de Louvois aurait passé huit jours à postillonner de Versailles à l'île Sainte-Marguerite, sans qu'on se fût aperçu de rien. » *Souv. de Mme de Créquy. Dictionnaire* de Littré.

(2) Maxime du Camp, de l'Académie française, *Souvenirs littéraires*, t. I, p. 383-384. Paris, Hachette, 1882.

Monsieur, il n'en pouvait pas revenir ; car il dit à son camarade :

« — Chateaubriand n'est pas trop malheureux ; je me plairais fort ici. »

Ensuite il monta dans la tour, et il me dit que je pouvais m'en aller, parce qu'il voulait se promener encore. Ils firent plusieurs fois le tour du jardin, et, en sortant, ils me donnèrent 200 fr. pour ma peine.

Ma foi, monsieur, j'ai pensé que c'était Bonaparte.

Le soir, en allant fermer la tour, j'ai trouvé au bas, une branche de laurier, piquée dans un peu de terre fraîchement remuée. J'ai fouillé, et j'ai trouvé un gant de peau jaune tout neuf que j'ai gardé.

Effectivement, Benjamin nous apporta ce gant, que nous avons longtemps conservé. »

La très petite satisfaction d'avoir pu redresser, en trois ou quatre détails de rien, les *Souvenirs* de M. Maxime Du Camp, disparaissait dans le bonheur de lui devoir la réponse à la question principale, et une réponse conforme à mes désirs.

Inédits, les charmants Mémoires !

Après l'affirmation d'un homme aussi versé dans la littérature contemporaine, il ne m'était plus permis d'en douter.

Et quelle bonne fortune, pour un demi-antiquaire, qui s'estime heureux d'avoir à publier de temps à autre quelque jaune papier d'archives, de tenir à sa disposition des pages vives, fraîches, pleines d'esprit, toutes vibrantes des grands noms contemporains, et surtout du plus sonore, celui de Chateaubriand !

L'autorisation de publier ce qui pourrait intéresser les amis de notre *Revue Catholique* m'avait été octroyée, dès le principe, avec un empressement aimable, dont je garde un reconnaissant souvenir.

***

La politique, dans les deux cahiers, occupe la première et la plus large place — la politique dont Mme de Chateaubriand disait si bien « on en meurt et l'on ne peut vivre sans elle; on en parle sans cesse : non pas moi, mais malheureusement j'ai des oreilles qui entendent et une langue qui répond. » On peut l'en croire : et non seulement une langue

qui répondait, mais aussi une plume qui poursuivait, quand la langue se mettait au repos. Tandis que dans les lettres publiées par M. de Raynal, la correspondante de Joubert se contente d'effleurer, comme par distraction et en lutinant, ce sujet d'éternelles disputes, dans ses Mémoires, loin de glisser, souriante, elle insiste avec animosité. Gare à « l'homme du destin, » aux rois ingrats, aux rivaux de son mari, à ceux qui l'ont humilié, entravé ou arrêté dans la carrière ; elle les caractérise d'un mot sec, d'une réflexion moqueuse, d'une critique impitoyable, avec sa verve toujours originale et spirituelle, mais passablement « méchante et un peu diabolique. »

Ces deux épithètes ne me seraient jamais venues d'inspiration; c'est la mémoire qui les a placées sous ma plume, et c'est Mme de Chateaubriand qui s'en est fait la première application. « *Poussant jusqu'à l'excès sa mordante hyperbole,* » et la tournant cette fois contre elle-même, voici ce qu'elle écrivait à Mme Joubert, le 25 août 1812 : « Je viens d'effacer deux lignes qui étaient méchantes et même un peu diaboliques : vous vous en fussiez réjouie, vous, mais M. Joubert s'en serait fort scandalisé. »

Appliqués aux Mémoires, ces deux mots paraîtront moins hyperboliques.

Combien de lignes et de pages n'aurait-elle pas biffées, en ce jour de conscience timorée, si elle avait pu relire ses cahiers. Mais alors ils n'étaient pas même en projet : ce n'est qu'en 1830, si je ne me trompe, qu'elle se mit à l'œuvre.

En 1812, on continuait d'admirer pour ses victoires, le grand homme de guerre que déjà l'on détestait pour son despotisme. On ne s'occupait presque pas de politique : il ne s'en faisait que sur les champs de batailles, à coups de canon.

En 1830, après avoir vu s'ouvrir et sourire à ses regards les perspectives indéfinies du pouvoir, de la gloire et du bonheur, on était sous le nuage, en pleine tempête, cloué à terre, et comme foudroyé. « Adieu le long espoir et les vastes pensées. » Le trône venait de crouler une seconde fois dans l'abîme, au milieu d'un déchaînement de passions furieuses.

L'aveuglement de certains conseillers avait reconduit, non pourtant sans noblesse, sur la terre de l'éternel exil, l'antique famille nationale des Bourbons. L'heure était aux récriminations entre royalistes, et la discorde faisait rage dans le camp des vaincus, comme hélas! c'est assez l'habitude au lendemain des grands désastres. Et quel désastre pour la cause légitimiste!

A qui la faute? et les accusations de pleuvoir comme grêle dans toutes les directions et sans épargner personne.

1830, cette date de révolution et de crise, qui est aussi celle de la rédaction des Mémoires de Mme de Chateaubriand, explique l'amertume de certains passages; on pourrait même prétendre qu'elle l'excuse, surtout si l'on veut bien admettre que Mme de Chateaubriand n'avait d'autre but que de préparer des notes à son mari, celui-ci devant les modifier au gré de ses souvenirs et de ses fantaisies.

Au moment où elle couvrait de sa rapide écriture les pages de son album, l'indignation soulevée en son âme par les fautes accumulées à la fin de la Restauration, n'avait pas eu le temps de se calmer.

Cette remarque faite et consignée en bon lieu, il ne saurait m'être interdit de sortir des généralités et de pénétrer dans le cœur de l'écrivain pour y discerner des inspirations plus personnelles.

Les ressentiments exhalés au souvenir des rivaux politiques de son mari n'allaient peut-être pas dans cette âme fière, heureuse de s'abaisser avec les petits, prompte à se redresser en face des grandeurs (1), sans un secret et inavoué dépit de n'être plus au faîte. Après avoir brillé autant et plus que nulle autre, par l'extrême distinction de ses manières (2)

(1) « Elle eût nargué une duchesse et causé familièrement avec une portière. » (Danielo, *Mémoires d'Outre-tombe*, t. XII.)

(2) « Mme de Chateaubriand avait une politesse parfaite, des manières extrêmement distinguées, mais l'humeur inégale. Ce qui ne variait point chez elle, c'était la charité, une charité active, entendue, qui savait organiser, et dans laquelle elle mettait de la constance et de la suite. »
(*Souvenirs et Correspondance de Mme Récamier*, Paris, Michel Lévy, 1860, 2 vol. in-8°.)

et l'éclat de son merveilleux esprit, dans la haute société internationale des ministères et des ambassades, et surtout dans la capitale du monde chrétien, comment se résigner au petit train-train vulgaire, aux habitudes bourgeoises, « au ménage chétif » de la vie pauvre et prosaïque.

Écoutons Chateaubriand : « Le *ricevimento* s'est passé à mer-« veille. Mme de Chateaubriand est ravie, parce qu'elle a eu tous « les Cardinaux de la terre, et que, de mémoire d'homme, on n'a-« vait jamais vu de *ricevimento* plus nombreux et plus brillant. « En effet, toute l'Europe à Rome était là avec Rome (1). »

« — Mme de Chateaubriand avait la tête tournée d'être am-« bassadrice à Rome (2), et certes une femme l'aurait à moins ; « mais dans les grandes circonstances, ma femme n'a jamais « hésité d'approuver ce qu'elle pensait propre à mettre de la « consistance dans ma vie et à rehausser mon nom dans « l'estime publique : en cela elle a plus de mérite qu'une « autre : elle déteste la pauvreté et le ménage chétif ; *elle « méprise les susceptibilités, ces excès de fidélité et d'im-« molation qu'elle regarde comme de vraies duperies dont*

(1) Lettre à Mme Récamier, 11 décembre, 1828.

(2) Trop défiante de sa santé pour suivre son mari dans ses ambassades à Berlin et à Londres, Mme de Chateaubriand n'avait pas hésité à l'accompagner dans cette Rome, synonyme de force et d'amour, dont il avait si magnifiquement chanté l'incomparable grandeur. Rome lui devint aussitôt comme une patrie. Son ravissement était accru par celui de l'ambassadeur, délivré pour quelques mois de son incurable tristesse, au point de se déclarer « complètement heureux : » rêve plutôt que réalité de bonheur ; oubli d'un moment : « Plein de mes délices futures de Rome, « je m'y laissai aller sans trop sonder l'avenir... J'allais d'abord aux Pyrénées « prendre les eaux de Cauterets ; de là, traversant le Languedoc et la Provence, je « devais me rendre à Nice où je rejoindrais Mme de Chateaubriand. Nous passions « ensemble la corniche, nous arrivions à la ville éternelle que nous traversions « sans nous arrêter, et, après deux mois de séjour à Naples, au berceau du Tasse, « nous revenions à sa tombe, à Rome. *Ce moment est le seul de ma vie où j'aie été « complètement heureux*, où je ne désirais plus rien, où mon existence était remplie, « où je n'apercevais, jusqu'à ma dernière heure, qu'une suite de jours de repos. Je « touchais au port ; j'y entrais à pleines voiles, comme Palinure : *inopina quies.* » (*Mémoires d'Outre-tombe*, t. 9, p. 131.

Les faveurs dont les Souverains Pontifes comblèrent Mme de Chateaubriand lui rendirent encore plus aimable le souvenir de Rome. A diverses époques, elle obtint, pour son *Infirmerie*, huit indulgences plénières avec un autel privilégié ; la dévotion de l'octave des Morts, enrichie de nombreuses grâces spirituelles ; le corps de sa patronne, sainte Célestine, avec une fiole de son sang.

« *personne ne vous sait gré;* elle n'aurait jamais crié vive le « Roi *quand même;* mais quand il s'agit de moi, tout change; « elle accepte d'un esprit ferme mes disgrâces, *en les maudis-* « *sant* (1). »

Autre explication, autre excuse aussi de la pointe d'humeur qui perce dans certaines parties de ses Mémoires. Une santé toujours chancelante mettait sa patience à rude épreuve. Les événements contraires, l'absence de son mari, une déception, une inquiétude, agitait cette frêle organisation, ébranlait ses nerfs délicats.

« Mme de Chateaubriand est très souffrante..... Je suis très inquiet de Mme de Chateaubriand; elle vient de m'apprendre, par une lettre fort triste, qu'elle a été très malade. Elle l'est peut-être encore. Ah! il n'y a de bon que de vivre dans sa patrie au milieu de ses amis... Mme de Chateaubriand a été malade; elle ne se lève pas encore..... elle est dans son lit.... sa santé sera toujours un obstacle à une vie de représentation... C'est ce matin même, et dans deux heures, que Mme de Chateaubriand est présentée au Pape dans la chapelle Sixtine; je ne sais comment elle supportera la cérémonie; elle est extrêmement souffrante... Mme de Chateaubriand a supporté la cérémonie sans trop de fatigue. Le Pape a été fort gracieux. »

Voilà, textuellement empruntées à la correspondance de Chateaubriand, les fâcheuses nouvelles qu'à différentes époques celui-ci donnait de la santé de sa femme à leurs communs amis. Or, qui l'ignore? en pareil état, les nerfs prennent le dessus et deviennent de vrais tyrans : « un souffle, une ombre, un rien, tout *nous* donne la fièvre, » et cette fièvre-là porte à interpréter en défaveur ce qui vient troubler, décevoir ou froisser l'âme, ce qui menace de réveiller ou de redoubler ses coutumières douleurs.

En tel état de malaise, d'accablements, de vapeurs, Mme de Chateaubriand était « orageuse plus que jamais » (2). Retenue

(1) *Mémoires d'Outre-tombe.*
(2) Lettre de Chateaubriand, 17 févr. 1829 (Rome). *(Souv. et Corr. de Mme Récamier.)*

au logis, surexcitée, à bout de patience, prenait-elle la plume, c'était pour échapper à l'étreinte de l'heure présente, tantôt en se procurant la diversion des souvenirs qu'elle narrait avec l'entrain de sa verve naturellement gaie, tantôt en déchargeant son cœur, avec une amère volupté, dans les notes du cahier vert. C'est dans celui-ci plus particulièrement qu'elle grondait; elle y déchaînait l'orage, lançait à droite et à gauche, plus souvent à droite, une multitude de traits qui frappaient les ennemis déclarés ou masqués de M. de Chateaubriand. Si haut placés que fussent les personnages avec lesquels son mari s'était rencontré en rapports de société, d'affaires ou de service, empereurs et rois, non moins que ministres et ambassadeurs, elle les a jugés avec une liberté dont les termes se trouvent ne pas excéder les arrêts de l'histoire — dite impartiale. Déjà passés au crible de la contradiction, ces puissants de jadis ont été appréciés avec un tel écart de points de vue et de conclusions, que les critiques de Mme de Chateaubriand ne sauraient plus les diminuer ou les noircir.

On a tout dit sur chacun d'eux, et Chateaubriand, l'un des premiers, s'est mis fort à l'aise à leur sujet, soit dans ses polémiques, soit dans ses *Mémoires*.

Passions évanouies! rivalités éteintes! cendres refroidies! et que plus rien au monde ne saurait rallumer!

A cette heure, en ce triste déclin d'un siècle qui n'a pas tenu les promesses de son aurore, après cinquante ans de révolutions politiques aggravées de convulsions sociales, les ressentiments de Mme de Chateaubriand ont perdu l'âpre saveur d'opposition qui les faisait si fort goûter dans les salons réactionnaires de son temps.

La politique, en vieillissant, se fait histoire : elle ne se convertit pas pour cela. Sous ce masque de sagesse et d'impartialité, elle nourrit les mêmes passions.

Je ne cherche, dans les Mémoires, que l'intérêt littéraire et laisse à d'autres le métier d'historien. Cette disposition d'esprit expliquera mes choix.

— Pourquoi des choix? Pourquoi vos choix? dira-t-on.

Je dois en effet prévoir que les uns me reprocheront de n'avoir pas tout publié, et les autres de n'avoir pas assez supprimé. A qui entendre?

Je demande aux premiers de prendre ma défense contre les seconds, et réciproquement. Que si, par impossible, la dispute s'échauffait, je les laisserais bien tranquillement aux prises; et lorsque, à bout d'arguments, ils seraient tombés d'accord, au moins par le silence, je me ferais un devoir de leur adresser l'expression de ma reconnaissance.

— Non, je ne commettrai pas envers cette mémoire qui surgit de l'oubli, couronnée de l'auréole des vertus, l'irrévérence de publier certains passages de surprise, peut-être non relus, où de nobles caractères, très appréciés des deux époux à d'autres époques, sont mentionnés avec un levain de rancune. Que si tel grand seigneur ne bénéficie pas tout à fait de cette réserve, on devra se demander si lui-même ne s'est pas exprimé, à l'adresse de Mme de Chateaubriand, en des lettres rendues publiques, avec injustice et antipathie. Pénétrante à faire peur, elle ne s'était point trompée sur ses dispositions vraies, non plus que sur les sentiments de quelques autres, malgré l'apparente intimité et la fréquence des rapports. A ceux-là, elle avait largement rendu la pareille — sans égarer jamais aucune de ses malices sur les amis véritables.

Parmi les visiteurs habituels, ceux que la singulière perspicacité de Mme de Chateaubriand lui avait signalés comme dignes, par la sincérité sans mélange de leur affection et la fidélité à toute épreuve de leur dévouement, d'entrer dans l'intimité de son foyer et de son cœur, ne reçoivent, dans les pages volontiers ironiques de ses Mémoires, que la touchante réciprocité des sentiments les plus affectueux et les plus dévoués. « Dites mille et mille choses tendres à Frisell. Je « sais qu'il parle comme il faut de M. de Chateaubriand; cela « me va au cœur et y reste. » Ce mot tout vibrant d'une de ses lettres à Joubert contient le principe et révèle le secret de ses jugements plus ou moins favorables : principe de

l'amour vrai; secret du dévouement jusqu'à l'oubli de soi.

Aussi, quels incomparables retours d'amitié a obtenus ce cœur généreux.

Écoutez l'ami de toute la vie, le correspondant habituel, le visiteur ou visité de presque chaque jour, le conseiller, le consolateur sous le toit duquel, son mari absent, elle aimait à venir abriter la faiblesse de sa santé, l'indépendance de son caractère, l'originalité de son esprit, voire les pratiques de sa dévotion, bien sûre de trouver, en la compagnie de M. et de Mme Joubert, union parfaite des cœurs, causeries tour à tour sérieuses et amusantes, liberté des mouvements, apaisement de ses inquiétudes d'épouse, oubli de ses peurs d'enfant, et, en cas de maladie, comme cela lui est arrivé, soins dévoués de la famille.

Joubert écrivait à Mme de Ventimille le 8 août 1806 : « Chateaubriand m'annonce que nous verrons sa femme et que nous pourrons l'emmener à Villeneuve; ce qui me fait grand plaisir. » Et dix ans plus tard : « Mme de Chateaubriand, à la suite d'un catarrhe qui avait extrêmement fatigué sa poitrine, a eu la rougeole à Montboisier. Elle est mieux, mais elle nous a fort inquiétés, et nous avions envoyé son médecin, M. Laënnec. Je vous connais trop fidèle aux amitiés même passées, pour vous croire indifférente à cette nouvelle qui, d'ailleurs, me touche de près, et je vous la donne. » Le 10 décembre 1809, il mande à M. Clausel de Coussergues : « Un rhume qui m'a saisi et que je voudrais digérer, me tient cloué depuis trois jours au coin du feu. C'est là qu'on place le bonheur, et je m'y ennuie, parce qu'il me tarde de voir mes amis, et surtout les deux *Chats* de la Vallée aux Loups, dont nous n'avons point de nouvelles, quoique nous leur ayons écrit. »

Le 29 septembre 1820, c'est à M. Frisell qu'il s'adresse : « Il « paraît que ce pauvre M. Frisell est malade, et j'en suis triste, « car je l'aime sincèrement, » nous écrit Mme de Chateaubriand, dans une lettre que nous venons de recevoir. Vous devez être bien touché d'une telle déclaration, si, comme on le dit

et comme il est vrai, rien ne mérite tant de reconnaissance que les dons d'une main avare. »

Je ne sais plus à quelle date il enchâssait, dans une lettre à M. Molé, cette parole qui brille à l'égal des plus rares joyaux de sa correspondance, où les perles fines et les diamants se touchent:

« Sa femme et lui [Chateaubriand] me paraissent ici dans leur véritable élément (1). » Scrutez ces mots, en vous souvenant qu'*ici* représente l'intérieur de Joubert, à Villeneuve-sur-Yonne, et vous reconnaîtrez que ce raffiné de génie a réussi, sans trop y songer cette fois, à se surpasser, pour ainsi dire, en confondant les plus exquises délicatesses de l'hospitalité tant reçue que donnée, dans cette parole éthérée, pleine de lumière et de chaleur, pure et sereine comme la pensée qu'elle exprime et les sentiments qu'elle traduit.

Nobles cœurs! esprits éminents! aimables natures! — Mme Joubert, un peu sauvage, mais si bonne; Mme de Chateaubriand, un peu mauvaise tête, mais si dévouée; M. Joubert, un peu rêveur et absorbé, mais si indulgent; M. de Chateaubriand, un peu personnel et absorbant, mais si « bon garçon (2). »

Le *fidèle* Ballanche entreprenait le voyage de Lyon à Venise, dans l'unique dessein de ramener Mme de Chateaubriand à Paris; et vous lirez, à ce sujet, dans les Mémoires de celle-ci, ce charmant passage qui les peint au naturel l'un et l'autre:

(1) « Sa femme et lui ne paraissent ici dans leur véritable élément. Quant à lui, sa vie est pour moi un spectacle, un sujet de contemplation; elle m'offre vraiment un modèle, et je vous assure qu'il ne s'en doute pas; s'il voulait bien faire, il ne ferait pas si bien. Le pauvre garçon a perdu, depuis huit jours, sa sœur Lucile, également regrettée de sa femme et de lui, également honorée de l'abondance de leurs larmes. Ils ont eu l'affliction du monde la plus sincère et la plus raisonnable. Ce sont deux aimables enfants, sans compter que le garçon est, en outre, un homme de génie. S'ils font bien, ils passeront ici le mois de décembre. Je crois qu'ils ne pourront s'en dispenser. »

(2) « On adore ce bon garçon. » On aime ces familiarités qui font retrouver l'homme. (Note de Sainte-Beuve, sur ce mot de Joubert.)

« Je restai plusieurs jours, attendant Ballanche qui n'arrivait pas. Je commençais à me désespérer, mourant d'ennui et du désir de me retrouver en France avec des amis à qui je pusse confier mes inquiétudes. Il arriva enfin: c'était le soir; je lui fis une scène... Je lui dis que j'allais le mener sur la place Saint-Marc, et que c'était tout ce qu'il verrait de Venise, parce que nous partirions le lendemain matin à 5 heures.

« — Allons, me dit-il, puisque vous le voulez, je le veux bien. Mais il faudra que je revienne.

« — Vous reviendrez sûrement, mon cher Ballanche, vers l'année prochaine. Il comprit cela, et le lendemain à 5 heures, nous nous embarquâmes pour Fiume. »

Dans l'exiguité de cette jolie miniature, vous avez le portrait, non flatté, de Mme de Chateaubriand par elle-même, enlevé en un moment de caprice et d'oubli. Elle est là, tout entière, avec son amour passionné pour son mari, son besoin d'expansion, sa pente à l'amitié, sa vivacité de caractère, d'expressions et de style. Quant à la petite *scène* faite à Ballanche, lequel s'y prête bonnement et consent au départ immédiat, parce qu'il avait *compris*, elle nous montre, mieux que toute amplification, les sentiments qu'elle savait inspirer et lire au cœur de ses amis.

Trente-cinq ans après ce voyage, une lettre du « bon », de « l'excellent », du « cher » Ballanche, où revient deux fois en quelques lignes le nom de Mme de Chateaubriand, prouve qu'il méritait le surnom de « fidèle. »

La date de cette lettre, que je crois inédite, n'est marquée que dans le timbre de la poste (Paris, 6 août 1840) :

A Monsieur le vicomte de Chateaubriand.

« Savez-vous bien qu'il y a huit jours que je suis établi ici ? Et nous aurions tant besoin de nous voir ! J'ai eu un seul pauvre petit mot de nouvelles, mais je suis sans détails.

« Ma santé s'améliore, mais je ne deviens pas fort. Je suis l'objet de l'hospitalité la plus attentive et la plus douce.

« Trouvez, je vous prie, un moment pour me donner des nouvelles de Mme de Chateaubriand et des vôtres.

« Mme d'Hautefeuille n'ose pas vous engager à venir nous voir. Elle me charge pourtant de vous dire combien elle serait heureuse si elle pouvait vous recevoir quelques instants chez elle. La maison est petite, mais charmante. On a bientôt fait le tour du jardin. Il y a une toute petite maison séparée, qui vous contiendrait quelques heures. Nous nous communiquerions nos renseignements divers. Nous ferions des projets pour cet hiver, projets sédentaires, faute d'autres.

« Je ne puis pas ne pas vous parler de ma santé. Elle s'améliore sensiblement, mais les forces ne reviennent point. Je ne crois pas, cependant, être définitivement frappé d'incapacité.

« Je vous presse tendrement contre mon cœur.

« Tous mes tendres et respectueux hommages à Mme de Chateaubriand. » BALLANCHE. »

« Plus le moment d'Ampère approche, plus je m'agite et m'inquiète. Pourriez-vous me rassurer?

« *M. Ballanche, chez M. le comte d'Hautefeuille, à Saint-Vrain, par Arpajon. (Seine-et-Oise.)* »

En réponse à cette lettre toute bonne et toute pleine de cœur, Chateaubriand, gardien de sa pauvre malade, dicta une réponse qui a été publiée dans les *Souvenirs et Correspondance de Mme de Récamier*. Je la reproduis :

« Paris, 7 août.

« Je me suis trop bien aperçu, mon cher et vieil ami, que vous n'êtes plus ici depuis huit jours. Mme de Chateaubriand et moi nous vous regrettons sans cesse, et pourtant nous nous soumettons un peu à votre absence, puisque la campagne, le grand air et surtout les soins de vos aimables hôtes, vous font du bien. Remerciez mille fois, je vous prie, M. et Mme d'Hautefeuille. Je profiterais avec le plus vif plaisir de leur offre obligeante, si je n'étais forcé de garder ma pauvre malade (1), et si je n'étais moi-même trop souffrant. Vous voyez que

(1) Lundi, 22 juillet 1818, Mme de Chateaubriand donnait, en ces termes, de ses nouvelles à Joubert : « Voici un certificat de vie : je me porte beaucoup mieux, j'ai bien dormi cette nuit, pour la première fois depuis vingt-quatre jours et ce matin je suis forte et tousse fort peu.

« Le bon *Chat* est à la messe : j'ai peur quelquefois de le voir s'envoler vers le ciel, car en vérité il est trop parfait pour habiter cette mauvaise terre et trop pur pour être atteint par la mort ! quels soins il m'a prodigués pendant ma maladie ! quelle patience, quelle douceur ! Moi seule, je ne suis bonne à rien dans ce monde. Cependant, quand on ne vaut rien du tout, on n'a pas des amis comme ceux que j'ai.

(Les correspondants de Joubert).

je ne puis écrire de ma propre main. Il me faut vivre maintenant en enrageant, avec la goutte et les années : ce sont deux sottes choses... C'est aujourd'hui que se décide l'affaire de M. Ampère (1), j'ai écrit à trois académiciens : je tremble et j'espère.

« Je vous embrasse, mon vieil ami. Tous mes hommages à M. et Mme d'Hautefeuille.

« CHATEAUBRIAND. »

Dans le groupe d'intimes que Mme de Chateaubriand et son mari réunissaient à l'hôtel de Coislin pendant les longues soirées d'hiver, il faut distinguer Fontanes. Nonobstant ses fonctions de grand maître de l'Université, et en dépit des dispositions hostiles de l'empereur à l'égard de Chateaubriand, Fontanes, l'ami de jeunesse et d'exil, l'aristarque, et aussi le protecteur de l'imprudent génie, était le plus fidèle au rendez-vous. On verra que Mme de Chateaubriand se promettait de composer, à tête et à main reposées, avec recueillement et application, *con amore,* le portrait de Fontanes, mort en 1821, d'après l'image idéale qu'elle gardait de lui dans son cœur.

Pendant les Cent Jours, ayant accepté des relations de société avec une patriarcale famille de Belgique, elle s'éprit d'amitié pour l'une des petites-filles du patriarche, l'ange du foyer, Mlle Sophie d'Hoops. Quel bon et affectueux souvenir on se gardait de part et d'autre ! « Nous avons été longtemps en correspondance ; » lit-on dans les *Mémoires* de la première ; « ses lettres étaient des chefs-d'œuvre, une entre autres pour me faire part de la mort de sa nièce, et la dernière qui renfermait un grand éloge de Léopolde. »

Lisez cette lettre, trouvée dans les papiers de Chateaubriand : elle est admirable de délicatesse et de sensibilité. Mlle d'Hoops méritait vraiment d'obtenir, dans les Mémoires de son amie, le souvenir le plus ému. D'un regard profond, Mme de Chateaubriand avait sondé cette âme, et n'y avait découvert que bonté, piété, simplicité, en un mot, tout ce que

(1) M. Ampère avait envoyé son *Histoire de la littérature française avant le XIIIe siècle*, pour le concours à l'Académie des inscriptions. Il obtint le prix.

révèle de perfection la gracieuse, édifiante et aimable lettre que voici :

« Gand, le 16 may 1841.

« MADAME ET TRÈS HONORÉE AMIE,

« Toujours occupée de grands souvenirs (le vôtre ne peut s'effacer), nous revenons souvent à l'époque de votre très révéré séjour en notre ville; nous en faisions le détail à un des fils de M. H. de Hye-Hoys, le plus respectable député de la Belgique, par son bon esprit et sa modération; ce jeune homme se rend à Paris pour y achever ses études, il a fini son cours de droit, il aimerait se former à Paris par d'autres cours. « Ah! nous dit-il, si seulement une minute je pouvais voir le grand M. de Chateaubriand et en obtenir bon accueil, combien j'en bénirais la Providence. » Je me rappelai le même souhait de mon neveu Léopold, auquel la bonté de Dieu avait accordé cette faveur, et, après quelque hésitation, j'ai pris la hardiesse de vous importuner, peut-être pour la dernière fois, par une lettre de solitaire belge; car depuis les pertes que nous avons faites successivement de chers membres de notre famille que vous avez vus chez nous, nous vivons retirés entièrement dans un ancien cloître bâti par sainte Colette, et où elle a fini sa sainte vie d'ici-bas; nous buvons de l'eau de fontaine qui a jailli de son tombeau. Cette eau est aussi claire que le cristal, et ne se gâte point. C'est de cette maison que sont parties ses filles supprimées, pour trouver un asile auprès de votre Madame Louise de France. Ces religieuses, jadis, lui firent cadeau du pauvre manteau de sainte Colette, leur fondatrice. Elle n'en a gardé qu'une pièce qu'elle a remplacée du travail de ses mains par une pièce d'étoffe de soie cramoisie que l'on conserve encore avec le manteau restitué aux pauvres Clarisses : il fait la plus grande partie de leur revenu par les offrandes de reconnaissance qu'elles reçoivent des personnes qui demandent à en être revêtues. Elles habitent actuellement un nouveau couvent qu'elles ont bâti après leur rétablissement. Leur ancien couvent, que nous habitons, a été changé en maison, mais on y a laissé en souvenir les hautes murailles dont la forme indique encore l'époque de 1427, où elle l'a construite. En venant prendre possession de notre nouvelle demeure, nous appelions à haute voix sainte Colette, pour qu'elle nous indiquât le lieu de son tombeau, d'où on l'a transportée en France; maintenant que ses reliques en sont revenues, c'est-à-dire depuis bien longtemps, on les a mises dans la cathédrale de Saint-Bavon, avec la même tombe et la même inscription qui jadis étaient dans notre cave; je vous écris de l'endroit où se trouvait l'église, et j'y demande toute grâce et protection du Seigneur par l'intercession de sainte Colette; si le prix n'excédait nos moyens, au lieu d'être locataires, nous deviendrions propriétaires de cette enceinte très précieuse par les souvenirs. Hélas! nous ne vivons plus que de souvenirs; je prends la grande liberté de vous annoncer la perte très récente que nous venons de

faire : la sainte mort d'une bonne épouse et mère nous porte à la résignation. Son mari s'agenouille chaque jour devant son portrait pour y dire, avec ses enfants, la prière au bas de l'image; il parle d'aller, hiver et été, habiter la campagne, si ses regrets durent aussi vifs : grand exemple de regrets conjugaux; c'était une inclination dès leur enfance. M. de Chateaubriand l'a vu à table chez nous. De cette grande réunion à la table de famille, il ne reste plus, au logis, que ma toute bonne sœur Angélique, de nom et de caractère, son bon époux, et notre bon neveu Léopold, toujours souffrant de nerfs et d'asthme. Il conserve, comme une relique, la réponse que M. le Vicomte a daigné lui faire lors de la perte de sa bonne mère. Nous parlons bien souvent de votre précieux rosaire, et Léopold et ma sœur m'ont chargé de leur respectueux autant qu'affectueux hommage. Je n'ose plus prolonger mes détails, ma lettre vous semblera excessivement longue; veuillez l'excuser en faveur de l'intention. Encore un mot cependant, concernant le modeste porteur de ce message; il est l'ami particulier d'un jeune Belge, auteur d'un opuscule qui promet un grand talent; le titre en est: *La Religion vengée des attaques de la Société des Etudiants de l'Université libre*, par François Schollaert, docteur en philosophie et lettres. C'est cette étude que je prends la grande liberté de vous adresser pour réaliser une demande qui est toute l'ambition du jeune homme; il a le plus grand désir d'aller à Paris contempler les grands modèles, et je n'ose ajouter le nom de celui qu'il ambitionnerait voir le premier; ce nom, vous le trouverez sur l'adresse de ma lettre, et c'est déjà trop de hardiesse. Le modeste porteur de cette adresse nous écrira comment vous me l'aurez pardonnée, en attendant l'heureux résultat de votre condescendance (les grands cœurs sont toujours condescendants). J'adresserai des vœux au Seigneur afin que pendant le mois de Marie, que l'on célèbre à Gand avec beaucoup de ferveur, le Tout-Puissant change chacune de vos épreuves en bonnes et douces consolations, et fortifie vos précieuses santés. Je prends encore la liberté de me nommer avec respect,

Madame et bien bonne amie,

Votre très humble et très attachée,

A. Sophie d'Hoops. »

Les mémoires de Mme de Chateaubriand consacrent également à Mme la duchesse de Lévis quelques lignes pieusement attendries, mais trop courtes, comme toutes celles qui ont trait à ses propres sentiments : elle aurait si bien dit les choses du cœur!

« J'étais [à Arnouville, pendant les Cent Jours] d'une humeur horrible de tout ce que je voyais et de tout ce que je prévoyais. Pour Mme la duchesse de Lévis, pendant tout le

voyage, qui dura dix-huit jours, elle fut toujours aussi calme, aussi patiente que d'ordinaire; et sa douceur était à toute épreuve. Bonne et aimable femme! c'est en 1820 qu'elle est allée jouir dans le Ciel d'un repos qu'elle avait peu goûté sur la terre. »

Mme de Chateaubriand était donc, en amitié, d'un commerce aussi sûr qu'agréable, d'une constance à l'épreuve des années.

Que si, d'aventure, quelque joyeuseté de bon aloi, quelque mot d'espièglerie spirituelle, quelque petite flèche de malice s'étaient attachés, dans ses Mémoires, aux noms des Fontanes, Ballanche, et autres habitués, y compris l'objet de son indulgent amour, Chateaubriand, à une certaine émotion contenue, mais encore saisissable, il serait manifeste, au moins attentif, qu'elle les aimait de tout son cœur. Le petit cénacle aurait pu lui appliquer le propos que Joubert dédiait à M. Frisell : « Votre bonté nous est connue; votre verve nous amuse; vos humeurs nous font rire; vos injustices, même quand elles tombent sur nous par hasard, trouvent nos cœurs invulnérables. »

Cette âme, qui ne s'ouvrait et ne se livrait qu'à bon escient, dédaigneuse des affections banales, avare de déclarations de tendresse, recherchait comme un bonheur les occasions de se dévouer. Elle a chéri et cultivé les pauvres, plus qu'elle n'a aimé et pratiqué Joubert, plus que Ballanche, plus que Fontanes. Elle s'est dépensée sans réserve au service de ses infirmes. Son temps, son argent, ses soins, ses rêves d'avenir et de retraite allaient à eux. Par une permission de la Providence, elle se survit ici-bas dans l'exercice de son admirable charité.

Les prêtres pauvres et infirmes de la capitale n'ont pas cessé de venir demander un abri à la maison hospitalière qu'elle leur prépara : on en comptait vingt-cinq en 1849. Oubliés de tous dans la vieillesse, après s'être oubliés eux-mêmes à l'âge de la force, voici que les bonnes Sœurs de Saint-Vincent de Paul sont là, établies par Mme de Chateaubriand,

pour leur ouvrir la porte de Marie-Thérèse et leur faire gracieux accueil en son nom. Encore aujourd'hui, ils se succèdent avec empressement dans cet asile ; ils s'y entretiennent avec reconnaissance de leur bienfaitrice ; ils prient sur sa tombe ; car le sol de la chapelle recouvre sa dépouille. Double récompense, et que la foi chrétienne estime au-dessus de tout ! Les pieux suffrages de ces invalides du sanctuaire l'emportent infiniment, en efficacité et en beauté, sur l'immortelle renommée promise par les Lettres au nom qu'elle portait ! Charité passe génie. Au prix du morceau de pain donné à l'affamé, du manteau jeté sur les épaules nues de l'indigent, du verre d'eau fraîche approché des lèvres brûlantes du malade, qu'est le sublime de mot, ou de pensée, ou de sentiment, devant quoi se pâment, à tour de rôle, nos professeurs d'humanités ?

Je lis dans les notes de Danielo : « Si Mme de Chateaubriand a tant fait pour l'Infirmerie de Marie-Thérèse, si l'on y reconnaît partout son intervention, son génie, ses idées, partout aussi retrouve-t-on son souvenir. Rien de plus doux que de voir comme elle est comprise, comme elle est aimée là. Rien d'affecté cependant, parce que tout y est sincère. »

C'est grand dommage, en vérité, que Mme de Châteaubriand ait si peu laissé parler son cœur en rédigeant ses Mémoires, qu'elle ait gardé un silence de parti-pris, sur sa chère *Infirmerie* et sur ses chers « bonshommes, » encore plus que sur ses chers amis.

La politique la ressaisissait à chaque instant : c'était comme une obsession. Il est vrai que, sur ce terrain, elle se mouvait à l'aise, n'ayant plus à craindre d'être entraînée à parler d'elle-même, comme sur le chapitre de ses affections et de ses charités.

***

Puisque tant elle « vivait » de politique, voyons à quel parti elle se rattachait. Question embarrassante, pleines d'entraves et d'épines : j'aurais mieux fait de l'esquiver.

La réponse ne saurait tenir dans un mot et veut quelque développement.

S'inspirant non des principes qui ne changent pas, mais de ses impressions nécessairement variables, elle professa des opinions... successives, comme ses sentiments.

Vouée à l'échafaud, sous la République de 93, du fond de la prison où elle était enfermée avec la sœur de Chateaubriand, Lucile, de poétique mémoire, à coup sûr elle appela de tous ses vœux le triomphe de la force qui sauve.

Cette force apparut enfin et grandit par degrés, bientôt couronnée de tous les prestiges, dans la personne de Bonaparte. Eblouie, Mme de Chateaubriand crut voir en lui l'homme de la Providence : dix ans écoulés, il n'était plus à ses yeux que l'homme du destin. Frappée dans son cœur d'épouse, à deux reprises, par le despote souillé de sang, elle prit la force en horreur et invoqua le droit. Le droit réapparut sur le trône avec Louis XVIII et Charles X. Hélas ! Ingrats Bourbons ! Vous, roi sceptique, combien vous avez trompé ses espérances, un moment réalisées ; vous, roi mystique, combien vous l'avez froissée dans son amour-propre conjugal ! Aussi, tantôt elle regrette les jours de Bonaparte, tantôt elle soupire après une ère de liberté. Voici venir la royauté tricolore. Le juste milieu s'incarne en Louis-Philippe et s'installe aux Tuileries. Chateaubriand a décliné les offres royales et maintenu ce qu'il appelle l'unité de sa vie : il s'est déclaré en faveur de l'héritier légitime, par scrupule d'honneur plus que par foi politique, car il a buriné dans ses *Mémoires* l'aveu de son incroyance : « Pourquoi ai-je été royaliste contre mon instinct. » Sous le règne du Roi qui ne gouverne pas, il est incarcéré. Folle de terreur, sa femme croit la police capable d'empoisonner le prisonnier. Rassurée, non ralliée, elle laisse son cœur se reprendre à l'amour des Bourbons. Au souvenir du petit Henri V, « elle se forge une félicité — qui la fait pleurer de tendresse. » Telle est, en résumé, l'histoire de ses variations.

Frondeuse d'instinct et d'humeur ; légitimiste par tradi-

tions et souvenances; bonapartiste par contagion d'amitiés et par éblouissement de gloire; républicaine par accès de révolte et manie de paradoxe, elle tient de tous les partis et ne se tient à aucun. Dans le fond, je crois qu'elle était plutôt royaliste, mais à la mode de ses ancêtres qui faisaient perpétuellement échec à la Royauté : « Le sang breton de mon père le rendait frondeur en politique, grand opposant des taxes et violent ennemi de la cour. » Le mot est de Chateaubriand.

Danielo nous a répété quelques propos extrêmement curieux, où la gaieté, l'espièglerie, la passion, l'esprit éblouissant et paradoxal de sa « chère vicomtesse » accusent le plus originalement du monde et l'ardente charité de son âme et l'instabilité de ses opinions :

« Je ne sais si pour en obtenir une aumône pour ses pauvres,
« elle n'eût pas crié provisoirement : Vive le juste milieu.
« Toujours est-il qu'elle n'épargnait point ses gros serviteurs;
« et ce ne serait peut-être pas s'éloigner beaucoup de la vérité
« que de dire qu'elle mettait même à contribution ses prin-
« cesses.

« — Ces gens-là ont l'argent, disait-elle, c'est bien la moin-
« dre chose qu'ils laissent tomber une miette de leur abon-
« dant superflu à ceux qui ont faim, et qu'ils rendent aux
« pauvres quelque chose de ce qu'ils prennent aux contribua-
« bles et à mon pauvre petit Henri V.

« — Oui, Monsieur, ajoutait-elle en s'adressant à moi, je
« paye des impôts fous et j'en enrage.

« — Patience, ma chère, disait parfois M. de Chateau-
« briand, tu en payeras encore davantage; nous n'en sommes
« encore qu'à un milliard et demi, et ces messieurs disent
» que la France peut payer deux milliards; elle les payera.

« — Non, je ne payerai pas, s'écriait l'ardente vicomtesse.
« Non, je refuserai l'impôt, dût-on vendre mes nippes sur la
« place.

« — Tu m'as l'air, chère amie, d'être une légitimiste à la

« manière de Hampden, lui disait M. de Chateaubriand, en-
« chanté de cette sortie.

« — Une républicaine, veux-tu dire? Pourquoi non? Je n'ai
« pas d'antécédents politiques, moi; je puis, dès qu'elle arri-
« vera, accepter la République; et vous autres, hommes d'État
« du présent et du passé, vous avez tous fait et vous faites
« trop de bêtises pour qu'elle n'arrive pas. D'ailleurs, Saint-
« Malo, ma patrie, plus que la tienne, n'a-t-il pas toujours
« été une république sous la protection ou sans la protection
« de la France! Peut-être le sera-t-il encore, *qui qu'en*
« *grogne* (1).

« — Ma toute chère, tu as le don de seconde vue, tu parles
« et tu prophétises comme les grandes druidesses de l'île de
« Sein, dont la voix soulevait la mer et appelait les tempêtes;
« mais par ton refus d'impôt, ce ne serait pas toi que tu met-
« trais en jeu, on ne te dirait rien; ce serait moi que tu ferais
« fourrer en prison.

« — Qu'est-ce que ça fait? tu as des amis. D'ailleurs tu en
« as vu bien d'autres et ce n'est pas toi qui en es mort. Ah!
« si j'étais député, moi! Les hommes sont des lâches, ils se
« laisseraient peler comme une pomme avec un couteau de
« bois. Dès qu'ils ont fait quelque gros discours, c'est assez,
« ils ne sauraient jouer du poing.

« — Non, mon amie, on ne joue plus que du gobelet.

« — *Gobe-les* tant que tu voudras, je ne les *gobe* pas,
« moi. »

***

On me demandera peut-être dans quel but je suppose qu'elle a composé ses Mémoires.

Rien ne permet de croire qu'elle ait caressé la pensée de devenir auteur, d'écrire pour la postérité. Bien au contraire.

(1) C'est le nom de la principale tour de Saint-Malo. Il rappelle un mot de la populaire duchesse Anne.

« Adverse aux Lettres, » d'après Chateaubriand, elle tenait les livres en très mince estime, vendait au rabais, petit à petit, au profit de ses pauvres, même la bibliothèque de son mari, n'aimait guère que les lectures de piété où « elle trouvait ses délices, sans laisser toutefois de juger avec une grande indépendance tous ceux qui étaient de main d'homme » (1). Impossible de surprendre, dans ses récits, le moindre indice de préoccupation personnelle. Nul apprêt littéraire ne s'y trahit, nul souci de briller, nulle recherche ni prétention d'aucune sorte. Ce titre même de *Mémoires,* dont il a plu à M. Maxime Du Camp de décorer les deux cahiers, et que j'ai cru pouvoir adopter après lui, certainement elle l'aurait désavoué comme trop ambitieux. Le vrai titre eût été : *Souvenirs et notes pour servir aux Mémoires d'Outre-tombe.* De fait, elle n'en a mis aucun. Elle a commencé d'écrire tout en haut de la première page, sans laisser le plus petit espace pour un titre général; elle a tracé ces simples mots, auxquels se réfère le début : *duc d'Enghien*, et, dans le coin supérieur de droite, en menus caractères : *première mise au net.*

J'imagine que, voyant son mari travailler à ses Mémoires, et d'ailleurs interrogée par lui sur les détails dont elle avait gardé plus fidèle souvenir, elle aura été entraînée tout naturellement, et presque à son insu, à prendre la plume ; puis, le plaisir d'écrire aidant, sollicitée et emportée par la verve originale que des amis d'un goût très sûr, tels que Fontanes et Joubert, lui reconnaissaient, et que son humilité, si profonde fût-elle, ne pouvait méconnaître, elle aura poursuivi, sans autre but que de « remonter le penchant de leurs belles années (2) », d'occuper agréablement ses loisirs, de continuer le travail commencé, de répondre avec plus de netteté aux questions de Chateaubriand. Celui-ci, de son côté, consultant ces pages pour y ressaisir quelques-unes de ses heures envolées, en aura envié le naturel, la fraîcheur et la grâce.

(1) Damiello.
(2) Expression de Chateaubriand.

Et sa femme aura répondu à ses compliments par un éclat de rire : elle se sera moquée de lui, ainsi que de ses livres; mais, en dépit de ses plaisanteries, cela même aura été pour elle la récompense et le stimulant.

Sans nous mettre en trop grands frais d'imagination, nous pouvons admettre que lorsque Chateaubriand rendait hommage, dans les termes que l'on sait, aux talents de sa femme, le souvenir lui revenait de ces pages vives et pittoresques — où d'ailleurs il se retrouvait, non sans plaisir, dans une chaude atmosphère d'encens, comme un dieu dans son temple.

A l'appui de ces conjectures qui risqueraient de paraître hasardées, voici quelques remarques d'ordre matériel qui ne manquent pas d'importance.

Tout le long des Mémoires de Mme de Chateaubriand, j'ai observé des virgules, des barres, des accents, omis d'abord et marqués après coup, qui ressemblent, par la forme et même par la nuance de l'encre, aux signes équivalents tracés par la main du maître dans un fragment autographe de ses *Mémoires* que j'ai sous les yeux.

Egalement, sur une des feuilles volantes dont il sera question plus bas, j'ai retrouvé des traces de la même main : elle a biffé d'une barre lourde l'expression *au surplus,* inutile au sens.

Il y a mieux : dans le cahier vert apparaît, à n'en plus douter, la griffe du lion. De cette « écriture détestable et presque illisible » qui désespérait le cardinal Fesch, lorsqu'il recevait les rapports de son secrétaire d'ambassade, Chateaubriand a remplacé plusieurs lignes de ce cahier par autant de lignes de sa composition. Habitué aux arcanes de son écriture, pour avoir déchiffré, non sans étude, des lettres — inédites — par lui écrites à sa femme, je suis sûr de ne pas me tromper (1). — Et, à propos de ces lettres, me serait-il permis d'exprimer le regret de n'avoir pas obtenu l'autorisation

(1) Ici encore je me vois dans la nécessité de signaler la contradiction, peut-être apparente seulement, qui existe entre mes remarques et les souvenirs d'un écrivain

de les publier à la suite des Mémoires. C'est là qu'elles auraient trouvé leur place la plus naturelle : c'eût été comme

auquel je reconnais devoir, outre un renseignement très précieux, de bien douces heures de délassement intellectuel :

« Il (M. Frin, professeur de huitième au collège Louis-le-Grand) étala devant lui les feuilles d'un manuscrit et les copia d'une écriture nette qui ne manquait pas d'un certain caractère. Il était fort absorbé, poussant une faible exclamation, et, de temps à autre, jetant un coup-d'œil sur les élèves qui feuilletaient leurs dictionnaires et mêlaient consciencieusement les solécismes aux barbarismes. Tout à coup, il s'arrêta, parcourut rapidement les pages libres du manuscrit, et dit à demi-voix : « Diable d'homme, qui ne numérote pas ses feuillets ! » Je regardai : les pages qu'il transcrivait étaient étroites et longues ; l'écriture qui les couvrait était haute, ferme, assez grêle ; peu de ratures ; une encre blanchâtre. M. Frin remarqua mon attention, et, me posant la main sur le bras, il me dit : « C'est à genoux, c'est en faisant le signe de la croix, que vous devriez contempler ces pages sublimes ; elles sont l'œuvre d'un génie extraordinaire ; les siècles se fatigueront avant d'en produire un pareil ; je copie, je mets au net les mémoires de M. le vicomte René-François de Chateaubriand, ancien ambassadeur, ancien ministre, ancien pair de France. J'ai l'honneur d'être son secrétaire, parce que je suis son « pays. » M. Frin se faisait quelques illusions ; il n'était point le secrétaire de Chateaubriand, il n'était que son copiste. t. I, p. 83. »

Si ce souvenir de M. Maxime Du Camp ne remontait pas à l'âge d'insouciance où l'on regarde sans trop observer, et où les détails flottent dans la mémoire, estompés par la vapeur poétique des matins printaniers, je devrais me reconnaître victime d'une illusion cruelle, et supprimer aveuglément plusieurs endroits de ce travail. Mais quoi ! J'ai sous les yeux dix pages autographes des *Mémoires d'Outre-tombe*, et les lettres inédites de Chateaubriand à sa femme. L'écriture du manuscrit des Mémoires est identique à celle des lettres. Impossible, d'ailleurs, de la confondre avec celles des secrétaires, Danielo et Hyacinthe, qui ont écrit, sous la dictée de Chateaubriand, plusieurs lettres en ma possession.

Or, les feuillets autographes sont numérotés d'une encre moins foncée, par *Danielo*. Les pages du manuscrit sont larges beaucoup plus que hautes, ne contenant chacune, en moyenne, que neuf lignes de douze mots. L'écriture, verticale, aux lettres non liées, aux v en forme d'ω, est appuyée, pas grêle du tout. L'encre s'est conservée très noire, et tranche sur l'encre blanchâtre des cahiers de Mme de Chateaubriand. Les huit pages 80-87, ont près de soixante corrections, portant sur des mots. Les pages 116-117 sont tellement raturées, que l'auteur n'en a maintenu que trois lignes. Le reste est barré d'un bout de ligne à l'autre, sans rien qui remplace le passage supprimé. Après les mots : « Partout obscurité, silence et visage de pierre, voilà le château de Combourg, »... je lis sous les ratures :

« Le perron fait face au nord. Quand on était assis sur le perron, on avait devant soi la *cour verte ;* au-delà de cette cour, un immense et long potager, étendu entre deux futayes : l'une, à droite, s'appelait le *petit mail*, et c'était celle qui conduisait au chemin de Dol ; l'autre, à gauche, était connue sous le nom de *grand mail*. Celle-ci, où j'ai passé ma première jeunesse, était un grand bois de chêne, de hêtres, d'ormes et de châtaigniers. Mme de Sévigné vantait, en 16.., ces vieux ombrages, et depuis cette époque, 140 années avaient été ajoutées à leur beauté.

« Du côté opposé, c'est-à-dire, du côté du midi, le paysage offrait un tableau différent. Par les fenêtres de la grande salle, on appercevait *(sic)* le haut clocher de la paroisse (?), la croix de la mission et les maisons confuses de Combourg ; ensuite, un étang aussi grand qu'un lac, la chaussée de cet étang sur laquelle passait le grand chemin de Rennes, un moulin, une prairie couverte de troupeaux, séparée de l'étang par la chaussée, et, le long de cette prairie, un joli hameau dépendant d'une abbaye. Depuis l'étang — »

Ce gracieux passage a été rétabli par Chateaubriand, avec des corrections heureuses : le lecteur qui désirerait s'initier aux procédés du grand artiste, pourrait rapprocher le morceau raturé de celui qu'il a placé huit lignes plus bas, t. I, p. 105-106 de l'édition Penaud, 1849.

une réponse très affectueuse à l'amour qui se traduit de toutes manières dans les pages de sa femme. On aurait admiré avec quelle assiduité Chateaubriand s'efforçait de calmer l'imagination sans frein de celle qui gardait le foyer, et qu'il savait toujours prête à s'alarmer sur le sort de l'absent. Voici d'abord un fragment très gracieux d'une lettre datée de Chantilly, 14 novembre 1837 : il est illuminé de sourires qui font mal, parce qu'ils laissent deviner des larmes : « Je te remercie, chère amie, de ta longue lettre d'hier... Elle m'a fait rire au milieu de mes bois. Allons! Dieu soit loué de tout!... Fais bombance et *n'économise pas sur les dîners; j'ai travaillé pour que nous soyons riches comme des puits.* Baptiste s'égare tous les jours dans la forêt dont il ne peut reconnaître les avenues, il revient tout crotté; puis il parle avec sa voix qu'on entend d'un bout de Chantilly à l'autre. A toi, chère amie. Je t'embrasse. Bien des choses à Catiche, Minette, Micetto, — embrasse Céleste [Mme de Chateaubriand] (1) ».

Voici maintenant deux lettres *dictées;* la première est de la main de Hyacinthe, la seconde, de Danielo :

« Paris, mercredi, 16 juin 1841.

« A l'instant même je reçois ta lettre d'Ischl, datée du 8 juin. Si tu es arrivée à Gratz le 10, comme tu l'espérois, il y auroit donc aujourd'hui, 16 juin, six jours que tu serois à Gratz. Tu me mandes qu'il n'est pas sûr que tu y trouves Mme la duchesse de Berry : hélas! je t'avois mandé de mon côté que je craignois pour toi que tu ne la trouvasses pas chez elle. Que vas-tu faire, chère amie? Quel parti vas-tu prendre? Dieu veuille que cette preuve de dévouement à la noble exilée ne fasse pas trop de mal à ta santé. Dans tous les cas, reviens

(1) « *Cathau* ou Catiche, la perruche préférée de Mme de Chateaubriand. — *Micetto*, chat de Léon XII, né au Vatican dans une des loges de Raphaël et que M. de Chateaubriand avait souvent admiré dans un pan de la robe du Pape. Il en avait hérité à la mort de Léon XII. Micetto, d'après Chateaubriand, était très considéré des âmes pieuses. »

(Les Correspondants de Joubert).

« On vient de m'apporter le petit chat du pauvre Pape : il est tout gris et fort doux, comme son ancien maître. »

(Lettre de Chateaubriand à Mme de Récamier.)

vite : tu seras reçue avec joie. Je t'attends avec une impatience que je ne puis te dire. Tout est préparé et réparé dans la maison. Je te conseille en revenant de passer par l'Italie; tu ne t'allongeras pas de trente lieues; tu auras un beau ciel, de bons lits dans les grandes auberges; tu entendras la langue; tu pourras t'arrêter quelques jours à Genève pour voir tes anciens amis, en rentrant en France par le Jura et par une route que tu as déjà faite deux ou trois fois. Mais que dis-je là? Ma lettre te trouvera-t-elle à Gratz et n'en seras-tu pas repartie. Je t'embrasse mille fois. Reviens-nous vite. Je me porte à merveille ainsi que tous tes amis.

« CHATEAUBRIAND. »

« Hyacinthe, qui demande à Madame la permission de lui offrir ses respects comme de coutume, espère bien les lui avoir présentés de vive voix depuis huit jours, quand cette lettre arrivera à sa destination. Tout Grenelle met aussi ses respects aux pieds de Madame.

« Toutes les bêtes à plume et à poil vont bien. M. et Mme Lemonier viennent de tems en tems savoir des nouvelles de Madame : ils vont comme à l'ordinaire. Mlles d'Acosta et Mme de Gestas ne sont pas pires non plus de santé.

« HYACINTHE. »

« Venise, mercredi 11 juin 1845.

« Je reçois, au moment de partir, ta dernière lettre datée de Paris du mercredi 4 juin. M. Danielo te remercie de ce que tu penses à lui et de ce que tu le pries d'ajouter un mot de lui-même à mes lettres. Il te répétera ce que je t'ai dit cent fois : Je me porte bien, et, pour bonne nouvelle, je t'apprends que je quitte Venise demain pour aller te revoir; n'aie aucune inquiétude; les chemins sont superbes; on est mené comme en France : il n'y a pas le moindre danger. Tu vois que je prends mon tems : je couche toutes les nuits; ce n'est pas la peine de se tuer pour 4 ou 5 jours de route à gagner. Tu me reverras gros et gras, absolument comme cette bonne amie de Mme de Talaru dont tu me parles, ayant cent ans et toujours *enchapotée*. Attends-moi donc. Le jour fixe, je ne puis te le déterminer; mais dans quinze jours tu me reverras. Je t'écrirai encore une ou deux fois de la route. Je t'embrasse tendrement. Voilà M. Danielo qui t'obéit et qui te répond que je ne t'ai dit que la vérité sur ma santé. Je vais à l'instant même aller faire mes adieux à Mme la duchesse de Berry qui est jeune et belle comme le jour.

« CHATEAUBRIAND. »

« Puisque vous le désirez, Madame la Vicomtesse, je vous assure que M. le Vicomte ne vous a rien dit de trop sur sa santé; il s'est constamment très-bien porté et il n'a rien souffert du voyage, si ce n'est un peu de fatigue qui s'est bientôt passée; il est visible que le climat de

Venise lui fait du bien, il me semble se porter et marcher mieux qu'à l'ordinaire. — Quant au papier, on n'y peut rien; mais je supprime l'enveloppe.

Veuillez recevoir de nouveau l'expression du respect et de la reconnaissance avec lesquelles j'ai l'honneur d'être, Madame la Vicomtesse,

Votre très-humble et dévoué serviteur,

DANIELO. »

Ne serait-il pas extrêmement curieux d'établir que si Mme de Chateaubriaud n'a jamais lu deux lignes des ouvrages de son mari, lui, le grand écrivain, l'incomparable artiste, a lu très attentivement les manuscrits de sa femme. Et que serait-ce si, poussant « plus outre, » comme on s'exprimait au XVIIe siècle, et ne reculant pas devant une apparence de paradoxe, j'affirmais que Chateaubriand ne s'est point contenté de lire et d'admirer les récits de sa femme, ni même de s'en inspirer, mais qu'il leur a fait de vrais emprunts, qu'il a bel et bien rattaché plusieurs morceaux de cette fine dentelle à la pourpre royale de son style?

Eh bien! au risque d'effaroucher quelque fanatique de ce nom prestigieux, je ne crains pas de l'affirmer: oui, Chateaubriand a copié, pour ses fameux *Mémoires,* textuellement copié, dans les humbles Mémoires de sa femme, maints passages qui ne se distinguent pas des siens, si ce n'est par une simplicité plus franche, par un esprit plus délicat, des observations plus originales, un intérêt plus piquant. Nous ne parlons pas ici, bien entendu, des grandes images neuves, ni des superbes mouvements d'éloquence, ni de la magie souveraine et troublante répandue dans nombre de peintures mélancoliques des *Mémoires d'Outre-tombe;* cela n'est qu'à Chateaubriand : c'est le génie.

Dans les morceaux qu'il a empruntés, l'illustre écrivain ne s'est pas privé d'introduire, par-ci par-là, de légères modifications; mais, outre que l'emprunt reste évident, le sort a voulu que, pour ces retouches et additions, il eût la main malheureuse, très malheureuse même. Loin d'ajouter au charme de la narration première, il l'a gâtée par des tons faux, des réflexions emphatiques, des traits de mauvais goût.

De quelque cachet d'invraisemblance que soient frappées ces affirmations, je prie le lecteur de les accepter sous bénéfice d'inventaire : les preuves ne tarderont guère à passer sous ses yeux, et si fortes, qu'elles défieraient le démon de la dispute.

Quelles réflexions sur cette singulière découverte? Voici les miennes :

Loin de me scandaliser, le mystère de cette conjugale collaboration m'édifie et me touche au-delà de ce que je saurais dire. Il s'en exhale comme un parfum d'idéal et d'amour. J'y vois mieux qu'un symbole, — un argument nouveau et non banal de l'intimité qui a régné entre ces deux âmes à certains égards très dissemblables.

Révéler ce secret d'outre-tombe, n'est-ce pas servir également l'une et l'autre mémoire?

Des deux époux, lequel s'est montré plus délicat envers l'autre? Elle, en écrivant, par pure complaisance, quelques-uns de leurs communs souvenirs, et ceux-là, seulement, où son mari devait briller? Lui, en insérant tels quels, dans son ouvrage le plus travaillé, le plus remanié, le plus limé, le plus choyé (1), les récits prime-sautiers de sa femme? Elle, encore plus détachée de la gloire littéraire que des autres vanités terrestres? Lui, si riche de son propre fonds, qu'il pouvait dédaigner tout apport de ce genre?

Il semblerait que Chateaubriand a rendu le centuple en accordant aux Mémoires de sa femme l'honneur très grand et d'ailleurs mérité de les présenter comme fruits de son génie, et en communiquant à la faible voix de sa compagne quelque chose de l'immortel retentissement réservé à la

(1) « Ces *Mémoires*, après tout, sont sa grande œuvre, celle où il se révèle... dans « son immense talent d'écrivain. C'est le livre peut-être le plus composé de « Chateaubriand... Tel qu'il est, ce livre est quelque chose d'unique. »

SAINTE-BEUVE, *Chateaubriand et son groupe*, t. II, p. 437.

« Il ne serait plus là pour corriger les épreuves et pour donner une nouvelle « édition des *Mémoires;* c'est pour cela qu'il les remaniait et les retouchait incessamment. »

DANIELO, *loco cit.*

sienne. Qu'elles restent donc associées, ces deux voix, l'une superbe, l'autre exquise, dans l'harmonie d'un chant qui n'est pas près d'expirer.

Quoi qu'il en soit, et pour varier le ton de cette causerie, je vais citer le passage où Chateaubriand a biffé le mot *au surplus,* et celui où il a glissé deux lignes de son écriture. Le premier est écrit sur une feuille libre, probablement détachée du cahier rouge, le second fait partie du cahier vert :

« La brochure de M. de Chateaubriand [*Bonaparte et les Bourbons*], rallia tous les bonapartistes de bonne foi. Généreusement mon mari, qui pendant dix ans avait été persécuté par les hommes de l'Empire, prêcha pour eux l'oubli du passé. Ils profitèrent de ses conseils. On les combla, et on l'éloigna comme un pestiféré, disant qu'il était un drapeau et qu'il ferait des ennemis aux Bourbons; « qu'il fallait attendre. » Ensuite on ne lui pardonnait pas d'avoir manifesté, dans sa brochure, des sentiments que le Roi lui-même était venu jurer à Saint-Ouen. On avait fait une charte, mais c'était avec l'intention de la renverser. Déjà, de petites coteries se rassemblaient : à leur tête, étaient M. de Damas, les Narbonne et M. de Blacas. On nous choyait encore un peu dans l'espoir que M. de Chateaubriand changerait d'avis et mettrait en bon français les rêveries des revenants d'Artwel, qui, réellement, arrivaient de l'autre monde. Je me rappelle que, tandis que la cour trouvait mon mari presque un libéral, le roi de Prusse lui écrivait en partant, pour lui recommander la modération et la nécessité de se ployer au temps. Tout ce qui avait été les esclaves de Bonaparte le craignait; tout ce qui voulait mettre la France en esclavage l'abhorrait. Un seul homme fut juste en ces temps envers lui : Bonaparte à Fontainebleau. Il se fit lire la brochure. Ses maréchaux, pour lui faire encore une dernière cour, se récrièrent sur l'abomination de cet écrit. L'empereur seul la discuta avec impartialité, et il ajouta : « *au surplus*, je n'ai rien à dire à Chateaubriand; il fait son métier, il m'a résisté pendant ma puissance, il a le droit de me frapper quand je suis vaincu; mais ce sont ces plats courtisans... qui aujourd'hui s'avisent de parler! » Et il finit par ces mots : « Ah! si les Bourbons suivent les avis de cet homme, ils pourront régner! mais soyez tranquilles, Messieurs, dit-il en riant, ils ne le croiront pas, et il sera plus persécuté sous leur régne que sous le mien. »

« Voyant que toutes les places se donnaient, mon mari crut devoir demander s'il ne serait point appelé à servir des maîtres, auxquels il avait sacrifié fortune, honneur et repos. M. de Blacas refusa tout ce qu'on lui demanda pour lui; et il répondit à une personne qui lui disait : « Mais enfin, il faudra donc que M. de Chateaubriand émigre quand les émigrés reviennent; car il n'a pas les moyens de vivre no-

blement en France ? » « — Qu'il parte. » Et c'est cet homme que nous avons trouvé toujours dans notre chemin, que mon mari a défendu à Gand, en Angleterre, et à qui il a fait, depuis, l'honneur de le supposer aussi généreux envers les princes qui l'avaient comblé, que lui-même l'aurait été, s'il l'avait pu, envers des princes qui l'avaient abreuvé d'outrages.

« Cependant Mme de [Duras] insista. Elle fut trouver M. de Talleyrand, alors ministre des affaires étrangères. Toutes les ambassades étaient données, hors celles de Suède et de Constantinople. Il les mit à notre disposition, s'étonnant que mon mari fût obligé de s'adresser à lui : « Je croyais, dit-il à Mme de D..., que puisque M. de Chateaubriand n'avait rien, c'est qu'il n'avait rien voulu. Le premier jour, à l'arrivée des princes, on devait lui offrir tout. Le second jour, c'eût été bien tard. Le troisième, ce n'eût plus rien valu. » Nous choisîmes la Suède parce que mon mari, ayant assez mal parlé des Turcs dans son *Itinéraire,* craignait, comme M. de Choiseul, la prison de sept tours. Louis XVIII donna son approbation à cette nomination avec un vrai plaisir; il l'accompagna des paroles les plus obligeantes : il avait un véritable penchant pour M. de Chateaubriand, étant au fond très raisonnable. Et même, quand mon mari fut le remercier, il lui dit : « C'est une bague au doigt que je vous donne; mais ne partez que quand je vous le dirai : j'ai besoin à Paris de mes bons serviteurs. »

(Feuille libre.)

« 10 septembre 1830. — C'est un petit élève des antichambres de Bonaparte, M. de.... chevalier d'honneur de Mme la duchesse de Berry..., qui a eu l'audace de dire, il y a quelques jours, à Mme B..., qu'on recevrait en grâce M. de Chateaubriand, s'il voulait avouer qu'il avait écrit dans le journal des *Débats*, et s'il convenait que ses articles avaient fait un grand mal à la monarchie; que M. de Montmorency avait fait une grande faute au commencement de la Révolution; qu'il en avait fait l'aveu et qu'on lui avait pardonné. — D'abord, M. de Chateaubriand n'a point écrit dans les *Débats ;* mais s'il l'avait fait, c'eût été pour dire, comme il l'a toujours fait, tout ce qu'il fallait dire pour arrêter la fatale catastrophe amenée par des hommes tels que ce M. de... et sauver ses malheureux princes : il n'aurait rien à rétracter. Mais si, enfin, M. de Chateaubriand s'était une fois trompé, il n'aurait pas attendu, comme M. de Montmorency, qu'une grande place fût attachée à son aveu : il eût dit, tout simplement : « je me suis trompé une fois, je puis me tromper deux, » et aurait conseillé au prince d'en prendre un plus sage que lui. Voilà, quand on a fait ce qu'avait fait M. de Montmorency, ce qu'on dit, quand le repentir est sincère. Ce qui a perdu les Bourbons, c'est l'amour des convertis, ne sachant que pas ceux qui ont véritablement le cœur contrit ne s'érigent pas en censeurs de leur prochain, lorsqu'ils ont à pleurer une grande faute et à craindre d'y retomber.

« Malheureusement, M. de Chateaubriand n'a point de fautes à se reprocher, si ce n'est d'avoir été, malgré tous les risques qu'il y courait, un vrai et loyal serviteur du roi : disant toujours la vérité, non pas lorsqu'il n'avait rien à perdre, mais toujours dans les temps où il n'avait plus rien à désirer. Quand il publia « *La Monarchie selon la Charte,* » il était pair, ministre d'État, avec une pension de 24,000 fr. — Il donna sa démission à Berlin, pour rester fidèle à des amis qui, à la vérité, le trahissaient; mais n'importe. — Ministre avec 25,000 liv. de revenus, il ne voulut point approuver le 3 pour cent. Envoyé ambassadeur à Rome, il *renonça* à 20.000 livres de rentes et à la plus belle existence du monde, pour ne pas soutenir des *Ministres* qu'il *pensait* devoir perdre le roi : prévision trop réalisée. Enfin, aujourd'hui il sacrifie à la légitimité, dont il n'a éprouvé *que de l'ingratitude, le reste de son existence, et refuse tous les emplois qu'on ne cesse de lui offrir. Car les hommes qu'il refuse de servir l'apprécient plus que ceux auxquels il a dévoué toute sa vie* (1).

« [M. de... ou M. de ***, a ajouté que M. de Chateaubriand avait une pension aux *Débats :* calomnie d'autant plus atroce que les misérables la répètent sans la croire. A les entendre, M. de Chateaubriand a fait plus : il est allé dans les prisons visiter les hommes qui étaient condamnés pour écrits séditieux. Enfin, il n'y a point d'expressions et d'absurdités que ce perfide entourage de nos princes en Angleterre ne continue à débiter sur le compte d'un homme qu'ils conviennent avoir une grande puissance de respect en France, et dont ils croient pouvoir avoir besoin] (2).

« M. de Chateaubriand, qui les a renvoyés, ne changera ni de système, ni de langage : un honnête homme n'en a qu'un, et il n'a point été élevé à la même école que M. de... Il n'a point puisé dans les antichambres de Mme Bonaparte, la bassesse d'un courtisan avec la fausseté d'un laquais. Nous verrons à quoi aboutiront les belles intrigues de ces Messieurs, pour ramener leur maître sur un trône où, s'il y montait, entouré d'eux, il ne resterait pas huit jours. J'espère voir un peu mettre au jour toutes ces belles fidélités métalliques. »

(Cahier vert.)

*
* *

Certes, on a pu déjà s'en rendre compte, elle mettait moins d'apprêt et de solennité que lui dans la rédaction de ses Mémoires. Il y a même lieu de penser qu'elle ne connaissait d'autre procédé de composition que celui de « la plume au

(1) Les italiques marquent les corrections de Chateaubriand.
(2) Tout ce qui est compris entre les crochets a été raturé par Chateaubriand.

galop » et de « la bride sur le cou. » Elle laisse échapper son secret, semble-t-il, dans ces charmantes lignes d'une lettre à Joubert : « Vous devriez bien m'écrire... Il y a bientôt mille « ans que je n'ai reçu un mot de vous. Les *Madames* n'en « pourraient dire autant! Cependant vous suez sang et eau « pour leur tourner des phrases *à leur manière,* tandis qu'il « ne vous en coûte seulement pas la plus petite transpiration « pour m'en faire *à la mienne.* Que dit Mme Joubert de cela? « Je parie qu'elle ne met point son veto sur notre correspon- « dance : elle sait trop qu'elle ne peut coûter tout au plus « qu'une pauvre feuille de papier. »

Cette manière, qui ne coûtait seulement pas la plus petite transpiration, mais une pauvre feuille de papier, c'était, caractérisée à ravir par un mot de sa façon, toujours originale, c'était vraiment la sienne.

Toutefois, il y a lieu de penser qu'avant d'écrire dans son beau cahier rouge à tranches dorées et à fermoir d'argent, elle essayait sa plume, pour ainsi parler, sur des chiffons de papier : j'en ai retrouvé une quantité entre les pages reliées des Mémoires. Ces petites feuilles volantes, d'inégale dimension, sur lesquelles il semble qu'elle ait voulu se faire la main, contiennent des notes, des dates, des extraits de lectures pieuses — elle n'en supportait guère d'autres — quelques considérations plus ou moins étendues, des phrases inachevées, des mots incisifs tombés peut-être de ses lèvres dans un récent entretien, quelque trait de malice rencontré au milieu de ses occupations, et qu'elle avait jugés de nature à pouvoir être utilisés.

A comparer avec les passages analogues des Mémoires plusieurs de ces notes que j'ai sous les yeux, mais que je ne reproduis pas pour éviter un semblant de répétition, il ressort en toute évidence, que la forme n'était pas le moins du monde enchaînée à une reproduction servile. Le récit rencontrait, dans les notes, avec le secours des dates, un point de départ et d'appui; la phrase y retrouvait le trait tout aiguisé, le mot acéré, mis en réserve pour l'heure opportune, et dont

elle s'armait à la course. D'ailleurs, il n'est pas rare que les notes soient sans figure aucune : phrases coupées au beau milieu, ou sans tête, ou sans conclusion ; simples griffonnages d'essai. Tandis que dans ce qu'elle a appelé la « première mise au net, » avec la parfaite correction, il y a un entrain, un enjouement, un feu qui trahissent, chez l'auteur, le libre et spontané jaillissement de la verve féconde, de la verve endiablée.

Le cas s'est présenté à diverses reprises où il ne lui a plus suffi de sa verve et de ses souvenirs. Pour décrire à son idée les lieux qu'elle a visités, pour peindre au naturel les personnages qu'elle a connus, il lui faudrait consulter les livres ou les hommes. Alors, au lieu de déposer la plume et de se mettre en mesure de la reprendre avec les données qui lui manquent, elle trace à la hâte une note, par exemple : *ici faire la description de la vallée de Chamounix ;* et, vite, elle continue son récit, sans même laisser de place pour y insérer plus tard la description idéale. Plus loin, mécontente de ce qu'elle vient d'écrire, elle met en note : *morceau à refaire ;* ou bien, *portrait de Fontanes ;* plus souvent, ce sont de petits canevas qu'elle ébauche en forme de *memento* : « Parler des Bertin, « du *Moniteur de Gand* fait à leurs frais, du refus de les « payer à cause des articles qui regardaient Soult et Fouché : « injustice de la cour pour les deux frères qui avaient été « persécutés sous Bonaparte pour la cause des Bourbons, et « que les Bourbons ne cessèrent de persécuter. Ce qui fait « que deux bons bourgeois de Paris, qui n'ont aucune raison « de vouloir une dynastie qui ne les protègera pas, passent à « l'ennemi avec armes et bagages, c'est-à-dire avec leur jour- « nal [*des Débats*], etc. »

Il est donc à présumer que son style, dans la forme actuelle des Mémoires, est de premier jet ; que son procédé est bien celui de la plume au galop, celui de Mme de Sévigné.

Merveilleuse faculté dévolue à certains esprits de femme, et « qui est comme une suite naturelle de leur haute nais-

sance (1) », de rencontrer d'instinct, sans recherche ni attente, le mot propre, la tournure élégante, les fines analyses, les remarques ingénieuses, pour exprimer en une langue franche et naturelle, tout ce qu'elles sentent, désirent et veulent, tout ce qu'elles pensent, imaginent et rêvent! Des écrivains de génie ont remarqué et envié ce don. Peut-être éprouvera-t-on quelque plaisir à relire ici un de ces aveux : il est emprunté à La Bruyère : « Ce sexe va plus loin que le nôtre dans ce genre d'écrire : elles trouvent sous leur plume des tours et des expressions qui souvent en nous ne sont l'effet que d'un long travail et d'une pénible recherche ; elles sont heureuses dans le choix des termes qu'elles placent si juste que, tout communs qu'ils sont, ils ont le charme de la nouveauté, ils semblent être faits seulement pour l'usage où elles les mettent ; il n'appartient qu'à elles de faire lire dans un seul mot tout un sentiment et de rendre délicatement une pensée délicate ; elles ont un enchaînement de discours inimitable qui se suit naturellement et qui n'est lié que par le sens. Si les femmes étaient toujours correctes, j'oserais dire que les lettres de quelques-unes d'entre elles seraient peut-être ce que nous avons dans notre langue de mieux écrit. »

Elle mérite qu'il lui soit fait application de cet hommage, celle dont Joubert, l'émule souvent heureux de La Bruyère, s'empressait de copier les lettres pour une de ses correspondantes. Il écrivait à Mme de Vintimille : « Vraiment sa femme [de Chateaubriand] entend mieux que [lui] les petites choses. » « Si le *Publiciste* [journal hostile à M. de « Chateaubriand] lisait ses lettres, il les trouverait de bon « goût et digne de ses feuilletons. Je vais vous en transcrire « quelque chose : cette plume vive et leste mérite, je crois, de « vous faire quelque plaisir. » Et après avoir cité un long passage, il ajoute : « Je n'ai pas sous les yeux la deuxième lettre à ma femme, et qui est encore plus piquante. »

« Bon goût, plume vive et leste, encore plus piquante, »

(1) La Bruyère.

ces simples mots, et de si grande portée venant d'un tel juge, devraient suffire s'il ne s'agissait que des lettres de Mme de Chateaubriand. Mais, puisqu'il est question de ses Mémoires, et que personne n'en a parlé, sauf M. Maxime Du Camp, je dois essayer de les caractériser.

***

Un trait psychologique fort rare, unique peut-être, dans ce genre d'écrit, c'est la résolution, étroitement observée, de s'effacer le plus possible, de ne parler de soi que par stricte nécessité, en toute hâte et avec une sorte de répugnance : *rara avis.*

Au sens littéraire, ce qui distingue les récits du cahier rouge, c'est une manière alerte et originale, semée de traits de malice et animée d'un feu continu, — feu de passion généreuse, mais aussi de partialité; beaucoup d'esprit; peu de périodes; point de circonlocutions; jamais de néologisme; « des termes tout communs; » nulle tache de mauvais goût; quelques grains de sel gaulois; de loin en loin, des croquis de personnages connus, gratifiés d'un petit air drôle qui prête doucement à rire.

Bref, Mme de Chateaubriand réalise le souhait de son ami Joubert, qui disait de lui-même, avec une expression de regret : « J'aurais été gai, leste et court. » « La gaieté, qui clarifie l'esprit, surtout la gaiété littéraire (1) » balance et atténue, dans le premier cahier, la sévérité des jugements ; dans le second, l'enjouement comique a disparu, en même temps que le récit proprement dit : ce ne sont plus que réflexions chagrines, critiques à l'emporte-pièce, retours sur les fautes politiques des rivaux de son mari. L'esprit est toujours là. Il brille, mais il brûle.

A la réflexion, et après avoir beaucoup admiré, d'aucuns regretteront que ce style rapide, nerveux et mordant, fait

(1) Joubert.

pour l'anecdote et le portrait, pour l'épigramme aussi, et même pour la charge, se soit habituellement interdit la grâce féminine qui séduit, l'émotion qui parle et prend au cœur, les images gracieuses et faciles où se peint le sentiment.

Chacun son genre. Le sien est d'une femme d'action (1) et d'esprit, non d'une langoureuse ni d'une *faiseuse* (2). Etant très personnel et très naturel, son style est des meilleurs.

Si naturel, en effet, qu'il justifierait à sa manière le mot célèbre de Buffon. Étudiez cette diction et vous y retrouverez la femme « à l'humeur un peu trop bretonne, » que nous a si bien dépeinte M. Danielo, l'un des secrétaires de Chateaubriand, « l'armoricaine en qui surabondait et l'esprit trop salin de la mer natale, » et l'indépendance originelle portée au suprême degré, et l'amour de la contradiction amusante et embrouillante, joint à la vivacité d'un caractère généreux et... obstiné : nature ardente et à contrastes, tournée aux pensées et aux pratiques de la piété, mais qui ne faisait profession de respect absolu qu'envers Dieu et ses saints : et encore a-t-on remarqué que quelques saints ont eu bien de la chance d'avoir été canonisés, — le fondateur des jésuites, par exemple; dans la discussion et la causerie, montrant « plus d'esprit que son mari, lequel souriait, mais ne luttait pas : il eût été battu. » M. Danielo ajoute : « Je connais dans notre bon pays de Bretagne plus d'une femme de cette humeur. » Merci !

A lui seul, disons-nous, le style des Mémoires aurait permis de reconstituer l'ensemble de cette physionomie complexe et captivante, d'en démêler les traits essentiels; d'affirmer que cet esprit observateur et fin glissait volontiers sur la pente de la critique; que ce cœur si chaud, dévoré de la soif du sacrifice, et immortalisé par une fondation charitable

(1) « Marie-Thérèse était la principale mais non la seule œuvre dont s'occupât Mme de Chateaubriand : elle avait aussi des entrevues avec Mgr de Janson pour l'œuvre de la *Sainte-Enfance;* quand elle s'y rendait, elle nous disait : *Je vais au concile* ». (DANIELO, *Mémoires d'Outre-tombe*, t. XII.)

(2) C'est un de ses mots : « elle redoutait les nouvelles figures et les *faiseuses.* »

de premier ordre, montrait plus de générosité que de tendresse dans le don de soi; que cette âme très chrétienne, d'une foi vive et agissante, d'une pratique exacte et zélée, fidèle autant que possible à la messe quotidienne, à la méditation, aux lectures de spiritualité, aux œuvres de miséricorde, manquait un peu d'onction, était réfractaire à tout mysticisme, et gardait trop ses franchises vis-à-vis des personnes et des institutions religieuses.

Aux dons exceptionnels qu'on est en droit de lui reconnaître, s'il était permis de joindre l'amabilité soutenue, faite de douceur et d'indulgence, avec une sensibilité plus fréquente, quelquefois trempée de larmes, avec des regrets plus soumis, parfois relevés d'un sourire, en vérité, ce serait la perfection.

Mais, s'il faut prendre au mot ces Bretons, il paraît qu'il leur est difficile d'être parfaits. « Il y a dans les têtes bretonnes, » remarque Chateaubriand, « quelque chose des vents qui tourmentent notre Péninsule. »

Braves gens, tout de même — notre réserve et notre orgueil — ardemment patriotes et catholiques fidèles, à jamais.

Assez amie de l'orthographe pour la respecter d'habitude et relever non sans malice, chez telle grande dame de ses amies, les infidélités qu'elle se permettait à l'égard de la grammaire; assez instruite pour être en mesure de citer et de traduire, sans crier gare, les poètes latins, elle ne tire de tels avantages, rares à ce degré parmi les femmes de ce temps-là, aucune espèce de vanité (1). Par la simplicité d'accent et la franchise d'humeur, elle est tout l'opposé de la femme auteur, de la précieuse, comme on disait au temps des Molière et La Fontaine, du bas-bleu, comme on dit en ce

(1) « Les petits billets des dames du grand siècle et du siècle dernier trouvaient moyen d'être à la fois sans beaucoup d'orthographe et du français le plus excellent. » .... « Lucile [de Chateaubriand] avait le génie de la sensibilité et de la rêverie; mais, comme les femmes du XVIIe siècle, elle avait aussi ses inexpériences et ses aimables gaucheries, en fait d'orthographe et de grammaire. »

(Sainte-Beuve : *Chateaubriand et son groupe littéraire.*)

siècle (1). Son esprit n'étincelle que pour ses amis; et cet esprit n'a rien d'affecté, rien de maniéré, rien de quintessencié, pas plus dans la pensée et dans le sentiment, que dans le tour et l'expression. Oui, certes, elle était instruite. Mais qu'on se garde bien de lui supposer l'immense somme de connaissances, si fort prisée de nos jours, — celle que l'on exige des aspirantes aux divers brevets de capacité.

Pour les diplômes de ce temps-ci, elle n'aurait eu, jeune

(1) « — ... Je ne sache point avoir lu dans l'histoire ecclésiastique ce que je viens de lire ici.

— En effet, Madame, les historiens de l'Eglise ne sortent guère de l'Europe ou de l'Occident de l'Asie. Ils ne savent, ou du moins ils ne disent presque rien des progrès, des fortunes diverses dans la Haute-Asie.

— Mais, ma chère, interrompit M. de Chateaubriand, qui avait curieusement écouté, tu parles de l'histoire de l'Eglise comme un bonnet carré, comme un docteur suivi....

— Tiens, pourquoi pas ?

— Je te croyais des *Bas blancs*.

— Pardine ! tu devrais pourtant bien savoir que j'ai toujours été *bleue*.

— Et bonapartiste, je crois ?

— Certainement.

— Mais puisque te voici dans les profondeurs de l'histoire ecclésiastique, dis-moi un peu, as-tu lu Baronius ?

— Baronius ? quest-ce que c'est que Baronius ? il n'y a pas de baron qui ait écrit l'histoire de l'Eglise.

— Je t'y prends : Baronius n'est point un baron, c'est le cardinal César Baronius, le grand annaliste de l'Eglise.

— Je ne te dis pas le contraire, mais puisque c'est un Italien, pourquoi ne l'aurai-je pas vu, puisque je sais l'italien ? n'est-ce pas, Monsieur Danielo, dit-elle en me regardant d'un air aimable et un peu embarrassé.

— Ça me paraît juste, Madame :

— Je plains ton erreur, ma chère, mais c'est en latin que Baronius a écrit.

— Que me fait cela ? est-ce que le latin et l'italien, ce n'est pas la même chose ? Je te le déchiffrerais, moi, ton latin. Mais toi qui me chicanes, si je te demandais ce que c'est qu'un *avatar ?*

— Ma chère, tu me mettrais à bout, à moins que je n'appelle Danielo à mon secours, comme tu m'as paru toi-même en avoir l'intention tout à l'heure....

Mais au lieu de vouloir entendre, la vicomtesse s'amusait à pousser sa pointe, en disant du ton le plus majestueusement grotesque : *Courma-avatara, varahak-avatara !*

— Madame de Chateaubriand, vous me faites peur avec vos mots terribles et votre science effrayante !

— En as-tu assez ?

— Oui, oui, oui !

— Moi, je me défends du moins.

— Oh ! toi, vois-tu !.. Mais moi, je me rends et demande grâce... »

(DANIELO, *loco cit.*)

fille, en ses dix-sept ou dix-huit ans, ni assez d'orthographe, bien que son orthographe soit excellente, vu la date, et ne comporte guère plus de caprices que celle de Chateaubriand ; ni assez d'écriture, bien que la sienne soit grande et régulière, une des plus belles écritures de femme du monde qui se puisse voir, si peu qu'elle ait voulu s'appliquer ; ni assez de géographie, science spéciale qui s'efface dans le cerveau des êtres voués, par destinée, aux étroits et prochains horizons ; ni assez de mathématiques, bien qu'elle ait trafiqué tant et plus, et avec grands profits pour ses œuvres de charité, elle, la grande dame, élevée au sein de l'opulence (1), bien qu'elle ait recueilli, manipulé, dépensé plus de 240,000 fr., dans les sept premières années seulement de sa fondation de Marie-Thérèse (2) ; ni peut-être, — qui sait ? — assez de style, d'un certain style à la mode des examens, bigarré, bourré de formules apprises, composé de pièces et de morceaux, impersonnel : son originalité, féconde en saillies, lui aurait joué quelque mauvais tour ; incapable de ménager les pédants, même en un jour d'examen, elle leur eût, pour sûr, décoché quelque flèche de son riche carquois : échec pour le style !

Faut-il accuser son temps de lui avoir refusé une telle étendue de connaissances nécessairement superficielles ? Joubert va répondre : « On recevait une première éducation

(1) « Orpheline de père et de mère..., elle avait dix-sept ans lorsque, à mon retour d'Amérique, j'arrivai à Saint-Malo. Elle était blanche, délicate, mince et fort jolie ; elle laissait pendre, comme un enfant, de beaux cheveux blonds naturellement bouclés. On estimait sa fortune de cinq à six cent mille francs. »

(*Mémoires d'Outre-tombe.*)

(2) « ... Cette grande maison à quatre étages, la *maison des prêtres*, la gloire du jardin, le modèle des bonnes constructions et du bon marché, c'est Mme de Chateaubriand qui en a choisi le site et tracé le plan. C'est elle qui a trouvé pour la construire un simple maçon, mais un maçon honnête homme, un maçon unique qui, avec des matériaux reconnus excellents par expert secret, l'a bâtie, couverte, boisée, peinte, parquetée, munie de ses portes et fenêtres et l'a livrée, clefs en mains, pour la somme de soixante-seize mille francs, tandis que tous les propriétaires qui ont fait construire et qui la voient l'évaluent à cent vingt ou cent trente mille francs. »

(Daniello, *loco cit.*)

« très complète, puisque... on en sortait capable de devenir,
« par ses propres efforts et par ses seules forces, tout ce que
« la nature voulait.... Les mathématiques, l'histoire, la géo-
« graphie et les autres connaissances dont on parle tant, y
« tenaient leur place, non pas en relief et avec fracas, comme
« aujourd'hui, mais, pour ainsi dire, en secret et en enfonce-
« ment. Elles étaient fondues, insinuées et transmises avec
« les autres enseignements. On les goûtait et on emportait
« le désir de les apprendre ; on les apprend aujourd'hui et
« on part avec le désir de les oublier. Instruit avec quelque
« lenteur, avec peu d'appareil, et d'une manière insensible,
« on se croyait peu savant et on se conservait modeste. Au
« lieu de cette ignorance qui s'ignore et de ce savoir qui se
« connaît, fruits pernicieux et repoussants de notre éduca-
« tion actuelle, on sortait des anciennes écoles avec une
« ignorance qui se connaissait et un savoir qui s'ignorait.
« Que ceux qui ont vu les temps passés, portent leur mé-
« moire en arrière, et qu'ils se souviennent d'eux-mêmes :
« ils avoueront que je dis vrai. »

Joubert écrivait cela à Fontanes, grand maître de l'Université. Aujourd'hui, on s'ingénie de tant de manières à surcharger les programmes, qu'on finira par fausser ou briser le ressort dans les jeunes intelligences, quand il eût fallu se contenter d'en favoriser l'élasticité progressive, le jeu personnel, la vaillante activité.

Il ne me reste qu'à signaler quelques-unes des curiosités de ses Mémoires.

D'abord, ils nous montrent, dans l'abandon de l'intimité, plusieurs hommes célèbres que l'on ne réussit guère à se représenter autrement que dans le composé de la tenue officielle ; ils nous admettent à la confidence des impressions produites par ces personnages sur l'esprit et le cœur de cette femme sensible autant que sagace ; surtout, ils nous dépeignent Chateaubriand, chez lui, dans sa maison, dans son jardin, se livrant à des goûts de culture, s'enivrant de la solitude, chère à son âme désenchantée de tout — sauf de

la *Vallée aux Loups,* qu'il lui fallut vendre, hélas ! après neuf ans de possession, et dont le souvenir, sur ses vieux jours, lui arrachait ce mot versé dans le cœur de Mme Récamier, ce mot gros de soupirs et de larmes : « Ah ! la chère Vallée !... » Il y a, sur cette chère retraite, où les amis de Chateaubriand vinrent couler avec lui tant d'heures de joie, et sur le Chateaubriand de l'intérieur, des pages exquises, ravissantes, uniques, en vertu de l'intérêt tout spécial que leur communiquent l'esprit et la qualité du témoin.

Enfin, ils nous introduisent, pendant la crise des Cent Jours, tout près de Louis XVIII et de Monsieur ; ils nous dévoilent, prises sur le fait, les changeantes intrigues de la cour — et des cours, en compagnie de celle dont Daniclo disait : « Elle aurait vu à travers un mur. »

* * *

Les littérateurs à qui des loisirs enviables, la connaissance approfondie du « groupe », et aussi la confiance de l'héritière de Chateaubriand, permettraient de se livrer à une étude nouvelle sur l'original, auraient peut-être la joie d'y trouver des indices ou des arguments pour rectifier quelque erreur de la critique, quelque insinuation perfide — comme j'en ai eu le bonheur au sujet d'une accusation formulée dans le livre de Sainte-Beuve, sur Chateaubriand.

Puisse la rectification qui suit démontrer, clair comme le jour, l'esprit de malveillance qui a dicté au maître causeur et cancanier, bon nombre de passages de son livre ; *Chateaubriand et son groupe littéraire !* Puisse-t-elle provoquer aux recherches un haut et puissant justicier !

Voici le rôle attribué par Sainte-Beuve, dans une affaire capitale, à l'homme qu'il avait entouré de tant de soins et de flatteries :

« Tout irrité qu'il pouvait être contre le rebelle et le relaps [Chateaubriand], Napoléon ne le prit jamais en très longue colère. Il lui aurait même très probablement accordé la grâce

de son cousin, du nom de Chateaubriand, arrêté pour conspiration, qui n'aurait pas été fusillé, si l'écrivain, qui se posait en adversaire, avait consenti à la demander directement au maître et à lui en savoir gré (1). » Et en note : « Les Mémoires laissés par Mme de Rémusat, s'ils sont publiés, nous diront un jour cela. »

Cette première insinuation n'ayant pas suffi à la perfidie de Sainte-Beuve, il reprend et développe son accusation dans les suppléments du tome II :

« Je reviens sur ce qui a été dit, en passant, à la page 103 de ce volume. On lit dans la nouvelle préface que M. de Chateaubriand mit en tête des *Martyrs,* dans l'édition de ses œuvres complètes en 1826 : « Au reste cet ouvrage me valut « un redoublement de persécution sous Bonaparte : les allu- « sions étaient si frappantes dans le portrait de Galérius et « dans la peinture de la cour de Dioclétien, qu'elles ne « pouvaient échapper à la police impériale ; d'autant plus que « le traducteur anglais, qui n'avait pas de ménagements à « garder et à qui il était fort égal de me compromettre, avait « fait, dans sa préface, remarquer les allusions. Mon malheu- « reux cousin, Armand de Chateaubriand, fut fusillé à l'appa- « rition des *Martyrs ;* en vain je sollicitai sa grâce ; la colère « que j'avais excitée s'en prenait même à mon nom. » — Il y a lieu de s'étonner que M. de Chateaubriand ait pu croire de telles choses, qui sont contraires à la vérité des faits et arrangées après coup dans la mémoire, au gré de la haine. Quoi ! la colère qu'aurait excitée dans l'âme de Napoléon la publication des *Martyrs* aurait influé sur la condamnation du cousin de M. de Chateaubriand? Quoi! le nom seul que portait ce malheureux parent lui aurait été fatal?... La vérité est que M. de Chateaubriand ayant fait *parler* à l'Empereur par Mme de Rémusat en faveur de ce cousin, l'Empereur répondit très nettement : « M. de Chateaubriand veut la

(1) On aura remarqué que la phrase accusatrice est lourde, embarrassée, de honteuse mine, rappelant, dans son allure tortueuse, la vipère qui se dispose à mordre.

grâce de son cousin? *pourquoi ne la demande-t-il pas lui-même?* » Mais M. de Chateaubriand, qui, apparemment, ne voulait pas en savoir gré ensuite ni contracter une obligation personnelle, n'alla pas plus loin, *ne fit point de demande en grâce* toute franche et *directe*, et la condamnation eut son effet. *Il tenait plus à son grief et à sa vengeance future qu'à son cousin.* » Mensonge et infamie !

A cette mise en scène fort bien agencée par la main de l'habile critique, il ne manque qu'une chose, la vérité. Tout l'échafaudage repose sur le témoignage — à venir — de Mme de Rémusat, unique autorité alléguée par Sainte-Beuve. Si ce témoignage manque, tout s'écroule; or, il se dérobe absolument. Les Mémoires de Mme de Rémusat, aujourd'hui publiés, s'arrêtent à l'année 1808 (1). Naturellement ils sont muets sur les circonstances d'un fait qui s'est produit en 1810.

Mme de Chataubriand va nous dire la vérité sur ce tragique événement. Ses Mémoires ont démenti à l'avance l'accusation

(1) Les premiers Mémoires de Mme de Rémusat furent brûlés par elle, au retour de Napoléon de l'Ile d'Elbe « pour ne pas risquer le repos, la liberté, la vie même de tous les siens.....

« L'ouvrage devait se diviser en cinq parties correspondant à cinq époques. Elle n'en a traité que trois, qui remplissent l'intervale de 1802 au commencement de 1808, c'est-à-dire depuis son entrée à la cour jusqu'au début de la guerre d'Espagne. Les parties qui manquent auraient décrit le temps qui s'écoula entre cette guerre et le divorce (1808-1809), et entre les cinq années suivantes, terminées par la chute de l'empereur.

« Paul de Rémusat. »

Revue des Deux-Mondes, 15 juin 1879 :

Ajoutons, pour la complète édification du lecteur, que si les Mémoires de Mme de Rémusat ne disent rien à ce sujet, sa correspondance n'en dit pas davantage. A la date du mercredi-saint, 18 août 1810, deux jours avant la catastrophe de la plaine de Grenelle, nous relevons une lettre adressée à Mme de Rémusat. Pas un mot sur l'affaire d'Armand de Chateaubriand. Autre lettre écrite le jour même du vendredi-saint, puisqu'elle parle d'une visite que vient de lui faire Savary, *pendant qu'on était à Longchamps*. — Savary allait être, deux mois plus tard, ministre de la police! — Pas une allusion à Armand de Chateaubriand qui venait d'être fusillé le matin. — Autre lettre du 25 avril : rien non plus sur le drame qui ne datait que de cinq jours. — Enfin, le 9 juillet, dans une lettre datée d'Aix en Savoie on lit : « Charles de Flahaut est arrivé; puis M. et Mme de Chateaubriand. » Et c'est tout. Silence absolu sur la mort d'Armand de Chateaubriand.

de Sainte-Beuve, avec d'autant plus d'autorité et de force qu'elle ne pouvait la prévoir :

« Vers le mois d'avril [20] 1810, nous apprîmes que notre cousin, Armand de Chateaubriand, avait été arrêté sur les côtes de Bretagne et qu'il était déjà depuis treize jours en prison à Paris. Malgré sa répugnance, mon mari demanda une audience à Fouché et se rendit chez lui avec Mme de Custine qui le connaissait beaucoup. Fouché nia que notre cousin fût arrêté, et plus tard, quand il fut obligé d'en convenir, il dit qu'il nous l'avait caché parce que lui-même n'était pas sûr que le détenu fût M. de Chateaubriand. Il n'était déjà plus temps de sauver ce malheureux jeune homme : il fut condamné. *Mon mari écrivit à Bonaparte,* mais comme quelques expressions de la lettre l'avaient, dit-on, choqué, il répondit : « Chateaubriand me demande justice, il l'aura ; » et Fouché ayant fait presser l'exécution, Armand fut fusillé le lendemain, jour du vendredi-saint, à quatre heures du matin, dans la plaine de Grenelle.

« Son parent, M. de Goyon de Saint-Loyal, périt avec lui. Ils avaient été arrêtés ensemble... mon mari fut averti du moment de l'exécution, mais seulement à cinq heures ; quand il arriva dans la plaine de Grenelle, son malheureux cousin avait déjà payé sa dette à la fidélité ; il était encore palpitant et couvert du sang qu'il venait de répandre pour les Bourbons. Déjà un autre Chateaubriand, le frère de mon mari, le petit-fils de M. de Malesherbes, avait péri pour la même cause. Tous les deux ont laissé des enfants héritiers de leur dévouement à la légitimité et à la restauration...

« Pendant le procès du malheureux Armand, l'impératrice Joséphine et la reine Hortense firent tout ce qu'elles purent pour le sauver ; et en général, hors le cardinal Fesch, toute la famille fut admirable, ainsi que presque toutes les personnes de l'opinion contraire à la nôtre. Il n'en fut pas ainsi parmi ceux qui auraient dû être nos amis. Peu furent bien ; beaucoup furent abominables ; et par une noblesse de senti-

ments toute particulière aux Français depuis la Révolution, aussitôt que les *Martyrs* parurent — et ce fut pendant le procès — les articles de critique *plurent* sur l'ouvrage, et, dans ces critiques, on faisait ressortir, autant que possible, tout ce qui pouvait irriter le maître. Hoffman, qui écrivait dans le journal de l'Empire (aujourd'hui *des Débats*), fut un de ceux qui se montra le plus hostile et le plus atroce ; notez qu'en lisant l'ouvrage, il convenait qu'il n'avait rien lu d'aussi beau. »

Je crains d'avoir lassé l'attention du lecteur, attiré par l'unique annonce des *Mémoires inédits de Mme de Chateaubriand.*

Les voici donc, ces Mémoires, moins quelques passages et noms propres.

Par une sorte de compensation, on trouvera au bas des pages correspondantes, les emprunts que leur a faits Chateaubriand. Ces extraits dégageront ma parole et me serviront de preuves. Ils ne seront pas les seuls. Plusieurs autres figureront, tantôt en guise de notes, tantôt à la suite du texte, soit parce que s'étant rencontrés avec nos Mémoires sur un point diversement traité, ils offriront aux délicats le plaisir de comparer les deux manières ; soit parce que, plus riches de détails sur un sujet à peine touché par Mme de Chateaubriand, ils auront semblé devoir piquer la curiosité du lecteur.

En consultant l'exemplaire des *Mémoires d'Outre-tombe* mis à ma disposition par la nièce de Chateaubriand, j'en ai fait tomber de fleurs desséchées, — primevères, chrysanthèmes des moissons, grandes marguerites cotonneuses, — cueillies on ne sait plus dans quel pays ni sous l'empire de quels sentiments.

Semblables à ces fleurs d'un jour, dans ces douze volumes où abondent les beautés durables, combien de pages sont fanées !

Je cherche, dans les petits Mémoires de Mme de Chateaubriand, quelles pages seraient menacées d'un sort pareil, et je

n'en trouve aucune : elles sont de toute fraîcheur après un demi-siècle.

S'il faut faire la part au pire destin des livres — *habent sua fata* — je lui abandonne volontiers ma préface : elle n'a pas la prétention de contenir le dernier mot sur cet intéressant sujet.

Pages éphémères, à qui je dois d'avoir ajouté la distraction au repos pendant la période des vacances, allez où vont les feuilles qui me versèrent un peu d'ombre au temps chaud, et que je vois de ma fenêtre, sans tristesse aucune, tourbillonner au souffle de l'automne.

Ut silvæ foliis pronos mutantur in annos.

G. PAILHÈS.

P.-S. — Pour les lettres de Joubert, citées dans ce travail, V. *Pensées et Correspondance de Joubert*. 2 vol. in-12.— Pour les lettres de Mme de Chateaubriand. V. *Les Correspondants de J. Joubert*. Un vol. in-12. Calmann Lévy.

LA MÈRE DE LESTONNAC

Le jeudi 2 février 1640, mourait à Bordeaux, Jeanne de Lestonnac, marquise de Monferrand, fondatrice de l'ordre des filles de Notre-Dame; et à peine eut-elle rendu le dernier soupir, que la voix populaire la proclamait bienheureuse.

L'histoire de la vie de l'illustre fondatrice s'imposa dès ce moment aux religieuses de l'Ordre : la première fut écrite en 1671, par le Père François Julia, capucin de Toulouse, « mais d'une façon très confuse; » D. de Sainte-Marie écrivit la seconde, elle ne satisfit pas non plus les admirateurs de la vénérable défunte.

En 1683, la mère Claire de Madaillan eut aussi la pensée de préparer une *vie* de Jeanne de Lestonnac, sa parente, mais elle mourut avant de l'avoir réalisée.

Une religieuse de la maison d'Alençon, la Mère Marie de la Mothe d'Ozène, reprit le même dessein, avec l'aide de ses compagnes des maisons de Bordeaux, Béziers, Poitiers, Périgueux, etc. Les directeurs

trouvèrent qu'elle avait dépassé le but, son livre étant moins une histoire qu'un panégyrique.

La maison de Poitiers fut choisie pour tenter une fois de plus cet ouvrage; elle en confia la rédaction au *P. Jean Bouzonnié*, jésuite né à Bordeaux; et en 1697, parut « l'*Histoire de l'Ordre des Religieuses de Notre-Dame* (1). Le Père Beaufils fit plus tard un extrait de ce travail, qu'il intitula « *Vie de la vénérable Mère Jeanne de Lestonnac, fondatrice de l'ordre des Religieuses de Notre-Dame* (2). M. Ravenez, accuse les auteurs cités plus haut d'avoir négligé les documents bordelais, « ce qui les a induits, dit-il, en de nombreuses erreurs. » L'abbé Sabatier leur adresse le même reproche.

Dans la seconde partie de son *Histoire de Bordeaux (chap.* CXXXI, *p. 109. Rel. de N.-D.)*, Dom Devienne se borne à résumer le livre du P. Beaufils : enfin, M. l'abbé Sabatier a publié, en 1843, ses « *considérations critiques pour servir à l'histoire de l'ordre des filles de N.-D. et à la vie de Mme de Lestonnac, sa fondatrice.* »

Nous avons emprunté nous-même à ces divers auteurs les éléments de la notice qu'on va lire :

Jeanne de Lestonnac, naquit à Bordeaux l'an 1556, de Richard de Lestonnac, conseiller au parlement, et de Jeanne d'Eyquem de Montaigne, sœur du célèbre auteur des « Essais ».

« Sa mère, qui professait la nouvelle religion, voulut l'inspirer à son enfant, et n'osant le faire ouvertement à cause de son mari, elle confia son éducation à une de ses sœurs qui pensait comme elle. Richard de Lestonnac, s'étant aperçu du danger que courait sa fille, la retira d'entre les mains de sa tante (3). De son côté, le P. Bouzonnié dit : « Michel Montagne agissoit de concert avecq lui, et n'ayant pu réus- « sir à la conversion de sa sœur, il employa son beau génie à « conserver sa nièce dans le parti de la vérité.(4). »

L'abbé Sabatier pose cette question : « l'épouse de Richard de Les- « tonnac fut-elle protestante de *naissance*, ou par l'effet d'une per- « sonnelle et libre adhésion? D. de Sainte-Marie et le P. Julia, attes- « tent, qu'aidée par une sœur protestante comme elle, Mme de « Lestonnac, sœur de Michel, reussit à élever sa jeune fille dans les

(1) 2 vol. in-4°, à Poitiers, chez la veuve Jean Braud, MDCXCVII.
(2) 1 vol. in-12, à Toulouse, chez Pierre Robert, MDCCXLII.
(3) Dom DEVIENNE, *op. cit.* p. 109.
(4) J. BOUZONNIÉ, *op. cit.* t. I. p. 6.

« principes du protestantisme, et que l'opposition du père empêcha « qu'elle fût baptisée au temple. »

M. Malvezin, dans son étude sur « *Michel Montaigne, son origine et « sa famille* (1); » ajoute : « il n'y aurait d'ailleurs aucune impossibilité, « à ce qu'Antoinette de Louppes (mère de Michel-Montaigne et de « Jeanne d'Eyquem, grand'mère de Jeanne de Lestonnac) élevée dans « les exercices extérieurs du culte catholique, mais issue de parents « de la religion juive, et qui n'avaient abjuré leur croyance que « cédant à une cruelle nécessité, n'ait jamais éprouvé pour le dogme « catholique, une foi bien ardente et bien sincère. » Cette réflexion ne manque pas de justesse; cependant nous avons vu ailleurs (2) que, dans la famille des Lopès, qui se rattachait par les Eyquem aux Lestonnac et à la femme illustre dont nous esquissons la *vie*, une branche au moins avait été fidèle à la vraie religion, celle d'où devait sortir le grand théologal de Saint-André. Hiérosme Lopès fut en effet le parent de la vénérable mère de Lestonnac : ce titre est un nouveau fleuron à ajouter à la couronne que lui tressa naguère l'historien de sa vie (3).

L'épouse du conseiller Richard n'était pas une femme ordinaire, s'il faut en croire le récit de *Gaufreteau (chronique,* t. II, p. 238). « En « ce temps, il y avoit, dit-il, une damoiselle, femme du vieux Lestonnac, « conseiller au parlement de Bordeaux, et sœur de Michel de Mon- « taigne, maire de la dicte ville, qui estoit grandement savante; car « elle parloit bon latin et bon grec, » le détail qu'ajoute le malin chroniqueur, prouve qu'elle *estoit* aussi une femme de caractère : et pourtant elle ne réussit pas dans ses tentatives auprès de ses enfants; ils moururent tous catholiques, Jeanne, sa fille ainée, devait être une sainte. Elle le dut, en grande partie, aux conseils de son frère, François de Lestonnac (4), élève des Jésuites, et qui devint plus tard, comme nous le dirons, un membre distingué de la Compagnie.

Jeanne éprouvait déjà cet amour de la solitude et du recueillement, qui devait remplir sa vie. Cependant, son esprit, sa beauté et

(1) 1 vol. in-8°. Bordeaux, chez Lefebvre, 1875.

(2) H. Lopès : *l'Eglise métropolitaine Saint-André de Bordeaux*, édit. Callen.

(3) *Vie de Hiérosme Lopès*, par l'abbé J. Callen.

(4) Nous ferons observer que, dans la généalogie de la famille du conseiller Richard, dressée par de Cruzeau (v. sa chronique), il n'est pas question de François, cependant le P. Bouzonnié le donne à plusieurs reprises comme le frère de Jeanne de Lestonnac.

ses biens, la firent rechercher par Gaston, marquis de Montferrand, d'une des plus illustres maisons de Guyenne.

Richard de Lestonnac, flatté de cette alliance, obligea, pour ainsi dire, sa fille à l'accepter; elle avait 17 ans.

La jeune marquise devint le modèle des épouses, « elle ne diminua « rien de cette piété solide dont elle avoit toujours fait profession. « Elle conserva tout son cœur à Dieu, en rendant tous ses devoirs « à son mari, qui n'avoit pas pour elle moins d'admiration que « d'amour (1), » pendant vingt-quatre ans qu'elle passa avec lui dans l'union la plus parfaite, elle lui donna sept enfants, dont trois moururent en bas âge.

Demeurée veuve à quarante ans, elle vécut dès lors éloignée du monde, en attendant qu'il lui fût permis de se donner toute à Dieu.

Deux de ses filles prirent le voile dans le monastère de l'Annonciade, que venait de réformer, à Bordeaux, le cardinal de Sourdis; elle envoya son fils à Rome, pour y perfectionner ses études; il ne resta auprès d'elle que la plus jeune de ses filles.

« Telle était, depuis six ans, la vie de l'illustre veuve, dit Dom De- « vienne, lorsqu'elle apprit qu'Antoinette d'Orléans, sœur du duc de « Longueville, venait d'entrer dans le monastère des Feuillantines de « Toulouse. Un exemple si éclatant fit une vive impression sur « elle (2). »

Son fils étant revenu d'Italie, elle n'hésita pas à lui confier sa jeune sœur; c'est alors que, tranquille du côté de ses enfants, elle eut enfin le courage de s'éloigner d'eux, et, malgré sa douleur, elle ne se laissa vaincre, ni par leurs larmes, ni par leurs supplications.

Elle entra aux Feuillantines de Toulouse le 11 juin 1603, et y reçut l'habit, des mains de la prieure *Charlotte de Sainte-Claire;* elle fut nommée, *sœur Jeanne de Saint-Bernard.*

Mais Dieu lui montra qu'elle avait peut-être manqué de prudence en abandonnant une fille de cet âge à tous les dangers du monde. La santé délicate de Mme de Montferrand ne pouvant supporter les austérités de la règle des Feuillantines, moins de six mois après son entrée au couvent de Toulouse, notre héroïne dut le quitter pour revenir à Bordeaux.

« Sur ces entrefaites, elle maria sa fille à M. d'Arpaillan, gentil-

(1) J. Bouzonnié, *op. cit.* t. I, p. 22.
(2) Dom Devienne, *op. cit.* p. 110.

« homme du Périgord, et la conduisit peu après dans les terres de « son mari. Elle convertit, dans ce voyage, plusieurs demoiselles qui « avaient embrassé la nouvelle réforme. Le talent dont elle venait de « faire un si heureux essai, lui ayant inspiré le désir de se livrer à « l'éducation des personnes du sexe, elle revint à Bordeaux, remplie « de cette idée (1). »

Jamais le devoir d'élever la jeunesse dans les saines doctrines ne s'imposa davantage aux catholiques bordelais. En effet, dit le P. Bouzonnié, « le désordre de l'hérésie qui entraînoit alors le commun des « fidèles, n'épargna pas, dans les maisons religieuses, les épouses de « Jésus-Christ. Ces tabernacles des saints, ces sacrés murs qui forti- « fient nos villes, c'est ainsi que saint Crisostome appelle les monas- « tères de son temps, étoient la plupart démolis et profanés. La curio- « sité pour la nouvelle doctrine et le relâchement dans l'observance « des règles et des vœux, donnoient presque partout entrée à l'erreur « et au libertinage, dans ces asiles mêmes de la religion et de la vertu « chrestienne (2). »

Ce fut la gloire du Cardinal de Sourdis, d'avoir apporté, dans cette réforme des couvents au XVIIe siècle, toute l'énergie de son caractère. L'éducation des filles se ressentait cruellement de cet état de choses; aussi, le cardinal appelait-il de tous ses vœux, la fondation d'ordres nouveaux, uniquement destinés à l'enseignement des jeunes personnes.

« La compagnie de Notre-Dame, a eu l'honneur de donner la pre- « mière ce glorieux exemple de charité, par le moyen d'une vertueuse « femme... Ce fut l'illustre Jeanne de Lestonnac (3). »

Le vieux collège de Guienne, entamé par l'hérésie, perdait chaque jour dans l'estime des familles, tandis que les Jésuites, installés depuis peu à Bordeaux, étaient l'objet d'une faveur croissante. Des liens étroits les unissaient à la famille de Jeanne, car François son frère, était devenu *le père de Lestonnac*. Nous lisons en outre, dans la *Chronique* de Gaufreteau, que : « en 1621, la maison professe des « Jésuites se place dans la maison de Lestonnac, rue du Marché, avec « dessein d'avoir la maison de Gourgues, vers la rue Rostaing (4) »

Comme le projet de Mme de Lestonnac avait beaucoup de rapport

(1) Dom DEVIENNE, *op. cit.* p. 112.
(2) J. BOUZONNIÉ, *op. cit.* t. I, p. 13.
(3) P. BEAUFILS, *op. cit.* p. 2.
(4) GAUFRETEAU, *op. cit.* t. II, p. 109.

avec le principal objet de l'institut des Jésuites, ce fut à eux qu'elle s'en ouvrit. Les PP. de Bordes et Raymond devinrent ses conseillers intimes.

« Les règles destinées à l'établissement des filles de Notre-Dame « ayant été rédigées, la marquise de Montferrand les présenta au « cardinal de Sourdis pour les autoriser. Ce prélat, qui la connaissait « déjà de réputation, la reçut avec bonté. Il voulut néanmoins l'enga- « ger à associer sa congrégation à celle des Ursulines, plutôt qu'à « fonder un nouvel ordre (1). La marquise n'y consentit jamais.

Le curé de Sainte-Colombe avait été député à Rome, pour obtenir, du Pape, la bulle d'érection de l'ordre nouveau ; elle fut expédiée le 16 avril 1607. « Il ne s'agissait plus que de trouver un local. Le Car- « dinal ayant fait don à la marquise de *la chapelle du Saint-Esprit*, « qui était dans le quartier du Chateau-Trompette, Mme de Montfer- « rand acheta quelques bâtiments voisins, et proposa à ses compagnes « de s'y retirer (2). » Sur la demande du Cardinal, le 4 octobre 1608, la ville concéda à la nouvelle communauté, deux terrains voisins de la chapelle, pour l'agrandissement et la régularité du monastère. L'acte d'octroi, de concession et de transfert consenti par le maire et les jurats, fut passé par-devant Me Léonard Curac, notaire (3). Le fait est confirmé, en ces termes, par la chronique contemporaine de *Jehan Darnal* (f° 75).

1608. « MM. les Maire et Jurats octroyèrent une place pour fonder « un couvent des religieuses Notre-Dame, en la rue Saint-Esprit, près « la Corderie : »

Dès le 1er mai 1608, la bulle de Paul V avait été lue, en présence du Cardinal, dans la chapelle du Saint-Esprit (4), et après un beau discours du P. Raymond, le Cardinal avait donné l'habit à celle que nous appellerons désormais, la « Mère de Lestonnac » ; elle était âgée de 55 ans.

Les pères Jésuites eurent la direction de ce nouvel ordre religieux, qui fut, pour ainsi dire, affilié à leur compagnie. « Claude

(1) « Les Ursulines n'avaient encore qu'une existence précaire, le Parlement les poursuivait, et on les représentait comme pouvant se disperser à chaque instant, et ne présentant ainsi aucune garantie aux pères de famille. » (RAVENEZ, *le Cardinal de Sourdis*, p. 109.)

(2) Dom DEVIENNE, *op. cit.* p. 114.

(3) RAVENEZ, *op. cit.* p. 106.

(4) La traduction française de la bulle de Paul V, se trouve au livre du P. BOUZONNIÉ, t. I. p. 78.

« Aquaviva, général des Jésuites, étant allé baiser les pieds de Sa « Sainteté, elle lui dit : — Je viens de vous allier, sans avoir votre « consentement. — A qui Saint-Père ? répondit le Général. — A de ver- « tueuses filles, ajouta le Pape, qui veulent rendre à l'Église, dans les « personnes du sexe, les mêmes services que vous rendez à toute la « chrétienté (1). »

Les écoles des filles de Notre-Dame se remplirent bientôt d'une nombreuse jeunesse ; les Ursulines, installées naguère à Bordeaux par Mgr de Sourdis (2), se montrèrent jalouses. Leurs directeurs, craignant la concurrence de l'institution rivale, insinuèrent de nouveau au Cardinal la pensée d'accorder aux Ursulines les faveurs et les privilèges que saint Charles Borromée leur avait prodigués à Milan.

Le Cardinal revint à son projet de fusion, il alla même jusqu'à proposer à la mère de Lestonnac la supériorité générale des deux ordres réunis sous le nom d'Ursulines (3); la proposition n'eut pas de suites, les deux communautés gardèrent leur autonomie.

L'historien de François de Sourdis nie formellement l'intervention du Cardinal en cette affaire, mais tous les anciens qui ont écrit sur ce point contredisent M. Ravenez.

La nouvelle communauté ne tarda pas à voir accourir chez elle, les filles des plus grandes maisons du pays : Louise de Fonteneil, Suzanne de Briançon, Marthe de la Roque, Marie de Gaschet, Marguerite de Poyferré, N. de Beaulieu, Mlle de Lavie, Françoise de Puyferrat, Mlles de Montferrand (4), et beaucoup d'autres, dont les noms ont été

(1) J. Bouzonnié, *op. cit.* t. I, p. 152.

(2) Le couvent des religieuses *Saincte-Ursule* fut en ladite année (1615) commencé à bastir, et longtemps après y fut mise cette inscription :

« Franciscus Cardinalis de Sourdis, Archiepiscopus Burdigalensis, et Aquitaniæ « Primas, congregationem virginum sanctæ Ursulæ, in hac diœcesi erexit, ad « puellas probis moribus imbuendas, et familiarum pietatem fovendam : et ad « operis hujus fundandi ponenda initia, hoc domicilium, et sacram ædiculam « extruxit, donavitque. (Darnal, *Chron. bourd.*, f° 72, v°.)

(3) Bouzonnié, *op. cit.* t. I, p. 126.

(4) Les deux filles de Mme de Montferrand, devenue la mère de Lestonnac, voulurent quitter le couvent de l'Annonciade, où le relâchement de la règle était devenu extrême. Elles durent s'adresser à la Cour de Rome, qui en référa au cardinal de Sourdis. Le conseil archiépiscopal s'étant divisé, le cardinal trancha la question en faveur des deux religieuses, le couvent des Annonciades tout entier s'insurgea. Le cardinal fut obligé de venir lui-même faire enfoncer les portes de la maison. Il y eut bataille, et les deux demoiselles de Montferrand ne purent en être arrachées que presque dépouillées et à peine vêtues. (V. Ravenez, *op. cit.* p. 111).

conservés aux archives de l'ordre, prirent l'habit des mains de la fondatrice.

En 1616, le couvent de Notre-Dame fut transféré dans la rue du Hâ (1).

Sans avoir l'austérité de celle des Feuillantines, la règle des filles de Notre-Dame était rigoureuse ; et la supérieure n'y supportait pas la moindre infraction. « L'étroite amitié qui l'unissoit aux plus grandes « familles de la province, dit le P. Bouzonnié, ne put jamais la porter « à rien souffrir qui altérât la sainteté de la closture (2). » « Elle occu- « poit aux exercices les plus vils de la maison celles qu'elle destinoit « aux nouveaux établissements : *Que pensez-vous, dit-elle un jour, en « parlant de Marguerite de Poyferré, que je veux faire de cette fille que « je tiens si longtemps dans cet emploi pénible et humiliant ? J'en veux « faire une pierre fondamentale et vivante, pour la placer dans le sanc- « tuaire de l'Église de Dieu* (3). »

« Le tempérament que la fondatrice gardait dans toute sa conduite estoit admirable, elle savoit mettre ordinairement ses filles dans les occasions de faire paroitre leur humeur et le fonds de leur esprit, soit pour reconnoitre de quoy elles estoient capables, soit pour découvrir leurs progrès dans la vertu... Son accès estoit facile à l'égard de toutes, et elle les traitoit d'une manière qui gagnoit entièrement leur confiance..... Elle les rendoit exactes sans trop les presser, elle les humilioit quelques fois, mais sans leur faire de confusion, sa bonté de supporter leurs faiblesses, leur inspiroit du courage et de la ferveur (4). »

Déjà commençaient les fondations lointaines ; Béziers, Poitiers, Agen, Toulouse, Saintes, Périgueux, Pau et bien d'autres villes, reçurent les filles de Notre-Dame. L'installation de la communauté de Pau, à cause du voisinage de Jeanne d'Albret, occupa plus particulièrement la mère de Lestonnac, qui séjourna six ans dans le Béarn. La vénérable mère envoyait, à la tête de ces établissements nouveaux, l'élite de ses sujets, ses filles de prédilection ; les autres s'en émurent.

« Il y avait dans la maison de Bordeaux, dit Dom Devienne, une

(1) L'abbé Sabatier donne la date du 7 septembre 1610 ; il s'appuie sur les actes d'achats faits vers cette date, mais on a pu acheter en 1610 des immeubles qui ne furent occupés qu'en 1616.

(2) J. Bouzonnié, *op. cit.* t. I, p. 358.

(3) *Ibid.*, *op. cit.* t. I, p. 371.

(4) *Ibid.*, *op. cit.* t. I, p. 114.

« fille hardie, artificieuse, intrigante, dévorée par l'ambition, d'un « esprit borné, et dont l'âme était aussi vile que sa naissance était « obscure. La supérieure avait toujours évité de lui donner un emploi, « persuadée qu'elle en était incapable (1). »

Elle jura de se venger, et trouva, dans le directeur de la communauté, un ministre digne de sa passion. Pour arriver à leurs fins, les deux complices accusèrent la supérieure d'avoir sollicité de Rome un bref pour se soustraire à la juridiction du cardinal. « C'était prendre le Prélat par son faible. » François de Sourdis se transporta quelques jours après au couvent de Notre-Dame, où il admonesta la révérende mère, qui ne répondit que par un silence résigné. Ce silence fut mal interprêté par les religieuses de la maison. « Les intrigues furent « conduites de manière, qu'à la première élection d'une supérieure « (en 1622), non seulement on ne continua pas la mère de Lestonnac, « mais on nomma, pour la remplacer, la religieuse indigne. »

La nouvelle supérieure, parvenue au comble de ses vœux, « se hâta « bientôt de faire de son autorité l'usage que lui prescrivait une pas- « sion qui agissait avec d'autant plus d'impétuosité, qu'elle avait été « longtemps retenue (2). » Pendant trois ans, la mère de Lestonnac fut en quelque sorte sa victime, mais à la fin, la douceur inaltérable de la sainte désarma sa persécutrice, qui, d'un mouvement spontané, lui demanda pardon à genoux, en présence de ses compagnes. Mme de Lestonnac fut réélue supérieure en 1626. Le poids des années semblait activer le zèle de la vénérable mère, elle continua, jusqu'à la fin, de créer des maisons nouvelles, tandis qu'à l'intérieur elle offrait, à son entourage, un modèle achevé de toutes les vertus religieuses : l'humilité, le détachement, l'observance minutieuse de la règle, la plus ardente charité et la soumission la plus entière à la sainte volonté de Dieu.

« La foy de la mère de Lestonnac, dit le P. Bouzonnié, se rendoit « sensible dans ses yeux, sur sa langue, sur tout son corps, dans toutes « ses manières. Son air de qualité qui attiroit toujours le respect, étoit « en certains moments, un rejaillissement de lumière surnaturelle (3). »

« On la voyoit des heures entières immobile, à genoux, les bras éten- « dus, comme le prophète représente les séraphins devant le trône de

(1) Dom Devienne, *op. cit.* p. 117.
(2) *Ibid.*, *op. cit.* p. 119.
(3) Bouzonnié, *op. cit.* t. I, p. 336.

« Dieu (1). » « Suzanne de Briançon vit un jour une colombe blanche « qui reposoit sur une statue de la vierge, et qui battoit des ailes sur « la tête de la vénérable supérieure (2). » Cependant, « sa manière « d'oraison ne consistoit pas toujours dans le silence de l'âme qui « écoute Dieu; elle commençoit ordinairement par l'oraison du dis- « cours qui la conduisoit peu à peu à celle que l'on nomme affective, « en passant d'une vérité à l'autre (3). »

En 1638, deux ans avant sa mort, elle publia les statuts de l'ordre qu'elle avait fondé, sous le titre suivant : « *Règles et constitution de l'ordre des religieuses de Notre-Dame, estably premièrement à Bourdeaux, par l'aucthorité du Sainct Siège.* »

Elle mourut, âgée de 84 ans, des suites d'une attaque d'apoplexie. La cité toute entière joignit sa douleur à celle des religieuses de Notre-Dame, sa dépouille mortelle resta, pendant cinq jours, exposée à la vénération publique, sans donner le moindre signe de corruption. « Les funérailles, vu le « concours prodigieux et la majesté de « la cérémonie, ressemblèrent moins à une pompe funèbre, qu'à un triomphe (4). » Interprète des sentiments de tous, *le Père Champeix*, qui prononça l'éloge de la défunte, demandait déjà sa béatification.

La Mère de Lestonnac, dit le P. Bouzonnié, « estoit d'une belle « taille qui passoit la médiocre, d'un air grave et majestueux qui « attiroit le respect, d'une rare beauté qui se faisoit encore remar- « quer en sa vieillesse (5). » Le maréchal d'Ornano ne pouvoit se rassasier de la voir, comme il l'avoua au cardinal de Sourdis, il trouvoit sur son visage des instructions et des attraits, qui le portoit à la pensée du Ciel (6). »

De nombreux miracles vinrent témoigner, après sa mort, de la sainteté de sa vie; on en trouve les détails édifiants, dans le livre du *P. Bouzonnié* (au tome I, p. 365 et 413).

Telle fut la vie de cette femme illustre que Bordeaux s'honore d'avoir vu naître, et à qui la sainte Eglise nous permettra bientôt, nous en avons l'espérance, d'élever des autels.

AUGUSTIN CHARBONNEL.

(1) BOUZONNIÉ, *op. cit.* t. I, p. 333.
2 *Ibid.*, *op. cit.* t. I. p. 340.
3 *Ibid.*, *op. cit.* t. I, p. 338.
4 DOM DEVIENNE, *op. cit.* p. 121.
5, 6 BOUZONNIÉ, *op. cit.* t. I, p. 281 et 330.

EN RETARD

Nous regrettons beaucoup de n'avoir eu connaissance qu'à la fin de décembre d'un article publié par le *Journal de Rome* depuis plusieurs mois. Cet article a été reproduit par l'*Univers*, le 30 août 1884. Nos remercîments trop tardifs à l'un et à l'autre.

« On lit dans le *Journal de Rome* :

Nous avons rendu compte de l'admirable ouvrage de M. Auguste Nicolas, ***Rome et la Papauté***. Un bref du Saint-Père a honoré le livre et le vénérable auteur de tant d'apologies de l'Église catholique.

Nous sommes heureux de recevoir une traduction italienne de ce beau livre, traduction élégante et forte, due à la plume d'un coopérateur de l'œuvre salésienne, et dont le produit est destiné à venir en aide à l'apostolat de dom Bosco. L'édition italienne est éditée à San Pier d'Arena par la librairie San Vincenzo, et à Turin par la librairie salésienne.

En faisant passer dans l'idiome italien le style si personnel, si original, la pensée si profonde et si ingénieuse de l'écrivain français, et cela sans rien perdre de la saveur particulière du modèle, en respectant aussi le génie de la langue italienne, le traducteur a accompli un véritable tour de force.

Puisse ce livre ainsi traduit devenir le *vade mecum* des catholiques italiens ! Puissent-ils être édifiés, comme l'ont été les lecteurs français, par l'éloquente logique d'un penseur dont la foi éclaire le génie :

Nous sera-til permis d'émettre un vœu ?

La ***Revue catholique de Bordeaux***, qui a édité ***Rome et la Papauté***, a publié, aussi l'année dernière une série d'articles du même maître : ***Le mal séculaire de la France***. Jamais enseignement plus opportun ne pourrait être répandu en France. Nous voudrions que ces articles fussent aussi réunis en volume et répandus parmis les Français.

« Nous pouvons annoncer que les vœux exprimés par le *Journal de Rome*, et qui s'étaient déjà fait jour en France, seront prochainement remplis. « *(Univers.)* »

MÉMOIRES INÉDITS DE Mme DE CHATEAUBRIAND [1]

Cette plume vive et leste mérite, je crois, de vous faire quelque plaisir.

JOUBERT.

1804. — Lorsque M. de Chateaubriand revint de Rome, au mois de [février], nous prîmes un logement à l'*Hôtel de France,* rue de Beaune. Il venait d'être nommé ministre dans le Valais; il se préparait à partir, quand nous apprîmes l'assassinat du duc d'Enghien. Ce fut Clausel, un de nos amis, qui vint à sept heures du matin nous annoncer cette horrible nouvelle. Le malheureux prince avait été fusillé le 20 mars, à 4 heures, dans les fossés de Vincennes.

Mon mari ne balança pas ; il envoya de suite sa démission à M. de Talleyrand qui, par bienveillance, la garda plusieurs jours avant d'en parler au Premier Consul. Mme Bacciochi, qui nous était fort attachée, jeta les hauts cris en apprenant ce qu'elle appelait une défection. Pour Fontanes, il devint fou de peur; il se voyait déjà fusillé de compagnie avec M. de Chateaubriand et tous nos amis. La chose cependant se passa le plus tranquillement du monde, et lorsque M. de Talleyrand crut enfin devoir remettre la démission à Bonaparte, celui-ci se contenta de dire : C'est bon ! Mais il en garda une rancune dont nous nous sommes ressentis depuis. Il dit plus tard à sa sœur : « Vous avez eu bien peur pour votre ami ? » Et il n'en fut plus question. Longtemps après cependant,

(1) Voir *Revue cath. de Bord.*, 1885, p. 1-54.

il en reparla à Fontanes et lui avoua que c'était une des choses qui lui avaient fait le plus de peine (1).

Nous avions reçu 12,000 fr. pour frais d'établissement à Sion. Pour les rendre, nous fûmes obligés de prendre cette somme sur les fonds que nous avions encore sur l'État : elle fut remise à qui de droit deux jours après la démission.

Avant la mort du duc d'Enghien, la bonne société de Paris était presque toute en guerre ouverte avec Bonaparte ; mais aussitôt que le héros se fut changé en assassin, les royalistes se précipitèrent dans ses antichambres, et quelques mois après le 20 mars, on aurait pu croire qu'il n'y avait qu'une opinion en France, sans les quolibets que l'on se permettait encore, à huis-clos, dans quelques salons du faubourg Saint-Germain. Au surplus, la vanité causa encore plus de défections que la peur. Les personnes *tombées* prétendaient avoir été *forcées,* et l'on ne *forçait,* disait-on, que celles qui avaient un grand nom ou une grande importance : et chacun, pour prouver son importance ou ses quartiers, obtenait d'être *forcé* à *force* de sollicitations (2).

Nous quittâmes la rue de Beaune au mois d'avril 1804, pour aller demeurer dans la rue de Miromesnil (3); là il ne

(1) « Mme Bacciochi jeta les hauts cris en apprenant ce qu'elle appelait ma défection... M. de Fontanes devint presque fou de peur, au premier moment : il me réputait fusillé avec toutes les personnes qui m'étaient attachées. » (*Mémoires d'Outre-tombe*, t. IV, p. 229, Paris, Eugène et Victor Penaud, éditeurs.)

« M. de Talleyrand, indifférence ou calcul, garda ma démission plusieurs jours avant d'en parler : quand il l'annonça à Bonaparte, celui-ci avait eu le temps de réfléchir... Il ne prononça que ces deux mots : « c'est bon. » Plus tard, il dit à sa sœur : « Vous avez eu bien peur pour votre ami. » Longtemps après, en causant avec M. de Fontanes, il lui avoua que ma démission était une des choses qui l'avaient le plus frappé. » (T. IV, p. 233.)

(2) « Aussitôt que le héros se fut changé en meurtrier, on se précipita dans ses antichambres. Six mois après le 20 mars, on eût pu croire qu'il n'y avait qu'une opinion dans la haute société, sauf de méchants quolibets que l'on se permettait à huis-clos. Les personnes *tombées* prétendaient avoir été *forcées;* et l'on ne *forçait*, disait-on, que ceux qui avaient un grand nom ou une grande importance, et chacun, pour prouver son importance ou ses quartiers, obtenait d'être *forcé* à *force* de sollicitations. » (T, IV, p. 231.)

M. de Talleyrand disait qu'il était assiégé par les demandes des personnes *forcées*. (Note du Ms.).

(3) « Sauvé par la protection de Mme Bacciochi de la colère de Bonaparte, je quittai mon logement provisoire de la rue de Beaune et j'allai demeurer rue de Miromesnil. » (T. IV, p. 327.)

nous arriva rien que le bonheur de faire la connaissance de notre chère cousine de Roquefeuille et celle de la duchesse de Rohan.

Au mois de juin, nous fûmes à Villeneuve (1) où nous

1) — « Plein de manies et d'originalité, M. Joubert manquera éternellement à ceux qui l'ont connu. Il avait une prise extraordinaire sur l'esprit et sur le cœur, et quand une fois il s'était emparé de vous, son image était là comme un fait, comme une pensée fixe, comme une obsession qu'on ne pouvait plus chasser. Sa grande prétention était au calme et personne n'était aussi troublé que lui ; il se surveillait pour arrêter ces émotions de l'âme qu'il croyait nuisibles à sa santé, et toujours ses amis venaient déranger les précautions qu'il avait prises pour se bien porter, car il ne se pouvait empêcher d'être ému de leur tristesse et de leur joie : c'était un égoïste qui ne s'occupait que des autres. Afin de retrouver des forces, il se croyait souvent obligé de fermer les yeux et de ne point parler pendant des heures entières. Dieu sait quel bruit et quel mouvement se passaient intérieurement chez lui, pendant ce silence et ce repos qu'il s'ordonnait. M. Joubert changeait à chaque instant de diète et de régime, vivant un jour de lait, un autre jour de viande hachée, se faisant cahoter au grand trot sur les chemins les plus rudes, ou traîner au petit pas dans les allées les plus unies. Quand il lisait, il déchirait de ses livres les feuilles qui lui déplaisaient, ayant de la sorte une bibliothèque à son usage, composée d'ouvrages évidés, renfermés dans des couvertures trop larges.

« Profond métaphysicien, sa philosophie, par une élaboration qui lui était propre, devenait peinture ou poésie ; Platon à cœur de La Fontaine, il s'était fait l'idée d'une perfection qui l'empêchait de rien achever. Dans des manuscrits trouvés après sa mort, il dit : « je suis comme une harpe éolienne qui rend quelques beaux sons et qui n'exécute aucun air. » Mme Victorine de Chastenay prétendait qu'il *avait l'air d'une âme qui avait rencontré par hasard un corps et qui s'en tirait comme elle pouvait* : définition charmante et vraie.

« Autrefois, pendant les vendanges, je visitais, à Villeneuve, M. Joubert ; je me promenais avec lui sur les coteaux de l'Yonne ; il cueillait des oronges dans les taillis, et moi des veilleuses dans les prés. Nous causions de toutes choses et particulièrement de notre amie Mme de Beaumont, absente pour jamais ; nous rappelions le souvenir de nos anciennes espérances. Le soir nous rentrions dans Villeneuve, ville environnée de murailles décrépites du temps de Philippe-Auguste, et de tours à demi-rasées au-dessus desquelles s'élevait la fumée de l'âtre des vendangeurs. Joubert me montrait de loin, sur la colline, un sentier sablonneux au milieu des bois et qu'il prenait lorsqu'il allait voir sa voisine, cachée au château de Passy pendant la Terreur.

« Depuis la mort de mon cher hôte, j'ai traversé quatre ou cinq fois le Senonais. Je voyais, du grand chemin, les coteaux : Joubert ne s'y promenait plus ; je reconnaissais les arbres, les champs, les vignes, les petits tas de pierres où nous avions accoutumé de nous reposer. En passant dans Villeneuve, je jetais un regard sur la rue déserte et sur la maison fermée de mon ami. La dernière fois que cela m'arriva, j'allais en ambassade à Rome : ah ! s'il eût été à ses foyers, je l'aurais emmené à la tombe de Mme de Beaumont ! Il a plu à Dieu d'ouvrir à M. Joubert une Rome céleste, mieux appropriée à son âme platonique devenue chrétienne. Je ne le rencontrerai plus ici-bas : *je m'en irai vers lui ; il ne reviendra pas vers moi. Psalm.* » (T. IV, p. 17-27.)

apprîmes la mort de la pauvre Mme de Caud. A notre retour, M. de Chateaubriand s'occupa beaucoup de ses *Martyrs*, ouvrage qu'il avait commencé à....

Le Premier Consul, nommé Empereur le 2 mai 1804, fut proclamé le... de la même année.

Fontanes nous donna la plus plaisante description du cortège dont il faisait partie, comme président du Corps législatif : je ne sais même si ce n'était pas lui qui portait la parole ; mais ce que je sais, c'est qu'il montait, en bas de soie et culotte courte, un cheval qu'il appelait fougueux, et qui pensa le jeter vingt fois dans la boue ; il était furieux de cette cavalcade, qui, disait-il, ne ressemblait pas mal à celle qui suit le bœuf gras.

Le Pape Pie VII arriva à Paris le... novembre 1804, et le 2 (ou 4) décembre, il consacra l'usurpation dans l'église de Notre-Dame. L'impératrice Joséphine reçut l'encens du Seigneur en même temps que l'Empereur (1).

Le même jour, ou quelques jours après, on donna un grand dîner aux Tuileries. Le Pape ne fut point prévenu qu'il serait suivi d'un bal. C'était un tour qu'on voulait jouer à ce vénérable pontife. Il vit qu'on avait voulu s'amuser de Sa Sainteté ; il ne dit rien, et se contenta de se retirer pour prier.

1805. — Les fêtes, en se succédant, achevèrent de tourner les têtes, et ce fut au commencement de l'année 1805 qu'eurent lieu les plus grandes défections. Le Saint Père avait posé ses mains sur la tête de l'Empereur, et ses victoires achevaient de le rendre irrésistible. Cette année, je pense, ou en 1806 MM. *** et *** furent nommés auditeurs ; ils jurèrent, de ce moment, fidélité à toutes les monarchies présentes et futures (2).

(1) On disait qu'à Notre-Dame, Bonaparte était couvert debout (de boue) sous un trône sans gland (sanglant). (Ms.)

(2) « Après la Révolution de 1830, fidèle à la foi jurée, il [Chateaubriand] se retira de la vie politique. Les gens « bien élevés » trouvèrent qu'un tel esclandre était inconvenant, et, parlant du pair de France démissionnaire malgré les caresses du nouveau roi, ils dirent : « C'est un poseur ! » Poseur, soit ; mais il faillit en mourir de faim. Il laissait derrière lui son œuvre la plus considérable : les

1805. — Au printemps de l'année 1805, nous prîmes un appartement sur la place Louis XV. Cette maison appartenait à Mme la marquise de Coëlin [Coislin], qui en occupait une partie. Lorsque nous y fûmes installés, nous allâmes passer un mois à Méréville, chez Mme de Laborde. Cette magnifique habitation, bâtie par M. de Laborde, a été vendue et ensuite en partie démolie : aujourd'hui, elle sert, je crois, de fabrique, et ses jardins sont entièrement dégradés.

En quittant Méréville, M. de Chateaubriand fut passer quelque temps à Champlâtreux (1), et moi, par complaisance, je partis avec Mme de Coëlin pour les eaux de Vichy.

Cette bonne dame était très aimable, mais très difficile à vivre; son avarice surtout était insupportable. Pendant le voyage, elle me faisait une guerre à mort sur ce que je mangeais, bien que ce ne fût pas à ses dépens. Elle prétendait que c'était la plus sotte manière de dépenser son argent; aussi, dans les auberges, se contentait-elle d'une livre de cerises qu'on lui faisait payer à raison de ce que ses domestiques avaient mangé, et ils se faisaient servir comme des princes; ils en étaient quittes pour une verte réprimande qu'ils préféraient à la diette. Pendant la route, la conversation roulait en général sur la dépense de l'auberge que nous venions de quitter, ou sur la toilette de Mlle Lambert, sa femme de chambre. La pauvre fille était cependant fort mincement vêtue; mais elle était propre et changeait de

Mémoires d'Outre-tombe; en les lisant, on peut voir que sa vie avait été une et que le raisonnement qui l'avait attaché à sa croyance politique et religieuse ne lui avait pas permis d'en dévier. Au cours de son existence, il n'a prêté qu'un serment : fait rare et digne d'être signalé chez un contemporain du prince de Talleyrand.

(MAXIME DU CAMP : *Souvenirs littéraires*, t. I, pages 381-382.)

(1) — « A Champlâtreux, M. Molé faisait refaire de petites chambres au second étage. Son père, tué révolutionnairement, était remplacé, dans un grand salon délabré, par un tableau dans lequel Mathieu Molé était représenté arrêtant une émeute avec son bonnet carré : tableau qui faisait sentir la différence des temps. Une superbe patte d'oie de tilleuls avait été coupée; mais une des trois avenues existait encore dans la magnificence de son vieux ombrage; on l'a mêlée depuis à de nouvelles plantations : nous en sommes aux peupliers. » T. IV, p. 72.

linge, ce qui n'avait pas le sens commun. Mme de Coëlin n'en changeait jamais ; elle prétendait que c'était comme cela de son temps et qu'on possédait à peine deux chemises. Du reste, elle avait assez d'esprit pour rire la première de son avarice ; elle convenait que, ne donnant pas ce qui était nécessaire à ses gens, ils étaient obligés de le prendre : « Mais que voulez-vous, mon cœur, me disait-elle, j'aime mieux qu'on me prenne que de donner. Je sais qu'au bout du mois, c'est toujours la maîtresse qui paye : tout cela est fort triste. »

Mme de Coëlin était ce qu'on appelle illuminée. Elle croyait à toutes les rêveries de Saint-Martin, et ne trouvait rien au-dessus de ses ouvrages. Il est vrai qu'elle n'en lisait guère d'autres, excepté la Bible qu'elle commentait à sa manière, qui était un peu celle des juifs. Elle était du reste d'une complète ignorance, mais avec tant d'esprit et une si grande habitude du monde que, dans la conversation, on ne pouvait s'en apercevoir : elle ne savait pas un mot d'ortographe *(sic)* (1), et cependant elle parlait sa langue avec une pureté et un choix d'expressions remarquables. Personne ne racontait comme elle ; on croyait voir toutes les personnes qu'elle mettait en scène.

Ses commentaires sur la Bible étaient semés de grec et de latin dont elle ne savait pas un mot ; mais comme elle avait à cœur de prendre la traduction de l'Écriture en défaut, elle avait appelé à son aide un vieux juif qui lui expliquait le texte comme un rabbin et la volait de même. Ce juif, appelé Noë, fut un jour arrêté pour avoir volé des perruques. Mme de Coëlin, furieuse de l'insulte faite à son maître, alla trouver M. Pasquier, alors préfet de police et qu'elle détestait de vieille date. Elle lui fit une scène terrible. Elle soutint que Noë n'avait point volé les perruques, mais qu'il les avait achetées ; elle le prouva même en les payant ; et l'affaire n'eut d'autre suite qu'une rancune qu'elle garda à M. Pasquier,

(1) Il est piquant d'observer que ce mot a subi un grattage, pour recevoir une orthographe plus régulière, laquelle est encore fautive.

sur lequel, depuis, elle avait toujours quelque histoire à raconter (1).

M. de Chateaubriand vint nous rejoindre à Vichy; je dis adieu à Mme de Coëlin, et nous partîmes pour la Suisse. Avant d'arriver à Thiers, nous traversâmes la petite rivière de la *Dore;* son nom donna à M. de Chateaubriand une rime qu'il n'avait jamais pu trouver pour un des couplets de sa romance des *Petits Emigrés* (2).

Entre Thiers et Roanne, nous fûmes obligés de coucher dans une auberge isolée, en pleine montagne. Nous voulions continuer notre route; mais l'aubergiste, en même temps

(1) « Mme de Coislin, avare de même que beaucoup de gens d'esprit, entassait son argent dans des armoires. Elle vivait toute rongée d'une vermine d'écus qui s'attachait à sa peau : ses gens la soulageaient... Mme de Chateaubriand fit un voyage à Vichy avec Mme de Coislin et le marquis de Nesle; le marquis courait en avant et faisait préparer d'excellents diners. Mme de Coislin venait à la suite, et ne demandait qu'une demi-livre de cerises. Au départ, on lui présentait d'énormes mémoires; alors c'était un train affreux : elle ne voulait entendre qu'aux cerises...

« Mme de Coislin s'était fait un illuminisme à sa guise. Crédule et incrédule, le manque de foi la portait à se moquer des croyances dont la superstition lui faisait peur. Elle avait rencontré Mme de Krudner; la mystérieuse Française n'était illuminée que sous bénéfice d'inventaire, elle ne plut pas à la fervente Russe, laquelle ne lui agréa pas non plus. Mme de Krudner dit passionnément à Mme de Coislin : « Madame, quel est votre confesseur intérieur? — Madame, » répliqua Mme de Coislin, « je ne connais pas mon confesseur intérieur; je sais seulement que mon confesseur est dans l'intérieur de son confessionnal. » Sur ce, les deux dames ne se virent plus...

« Elle soutenait qu'autrefois une personne comme il faut ne se serait jamais avisée de payer son médecin. Se récriant contre l'abondance du linge de femme : « Cela sent la parvenue, » disait-elle; « nous autres, femmes de la Cour, nous n'avions que deux chemises. » (T. IV, pages 337-340.)

(2) « Il s'y rencontre [dans *le Dernier des Abencérages*] une perle de grâce naturelle et d'innocence, qui s'en est détachée, et qui, du premier jour, a circulé sur toutes les lèvres, la douce romance *à Hélène*... complainte de l'exilé : « *Combien j'ai douce souvenance!* » Il suffit que M. de Chateaubriand ait trouvé dans son cœur et dans sa voix cette note touchante pour qu'il n'ait pas le droit de mal penser des vers, et que les poètes en vers ne puissent douter de lui... Romance *à Hélène*, écho de l'âge d'or. » *(Chateaubriand et son groupe littéraire.)*

« Chateaubriand mourut le 4 juillet [1848], alors que les gardes nationaux accourus de toutes les régions de la France campaient encore sur nos places publiques. On le reporta au pays natal, sur un rocher que baigne la mer et où il avait fait préparer sa tombe. La Bretagne vint le recevoir et l'accompagna jusqu'à l'îlot du Grand-Bey. Lorsque, pendant le service funèbre, dans la petite église de Saint-Malo, l'orgue entonna l'air : *Combien j'ai douce souvenance!* un sanglot remua les foules. »

(Maxime du Camp : *Souvenirs littéraires*, t. I, p. 381.)

maître de poste, s'y opposa prétendant que les chemins étaient impraticables la nuit. Une âme charitable, qui nous rencontra nous promenant en attendant le souper, nous avertit de nous tenir sur nos gardes, parce que l'auberge avait mauvaise réputation et que plusieurs voyageurs y avaient disparu. M. de Chateaubriand ne fit que rire de l'avis; moi, je passai une nuit horrible, croyant voir à chaque instant la fatale trappe s'ouvrir pour donner passage à une demi-douzaine d'assassins. Il ne nous arriva cependant d'autre malheur que de faire un très mauvais souper et de passer la nuit sans dormir. Nous partîmes sains et saufs; mais, quelques mois plus tard, nous apprîmes que l'aubergiste et sa femme avaient été arrêtés et exécutés, après avoir été convaincus de plusieurs assassinats.

A Lyon, nous prîmes Ballanche et nous continuâmes notre route.

Arrivés à Genève, nous reçûmes la visite de Mme de Staël, qui nous fit promettre d'aller, à notre retour de Chamounix, passer quelques jours à Coppet.

De Genève nous allâmes coucher à Sallanches, pour arriver le lendemain au pied du Mont-Blanc.

Faire la description de la Vallée de Chamounix.

Le lendemain de notre arrivée, nous allâmes au Montauvert, montés sur des mulets et suivis de deux guides, dont l'un s'appelait *Jacques les Dames*.

Nous fîmes imprudemment assez de chemin sur la mer de glace, puis nous revînmes déjeuner dans la cabane de M. de Bourit.

Au Montauvert, nous quittâmes nos mules et descendîmes à pied par la montagne à pic qui conduit à la chute de l'Arveiron. Ce chemin est très pénible. A chaque instant nous étions obligés de nous asseoir; mais ces moments n'étaient pas perdus. Des pâtres et des jeunes filles venaient nous offrir à chaque station du lait et des fraises : le lait dans des carafes très propres, et les fraises dans des petits paniers artistement travaillés.

En traversant la vallée pour revenir au village, nous rencontrâmes deux pauvres crétins qui n'avaient presque rien d'humain. Leur mère les suivait comme elle aurait fait de petits enfants; elle nous dit qu'ils n'étaient pas méchants, mais qu'on ne pouvait pas les quitter, parce qu'ils ne connaissaient ni le feu ni l'eau. Le curé, qui était avec eux, vieillard de la plus vénérable figure, nous dit qu'il était pasteur à Chamounix depuis nombre d'années, qu'il s'y trouvait très heureux et n'en sortait jamais que pour les affaires de son troupeau.

De Chamounix nous revînmes à Genève par le col de Belac (?). Nous descendîmes le beau bois de Trihen couvert de mélèzes d'une hauteur prodigieuse. Nous couchâmes à Martigny, d'où nous fûmes dîner à Besque. L'auberge de cette petite ville est la meilleure de la Suisse. Les voyageurs s'y arrêtent ordinairement pour aller visiter les grottes de.... qui renferment des mines de sel. De Besque nous allâmes coucher à Lausanne, et le lendemain nous arrivâmes assez tard à Genève. Toutes les auberges étaient pleines; nous fûmes donc obligés, après un assez bon souper, de nous remettre de suite en route pour Paris.

Je ne sais ce qui nous empêcha d'accomplir la promesse que nous avions faite à Mme de Staël. Elle en fut très méconte; et d'autant plus qu'ayant compté sur notre visite, elle écrivit d'avance, à Paris, les conversations présumées qu'elle avait eues avec M. de Chateaubriand, et dans lesquelles elle l'avait, disait-elle, *converti à ses opinions politiques*. On sut que nous n'avions point été à Coppet, et que la noble châtelaine avait fait seulement un roman de plus.

Nous revînmes à Lyon avec notre fidèle Ballanche. Nous y fîmes la connaissance du bon Hyde de Neuville, qui, condamné à mort pour la vingtième fois, était dans ce moment caché à la campagne à quelques lieues de la ville.

Il y avait, à Lyon, dans ce temps-là, un certain M. Saget (1)

(1) « J'ai dîné chez M. Saget... Ce M. Saget était la providence des chanoines;

qui habitait, sur le coteau de Fourvière, la plus jolie maison du monde. Ce vieil original, riche comme un puits, dépensait la moitié de son argent en bonnes œuvres pour expier celles, assez mauvaises, auxquelles il consacrait, dit-on, l'autre partie de sa fortune. Il avait, pour faire les honneurs de sa maison, deux vieilles demoiselles qui avaient été fort belles dans leur temps, et, pour le servir, un essaim de jeunes paysannes jolies, belles et très richement vêtues. Du reste, ses dîners étaient excellents, ses vins, les meilleurs du monde, et les convives (pour la plupart) messieurs du chapitre de Saint-Jean de Lyon.

Nous ne restâmes que peu de jours à Lyon ; ensuite, toujours avec notre fidèle Ballanche, nous nous remîmes en route pour la Grande Chartreuse. Nous couchâmes à Voreppe, et le lendemain nous arrivâmes, vers deux heures, au village de Saint-Laurent.

L'enclos de la Chartreuse (1), de plusieurs lieues d'étendue, est entouré par les montagnes Alpes, ce qui lui donne la forme d'un cirque. Il n'a d'accès que par deux portes, l'une placée sur la hauteur du côté de Grenoble ; l'autre, à l'entrée

il demeurait sur le coteau de Sainte-Foix, dans la région du bon vin... De jeunes paysannes très jolies servaient à table ; elles versaient l'excellent vin du crû renfermé dans des dames-jeannes de la grandeur de trois bouteilles. Nous nous abattions, moi et le chapitre en soutane, sur le festin Saget : le coteau en était tout noir. » (T. IV, pages 356-359.)

(1) « Nous nous arrachâmes aux délices de Capoue pour aller voir la Chartreuse, toujours avec M. Ballanche. Nous louâmes une calèche dont les roues disjointes faisaient un bruit lamentable. Arrivés à Voreppe, nous nous arrêtâmes dans une auberge au haut de la ville. Le lendemain, à la pointe du jour, nous montâmes à cheval et nous partîmes, précédés d'un guide. Au village de Saint-Laurent, au bas de la Grande-Chartreuse, nous franchîmes la porte de la vallée, et nous suivîmes, entre deux flancs de rochers, le chemin montant au monastère... Un frère lai était demeuré là pour prendre soin d'un solitaire infirme qui venait de mourir : la religion avait imposé à l'amitié la fidélité et l'obéissance. Nous vîmes la fosse fraîchement recouverte. Napoléon, dans ce moment, en allait creuser une immense à Austerlitz. On nous montra l'enceinte du couvent, les cellules accompagnées chacune d'un jardin et d'un atelier ; on y remarquait des établis de menuisier et des rouets de tourneur ; la main avait laissé tomber le ciseau. Une galerie offrait les portraits des supérieurs de la Chartreuse. Le palais ducal à Venise garde la suite des *ritratti* des doges ; lieux et souvenirs divers ! Plus haut, à quelque distance, on nous conduisit à la chapelle du reclus immortel de Le Sueur. » (T. IV, pages 361-363.)

du village de Saint-Laurent; cette dernière, par où nous entrâmes, est suspendue sur un abîme d'une manière effrayante. Au milieu de l'enclos, riche des plus beaux pâturages, on trouve les bâtiments du monastère, assez vastes, mais tout à fait irréguliers.

La Chartreuse renferme encore de beaux arbres ; la plus grande partie a déjà été abattue; cependant on avait reconnu la nécessité de respecter ces vieux pins que les pieux cénobites avaient été planter, au péril de leur vie, sur les cimes à pic des rochers qui surplombent en plusieurs endroits, et sur lesquels ils avaient été obligés de faire hisser de la terre dans des paniers.

Le petit chemin qui conduit de la porte d'enceinte à la première porte du couvent est fort étroit, et, aujourd'hui, assez dangereux, les garde-fous, si bien entretenus par les anciens propriétaires, étant maintenant tout à fait dégradés. En montant ce chemin, vous entendez le bruit d'un torrent qui, diminuant peu à peu, cesse au pied de la sainte demeure, image — souvent trompeuse — du passage d'une vie orageuse à la vie paisible que la piété, le malheur ou le remords allaient chercher dans cette pieuse solitude.

Nous étions, sans nous en douter, attendus à la Grande Chartreuse. Le préfet de Grenoble avait prévenu le régisseur actuel des domaines de Saint-Bruno de nous bien recevoir. Notre équipage, qui n'était pas brillant, ne permit pas au maître du lieu de nous prendre pour ces voyageurs de distinction, de sorte que nous fûmes tout bonnement confiés à l'hospitalité de deux pauvres frères lais maintenus au couvent pour soigner un vieux chartreux fou, à qui on avait permis de mourir dans sa cellule : il était mort en effet depuis peu de jours; nous vîmes encore la terre fraîchement remuée sur sa tombe.

Les bons frères nous reçurent de leur mieux. Ils nous firent voir l'église, la salle où, à différentes époques, s'assemblaient les chapitres de l'Ordre pour la nomination des dignitaires.

On voyait encore dans cette vaste pièce, les portraits de

tous les généraux de l'Ordre des Chartreux, depuis leur fondateur. Le portrait du dernier, à ce qu'on nous fit remarquer, s'était détaché et était tombé à terre. Nous vîmes ensuite le corps de logis destiné aux étrangers, la bibliothèque encore garnie de ses livres, enfin les cellules des moines, composées de deux chambres fort propres, et donnant sur un petit jardin entouré d'un treillage où le propriétaire de la cellule pouvait cultiver des fleurs.

A un quart de lieue environ du principal bâtiment, on trouve la chapelle de Saint-Bruno et la grotte où le Saint allait souvent prier. De retour au monastère, les bons frères nous invitèrent à nous mettre à table. Ils nous servirent une bonne soupe aux chous, des œufs et des truites excellentes. Pendant le dîner, ils nous racontèrent plusieurs histoires des bons et mauvais jours de leur couvent. Ils finirent par nous avouer que ce qui avait empêché le régisseur de nous recevoir, c'est qu'il attendait pour dîner un grand personnage, M. de Chateaubriand. Nous ne dîmes rien, mais, en partant, nous priâmes nos charitables hôtes de le remercier du bon accueil qu'il nous avait procuré et de lui conseiller de manger le dîner qu'il avait préparé pour M. de Chateaubriand, lequel avait trouvé excellent celui qui lui avait été donné dans la cuisine.

En descendant la grande [Chartreuse], la chaleur était insupportable (1). Arrivés au village, le ciel paraissait en feu et le tonnerre grondait déjà assez fort; mais à une demi-lieue

(1) « Nous n'eûmes pas plus tôt atteint la porte de la vallée, qu'un orage éclate : un déluge se précipite, et des torrents troublés détalent en rugissant de toutes les ravines. Mme de Chateaubriand, devenue intrépide à force de peur, galopait à travers les cailloux, les flots et les éclairs. Elle avait jeté son parapluie pour mieux entendre le tonnerre (?!!); le guide lui criait : « Recommandez votre âme à Dieu! Au nom du Père, et du Fils, et du Saint-Esprit. » Nous arrivâmes à Voreppe au son du tocsin ; les restes de l'orage déchiré étaient devant nous. On apercevait au loin dans la campagne l'incendie d'un village et la lune arrondissant la partie supérieure de son disque au-dessus des nuages, comme le front pâle et chauve de saint Bruno, fondateur de l'ordre du silence (!!!). M. Ballanche, tout dégouttant de pluie, disait avec sa placidité inaltérable : « Je suis comme un poisson dans l'eau. » (T. IV, p. 363-364.)

environ, l'orage éclata d'une manière effrayante. Les éclairs sillonnaient la nue sans aucun intervalle, et la foudre, qui tombait à chaque instant, traçait dans les ténèbres de longues perpendiculaires de feu. La pluie tombait par torrents. Nos chevaux, effrayés, restaient immobiles et refusaient d'avancer. Pour moi, je me croyais à mon dernier moment; et notre guide, qui n'était pas plus rassuré, me criait : « Madame, n'ayez pas peur ! Recommandez votre âme à Dieu ! Au nom du Père et du Fils et du Saint-Esprit. » M. de Chateaubriand, qui ne comprend pas qu'il y ait un danger au monde, se tuait à nous dire que ce n'était rien ; que c'était fini ; et il en appelait à témoin le pauvre Ballanche qui répondait qu'il ne savait trop qu'en dire, et que le mieux serait de nous mettre à l'abri. Mais où en trouver? Nous n'apercevions pas une maison et nos chevaux ne se disposaient point à marcher. A force de coups, cependant, les pauvres bêtes firent quelques pas, et, au bout d'un quart d'heure, nous aperçûmes — comme dans les contes de fées — une lumière ; elle sortait d'une chaumière où nous reçûmes l'hospitalité. Les pauvres gens qui l'occupaient se hâtèrent de nous faire du feu pour sécher nos vêtements trempés; nos toilettes étaient dans un tel état que les enfants de la maison, à notre vue, se sauvèrent en jetant des cris de terreur. Lorsque nous fûmes réchauffés et que l'orage fut un peu apaisé, nous nous remîmes en route, mais la pluie avait grossi les torrents au point qu'en les traversant nos chevaux avaient de l'eau jusqu'au poitrail. Comme je ne craignais que le retour de l'orage, je devins vaillante contre les autres dangers. Je mis donc ma vieille rosse au galop. Le guide, qui savait que ce n'était pas son allure, me criait d'arrêter, que j'allais tuer son cheval : « Monsieur, disait-il à mon mari, votre dame a fait la guerre ! »

Nous arrivâmes à Voreppe, mouillés et excédés de fatigue. Nouvel accident ! Le tonnerre était tombé en plusieurs endroits et notre auberge, entre autres, était à moitié brûlée. Ne sachant où coucher — il était minuit — nous prîmes le parti de demander des chevaux et de repartir de suite pour Lyon.

De 1805 à 1806. — De retour à Paris, nous allâmes passer l'automne à Méréville. Puis nous revînmes à Paris où nous restâmes tout l'hiver, réunissant le soir à l'hôtel de Coëlin quelques amis, presque tous attachés à la cour de Bonaparte : de ce nombre était Fontanes qui ne manquait guère au rendez-vous (1).

(1) En note, et au bas d'une page en blanc : *Portrait de Fontanes.* — Voici ce portrait par Chateaubriand :

« Nous riions des ennemis de M. de Fontanes qui le voulaient faire passer pour un génie profond et dissimulé : c'était tout simplement un poète irascible, franc jusqu'à la colère, un esprit que la contrariété poussait à bout, et qui ne pouvait pas plus cacher son opinion qu'il ne pouvait prendre celle d'autrui. Les principes littéraires de son ami Joubert n'étaient pas les siens : celui-ci trouvait quelque chose de bon partout et dans tout écrivain ; Fontanes, au contraire, avait horreur de telle ou telle doctrine et ne pouvait entendre prononcer le nom de certains auteurs. Il était ennemi juré des principes de la composition moderne ; transporter sous les yeux du lecteur l'action matérielle, le crime besognant ou le gibet avec sa corde, lui paraissait des énormités ; il prétendait qu'on ne devait jamais apercevoir l'objet que dans un milieu poétique, comme sous un globe de cristal. La douleur, s'épuisant machinalement par les yeux, ne lui semblait qu'une sensation du cirque ou de la grève ; il ne comprenait le sentiment tragique qu'ennobli par l'admiration et changé, au moyen de l'art, en une *pitié charmante.* Je lui citais des vases grecs : dans les arabesques de ces vases, on voit le corps d'Hector traîné au char d'Achille, tandis qu'une petite figure, qui vole en l'air, représente l'ombre de Patrocle, consolée par la vengeance du fils de Thétis : « Eh bien ! Joubert, » s'écria Fontanes, « que dites-vous de cette métamorphose de la muse ? comme ces Grecs respectaient l'âme ! » Joubert se crut attaqué, et il mit Fontanes en contradiction avec lui-même, en lui reprochant son indulgence pour moi.

« Ces débats, souvent très comiques, étaient à ne point finir. Un soir, à onze heures et demie, quand je demeurais place Louis XV, dans l'attique de l'hôtel de Mme de Coislin, Fontanes remonta mes quatre-vingt-quatre marches pour venir, furieux, en frappant du bout de sa canne, achever un argument qu'il avait laissé interrompu : il s'agissait de Picard, qu'il mettait, dans ce moment-là, fort au-dessus de Molière ; il se serait donné de garde d'écrire un seul mot de ce qu'il disait ; Fontanes parlant, et Fontanes la plume à la main étaient deux hommes.

« C'est M. de Fontanes, j'aime à le redire, qui encouragea mes premiers essais ; c'est lui qui annonça le *Génie du Christianisme ;* c'est sa muse qui, pleine d'un dévouement étonné, dirigea la mienne dans les voies nouvelles où elle s'était précipitée ; il m'apprit à dissimuler la difformité des objets par la manière de les éclairer ; à mettre, autant qu'il était en moi, la langue classique dans la bouche de mes personnages romantiques. Il y avait jadis des hommes conservateurs du goût ; comme ces dragons qui gardaient les pommes d'or du jardin des Hespérides, ils ne laissaient entrer la jeunesse que quand elle pouvait toucher au fruit sans le gâter.

« Les écrits de mon ami vous entraînent par un cours heureux ; l'esprit éprouve un bien-être et se trouve dans une situation harmonieuse où tout charme et où rien ne blesse. M. de Fontanes revoyait sans cesse ses ouvrages ; nul, plus que ce maître

Sous l'Empire, les personnes d'opinions contraires pouvaient se voir sans s'arracher les yeux, ce qui devint impossible sous les Bourbons, par la raison que les opinions tranchées se pardonnent et se respectent, au lieu que les nuances d'opinions se chicanent perpétuellement, chacun ayant la prétention d'arriver au même but avec des moyens différents. On voit, par exemple, un républicain et un royaliste vivre dans la meilleure intelligence ; tandis qu'un royaliste d'une façon et un royaliste d'une autre se font une guerre à mort.

1806 et 1807. — Au mois de mai 1806, le voyage de Jérusalem fut décidé. Nous allâmes faire nos adieux à nos parents en Bretagne, et, en juillet, M. de Chateaubriand se mit en route pour son grand voyage. Je partis avec lui, devant l'accompagner jusqu'à Venise. En passant à Lyon, au moment où nous traversions la place Belcourt, deux pistolets, qui se trouvaient bien imprudemment placés dans le cylindre de la voiture, partirent en même temps et mirent le feu au cylindre dans lequel se trouvaient une boîte de poudre et un sac de louis. C'était plus qu'il n'en fallait pour nous faire sauter, et avec nous, une foule de monde qui entourait la voiture. M. de Chateaubriand eut la présence d'esprit, après m'avoir jetée dans les bras du premier venu, de retirer le sac et la boîte, et de descendre ensuite. On répara le dommage et nous continuâmes notre route (1).

En partant, je fis promettre au bon Ballanche de venir me chercher à Venise, où M. de Chateaubriand devait me quitter.

Nous trouvâmes à Venise M. La Garde, commissaire général de la police. Son dévouement à Bonaparte ne l'empêcha

des vieux jours, n'était convaincu de l'excellence de la maxime : « Hâte-toi lentement. » Que dirait-il donc, aujourd'hui, qu'au moral comme au physique, on s'évertue à supprimer le chemin et que l'on croit ne pouvoir jamais aller assez vite. M. de Fontanes préférait voyager au gré d'une délicieuse mesure. Vous avez vu ce que j'ai dit de lui quand je le retrouvai à Londres ; les regrets que j'exprimais alors, il me les faut répéter ici : la vie nous oblige sans cesse à pleurer par anticipation ou par souvenir... Mme de Beaumont n'est plus, Joubert n'est plus, Chênedollé n'est plus, Mme de Vintimille n'est plus... » (T. IV, pages 19-23.)

1) Pour plus de détails, lisez la charmante lettre de Joubert à Mme de Vintimille : *Pensées de Joubert*, t. I, p. 154 et suiv.

pas de nous bien recevoir. Il nous fit beaucoup de politesses, nous donna un très bon dîner (à moi) et nous fit toutes sortes d'offres de service. Certes, un préfet de Charles X n'aurait pas si bien reçu des gens en disgrâce.

Mon mari fut également bien reçu à Constantinople par l'ambassadeur de France, M. Sébastiani.

Ce fut à Venise que j'entendis pour la première fois un improvisateur, M. Armani. Il vint nous voir à l'auberge, et, sans nous connaître le moins du monde, il commença à improviser des vers auxquels je ne comprenais rien, mais que M. de Chateaubriand trouva assez bons. Il ne parla pas moins d'une heure, et ne finit, je crois, que parce que nous lui dîmes que nous étions obligés de sortir. Ce poète était le meilleur homme du monde ; il me prit en amitié, et, après le départ de mon mari pour son grand voyage de Jérusalem, me voyant triste et tourmentée, il venait tous les jours me chercher dans sa gondole pour aller visiter toutes les curiosités de Venise. Il me fit faire la connaissance d'une vieille dame qui avait été fort célèbre pour sa beauté et qui l'était encore par son esprit. Elle réunissait chez elle tout ce qu'il y avait de mieux à Venise. Je devrais certes me rappeler son nom ; mais enfin je l'ai oublié. Je me rappelle seulement qu'en me voyant elle fut fort étonnée que ma robe n'eût point de queue, quoiqu'il y eût assez longtemps qu'en France on n'en portât plus : la mode n'en était point encore passée à Venise. Mon cicerone me mena aussi chez une bonne famille juive, dont j'ai de même oublié le nom. Son palais était magnifique et meublé à la française. Cette famille se composait du père, de la mère et de cinq enfants, dont deux filles charmantes. Un an plus tard, je revis à Paris le père et un des fils qui étaient venus assister au Sanhédrin. M. de Chateaubriand quitta Venise le vendredi, [1er] août 1806, pour aller s'embarquer à Trieste (1).

(1) « Saint-Sulpice, c'est-à-dire le séminaire, fait tous les soirs pour l'heureux voyage de M. de Chateaubriand, une prière à laquelle il a beaucoup de foi. Il me montre un cœur pénétré de la plus orthodoxe reconnaissance. »

(Joubert à Mme de Vintimille.)

Je restai plusieurs jours attendant Ballanche qui n'arrivait pas. Je commençais à me désespérer, mourant d'ennui et du désir de me retrouver en France avec des amis auxquels je pusse confier mes inquiétudes. Il arriva enfin ; c'était le soir : je lui fis une scène. Je lui dis que j'allais l'emmener sur la place Saint-Marc, et que c'était tout ce qu'il verrait de Venise, parce que nous partirions le lendemain, à cinq heures du matin : « Allons, me dit-il, puisque vous le voulez, je le veux bien. Mais alors il faudra que je revienne. » « Vous reviendrez sûrement, mon cher Ballanche, mais l'année prochaine. » Il comprit cela ; et le lendemain à cinq heures, nous nous embarquâmes pour *Fusina*.

Nous étions encore sur le grand canal, quand nous aperçûmes le bon juif, si riche et si magnifique, qui se hâtait pour nous rejoindre. Il se fût agi de sa fortune qu'il n'aurait pas fait une plus grande diligence. Il nous dit que la veille il s'était rappelé qu'il avait commis une erreur dans une somme d'un ou deux mille francs qu'il m'avait changée en différentes monnaies. Et cette erreur était peut-être de trois francs à son préjudice. Il fallut recompter le sac. Ainsi cet homme millionnaire, faisant beaucoup de dépenses et ne regardant sûrement pas à jeter quelques pièces d'or par la fenêtre, ne pouvait supporter une perte de quelques francs dans une affaire de banque.

De retour à Paris, je partageai mon temps entre la ville et la campagne. Partout l'inquiétude me suivait. Je fus onze mois sans nouvelles de mon mari, et les premières que je reçus étaient datées d'Algésiras, port d'Espagne, où il venait de débarquer ; il n'avait plus que l'Espagne à traverser. C'était après tant de tourments comme s'il eût été à Paris. Deux mois avant son arrivée, le bruit courut que le bâtiment sur lequel il s'était embarqué de Tunis avait péri. Grande joie parmi les courtisans de l'Empereur. L'un d'eux (M. de ***) alla vite aux Tuileries raconter la nouvelle. Bonaparte n'en fut sûrement pas fâché ; mais en homme d'esprit, et qui n'aimait pas la platitude inutile, il répondit : « Eh bien ! est-ce que

cela vous réjouit? C'est cependant, au moins, un homme qui faisait honneur à la France, et que je regrette, moi qui suis le seul qui ait eu à s'en plaindre. » Et il ajouta : « Chateaubriand a sa femme ici. Ce n'est pas la peine de la tourmenter, peut-être inutilement. Attendez que la chose soit sûre pour la mettre dans les journaux. » Je dois donc à Napoléon de n'avoir pas appris une chose qui m'aurait fait mourir. Je n'aurais jamais eu une semblable obligation aux Bourbons.

Quelques mois après le retour de M. de Chateaubriand (juin 1807), il fut exilé pour un article dans lequel il faisait l'éloge de *Mesdames de France* dont il avait vu le tombeau à Trieste (1). Lorsque cet article parut, Bonaparte n'était pas à Paris; le cardinal Fesch lui envoya le journal dans lequel il se trouvait. Il revint, et toujours furieux contre M. de Chateaubriand, il allait donner l'ordre de le faire arrêter, quand

(1) « Mme de Staël m'invita à dîner à Ouchy, près de Lausanne, où elle se trouvait alors... Je parlai d'un article de M. de Chateaubriand dans le *Mercure*.... Une phrase surtout m'avait frappé, et je la citai textuellement, car elle s'était gravée dans ma mémoire : « Lorsque, « dans le silence de l'abjection, l'on n'entend plus retentir que la chaîne de l'esclave et la « voix du délateur; lorsque tout tremble devant le tyran, et qu'il est aussi dangereux « d'encourir sa faveur que de mériter sa disgrâce, l'historien paraît, chargé de la ven- « geance du peuple. C'est en vain que Néron prospère, Tacite est déjà né dans l'empire; il « croît inconnu auprès des cendres de Germanicus, et déjà l'intègre Providence a livré à « un enfant obscur la gloire du Maître du monde. — Si le rôle de l'historien est beau, il est « souvent dangereux; mais il est des autels comme celui de l'honneur, qui, bien qu'aban- « donnés, réclament encore des sacrifices; le Dieu n'est point anéanti parce que le temple « est désert. Partout où il reste une chance à la fortune, il n'y a point d'héroïsme à la « tenter; les actions magnanimes sont celles dont le résultat prévu est le malheur et la « mort. Après tout qu'importent les revers, si notre nom, prononcé dans la postérité, va « faire battre un cœur généreux, deux mille ans après notre vie?... » Mon accent était sans doute ému et saisissant, comme j'étais ému et saisi moi-même. Mme de Staël me prit vivement par le bras.....

« La conversation revint à Chateaubriand et à ses articles, qu'on admira beaucoup en s'en inquiétant un peu; on avait raison d'admirer, car la phrase était vraiment éloquente, et aussi de s'inquiéter, car le *Mercure* fut supprimé précisément à cause de cette phrase. Ainsi l'empereur Napoléon, vainqueur de l'Europe et maître absolu de la France, ne croyait pas pouvoir souffrir qu'on dît que son historien futur naîtrait peut-être sous son règne et se tenait pour obligé de prendre l'honneur de Néron sous sa garde. C'était bien la peine d'être un si grand homme pour avoir de telles craintes à témoigner et de tels clients à protéger! » (Guizot : *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 11.)

« Le pauvre garçon [Chateaubriand] a eu sa part de tribulations. L'article qui m'avait tant mis en colère, a resté quelque temps suspendu sur sa tête; mais, à la fin, le tonnerre a grondé, le nuage a crevé, et la foudre en propre personne a dit à Fontanes que si son ami recommençait, il serait frappé. Tout cela a été vif, et même violent, mais court. Aujourd'hui tout est apaisé; seulement on a grêlé sur le *Mercure*. »

(Joubert, Paris 1er septembre 1807.)

frappé de la joie que cela causait à son oncle (1), il se contenta de l'exil, à quelques lieues de Paris. M. Pasquier, alors préfet de police et avec lequel nous avions été extrêmement liés, fut chargé de nous annoncer notre bannissement. Comme il y voulut mettre des formes, il m'écrivit un petit billet plié en corne, où il me priait de passer chez lui. Je lui répondis que si c'était le préfet de police qui m'invitait à me rendre chez lui, j'étais à ses ordres; mais que si c'était M. Pasquier, comme l'indiquait le petit chiffon de papier, je l'attendais chez moi. Il ne vint point, je n'allai point chez lui, et ce fut à mon mari qu'il transmit les ordres de son maître.

A cette époque, nous demeurions encore sur la place Louis XV. Nous ne savions trop où aller. Quitter Paris à l'approche de la mauvaise saison pour habiter quelque mauvais village où nous n'aurions pas le temps de nous établir avant l'hiver ! Enfin, nous nous décidâmes à sacrifier à peu près la dernière somme qui nous restait, à acheter une chaumière pas trop loin de Paris. Nous en trouvâmes une à trois lieues, et aussi sauvage qu'on aurait pu l'avoir dans les montagnes d'Auvergne (2).

(1) Entre Chateaubriand, secrétaire d'ambassade à Rome, en 1803, et le cardinal Fesch, son peu accommodant supérieur, s'éleva une mésintelligence racontée avec détails dans le tome premier de la vie de ce prélat, archevêque de Lyon, par M. l'abbé Lyonnet. Voici un mot un peu vif de Fontanes sur ce sujet :

« Son ambassadeur est un sot, j'en conviens; mais il est oncle, et tout puissant. Le secrétaire, qui devait user de la plus grande circonspection auprès d'un ennemi si redoutable, surcharge tous les courriers de ses plaintes. Or, vous savez qu'il y a en Europe un écho qui redit tout : cet écho est à la poste où toutes les lettres sont décachetées. Jugez de l'effet de confidences pareilles. » (Lettre de Fontanes citée par Sainte-Beuve : *Chateaubriand et son groupe*).

(2) « Chateaubriand a acheté au-delà de Sceaux un enclos de quinze arpents de terre et une petite maison. Il va être occupé à rendre la maison logeable, ce qui lui coûtera un mois de temps au moins, et sans doute aussi beaucoup d'argent. Le prix de cette acquisition, contrat en main, monte déjà à plus de 30.000 francs. Préparez-vous à passer quelques jours d'hiver dans cette solitude qui porte un nom charmant pour la sauvagerie : on l'appelle dans le pays, *maison de la Vallée au Loup*. J'ai vu cette *Vallée au Loup*, cela forme un creux de taillis assez breton et même assez périgourdin [au goût de Joubert, né à Montignac, Périgord] ; un poète normand [Chênedollé] pourra aussi s'y plaire. Le nouveau possesseur en paraît enchanté, et, au fond, il n'y a pas de retraite au monde où l'on puisse mieux pratiquer le précepte de Pythagore : « *Quand il tonne, adore; l'écho.* » [Joubert à M. de Chênedollé]. »

Cette maison, que nous achetâmes (1) 24,000 francs, ce qui donne la mesure de sa beauté, est située à Aulnay, près de Sceaux et de Chatenay. C'était, quand nous en fîmes l'acquisition, une espèce de grange sans cour avec un verger planté de mauvais pommiers; mais ce verger, rempli de mouvements de terrain, et environné, ainsi que la maison, de coteaux plantés, était susceptible de devenir un fort joli jardin. Cette sauvage propriété appelée alors Vallée aux Loups, et

« La Vallée aux Loups, près d'Aulnay, ce 24 octobre 1811.

(1) « Il y a quatre ans qu'à mon retour de la Terre-Sainte j'achetai, près le hameau d'Aulnay, dans le voisinage de Sceaux et de Chatenay, une maison de jardinier, cachée par des collines couvertes de bois. Le terrain inégal et sablonneux dépendant de cette maison n'était qu'un verger sauvage au bout duquel se trouvaient une ravine et un taillis de châtaigniers. Cet étroit espace me parut propre à renfermer mes longues espérances ; *spatio brevi spem longam reseces*. Les arbres que j'y ai plantés prospèrent, ils sont encore si petits que je leur donne de l'ombre quand je me place entre eux et le soleil. Un jour, en me rendant cette ombre, ils protègeront mes vieux ans comme j'ai protégé leur jeunesse. Je les ai choisis autant que je l'ai pu de divers climats où j'ai erré ; ils rappellent mes voyages et nourrissent au fond de mon cœur d'autres illusions.

« Si jamais les Bourbons remontent sur le trône, je ne leur demanderai, en récompense de ma fidélité, que de me rendre assez riche pour joindre à mon héritage la lisière des bois qui l'environnent ; l'ambition m'est venue, je voudrais accroître ma promenade de quelques arpents ; tout chevalier errant que je suis, j'ai les goûts sédentaires d'un moine. Depuis que j'habite cette retraite, je ne crois pas avoir mis trois fois les pieds hors de mon enclos : mes pins, mes sapins, mes mélèzes, mes cèdres tenant jamais ce qu'ils promettent, la Vallée aux Loups deviendra une véritable Chartreuse....

« Ce lieu me plaît, il a remplacé pour moi les champs paternels ; je l'ai payé du produit de mes rêves et de mes veilles.... Je suis attaché à mes arbres : je leur ai adressé des sonnets, des élégies, des odes. Il y a pas un seul d'entre eux que je n'aie soigné de mes propres mains, que je n'aie délivré du ver attaché à sa racine, de la chenille collée à sa feuille ; je les connais tous par leurs noms comme mes enfants ; c'est ma famille : je n'en ai pas d'autre, j'espère mourir auprès d'elle.

« Ici j'ai écrit les *Martyrs*, *les Abencérages*, l'*Itinéraire* et *Moïse* : que ferai-je maintenant dans les soirées de cet automne ? Le 4 octobre 1811, anniversaire de ma fête et de mon entrée à Jérusalem, me tente à commencer l'histoire de ma vie. L'homme qui ne donne aujourd'hui l'empire du monde à la France que pour la fouler aux pieds, cet homme dont j'admire le génie et dont j'abhorre le despotisme, cet homme m'enveloppe de la tyrannie comme d'une autre solitude ; mais s'il écrase le présent, le passé le brave, et je reste libre dans tout ce qui a précédé sa gloire.

« La plupart de mes sentiments sont demeurés au fond de mon âme, ou ne se sont montrés dans mes ouvrages que comme appliqués à des êtres imaginaires. Aujourd'hui que je regrette encore mes chimères sans les poursuivre, je veux remonter le penchant de mes belles années.... »

(*Mémoires d'Outre-tombe*, t. I, commencement.)

ensuite nommée par Fontanes Val de Loup, avait jadis appartenu à un fort brasseur très riche de la rue Saint-Antoine, lequel, au commencement de la Révolution, avait rendu un assez grand service à la famille royale. En reconnaissance, la reine lui fit dire un jour qu'elle irait visiter sa brasserie d'Aulnay. Le bonhomme, ne trouvant pas sa chaumière assez belle pour recevoir sa souveraine, fit construire en trois jours le petit pavillon qui se trouve sur un des coteaux du jardin, et qui, à l'époque où nous achetâmes la Vallée, se trouvait être effectivement de trop magnifique fabrique pour le reste de l'habitation. Comme après la sentence d'exil prononcée, on n'en pressait pas l'exécution, cela nous donna le temps de faire faire les réparations les plus urgentes à la Vallée avant d'aller en prendre possession, et nous louâmes en attendant un appartement dans un hôtel garni, rue des Saints-Pères.

Cet hôtel où depuis longtemps nous avions coutume de loger quand nous n'avions pas d'appartement, était tenu par un ancien officier du Gobelet de Louis XVI, coiffé à l'oiseau royal, et royaliste enragé.

Sa chère femme était une demoiselle de très bonne maison, veuve d'un marquis de Béville pour lequel elle conservait un souvenir d'orgueil qui ne nuisait en rien à la tendresse qu'elle portait à son nouvel époux. Elle était sourde au point de ne rien entendre avec un cornet long d'une demi-aune et qui ne quittait jamais son oreille. M. de L... — c'est ainsi qu'il s'appelait — était le meilleur homme du monde; il se serait mis au feu pour nous et même nous aurait donné sa bourse, si ce n'est qu'il prenait souvent la nôtre pour la sienne. Le pauvre homme, Dieu ait son âme! ne pouvait aimer quelqu'un sans se mettre de suite en communauté de biens avec lui. Il était d'une obligeance extrême, et, pour être plus tôt prêt à se mettre en course pour rendre un service, il ne quittait jamais sa canne à pomme d'or.

Vers la fin de novembre (1), voyant que les réparations de

(1) « Vers la fin de novembre, voyant que les réparations de ma chaumière n'avan-

notre chaumière n'avançaient pas, nous prîmes le parti d'aller les surveiller nous-mêmes. Nous arrivâmes le soir à la Vallée par un temps épouvantable : les chemins du côté d'Aulnay, très difficiles en tout temps, sont impraticables dans la mauvaise saison. Nous entrâmes par une grille qui se trouve au bas du jardin et qui n'est pas l'arrivée ordinaire. La terre des allées, fraîchement remuée et démêlée par la pluie, empêchait les chevaux d'avancer, et, par un effort qu'ils firent pour dégager les roues des ornières, la voiture versa. Nous ne nous fîmes aucun mal. Mais *Homère,* que je tenais dans mes bras, passa par la portière, et se cassa le cou.

La maison n'était guère plus en état que le jour où nous l'achetâmes. Elle était encore pleine d'ouvriers qui riaient, chantaient et nous souhaitaient la bienvenue. A leur tête

çaient pas, je pris le parti de les aller surveiller. Nous arrivâmes le soir à la Vallée. Nous ne suivîmes pas la route ordinaire : nous entrâmes par la grille au bas du jardin. La terre des allées, détrempée par la pluie, empêchait les chevaux d'avancer, la voiture versa. Le buste en plâtre d'Homère, placé auprès de Mme de Chateaubriand, sauta par la portière et se cassa le cou : mauvais augure pour les *Martyrs* dont je m'occupais alors.

« La maison, pleine d'ouvriers qui riaient, chantaient, cognaient, était chauffée avec des copeaux et éclairée par des bouts de chandelle : elle ressemblait à un ermitage illuminé la nuit par des pèlerins, dans les bois. Charmés de trouver deux chambres passablement arrangées, et dans l'une desquelles on avait préparé le couvert, nous nous mîmes à table. Le lendemain, réveillé au bruits des marteaux et des chants des colons, je vis le soleil se lever avec moins de souci que le maître des Tuileries.

« J'étais dans mes enchantements sans fin; sans être Mme de Sévigné, j'allais, muni d'une paire de sabots, planter mes arbres dans la boue, passer et repasser dans les mêmes allées, voir et revoir tous les petits coins, me cacher partout où il y avait une broussaille, me représentant ce que serait mon parc dans l'avenir, car alors l'avenir ne manquait pas.

« Mes arbres, étant encore petits, ne recueillaient pas les bruits des vents de l'automne ; mais au printemps, les brises qui haleinaient les fleurs des prés voisins en gardaient le souffle, qu'elles reversaient sur ma Vallée. Je fis quelques additions à la chaumière, j'embellis sa muraille de briques d'un portique soutenu par deux colonnes de marbre noir et deux cariatides de femme de marbre blanc : je me souvenais d'avoir passé à Athènes. Mon projet était d'ajouter une tour au bout de mon pavillon ; en attendant je simulai des créneaux sur le mur qui me séparait du chemin : je précédais ainsi le moyen âge, qui nous hébète à présent. La Vallée aux Loups, de toutes les choses qui me sont échappées, est la seule que je regrette : Il est écrit que rien ne me restera. Après ma Vallée perdue, j'avais planté l'*Infirmerie de Marie-Thérèse*, et je viens pareillement de la quitter. Je défie le sort de m'attacher à présent au moindre morceau de terre... » (T. V, p. 98-101.)

était notre vieux cuisinier — que nous avions envoyé mettre le pot-au-feu. Il n'était pas plus ivre que de coutume, mais assez pour chanceler et ne pouvoir dire deux mots de suite. Cet état d'ivresse où il se tenait habituellement ne l'empêchait pas de faire merveilleusement la cuisine; et, au contraire, si à force de réprimandes et de menaces, on parvenait à l'empêcher de boire un jour, il ne savait plus ce qu'il faisait : un de ces jours néfastes, par exemple, il nous mit, au lieu de bœuf, un pain de sucre dans la soupe. Les chambres, sans fenêtre, étaient chauffées avec force copeaux et éclairées avec un grand luxe de bouts de chandelles. L'odeur des côtelettes qui rôtissaient se mêlaient à l'odeur de la fumée de tabac. Tout le monde était gai; nous le fûmes aussi; et charmés de trouver deux chambres qu'on nous avait assez bien arrangées et dans l'une desquelles on avait préparé le couvert, nous nous mîmes à table et mangeâmes de très bon appétit. Nous dormîmes bien. Le matin, réveillés au bruit des marteaux et des chants joyeux de notre petite colonie, les pauvres exilés virent le soleil se lever avec moins de soucis que le maître des Tuileries, et qui alors l'était du monde entier.

Le jour même, nous nous mîmes à l'ouvrage; en peu de temps nous transformâmes notre verger en un jardin fort agréable et que des flatteurs appelaient un parc. Il est vrai qu'à cause des mouvements de terrain et par la manière dont il était planté, il paraissait très considérable quoiqu'il n'eût que quinze ou seize arpents. Chacun de nous deux avait la prétention d'être le.... par excellence. Les allées surtout étaient un sujet de querelles perpétuelles, mais je suis restée convaincue que j'étais beaucoup plus habile dans *cette partie* que M. de Chateaubriand. Pour les arbres, il les plantait à merveille. Cependant, il y avait encore discussion au sujet des groupes : je voulais qu'on mît un ou deux arbres en avant pour former un enfoncement, ce qui eût donné de la grandeur au jardin; mais lui, et maître Benjamin, le plus fripon des jardiniers, ne voulaient rien céder sur cet article. — En outre de la collection presqu'entière de tous les arbres d'agré-

ment, nous plantâmes des milliers d'arbres verts, à peine hauts d'un pied ; ces pins, tirés de Méréville et que nous devions à M. de Laborde, sont actuellement (1830) des arbres que les Alpes ne renieraient pas. Les cèdres surtout sont d'une beauté remarquable. Plusieurs personnes eurent encore la bonté de nous donner des arbres rares. L'impératrice Joséphine, entr'autres, nous fit présent de plusieurs arbustes et surtout d'un magnolia à fleurs pourpres, le seul qu'il y eût alors en France, après celui qui lui restait à la Malmaison (1).

Quand nous quittions le jardin, M. de Chateaubriand se mettait à travailler à ses *Martyrs* et à son *Itinéraire,* et nous passions ainsi très heureusement notre vie, quand, au mois d'avril 1808, M. de Chateaubriand fut atteint d'une fièvre lente, avant-coureur d'une grave maladie qu'il fit pendant l'été 1808. Vers le mois de juillet, M. de Chateaubriand tomba tout-à-fait malade. Nous revînmes loger à l'hôtel de Rivoli. Cette maladie fut longue et extrêmement douleureuse. Quelques mois avant, ou peu de temps après, Girodet fit le portrait en pied de mon mari (2) ; il avait

(1) « La Vallée-aux-Loups, novembre 1817.

« *Dernières lignes écrites à la Vallée-aux-Loups.*

« Voici les dernières lignes que je trace dans mon ermitage ; il le faut abandonner tout rempli des beaux adolescents qui déjà, dans leurs rangs pressés, cachaient et couronnaient leur père. Je ne verrai plus le magnolia qui promettait sa rose à la tombe de ma Floridienne, le pin de Jérusalem et le cèdre du Liban, consacrés à la mémoire de Jérôme, le laurier de Grenade, le platane de la Grèce, le chêne de l'Armorique, au pied desquels je peignis Blanca, chantai Cymodocée, inventai Velleda.

« Ces arbres naquirent et crûrent avec mes rêveries... Ils vont passer sous un autre empire : leur nouveau maître les aimera-t-il comme je les aimais ? Il les laissera dépérir, il les abattra peut-être. Je ne dois rien conserver sur la terre. C'est en disant adieu au bois d'Aulnay que je vais rappeler l'adieu que je dis autrefois aux bois de Combourg ; tous mes jours sont des adieux. » (T. I, p. 149, de l'édition Dufour, 1860. Paris, rue de Beaune.)

Une main maternelle ayant déchiré, dans les volumes mis à ma disposition, des chapitres entiers, parce qu'ils pouvaient n'être pas sans danger pour l'innocence de deux enfants bien-aimés, j'ai dû prier un ami de me confier son bel exemplaire des *Mémoires d'Outre-tombe*, en 6 volumes in-8 : c'est là que j'ai trouvé les *dernières lignes;* elles ne répondaient plus à la table, dans l'édition de 1849 où j'ai fait mes recherches et que je continuerai à citer, sauf avis contraire.

(2) « Girodet avait mis la dernière main à mon portrait. Il le fit noir comme j'étais alors, mais il le remplit de son génie. M. Denon reçut le chef-d'œuvre pour le salon ; en noble courtisan, il le mit prudemment à l'écart. Quand Bonaparte passa sa revue de la galerie, après avoir regardé les tableaux, il dit : « Où est le

encore le teint fort jaune, ce qui ferait croire que ce portrait, d'ailleurs très ressemblant, a poussé au noir : c'est ce qui arrive aux tableaux de Girodet et ce qui fit dire à Bonaparte qui vit le portrait au Salon : « Chateaubriand a l'air d'un conspirateur qui descend dans la cheminée (1). »

Aussitôt que mon mari se trouva mieux, nous regagnâmes notre retraite et nous y passâmes le reste de l'année : nous achevâmes de planter notre jardin et nous fîmes quelques additions à notre chaumière. Nous l'embellîmes, entre autres, d'un portique avec deux belles colonnes de marbre noir pur et deux cariatides (2) dont les torses sont antiques.

Nous avions encore beaucoup d'ouvriers qui presque tous couchaient dans la maison, lorsqu'une nuit nous entendîmes des plaintes qui semblaient venir des chambres des domestiques. Je crus que c'était une femme de chambre qui était malade. Je montai chez elle et je la trouvai en effet décomposée; elle était assise sur son lit. Aussitôt qu'elle me vit, elle fit une grimace et jeta un cri qui me fit reculer et prendre la fuite, la croyant folle. Dans l'escalier je rencontrai sa tante qui lui apportait des serviettes chaudes et qui me dit que ce n'était qu'une colique d'estomac. Un des peintres qui couchait dans le même corridor et qui était accouru au bruit, lui disait : « Ce n'est rien, Mademoiselle, ce n'est qu'une colique de peintre : l'odeur vous aura fait mal. » La voyant plus tranquille et bien soignée, j'allais me remettre dans mon lit quand M. de Chateaubriand me *cria* de sa chambre : « Ah ! voilà le poupon

portrait de Chateaubriand ? » Il savait qu'il devait y être; on fut obligé de tirer le proscrit de sa cachette. Bonaparte, dont la bouffée généreuse était exhalée, dit en regardant le portrait : « Il a l'air d'un conspirateur qui descend par la cheminée. »

(1) « Bonaparte avait horreur de la basse flatterie. Denon, qui n'en manquait pas, crut faire merveille en mettant le portrait de M. de Chateaubriand dans un coin obscur du Salon. Bonaparte, s'apercevant de la ruse, dit en parcourant la galerie : « Où est donc le portrait de M. de Chateaubriand ? on m'a dit qu'il était à l'exposition. » Et le portrait sortit de son cachot. » (Ms.)

(2) Mme de Chateaubriand a été embarrassée pour écrire ce mot. Je crois distinguer trois orthographes successives : carriathipes, carriathiques, carriathites. Après avoir souligné le mot pour se rappeler qu'elle aurait probablement à le rectifier, elle a passé outre et ne s'en est plus occupée.

qui passe dans l'escalier, je l'entends *crier* (1). » En effet, j'ouvre la porte et j'aperçois Marianne, sa tante, qui dégringolait l'escalier. Je la suis, et, en arrivant après elle chez le jardinier, je vois dans le même lit : le jardinier, sa femme, une négresse, cuisinière d'un de nos voisins, qui était venue de la ville et qui avait peur chez elle, enfin un *banbino* naissant, noir comme de l'encre, presque étranglé, et, au fond du lit, la pauvre Marianne plus morte que vive et pleurant à chaudes larmes. Je sortis, réservant ma morale pour le lendemain. On soigna la mère et l'enfant. Lorsque le marmot fut vêtu et baptisé, nous l'envoyâmes aux Enfants trouvés. Pendant que la jardinière faisait la toilette [du petit] elle me disait : « Ah! c'est bien mal à Mlle Victoire. Ce n'est pas, la pauvre chère mademoiselle, qu'elle ait eu tort d'avoir cet enfant : moi, j'en avais deux quand j'ai épousé Benjamin, et j'ai toujours été une honnête femme; mais il fallait le dire à Madame et ne pas lui manquer ainsi. Voilà une belle nuit que passe Madame. » Telle est, si l'on peut s'exprimer ainsi, la candeur du vice dans le peuple de Paris, surtout dans celui des campagnes environnantes (2).

1809. — Le pape Pie VII fut enlevé du Vatican dans la nuit du 5 ou 6 juillet et ensuite mené à Fontainebleau où Bonaparte ne le vit pas, avant le mois de janvier 1813. Il était accompagné de l'impératrice Marie-Louise.

A la fin de l'été de 1809, M. de Chateaubriand, ayant achevé ses *Martyrs,* voulut, pour en surveiller l'impression, passer l'hiver à Paris; nous louâmes un appartement rue Saint-Honoré, au coin de la rue Saint-Florentin : ce fut dans cette maison qu'un an auparavant, chez M. de Las Cazes, je fis la connaissance de la duchesse de Duras.

Vers le mois de [avril] 1809, nous apprîmes que notre

(1) Mots soulignés par Mme de Chateaubriand, qui voulait corriger cette répétition.

(2) Dans ce petit tableau de mœurs, trois lignes un peu salées pour cette Revue ont dû être supprimées. Comme elles sont d'ailleurs d'une irréprochable autant que vigoureuse honnêteté, je les rétablirai dans le tirage à part qui est commencé, et se composera de [illegible]

cousin, Armand de Chateaubriand, avait été arrêté sur les côtes de Bretagne et qu'il était déjà depuis treize jours en prison à Paris. Malgré sa répugnance, mon mari demanda une audience à Fouché et se rendit chez lui avec Mme de Custine qui le connaissait beaucoup. Fouché nia que notre cousin fût arrêté, et plus tard, quand il se vit obligé d'en convenir, il dit qu'il nous l'avait caché parce que lui-même n'était pas sûr que le détenu fût M. de Chateaubriand. Il n'était déjà plus temps de sauver ce malheureux jeune homme : il fut condamné. Mon mari écrivit à Bonaparte, mais comme quelques expressions de la lettre l'avaient, dit-on, choqué, il répondit : « Chateaubriand me demande justice, il l'aura; » et Fouché ayant fait presser l'exécution, Armand fut fusillé le lendemain, jour du vendredi-saint, à 4 heures du matin, dans la plaine de Grenelle.

Son parent, M. de Goyon de Saint-Loyal, périt avec lui. Ils avaient été arrêtés ensemble avec un M. de *** qui obtint sa grâce on ne sait comment, car il était le plus coupable; il fut accusé d'avoir vendu ses camarades; mais la chose n'a jamais été bien prouvée. Mon mari fut averti du moment de l'exécution, mais seulement à cinq heures ; quand il arriva dans la plaine de Grenelle, son malheureux cousin avait déjà payé sa dette à la fidélité ; il était encore palpitant et couvert du sang qu'il venait de répandre pour les Bourbons. Déjà un aûtre Chateaubriand, le frère de mon mari, le petit-fils de M. de Malesherbes, avait péri pour la même cause. Tous les deux ont laissé des enfants héritiers de leur dévouement à la légitimité et à la restauration.

Ces enfants n'ont jamais pu obtenir, je ne dirai pas une grâce, mais une justice d'une famille pour laquelle ils auraient donné et donneraient encore leur vie. Le nom de Chateaubriand semble être odieux aux Bourbons : il est vrai qu'on n'a jamais eu un reproche réel à lui faire. Si les Chateaubriand eussent coupé des têtes, au lieu de porter les leurs sur l'échafaud, ils eussent trouvé honneurs et grâces auprès de la royale famille : jamais le comte Louis de Cha-

teaubriand, fils du frère aîné de mon mari, n'a pu obtenir une place de simple gentilhomme de la chambre, tandis qu'on jetait ces places au nez de tous les révolutionnaires les plus bas et les plus obscurs ; car n'allez pas croire que la Restauration allât chercher dans l'opposition ce qu'on appelle des hommes spéciaux : Decazes, Capelle, Pastoret, l'un favori du roi, l'autre ministre, et le troisième chancelier, étaient des hommes dont les noms ne se prononçaient pas sous l'Empire. Les premiers furent placés par les Bourbons, parce qu'ils se firent craindre, les derniers, parce qu'ils se firent saints : ceux-ci furent les enfants de la congrégation, dont X*** était l'écolier le plus distingué.

Pendant le procès du malheureux Armand, l'impératrice Joséphine et la reine Hortense firent tout ce qu'elles purent pour le sauver ; et, en général, hors le cardinal Fesch, toute la famille fut admirable, ainsi que presque toutes les personnes de l'opinion contraire à la nôtre. Il n'en fut pas ainsi parmi ceux qui auraient dû être nos amis. Peu furent bien ; beaucoup furent abominables ; et par une noblesse de sentiments toute particulière aux Français depuis la Révolution, aussitôt que les *Martyrs* parurent — et ce fut pendant le procès — les articles de critique *plurent* sur l'ouvrage ; dans ces critiques, on faisait ressortir, autant que possible, tout ce qui pouvait irriter le maître. Hoffman, qui écrivait dans le journal de l'Empire (aujourd'hui *des Débats*), fut un de ceux qui se montra le plus hostile et le plus atroce ; notez qu'en lisant l'ouvrage, il convenait qu'il n'avait rien lu d'aussi beau, mais il avait des ordres. Cette conduite, de la part d'un homme comme Hoffman ne devait pas surprendre ; mais nous vîmes des gens se disant royalistes, des prêtres même, sous le prétexte que les *Martyrs* n'étaient pas tout à fait exempts de censures ecclésiastiques, se mettre à en dire pis que pendre. C'était une manière un peu hypocrite de faire sa cour. Le plus zélé détracteur du plus bel ouvrage de mon mari fut, je crois, un M***, libraire, qui, sous l'enveloppe de ses pamphlets contre M. de Chateaubriand, faisait

passer ses pamphlets contre Bonaparte. Ensuite, je le dis à regret, M. l'abbé H*** de ***, aujourd'hui évêque de *** et frère de notre meilleur ami : il était alors grand vicaire d'Amiens, et il pensa avec raison que ses diatribes lui vaudraient la croix d'honneur : il reçut effectivement quelque temps après cette insigne faveur. Ce fut, je crois, dans le même temps que M. l'abbé de Broglie, depuis évêque de Gand, refusa la même grâce à cause du serment qui y était attaché. Pendant le temps du procès de notre cousin M*** vint nous proposer ses bons offices auprès de Hulin, commandant de Paris et l'un des... [juges] du duc d'Enghien. Nous fûmes fort étonnés de ses rapports avec cet homme : par le genre de service qu'il pouvait nous rendre auprès de lui, il était clair qu'on l'employait dans la police que Bonaparte faisait faire à tous ceux qui le servaient. Le commandant de Paris avait ses mouchards comme le préfet de police. Après cela il est à présumer que M*** n'était pas de bonne foi dans le métier qu'il faisait, et qu'il croyait par cette ruse servir son parti. Mais, de toutes les manières de faire du bien, c'est la seule qu'un honnête homme ne devrait jamais employer.

1810. — Ce fut au mois de mai de cette année que je fis la connaissance de la duchesse de Lévis et de la duchesse de Chatillon, depuis, Mme de Bérenger.

A la fin de mai, nous retournâmes à la campagne où M. de Chateaubriand s'occupa de son *Itinéraire*. Dans le courant de l'été, nous fûmes, comme de coutume, passer quelques jours à Méréville, ensuite à Verneuil chez M. de Tocqueville, d'où nous allâmes au Mesnil chez Mme de Rosambo (1). Cette vie de

(1) « Ma démission avait accru ma renommée : un peu de courage sied toujours bien en France. Quelques-unes des personnes de l'ancienne société de Mme de Beaumont m'introduisirent dans de nouveaux châteaux.

« M. de Tocqueville, beau-frère de mon frère et tuteur de mes deux neveux orphelins, habitait le château de Mme de Senozan : c'était partout des héritages d'échafaud. Là je voyais croître mes neveux avec leurs cousins de Tocqueville, entre lesquels s'élevait Alexis, auteur *De la Démocratie en Amérique*. Il était plus gâté à Verneuil que je ne l'avais été à Combourg. Alexis de Tocqueville a parcouru l'Amérique civilisée dont j'ai parcouru les forêts. Verneuil a changé de maître ; il est

château était fort agréable et fort à la mode sous Bonaparte : une partie de la société, celle qui n'allait point à la nouvelle cour, passait neuf mois de l'année à la campagne. Sous l'Empire, les réunions étaient possibles; on pouvait être d'opinion contraire sans s'arracher les yeux, de sorte que nous nous sommes trouvés nombre de fois réunis, par exemple à Champlatreux et au Marais (1), avec tout ce qu'il y avait de plus bonapartiste. Sous la Restauration, il n'en a pas été de même; chacun avait la prétention d'être royaliste, et surtout que son voisin ne le fût pas. De là, des nuances sans fin dans la manière dont on devait servir le Roi : en général, ce furent les anciens bonapartistes et les révolutionnaires qui prirent la bonne et qui surent, en partageant la manie d'absolutisme des Bourbons, leur plaire et obtenir toutes les places. Mais il en résultait des querelles sans fin dans les salons, et un ultra ne pouvait pas se trouver avec ce qu'il appelait un libéral : ce nom était donné à tout ce qui voulait qu'on tînt ce qu'on avait promis, M. de Chateaubriand par exemple.

devenu la possession de Mme de Saint-Fargeau, célèbre par son père et par la Révolution qui l'adopta pour fille.

« Près de Mantes, au Mesnil, était Mme de Rosambo : mon neveu, Louis de Chateaubriand, s'y maria dans la suite à Mlle d'Orglandes, nièce de Mme de Rosambo; celle-ci ne promène plus sa beauté autour de l'étang et sous les hêtres du manoir: elle a passé... Quand j'allais de Verneuil au Mesnil, je rencontrais Mézy sur la route ; Mme de Mézy était le roman renfermé dans la vertu et la douleur maternelle...

« De l'autre côté de la Seine, non loin du Marais, Mme de Vintimille m'avait présenté à Méréville; Méréville était une oasis créée par le sourire d'une muse, mais d'une de ces muses que les poètes gaulois appellent les *doctes Fées*. Ici les aventures de *Blanca* et de *Velléda* furent lues devant d'élégantes générations, lesquelles, s'échappant les unes des autres comme des fleurs, écoutent aujourd'hui les plaintes de mes années, » t. IV, p. 329-331.

(1) « Ma vie se trouva toute dérangée aussitôt qu'elle cessa d'être à moi. J'avais une foule de connaissances en dehors de ma société habituelle. J'étais appelé dans les châteaux que l'on rétablissait. On se rendait, comme on pouvait, dans ces manoirs demi-démeublés, demi-meublés, où un vieux fauteuil succédait à un fauteuil neuf. Cependant, quelques-uns de ces manoirs étaient restés intacts, tels que le Marais échu à Mme de la Briche, excellente femme dont le bonheur n'a jamais pu se débarrasser. Je me souviens que mon immortalité allait rue Saint-Dominique-d'Enfer, prendre une place pour le Marais dans une méchante voiture de louage, où je rencontrais Mme de Vintimille et Mme de Fezensac. » T. IV, p. 71.

Fitz-James et Hyde de Neuville étaient des Jacobins; mais Fouché, Decazes et Soult étaient des royalistes.

Pendant l'été de 1810, nous étions absents. Notre jardinier de la Vallée reçut une singulière visite. Voici ce qu'il nous raconta à notre retour :

« — Un monsieur, pas trop élégant, vint un jour me de-
« mander à voir la maison. Il avait avec lui un autre monsieur,
« grand et beau, et qui était bien mieux habillé : cependant il
« n'était pas le maître; car, pendant que le premier *postillon-*
« *nait* dans le jardin, celui-ci ne s'approchait de lui que lors-
« qu'il l'appelait. Le petit homme allait si vite que nous ne
« pouvions pas le suivre. Quand il fut près de la tour, il se mit
« à croiser les bras et à regarder la belle vue.

« Monsieur! il n'en pouvait pas revenir; car il dit à son ca-
« marade :

« — Chateaubriand n'est pas trop malheureux. Je me plai-
« rais fort ici. »

« Ensuite il monta dans la tour, et il me dit que je pouvais
« m'en aller, parce qu'il voulait se promener encore. Ils firent
« plusieurs fois le tour du jardin, et, en sortant, ils me don-
« nèrent 200 fr. pour ma peine.

« Ma foi, monsieur, j'ai pensé que c'était Bonaparte.

« Le soir, en allant fermer la tour, j'ai trouvé au bas, une
« branche de laurier, piquée dans un peu de terre fraîche-
« ment remuée. J'ai fouillé, et j'ai trouvé un gant de peau
« jaune tout neuf que j'ai gardé. »

Effectivement, Benjamin nous apporta ce gant, que nous avons longtemps conservé.

1811. — Au mois de janvier, nous revînmes à Paris, où nous restâmes jusqu'au mois de mars seulement; nous avions pris un logement dans la rue des Capucines. Je ne me rappelle plus à quelle époque M. de Chateaubriand imprima son *Itinéraire*.

L'été de 1811 se passa comme les autres. Le matin M. de Chateaubriand travaillait; moi, je recevais tous les amis de Paris qui venaient nous faire de fréquentes visites : il était

rare que nous n'eussions personne à dîner, la distance étant trop petite pour qu'on ne vînt pas nous voir souvent, et trop grande pour qu'on ne passât pas au moins la journée. Il n'y a rien de plus agréable, mais en même temps de plus dispendieux qu'une campagne à trois lieues de Paris.

Au commencement de l'hiver, nous louâmes un appartement appartenant à Alexandre de Laborde, dans la rue de Rivoli. Vers ce temps-là, M. de Chateaubriand commença à se sentir fort souffrant de palpitations et de douleurs au cœur, ce que plusieurs médecins, qu'il consultait en secret, attribuèrent à un commencement d'anévrisme.

1812. — Nous restâmes à Paris jusqu'au mois de mai. De retour à la campagne, les palpitations de M. de Chateaubriand augmentèrent au point qu'il ne douta pas que ce ne fût vraiment un mal auquel il devait bientôt succomber. Comme il ne maigrissait pas et que son teint restait toujours le même, j'étais convaincue qu'il n'avait qu'une affection nerveuse. Cela ne m'empêchait pas d'être horriblement inquiète. Je ne cessais de le supplier de voir le docteur Laënnec, le seul médecin en qui j'eusse de la confiance. Enfin, un soir, Mme de Lévis qui était venue passer la journée à la Vallée, le pressa tant qu'il consentit à profiter de sa voiture pour aller à Paris consulter Laënnec. Je le laissai partir ; mais mon inquiétude était si grande qu'il n'était pas à un quart de lieue que je partis de mon côté, et j'arrivai quelques minutes après lui. Je me cachai jusqu'au résultat de la consultation. Laënnec arriva. Je ne puis dire ce que je souffris jusqu'à son départ. Je le guettais au passage et lui demandai ce qu'avait mon mari : « Rien du tout, me répondit-il. » Et là-dessus il me souhaita le bonjour et s'en alla. En effet, cinq minutes après, j'entendis le malade qui descendait l'escalier en chantant, et quand il rentra, vers onze heures, il fut enchanté de me trouver là pour me raconter que Laënnec trouvait son mal si alarmant qu'il n'avait pas même voulu lui ordonner les sangsues ; il n'avait qu'une douleur rhumatismale. M. O..., qu'il rencontrait chez Mme de Duras, avait

un anévrisme des plus caractérisés ; et l'imagination s'en étant mêlée, une douleur à laquelle M. de Chateaubriand n'aurait pas fait attention dans un autre moment, pensa lui causer une maladie réelle...

1813. — Nous passâmes l'hiver à Paris dans l'appartement que nous avions loué, rue de Rivoli. Nos soirées étaient fort agréables : M. de Fontanes et M. de Hombolt étaient nos deux plus fidèles habitués. Nous voyions aussi beaucoup Pasquier et Molé. Quant à Fontanes, rien n'était plus amusant que son amour sincère pour l'Empereur combattu par ses bons sentiments pour les Bourbons, son envie d'être courtisan, et son impossibilité de l'être. Sa loyauté dans la discussion, même quand elle était en opposition avec ses opinions politiques, le faisait aimer des plus anti-bonapartistes, comme, par exemple, de M. de Chateaubriand, qui passait sa vie avec lui et qui n'a pas encore cessé de le regretter. Fontanes, l'homme qui ait eu peut-être le goût le plus sûr, était quelquefois d'une folie sans égale dans ses jugements littéraires ; et cela arrivait quand il avait lu dans un auteur, quelque mauvais qu'il fût du reste, quelques lignes qui l'avaient charmé. Je l'ai vu mettre Picard fort au-dessus de Molière. Il plaidait la cause de son héros pendant une soirée entière, et quelquefois, en s'en allant, il remontait l'escalier pour venir ajouter une preuve à l'appui de son opinion. Mais pendant qu'il s'enivrait de ses paroles, si quelqu'un venait à être de son avis, il riait et lui demandait ce qu'il trouvait de beau dans ce qu'il venait lui-même d'élever aux nues. Comme je l'ai déjà dit, sous Bonaparte toutes les opinions se supportaient... Il n'en fut pas de même sous les Bourbons. Bonaparte et les Bourbons aimaient également le despotisme. Mais il était supportable chez l'un parce qu'il lui était naturel : il savait se faire obéir et imposer silence aux partis. Tandis que, chez les autres, ce n'était qu'une volonté sans puissance d'exécution. L'Empereur disait : « Je veux la liberté, » et il l'enchaînait. Charles X disait : « Il faut l'absolutisme, » et il déchaînait la liberté. N'est pas despote

qui veut. Bonaparte avait en horreur les écrivains qui voulaient le pouvoir absolu. Aussi traita-t-il de Marat M. de Bonald, qui, visant à la place de gouverneur du roi de Rome, s'avisa de proclamer son dada des *trois pouvoirs.*

Sous l'Empereur, dont la volonté envoyait chaque année un million d'hommes à la mort, et qui avait précipité M. le duc d'Enghien dans les fossés de Vincennes, il n'était pas permis de chanter le despotisme : ce n'était plus une opinion, ce n'était qu'une lâcheté.

Dès le mois d'avril, nous retournâmes dans notre chère Vallée.

Nous continuions à voir nos amis de l'un et de l'autre bord. Quelquefois, cependant, nous trouvions insupportable d'entendre des préfets, des grands juges et des chambellans de Bonaparte se traiter de monarchiques, et appeler jacobins tout ce qui ne pliait pas sous la royauté corse. Au surplus, il en a été de même sous les Bourbons. M. Decazes et compagnie, voire même Fouché, traitaient de libéraux Monsieur et les *siens,* parce qu'ils étaient, disait-on, dans l'opposition. Et plus tard, Monsieur devenu roi, et ses amis d'alors, revendiquaient les mêmes épithètes pour les *siens* d'autrefois, qui n'étaient pas toujours de l'avis du moment et qui voulaient rester fidèles aux serments qu'ils avaient prêtés entre les mains de Charles X. Enfin, aujourd'hui, M. Thiers et M. Guizot, de libérale mémoire, joints à M. B*** le carbonaro, traitent de carbonari tous les ennemis de leur royauté citoyenne.

1813. — Nous revînmes à Paris au mois d'octobre. L'étoile de Bonaparte commençait à pâlir : aussi entendait-on déjà quelques murmures dans la Chambre des députés, même dans la Chambre des pairs. Ces deux pouvoirs, muets pendant douze ans, ou ne rompant le silence que pour applaudir aux volontés comme aux crimes du maître, se préparaient au courage pour le combattre au moment de sa chute : telle fut la conduite de la Chambre des députés après les désastres de la Bérésina. La bataille des 18 et 19 octobre, à Leipzig, dé-

cida de la campagne. Pendant deux jours, 500,000 hommes s'égorgèrent avec une fureur qui n'a pas d'exemple. Six semaines après, le bulletin du 3 décembre annonça les malheurs de la Bérésina.

1814. — Pendant que toutes ces scènes se passaient, et au moment où la puissance de l'Empereur — fléau de Dieu — allait expirer aux bornes de l'Asie [(1) M. de Chateaubriand écrivait sa brochure de *Bonaparte et les Bourbons*. Si cette brochure avait été saisie, le jugement n'était pas douteux : la sentence était l'échafaud. Cependant, il mettait une négligence incroyable à la cacher. Souvent, quand il sortait, il l'oubliait sur sa table : sa prudence n'allait jamais au-delà de la mettre sous son oreiller, ce qu'il faisait devant son valet de chambre, garçon fort honnête, mais qui pouvait se laisser tenter. Pour moi, j'étais dans des transes mortelles. Aussi, dès que M. de Chateaubriand était sorti, j'allais prendre le manuscrit et je le mettais sur moi. Un jour, en traversant les Tuileries, je m'aperçois que je ne l'ai plus, et, bien sûre de l'avoir senti en sortant de chez moi, je ne doute plus de l'avoir perdu en route. Je vois déjà le fatal écrit entre les mains de la police et M. de Chateaubriand arrêté : je tombe sans connaissance au milieu du jardin. De bonnes gens m'assistèrent et ensuite me reconduisirent à la maison, dont j'étais peu éloignée. Quel supplice, lorsqu'en montant l'escalier, je flottais entre une crainte qui était presque une certitude, et un léger espoir d'avoir oublié de prendre la brochure !

(1) Chateaubriand s'est emparé de ce passage, renfermé par lui entre crochets dans le cahier de sa femme ; en l'insérant dans ses *Mémoires*, il l'a fait précéder de ces mots : « Mme de Chateaubriand a écrit quelques notes à diverses époques de notre vie commune. Parmi ces notes, je trouve le paragraphe suivant. » Chacun sait que Chateaubriand a rencontré maintes fois des accents d'un pathétique enchanteur. Mais a-t-il jamais été plus émouvant, au cours de ses romanesques fictions, que sa femme dans ce simple et véridique récit? Ou je m'abuse fort, ou cette page, écrite au galop de la plume par Mme de Chateaubriand, doit compter, comme sentiment et comme expression, nonobstant une imperceptible répétition de mot, parmi les plus belles contenues dans les *Mémoires d'Outre-tombe*.

En approchant de la chambre de mon mari, je me sentais de nouveau défaillir. J'entre enfin. Rien sur la table. Je m'avance vers le lit; je tâte d'abord l'oreiller; je ne sens rien. Je le soulève et vois le rouleau de papier. Le cœur me bat chaque fois que j'y pense. Je n'ai jamais éprouvé un tel moment de joie dans ma vie. Certes, je puis le dire avec vérité, il n'aurait pas été si grand si je m'étais vue délivrée au pied de l'échafaud, car enfin, c'était quelqu'un qui m'était plus cher que moi-même que j'en voyais délivré].

Dans son exil, Bonaparte disait que cette brochure avait fait plus de bien aux Bourbons qu'une armée de cent mille hommes (1). Qui croira donc qu'à la rentrée de ces mêmes Bourbons, elle fut un des prétextes dont on se servit pour payer par la plus noire ingratitude la fidélité de mon mari, et les services qu'il venait de rendre : un mot de cette brochure (2) avait déplu à M. Pozzo di Borgo et on lui sacrifiait l'auteur.

Mars 1814. — Cependant, l'homme qui avait soumis le monde ; qui avait, comme il le disait lui-même, des rois dans ses antichambres ; qui, le 1er janvier 1814, disait encore au Sénat : « C'est moi qui suis le trône et la France ; » cet homme du destin, au 1er mars 1814, n'avait plus de trône.

Enfin le 20 mars arriva. Ce devait être pour nous un jour de délivrance, ce fut celui d'un mécompte complet. Il fut suivi de vexations d'autant plus pénibles qu'elles faisaient autant la joie que l'étonnement des ennemis. Aussitôt qu'on

(1) « Napoléon avait du goût pour ce talent qui avait de l'extraordinaire et parfois du grand au niveau du sien : « Chateaubriand, disait-il à Sainte-Hélène, a reçu de la nature le feu sacré : ses ouvrages l'attestent. Son style n'est pas celui de Racine, c'est celui du Prophète. » Napoléon n'avait aucune littérature régulière, mais il excédait à force d'esprit celle de son temps... Arrivé à la grandeur, il devina vite tout ce qu'il convenait de savoir et d'admirer. Corneille le frappa d'abord ; il ne vint que plus tard à Racine... Malgré tout on peut affirmer avec certitude qu'il ne rencontra nulle part une poésie qui répondit pleinement à la sienne et qui le satisfit. Chateaubriand seul lui en offrait quelques traits. Aussi, malgré les incartades qu'il en essuya, il lui conserva toujours une prédilection et lui rendit justice. » (*Chateaubriand et son groupe littéraire*, t. I, p. 392.)

(2) Que les Romains ne voulaient pas des Corses, même pour esclaves.

(Note du Ms.)

eut la certitude que le lion était enchaîné et que les souverains entraient à Paris, il n'y eut pas assez de cris pour maudire celui qu'on avait encensé. Chacun, en allant au-devant des étrangers, semblait revenir de Coblentz. L'hôtel de Talleyrand fut préparé pour recevoir l'empereur de Russie, dont on composa la cour de MM. ***, *** et compagnie. Là fut le rendez-vous de tous les royalistes improvisés que le bon empereur prit pour argent comptant. P***, M*** et P*** étaient à l'avant-garde de toutes les parades du moment, et chacun savait par eux que le prince de Bénévent, en changeant de maître, ne serait obligé de changer ni de rôle ni de langage; que l'ex-évêque d'Autun ne serait pas plus obligé à la messe sous les Bourbons que sous Bonaparte, et qu'il serait aussi bon ministre sous la Restauration qu'il l'avait été sous l'Empire. Mme de Talleyrand (1) (femme divorcée de M. Grand) parcourait les rues dans une calèche découverte, en chantant des hymnes à la louange de la pieuse famille des Bourbons. Elle et les dames de sa suite avaient fait autant de drapeaux de leurs mouchoirs, qu'elles agitaient avec une grâce infinie. Cinquante calèches suivaient et imitaient le mouvement donné, de sorte que les alliés, qui arrivaient en ce moment par la place Vendôme, crurent qu'il y avait réellement autant de lis dans le cœur des Français que de drapeaux blancs en l'air.

Les bons Cosaques n'auraient jamais osé croire que ces belles bourbonniennes du 20 mars étaient des enragées bonapartistes le 19. Il n'y a qu'en France qu'on sait si bien se retour-

(1) « Mme de Talleyrand, que Bonaparte avait attachée à son mari comme un écriteau, parcourait les rues en calèche, chantant des hymnes sur la pieuse famille des Bourbons. Quelques draps pendillants aux fenêtres des familiers de la Cour impériale faisaient croire aux bons Cosaques qu'il y avait autant de lis dans les cœurs des bonapartistes convertis que de chiffons blancs à leurs croisées. C'est merveille en France que la contagion, et l'on crierait *à bas ma tête*, si on l'entendait crier à son voisin. Les impérialistes entraient jusque dans nos maisons, et nous faisaient, nous autres bourbonnistes, exposer en drapeau sans tache les restes de blanc renfermés dans nos lingeries : c'est ce qui arriva chez moi; mais Mme de Chateaubriand n'y voulut entendre et défendit vaillamment ses mousselines. » (T. VI, p. 328.

ner. Voyant donc un enthousiasme qui leur parut général, les alliés se décidèrent à faire proclamer les Bourbons. Ainsi, dans le vrai, Louis XVIII a dû à peu près sa couronne au parti de l'usurpation, et principalement à ceux qui craignaient et avaient le plus de sujets de craindre la Restauration.

Les royalistes accouraient aussi de leur côté, mais [pas] si vite que ceux qui ne croyaient pouvoir faire assez tôt l'hommage d'un dévouement dont on pouvait douter. Bientôt les cris de : Vive le Roi, se firent entendre de toutes parts. L'élan était donné, et, en France surtout, on crierait *à bas ma tête,* si on l'entendait crier à ses voisins. On envahissait les maisons pour avoir des rubans et même des jupons blancs, que l'on coupait pour faire des cocardes, les boutiques ne pouvant y suffire. Le bleu et le rouge étaient foulés aux pieds, surtout par les bonapartistes; et tout ce qui restait des trois couleurs fut, dit-on, porté dans les cachettes du Luxembourg en attendant que leur tour revînt. Un de nos amis vint aussi me demander la permission de faire main-basse sur ma garderobe; mais il me trouva peu disposée à chanter la victoire avant de connaître les résultats du combat, et je gardai mes jupons.

(La suite au prochain numéro.)

UN DOGME ÉCLAIRÉ PAR LA SCIENCE

I

« Messieurs, » disait, il y a quelque temps, dans une réunion de ses coréligionaires, le docteur Virchow, l'un des maîtres les plus autorisés de l'école matérialiste, « l'expérience du passé nous a suffisam-« ment prévenus que nous avons le devoir de ne pas tirer des conclu-« sions prématurées.

« Quand on parle ou qu'on écrit pour le public il convient, à mon « sens, d'examiner deux fois combien dans ce qu'on dit entre de vérité « réellement scientifique. On devrait imprimer en petits caractères et « en notes tous les développements purement hypothétiques et ne « laisser dans le texte que ce qui est la vérité réelle. »

Le conseil était honnête et logique; mais il n'a pas été suivi, et les *conclusions prématurées*, tirées de développements purement hypothétiques, continuent de déparer les thèses de la science moderne.

Cet état de choses est particulièrement regrettable pour la théologie, qui n'a rien à craindre de la *vérité réelle*, cela seul pouvant servir d'argument contre elle qui n'est pas le vrai.

Aussi le théologien, quoiqu'on en dise, loin de voir d'un regard inquiet le grand mouvement scientifique actuel, en appelle-t-il, au contraire, le succès, persuadé d'avance que toutes les fois que la science arrivera à des conclusions vérifiées, elle confirmera l'enseignement catholique, en vertu de l'identité de la vérité.

J'en fournirai précisément un exemple dans ce travail sur le dogme de l'Eucharistie, en montrant comment les objections rationnelles, que provoquent depuis si longtemps la *multilocation* du corps de Jésus-Christ sur nos autels, son *inextension* dans l'hostie et les *apparences étrangères* qui l'y recouvrent, semblent enfin recevoir leur solution à l'aide de la grande vérité physique de l'*unité de force et de substance*, que la science moderne vient de découvrir et d'inscrire à son avoir.

— Je vous préviens, mon cher lecteur, qu'il s'agit d'un travail philosophique et non d'une thèse de théologie.

Si vous ne saisissez pas bien quelle différence peut exister entre l'un et l'autre dans une étude ayant pour objet des vérités essentiellement dogmatiques, je vous rappellerai que la thèse théologique, à propos des vérités de cette nature, a pour champ la question : *quid sint*, en quoi consistent-elles ? et la thèse philosophique, la question : *quomodo sint*, comment s'expliquent-elles ? ce qui revient à dire que la première se propose d'en reconnaître la réalité à l'aide de la révélation, et la seconde, de les éclairer à l'aide de la raison.

Les buts, vous le voyez, sont distincts.

En conséquence, dire que je me propose une étude philosophique sur les trois vérités dogmatiques en question, à propos des objections rationnelles auxquelles elles donnent lieu, c'est donner à entendre que mon but n'est point de faire, à l'aide de la révélation, de la tradition et des décisions de l'Eglise, la preuve de la réalité dogmatique de la multilocation du corps de Jésus-Christ, de son inextension et des apparences du pain et du vin qui le recouvrent, mais bien de partir du fait même de cette réalité pour en chercher l'explication en réponse à la question : *quomodo sint ?*

Ce but, spéculativement, n'est pas d'une grande importance, car la thèse théologique de l'Eucharistie est si forte et si belle qu'il importe peu que ce dogme ait ou n'ait pas des obscurités pour la raison.

Quand il est si clairement établi que c'est Jésus-Christ qui le propose à notre foi, on peut lui faire l'honneur de le croire sur parole sans exiger de tout comprendre, répétant avec saint Thomas : « Le

« Christ affirme, cela me suffit, car le Christ ne ment pas, *Christus « non mentitur* (1). »

Mais si, spéculativement et comme élément de thèse dogmatique, le but que je me propose est d'une utilité restreinte, pratiquement, comme élément de défense contre le rationalisme, il est d'une importance considérable, car, malheureusement, très-grand est (et fut toujours) le nombre de ceux qui, à propos du dogme de l'Eucharistie, ferment les yeux sur la beauté de la thèse dogmatique qui l'établit, pour ne voir que les difficultés d'explication que la raison y rencontre.

A cause de ceux-là une solution rationnelle de ces difficultés parut toujours d'une grande opportunité et ne cessa point de provoquer l'effort des théologiens. Saint Thomas y appliqua son génie, et dernièrement, dans son *traité de la Très Sainte Eucharistie,* l'illustre cardinal Franzelin ne craignait pas de s'appuyer sur le Concile de Trente lui-même pour demander la continuation de l'effort: donnant ainsi à entendre que sur ce point il y a toujours à chercher et à trouver.

Voici ses paroles : « On pourrait s'arrêter là, et, pour ce qui reste de « difficultés et de contradictions apparentes, se contenter, à l'exemple « des Pères, de s'en remettre à la toute puissance divine, qui peut faire « accomplir aux lois de la nature des effets que notre raison est tentée « de juger impossibles.

« Néanmoins, une sobre et prudente investigation de ces difficultés, « en se guidant attentivement sur la vérité révélée, non seulement « n'est pas répréhensible, mais est désirable tant pour la connaissance « plus explicite du mystère de l'Eucharistie que pour la défense « si nécessaire du dogme, par la solution des objections qu'on lui « oppose.

« L'hérésie de Bérenger donna l'élan à cette investigation et le « Concile de Trente paraît l'avoir recommandée en termes assez clairs « au chapitre premier de la treizième session (2).

Il dit ailleurs, en terminant la question des apparences : « Au reste, « je suis loin de présenter tout ce que je viens de dire comme une « explication très sûre du *quomodo sint* des accidents. Je n'ai eu la « prétention que de poser une hypothèse paraissant se prêter à cette « explication.

« La réalité de la vérité dogmatique, après tout, ne dépend pas de « telle ou telle explication de son mode d'être. Cependant nous féli-

(1) S., 3ª, q. 75, a. 1, c.

(2) « Nihilominùs prudens et sobria in naturam rei (Eucharistiæ) investigatio, quæ sicut in aliis mysteriis ita etiam in hoc, prælucente semper ac dirigente veritate revelatâ, instituatur, non solum non reprehendenda est sèd etiam desideranda, tum ad aliquam, quantum fieri potest, explicatiorem cognitionem mysterii, tum ad necessariam defensionem dogmatis et clariorem solutionem difficultatum, quæ opponi possunt; unde etiam hæc inquisitio post exortam hæresim Berengarii a theologicis catholicis ampliùs vel strictius semper est instituta, et ab ipsâ tridentinâ synodo non obscure videtur commendari. » (Sess. XIII. Tractatus, *SS. Eucharistiæ*, p. 166-7.)

« citerons celui qui trouvera une solution plus claire et plus pro-
« bable (1). »

Telles sont les paroles de l'illustre cardinal. J'en conclus qu'essayer de voir s'il ne serait pas possible de trouver une plus claire solution des problèmes eucharistiques, à l'aide des données scientifiques qui semblent actuellement en éclairer les obscurités d'un jour nouveau, n'a rien que de très légitime et de parfaitement en harmonie avec la tradition théologique sur ce point.

C'est fort de cette conclusion que j'ose, mon cher lecteur, dans cet article, provoquer la curiosité de votre esprit sur l'application des données scientifiques en question à la solution des objections opposées à la *multilocation*, à l'*inextension* et *aux apparences* eucharistiques.

Puisque nous sommes curieux de connaître comment Dieu a semé et équilibré les mondes dans l'espace, pourquoi ne le serions-nous pas de savoir comment il multiplie sa présence sur nos autels ?

Puisque c'est l'honorer que d'étudier ses œuvres, pourquoi n'oserions-nous pas lui rendre cet hommage en étudiant la plus grande de toutes, l'Eucharistie? dût le succès ne pas couronner l'effort. Qu'importe, puisque le dogme n'est pas en cause. Dans ce cas la raison en serait quitte pour un acte d'humilité, acte auquel elle doit se tenir prête quand elle se hasarde en de pareilles matières.

1° MULTILOCATION

Le but que Jésus-Christ se proposait en voulant rester avec nous corporellement n'eût pas été atteint par une seule présence eucharistique en un seul lieu déterminé de la terre.

De multiples présences convenaient à son amour et à nos besoins. Il les a réalisées, et ce sont elles que le dogme nous enseigne sous ce nom de *multilocation,* qui désigne ainsi la multiplicité et la distinction des présences simultanées de Jésus-Christ dans nos tabernacles.

Mais dans cette multilocation eucharistique *le corps* du Sauveur est l'objet d'une grave difficulté pour la raison. Celle-ci, en effet, ne conçoit pas comment ce corps peut être présent en plusieurs lieux simultanément, puisque, bien que glorifié, il est toujours matériel (2)

(1) « Cœterum, ut monui, non defendimus hæc omnia tanquâm veram explicationem accidentium, quomodo sint; sed proposuimus hypothesim possibilem quâ declaretur quomodo esse possunt. Veritas theologica physicæ realitatis specierum, ab hâc aut ab quâvis aliâ speciali explicatione philosophicâ non pendet. Gratulabimur ergo ei qui modum aptiorem et probabiliorem nos docuerit. » (Tract. de SS. *Euch.*, p. 293.)

(2) La glorification ne fait pas perdre la matérialité au corps humain, dit saint Thomas, car, si cela était, l'homme d'outre-tombe ne serait plus l'homme de la terre, et on ne parlerait pas exactement en disant de celui-ci qu'il ressuscitera. Ce ne serait pas, en effet, réellement sa résurrection si son corps, derrière la tombe, devait être spirituel. « *Corpore in spiritum converso.* » (Suppl., q. 83, a 1.)

et que c'est un principe qu'un objet matériel, nécessairement circonscrit dans un espace, ne saurait être simultanément et identiquement ailleurs que dans ce même espace.

Si le dogme ne réservait que l'identité de l'âme de Jésus-Christ et de sa divinité dans toutes les présences, sans réserver aussi l'identité du corps, la raison s'inclinerait sans peine devant l'enseignement de la multilocation, car elle conçoit que l'immatérialité et l'immensité relative ou absolue de l'âme et de la divinité leur permettent de multiples manifestations simultanées sans disjonction, et, par suite, sans atteinte à leur unité.

Mais le dogme réserve aussi très positivement l'identité substantielle du corps en nous disant que dans toutes les présences eucharistiques, c'est le vrai corps de Notre-Seigneur « *Verum Domini nostri « corpus* » présent à nous par sa substance « *præsens suâ substantiâ « nobis.* »

Comment concilier cette identité avec la multiplicité des présences? Les rationalistes déclarent la chose impossible, en s'appuyant sur le principe déjà exprimé « qu'un objet matériel nécessairement circonscrit dans un espace ne saurait être simultanément et identiquement ailleurs que dans cet espace; » et ils partent de là pour déclarer la multilocation non seulement au-dessus de la raison, mais en contradiction avec elle.

Avant d'aborder la réponse à cette difficulté, commençons par bien constater que dans la thèse théologique il s'agit de *présences distinctes* du corps de Jésus-Christ en plusieurs lieux à la fois, afin de reconnaître, tout d'abord, qu'il est inutile de chercher la solution désirée dans une négation dissimulée de cette distinction, comme on a été souvent tenté de le faire pour échapper à la difficulté, en ne laissant à la multiplicité qu'une apparence.

Voici les paroles du Concile de Trente qui expriment cette distinction des présences : « Le saint Concile enseigne et proclame ouvertement « et simplement que dans l'auguste sacrement de l'Eucharistie, après « la consécration, Notre-Seigneur vrai Dieu et vrai homme est véritablement, réellement et substantiellement contenu sous les apparences sensibles du pain et du vin. Il proclame cette doctrine parce « qu'il n'y a point d'impossibilité que notre Sauveur soit assis perpétuellement à la droite du Père dans les cieux, selon son mode « naturel d'exister, et qu'en même temps il soit dans plusieurs autres « lieux, sacramentellement présent pour nous par sa substance, sous « un mode d'exister que la raison, enseignée par la foi, doit reconnaître possible à Dieu et admettre, bien que l'explication puisse lui « en être difficile (1). »

Il est évident que dans ces paroles il y a une distinction faite entre la présence de Jésus-Christ au Ciel, appelée par le Concile présence

(1) Sess. XIII, c. 1.

naturelle, et ses présences sur nos autels dites présences sacramentelles, et conséquemment que Jésus-Christ, d'après le saint Concile, est bien réellement présent corporellement en plusieurs lieux à la fois. Aussi, Suarez ne craint-il pas de parler de cette distinction comme étant de foi : « La foi catholique, dit-il, enseigne que le soir de l'insti- « tution eucharistique, après la consécration, le Christ Notre-Seigneur « se trouva présent avec ses disciples dans le cénacle, à la fois sous son « mode connaturel et visible d'exister, et sous le mode sacramentel des « apparences du pain et du vin (1). »

Il a fait de cette distinction des présences de Jésus-Christ l'objet d'une longue discussion dans ses commentaires sur la 75e question de la troisième partie de la *Somme*, sous ce titre : « *Præsentia sacramen-* « *talis Christi in Eucharistiâ differt essentialiter a præsentiâ naturali;* « La présence sacramentelle de Jésus-Christ dans l'Eucharistie diffère « essentiellement de sa présence naturelle (2). »

« Non seulement, dit De Lugo, le corps de Jésus-Christ a au ciel une « présence distincte de celle qu'il a dans le sacrement, mais il a cette « présence distincte dans toutes les hosties, chacune le contenant lié « et limité exclusivement à l'espace qu'elle circonscrit. *Corpus Christi* « *non habet in hostiâ præsentiam quam habet in aliis hostiis, quia* « *illæ omnes præsentiæ sunt alligatæ essentialiter singulis suis spatiis* « *determinatis* (3). « Cette distinction, qui est purement matérielle puisque l'âme et la divinité n'ont pas de disjonction dans toutes ces présences, ressort, du reste, clairement de la production sur place de chacune d'elles à l'aide des éléments particuliers de chacune des formules de pain soumises à la consécration (4).

Le dogme, en effet, fait entendre positivement que dans ce mystère il n'y a ni annihilation de la substance du pain, ni adduction du corps de Jésus-Christ traversant l'espace pour venir du ciel se substituer sur l'autel au pain détruit et anéanti ; mais qu'il y a formation locale du corps sacramentel de Jésus-Christ *avec les éléments mêmes du pain*, par la vertu des paroles de la consécration, *ex vi verborum*.

Voici le texte dogmatique : « Le saint Concile déclare que par la « vertu de la consécration il y a conversion de toute la substance du « pain en la substance du corps du Christ Notre-Seigneur (5). »

D'après ces paroles, c'est bien du pain même que sont tirés les éléments du corps sacramentel de Jésus-Christ et par conséquent la subs-

(1) *Commentarii Suarez in tertiam partem S. Thomæ*, disp. 48e (ad initium).

(2) *Loco citato*, Sect. II, 7 (édit. Vivès, 21 vol., p. 67).

(3) De Lugo, *De Euch.*, disp. V, sect. III, § 76.

(4) On me permettra, pour abréger et éviter les répétitions, de n'exprimer souvent que ce qui concerne la consécration du pain, tout étant identique pour la consécration du vin.

(5) « Sanctus Synodus declarat, per consecrationem panis et vini, conversionem fieri totius susbstantiæ panis in substantiam corporis Christi Domini nostri et totius substantiæ vini in substantiam sanguinis ejus. » (Con. Tr., Sess. XIII, c. IV.)

tance de ce dernier est bien réellement composée d'éléments matériels.

Les théologiens ont recours à toutes les ressources du langage pour ne laisser aucun doute sur cette réalité du caractère matériel de la conversion. « *Ex pane fit, efficitur, conficitur corpus Christi; panis* « *transmutatur, transelementatur, transit in corpus Christi* (1). »

Or, comme chacune des hosties soumises à la consécration est le théâtre particulier d'une semblable conversion, il s'en suit que chaque présence sacramentelle de Jésus-Christ est réalisée, quant au corps, avec les éléments mêmes de l'hostie sous les apparences de laquelle elle se produit ; ce qui la constitue matériellement distincte de ses voisines par la distinction même de ses éléments. D'où ces paroles de De Lugo : « Le corps de Jésus-Christ n'a pas dans une hostie « la même présence qu'il a dans les autres hosties. *Corpus Christi non* « *habet in hostiâ præsentiam quam habet in aliis hostiis.* »

Cette distinction matérielle des présences de Jésus-Christ étant ainsi bien établie dogmatiquement, revenons à l'objection, convaincus que si incompatible que puisse sembler la multiplicité des présences eucharistiques avec l'identité du sujet de ces présences, il n'y a point à chercher la solution de la difficulté dans la négation de l'une ou de l'autre, mais bien dans leur conciliation.

Donc, comment concilier la multiplicité et la distinction des présences corporelles de Jésus-Christ avec l'identité du sujet de ces présences ?

L'objection, nous l'avons vu, se base sur ce principe « qu'un corps matériel, étant nécessairement circonscrit dans l'espace qu'il occupe, ne saurait être simultanément ailleurs que dans cet espace. »

Saint Thomas et Suarez concèdent ce principe. Voici les paroles de Suarez dans ses commentaires sur saint Thomas touchant la question qui nous occupe : « Un corps, naturellement, n'a qu'une seule pré« sence et n'occupe qu'un seul lieu. *Unum corpus unum locum unicâ* « *præsentiâ naturaliter occupat.*

« L'évidence contraint de reconnaître qu'aucun corps ne peut dé« border la portion de l'espace proportionnée à son volume, la présence « de tout être se terminant nécessairement aux limites de ses dimen« sions (2). »

Devant cette concession importante que les lois de la nature imposent, vous vous demandez sans doute, mon cher lecteur, comment il peut être possible d'échapper à l'objection, puisque le corps sacramentel de Jésus-Christ, par sa matérialité, est soumis au principe concédé. Pour y parvenir, avant les données actuelles de la science, on recourait à l'hypothèse d'une dérogation miraculeuse aux lois ordinaires de la matérialité en faveur du corps sacramentel de Jésus-Christ, dans le but de prêter à ce corps les prérogatives qu'ont

(1) Franzelin, *Tractatus de SS. Euch.*, p. 223.

(2) Suarez, *Comment. in* 3^am^ *partem Summæ*, Disp. 18, S. III.

les esprits de se manifester en plusieurs lieux à la fois, tout en gardant leur identité. Mais comme le dogme de l'incarnation nous enseigne que le fils de Dieu s'est fait homme dans les conditions de notre nature, il était fâcheux de l'en faire sortir après coup, à propos du dogme de l'eucharistie. Ce n'est pas qu'il ne répugne un peu de raisonner de la matérialité de son corps absolument comme de la nôtre; mais, du moins, ce procédé est en harmonie avec l'enseignement révélé, disant du fils de Dieu « Verbum *caro* factum est, le Verbe s'est fait *chair.* » et nous recommandant de voir en lui, dans l'eucharistie, « verum Deum atque hominem, un vrai Dieu et un *vrai homme* (1). »

Laissant donc de côté l'hypothèse d'un corps sacramentel se reproduisant en plusieurs lieux à la fois à la manière des esprits, grâce à une matérialité prise dans des conditions exceptionnelles, nous essayerons d'échapper à l'objection par une voie différente, qui n'exige pas la soustraction du corps de Jésus-Christ aux lois ordinaires de la nature.

Cette autre voie consiste tout simplement à faire la distinction entre l'identité visée dans le principe, dont le rationalisme s'autorise pour nier la multilocation et l'identité sur laquelle le dogme se base pour l'affirmer.

La première est l'*identité matérielle,* propre aux corps inorganiques et réellement incompatible avec la multilocation, parce qu'elle réside surtout dans les éléments de la substance qui sont matériels. La seconde est l'*identité substantielle,* qui n'offre pas, comme nous allons le voir, la même incompatibilité, parce qu'elle n'a rien de matériel dans son essence et réside exclusivement *dans les formes* de la substance, qui sont des abstractions (2).

Que dans le principe en question il s'agisse de l'identité matérielle, c'est ce qui ressort de son énoncé même qui indique clairement qu'en le formulant on est surtout préoccupé du côté matériel de l'être dont il s'agit, et que ce qu'on entend affirmer, c'est que cet être ne saurait se trouver en plusieurs lieux à la fois, tel qu'il est dans celui qu'il occupe, c'est-à-dire avec *ses propres éléments matériels.*

Que dans le dogme il s'agisse de l'identité substantielle, c'est une conséquence nécessaire de ce fait reconnu par la science que cette identité est propre aux corps organiques. Cela étant, puisque le corps de Jésus-Christ est organique, le dogme ne peut avoir en vue que l'identité substantielle lorsque à son sujet, il déclare : « Qu'il ne répugne pas que notre Sauveur puisse être perpétuellement assis dans les cieux à la droite du Père, selon son mode naturel d'exister

(1) Con. Tr., Sess. XIII, c. 1.

(2) Le mot *forme* est pris ici et dans le reste de l'article, généralement, dans son acception commune; c'est-à-dire comme exprimant l'ensemble abstrait des accidents de la substance, indépendamment de la cause formelle de ces accidents.

et néanmoins nous être également présent sacramentellement en plusieurs autres lieux par *sa substance, suâ substantia præsens* (1). »

C'est en donnant quelques développements à ces propositions, que nous allons en voir sortir la solution cherchée.

On sait que dans les corps organiques les éléments matériels se renouvellent sans cesse par la nutrition et les sécrétions. C'est un mouvement incessant d'assimilation et de déperdition. Or, comme la permanence doit être évidemment le caractère essentiel de ce qui constitue l'identité d'un être, en faisant qu'il est lui et non un autre aujourd'hui, demain et toujours, il en résulte que dans les corps organiques les éléments matériels, privés absolument de la permanence qu'ils ont dans les corps inorganiques, ne font point, comme dans ces derniers, parties des conditions de l'identité.

En quoi donc, alors, réside l'identité des corps organiques ? Pour le reconnaître, considérons ce qui concourt avec les éléments matériels à composer un corps de cette espèce. C'est d'abord la *combinaison chimique,* appliquée aux éléments qui le constituent substance indéterminée. C'est, en second lieu, la forme organique appliquée à la substance, qui le constitue tel être déterminé, homme, arbre, oiseau.

Ces deux formes étant spéciales et permanentes chez tous les êtres organiques, ce sont elles qui constituent les conditions essentielles de leur identité, à l'exclusion des éléments. La science le reconnaît et il serait bien difficile qu'il en fût autrement, car nous en sommes nous-mêmes une preuve vivante. Voici comment :

Si vous avez déjà parcouru un grand bout du chemin de la vie, mon cher lecteur, vous avez, d'après les données de la science, changé plusieurs fois complètement d'éléments corporels ; au moins tous les septennaires.

Ainsi, à sept ans, vous n'aviez plus en vous aucune des molécules de votre petit corps du berceau ; à quatorze ans, aucune de votre corps à sept ans, et ainsi de suite. Et cependant à toutes ces étapes, c'était toujours vous, *identiquement* vous ; ce n'est pas contestable. Or, pourquoi était-ce toujours vous non seulement spirituellement, mais même substantiellement, alors que les éléments de votre substance cessaient d'être les mêmes? C'est que la forme substantielle de votre corps et sa forme organique étaient toujours les mêmes et qu'elles suffisaient pour votre identité.

Les éléments que la nutrition amenait à prendre part au composé de votre substance pour remplacer ceux que les sécrétions emportaient, s'adaptaient à la combinaison chimique de ces derniers et la continuaient. En se plaçant, en outre, exactement dans le même ordre et aux mêmes places que leurs devanciers, ils continuaient également la forme organique du composé, de manière à entretenir, aux dimensions près, la même proportion relative des membres, la

(1) Conc. de Tr., Sess. XIII, c. 1.

même physionomie, les mêmes yeux, la même voix, en un mot le même corps, et c'est ainsi que par la permanence de vos formes corporelles vous conserviez parfaitement votre identité substantielle, sans le concours des éléments matériels.

Les choses se passèrent de la même manière pour le corps du Sauveur aux jours de son existence terrestre. Durant cette existence, qui fut courte, il changea aussi plusieurs fois d'éléments corporels, en sorte que son corps, sur la croix, n'avait plus un seul des atomes qu'il avait eus dans le berceau de Nazareth. Malgré cela, c'était identiquement le même corps que dans le berceau, le même qui était né de la Vierge Marie et qui allait ressusciter pour remonter au ciel, et prendre place à la droite de Dieu le Père. Personne ne conteste cette identité. Pourquoi? Parce que si les éléments étaient autres, les formes étaient les mêmes et que pour le corps de Jésus-Christ, comme pour le nôtre, les formes suffisaient à l'identité.

Il reste donc bien établi que dans les corps organiques les éléments, vu l'instabilité à laquelle ils y sont sujets, ne concourent point à l'identité et que c'est dans les formes seules de la substance que celle-ci réside, d'où son nom, d'identité substantielle, dans ces corps, par opposition à celle des corps inorganiques, où l'immobilité donne un rôle aux éléments et qui est appelée pour cela identité matérielle.

Voici, mon cher lecteur, pour notre sujet, la conséquence importante de cette conclusion admise par la science comme un principe.

Il en résulte que pour concevoir la multilocation simultanée d'un corps organique, il suffit de concevoir ses formes appliquées simultanément à des portions diverses d'éléments matériels. Dans cette hypothèse il se produirait, en effet, simultanément, ce qui se produit en nos corps successivement, c'est-à-dire qu'il y aurait le même corps en plusieurs lieux par suite de l'identité substantielle, comme en nous il y a le même corps en plusieurs âges, par suite de la même identité.

Remarquez que je dis : « Il suffit de concevoir les formes de ce « corps appliquées simultanément à des portions diverses d'éléments « matériels, » et que je ne me sers d'aucune expression pouvant laisser entendre qu'il s'agit de l'adduction ou transport du corps lui-même en plusieurs lieux différents de celui qu'il occupe. Comme l'adduction du corps lui-même entraînerait nécessairement l'adduction de ses éléments, supposer cette adduction serait prêter complètement à l'objection au lieu d'y répondre, puisqu'il est absolument impossible qu'un corps soit en plusieurs lieux à la fois avec les mêmes éléments.

J'écarte donc avec soin l'idée d'adduction, pour ne poser l'hypothèse de la multilocation d'un corps organique que par l'application de ses formes à des portions diverses d'éléments. Il n'y a que cela de supposable pour réaliser l'identité dans la multiplicité des présences

d'un corps organique, et de fait le dogme ne propose pas à notre foi la multilocation du corps de Jésus-Christ en d'autres conditions.

Ici, mon cher lecteur, vous m'observez probablement que cette remarque est superflue, vu qu'il est parfaitement évident qu'en prenant tant de soins, comme je l'ai fait, pour établir que l'identité des corps organiques réside dans leurs formes, j'ai indiqué par là, suffisamment, que mon intention est de ne chercher l'explication rationnelle de la multilocation que dans la répétition simultanée de ces formes, à l'exclusion des éléments ; et vous ajoutez : « Mais comment ces formes, dans l'hypothèse de leur application à d'autres éléments que ceux du corps naturel, pourraient-elles reproduire identiquement ce corps, si les éléments ne se trouvent pas être tous semblables au sein de la nature ? Des éléments de nature différente produiraient nécessairement des composés substantiels différents et conséquemment l'hypothèse d'une multilocation d'un corps organique, conciliable avec son identité, ne peut être posée qu'à la condition d'une parfaite similitude dans tous les éléments matériels. »

C'est là une observation très importante, car il est exact que les formes d'un corps ne pourraient le reproduire identiquement qu'à la condition de s'appliquer à des éléments absolument semblables à ceux dont il est composé naturellement.

On ne conçoit, en effet, l'identité de notre propre corps tout le long de la vie, malgré le renouvellement incessant des atomes qui le constituent, que par la similitude de ces atomes. Donc, pour que l'hypothèse de la reproduction identique d'un corps en plusieurs lieux à la fois, par l'application de ses formes à des éléments distincts, puisse être posée et soutenue à l'appui de la multilocation eucharistique, la réalité de l'identité substantielle par les formes ne suffit pas, il faut de plus pouvoir affirmer, sur preuve, la similitude parfaite des éléments matériels au sein de la nature.

Eh bien ! c'est cette affirmation, précisément, que la science a rendue possible, en ces temps, par la belle découverte de l'*unité de force et de substance,* qui, comme vous allez le voir, complète ce qui est nécessaire pour expliquer rationnellement la multilocation eucharistique.

Je vais d'abord la résumer succinctement, après avoir dit un mot de la notion générale de *force* et de *substance*.

— Vous sentirez, mon cher lecteur, que cette petite digression n'est pas inutile à la clarté de ce que j'ai dit et de ce qui me reste à dire.

On appelle substance, en physique, tout composé naturel résultant de la combinaison chimique des éléments premiers de la matière. Ces éléments étant susceptibles de combinaisons très variées, il y a autant de substances diverses qu'il y a de variétés de combinaisons.

Les substances, dans le langage de l'école, sont dites *matière*

seconde, par opposition aux éléments dits *matière première* (1).

Quand les substances ne sont informées que par la seule combinaison chimique, appelée forme substantielle, elles n'ont que l'*esse simpliciter*, c'est-à-dire l'être indéterminé et sans individuation, comme un bloc de marbre, une masse d'acier, un lingot d'or.

Quand elles reçoivent de plus une *détermination spéciale*, dite *forme accidentelle* ou *organique*, elles deviennent des substances individuées ou spécifiées, ayant, selon le langage de l'école, l'*esse tale*, l'*être telle chose*, comme une statue sculptée dans le bloc de marbre, un canon coulé dans la masse d'acier, une pièce de vingt francs frappée avec le lingot d'or.

De cette explication résulte que si les éléments matériels sont de natures diverses, les substances, par là même diversifiées, se trouvent caractérisées à la fois et par la nature propre de leurs éléments et par leurs formes.

Mais si les éléments matériels sont, au contraire, tous de même nature et conséquemment semblables dans toutes les substances, celles-ci ne sont caractérisées que par leurs formes — ce qui est commun ne qualifiant ni ne spécifiant. — Ces quelques lignes suffisent pour la notion de substance.

Les *forces* sont les agents chimiques et physiques qui régissent les combinaisons des éléments et président aux *effets* dont les substances sont l'objet ou le théâtre. Tels sont l'affinité, la lumière, l'électricité, la chaleur, le magnétisme. Je me borne à ces quelques mots, et j'arrive à la découverte de l'unité de force et de substance.

Trompée jusqu'ici par la variété des corps et par la diversité des effets physiques, la science avait admis la multiplicité *des forces*. Aux phénomènes de lumière, elle assignait pour cause un fluide lumineux; aux phénomènes d'électricité, un fluide électrique; les effets de chaleur lui paraissaient causés par une force désignée sous le nom de calorique; tous les phénomènes se rattachaient ainsi, lui semblait-il, à des forces diverses, d'après la diversité apparente de leur nature.

Elle avait une conclusion analogue pour les *substances* qui lui semblaient composées d'éléments de natures diverses et former un grand nombre de corps simples différents, irréductibles en matière première. C'était une double méprise.

Aujourd'hui, amenée à reconnaître que toutes les forces se convertissent les unes dans les autres, et que tous les phénomènes physiques ne sont pas autre chose que des modifications d'une même *énergie* répandue dans toute la nature, la science établit qu'il n'y a pour constituer le monde physique qu'*une seule force*, qu'elle croit être le mouvement.

(1) « **Materia secunda** est totum compositum naturale; materia prima est illud in quo ultimo stat resolutio corporum naturalium. » (*Lexicon peripateticum*, p. 194.)

Cette unité des forces a été constatée à l'équivalence quantitative de leur travail, c'est-à-dire à ce fait, que d'une quantité définie de l'une d'elles naît toujours une quantité proportionnelle de celle dans laquelle on la transforme.

En même temps que cette équivalence du travail des forces amenait à conclure leur unité, sous des apparences et des noms divers, elle ne pouvait pas manquer de faire conclure également l'unité de substance, ou mieux, pour l'exactitude, l'unité des éléments substantiels. La chaleur, la lumière, l'électricité ne pourraient pas, effectivement, révéler leur identité par leurs effets, si elles n'agissaient pas sur des éléments absolument semblables, la diversité de nature en ces éléments devant avoir pour conséquence nécessaire de diversifier les effets des forces. La science l'a compris et elle a conclu également l'unité des éléments dans les substances. — Ici on se demande si ces éléments similaires et communs, dont doivent se composer toutes les substances, existent à l'état atomique ou à un premier état moléculaire fixe et identique. C'est une question incidente qui n'est pas encore tranchée ; mais ce qui est bien tranché et n'est plus contestable, c'est l'unité d'un élément matériel premier, servant à composer, par ses combinaisons très variées, toutes les substances de la nature.

Eh bien ! mon cher lecteur, avec cette unité des éléments matériels, venant se joindre à l'identité substantielle par les formes, nous avons maintenant tout ce qui suffit pour expliquer rationnellement la multilocation d'un corps organique, ou, en d'autres termes, son identité dans la multiplicité de ses présences.

De ces deux vérités physiques, en effet, dont l'une nous apprend que les corps organiques puisent leur identité dans celle de leurs formes sans avoir besoin de celle des éléments, et dont l'autre nous garantit que ces derniers ne sauraient troubler l'identité substantielle par une différence de nature, il suit logiquement que partout où des éléments matériels, passant de l'état désagrégé ou de matière première à l'état combiné ou de matière seconde, pourraient, par hypothèse, revêtir une combinaison chimique et une forme organique identiques, ils constitueraient un corps absolument identique, la chose se passât-elle simultanément en mille lieux différents. L'identité de ce corps hypothétique en plusieurs lieux serait aussi réelle, en effet, que celle du nôtre en plusieurs âges, car elle aurait absolument les mêmes conditions d'être, savoir : l'identité des formes appliquées à des éléments distincts et semblables.

Et si une même âme, Dieu le voulant, venait en chaque lieu animer chacun de ces corps sans disjonction, ce qui est possible puisque l'âme jouit de l'immensité relative des esprits, nous aurions une même personne avec plusieurs présences distinctes, sans que rien prêtât à l'objection rationaliste.

Sans que rien prêtât à l'objection rationaliste, puisqu'il n'y aurait rien de matériel répété en plusieurs lieux à la fois, les éléments maté-

riels, d'après l'hypothèse, étant pris en lieux différents par les formes substantielles et conséquemment distincts.

Ce qui serait répété, ce serait seulement les formes; mais cela est parfaitement compatible avec leur nature, puisqu'elles sont des abstractions et que l'abstraction est indépendante de toute localisation. L'âme ne serait pas répétée, parce que, comme nous venons de le dire, elle peut, par son immensité relative, se trouver sans discontinuité en plusieurs lieux simultanément. C'est elle qui mettrait l'unité de personne là où les éléments auraient mis la distinction des présences, et les formes l'identité substantielle.

Voilà, mon cher lecteur, ce qui suit de la découverte de l'unité des éléments matériels venant s'ajouter au principe de l'identité substantielle. Vous le voyez, c'est la possibilité d'une explication rationnelle de la multilocation d'un corps organique dans les conditions présentées par mon hypothèse, c'est-à-dire dans les conditions d'une application des formes de ce corps à des éléments matériels distincts, mais semblables. Or, ces conditions sont précisément celles de la multilocation eucharistique, puisque le dogme, écartant l'adduction, n'enseigne que la reproduction sur place du corps de Jésus-Christ, par l'application exacte de ses formes aux éléments distincts, mais semblables, fournis par les différentes hosties soumises à la consécration. Donc, ce qui résulte de la découverte en question est aussi la possibilité d'une explication rationnelle de la multilocation eucharistique.

Effectivement, à l'aide de l'unité de substance et de l'identité substantielle, nous pouvons parfaitement nous rendre compte de la *multiplicité des présences* eucharistiques *dans l'unité du sujet* de ces présences et réciproquement, *sans que rien puisse laisser prise* à l'objection rationaliste basée sur le principe qu'un corps doué de matérialité ou jouissant d'une localisation quelconque, ne peut être en plus d'un lieu à la fois avec ses propres éléments.

Nous pouvons nous rendre compte de la multiplicité des présences, parce qu'elles sont toutes produites sur place au moyen d'éléments séparés qui les distinguent les unes des autres.

Nous pouvons nous rendre compte de l'identité du sujet de ces présences multiples — qui est le corps seul (1) — parce que les formes de ce corps, en s'appliquant aux éléments, le reproduisent exactement partout dans ses proportions relatives, ses traits, son aspect, sa composition, en un mot, dans tout ce qui fait qu'il est lui et pas un autre, et que cette reproduction substantielle et organique suffit à l'identité.

Nous pouvons tout cela sans que rien laisse prise à l'objection

(1) C'est le corps seul du Sauveur, ou, si l'on veut, sa seule substance matérielle qui est l'objet d'une multiplicité de présences, l'âme et la divinité gardant, dans toutes ces présences, une unité absolue. De là, ces paroles du Concile de Trente : Multis aliis in locis sacramentaliter præsens *sud substantiâ* nobis. (Sess. XIII, c. 1.)

rationaliste, parce que rien de matériel ou de localisé ne se trouve répété dans l'auguste sacrement.

Pas le corps, puisqu'il est reproduit sur place sans adduction.

Pas les éléments matériels, puisqu'ils sont distincts comme les hosties qui les fournissent.

Pas l'âme, puisqu'en vertu de son immatérialité et de son immensité relative, elle est sans disjonction dans toutes ces présences qu'elle anime d'une même vie.

Pas la divinité, puisque en vertu de son immensité absolue, elle est également sans discontinuité dans toutes ces présences qu'elle enveloppe d'une même personnalité.

Il n'y a de répété que les formes, abstraction sans localisation qu'il n'est pas plus difficile de concevoir reproduisant la substance et l'organisme du Sauveur en mille lieux différents qu'il n'est difficile de concevoir la forme ronde d'une circonférence reproduisant cette circonférence indéfiniment.

Force donc est à la raison de souscrire aux paroles suivantes du Concile de Trente, qui ont inspiré cet article : « Il ne répugne pas et il « n'est pas contradictoire que Notre-Seigneur soit perpétuellement « présent au ciel, à la droite du Père, selon son mode naturel d'exister « et qu'en même temps il puisse nous être aussi présent sacramen- « tellement en plusieurs autres lieux *par sa substance*, sacramentaliter « præsens *suâ substantiâ* (1). »

Avant la découverte de l'unité des éléments matériels, la croyance générale à la diversité de nature de ces éléments, qui paraissaient groupés en corps simples irréductibles, contraignait de leur accorder un rôle dans l'identité des corps organiques aussi bien que dans celle des corps inorganiques. Par suite, dans le but d'échapper à cette conséquence défavorable à la conciliation de la multiplicité des présences du corps de Jésus-Christ avec son identité, on faisait intervenir un miracle pour attribuer à la matérialité du corps divin un caractère exceptionnel, qui la rapprochait tellement de la spiritualité sans la confondre cependant avec elle, qu'on en raisonnait comme de la spiritualité.

On sait qu'un esprit, jouissant d'une immensité relative, peut, à la rigueur, être conçu comme occupant plusieurs lieux distincts sans cesser d'être continu et identique, à la manière à peu près de la lumière du soleil divisée par les nuages qui paraît à terre en plusieurs présences distinctes, alors qu'elle est parfaitement une et continue derrière les nuages.

On prêtait au corps eucharistique quasi spiritualisé une présence de ce genre *(modo spirituum)*, présence continue et sans disjonction sous des apparences de multiplicité.

Une telle présence, disait-on, bien que difficile à concevoir, ne

(1) *Loco citato.*

peut pas être démontrée en contradiction absolue avec la raison *quoad præsentiam continuam repugnantia absoluta nulla demonstrari potest* (1).

Il est clair qu'une pareille conception était de nature à concilier la multiplicité et l'identité si elle était légitime ; mais ce qui n'est pas moins clair, c'est qu'il était aussi difficile à la raison de s'en rendre compte que de la difficulté elle-même, pour l'explication de laquelle elle était produite.

En vain multipliait-on les subtilités et les recours aux hypothèses miraculeuses, cette conception restait violente pour la raison, et Lessius, tout en l'enseignant, ne pouvait s'empêcher de s'écrier : « *Valde stupendum et insolens est hoc miraculum nunquam aliàs factum, nunquam faciendum extra hoc mysterium, ut cum substantia et existentia sit corporalis, modus tamen essendi sit spiritalis* (2). » « C'est vraiment un étrange et stupéfiant miracle que « celui, absolument spécial au sacrement de l'Eucharistie, qui fait « qu'alors que l'être et sa substance sont corporels le mode d'exister « est spirituel. »

Aussi, cette explication de la multilocation eucharistique ne satisfit-elle jamais ceux-là même qui la produisaient, comme en témoignent les paroles du cardinal Franzelin citées au commencement de ce travail ; et après leurs efforts prolongés pour l'éclairer de leurs laborieux développements, ils étaient heureux de se réfugier dans la thèse dogmatique et de s'y reposer par un acte de foi.

L'explication exposée en cet article, basée sur les nouvelles données scientifiques dont elle s'autorise, est-elle plus sasisfaisante ? Ne poursuit-elle point une explication trop naturelle d'un si grand mystère ? On en jugera.

En attendant, j'en abrite la hardiesse sous cette considération que le dogme n'y est point en cause, et sous les paroles suivantes de Clément d'Alexandrie : « Les vérités surnaturelles, bien que ne « pouvant pas être embrassées par la raison, ne laissent pas de lui « offrir un fécond et agréable champ d'action... Elle s'élance vers ces « régions entr'ouvertes à son avidité de savoir, portée sur les ailes de « la foi et rassurée par elle contre l'erreur. La foi lui permet, dans cet « élan, une hardiesse pleine de charmes, se contentant de contrôler « ses affirmations et de n'en laisser aucune heurter le dogme. Elle lui « permet même, à certaines hauteurs, de flotter dans le vague de « l'opinion. »

« Heureuse de cette liberté pleine de sécurité, la raison explore avec « plaisir ces régions mystérieuses dont elle sait qu'un jour elle con- « templera les splendeurs dans l'évidence, et à mesure qu'elle avance « dans ce travail elle sent son domicile s'agrandir et celui de la foi

(1) *Tract. SS. Eucharistiæ*, Franzelin, p. 171.
(2) *De perfect. divinâ*, l. XII, c. XVI, § 124.

« diminuer. La foi qui sait aussi qu'un jour elle doit lui livrer ses « mystères, est heureuse des conquêtes de la raison sur elle, et « lui laisse volontiers commencer la prise de possession de son « héritage (1). »

(A suivre.) E. PESNELLE.

COSAS DE ESPANA

VI

SOUVENIRS MAURESQUES

Les souvenirs de la domination Arabe ne sont pas rares sur le territoire espagnol. Elle a laissé de remarquables monuments, surtout dans les régions méridionales de la Péninsule, où elle se prolongea plus longtemps que dans les autres provinces. Les conquérants avaient trouvé là le soleil et la riche végétation des lieux de leur origine. L'Andalousie, c'est déjà l'Afrique, c'est l'Orient, c'est l'Arabie heureuse. Fénélon, qui ne la vit qu'à travers les descriptions des anciens, en a tracé un tableau, plein de charme, au VIIe livre du Télémaque. C'est Adoam, le Phénicien, qui parle :

« Le fleuve Bétis coule dans un pays fertile, et sous un ciel doux, « qui est toujours serein. Le pays a pris le nom du fleuve (2), qui se « jette dans le grand Océan, assez près des colonnes d'Hercule, et de « cet endroit où la mer furieuse, rompant ses digues, sépara autre- « fois la terre de Tharsis d'avec la grande Afrique. Ce pays semble « avoir gardé les délices de l'âge d'or. Les hivers y sont tièdes, et « les rigoureux aquilons n'y soufflent jamais.

« L'ardeur de l'été y est toujours tempérée par des zéphyrs rafraî- « chissants, qui viennent adoucir l'air vers le milieu du jour. Ainsi, « toute l'année n'est qu'un heureux hymen du printemps et de l'au- « tomne, qui semblent se donner la main. La terre, dans les vallons « et dans les campagnes unies, porte chaque année une double mois- « son. Les chemins y sont bordés de lauriers, de grenadiers, de jas-

(1) Stromates, l. VII, 2.
(2) Aujourd'hui *Guadalquivir*, nom arabe.

« mins, et d'autres arbres toujours verts et toujours fleuris. Les « montagnes sont couvertes de troupeaux, qui fournissent des laines « fines, recherchées de toutes les nations connues. »

La peinture idéale des mœurs, qui fait suite à celle du pays, nous transporte vraiment dans le fabuleux âge d'innocence. Mais j'y lis un trait, qui explique le rapide déclin d'une prospérité déjà incomparable : « Le superflu ennoblit, enivre, tourmente ceux qui le pos- « sèdent. » En enfer, comme Annibal à Capoue, les farouches sujets d'Omar s'amollirent sous le ciel toujours bleu de l'antique Bétique. Vainqueurs à grand peine, dans le nord et l'est de l'Espagne, les chrétiens le furent plus aisément dans le midi.

On avait bien commencé par travailler, bâtir, cultiver la terre. On avait même imaginé ou acclimaté un système d'irrigation, qui est encore en usage. Il consiste à élever l'eau des rivières (il y a de l'eau ici dans les rivières), et à la verser sur la plaine, pendant un temps déterminé, de façon à ce que chaque propriétaire la reçoive tour-à-tour. Cette inondation périodique fait ressembler les campagnes à nos vignobles submergés des bords de la Garonne et de la Dordogne, avec cette différence que, au lieu de prosaïques échalas, on voit émerger, au-dessus des eaux, des têtes d'arbres, des orangers, des citronniers, des figuiers, des mûriers, parfaitement alignés et couverts, selon la saison, de feuillage, de fleurs ou de fruits.

Nous avions déjà rencontré l'art moresque dans ce Musée d'antiques qui s'appelle Tolède. L'arc en fer à cheval de la *Puerta del Sol* (1), une petite chapelle *mozarabe,* contemporaine des califes, une salle de théâtre de la même époque, et surtout la riante église *Santa Maria la Blanca,* rappellent le séjour des envahisseurs. Ce dernier édifice, qui a, dit-on, été synagogue juive, avant d'être mosquée, comprend trois nefs. Des colonnes, revêtues d'un enduit éclatant de blancheur, avec base et chapiteau de marbre gris, supportent un curieux plafond, en bois de mélèze, incrusté de nacre. Tout autour règne une frise décorée de sentences du Coran et de ces capricieux enroulements qui remplacent les images d'êtres vivants, interdites par le prétendu Livre sacré.

Mais Cordoue nous attend, Cordoue, avec sa ceinture de palmiers, de cactus et d'aloès; avec ses rues dallées; ses maisons d'un blanc crayeux; ses larges boulevards; ses *Gavroches,* aussi impertinents que

(1) Porte du soleil, ou du Levant.

ceux de Paris et plus ennuyeux; et sa *Mezquita* (1) sans rivale. Car elle a gardé son nom infidèle, cette belle convertie, preuve que ses parrains ne manquaient pas de tolérance. Le *Guide-Joanne* se demande « com-« ment le fanatisme religieux a pu laisser subsister ce monument « magnifique, alors qu'il en a détruit tant d'autres. » C'est que, sans doute, ce fanatisme savait se maîtriser quelquefois ou accepter un frein. « L'Espagne, ajoute mon cicérone imprimé, s'est efforcée d'étouf-« fer, avec un acharnement regrettable, la civilisation moresque. » Je demanderai à ce *Coquelet* (2) prétentieux ce que feraient nos frères de Lorraine et d'Alsace si, oppressés, vexés, persécutés pendant des siècles par les Prussiens, ils recouvraient enfin la liberté. Croit-on qu'ils garderaient avec un soin précieux tout ce qui rappellerait les jours abhorrés de la servitude? Si les oppresseurs sont des tyrans, les monuments n'en peuvent mais. Oui, mais un peuple n'est pas composé que d'archéologues. De plus, s'il faut approprier aux besoins des nouveaux possesseurs, à leur culte, des temples qui, dans leur forme première, ne s'y prêtent pas, que de difficultés! Faudra-t-il, par respect pour l'art, modifier le culte, et voudrait-on que les descendants de Pélage, que les soldats des rois catholiques se fussent faits musulmans? Enfin, si l'on doit s'accommoder, sans y toucher, de ces conquêtes sur Mahomet, Jupiter ou Bélial, voilà l'activité de la faculté créatrice à tout jamais bridée et les ailes de l'inspiration artistique rognées par un conservatisme superstitieux. Mais les gouvernants seront responsables de ces mutilations. Ils ne sont pas tenus d'être si connaisseurs, en matière d'architecture. Ils accordent une certaine satisfaction aux passions populaires, puis ils interviennent à propos, pour sauver des œuvres dignes d'admiration, telles que le Panthéon d'Agrippa, à Rome, ou la grande Mosquée, à Cordoue. Alors des hommes de génie, il y en avait parmi les constructeurs du moyen âge, fondent ensemble les tendances diverses et les divers caractères des deux arts rivaux. De cette fusion résulte un style original et gracieux, qu'on nomme style *mudéjar*, ou un produit hybride, si le mauvais goût s'en empare. Blâmons tel ou tel fait de vandalisme, c'est notre droit; abstenons-nous de ces jugements d'ensemble, qui condamnent tout un passé. Soyons indulgents, nous serons justes; nous avons nous-mêmes tant à nous faire pardonner. J'ai parlé ailleurs déjà de la

(1) Mosquée.

(2) C'est le *Joseph Prud'homme* du *Çà et Là* de L. Veuillot.

Mosquée, en parlant de ces chœurs, bâtis au centre des cathédrales espagnoles. Décrivons-la donc, sans tenir compte de cette magnifique *verrue* (1).

L'édifice est un immense rectangle sans saillie, l'extérieur n'offrant du dehors à l'œil qu'un grand mur plein, crénelé en quelques endroits, haussé sur une banquette de pierre. L'intérieur présente vingt-neuf nefs, dans le sens de la profondeur, coupées par dix-neuf, en sens contraire. C'est une forêt, un labyrinthe de colonnes de marbre, d'une seule pièce, s'élançant du sol, tout d'un jet, sans base ni piédestal autre que le pavé. La nef du centre, plus large et plus ornée, sert d'avenue à un étroit sanctuaire, le *mihrab,* où était déposé l'exemplaire officiel du Coran, écrit de la main dOthman, compagnon du faux prophète. On faisait le tour de ce réduit à genoux; les dalles usées par le frottement l'attestent encore. Les arcades du pourtour ont été transformées en chapelle. On assure que la muraille, dans laquelle s'ouvre la porte dite du *Pardon,* n'existait pas primitivement. La cour carrée, qui précède la basilique rectangulaire, était un vestibule à ciel ouvert, dont les vertes allées se continuaient par les nefs intérieures. Aujourd'hui des citronniers ont remplacé les palmiers d'autrefois. Une partie des arcades qui encadraient la cour a disparu. Les fontaines des ablutions ont des vasques modernes, et le *minaret,* d'où le *muézzin* annonçait la prière, s'est allongé, pour répandre dans l'air la voix plus sonore des cloches.

Nous trouvons la même disposition à Séville, où, d'ailleurs, rien n'a survécu du temple de l'Islam, que la *Giralda,* clocher dont la sveltesse s'harmonise avec l'élégance de tout ce qui l'entoure. On y pénètre par une porte basse et étroite. On monte au sommet, non par un escalier, mais par une pente douce, qu'atténuent plusieurs paliers ménagés de distance en distance. La tour est en briques, décorée à chaque étage d'arceaux dentelés, percée de fenêtres en ogive ou en fer à cheval, que divisent des colonnettes de marbre. Le dernier étage, assez disgracieux, fut élevé au XVIe siècle. On remplaça les globes dorés qui surmontaient la coupole auparavant, par un beffroi, au-dessus duquel une énorme statue de la Foi, portant le *Labarum,* tourne au moindre vent, en manière de girouette, d'où son surnom, *Giraldillo,* qui a passé à la tour même. Malgré ces additions, qui en ont un peu altéré l'aspect, la *Giralda* est l'orgueil des Sévillans, et certes, elle ne le cède sous aucun rapport, à nos campaniles romans et à nos flèches gothi-

(1) Théophile Gautier.

ques. Du haut de la tour, on jouit d'une vue très étendue. J'ai pu me convaincre, en parcourant du regard ce splendide panorama, que la description du *Télémaque,* pour être poétique, n'était pas menteuse. Séville est un ravissant bouquet au sein d'un terrestre paradis.

L'*Alcazar* (1) des rois Maures n'y a pas été détruit, comme à Tolède, pour faire place à un palais renaissance, ou, comme à Cordoue, à une prison. On l'a restauré et il est toujours habitable. L'ex-reine Isabelle y était attendue à l'automne de 1883. Sous prétexte qu'on préparait les appartements royaux, un Cerbère galonné repoussait tous les étrangers qui se présentaient à la porte. Trois fois nous avons traversé la place plantée d'orangers, au fond de laquelle s'ouvre le gracieux édifice. Trois fois nous nous sommes heurtés à une inflexible consigne. Un jeune négociant marseillais, ancien élève du Père Captier, qui s'était attaché à nous et dont les procédés furent des plus aimables, revint à la charge. Il avait aperçu un couple allemand rôdant aux abords de la loge du roque concierge, et qu'on allait probablement introduire, dès que nous aurions tourné les talons. « S'ils entrent, nous les suivrons, » dit-il à voix haute. En effet, la férocité de l'huissier s'étant adoucie, en faveur des compatriotes de Bismarck, nous entrâmes. Il nous fut facile de constater que la présence des visiteurs ne gênait en rien le service intérieur. Ma conviction est qu'on voulait punir sur des Français l'affront récent fait en France à Alphonse XII.

Comment rendre le caractère mystérieux, féerique de ces salles, de ces galeries toutes festonnées, décorées de faïences peintes, de stuc ouvragé, de bois découpé et déchiqueté? Comment décrire ces coupoles, en forme de pomme de pin, qui laissent passer tout juste assez de jour pour éclairer les moëlleux divans et les grêles colonnettes? Que dire de ces cours ou *patios,* éclairées aussi d'une lumière discrète et veloutée? Ici *patio de la Monteria,* où les *monteros,* veneurs, se réunissaient pour la chasse; là, *patio de las Doncellas* (2), où l'on amenait de Léon le tribut annuel des cent vierges; plus loin, *patio de las Munecas,* ainsi nommé à cause des figurines qui s'y mêlent aux arabesques; salle de la *Justice,* que les audiences de saint Ferdinand ont sanctifiées; salon des *Ambassadeurs* enfin, le plus riche de tous. Notre compagnon marseillais est moins enthousiasmé que nous; il a vu l'équivalent de ces merveilles à Damas et dans l'Hindoustan. Il a hâte de descendre aux jardins, vantés dans je ne sais quel opéra, dont il

(1) *Al-Kasr,* en arabe *palais.*
(2) Jouvenelles. Un roi de Léon, pour obtenir un secours de l'Émir, avait consenti à payer cet odieux tribut.

nous fredonne une ariette. Nous y voici bientôt. A défaut dês *sycomores*, que le versificateur y a mis, pour la rime, nous y admirons les espaliers d'orangers, les allées de citronniers, les haies de myrte. Des jets d'eau microscopiques jaillissent sous nos pas et nous arrosent d'une pluie fine. Pourquoi faut-il que le souvenir des voluptés de Pierre le Cruel vienne nous attrister, avec celui de ses crimes! Ah! du moins, notre Du Guesclin fut ici le chevalier de Dieu, pour venger tant d'innocentes victimes du Néron castillan. Saluons la mémoire du héros de Montiel, une des plus pures gloires de notre patrie, et courons à Grenade, où l'*Alhambra* (1) nous attend.

Nous ne dirons rien de la ville, qu'on est en train d'*haussmaniser*. Traversons-la dans toute sa longueur. Franchissons un arc de triomphe, orné des armes de Charles-Quint. L'enchantement commence. Vous sortez d'une atmosphère embrasée; un ciel, implacablement serein, versait à flots la chaleur et la lumière; nos yeux étaient aveuglés par la réverbération du sol et des maisons; vous respiriez moins d'air que de poussière. Soudain voici l'ombre, la fraîcheur, le jour tamisé par le feuillage des ormeaux et des platanes. Trois avenues montantes s'ouvrent devant nous. Elles sont bordées d'arbres, dont les rameaux s'étendent en voûte sur vos têtes. Des deux côtés, des ruisseaux se précipitent. Leur gai murmure s'unit au gazouillement de milliers d'oiseaux. C'est à croire qu'on entre dans une forêt enchantée. Prenez à gauche, vous arrivez au palais, en passant sous la porte de *Justice*, où une main ouverte est sculptée, vis-à-vis d'une clef symbolique, ce qui avait donné lieu à un dicton proverbial: « *Les chrétiens prendront ce palais, quand cette main pourra saisir cette clef.* » Prenez à droite, vous atteignez une plate-forme d'où l'on découvre une partie de la ville, assise aux pieds des *Tours Vermeilles* (2), et, le soir, une moitié du spectacle que les Grenadins appellent *le ciel d'en bas*. Ce sont les mille clartés de leurs habitations et des voies publiques, répondant aux mille clartés des étoiles. En suivant l'avenue du milieu, vous rencontrez à mi-côte une fontaine, au lieu où Boabdil vint remettre les clefs de la forteresse aux rois catholiques; puis, montant toujours, vous débouchez dans un village formé d'hôtelleries. Celle des *Siete Suelos* (3) se recommande aux voyageurs par sa bonne tenue, son caveau pratiqué dans une vieille tour éventrée,

(1) Palais d'*Al-Hamar*, wali de Grenade, au XIIIe siècle.
(2) Ainsi nommée de leur couleur jaunâtre.
(3) Elle est appuyée à une tour de l'Alhambra, qui avait *sept étages*, de là son nom.

la Tour des sept étages, et sa promenade intérieure sur une portion des anciens remparts

Maintenant, rendons-nous à l'*Alhambra.* Un joli parterre a été planté dans l'enceinte de la citadelle, transformée en esplanade fleurie Faisons-en le tour. Nous voyons, d'abord, la porte *del Vino,* où se payait le droit d'entrée du vin. Dans l'intérieur est installé un petit atelier où l'on fabrique, pour les vendre aux touristes, des réductions en bois, en stuc, en pierre blanche, des plus intéressants détails du palais. Puis viennent les tours *Crevée,* de l'*Hommage,* de l'*Arsenal* et du *Cuet.* Près de celle-ci est suspendue la cloche, dont le son argentin règle, dans la *Vega* (1), les heures d'irrigation. On la sonne, vingt-quatre heures durant, le jour anniversaire de la prise de Grenade, car c'est ici que fut arboré l'étendard royal, pour annoncer le succès du dernier assaut, à Ferdinand et à Isabelle, campés à *Santa Fé.*

Nous sommes revenus sur nos pas, et nous avons, en face de nous, une vaste construction gréco-romaine, en matériaux gigantesques, de couleur rougeâtre. C'est une manière de Colysée, de cirque pour combats de taureaux. Charles-Quint, qui voulait avoir une résidence digne de lui, sur la colline affranchie par son aïeule, fit démolir, pour asseoir cette lourde masse qu'il n'acheva pas, une moitié de l'*Alhambra.* Heureusement, ce qui en reste nous révèle ce qui a péri.

Voyez-vous ces portiques de marbre, ces cours sans autre dôme que les cieux, ces bassins d'eau transparente? Des colonnes d'albâtre groupées deux à deux, trois à trois, quatre à quatre, supportent des frises entaillées par le ciseau, comme une dentelle; des plafonds lambrissés, relevés de clous de cuivre étincelant, des coupoles ajourées. Ici, des myrtes bordent un lac en miniature, qui réfléchit les nuages et l'azur; là, une vasque profonde repose sur douze lions de marbre blanc. Telle, mais plus sévère d'aspect, devait être la mer d'airain, que Salomon plaça dans le parvis du temple de Jérusalem. Remarquez les jalousies qui ferment les fenêtres du *Harem.* Montez au *Tocador* ou boudoir de la reine. Accoudez-vous au *Mirador* (balcon) de *Lindaraja,* d'où Chateaubriand contempla la plaine fertile, le *Génil* et le *Durro* qui l'arrosent, le quartier de l'*Albaycin,* qui n'a guère changé depuis l'exil de ceux qui le bâtirent, et le *Sacro Monte,* criblé de trous géants, où gîte et grouille l'immonde tribu des *Gitanes.*

Le fanatisme musulman avait fléchi, c'est certain, dans ces splendeurs orientales, car, outre les lions, que nous avons regardés tout-à-l'heure, nous remarquons des bas-reliefs et des peintures représentant

(1) La Plaine.

des figures d'hommes et d'animaux. Mais les autres passions se donnaient carrière, témoin la salle des *Abencerages*, où la jalousie des *Légris* fit tomber les têtes de rivaux puissants, dont l'épée manqua plus tard à la défense de la cause commune.

Les monarques espagnols ont aussi livré à leurs artistes favoris les murs de l'*Alhambra*. Quelques fragments de fresques à demi-effacées font honneur aux peintres du temps de Philippe V. L'oratoire a un bon tableau de *Rincon*, l'*Adoration des Mages*, sur un autel païen. Que n'avons-nous des journées à consacrer à l'étude de ce petit monde ! Cent choses sollicitent notre curiosité : Les trous, percés dans le pavé des salles, pour laisser passer la fumée des parfums qu'on brûlait dans le sous-sol; la niche où l'on déposait ses *babouches*, avant que d'entrer dans le *Mihrab*, ou sanctuaire intime; les deux immenses dalles de marbre blanc, qu'on appelle les *deux sœurs;* une autre dalle de marbre, ployée en deux comme une feuille de bois mince; la *Barca*, antichambre aux proportions allongées, imitant une nacelle; la *Chambre du Secret*, où les mots prononcés dans un angle, à voix basse, sont distinctement perçus à l'autre bout; le *Musée*, où l'on a réuni nombre d'objets curieux. Mais il faut marcher et sortir sous l'impression d'un rêve. Grenade, pourquoi es-tu si loin ?...

Prenons ce chemin creux qui serpente entre les substructions des remparts. Nous nous croisons avec les élèves d'un séminaire, qui sont en promenade. Jeunes gens et petits enfants ont pour costume une ample soutane noire et une sorte d'écharpe rouge qui se ramène par devant, formant deux poches où pendent coquettement leurs gants blancs. Leur coiffure est une toque ou barrette, à houppe et coins rouges. Les rangs sont rompus. Ils grimpent, s'appuyant sur une canne, et causant gaîment, mais sans bruit. Leurs maitres les suivent, d'une allure moins vive. Tous nous saluent, bien entendu, et nous saluons en eux l'avenir du clergé espagnol, grave et digne au nord, aimable et sémillant au midi.

Remontant la vallée où nous sommes tombés, nous considérons à loisir les dehors ruinés de l'*Alhambra*, du côté du couchant. Ils se prolongent, l'espace au moins d'un kilomètre, jusqu'aux jardins du *Généralife*, autrefois villa d'été des rois Maures, aujourd'hui propriété d'un Comte Romain, *Pallavicini* (1).

L'enchantement recommence. Les allées ombreuses montent et tournoient jusqu'au sommet d'une colline. L'eau semble monter avec

(1) Pour obtenir d'y pénétrer, il faut demander l'autorisation au consul d'Italie, dont la maison est un vrai musée italien, flamand et morésque.

nous. Elle coule toujours abondante, toujours fraîche et limpide, toujours murmurante. On nous signale, en passant, le *cyprès de la Sultane,* fameux dans l'histoire épisodique des *Abencerages.* Il reste peu de chose de l'ancien palais, une belle cour, entourée de son péristyle; quelques pièces, décorées d'*azulejos* (faïences teintes), le beau réservoir, d'où le bras du *Darro,* qu'on a détourné, s'échappe pour aller distribuer en tous sens ses minces filets liquides. D'une galerie où s'ennuyent les médiocres portraits de quelques personnages historiques, l'œil plonge au loin sur la profondeur. L'horizon est borné par la *Sierra Nevada,* la bien nommée, car elle étale au soleil de grandes plaques nacrées, glaciers ou amas de neige. Tout près est la cîme *le Sillo del Moro* (1), qui fut jadis le piédestal d'un autre palais; et tout là-bas, une anfractuosité de la chaîne est l'*Ultimo Sospiro del Moro* (2). De là, Boabdil, marchant vers l'exil, jeta son dernier regard sur Grenade et, soupirant profondément, il pleura : « Pleure comme une femme, « lui dit sa mère, ce royaume que tu n'as pas su défendre en homme. »

Le Dieu qui avait donné la victoire aux preux de Castille et d'Aragon s'est fait, dans toutes ces magnificences, une place plus que modeste. Une Eglise fut élevée, au dernier siècle, sur l'emplacement d'une mosquée détruite. Elle est régulière, mais froide et pauvre. Le Curé a pour presbytère une arrière sacristie, où je le surpris, assis sur sa couchette, procédant à sa toilette du matin. Sa paroisse ne compte que cent vingt habitants, hôteliers, cochers, palefreniers et valets. Mais ses autels sont parés par lui-même de fleurs naturelles, qu'il renouvelle chaque jour. Les linges sacrés, plissés avec goût, sont éblouissants de blancheur; les ornements sacerdotaux, irréprochables, et lui-même nous sert la messe avec une piété de Sulpicien. Saint prêtre, qui ne paraissais pas envier les postes éminents, je respirai près de toi un parfum plus bienfaisant que ceux de la Cour des *Arryanes* (3), celui de tes vertus sacerdotales. « Tous les ministres de Jésus « sont doublement frères, » me dis-tu, quand je te remerciai de ta complaisance. Puisse-t-il exaucer les vœux que nous échangeâmes, en nous séparant, vœux de prospérité spirituelle pour la France très chrétienne et pour la catholique Espagne (4)!

P.-G. DEYDOU.

(1) Siège du More, ainsi nommée parce qu'un souverain de cette nation allait de là contempler le paysage.
(2) Dernier soupir du More.
(3) Cour des Myrtes.
(4) On est en train de restaurer tous les monuments que j'ai décrits, Mosquée de Cordoue, Alcazar de Séville et Alhambra.

A TRAVERS LES LIVRES [1]

Nous nous sommes contentés trop longtemps de la légende de la Révolution. Depuis quelque vingt ans, on essaie de procéder à l'enquête scientifique nécessaire pour en écrire l'histoire. On fait donc appel aux innombrables pièces d'archives accumulées dans les dépôts publics de France et d'Europe, et on interroge les contemporains. Ce n'est pas que tous soient également dignes de foi. Il y a tout d'abord une étude critique indispensable : il faut s'assurer de l'authenticité des mémoires, de la valeur intellectuelle de leurs auteurs, de la connaissance plus ou moins personnelle et approfondie qu'ils ont eue des événements ; il faut contrôler leurs récits par d'autres récits et par des documents dont l'autorité soit certaine. Ce travail préalable accompli, on peut arriver à se faire une idée exacte des faits ; puis, les faits réunis en grand nombre et l'état psychologique des acteurs du drame élucidé, on peut, comme M. Taine y a si admirablement réussi, arriver à une de ces synthèses puissantes qui jettent une pénétrante lumière sur toute une période de l'histoire.

Parmi ceux des témoins de la Révolution dont les dépositions ont la plus grande valeur, Mallet du Pan tient assurément une place à part. Quiconque a lu l'ouvrage de M. Taine a été frappé du constant appel fait par lui aux souvenirs et à la correspondance de ce publiciste éminent, et en même temps de la haute importance de ses informations et de ses jugements. « Il a décrit, commenté, jugé la Révolution depuis le commencement jusqu'à la fin ; de 1789 à 1800, ses analyses et ses prédictions se succèdent de semestre en semestre, de mois en mois et souvent de semaine en semaine. Si l'on se reporte aux documents originaux, on constate que ses prédictions sont presque toujours vraies ; parmi tant de gens aveugles, aveuglés ou myopes, il reste clairvoyant et voit de très loin. En cela il est unique : rien de plus rare en tout temps et surtout en ce temps-là que la compétence politique, et Mallet, en politique, était compétent. »

Une de ses œuvres les plus considérables était, jusqu'ici, demeurée à peu près inédite. C'était la correspondance politique qu'il rédigea à Berne et à Fribourg, pour l'Empereur, de 1794 à 1798.

« C'est une description reprise après chaque crise importante, de l'état respectif des partis dans la Convention, les comités ou les Conseils, de leurs desseins, de leurs menées, de leur composition ; un tableau des mouvements de l'opinion publique, une anatomie morale

(1) *Correspondance inédite de* MALLET DU PAN *avec la Cour de Vienne* (1791-1798), publiée d'après les manuscrits conservés aux archives de Vienne, par ANDRÉ MICHEL, avec une préface de M. TAINE, Paris, Plon, 1884. 2 vol. in-8° de XXXII-438 et 438 p.

de Paris et de la France faite par une observateur passionné et hostile, mais d'une honnêteté incontestable ; par un écrivain inégal, quelquefois diffus et prolixe, Calviniste et Génevois, mais s'élevant à une entraînante éloquence par la force de ses convictions réfléchies et profondes, sous la poussée de ses indignations. » Mallet connaît à merveille les événements ; il est parfaitement renseigné par des correspondants très sûrs et bien placés pour voir. A cet égard, l'étude parallèle des documents contemporains lui est complètement favorable. De plus, s'il arrive quelquefois que sur tel ou tel personnage, Bonaparte, par exemple, faute d'une connaissance suffisante de l'individu, ses appréciations soient inexactes et ses prévisions destinées à recevoir des faits ultérieurs un prompt démenti, « sur les assemblées, les partis et les foules, ses jugements sont aussi exacts que pénétrants; là-dessus, dit M. Taine, en refaisant son travail, je ne l'ai jamais trouvé en défaut, les documents de toutes mains, authentiques et multipliés autorisent ses descriptions les plus sombres et ses sévérités les plus âpres. »

Or ces années 1794-1799 sont des plus importantes dans l'histoire de la Révolution. N'allez pas croire que la domination jacobine a fini au 9 thermidor, que les lois et la civilisation vont reprendre leur empire au lendemain de l'exécution de Robespierre. La Terreur continue avec des hauts et des bas, avec des alternatives d'accalmie et de rage. La persécution contre tout ce qui est honnête durera jusqu'aux derniers jours du Directoire, et la misère aussi, l'agiotage et la corruption scandaleusement étalée.

Cette période de la Révolution, certainement une des moins connues, est actuellement l'objet de travaux fort sérieux. Les lettres de Mallet du Pan apporteront à son histoire une contribution fort considérable. Outre les faits qui sont innombrables et présentés dans un relief puissant, il y a là, comme dit M. Taine, « de l'histoire vivante, l'histoire des passions effectives et des volontés qui ont agi ; on les touche, on les tient, on démêle leur qualité, on saisit leur origine, on suit leur développement, on saisit leur œuvre ; on quitte le *Moniteur*, la séquelle des journaux et le fatras des pamphlets, les harangues de tribune et de club, les kilomètres de bavardage abstrait, les phrases qui ne sont que des phrases et dupent l'orateur aussi bien que l'auditoire, le raisonnement verbal qui dissimule le vide de la cervelle et ne sert qu'à exalter les haines ou à masquer les appétits ; on aperçoit la Révolution, non plus à travers les illusions de la distance, dans le mirage de la légende, mais face à face, en elle-même, telle qu'elle a été, je veux dire telle qu'elle était dans le cœur et dans la tête de ceux qui l'ont faite. »

Est-ce peu de chose qu'un pareil résultat et se peut-il concevoir un plus grand éloge et une plus absolue recommandation de l'œuvre que je signale aujourd'hui à l'attention de nos amis ?

Ernest ALLAIN.

MÉMOIRES INÉDITS DE Mme DE CHATEAUBRIAND [1]

..... Pensant alors que la Restauration, appuyée sur M. de Talleyrand et compagnie, pourrait nous enlever jusqu'au toit que nous avait laissé Napoléon. C'est ce qui arriva deux ans plus tard (2).

Mais, tout à coup, voilà que nous entendons se mêler aux cris de vive le Roi, celui de : vive les ... Ces messieurs, et quelques autres braves, avaient attaqué la colonne de la place Vendôme, non avec la lance et l'épée, mais avec des cordes qu'ils avaient attachées au col de la statue de l'Empereur : ils ne purent l'ébranler. On alla chercher des machines, et, pour la première fois, le héros courba la tête et tomba aux pieds de ces Français et de ces Souverains, qui tant de fois s'étaient inclinés, ou avaient reculé devant lui; lâchement en ce jour, ils laissaient insulter son image; peu de jours avant, ils lui demandaient la paix à genoux.

(1) Tous droits de reproduction et de traduction réservés à la famille. — Voir *Revue cath. de Bord.*, 1885, pages 1-54, 65-102.

(2) « Peu de temps après, ma *Vallée aux Loups* fut vendue, comme on vend les meubles des pauvres, sur la place du Châtelet. Je souffrais beaucoup de cette vente; je m'étais attaché à mes arbres, plantés et grandis pour ainsi dire dans mes souvenirs. La mise à prix était de 50,000 fr.; elle fut couverte par M. le vicomte de Montmorency, qui seul osa mettre une surenchère de 100 francs; la *Vallée* lui resta. Il a depuis habité ma retraite; il n'est pas bon de se mêler à ma fortune; cet homme de vertu n'est plus. » (*Mémoires d'Outre-tombe*, t. VII, p. 228.)

1er MARS 1885.

La première chose que firent les souverains après la prise de Paris, ce fut de s'entendre avec tous les *feu* bonapartistes, voire même les révolutionnaires, joints à quelques gros bonnets de cette armée occulte de commissaires du roi, dont MM. F., D., R. étaient les chefs. Pendant quinze ans, ces messieurs avaient exploité Paris à leur profit à venir. Ils faisaient, aux princes exilés, leurs rapports dans le sens qui leur [convenait]. Il en résultait que les hommes qui ne leur plaisaient pas étaient désignés à Artwel comme des *constitutionnels;* car c'était le crime irrémissible et pour lequel on était mis à l'index. Quant aux bonapartistes, on leur pardonnait en faveur de leur amour pour le despotisme; et les hommes de 93 ne laissaient pas que d'avoir leur bon côté pour les Bourbons qui aiment mieux avoir à pardonner la trahison qu'à récompenser la fidélité..; aussi fut-on tout étonné de voir, lors de la Restauration, des gens qui avaient profité de tous les bénéfices de la cour impériale, se trouver encore les hommes désignés pour envahir toutes les places de la cour des Bourbons. Ils furent appelés les défenseurs du trône parce qu'ils en usurpaient la faveur. Ce fut une chose hideuse que la manière dont étaient traités, en 1814, les hommes qui avaient le plus souffert pour la cause des Bourbons. Ceux-là, et quelques pauvres gens qui avaient servi l'Empereur loyalement et par besoin, furent absolument mis de côté. Les services des premiers pesaient; on croyait faire justice en ôtant la pain aux autres.

Cependant, parmi les hommes au pouvoir, les plus absolutistes firent entendre à l'autocrate de Russie qu'il fallait une charte pour satisfaire aux vœux de la partie des Français qui, n'ayant rien à craindre des libertés publiques et surtout de la liberté de la presse, voulaient une garantie de leurs droits. Ce mot effrayait les vieux royalistes qui croyaient bonnement que, la charte une fois octroyée, il faudrait l'exécuter; mais les plus habiles, et surtout les légitimistes de nouvelle date, leur firent entendre que cette charte ne serait pas l'Évangile et que l'on ne serait point obligé de la suivre à la lettre; que

ce serait un mot que satisferait les constitutionnels sans engager les royalistes : cette charte étant faite sans bonne foi, on la rendit aussi démocratique que possible, croyant qu'avant un an elle ne serait bonne qu'à jeter au feu. Lorsque les architectes d'un si dangereux édifice virent que des hommes de conscience voulaient marcher avec la constitution à laquelle on leur avait fait jurer d'être fidèles, il n'y eut pas, de leur part, assez de menées pour les rendre odieux à la Cour. Ce fut à Saint-Ouen que cette charte menteuse fut signée par Louis XVIII, qui l'aurait suivie et aurait régné paisiblement sans les éternelles intrigues du pavillon Marsan. L'abbé de Montesquiou, M. Ferrand et notre bon Clauzel furent, dit-on, les principaux rédacteurs de cette charte qu'on pouvait ne pas donner, mais qu'on devait suivre après l'avoir jurée. Ce fut le... de l'année 1814 que Monsieur, qui avait précédé le roi de France, fit son entrée dans Paris. Une foule immense se porta à sa rencontre; de ce nombre était M. de Chateaubriand; il revint charmé, trompé par les paroles affectueuses du prince qui, avec beaucoup de grâce, jetait son cœur ce jour-là à tout venant. Cependant on pouvait s'apercevoir que les grandes démonstrations étaient pour les habits retournés et un certain nombre de ces intrigants qui semblent surgir lorsqu'un gouvernement succède à un autre, et qui se trouvent tout à coup, et sans qu'on sache pourquoi, des hommes importants parce qu'ils le disent, et nécessaires par les services qu'ils prétendent avoir rendus, services qui n'ont profité qu'à eux.

L'arrivée de Monsieur fut célébrée par un banquet où assistaient tous les Souverains... La brochure de M. de Chateaubriand parut : *Bonaparte et les Bourbons*. D'abord elle rallia par sa modération tous les bonapartistes au parti du roi; des gens de bonne foi ne pouvaient trop louer la générosité de mon mari qui, persécuté pendant dix ans sous l'Empire, prêchait si éloquemment l'oubli du passé. La Cour profita de ses conseils sans lui en savoir gré; on combla tous les hommes qui avaient servi l'Empereur, et on laissa de côté

celui qui avait si puissamment contribué à sa chute morale ; car, il ne faut pas se le dissimuler, l'ouvrage de M. de Chateaubriand fit (comme le dit lui-même Bonaparte) plus de bien aux Bourbons qu'une armée de 100,000 hommes. Mais les ultra d'alors — il y en avait déjà — ne lui pardonnaient pas d'avoir exprimé dans sa brochure quelque sentiment des libertés publiques que Louis XVIII fut obligé d'avoir l'air au moins de manifester à Saint-Ouen. Lorsqu'il jura la charte, il crut pouvoir tromper la France et il ne fit avec elle qu'une paix menteuse et boiteuse.

1815. — Voyage de Gand (1).

Le 1er mars, 5 heures du soir, la flotille qui ramenait Bonaparte en France mouillait à Cannes. Lorsqu'on apprit cette nouvelle à Paris, les *Tuileries* furent dans la joie. Les courtisans s'écriaient que la descente de Napoléon aurait le résultat le plus heureux, puisqu'il ferait connaître les vrais amis du roi. Il eût été très aisé de les connaître avant. Aussi se contenta-t-on de déclarer Bonaparte traître et rebelle ; et les

(1) Avant de lire la piquante relation intitulée *Voyage de Gand*, et afin d'en mieux saisir toute la portée sérieuse, il faut méditer les magistrales réflexions d'un témoin, jeune alors mais déjà grave, envoyé à Gand pour représenter le parti des royalistes constitutionnels : j'ai nommé Guizot. Ce nom, prédestiné à la double illustration des lettres et de la politique, est mentionné incidemment, et sans trop de faveur, dans le récit de Mme de Chateaubriand.

« Ce que nous apprenions de Gand nous inquiétait beaucoup : transactions ou institutions, tous les problèmes de principes ou de circonstance qu'on se flattait d'avoir résolus en 1814 étaient là remis en question ; la lutte était rengagée entre les royalistes constitutionnels et les absolutistes de réaction ou de cour, entre la Charte et l'ancien régime. On s'est souvent complu à sourire et à faire sourire en racontant les dissensions, les rivalités, les projets, les espérances et les craintes qui se débattaient parmi cette poignée d'exilés, autour de ce roi impotent et impuissant. C'est là un plaisir peu intelligent et peu digne. Qu'importe que le théâtre soit grand ou petit, que les acteurs y paraissent dans la haute ou dans la mauvaise fortune, et que les misères de la nature humaine s'y déploient sous de brillantes ou de mesquines formes ? La grandeur est dans les questions qui s'agitent et les destinées qui se préparent ; on traitait à Gand la question de savoir comment la France serait gouvernée quand ce vieux roi sans Etats et sans soldats serait appelé une seconde fois à s'interposer entre elle et l'Europe. Le problème et l'évènement en perspective étaient assez grands pour préoccuper dignement les hommes sérieux et les bons citoyens. » (Guizot : *Mémoires pour servir à l'histoire de mon temps*, t. I, p. 78, 2me édition.)

ministres, imitant la sécurité de la cour, laissèrent envahir leurs ministères par les amis de l'Empereur : M. Ferrand, entr'autres, livra de bonne grâce, quinze jours d'avance, les postes à M. de La Valette.

Le 18 ou 19 mars, Monsieur et M. le duc d'Orléans revinrent de Lyon où ils avaient été envoyés par le maréchal Macdonald et le duc de Feltre; ils rapportèrent que Bonaparte était entré à Grenoble où La Bedoyère était allé le recevoir à la tête de son régiment. Alors les jactances cessèrent au Château et la terreur fut au comble. Malgré les belles paroles du roi aux députés lorsqu'il vint faire l'ouverture des Chambres, nous n'étions pas bien sûrs qu'environné comme il était, il voulût attendre aux Tuileries l'arrivée de Bonaparte. En conséquence, M. de Chateaubriand se rendit au Château pour savoir des nouvelles; il demanda à MM. de Duras et de Blacas s'ils pensaient que le roi dût partir : ils répondirent que non. Cependant tout avait un air de désordre qui n'était pas rassurant. En sortant, mon mari rencontra M. de Richelieu et se plaignit de ce qu'on lui faisait un mystère d'un départ dont il était à peu près sûr : « Prenez garde, lui dit le duc, on nous trompe. Pour moi, je vais faire la garde aux Champs-Elysées; car je ne compte pas attendre tout seul l'Empereur aux Tuileries (1). »

De mon côté j'étais très inquiète; j'avais prudemment fait

(1) « Je rencontrai le duc de Richelieu dans les Champs-Elysées : « On nous trompe, me dit-il; je monte la garde ici, car je ne compte pas attendre tout seul l'Empereur aux Tuileries. » Madame de Chateaubriand avait envoyé, le soir du 19, un domestique au Carrousel, avec ordre de ne revenir que lorsqu'il aurait la certitude de la fuite du roi. A minuit, le domestique n'étant pas rentré, je m'allai coucher. Je venais de me mettre au lit quand M. Clausel de Coussergues entra. Il nous apprit que Sa Majesté était partie, et qu'elle se dirigeait sur Lille. Il m'apportait cette nouvelle de la part du chancelier, qui, me sachant en danger, violait pour moi le secret et m'envoyait douze mille francs à reprendre sur mes appointements de ministre de Suède. Je m'obstinai à rester, ne voulant quitter Paris que quand je serais physiquement sûr du déménagement royal. Le domestique envoyé à la découverte revint : il avait vu défiler les voitures de la cour. Mme de Chateaubriand me poussa dans sa voiture, le 20 mars. J'étais dans un tel accès de rage que je ne savais où j'allais ni ce que je faisais.

« Nous sortîmes par la barrière St-Martin. A l'aube, je vis des corbeaux descendre

préparer notre voiture, et j'envoyai un de nos gens au Carrousel avec ordre de ne revenir que lorsqu'il aurait la certitude que le roi était parti : car j'étais bien sûre qu'il partirait malgré les belles protestations. A minuit environ, ne voyant pas revenir le domestique, nous prîmes le parti d'aller nous coucher. Nous venions de nous mettre au lit, quand un député de nos amis vint nous prévenir que le roi était parti et qu'il se dirigeait sur Lille. Il tenait cette nouvelle du chancelier qui lui en avait demandé le secret, avec la permission de le dire seulement à M. de Chateaubriand qu'il savait fort en danger s'il restait à Paris, et auquel le roi avait chargé M. d'Aubray de remettre 12,000 fr. pour son voyage. Le chancelier remit aussi à Clauzel une somme de... pour être distribuée, le lendemain, à MM. les principaux membres de la chambre des députés. Cependant mon mari ne voulait pas absolument quitter Paris sans être sûr de la fuite du roi; il disputait encore et voulait attendre le jour afin de s'assurer par lui-même de la vérité, lorsque heureusement l'homme que j'avais envoyé à la découverte revint et nous donna, sur le départ des voitures du roi, des détails qui ne nous laissèrent aucun doute.

20 mars. — Après cela, nous n'étions pas tentés d'attendre Bonaparte à Paris; il aurait fait passer de mauvais moments à mon mari, et il l'aurait puni avec autant de raison que les Bourbons avaient mis d'ingratitude à ne pas le récompenser. Nous prîmes donc notre parti; et le 20 mars, à une heure du matin, nous montâmes en voiture, munis d'un passeport qui nous avait été donné d'avance en blanc, et que nous remplîmes ensuite avec les noms de M. et Mme ... négociant, à Louvain... Nous nous fîmes conduire jusqu'à Luzarches où nous éprouvâmes déjà des difficultés pour avoir des chevaux de poste.

paisiblement des ormes du grand chemin où ils avaient passé la nuit, pour prendre aux champs leur premier repas, sans s'embarrasser de Louis XVIII et de Napoléon; ils n'étaient pas, eux, obligés de quitter leur patrie, et, grâce à leurs ailes, ils se moquaient de la mauvaise route où j'étais cahoté (!). » (T. VI, p. 384.)

Nous rejoignîmes le roi à ... lieues de Paris. Le départ avait été si précipité et les ordres si mal donnés que les gardes du corps ne savaient s'ils accompagnaient la voiture de Sa Majesté ou celles des personnes qui fuyaient à sa suite. La nuit était tellement noire que les chevaux barraient le chemin aux voitures et les voitures aux chevaux. Les chemins étaient affreux; les cavaliers enfonçaient dans la boue. Chacun se demandait : où allons-nous? où est le roi? où va-t-il? Nous savions par le chancelier qu'il allait à Lille, mais nous ignorions la route qu'il prendrait; il prit celle de Beauvais, et nous, à cause de la difficulté des chevaux, nous suivîmes celle d'Amiens. *(Morceau à refaire.)*

Comme j'étais depuis longtemps malade et que la voiture me fatiguait horriblement, nous fûmes obligés de nous arrêter pour coucher à Arras. Il pensa nous y arriver malheur, car nous fûmes reconnus; et lorsque le matin nous envoyâmes demander des chevaux, le maître de poste répondit que nous n'en aurions pas, qu'ils étaient tous retenus pour le général..... qui allait porter à Vienne la nouvelle de l'arrivée de l'Empereur et roi à Paris, et que M. de Chateaubriand n'avait qu'à se reposer en attendant. D'après cette réponse, qui nous prouva d'abord que nous étions reconnus, nous craignîmes avec raison qu'on ne voulût nous retenir pour nous faire arrêter : en conséquence, mon mari alla lui-même à la poste, et, avec de l'argent qu'il donna au postillon, il leva les difficultés : un quart d'heure après, nous étions sur la route de Lille avec les chevaux du général. A Amiens nous fûmes parfaitement accueillis.

Cette ville s'est montrée fort bonne dans les Cent-Jours : nous la trouvâmes dans la consternation; mais je ne sais dans quelle autre petite ville nous eûmes beaucoup de peine à passer. La populace était déjà assemblée et courait les rues en criant : Vive l'Empereur! et en vociférant contre la famille royale. Ce fut dans ce petit endroit que nous apprîmes positivement que le roi allait en Flandre.

Arrivés aux portes de Lille, le 23 juin, à 2 heures du matin,

nous trouvâmes les portes fermées avec ordre de ne les ouvrir pour personne (1). Aux postes, on ne voulut jamais nous dire si le roi était ou n'était pas dans la ville, ni se charger d'une lettre que M. de Chateaubriand venait d'écrire au commandant de la place. Nous fûmes donc obligés, après nous être reposés un moment dans un mauvais cabaret, de nous remettre en route et de nous rendre à Tournai. Là nous apprîmes que le roi était bien certainement à Lille; qu'il y était entré avec le maréchal Mortier et qu'il comptait s'y fortifier. M. de Chateaubriand écrivit donc à M. de Blacas, qui était auprès du roi, pour qu'il lui fît envoyer une permission d'entrer dans la place; il envoya cette lettre par un commissionnaire à franc étrier, qui revint ... heures après, et lui remit une permission du commandant, mais sans un mot de M. de Blacas. Cependant, sans aucun soupçon, mon mari allait monter en voiture pour se rendre à Lille, lorsque M. le prince de Condé arriva et nous dit qu'il venait de Lille, qu'il n'avait quittée qu'après le départ du roi en route vers les Pays-Bas; il ajouta que le maréchal Mortier restait derrière et le faisait accompagner jusqu'à la frontière. Ce général l'aurait fait arrêter peu de jours après.

D'après les détails que nous venions de recevoir du prince de Condé, il était clair que Sa Majesté était déjà partie lorsqu'on reçut à Lille la lettre de M. de Chateaubriand, et que la permission envoyée n'était qu'un piège pour l'attirer et le livrer à Bonaparte.

(1) « Arrivés sous les remparts de Lille le 23, à deux heures du matin, nous trouvâmes les portes fermées; ordre était de ne les ouvrir à qui que ce soit. On ne put ou on ne voulut nous dire si le roi était entré dans la ville. J'engageai le postillon, pour quelques louis, à gagner l'autre côté de la place et à nous conduire à Tournai... Arrivés à Tournai, j'appris que Louis XVIII était certainement entré dans Lille avec le maréchal Mortier, et qu'il comptait s'y défendre. Je dépêchai un courrier à M. de Blacas, le priant de m'envoyer une permission pour être reçu dans la place. Mon courrier revint avec une permission du commandant, mais sans un mot de M. de Blacas. Laissant Mme de Chateaubriand à Tournai, je remontais en voiture pour me rendre à Lille, lorsque le prince de Condé arriva. Nous sûmes par lui que le roi était parti et que le maréchal Mortier l'avait fait accompagner jusqu'à la frontière. D'après ces explications, il restait prouvé que Louis XVIII n'était plus à Lille lorsque ma lettre y parvint. » (T. VI, p. 386.)

M. le duc d'Orléans arriva à Tournai peu de moments après le prince de Condé. Il était fort mécontent et ne s'en cachait pas (1). Pour le vieux prince, il était beaucoup plus occupé de son dîner qu'affligé de sa seconde émigration. En partant — quelques heures avant nous — il nous chargea de recommander le café de l'auberge à ceux de sa maison qu'il avait laissés derrière lui et qui allaient arriver (2).

De Tournai, nous allâmes à Bruxelles pensant y trouver le roi : on nous dit qu'il était à Gand.

Ce ne fut pas la faute de MM. de Duras et de Blacas si Louis XVIII prit le parti très sage de ne pas aller en Angleterre. On le doit à Monsieur qui obtint qu'il restât sur le continent. Il donna là un très bon conseil, peut-être le seul de bon que le roi ait reçu de son frère.

Cependant la petite armée du duc de Berry, composée de troupes rassemblées à Melun, ne put l'accompagner à Gand. Le roi des Pays-Bas ne permit qu'à 200 hommes seulement d'entrer sur son territoire. L'armée fut donc licenciée, et M. le duc de Berry fut cantonné à Alost (deux lieues de Gand) avec son petit bataillon et quelques volontaires qui l'avaient suivi.

Nous passâmes quelques jours à Bruxelles où nous retrouvâmes M. le prince de Condé... Nous vîmes aussi un moment, à Bruxelles, lord Wellington, et nous y laissâmes M. de La Tour du Pin et M. de Richelieu qui venait, je crois, de quitter Monsieur à Béthune et qui s'exprimait sur son compte de la manière la plus brutale et en même temps la plus inconvenante..... Il nous dit qu'il s'en allait en Russie (je ne sais

(1) Le duc d'Orléans suivit de près le prince de Condé, mécontent en apparence. » (T. VI, p. 386-387). — Un des plus graves sujets de haine du duc d'Orléans contre la famille royale, c'est la manière dont le roi se comporta envers lui à Lille, en lui ôtant le commandement de la place ou des troupes. (Note du Ms.)

(2) « Quant au vieux prince de Condé ..... il ne savait trop s'il irait dîner au Grand-Cerf. Il leva ses tentes quelques heures avant nous, me chargeant de recommander le café de l'auberge à ceux de sa maison qu'il avait laissés derrière lui. » (T. VI, p. 388.)

s'il y fut) ne voulant plus entendre parler de pareilles gens (1). Une semblable profession de foi qu'il rendait assez publique aurait dû le perdre ; mais je pense au contraire que c'est ce qui le fit ministre; car si les princes ne l'aimaient pas, ils ne l'en traitaient pas moins comme tous ceux qu'ils craignaient, c'est-à-dire à merveille. Au surplus, M. de Chateaubriand fut un de ceux qui eut le plus de part à sa nomination des affaires étrangères. M. de Richelieu en convenait; aussi l'en récompensa-t-il par tous les désagréments qu'il put s'imaginer. D'abord il l'empêcha d'entrer au conseil; ensuite il refusa de payer deux années qu'on lui devait sur son ambassade de Suède.

Sur un ordre du roi, nous nous rendîmes à Gand ; nous y trouvâmes Mme de Duras, qui nous y avait précédés de quelques jours (2); peu de temps après, M. et Mme de Lévis vinrent nous rejoindre (3), de sorte que nous nous trouvâmes entourés de quelques amis.

(1) « Le duc de Richelieu me parla des princes de la manière la plus brutale, déclarant qu'il s'en allait en Russie, et ne voulait plus entendre parler de ces gens-là. » (T. VI, p. 390.)

(2) « Mme la duchesse de Duras était venue rejoindre M. le duc de Duras parmi les bannis. Je ne veux plus dire du mal du malheur, puisque j'ai passé trois mois auprès de cette femme excellente, causant de tout ce que des esprits et des cœurs droits peuvent trouver dans une conformité de goûts, d'idées, de principes et de sentiments. Mme de Duras était ambitieuse pour moi : elle seule a connu d'abord ce que je pouvais valoir en politique ; elle s'est toujours désolée de l'envie et de l'aveuglement qui m'écartaient des conseils du roi ; mais elle se désolait encore bien davantage des obstacles que mon caractère apportait à ma fortune : elle me grondait, elle me voulait corriger de mon insouciance, de ma franchise, de mes naïvetés, et me faire prendre des habitudes de courtisanerie qu'elle-même ne pouvait souffrir. Rien peut-être ne porte plus à l'attachement et à la reconnaissance que de se sentir sous le patronage d'une amitié supérieure qui, en vertu de son ascendant sur la société, fait passer vos défauts pour des qualités, vos imperfections pour un charme. Un homme vous protège par ce qu'il vaut, une femme par ce que vous valez : voilà pourquoi, de ces deux empires, l'un est si odieux, l'autre si doux. » (T. VI, p. 394.)

(3) « Mme la duchesse de Lévis était une personne très belle, très bonne, aussi calme que Mme la duchesse de Duras était agitée. Elle ne quittait point Mme de Chateaubriand ; elle fut à Gand notre compagne assidue. Personne n'a répandu dans ma vie plus de quiétude, chose dont j'ai grand besoin. Les moments les moins troublés de mon existence sont ceux que j'ai passés à Noisiel, chez cette femme dont les paroles et les sentiments n'entraient dans votre âme que pour y ramener la sérénité. Je les rappelle avec regret ces moments écoulés sous les grands marronniers de Noi-

Aux intrigues de la cour des Tuileries succédèrent bientôt les intrigues de la cour de Gand. Le pavillon Marsan était là, comme à Paris, en pleine activité de marches et de contre-marches, pour amener à son bon plaisir les négociations fatales auxquelles nous dûmes une honteuse Restauration.

Le roi accueillit mon mari avec une bienveillance marquée, et M. de Blacas, à qui les deux cours tournèrent également le dos, l'accablait de démonstrations d'amitié, bien sûr qu'il trouverait pour le défendre dans sa disgrâce celui qu'il avait persécuté dans sa faveur.

Tous les jours le roi faisait inviter huit ou dix personnes à dîner. C'est la seule étiquette qu'il ait enfreinte à Gand. M. de Chateaubriand fut un de ceux qu'il invita le plus souvent. Le soir, le roi s'amusait de sa bonhomie et de ce qu'il osait rire réellement des histoires que Sa Majesté racontait, dit-on, à merveille : licence que jamais un gentilhomme de la chambre ne se serait permise; ce fut à l'occasion de ces dîners que le maréchal de Bellelune (1), qui en était exclu, partit pour Aix-la-Chapelle. On l'avait pris en antipathie et l'on se permettait sur son compte toute sorte de pointes les plus sottes, comme, par exemple, qu'il avait beaucoup perdu à la Révolution, qui lui avait changé son nom de Beau Soleil en celui de Bellelune. Voilà comme on traitait un brave militaire, l'un des trois seuls maréchaux qui fût resté fidèle aux Bourbons dans les Cent-Jours; mais en revanche on traitait à ravir l'abbé Louis, prêtre défroqué, et B., dont la platitude aux pieds des Bourbons ne pouvait égaler celle dont il avait, pendant dix ans, fatigué l'Empereur.

siel! L'esprit apaisé, le cœur convalescent, je regardais les ruines de l'abbaye de Chelles, les petites lumières des barques arrêtées parmi les saules de la Marne.

« Le souvenir de Mme de Lévis est pour moi celui d'une silencieuse soirée d'automne. Elle a passé en peu d'heures; elle s'est mêlée à la mort comme à la source de tout repos. Je l'ai vue descendre sans bruit dans son tombeau au cimetière du Père-Lachaise; elle est placée au-dessus de M. de Fontanes, et celui-ci dort auprès de son fils Saint-Marcellin, tué en duel. C'est ainsi qu'en m'inclinant au monument de Mme de Lévis, je suis venu me heurter à deux autres sépulcres; l'homme ne peut éveiller une douleur sans en réveiller une autre; pendant la nuit, les diverses fleurs qui ne s'ouvrent qu'à l'ombre s'épanouissent. » (T. VI, p. 424.)

(1) V. *Mémoires d'Outre-tombe*, t. VI, p. 397.

Nous ne profitâmes point à Gand de nos billets de logement (1); mais le lendemain de notre arrivée, une bonne personne fort riche, dont j'ai oublié le nom, vint nous trouver à l'auberge et nous supplia d'aller loger chez elle. Elle nous priait de si bonne grâce que nous commencions à nous laisser toucher, quand elle ajouta qu'elle voulait nous prévenir de ne faire aucune attention à ce que nous dirait son mari qui avait malheureusement la tête un peu dérangée :

« — Ma fille aussi, dit la bonne dame, est tant soit peu extraordinaire; elle a des moments terribles, la pauvre enfant! elle va jusqu'à nous frapper. Du reste, elle est bonne et douce comme un ange. Hélas! ce n'est pas celle-là qui me cause le plus de chagrin. C'est mon fils Louis, le dernier de mes enfants. Si Dieu n'y met la main, il sera pire que son père. » A ce dernier portrait de famille, nous arrêtâmes la bonne dame en la remerciant mille fois et l'assurant en même temps que nous étions décidés à rester à l'auberge, ne voulant pas abuser de l'hospitalité qu'elle nous offrait.

Nous fîmes ensuite la connaissance d'une famille qui joignait à toutes les vertus patriarcales l'amabilité et les bonnes manières des meilleures sociétés de Paris. La famille d'Oops était nombreuse (2). M. et Mme d'Oops réunissaient autour d'eux leurs enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Je me liai particulièrement avec Mlle Sophie d'Oops, leur petite-fille,

(1) « On m'avait donné un billet de logement dont je ne profitai pas; une baronne, dont j'ai oublié le nom, vint trouver Mme de Chateaubriand à l'auberge et nous offrit un appartement chez elle; elle nous priait de si bonne grâce! « Vous ne ferez aucune attention, nous dit-elle, à ce que vous contera mon mari; il a la tête... vous comprenez? ma fille aussi est tant soit peu extraordinaire; elle a des moments terribles, la pauvre enfant! mais elle est, du reste, douce comme un mouton. Hélas ! ce n'est pas celle-là qui me cause le plus de chagrin; c'est mon fils Louis, le dernier de mes enfants; si Dieu n'y met la main, il sera pire que son père. » Mme de Chateaubriand refusa poliment d'aller demeurer chez des personnes aussi raisonnables. » (T. VI, p. 391.)

(2) « J'étais assez souvent invité à des festins dans la famille de M. et Mme d'Oops, père et mère vénérables entourés d'une trentaine d'enfants, petits-enfants et arrière-petits-enfants. Chez M. Coppens, un gala, que je fus forcé d'accepter, se prolongea depuis une heure de l'après-midi jusqu'à huit heures du soir. Je comptai neuf services; on commença par les confitures et l'on finit par les côtelettes. Les Français seuls savent dîner avec méthode, comme eux seuls savent composer un livre. (!) » (T. VI, p. 411.)

déjà âgée de plus de 25 ans. Nous avons été longtemps en correspondance; ses lettres étaient des chefs-d'œuvre : une, entre autres, pour me faire part de la mort de sa mère, et la dernière qui renfermait un grand éloge de Léopolde. La famille d'Oops, étant très zélée catholique, avait éprouvé, je crois, quelques persécutions sous le règne de Guillaume.

La famille d'Oops, quoique vivant très retirée, tenait une fort bonne maison; nous y dînâmes plusieurs fois, fort bien, mais très longuement, selon la coutume de Gand. Je me rappelle, par exemple, un dîner que nous fîmes chez MM. Coppens et qui dura depuis 1 heure jusqu'à 8 heures. On commença par les confitures et on finit par les côtelettes. C'est la manière du pays. Du reste, ce dîner était magnifique et parfaitement accommodé.

En fait de femmes de la société, il n'y avait de Françaises à Gand que Mme la duchesse de Duras, la duchesse de Lévis, la duchesse de Bellune, la marquise de la Tour du Pin et moi; encore la duchesse de Lévis y vint-elle fort tard avec son mari, qui arriva en si piteux équipage que M. de Chateaubriand fut obligé de lui prêter jusqu'à des bas pour aller chez le roi : les bas allaient encore, mais pour le reste, c'était une vraie toilette de carnaval; le bon duc ne s'en mettait pas plus en peine à Gand qu'aux Tuileries, où sa garde-robe n'était guère mieux montée. Les souliers, par exemple, manquaient toujours; il s'était abonné aux savates parce que, disait-il, il avait eu une blessure au talon qui l'empêchait de relever les quartiers de son soulier.

Parler des Bertin..... dire comment le duc de F. fut peu favorable aux Vendéens... ne pas oublier l'affaire de Bayard.

Chaque jour, les courtisans de Monsieur venaient faire de longs sermons à mon mari sur la nécessité d'être de l'avis de leur maître. A Gand comme à Paris, le pavillon Marsan allait son train (1), et Son Altesse Royale ne pouvait ni se tromper ni

(1) « A Gand, comme à Paris, le pavillon Marsan existait... Tous les intrigants qui arrivaient de Paris..... apportaient à Monsieur les nouvelles qu'enfantait leur imagination ou qui convenaient à leur intérêt. » (T. VI, p. 427.)

être trompée. Tous les intrigants qui arrivaient de Paris, et il n'en manquait pas, apportaient à Monsieur les nouvelles qu'enfantait leur imagination et qui convenaient à leurs intérêts personnels. L'expérience ne pouvait corriger personne à cette cour d'intrigues et d'agitation. Le bon Hyde de Neuville, le seul homme franc parmi les *croyants* de Monsieur, s'était laissé prendre à la politique de M. de Vitrolles combinée avec celle de Fouché. Il n'y avait pas de semaine que ces deux *fatals agents* n'envoyassent des courriers à Gand, et leurs dépêches n'étaient autre chose que la preuve bien évidente, à qui voulait les croire, que Fouché et de Vitrolles étaient les hommes indispensables, sans la participation desquels on ne pouvait espérer une seconde Restauration. Hélas! ces mensonges réitérés eurent une funeste influence. Car une fois entrés comme des vérités dans la tête d'un prince faible et entêté, il n'eut ni repos ni patience jusqu'à ce qu'il eût obtenu de Louis XVIII, que les querelles fatiguaient, qu'il eût sanctionné le plan . . . de son frère.

Quand, ce qui était rare, M. de Chateaubriand allait chez Monsieur, l'entourage lui parlait en paroles couvertes, et avec maints soupirs, d'un homme — Fouché — qui, « il fallait en convenir, se conduisait à merveille: c'était lui, au fond, qui entravait les opérations de l'Empereur; c'était lui qui sauvait le faubourg Saint-Germain (1), etc. » Soult aussi était l'objet des prédilections de Monsieur, et, après Fouché, l'homme le plus loyal de France (2).

(1) Il est vrai que le misérable trahissait encore son ancien maître. Il profitait du présent et caressait, dans le cas d'une chute, le dada despotique de Monsieur à Gand; il faisait accroire par l'organe de Vitrolles que lui seul gouvernait Paris. Selon son ancien usage, il suscitait mille chicanes au faubourg Saint-Germain dont ensuite il le délivrait : aussi le faubourg en avait-il fait son idole, sans songer à la tête de Louis XVI. (Note du Ms.)

(2) « Quand je me rendais chez Monsieur, ce qui était rare, son entourage m'entretenait à paroles couvertes et avec maints soupirs, d'un homme qui, « il fallait en convenir, se conduisait à merveille ; il entravait toutes les opérations de l'empereur ; il défendait le faubourg Saint-Germain, etc. » Le maréchal Soult était aussi l'objet des prédilections de Monsieur, et, après Fouché, l'homme le plus loyal de France. » (T. VI, p. 428.)

Mon mari, qui ne pouvait, bien entendu, partager une seule de ces idées du pavillon Marsan, était regardé comme un incorrigible, comme un jacobin, bien plus que cela, comme un constitutionnel : « C'était un honnête homme au fond, mais qui avait un dada, une idée fixe, et dont il fallait toujours se défier;— surtout il fallait tâcher de l'éloigner du roi. » Voilà ce qui se disait à la cour de Monsieur.

Un jour une belle voiture s'arrêta à la porte de l'auberge où nous logions (1) et une belle dame en descendit; c'était Mme de Vitrolles qui arrivait chargée des pouvoirs de Fouché pour traiter avec le pavillon Marsan. Nous ne fûmes pas mis dans le secret de cette négociation; mais tout se sait; et de ce moment il ne fut plus question que des obligations que l'on avait au régicide et de l'impossibilité de rentrer en France, autrement que sous son bon plaisir. L'embarras était de faire goûter au roi le nouveau sauveur de la monarchie. Ce prince avait trop d'esprit pour croire que celui dont le moindre crime était d'avoir porté la tête de Louis XVI sur l'échafaud fût sincèrement jaloux de conserver celle de Louis XVIII. Aussi travailla-t-on longtemps avant de le faire consentir à entendre même prononcer sans humeur le nom de Fouché, et ce ne fut qu'à Arnouville, comme je le dirai dans la suite, que le roi céda.

... Parler de la manière leste avec laquelle le duc de Wellington traitait Monsieur à Gand. Dire aussi comment le duc de Feltre, qui avait suivi le roi à Gand, entrava les opérations de la Vendée, en qualité de ministre de la guerre.

Le roi des Pays-Bas refusa à Louis XVIII de lui prêter le

(1) « Un jour, une voiture s'arrête à la porte de mon auberge, j'en vois descendre Mme la baronne de Vitrolles; elle arrivait chargée des pouvoirs du duc d'Otrante. Elle remporta un billet écrit de la main de Monsieur, par lequel le prince déclarait conserver une reconnaissance éternelle à celui qui sauvait M. de Vitrolles. Fouché n'en voulait pas davantage; armé de ce billet, il était sûr de son avenir en cas de restauration. Dès ce moment, il ne fut plus question à Gand que des immenses obligations que l'on avait à l'excellent M. Fouché de Nantes; que de l'impossibilité de rentrer en France autrement que par le bon plaisir de ce juste; l'embarras était de faire goûter au roi le nouveau rédempteur de la monarchie. » (T. VI, p. 429.)

château de Laechen, le prince étant jaloux de la manière dont le roi de France était traité à Gand. Il est vrai qu'il y recevait tous les hommages qu'on aurait pu lui rendre aux Tuileries, et avec plus d'amour et de respect. Pendant qu'il dînait — la salle à manger était au rez-de-chaussée — la rue se remplissait d'une foule de peuple qui ne cessait de crier : Vive le roi !

Le roi se dédommageait du refus qu'on lui avait opposé d'aller prendre l'air à la campagne en faisant tous les jours une lieue ou deux autour de la ville. La voiture était, comme à Paris, attelée de huit chevaux et entourée de ses gardes. Il était accompagné non seulement par son gentilhomme de la chambre, mais par le service qu'aurait exigé la plus stricte étiquette de la cour à Versailles. Il y avait déjà longtemps que nous étions à Gand lorsque le prince d'Orange vint faire une visite au roi. L'entrevue fut courte et assez froide. Le prince était en bottes et presque le fouet à la main ; le roi fut assez choqué de cette manière peu hospitalière.....

A Gand, comme à Paris, la cour, surtout celle de Monsieur, s'occupait beaucoup plus de la partie *gastrique* que de la partie à jouer pour rentrer en France : il n'était question que des excellents dîners du pavillon Marsan, de l'abondance des glaces, de la délicatesse des pâtisseries, surtout des petits gâteaux à la duchesse qui se faisaient dans la boutique de Mme .... laquelle faisait sa fortune dans le palais de S. A. Royale.

Pendant ces graves occupations, l'inaction de M. le duc de Berry à Allost et les négociations de Mme de Vitrolles, de graves événements se préparaient. L'Europe embrassait une troisième fois la cause des Bourbons, tandis que Napoléon se préparait à soutenir une guerre qu'il croyait devoir mettre de nouveau cette Europe à ses pieds *et les rois dans ses antichambres* (1). La Providence *arrêta le bras de l'exterminateur et le précipita dans l'abîme.*

(1) C'est une expression dont lui-même se servit, un jour qu'il était en fureur contre M. de Chateaubriand : « Comment, dit-il à Fontanes, Chateaubriand veut me résister, à moi qui ai des rois dans mes antichambres ! » (Ms.)

Bonaparte partit pour l'armée le 12 juin, tandis que les Belges, les Hollandais, les Hanovriens et les Anglais, au nombre de 80,000, marchaient sous la conduite de Wellington, et l'armée prussienne, forte de .... mille, sous le commandement du général Blücher. Pendant ce temps le duc de Berry restait à Alost; non que ce brave prince n'eût envie de combattre, mais il y était retenu par l'obéissance qu'il devait au roi, lequel croyait que si la France voyait un prince français à la tête des ennemis, cela pourrait faire tort à la cause qu'on voulait défendre.

10,000 hommes, c'était tout ce que l'Empereur pouvait opposer à l'armée ennemie composée de plus de ..... combattants. Le maréchal Ney vint les renforcer avec 30,000 hommes au plus.

15 juin, 4 heures du matin. — Un combat s'engage d'abord dans les plaines de Fleurus, si glorieuses aux Français! Les forces étaient inégales; et cependant les Français emportèrent le village de Ligny. Après une perte de 20,000 hommes, Blücher se décidait à la retraite, lorsque Wellington arriva.

Bonaparte reçoit quelques renforts, et le 16 juin, il se prépare, avec 69,000 hommes, à combattre Wellington.

La nuit du 17 au 18 les troupes se rassemblent. Le 18 juin, à 11 heures du matin, l'action s'engage avec un acharnement sans exemple de part et d'autre. Wellington attendait des secours de l'armée prussienne, mais ces secours n'arrivaient pas. Alors l'épouvante est portée jusqu'aux portes de Bruxelles. Monsieur qui s'y trouvait en ce moment, revint en toute hâte à Gand et y jeta la consternation en annonçant que *tout était perdu* et que l'Empereur était à Bruxelles. Il paraît bien que le duc de Wellington ne dut son salut qu'au renfort du général Bulow. A son arrivée les chances, jusqu'alors pour les Français, tournèrent tout à coup, et *l'étranger fut vainqueur* à Waterloo. On estime la perte des alliés à 18,000 hommes: elle fut beaucoup plus considérable du côté des Français. Tels furent les résultats de la bataille. Celui qui fit des fautes fut couronné. Les généraux et Bülow, à qui Wellington dut la

victoire, ne seront cités après lui dans l'histoire que comme de braves auxiliaires.

Pendant ce temps (à Paris), Fouché entretenait les constitutionnels dans de sombres alarmes, tandis qu'il ne parlait que de despotisme aux royalistes : aussi était-il l'idole de ces deux partis. Ses vieux amis n'avaient pas autant de foi dans ses reliques.

Sur les nouvelles apportées à Gand par Monsieur, nous faisions déjà nos paquets, le roi se préparait à gagner la Hollande : mais bientôt nous apprîmes l'issue de la bataille de Waterloo, dont nous n'aurions pas été plus fiers quand Bonaparte aurait été vaincu par un fils de France. L'abattement avait été complet; la jactance revint avec le succès des alliés. Les préparatifs de départ commencés pour Amsterdam, furent achevés pour Paris.

Le roi se mit en route le .... juin à.... heures du matin, toujours accompagné de ses gardes et des personnes qui l'avaient suivi à Gand; des chevaux étaient préparés pour le service de sa maison, pour les ministres et M. de Chateaubriand qui faisait partie du conseil. Je ne sais pas s'il ne remplissait pas alors les fonctions de ministre de l'intérieur.

Ce voyage, qui fut appelé sentimental, devait plutôt être appelé fatal, car ce fut sur les grands chemins que s'achevèrent les intrigues qui devaient préparer une troisième chute à la monarchie, en forçant le roi de recevoir en quelque sorte sa couronne des mains de celui qui avait fait tomber la tête de son frère.

Cependant Bonaparte, vaincu, rentrait dans cette ville où naguère il fut si souvent précédé de la victoire. A son arrivée, il ne trouva que des visages abattus et ne put entendre une parole consolatrice. Du moment qu'on le crut abandonné de la fortune, chacun s'empressa de précipiter sa chute. Et ceux-là même qui étaient les plus gorgés des grâces et des richesses qu'ils devaient aux victoires de ce grand homme, furent les plus acharnés à demander son abdication.

Les uns voulaient que ce fût en faveur de son fils; les autres,

sans aucune condition. Ces derniers avaient déjà l'œil sur les voyageurs de Gand. L'Empereur abdiqua le 22 juin : il abandonna une couronne qu'il n'avait (comme on l'a dit) enlevée qu'à l'anarchie et qui ne devait retourner que peu de temps à ses anciens maîtres.

Le jour même de l'abdication, le général Lamarque conclut une convention qui mit fin à la guerre de la Vendée, et Fouché fut nommé président du Gouvernement provisoire. Ainsi, le régicide fut appelé en même temps pour coopérer au salut des deux partis qu'il trahit également : aveuglement qui arrive lorsque Dieu veut changer la face des empires.

Nous cheminions tristement à la suite du roi, prévoyant déjà l'issue du voyage. J'étais fort malade d'étouffements, ce qui faisait que je ne pouvais supporter la chaleur qui était très grande et les nuages de poussière que notre *cavalerie* soulevait autour de nous; nous ne pouvions nous éloigner de la voiture du roi, mon mari étant du conseil; celui-ci, pour le malheur de la France, s'assemblait aussitôt qu'il arrivait un parlementaire de Paris, et il en arrivait à tout moment et de toute sorte.

De Gand, nous vînmes coucher à Mons. Le roi n'y passa que .... jours; et ce temps suffit à Monsieur pour faire renvoyer M. de Talleyrand, au moment où il fallait le garder, et M. de Blacas, qu'il n'aimait pas alors, comme une compensation.

M. de Talleyrand était arrivé de Vienne à Gand un ou deux jours avant le départ du roi qu'il suivit à Mons. Il était persuadé qu'il venait de rendre un grand service à la monarchie par la déclaration qu'il avait obtenue au congrès de Vienne, le 13 mars 1813, et par la manière dont il avait depuis soutenu les intérêts de la France. Il s'attendait donc à être fort bien accueilli du roi; aussi fut-il plus que surpris lorsque le .. juin, au moment où Sa Majesté allait quitter Mons, il se vit presque congédié. D'après les obsessions de son frère, Louis XVIII fit sentir au ministre qu'il était peu content de lui; et sur ce que M. de Talleyrand se permit de lui dire que

si ses services ne lui étaient pas agréables, il allait se retirer dans sa terre.... en Allemagne, Louis XVIII répondit qu'il pouvait le *suivre* ou *rester,* comme cela lui conviendrait le mieux. Le prince sortit furieux.

Ce fut bien aussi à la demande de Monsieur que le roi consentit à se séparer de M. de Blacas; mais ceci n'était qu'un jeu. Le favori eut de bonnes paroles de S. A. Royale; en outre il partit avec l'ambassade de Naples dans sa poche. Le roi fut fort affecté de cette séparation, et, comme il croyait mon mari attaché à M. de Blacas, parce qu'il avait toujours pris courageusement sa défense (1), il le fit venir pour lui parler du renvoi de son ami et lui dit : « Je compte, monsieur de Chateaubriand, que vous le remplacerez : vous savez que je vous suis fort attaché. » Ensuite il le pria de rester à Mons jusqu'au départ de M. de Blacas qui devait partir dans deux jours pour se rendre à Naples.

Nous apprîmes bientôt que M. de Talleyrand était aussi resté à Mons, par suite de son mécontentement. M. de Chateaubriand, qui le savait fort appuyé par les puissances étrangères, et qui pensait que l'on serait peut-être obligé de lui faire des avances, l'alla trouver et fit tout ce qu'il put pour l'engager à rejoindre le roi à Cambrai. Le prince résista d'autant plus qu'il se croyait nécessaire, ou du moins imposé. Effectivement, dès que le baron Vincent (qui avait été blessé à la bataille de Waterloo) apprit que M. de Talleyrand restait mécontent à Mons, il vint le voir et déclara que lui et les autres ambassadeurs avaient ordre de leurs cours de ne traiter qu'avec lui, le regardant toujours comme ministre des affaires étrangères.

D'après cette déclaration, la cour se repentit de ce qu'elle avait fait, et, comme de coutume, après une démarche intempestive, on en fit une honteuse — celle d'écrire de la route à M. de Talleyrand que, tout étant oublié, le roi l'invitait

(1) M. de Chateaubriand n'était qu'un ennemi généreux. Personne n'avait plus que lui le droit de se plaindre de M. de Blacas qui lui avait déjà joué tous les mauvais tours possibles. (Note du Ms.)

à venir le rejoindre à Cambrai. Heureusement que cette lettre fut adressée par M. de Duras à mon mari, afin qu'il la remît lui-même au prince : on lui en disait le contenu afin qu'il se servît de son influence auprès du ministre pour l'engager à se mettre de suite en route ; ce que M. de Chateaubriand fit avec succès. Sans lui parler de la lettre qui pouvait compromettre la dignité du roi, il le décida à se rendre sans conditions et sans se douter des avances qui lui avaient été faites. Mais ce ne fut pas la faute de MM. Guizot et l'abbé Louis si cette négociation réussit : ils voulaient que le prince *tînt bon* et ils firent tout ce qu'ils purent pour l'aigrir et le fortifier dans l'intention qu'il avait de rester, ou tout au moins de se faire longtemps prier avant de se rendre, ajoutant que pour eux ils en agiraient ainsi : — Eh ! messieurs, leur répondit M. de Chateaubriand, qu'importe ce qu'en ce moment vous et moi ferions : il s'agit d'intérêts majeurs. Cependant, comme M. de Talleyrand est au fond un homme sans fiel et que probablement il avait assez envie d'aller voir ce qui se passait à Cambrai, il sut peu de gré aux deux amis du rôle qu'ils voulaient lui faire jouer, et se décida à partir le lendemain.

Mon mari venait de rendre un véritable service au roi ; *l'entourage* lui fit une espèce de crime d'être resté à Mons, ignorant que Louis XVIII l'en avait prié ; et même quand ils le surent, ils voulurent faire entendre qu'il n'était resté en arrière que pour se concerter avec M. de Talleyrand. En effet, nous restâmes à Mons quelques jours après le départ de M. de Blacas ; mais par la seule raison que la duchesse de Lévis, notre amie, n'ayant pas de voiture pour retourner à Paris, nous voulûmes lui donner une place dans la nôtre, et alors il en fallut trouver une pour sa femme de chambre et pour la mienne ; cette dernière ne voulait pas absolument prendre la diligence qui partait après nous, prétendant que si elle nous quittait, elle serait tuée, *parce qu'il y avait tout le long de la route des forts braqués d'où les Anglais et les Français tiraient sur tous ceux qui avaient été à Gand.* Elle tenait cette belle nouvelle des vieux politiques de l'auberge. Nous

fûmes deux jours avant de pouvoir trouver un cabriolet, qui nous coûta horriblement cher. La pauvre duchesse de Lévis avait été obligée de rester à Mons, son mari l'y ayant tout à fait oubliée. Comme ils n'avaient pas de voiture à eux et qu'ils étaient venus de Gand par des voituriers, le bon duc aperçut, sur la place de Mons, le *chancelier* tout seul, dans une espèce de (tapecu) coucou, lisant un roman pendant qu'on attelait; sans aucune façon, il prit place auprès de lui et lui déclara qu'ils allaient partir ensemble ; il envoya à notre auberge dire à sa femme qu'elle tâchât de trouver quelque compagnon de voyage, parce que lui avait cru devoir profiter de l'occasion qui s'était présentée de rejoindre le roi...

J'allais oublier de dire que, pendant que le roi était encore à Mons, M. le marquis (?) ***, fils du maréchal, vint trouver M. de Chateaubriand pour le prier d'assurer Sa Majesté de tous ses bons sentiments et des excellentes dispositions des habitants de la capitale, ce qui s'accordait peu avec ce qu'on nous avait déjà dit, et ce qu'on ne cessait de nous dire jusqu'aux portes de Paris. Il ajouta qu'on n'avait pas voulu reconnaître le roi de Rome, ce que nous savions déjà; mais ce que nous ne savions pas, c'était le dévouement particulier de la famille *** (1) dont le colonel ne cessa de nous parler.

Nous rejoignîmes le roi à Cambrai, où nous arrivâmes quarante-huit heures après lui : la ville était illuminée comme le premier jour de l'entrée de Sa Majesté, et si encombrée de monde étranger que nous ne pûmes trouver place dans aucune auberge. Étant arrivés après le roi, M. de la Suze, grand maréchal des logis, avait disposé de nos billets de logement (2).

(1) Aussi malgré le champ de mai et les 100 jours passés au service de l'Empereur, cette famille fut comblée par les Bourbons. Le maréchal fut fait....., et sa femme, première dame d'honneur de Mme la duchesse de Berry. (Note du Ms.)

(2) « A Cambrai, il se trouva que le marquis de la Suze, maréchal des logis du temps de Fénelon, avait disposé des billets de logement de Mme de Lévis, de Mme de Chateaubriand et du mien; nous demeurâmes dans la rue au milieu des feux de joie, de la foule circulant autour de nous et d'habitants qui criaient: *Vive le Roi!* Un étudiant, ayant appris que j'étais là, nous conduisit à la maison de sa mère. » (T. VII, p. 52.)

Ainsi nous nous vîmes au moment de demeurer dans la rue; ce qui, du reste, n'avait rien que d'agréable au milieu des feux de joie, de la musique, de la foule qui circulait gaiement, et des cris mille fois répétés de : Vive le roi. Cependant j'étais horriblement fatiguée et je commençais à me lasser de cette joie, lorsqu'un jeune écolier, ayant entendu prononcer notre nom, vint à notre voiture et nous salua en nous citant quelques phrases du *Génie du Christianisme*. Ensuite voyant notre embarras, il nous supplia d'entrer chez sa mère où il nous dit que nous serions bien. En effet, nous trouvâmes une vieille dame avec sa fille qui l'une et l'autre nous comblèrent de politesses, nous préparèrent un bon souper et nous cédèrent leur lit : le matin, plusieurs amis et amies de ces braves gens vinrent pour voir mon mari dont ils avaient tant entendu parler et que Frault aimait tant. Frault était le nom de notre hôtesse (1). La maison était sur la grande place de Cambrai.

Ce fut dans cette ville que les amis de toutes les monarchies (en ligne ascendante) commencèrent à arriver en foule (2). Ils venaient mettre aux pieds du roi la constante fidélité qu'ils lui avaient gardée au fond du cœur. Louis XVIII ne leur en demanda pas davantage. Ensuite ils l'assurèrent de leur haine pour la Charte : c'était le passeport pour arriver à Monsieur qui, de ce moment, en fit ses ultra par excellence. Aussi ces caméléons, qui avaient eu à peine le temps de cacher la livrée de Bonaparte pour prendre celle des Bourbons, se trouvèrent-ils à Saint-Denis les seuls vrais royalistes; mon mari et deux ou trois malheureux *raisonnables* n'étaient, surtout aux yeux de Son Altesse Royale, que des Jacobins, ou au moins des gens qui avaient un dada (3) et qui étaient incorrigibles.

(1) J'estropie peut-être le nom (Ms).

(2) « Les amis des diverses monarchies de France commençaient à paraître; ils ne venaient pas à Cambrai pour la ligue contre Venise, mais pour s'associer contre les nouvelles constitutions; ils accouraient mettre au pied du roi leurs fidélités successives et leur haine pour la Charte: passeport qu'ils jugeaient nécessaire auprès de Monsieur; moi et deux ou trois raisonnables Gilles, nous sentions déjà la jacobinerie. » (T. VII, p. 52.)

(3) Expression des ultra qui ne voulaient pas accuser M. de Chateaubriand de Jacobinisme. (Ms.)

Dans la déclaration de Cambrai, en date du 23 juin, faite par Louis XVIII et libellée par M. de Jaucourt, le roi disait : « Je ne veux éloigner de ma personne que ces hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. » Et... jours après ces paroles, il prenait Fouché pour ministre. Toujours le nom de ce régicide était prononcé avec honneur, même avec attendrissement, par toute la cour de Monsieur. Ce prince fatiguait sans cesse les oreilles du roi de l'éloge de son favori : mais Sa Majesté résistait toujours et se moquait même de la nouvelle passion de son frère « qui certainement, disait-il, ne lui est pas venue d'inspiration divine (1). » Un jour que Monsieur lui avait fait confidentiellement part d'une lettre de M. de Vitrolles, où le héros de Lyon était représenté comme l'homme indispensable et le sauveur de la France, il la mit dans sa poche et la lut tout haut au conseil. Cela fâcha fort Monsieur, qui ne voulait pas que certaines gens sussent à quel point il était favorable à Fouché.

Ce même Fouché était parvenu à faire croire aux bons habitants de Paris que c'était lui qui avait sauvé la ville de la fureur des Prussiens. Plusieurs des plus chauds royalistes nous apportèrent à Cambrai cette merveilleuse histoire : ils en étaient pénétrés. Pendant ces nouvelles négociations, D*** de S*** arriva aussi de Paris ; il n'était exclusivement ni de la cour du Roi, ni de la cour de Monsieur ; mais comme il causait avec tout le monde, il venait raconter à M. de Chateaubriand tous les chefs d'accusation portés contre lui par l'ex-pavillon Marsan : le premier, c'est qu'il était resté attaché à M. de Talleyrand, ce qui était vrai ; car jusqu'alors, M. de Talleyrand l'avait toujours appuyé au conseil lorsqu'il repoussait Fouché, et ne l'abandonna qu'à

(1) « Le 23 juin, parut la déclaration de Cambrai. Le roi y disait : « Je ne veux éloigner de ma présence que les hommes dont la renommée est un sujet de douleur pour la France et d'effroi pour l'Europe. » Or, voyez : le nom de Fouché était prononcé avec gratitude par le pavillon Marsan ! Le roi riait de la nouvelle passion de son frère, il disait : « Elle ne lui est pas venue de l'inspiration divine. » (T. VII, p. 52-53.)

St-Denis où, malgré la haine qu'on portait à l'ex-évêque, on le conserva ministre des affaires étrangères : ainsi il fut comblé par ses ennemis, dits les royalistes par excellence, parce qu'il consentait à marcher avec Fouché, et abandonné par son ami soi-disant libéral, parce qu'il consentait à faire partie d'un ministère régicide.

Mais que doit-on penser de Monsieur, de sa piété, de sa loyauté, de sa franchise tant vantée, quand on le voit affecter un si grand éloignement pour l'évêque marié, tandis qu'il force son frère à confier le sort de la France et la tête de son roi à l'auteur des mitraillades de Lyon et à l'assassin de Louis XVI. Il faut l'attribuer, dit-on, à son défaut de lumière; mais Dieu a mis dans le cœur de l'homme le moins intelligent, — hors l'état d'imbécillité, — assez de connaissance du juste et de l'injuste pour ne pas pécher; il est donc permis à un prince de peu d'esprit de faire beaucoup de sottises, mais non de commettre un crime : et certes, il n'en fut jamais un plus grand que cette monstrueuse alliance avec le plus odieux des criminels.

Nous quittâmes Cambrai le... de juillet et nous allâmes coucher à Roye, dix-sept lieues de Cambrai. Le curé de la ville vint à la tête de son clergé pour complimenter le roi; mais il arriva trop tard, et nous reçûmes le compliment destiné à Sa Majesté.

1814, juillet. — Le roi coucha à l'hôtel de....., et nous à l'auberge des... rois. La maîtresse de cette auberge était si royaliste qu'elle voyait des princesses partout (1); elle me prit pour Mme la duchesse d'Angoulême et me porta presque dans une grande salle où il y avait une table de vingt couverts au

(1) « La maîtresse de cette auberge [à Roye] prit Mme de Chateaubriand pour Mme la Dauphine; elle fut portée en triomphe dans une salle où il y avait une table mise de trente couverts; la salle, éclairée de bougies, de chandelles, et d'un large feu, était suffocante. L'hôtesse ne voulait pas recevoir de traitement, et elle disait: « Je me regarde de travers pour n'avoir pas su me faire guillotiner pour nos rois. » Dernière étincelle d'un feu qui avait animé les Français pendant tant de siècles.» (T. VII, p. 55.)

moins. La chambre était tellement éclairée de bougies et de chandelles qu'on perdait la respiration au milieu d'un nuage de fumée, sans compter la chaleur d'un feu qui aurait été à peine supportable au mois de janvier.

Lorsque la bonne dame s'aperçut que je n'étais pas Mme la duchesse d'Angoulême, elle fut un peu désappointée; mais enfin, nous arrivions de Gand; nous étions donc au moins de bons royalistes : elle nous fit fête en conséquence; et en partant nous eûmes une peine infinie à lui faire accepter de l'argent. Dans cette classe le dévouement est bien plus sans réserve que dans la classe plus élevée. Je me rappelle que cette pauvre femme me disait : Voyez-vous, madame, je suis royaliste au point que quelquefois je me regarde de travers pour n'avoir pas su me faire guillotiner pour nos Bourbons. Pendant qu'une aubergiste me tenait ce langage d'un dévouement si désintéressé, tous les intérêts personnels étaient en jeu. Le général Lamothe, beau-frère de Laborie, arriva à Roye, envoyé par le gouvernement provisoire pour dire au roi qu'il n'y aurait pas sûreté pour lui, s'il voulait rentrer dans sa bonne ville de Paris sans la cocarde tricolore et sans avoir licencié le régiment de sa garde, appelé la *maison rouge* et la *maison grise* (1). Cependant le roi ne promit rien et l'ambassadeur s'en retourna assez mécontent et de la réponse de Sa Majesté et de la manière sèche dont elle fut faite. A cette occasion, M. de Talleyrand se comporta fort bien : il ne voulait encore ni de Fouché, ni d'aucune concession; plus tard il faiblit, parce que, avant tout, il fallait rester ministre. Il était logé à vingt pas de l'hôtel où était le roi : ce qui ne l'empêchait pas de faire atteler deux vieilles haridelles à sa voiture, toutes les fois qu'il y venait dans la journée.

Nous partîmes de Roye le... juillet et nous allâmes coucher à Senlis. Sur la route on refusa des chevaux à la duchesse de Bellune, ce qui mit l'aide de camp du maréchal (qui l'accompagnait) dans une telle fureur qu'il s'emparait des nôtres

(1) Je ne suis pas bien sûre du nom de ce que j'appelle la *maison grise*. (Note du Ms.)

qu'on était à atteler. J'offris moi-même nos chevaux à Mme de Bellune de si bon cœur que tout s'apaisa : dans le fond, cet aide de camp avait raison. Parce que le maréchal n'était pas du conseil du roi, on se croyait dispensé de donner à sa famille le moyen de revenir de Gand... On avait pris à guignon cet honnête homme, et tout bonnement parce qu'il avait fait son devoir et qu'on ne le craignait pas. J'ai déjà dit tout ce qu'il avait eu à souffrir à Gand. M*** était au contraire traité à ravir. Les Bourbons ont toujours eu un fonds de tendresse inexprimable pour les traîtres : pendant que cette scène se passait, mon mari était allé présenter à Monsieur deux ou trois bons curés des environs — ce dont je me réjouis fort; car s'il avait été présent, je ne sais comment la chose se serait passée.

Le soir, nous nous mîmes en route pour Senlis; bien que nous n'eussions que 14 lieues à faire, il ne nous fallut pas moins de 24 heures pour en venir à bout, avec tout le cortège complet comme pour une entrée triomphale. Il est vrai que cela y ressemblait, car la route, depuis Roye jusqu'à plus de trois lieues, était illuminée de feux artistement disposés; de pauvres bûcherons avaient attaché des lampions à leur cabane, placée au milieu d'un bois : le feu avait pris et avait fait assez de ravages. Je n'ai pas su si ces braves gens avaient été indemnisés de leurs pertes.

Nous arrivâmes à Senlis le ..... juillet, vers les 7 heures du soir. Comme de coutume, nous ne pûmes trouver à nous loger: enfin, il fallut, manque d'auberge, nous présenter avec notre billet de logement chez un vieux chanoine qui nous reçut comme des chiens, ou plutôt nous fit recevoir par sa servante (1); car pour lui, il ne voulut pas nous voir. On

(1) « A Senlis, nous nous présentâmes chez un chanoine; sa servante nous reçut comme des chiens; quant au chanoine, qui n'était pas saint Rieul, patron de la ville, il ne voulut seulement pas nous regarder. Sa bonne avait ordre de ne nous rendre d'autre service que de nous acheter de quoi manger, pour notre argent. Le *Génie du Christianisme* me fut néant. Pourtant Senlis aurait dû nous être de bon augure, puisque ce fut dans cette ville que Henri IV se déroba aux mains de ses geôliers, en 1576. » (T. VII, p. 55.)

nous donna une mauvaise chambre avec deux lits plus mauvais encore, et la vieille bonne eut ordre de ne nous rendre d'autre service que d'aller nous acheter de quoi manger, avec notre argent, bien entendu. Du reste, la pauvre fille était aussi serviable que son maître était inhospitalier; malgré sa défense, elle nous servit de son mieux et nous réconcilia même avec son chanoine qui vint nous voir le lendemain avant notre départ : il nous demanda gracieusement si nous ne voulions pas prendre quelque chose, et cela avec d'autant plus d'instances qu'il savait que nous avions déjeuné. Nous fûmes arrêtés dans notre marche par deux nouveaux parlementaires, le maréchal Macdonald et le baron Hyde de Neuville. Ils venaient confirmer ce que M. de La Motte avait dit à Roye, qu'on ne pouvait entrer à Paris sans la cocarde et le licenciement de la Maison rouge (régiment de la garde). Le Conseil s'assembla donc. Mmes de Duras, de Lévis et moi, en attendant au milieu du grand chemin le résultat de cette délibération, nous demandâmes au maréchal si réellement il croyait qu'on ne pouvait arriver à Paris sans des conditions si rudes; il nous répondit en riant qu'il n'en était pas bien convaincu (1); pour le pauvre Hyde, il croyait cela comme article de foi. La différence entre les deux ambassadeurs, c'est que le premier venait affirmer ce qu'il ne croyait pas, et que le second ne disait que ce dont il était fermement convaincu. Le Conseil finit; rien ne transpira; mais à l'air soucieux de mon mari, je vis qu'il n'était pas content.

. . . . . Juillet. — Ce fut à Arnouville que l'on commença à jouer les grandes marionnettes. M. de Talleyrand, qui nous avait dévancés et avait été prendre langue avec ses anciens

(1) « ... Le maréchal Macdonald et mon fidèle ami, Hyde de Neuville arrêtèrent notre voiture. Je questionnai le maréchal : « Quoi, monsieur le Maréchal, est-il « certain que nous ne pouvons rentrer qu'à des conditions si dures ? » — « Ma foi, « monsieur le vicomte, me répondit le maréchal, je n'en suis pas bien convaincu. » (T. VII, p. 56.)

amis (1), revint nous rejoindre à Arnouville avec le duc de Wellington et, je crois, Fouché; et là, aidé de Monsieur, ils firent ensemble chanceler les bonnes résolutions du Roi. Cependant Talleyrand détestait Fouché; mais il se rangea du côté de ses partisans, dès qu'il vit que son ministère y était attaché. Pour le duc de Wellington, dont les vues politiques étaient loin d'être à la hauteur de ses talents militaires, il se laissa aisément séduire par les mensonges des régicides et les vanteries de ces traîtres qui n'abandonnent le parti vaincu que pour se placer de manière à se rendre encore nécessaires à ce parti, s'il revenait un jour vainqueur.

Ces derniers surtout ont toujours trouvé une grande foi parmi les royalistes. Il n'y a point de parti plus porté à se laisser prendre à des paroles. Toutefois, le vainqueur de Waterloo doit être à jamais exécrable à tous les bons Français pour avoir abusé de sa position et forcé le roi à recevoir dans son Conseil l'assassin de son frère.

Déjà M. de Chateaubriand était éloigné; et Sa Majesté commençait à ne plus lui parler avec la même franchise. Cependant si le roi faiblissait en ce qui regardait Fouché, il paraissait toujours résolu à ne pas renvoyer ses gardes; encore plus, à ne pas prendre la cocarde tricolore.

A Arnouville, nous fûmes obligés de loger chez le maire, qui, à l'approche de l'armée royale, s'était caché. Son lit était encore tout chaud. Le dirai-je? Ma fatigue était si grande, j'étais si malade d'étouffements, que, sans savoir ce que je faisais, je ne vis qu'un lit et me jetai dedans. Quand j'y songe, depuis, j'en ai d'horribles soulèvements de cœur. La duchesse de Lévis, elle, toujours propre et soignée dans sa toilette, se jeta sur un matelas tout habillée; et, le matin, elle semblait s'être éveillée dans un des beaux hôtels du faubourg Saint-Germain. — On manquait de vivres : on ne trou-

(1) « M. de Talleyrand nous ayant devancés, prit langue avec ses amis... M. de Talleyrand n'aimait pas M. Fouché; M. Fouché détestait, et, ce qu'il y a de plus étrange, méprisait Talleyrand. » (T. VII, p. 61-62.)

vait plus un pain dans le village (1); nous et une douzaine d'arrivants de Gand, nous mourions de faim; la servante du maire avait mis à l'ombre toutes ses provisions et ne nous avait réservé que ses injures, dont elle n'était pas avare, quand, par bonheur, arriva un certain M. Dubourg, général de sa façon qui, nous dit-il, avait pris nombre de villes sur son chemin : c'était le plus grand hâbleur qu'on pût voir, et il vous racontait le plus sérieusement du monde (les croyant lui-même) ses hauts faits d'armes de Gand à Paris : on les aurait trouvés incroyables dans la vie d'Alexandre; mais cette espèce de fou nous rendit un grand service en allant à la quête et nous rapportant d'énormes morceaux de viande, du pain, etc. Je crois qu'il avait fait très militairement emplète de ces provisions; mais, sans scrupule, nous en fîmes un déjeuner excellent.

J'étais dans une humeur horrible de tout ce que je voyais et de tout ce que je prévoyais. Pour la duchesse de Lévis, pendant tout le voyage, qui dura dix-huit jours, elle fut toujours aussi calme, aussi patiente qu'elle l'était habituellement, et sa douceur habituelle était à toute épreuve. Bonne et aimable femme! C'est en 1820 qu'elle est allée jouir dans le Ciel d'un repos qu'elle n'avait guère goûté sur la terre. Des embarras de fortune, et un mari, homme d'esprit et assez bon, mais [distrait]..., lui faisaient passer de mauvais jours, — rachetés par ses enfants, le duc actuel et Mme de Nicolaï, qui ont hérité de toutes les vertus de leur mère.

Ce fut à Arnouville que le comte général La Grange, qui était venu au-devant du roi, fut insulté par les officiers des gardes qui arrivaient de Gand, l'ayant pris pour son cousin, le marquis de La Grange, dont les opinions étaient très

(1) « On manquait de pain à Arnouville : sans un officier du nom de Dubourg et qui dénichait de Gand comme nous, nous eussions jeûné. M. Dubourg alla à la picorée; il nous rapporta la moitié d'un mouton au logis du maire en fuite. Si la servante de ce maire, héroïne de Beauvais demeurée seule, avait eu des armes, elle nous aurait reçus comme Jeanne Hachette. » (T. VII, p. 63.)

bonapartistes (1). Heureusement que la chose s'éclaircit et qu'il n'y eut point de sang répandu. Rien n'est plus plaisant que cette intolérance que nous affichions pour des opinions qui n'avaient au fond rien de déshonorant, lorsque nous nous arrangions si bien des plus honteuses et des plus criminelles, et que nous eussions pressé contre notre cœur Robespierre lui-même, s'il était venu nous baiser les mains.

Nous fûmes rejoints à Arnouville par MM. Bertin et leur famille qui avaient aussi fait le *voyage sentimental*. MM. Bertin, bons bourgeois de Paris qui n'avaient aucune raison particulière d'être attachés à la monarchie des Bourbons, lui avaient été constamment fidèles. Sous Bonaparte, ils avaient été persécutés et ruinés pour avoir soutenu cette cause dans leur journal. A la Restauration, ils furent, comme beaucoup d'autres, récompensés de leur fidélité par de nouvelles persécutions qui ne les empêchèrent pas, aux Cent-Jours, de suivre le roi dans l'exil : ils firent à Gand le journal appelé *Moniteur de Gand;* ce journal était redigé dans le meilleur esprit; mais il n'encensait pas Soult : tout fut perdu. MM. Bertin passèrent pour libéraux, leur journal, pour un mauvais livre, et leur voyage à Gand, presque pour une trahison. Aussi firent-ils la guerre à leurs frais; jamais on n'a voulu leur rembourser les sommes très considérables qu'ils avaient avancées pour le journal. Au retour de Gand, MM. Bertin continuèrent à être mal vus de la Cour. Leur journal des *Débats,* le seul alors qui eût le sens commun, était presque à l'index au Château; aussi, par la suite, ces honnêtes gens aigris mirent de la négligence dans la rédaction de leur journal, et il s'y glissa des articles réellement mauvais, surtout pour la religion, ce qui n'est pas pardonnable, j'en conviens... Aujourd'hui on s'étonne qu'ils se soient jetés dans le juste milieu. Que les rois apprennent que peu d'hommes sont nés avec une conscience politique invariable, ou se trouvent placés dans une position

1 Je fais peut-être un galimatias pour les titres. Le bon est le père d'Édouard. (Note du Ms.)

qui ne leur permet pas de changer de parti. Lorsque les [rois] frappent les hommes fidèles pour récompenser des traîtres, ils dégagent, par cette injustice, leurs serviteurs du serment de fidélité, de même que s'ils abandonnaient leur royaume; la défection à la justice est dans un roi comme une renonciation à ses droits.

On n'assembla point le conseil à Arnouville; mais la coterie était permanente, et de son sein s'échappa le bourbeux ministère qui ne fut connu qu'à Saint-Denis, où nous arrivâmes le soir du même jour, à ce que je crois.

Grand saint Patron de la France! *Vous nous auriez sauvés si nous avions pu l'être!* mais votre bannière alors ne semblait qu'un crêpe funèbre qui nous annonçait les futures destinées de la France.

Un noir vertige s'était emparé de tous les esprits. Les mêmes rues qui conduisaient au tombeau de Louis XVI étaient encombrées d'élégantes voitures remplies d'ultra improvisés, gens de ville et encore plus de cour, qui venaient, le drapeau blanc à la main, demander au roi la cocarde tricolore pour leur pays, et des honneurs pour l'assassin de son frère. A la tête de ce brillant cortège, on remarquait une de nos parentes, Mme la Marquise de..., pavoisée de rubans et de plumes sans pareilles; la comtesse de Choiseul rivalisait avec elle de toilette et de *goût,* ainsi que la vieille duchesse de Duras,qui croyait n'avoir encore sa tête que parce que Fouché avait permis qu'elle restât sur ses épaules (1).

Pour nous, que toutes ces scènes affligeaient, nous trouvâmes un logement chez un pauvre boulanger, excellent homme, mais bonapartiste enragé; sa femme, très bonne aussi, ne savait ce qu'elle était pour le moment; mais il est clair qu'elle regrettait, comme son mari, l'*ancien régime.*

La divergence d'opinions n'empêcha pas le bon accueil. Ces braves gens firent ce qu'ils purent pour nous bien recevoir;

(1) « La vieille duchesse de Duras était une des nobles dames les plus animées à l'hymne; le bailli de Crussol ... déclarait que si sa tête etait encore sur ses épaules, c'est que M. Fouché l'avait permis. » (T. VII, p. 60.)

ils ne nous épargnèrent ni les vins ni les viandes; ils nous servirent à dîner deux gigots de mouton; pour leur lit, qu'ils nous offrirent de grand cœur, je ne fus pas tentée de m'y coucher; je n'étais plus aussi fatiguée qu'à Arnouville!

Après notre dîner, M. de Chateaubriand fut mandé pour aller chez le roi qui était logé à l'auberge; il s'y rendit, et après une conversation qui se prolongea jusqu'à onze heures, il aperçut, en sortant, M. de Talleyrand appuyé sur le bras de Fouché : il se traînait dans l'ombre vers la chambre de Sa Majesté : ils y entrèrent; la porte se referma sur eux; et Dieu seul fut témoin de l'alliance formée entre le fils de saint Louis, un prêtre renégat, et un régicide (1). Mon mari arriva consterné. On ne parlait au château que de la nécessité de *céder;* c'est-à-dire qu'il fallait arborer les trois couleurs, adorer Fouché et renvoyer la *maison rouge.*

M. le duc de G..., un M. de D... employaient toute leur éloquence pour faire adopter ces mesures, et ils y réussirent, excepté pour la cocarde que le roi ne voulut jamais prendre. Il s'obstina à refuser celle des trois conditions qui avait le moins d'inconvénients.

En sortant de chez le roi, M. de Chateaubriand eut plusieurs assauts à soutenir sur l'opposition qu'il avait toujours montrée pour ces honteuses concessions.

Au surplus, il venait de trouver Louis XVIII encore très ennemi de cœur des mesures qu'il avait adoptées par faiblesse.

Le lendemain, 8 juillet, le roi fit dire de nouveau à mon mari de venir lui parler (2). La première chose qu'il lui dit fut: — « Eh bien, M. de Chateaubriand. — Eh bien! sire : Votre

(1) « Tout à coup une porte s'ouvre : entre silencieusement le vice appuyé sur le bras du crime, M. de Talleyrand marchant soutenu par M. Fouché; la vision infernale passe lentement devant moi, pénètre dans le cabinet du Roi et disparaît. Fouché venait jurer foi et hommage à son seigneur; le féal régicide, à genoux, mit les mains qui firent tomber la tête de Louis XVI entre les mains du frère du roi martyr; l'évêque apostat fut caution du serment. » (T. VII, p. 65.)

(2) « Avant de quitter Saint-Denis je fus reçu par le roi et j'eus avec lui cette conversation : — « Eh bien? » me dit Louis XVIII, ouvrant le dialogue par cette exclamation. — « Eh bien, sire; vous prenez le duc d'Otrante. — « Il l'a bien fallu; depuis mon frère jusqu'au bailli de Crussol (et celui-là n'est pas suspect), tous disaient que nous ne pouvions pas faire autrement. Qu'en pensez-vous? —

Majesté renvoie ses régiments et prend Fouché? — Oui, reprit le roi, il le faut. Voyez, depuis mon frère jusqu'au bailli de Crussol, et celui-là n'est pas suspect, tous disent que nous ne pouvons pas faire autrement. Mais, bon pour les deux premières choses : il y a remède. Pour la cocarde, c'est une autre affaire. Je ne cèderai jamais sur ce point. Qu'en pensez-vous? — Hélas! sire, la chose est faite. Permettez-moi de me taire. — Non, non, dites. Vous savez comme j'ai résisté depuis Gand. Dites, qu'en pensez-vous ? — Vous le voulez, sire, je ne sais dire que la vérité; et puisque Votre Majesté la pardonnera à ma fidélité, je crois que la monarchie est finie. Pardon, sire, vous le pensez comme moi; c'est ce qui m'a donné la hardiesse de vous exprimer ma pensée. »

Il tremblait cependant de cette hardiesse, quand le roi reprit : — « Eh bien! mon ami, je suis de votre avis. »

Le fait est vrai à la lettre.

8 juillet. — Le matin, vers... heures, au moment où le roi allait se mettre en marche pour Paris, on lui conseilla d'entrer par la barrière de Clichy, parce qu'on ne pouvait répondre de la populace qui se portait en foule vers la barrière Saint-Denis, et dont les propos étaient mauvais. Mais le roi répondit : « Messieurs, il n'y a qu'un malheur que je ne connaîtrai jamais, c'est celui de la peur. » Et il ordonna de ne rien changer à l'ordre de la marche (1) qui fut une vraie marche triomphale : l'air, depuis Saint-Denis jusqu'aux Tuileries, ne cessa de retentir des cris de : *Vive le roi!*

Lorsque le roi fut un peu reposé, il reçut aux Tuileries quelques personnes, au nombre desquelles était mon mari

Sire, la chose est faite; je demande à Votre Majesté la permission de me taire. — Non, non, dites; vous savez comme j'ai résisté depuis Gand. — Sire, je ne fais qu'obéir à vos ordres; pardonnez à ma fidélité; je crois la monarchie finie. »

Le roi garda le silence; je commençais à trembler de ma hardiesse, quand Sa Majesté reprit : — « Eh bien, M. de Chateaubriand, je suis de votre avis. » (T. VII, p. 69.)

(1) Et il fit bien; car Fouché croyait l'amener à entrer par la barrière de Clichy où il aurait trouvé tout morne sur sa route; il avait fait son possible pour empêcher les habitants de Paris de se porter en foule au devant de lui; il ne put l'empêcher ni réprimer les cris de joie que le roi entendit sur toute sa route. (Note du Ms.).

qui se permit de demander à Sa Majesté comment elle trouvait avoir été reçue *par la barrière Saint-Denis ?* A quoi le roi répondit : « Mais c'était vraiment de l'amour. » — « Oui! sire, et ce n'était pas la réception qu'on avait préparée du côté de la barrière de Clichy. » Ce mot, j'en conviens, n'était pas d'un courtisan : il plut au roi, mais la cour en fut choquée, parce qu'elle était encore sous la fascination de Fouché.

(Fin du *Cahier rouge.*)

P. S. — Ce que j'ai publié du cahier rouge me semble justifier toutes les assertions de la préface.

J'aime à penser que M. Charles Lenormant eût éprouvé quelque joie à modifier, dans le sens d'une exception en faveur de Mme de Chateaubriand, la phrase absolue que je détache de sa noble et belle étude sur les *Mémoires d'Outre-tombe :* « Jamais Chateaubriand n'aurait souffert que personne écrivît une ligne pour lui (1). »

Quant aux notes et souvenirs du *Cahier vert*, le lecteur peut en faire son deuil. Je ne me crois pas autorisé à les éditer. Tant de noms contemporains s'y mêlent à trop de *vérités !*

D'ailleurs, les pages étincelantes de ce cahier, si libres d'allure et de si fière inspiration; ces pages, où l'esprit de « l'ardente vicomtesse » s'est accordé pleine et entière licence, peuvent sans dommage attendre un autre demi-siècle : l'avenir leur appartient. Dans cinquante ans, elles n'auront rien perdu de leur savoureuse causticité. Qui vivra, verra.

Deux notes assez importantes ayant été omises par les typographes dans l'Introduction, je demande la permission de les rétablir ici :

Page 7, ligne 20, « ... qui ne commence qu'en 1830, » *ajoutez :* Excepté trois notes qui portent les dates : 1810, 1827, fin de 1829 : ces deux dernières sont intercalées dans les notes de 1830.

Page 36, lignes 8 et 9, « ... conjugale collaboration, » *ajoutez :* Un autre genre de preuves, et que je néglige très à regret pour ne pas donner à cette Introduction une étendue excessive, se pourrait tirer des notes contenues dans les feuilles volantes. Je lis sur un de ces petits papiers : « Parler des jeunes gens qui *t'*ont suivi en 1830 et porté en triomphe, malgré que *tu* répondais à leurs cris de [*vive la Charte*, vive la liberté de la presse,] par ceux de *vive le Roi*, et que *tu* leur disais que *tu* allais voter contre eux. » — « Le duc d'Orléans ne conspirait pas; il a profité, mais en hésitant beaucoup, du trône que la faiblesse de Charles X laissait vacant, il faut en convenir. » — Et plus haut, sur le même papier : « Expliquer les tripotages qui ont empêché de faire, dans le congrès de Vérone, les changements tels que les désirait Me la D... — *Te* bien laver d'avoir été pour quelque chose dans le projet de voyage en Angleterre. — Rappeler ce que M. de St-P*** *t'*a dit de M. de V*** : « V. a fait plus de mal à la France que le ministère P. » Celui-ci n'a fait qu'achever l'ouvrage du Gascon, qui avait tant de sympathies en France qu'il a été obligé de s'en aller, ayant pour lui les Chambres vendues et le Château. Un ministre peut succomber, ayant pour lui le pays, s'il n'a pas le Château; mais s'il succombe ayant pour lui le Château, que peut dire la France? Que peut-elle espérer quand on affecte de prendre pour le régulateur de sa conduite, l'homme qui a perdu son pays... »

P. 51, l. 14 de la note, au lieu de 18 *août* 1810, *lisez :* 18 *avril* 1810. Et, à propos de cette dernière date, faut-il maintenir 1810, comme l'a marqué Mme de Chateaubriand? Dans le chapitre consacré à son malheureux cousin, l'auteur des *Mémoires d'Outre-tombe* a écrit 1809. Mais plus haut, t. I, p. 32 et p. 80, il avait dit et répété 1810.

G. P.

(1) *Souvenirs d'enfance et de jeunesse de Chateaubriand*, p. 260. — Un vol. in-12. Paris, Michel Lévy frères, 1874. — Dans cette exquise et très curieuse publication, qui m'est communiquée au dernier moment, j'observe que le passage relatif au château de Combourg, cité dans mon Introduction, page 32, d'après le manuscrit autographe des *Mémoires*, est absolument le même que celui des *Mémoires de ma Vie*, p. 62, donné par M. Lenormant. Je regrette de n'avoir ni la place ni le temps de glisser d'autres remarques en cet extrême bout de page.

L'ABBÉ MAUDOUX

CONFESSEUR DE LOUIS XV

Les lecteurs de la *Revue* n'ont pas totalement oublié cette figure si fine, si douce, si sympathique. A l'esquisse que j'en traçai il y a quatre ans (1), je voudrais ajouter quelques traits nouveaux empruntés, comme les précédents, à la correspondance de l'abbé Maudoux que j'ai étudiée de plus près.

Il fut, on s'en souvient, vicaire de la paroisse Saint-Louis-en-l'Ile à Paris, curé de Bretigny, confesseur de Louis XV et de Marie-Antoinette, ami et correspondant de plusieurs personnages distingués : c'est aussi dans ces différentes positions et sous ces divers aspects que nous allons successivement l'envisager.

Les fonctions de vicaire de Saint-Louis absorbaient tellement l'abbé Maudoux, qu'au mois de mai de l'année 1763, il crut devoir résigner l'emploi de confesseur des Dames de la Croix. Ce ne fut pas, on le devine bien, sans avoir à résister aux instances des religieuses et des personnes puissantes qui leur portaient intérêt. Parmi ces dernières, il faut mettre au premier rang Françoise-Adélaïde, fille d'Adrien Maurice, duc de Noailles, pair et maréchal de France, née le 1er septembre 1704, mariée le le 12 mai 1717 à Charles de Lorraine, comte d'Armagnac, appelé le prince Charles, chevalier des ordres du Roi, grand Écuyer de France, gouverneur de Picardie et d'Artois, lequel était mort sans enfants le 29 décembre 1751. La lettre que la princesse écrivit à l'abbé Maudoux dans cette circonstance, est en même temps un témoignage authentique du bien fait à la communauté des Filles de la Croix par leur sage directeur.

(1) *Revue Catholique de Bordeaux*, année 1881. On trouvera d'autres additions importantes dans l'édition complète de cette notice qui fera partie de mes *Mélanges de biographie et d'histoire*. Ce recueil contiendra quelques articles entièrement inédits, et sera terminé par une *Table alphabétique des noms de personnes*. Le volume, tiré à 50 exemplaires grand in-8°, formera environ 550 pages, et paraîtra dans quelques semaines à la librairie Féret.

« En arrivant à la Croix, hier, j'appris, Monsieur, que vous aviez signifié à vos pénitentes que vous ne pouviez plus continuer à les confesser. Le motif que vous leur en donnez étant un devoir d'état, cela est fort respectable. Mais trouvez bon, Monsieur, que je vous représente que vous ne ferez pas tant de bien en toute une année dans la paroisse de Saint-Louis, que vous en faites dans un jour, par vos conseils, aux Dames de la Croix. Je connais et j'aime ces religieuses. Je désire que la paix y règne. Depuis que vous y confessez, il s'est fait sur cet article un changement qui tient du miracle. Le bien que vous y avez fait sera bientôt détruit par votre absence. Je vous conjure donc, Monsieur, au nom du Dieu que vous aimez, de ne pas laisser des âmes rachetées de son sang, et qui seront dans le plus grand danger si vous les abandonnez. Si je vous entretenais un quart d'heure, je vous dirais bien des choses qui vous feraient sentir l'obligation de conscience qui vous porterait à leur continuer vos soins. J'espère que le Saint-Esprit descendra sur vous en lisant cette lettre, et qu'il vous déterminera à m'accorder la grâce que je vous demande. Je l'en supplie de tout mon cœur. Personne n'est si parfaitement que moi, Monsieur, votre très humble et très obéissante servante. — NOAILLES, *princesse d'Armagnac.* Ce 22 mai, à la Croix ».

Cette lettre étant demeurée sans effet, la princesse en écrit, le 29 du même mois, une seconde, où elle répond aux raisons alléguées par le vicaire de Saint-Louis. Il ne va « à la Croix que tous les quinze jours: cette visite est tout au plus de trois heures. Il serait bien malheureux que, durant un court espace, une personne tombât malade assez violemment pour être réduite à l'extrémité et mourir avant votre retour. Cela, direz-vous, est arrivé une fois. Mais, Monsieur, c'est un prodige; et de plus, une âme qui attend à se procurer les secours de l'Eglise au dernier moment, ne doit pas faire une loi pour toutes celles qui sont confiées à vos soins dans votre paroisse. S'il y en a de dangereusement malades, vous remettrez votre visite à la Croix pour une autre fois. »

Malgré cette concession, l'abbé Maudoux demeura inflexible. Il y était d'autant plus obligé que, à cette même époque, il prenait une résolution toute semblable à l'égard des Filles de Notre-Dame de Bon-Secours (1) dont il avait également accepté la direction. Mme de Mon-

(1) C'était un prieuré de Bénédictines mitigées, situé rue de Charonne et

boissier, leur supérieure, crut pouvoir plus efficacement dissuader l'abbé Maudoux en employant l'intervention du curé de Saint-Louis; mais la réponse qu'elle en reçut lui apprit qu'elle n'avait rien à espérer.

« Madame; Vous avez choisi, sans y penser, un mauvais avocat en vous adressant à moi pour solliciter M. Maudoux. Je n'ai le courage de plaider que quand je vois le succès possible, et ici il ne me le paraît pas. Le zèle de M. Maudoux à vous obliger l'a fait balancer longtemps; mais le surcroît d'occupations, dont je ne peux absolument le décharger, l'a forcé à se décider et à remettre une fonction qui est incompatible avec le ministère dont il est comme surchargé dans ma paroisse. Se retirant des religieuses de la Croix, qu'il confessait anciennement, peut-il faire des exceptions en faveur de Bon-Secours qui est vis-à-vis? Je vous en fais juge, Madame. Leur confiance en lui est tout aussi fondée que la vôtre; mais il a de plus celle de toute ma paroisse, à laquelle il se doit de préférence, permettez-moi de le dire, et à laquelle il ne peut suffire. Je ne reçois tous les jours que des complaintes très fondées sur les risques que fait courir à sa santé l'excès de fatigue auquel son zèle l'expose, et je vois avec douleur que chacun lui en fait courir. Son absence, d'ailleurs, a donné et pourrait donner encore lieu à des inconvénients que sa sagesse veut prévenir, et il ne peut le faire autrement. Si vous connaissiez comme moi, Madame, les fonctions d'un vicaire de paroisse et de supérieur de clercs et de jeunes ecclésiastiques, emploi que la mort d'un de ses confrères a fait refluer sur lui et dont il n'y a que lui que j'en puisse charger, vous seriez surprise qu'il ne se soit pas retiré plus tôt. Ne pouvant être utile en même temps à tout le monde, permettez, Madame, que je laisse subsister la résolution qu'il a prise de se renfermer dans son devoir de paroisse. En s'en tenant là, il ne pourra pas encore contenter les vœux de tous ceux de mes paroissiens qui requièrent ses conseils; mais au moins n'auront-ils pas sujet de se plaindre. Je sais qu'il est dur de transporter sa confiance, et que ce n'est pas, pour des religieuses surtout, un soin léger. Mais, Madame, la Providence qui ne vous a pas manqué jusqu'à présent et qui supplée à tout, vous

fondé par Claude de Bouchavane, veuve de M. de Viguier, Directeur des Finances. Les premières religieuses entrèrent dans la maison le 1er septembre 1618, et l'établissement fut confirmé par lettres-patentes en 1667.

ôtant ce moyen, vous en fournira infailliblement un autre. Je vous prie instamment, Madame, de croire que personne ne prend plus de part que moi à votre peine; que si je pouvais l'alléger, je m'y porterais avec tout le dévouement possible; que votre lettre ne m'est point importune; que M. Maudoux, à qui je l'ai communiquée, est aussi fâché que vous de ne pouvoir partager ses soins que par les prières qu'il fait à Dieu en votre faveur. Nous nous recommandons l'un et l'autre à vos prières, et suis avec respect..... — A Paris, le 25 mai 1763 (1). »

Ce vicaire — j'allais dire, ce pasteur zélé — était pourtant à la veille d'être enlevé à la paroisse de Saint-Louis. Le curé de Saint-Pierre de Bretigny (2), M. Gonnet, étant mort cette même année 1763, l'archevêque de Paris le remplaça par l'abbé Maudoux. Celui-ci, sans considérer si le poste qu'on lui offrait n'était pas trop au-dessous de son mérite (3), accepta sans hésiter, et prit possession au mois d'octobre 1763.

Les brebis du nouveau pasteur n'étaient certainement pas alors meilleures que lorqu'il les quitta. Or, voici le portrait, peu flatteur assurément, que M. Tourbillon, son successeur dans la cure de Saint-Pierre, traçait de ses paroissiens, le 10 mai 1765, c'est-à-dire cinq mois environ après sa propre installation : « Je compare la paroisse de Saint-Pierre de Bretigny à une eau bourbeuse qui, à l'instant qu'elle est remuée, exhale une odeur de peste. Les habitants de cette paroisse

(1) Cette lettre, dont nous ne possédons qu'une copie, n'est pas signée, mais elle doit être d'Aubry, curé de Saint-Louis-en-l'Ile en 1775. En effet, dans une lettre adressée à l'abbé Maudoux, le 30 décembre de cette même année, il lui parle de leur « engagement d'amitié resserré pendant cinq ans, » c'est-à-dire apparemment, les cinq dernières années que Maudoux passa à Saint-Louis-en-l'Ile. Dans cette lettre, le curé de Saint-Louis dit à son ancien vicaire : « Je ne sais si vous vous trouvez bien à la Cour, mais je sais que la Cour se trouvera toujours très bien de vous; je n'ai donc pas de vœux à former de ce côté. »

(2) Bretigny, dans le département de Seine-et-Oise, est aujourd'hui une commune d'environ 1,000 habitants, de l'arrondissement de Corbeil, à 30 kilomètres de Versailles, à 32 kilomètres de Paris.

(3) Au temps de l'abbé Maudoux, le bourg de Bretigny ne comptait guère plus de 420 habitants; encore formait-il deux paroisses, dont les églises étaient toutes deux situées hors du village. La première, qu'on croit la plus ancienne, était dédiée à saint Pierre; la seconde, dédiée à saint Filbert, abbé de Jumiège, au VIIe siècle, possédait quelques reliques de ce saint, qui furent données, en 1756, par le curé et les marguilliers de S. Jean en Grève de Paris, à M. de Chammeville, seigneur de Bretigny.

n'ont ni vices ni vertus ; ils ne sont ni bons ni méchants. Vous les connaissez bien et mieux que moi. Ils sont accoutumés à vivre dans le désordre ; ils n'aiment ni à recevoir ni à donner de l'argent. La parole de Dieu les ennuye ; les sacrements les dégoûtent, la piété leur est inconnue. Une indolence affreuse et universelle est leur caractère à tous. »

Outre ces défauts, la plupart justiciables du for intérieur seulement, les habitants de Bretigny commettaient souvent des délits justiciables des tribunaux humains, ce qui parfois obligeait le pieux pasteur à quitter sa chère solitude pour aller à Paris aviser, d'accord avec le pouvoir civil, aux moyens de corriger les délinquants. M. de Chammeville, seigneur de Bretigny, fort attaché à l'abbé Maudoux, lui écrivait de Paris, le 30 octobre 1764 : « J'ai dîné aujourd'hui, Monsieur mon très-cher et très-aimable pasteur, chez M. de Sartine, qui est lieutenant-général de la police, et de plus mon neveu. Après le repas, il m'a emmené dans son cabinet, et après m'avoir fort entretenu de vous sur le ton que vous méritez, il m'a dit qu'il était nécessaire qu'il vous fît part de toutes les plaintes qu'on lui fait universellement de vos paroissiens, qu'on lui a déférés comme de très-mauvais sujets, et surtout comme des braconniers capables de se porter aux plus grands excès. Pour y remédier, avant d'employer les voies de la justice et de l'autorité contre eux, il voudrait conférer avec vous sur les moyens de les ramener par la douceur. Je l'ai fort assuré qu'il ne pouvait pas mieux s'adresser. » L'entrevue fut fixée au mardi 6 novembre. Elle fut suivie d'une seconde, qui eut lieu le mardi 27 du même mois et pour le même sujet.

Les difficultés de son ministère ne découragèrent cependant pas le saint pasteur, qui entreprit sans retard la réforme de sa paroisse. D'abord il fit tous ses « efforts pour mettre de l'ordre dans les affaires de la malheureuse fabrique de Saint-Pierre. » Celui qui vint après lui tâcha « de continuer » son « ouvrage ; mais la négligence de nos paroissiens, ajoutait-il, est un obstacle toujours nouveau pour moi. »

C'est par l'école surtout que l'on régénère une population. Aussi, dès son arrivée à Bretigny, l'abbé Maudoux s'occupa des écoles et intéressa à leur prospérité ses meilleurs paroissiens. Nous en avons une preuve authentique dans cette lettre de M. de Chammeville, datée de Paris, 24 janvier 1764 : « Si j'ai repris, Monsieur, le soin que je regarde comme un devoir pour moi, de soutenir l'école de Bretigny dont cette paroisse m'adresse le remercîment par votre canal, c'est à vous qu'elle

en est redevable, et je compte qu'elle vous aura bien d'autres obligations tout le temps qu'il plaira à Dieu de permettre que vous soyez son pasteur. Je me ferai, Monsieur, un honneur de seconder, autant qu'il me sera possible, tout le bien que vous lui ferez par vos soins et par vos bons exemples, et de mériter la continuation de votre amitié qui m'est infiniment précieuse. »

Aux « soins » directs qu'il donnait à son troupeau, le curé de Saint-Pierre joignait en effet ses « bons exemples », et se montrait un modèle parfait de toutes les vertus chrétiennes et sacerdotales.

Modèle de vie retirée et de fidélité au grand devoir de la résidence, à ce point qu'on l'avait surnommé « l'ermite de Bretigny. » Mme Joly de Fleury Braye, dont nous parlerons bientôt, lui donne souvent ce nom dans ses lettres.

Modèle de patience dans les maladies et les infirmités dont il était affligé. Il eut un érésipèle au mois de juillet 1764. Dès lors aussi se formèrent dans ses yeux les « cataractes » dont il souffrit jusqu'à la fin de sa vie. Le 12 décembre 1767, Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, en renouvelant ses pouvoirs, lui permettait « de dire, pendant un an, la messe du Saint-Esprit par cœur », l'engageant toutefois à s'adresser à Rome pour une permission plus ample. Au mois d'avril 1768, il perdit même « la vue pour la première fois (1). » La résignation de l'abbé Maudoux dans toutes ses souffrances excitait l'admiration de son médecin, M. Demours, qui ne pouvait s'empêcher de la lui témoigner à lui-même. « Il est une Providence qui dirige tout, lui écrivait-il, et dont nous devons respecter les décrets. Votre résignation à cet égard a quelque chose d'héroïque qui m'étonne toujours, qui m'humilie quelquefois, et qui m'inspire pour vous la plus grande et la plus constante vénération (2). »

Malgré toutes ces infirmités, l'abbé Maudoux était encore un modèle de vie laborieuse et appliquée à l'étude. Ce même docteur Demours, qui connaissait la sobriété universelle de son malade, aimait à penser qu'il n'en manquait pas sur ce point, surtout après avoir subi une opération qui exigeait le repos. « Vous êtes trop prudent pour vous être excédé à la lecture, ce qui, dans un œil affaibli par une opération, pourrait être une cause suffisante pour y attirer les humeurs, et je vous reconnais pour le plus sobre de tous les hommes (3). » Mais le

(1) Lettre de l'abbé Soldini à l'abbé Maudoux, en date du 21 avril 1768.
(2) Lettre datée de Fontenai-aux-Roses, 18 avril 1775.
(3) Lettre du 19 octobre 1773.

R. P. Noguès, supérieur général des Barnabites de Rome et qui avait connu Maudoux à Paris, avait moins bonne opinion de sa prudence en cette matière. « J'avoue, lui disait-il, que je me défie un peu de votre amour pour l'étude. Je crains que vous n'abusiez du droit que vous avez repris de vous y livrer tout entier (1). » Il s'y livrait donc tout entier quand il en avait le droit, c'est-à-dire le pouvoir. Aussi était-il en mesure de donner des conseils à ceux qui lui en demandaient pour leurs études, comme fit un nommé Moutier, curé de La Chapelle-Véronge, dans le département de Seine-et-Marne.

En même temps qu'il édifiait ses paroissiens par ses vertus, le curé de Bretigny continuait à sanctifier par ses bons avis quelques-unes de ses anciennes pénitentes de Paris. Une des plus distinguées et des plus spirituelles dans tous les sens du mot, était Marie-Louise Joly de Fleury, fille du célèbre procureur-général au Parlement, Guillaume-François Joly de Fleury, mort le 25 mars 1758, et mariée à Gaspard-Nicolas Braye, Conseiller au Parlement de Paris. Un fragment de sa lettre du 21 août 1764 suffira pour faire juger de la piété de la pénitente et du zèle de son directeur : « A vous dire le vrai, vos deux précédentes lettres m'ont déconcertée et m'ont ôté tout courage pour y répondre. Le degré de perfection que j'y entrevois m'abasourdit de telle façon, que je ne peux me persuader qu'on y puisse atteindre, et ne me laisse aucune liberté d'esprit pour y répondre. Une autre partie de moi-même y répondrait peut-être, mais vous n'approuveriez pas ce langage. Ainsi, Monsieur, il me reste pour ressource de vous demander en grâce de prier le Seigneur de m'inspirer des sentiments tels qu'ils puissent cadrer avec les vôtres, et de me mettre au moins sur les voies de cette perfection d'où je suis si éloignée (2). »

(1) Lettre datée de Rome, le 15 octobre 1772.

(2) Elle écrivait à l'abbé Maudoux, le dimanche 6 novembre 1763 : « Il y a dix jours que j'ai appris avec bien du chagrin votre nomination à la cure de Bretigny. » Leur correspondance ne roulait pas exclusivement sur la piété : la littérature y avait aussi sa place. « Je connais assez M. de Caraccioli pour être persuadée que les *Lettres* de Ganganelli ne sont pas de sa diction. Je l'ai vu bien des fois, et d'ailleurs ses ouvrages ne sont pas de ce style, il s'en faut beaucoup. Je trouve bien des personnes qui disent que peu leur importe qui les a écrites, qu'elles sont bonnes, et que cela suffit. Vous n'êtes donc pas seul à penser ainsi » (13 octobre 1776). Cependant les meilleurs auteurs attribuent généralement à Caraccioli les prétendues Lettres du Pape Ganganelli. Voir Picot, *Mémoires pour servir à l'histoire ecclésiastique pendant le dix-huitième siècle;* 3e édition, Paris, 1855, t. IV, p. 420. Telle est aussi l'opinion de Mercier de S. Léger qui, dans ses notes inédites sur la *Bibliothèque historique de la France,*

Tout en estimant à leur juste valeur les conseils et la direction de « l'ermite de Bretigny », les personnes dévotes, quelques-unes au moins, avaient pourtant contre lui un grief considérable, qu'elles avaient bien de la peine à lui pardonner : c'était de mériter, en le vérifiant beaucoup trop, ce nom d'*ermite,* qui leur paraissait presque le synonyme de *sauvage*. Écoutons une autre paroissienne de Saint-Louis-en-l'Ile, Anne-Marguerite Dorat, fille de Charles-Léon Dorat, née à Paris au mois d'août 1704, et mariée à Jacques-Denis de la Mouche de Beauregard, Conseiller du roi et Auditeur ordinaire en la Chambre des Comptes. L'orthographe de la lettre laisse beaucoup à désirer et je ne la reproduis pas : mais la lettre elle-même est d'un esprit tout à fait charmant. Elle est datée du 2 novembre 1764, et adressée à la sœur de l'abbé Maudoux. Madame Dorat de la Mouche, alors âgée de soixante ans, y parle ainsi :

« Vous êtes très-aimable, ma chère demoiselle, de m'avoir fait l'amitié de me donner de vos nouvelles et de celles du respectable petit pasteur. Je suis ravie que votre santé se soutienne, et que la sienne soit bonne. Sa parfaite résignation fait son bonheur présent, et lui en assure un durable. Je me livrerais volontiers à faire son éloge : ma matière ne serait point stérile ; mais pour ne dire que du bien de lui, il faudrait que je passasse sous silence la mauvaise idée qu'il a du sexe féminin. Dieu veuille lui pardonner cette faute en faveur du bien qu'il fait du reste ! Je vous détaillerai plus au long, quand j'aurai le plaisir de vous embrasser, l'immensité de ses torts. Les voilà en abrégé. Il prend en affection saint Jean d'Égypte, que moi j'avais pris en grippe, parce qu'il ne recevait aucune femme dans sa cellule, comme il fait de même. Voilà pourquoi il l'aime. En outre, il me dit que saint Jérôme, que j'avais choisi pour mon avocat, plaide contre moi ; d'où je dois conclure que ma cause n'est pas bonne à soutenir. Mais réduire une femme au silence n'est pas chose aisée. Aussi mon premier mouvement a-t-il été de répliquer. J'avais amassé de bons matériaux, pris de saint Jérôme même. Son éloge de

s'exprime ainsi touchant ce Carraccioli : « Caraccioli, né au Mans, d'un père italien, entra chez les Oratoriens, d'où il sortit pour faire son éducation ; il s'est qualifié marquis, comme Villette et tant d'autres petits bourgeois. Ce Caraccioli, gueux comme un peintre, vit encore fort âgé en 1797 à Paris, où il existe comme il peut. Il a assommé le public d'écrits de morale ; il a *fabriqué* les *Lettres* du Pape Ganganelli, etc. »

sainte Fabiole m'en avait fourni. Enfin, j'avais presque fait une pièce d'éloquence pour ma justification. Mais je l'ai jetée au feu, pensant que, quand même elle aurait été bonne, venant d'une femme il l'aurait trouvée mauvaise, et m'aurait toujours condamnée. Ce n'est cependant pas là le motif qui a arrêté ma plume; car j'aime encore mieux que l'on me gronde que de ne me rien dire. Mais je sais qu'il n'aime pas plus à dicter qu'il n'aimait à écrire. Ainsi, par un effort généreux, je me suis tue, pour n'être point importune. Assurez-l'en, je vous supplie, en lui présentant l'hommage de mes respects. »

« Généreux, » l'effort de Mme Dorat de la Mouche l'était sans aucun doute : fut-il également constant? Il est si difficile, même à un *homme,* de se taire complètement quand il pense avoir raison! La nouvelle Fabiola, le disciple de saint Jérôme, ne put renoncer totalement au plaisir d'opposer à son respectable directeur l'autorité non moins respectable de son maître du IVe siècle. Les deux premières pages de la lettre ont été déchirées par l'abbé Mandoux : — prévoyait-il les indiscrétions de son futur biographe? — mais il en reste assez pour que l'on puisse saisir le sens de ce qui a été détruit et voir qu'il y était parlé de saint Jérôme. « Sa bonté et son attachement pour sainte Paule, sa fille, et plusieurs autres saintes femmes, ont bien été de mon goût. Leur vertu, je l'avoue, était angélique; mais, en tout cas, il n'était point de ces saints qui se plaisent à humilier le sexe. La façon dont il fait leur éloge et le regret qu'il a de leur mort m'a décidé, joint à ses vertus et son érudition, à en faire mon saint favori. Le vôtre, monsieur, est saint François de Sales : vous nous l'avez dit au prône. »

A la bonne heure! ce dernier mot achèverait de nous rassurer, s'il en était besoin. Celui-là, en effet, ne devait pas être plus farouche qu'il ne faut à l'égard d'une moitié du genre humain, qui avait fait de saint François de Sales son « saint favori », et par conséquent son modèle; car tout le monde sait avec quelle affabilité et surtout avec quelle patience aimable, l'évêque de Genève accueillait et écoutait cette classe de personnes qui a, généralement, la réputation de parler beaucoup, mais qui, quelquefois pourtant, parle très bien et écrit encore mieux.

C'est en suivant de près, ainsi qu'il se l'était proposé, les traces de ssint François de Sales, que l'abbé Maudoux acquit en peu de temps la

« très-belle réputation » (1) dont il jouissait à la fin de l'année 1764, et qui lui valut d'être appelé à un poste auquel rien jusque-là ne semblait l'avoir préparé. Il était entré dans son ermitage, selon qu'il l'écrivait dix ans plus tard, « avec la ferme résolution d'y mourir; » et cependant il allait être ravi à l'affection de « tous les habitants de Bretigny, de tous les curés voisins et de tous les honnêtes gens du canton (2). »

On sait qu'il fut nommé confesseur du roi.

L'abbé Maudoux se montra toujours prêtre à la cour. Il n'y perdit non plus rien de l'humilité et de l'aimable modestie qu'il y avait apportées, dérobant même à ses amis la connaissance des marques d'estime particulière qu'il recevait quelquefois des monarques. « J'ai, lui écrivait l'abbé Soldini le 21 novembre 1768, j'ai une très-forte querelle, Monsieur et très-cher ami, à vous faire sur votre discrétion vis-à-vis de la personne du monde qui a le moins de réserve pour vous et qui vous ouvre tout son cœur. Je ne sais comment vous vous justifierez d'un secret que vous m'avez caché et que j'ai appris aujourd'hui, dînant avec M. l'évêque de Limoges, par la voix publique. Je vous fais compliment de tout mon cœur de la faveur que vous avez reçue à Fontainebleau, quoique vous me l'ayez cachée. Ne vous en défendez pas, car la chose a été publiée par deux rois, le notre et celui de Danemark. Vous devez me connaître assez pour penser que j'en eusse partagé avec vous la satisfaction sans aucune jalousie. Je vous ai vu dimanche, vous ne m'en avez rien dit, et le lendemain je l'apprends! Je ne serai pas aussi caché que vous. Je vous félicite donc de ce que vous avez dîné avec le roi de Danemark la veille que je l'ai vu partir de Fontainebleau. Tout le monde le sait : vous en garderiez le *tacet* mal à propos, puisque lui-même l'a dit au roi en soupant le même jour avec lui. Il lui a dit avoir dîné avec le confesseur de Sa Majesté. Il est vrai que le roi en fut surpris au point de n'en vouloir rien croire; mais il a bien fallu qu'il le crût quand le roi de Danemark le lui a nommé. J'ai dîné, a-t-il dit, avec l'évêque d'Orléans (3) qui a la feuille

(1) Journal de Hardy, mercredi 12 décembre 1764,

(2) Lettre de Tourbillon, curé de Bretigny, datée du 11 février 1765.

(3) Louis-Sextius de Jarente de la Bruyère, évêque d'Orléans de 1758 à 1788. D'autre part, on lit dans la *Gazette de France* du vendredi 25 novembre 1768 : « De Versailles, le 23 novembre 1768. Le roi de Danemark arriva ici de Paris le 21 de ce mois, vers les cinq heures du soir... Sa Majesté Danoise soupa le même soir avec le roi, les Princes du sang, les Ministres et plusieurs Seigneurs et Dames de la Cour, et partit ensuite pour aller coucher à Paris. »

des bénéfices : n'est-ce pas votre confesseur? Cela a beaucoup diverti la Cour. S'il avait su votre nom de famille, il vous aurait sans doute mieux dénommé. Voilà l'énigme résolue; je ne vous en dirai pas davantage. »

(A suivre.) A. DE LANTENAY.

SAINT-BERTRAND DE COMMINGES

Voulez-vous faire une excursion intéressante, mettre un peu de variété dans un voyage aux Pyrénées, après les merveilles de la nature contempler les œuvres de l'art humain? Allez à Saint-Bertrand de Comminges. Dans la vieille cathédrale, se dissipera le malaise d'âme où vous a jeté à votre insu le contraste trop souvent accusé, le long de votre route, de toutes les splendeurs du luxe mondain avec le dénuement, la laide misère de tant d'églises de ces contrées. Et si par hasard vous êtes du pays bordelais, il y aura pour vous double fête.

Vous vous êtes arrêté, n'est-ce pas? quelquefois, à Bordeaux, devant les flèches de la cathédrale; vous avez regardé le beau portail qu'elles dominent, au milieu du portail la statue de pape qui décore le trumeau; et comme d'autres, peut-être, dans cette figure où d'aucuns veulent voir un portrait authentique et reconnaissent même, disent-ils, le type landais, vous vous êtes pris à examiner quels pouvaient être les traits de Clément V. Eh bien, là-bas, il ne vous sera pas donné de rencontrer ce pape en personne, mais du moins son nom sera prononcé mainte fois devant vous, plus d'un monument vous redira et sa vie et ses actes. C'est là en effet que l'ancien chanoine de Saint-André, le petit châtelain de Villandraut, dut pendant quelques années (1295-1300) remplir les fonctions épiscopales, avant de revenir parmi nous archevêque et primat d'Aquitaine, pour s'en aller ensuite exercer le gouvernement de l'Eglise universelle.

I

Le pays est charmant. Rien de sauvage. Plus de ces croupes énormes, abruptes, où le roc, qui saille partout, laisse à peine, de loin en loin, place à un bouquet d'arbres, à un coin de prairie. Plus de ces

hautes murailles dressant à pic leurs flancs de roche aux tons rouges ou verdâtres. Plus de ces pitons à couronne de nues, qui se pressent et surgissent les uns derrière les autres : armée de granit préposée à la garde des frontières. Mais une série de monticules arrondis, verdoyants, couverts d'arbres et de vignes grimpantes qui font treille. Entre eux, souvent au matin, comme un voile qui se déploie, monte un léger nuage.

Il n'a pas été nécessaire de faire un appel continu à la mine pour se frayer péniblement, au-dessus des gaves, à travers les gorges étroites, un de ces passages où plus d'une fois encore la montagne s'avance sur vous comme une vague énorme et semble vouloir vous écraser sous des flots de pierre.

Le chemin s'en va par une large vallée. A droite, à gauche, des forêts de maïs géant. Puis, d'espace en espace, sur la campagne, une sorte de neige de l'aspect le plus riant, qu'on nous dit être la fleur de Sarrasin. Riche (1) et gracieux pays ! de partout s'exhale je ne sais quel parfum. Notre âme en est toute joyeuse.

Voici le paysan. Eh quoi ! ce n'est pas le profil sec et tranchant du Basque, ni le large ovale du Béarnais, ni le rude et mâle visage du Tarbais. Nous avons ailleurs vu cette physionomie ouverte et rieuse. Elle nous est familière, comme un vieil ami d'enfance. Et justement, c'est elle que nous rencontrons chez nous tous les jours, le long des bords de la Garonne ! A nos oreilles résonne la langue aux syllabes douces et sonores, que Dieu fit si bien pour porter l'éclat de rire, le gascon. Que faudrait-il de plus pour nous croire en pleine patrie ? La Garonne elle-même. On nous la montre, dans le lointain, courant entre les peupliers. Oui, Bertrand de Got ne dut pas trop croire à un exil !

La foi est vive dans les cœurs. Au détour du chemin, nous avons aperçu les stations d'un calvaire rustique. Sur notre passage, on se découvre respectueusement devant le prêtre. Seuls, deux hommes ne saluent pas : ils parlaient français.

II

Du haut d'un mamelon, plane sur toute la contrée la cathédrale de Saint-Bertrand. Que vous arriviez de Labroquère ou de Loures, elle

(1) Le paysan fait jusqu'à deux et trois récoltes différentes. On sait que la Cie du Midi consent à payer l'intérêt de ses *obligations* au guichet de chacune de ses gares. Or, la petite gare de Loures-Saint-Bertrand de Comminges distribue à elle seule, chaque année, quatre-vingt mille francs de rente.

vous apparaît de loin, avec ses murs jaunis, se détachant sur le fond bleu du ciel. On dirait une sentinelle gigantesque.

Autrefois, c'est la tradition, on compta jusqu'à cent mille âmes dans la ville de Comminges. Triste retour des choses d'ici-bas ! En montant le rude escalier qui, du pied du mamelon, arrive sur la plate-forme, devant la cathédrale, nous jetons un regard autour de nous. De l'ancienne ville, dans le vallon, rien, pas même des ruines, mais une végétation luxuriante. Seulement, sur l'étroite butte, quelques maisons vieilles, serrées les unes contre les autres, forment un petit village.

> Au milieu, saintement, *le* clocher les domine
> Comme un berger debout qui garde ses moutons (1).

Et c'est tout. Nous nous mettons à évoquer les souvenirs du temps passé.

Comminges était loin de cet état de ruines, quand, vers le milieu du XIe siècle, saint Bertrand fit son entrée solennelle dans la ville épiscopale. C'était l'aurore d'une gloire nouvelle.

Bertrand venait de Toulouse. Comme le bon comte Raymond, chanté par le Tasse, l'ancien archidiacre avait double couronne : sagesse et force. Mais, de plus, il gardait le charme de la jeunesse en l'unissant, toutefois, au rayonnement d'une sainteté précoce. Il était né à l'Isle-Jourdain, dans le diocèse d'Auch. Par sa mère, il était neveu de la reine Constance, femme de Robert-le-Pieux. D'abord, il embrassa la carrière des armes. Mais, à l'exemple de saint Martin, bientôt il préféra le service de Dieu. Il ne se fit pas moine, cependant. Il devint prêtre, chanoine, archidiacre de Toulouse, et, vers 1073, évêque de Comminges, dans la province d'Auch. Là, il répéta longtemps à Dieu le mot de son modèle préféré, saint Martin : *Domine, si adhuc populo tuo sum necessarius, non recuso laborem !* Cinquante ans entiers, on le vit consacrer à ses diocésains la générosité, le courage chevaleresques qu'il tenait de son premier état. L'histoire en cite beaucoup de traits. Écoutons la légende :

Un monstre ravageait le pays. Déjà, les victimes étaient nombreuses, la terreur universelle. Le bon saint Bertrand s'en va, d'un pas tranquille, armé seulement de son étole. Cette étole, il la place sur la tête du monstre; puis, comme un chien qu'on mène en laisse,

(1) A. Barbier : *Poésies posthumes.*

il le conduit sur la grande place de la ville, où il crève sous les yeux et à la joie de tous.

Ce fait, direz-vous peut-être, n'est qu'une variante localisée d'une tradition assez communément répandue! Ne vous avisez pas de le répéter à un Commingeois, il vous montrerait le crocodile appendu au mur de sa cathédrale : Voilà le monstre!

Deux faits absolument authentiques.

Saint Bertrand assista, en 1093, au concile tenu à Bordeaux, sous le pontificat d'Amatus. Il s'agissait de trancher un différend survenu entre Otger de Landeron, prieur de La Réole, dans le diocèse de Bazas, province d'Auch, et Bernard, évêque d'Acqs, dans la province de Bordeaux. L'évêque s'étant, malgré les réclamations du prieur, emparé du prieuré de Saint-Caprais-de-Ponton dans le territoire d'Auch, celui-ci en avait appelé au concile des deux provinces. Otger de Landeron eut gain de cause et saint Bertrand apposa sa signature à la sentence qui ordonnait la restitution (1).

Ceci nous intéresse aujourd'hui plus immédiatement. Saint Bertrand avait entrepris la reconstruction de sa cathédrale.

III

L'œuvre du vieil évêque a presque entièrement disparu. Il ne reste plus que la porte, la tour et, à l'intérieur, deux piliers qui soutiennent la tour. L'église actuelle est due au pape Clément V, qui en fit poser la première pierre, en 1307. Elle fut terminée, en 1352, par l'évêque Hugues de Châtillon.

La tour est carrée, sans caractère, et coiffée d'un hideux chapeau de bois. En ce moment, elle disparaît sous une carapace d'échafaudages. Le gouvernement s'est enfin décidé à ne pas laisser tomber en ruines un des plus curieux édifices de notre France méridionale.

La porte est romane. Dans le tympan, se trouve une de ces fantaisies naïves qui surprennent souvent dans les œuvres de cette époque. L'artiste a représenté l'adoration des Mages, et parmi les dons offerts à l'Enfant-Dieu, savez-vous ce qu'il a placé? un gâteau. Jésus recevant le *gâteau des rois!...* l'idée est ingénieuse.

Entrons. Quelle obscurité! nous avons peine à nous reconnaître.

(1) Avec saint Bertrand, signèrent : Amatus de Bordeaux, Guillaume-Bernard d'Auch, Simon d'Agen, Rainald de Périgueux, Adémar d'Angoulême, Odon de Bigorre, Pierre d'Aire, Étienne de Bazas et Bernard lui-même, l'évêque d'Acqs.

Le temps, il est vrai, s'est assombri; au dehors, la pluie fait rage. Mais, sous la tour, pas une fenêtre. Dans la nef, un vaste chœur, à la mode espagnole, pousse son enceinte jusqu'auprès de la porte, et comme, en dépit de ces causes multiples, un peu de lumière serait venue d'en haut par les larges et longues fenêtres, au lieu de remplacer les vitraux cassés par des verres blancs, ainsi se fait-il ailleurs! prudemment on a muré les ouvertures et l'on s'est contenté, par grâce, sans doute, de laisser bien haut, contre la voûte, juste une petite lucarne. A la gauche du jubé, le sculpteur a représenté sainte Geneviève dans l'attitude où nous la montre la légende. Elle porte un cierge, et, d'un côté, un ange est là, qui allume, tandis que de l'autre, le diable, avec un petit soufflet, s'empresse d'éteindre. Décidément le diable l'emporte! On n'aperçoit rien. C'est dommage!

Le jubé est tout orné de sculptures. Au-dessus de la porte, vingt figures en relief : apôtres, saints et saintes faisant cortège à Dieu le Père et à Jésus-Christ. Le Père est coiffé de la tiare et porte le globe du monde, surmonté de la croix. Jésus-Christ, en *Ecce Homo*, a le côté ouvert. Parmi les saints, dont chacun a sa caractéristique, nous reconnaissons saint André, avec la croix en forme de X; saint Thomas, l'équerre en main; sainte Marguerite, le pied sur un dragon; sainte Marthe, menaçant du goupillon la tarasque; sainte Apolline, tenant une dent serrée entre des tenailles. A droite et à gauche, six autres figures plus grandes servaient de rétable à deux autels, dédiés l'un à Notre-Dame, l'autre à saint Bertrand, et qui probablement étaient affectés à l'office paroissial : l'entrée du chœur n'étant permise qu'aux seuls chanoines.

Pourquoi ne pas faire ici comme en certaines églises de Belgique, où le sacristain promène une bougie sur la surface des tableaux mal éclairés? Du moins on voit en détail ce que l'on regrette de n'apercevoir pas d'un coup d'œil d'ensemble.

Mais voici le buffet d'orgue, porté sur six colonnes corinthiennes! Un vrai chef-d'œuvre, je ne dis pas d'art chrétien. Colonnes, culs-de-lampe, consoles, frises, bas-reliefs, aucun ornement ne lui a été refusé. Cependant nulle surcharge. Il y a de la sobriété dans cette richesse. Que ne sommes-nous en une simple salle de concert! Ces joueurs de viole et de flûte feraient merveille. On ne s'étonnerait pas de trouver en bas-relief les travaux d'Hercule, pas même l'enlèvement de Déjanire, et l'on n'aurait que des éloges pour le goût et l'habileté de l'artiste.

Et toujours la même obscurité. Allons plus avant. Il reste quelques fenêtres non murées : la lumière nous sera moins parcimonieusement distribuée.

L'église est une grande nef gothique. La fenêtre est longue, sans ornement, divisée par un seul meneau. Au chevet, des chapelles rayonnantes. Plus près, à droite et à gauche, en dehors de la nef, deux chapelles dont le sol est plus élevé que celui de l'église. C'est un reste de l'édifice primitif. Un coup d'œil et passons.

Mais arrêtons-nous longuement devant le magnifique tombeau en marbre blanc de l'évêque Hugues de Châtillon. J'ai vu en Espagne, à Burgos, à Avila, à Tolède, quelques-uns des sarcophages que le faste d'outre-monts éleva jadis aux rois et aux infants. Celui-ci, sauf les proportions qui sont plus modestes, mérite d'être cité à côté d'eux. Autour du tombeau, sous une riche arcature, défile le cortège funèbre : religieux de divers Ordres, prêtres séculiers, chanoines, chantres qui psalmodient, guerriers en longs voiles de deuil; un évêque préside en habits pontificaux. Au-dessus, entre deux petits anges, repose Hugues de Châtillon, coiffé de la mitre et revêtu de la chasuble; à ses pieds, un lion couché la patte sur un petit chien qui ronge un os. L'œuvre entier est d'une finesse remarquable. Il unit la réalité à la fantaisie. Les détails des broderies et autres ont été creusés, achevés avec le plus grand soin. L'œil se repose à les regarder; hélas! et il trouve ensuite plus triste l'aspect général de l'église, ces murs noircis, transpercés par l'humidité et qui ont, d'instinct, réveillé, au fond de notre esprit, le souvenir des ruines du château de Villandraut.

IV

Le milieu de la nef est fermé d'une haute clôture. C'était le chœur réservé aux chanoines. Autour, une sorte de corridor, qui s'élargit un peu, du côté de la porte. C'était le refuge accordé à la paroisse. Il y a ainsi deux églises dans une. Autant la seconde vous paraît glaciale, lugubre, faite pour vous donner la pensée de fuir, autant la première est gaie, brillante, belle, volontiers on dirait, avec Fénelon, qu'elle est faite pour le plaisir des yeux.

Extérieurement, le chœur présente une série de panneaux, séparés par des colonnettes mignonnes, élégantes, dont le fût monte en capricieux détours, s'enferme en de larges feuilles et s'élance enfin, droit et mince, pour soutenir un chapiteau corinthien. En bas, le panneau est

absolument nu. Mais, comme le haut est riche et délicat ! Sous un fronton couronné de jolis enroulements, du milieu d'un arc à plein cintre, jaillissent en haut relief des têtes alternées d'homme et de femme. Nulle part, ni à Auch, ni en Espagne, pays pourtant des belles sculptures, je n'ai rien vu de plus fin, de plus fini, que certaines de ces têtes. Ah! si elles avaient l'air religieux!

Mais la merveille, c'est l'intérieur.

Quand, du pied de l'autel, on tourne ses regards vers le chœur, on éprouve comme un éblouissement. Des deux côtés s'allongent, sur deux rangs, soixante-six stalles qui vont se réunir au fond contre la clôture du jubé; et, dans ce vaste ensemble, pas une place que n'ait ornée, fouillée, le ciseau du sculpteur. Sur les panneaux, de grands bas-reliefs, séparés par des colonnettes; dans les stalles, ornements multiples sur les accoudoirs, les parcloses, les miséricordes; au-dessus, un dais d'une grande richesse, qui court tout le long et forme galerie; et puis ce sont des enroulements, des culs-de-lampe, des fleurons, des arabesques sans nombre.

Quel beau spectacle, le jour de la fête de saint Bertrand! L'évêque était dans sa stalle, la première à gauche, la plus belle. Au fond, sous un dais magnifique, le doyen. A droite, à gauche, partout, les chanoines, avec les cinq archidiacres, quatre personnats, quatre hebdomadiers, trente-sept prébendiers (1). Nombreuse et vénérable assemblée! Chapitre vraiment digne de siéger au milieu de telles splendeurs! Soixante-trois membres dans ce sénat de l'évêque! Au moins ici la psalmodie conservait encore quelque majesté. La voix du chœur ne

(1) Ces dignités ne sont guère plus connues de nos jours. J'emprunte les détails qui suivent au *Dictionnaire de Droit canonique et de pratique bénéficiale* de Durand de Maillane.

En France, avant la Révolution et le Concordat, les *chapitres* qui sont dans les cathédrales un collège de clercs affecté au culte public, comptaient, suivant les lieux, un plus ou moins grand nombre de membres et de dignités. La variété était alors un des traits les plus saillants de l'organisation ecclésiastique.

Le titre de *chanoine* était « un titre spirituel et incorporel, indépendant du revenu temporel, quoiqu'il en soit inséparable, » et qui donnait certains droits spirituels, entr'autres le droit de suffrage.

Le titre de *prébendier* supposait une prébende, c'est-à-dire « le droit de percevoir certains revenus dans une église cathédrale, affecté à certaines fonctions, lequel peut subsister sans canonicat. »

L'*archidiacre*, en droit commun, avait la première dignité dans les cathédrales, après l'évêque. Mais cette dignité et les droits y annexés variaient beaucoup suivant les lieux.

Le *personnat* jouissait dans la cathédrale d'une certaine prééminence mais n'avait aucune juridiction. Tel était le chantre du chapitre.

L'*hebdomadier* était ordinairement « le chanoine ou le prêtre en exercice de quelque fonction » durant une semaine. A Saint-Bertrand, comme d'ailleurs en d'autres églises, ce mot désignait un office spécial avec prébende, inférieur aux simples chanoinies, et c'étaient « les titres et usages particuliers de chaque église qui faisaient la règle ordinaire de ses droits et de ses fonctions. »

risquait pas de se perdre sans écho sous la vaste étendue des voûtes de la nef.

Aussi l'artiste, pour la fête, n'a-t-il pas craint d'appeler de l'Ancien et du Nouveau Testament tous ceux qui jamais chantèrent les louanges de l'Homme-Dieu. Patriarches, prophètes, saintes femmes, apôtres, évangélistes, docteurs, tous sont venus sous la conduite des vertus chrétiennes. Leur image se détache en relief, tout à l'entour, au-dessus des hautes stalles. Et comme si l'assemblée n'était pas encore assez nombreuse, ni assez générale, l'artiste adoptant une idée que l'on trouve d'ailleurs déjà réalisée à Auch sur les vitraux de l'abside et dans les boiseries du chœur, persuadé certainement que l'art a le droit de trancher des questions devant lesquelles la science s'arrête indécise, l'artiste a fait également appel à ces personnages mystérieux dont il est question dans la prose, *Dies iræ :* les sibylles (1). Elles sont là

(1) Le nom des sibylles soulève des questions très difficiles à résoudre. Ici quelques renseignements suffisent.

Un fait incontestable, c'est qu'il a existé chez les peuples païens des femmes auxquelles l'opinion publique attribuait le don de prophétie. Telles furent les sibylles. En réalité qu'y avait-il chez elles ? Illusion ou supercherie ? Ou Dieu s'en servait-il quelquefois, comme d'organes inconscients, pour répandre dans le monde des notions, des faits, des espérances qu'il jugeait utiles au salut des âmes ? La réponse nous entraînerait trop loin et d'ailleurs importe peu en ce moment. Constatons pourtant qu'un grand nombre ajoutèrent foi à la parole des sibylles et les regardaient comme véritablement chargées d'une mission divine,

Qu'advint-il ? Maint endroit, chose facile à comprendre ! voulut avoir sa sibylle.

Vers le temps de la guerre de Troie, il y en avait une très célèbre. Dans la suite, quand, par le fait des années, les traditions en se répandant furent devenues plus vagues, il en fut de la sibylle comme d'Homère : des villes nombreuses s'attribuèrent l'honneur de lui avoir donné naissance ; et comme sa personne était moins connue, elle se multiplia au gré des prétentions rivales. Au lieu d'une sibylle, on en eut un grand nombre.

Les sibylles changèrent de rôle et de langage suivant les lieux. En Grèce, elles personnifiaient une institution religieuse ou une création poétique ; à Rome, elles devinrent un instrument politique, un moyen de gouvernement. Mais toujours et partout on propagea sous leur nom des oracles dont la forme était ordinairement versifiée.

Aujourd'hui tous ces oracles sont perdus ou peu s'en faut. Ce qu'on appelle *« livres sibyllins »* est un recueil d'écrits très divers par leur origine et aussi par l'époque où ils furent composés. Ce ne sont pas des prophéties proprement dites, ce sont des amplifications à forme prophétique qu'on a publiées sous le nom des sibylles pour les rendre plus saisissantes et plus facilement acceptables à la foule ; elles redisent des faits antérieurs ou contemporains, traduisent les rancunes, les espérances, les impressions multiples de leurs auteurs. Au point de vue moral, les livres sibyllins sont à peu près irréprochables ; pour le dogme, ils renferment quelques erreurs et grand nombre d'opinions suspectes ; sous le rapport historique, ils ne témoignent d'une connaissance ni bien étendue ni très sûre des choses tant sacrées que profanes. « On y trouve, a dit Mgr Freppel, assez de bonnes parties pour ne pas être obligé d'en dire trop de mal, et trop de parties faibles pour pouvoir en dire beaucoup de bien. » (Cf. dans *les Apologistes chrétiens au IIe siècle* de Mgr Freppel, les XIVe et XVe leçons.)

Le crédit des livres sibyllins a grandement varié. Nul à peu près au moyen âge, après avoir été considérable dans les premiers siècles, il reprit quelque peu à l'époque de la Renaissance. Les artistes aimaient à s'en inspirer pour leurs œuvres.

Le sculpteur de Saint-Bertrand compte douze sibylles, et il en fait les messagères du Messie, Jésus-Christ. Les voici :

1° La sibylle de Perse : elle foule aux pieds le dragon, père du mensonge, et porte une lanterne

au nombre de douze portant chacune à la main l'objet qui symbolise et résume leur prophétie. A la voix du peuple de Dieu, à la voix de l'Evangile, à la voix de l'Eglise, s'unit ainsi la voix de toute l'antiquité païenne; et d'un commun élan, toutes ensemble, voix du passé, voix du présent, chantent Jésus-Christ roi et sauveur du monde.

L'idée, n'est-ce pas? est magnifique.

Le sculpteur a compris son œuvre comme un vaste poème. Ce poème est fait pour une église; il doit servir de cadre à la prière liturgique. Dès lors, le caractère général s'impose : il sera religieux. D'autre part, l'idée principale est fixée d'avance : dans le bois, par le relief, la sculpture devra redire à l'œil ce que le chant dit à l'oreille dans la prière, par les paroles. Aux deux arts, par conséquent, d'aller de concert. A mesure que les siècles et les diverses générations, par les psaumes, les hymnes, les antiennes, les leçons, toutes les parties de l'office canonial, envoient à Jésus-Christ, Homme-Dieu, caché sous les voiles eucharistiques, l'hommage de leurs plus grands hommes et des plus grands saints, il faut que ces grands hommes et ces grands saints, on puisse les voir apparaître en personne et comme se diriger vers l'autel et le tabernacle de Jésus-Christ. Voilà le plan. Ainsi s'expliquent et le choix des personnages, et ces visages uniformément tournés vers l'autel, et ces phylactères placés dans la main des prophètes, dont un seul, celui d'Isaïe, a reçu sa légende, et ce soin de donner à chaque sibylle l'objet qui symbolise sa prophétie. A travers les temps, la louange, comme le flambeau antique, passe de main en main; mais toujours elle arrive au même but, et ce but est Jésus-Christ.

Étudiez les boiseries du chœur. Partout, l'idée principale éclate nette et pure; elle va se développant dans ses grandes lignes, se précisant de plus en plus et persiste jusqu'au milieu des fantaisies les plus étonnantes de l'imagination.

symbolisant la lumière de la foi encore faible et voilée chez les nations païennes, avant la venue de Jésus; 2° la sibylle d'Erythrée : elle tient une fleur épanouie : c'est la fleur issue de la tige de Jessé; 3° la sibylle de Samos : elle a dans la main droite le petit berceau qui doit servir au Messie enfant; 4° la sibylle cimmérienne : elle a dans la main gauche le rhyton, symbole (?) de l'allaitement de l'Enfant-Dieu. Quelques-uns croient la prophétie de cette sibylle symbolisée plutôt dans l'encadrement en forme de médailles ou monnaies : ce seraient les trente deniers de Judas; 5° la sibylle d'Europe : elle tient une épée nue, à cause du massacre des saints Innocents; 6° La sibylle de Tibur : elle porte une main : le Messie doit être souffleté; 7° la sibylle d'Agrippa : elle porte un fouet : le Messie doit subir la flagellation; 8° la sibylle de Delphes : elle porte la couronne d'épines; 9° la sibylle de l'Hellespont : elle tient fixée sur un rocher la croix de la passion; 10° la sibylle de Phrygie : elle a une croix fleuronnée à banderolle : c'est le symbole de la résurrection; 11° la sibylle de Lybie : elle porte un flambeau allumé en signe de la diffusion de la lumière évangélique; 12° la sibylle de Cumes : elle a dans la main droite un globe. Ne serait-ce pas le symbole de la royauté universelle de Jésus-Christ?

Vous n'exigerez sans doute pas d'un artiste la précision du philosophe et sa méthode rigoureuse. Le poète a ses licences Que dirons-nous du sculpteur dont la pensée, naturellement plus vague, a le droit de se montrer beaucoup plus ondoyante ?

Le sculpteur s'est donné libre carrière. Autour de l'idée principale, il a multiplié les variations. Il va, vient, s'agite en tous sens, développe un détail, indique une allusion, note le fait du jour, s'amuse à l'esquisse d'une épisode purement pittoresque. Comme le sculpteur de Saint-Sernin, à Toulouse, il n'a pas, dans une chaire, entourée de bons bourgeois du XVIe siècle, placé l'animal d'Épicure, puis gravement écrit dessous : *Calvinus prædicans.* Comme le sculpteur de la cathédrale d'Auch, en certaine parclose sous le bas-relief du roi David, il ne s'est pas imaginé que l'art avait tous les droits du latin. Mais il n'a, certes, aucune répugnance pour le grotesque si cher à l'école romantique. Et si l'occasion se présente, si, par hasard, un souffle de satire lui traverse l'esprit, il n'hésitera pas à retracer telle scène où l'on croirait retrouver une page perdue d'un journal de caricatures contemporaines. Quoi d'étonnant si ces boiseries ont leurs commentateurs (1), comme les poèmes leurs scoliastes !

L'exécution est largement traitée. Pas de mignardise. L'artiste a procédé, par grands coups de ciseau, sans se préoccuper ensuite d'achever et de polir. Parfois on dirait presque une ébauche. Dans les bas-reliefs, il y a plus de soin. Nous remarquons plusieurs figures d'un très beau type, et même de la délicatesse dans certaines draperies.

Faut-il parler de couleur locale ? On sait qu'en général les artistes du XVIe siècle en avaient fort peu de souci. S'il vous en fallait une preuve de plus, allez voir les vitraux de la cathédrale d'Auch ! C'est certain : l'*Abraham* que nous apercevons là, vêtu en guerrier du XVIe siècle, n'est pas précisément celui de l'histoire. Il eût été fort empêché, vraiment, avec son armure, d'exécuter contre les bandes élamites de Chodorlahomor un coup de main analogue à celui par lequel, de nos jours, le duc d'Aumale a su enlever la smalah d'Abd-el-Kader. A présent, que ferait un artiste ? Il jetterait le burnous sur les épaules du chef nomade. Et après ? Peut-être comme un dessinateur qui a illustré la Bible, utiliserait-il les études faites durant un voyage

(1) Le baron L. d'Agos a publié, sur la cathédrale de Saint-Bertrand de Comminges, un petit volume très intéressant, où nous avons trouvé beaucoup de renseignements et de faits.

en Algérie. L'Afrique et l'Orient, évidemment, c'est la même chose ! Passons. Voici une critique plus grave, mais comment la formuler ?

Vous regardez un paysage! Sur un coin de dune, un bouquet d'arbres, des pins. C'est bien cela : ce tronc à côtes rugueuses, ces branches hérissées de dards aigus comme les pointes d'un porc-épic... le soleil donne cet éclat sombre au vert des feuilles... cet horizon qui fuit au-delà d'une plaine unie, coupée de flaques marécageuses, oui, vous l'avez vu quelque part... la fièvre doit monter de ces eaux croupissantes... Chaque détail est exact; il est rendu avec un relief peu ordinaire. Néanmoins, vous n'êtes pas satisfait. A cet ensemble, il manque quelque chose. Tout paraît sombre. En effet, le peintre a oublié la lumière, cette lumière diffuse qui place chaque objet dans l'atmosphère qui lui convient, explique, légitime et fait ressortir chaque nuance. La lumière dans un tableau, ce n'est rien et c'est tout. La lumière, c'est la vie.

Devant ces boiseries, j'éprouve une impression du même genre. L'idée est grande. Cette idée est en accord parfait avec l'église, avec le chœur. Elle est exprimée avec fougue, avec largeur et abondance. L'œuvre entier est fait de main d'ouvrier. Et cependant, je trouve au fond de moi comme un regret que je ne ressens pas devant les œuvres du moyen âge où, je l'avoue, les formes sont bien raides, les membres démesurés, l'art, en un mot, novice ou du moins pas encore arrivé à la pleine possession de tous ses moyens. Que manque-t-il ? Une chose délicate, subtile, difficile à définir, impossible à préciser peut-être : le sentiment religieux.

Il serait intéressant de savoir quel fut ou quels furent les artistes. Malheureusement, je n'ai pu l'apprendre, en dépit de toutes les recherches. Il faut se contenter de simples conjectures.

Il y a entre les boiseries de Saint-Bertrand et celles de la cathédrale d'Auch, de grandes analogies, comme un air de famille. L'idée générale est la même. Ce sont à peu près les mêmes personnages; on retrouve, de part et d'autre, les douze sibylles. Certains procédés sont identiques : voyez à Saint-Bertrand le petit *Isaac* dans le bas-relief d'*Abraham*, à Auch les petits *Adam* et *Ève* dans le bas-relief de la *Charité*, et beaucoup d'autres détails que nous ne pouvons citer. Nous ne serions pas étonné qu'il y eût des ressemblances dans l'attitude et les traits généraux des mêmes personnages. Mais, faute de temps, il nous a été impossible de le vérifier. La disposition de l'ensemble est faite d'après un plan unique. A Auch, seulement, l'œuvre a pris

des proportions plus grandes et, peut-être, a-t-on été moins sobre de souvenirs et d'allusions païennes. Que conclure ? Évidemment que les deux artistes n'ont pas dû être absolument inconnus l'un à l'autre. Si on ajoute que l'évêché de Saint-Bertrand était de la province d'Auch ; que, de plus, les boiseries de la métropole ont été faites de 1529 à 1546, tandis que celles-ci portent inscrite la date 1537, comme invinciblement on est amené à se demander à soi-même : ces deux œuvres ne sont-elles pas du même artiste ? Dans le cas contraire, les deux artistes sont certainement de la même école ; ils ont travaillé sous le même maître, ou du moins, à côté l'un de l'autre. Les deux pensées et les deux œuvres procèdent de la même inspiration.

Une œuvre qu'il est impossible de refuser à l'artiste inconnu des stalles du chœur, à Saint-Bertrand, c'est le grand autel, nous allions ajouter, et le buffet d'orgue, tant il est facile de reconnaître partout le même système d'ornementation.

Le grand autel est gracieux, délicat et de bon goût. Des niches à coquille enferment d'élégantes statues en bois, dont quelques-unes sont de date relativement récente (1). Une frise raconte, en une série de bas-reliefs, d'après l'Évangile et les apocryphes, la vie de la Très Sainte Vierge. L'ensemble est très riche, mais sans surcharge. Il n'y a pas surtout cette uniforme et affreuse dorure des rétables espagnols. Pourquoi faut-il qu'un restaurateur maladroit soit allé empâter de peinture grossière les fins détails de ce chef-d'œuvre ? Il devait être bien joli le jour où Mgr de Mauléon en fit la consécration solennelle !

Vraiment, ce prélat avait le droit de se déclarer satisfait. Il avait voulu orner sa cathédrale, et, plus heureux que tant d'autres, il avait rencontré des artistes de premier ordre ; du commencement à la fin, il avait pu lui-même présider à l'accomplissement de ses desseins. Son œuvre est beau ; il est un. Ce n'est pas l'assemblage tel quel d'ébauches successives et de styles différents. Du haut du ciel, saint Bertrand devait approuver et sourire. Ce qu'il avait rêvé, était accompli. Comminges possédait enfin une cathédrale magnifique.

V

Le corps de saint Bertrand repose là, tout près, derrière le grand

(1) L'inventaire de 1627 signale plusieurs niches vides.

autel, dans un édicule (1). Sur les parois nous trouvons peinte l'histoire miraculeuse du patron de Comminges. Mais si grand que soit le nombre des prodiges racontés, il n'est rien à côté de celui que lui attribue la reconnaissance publique.

Autrefois, à certains jours, on voyait sept jeunes gens et sept jeunes filles, un cierge à la main, se traîner à genoux depuis la porte jusqu'au tombeau. La piété populaire avait imaginé ce mode de supplication quand elle voulait obtenir une grâce plus nécessaire ou plus ardemment désirée.

Il est probable que cette pratique n'existe plus aujourd'hui. Ce qui existe toujours, c'est la confiance dans le pouvoir de saint Bertrand. A sa fête, on accourt en foule de toute la contrée. Si fort même est le sentiment populaire qu'à plusieurs actes, en vérité, on croirait l'ancien évêque encore vivant au milieu de son peuple.

En 1877, j'étais à Lourdes, je vis arriver les pèlerins de ce pays. A leur tête, comme un chef, apparaissaient le buste et les reliques de saint Bertrand. Dans la basilique, un prêtre, à la parole enthousiaste et fortement imagée, qu'on me dit, je crois, être le curé de Polignan, parla et il s'écriait : « Notre-Dame, saint Bertrand est venu vous visiter; avec le père, accueillez les enfants, oh! nous vous en supplions ! »

Ainsi fait-on en Espagne. J'ai vu, par les rues d'Avila, sainte Thérèse s'en aller, au milieu d'un peuple en admiration, visiter dans la cathédrale, sa mère, la Vierge Marie. Il me souvient encore de la triple révérence par laquelle elle prenait congé, le soir venu, sur la place de *la Santa*.

Saint Bertrand eut des visiteurs illustres. On raconte ici comment, le 15 janvier 1309, le pape Clément V vint présider en personne la translation des reliques de celui dont il avait quelque temps occupé le siège épiscopal.

Je me suis demandé si cette visite, en des circonstances aussi solennelles, n'avait pas eu son retentissement jusqu'à Bordeaux. Ne faudrait-il pas chercher dans ce fait la cause ou l'occasion qui amena le chapitre de Saint-Seurin à se dessaisir d'une relique de son patron pour obtenir en échange une relique de saint Bertrand?

Quoi qu'il en soit de cette hypothèse, de cette époque datent les nombreuses indulgences accordées à la cathédrale de Comminges, entre

(1) La cathédrale se fait gloire de nombreuses reliques, voire de reliques des saints Cidrac, Misaq et Abdenago « dont l'authentique a été écrite et signée de la main de Mgr Barthélemy de Donadieu », au XVIIe siècle.

autres le jubilé ou *Grand Pardon* qui a lieu toutes les fois que l'*Invention de la sainte Croix* tombe un vendredi. De plus, nous avons aperçu deux tableaux qui relatent l'événement, et à la sacristie, le vicaire de la paroisse, avec un aimable empressement dont nous n'avons pas perdu le souvenir, nous montre différents objets dont fit alors présent à la cathédrale notre pape bordelais. Chose curieuse : l'opinion populaire fit plus tard de cela autant de reliques de saint Bertrand. C'est d'abord un long bâton d'ivoire perforé : l'eau qui passait à travers avait, dit-on, une vertu curative. Puis deux chapes qu'un archéologue déclare « l'une et l'autre admirablement belles » et de tous points « dignes d'un pontife renommé par son luxe et son amour des beaux-arts. » Elles étaient toutes couvertes de sujets historiques exécutés en broderie.

Le temps presse, nous devons nous contenter de jeter un coup d'œil dans l'armoire vitrée où elles sont actuellement et nous sortons sur l'anecdote suivante.

Quand l'archevêque de Toulouse venait en visite pastorale, dès la porte, on lui mettait l'une des chapes appelée de saint Bertrand. On avait compté sans la foule. Sous prétexte de reliques, les gens firent si bien des doigts et des ciseaux que bientôt, pour les trous, on n'eût plus trouvé de différence entre cette chape et le manteau d'un mendiant espagnol. Que faire? acheter un peu d'étoffe neuve? Mais la fabrique de Saint-Bertrand est pauvre et il aurait fallu dépenser quelques francs. Vite, on avise une couturière, la plus habile du pays, probablement. Elle taille, retaille, coud et recoud à travers les sujets et les plus fines broderies. Enfin, Dieu soit loué! il n'y a plus de trous et la chape est à la dernière mode de Toulouse. Nous regrettons de n'avoir pu examiner de près ce chef-d'œuvre d'économie.

Je n'ai qu'un mot à dire du cloître. Ce sont des arcades romanes d'un dessin très régulier avec quelques détails assez curieux : un fût de colonne formé par le corps des quatre évangélistes, des chapiteaux historiques; le tout en ruines.

Plusieurs dévots de saint Bertrand : chanoines, sacristains, notaires, gens de la maison, amis de la maison, avaient placé leur tombe dans ce cloître : ils se croyaient à jamais en repos sous la garde d'un saint qu'ils savaient tant aimé. L'impiété révolutionnaire est passée : elle a fait à eux ce qu'elle a fait aux religieux d'à côté, les Olivétains; elle a violé leur demeure, elle les a expulsés. Ainsi va-t-il des espérances d'ici-bas!

VI

Nous rentrons une dernière fois dans la cathédrale. Nous sommes seuls. Mon âme est de nouveau frappée de l'aspect désolé de tout l'édifice. Pendant que nous disions un dernier adieu à saint Bertrand, un acte d'adoration et d'amour à Jésus-Christ, malgré moi, à mes oreilles, j'entendais monter et résonner les vers du poète (1) :

Elle était triste et calme à la chute du jour
L'église où nous entrâmes ;
L'autel sans serviteur, comme un cœur sans amour,
Avait éteint ses flammes.
Les antiennes du soir, dont autrefois saint Paul
Réglait les chants fidèles,
Sur les stalles du chœur, d'où s'élance leur vol,
Avaient ployé leurs ailes.
. . . . . .
L'orgue majestueux se taisait gravement
Dans la nef solitaire ;
L'orgue, le seul concert, le seul gémissement
Qui mêle aux cieux la terre !
. . . . . .
Hélas ! et l'on sentait, de moment en moment,
Sous cette voûte sombre,
Quelque chose de grand, de saint et de charmant
S'évanouir dans l'ombre !

Est-ce la foi des jours anciens qui s'évanouit? Cette église, ces œuvres d'art si belles que nos pères avaient élevées, les générations actuelles sont-elles donc incapables de les seulement entretenir? On parle de la misère, de la barbarie des temps passés. Voilà ce qu'ils ont fait! Auquel de nos monuments contemporains oserions-nous promettre l'admiration de nos petits-neveux?

Un siècle bientôt écoulé, la désolation est tombée sur cette cathédrale de l'ancienne France. L'évêque a été supprimé; les chanoines ont disparu; le peuple lui-même s'est dissipé, à peine quelques centaines de fidèles dans une ville autrefois si florissante; les pierres, qui suivent la destinée des hommes quand elles ne la précèdent pas, menacent de rouler une à une sur la terre foulée par saint Bertrand. Quel est cet avenir?

Depuis longtemps, quand un pèlerin juif arrive à Jérusalem, on fait dans son vêtement une déchirure, et on lui dit : « Sion a été changée en un désert, elle gît dévastée ! »

(1) V. Hugo : *Les Chants du crépuscule*, XXXIII.

Certes ces murs n'ont pas encouru la malédiction de Jérusalem. Il n'est pas besoin de déchirer ses vêtements en signe de deuil. Il n'y a pas de décret divin qui la condamne, cette cathédrale, à tomber complètement en ruine. De beaux jours peuvent donc encore se lever sur elle. Déjà le gouvernement a promis une somme de cinq cent mille francs. Il faudrait qu'un riche et grand diocèse comme celui de Toulouse prît à cœur la restauration de ce beau monument. Sa réputation d'intelligence et de piété y est intéressée. L'archevêque de Toulouse doit certainement porter aussi le titre d'évêque de Saint-Bertrand. Se peut-il, dès lors, qu'il laisse à jamais abandonnée une église qu'il a le droit d'appeler son épouse? Nous avons autrefois entendu à Bordeaux Mgr Duquesnay, d'éloquente mémoire, solliciter l'aumône pour son « épouse de granit, » la cathédrale de Limoges. Il nous semble que si le cardinal archevêque faisait appel à ses diocésains en faveur d'un édifice qui est après tout, avec Saint-Sernin, la perle de leur pays, sa voix ne resterait pas sans écho, en dépit des misères de l'heure présente. Saint-Bertrand verrait refleurir son antique gloire. Et le touriste, le pèlerin, au lieu de pensées de tristesse, sentirait dans son âme des sentiments de joie et d'admiration sans mélange, en face de ces merveilles de l'art et de la foi catholique.

VII

Nous disions ces choses et nous allions par une rue silencieuse, à l'aspect morne, qui débouche sous une porte ogivale : telle une rue du vieux Saint-Macaire.

En 1570, des gardes établis aux portes de la ville par ordre des consuls « faisaient laisser les armes aux viateurs et donner raison de ce qu'ils venaient faire et négocier. » Nous sommes venus prier, porter à l'antique cathédrale le tribut de notre admiration. Nous aurions pu passer sans crainte et sans avoir rien à déposer. Mais il n'y a plus de gardes, ni personne. C'est la solitude la plus complète. Un peu plus loin pourtant, au coin d'une maison, trois femmes se disputent en commentant un cancan de village. Un homme passe tranquillement conduisant une charrette à bœufs.

*
* *

La nuit tombe. En face, sur la montagne, la lune se lève grande et pure. Nous aurons du calme entre l'orage de tout à l'heure et celui de la nuit peut-être.

> Tout s'apaisait. C'était cette chose adorable :
> Une fin de beau jour à la fin de l'été (1).

(1) F. Coppée : *le Banc.*

... Le lendemain, nous filions à toute vapeur sur la ligne d'Auch. — Voyez donc! — Je regardai. — Il avait neigé pendant la nuit. Toute la chaîne des montagnes, de l'est à l'ouest, était couverte d'un immense manteau d'argent. Le coup d'œil était féerique... Bientôt tout disparut dans la brume.

Ce fut la dernière apparition des Pyrénées.

Cyprien THIBAUT,
Vicaire à Saint-Éloi.

LA MUSIQUE SACRÉE [1]

Voltaire a dit quelque part : « La grand'messe est l'opéra du pauvre. » Sans accepter d'une façon absolue cette définition du « patriarche de Ferney », qui, si on la prenait au pied de la lettre, semblerait assimiler les cérémonies du culte à de simples spectacles, nous ne pouvons nous empêcher de reconnaître qu'elle offre une grande part de vérité. Le chant, en effet, et les sons harmonieux des instruments ne font-ils pas partie de ce culte extérieur, destiné à remplir nos âmes d'une pieuse allégresse, à les élever vers l'Eternel, dont il nous fait mieux concevoir la grandeur et la puissance :

J'entends chanter de Dieu les grandeurs infinies
Je vois l'ordre pompeux de ses cérémonies.

D'où vient cependant que si dans nos Eglises, nous voyons encore, grâce à Dieu, se presser de nombreux fidèles, ils restent plongés dans un morne silence, et n'unissent plus, avec une ferveur joyeuse, leurs voix à celles du chœur? Hélas! on ne le comprend que trop, lorsque l'on entend, du fond du sanctuaire, partir un chant lourd et irrégulier, où l'on ne retrouve plus que des lambeaux de nos airs traditionnels; — que sera-ce donc, lorsqu'on nous aura gratifiés du *chant de Ratisbonne* — et que soutient (?) un accompagnement qualifié d'*homogène*, sans doute par antiphrase : car des accords absolument *hétérogènes* s'y succèdent et s'y heurtent constamment de la façon la plus brutale.

Sur quel principe est fondé ce système d'accompagnement? Sur celui-ci : Pour harmoniser un ton de plain-chant, il ne faut employer que les notes de l'*échelle*. Principe simple et logique, assure-t-on.

(1) La Rédaction se reconnaît trop incompétente, en matière de musique, pour assumer la responsabilité de cet article. L'auteur la revendique et la garde tout entière.

Pour ce qui est de sa simplicité, nous n'avons rien à dire, et nous comprenons sans peine que bon nombre de praticiens aient adopté avec enthousiasme un système qui leur permet de se créer, à peu de frais, une réputation d'érudits et d'archéologues.

Quant à la logique du système, il serait peut-être plus difficile de l'établir. Aussi ne cherche-t-on guère à l'appuyer qu'à l'aide de quelques axiomes que l'on juge superflu de démontrer. Ce principe, pourrions-nous objecter, n'est point conforme aux prescriptions de l'harmonie moderne : on ne saurait prétendre sérieusement que l'accompagnement d'un morceau doive être rigoureusement limité aux notes qui composent la mélodie. Or, les règles de l'harmonie ne sont point arbitraires. Là, comme partout ailleurs, les faits ont précédé les lois. C'est par suite d'une observation attentive des phénomènes mélodiques et harmoniques que l'on est arrivé à formuler les lois qui régissent aujourd'hui l'art musical.

A cela, on répond plus ou moins péremptoirement qu'il ne faut point confondre le plain-chant avec la musique : et l'on doit, dès lors, s'interdire tout adoucissement soit mélodique, soit harmonique, qui pourraient en altérer la pureté primitive. Hâtons-nous d'ajouter que quelques autorités, assez sévères cependant, veulent bien se relâcher un peu de ce rigorisme outré. Ainsi, la Commission Ecclésiastique de Digne s'exprime en ces termes, dans la préface de son Graduel :

« Aux personnes qui auraient désiré l'emploi du signe du *dièse, là « où les plus saines doctrines l'exigent,* nous nous contenterons de « répondre que nous avons reculé devant une innovation typographi- « que qui entraîne nécessairement après elle la solution d'une q es- « tion des plus graves. Il nous a paru préférable de nous en tenir à la « *méthode traditionnelle.* On diésera donc le *fa,* lorsque, dans le « 7e ou le 8e mode, il sera en relation directe avec le *si naturel :* et « avec *un peu d'intelligence musicale,* la pratique de cette règle sera « très élémentaire. »

La Commission, dans une note, fait observer que, dès le moyen âge, des hommes tels que saint Bernard et Gui d'Arezzo cherchaient quelques adoucissements à la dureté de certaines relations. Nous sommes donc conduits à penser que si, chez les musiciens de cette époque, on trouve des vestiges d'un art encore incomplet, c'est que les moyens matériels leur manquaient pour traduire les inspirations que leur suggérait leur goût naturel. De plus, il est fort probable que, dans la pratique traditionnelle, les exécutants suppléaient d'eux-mêmes à l'absence d'un signe déterminé. Mais nos théoriciens modernes ne veulent rien entendre : ils seront plus *moyen âge* que le moyen âge lui-même.

On soutient encore qu'il ne faut pas confondre les tonalités du plain-chant avec la tonalité moderne. Là encore, dirons-nous, les auteurs des mélodies du plain-chant ne pouvaient deviner, du premier coup, des progrès qui n'ont pu être réalisés que plusieurs siècles après eux. Mais, quoi que l'on dise et quoi que l'on prétende, il est clair, pour tout homme qui ne sera pas volontairement aveuglé par le parti pris, que nos pères avaient la notion, ou tout au moins l'intuition de la tonalité, telle qu'elle a été définie dans les temps modernes. Cela paraît évident, surtout pour les morceaux du 1er, du 5e et du 6e ton ; et il n'y a guère que le 4e qui semble échapper à peu près complètement à une tonalité quelconque.

Dans ce cas, — et c'est là le triomphe du système, — c'est à l'harmonie qu'il appartient de détruire une tonalité que la mélodie seule suffisait à établir, et de bien montrer que cette tonalité, presque ou même tout à fait moderne, n'existe qu'en apparence. Et alors se font entendre ces accompagnements dont nous parlions tout-à-l'heure, où l'on passe, sans ménagement et sans transition, d'un ton dans un autre. Vous avez à accompagner un morceau du 1er ton : gardez-vous bien d'employer des accords qui pourraient faire croire que vous jouez en *ré mineur ;* et, par-dessus tout, n'introduisez pas la *note sensible,* même dans l'harmonie!

Prenons la finale d'un chant du 1er mode, de la prose *Dies iræ* ou du *Kyrie* de la Messe Royale, par exemple. Un profane pourrait être tenté de finir par les accords de *dominante* et de *tonique* en diésant le *do,* et en laissant l'oreille sous l'impression d'une cadence parfaite.... Fi donc! Cela ressemblerait à de la musique! Quel crime abominable! Faites sur le *mi* un accord de *do majeur,* pour conclure élégamment par l'accord de *ré mineur.* A la bonne heure! Cela ne satisfait peut-être pas absolument l'oreille, mais du moins cela est en rapport avec la science contemporaine et avec les immortels principes... de Niedermeyer!

Il nous serait facile de multiplier les exemples. Nous pourrions faire remarquer, en effet, dans presque tous les tons, la même rudesse, la même dureté, et dans le 5e et le 6e, les seuls qui, par la disposition de leur *échelle,* aient la *note sensible,* la monotonie et la pauvreté qui résultent de la proscription, fort peu justifiée, de tous les accords dissonants, et de l'emploi exclusif de l'accord parfait, avec son premier renversement. Nous aurions à signaler des suites de quintes et d'octaves, à peine palliées par d'insuffisants subterfuges.

Ce qui montre d'ailleurs que nous sommes en présence d'une barbarie systématique, c'est que la plupart des adeptes de la méthode Niedermeyer, ayant à opter entre plusieurs combinaisons d'accords,

ne manqueront jamais de choisir la plus désagréable. Nous citerons, à ce sujet, certain accompagnement du *Credo* du 4e ton, où l'accord de *mi mineur* (1) se trouve sans cesse mêlé de la plus étrange façon à des accords de *ré mineur* et de *fa majeur*. Assurément, sans manquer en rien aux lois de l'*homogénéité*, il serait facile d'obtenir une succession d'accords moins incohérente. Mais il importe d'établir que le *si bémol* n'est qu'un intrus dans le 4e ton, et dès lors, il est essentiel d'introduire, de gré ou de force, le *si naturel* dans l'harmonie. Ce malheureux *Credo*, si simple pourtant, et si modeste d'allure, est manifestement entaché de romantisme et ne peut être l'œuvre que d'un téméraire et dangereux novateur.

Admettons, cependant, que ces théories assez récentes soient d'accord avec les traditions de la musique religieuse au moyen âge. Serait-ce une raison pour les accepter sans réserve? Nous ne le croyons pas. Nos architectes imitent souvent les monuments que nous a légués le moyen âge : mais pourquoi? C'est qu'à cette époque l'art de l'architecture s'est élevé à une hauteur qu'il n'a atteinte en aucun autre temps. Et encore se garde-t-on bien de reproduire les figures souvent grimaçantes ou monstrueuses, parfois peu décentes, que nos bons aïeux admettaient trop aisément dans la décoration des édifices religieux. On ne s'est pas non plus interdit d'avoir recours à l'industrie moderne en ce qui touche l'ameublement, le chauffage, et l'éclairage de nos églises. C'est une imitation intelligente, originale, qui n'est point un esclavage. Mais serait-il rationnel de se condamner perpétuellement à imiter un art dans son enfance, et de se refuser obstinément à admettre des perfectionnements que nos pères, guidés par leur instinct musical, cherchaient à découvrir, et que seule, nous le répétons, l'absence de moyens matériels les empêchait vraisemblablement de réaliser? On aura beau dire, c'est une singulière façon de respecter le plain-chant que de travailler à le rendre absolument informe, et, sous le prétexte de ne pas lui faire perdre son allure grave et majestueuse, de lui conserver et d'exagérer même ce qu'il pouvait avoir de rude et de grossier.

Peut-être trouvera-t-on que c'est de notre part une bien grande hardiesse que d'oser critiquer une réforme qui s'abrite sous les noms fameux de Niedermeyer, Guilmant et autres. Heureusement, il nous a été donné de constater que tous les artistes éminents n'ont pas la même manière de voir ni d'entendre. A Bordeaux, notamment à la Primatiale, ceux de nos organistes et de nos Maîtres de chapelle qui

(1) Il n'est pas besoin de faire observer que dans cet exemple, comme dans le précédent, nous supposons le morceau exécuté dans le ton même où il est écrit.

jouissent de la réputation la plus brillante, la plus solide, la plus justement méritée, ont su résister à l'envahissement de ce phylloxéra de la musique religieuse.

Il n'y a pas encore longtemps qu'un homme tenta d'accomplir une révolution dans la musique profane en supprimant la mélodie et en modifiant l'harmonie. Le bon goût public a fait prompte justice de cette imprudente tentative. La *musique de l'avenir* est bientôt devenue la musique du passé : et si, à force de bruit et de réclame, l'illustre maëstro de Bayreuth a réussi à attirer sur lui quelque attention pendant sa vie, il n'a pas attendu longtemps après sa mort pour être bien et dûment enterré. Nous n'osons espérer qu'il en sera de même pour le système Niedermeyer, car nos organistes ne relèvent que bien indirectement du public. Mais, par pitié, qu'ils n'abusent pas trop cruellement de l'impunité que leur assure le respect dû au lieu saint. Il serait vraiment regrettable qu'un artiste chrétien ne pût assister à un office solennel, sans qu'il lui fallût se résigner à subir des harmonies (?) *homogènes* et à avoir les oreilles déchirées par cette cacophonie scientifique.

A TRAVERS LES LIVRES[1]

S'il est une lecture faite pour consoler et relever les âmes dans les tristes jours où nous sommes c'est assurément celle des livres des Machabées. Fut-il situation plus désespérée que celle de la Judée, avant que ces vaillants prissent les armes pour défendre sa cause? Quel tableau! un peuple qui se rue dans la servitude, oublieux de sa gloire passée et des traditions des ancêtres, jetant aux pieds d'un tyran étranger son honneur et sa foi; du haut en bas de l'échelle sociale, d'innombrables défections; les grands donnant l'exemple de la trahison, la plèbe poursuivant les victimes de ses injures, dans les rangs de la tribu sacerdotale elle-même des impies et des lâches. Mais à l'heure où tout semble perdu, une poignée de héros pousse le cri de guerre, ils prennent en main la cause de Dieu qui est aussi la cause de la patrie et après de

(1) A.-J. Lafargue. *Les Machabées*, scènes bibliques en vers. Paris, libr. Académ. Didier, 1884, 1 vol. in-12 de 224 pages.

longs combats, à force d'héroïsme, à force de victoires, ils reconquièrent la liberté et l'honneur, rebâtissent le Temple, rendent à Dieu sa gloire et la paix à Israël.

L'analogie de cette situation avec la nôtre a frappé notre collaborateur et ami M. l'abbé Lafargue. Dans la solitude de son presbytère de campagne, il a lu, médité, commenté les livres des Machabées, puis il a chanté en beaux vers les martyrs de la persécution d'Antiochus; il a dit les premiers jours de cette lutte de géants engagée par Mathathias et ses fils.

Il ne nous donne ni une tragédie, ni un drame proprement dit, mais une série de scènes dialoguées qui se succèdent dans un enchaînement logique et nous redisent tour à tour les épreuves, les terreurs, les espérances, les combats du peuple Juif à une des époques les plus tourmentées de son histoire. Le livre sacré nous est rendu presque tout entier avec les récits émouvants, avec les scènes grandioses qui remplissent les pages inspirées, et rendu souvent par une traduction presque littérale. Les personnages historiques nous sont présentés, tels qu'ils furent, dans un relief puissant, les faits principaux nous sont racontés avec un souci constant d'exactitude dans le fond et de couleur locale dans les détails. Comme il convient dans une œuvre poétique, l'imagination n'a pas totalement abdiqué ses droits. M. Lafargue a introduit dans son livre un certain nombre de personnages épisodiques dont le caractère se soutient fort bien, des personnages féminins notamment dont l'apparition repose le lecteur et projette quelques teintes douces sur le fond violemment éclairé de cette tragique histoire.

Nos lecteurs connaissent le très réel talent de M. Lafargue, autrefois encouragé par les éloges précieux et la constante sympathie d'un juge autorisé, Mgr de la Bouillerie, de sainte mémoire. Il n'est pas de ceux qui, *invitâ minervâ*, alignent péniblement de longues tirades. A beaucoup d'imagination et de sensibilité il joint une véritable habileté technique et une connaissance approfondie des ressources du vers Français, le sens de l'harmonie, une sévérité de bon aloi dans le choix des rimes qui, chez lui, sont presque toujours fort riches. Il a fréquenté assidûment les maîtres, y compris les modernes, peut-être un peu trop ceux-ci, en ce sens que parfois il fait bon marché du moule classique. Ceci est affaire de tempérament et d'école, et d'ailleurs la voie où il s'est engagé est celle que suivent depuis longtemps déjà des maîtres justement renommés.

Il y a du reste, dans son volume, autre chose qu'un exercice littéraire, qu'une série de morceaux de virtuosité plus ou moins parfaitement exécutés. Il y a une œuvre vivante et vibrante qui va au cœur pour y réveiller les hauts sentiments. C'est donc à un double titre que ce nouvel effort de notre excellent collaborateur mérite l'attention des esprits éclairés et des hommes de foi, et je crois que mon amitié ne me trompe pas quand elle m'affirme que les lecteurs de la *Revue Catholique* ne lui marchanderont pas leurs sympathies.

ERNEST ALLAIN.

ERRATUM (1).

Mon dernier article m'est arrivé criblé de *coquilles*, comme un manteau de pèlerin. Permettez-moi de les recommander aux collectionneurs :

Page 119, ligne 7, « Le superflu *anoblit*, » lisez : *amollit*.
ligne 8, « *En enfer !!!* » pour : en *effet*.
Page 123. Il y a toute une tirade où les *vous* et les *nous* alternent sans raison plausible. Je suis bien sûr d'avoir mis partout le même pronom.
Page 125, ligne 3, au lieu de *Légris*, lisez *Zégris*.

Je ne parle pas de la ponctuation, que je trouve par trop économique et fantaisiste. C'est bien le cas de répéter le proverbe de La Fontaine : *Ne t'attends qu'à toi seul.*

D'ailleurs, si j'eusse reçu les épreuves, j'aurais certainement ajouté quelques lignes d'à-propos sur ces riches contrées que j'ai vues si florissantes et que les tremblements de terre ont défigurées.

P.-G. DEYDOU.

(1) *Cosas de España*, nº du 1er février, p. 118.

Les deux eaux-fortes ci-incluses se rapportent à une étude que prépare M. Drouyn et où il sera question de La Sauve et de Montarouch.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LE P. LACORDAIRE

SA PREMIÈRE PRÉDICATION DOMINICAINE A BORDEAUX ; — SON ŒUVRE, SON ÉCOLE, SON LIBÉRALISME

LETTRE DE L'AUTEUR

à Monsieur l'Abbé Callen, Chanoine honoraire, Professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de Théologie de Bordeaux.

MONSIEUR L'ABBÉ ET HONORÉ COMPATRIOTE,

Professeur d'éloquence sacrée à la Faculté de théologie de Bordeaux, il vous appartenait de revendiquer la part d'honneur qui revient à notre Cité pour avoir inauguré la prédication dominicaine du R. P. Lacordaire, dans sa double station de 1841-1842.

A cet effet, vous avez bien voulu vous adresser à moi comme à un des survivants de la génération qui y assista, et en particulier comme y ayant été en quelques rapports d'intimité avec l'éminent conférencier. Vous m'avez pris ainsi, non seulement par ma compétence de contemporain, mais par ma filiale gratitude envers l'illustre Père, et l'office que vous attendez de moi en est devenu un pieux devoir. Ce devoir, Monsieur l'Abbé, permettez-moi de vous dire, dès l'abord, comment je le comprends et comment il s'impose à moi.

Sans qu'il y ait lieu pour moi d'en être flatté, l'âge m'ayant donné comme l'optique de la vie, mes souvenirs, à raison même de la distance, en seront d'autant plus revivants, et sous ce rapport, vous ne pouviez pas mieux vous adresser. Mais l'âge, aussi, me faisant assister à tout ce qui est advenu du

grand nom de Lacordaire, m'a donné un sérieux souci de l'intérêt non plus seulement local mais général de sa mémoire, et de l'intérêt majeur encore que soulève l'usage ou plutôt l'abus qui en est fait dans les conflits de doctrines et de partis où nous nous agitons si stérilement à cette heure, à la grande joie de nos communs ennemis. Je n'ai pu dès lors me borner à la tâche première de chroniqueur bordelais dont j'avais reçu de vous la première inspiration. Elle s'est étendue d'elle-même sous ma plume avec son sujet qui lui-même m'y a intérieurement sollicité. J'ai dû le dégager de ce libéralisme de nos jours qui s'en est prévalu plus que gratuitement, s'il est vrai, ce que je me fais fort d'établir, que Lacordaire l'a répudié : préjugé qu'il importe d'autant plus de redresser qu'il n'a vécu jusqu'ici que de notre silence, laissant s'en produire la pure allégation dont l'intempérance n'a pu suppléer la preuve.

Ayant eu l'honneur d'en conférer avec vous, j'ai été heureux de vous entendre me répondre aussitôt : que votre première demande n'impliquait aucune limite à ma liberté à ce sujet; que loin de regretter son extension au redressement de l'opinion fâcheuse pour lui, dommageable pour nous, qu'on a laissé s'établir sur le P. Lacordaire, à cet égard, cette loyale critique, — à cette heure surtout où l'Oracle du Vatican en a éclairé le sujet de son infaillible décision, — vous paraissait aussi opportune qu'elle était amenée obligatoirement pour nous, en quelque sorte, par l'historique de la première prédication Dominicaine de Lacordaire à Bordeaux comme par son ouverture qui en acquerrait elle-même plus d'importance.

Sans promettre beaucoup, j'userai donc ici de cette liberté de la vérité, au courant de mes souvenirs, de mes impressions et de mes appréciations sur tout ce qui regarde le P. Lacordaire : sa première prédication Dominicaine, son Œuvre, son École, son prétendu libéralisme, le tout comme fondu en un seul corps.

A vrai dire, c'est le dernier point de ma tâche qui m'aura déterminé. Mais il y tournera d'autant mieux que je ne m'y serai pas borné et renfermé comme dans une thèse. Outre en effet que l'intérêt, si je n'y ai pas été trop inférieur, n'en sera que plus grand, la conclusion, en ce qui a trait à la question libérale, n'en sera que plus forte : soit parce que cette conclusion abondera, s'accentuant de plus en plus jusqu'à la fin de l'œuvre et de la vie de Lacordaire; soit parce qu'elle s'y dégagera, comme d'elle-même, de tous les ombrages et difficultés que ses écrits et sa conduite insuffisamment appréciés, faute d'être éprouvés au creuset d'une saine et large critique, auraient pu faire concevoir d'une des plus grandes figures qui aient honoré la France et glorifié l'Église en ce siècle.

Ce que j'ai particulièrement à cœur de reconnaître et de dire ici, Monsieur l'Abbé, c'est que c'est à votre généreuse initiative que cette Étude doit être rapportée, et que c'est de concert avec vous qu'elle a pris son développement.

Veuillez agréer, Monsieur l'Abbé et honoré compatriote, avec l'expression de ma gratitude, l'assurance de tous mes sentiments de respectueuse et bien cordiale considération.

Arcachon, septembre 1884.

AUGUSTE NICOLAS.

I

Premières Stations Dominicaines du P. Lacordaire à Bordeaux.

En 1841, le nom de Lacordaire était totalement éclipsé, à Bordeaux plus qu'ailleurs, et on était loin de se douter que cette brillante Corinthe d'affaires, de luxe et d'agrément, serait l'horizon où se lèverait son astre monastique. Toutefois, il avait couru, dix ans auparavant, de trop nobles ou périlleuses aventures, soit dans son procès si jeunement soutenu avec Montalembert au sommet de l'Etat pour sa prise de possession de la liberté d'enseignement, soit dans son ardente coopération au journal l'*Avenir* avec M. de Lamennais et dans la condamnation de cette œuvre à Rome, pour qu'il nous fût inconnu. Mais de cela qu'était-il resté pour son renom, que deux célèbres avortements? A mieux dire, il était resté deux choses, dont l'une pouvait faire tout craindre, et l'autre devait faire tout espérer de lui : l'alarme que pouvait faire concevoir un caractère si hardi et si facile à se laisser prendre aux apparences du bien: la sécurité que devait inspirer une âme d'une si rare sincérité avec elle-même et d'une si grande force de volonté sur elle-même, que loin de ne pas recevoir le frein au plus fort de ses entraînements et enchantements, elle s'arrêtait court et tournait court jusqu'à le baiser avec humilité et avec amour. Epreuve insigne de son glorieux destin dont il devait toujours porter en lui la double marque! Il la prolongea lui-même dans l'oubli, s'ensevelissant dans la soumission durant deux ans, après lesquels il mérita d'être appelé par son premier archevêque, Mgr de Quélen, à prendre pied, simple prêtre, dans la chaire de Notre-Dame de Paris et à y faire entendre ses conférences de 1835.

Puis, il s'arrêta, il s'effaça, il disparut jusqu'en 1841; six ans! comme s'il eût été avide d'obscurité et, pour ainsi parler, de recul devant sa destinée. Etait-ce donc encore un avortement? Non, c'était un enfantement. Toujours aux écoutes de la volonté de Dieu en lui, loin de se laisser griser par ce premier succès, il y vit un levier pour une entreprise dans la gloire de laquelle il absorberait la sienne propre. Comme d'autres auraient rêvé la pourpre — qu'il ne tint qu'à lui d'atteindre comme nous l'apprend le P. Chocarne, — il ambitionna la bure, et il conçut ce colossal défi jeté au monde moderne en France de la lui faire non seulement accepter, mais applaudir et exalter jusqu'à l'enthousiasme. Et dans cette folle entreprise, il devait réussir jusqu'à

faire, quarante ans après, un crime d'Etat de sa proscription! Mais, pour cela faire, les plus grandes difficultés furent à Rome, siège de la prudence et du discernement, mais aussi des magnanimes résolutions. Enfin, après maintes épreuves qui ne lassèrent pas plus sa docilité que son courage, il les surmonta, Dieu aidant, soit par le premier grand gage de sa filiale soumission dans l'affaire de l'*Avenir*, soit par d'autres que, dans sa parfaite liberté et loyauté, il n'hésita pas à donner et auxquels il fut toujours fidèle.

Tout cela était ignoré du monde et comme à l'état de chrysalide; les couvents de la Minerve, de Sainte-Sabine, de la Quercia, de Bosco à Rome et en Italie, en contenaient seuls le laborieux et héroïque secret. Il se révéla soudain par un *Mémoire sur le rétablissement de l'Ordre des Frères-Prêcheurs en France*, d'une fraîcheur de touche charmante, débutant par cette simple adresse : *Mon Pays*, et où, se fondant sur la liberté du bien, dont il réclamait sa part de citoyen, il entreprenait de prendre le siècle le plus dévoyé par les avances les plus risquées pour le ramener, sous le plus séduisant renouveau de jeunesse, à l'éternelle foi. Et pour que la vérité n'y perdît rien, pour qu'on ne se méprit pas sur l'esprit de sa loyale démarche, il publiait, en même temps, une *Vie de saint Dominique*, où, loin d'écarter la légende, il s'en enveloppait. Il partait ainsi du XIIIe siècle pour aborder notre XIXe. Assurément, c'était bien correctement catholique et monastique; mais aussi c'était hardiment français.

L'effet en fut heureux; on fut interdit, touché et comme amorcé par la curiosité, l'honneur, l'intérêt; peut-être aussi, chez quelques-uns, par le secret espoir d'un généreux échec.

Restait, en effet, la mise à exécution. Par où allait-elle commencer? Par où ce revenant du moyen âge allait-il faire son entrée en cette terre de France où les funérailles du christianisme se préparaient? Par Marseille, Lyon, Dijon, Toulouse, sans doute; villes à l'enthousiasme facile ou à la foi persistante, et qui s'offraient d'elles-mêmes sur son chemin? Non, par Bordeaux. Et pourquoi? par quel singulier écart? En attendant que Lacordaire, après l'avoir éprouvé, nous le dise, demandons-le à l'événement et à Bordeaux lui-même.

Sa personne y apparut sous tous les aspects de son entreprise et elle aurait au moins intéressé les plus indifférents. Comment vous la peindre si son image n'eût été fixée dès lors? La pureté de son haut front vertical à double plan; le feu profond de ses yeux aux larges regards; son nez aquilin aux narines dilatées par le souffle de son âme comme pour que sa bouche aux lèvres généreuses, mais fermées par la réflexion, n'eût à s'ouvrir que pour la parole; la coupe ovale et encore juvénile de son visage, relevée par la blancheur diaphane de

son teint; la distinction native et correcte de toutes ses manières, reposant sur une force contenue et bienveillante qui se réserve pour les surprises du discours; je ne sais quoi, enfin, dans toute sa personne de moderne et d'ancien, et, pour ainsi parler, de séculièrement religieux, comme un ressuscité assis sur son tombeau : tel le crayon de Flandrin l'avait saisi dans un portrait qu'il laissa à plusieurs d'entre nous et qui fit date.

Un des premiers, il me fut donné de le voir par hasard à Bordeaux avant qu'il s'y fût fait entendre. Il m'effraya par son apostolique confiance en son succès, comme s'il en avait la vision, tant il jouait, pour ainsi parler, le tout pour le tout dans les préparatifs. Comme je traversais, par la porte de Rohan, la nef de notre cathédrale, il m'y apparut dans la blancheur immaculée de sa robe parmi de nombreux ouvriers charpentiers. Cette nef, la plus large de toutes les nefs centrales de France, et où tant de réputations oratoires ont fait naufrage, lui paraissait trop étroite. Il l'élargissait, peut-on dire, de ses gestes assurés, désignant aux ouvriers comment il fallait la doubler par des gradins en amphithéâtre du côté de la porte et par des tribunes tout le long. — Si tous ces accroissements, me dis-je, restent du premier jour à peu près vides, quel mécompte de présomption dans l'effet produit! — Mais non; du premier jour, comme par une mystérieuse intelligence du public bordelais avec l'orateur, tous ces espaces regorgèrent de monde et de monde d'élite, en majorité indévot. J'eus peine à y trouver une place, d'où j'entends encore, dans le plus profond silence de ces cinq mille auditeurs, tendus vers lui d'avide curiosité, le timbre clair de sa voix, solennelle par l'étendue de sa portée mesurée du premier jour sur celle de l'auditoire où elle finissait en mode mineur, les déjouer par cette apostolique parole se ressentant de celle de saint Paul à Athènes : *Je ne vous apporte rien de nouveau!...*

De nouveau, il n'en fut jamais, en effet, dans le fond doctrinal des conférences de Lacordaire, comme on peut en juger, à l'honneur de son orthodoxie, par la lecture réfléchie de ses immortels discours. Mais, à leur audition, combien le genre de son éloquence ne sortait-il pas des ornières où la parole sainte avait fini par s'user après Bossuet? combien ne donnait-il par prise à l'étonnement, à l'inquiétude, à l'alarme, à l'effroi parmi maints vénérables vétérans attardés de la chaire? Mais, rénovateur plutôt que novateur, ne fallait-il pas qu'il le fût de la sorte pour rattraper, ressaisir, ramener un siècle qui allait secouant la tête et se riant de la foi? Toujours est-il que c'est par là qu'il charmait et enlevait ses auditeurs.

Ce spectacle de la parole humaine sous un froc de moine, en nos temps modernes, était alors prodigieux, autant que par la seule puis-

sance de cette parole il devait devenir ordinaire. La société bordelaise tout entière s'y pressait. Les gradins en amphithéâtre du côté de la porte y étaient exclusivement réservés aux dames, nulle autre part, depuis, aussi bien partagées, et faisaient ressortir, par le voyant contraste de cette séparation, tout le vaste espace de la nef et des tribunes longitudinales occupé par les hommes, non jeunes seulement, mais en plus grande partie d'âge mûr, dont les derniers rangs se perdaient indéfiniment vers le chœur. Tout le nombreux clergé, dans ses dignitaires, sous la présidence de son vénéré Cardinal, siégeait en face de la chaire, au milieu. Toutes ces âmes, enlevées ainsi au négoce, à la finance, à l'administration, à la magistrature, au barreau, à l'armée, aux lettres, aux plaisirs, dans la patrie de Montaigne et de Montesquieu, et étonnées d'abord de se rencontrer ensemble sous ces voûtes sacrées à la plupart si étrangères, rendaient bientôt un son merveilleux de sympathique impression au souffle de cette magique éloquence, et ondulaient sous elle, par instants, comme les cimes d'une forêt ou les vagues d'un océan.

Et cette impression ne se dissipait pas à l'air du siècle en sortant de là; elle était emportée, se dilatait et se prolongeait, par toute la cité, d'une conférence à l'autre, dans les salons, les comptoirs, les prétoires, les casernes, les cercles, les théâtres même, et Bordeaux se trouvait transformé en un vaste Athénée religieux dont l'église primatiale de Saint-André était comme l'affluent et le refluent. Tout le département, les départements voisins même: Agen, Périgueux, Angoulême, y envoyèrent bientôt leur tribut d'élite. Ce devint, par un rapport d'affinité d'un tel milieu avec le grand orateur qui en avait, peut-être, eu l'instinct en en faisant le choix, comme une fête hospitalière de bienvenue donnée à l'éloquence par cette Gironde qui en fut, dans tous les genres, l'heureux climat. Aussi, lui-même, se remémorant, plus tard, tous les triomphes de sa parole, même ceux de Notre-Dame de Paris et de Saint-Etienne de Toulouse, devait-il dire que celui de Bordeaux lui était resté le plus cher : « Bordeaux, écrivait-il à l'un de nous, « est un point qui restera toujours comme une étoile à l'horizon de « ma vie; non à cause de l'éclat dont la Providence m'y a un moment « entouré, mais à cause de la bonté unanime qu'on m'y a montrée. Je « ne puis espérer nulle part un accueil plus sincère, plus cordial, plus « doux à ressentir et à se rappeler. »

La Providence, en effet, semblait avoir ménagé à l'illustre Frère Prêcheur, à ce point de départ de sa résurrection monastique, la récompense de l'abnégation par laquelle il s'y était préparé, et l'encouragement que réclamait l'avenir hasardeux de son entreprise, dans cette disposition de notre cité à s'affecter des choses nobles, grandes,

généreuses, disposition d'autant plus appréciable qu'elle n'est pas banalement enthousiaste, et que sa judicieuse urbanité ne s'émeut qu'à bon escient. A cet égard, on peut dire que Bordeaux et Lacordaire furent réciproquement dignes l'un de l'autre. Deux circonstances vinrent plus particulièrement en témoigner.

Le pouvoir d'alors, réfractaire à toute liberté de cet ordre, prit ombrage de ce froc auquel une ville comme Bordeaux faisait un tel accueil. Mais cet accueil était déjà trop déclaré pour qu'on n'eût pas à compter avec lui. Un de ces expédients mi-parti, coutumiers à ce régime, fut alors imaginé. Lacordaire fut invité à voiler d'un rochet sa robe de Dominicain. Mais le blanc mat de celle-ci, sous le brillant transparent de celui-là ne rendit l'effet que plus lumineux et que plus piquant. L'orateur apparut alors à son auditoire comme le jeune Daniel, prophétisant à Babylone les révolutions des empires et le retour de la captivité; si bien que, moins séditieuse, la robe reprit bientôt le dessus. On en sourit plaisamment à Bordeaux, se disant que si l'habit ne fait pas toujours le moine, le moine ici faisait parfaitement l'habit, et que si le pavillon n'y couvrait pas à la rigueur la marchandise, la marchandise était plus que de prix à faire passer et saluer le pavillon. On sait d'ailleurs quelle revanche de ce procédé Lacordaire devait prendre bientôt à Paris même, lorsque son éloquence, renouvelant le fabuleux prodige de celle d'Orphée, attira à ses pieds, au banc d'œuvre de Notre-Dame, les ministres de ce même pouvoir qui avait cru l'interloquer ainsi à Bordeaux.

La sympathie publique ne fit que s'en accroître dans notre intelligente cité, et elle y était à son comble, lorsque un nouvel incident la fit éclater. Un coup de sifflet universitaire vint percer cet universel concert de son aigreur. Il était d'un tout jeune professeur de philosophie au lycée de Bordeaux dont il avait été naguère l'élève, et qui, nourrisson de M. Cousin, s'en faisait ainsi l'*enfant terrible.* J'ai nommé M. Bersot. Dans un factum de lui, publié par l'*Indicateur,* prétendant, sous forme de « *Critique de Lacordaire* », régenter le sentiment public, il terminait par ce mot de l'esclave d'Horace, auquel on avait fait avaler force gâteaux: *J'ai faim de pain!* — Hélas! c'est bien à son Université qu'il a eu à le dire naguère, lorsque, repu par elle de toutes les faveurs académiques, il est mort, Directeur de l'Ecole normale supérieure, sceptique et désolé comme Jouffroy, dont il n'eut d'ailleurs jamais l'étoffe ni les nobles tourments, la faim! — Quoi qu'il en soit, sa critique, alors, fut des plus heureuses au succès de Lacordaire en y mettant le sceau, par le discrédit et la protestation générale qu'elle rencontra. Rien ne le témoigna davantage, — après la fine plume universitaire d'un maître tel que notre cher et vénéré M. Babas, —

que la défense de l'orateur chrétien dans un journal de commerce par un Israélite fort connu depuis dans la presse parisienne, M. Solar.

Je ne puis taire ici — non seulement comme historien bordelais de Lacordaire, mais encore comme bénéficiaire de cette polémique — la part que je fus amené à y prendre. M. Bersot essaya de répondre. Simple et obscur auditeur de Lacordaire, mais poussé par la conscience émue de la vérité, j'intervins pour la réplique, dans *la Guienne,* par une série d'articles qui intriguèrent d'autant plus l'attention que j'y réservai ma signature pour la fin. Je n'eus pas de peine à montrer que c'était faute de hauteur de vue que le jeune apprenti philosophe n'avait pas aperçu dans les conférences le vrai *pain* qui était au fond, et surtout que c'était par jalouse envie du goût public pour ce céleste aliment qu'il en dénigrait l'éloquent Apôtre. — M. Bersot finalement fut obligé de quitter la place. Je suis heureux d'ajouter que ce fut (n'ayant pas affaire à des maîtres ingrats) à son profit plutôt qu'à son détriment (1).

Chose étrange de l'enchaînement des causes, ou plutôt des attentions et intentions de cette Providence, fût-ce *pour le moindre oiseau sur le bord du toit,* le P. Lacordaire fut très touché de mon intervention. Sans me connaître autrement que par ce petit écrit, il augura favorablement de celui auquel je me livrais en secret depuis deux années et dont il voulut bien être le premier confident. Sans avoir le temps d'en prendre la moindre connaissance, il m'encouragea hardiment à le publier, et son souffle apostolique en enleva les feuilles sous ma plume. C'est à l'incident Bersot seul que doit être ainsi rapporté l'*imposition* par le grand orateur, aux *Études philosophiques sur le Christianisme* et l'impulsion qu'il leur donna sur le courant d'émotion religieuse qu'il laissait lui-même dans la Gironde, où elles parurent successivement par simples livraisons, à mesure que j'achevais de les composer; et on pourrait les appeler, avec quelque vérité, les filles adoptives des Conférences.

On sait l'accueil qu'il leur fit, à deux ans de là, en leur ouvrant les grandes portes de la publicité par cette *lettre* de noblessse où il daigna jeter sur elles comme un reflet de sa gloire. « Je vous mis presque « la plume à la main, y dit-il; et peut-être devrais-je m'en taire aujour- « d'hui que le livre a paru et qu'il revient à moi comme un enfant « mûri par l'âge, la gloire et la vertu à l'ami de son père... Il me « ramène à ces jours de Bordeaux, jours si vite écoulés, mais par votre

(1) « Bersot fut nommé professeur de philosophie au collège de Versailles, » — dit son sympathique biographe, M. Edmond Schérer. — « J'ignore s'il eût préféré « Bordeaux, mais on avouera que, tout compte fait, il avait été traité avec une « attention marquée, et je suis persuadé qu'il le sentit. »

« livre rajeunis en m'apportant un parfum de cette terre toujours « féconde en hommes (1). » Que ce souvenir, en ce qu'il peut m'avoir de trop personnel, me soit pardonné, en faveur de cette *terre* maternelle à qui j'en dois plus que le partage.

Lacordaire lui-même ne fut pas sans lui devoir en partie son succès. « L'émotion et l'enthousiasme de cet immense auditoire » a écrit le P. Chocarne « élevèrent l'orateur au-dessus de lui-même. » Comme un soleil levant, il grandissait à chacune de ses conférences. Moins correctes que celles de Paris, et surtout que celles de Toulouse, qui l'étaient peut-être trop, elles étaient plus inspirées. Aussi, n'ont-elles pas été livrées à l'impression, ni même sténographiées : on était tout à leur audition. Toutefois, cela même leur valut d'être retracées, par un phénomène qui mérite d'être rapporté. On peut dire qu'elles se sténographièrent elles-mêmes, dans un de leurs auditeurs, des mieux faits, il est vrai, pour en recevoir l'impression, et qui, au sortir de chacune d'elles, en restait possédé jusqu'à ne pouvoir, la nuit venue, trouver le sommeil. Il s'en délivrait alors en les transcrivant de mémoire, mais si littéralement que Lacordaire n'en revenait pas. Mémoire merveilleuse, dira-t-on. Sans doute; mais plus encore merveilleuse parole. C'était elle-même, en effet, comme nous le disait naguère cet honorable contemporain à qui nous demandions le secret d'une telle fidélité, qui retentissait en lui par une originalité de fond et de forme si adéquate, qu'à moins de ne s'en rappeler rien, il fallait s'en rappeler le tout (2). Mais si exactement qu'elle ait été conservée ainsi en manuscrit, on peut dire qu'elle ne s'y retrouve que comme une fleur dans un herbier, tant elle y est pâle auprès de sa vivante audition dans le champ de sa production inspirée, et c'est bien de Lacordaire qu'il y a lieu de dire ce que Démosthène disait d'Eschine : *Que serait-ce donc si vous l'eussiez entendu lui-même?*

Il fallait l'entendre et le voir en effet, après huit jours de suspension d'une conférence à l'autre, ou plutôt de respiration, comme s'il se fût agi d'une seule et même conférence en divers points successifs, où orateur et auditeurs n'auraient pas quitté la place, lorsque, les deux mains appuyées sur le bord de la chaire, le haut du corps en arrière, son œil d'aigle plongeant à fond, ses lèvres bridées comme un arc tendu, il reprenait possession de son public par ce fameux, *Donc, Messieurs,*

(1) Cette *lettre*, qui a les proportions d'un écrit, et des meilleurs de Lacordaire, n'a pas été insérée dans ses Œuvres. Il faut avoir les *Études* pour la connaître, bien qu'elle ait été faite et publiée spontanément par lui pour qu'on les eût.

(2) Que ce digne auditeur de Lacordaire, M. Jacquemet, frère de l'ancien pieux évêque de Nantes, et qui a si honorablement lui-même fourni toute la carrière d'ingénieur des ponts et chaussées dans la Gironde, soit remercié ici des encouragements par lui donnés à ce travail.

et ce large geste horizontal qui confirme d'ordinaire une conclusion décisive de tout le poids de ce qui a précédé, résumé par lui supérieurement. Quelle admirable entente se rétablissait alors entre lui et son auditoire, fondu pour ainsi parler de tant d'hommes divers en un, dans son avidité de le suivre!

Nous avons eu dernièrement l'illusion de ce spectacle, de la bouche de ce même ancien ami qui avait fixé jadis la lettre morte des conférences, mais qui, cette fois, la faisait revivre par une citation improvisée de mémoire à quarante-quatre ans d'intervalle, et où non plus seulement les termes, mais le son et les inflexions de voix de cette grande parole nous revenaient.

Voici cette citation, précédée de ses promesses.

Le fait de la Rédemption faisant suite au fait de la chute et de la dégradation originelle de l'humanité, l'orateur de la chaire de Saint-André avait montré, dans sa septième conférence, que Jésus-Christ, désigné à ses enfants par Jacob mourant sous le titre magnifique de *Désiré des nations,* s'était préexisté. « L'homme, avait-il dit, vit dans le temps : il peut même, dans une certaine mesure, se survivre; mais Dieu seul peut se préexister. » De grands faits de l'histoire du monde constatent cette préexistence de Jésus-Christ : 1° l'universalité des sacrifices chez tous les peuples prouve le besoin d'une expiation nécessaire et attendue; 2° la constitution du peuple juif d'où devait sortir le Sauveur a eu pour but de faire remplir par ce peuple cette mission providentielle. — Or, huit jours après avoir prononcé cette septième conférence, Lacordaire monte en chaire, et débute ainsi :

« Donc, Messieurs, sous l'empire de César Auguste, en pleine civi-
« lisation, au centre du monde, entre Memphis, Athènes et Rome, dans
« une petite ville de la Palestine appelée Bethléem, un enfant naquit
« sur la paille, dans l'écurie d'une auberge. Ses parents étaient de pau-
« vres artisans. Pendant trente ans il vécut avec eux et comme eux du
« travail de ses mains donnant l'exemple de l'humilité, de la patience
« et de toutes les vertus. A trente ans il commença à faire des *signes*
« et à dire des choses qui ne s'étaient jamais dites avant lui. Ainsi il
« disait : Bienheureux sont les pauvres *de gré,* parce que le Royaume
« des cieux est à eux ! Bienheureux, etc., etc... »

Quelle manière de rappeler les titres de sa foi à un siècle qui les a dispersés aux quatre vents du ciel ! quelle majesté historique ! quelle exquise simplicité évangélique ! quelle sublime tristesse de ressouvenir du pays natal de l'âme chrétienne devant faire dire à plusieurs : *Où donc ai-je entendu cela ?* — Pour nous, à ce fidèle écho de la parole de Lacordaire, répercutée jusque dans son accent, à près d'un demi-siècle de distance par une mémoire qui en revivait en

la faisant revivre, nous fûmes pris d'une irrésistible émotion. Nous comprimes et admirâmes la magie apostolique qu'elle exerçait, non seulement par la nature des pensées et des déductions, mais par le tour original que l'orateur, placé en face d'hommes d'opinions si diverses, s'attachait à donner à l'exposé des faits et par le choix des expressions ayant pour but de ne pas heurter de front leurs préjugés d'éducation, mais plutôt de les prendre en deçà de leur ignorance pour mieux les en faire revenir. Parler ainsi de JÉSUS-CHRIST après dix-neuf siècles de son règne, durant lequel tout ce qui a dépassé l'humanité de la tête l'a fléchie devant Lui; parler ainsi de Lui dans un de ses vieux temples usés par le culte de tant de générations, comme de je ne sais quel inconnu, mais dans des termes cependant qui, rien qu'en le racontant, impliquent sa divinité, quel art délicat de toucher et de convaincre de son oubli, et d'arguer ce lamentable oubli de reproche, bien plus qu'il ne l'eût été, à l'égard d'un tel auditoire, par les invectives du zèle le plus autorisé! Qu'il y a loin, enfin, de cette prédication à celle de Bourdaloue ou de Bossuet, et comme elle accuse, en le franchissant pour le combler par un genre oratoire si moderne, l'abîme d'infidélité qui nous sépare d'eux!

Telles furent les deux premières stations Dominicaines (de l'avent de 1841 et du carême de 1842) prêchées par le P. Lacordaire à Bordeaux, où, par cette prolongation de séjour et d'apostolat, toujours soutenu par le même concours, il sembla avoir pris droit de cité, et avoir voulu comme s'y tremper pour fournir la carrière générale de ses Conférences.

Pouvons-nous maintenant nous borner là et ne pas le suivre jusqu'au bout de cette carrière? Pouvons-nous nous désintéresser de sa mémoire entrée dans la postérité et, la laissant à la merci de la partialité des revendications qui s'en emparent, ou des préjugés qui croient devoir la tenir en suspicion, nous abstenir de ce verdict sur elle qui compète à tous et qui importe tant à l'heure où nous sommes? Non, et moins que tous autres, nous qui, comme premiers nés de son apostolat, avons contracté envers lui, et la vérité en lui, un devoir de justice et d'intérêt commun auquel nous ne saurions nous soustraire.

Après avoir donc satisfait à l'histoire de ses rapports avec notre cité, livrons-nous à l'appréciation générale de son Œuvre. *Paulo majora canamus.*

(A suivre.) AUGUSTE NICOLAS.

M. LARGETEAU

PRÊTRE DE SAINT-SULPICE

Directeur au Grand-Séminaire de Bordeaux.

Antoine Largeteau naquit à Guitres, le 5 janvier 1831, et fut baptisé le lendemain par M. Antoran, curé de la paroisse.

Sa famille comptait parmi ses membres, alors comme aujourd'hui, des littérateurs distingués (1); mais la vertu y était en honneur plus encore que le talent. Repassant un jour devant Dieu les grâces qu'il en avait reçues, M. Largeteau écrivait : « O mon Dieu! que de grâces particulières! Vous m'avez donné un père rempli de la plus sévère probité, une mère pieuse et attentive à m'inspirer l'estime et l'amour des choses religieuses. Vous avez ainsi mis au fond de mon âme le principe de jugements très parfaits et de remords salutaires qui m'ont, dans tous les temps, même dans mon plus jeune âge, montré le bien et le mal où ils étaient. Vous m'avez de bonne heure séparé du monde; vous m'avez inspiré une vocation sainte » (2).

Le jeune Antoine, de son côté, donna « de bonne heure » des signes de vocation ecclésiastique, qui n'échappèrent pas à l'œil perspicace de M. Antoran. Ce que le « cher petit tapageur » du Petit-Séminaire de Bordeaux disait à M. Lataste, qu'il voulait « devenir un bon prêtre », l'enfant de huit ans l'avait dit à Mgr Donnet, en lui débitant un compliment la première fois que le prélat visita la paroisse de Guitres. Dans la suite, le vénérable cardinal aimait à se rappeler ce trait et à le rappeler aux autres, en louant le « cher petit orateur » qui l'avait si bien harangué autrefois.

(1) Par exemple, Antoine Jay, de l'Académie française, né aussi à Guitres le 20 octobre 1770, mort le 9 avril 1854, auteur de plusieurs ouvrages.

(2) *Sentiments et résolutions de retraite*, octobre 1852.

Après avoir reçu de M. Gellé, successeur de M. Antoran dans la cure de Guitres, les premières leçons de latin, Antoine Largeteau entra en sixième au Petit-Séminaire de Bordeaux. C'était au mois de novembre 1842. Doué de tout ce qu'il faut pour faire un charmant espiègle, l'*adolescens* comme le *puer* d'alors fut néanmoins assez régulier, pieux, studieux autant que le permettaient son jeune âge et sa nature vive, assez heureux même pour remporter quelques palmes aux fins d'années. Ses cahiers d'humanité et de rhétorique témoignent à la fois de son travail et de l'inclination qu'il se sentait dès lors pour la poésie française, dans laquelle il s'exerçait déjà avec quelque succès (1).

En octobre 1848, M. Largeteau entra au Grand-Séminaire de Bordeaux, et il y fit successivement sa philosophie et sa théologie. On possède des preuves authentiques de l'estime que ses nouveaux maîtres avaient de sa régularité et de sa piété. Dès le début, sous l'impulsion de M. Larrieu, son directeur, il se donna tout entier à Dieu. Les résolutions de sa première retraite offrent tous les caractères de celles que Dieu inspire aux bons séminaristes, à qui il fait la grâce de se connaître et de vouloir sincèrement tendre à la perfection : elles sont détaillées, pratiques, précises, efficaces.

Le jeune novice a « une extrême horreur pour le péché véniel et pour toute imperfection. » Il est décidé à « aimer Dieu de tout » son « cœur pendant toute l'année, à se tenir toujours en sa présence, à faire toutes ses actions dans le seul but de lui plaire et de lui obéir, avec un détachement complet de tout amour-propre, de tout désir de paraître et de toute satisfaction ».

La bienheureuse Vierge Marie sa « très sainte mère », pour laquelle il eut toujours une tendre dévotion, pouvait-elle ne pas répandre abondamment ses grâces sur une âme aussi pure? « Heureux temps de ma première année de Grand-Séminaire! s'écriait avec attendrissement M. Largeteau en 1854 : combien étaient douces, ô mon Dieu, les consolations dont vous me combliez ! »

Les retraites du mois assuraient et multipliaient les fruits des retraites du commencement de l'année, en donnant à l'âme un nouvel élan. « Me voici au milieu de l'année. Grâce à Dieu, il me semble que je ne suis pas plus en retard pour ma sanctification qu'au commencement; mais hélas ! il me semble aussi que je ne suis guère

(1) Dans les pièces intitulées, *Aux oiseaux*, et *Sur la révolution de février 1848*.

plus avancé. Courage : renouvelons-nous.... Allons, quand nous donnerons-nous donc au bon Dieu tout entier? Pensons donc que tout ce qui ne se rapporte pas à Dieu et au ciel n'est rien. Les plaisirs, les souffrances, les privations de la terre ne méritent pas d'être considérés, parce qu'ils sont futiles et de courte durée.... Mortification, détachement intérieur et extérieur : il m'en faut toujours revenir là. »

Ce détachement avait, chez notre séminariste, un objet spécial et un mérite particulier. L'élève de théologie était fortement attiré vers l'étude des langues, pour lesquelles il avait reçu de Dieu une aptitude merveilleuse. Mais il lui fallut se contenter de l'hébreu, et se borner à s'enrôler dans la société de Saint Jérôme, compagnie de volontaires qui avait Saint Jérôme pour patron, pour chef M. De Champgrand professeur d'Écriture Sainte, et pour fin l'étude et l'amour des Saints Livres.

Plus tard, M. Largeteau écrivait à un séminariste en qui il avait découvert et peut-être insufflé le goût de la philologie : « Permettez-moi, cher enfant, de vous conjurer de ne pas trop vous lancer dans ces recherches attachantes pendant votre grand séminaire. A votre âge, j'ai été, moi qui vous parle, tenu à cet égard sous une consigne très sévère par mon vénéré père directeur, que je remplace maintenant dans la chaire d'hébreu. L'hébreu seul, c'est tout ce qu'il consentait à me permettre, et pas même la permission de faire un brin d'italien. Je devais, m'assurait cet homme si sage et si savant, trouver dans la suite tout assez de temps pour pousser ma pointe. J'ai constaté qu'il ne s'était pas trompé, et je le remercierai toujours de m'avoir ôté les occasions de manquer les études sérieuses et si variées qui font le programme normal des années du séminaire. »

M. Largeteau reçut la tonsure à Noël de l'année 1849; les Ordres mineurs deux ans après, en décembre 1851 ; le sous-diaconat à la Trinité de 1852, et le diaconat à Noël 1853. A cette dernière date il était, depuis environ deux mois, professeur de sixième au Petit-Séminaire de Bordeaux.

Au mois d'octobre 1854, il rentra au Grand-Séminaire pour achever sa préparation au sacerdoce. Il fut ordonné prêtre le 23 décembre, et quelques jours après, il avait la douleur et la consolation en même temps d'administrer les derniers sacrements à sa grand'mère.

Puis, il remonta dans sa chaire de sixième qu'il conserva encore un an, et qu'il échangea ensuite contre celle de quatrième.

Pour savoir ce que fut M. Largeteau sur ce premier théâtre de son

zèle, il faudrait avoir été le disciple de ce maître dévoué à ses élèves, les instruisant, les stimulant, les amusant, les charmant de toutes manières. Il faudrait avoir vécu avec ce confrère toujours aimable, toujours obligeant, toujours spirituel au milieu de quantité d'hommes d'esprit, toujours fécond en saillies toujours neuves et toujours piquantes. Il faudrait avoir assisté à ces réunions littéraires privées, où chacun apportait le fruit de son travail, et où tel futur lauréat des Jeux-Floraux lisait des études sur Homère aussi bien pensées que bien écrites. Il faudrait même avoir suivi M. Largeteau hors du Petit-Séminaire, dans cette chapelle des Sœurs de l'Espérance, où chaque dimanche, il prononçait des exhortations préparées avec soin et dans lesquelles son âme passait toute entière. Celui qui n'a eu aucun de ces bonheurs n'en peut dire autre chose sinon que, parmi les professeurs de cette époque restés justement célèbres, M. Largeteau avait acquis et a gardé sa part et son genre de célébrité.

Il avait particulièrement le don de rendre le travail attrayant à ses élèves, et cela, du moins en partie, par l'emploi d'un moyen attrayant sans doute en lui-même, mais auquel on reproche généralement de nuire quelquefois au travail. M. Largeteau composait en français des pièces de théâtre; puis, il les faisait traduire en latin et jouer dans cette langue par ses élèves. C'est ainsi qu'il fit représenter, au mois d'août de l'année 1857 (1), le *Martyre de saint Laurent, drame chrétien en quatre actes* (2); et en 1861, *Les trois jeunes hommes dans la fournaise, drame biblique*, également *en quatre actes*. La pièce préparée pour l'année 1859 avait pour titre : *Joseph vendu par ses frères*. M. Largeteau avait tracé l'esquisse de chaque scène; mais un mal de jambes, qui l'obligea à se retirer durant six mois auprès de sa mère, ne lui permit pas de pousser sa rédaction au delà du premier acte.

Toutes ces pièces avaient beaucoup de succès, parce que les acteurs étaient très bien exercés, M. Largeteau réussissant admirablement, là comme ailleurs, à *représenter* les personnages qu'il mettait en scène. Il ne réussissait pas moins bien, grâce à la sagacité de son esprit, à caractériser par un mot, à peindre par un trait, une posture, une démarche, une physionomie.

(1) Le jour même de l'octave de saint Laurent, 17 août.

(2) Les marges du manuscrit original sont couvertes de notes pleines d'érudition historique et littéraire, justifiant les paroles mises dans la bouche des personnages, ou indiquant les sources qui les ont inspirées. L'auteur avait profondément étudié son sujet.

Le plus célèbre de tous ses drames latins, celui qui est *resté au théâtre* du Petit-Séminaire (1), porte ce titre aussi singulier que l'idée même qui a présidé à la composition de la pièce : *Do vestem pauperi.* C'est là un des *exemples* de la grammaire latine de Lhomond. De même, « toutes les réparties de ce dialogue, ainsi que le dit l'auteur dans une note, sont tirées des exemples de la grammaire de Lhomond, la plus appropriée à l'esprit des enfants et la plus répandue dans les maisons d'éducation. On conviendra sans peine, ajoute-t-il, que l'idée est assez originale, et c'est son principal mérite ; car il était difficile de créer une intrigue bien animée en s'astreignant à n'employer que les exemples de la grammaire tirés de tous les côtés, juxtaposés pour le mieux, et respectés, sauf quelques rares expressions, dans toute l'intégrité de leur texte. Souvent j'ai constaté l'intérêt que prenaient, après la représentation de la pièce, pour ceux qui en avaient été spectateurs et surtout acteurs, les règles de la grammaire latine ».

D'autres fois, c'était le tour des opéras, dont les paroles étaient composées par le professeur de quatrième sur des *airs connus.* En 1859, on assista à la « *Descente d'Orphée aux enfers,* scène bouffe, » où figurent Pluton, Cerbère, Proserpine et Orphée qui demande, obtient, emporte empaquetée au fond d'un panier, et perd une seconde fois l'ombre de sa chère Eurydice.

L'année précédente, on avait entendu « *Philémon et Baucis, grand pot-pourri dramatique, par A. Lebagardois et compagnie* ». M. Largeteau eut en effet pour collaborateur dans cette pièce, un de ses amis, connu, lui aussi, par ses drames, M. Thibaut, alors professeur de rhétorique au Petit-Séminaire. Pendant un de leurs voyages, M. Thibaut entame tout à coup la conversation par cette phrase qui lui était familière : « Dites-donc, cher Ariste, si nous faisions un drame ! Tenez ; *Philémon et Baucis, renouvelé des Grecs.* » Aussitôt les deux poètes se mettent à l'œuvre, ou plutôt s'abandonnent à leur verve : le libretto est composé, et à leur retour, il ne reste plus à M. Largeteau qu'à faire l'accompagnement de l'orchestre pour la partie musicale (2).

Car M. Largeteau possédait aussi à un haut degré le sens musical, de même qu'il avait sur la musique et le chant des principes très

(1) Il a été joué en janvier 1883 par les élèves de quatrième.

(2) M. Largeteau composa encore d'autres dialogues amusants, comme, *Les freluquets citadins et le bon sens campagnard ; La consulte ; Le sort de bêtise,* scène saintongeaise ; *Après la grand'messe, la lecture du journal avec commentaires,* scène gavache.

arrêtés. Sans parler de plusieurs cantiques et morceaux de plain-chant qu'il a arrangés et harmoniés, il a composé plusieurs mélodies avec accompagnement. Trois ont été imprimées sous la signature *L. Argentel.* Elles ont pour titre : *Je voudrais être l'hirondelle, Mon Père,* et *Dors, mon petit frère.* Ce sont des pièces de vers tirées du recueil intitulé : *Fleurs de cyprès.* M. Largeteau, quelques jours avant sa mort, corrigeait les épreuves de la dernière de ces mélodies, et comme l'air en est un peu plaintif, on l'a joué sur l'orgue à la cérémonie des obsèques de l'auteur (1).

Musicien, M. Largeteau, nous l'avons vu, était aussi poète. Entre autres pièces qui méritent d'être mentionnées, on a de lui en manuscrit : *Petit billet trouvé dans le bec d'un oiseau à la fin d'une soirée de tours d'escamotage* (1852); *Souhaits de bonne fête* (1855) et *Souhaits de bonne année* (1856) *à mon frère; Pour la décoration de M. Lataste* (1er février 1860); le *Testament de Jacob* (Genèse, XLIX), traduit sur l'hébreu, en partie littéralement, en partie avec commentaire (1866); le Psaume L, *Miserere mei, Deus; La Foi, effusion chrétienne et biblique,* véritable « *effusion* » d'une âme animée du souffle divin, où sont poétiquement fondus ensemble plus de cent passages tirés des saintes Écritures. Jamais M. Largeteau ne lisait ce petit poème sans être ému jusqu'aux larmes. « J'entends, lui écrivait, le 16 janvier 1877, un ami qui était venu le voir dans la Gironde, j'entends encore vos aimables cantates; je vois les larmes que vous versiez en nous disant avec tant d'âme vos vers sur la foi ».

On retrouve la même inspiration, le même accent de piété, mais plus affectueux encore et plus tendre, dans les *Vingt-cinq cantiques pour trois voix — paroles françaises avec accompagnement d'orgue ou de piano — divisés en deux suites, par l'abbé Roura, maître de chapelle de l'église Notre-Dame de Bordeaux.* Ces « *paroles françaises* » sont de M. Largeteau, qui les donna à M. Roura en 1859. Il y a dans ce recueil dix cantiques au Saint Sacrement et quinze à la Sainte Vierge. Un de ceux-ci, *Rosa mystica,* est aussi imprimé dans les *Soirées poétiques et religieuses* de M. Ernest Lureau, qui *voulut devoir* « à l'amitié ce chant tout parfumé en l'honneur de Marie (2) ».

Pendant les vacances, M. Largeteau faisait ordinairement quelque voyage, où son esprit curieux et observateur trouvait à s'instruire

(1) M. Largeteau jouait aussi très bien de l'orgue, du flageolet, de la flûte, du violoncelle et de la contrebasse.

(2) Paris, 1861, in-8°, p. 95, 96.

tout en se délassant. En 1857, il visita Paris et Londres, en prêtre autant qu'en touriste.

Au sortir du cimetière du Père-Lachaise à Paris, il écrit au crayon sur son carnet : « La cité morte domine la cité vivante comme une menace de toutes les heures. D'en bas on la voit, cette menace, et on ferme les yeux; puis on les retourne d'un autre côté pour chercher quelque plaisir ou quelque trésor. On s'obstine à travailler pour bien vivre, et nul ne songe à travailler pour bien mourir. Pourtant il faudra mourir ! Eh ! ne sont-ils pas morts tous ces hommes dont les restes sont entassés côte à côte sur les flancs de cette montagne funéraire ? Les uns ont laissé un nom éternisé dans la mémoire des hommes ou sur le marbre; les autres sont ensevelis dans un oubli éternel sous cette terre commune, ou derrière ces cyprès où la croix et les noms se pressent et se cachent mutuellement dans un amalgame confus, image du désordre de la mort; mais tous sont morts.... Auparavant, c'était l'état provisoire : désormais, c'est l'état définitif. Il en sera ainsi pour nous. Oh ! ne nous bornons pas à travailler pour le provisoire; travaillons pour ce qui est définitif. »

Après une réunion du soir à Notre-Dame des Victoires, il crayonne encore ces mots : « Que la Religion est belle ! Elle prie pour des milliers d'âmes recommandées, pour les justes et les pécheurs, pour les affaires du ciel et pour celles de la vie présente ; et à cent cinquante lieues de distance, on est en communauté de prières avec d'autres enfants de Marie réunis à Verdelais ! »

Quelquefois M. Largeteau partait avec M. Thibaut, le grand voyageur que tout le monde sait, et les deux amis faisaient, sans se séparer, de très longs voyages. Aux vacances de 1856, ils allèrent en Italie. Outre leurs aventures communes, que M. Largeteau racontait avec toute son originalité personnelle et néanmoins avec toute l'exactitude d'un témoin oculaire, il avait quelquefois les siennes particulières. « Nous jouons de malheur, écrit-il sur son carnet à quelque distance de Bologne : j'ai perdu hier 40 francs, aujourd'hui mon parapluie et la canne de M. L... » Il en était souvent ainsi dans ses voyages, sans parler de mille autres incidents plus imprévus et qui *n'arrivaient qu'à lui* (1).

(1) Si, par exemple, il était écrit qu'il devait perdre ses lunettes en chemin de fer, elles ne tombaient pas sur la voie, ce qui eût été un accident vulgaire : elles s'insinuaient avec une précision mathématique entre le vasistas baissé et la paroi du wagon. Ainsi encore, une fois, M. Largeteau est invité, pendant

Les pèlerins de Rome et de Lorette firent, deux ans après et toujours ensemble, le pélerinage de Terre-Sainte. Ils partirent de Bordeaux le 19 août 1858; mais, arrivé au Port-Sainte-Marie, l'un d'eux — lequel? — s'aperçoit qu'il a oublié son passe-port! Il fallut en obtenir un autre, non sans peine, à Marseille.

On arriva à Jérusalem le 7 septembre, et le 14, M. Largeteau écrivit à sa mère « le bonheur de l'indigne pèlerin qui visite les lieux consacrés par la présence du divin Sauveur. Nous sommes allés à Bethléem, dit-il. Bethléem! quel lieu cher à la foi! J'ai dit la messe dans la grotte de la Nativité... Je prie beaucoup pour vous dans tous les sanctuaires. »

Nos deux pèlerins étaient de retour à Marseille le 17 octobre, et quelques jours après, ils rentraient à Bordeaux.

Le triste état où ils avaient vu la religion catholique en Orient était encore présent à leur esprit, lorsque l'abbé Bourgade passa à Bordeaux en 1860. Ce missionnaire d'Afrique, auteur des *Soirées de Carthage* et de plusieurs autres écrits, venait de fonder la *Croisade pacifique* ou *Association de Saint-Louis*, laquelle, comme ses ouvrages, avait pour but la conversion des musulmans. Prié de recommander cette œuvre de zèle aux bordelais, M. Largeteau le fit dans une lettre éloquente, qu'il adressa au *Messager catholique de la province ecclésiastique de Bordeaux*. « Ah! Monsieur, dit-il, contribuons à la régénération de ces peuples. Qui sait si ce n'est pas par là seulement que nous obtiendrons de ne pas dégénérer nous-mêmes entièrement? Levons-nous, prêtres, fidèles, et faisons briller sur l'Orient cette lumière que nous en reçûmes jadis (1). »

Deux ans après, le *Messager* insérait une autre lettre de M. Largeteau recommandant l'œuvre, ou, comme dirait le P. Martial de Brives,

les vacances, par le curé de la paroisse de X*** à aller adorer le saint Sacrement exposé dans son église, le jour de l'Adoration perpétuelle. M. Largeteau n'oublie pas le jour indiqué : il part de Bordeaux, persuadé que la paroisse Z*** est bien le but de son voyage, et cette fois, il ne manque pas le train. Arrivé à la station où il devait en effet descendre, il se fait conduire à la paroisse Z***, trouve le village dans une tranquillité qui le surprend, découvre son erreur, remonte dans sa voiture que, par bonheur, il n'avait pas renvoyée et arrive enfin dans la paroisse X*** avant les vêpres. Celui que le vénérable curé d'Ars appelait *le grappin*, et que M. Largeteau nommait *Melchior*, lui jouait souvent des tours semblables, que l'aimable victime racontait ensuite avec autant d'édification que de charme.

(1) Numéro du 7 avril 1860, pag. 210-215.

les premiers soupirs de la muse séraphique d'un de ses meilleurs amis, les *Soirées poétiques et religieuses* de M. Ernest Lureau. « Charmant ouvrage, dit le critique, qui, à l'attrait de la piété et de la poésie ajoute celui de la charité; » car « l'auteur consacre le fruit de sa plume harmonieuse à l'érection d'un sanctuaire (1). » A lui seul, ce petit compte rendu justifierait ce qu'on a écrit de M. Largeteau le lendemain de sa mort : « Son goût littéraire était exquis. Esprit fin et d'une sagacité merveilleuse, il était maître dans l'art de juger et d'apprécier un ouvrage (2). »

Lorsqu'il écrivait sa seconde lettre au *Messager*, M. Largeteau avait dit un éternel adieu à sa chaire de quatrième et à toutes celles auxquelles son mérite et son ancienneté dans le Petit-Séminaire lui donnaient droit de prétendre; et sans s'inquiéter des railleries qui pouvaient accompagner sa détermination, il était bravement redevenu séminariste. Depuis longtemps, il se sentait attiré vers la compagnie de Saint-Sulpice. Il avait, d'accord avec ses directeurs, formé le dessein d'y entrer; mais pour l'exécuter, il lui fallait l'assentiment du cardinal Donnet. Tous ceux qui, sous son long épiscopat, ont été appelés de Dieu à travailler, hors du diocèse, à la sanctification du peuple ou du clergé, ont eu le loisir d'examiner à leur aise et de mûrir leur vocation. Il ne pouvait en être autrement, et à bien plus forte raison, pour le « cher petit orateur » de Guîtres. Cependant, à la fin de l'année 1860, l'archevêque se laissa fléchir. Il consentit à accorder une autorisation qu'il avait précédemment donnée à un autre qui n'en usait pas parce qu'il se sentait plus justement appelé à d'autres destinées; et comme expression de sa bienveillance envers M. Largeteau, le vénéré cardinal écrivit de sa propre main et lui envoya la lettre suivante :

« Bordeaux, 24 décembre 1860.

« Mon cher enfant; Ma déjà si ancienne estime et affection pour Saint-Sulpice souffrait du refus que j'avais cru devoir opposer à votre départ. Puisque vous persévérez dans votre demande, et que M. le Supérieur du Petit-Séminaire peut vous remplacer, allez où Dieu vous appelle. Si votre santé ou votre goût vous rappelaient parmi nous, mon cœur et mes bras vous resteront ouverts. Votre tout affectionné, — *Ferdinand*, cardinal Donnet, archevêque de Bordeaux. »

(1) *Messager catholique de Bordeaux*, 22 février 1862, pag. 118-122.
(2) *Guienne* du 6 janvier 1885 ; article signé ***E. L.***.

« *Dirupisti vincula mea* », tels sont les premiers mots tombés des lèvres et de la plume de M. Largeteau après son arrivée au Séminaire de Saint-Sulpice, en octobre 1861. « Oui, c'est vous, mon Dieu, qui avez brisé mes liens; et voici que vous m'en donnez d'autres plus conformes à vos vues sur moi et aux aspirations de mon âme. Il est pénible sans doute, à trente-un ans, de rentrer dans la vie de séminaire en qualité d'élève, de vivre à côté de jeunes gens qui ne nous connaissent pas et ne tiennent pas à nous connaître. Vous l'avez voulu, mon Dieu, je vous en remercie ».

Le postulant supporta courageusement les épreuves de cette première année et de l'année suivante, qu'il passa au noviciat de la Solitude. Son attachement à la compagnie de Saint-Sulpice ne fit même que croître avec le temps, et dans ses entretiens privés comme dans ses entretiens publics, il répétait souvent qu'il préférait sa vocation à toute autre. Quand il entendait le récit des tribulations ordinairement inséparables des positions élevées, quand il voyait les déceptions ou le succès des ambitieux de tous les genres et de tous les degrés, il était bien rare qu'il retînt au fond de son cœur cette exclamation toujours prête à s'en échapper et toujours justifiée par les prémisses : « *Ah! il vaut encore mieux être sulpicien !* »

Au mois de septembre 1863, on l'envoya au Grand-Séminaire d'Aix-en-Provence pour enseigner l'Écriture-sainte. Il y expliqua le prophète Isaïe. En même temps, il était chargé du soin des cérémonies.

L'année suivante, il alla à Avignon, où il professa d'abord la philosophie; mais, au bout de quelque temps, il fut de nouveau appliqué à son enseignement de prédilection, celui de l'Écriture-sainte. Il excellait surtout à expliquer le sens littéral de nos Saints Livres, grâce à la connaissance profonde qu'il avait de l'hébreu et des langues orientales. Néanmoins, en dehors de quelques notes pour son cours ou pour l'usage de ses élèves, il n'a laissé, sur cette partie de la science sacrée, d'autres travaux que quelques traductions dont je parlerai plus loin.

Lorsque, en 1868, Mgr Rivet, évêque de Dijon, confia à la compagnie de Saint-Sulpice la direction de son Grand-Séminaire, M. Largeteau fut désigné pour y faire les cours d'Écriture-sainte et de liturgie. Par son affabilité, par sa science, par sa parole facile, vive, pittoresque, en un mot par toutes ses qualités de cœur et d'esprit, il contribua beaucoup à concilier aux nouveaux directeurs l'estime et l'affection des Dijonnais.

« Quand, en 1870, dit la circulaire nécrologique du Supérieur

général de Saint-Sulpice, les mobiles de la Côte-d'Or furent appelés sous les drapeaux et tentèrent de repousser les allemands qui envahissaient la Bourgogne, il se forma une ambulance composée principalement de séminaristes qui devaient faire l'office d'infirmiers. M. Largeteau les accompagna en qualité d'aumônier auxiliaire (1). Il se fit remarquer dans cette fonction, nouvelle pour lui, par son tact et sa prudence dans les rapports qu'il eut avec les médecins et la partie laïque de l'ambulance; mais il veilla surtout sur les séminaristes, afin de les maintenir dans l'esprit de leur vocation et leur faire accomplir les exercices de piété, autant que les circonstances le permettaient. Il leur donnait tous les soirs des conseils pratiques et le sujet d'oraison pour le lendemain.

« La campagne fut de courte durée. Les prussiens renversèrent tous les obstacles qu'on avait essayé de leur opposer. La résistance étant devenue impossible, M. Largeteau dut rentrer à Dijon avec les séminaristes; mais continuant l'œuvre qu'il avait entreprise jusqu'à ce que le séminaire pût reprendre ses exercices, il se dévoua aux blessés et malades qui se trouvaient dans les ambulances de la ville et dans celle du Séminaire. Il put, au moyen de la connaissance qu'il avait de l'allemand et de l'italien, rendre des services pour la confession des blessés et des varioleux, soit prussiens, soit garibaldiens, et en ramener quelques-uns à des sentiments chrétiens.

« Il fut atteint lui-même de la petite vérole, et après sa guérison, il reprit avec plus de dévouement ce ministère de charité, et il épuisa pour les malades ses *petites* ressources ». Petites, elles devaient l'être après toutes ces campagnes et surtout après l'escroquerie dont sa bonne foi fut victime (2); car, même en temps ordinaire, M. Large-

(1) L'aumônier en titre était le P. Gironnet de l'Ordre des Frères-Prêcheurs, du couvent de Dijon. Mgr Rivet écrivit à M. Largeteau, la veille de son départ, 21 octobre 1870, la lettre suivante : « Je vous adresse en forme de *celebret* la permission de quitter vos fonctions au Grand-Séminaire, de vous éloigner du diocèse pour trois mois, et d'aller avec mes dix séminaristes-infirmiers, que je vous confie et recommande paternellement, vous consacrer aux charitables fonctions d'aumônier de l'ambulance internationale pour la Côte-d'Or. »

(2) Un soldat italien, malade à l'hôpital de Dijon, réussit, par son habileté dans l'art de feindre, à se faire acheter par M. Largeteau un habillement complet, dont le prix (environ *cent* francs) devait lui être restitué bientôt par le bénéficiaire lui-même. Les habits neufs aidèrent beaucoup, paraît-il, au prompt rétablissement de la santé du garibaldien. Quand il jugea que l'air natal et le ciel d'Italie pouvaient faire le reste, il délogea sans dire adieu à son bienfaiteur, qui ne fut remboursé que... par sa mère.

teau n'eut jamais de trésor, sa charité ne sachant rien refuser aux nécessiteux, ni même — chose plus admirable, — aux emprunteurs.

Après la mort de M. Larrieu, supérieur du Grand-Séminaire de Bordeaux, M. Largeteau revint parmi nous. Son départ excita dans le clergé de Dijon les plus vifs regrets. L'évêque lui exprima les siens par cette lettre affectueuse :

« Dijon, le 29 septembre 1876;

« Allez, mon cher abbé, là où la Providence vous appelle. Mes vœux vous y accompagneront, ainsi que mes paternels souvenirs. Je ne veux pas vous dire que je regrette votre départ de Dijon, puisque telle est la volonté de Dieu. Mais j'aime à vous remercier du bel ordre et du bon état dans lequel vous avez eu le courage et le talent de mettre notre bibliothèque. Si nous pouvions vous oublier, nos livres nous le reprocheraient assurément.

« Ci-jointe une petite image qui, placée dans votre bréviaire, vous rappellera quelquefois, je l'espère, le vieil évêque de Dijon, et lui vaudra une petite prière en retour des sentiments qu'il vous adresse et de la bénédiction qu'il vous envoie pour adieux en N.-S. Jésus-Christ. — « FRANÇOIS, *évêque de Dijon.* »

Les séminaristes de Dijon ne pouvaient rester insensibles à une perte qui les touchait de si près. De son côté, M. Largeteau, en se séparant d'eux, avait aussi à faire un sacrifice, et il le fit courageusement. La preuve de ces sentiments réciproques est dans une lettre qu'il écrivit, quelques mois après son départ, à un séminariste dijonnais qui lui a toujours conservé et témoigné depuis une affection vraiment filiale. Les paroles qu'on va lire et celles qu'on lira également plus loin, malgré l'ardeur des sentiments qu'elles respirent, ne donneront pourtant qu'une idée bien imparfaite de ce qu'il y avait de tendresse, de force et de courage dans le cœur de M. Largeteau, particulièrement quand il s'agissait du bien général ou de celui de ses amis :

« Cher enfant, vous me parlez de larmes versées; je voudrais les avoir là, ces larmes d'ami, pour en faire un baume aux blessures toujours vives que j'ai rapportées de Dijon ; ce cher Dijon, où j'ai eu les plus grandes consolations de ma vie, et où, moi aussi, j'ai pleuré, si vous saviez combien! surtout au départ..... Dieu est maître et toujours bon, toujours père; donc il faut toujours l'aimer, toujours baiser sa main, toujours aimer sa volonté et l'accomplir de bon cœur, même

lorsqu'elle nous exile de Dijon. Priez pour que je ne manque pas à ce devoir, que je tiens à accomplir comme il faut..... En finissant, mon amitié ne peut s'empêcher de vous déclarer que la plus grande de toutes les études est celle de la sainteté; que la première de toutes les occupations est le devoir; que la seule grande et belle pratique est celle d'aimer Dieu de tout notre cœur, et qu'en attendant le Paradis où tout viendra aboutir à cela, il n'y a ici-bas que vanité des vanités : vanité la science, vanité les lettres, vanité les arts, vanité le plaisir, même celui de voir et d'embrasser ceux qu'on aime..... »

Tous les bordelais qui connaissaient M. Largeteau applaudirent au choix des supérieurs dont la décision le fixait parmi nous. Ceux à qui il était connu seulement de réputation, s'estimèrent heureux d'avoir à étudier sous un maître qu'ils entendaient chaque jour vanter sous le rapport de l'habileté et de la science. Aussi le professeur eut-il à Bordeaux, dans la chaire d'Écriture-Sainte, des succès tout semblables à ceux qu'il avait eus précédemment à Dijon.

Dans une autre chaire, le prédicateur ne produisit pas des impressions moins efficaces ni moins heureuses. On rapporte que, après son premier sermon donné à la retraite d'octobre 1876, un séminariste dit : « Aujourd'hui, M. Largeteau nous a révélé l'âme d'un saint prêtre (1). »

Le séminariste disait vrai : mais, de la part de son auteur, la révélation avait certainement été inconsciente. Sur quelques points, en effet, cette âme, d'ailleurs si expansive, ne se révélait bien que dans l'intimité. On n'a pas toujours su ce qu'il y avait chez M. Largeteau de sérieux, de grave et même d'austère, sous un air habituellement gai, enjoué, poète. De même, on a pu ignorer tout ce qu'il y avait dans sa *volonté* d'amour pour la règle et la ponctualité aux exercices communs, tout ce qu'il faisait d'efforts, ce qu'il prenait de précautions pour y être fidèle, malgré ses manquements qui faisaient quelquefois sourire et édifiaient souvent; car ils provenaient de la facilité avec laquelle il se laissait absorber à la poursuite d'une idée, de ces oublis de la vie si fréquents chez lui, qui l'exposaient parfois à des distractions devenues ou restées légendaires.

Ce que tout le monde voyait, ce que tout le monde constatait avec bonheur en M. Largeteau, c'était l'homme « accueillant et bienveillant

(1) Circulaire nécrologique du Supérieur de Saint-Sulpice.

pour tous, du commerce le plus facile et le plus aimable. Pour ses confrères » en particulier, « il était d'une obligeance parfaite, toujours prêt à rendre service, et le faisant de la meilleure grâce du monde, sans jamais laisser paraître que cela pût le gêner (1). »

On pense bien qu'il était exact à remplir ses propres devoirs. A certains jours, à certaines fêtes de l'année surtout, ces devoirs étaient quelquefois bien multiples. Et cependant, « malgré sa chétive santé et les ménagements qu'elle aurait réclamés, il est inouï qu'il se soit dispensé des classes ou des cours divers dont il était chargé (2). »

Ces cours, bien *divers* en effet, étaient ceux d'Écriture-sainte, de liturgie, de prédication et d'hébreu, dans l'enseignement duquel il succédait au vénérable et savant M. Larrieu.

M. Largeteau fit, pour le tombeau de ce regretté supérieur, l'inscription que l'on connaît, et qu'un élève éminent de l'Ecole des Chartes admirait et louait un jour en ma présence. Il composa également l'inscription mise au-dessous du tableau représentant le martyre du pieux missionnaire Louis Beaulieu, tableau placé dans la salle de Théologie du Grand-Séminaire par une main aussi libérale qu'oublieuse des bienfaits qu'elle répand. De son côté, le Petit Séminaire de Bordeaux est redevable à M. Largeteau de l'inscription du tombeau de M. Lataste, ainsi que de l'inscription gravée sur la plaque de marbre placée sous le cloître, dans le but de perpétuer, parmi les élèves du sanctuaire, la mémoire et les pieux exemples du martyr Langonnais. Enfin, M. Largeteau a aussi composé les nombreuses inscriptions dont le zélé curé de Saint-Médard d'Eyrans a orné son église paroissiale (3).

Toutes dénotent chez leur auteur une grande connaissance du style épigraphique et de la bonne latinité. Le latin, d'ailleurs, pour M. Largeteau, était, avec le grec, une langue en quelque sorte vulgaire. C'est à son habileté dans la seconde de ces langues et à sa science exégétique, que nous devons l'*Epître aux Romains, traduite en forme de paraphrase d'après le sens littéral du texte grec,* et la traduction des dix premiers chapitres de l'*Epître aux Hébreux.*

Il nous a encore laissé, traduits de l'hébreu : 1° le *Testament de*

(1) et (2) Circulaire nécrologique du Supérieur de Saint-Sulpice.

(3) M. Largeteau méditait pareillement une inscription pour le tombeau de M. Arnaudin dans la chapelle du collège de Saint-André-de-Cubzac ; mais la mort ne lui a pas laissé le temps d'exécuter son projet.

Jacob (*Genes.* XLIX); 2° la *Prophétie de Balaam* (*Numer.* XXIII, XXIV); 3° le *Cantique de Moïse* (*Deut.* XXXII); 4° les *Psaumes;* 5° les *Proverbes;* 6° les trente premiers chapitres du prophète *Isaïe.*

Et l'arabe ? M. Largeteau entretint pendant quelque temps, dans le *style* et les caractères de cette langue, une correspondance écrite avec un homme qu'il avait connu lors de son voyage en Palestine ; et Mgr Zouaïn, maronite, venu à Bordeaux il y a quelques années, disait, devant nous, n'avoir rencontré en France qu'un homme, — c'était un attaché au Ministère des affaires étrangères, — possédant l'arabe comme M. Largeteau, et n'en avoir trouvé aucun qui le parlât aussi facilement et aussi bien que lui.

Il en était de même du provençal, que M. Largeteau avait pu parler et entendre parler pendant les cinq années de son séjour en Provence et dans le Comtat d'Avignon. C'est en provençal que sont écrites la plupart des lettres adressées par un ancien séminariste d'Avignon à l' « *Ariste des Aristes,* » au « *maître ariste.* »

A ce propos, je soupçonne fort cet excellent, cet *ariste* disciple, dont plusieurs lettres sont datées de la patrie même de Frédéric Mistral, je soupçonne, dis-je, ce *cancellario* de la Société pour l'étude des langues romanes, d'avoir été pour beaucoup dans un honneur accordé à M. Largeteau sans qu'il l'eût sollicité. Le 31 décembre 1877, en effet, il fut élu membre libre de cette société, sur la présentation de MM. Frédéric Mistral et Roque-Ferrier.

Dix ans auparavant, un autre philologue éminent, M. Le Hir, voulant publier un compte rendu des *Etudes philologiques sur quelques langues sauvages de l'Amérique* (1), pria M. Largeteau de lui « communiquer quelques notes sur l'accord de ces langues avec le basque; car, ajoutait modestement le professeur de Saint-Sulpice, j'ignore le basque, et je ne puis l'étudier en vue de cet article (2). » Le philologue d'Avignon envoya à celui de Paris quarante pages in-8°, qui ne lui furent « pas inutiles, » et qui fixèrent son « attention sur quelques aspects importants, notamment sur le petit nombre d'articulations de l'iroquois, et sur les lacunes laissées par M. Cuoq dans son livre (3). »

Je ne parle pas de l'italien. En 1859, étant à Luchon pour sa santé,

(1) L'auteur de cet ouvrage est M. Cuoq, prêtre de la compagnie de Saint-Sulpice, missionnaire chez les Algonquins et les Iroquois.

(2) Lettre du 2 mai 1867.

(3) Lettre du 18 septembre 1867.

M. Largeteau traduisit trois entretiens de la première des *Nuits romaines au tombeau de Scipion,* par Alexandre Verri. Travail « abandonné plus tard, » écrit-il : peut-être ce travail était-il trop facile.

On raconte que, pour arriver jusqu'au savant Ducrotay de Blainville travaillant « dans un sombre cabinet, » le « disciple studieux » admis à se présenter « devait traverser un triple rempart, mélange confus de livres, de dessins originaux, de préparations anatomiques, de microscopes mal assurés; et il n'était pas moins laborieux de se procurer un siège que difficile de le placer (1). »

La chambre de M. Largeteau, au moins vers la fin de sa vie, présentait un aspect semblable. La bonne grâce avec laquelle on y était accueilli ne diminuait rien des difficultés que l'on rencontrait quelquefois à s'y installer. Il n'en fallait pas moins déplacer ou côtoyer des montagnes de grammaires, de rudiments, de dictionnaires, de lexiques, de vocabulaires, de glossaires, ayant pour objet toutes sortes de langues, d'idiomes, de dialectes, de patois : — albanais, alfour, allemand, anglais, arménien, aunisien; — bambara, barmane, basque, béarnais, bourguignon, bressan, breton, brésilien; — castillan, catalan, celtique, cigain, cophte; — dajak, danois; — égyptien, — finnois, forézien, franco-normand; — galibi, gascon, genevois; — hollandais, hongrois, hottentot; — indoustan; — japonais; — kabyle, kurde; — lillois, lombard, lorrain; -- malai, malgache, mantchou, mentonais, messin, mexicain; — néerlandais; — occitanien, océanien, othoni; — persan, picard, piémontais, poitevin, polonais, pongoué, portugais; — roumain, russe; — saintongeais, sanscrit, sarde, sechuana, sicilien, suédois, suisse, syriaque; — tahiti, thibétain, toscan, tupy, turc, tzaconien; — vendéen; — wallon, wolof; etc., etc. J'en passe, et des meilleurs; car cette énumération n'a absolument rien d'imaginaire, et elle n'est défectueuse qu'en ce qu'elle est incomplète.

Quoi, direz-vous tout effrayé, M. Largeteau savait-il donc toutes ces langues? — Non, assurément; mais il savait un peu de toutes et beaucoup de quelques-unes. Voyez plutôt les marges de ces livres : voyez aussi celles de tous les ouvrages qu'il a lus traitant d'agriculture, d'archéologie, de botanique, d'ethnographie, de géologie, de géographie, d'histoire, de mythologie, d'ornithologie, de zoologie, etc., dans leurs rapports avec la philologie; et comptez, si vous le

(1) P. Flourens, *Eloges historiques lus dans les séances publiques de l'Académie des Sciences;* Paris, 1856, t. II, p. 304, 305.

pouvez, comptez tous les termes soulignés, annotés, comparés avec leurs semblables ou analogues dans d'autres langues.

Ce n'est pas tout. Regardez, au dedans et au dehors de ces volumes, ce nombre infini de morceaux de papiers de toutes dimensions, noircis en totalité ou en partie, au crayon ou à la plume, de mots, de consonnes, de voyelles, d'accents prosodiques, de références et de notes cueillies dans les bibliothèques publiques et les bibliothèques privées, de la province et de la capitale. Il y a là des dictionnaires entiers, à l'état où se trouvait le *Glossaire* latin de Du Cange avant qu'il fût imprimé.

Ajoutez à tout cela les renseignements demandés et reçus par l'infatigable chercheur, qui mettait à contribution les cinq parties du monde, les ignorants aussi bien que les savants, et des savants tels que Frédéric Mistral; Emmanuel Cosquin; comte Th. de Puymaigre; vicomte de la Villemarqué; D'Arbois de Jubainville; Régnier, de l'Institut; Foucaux et Julien Vinson, professeurs au Collège de France; Max Muller, professeur à l'Université d'Oxford; Spera, professeur à Cava de Tirreni; Pitré, de Palerme, lequel s'excuse gracieusement du retard d'une de ses lettres sur ce que, dans l'intervalle qui s'est écoulé entre le commencement et la fin, il est devenu *padre d'una bella bambina.*

Voilà, pour ceux qui ne les ont pas vus de près, voilà une idée approximative des matériaux philologiques amoncelés par M. Largeteau dans l'espace d'environ vingt-cinq ans (1).

Eh bien, quel a été, pour le public, le résultat de cet immense travail? Hélas! bien peu de chose. Nous avons, à l'état d'*imprimé*, 1° des fragments — pourquoi rien que des *fragments ?* — d'une lettre sur la prononciation latine, insérée, avec observations de son destinataire, dans l'*Aquitaine* des 1er et 8 avril 1866 (pag. 556-560 et 569-571); sous le pseudonyme de *L. Argentel*, 2° trois notes philologiques dans la *Causerie littéraire sur les patois et sur le poème patois intitulé* La Rabagassade (Bordeaux, 1879, p. 8, 12-15, 18-22); 3° quelques notes

(1) Une personne qui visitait un jour M. Largeteau, considérant la vie de reclus qu'il menait et la constance avec laquelle il demeurait confiné dans un coin obscur du vaste champ de la science, lui dit qu'il ressemblait au hanneton sous sa feuille. Prise de ce côté, la comparaison, quoique peu gracieuse, était néanmoins assez juste : car, pour rester dans le même ordre d'idées, M. Largeteau ne pouvait évidemment être assimilé à ce brillant enfant de l'air qui va errant et voltigeant de tous côtés, sans jamais se fixer nulle part.

plus étendues, et également philologiques, sur le texte réédité du *Discours veritable du premier exploit d'armes faict en Guienne, en l'abbaye de S'aint-Ferme, le 12 octobre 1615, par quelques pretendus Reformateurs d'Estat* (Bordeaux, 1879, p. 32-52). Elles n'eurent pas auprès des critiques tout le succès qu'eussent désiré les amis de M. Largeteau. On doit l'attribuer, en partie du moins, au défaut d'espace qui ne permit pas à l'érudit philologue de mettre en évidence ses principes et sa méthode (2).

Il faut croire qu'il eût été plus heureux, parce qu'il eût été plus à son aise, dans l'ouvrage qu'il méditait depuis longtemps, et dont le but était la justification des doctrines de l'Église sur le terrain de la philologie. Car la foi si vive de M. Largeteau ne lui permettait pas de voir avec indifférence l'erreur, parée du faux nom de *science*, régner partout, dans les revues, dans les sociétés savantes, dans les chaires où, trop souvent, ce qu'il y a de plus *gratuit*, ce sont les assertions erronées du professeur. Quand M. Largeteau tombait sur ce sujet — et cela lui arrivait souvent — on sentait mieux encore combien profondément il aimait l'Église et les âmes (2).

Quelle était l'idée principale de cet ouvrage qui, par l'originalité, par la hardiesse peut-être de quelques-unes de ses vues, eût certainement attiré l'attention et très probablement les anathèmes des *savants*? Bien des fois on a prié M. Largeteau de mettre son plan par écrit, au moins pour soulager sa mémoire ; jamais il n'en trouva le loisir. Aussi, le côté positif de ses opinions en cette matière nous est-il moins connu que le côté négatif. Voici ce que je trouve là-dessus dans la lettre citée déjà plusieurs fois : « A peu près tout ce qui a été écrit, même par des chrétiens de bonne foi, sur la formation, l'altération du langage, de l'alphabet, des langues, est entaché de cette affreuse théorie du développement progressif de l'homme, contre laquelle tous mes prolégomènes avaient pour but de vous armer. Je ne vous ai donné, à cet égard, que des hypothèses; mais comme elles sont aussi solides

(1) M. Largeteau a aussi envoyé quelques *questions* et quelques *réponses*, toujours signées *L. Argentel*, à l'*Intermédiaire des chercheurs et des curieux* pendant les années 1883 et 1884.

(2) Il eut dans le temps une controverse épistolaire avec un de ses anciens amis d'enfance sur quelques points de dogme, et si l'ambition fut plus forte que ses arguments, elle ne put cependant éteindre sa charité. Dans ces dernières années, M. Largeteau rendit à cette personne, qui l'ignore encore, un service dont je fus l'occasion, et qui certainement n'a pas nui à sa fortune.

que celles de nos adversaires, elles suffisent pour les tenir en échec, et pour vous autoriser à voir des *déformations* et des reculs partout où ces Messieurs enregistrent des créations et des progrès. » — « Non, disait-il, l'homme n'est pas parti de la connaissance purement sensitive de l'animal pour s'élever par degrés aux idées générales de la raison ; mais, au contraire, il a commencé par exprimer des idées générales dans son langage (1). »

Quant à l'exécution de son entreprise, M. Largeteau serait-il parvenu à rassembler et coordonner dans un tout harmonieux et bien lié les innombrables molécules qui devaient composer son édifice ? C'est fort douteux. A la fin de 1884, il pouvait malheureusement dire, avec plus de raison encore, ce qu'il écrivait à la fin de 1876 : « J'ai souvent rêvé de composer l'ouvrage qui répondrait à vos désirs. On m'a beaucoup pressé d'y mettre la main ; mais toujours quelques points noirs à éclaircir m'ont tenu en défiance de moi-même ; et puis, l'obsession de mille charges et affaires m'a ravi le temps dont j'aurais eu besoin pour courir après la lumière ou pour emmagasiner dans des notes présentables mes petites découvertes. Je n'ai que des embryons tachygraphiques entassés pêle-mêle dans tous les coins, au milieu desquels j'aurai bien du mal à me retrouver, si jamais le bon Dieu permet que je m'arme de la truelle pour échafauder tout cela en édifice. Cette permission me sera-t-elle accordée ? Je ne puis le prévoir, et je suis, pour le moment, moins pourvu de temps libre que jamais. Puis, je deviens vieux, de plus en plus souffreteux..... Ah ! beaux rêves ! Enfin, beaux rêves, si vous vous réalisiez jamais, mon petit..... serait le premier à vous voir paraître au jour, et vous iriez, où qu'il fût, sous une jolie couverture bleue, verte ou jaune, lui souhaiter le bonjour et lui demander le baptême d'une belle larme de joie et d'amitié. » — Hélas ! le digne objet de ces tendresses n'a eu, comme nous tous, d'autres larmes à verser que des larmes de tristesse et de regret.

Mais enfin, ne possède-t-on pas au moins quelque fragment de l'œuvre qui soit de nature à donner une idée de l'ouvrier, quelques pages capables d'intéresser les rares amateurs de philologie comparée ? Pour répondre à l'aimable invitation de M. Léonce Couture qui lui avait gracieusement offert l'hospitalité dans la *Revue de Gascogne*, M. Largeteau avait choisi comme matière de ses premières *causeries*, le sujet qu'il avait le plus étudié, *La papille de l'œil*. Il se proposait

(1) Note communiquée par un confrère de M. Largeteau.

d'exposer « ce qu'on peut dire de l'analogie métaphorique qui existe entre des langues très éloignées les unes des autres en apparence, par rapport aux noms de la prunelle de l'œil, appelée *fille, fille d'œil, petit homme, enfant des yeux, etc.* » Le plan de cet article comprenait six questions : M. Largeteau n'a traité que la première, et peut-être incomplètement, dans les vingt pages de sa « rédaction » imparfaite.

Voilà tout ce qu'il a laissé (1). C'est bien le cas de répéter avec lui : « Vanité des vanités : vanité la science, excepté celle d'aimer Dieu de tout son cœur, en attendant le paradis. »

M. Largeteau le voit encore mieux aujourd'hui.

Depuis quelque temps, l'état de sa santé offrait des symptômes de maladie inquiétants pour l'avenir. Cependant il continuait à remplir toutes ses fonctions, à suivre tous les exercices de la communauté.

Le mardi 30 décembre 1884, après avoir soupé comme à l'ordinaire, il se rendit à la chapelle avec les séminaristes pour y réciter l'*Angelus*. C'est, quelques minutes après qu'ils furent sortis pour prendre la récréation, c'est aux pieds des saints Tabernacles et dans l'acte même de la prière, que M. Largeteau fut subitement frappé d'apoplexie.

Le médecin appelé et venu en toute hâte déclara le mal sans remède. A neuf heures du soir, l'Extrême-Onction fut administrée au malade qui, à partir de ce moment, ne parla plus durant les cinq jours qu'il vécut encore. Cependant il donnait, par intervalles, des preuves qu'il avait conscience de lui-même, et plusieurs fois on le vit prendre spontanément le crucifix et le baiser affectueusement.

Ce cher malade eût été infailliblement sauvé si, pour le guérir, il avait suffi des soins, des veilles, des larmes et des prières de ses confrères et des séminaristes. Mais Dieu voulait récompenser la tendre piété qui avait sanctifié toute sa vie. Il mourut vers midi et quart, le dimanche 4 janvier 1885, veille du jour anniversaire de sa naissance, et, par conséquent, le jour même où il achevait sa 54e année.

Son corps fut exposé dans l'ancienne chapelle du Grand-Séminaire, et les prières pour le repos de son âme s'y succédèrent jour et nuit sans interruption, jusqu'au moment des obsèques, mercredi matin, 7 janvier.

(1) M. Largeteau avait aussi fait de nombreuses recherches historiques et philologiques sur les jeux d'enfants. Enfin, pour ne rien omettre de ce qui concerne ses manuscrits, j'indiquerai encore un cahier de quarante pages, portant pour titre : *Humbles remarques sur l'étude intitulée :* Du nom de Dieu, etc. Cette *étude* a paru dans les *Annales de philosophie chrétienne*, et a pour auteur M. le baron d'Anselme.

M. le Supérieur du Grand-Séminaire fit la levée du corps et célébra la messe, qui fut chantée avec une douce et imposante gravité. Le chant que l'on entendit après l'élévation, très touchant en soi, avait encore cela de particulièrement attendrissant, que le défunt lui-même en était l'auteur. C'était donc bien lui, de toute façon, qui par une voix empruntée, disait aux nombreux amis présents et priant autour de son cercueil : *Miseremini mei, miseremini mei, saltem vos amici mei, quia manus Domini tetigit me.*

M. Delmas, ancien Supérieur du Grand-Séminaire de Bordeaux, était spontanément accouru de Toulouse pour rendre les derniers devoirs à ce dévoué confrère qui l'avait tant aimé. Il voulut bien faire l'absoute et réciter les dernières prières.

Puis, un char funèbre, accompagné par un directeur du Grand-Séminaire, emporta le corps à Guîtres où il devait être enterré. Toute la ville fut présente aux cérémonies de la sépulture. L'éloge du défunt fut prononcé successivement par M. Lussac, son cousin germain, et par M. Hovyn de Tranchère, dont la voix fut bientôt étouffée par ses propres sanglots.

Enfin on déposa le corps de M. Largeteau dans le caveau de sa famille.

Il repose là, au milieu des siens, tout près de sa pieuse mère, loin, beaucoup trop loin de ses confrères et de ses chers séminaristes, privés de la consolation de prier, chaque mercredi, sur sa tombe. Mais il n'est pas besoin d'une inscription gravée sur une croix de bois ou de pierre pour le rappeler à leur mémoire : tous ceux qui ont aimé M. Largeteau, c'est-à-dire tous ceux qui l'ont connu, garderont de lui un souvenir impérissable. Combien lui devront une reconnaissance éternelle !

En terminant cette notice bien imparfaite, je crois inutile de déclarer que je n'ai pas prétendu faire ici un éloge : la modestie de M. Largeteau ne l'eût pas souffert, et d'ailleurs pour louer comme il le mérite un ami qui n'est plus, il ne suffit pas de l'avoir beaucoup pleuré.

L. BERTRAND,
Prêtre de Saint-Sulpice.

UN DOGME ÉCLAIRÉ PAR LA SCIENCE [1]

II

Après avoir, dans un précédent article, essayé de présenter l'explication rationnelle de la multilocation Eucharistique, je poursuivrai le même but au sujet de *l'inextension* et des *apparences,* en vous priant, mon cher lecteur, de remarquer que ces tentatives d'explication n'ont pour objet que les conditions d'être du mystère et non le mystère lui-même.

La divinité s'abaissant à continuer de revêtir l'humanité sur nos autels par une miraculeuse conversion de substances, après l'avoir revêtue une première fois par une conception non moins miraculeuse dans le sein de la Vierge Marie, voilà le mystère, lequel échappe ici-bas aux prises de nos intelligences. Devant lui je m'incline et j'adore.

La *multilocation* du corps de Jésus-Christ sur nos autels, son *inextension* dans les hosties, les *apparences étrangères* qui l'y recouvrent, voilà les conditions d'être du mystère, lesquelles sont ici du domaine de la raison, comme en témoigne le Concile de Trente en donnant à entendre que celle-ci peut en essayer la difficile explication (2).

C'est cette explication que je tente à l'aide des données de la science, qui semblent aujourd'hui la faciliter... pas autre chose.

Le mystère reste réservé aux plaisirs de la claire vision.

Sous le bénéfice de cette observation je poursuis ma tâche.

L'INEXTENSION

Il convenait que le corps sacramentel de Notre-Seigneur, pour qu'il pût être reçu sous forme de manducation sans exciter de répugnance, et en même temps se trouver à l'abri des violences de l'homme, fût au milieu de nous *sous des proportions très réduites,* tout en gardant sa parfaite identité. Commençons par constater dogmatiquement le fait de cette inextension.

(1) Voir *Revue Cath. de Bord.*, 1er février 1885.
(2) Sess. XIII, c. 1.

Le troisième canon de la session XIIIe du Concile de Trente est ainsi conçu : « Si quelqu'un nie que tout le Christ soit contenu dans le véné-
« rable sacrement de l'Eucharistie sous chacune des deux espèces et
« sous chacune des parties de l'une et de l'autre, après fractionnement,
« qu'il soit anathème (1). »

Il est évident que le sens de ces paroles est qu'il se produit deux présences distinctes et réelles de Jésus-Christ lorsqu'une hostie consacrée est partagée en deux parties, qu'il s'en produit quatre si ces deux parties sont partagées à leur tour en deux parts, et ainsi de suite tant que les subdivisions peuvent avoir à nos regards une apparence sensible permettant d'y voir *une partie* de l'hostie.

Cela étant, nous sommes obligés d'en déduire que dès le moment de la consécration, avant toute séparation, le corps de Jésus-Christ, — et par concomitance Jésus-Christ lui-même tout entier — doit être produit en vertu des paroles de la consécration *(ex vi verborum)* sous chaque partie perceptible du pain.

Nous sommes obligés à cette déduction parce que, s'il n'en était ainsi, il faudrait nécessairement faire intervenir de nouveaux miracles s'ajoutant à celui de la consécration, pour multiplier après coup les organismes de Jésus-Christ, à chaque fractionnement qui serait opéré dans l'hostie consacrée. « Or, dit saint Thomas, il ne convient pas
« raisonnablement d'admettre dans le sacrement de l'Eucharistie
« d'autres miracles que ceux opérés dans l'acte même de la consécra-
« tion, *non rationabiliter videtur dici quod miraculose aliquid accidat*
« *in hoc sacramento nisi ex ipsâ consecratione* (2). »

Donc, les organismes corporels du Christ, dès le premier instant de la conversion sacramentelle et avant tout fractionnement, sont produits par les paroles de la consécration sous chacune des parcelles du pain, avec les éléments mêmes de ces parcelles et dans leurs limites.

Le Concile de Trente consacre cette conclusion ainsi qu'il suit : « Jésus-Christ est présent tout entier sous l'espèce entière du pain et
« sous chacune de ses parties. *Totus et integer Christus sub panis specie*
« *et sub quâvis ipsius speciei parte existit* (3). »

Ici le texte ne renferme plus l'expression *separatione factâ, après fractionnement,* ce qui contraint de reconnaître qu'il est bien réellement présent sous chaque partie de l'hostie consacrée même avant séparation et, conséquemment, qu'il y est *sans extension.* — Si vous

(1) « Si quis negaverit in venerabili Sacramento Eucharistiæ sub unaquâque specie et sub singulis cujusque speciei partibus, separatione factâ, totum christum contineri, anathema sit. »

(2) 3a, q. 77, a. V, concl.

(3) C. Tr., Sess. XIII, etc., c. IV.

trouvez, mon cher lecteur, quelque chose d'étrange à cette multiplicité de présences dans une même hostie, considérez qu'il est bien difficile de concevoir la conversion s'opérant dans une seule parcelle au milieu du pain soumis à la consécration. Du moment qu'il convenait que Jésus-Christ réduisît sa présence à l'inextension d'une parcelle, cette convenance entraînait la nécessité que la conversion s'opérât dans toutes, et il ne lui était pas plus difficile de la réaliser en toutes qu'en une seule.

Pour achever d'atténuer votre étonnement, et pour compléter en même temps ce point de doctrine, j'ajouterai que tant que les organismes ne sont pas disjoints par un fractionnement, l'âme et la divinité les occupent *par un seul acte de présence,* comme le soleil éclairant et enveloppant tous les objets d'une plaine *par un seul rayonnement,* en sorte qu'une hostie entière ne constitue Jésus présent qu'une fois, *per modum unius.* D'ailleurs, Jésus-Christ n'est qu'*un,* non seulement dans une hostie entière mais dans toutes les hosties de la terre, et s'il permet que la disjonction des organismes multiplie pour nous ses présences, c'est sans atteinte à son unité d'être.

Ceci simplifie beaucoup ce qui paraît étrange au premier abord dans la multiplicité des conversions partielles, car, en définitive, le nombre des présences, selon l'expression de saint Thomas, suit la division de l'hostie, comme dans un miroir brisé le nombre des images suit son fractionnement, *numerus sequitur divisionem* (1).

Cette petite explication donnée, je poursuis.

L'inextension du corps sacramentel de Jésus-Christ est donc dogmatiquement certaine comme conséquence de sa présence sous chaque parcelle de l'hostie, et dans les limites mêmes de chacune de ces parcelles.

D'un autre côté, il n'est pas moins dogmatiquement certain que, dans les limites de cette réduction extrême, le corps divin possède son organisme complet, avec tous ses membres dans leurs mêmes proportions relatives qu'aux jours de l'existence terrestre, avec la même physionomie, avec les mêmes traits caractéristiques, jusqu'aux mêmes cheveux et la même barbe, dit saint Thomas.

C'est ce qui résulte évidemment des expressions : *totus et integer* et *totum contineri,* employées dans les textes cités précédemment, ainsi que de ces autres : *Verum hominem* et *Verum corpus,* dont le Concile de Trente se sert également pour caractériser la présence sacramentelle de Jésus-Christ, dans les définitions des chapitres I et III de la XIIIe session.

Or, comment concilier l'inextension du corps de Jésus-Christ

(1) 3ª, q. 76, a. III, *ad 1um.*

réduite aux limites des parcelles de l'hostie, avec cette intégrité de l'organisme qui suppose nécessairement l'extension, puisqu'il est dans la nature de tout organisme d'avoir ses parties séparées les unes des autres par une distance quelconque, l'œil n'étant pas au même lieu que l'oreille, ni l'oreille au même lieu que la bouche; *est enim de ratione organici corporis determinata distantia ab invicem, sicut oculi ab oculo, et oculi ab aure* (1).

Tel est le problème à résoudre.

Jusqu'à ces derniers temps, privé des constatations modernes de la prodigieuse ténuité de la matière à l'état élémentaire, et influencé par l'idée scolastique que la matière n'existe pas en acte *(in actu)* à cet état élémentaire mais seulement en puissance (2), on n'osait pas s'arrêter à l'hypothèse d'une réduction naturelle de l'organisme divin aux limites d'une parcelle, la matière, telle qu'on l'imaginait, ne paraissant pas pouvoir se prêter à des distinctions de parties en un si petit espace.

On préférait supposer pour le corps divin une physique spéciale d'un caractère surnaturel, qui était censée lui permettre de déroger aux relations ordinaires des corps avec le lieu et l'espace pour manifester sa présence sacramentelle à la manière des esprits, tout en sauvegardant néanmoins sa matérialité (3).

Fondé sur l'hypothèse de cette physique surnaturelle, on refusait au corps de Jésus-Christ dans l'hostie toute extension externe, pour ne lui laisser qu'une extension interne suffisante, pensait-on, à satisfaire au dogme qui exige, comme nous l'avons vu, qu'on reconnaisse à J.-C., sous chaque partie de l'hostie, un organisme complet, selon cette parole : *totus et integer sub quâvis ipsius speciei parte existit.*

Voici comment on essayait de raisonner cette théorie d'une extension externe et d'une extension interne.

Considéré en lui-même en tant que organisme interne *(organismus internus)* (4) et abstraction faite de l'espace, le corps de Jésus-Christ est présent dans toutes les parties de l'hostie avec la quantité dimensive que lui font nécessairement ses parties à un degré quelconque, mais considéré relativement à l'espace dont il occupe un point trop petit

(1) ***Summa***, 3ª, q. 76, a. II, 2um.

(2) « Materia prima non existit in rerum naturâ per se ipsam, cum non sit ens in actu sed potentiâ tantum. » (S., 1ª, q. 7, a. II, *ad* 3um.)

(3) « Ut facilius assequamur dari, si ita loqui fas est, divinam quamdam et supernaturalem mechanicam, quâ corpus a connaturalibus relationibus ad locum et ad spatium eximatur, et in modo suam præsentiam exhibendi imitetur modum existendi spirituum. » (Franzelin, *Tract. de SS Euch.*, p. 161.)

(4) *Loco citato*, p. 168.

pour y manifester des parties, il est sans extension à la manière des esprits; en sorte qu'il serait impossible de trouver dans l'espace des parties répondant à ses parties. « *Non existit per modum extensi ad « spatium sed modo indivisibili, ità ut nullæ possint assignari partes « spatii quibus diversæ partes corporis respondeant* »..... Tout le corps « divin avec ses parties a une présence qui n'est mesurée par aucun « espace étendu, *totum corpus cum omnibus suis partibus habet nulli « extenso spatio commensuratam præsentiam*..... Relativement à « l'espace, toutes ses parties sont dans une, *ubi est una pars, ibi sunt « omnes* (1). » Ainsi raisonnait-on.

C'est, on le voit, *l'inextension absolue* pour le corps de Jésus-Christ, et pour nous l'annulation, *à peu près*, de sa présence sensible. Que nous en resterait-il, en effet, si cet effacement physique était réel et se joignait aux apparences qui déjà se placent entre lui et nous?

« Ce mode de présence, confesse le cardinal Franzelin, échappe non seulement aux sens et aux lois de la nature, mais à l'imagination elle-même (2). » C'est parfaitement vrai; mais ce qui n'échappe pas à la raison, c'est que cette solution du problème, outre l'inconvénient d'annuler presque, à la pensée, la présence sensible du corps de Jésus-Christ et de multiplier le miracle par l'intervention d'une physique surnaturelle, a celui d'embarrasser l'intelligence tout autant que la doctrine pour l'éclaircissement de laquelle elle est produite (3). Voici maintenant celle que les données nouvelles de la science permettent aujourd'hui de soumettre à l'examen et à l'étude des intelligences que ces questions intéressent.

Cette solution consiste tout simplement à admettre que le corps de Jésus-Christ est présent sous chaque parcelle de l'hostie dans les conditions ordinaires d'un corps humain, moins ses proportions naturelles ramenées à l'inextension d'une parcelle, et à justifier l'admission de sa présence dans ces conditions.

— C'est l'inextension relative à la place de l'inextension absolue.

Elle justifie l'admission de la présence sacramentelle du corps de Jésus-Christ dans ces conditions, en montrant que ces conditions répondent au sens obvie du dogme, sans se heurter à aucune difficulté rationnelle.

(1) Franzelin, *Tract. de SS^a. Euch.*, p. 164 et 167.

(2) « Unde in primis patet hunc modum præsentiæ sicut non est objectum sensuum, ità nec posse esse objectum imaginationis, nec posse velut secundum leges mechanicas intelligi aut explicari. » (*Loco citato*, p. 163.)

(3) Je prie de ne pas oublier que je discute cette solution sur le terrain de la philosophie, et conséquemment que les inconvénients que j'y signale ne sont que philosophiques, c'est-à-dire n'atteignent que la clarté de l'explication du problème en cause.

Le dogme, en effet, en nous imposant la foi à la présence réelle de Jésus-Christ, ne nous impose, *au sujet de son corps,* que la foi à sa substance propre et non la foi à ses dimensions naturelles.

Cela ressort de ce fait que la conversion, d'après les expressions du Concile de Trente, n'a pas d'autre effet direct que celui de la transsubstantiation et s'épuise en ce seul effet, selon ces paroles de saint Thomas : « La conversion qui s'opère dans ce sacrement a son action « directe sur la substance seule et ne comprend pas les dimensions, « *conversio quæ fit in hoc sacramento directè terminatur ad substan-* « *tiam corporis Christi, non autem ad dimensiones* (1). »

Cependant, me dites-vous, le corps divin a des dimensions ?

Oui, certainement, mais elles ne viennent concourir à son information que par concomitance, comme l'âme et la divinité, et ne sont pas produites par la vertu des paroles de la consécration avec la substance « *substantia corporis Christi est sub hoc sacramento ex vi sacramenti, non autem dimensiones corporis* (2). »

D'où il faut conclure qu'il n'y a rien de réglé et d'imposé par le dogme au sujet de l'identité des dimensions, puis qu'il n'impose que l'identité de la substance.

Or, la substance du corps de Jésus-Christ peut être, avec son identité, tout aussi bien sous une petite dimension que sous une grande, de même que toute la substance de l'air peut se trouver aussi bien dans un millimètre cube que dans toute l'atmosphère, et la nature humaine, aussi bien dans un homme petit que dans un homme grand. « *Substantia continetur indifferenter in parvâ vel magnâ quantitate,* « *sicut tota natura aëris in magno vel parvo aëre, et tota natura* « *hominis in magno vel parvo homine* (3). »

Donc, le dogme est parfaitement sauf, dans l'hypothèse d'un corps sacramentel réduit aux proportions d'une parcelle de l'hostie. Qu'il y ait la substance du corps de Jésus-Christ, c'est tout ce qu'il exige. Quant aux dimensions, peu importe quelles qu'elles soient, *pourvu qu'il y en ait,* car le dogme en suppose lorsqu'il dit que la présence de Jésus-Christ, dans le sacrement, est une présence réelle et complète, *totus et integer,* et qu'il y est vrai Dieu et *vrai homme.* Conçoit-on un vrai homme sans dimensions corporelles? Non. Donc l'explication qui conserve au corps divin des dimensions réelles, tout en les admettant réduites à *l'inextension relative* d'une parcelle de l'hostie, est tout à fait en harmonie avec le sens obvie du dogme.

(1) *Summa,* 3a, q. 76, a. 1, *ad* 3um.
(2) Saint Thomas, 3a, q. 76, a. 1, *ad* 3um.
(3) *Loco citato.*

Je sais qu'au premier abord, par suite de l'idée d'infériorité et de dépréciation que nous attachons à la petitesse, on est tenté de trouver une certaine répugnance à admettre un Christ si petit. Mais cette idée, tout à fait relative à nos proportions personnelles, n'a rien d'absolu et n'est, au fond, qu'un préjugé que la réalité ne justifie pas.

Si nos proportions personnelles, en effet, étaient autres, nous verrions la grandeur là où nous voyons la petitesse, et la petitesse là où nous voyons la grandeur, sans que ces nouvelles appréciations, non plus que les précédentes, changeassent rien à la nature intime de la beauté, qui réside bien plus dans l'harmonie des parties que dans leurs dimensions, selon cette parole de saint Augustin : *Omnis pulchritudinis forma unitas,* la beauté c'est l'unité.

Vous remarquerez, en effet, mon cher lecteur, que l'objet, quel qu'il soit, dont la beauté vous frappe, n'est beau que par l'unité qui ressort de l'harmonie parfaite de ses parties, la laideur n'étant, au contraire, que cette harmonie brisée par quelque partie, ou incomplète, ou exagérée, ou sans rapports avec les autres.

Or, un petit être peut aussi bien qu'un grand posséder cette harmonie des parties, suffisante pour faire de lui une belle créature. De fait, les naturalistes trouvent à admirer au-dessous comme au-dessus de l'homme, dans les infiniment petits comme dans les infiniment grands, et, en réalité, la petitesse n'est pas plus un motif légitime de dépréciation, que notre taille n'est la mesure absolue du beau.

Sans doute, la grandeur des dimensions nous aide à mieux juger de l'harmonie des parties, et tel petit insecte, qui, vu avec nos yeux, n'attire pas notre attention, nous éblouit au microscope. Mais les plus grandes proportions que lui a données l'instrument ne l'ont pas fait changer en soi, et le changement dans l'appréciation est absolument relatif à l'instrument.

C'est ainsi que pour le corps de Notre-Seigneur la dépréciation que nous sommes tentés d'attacher à sa petitesse dans le sacrement est tout à fait relative à nous et non réelle en soi, du moment que l'identité dogmatique lui assure la même harmonie des parties que dans ses conditions naturelles.

Mais une telle réduction du corps de Jésus-Christ, demandera-t-on, est-elle possible, et en voulant qu'il soit sensiblement présent avec toutes ses parties sous chaque parcelle de l'hostie, ne se heurte-t-on pas à une impossibilité physique, faute d'une matière assez subtile pour constituer l'organisme humain en de si petites proportions ?

Je réponds que les constatations modernes de la science, touchant l'extrême ténuité des atomes matériels, n'autorisent point à craindre une pareille impossibilité, mais, au contraire, prouvent que la matière

est parfaitement apte à constituer de toutes pièces des organismes aussi petits que celui supposé ici à Jésus-Christ dans le sacrement. Un kilogramme de la matière éthérée (qui paraît être la matière à l'état atomique) occupe dans les espaces atmosphériques, selon M. Siémens, illustre physicien anglais, 70,000 milliards de mètres cubes.

D'après M. Thomson la masse d'éther comprise dans 1.600 mètres cubes ne pèse pas plus de cinq billionièmes de kilogrammes. 0 gr. 000.000.005 (1).

Bien que ces chiffres soient avant tout une indication de la grande raréfaction de l'éther et soient cités surtout pour prouver cette raréfaction, ils ne laissent pas de donner à conclure aussi la prodigieuse ténuité de la matière.

Ce qui confirme, du reste, d'une manière indiscutable, cette ténuité, au degré voulu par la thèse et au delà, c'est la découverte, à l'aide des instruments d'optique grossissants que la science contemporaine est parvenue à se construire, d'innombrables espèces de petits êtres tout à fait en dehors de notre vue naturelle, et dont les dimensions sont comprises entre dix millièmes et deux dixièmes de millimètres, dimensions bien autrement petites que celles d'une parcelle perceptible.

Il ne s'agit pas, dans ma pensée, de ces bacilles ni de ces bactéries imperceptibles qui viennent d'apparaître comme constituant les germes de nos plus redoutables maladies contagieuses, mais dont la science n'a pu encore déterminer avec précision la nature animale ou végétale des organismes. Je veux parler d'insectes nettement observés au microscope et reconnus doués d'organismes non moins complets et non moins beaux que les plus grands de la nature.

Donc, d'après l'axiome « du fait il faut conclure à sa possibilité, » la matière est apte à composer de très petits organismes, et, par suite, celui de Jésus-Christ est parfaitement possible dans les limites d'une parcelle. Cela étant, pourquoi ne pourrait-on pas en conclure l'inextension relative, c'est-à-dire la petitesse de Jésus-Christ dans l'hostie, en prenant le dogme dans son sens obvie, lorsqu'il nous affirme que son corps, toujours matériel quoique glorifié, est réellement tout entier (*totus et integer*) sous chaque partie de l'hostie, et qu'il frappe d'anathème quiconque refuse de croire cela, *Si quis negaterit sub singulis cujuscumque speciei partibus totum Christum contineri, anathema sit ?*

(1) Ces évaluations ont été faites à l'occasion d'études sérieuses sur l'éther, pour voir si cette matière subtile est susceptible de causer un frottement capable d'imprimer à l'orbite des sphères célestes une lente déviation, pouvant amener tout d'un coup la rupture de leur équilibre. Ce ne sont point des évaluations hasardées.

Pourquoi ne le pourrait-on pas du moment que cette petitesse est physiquement possible, puisque la répugnance que nous éprouvons à nous figurer Jésus-Christ si petit ne tient qu'à notre habitude de considérer l'homme sous des proportions plus grandes;

Puisque la petitesse des proportions ne comporte en elle-même aucune infériorité;

Puisque le dogme de la présence réelle de Jésus-Christ sous chaque partie de l'hostie suppose cette petitesse;

Puisque en même temps qu'il suppose la petitesse, il impose des dimensions en disant que Jésus-Christ est là tout entier;

Puisque en nous imposant des dimensions il ne détermine rien au sujet de leur grandeur;

Puisque la seule chose qu'il détermine c'est l'identité de la substance, et que l'identité de la substance peut être réalisée tout aussi bien dans une petite que dans une grande quantité;

Puisque ce mode naturel de présence avec nous, de la part de Jésus-Christ, s'harmonise admirablement avec l'incarnation, dont l'Eucharistie est une continuation;

Enfin, puisque cette conception de la présence Eucharistique va mieux à la fois à notre intelligence et à notre cœur : à notre intelligence, en lui montrant l'inextension du corps de Jésus-Christ rationnellement conciliée avec l'intégrité de son organisme ; à notre cœur, en ne laissant entre lui et le Fils de Dieu d'autre séparation que celle *des apparences ?*

Ce mot nous amène à notre troisième difficulté.

APPARENCES

Il convenait, pour l'épreuve de la foi, que le corps de Jésus-Christ fût abrité contre nos regards non seulement par sa petitesse, mais de plus par des apparences étrangères coupant pied à toute curiosité qui serait tentée de recourir à des moyens scientifiques pour l'apercevoir.

Voilà pourquoi le dogme enseigne que dans l'acte mystérieux de la conversion eucharistique, toutes les apparences sensibles du pain survivent à sa désagrégation pour couvrir le corps de Jésus-Christ formé de ses éléments.

Je dis : toutes les apparences sensibles, car si un seul des accidents du pain subissait, au moment de la transsubstantiation, une modification perceptible à notre œil, cela suffirait pour montrer le miracle et, par suite, pour faire cesser l'épreuve de la foi.

Voici l'enseignement dogmatique concernant les apparences :

1° Elles sont les apparences du pain dégagées de toute la substance du pain.

« *Sancta Synodus declarat conversionem fieri totius substantiæ* « *panis... manentibus duntaxat speciebus panis.*

« Le saint Concile déclare que la conversion atteint toute la subs- « tance du pain et qu'il n'en reste que les apparences (1). »

2° Elles sont réelles et objectives.

« C'est en pleine évidence, écrit Suarez, que nous percevons qu'il « reste sur l'autel, après la consécration, quelque chose d'étendu ayant « densité et impénétrabilité, et constituant ce que nous appelons une « entité objective. *Evidenter percipimus manere aliquid extensum, habens* « *molem, loco impenetrabile, et hoc vocamus quantum* (2). »

« Dans ce sacrement de vérité, dit de son côté saint Thomas, les « sens ne sont pas trompés au sujet des choses qui s'y trouvent de « leur compétence. *In hoc sacramento veritatis sensus non decipitur* « *circa ea quorum judicium ad ipsum pertinet* (3). »

On le voit, sous le nom d'*apparences* il ne s'agit ni de mirage miraculeux, ni d'image surnaturellement produite sur la rétine de nos yeux en dehors de tout objet extérieur, ni de rien d'analogue. Les choses sont dans le sacrement telles que les sens nous les disent être, c'est-à-dire que quand, après la consécration, nous croyons sentir aux apparences du pain résistance au toucher, pesanteur, saveur, odeur, que nous les percevons rondes et blanches, que nous les déplaçons et que nous les fractionnons avec les doigts, nous ne sommes l'objet d'aucune illusion de nos sens, *in hoc sacramento veritatis sensus non decipitur.*

3° Privées de leur substance connaturelle, elles ne deviennent pas les appparences du corps sacramentel auquel elles adhèrent.

Jésus-Christ, en effet, ne serait pas *vrai homme* dans nos tabernacles, comme le veut le dogme, si les apparences du pain et du vin devenaient réellement les siennes. Puisque il y est vrai homme, son corps y a nécessairement ses apparences propres, qui sont celles de tout corps humain, et les autres ne servent qu'à voiler celles-ci en les recouvrant, selon ces paroles du Concile de Trente : « *Verum Deum et hominem sub specie illarum rerum sensibilium (panis et vini),* vrai Dieu et vrai homme *sous* les apparences du pain et du vin. » *Sous* et non *avec.*

Tel est, à propos des apparences, l'enseignement dogmatique, dont la grande conséquence est que les dites apparences sont sans sujet, *sine subjecto*, conséquence sanctionnée par le Concile de Constance (huitième session) dans la condamnation de la proposition suivante de Wiclef : « *Accidentia panis non manent sine subjecto in sacramento*

(1) Con. Tr. Sess. XIII, Canon II.
(2) Suarez, 21e vol., p. 276, § 2, édition Vivès.
(3) 3a, q. 77, a. VII, *conclusio.*

« *altaris,* les accidents du pain ne demeurent pas sans sujet au sacre-
« ment de l'autel. »

Elles sont sans sujet, puisque le corps de Jésus-Christ ne leur en sert pas, que la substance du pain ne leur en sert plus, et qu'il n'y a pas d'autre substance dans le sacrement.

Voici maintenant le problème : Comment les apparences sacramentelles peuvent-elles être réelles et *objectives,* leur sujet étant disparu?

Comment peuvent-elles être les apparences du pain?

Comment peuvent-elles être sans sujet?

Pour aider à saisir la portée de ces difficultés, je rappelle que l'essence des apparences objectives est de n'exister point par elles-mêmes, mais d'être nécessairement, comme le dit leur nom, ce qui apparaît d'un objet quelconque, et qu'elles ne se conçoivent pas sans cet objet quelconque qui est leur sujet ou leur simple support, selon qu'elles lui sont ou inhérentes ou adhérentes. Comment concevoir en effet des apparences objectives là où il n'y aurait aucun objet à pouvoir apparaître?

Or, du moment que l'essence des apparences objectives est de ne pas exister par elles-mêmes, mais par quelque chose qui les soutient et dont elles sont la surface, il est facile de reconnaître à quelle difficulté philosophique se heurte une doctrine qui enseigne la nécessité de croire à des apparences objectives sans sujet.

Comment donner une explication rationnelle d'un tel enseignement? Jusqu'ici, trouvant cette difficulté encore plus inexplicable que les deux précédentes, on s'avouait impuissant à la résoudre autrement que par une intervention extraordinaire de la puissance divine. Bien que notre intelligence, disait-on, ne conçoive pas des apparences absolues, c'est-à-dire des apparences réelles et objectives sans sujet, il faut croire que Dieu peut en faire exister de telles dans ces conditions, par un acte particulier de sa volonté, puisque le dogme nous oblige à en admettre dans ces conditions. Si des apparences absolues n'étaient pas possibles à Dieu, le dogme n'en imposerait pas la foi. « Il est possible « à Dieu, disait en particulier Suarez, de conserver les apparences du « pain sans sujet, comme il lui serait possible, s'il le voulait, de con-« server en l'air la toiture d'une maison dont il aurait fait disparaître « tout à coup toutes les murailles (1). »

La comparaison ne rend pas toute la difficulté en cause, car les apparences ne ressemblent pas à une toiture ayant son être propre et objectif, mais plus exactement à une surface. Il est bien plus difficile

(1) « Deus conservat species non conservando subjectum, sicut posset conservare tectum domûs immutatum, destruendo fundamenta et parietes. » 21e vol., p. 279, §2.

en effet, de concevoir comment la puissance de Dieu pourrait faire exister objectivement la surface d'un objet qui n'est pas là.

Théologiquement, dit le cardinal Franzelin, il faut admettre que des apparences objectives sans sujet ne répugnent pas à la toute-puissance divine, *ex principiis theologicis hæc non repugnantia est tenenda;* mais philosophiquement, nous l'avouons volontiers, il n'est pas impossible, peut-être, de démontrer que cela répugne aux notions rationnelles que nous avons de la nature de la substance et des accidents, *philosophice seu ex solis principiis et cognitionibus rationalibus quas habemus de corporum naturâ, non posse positive demonstrari hanc non repugnantiam separationis talium accidentium a suâ connaturali substantiâ, ultro fatemur* (1). »

Quoi qu'il en soit, si cette explication de la difficulté par un miracle peut justifier le dogme au point de vue théologique, elle ne l'explique guère au point de vue philosophique.

Voyons si, à ce dernier point de vue qui est le nôtre en ce travail, nous ne pourrions pas en présenter une plus favorable, en continuant de nous appuyer sur les mêmes données scientifiques.

Il s'agit donc de répondre rationnellement à ces trois questions : Comment les apparences sacramentelles peuvent-elles être *réelles* et *objectives,* leur sujet étant disparu?

Comment peuvent-elles être les apparences du pain? Comment peuvent-elles être sans sujet?

1° Comment peuvent-elles être *réelles* et *objectives*, leur sujet étant disparu?

Pour l'expliquer, revenons à la conversion. Lorsqu'elle s'accomplit par la virtualité des paroles de la consécration *(exvi verborum),* ce n'est pas un seul organisme qui se produit dans l'hostie soumise à la consécration, mais autant d'organismes qu'il y a de parcelles sensibles dans cette hostie, chacun de ces organismes se formant avec les éléments mêmes de la parcelle à laquelle il se substitue. Tel est le dogme, nous l'avons vu.

—Disons en passant qu'il est tout naturel que le prêtre ne sente pas, par suite de l'extrême tenuité des atomes, l'impression du mouvement matériel que cette substitution produit nécessairement sous ses doigts. Nous ne sentons pas de mouvement dans une pièce de 20 francs, et cependant la vibration atomique y est réelle et incessante comme dans tous les corps de la nature, nous apprend la physique moderne. Le P. Secchi, dans son beau livre *L'unité des forces physiques* (vers la fin) développe cette théorie de la vibration atomique universelle et

(1) *Tract. de SSᵃ Euch.*, p. 287.

nous dit que, dans les corps les plus durs, les atomes sont à distance les uns des autres, proportions gardées, comme les corps célestes, et sont régis par une mécanique identique.

« C'est à des mouvements d'atomes reçus et transformés, écrit de « son côté M. Em. Saigey dans son livre *La physique moderne,* qu'il « faut attribuer, dans l'ordre des infiniments petits, les agrégations « moléculaires et, dans l'ordre des infiniments grands, la gravitation « des corps célestes... L'atome et le mouvement, voilà l'univers (1) ! »

Si, grâce à la ténuité de la matière, nous ne sentons pas ce mouvement dans les corps que nous touchons, il est tout naturel que le prêtre ne sente pas non plus sous ses doigts l'agitation atomique que la conversion y produit nécessairement dans chaque parcelle en opérant la transmutation des substances.

Pardon, mon cher lecteur, de cette petite digression, qui n'est pas sans intérêt, mais qui a coupé le raisonnement que j'allais faire.

Je disais donc que, d'après le dogme, un corps sacramentel se produit sous chaque parcelle, au moment de la consécration. D'après le dogme également, ces corps ne sont disjoints que par les fractionnements opérés dans l'hostie, et demeurent jusque-là unis et juxtaposés comme les parcelles elles-mêmes.

Il en résulte nécessairement que, par leur union et leur juxtaposition, ils forment une *surface réelle* et *objective* qui constitue ce qu'on appelle dans l'école une quantité dimensive, ou, si vous préférez, une quantité mesurable.

Nos sens perçoivent cette *quantité dimensive* conservée sur l'autel après la consécration, et lui reconnaissent avec évidence *réalité* et *objectivité,* en constatant parfaitement qu'elle possède étendue, pesanteur, résistance, impénétrabilité, forme arrondie, couleur, odeur, saveur; et saint Thomas nous affirme que, dans ces indications qui sont de leur compétence, nos sens ne nous trompent pas, *in hoc sacramento veritatis sensus non decipitur circa ea quorum judicium ad ipsum pertinet.*

Or, mon cher lecteur, cette surface *réelle* et *objective,* formée par la juxtaposition des organismes non disjoints de Jésus-Christ, est l'apparence sacramentelle fondamentale qui soutient et explique toutes les autres, comme nous le verrons tout à l'heure. Parlons d'elle d'abord, isolément.

Je vous prie de bien constater 1° : sa formation toute naturelle et toute rationnelle par la juxtaposition des corps de Jésus-Christ. Ces corps étant toujours matériels quoique glorifiés ne peuvent pas, en

(1) P. 12 et suiv.

effet, si réduits qu'ils soient, ne pas former par leur juxtaposition une surface égale à celle des parcelles.

Constatez bien 2° : la réalité et l'objectivité toutes naturelles, également, de cette surface. Les corps dont elle est formée étant réels et objectifs, elle ne peut pas, en effet, ne pas être aussi réelle et aussi objective qu'eux-mêmes, puisqu'elle en est la réelle quantité dimensive.

— Qu'on essaie de concevoir une surface mesurable qui ne soit pas aussi réelle et aussi objective que l'objet auquel elle appartient, on ne le pourra pas, car la surface est quelque chose de l'objet lui-même.

Enfin constatez bien, je vous prie 3° : que cette apparence dimensive formée par la juxtaposition des corps de Jésus-Christ est celle du pain et non celle du corps divin.

Elle est celle du pain, parce qu'elle est parfaitement identique pour la forme, la largeur et l'épaisseur à celle que constituait la substance du pain avant la consécration. Elle n'est pas celle du corps divin, parce que celui-ci a ses dimensions propres dans les limites de chaque parcelle.

En raisonnant ainsi de l'apparence sacramentelle fondamentale, dite quantité dimensive, j'ai répondu à son sujet aux questions : *Comment est-elle réelle et objective,* et *comment se trouve-t-elle être celle du pain.* J'aborde maintenant les autres apparences pour les soumettre aux deux mêmes questions.

Il s'agit de la couleur, de la saveur, de la pesanteur, de l'odeur, de la résistance, de l'impétrabilité, du fractionnement, en un mot de tous *les accidents* (1) perceptibles de l'hostie.

1° Comment ces accidents sont-ils réels et objectifs?

Saint Thomas répond : parce qu'ils ont la quantité dimensive pour sujet et que ce premier accident étant démontré objectif les autres participent à la même démonstration, en tant que existant en lui.

Il prend pour exemple le fractionnement.

Quelques-uns, dit-il, ont prétendu qu'il ne se faisait pas de réels fractionnements sur l'autel, vu que les apparences y sont sans sujet. Une pareille assertion est contredite par nos sens, que Dieu ne voudrait pas soumettre à l'illusion en un tel sacrement de vérité. Donc, puisque nous voyons parfaitement apparaître plusieurs parties là où

(1) L'expression *les accidents* est à peu près synonyme de l'expression *les apparences.* Celle-ci est seulement plus générique, l'usage étant de se servir du mot accident de préférence quand il s'agit d'analyser les apparences pour en parler en détail comme ici. C'est pour la plus grande clarté et facilité de l'explication que je n'ai pas appelé la quantité dimensive l'*accident fondamental,* plutôt que l'*apparence fondamentale.*

il n'y avait d'abord qu'un tout à nos yeux, c'est que là se trouve un objet réel qui est le sujet du fractionnement, *quod quidem oportet esse subjectum fractionis* (1).

Mais quel est *ce tout* qui est le sujet du fractionnement? Quel objet se fractionne ainsi dans les doigts du prêtre? Ce n'est pas le pain, il n'existe plus. Ce n'est pas le corps de Jésus-Christ, il est incorruptible comme corps glorifié, et son inextension aux limites de l'indivisibilité effective le rend infrangible. Ce n'est pas non plus quelque autre substance présente sous les apparences, car il ne s'y en trouve pas d'autre que celle du Christ, *in speciebus consecratis nulla est substantia præter Christum* (2).

Ce ne peut être, conclut saint Thomas, que la quantité dimensive, *unde relinquitur quod fractio sit sicut in subjecto in quantitate dimensivâ* (3).

L'accident de l'impénétrabilité nous amène à la même conclusion d'une manière aussi rationnelle.

On dit qu'un objet est douée d'impénétrabilité lorsqu'il occupe un espace qu'un autre objet ne peut pas occuper en même temps que lui. C'est bien ce qui existe, évidemment, pour la quantité dimensive. Quand le prêtre tient l'hostie entre ses doigts, il sent parfaitement qu'il la presse sans la pénétrer. Or, qu'est-ce qui fait ainsi de la résistance sous ses doigts? La réponse est la même que pour la question précédente. Ce n'est pas le pain, il n'est plus là. Ce n'est pas le corps lui-même de Jésus-Christ, il échappe par son inextension à un contact de la nature de celui que le prêtre sent sous ses doigts. Ce n'est pas tout autre substance, puisqu'il n'y en a pas là d'autre que celle du corps divin. Ce ne peut donc être que la quantité dimensive que nous savons de fait être tangible, puisqu'elle est objective.

C'est ainsi que les accidents du fractionnement et de l'impénétrabilité se trouvent inhérents à la quantité dimensive comme à leur sujet, et puisent en elle une objectivité réelle comme la sienne même, tout accident inhérent faisant partie de son sujet.

Les autres accidents amènent à la même conclusion. Prenons l'odeur. On conçoit que la quantité dimensive, du moment qu'elle est objective, puisse, vu l'extrême ténuité de la matière, être susceptible d'une évaporation de molécules infiniments petites qui arrivent en contact avec notre sens de l'odorat et lui causent la sensation de l'odeur. De même pour la saveur. Seulement il faut admettre que ces molécules imperceptibles, une fois séparées de la quantité dimensive,

(1) 3a, q. 77, a. VII, con.
(2) Suarez, *Com. sur la 3e partie de la Somme*, Disp. 57, Se II.
(3) 3a, q. 77, a. VII, Con.

cessent de faire partie des espèces sacramentelles pour devenir des molécules assimilables à celles des espèces corrompues. Le cardinal Franzelin admet cette explication comme rationnelle. Voici ses paroles : « *Intelligitur secundum leges physicas posse separari molecolas « quasdam minimas, v. g. per evaporationem, ex speciebus. Illæ autem « minimæ sic separatæ molecolæ non sunt amplius species sacramenta- « les panis et vini, atque ideo de illis eodem modo sentiendum est, ut « diximus de speciebus corruptis* (1) ».

Je sens bien qu'il est possible de m'objecter ici que le corps Eucharistique étant un corps glorifié, peut, quoique soumis aux lois *essentielles* de la matérialité, peut être affranchi, parmi les accidentelles, de toutes celles qui ont cessé de convenir à sa condition glorieuse (2), comme les lois de la manducation, du sommeil, de la gravité, et que, parmi ces lois secondaires dont il est affranchi, peut se trouver l'évaporation.

C'est possible; mais saint Thomas fait observer que le corps divin, pour être affranchi de ces lois, n'est pas pour cela inapte à les subir, si des raisons l'exigent. Ainsi, dit-il, Notre-Seigneur, quoique déjà en possession de son corps glorifié après la résurrection et, conséquemment, quoique affranchi de la loi de la manducation, se fit servir à manger par ses apôtres pour leur prouver qu'il n'était pas un fantôme, et il mangea réellement.

Or, dans le sacrement, il y a une puissante raison pour le divin Maître de ne pas user de tous les privilèges de son corps glorifié, car, comme nous l'avons dit au commencement, si un seul des phénomènes naturels au pain cessait aussitôt après la consécration, le miracle de la transsubstantiation deviendrait sensible et il n'y aurait plus l'épreuve de la foi.

On peut donc concevoir rationnellement la saveur et l'odeur de la quantité dimensive, en disant que Jésus-Christ, pour voiler le miracle, veut bien ne pas soustraire sa substance glorifiée au rayonnement atomique (3).

Cette conclusion, jointe aux précédentes concernant le fractionnement et l'impénétrabilité, achève de nous expliquer comment toutes les apparences sacramentelles peuvent être reconnues rationnellement réelles et objectives.

(1) *Tr. de SS. Euch.*, p. 293.

(2) C'est en conséquence de cet affranchissement que l'esprit ne doit pas se préoccuper des positions variées que peut avoir le corps de Jésus-Christ dans l'hostie. La glorification l'y rend indifférent.

(3) Saint Thomas semble admettre que ce rayonnement continue d'être naturel aux corps glorifiés. « Odor etiam erit ibi (in patriâ) cum ecclesia cantet quod odor suavissimus erunt corpora sanctorum. » S., q. 82, a. IV, C.

Mais comment sont-elles les apparences du pain?

Prenez patience, mon cher lecteur, la réponse sera brève.

La quantité dimensive, nous l'avons dit, et la chose se conçoit parfaitement, est celle du pain, parce qu'elle est parfaitement identique à la quantité que constituait la substance du pain avant la consécration, le corps de Notre-Seigneur s'étant formé en toutes les parcelles sans déranger en rien la rondeur, la largeur et l'épaisseur de l'hostie.

Quant aux autres apparences, qui ont la quantité dimensive comme sujet, pour expliquer comment elles sont aussi les apparences du pain, il suffit d'admettre pour la pesanteur, par exemple, que Notre-Seigneur permet sur l'autel à son corps glorifié de rester soumis à la loi de gravité. Cela étant, il est tout naturel qu'il n'y ait rien de changé pour le poids entre les doigts du prêtre et que ce soit toujours le poids de la substance du pain, puisque c'est la même quantité atomique. Pour la couleur, le son, la saveur, l'odeur et tous les autres accidents, il suffit d'admettre que Notre-Seigneur permet à la quantité dimensive sacramentelle de réfléchir la lumière, de répercuter l'air agité, d'absorber le calorique, d'agir par rayonnement et évaporation sur les sens du goût et de l'odorat absolument de la même manière que quand elle était substantiellement la quantité dimensive du pain.

C'est là, je le reconnais, recourir à une intervention miraculeuse, mais qui ne fait aucune violence à la raison et dont le rationaliste le plus exigeant ne saurait se plaindre dans une explication, par ailleurs si exclusivement rationnelle, des conditions d'être d'un tel mystère.

Il ne me reste plus, mon cher lecteur, qu'à répondre à la troisième question posée. « Comment les apparences sont-elles sans sujet? » question qui préoccupe sans doute votre esprit depuis quelques instants, car j'ai dû vous paraître leur en assigner un, contrairement au dogme, en les rattachant à la surface objective que forme la juxtaposition des organismes divins dans l'hostie.

La réponse à cette troisième question, décisive pour mon travail, dépend de la notion bien précisée et bien comprise des apparences.

C'est pourquoi je reviendrai ici, un instant, sur cette notion pour la compléter, et, de cette notion complétée, sortira tout naturellement la solution cherchée.

L'apparence, avons-nous dit, est une entité dont l'essence est de ne pas exister par soi, mais par une substance quelconque, avec laquelle elle est unie et dont elle est ce qui s'en montre à nos yeux, *ens cujus esse est inesse*.

Elle est unie à la substance sous deux modes différents: ou par *inhérence* (inhæsive), ou par *adhérence* (adhæsive).

Etre uni par adhérence se dit d'une chose unie à une autre sans la pénétrer intimement, c'est-à-dire, comme l'explique Suarez, sans former avec elle *un composé*.

Adhæsive in alio esse dicitur id quod illi unitur, ita tamen ut ipsum intime non pervadat (1).

Etre uni par inhérence se dit d'une chose unie à une autre dans laquelle elle est comme dans un sujet auquel est attaché son être.

Inhæsive in alio esse dicitur id quod illi inest tanquam subjecto, ita ut ab illo pendeat in suo esse (2).

Aucune substance matérielle ne peut être conçue sans une apparence inhérente, ce qui paraîtra évident de soi si l'on considère que cette proposition revient à celle-ci : aucune substance matérielle n'est sans surface.

Outre son apparence *inhérente* une substance peut en avoir une seconde simplement *adhérente*. Comme spécimen d'apparence simplement adhérente, je citerai l'apparence brisée d'un bâton à moitié plongé dans l'eau et l'apparence ronde et argentine de la lune. Ces deux apparences sont adhérentes puisqu'elles ne se séparent jamais de l'objet, celle du bâton brisé suivant tous les mouvements du bâton dans l'eau et celle du disque argentin de la lune, tous les mouvements de celle-ci à la voûte céleste. Mais pour être adhérentes, elles ne sont pas inhérentes, car derrière elles il y en a une autre qui a ce caractère plus intime, et que l'on découvre en ôtant le bâton de l'eau ou en regardant la lune avec un télescope.

Cette autre étant celle qui touche immédiatement la substance, qui l'enveloppe et constitue sa véritable surface, est celle dont la substance peut et doit être dite le *sujet*, du mot latin subjacere, *ce qui git dessous*. La seconde, ne touchant pas immédiatement la substance, puisqu'entre celle-ci et elle il y a l'apparence inhérente, ne peut avoir ladite substance pour sujet, mais simplement pour support.

De là l'expression de *sujet* employée comme caractéristique de la définition de l'apparence inhérente : « Être uni par inhérence se dit « d'une chose unie à une autre dans laquelle elle est comme dans un « sujet, *quod illi inest tanquam subjecto.* »

Ces explications données, revenons aux apparences Eucharistiques pour voir si elles sont inhérentes ou adhérentes au corps de Jésus-Christ.

(1) *Lexicon peripateticum*, p. 13. Le lexique péripatetitien est un dictionnaire philosophico-théologique, où l'on trouve les définitions et les axiomes scolastiques.

(2) *Loco citato.*

Évidemment elles ne lui sont pas inhérentes puisqu'il a ses apparences propres et immédiates qui sont celles d'un homme.

Elles ne peuvent donc que lui être adhérentes. Lui adhèrent-elles en effet ? Personne ne saurait le contester en voyant qu'elles suivent sur l'autel tous les mouvements imprimés par le prêtre au corps divin, et de fait tous les théologiens reconnaissent que c'est avec l'aide du corps du Christ que Dieu conserve les apparences du pain, *Deus conservat species separatas medio corpore Christi* (1).

Seulement, ils se demandent si cette adhérence est le résultat d'une attraction miraculeuse entre le corps divin et les apparences du pain, attraction analogue à celle qui unit à l'aimant le morceau de fer dont il se fait suivre, ou si elle est le résultat d'une union plus intime dans laquelle le corps joue le rôle de support, *l'inhérence réservée, seclusâ inhærentiâ*.

Cette seconde hypothèse est longuement discutée par Suarez, entr'autres, dans ses commentaires sur la troisième partie de la *Somme* (2).

Il cite des théologiens qui pensent que le corps de Jésus-Christ est effectivement le support des apparences, l'inhérence réservée, *quod corpus Christi sustentat accidentia sine inhærentiâ*, et qui admettent qu'il remplit le rôle de la substance du pain vis-à-vis d'elles, *supplet vicem substantiæ panis*, mais toujours en réservant l'inhérence, *seclusâ inhærentiâ* (3), car cette opinion n'est libre qu'avec cette réserve qui exclut l'idée de *sujet*.

En lisant la dissertation de Suarez, on sent qu'il eût incliné volontiers vers cette dernière opinion, si l'*inextension absolue*, que les données scientifiques d'alors contraignaient de supposer au corps de Jésus-Christ, n'eût pas rendu si difficiles à concevoir des apparences soutenues directement par un objet sans extension externe, autrement dit, sans rapport avec l'espace. C'est pourquoi, en définitive, il concluait à regarder comme plus probable que le lien réel qui unit le corps sacramentel aux apparences est un lien non d'adhérence, mais d'attraction. « *Probabile est inter Christum et species intercedere reale « vinculum per attractionem unius ad alterum* (4), » et les apparences continuaient de rester assimilées, dans sa pensée, à la toiture miraculeusement suspendue en l'air sans muraille et sans rien à la place.

Mais la même logique qui portait Suarez à conclure ainsi en faveur de cette suspension miraculeuse des apparences et de leur simple

(1) Suarez, 21e vol. (Ed. Vivès), p. 48, 7.
(2) Disputatio 47.
(3) 21e vol., p. 56, II.
(4) 21e vol., p. 56, II.

relation d'attraction avec le corps sacramentel, nous amène, nous, à conclure en faveur de leur support naturel par le corps de Jésus-Christ et de leur adhérence avec lui, puisque nous avons reconnu à celui-ci une inextension *seulement relative*, qui lui laisse des relations avec l'espace, et, par suite, lui fait *nécessairement* former, par ses juxtapositions, une surface mesurable.

Cette surface mesurable, qui ne diffère en rien de celle du pain, et que saint Thomas reconnaît devoir être nécessairement admise comme supportant tous les autres accidents (1), a-t-elle ici le corps de Jésus-Christ pour sujet? Non, puisque ce corps divin a ses apparences propres, inhérentes et immédiates qui sont celles de tout corps humain et qui n'ont aucun rapport, pour l'étendue, avec la quantité dimensive. C'est de ces apparences immédiates, évidemment, qu'il est le sujet, puisqu'il est gisant sous elles directement.

Les autres ne peuvent donc que lui être *adhérentes* et par suite, d'après les principes posés plus haut, il n'en est que le simple support et non le sujet.

De cette manière, on n'est point en face d'apparences objectives sans soutien, plus difficiles encore à concevoir qu'une toiture en l'air sans muraille et, d'un autre côté, la théologie n'est point contredite dans son affirmation qu'elles sont sans sujet.

Le dogme est sauf et la raison satisfaite.

Mon cher lecteur, mon travail est fini. Si l'explication qu'il renferme se trouve n'être point tout à fait une illusion de mon intelligence, elle doit, du moins, très probablement, avoir besoin d'être rectifiée sous quelques rapports et complétée sous d'autres. Qu'un autre achève.

En attendant, si j'avais à le résumer sous la forme d'un petit catéchisme philosophique, voici comme je procéderais.

I

D. Comment Jésus-Christ peut-il avoir plusieurs présences distinctes et simultanées avec un corps matériel, du moment qu'il est physiquement impossible qu'un même objet matériel soit répété plusieurs fois?

R. Parce que, dans les présences distinctes et simultanées de Jésus-Christ, il n'y a rien de matériel répété plusieurs fois, la substance de

(1) « Respondeo dicendum quod necesse est dicere accidentia quæ remanent in hoc sacramento esse sicut in subjecto in quantitate dimensivâ panis remanente. » (3ª, q. 77, a. II, concl.)

son corps, qui est la seule chose matérielle en lui, étant produite sur place sans adduction.

D. Comment la substance n'est-elle pas répétée en chaque lieu où Jésus-Christ est présent, puisqu'elle y est identique à elle-même ?

R. Parce que les éléments matériels qui entrent dans la composition de la substance sont tous distincts quoique semblables, et qu'il n'y a de répété en elle que les formes substantielles qui peuvent l'être à titre de réalités abstraites, *et qui suffisent à l'identité.*

D. Comment, malgré cela, le corps une fois constitué et considéré comme un tout ne constitue-t-il pas un même objet matériel présent en plusieurs lieux à la fois puisqu'il est substantiellement identique.

R. Parce que pour être substantiellement identique, il n'est pas pour cela *matériellement* le même objet en chaque présence, étant produit en chacune avec des éléments distincts.

D. Peut-on éclairer cette réponse par une comparaison?

R. On le peut par la comparaison avec notre propre corps, qui est identique à lui-même durant toute une longue vie sans être matériellement le même objet de sept ans en sept ans, par suite de la transmutation des éléments.

II

D. Comment concilier l'inextension du corps de Jésus-Christ réduit aux limites des parcelles de l'hostie, avec la réalité dogmatique de son organisme nécessitant une étendue relative ?

R. Par la ténuité extrême de la matière qui la rend apte à former des organismes parfaits dans des conditions encore plus réduites que celles du corps de Jésus-Christ sous les parcelles, comme en témoigne incontestablement l'observation scientifique.

D. Comment peut-on prêter à Jésus-Christ une présence aussi réduite sans blesser sa dignité ?

R. Parce que le dogme commande de croire à sa présence réelle sous chaque parcelle de l'hostie, que cette présence si réduite convient pour voiler le mystère et que la petitesse en soi n'est pas une indignité.

III

D. Comment les apparences Eucharistiques sont-elles réelles et objectives, leur sujet étant disparu ?

R. Parce qu'elles sont la surface que forment nécessairement les organismes de Jésus-Christ par leur juxtaposition sous les parcelles de l'hostie.

D. Comment sont-elles les apparences du pain étant la surface que forment les organismes divins par leur juxta-position ?

R. Parce que cette surface a la quantité dimensive du pain exactement, et que, par la volonté de Dieu, elle refléchit la lumière, repercute l'air agité, absorbe le calorique et agit par rayonnement sur les sens du goût et de l'odorat absolument de la même manière que la substance du pain.

D. Comment sont-elles sans sujet puisqu'elles sont réellement supportées par le corps de Jésus-Christ et lui adhèrent ?

R. Parce qu'elles ne lui sont qu'adhérentes et non inhérentes, et que, avec l'adhérence seule, le corps de Jésus-Christ ne peut être que leur support et non leur sujet.

Ma tâche étant finie, je prends congé de vous, mon cher lecteur, par ces paroles de Suarez à l'adresse de ceux qui seraient tentés de craindre qu'il y eût quelque inconvenance pour le mystère, à vouloir ainsi en expliquer les conditions d'être, en affectant de recourir le moins possible à l'intervention du miracle :

« Bien que, dit-il, dans une telle explication (il s'agit d'une diffi-
« culté Eucharistique), on puisse, au besoin, faire intervenir directe-
« ment la volonté divine, cependant il est mieux, en général, de
« recourir aux causes secondes quand cela peut se faire commodé-
« ment. C'est plus en harmonie avec les procédés ordinaires de la
« Providence divine, et ce grand sacrement en revêt à nos yeux plus
« d'efficacité et de perfection (1). »

E. PESNELLE.

(1) « Licet consistere possit (explicatio) ex solâ efficaciâ divinæ voluntatis, tamen melius dicitur fieri per causas secundas, quando commode fieri potest ; hoc enim est divinæ Providentiæ magis consentaneum et ad majorem hujus sacramenti perfectionem et efficaciam pertinet. » (21e vol., p. 56, 13.)

L'ART CHRÉTIEN AU SALON DE PEINTURE

Je sors du salon de peinture, et j'envoie mes réflexions à la *Revue,* estimant que les catholiques ont le droit et par conséquent le devoir de dire leur mot dans les questions d'art, comme de littérature, de science sociale et de religion. Mais j'aurai soin de ne parler que des œuvres qui se rapportent à l'art religieux — d'abord parce que la critique de toutes les œuvres du salon serait beaucoup trop longue — et aussi pour ne pas m'exposer au reproche, mal fondé à mon sens, que fit un jour Apelles au cordonnier d'Athènes qui se mêlait de juger dans les tableaux autre chose que la chaussure.

Voilà plusieurs années que j'étudie de près le Salon de peinture, et c'est un vrai plaisir pour moi de reconnaître que celui de 1885 est supérieur aux précédents. Il y a moins de puérilités, disons le mot, moins de platitudes. On sent que le jury s'est montré plus difficile; il a eu raison. Une exposition n'est vraiment utile qu'à la condition d'en fermer l'entrée aux œuvres d'artistes sans goût ou sans conscience.

Mais pourquoi le jury n'est-il pas allé jusqu'au bout? J'ai aperçu, vers le fond, ayant l'air de se cacher dans l'ombre, deux ou trois tableaux qu'on aurait dû supprimer. Je ne juge pas le talent des auteurs, je ne fais pas de personnalités; je dis simplement qu'il y a là deux ou trois tableaux où le *nu* s'étale avec intention, avec cynisme. Il y a un *nu* chaste, pudique, idéal même, tel que les artistes chrétiens l'ont compris et rendu quelquefois; mais il y en a un systématique, provoquant, immoral, devant lequel une jeune fille ne passe pas sans rougir. Et c'est pourquoi on devrait interdire l'accès de nos expositions annuelles à des exhibitions de ce genre, car en les y laissant, on en chasse du même coup les familles honnêtes qui ne veulent pas faire d'une jouissance artistique un danger pour leurs enfants.

Ceci dit, j'arrive à l'art religieux.

Je constate avec une vraie peine que sur *quatre cents* tableaux environ, il n'y en a pas un seul qui soit purement du domaine de l'art

chrétien, je veux dire, dont le sujet soit pris dans le vif des croyances chrétiennes, comme l'Adoration des Mages, la Nativité, l'Annonciation, la Transfiguration, etc., etc. Quelques figures, par-ci, par-là, qui ressemblent à des baptisés, quelques frocs de moines, quelques bouts de clochers et c'est tout.

Mon appréciation ne porte pas sur une œuvre charmante et bien finement exécutée, de M. Jabouin, l'artiste si connu à Bordeaux. C'est un *bas-relief, modèle du panneau central d'un autel à Notre-Dame d'Espérance de Saint-Brieuc, style du XIVe siècle.* Au centre, la Vierge aux Sept-Douleurs. Sur les genoux de la Vierge, l'Enfant Jésus tient une ancre, emblème d'espérance. A droite et à gauche du trône, des religieux, des soldats, des paysans, des évêques, des hommes du peuple, des mères avec leurs petits enfants; c'est bien vraiment Notre-Dame de l'Espérance, entourée de tous ceux pour qui la vie est rude et qui soupirent vers une autre patrie. Ce bas-relief est traité en un style très pur et avec un vif sentiment de l'art chrétien.

Voici l'*Eglise d'Assise* de M. Wiliam Wyld, non pas l'église supérieure aux voûtes élancées, pleines de lumière, où les saints de Giotto se jouent dans l'or et l'argent. Nous sommes ici dans l'église souterraine, pauvre et obscure comme la vie de saint François. Sur un pan de mur, un lambeau de fresque représente le crucifiement; dans les coins, des paysans et des paysannes, en costume pittoresque, font la causerie ou leur prière; quelques religieux dans la nef, et au fond, plus éclairé, un autel chargé d'ornements, à la manière italienne. Tout cet ensemble est d'un bon effet. Ce tableau me rappelle un bout de conversation saisi au vol le jour du *vernissage*. Deux dames se font part de leurs impressions — « Voici l'église d'Assise. — Assise ! où est-ce donc cela ? — Mais ma chère, c'est en Espagne. » Les mêmes dames peut-être que j'entendis, un jour de distribution des prix, attribuer à Molière la comédie des Plaideurs. Mesdames, un petit conseil : parlez un peu moins, et étudiez un peu plus.

Passons.

Le Possédé, de M. Evariste Luminais, est bien un vrai possédé, en pleine crise, avec son visage blême et contracté, ses membres raidis, son torse presque nu. Il ne faut pas moins de sept moines pour le maintenir ou l'exorciser. Rude besogne ! L'un est aux bras, l'autre aux pieds, un troisième soutient le haut du corps, tous dans des attitudes différentes; il y avait là des difficultés de raccourcis dont l'auteur s'est fort bien tiré. Autour du groupe principal, on voit un moine qui jette

de l'eau bénite sur la figure du patient, un autre lui montre une croix; les deux derniers tiennent des bannières miraculeuses. Au point de vue technique, je n'ai que des éloges à faire. Mais je n'aime guère cette chevelure rouge du possédé qui tranche si crûment sur la robe noire des religieux. Et ces moines, pourquoi les avoir faits si laids? Ils ont l'air de vieux bonshommes abrutis qui n'ont autre chose à faire qu'à donner du goupillon aux épileptiques. J'espère que l'auteur n'a pas voulu faire une satire; il y aurait plus perdu que gagné.

Serait-ce un crime aussi de voir une intention maligne dans l'*Envoyée du diable,* de M. José Frappa? C'est une courtisane en grande toilette qui vient essayer sur un moine l'effet de ses atours; une vraie tentation de saint Antoine, sauf... vous m'entendez; le peintre a donné à l'animal traditionnel une forme plus séduisante, voilà tout. Donc l'envoyée du diable a mis en jeu toutes ses batteries, et elle vient entr'ouvrir la porte de la caverne où prie le religieux. Elle a sur son visage le rire moqueur et satisfait d'une personne peu habituée aux défaites. Seulement, pour cette fois, je crois bien qu'elle en sera pour ses frais de coquetterie. Il prie si bien, ce moine, dans sa grotte à peine éclairée par la lumière longue et étroite se glissant d'en haut par le soupirail! une lumière du Caravage qui s'augmente de l'intensité des ombres voisines et tombe en plein sur le crâne dénudé de l'anachorète. Tableau bien peint en somme, et bien coloré. Mais il y perce une forte pointe d'ironie, et je crains bien que le rire narquois de la courtisane, ne soit le reflet d'un autre rire — celui de l'auteur.

A la place de l'épigraphe : *Vision,* que porte le tableau de M. Moreau, de Tours, j'écrirais volontiers le mot : *Dérision!* Nous sommes dans un chœur de cathédrale. Contre le mur, dans des stalles, des moines sont assis. — Encore des moines! que voulez-vous? ce n'est pas ma faute. — Robes rapiécées, figures renfrognées et malpropres, cheveux longs et incultes, l'auteur ayant oublié que les moines n'ont qu'une chevelure très mince en forme de couronne — toujours la fantaisie aux dépens de la vérité! De ces trois capucins, l'un achève très prosaïquement son bréviaire, l'autre médite ou dort, tandis que son voisin, vieillot et transi, égrène béatement son chapelet. Au premier plan un moine est debout, plus rapiécé encore que ses confrères, les bras croisés sur la poitrine; à travers sa barbe et ses cheveux noirs et sur ses traits vulgaires ne perce pas la moindre lueur d'extase. Il a l'air pourtant de voir quelque chose, mais ce qu'il voit, ce n'est point le Christ

béni, ni la Vierge entourée d'anges, ni les saints dans la lumière infinie, comme le bienheureux François d'Assise, son père. A côté de lui un encensoir est posé à terre; de cet encensoir s'échappe une fumée épaisse et bleuâtre, et cette fumée, dans ses méandres capricieux, compose je ne sais quelle forme indécise, vaporeuse comme un rêve, le rêve d'une âme qui cherche dans l'évocation d'images sensuelles une compensation aux jouissances du monde dont elle a fait le sacrifice. — Je veux être juste. La partie matérielle de ce tableau est bonne, les détails sont bien rendus. Mais il est évident que ce peintre, comme presque tous les peintres de nos jours, n'a compris de la vie monastique que les petits côtés, et qu'il n'a pas vu tout ce qu'il y a de poésie, de beauté dans ces cloîtres pleins de mystère et de recueillement, dans ces hommes transfigurés par l'amour de Dieu, le sacrifice, l'union habituelle avec le Christ et le dévouement à leurs frères. Non, ils n'ont jamais vu les moines de Cimabuë, de Giotto, de Fra Angelico; ils aiment mieux être l'écho de notre siècle gouailleur, qui chasse les moines en ricanant. C'est pourquoi ils veulent faire des portraits, et ils ne font que des caricatures.

Je viens de parler de Fra Angelico. Ce n'est pas lui assurément que j'aperçois dans cette sacristie voûtée, assis sur un banc de choriste et peignant une statuette, tandis qu'un frère convers prépare les couleurs sur un vestiaire. Non, cette sacristie pleine de pots de peinture, de Christs poudreux, de vieux retables, n'est pas l'atelier du *Bienheureux*, qui travaillait dans son oratoire; et les grands carreaux blancs des fenêtres ne laissent pas deviner les paysages de l'Ombrie toute imprégnée de lumière dorée et de grands souvenirs. Pourtant je l'aime, *ce Frère peintre*, de M. Maignan; car, je le sens, il travaille pour Dieu et pour l'amour du pauvre peuple, et ses madones, là-bas, sur les chemins ou au coin des rues, s'éclaireront de bien des cierges et entendront bien des *Ave Maria*.

Un bon souvenir, en passant, à l'*Eglise de Saint-Valéry* de M. Schoutteten, avec la neige fondante qui borde son toit d'ardoises; et à ce petit dessin délicieux de M. Maxime Lalanne, représentant, au bout d'une rue pittoresque, une rue espagnole ou flamande, un clocher et une longue flèche gothique qui va percer le ciel. — Et je termine par un autre délicieux dessin à la plume, le *Clocher de Pey-Berland*, vu du coin de la rue Pellegrin, le clocher et le chevet de la Cathédrale, entourés d'un bouquet d'arbres, tout cela velouté, poétique, sincère et pénétrant, comme tout ce que fait M. Léo Drouyn,

un véritable artiste chrétien, celui-là, qui fait rêver et qui fait prier.

Un mot pour conclure. Notre salon de 1885 est supérieur, à mon sens, à ceux des années précédentes ; mais il est regrettable qu'on n'en ait pas exclu certaines œuvres de nature à blesser les consciences délicates.

De plus en plus, les artistes se jettent dans les genres secondaires, dans la fantaisie, dans le paysage.

Aimez-vous la *verdure?* on en a mis partout.

Je ne m'en plains pas ; mais franchement, si bons qu'ils soient, il faut dans un repas autre chose que des légumes.

L'histoire, le portrait, les sujets religieux, sont mis de côté complètement, ou à peu près ; si on les aborde, ce qui est rare, on le fait sans études sérieuses préalables, sans souci des traditions, sans travail suffisant, et, pour ce qui regarde les sujets religieux, sans foi et quelquefois sans respect.

En cela les artistes se font tort à eux-mêmes ; ils se condamnent à ne produire que des œuvres médiocres. La correction du dessin, en effet, l'emploi intelligent de la couleur, quelques qualités de métier, en un mot, la connaissance de la partie technique et matérielle de l'art, ne peuvent racheter en aucune facon l'absence de cet idéal auquel bon nombre de gens, même en ce temps-ci, ont la faiblesse de croire encore.

C. Estève.

PAQUES

Le jour sort radieux de la nuit qui s'achève,
Tout l'univers tressaille, et, dans l'immensité,
De la création la grande voix s'élève :
Christ est né, Christ est mort, Christ est ressuscité !

Les champs ont revêtu leur robe printanière,
La pâquerette rit au pied des arbres verts,
Le clair soleil répand la vie et la lumière,
Et les chants des oiseaux réjouissent les airs.

De la nuit de l'hiver la terre sort plus belle,
De la nuit du tombeau tu sors victorieux,
O Christ, et, recouvrant ta splendeur éternelle,
Plus que l'astre du jour tu brilles à nos yeux.

Toute chair est semblable à l'herbe des prairies,
Toute gloire est fragile et passe en un moment
Et les fleurs du matin le soir tombent flétries,
Mais le Verbe de Dieu dure éternellement.

Et nous, guidés par Lui vers la gloire infinie,
De la nuit du péché nous sortons en ce jour;
Nous sentons nos cœurs pleins d'une nouvelle vie,
Et nous ressuscitons délivrés par l'amour.

L'Homme-Dieu vient à nous dans l'éclat de sa gloire,
Nous ayant rachetés de son sang précieux,
Et, vainqueur de la mort, ouvre par sa victoire
Aux fidèles croyants le royaume des cieux.

Triomphante, la joie a banni la tristesse.
Tous les anges du ciel chantent : Alleluia!
Et l'écho de la terre à ce chant d'allégresse,
A plein cœur et partout, répond : Alleluia!

Aujourd'hui chaque temple est pour nous un Cénacle,
Le rite ancien fait place à l'élément nouveau,
Jésus est toujours là, présent au tabernacle,
Et chacun peut s'asseoir au festin de l'Agneau.

Jésus-Christ est vainqueur, il règne, il a l'empire :
Vers Lui, libre et joyeux, accourt le genre humain.
Il suit le doux Sauveur, qu'il aime et qu'il admire,
A son Père des Cieux menant l'homme orphelin.

Salut, jour solennel, entre tous vénérable!
Louange au Dieu d'amour, au Dieu de vérité,
Au Sauveur trois fois saint, à jamais adorable,
Pour nous enseveli, pour nous ressuscité!

Et toi, France, ma mère, ô ma chère patrie,
Toi que jadis au Christ donnèrent nos aïeux,
Par l'erreur maintenant enchaînée et meurtrie,
Lève aussi, dans ce jour, ton regard vers les cieux.

Hors de ton froid tombeau, hors de ta prison triste,
Pour retrouver l'air pur et l'éclat du matin,
Repoussant le poison et le joug du sophiste,
A l'éternelle Loi rattache ton destin.

Du Christ libérateur la vertu rédemptrice
Va te rendre, pour prix de ta fidélité,
Cette divine paix, fille de la justice,
Qui fait le peuple fort et libre la cité.

GASTON DAVID.

UNE HISTOIRE D'AME

Si l'abondance pouvait suppléer à la qualité des idées ou des actes, notre siècle serait un grand siècle. Et s'il ne parvient pas à mériter ce titre, ce ne sera pas faute d'avoir usé et abusé de tout. Jadis, avant ce que l'on est convenu d'appeler « la diffusion des lumières, » chaque période historique plus ou moins étendue produisait un certain nombre d'œuvres puissantes, ou tout au moins attrayantes. Ces grands arbres sont remplacés par la broussaille qui sort de tous les coins. Nos places s'encombrent de statues, nos rayons, de livres, le tableau pullule, la comédie fourmille, l'industrie s'affaisse sous le poids de la production, l'art oratoire tient boutique en plein vent, et de tout ce bruit que restera-t-il? Dans l'ordre scientifique, certaines grandes découvertes, dans l'ordre philosophique ou littéraire, quelques œuvres noyées aujourd'hui dans ce débordement de l'activité humaine, quelques hautes futaies émergeant avec peine de ce désert de verdure où l'air manque, où l'ordre fait défaut, où se perdent et

s'annihilent tant de germes précieux qui se fussent normalement développés dans une atmosphère plus pure. Plus tard, quand cet amas confus aura passé au crible du temps, l'or se dégagera de l'alliage et nos héritiers profiteront, pour écrire nos annales, de l'un des résultats les plus féconds du courant moderne, la méthode scientifique appliquée à l'histoire, souvent avec excès, mais étayée sur l'épigraphie, sur des documents positifs et sur des biographies consciencieuses. Des biographies ! C'est presque une témérité d'en offrir une au public. Dans le cadre religieux, social, politique, elle déborde, et le public en est précisément, et à bon droit, singulièrement lassé. La biographie devient « la statue à bon marché » ; que l'on me pardonne la trivialité du terme !...

Aussi n'est-ce point une biographie que je présente aux lecteurs de la *Revue* dans le livre qui vient d'apparaître à son tour dans l'arène (1). Ces pages relèvent directement de l'ordre psychologique; elles ne sont pas l'*histoire* d'un homme, car l'homme dont il s'agit, comme les peuples heureux, « n'a pas eu d'histoire », dans le sens généralement admis. Elles sont l'histoire d'une idée, de la vérité catholique perçant successivement, dans une âme d'élite, les voiles de l'erreur rationaliste et protestante, puis triturant cette âme par un labeur persévérant de vingt années, pour s'épanouir en elle avec ces humbles et délicieux parfums que tous ne peuvent ou ne veulent point percevoir. Il y a, dans l'Eglise, le trésor public et le trésor caché, comme il est, dans la nature, des fleurs faites pour tous les regards, et d'autres que Dieu a jetées dans les steppes sans limites ou sur les sommets inaccessibles, pour Lui seul, semble-t-il, mais aussi pour le voyageur intrépide qui se plaît à escalader les cimes vierges pour voir plus haut et plus loin.

De plus, la vie publique d'un homme, si illustre qu'il soit, peut être admirable, elle est rarement imitable, rarement utile à son lecteur; dans l'ordre de ses relations extérieures, bien que marchant à la même fin, chacun suit un sentier à part. C'est du parallélisme, ce n'est pas l'identité. Dans la vie intime, au contraire, si divers que semblent à première vue les procédés divins vis-à-vis des âmes, les sentiers sont si proches que bien des fois ils se confondent ! Les sources issues de la même montagne peuvent bien pour un temps arroser des vallons différents; fatalement, elles se font fleuves, pour se perdre dans

(1) La *Vie de l'abbé A. Hetsch*, par l'auteur des « *Derniers jours de Mgr Dupanloup.* » — Paris, Poussielgue frères; in-12. — 3 fr. 50.

l'océan. Et voilà pourquoi dans ce que je nomme « les histoires d'âme » il s'établit du livre au lecteur un courant sympathique, personnel, une sorte d'électricité féconde. Qui n'a point, en sa vie, éprouvé, une fois au moins, les angoisses du doute, les élans de la foi, l'héroïsme de la charité, l'abattement du cœur, l'effacement de la raison en présence de l'infini, le langage de Dieu ou son silence ?... Qui ne s'est dit : « D'où viens-je ? Où vais-je ? » Qui n'a souffert et aimé ? Ceux qui n'ont ni souffert, ni aimé, ni pensé, n'ont point vécu. Ce n'est pas à eux que s'adresse ce livre. Que les autres le prennent, ils y trouveront la très rare satisfaction d'une œuvre aussi distinguée dans la forme que dans le fond.

D'ailleurs, si la vie de l'abbé Hetsch ne fut point ce que l'on peut appeler une vie publique, sa période d'activité se développe dans la sphère de l'évêque d'Orléans ; et ce n'est pas un des moindres attraits de cet ouvrage que le spectacle d'une union si intime entre deux hommes qui se ressemblaient si peu. Méthode, habitudes d'esprit, de langage, opinions même, tout était distinct et original, et cependant entre l'Évêque français, l'homme d'action entraînant, ardent jusqu'à la passion, toujours couvert de la poussière du champ de bataille, entre lui et le protestant converti, nature sensible et rêveuse, dont l'énergie intime ne se tourna guère que contre lui-même, lettré délicat et artiste, érudit et mystique, il y avait un lien puissant, ce lien qui dépasse le côté humain de la nature, parce qu'il procède directement de l'amour de Dieu. Mgr Dupanloup était, pour l'abbé Hetsch, le père de son âme ; il en avait d'ailleurs les tendresses ; car cette puissante nature était tendre comme celle d'un vrai prêtre de Jésus-Christ. L'amour est le correctif divin des natures fortes. Ce n'est pas à mon sens un des moindres enseignements de ce livre qui en renferme beaucoup, et plaise à Dieu que nombre d'écrivains catholiques, à l'heure présente, y apprennent comment l'union des cœurs se peut concilier en sa plus haute expression avec la diversité dans la personnalité intellectuelle...

De plus, cette vie calme en apparence et presque cachée est un drame saisissant pour quiconque s'intéresse aux grandes transformations que la grâce opère dans les âmes. « Je lui apprendrai combien il faut qu'il souffre pour mon nom ! » Loi fondamentale de la sainteté, largement réalisée pour Albert Hetsch. Les sacrifices se succèdent sans trêve ni merci, depuis l'héroïque désertion de la patrie et du foyer, des espérances mondaines, des aspirations du cœur, jusqu'à

l'abandon de ses prédilections intellectuelles et de ses plans les plus chers qu'il ne devait jamais réaliser. Il est permis de le regretter pour nous, mais dans l'ordre divin, il n'est pas rare que Moïse s'éteigne en vue de Chanaan et que l'amour suprême et « jaloux » arrache l'ouvrier au bloc qu'il avait courageusement entamé. Rome, après tant de souffrances intimes, fut le mont Horeb de l'étudiant de Tubingue devenu prêtre. De ce sommet de la vérité catholique, il put mesurer d'un même coup d'œil le désert vaillamment parcouru et le but où tendaient ses efforts. C'était assez pour lui... Le lecteur, en parcourant ces notes, trouvera avec nous matière à bien des regrets...

Je n'essayerai même pas de marquer les étapes de cette existence si pleine, si généreuse et si vivante. Je signalerai seulement l'heureux contraste des milieux où elle s'est déroulée. L'Allemagne, dont on s'est tant occupé en France, y est encore mal connue. On lui a laissé bien des choses utiles et qu'il fallait lui prendre; on lui a dérobé bien des poisons qu'il valait mieux lui laisser. Le tableau remarquable du mouvement intellectuel à Tubingue, forme, avec l'atmosphère raffinée de Saint-Vrain, avec l'œuvre éducatrice du séminaire de La Chapelle, une heureuse opposition, dont il est bon de se pénétrer pour juger avec plus de maturité de ce qui se passe au delà du Rhin. C'étaient là des conditions exceptionnelles pour le développement d'une intelligence dévorée du désir de la science : elles expliquent comment, dans l'abbé Hetsch, les spéculations abstraites et la rêverie germanique pouvaient coudoyer la précision classique, le culte de la forme, un sens esthétique exquis; et comment tout cela se fondait dans l'irréprochable urbanité d'un homme du monde accompli. Et tout cela était peu. Bien petite est la science, si grande qu'elle soit, en face de la sainteté. Dans le converti, la sainteté devait tout épurer et dépasser, parce que « seule la charité franchit le seuil éternel (1). » C'est l'ordre parfait, puisqu'il est divin. « *Fecisti nos ad te, Deus.* »

R. BERNOVILLE.

(1) Le « Dialogue » de sainte Catherine de Sienne.

Nous avons reçu deux communications au sujet de l'article intitulé « *Musique sacrée.* » L'une d'elles nous étant parvenue trop tard, comme nous ne voulons pas paraître éterniser un débat sur cette matière, nous insérerons les deux dans un même et prochain numéro.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LE P. LACORDAIRE

SA PREMIÈRE PRÉDICATION DOMINICAINE A BORDEAUX — SON ŒUVRE, SON ÉCOLE, SON LIBÉRALISME

(Suite.)

II

L'Œuvre du P. Lacordaire.

Quelle a été la part d'influence exercée par le P. Lacordaire sur nos temps? Quel a été d'abord le résultat pratique de son genre de prédication et sa véritable portée; son œuvre apostolique?

Lui-même a prévenu cette question et y a répondu en ces termes empreints de la plus humble confiance, et qui tranchent remarquablement avec les diverses formes d'orgueil sous lesquelles les écrivains de ce siècle se présentent d'ordinaire au public :

« On a demandé quel était le but de ces Conférences. Quel est, « a-t-on dit, le but de cette parole singulière, moitié religieuse, moitié « philosophique, qui affirme et qui débat et qui semble se jouer « entre la terre et le ciel? Son but, son but unique, quoique souvent « elle ait atteint par de là, c'est de *préparer* les âmes à la foi, parce « que la foi est le principe de l'espérance, de la charité et du salut, et « que ce principe, affaibli en France par soixante ans d'une littérature « corruptrice, aspire à y renaître et ne demande que l'ébranlement « d'une parole amie, d'une parole qui supplie plus qu'elle ne com- « mande, qui épargne plus qu'elle ne frappe, qui entr'ouvre l'horizon « plus qu'elle ne le déchire, qui traite enfin avec l'intelligence et lui « ménage la lumière comme on ménage la vie à un être malade et « tendrement aimé (1)... »

(1) *Préface des Conférences de Notre-Dame de Paris* (1849).

Ainsi donc ce n'est nullement par fantaisie ni recherche d'un genre d'éloquence à lui que cette *parole singulière* de Lacordaire s'est produite. Il se l'est proposée dans un but qui en a régi le mode, et ce but est ce qu'il y a de plus digne et de plus saint, — de moins personnel, étant ce qui peut se concevoir de plus dévoué. On peut même se demander si, en s'exposant à la critique qui pouvait lui revenir de cette singularité, il n'a pas volontairement sacrifié une autre gloire à celle de n'avoir été que comme un arc-en-ciel d'*alliance* plus ou moins éphémère en ses reflets. Mais non, il aura l'une et l'autre, et le fond de ses conférences en fera passer la forme à la postérité, autant que la forme en a fait passer le fond dans ce siècle. Toujours est-il que cette merveilleuse parole a été d'inspiration incontestablement apostolique, qu'elle se justifiait par une mission toute spéciale et des mieux appropriées aux exigences de nos temps, et que ce Frère-Prêcheur, dans son miséricordieux amour des âmes, a réduit sa gloire à en être le Frère-Infirmier.

Comme il en est de toute mission de cet ordre, il y était prédisposé par son génie, son caractère, ses antécédents dans le monde, son faible même pour certaines inclinations de son époque; mais tout cela corrigé, épuré, rectifié, maîtrisé et sanctifié par la discipline la plus austère et tourné par la plus héroïque humilité, de péril en salut, de condescendance en remède. Ainsi, comme bien d'autres, il procédait littérairement de Chateaubriand, dont *les Martyrs* le charmaient, de même que Chateaubriand était ravi de son *Mémoire sur le rétablissement de l'Ordre des Frères-Prêcheurs* et de sa *Vie de saint Dominique,* et on aurait pu partager entre eux l'application de ces stances de Fontanes :

Des grands peintres de l'Odyssée
Tous les trésors te sont ouverts,
Et dans ta prose cadencée
Les soupirs de Cymodocée
Ont la douceur des plus beaux vers.

Aux regrets d'Eudore coupable
Je trouve un charme différent;
Et tu joins, dans la même fable,
Ce qu'Athènes a de plus aimable,
Ce que Sion a de plus grand!

Mais ce qu il faut se hâter de dire, c'est que dans Lacordaire on a affaire à un Chateaubriand mortifié, où la fable n'a rien à voir avec la science sacrée qui n'en souffre pas l'approche, où les vases d'or emportés d'Égypte sont exclusivement consacrés à la chaste Vérité, où Cymodocée enfin était son éloquence, et Eudore, ses auditeurs.

Aussi, continuant la Préface de ses Conférences, au point où nous l'avons laissée, pouvait-il ajouter, dans ce style où Chateaubriand ne se serait reconnu que pour en subir la haute impression : — «Si ce but « n'est pas pratique, qu'est-ce qui le sera sur la terre? Pour nous qui « avons connu la douleur et le charme de l'incrédulité, quand nous avons « versé une seule goutte de foi dans une âme tourmentée de la magie « de son absence, nous remercions et bénissons Dieu. Appelé par le « choix de deux évêques dans la première chaire de l'Eglise de France, « j'y ai défendu la vérité comme j'ai pu, avec un accent sincère du « moins, et qui a touché des âmes. Je publie aujourd'hui les paroles « que j'y disais. Elles arriveront au lecteur froides et décolorées : « mais quand, au soir de l'automne, les feuilles tombent et gisent à « terre, plus d'un regard et d'une main les cherchent encore, et, « fussent-elles dédaignées de tous, le vent peut les emporter et en « préparer une couche à quelque pauvre dont la Providence se sou- « vient au ciel. »

La parole de Lacordaire a quelque chose du chant, et on pourrait la qualifier d'orphique : ce sont des accents. Comme David sur l'âme tourmentée de Saül, il a exercé par là une sainte magie sur son temps; temps malade, inférieur à celui du grand siècle où les âmes étaient équilibrées par la foi; mais supérieur au nôtre où nous avons perdu jusqu'au sentiment de cette même maladie arrivée au *réalisme* le plus abject, et dont on peut dire : *cùm in profondum venerit contemnit.* Laissons donc le vulgaire dans son inintelligence d'une parole dont la beauté restera et revivra à proportion de la dignité et de la grandeur récupérées de l'âme humaine. Ce qu'on ne peut du moins contester, c'est qu'elle n'était pas factice dans Lacordaire, mais la plus naïve expression de son apostolat, souffrant de ne pas avoir atteint tout l'idéal qu'il en concevait.

Toutefois ne le prenons pas au mot de cette humilité de son génie, ou plutôt, en le prenant même au mot, apprécions tout ce que sa mission a eu de portée et nous a laissé de fruits.

Préparer les âmes à la foi a donc été le *but unique* de sa parole, nous dit-il. — Eh! bien oui; mais *Parare vias Domini* n'a-ce pas été la fonction exclusive de l'humble précurseur dont la Vérité même a dit : *Non surrexit major?* — Sans doute, restreinte à cet unique but, sa mission n'aurait pas eu la grande joie de l'Apostolat *direct*, la paternité particulière et personnelle des âmes; et on est ému de l'entendre ajouter si modestement : *Quoique souvent elle ait atteint par de là.* Mais, pour être *indirect*, son Apostolat a-t-il été moins pratique, et n'a-t-il pas eu raison de le considérer, l'état des esprits étant donné, comme éminemment pratique? Je n'hésite pas à affirmer que son influence

ainsi caractérisée a été immense, et dans le double sens de l'expression, *indéfinie.*

Ce sentiment a été rendu par un mot des plus heureux dans sa justesse. Comparant le P. de Ravignan à Lacordaire, Mme Swetchine, sainte amie de tous les deux, a dit : *Le P. de Ravignan plongeait les pécheurs dans la piscine; Lacordaire était l'ange qui remuait les eaux.* Cet angélique ministère d'où dépendait l'efficacité surnaturelle des eaux de la piscine de Siloë, et dont le Christ seul put abréger le miracle à l'égard du paralytique de l'Évangile, a été admirablement celui de Lacordaire. Oui, il a largement remué les eaux stagnantes de la vérité, dans l'opinion de son siècle. Il en a fait étinceler les ondes et il en a avivé les vertus. Le premier, et on pourrait même dire le seul, il a fait entrer l'incrédulité la plus outrecuidante et de parti pris, en doute et en inquiétude d'elle-même. Il a fait affluer ses plus obstinés adhérents et ses enfants les plus perdus, et il a rempli d'eux nos plus grandes basiliques, entourées jusque là de dérision. Il s'y est fait religieusement écouter, admirer, jusqu'à devoir réprimer les applaudissements comme à un spectacle; mais spectacle où, pris à partie, les acteurs n'étaient autres que les auditeurs mêmes et la Vérité en eux. Et cela en des jours où les sages et les prudents étaient à bout de freins pour les contenir dans les rues, et en étaient à chercher lamentablement dans leurs chaires une *nouvelle religion;* tant celle qu'il relevait ainsi leur paraissait finie. Il arriva même un jour, jour à jamais historique, où le trône sans Dieu de ceux-ci, emporté en une heure par un souffle de révolution, la seule épave qui en fût recueillie avec respect et religieusement portée par le peuple, d'un oratoire secret à la basilique nationale, à travers les rues soulevées de la cité, fut l'image de ce même Dieu dont Lacordaire avait refait la croyance dans les âmes : il se défendit comme d'une injure à ses auditeurs de rien ajouter à ce tragique témoignage de foi populaire lui revenant comme un reflux de son apostolat, dont la gloire applaudie fut aussitôt par lui renvoyée à ce seul et unique Dieu. Entendons-le lui-même : « Grâce à Dieu, nous croyons en Dieu, et si je dou-« tais de votre foi, vous vous lèveriez pour me repousser d'au « milieu de vous; les portes de cette Métropole s'ouvriraient d'elles-« mêmes sur moi, et le peuple n'aurait besoin que d'un regard pour « me confondre, lui qui tout à l'heure, au milieu même de l'enivre-« ment de sa force, après avoir renversé plusieurs générations de « rois, portait dans ses mains soumises, et comme associé à son triom-« phe, l'image du Fils de Dieu fait homme. » Et les applaudissements ayant éclaté à cette profession de foi, « n'applaudissons pas, Mes-« sieurs, la parole de Dieu; » reprit aussitôt le saint Apôtre,« croyons-

« la, aimons-la, pratiquons-la, c'est la seule acclamation qui monte au « ciel et qui soit digne de lui. » — Les fastes de l'éloquence, même antique, n'offrent pas, croyons-nous, d'action supérieure à celle-là, et nous sommes en droit d'en conclure que Lacordaire, n'eût-il converti personne en particulier, avait converti *le milieu* de tous, l'opinion, et en cela, plus ou moins, tout le monde.

Mais par cette prédisposition même où il mettait la généralité des esprits et des âmes — prédisposition, observons-le bien, qui ne pouvait être obtenue par lui qu'à la condition de s'en tenir à *agiter* les eaux de la vérité et de sa grâce, et à y attirer les infirmes sans les y *plonger* lui-même, — combien par là même n'en a-t-il pas finalement converti en particulier, et n'a-t-il pas atteint ce *souvent par de là* qu'il attribuait si modestement à sa parole? Combien, à son humble et d'autant plus méritoire insu, ont été touchés à distance et secrètement par tel ou tel mot, telle ou telle pénétrante image de leur état, tel ou tel éclair de la destinée humaine, tel ou tel coup de *sursum corda*, dont sa parole était incidemment comme explosible, et dont ils emportaient le trait, pour aller tomber, plus tard et je ne sais où, aux pieds de tout autre ministre de la grâce de Dieu, mais dont ils étaient originairement redevables à Lacordaire? Combien, disséminés, dont le retour à l'honneur et à la paix date de lui? Ce qui est d'autant plus explicable que ses auditoires de Notre-Dame se composaient en majorité de générations successives d'étudiants de toutes les écoles, que la capitale rendait aux provinces qui les lui avaient envoyés, et qu'ainsi il se trouvait prêcher comme dans sa fleur la France entière, où les échos de ses conférences se prolongeaient.

Non, Lacordaire n'a pas été seulement je ne sais quelle harpe éoliennne *entre le ciel et la terre* rendant des sons merveilleux mais inarticulés, sous l'inspiration de cet *Esprit qui souffle où il veut* : il a été suscité par cet Esprit même pour être l'apôtre des gentils en notre dix-neuvième siècle, y réannonçant le Dieu méconnu, comme autrefois saint Paul à Athènes, le Dieu inconnu, et comme lui ne se faisant pas scrupule de prendre texte de leurs idoles et de leurs poètes. — Finalement, il a laissé au sein de l'Eglise de France ce qui s'y retrouve aujourd'hui dans la suprême agitation de son destin : ces œuvres laïques qui, à partir de celle de *saint-Vincent de Paul*, née de son souffle, et sous les organisations diverses de *cercles*, de *comités*, de *congrès*, de *ligues*, se sont si fort multipliées au soleil du siècle, et ce je ne sais quoi de franc, de loyal, de résolu, de convaincu, de hardiment affirmatif et revendicatif de la foi, de ses droits et de sa liberté, dans les catholiques purs, par opposition à tout ce qu'il y a de faux,

d'hypocrite, de cyniquement mensonger, de détourné du caractère Français dans le laïcisme révolutionnaire et tout ce qui en dérive.

Telle fut, en raccourci, l'œuvre apostolique de Lacordaire.

Mais ce n'est pas là toute l'œuvre du P. Lacordaire, ni même, peut-on dire, le principal de cette œuvre.

Il y a eu plusieurs hommes divers et ce semble opposés dans sa puissante personnalité. Mais celui qui est le plus devenu lui-même, par la fusion de tous les autres au feu concentré de sa vocation, c'est le *Père*, c'est le *Religieux*, c'est le *Dominicain*.

Tout l'éclat oratoire du conférencier, où il paraît tant de notre âge, était pour beaucoup en lui le moyen d'introduire son habit, et il est avéré qu'il était plus sensible au reflet qui s'en projetait sur ses frères qu'à la gloire qui s'attachait à son front.— Bonne journée! leur disait-il un jour en rentrant d'un de ses triomphes de Notre-Dame. — Eh quoi donc, Père, vous avez été acclamé par l'élite des intelligences? — Ce n'est pas cela ; nous avons été salué dans la rue par le peuple.

C'est aussi, qu'en vrai moine d'un autre âge qu'il s'était fait, il se sevrait à l'avance de tous les enivrements de l'orgueil ou s'en purgeait à sa rentrée par d'effrayants prodiges d'humilité ; et que, si quelque chose doit lui valoir l'auréole de saint, c'est surtout cela, qui fut la sauvegarde des périls de son génie, et comme la palme, dans sa vie publique, de ses victorieuses austérités du cloître, permettant de lui appliquer le divin proverbe : *Vir obediens loquetur victoriam :* « L'homme qui se rompt à l'obéissance parlera avec victoire. » Humilité si profonde chez l'illustre Père qu'elle serait restée un angélique secret autant qu'un héroïque exemple réservé à ses seuls frères, si l'un de ceux-ci, des plus dignes de la comprendre, n'en avait, à la stupéfaction du siècle, brisé le vase et répandu le parfum (1).

Quel en a été le fruit, le fruit véritablement surnaturel? Le rétablissement de l'Ordre monastique de Saint-Dominique en France, et, à sa suite, de tous les autres Ordres religieux ; de ces saints Ordres que le fait de la Révolution a toujours été, au cynique démenti de ses *droits de l'homme et du citoyen*, de chasser, quand elle a commencé ou repris son œuvre propre d'athéisation de la France, entraînant, à mêmes dates, la ruine de l'ordre social. Les rétablir, pour Lacordaire, a donc été sa manière à lui de faire échec à la Révolution.

Pour en être mieux convaincus, pour apprécier et mettre à profit tout ce que nous lui devons à cet égard, rédisons un peu et rapidement ici ce que sont les Ordres religieux dans l'économie de la civilisation européenne.

(1) Le R. P. Lacordaire, *sa vie intime et religieuse*, par le R. P. Chocarne.

L'Evangile d'où le monde moderne est né, se compose de préceptes et de conseils. Or, déjà, sans les Ordres religieux, toute la partie de l'Evangile qui est de conseil, n'aurait pas eu d'application sociale, eût été vaine; ce qu'on ne peut raisonnablement supposer. L'Evangile, sur ce point, n'a donc pour lui, et dès lors pour nous, que les Ordres religieux. Mais, en outre, sans la pratique des conseils, que seraient devenus les préceptes? Ils eussent été réputés aussi impossibles pour ceux mêmes qui en sont venus à les pratiquer, que le sont pour eux les conseils. Il fallait donc que le joug de l'Evangile fût porté par quelques-uns jusqu'à la sainte rigueur du conseil, pour que la masse ne reculât pas devant les préceptes; pour qu'elle fût persuadée que (l'humanité prise en somme) qui peut le plus peut le moins, et que notre lâcheté fût stimulée ou confondue. Il fallait qu'il y eût dans le monde comme des foyers d'édification et de sainteté où l'esprit de l'Evangile, concentré jusqu'à la perfection, rayonnât dans les sociétés au profit de l'obligation stricte. D'où on doit conclure que, — si limitée que doive être la vie religieuse à ceux-là seuls qui en ont la vocation, et sans préjudice pour ceux qui ne l'ont pas de pouvoir se sanctifier dans les divers états du siècle, — les Ordres religieux ont eu, à l'égard de ceux-ci et du siècle en général, la vocation sociale de ne pas y laisser prescrire et dégénérer le précepte, et de l'y raviver.

Bons par cela seul en tous temps, ils ont commencé à l'être au sein de la corruption payenne et de la barbarie germanique d'où la civilisation chrétienne devait sortir. Ils ont été, peut-on dire, comme les *remorqueurs* du monde moderne. Par la profession du vœu de virginité, ils ont mené les mœurs à la chaste indissolubilité du mariage; par la profession du vœu de pauvreté, à la modération dans les richesses et les désirs; par la profession du vœu d'obéissance, à la soumission et résignation dans tous les devoirs et toutes les rigueurs de la vie; par la vie régulière, enfin, par la discipline monastique, par les constitutions et les lois qui faisaient de leurs corporations de véritables *Ordres* où toutes les conditions de gouvernement étaient dans la plus parfaite harmonie au sein du chaos, ils ont tiré le monde de ce chaos, et l'ont mené à ce grand ordre social dont nous jouirions, si l'esprit opposé à sa formation n'était venu le dissoudre. En un mot, par des prodiges de vertu, ils ont combattu des prodiges de licence, et, mieux que les héros de la Fable, ils ont dompté les monstres de l'humaine perversité. Cette lutte a été sublime. La grandeur de ses proportions échappe à la petitesse et à la partialité de nos vues. Nous allons même quelquefois jusqu'à faire partager aux Ordres religieux la solidarité des désordres au sein desquels ils ont vécu. Il serait mieux d'y voir la mêlée d'un grand combat, dont ces désordres, même

en ce qui les aurait accidentellement atteints, attestent l'acharnement, mais où ils ont été les vainqueurs, et dont nous sommes la conquête.

A n'en considérer le tableau que dans ses grandes lignes historiques, six grands périls ont menacé le monde moderne dans sa formation et son développement, lesquels n'ont été conjurés que par le concours de ces vénérables Institutions, dont c'est bien l'heure et le lieu ici de venger la cause : — premièrement, la corruption payenne, par les Pères du désert et les moines d'Orient; — secondement, la barbarie germanique, par le grand Ordre patriarcal de Saint-Benoît et ses nombreux rejetons immédiats, notamment ceux des Chartreux et de Citaux et en général les moines d'Occident; — troisièmement, la barbarie musulmane, par les Ordres militaires de Malte, des Templiers, des Teutons et de la Merci; — quatrièmement, le socialisme néomanichéen des Vaudois et des Albigeois, par les deux grands Ordres Angélique et Séraphique de Saint-Dominique et de Saint-François· — cinquièmement, le protestantisme et ses légions de sectes anarchiques, par le célèbre Institut des Jésuites et cette splendide floraison de cent autres Instituts ou Ordres divers, rivalisant de lumières et de vertus, et auxquels des publicistes protestants eux-mêmes, tels que Ranke et Macauley, ont été amenés à rendre un complet hommage; — sixièmement enfin, le paupérisme et socialisme moderne, par les Frères de Saint-Jean-de-Dieu, ceux de la Doctrine chrétienne, les Sœurs de Charité, les Petites-Sœurs des Pauvres, etc., etc. Tout esprit éclairé et impartial reconnaîtra, à ces simples indications, que le vaisseau qui portait les destinées de la chrétienté, lesquelles ont été les destinées de la civilisation européenne, a été sur le point de sombrer autant de fois dans ces six grandes crises, et que si l'Eglise, par la Papauté, en a été le pilote, les Ordres religieux en ont été, sous elle, les équipes et les sauveteurs.

Et comment, finalement et à tous les points de vue, ne leur rendrait-on pas justice dans un siècle éminemment archéologique, et dont la gloire unique sera la savante impartialité avec laquelle il recueille l'héritage du passé? Impartialité qui est souvent de l'indifférence, il est vrai, comme celle d'un notaire inventoriant une succession vacante, *pour le compte de qui il appartiendra*, mais dont les appréciations sont d'autant plus exactes qu'elles sont plus froides. Or, cette succession, qui occupe de ses richesses cette science de nos jours, qu'est-elle, en somme, que celle des Ordres religieux, des moines, des couvents, disputée à l'incendie ou au marteau de nos nouveaux Omars révolutionnaires? A travers tant de ruines sous lesquelles on a voulu les ensevelir et comme les murer, nous correspondons avec ces vénérables

ancêtres, et prenant leurs lumières sans partager souvent leur foi qui en a été le foyer, nous en recomposons le trésor de nos connaissances. Nous trouvons parfois, il est vrai, à les critiquer, si tant est que nous soyons bien renseignés; mais en cela même nous leur serions encore redevables; car sans eux nous n'aurions pas ce rare et douteux avantage sur eux.

Que pourrions-nous, par exemple, en matière d'érudition historique, sans les Bénédictins réformés de Saint-Maur, les Bollandistes, les auteurs du *Gallia Christiana*, dont les effrayants travaux sont synonymes de *science?* « Un seul de leurs couvents, à dit l'historien Gibbon, a « plus contribué à la littérature que nos Universités d'Oxford et de « Cambridge; » nous nous permettrons d'ajouter : que nos Facultés et que nos Académies. — Et nous ne parlons encore que de l'ordre intellectuel; mais il en est ainsi de tout le reste et même de l'ordre industriel. En effet, les grandes découvertes dont nous sommes si fiers pour le perfectionnement de la vie sociale n'ont eu de raison d'être qu'après la satisfaction des plus impérieux besoins. Or, ce sont eux, ce sont ces moines qui ne sont bons, dit-on vulgairement, qu'à prier, — ce dont Montalembert s'indignait comme d'un blasphème contre ce sublime office social de la prière, jusqu'à ne vouloir pas qu'on les louât d'autre chose, — ce sont ces grands moines qui, de ces mêmes mains qu'ils élevaient au ciel, ont défriché, assaini, desséché, fondé ce sol sur lequel nous posons nos rails. Ils ont été en leurs temps des industriels de premier ordre. Ils ont créé ce que nous achevons. Ils ont travaillé de première main à tout ce dont nous jouissons. Mais il reste cette immense différence entre eux et nous, à savoir : que nos progrès industriels sont en raison de notre lamentable déchéance de ces hautes sciences spiritualistes appelées métaphysique et théologie entraînant dans leur chute la dégradation de la littérature et de l'art : par là, se trouve justifié ce que la Sagesse a si bien dit d'elles *qu'elles sont le tout de l'homme;* or, les moines embrassaient ce *tout* dans la plus sublime synthèse, comme nous en avons le spectacle sous nos yeux dans ces splendides créations architecturales qui en sont comme *la Somme* en relief; dans ces merveilleuses basiliques où, par un art qui confond, la pierre, le bois, le verre, le fer, le plomb, ce qu'il y a de plus matériel et de plus brut dans la nature, est élevé à l'honneur d'exprimer et d'inspirer ce qu'il y a de plus spirituel, de plus idéal, de plus surnaturel : le céleste, l'infini, l'adoration, l'extase.

C'est assez, mais ce n'est pas trop; et c'est la gloire du P. Lacordaire que tout ce que nous venons d'esquisser des Ordres religieux ne soit pas ici un hors-d'œuvre. Quelle a été en effet son œuvre par

excellence? Ç'a été précisément d'enter sur ce vieux tronc enterré mais toujours vivace des Ordres religieux, le sauvegeon de notre siècle, et d'en avoir fait surgir et reverdir dans notre France, épuisée de scepticisme et d'impiété, ces vigoureux chênes monastiques, qui réalisant la fable de ceux de Dodone, rendent des oracles de vérité et de salut et *dont les feuilles sont pour la guérison des nations* (1).

Qu'on ne dise pas qu'ils ne sont plus de saison : ils le sont plus que jamais. Outre, en effet, que considérés dans leur profession du conseil, ils sont bons en tout temps, comme *le sel de la terre,* pour en neutraliser la corruption, n'est-il pas logique que ceux qui ont été les remorqueurs de la civilisation soient le frein de la décadence? Sans doute, il en est quelques-uns dont c'est la gloire de ne plus avoir de raison d'être, parce que, grâce à eux, le genre de péril social auquel ils étaient appropriés a disparu. Mais combien d'autres ont dû se former de nos jours pour faire face à des intérêts ou à des périls nouveaux, tels que ceux des écoles, des hôpitaux, des misères sans nombre du prolétariat, des Missions où ils portent si haut et si loin, dans toutes les directions, le catholique drapeau de la France? Eh! la guerre sociale qui frappe si formidablement à nos portes et menace de les faire sauter, ne va-t-elle pas susciter de ce sein toujours fécond de l'Eglise, je ne sais quel nouvel ordre de *Frères* médiateurs entre le patron et l'ouvrier qui conjure la catastrophe? Non, jamais les Ordres religieux ne furent plus réclamés que de nos temps.

Mais ce qu'il faut surtout admirer de cette féconde économie du Catholicisme dans l'appropriation de ces saints Ordres aux maux renaissants de l'humanité, c'est que ce soient deux des plus anciens qui se trouvent être des plus nouveaux, comme s'il venaient d'être créés tout exprès pour notre époque. Mézerai parlant, dans son histoire, des Vaudois et des Albigeois, dit : « Les premiers faisaient pro-« fession de pauvreté, les seconds se meslaient de prêcher partout. « Pour les contrequarrer furent institués deux Ordres religieux, « savoir, des Frères-Mineurs, fondé en Italie par saint François d'As-« sise, et des Frères-Prêcheurs fondé par saint Dominique, originaire « d'Espagne et venu en France à ce dessein. » — Remarquons, en passant, que, de quelques nationalités que surgissaient les fondateurs d'ordres religieux, c'était presque toujours en prédestination de notre France comme du champ belliqueux de leur action, prédestination marquée jusque dans le surnom patronymique de *François,* bien qu'il fût d'*Assise,* et dans la vocation monastique du *Chanoine d'Osma,* qui ne commença à se faire jour qu'en France, sans parler de

(1) *Apoc.*, XXII.

saint François de Paule, de *saint Ignace de Loyola* et de bien d'autres. — Mais, revenant à notre point, la double secte qui fut l'objectif des deux premiers au treizième siècle, n'est-elle pas la même qui, sous le nom de *maçonnique,* fait rage de nos jours ? Elle ne fait pas précisément, il est vrai, *profession de pauvreté ;* seulement elle exploite le pauvre. Je laisse à juger, d'autre part, si elle ne *se mêle pas de prêcher partout.* La souveraineté du peuple dont elle aigrit, en l'aggravant, la misère contre le riche, qui lui-même y prête trop par l'abus des jouissances sous prétexte de soulager la pauvreté ; la fureur de fomenter cette fratricide hostilité par tous les excès de la parole et de la presse : ne sont-ce pas là les deux flagrantes monstruosités de notre temps par où nous inclinons vers la ruine ? Or, quoi de plus propre à les *contre-quarrer,* aussi bien dans les riches que dans les pauvres, que le sublime de la pauvreté volontaire de saint François, et l'entraînante parole apostolique de saint Dominique, revivants dans leurs fraternelles postérités ?... J'en appelle, sur ce sujet, aux grandes Encycliques de Léon XIII, si écoutées de tout ce qu'il y a d'esprits sensés, autant que pratiquées par tout ce qu'il y a de fidèles dans l'univers.

Honneur donc au Révérend Père Lacordaire d'avoir prévenu, de si longue date, cette opportunité aujourd'hui si urgente, avec cette justesse de coup d'œil qui passe le génie, et cette hardiesse de résolution qui s'impose d'autant mieux qu'elle ne fait qu'obéir elle-même à une divine impulsion ! Honneur à lui de nous avoir donné quarante années de ces Ordres apostoliques et séraphiques, si profondément enracinés que trois ou quatre révolutions, par lesquelles fut mise la France à deux doigts de sa perte, n'avaient pu les y ébranler, et que leur arrachement sauvage de nos jours, a été et est resté comme un défoncement de tous les droits et de toutes les libertés qui constituent le sol commun de la vie sociale !

Aussi, marque significative de cette solidarité de nos droits et de nos libertés avec les leurs : dans cette insigne épreuve si glorieuse pour eux et si fatale pour nous par ses suites, ce sont des séculiers, des laïques qui ont plus particulièrement pris fait et cause pour eux. L'élite de tout ce qu'il y a de consciencieux, d'honnête, de vraiment conservateur, la plupart sans se connaître autrement, s'y est rencontré comme à des postes d'honneur et d'intérêt social. D'instinct, on y défendait la chose commune à tous, en eux, tant ils la personnifiaient dans ses plus hauts caractères. Et cet instinct ne se trompait pas : ce qui est advenu et se poursuit depuis ne le montre que trop. Mais il est bon de s'en rendre compte pour apprécier toute la portée sociale de l'œuvre de Lacordaire.

Le christianisme a élevé la notion du droit et de la liberté et leur

prétention à une bien autre puissance que celle dont ils relevaient dans le monde ancien, à la plus haute puissance qui se puisse concevoir, autant qu'elle est la plus exacte. L'âme humaine, dans ce qu'elle a de plus intime et de plus inaccessible à la force, en est le sanctuaire et l'impénétrable retranchement : c'est le droit, c'est la liberté de l'âme même. Mais un droit, une liberté quelconque ne peuvent pas se concevoir pour eux seuls, et sans un objet qui les motive et dont le prix détermine leur activité; et à vrai dire, c'est cet objet même qui les crée. Or, cet objet, à partir surtout du christianisme, n'est rien moins que Dieu révélé à l'âme humaine comme répondant à toutes ses aspirations autant qu'à toutes ses misères, et l'appelant à son royal destin. De là, ce beau mot de la sainte épouse de Lafayette pour l'attirer à sa foi par le mobile même qui l'en avait fait dévier : *Le Christianisme est la grande liberté* (1). Dans son orbite, en effet, gravitent toutes les autres, s'y déployant, chacune dans son ordre, à proportion qu'elles s'en inspirent, autant qu'elles deviennent chimériques quand elles s'en écartent, et incendiaires, de toute la puissance qu'elles en emportent, quand elles se tournent contre cette grande liberté là. Voulez-vous l'entendre s'exprimant elle-même? Ecoutez ces accents de Lacordaire :

« L'Eglise est une société d'âmes, fondée par Jésus-Christ, pour « connaître, aimer et servir Dieu. Cette société doit être libre, parce « qu'elle vient de Dieu et qu'elle a son siège au plus profond de la « conscience, là où nul autre pouvoir que la liberté elle-même ne peut « pénétrer violemment sans attenter à Dieu et à l'homme dans leur « nature et leurs rapports. Partout ailleurs l'abus de la force est « odieux, là il est sacrilège. Mon âme est à moi, je la donne à qui je « veux, et si je la donne à Dieu qui me la demande et qui l'accepte « sous une loi reconnue de ma raison, qui a le droit de dire à ma rai- « son, à ma conscience, à mon âme : *Je ne veux pas*? Personne, pas « même le genre humain tout entier. En me défendant contre lui, je « le défends lui-même, et ma victoire, si je l'obtiens de ma constance, « est la victoire de sa propre liberté. *La liberté de l'Eglise est celle de « l'âme; la liberté de l'âme est celle du monde* (2). »

Ce *Je ne veux pas*, on a osé le dire et le commettre de nos jours. Qu'en est-il résulté, sinon la littérale expérience de ces dernières

(1) C'est La Fayette lui-même qui le dit avec émotion dans ses *Mémoires*, et M. Guizot nous apprend, dans les siens, qu'il mourut en baisant, avec transport, le médaillon de celle qui lui avait légué cette liberté-là, et que, se dérobant pour la première fois aux ovations populaires, il voulut être enterré pieusement auprès d'elle au cimetière de Picpus, ossuaire des plus nobles victimes de la Révolution.

(2) *De la liberté de l'Italie et de l'Eglise*, p. 38.

paroles : que la *liberté de l'âme* — procédant de la *liberté de l'Eglise*, — *est celle du monde* ?

Un dernier mot qui concentre la lumière sur ce point important, parce qu'il est des plus faits pour nous toucher par notre visible intérêt étroitement lié à celui de l'Eglise.

Le Catholicisme, pour son compte, vit essentiellement de liberté : c'est son atmosphère. Mais ce qui est admirable, c'est qu'en cela il est l'atmosphère de la liberté même et il l'entretient. En en vivant, il en fait vivre les hommes et les peuples. En défendant son droit spirituel supérieur, il défend tous les droits temporels secondaires et accessoires que ce droit supérieur réclame, et, plus encore, il les consacre. En soutenant le choc de l'oppression pour lui-même, comme nul autre ne pourrait le faire, il nous en abrite tous si nous ne nous y refusons pas. En ce qui le concerne, il ne saurait succomber, parce que, si mesuré qu'il soit dans sa résistance, il y a une limite où il ne cède jamais, et que cette limite se fait sentir à tout ce qui en approche. On peut le proscrire de telle ou telle région, fût-ce de celle où la Providence a si visiblement dressé son siège. Mais alors on peut être sûr d'une chose : c'est qu'en emportant avec lui son droit, sa liberté, son honneur, ses intérêts, il se trouve emporter les nôtres, et que c'est nous qui en restons, à l'intérieur, les véritables proscrits. Et, parmi les choses catholiques, il en est particulièrement ainsi des Ordres religieux; parce que, de même que, dans l'ordre spirituel, en pratiquant la vie de conseil, ils maintiennent le niveau de la vie de précepte, de même, dans l'ordre temporel, en usant de la haute liberté que cette vie de conseil réclame, ils maintiennent *à fortiori* la somme des libertés de droit commun pour nous. Ils en sont comme la clé de voûte. Et Lacordaire avait raison de dire, en montrant la première fois sa robe à l'auditoire de Notre-Dame : *Je vous apporte là une liberté.* Qu'est-ce donc, si on considère que cette liberté qu'ils impliquent est une liberté de renoncement, de sacrifice, d'immolation et de dévouement, faisant place à toutes les nôtres, loin de les usurper ? — Voulez-vous finalement savoir tout ce que nous perdons à leur expulsion ? Voyez tout ce qu'y gagnent les autres nations, même infidèles, chez lesquelles ils vont porter le flambeau de la civilisation qui s'éteint chez nous; voyez l'honneur qu'ils nous y font à notre honte !

A quarante ans de distance, le P. Lacordaire eut comme une vision prophétique de ce douloureux spectacle dont le régime d'alors n'était pas sans le menacer. Du haut de la chaire de Notre-Dame, comme il aurait pu le faire, comme il l'eût fait du seuil de sa retraite monastique, le jour néfaste où on vint en arracher les siens, visant les futurs proscripteurs de ces Ordres religieux dont il illustrait le

retour, il leur lança cette fière et pathétique apostrophe, ratifiée alors par le sympathique frémissement de son vaste auditoire :

« Ah! il vous va bien de vouloir faire de nous des parias de l'huma-
« nité, vous à qui nous avons donné tout ce qui fait l'humanité! Allez,
« vous n'y réussirez pas; vous ne nous ôterez ni la science, ni l'amour,
« ni rien de ce qui fait l'homme. On n'ôte pas le génie à qui on le veut;
« on n'ôte pas la liberté à qui on le veut; on n'ôte pas la dignité à qui
« on le veut; on n'ôte pas la patrie à qui on le veut. Chassez-nous, si
« vous le voulez, nous emporterons dans l'exil, jusqu'aux extrémités
« du monde, notre nom et notre cœur de citoyens; nous vous y servi-
« rons par nos sueurs et notre sang, et, lorsqu'un jour, vous enverrez
« vos ambassadeurs dans ces terres lointaines, ils y trouveront des
« pages écrites par nous pour votre histoire, et qui leur serviront
« d'introducteurs (1). »

Telle a été, telle restera dans l'histoire de l'Église de France en sa plus étroite union avec l'Église romaine l'œuvre de Lacordaire, sa double œuvre : comme conférencier et comme restaurateur des Ordres religieux; œuvre d'une admirable unité dans sa dualité. C'est par la gloire de ses conférences en effet qu'il a introduit son habit, et c'est par l'austère profession de son habit qu'il a pu s'élever sans vertige à cette gloire et en répandre le bienfait. Tout religieux plaide pour ses conférences, et tout laïque qui a bénéficié ou bénéficiera de ses conférences plaidera pour nos religieux. Tous nous sommes ainsi les redevables de Frère Henri Lacordaire des Frères-Prêcheurs. Aussi lui-même, dans ses incomparables adieux à la chaire de Notre-Dame, a-t-il pu finir sans orgueil par ce témoignage de la vérité en lui : « Génération déjà nombreuse en qui j'ai semé peut-être des vérités
« et des vertus, je vous demeure uni pour l'avenir, comme je le fus
« par le passé : mais si un jour mes forces trahissaient mon élan, si
« vous veniez à dédaigner les restes d'une voix qui vous fut chère,
« sachez que vous ne serez jamais ingrats; car rien ne peut empêcher
« désormais que vous n'ayez été la gloire de ma vie et que vous ne
« soyez ma couronne dans l'éternité. »

Depuis la péroraison de l'oraison funèbre de Condé par Bossuet, je ne sache pas que rien ait été dit de plus noblement beau, avec je ne sais quoi de plus touchant qui se ressent à la fois des agitations de notre siècle et du repos d'une conscience apostolique dans son Dieu.

(1) Vingtième Conférence : *De la raison catholique et de la raison humaine dans leurs rapports* (1843).

Et cependant il faut en venir à le dire, moins pour lui que pour nous, si méritant, si salutaire à ce siècle, si illustre par le génie, si puissant en œuvre et en vertu qu'ait été le Père Lacordaire, je ne sais dans quelle pénombre, je dirais presque dans quels limbes est restée jusqu'ici sa mémoire, comme entachée qu'elle y serait par l'honneur même que lui rendent les uns, autant que par la suspicion où la tiennent les autres. Qu'est-ce qui aurait donc pu lui valoir ou cet excès d'honneur ou cette indignité ? Est-il besoin de l'appeler par son nom ?... son prétendu libéralisme.

Et en effet, que le Père Lacordaire ait été un libéral, et même *un libéral impénitent*, lui-même l'aurait dit, sinon professé, ce sur quoi je me réserve de faire la lumière. Mais ce libéralisme d'alors, arrivé de nos jours, malgré les plus décisives déclarations de l'Église, à ce caractère doctrinal d'obstination qui lui imprime la note d'hérésie, pourrait-il sérieusement être imputable à Lacordaire et s'envelopper de sa gloire apostolique comme d'un linceul ? S'il en était ainsi, je n'hésiterais pas un instant à sacrifier ma sympathie pour un homme, si illustre et méritant qu'il ait été par ailleurs, à l'intérêt souverain de la Vérité, et en cela je ne ferais que suivre le mémorable exemple de Lacordaire lui-même à l'égard de Lammenais. Mais le seul rapprochement de ces deux noms m'indigne déjà. Que si pour tous il en est de même; bien plus, si la vérité même réclame Lacordaire pour son disciple et son apôtre des mieux faits, dans la situation présente des choses, à ramener à elle nombre d'esprits, à l'envi de ceux qui ne pourraient plus se prévaloir de lui, ne serait-ce pas, en même temps qu'une justice à lui rendre, un heureux appoint d'influence à déplacer du faux au vrai pour la pacification catholique, et serait-il d'un bon esprit de porter la prévention jusqu'à s'y refuser ?

J'ai plutôt confiance d'être soutenu dans cette importante autant qu'intéressante revendication de Lacordaire. *Incedo per ignes suppositos cineri doloso.*

(A suivre.) AUGUSTE NICOLAS.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES PREMIERS PRÉSIDENTS

AU PARLEMENT DE BORDEAUX

L'histoire du parlement de Bordeaux a déjà sollicité la plume de bon nombre d'écrivains. Deux savants magistrats bordelais (1), séduits par la beauté du sujet, mettant à contribution les précédentes publications et les nombreux documents amassés dans les archives et les bibliothèques, ont tout à la fois fait connaitre l'importance de cette grande compagnie, le ressort dans lequel sa juridiction s'étendait, la valeur politique et personnelle de quelques-uns de ses membres, les luttes soutenues par le corps entier, souvent avec justice, parfois avec passion, contre le pouvoir royal.

(1) *Histoire du Parlement de Bordeaux, depuis sa création jusqu'à sa suppression*, par C. B. F. Boscheron des Portes, Bordeaux, 1877, 2 vol. in-8° — *Le parlement de Bordeaux et la cour des commissaires de 1549*, par E. Brives-Cazes, Bordeaux, 1870, in-8°.

Parmi les autres ouvrages, d'origine récente, à consulter sur le même sujet, on peut citer : *Essais historiques sur le parlement de Bordeaux*, par E. de Brezetz, Bordeaux, 1856, in-8° ; *Fragments d'histoire parlementaire, d'après les registres secrets du parlement de Bordeaux*, par F. Lafferière, Rennes, in-8° ; *Du parlement de Bordeaux au XVIe siècle et de l'un de ses premiers présidents*, par M. Peyrot, Bordeaux, 1863, in-8° ; *Le parlement de Bordeaux et la chambre de justice de Guienne en 1582*, par E. Brives Cazes, Bordeaux, 1866, in-8°, *Les dernières années du parlement de Bordeaux (1775-1790)*, par E. de Larouverade, *ibid.*, 1867, in-8° ; *Les registres secrets du parlement de Bordeaux : Essais historiques et critiques sur ce corps judicaire*, par Boscheron des Portes, Paris, 1867, in-8° de 31 p. ; *Le parlement de Bordeaux et l'avocat général Thibaud de Lavie, sous la Fronde*, par Th. Bazot. Bordeaux, 1869, in-8° ; *Les légistes bordelais*, par E. Brives-Cazes, Bordeaux, 1872, in-8° ; *La Chambre de justice en Guyenne en 1583 et 1584*, *ibid.*, 1874, in-8° ; *Le parlement de Bordeaux sous Louis XV*, par M. Guillaumin, *ibid.*, 1878, in-8° ; *Le président Guillaume Daffis*, par E. Rodier, *ibid.*, in-8°, etc...

Entraîné par le récit d'événements multiples, M. Boscheron des Portes n'a pu qu'esquisser à grands traits la physionomie des divers personnages appelés successivement à la première présidence du parlement de Bordeaux. M. Brives-Cazes, précisant les faits et les dates, ne négligeant aucune information, entrant à plein dans la vie des parlementaires, nous a révélé de nombreux détails aussi importants qu'inédits. Malheureusement, le remarquable travail de ce magistrat s'arrête à l'année 1549, et le lecteur, séduit et captivé par la lecture de ces premiers *Légistes bordelais*, aspire à connaître la vie et les actions de leurs successeurs. C'est en vue d'apporter une utile contribution à cette *histoire* future, que nous publions quelques notes, purement biographiques, sur les premiers présidents au parlement de Bordeaux.

Avant l'adoption du régime judiciaire qui aujourd'hui fonctionne, on comptait en France douze parlements: Paris, Toulouse, Bordeaux, Grenoble, Dijon, Rouen, Aix, Rennes, Pau, Metz, Douai et Besançon, étaient les sièges de cours souveraines (1). Les Conseils supérieurs de Colmar, pour l'Alsace, de Perpignan, pour le Roussillon, et le Conseil provincial pour l'Artois, portaient à quinze le nombre de ces grandes compagnies.

L'art. XX du célèbre traité du 20 juin 1451 (2), par lequel la Guienne était définitivement réunie à la France, stipulait qu'il serait établi *en la cité de Bourdeaux une justice souveraine pour connoistre, discuter et déterminer deffinitivement de toutes les causes d'appel qui se fairoient au dit païs*. L'édit rendu par Louis XI, le 10 juin 1462 (3), n'était donc qu'une confirmation, ou plutôt une reconnaissance de cette création,

(1) Voici les dates d'érection des douze parlements de France : Paris, établi sédentaire en 1304; Toulouse, créé en 1302, supprimé en 1312, rétabli en 1419; Bordeaux, 1451; Grenoble, 1451; Dijon, 1476, supprimé en 1485, rétabli en 1494; Rouen, 1499; Aix, 1501; Rennes, 1553; Pau, 1624; Metz, 1633; Douai, 1668; Besançon, 1674-1676.

(2) Du 20 juin 1451 : « Lettres patentes du roi Charles VII contenans les articles « et traitté accordés entre les commissaires de Sa Majesté et les députés de la ville « de Bourdeaux, pais Bourdelois et autres païs de Guyenne, lors de la réunion de « la Guyenne à la couronne de France, après que les Bordelois en eurent chassé les « Anglois pour se mettre sous l'obéissance du roy de France. » *(Chroniq. Bourdel.)*

(3) *Ordonnances des rois de France*, t. XV, p. 506.

et si longtemps les historiens ont paru soutenir les prétentions de la Cour de Grenoble qui réclamait la préséance, l'importante découverte faite, il y a quelques années, par M. Brives-Cazes (1), prouve surabondamment que le parlement de Bordeaux fonctionnait dès 1452, et par conséquent primait, comme ancienneté, celui de Grenoble.

Longtemps cette compagnie eut une existence quelque peu nomade. La Guienne, ayant été donnée en apanage par Louis XI à son frère Charles, duc de Berri, le parlement siégea à Poitiers de 1469 à 1472. A peine revenu à Bordeaux, la peste le força à s'éloigner de nouveau et à tenir ses audiences à Libourne, 1473. Pour les mêmes motifs, il se réfugia en 1495 à Bergerac, en 1501 à Saint-Emilion, et de nouveau à Libourne en 1515, 1528, 1546 et 1555. En 1653, on le trouve à Agen et à La Réole. En 1675, il est transféré à Condom, et l'année suivante à Marmande. Enfin, après un séjour de douze années à La Réole, il se réinstalle définitivement à Bordeaux.

L'édit de 1462 attribuait au parlement de Bordeaux la Guienne, l'Agenais, les Lannes, avec les sénéchaussées de Saintonge, du Périgord, du Condomois, du Bazadais et une partie de l'Angoumois. Privé de la Guienne pendant son transfert à Poitiers, le parlement avait, à son retour, reçu en compensation du duché d'Angoulême, placé dans le ressort de Paris, le pays d'Armagnac, saisi sur le comte Jean (2). Cette réunion ne fut que momentanée. En 1542, l'Angoumois et quelques autres châtellenies de l'ancien duché d'Orléans, étaient remis sous la dépendance du parlement de Bordeaux; de même pour la Soule, pendant une partie du XVIIe siècle. Enfin, en 1780, la juridiction de ce parlement comprenait le Bordelais, la Gascogne, la Guienne, les Lannes, l'Agenais, le Bazadais, le Périgord, le Limousin et la Saintonge, c'est-à-dire vingt-neuf sénéchaussées.

A cette dernière date, cette compagnie se composait, savoir : d'un premier président, de neuf présidents à mortier, deux chevaliers d'honneur, quatre présidents aux enquêtes, deux présidents aux

(1) *Les grands jours du dernier duc de Guyenne*, Bordeaux, 1867, in-8°. — Voir aussi *Archives historiques du département de la Gironde*, t. IX.

(2) *Archives du département de la Gironde* : Reg. du Parlement, B. 29, pièces 2 et 4.

requêtes, quatre-vingt-onze conseillers, dont sept clercs, un procureur général, deux avocats généraux et deux greffiers en chef. En tout, cent-dix-neuf officiers titulaires (1), ainsi répartis :

A la *Grand' Chambre :* le premier président, six présidents à mortier, les deux chevaliers d'honneur, vingt-huit conseillers lais et deux conseillers clercs.

A chacune des deux *Chambres des enquêtes :* deux présidents, vingt-quatre conseillers lais et quatre clercs.

A *la Tournelle* (2), trois présidents à mortier fixes, et un de la Grand' Chambre, et seize conseillers lais détachés chaque année des trois autres Chambres.

A la *Chambre des Requêtes,* deux présidents et dix conseillers.

Pendant les vacances de la Cour (7 septembre-12 novembre), l'on formait la Chambre dite *de Retenue* ou *des Vacations*. Destinée à prendre connaissance de certaines affaires, elle ne siégeait pas au delà d'une vingtaine de jours.

Au moment de mettre sous presse, nous apprenons qu'un auteur érudit et consciencieux, souvent cité dans ce travail, M. Brives-Cazes, conseiller à la Cour d'appel de Bordeaux, sollicité par de hautes influences, réunit les matériaux nécessaires à une nouvelle *Histoire du Parlement de Guienne.*

(1) Lors de sa création, le parlement ne comprenait qu'un président, quatre conseillers lais, quatre conseillers clercs et quatre huissiers. Les lettres patentes, ignées à Saint-Jean de Luz le 11 mai 1463, attribuaient la rémunération suivante à ces officiers : chaque conseiller lai touchait 15 sols parisis par jour; les conseillers clercs, 10 sols parisis; le premier huissier, 4 sols parisis et les trois autres 2 sols 8 deniers parisis (*Biblioth. de la ville de Bordeaux*, Reg. sec. du Parlem., E 1, f° 6).

(2) Cette chambre était ainsi nommée parce que les conseillers y siégeaient à tour de rôle.

PREMIERS PRÉSIDENTS

I

JEAN TUDERT

1462-1471

Il appartenait à une ancienne famille du Poitou, originaire, dit-on de la principauté de Galles, en Angleterre (1).

Fils d'Olivier Tudert, mort en 1439, Jean Tudert (2) avait été soigneusement élevé par un oncle paternel, portant le même prénom que lui, successivement conseiller au grand conseil, ambassadeur en Angleterre, maître des requêtes de l'hôtel du roi, doyen de l'église de Paris, et évêque de Châlons en 1439 (3). Ainsi protégé, Jean Tudert, après un stage assez court comme avocat, fut pourvu, le 18 décembre 1438, sur la démission de son oncle, de la charge de maître des requêtes dont il prêta serment, entre les mains du chancelier de France, le 20 avril suivant. Ce fut en cette qualité que Charles VII le délégua, le 27 mai 1446, pour instruire le procès fait à Jacmet du Tillay, accusé de calomnies contre le Dauphin (4); peu de temps après, le même prince le chargeait, par deux fois, de missions importantes auprès du duc de Savoie (5).

(1) *Nobiliaire Universel*, par Saint-Allais, t. II, p. 93.

(2) On trouve à la Bibliothèque Nationale (*F. français* vo 20873) un manuscrit contenant la succession chronologique des premiers présidents au parlement de Bordeaux. Jean Tudert y est indiqué sous le prénom de Charles.

(3) *Histoire des grands officiers de la couronne*, Paris, 1726-33, in-f°, t. II, p. 375. — *Eloges de tous les premiers présidents du parl. de Paris*, par l'Hermite Souliers, II° partie, p. 14.

(4) *Histoire de Louis XI*, par P. Mathieu, Paris 1610, in-f°.

(5) L'Hermite Souliers; Moreri.

De 1456 à 1459, Jean Tudert eut mission d'organiser la justice en Guienne (1). Enfin, le 14 juin 1462, il était nommé premier président du Parlement de Bordeaux, rétabli, comme il a été dit ci-dessus, par lettres patentes de Louis XI, et présidait ainsi à l'installation de la nouvelle cour. Cette cérémonie eut lieu le 12 novembre suivant, dans le château de l'Ombrière, désigné par le roi comme siège de ce tribunal. En 1469, il suivait la cour à Poitiers et deux ans après (1471 il se démettait de ses hautes fonctions entre les mains du souverain, qui, en considération de ses services, lui conservait le titre et les honneurs de sa charge (2).

Jean Tudert mourut à Poitiers, le 14 septembre 1473, et fut enterré dans le chœur de l'église des cordeliers de Mirebeau (3). Le martyrologe de cette église contenait la mention suivante :

Anno Domini 1473, septimo Idus Septembris obiit venerabilis Dominus magister Joannes Tuderti, magnus Presidens in parlamento Regis, sepultus in choro Fratrum minorum conventus Mirabelli, in loco in quo cantatur epistola (4).

De Catherine de Chandenier, sa femme, qui mourut deux mois après son mari, Jean Tudert avait eu trois fils : Léon Tudert, avocat au parlement et lieutenant du sénéchal de Poitou; Joachim, lieutenant particulier et maire de Poitiers; et Jacques Tudert, prieur de Saint-André de Mirebeau et archiprêtre de l'église collégiale Notre-Dame de cette ville.

D'après le P. Anselme et le généalogiste de Saint-Allais, cette famille (qui était encore représentée au commencement de ce siècle) portait primitivement *d'azur à une fasce denchée d'argent, surmontée de trois besans d'or*. Depuis 1551, ses armes étaient *d'or à deux losanges d'azur, au chef d'azur chargé de trois besans d'or*.

(1) *Archives Historiques du département de la Gironde*, t. IX, p. 56.
(2) P. Anselme; Moreri.
(3) Chef-lieu de canton du département de la Vienne (Poitou).
(4) L'Hermite Souliers, *ibid.*

II

JEAN DE BÉRARD (1)

1471-1483

Successeur immédiat du précédent, on trouve Jean de Bérard à la tête du parlement de Bordeaux, alors que celui-ci, après la mort du duc de Guienne, revint prendre possession du palais de l'Ombrière (2).

Par lettres patentes, datées de Tours le 27 février 1472, le roi Louis XI commettait Jean de Bérard, seigneur de Chissé, son conseiller et premier président en sa cour de parlement de Bordeaux « pour « remettre ez mains de messire Antoine de Chasteauneuf (Castelnau), « seigneur du Lau, conseiller et chambellan de S M., lieutenant et « gouverneur pour led. seigneur des païs et comtés de Roussillon et « de Cerdagne, les biens confisqués au préjudice des seigneurs de « Duras et de Monferrand, qui lui avoient esté accordés, mais dont il « avoit esté dépouillé comme ayant esté accusé de crimes, pour les- « quels il avait esté constitué prisonnier; mais s'estant esvadé des « prisons et s'estant justifié plainement, Louis XI chargea led. sieur de

(1) D'après une généalogie manuscrite qui se trouve à la Biblioth. Nat. *(Cabinet des Titres)*, Jean de Bérard était fils cadet de Pierre Bérard, chevalier, seigneur de Bleré sur Cher et de Chissé, d'abord maître d'hôtel du roi Louis XI et depuis trésorier général de France. Le frère aîné de Jean, nommé Jacques de Bérard, est qualifié chevalier, seigneur de Bleré, de Chissé, des Roches Saint-Georges. de Gratteloup et de la Croix de Bleré; il est dit encore qu'il épousa, vers 1465, Madeleine de Chasteigner, fille de Guy, seigneur de la Rochepozay et de Madeleine du Puy. — La Chesnaye des Bois (*Nobil. Univ.*, t. II) qui donne une généalogie abrégée de cette famille, ne fait pas mention de Jean de Bérard.

(2) La plupart des auteurs ont ignoré la place exacte que le président de Bérard a tenu dans le parlement de Bordeaux : plusieurs le mettent après Louis Tindo. La *Chronique bourdeloise* ne fait pas mention de ce magistrat, non plus que le manuscrit déjà cité (*F. fr.*, vol. 20873) ; il en est de même des *Chroniques* de de Cruzeau et de Gaufreteau, éditées par la *Société des bibliophiles de Guienne.*

« Berard de remettre en possession led. Chateauneuf de tous les biens « qui avoient esté saisis au prejudice des dits Sr[s] de Duras et Monfer- « rand, entr'autres de la chatellenie de Blanquefort et seigneurie de « Duras, que le roy, depuis ceste accusation, avoit, en 1469, données à « Claude et Antoine de Montfaulcon et à Jean Aubin, seigneur de Ma- « licorne, maire de Bordeaux (1).— C'est ce que fit ledit sieur de Berard « en exécutant les lettres patentes du roy, en 1473, dont il dressa « procès verbal, qui commence en ces termes : l'an de grace mil CCCC « soixante et treize, Jean de Bérard, seigneur de Chissé, conseiller du « roy, nostre Sire, premier président en sa Cour de parlement de Bor- « deaux..... » Ce même procès-verbal fait encore mention de Jean et François Le Breton, procureurs au parlement de Bordeaux, et de Me Arnaud Dussault, conseiller du roi et maître des requêtes ordinaire de son hôtel (2).

Peu de mois après la mission confiée à Jean de Bérard, le duc de Guienne succombait (3), et le parlement, sous la conduite du premier président, opérait sa rentrée solennelle à Bordeaux.

Le 25 mars 1473, le chapitre de l'église métropolitaine de Saint-André ayant été informé que le roi Louis XI prenait à sa charge les frais d'ensevelissement de son frère, dont le corps était resté pendant près d'un an dans une des chapelles de la cathédrale, s'apprêta à procéder aux funérailles du duc avec une grande solennité; le parlement fut invité à assister à la cérémonie. Mais le clerc de ville, qui connaissait les volontés du roi, fit informer le chapitre que tout cet apparat n'était point nécessaire et qu'il suffisait de dire, avant l'ensevelissement, une simple messe honorifique, avec quatre torches; *Et ita fuit sepultus* (4).

Jean de Bérard, qui dut mourir dans le courant de l'année 1483, avait épousé Marie Doriolle, fille aînée du célèbre chancelier Pierre

(1) Voir la généalogie de la maison de Duras, dans le P. Anselme.

(2) *Biblioth. Nat.*, collection Dom Villevielle, vol. 26280 *bis*.

(3) Le 24 mai 1472, d'après la chronique de Blaye (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XII, p. 18.

(4) Les principes économiques de Louis XI s'appliquaient à toutes choses : cependant il fut encore décidé que pendant un an un catafalque, recouvert d'un drap de velours, serait dressé dans l'église et que durant ce même temps il serait dit tous les jours une grand'messe pour le repos de l'âme du duc ; huit *ardits* étaient accordés au sacriste, pour chaque glas funèbre sonné pendant la grand'messe des funérailles (*Archiv. département. de la Gironde* : Reg. capit. de l'église Saint-André, C. 285, p. 92 et 93.

[illegible]

[illegible] de [illegible] Girard, seigneur [illegible]

[illegible] Jeanne [illegible]

[illegible] stipulé que [illegible] la propriété de tous les meubles [illegible]

[illegible] 1504, Marie Doriolle nomme exécu[illegible] [illegible] François Bérard, son fils, et Guillaume [illegible] mari (2).

[illegible] de Bérard, à laquelle appartenait le premier président, [illegible] originaire de Touraine, et portait pour armes : *d'argent à une fasce d'azur, chargée de trois trèfles d'or, et accompagnée de trois sauterelles de sinople, 2 et 1* (3).

(1) *Histoire des grands officiers de la couronne*, par le P. Anselme, t. VI, p. 412.
(2) P. Anselme, *Histoire des grands officiers de la couronne*.
(3) La Chesnaye des Bois, *ibid*.

III

LOUIS TINDO

1483-1500

L'existence de ce magistrat est peu connue; son nom même se trouve différemment orthographié : Darnal l'appelle *Louis Tindo;* de Lurbe, *Louis Tiudo;* les registres secrets, *Louis Tudert* (1). Enfin, M. Tamizey de Larroque le nomme *Louis Tudo,* dans un document par lui publié dans les *Archives historiques de la Gironde* (2).

D'abord secrétaire des finances du roi Louis XI, en 1478 (3), Louis Tindo est qualifié premier président du Parlement de Bordeaux dans les lettres patentes, portant confirmation des officiers de cette Cour, expédiées à Amboise et signées du roi Charles VIII, le 13 septembre 1483 (4). Ces lettres font encore mention de Pierre Bragier, second président, et de Jean de Chassaignes, tiers président; des conseillers clercs Jean Dupont, Bernard Duclaud, Guillaume de Leymarie, Jean Bonnal, Jean Sisvols, Antoine de Pompadour, Pierre de Vallée, Thibaud de Lespinay, Jacques d'Agés; parmi les conseillers lais, Pierre de Champeaux, Jean-Raphaël, Henri Ferraignes, Aimery La Boyrie, Raymond Dufour, Nicolas Ruffineau, Jean de la Vilatte et Guillaume d'Abzac de la Douze. Les officiers du roi nommés, sont : Me Martial Bermontet, avocat et Me Jacques Chaussade, procureur (5).

(1) La généalogie de la maison de Tudert, publiée par Moreri, ne fait, à cette date, mention d'aucun Louis Tudert.

(2) Tome I, p. 393. — 28 juillet 1483 : *Lettre de Charles VIII à Louis Tudo, premier président du parlement de Bordeaux, touchant certaines violences faites contre l'évêché d'Agen.* Il importe de remarquer que la suscription de ce document est ainsi libellée : *A nostre ami et feal conseil et premier président du parlement de Bourdeaux, maistre Louis Tudo.*

(3) *Preuves des libertés de l'église gallicanne*, t. III, part. II, p. 202.

(4) *Bibliothèque de la ville de Bordeaux :* Registres secrets du Parlement, Ms. E I. — On trouve encore ces lettres à la fin des *Commentaires sur l'usance de Saintes*, par Dussault, 1722, in-4°.

(5) Voir, sur ces divers magistrats, l'ouvrage déjà cité de M. Brives-Cazes : *Le parlement de Bordeaux et la cour des commissaires de 1549.*

IV

P. M. DE LA MARTONIE

1500-1514

Pierre Mondot de la Martonie (*alias* la Marthonie), chevalier, seigneur de Saint-Jean-d'Ecole, de Thiviers, de Condat, de Puiguilhem et de Milhac, né en 1466, était fils d'Etienne de la Martonie, conseiller au parlement de Bordeaux (1), et d'Isabeau de Pompadour (2). Il était déjà premier président au parlement de cette ville, lorsque, en 1506, il fut convoqué aux Etats de Tours, uniquement assemblés pour traiter du mariage de Claude de France, fille aînée de Louis XII et d'Anne, duchesse de Bretagne, avec le duc de Valois, depuis François Ier. Appelé dans le Conseil secret du roi, Mondot y donna son avis après l'évêque et le premier président du parlement de Paris; tous trois *y parlèrent bien longuement pour mieux ouvrir les esprits et entendemens des autres, tellement que tous d'une voix et opinion se accordèrent à ce*

(1) D'abord lieutenant du sénéchal du Périgord, Etienne de la Martonie avait été reçu conseiller à Bordeaux en 1485; l'année suivante, il obtenait des provisions de second président, qu'il ne put faire enregistrer sur l'opposition formée par Pierre Bragier, président en la même cour. Etienne de la Martonie continua donc à siéger, jusques en 1492, comme simple conseiller. (*Le parlement de Bordeaux*, par E. Brives Cazes.)

(2) *Armorial général d'Hozier*, Reg. I, 1e part., p. 369. — Mondot avait quatre frères plus jeunes que lui, qui tous occupèrent des situations élevées : Jean, le cadet, fut successivement abbé de Peyrusse et évêque de Dax, en 1516; Gaston, le troisième, d'abord conseiller au parlement de Bordeaux, succéda à son frère Jean sur le siège épiscopal de Dax (sur ces deux frères, voyez *L'église métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux*, par H. Lopès, réédition annotée par M. l'abbé Callen, Bordeaux, 1884, in-8°, t. II, p. 420); Robert, le quatrième, fut maître d'hôtel ordinaire du roi; enfin, le cinquième fut chanoine et archidiacre de l'église cathédrale de Bordeaux et membre du conseil privé du roi.

que la requête des dits Etats étoit bonne, juste et raisonnable, et sur ce supplièrent le roy accorder le dit mariage (1).

D'après Pierre de Lancre (2), M. de la Martonie fut chargé, en 1509, par le même roi Louis XII, de se rendre au pays de Labourd pour y régler, avec les envoyés de la reine d'Espagne, les contestations qui s'étaient élevées entre les habitants des deux pays au sujet de la navigation sur la rivière la Bidassoa (3). Ce même auteur, qui dit avoir eu entre les mains la sentence intervenue entre les deux nations, ajoute que le premier président, s'étant abstenu d'aller vérifier en personne l'état des lieux, laissa surprendre sa bonne foi. L'accord, signé entre les parties, fut tout à l'avantage des Espagnols; ceux-ci, en effet, pouvaient user, sur ladite rivière, de toutes sortes d'embarcations, alors que les Français n'avaient le droit de se servir que de bateaux sans quille.

Vers la même époque, secondé par le conseiller Compagnet d'Armendarits (4), commissaire délégué par le roi, Mondot rédigea la coutume de Bayonne.

L'arrêt d'homologation ne fut obtenu que le 9 juin 1514, et depuis le 3 février de la même année, Mondot de la Martonie avait été appelé à Paris, comme premier président, en remplacement d'Antoine du Prat, nommé chancelier de France (5). Ce fut lui, dit-on, qui proposa à François Ier d'abolir la pragmatique sanction, et qui décida ce même souverain à disposer en faveur des pauvres des amendes imposées par les tribunaux aux plaideurs (6). Il sut enfin acquérir à un si haut degré la confiance du roi, que, lors du départ de celui-ci pour l'Italie, où il amenait son chancelier, ce prince lui confia la garde du petit sceau et le nomma conseiller privé de la Régente, *comme celuy dont la suffisance et capacité luy estoient cognues de longue main* (7).

(1) *Le Cérémonial françois*, par D. Godefroy, 1649, in-fo, t. II, p. 290. — Biblioth. Nation., *F. français*, vol. 20131.

(2) *Tableau de l'inconstance des mauvais anges et démons*, 1612, in-4°, p. 34.

(3) La rivière la Bidassoa prend sa source dans la vallée de Bastan, limite la France et l'Espagne, et se jette dans le golfe de Gascogne entre Hendaye et Fontarabie.

(4) Compagnet d'Armendaritz, conseiller clerc au parlement de Bordeaux de 1504 à 1515.

(5) L'Hermite Souliers, *ibid.*, p. 57.

(6) *Nobiliaire Universel*, *ibid.*, t. V, p. 74.

(7) L'Hermite Souliers, *ibid.*

M. de la Martonie occupa peu ce poste de confiance; il décéda à Paris, au commencement de l'année 1517 (1), laissant de Jeanne de Vernon, sa femme, deux enfants en bas âge.

La maison de la Martonie, originaire du Périgord, a fourni au pays de nombreuses illustrations. Sans compter Mondot et ses frères, l'on trouve encore : Henri de la Martonie, évêque de Limoges, en 1587, mort le 1er octobre 1618; Geoffroy de la Martonie, successivement docteur ès-droit, chanoine et trésorier de l'église métropolitaine Saint-André de Bordeaux, conseiller-clerc au parlement de cette ville (2), sacré évêque d'Amiens, le 15 août 1577, et Raimond de la Martonie qui, en 1619, succéda à son oncle, Henri, sur le siège de Limoges.

Cette famille portait pour armes : *De gueules au lion d'or, langué et onglé de sable.*

(1) D'après La Chesnaye Des Bois (*Diction. généalog.*, édit. in-8°, de 1761), M. de la Martonie mourut empoisonné.

(2) Ses provisions sont du 24 avril 1568 et se trouvent aux *Archives Départementales de la Gironde*, Reg. B, 38, f° 20. — Il se démit de ses fonctions le 6 septembre 1577, en faveur de Me Raimond de Massip, avocat (*ibid.*, B. 39, f° 398).

V

JEAN DE SELVE

1514-1519

Magistrat aussi savant qu'ambassadeur éloquent et expérimenté, la biographie de Jean de Selve, tour à tour premier président aux parlements de Rouen, de Bordeaux et de Paris, ministre plénipotentiaire en Espagne et en Angleterre, est généralement connue : nous aurons donc peu de choses à dire sur lui (1).

Issu d'une ancienne famille originaire du Milanais, émigrée dans le Limousin, Jean de Selve, chevalier, seigneur de Cromières, de Villiers et de Duyssen, avait déjà rempli les fonctions de premier président au parlement de Rouen lorsqu'il fut appelé, en 1514, à prendre la succession de Mondot de la Martonie. Il ne dut faire qu'un fort court séjour à Bordeaux : par lettres patentes, en date à Milan du 28 décembre 1515, François Ier déclare vouloir que Mre Jehan de Selva, vice-chancelier du duché de Milan, jouisse, bien qu'absent et retenu à son service, des gages attachés à l'office de premier président au parlement de Bordeaux ; en conséquence les présidents trésoriers en la généralité de Guienne sont invités à payer aud. de Selva, les gages à lui dus, pour une année et demie, à raison de quatorze cent cinquante livres par an (2).

Après la perte du Milanais, Jean de Selve fut choisi pour présider le parlement de Paris. En 1525, la régente le chargea, de concert avec

(1) Indépendamment des grands Recueils biographiques Michaud et Didot, on peut encore consulter le *Diction.* de Bayle : *De viris Aquit. illust.*, par De Lurbe, p. 96; Moreri, vo Selve; *Eloge historique du parlement*, par le P. de la Beaune, édit. de 1753, in-4°, p. 17; le P. Simplicien, t. IV, p. 240; L'Hermite Souliers, p. 61; *La captivité du roi François Ier*, par A. Champollion Figeac, dans la collection des Documents inédits pour servir à l'Histoire de France, etc.

(2) *Archiv. département. de la Gironde*, Reg. B. 30, fo 213.

Philippe de Chabot et l'archevêque d'Embrun, de négocier la délivrance du roi, son fils, fait prisonnier à Pavie, et après la conclusion de la paix (14 janvier 1526), celle des enfants de France, donnés en otage à l'empereur Charles-Quint.

Jean de Selve mourut à Paris, en décembre 1529, « avec la réputation « d'un des plus signalez hommes de ce royaume et fut enterré en « l'église de Saint-Nicolas du Chardonneret de Paris, en laquelle ses « enfans luy firent ériger cette épitaphe (1) : »

D. O. M.

Joanni Selvœ Parisiensis senatus amplissimi ordinis presidi summo, magnœ probitatis atque integratis viro, deque Republica (in qua multos honoris et dignitatis gradus, cum eos propter incredibilem ejus moderantiam non concupivisset, adeptus est) bene merito. Apud Insubres, Anglos atque Hispanos, cum de rebus maximis ad eos missus est, ob eximiam ejus in administrandis negotiis prudentiam, cæterasque non vulgares virtutes prœcognito, valdeque laudato; Regi magno Francisco a quo in sanctius atque interius consilium assumptus est, ob exploratam difficilimis atque gravissimis temporibus fidem ejus et industriam, grato atque probato : Cæciliæque Buxiæ Bonæ gnati caste, pudice ac liberaliter ab illis, dum vixerunt educati parentibus optimis atque charissimis, P. P.

Armes : *d'azur à deux fasces ondées d'argent.*

(1) L'Hermite Souliers, *ibid.*

VI

FRANÇOIS DE BELCIER

1519-1544

Conseiller au parlement de Bordeaux dès l'an 1512 (1), François de Belcier, chevalier, seigneur de Saint-Germain, succéda en 1519 à Jean de Selve, appelé, on l'a vu, à la présidence du parlement de Paris. Par lettres patentes, datées de Romorantin le 14 janvier 1520, M. de Belcier fut commis par le roi pour rédiger la coutume de Bordeaux, dont, paraît-il, Mondot de la Martonie avait esquissé le plan (2).

Le lundi, 9 avril 1526, le roi François Ier, *reversus nuper in Galliam,* s'embarquait à Langon, et, accompagné par une flotille de petits navires, se dirigeait vers Bordeaux. Sur son passage, les populations riveraines se précipitaient en foule à sa rencontre. Ce même jour, entre deux et trois heures de l'après-midi, le roi arrivait à Bordeaux (3). Dès qu'il eut fait son entrée dans la ville, il fut harangué par Philippe de Chabot-Brion, maire de cette ville, revêtu d'un manteau étincelant d'or et de pierres précieuses, rehaussé de soie pourpre et blanche sur un tissu de velours uni. Douze magistrats de la ville (jurats) vêtus également de soie blanche et pourpre nuancés, le suivaient. Le roi, coiffé de sa couronne, tout resplendissant d'or, ayant à ses côtés les cardinaux de Bourbon et de Lorraine, fut conduit sous un dais doré que quatre magistrats, placés aux angles, tenaient suspendu par des mats coloriés. Il entra dans la ville par la porte de pierre (4), et fran-

(1) *Le parl. de Bord. et la cour des commissaires en 1549*, par E. Brives Cazes.

(2) *Commentaire sur la coutume de Bordeaux*, par A. de Ferron.

(3) Le chanoine H. Lopes (*L'Église Saint-André de Bordeaux*, t. I, p. 192) a déjà donné le récit de cette entrée, d'après une version latine contenue dans les registres capitulaires de cette église (G. 286, f° 116). La poétique traduction que nous donnons est l'œuvre des savants archivistes du département; elle nous a paru mériter les honneurs d'une réimpression.

(4) Le chroniqueur J. de Gaufreteau nous apprend que la porte *du Caillou*, ou du palais de l'Ombrière, fut bâtie en 1493. (T. I, p. 36.)

chit un arc de triomphe décoré de fleurs de lys. C'est là que le parlement de Bordeaux, en robes rouges, l'attendait pour le saluer. Après avoir échangé des allocutions avec cette compagnie, François Ier traverse des rues tendues de toutes parts d'étoffes et de tapisseries et ombragées par de riants feuillages, au milieu des musiciens, des chanteurs et d'une foule ivre de joie. Il admire les richesses de la ville, les jeux, les théâtres publics. Les quatre ordres mendiants et le clergé séculier, revêtu de riches vêtements sacerdotaux, s'avancent au-devant de lui, précédés des reliques, des trésors et des croix renfermés dans les temples. Le roi se montre plein de vénération pour ces objets sacrés. Dès qu'il est arrivé rue du Loup, il se trouve devant une fontaine d'où s'échappe le vin le plus pur. Elle est entourée d'une grille dorée et tout autour des gens costumés en bergers, étincelants d'or et de soie, recueillent, dans des coupes et dans des bassins, le vin qui tombe du sommet et qu'ils offrent à la foule des passants. De là, le cortège se rend directement à l'église Saint-André, *opus sane Diane quondam Ephesie templo haud quanquam dispar, si singula in eo diligens scrutator expendat.*

A l'intérieur du monument, les chanoines attendent le roi, revêtus de leurs habits de soie, d'or et d'argent. Le doyen, les archidiacres, le chantre, le sacristain, tous les chanoines s'avancent processionnellement à la rencontre du souverain. A leur tête, marche Jean de Foix, archevêque de Bordeaux, *archi-flamen,* cousin du comte de Candale, issu du sang royal, coiffé de la tiare et revêtu de tous les insignes de l'épiscopat (1). On apporte les Évangiles : le roi prête sur ces livres saints le serment habituel et aussitôt Étienne Maleret, le premier des juristes en droit civil et en droit canon, le plus remarquable des orateurs de son temps, prononce un discours sur la piété, la religion et la justice des rois; il proclame François Ier digne de ses ancêtres, rappelle le traité d'alliance perpétuelle, le concordat qu'il a conclu avec Léon X, et félicite le roi d'avoir, par ce pacte, affermi les institutions religieuses.

Le roi lui répond en ces termes : « Je sais fort bien, sire orateur, « que je ne mérite pas toutes les louanges que vous m'adressez, mais « j'espère, avec l'aide de Dieu, pouvoir y parvenir. J'ai pu expéri« menter dans l'adversité et votre foi et votre bon vouloir. Dès

(1) Jean de Foix mourut au château de Cadillac, le 25 juin 1529. Le dimanche suivant il fut enseveli à Langon, dans le couvent des Carmes. (*Ibid.*, p. 178.)

« aujourd'hui pour jamais vous pouvez m'éprouver comme protec-
« teur, comme défenseur, comme roi. »

Après ces paroles, le roi sort accompagné de sa suite. Les chœurs d'enfants et de musiciens l'accompagnent jusqu'à sa sortie de l'église. *Tam dulci exquisito que modulorum concentu contrespuere ut nihil usque ne Apollo quidem cum suis musis eque mortalium aures demulcerit.*

Les registres secrets de cette époque fournissent quelques détails sur la présidence de François de Belcier : le 14 mars 1532, on le voit surveillant l'enregistrement de l'édit royal prohibant de porter *autres harmes qu'espées et poignards* (1), et le 10 avril 1535, il assiste à l'audience qui fixe certains points de discipline intérieure de la cour : secret des délibérations, mode de sollicitations, création d'une audience bi-mensuelle, dite *des mercurialles*, etc... (2)

Le 15 novembre 1539, la cour fut avisée que M. d'Orléans, second enfant de France, avait pris la route de Bordeaux, allant au-devant de l'Empereur Charles-Quint, *qui venoyt des Espaignes en ce royaume.* Aussitôt les Chambres se réunissent et arrêtent le cérémonial qui devra être observé à l'entrée des deux princes :

« Le premier décembre, Charles d'Autriche, empereur, fist son
« entrée en ceste ville de Bourdeaux, accompagné du duc d'Albe et
« autres princes et seigneurs, au devant duquel, par commandement
« du Roy, la cour alla comme cour, Mes^rs les présidens parés de leurs
« manteaux et mortiers; les conseillers et gens du roy avec leurs
« robbes d'escarlatte et chaperons cours fourrés, le greffier aussy avec
« sa robbe d'escarlatte et épitoque, le premier huissier avec son mor-
« tier et tous les autres huissiers; et s'en allèrent, les dits seigneurs,
« jusqu'au portail du Chapeau-Rouge, par lequel devoit entrer led.
« Empereur; et, pour cause de la pluye et indisposition du tems, fut
« mandé à lad. cour qu'elle attendit à faire son oraison jusques à ce
« que led. Empereur fust à son logis, et à l'entrée dud. Empereur luy
« fut présenté le poile, et estoient joustes et à costé de luy, monsei-
« gneur le Dauphin, duc d'Orléans et connestable. Aussy luy furent
« présentées les clefs de la ville, faites en argent, et après fut faite,

(1) Biblioth. de Bordeaux, E. 1, f° 123 v°.
(2) *Ibid*, f° 143.

« par led. sieur premier président, l'oraison en la maison dud. Empe-
« reur, comme avoit esté par lad. cour délibéré *en blanc* (1). »

En mars 1544, M. de Belcier présida encore à la réception à Bordeaux de Marguerite d'Angoulême, duchesse d'Alençon, reine de Navarre et sœur du roi régnant. Une députation du parlement se porta au-devant de la princesse et la reçut à la porte *Caillou*. Cette fois aussi le président eut l'honneur de souhaiter la bienvenue *à la Marguerite des Marguerites* (2).

Enfin, après vingt-cinq années d'exercice, François de Belcier décédait à Bordeaux le 30 décembre 1544 : par son testament, il manifestait le désir que son corps fût porté à Périgueux, berceau de sa famille. Informé de cette mort, le parlement se réunissait aussitôt et décidait qu'il assisterait en corps aux obsèques de son chef : « ce qui fut fait « le lendemain, le corps duquel les quatre plus anciens conseillers « portoient, et les trois présidens conduisoient les trois enfans dud. « Sr président (3), chascun un, et un des huissiers portoit le manteau « et un autre huissier le mortier (4). »

Les Belcier avaient pour armes : *d'azur à une bande d'or ondée.*

(1) Biblioth. de Bordeaux, E. 1, p. 165 v°.

(2) Bibliothèque de Bordeaux, *ibid.* p. 339. — Voir, pour les détails de la réception et de la visite à la Cour de la reine Marguerite, l'ouvrage déjà cité de M. Boscheron des Portes, *Histoire du Parlement de Bordeaux*, t. I, p. 60 et suiv.

(3) De son mariage avec Louise de Polignac, François de Belcier laissait trois fils et une fille : 1° Antoine de Belcier, successivement jurat de Bordeaux en 1546, conseiller au parlement le 16 novembre 1551 et président à mortier le 17 décembre 1567; 2° Jean de Belcier, conseiller au grand conseil; 3° Martial de Belcier, avocat en parlement, et 4° Jeanne de Belcier, mariée à Me Jean de Thibaud, avocat en la cour. (Biblioth. Nat., cabinet des titres, vol. 165.)

(4) *Reg. Sec.* E. I, p. 363.

VII

FRANÇOIS DE LAGE

1545-1555

Le 1er juin 1545, le roi François Ier se trouvant à Mortaigne, signait les lettres de provisions de François de Lage, comme premier président du parlement de Bordeaux (1). D'après le manuscrit déjà cité (2), M. de Lage était encore à Paris, poursuivant l'enregistrement de ces lettres patentes, lorsqu'en juillet le Parlement, qu'il était appelé à présider, lui écrivit pour lui demander d'appuyer de tout son pouvoir l'avocat général Fronton de Béraud, « député devers le Roy pour les affaires du parlement. » Le premier août, François de Lage prêtait serment et était admis à faire les fonctions de sa charge.

La présidence de ce magistrat devait être plus accidentée que celle de ses prédécesseurs. Il arrivait à Bordeaux au moment où la Réforme prenait son essor, et l'on sait combien les idées nouvelles, émises par les *religionnaires,* se propagèrent avec une force et une rapidité, inquiétantes surtout pour la royauté. Presque en même temps, avait lieu la révolte de Bordeaux, dont les conséquences devaient être si fâcheuses pour la ville.

(1) *Archiv. départ. de la Gironde*, Reg. B. 32, f° 80. — D'après Blanchard, L'Hermite Souliers, Moreri et plusieurs autres écrivains, François de Lage, reçu conseiller au parlement de Paris en 1522 et peu à près président aux enquêtes, était originaire du Limousin et appartenait à la maison de Laage de Puylaurens, dont un des membres, créé duc de Puylaurens en 1634, joua un rôle assez considérable sous Louis XIII. Le P. Anselme (*Hist. des grands officiers*, t. IV, p. 386) qui donne une généalogie des de Laage, ne fait nullement mention du premier président. — Au XVIe siècle, il existait à Bordeaux une famille de Lage; on trouve souvent mentionnés, dans les registres des notaires de cette époque, Jehan et autre Jehan de Lage, père et fils, écuyers et avocats en la cour. Peut-être appartenaient-ils à la même maison que François de Lage?

(2) *F. français*, vol. 20873.

S'inspirant des grandes traditions du parlement de Paris, François de Lage eut d'abord pour objectif la réorganisation des services de la cour : plusieurs arrêts furent rendus dans ce sens et de notables améliorations furent unanimement délibérées (1). En mai 1546, la peste ayant fait son apparition dans Bordeaux, le parlement se transporta à Libourne, où les audiences s'ouvrirent le 2 août. C'est à partir de ce moment que l'on rencontre les premières traces de la procédure suivie contre les partisans de la nouvelle religion (2).

Informé que les catholiques de Sainte-Foy étaient troublés dans l'exercice de leur culte, le parlement décréta à sa barre, le 18 janvier 1547, le juge et le substitut du roi en ladite juridiction. Ceux-ci, ayant eu l'audace et l'irrévérence de comparaître devant la cour, vêtus plutôt comme des *gabarriers* et des *marchands* que comme des officiers de justice, le premier président ordonna aussitôt leur incarcération. Après quoi, les Chambres assemblées délibérèrent que les conseillers Chaumont (3) et d'Alesme (4) les interrogeraient sur les faits suivants : « Pourquoy, malgré les arrests du parlement, les cerémonies de « l'Église n'estoient plus accomplies dans leur ville ? sur ce que, lors « de la feste de Tous les Sains, les femmes qui avoient voulu faire « leur dévotion avoient été obligées de se rendre en cachette au cou- « vent des Cordeliers et de transporter sous leurs robbes, les chandel- « les qu'elles ont toute leur vie accoustume offrir ; qu'à l'enterrement « des deffunts on ne porte ni lumières, ni chandelles, ni croix ; si on « sonne les cloches ? quel régent ils ont et toutes autres questions « que les dits conseillers jugeront à propos de leur poser (5). »

(1) A la date du 13 novembre 1545, les *Reg. Sec.* (E. 1. p. 375) contiennent la mention suivante : « M. de Lage, premier président, a dit qu'en la court de parlement « de Paris sont accoustume estre leues plusieurs ordonnances concernant le service « de la court, lesquelles pourroient servir grandement à plusieurs de la cour qui « pourroient pêcher par ignorance..... Déliberé que MM. de la Chassagne, de Lur « et Chaumon seront délégués devers le roy et MM. de son conseil privé pour « obtenir de la court du Parlement de Paris l'extrait des ordonnances quy ont « accoustume estre leues. » — (Voy. aussi *Arch. Historiq. de la Gironde*, t. XII, p. 129.)

(2) Le cadre de cette étude ne nous permettra pas de citer tous les faits de ce genre que nous avons relevés : nous indiquerons sommairement les principaux et ceux que nous croirons inédits.

(3) Clinet de Chaumont, conseiller dès 1523 ; il mourut en 1555 et fut remplacé par Me Joseph d'Eymar. (*Arch. dép.*, B., 34, f° 233).

(4) Jean ou Léonard d'Alesme, l'un et l'autre alors conseillers au parlement de Bordeaux, et tous deux auteurs d'ouvrages fort remarqués.

(5) *Reg. Sec.*, E. 1, p. 395.

Pendant qu'il était occupé à juger cette affaire, le parlement reçut, *sur le fait de la religion,* un si grand nombre de requêtes que le premier président jugea nécessaire de réunir la compagnie et de prendre son avis. Le 10 février, la cour ordonnait « que les présidens « et conseillers d'icelle, quy à l'advenir yront en commission pour le « fait de l'hérésie, seront payés par les Évesques du diocèse desquels « ils yront, ou autres que la cour ordonnera, attendu l'évidente né- « gligence desd. évesques et autres qui devroient y avoir pourveu « et ont esté négligens (1). »

Peu de jours après cet arrêt, le sacre du roi Henri II ayant été notifié officiellement à la cour, MM. de Lage, premier président, de Pompadour, de Carle et de Brassac, conseillers, furent députés vers le nouveau souverain, pour, au nom de la compagnie, lui rendre *les devoirs et obéissance* qu'elle lui devait. Une somme de deux cents livres était généreusement mise à la disposition des membres députés (2).

Les 8 et 11 août 1548, avertis que l'impôt nouvellement mis sur le sel avait occasionné une révolte en Saintonge et en Angoumois et que le soulèvement tendait à gagner la Guienne, les jurats de Bordeaux écrivaient au roi de Navarre, gouverneur de la province, et à M. de Monneins, son lieutenant, les priant de les secourir au plus tôt (3). Malgré les précautions prises par les magistrats et par le lieutenant du roi, accouru au premier appel, l'émeute ne tarda pas à éclater. On sait à quels excès se portèrent les révoltés, encouragés qu'ils furent par le défaut de fermeté dont fit preuve en cette occasion le parlement, et le châtiment que le connétable Anne de Montmorency infligea à la ville (4).

A la suite de cette révolte, le parlement fut interdit pendant près de dix-huit mois et remplacé par deux Chambres, l'une civile et l'autre criminelle, à la tête desquelles furent placés les présidents de Lage et Brinon (5). Ce fut seulement le 28 décembre 1549 que le roi, cédant

(1) *Reg. Sec.*, E. 1, p. 397.

(2) *Ibid.*, *ibid.*, p. 401.

(3) *Arch. Historiq. de la Gironde*, t. X, p. 24 et suiv. — Voir aussi le vol. XII, p. 346 et suiv.

(4) *Hist. Univers.*, par J. A. de Thou, t. I, liv. v. — *Histoire génér. de France*, par Scipion Dupleix, Paris, 1634, in-f°, t. III, p. 492. — *Histoire de France*, par Garnier, t. XXVI, et la *Chronique Bourdeloise*.

(5) Sur la création et l'organisation de ces deux chambres, consulter l'ouvrage de M. Brives-Cazes, *Le parlement de Bordeaux et la cour des commissaires de 1549*.

aux nombreuses requêtes des Bordelais, consentit au rétablissement de la cour. Les lettres expédiées ce même jour furent lues en audience solennelle le 7 janvier suivant : le lendemain, *la messe ouye,* le parlement reprenait le cours de ses travaux. Enfin, le 4 octobre 1550, les Chambres décidaient qu'il « serait fait une procession générale, à « laquelle assisteroit le clergé et les jurats, affin de rendre graces à « Dieu de ce que le roy avoit remis la ville de Bordeaux à prier Dieu « pour luy (1). »

Pendant encore cinq années, le président de Lage resta à la tête du parlement. Le 30 juin 1555, *heure de 10 heures,* il décédait en sa maison, sise paroisse Saint-Projet; le lendemain, 1er juillet, il était enterré ***publiquement, en habit de cordelier*** (2), et inhumé dans le couvent des religieux de la Petite Observance. Ses obsèques, auxquelles la Cour assista, donnèrent lieu à un conflit entre les chapitres Saint-André et Saint-Seurin : le premier réclamait l'honneur d'officier, le président étant mort sur son *territoire;* le second prétendait au même droit, le couvent de la Petite Observance relevant de Saint-Seurin. Les conseillers, qui attendaient patiemment dans la rue la levée du corps, se formèrent alors en tribunal, et statuant sur l'heure, décidèrent « par pro- « vision et sans préjudice du droit des parties, qu'un des chanoines de « l'église Saint-André, qui s'est trouvé prest à dire la messe, dira icelle « messe; neanmoins que led. chapitre Saint-Seurin accompagnera led. « corps de la maison dud. feu jusques au couvent de la Petite Obser- « vance, ou led. feu avoit esleu sa sépulture (3). »

De même que les de Laage de Puylaurens, le premier président portait pour armes : *d'or à la croix pleine de gueules* (4).

(A suivre). C. DE BUROSSE.

(1) *Reg. Sec., ibid.*, 454 et 475.

(2) *Chroniq. Bourdel.*, par de Lurbe, part. I, f° 31. — C'était alors de mode d'être inhumé en costume de religieux. En 1502, Gilles Dauphin, général des Cordeliers, par reconnaissance des bienfaits que son ordre avait reçus du Parlement de Paris, envoya à tous ses officiers la permission de se faire enterrer en habit de cordelier. En 1503, il donna la même autorisation au prévot des marchands et échevins de Paris (*Essays historiq.*, par Saint-Foy, t. I, p. 3). Depuis chacun se donna cette liberté.

(3) *Reg. Sec.; ibid.*, p. 605.

(4) L'Hermite Souliers, *ibid.*

L'ABBÉ MAUDOUX

CONFESSEUR DE LOUIS XV

(Suite et fin.)

En 1770, Maudoux fut nommé confesseur de la Dauphine Marie-Antoinette, fille de François de Lorraine et de l'impératrice Marie-Thérèse.

Au commencement du mois de juillet, Alexandre Milon, évêque de Valence, le félicita en ces termes : « Quoique je n'aie pas l'honneur de vous connaître particulièrement que par la qualité de confesseur de Sa Majesté, *cet ami choisi entre mil autres,* avec autant de justice que de discernement dans un temps où cette place a répandu tant de nuages dans l'Église de France, qui ne sont pas encore peut-être entièrement calmés, recevez, je vous prie, mes compliments sur le choix que notre jeune et si aimable Dauphine vient de faire d'elle-même de vous pour le même emploi auprès d'elle. Rien n'est plus capable de lui concilier l'estime générale et l'amour de la France, et ne vous fait en même temps plus d'honneur. J'espère que vous voudrez bien là-dessus recevoir l'hommage des sentiments les plus respectueux avec lesquels j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très-humble et très-obéissant serviteur. ALEXANDRE, *évêque de Valence.* A S. Benoist-sur-Loire, ce 3 juillet, 1770. »

De son côté le Général des Barnabites envoya aussi ses félicitations au confesseur de la Dauphine, ajoutant dans la lettre qu'il lui écrivait de Rome, le 13 juillet 1770 : « Je voudrais voir réunies sur votre tête, Monsieur, toutes les places qui demandent une supériorité de lumière, de prudence et de religion, parce que je serais assuré qu'elles seraient remplies éminemment. Et en vous parlant ainsi, j'ai la consolation de me dire à moi-même qu'il n'y a personne qui osât me désavouer. »

Veut-on savoir quelle était, au point de vue temporel, la condition d'un confesseur de la Dauphine à cette époque? L'abbé Soldini nous l'apprendra, et en même temps qu'il satisfera notre curiosité, il nous fera mieux comprendre le désintéressement de l'abbé Maudoux.

« Voici quel étoit mon état de confesseur de feu madame la Dauphine : 1,200 livres de gages; 6,000 livres pour nourriture, bois et bougies, et 3,000 livres de carrosses, logement au Grand commun (1), et chez les Mathurins à Fontainebleau. Je ne faisais point les grands voyages de Compiègne et de Fontainebleau avec mes chevaux; on venoit me prendre à Paris avec quatre chevaux, dont le premier relais étoit à Louvres, et le second à Villeneuve qui m'entroit dans Compiègne; pour Fontainebleau, avec le même nombre de chevaux et un seul relais à Essonnes, qui m'entroit dans ce lieu. Aux deuils, on habilloit en noir mon laquais avec l'habit de valet de pied, et mon cocher avec celui de palefrenier. Dans les commencements, mes chevaux et mon cocher étoient logés aux Écuries; on eut pour celui-ci et pour ceux-là de si mauvaises façons, que je pris le parti de louer : vous vous en souvenez. On donnoit à mon cocher un lit et deux paires de draps aux renouvellemens, c'est-à-dire tous les cinq ans, depuis qu'ils ont été retardés. On ne blanchissoit pas mon cocher, on ne nourrissoit pas mes chevaux. A Fontainebleau, mon carrosse, qui étoit aux armes de la Princesse, étoit remisé, mais point à Compiègne. Le traitement étoit le même en tout pour le confesseur de la Reine, excepté pour le carrosse qu'on entretenoit de tout aux Écuries : on lui fournissoit voitures, chevaux : on payoit, logeoit et habilloit son cocher et son laquais, celui-ci en valet de pied, celui-là en palefrenier; et on leur donnoit en les habillant ce qu'on appelle petite oie (2), et tous les deux ans un manteau au laquais, et une redingote au cocher. Aux voyages, il étoit également conduit par relais, et tout étoit logé aux Écuries de la Reine, excepté le laquais. Il y avoit à Paris, pour le confesseur de la Reine, un fort spacieux logement aux Écuries qu'elle avoit alors près le Palais-Bourbon, que le garde-meuble de la Reine garnissoit. Voilà, mon très-respectacle abbé, le détail le plus vrai et le plus circonstancié. »

L'année suivante (1771), les religieuses de la congrégation de Notre-Dame du couvent de Compiègne, qui allait être transféré à

(1) Lorsque Louis XIV eut résolu d'habiter Versailles, il fallut élever un bâtiment assez considérable pour pouvoir y placer les différents services de la maison du Roi et de la Reine. A cet effet, on construisit en 1678 l'énorme édifice qu'on appelait autrefois le Grand-commun, et qui est aujourd'hui l'Hôpital militaire de Versailles.

(2) « Rubans et garnitures qui servent d'ornements à un habit, à un chapeau, etc. » (Dict. de Trévoux). — « Les bas, le chapeau et les autres ajustements pour rendre un habillement complet. » (Littré).

Versailles, perdirent leur supérieur, l'abbé Clément, célèbre prédicateur (1). Pour les consoler de cette perte, l'archevêque de Paris songea à leur donner l'abbé Maudoux. Bergier écrit en effet à ce dernier, le 27 août 1771 : « Lorsque j'ai présenté vos hommages à M. l'archevêque, voici une de ses réponses : — Eh! bien, il consent à être supérieur de la congrégation? — Monseigneur, j'ignore si cette supériorité lui a été proposée. — Quand j'ai vu que cette commission vous faisait peur, j'ai jeté les yeux sur lui et il faut bien qu'il accepte. — Monseigneur, j'ai eu l'honneur de vous exposer mes raisons, et peut-être M. Maudoux en aura d'aussi fortes pour s'excuser. — Point du tout, je l'y déterminerai : c'est pour le bien, et il acceptera sûrement. — On ne répond rien à de pareils propos : c'est le parti que j'ai pris. Voilà donc une chose faite, du moins d'un côté. »

Le 19 novembre suivant, Bergier écrit encore : « L'archevêque a ajouté : « Eh bien, nous ferons M. Maudoux supérieur du couvent de Versailles. — Mais, Monseigneur, il vous a fait là dessus des représentations qui ont dû vous paraître solides. — Oh! cela ne fait rien : je ne me rebute pas aisément; il faudra bien qu'il y vienne. »

Compiègne faisait partie du diocèse de Soissons. L'évêque (2) croyant que l'abbé Maudoux y était enfin *venu*, s'empressa de lui envoyer la feuille contenant les pouvoirs nécessaires pour gouverner le couvent de Notre-Dame, avec le billet suivant daté de Soissons,

(1) « Nous apprenons que vous êtes nommé supérieur de notre maison. Que ne pouvons-nous, Monsieur, vous témoigner la joie que nous cause une nouvelle aussi agréable! Il ne fallait pas moins qu'un pareil événement pour nous consoler de la perte de M. l'abbé Clément, ce père si respectable et si digne de notre vénération. » (Lettre de Mme Mongenot, supérieure, datée de Compiègne, 7 décembre 1771.)

(2) Henri-Joseph-Claude de Bourdeilles, de l'illustre famille de ce nom, né le 7 décembre 1720, dans le diocèse de Saintes. D'abord vicaire-général de Périgueux, il fut, le 12 décembre 1762, sacré évêque de Tulle, puis, en 1764, transféré sur le siège de Soissons. Un fragment de sa lettre à l'abbé Maudoux, en date du 6 décembre 1771, montre l'idée que ce digne évêque se faisait de l'épiscopat. « Si c'est un bonheur d'être évêque, je ne le trouve pas tel. Pourquoi faut-il que l'on imagine que cela ne puisse pas être autrement? Je profite dans tous mes moments de tout ce que vous m'avez dit. Mais mon diocèse m'occupe uniquement, et je suis content de la besogne que j'ai commencée, et à laquelle je mets beaucoup de suite. Mes deux grands-vicaires font des merveilles. Ils travaillent, sont fort retirés, et le dernier, que vous n'avez vu qu'une fois, est enchanté de vous et aurait désiré pouvoir passer souvent des journées aussi agréables. Il deviendra ce qu'il me fallait, et dans deux ans d'ici je serai tranquille sur la conduite de mon diocèse, parce que tout y aura pris une consistance qui y a manqué jusqu'à présent. »

21 novembre 1771 : « C'est uniquement, Monsieur, à la communauté qui sera transférée à Versailles que je fais mon compliment. Dès que M. l'archevêque m'a dit que c'était sur vous qu'il avait jeté les yeux pour la conduire, je l'ai prié de vouloir bien vous faire passer tous les pouvoirs dont vous pourriez avoir besoin pour la conduire pendant tout le temps qu'elle restera à Compiègne. »

La joie de l'évêque fut courte, car huit jours après (29 novembre 1771), il écrit à l'abbé Maudoux : « Je suis fort fâché que vous ayez refusé d'être supérieur de la communauté de la congrégation de Versailles. Vous y auriez fait beaucoup de bien, et j'aurais été en mon particulier bien aise de n'avoir à traiter qu'avec vous. Je crois que Madame aura lieu d'être surprise de votre refus, et qu'elle en sera très affligée. »

Au mois de février 1774, Bergier consentit enfin à devenir supérieur de la congrégation de Notre-Dame transportée à Versailles (1). Cependant l'abbé Maudoux ne laissa pas de rendre quelques services à ces religieuses, les aidant de ses conseils, et leur accordant même quelquefois pour cela « un moment de visite (2). »

Le triste état de sa santé était la meilleure cause, hélas! de son refus. Car ses infirmités habituelles ne le dispensaient pas d'éprouver de temps en temps de fortes maladies. Mercy-Argenteau écrit à Marie-Thérèse le 12 novembre 1773 : « Le 30 octobre, son Altesse royale a fait ses dévotions. Son confesseur vient d'essuyer une maladie assez grave, mais de laquelle il est rétabli. J'ai été en peine de cet ecclésiastique, qui est un excellent sujet pour la place qu'il remplit : il est confesseur du roi en titre; sa simplicité, sa modestie et son honnêteté, le rendent très remarquable et précieux à cette cour-ci, où les autres confesseurs n'imitent point, à beaucoup près, un si bon exemple (3). »

Les vertus d'un tel homme devaient déplaire aux courtisans adulateurs de la passion royale. Aussi cherchèrent-ils à l'éloigner de la cour; mais leur plan fut déjoué par l'ambassadeur de Vienne en

(1) « Enfin mon doute est levé. La divine Providence a agi sur l'esprit de M. l'abbé Bergier, qui a accepté la supériorité de notre maison, malgré toutes ses répugnances... Nous avons été pénétrées de la plus vive douleur en apprenant l'affliction que vous venez derechef d'éprouver. » (Lettre de la mère Mongenot, du 5 février 1774.)

(2) Lettre de la mère Collin, du 30 décembre 1775.

(3) *Correspondance secrète...*, t. 11, p. 72, 73.

France, le comte de Mercy, qui en fit son rapport à l'impératrice Marie-Thérèse.

Cependant le moment approchait où Louis XV allait avoir besoin du ministre de réconciliation que des amis perfides voulaient lui enlever. Le 28 avril 1774, le roi se trouva mal au Petit Trianon, mais il revint aussitôt à Versailles. « La Faculté ordonna une saignée du bras et l'émétique. On réitéra la saignée le 29 au soir, qu'on fit très copieuse. Dans la nuit, fort peu de temps après cette dernière saignée, la petite vérole se déclara, et les médecins l'annoncèrent (1). »

Aussitôt, l'abbé Le Rat, vicaire général de Charles-Antoine de La Roche-Aimon, archevêque de Reims, fit parvenir au confesseur du Roi le billet suivant : — « Versailles, 30 avril 1774, à minuit et demi. Je ne sais, Monsieur et cher abbé, si vous avez été informé que le Roi s'était trouvé, avant-hier, incommodé; que hier, vendredi, il a été saigné deux fois, et qu'on vient de déclarer qu'il a la petite vérole. Je crois que vous ferez bien de partir, au reçu de ma lettre (qui vous sera rendue sur les cinq ou six heures) et de vous tenir ici en poste fixe dans votre appartement, sans dire à personne que vous ayez été mandé. M. le Cardinal dort, et nous n'avons pas cru devoir l'éveiller pour lui apprendre la nature de la maladie. S'il en était instruit, il n'aurait sûrement pas manqué de vous écrire lui-même. »

Maudoux fut plusieurs jours sans pouvoir pénétrer jusqu'à la chambre du roi, dont l'accès lui était interdit par les partisans de Mme du Barry. Enfin, dans la journée du 6 mai, Louis XV, sentant le danger où il était, demanda son confesseur. Il vit auparavant la comtesse du Barry, la congédia et l'envoya à Rueil, chez le duc d'Aiguillon

« Le 7 mai, le malheureux Louis XV, qui avait demandé son confesseur à deux heures et demie du matin, en était encore, vers quatre heures, à dire avec anxiété au duc de Duras qui le veillait : « Mais voici la troisième fois que je demande à me confesser; est-ce que l'abbé Maudoux n'est pas ici? » Il fallut bien, enfin, se déterminer à mettre le prêtre en tête-à-tête avec son royal pénitent. Après une première séance de son ministère, l'abbé Maudoux ayant témoigné la crainte de retrouver les mêmes obstacles au retour, Louis XV lui dit à haute voix : « Je vous attends, Monsieur, pour l'heure convenue; » et le

(1) *Mémoires du baron de Bezenval;* édit. Barrière; Paris, 1846, in-12, pages 143, 144.

confesseur, se tournant vers ceux qui lui avaient d'abord interdit l'entrée, répéta du même ton : « Vous l'avez entendu, Messieurs (1). »

Bezenval rapporte que le roi ayant dit qu'il recevrait les sacrements le lendemain, La Martinière, un de ses médecins, « lui représenta que, puisqu'il avait fait les frais de se confesser, il valait mieux achever tout de suite ce qu'il y avait encore à faire ; qu'il serait tranquille ensuite. Le roi, sans répondre, ordonna qu'on allât chercher M. d'Aiguillon. Fort peu de gens ont su que c'était pour lui confier que son confesseur avait déclaré qu'il ne lui donnerait point l'absolution tant que Mme du Barry serait si près de lui, et pour ordonner à ce ministre de dire de sa part à la comtesse de s'en aller à Chinon, terre appartenant à M. de Richelieu.

« M. d'Aiguillon sentant que tout était perdu si cet éloignement avait lieu, répondit au roi qu'il y avait sûrement du malentendu ; qu'il allait parler au cardinal de La Roche-Aimon et à l'abbé Maudoux, et qu'il se chargeait d'arranger cette affaire. En effet, il courut chez le cardinal qu'il détermina aisément. Il eut plus de peine vis-à-vis de l'abbé Maudoux. Cependant, soutenu par le cardinal, il en vint à bout (?) sans qu'on ait su par quel moyen. Ce qu'il y a de certain, c'est que le roi fut communié à six heures du matin... Ce fut le cardinal de La Roche-Aimon qui, en qualité de Grand-Aumônier, lui administra les sacrements. On remarqua que, la cérémonie achevée, comme le cardinal se retournait pour s'en aller, l'abbé Maudoux le tira par son rochet et lui dit quelque chose à l'oreille. Le cardinal élevant sur le champ la voix, dit tout haut que le roi était dans les sentiments les plus purs du christianisme, se repentant des sujets de scandale qu'il avait pu donner, et qu'il était dans l'intention de les éviter à l'avenir.

« L'action de l'abbé Maudoux a fait juger que peut-être cet abbé n'avait consenti à donner l'absolution sans un plus grand éloignement de Mme du Barry, que sous la condition d'un témoignage public qui pût mettre une barrière entre elle et le roi, s'il en revenait ; et que le cardinal, chargé de ce témoignage, quoique étant convenu de la démarche avec le confesseur, avait promis de la soustraire aux partisans de la comtesse ; mais que, arrêté, pressé par le confesseur, il n'avait pu s'y refuser (2). »

(1) *Christophe de Beaumont, archevêque de Paris, par le P. Émile Règnault*, Paris, 1882, t. II, p. 259, 260.

(2) *Mémoires du baron de Bezenval*, édition citée, p. 152, 153.

Enfin, le 10 mai, à deux heures après-midi, le roi expira « tenant son crucifix à la main et récitant les prières, ainsi que l'écrivait Louis XVI à Mme Louise. » « Mais qui saura jamais, dit le P. Régnault, quelle part revient, dans ce retour à Dieu de Louis XV mourant, au dévoûment modeste de l'honorable prêtre, son confesseur, qui n'hésita pas à risquer sa vie pour sauver une âme dont il avait si ardemment désiré et sollicité la conversion (1)? »

Il nous reste à parler de la correspondance de l'abbé Maudoux. Des nombreuses lettres qu'il dut écrire ou dicter (2), aucune n'est parvenue jusqu'à nous. Perte regrettable, car ces écrits nous feraient mieux apprécier encore toutes les belles qualités d'esprit et de cœur qui ravissaient le général des Barnabites, lorsqu'il disait à l'abbé Maudoux, mais dans un style assez différent : « J'ai été, Monsieur, enchanté en lisant la lettre que vous m'avez fait l'honneur et l'amitié de m'écrire. Vous êtes toujours le même, toujours honnête et disant toujours les choses les plus agréables de la manière la plus flatteuse pour un cœur sensible, et la plus intéressante pour un esprit qui se plaît à voir des images agréables et parfaitement peintes (3). »

Mais les lettres que Maudoux a reçues et conservées avec un soin qui, heureusement, a eu des imitateurs, ces lettres, dis-je, sont un témoignage assez convaincant de l'estime et de l'affection qu'il savait inspirer. Dans cette collection considérable de pièces d'intérêt et d'objet fort divers, il y en a de Christophe de Beaumont, dictant pour l'abbé Maudoux les choses les plus aimables (4); — de l'archevêque de Reims, cardinal de La Roche-Aymon; — de M. De La Motte, évêque d'Amiens; — de l'évêque d'Autun, Yves-Alexandre de Marbeuf; — de l'évêque de Glandève, Henri-Hachette Desportes; — de l'évêque de Grenoble, Jean de Caulet; — de l'ancien évêque de Limoges, Jean Gilles de Coestlosquet; — de l'évêque de Verdun, Henri-Louis-René Desnos; — des évêques de Senlis et de Soissons dont nous avons eu déjà occasion de parler.

(1) *Christophe de Beaumont;* t. II, p. 265.

(2) Sur chacune des lettres qui lui étaient adressées, Maudoux écrivait le jour où il l'avait reçue et le jour où il y avait répondu.

(3) Lettre du Père Nogués, datée de Rome, 14 juin 1769.

(4) « Dès que j'eus appris que vous aviez pris la peine de passer à l'archevêché, je donnai ordre de vous laisser entrer toutes les fois que vous vous présenteriez. Je suis bien mortifié que mes ordres n'aient pas été mieux exécutés » (6 mars 1775.) Le 28 janvier 1776, l'archevêque de Paris permet à Maudoux « de porter la perruque », suivant l'avis des oculistes qu'il a consultés.

On voit même des princesses étrangères recourir à l'abbé Maudoux afin qu'il obtienne qu'on leur fasse justice. Telle l'Infante d'Espagne, Marie-Anne-Victoire, dans les deux lettres que je vais citer :

« Monsieur; Ayant apris qu'une dame remplie de charité qui connoit mes peines, vous avoit prié de vouloir bien vous intéresser en ma faveur auprès de Sa Majesté à l'effet de me faire rentrer dans mes biens, ou d'obliger ceux qui les retiennent à me faire un sort plus heureux que celui que j'éprouve, je ne doute pas, Monsieur, d'après ce que j'ai apris de la bonté de votre cœur, que vous ne l'ayez fait. Cependant je suis toujours malheureuse, et je crains que Dieu ne nous enlève ce Prince avant qu'il ne m'ait fait justice. Alors que deviendrai-je, puisque tout est contre moi? Comme, en votre qualité de confesseur, vous l'approchés, Monsieur, plus que personne, et que vous êtes instruit de la justice de ma demande, oserai-je vous suplier de vouloir dire un mot au Roi de mon affaire? Il semble que vous le deviés pour la décharge de sa conscience et de la vôtre. Ne doutés pas de ma vive reconnaissance, et que cette faveur ne soit un double motif pour moi de redoubler mes vœux au ciel pour le rétablissement de la santé d'un Prince aussi bienfaisant, et pour vous, Monsieur, à qui j'ai l'honneur d'être avec un profond respect, Monsieur, votre très humble et obéissante servante; — MARIE-ANNE-VICTOIRE, *Infante d'Espagne*.

« Mon adresse est : à Mlle Robert, maison de M. le Marquis de Beaurepaire, rue des Roziers, au Marais, à Paris. — Le 3 mai 1774. »

Louis XV étant mort sept jours après, Marie-Anne-Victoire écrivit de nouveau à l'abbé Maudoux, le 9 juin 1774 :

« Monsieur; J'avois pris la liberté de vous écrire pour vous suplier de vouloir bien engager Louis quinze à me rendre justice sur l'objet dont une dame avait eu la bonté de vous parler de moi. Je l'espérois d'autant mieux de vos bontés, que cette affaire paraissait intéresser la conscience du roy. Je ne doute pas que sa mort survenue ne vous ait distrait de penser à moy. J'ose donc vous prier, Monsieur, de vouloir bien me faire connoitre si vous avés eu la charité de parler de mon affaire à Sa Majesté, ce qu'elle vous a fait connoitre de ses intentions, et ce que je puis me promettre de vos bons offices auprès de Louis seize. J'espère que vous voudrés bien être mon protecteur auprès du roy. Ne doutez pas que ma reconnoissance n'égale le profond respect avec lequel j'ai l'honneur d'être, Monsieur, votre très humble et obéissante servante. — MARIE-ANNE-VICTOIRE, *Infante d'Espagne*. — A Paris, ce 9 juin 1774. »

La partie la plus intéressante, comme la plus considérable de la correspondance de l'abbé Maudoux, ce sont les lettres, au nombre de quatre-vingt-huit, du célèbre abbé Bergier. Les extraits que j'en ai donnés, il y a quatre ans, ont été favorablement accueillis du public ; il ne goûtera pas moins, j'en ai la confiance, ceux que je vais lui présenter.

« Versailles, 10 mars 1776. — Je viens de recevoir de Rouen une brochure en faveur de M. l'Evêque de Lisieux, dont soixante curés ont fait attaquer, par quatre avocats de Paris, le Mandement qui ordonnait à ces curés des retraites au Séminaire et la fréquentation des conférences ecclésiastiques. La réfutation de cette consultation est faite et m'a été envoyée par l'abbé Baston, professeur de théologie à Rouen, qui a de l'esprit et du mérite, mais dont le style est un peu jeune. Comme cette affaire fait très grand bruit en Normandie, l'ouvrage se débite comme les petits pâtés ; l'auteur parle d'une 3e édition (1). »

Deshauterayes, professeur d'arabe au Collège de France, avait publié à Paris, en 1775, une brochure ayant pour titre : « Prospectus d'un ouvrage intitulé : *Triomphe de l'Eglise dans la destruction de Jérusalem et du Temple*, ou *L'Apocalypse expliquée dans son premier sens littéral.* » Laurent-Etienne Rondet le réfuta dans sa *Dissertation sur l'Apocalypse, où l'on examine : 1° en quel temps elle a été écrite; 2° quel en est l'objet; 3° si elle a été écrite en grec, en hébreu ou en syriaque;* Paris, Lottin l'aîné, 1776, in-12 de quatre-vingt-deux pages (2). C'est à ces deux ouvrages que Bergier fait allusion dans un autre fragment de cette même lettre.

« Lottin m'a envoyé la dissertation de M. Rondet sur l'Apocalypse contre le *Prospectus* de M. Des Hautes Rayes. Le curé de Champagne, qui a vu dans l'Apocalypse le retour prochain des Jésuites, en sait plus que tous ces gens-là, et il y a de bons chrétiens qui croient cela ferme comme rocher. Mes religieuses me demandaient dernièrement si j'avais vu cela dans l'Apocalypse ; je répondis que ma vue commençait à baisser, et n'est plus assez bonne pour voir les objets imperceptibles. Quoique le curé de Champagne m'ait adressé ses lunettes, je n'en suis pas devenu plus clairvoyant. Je souhaite, Monsieur et très cher abbé,

(1) Pour plus de détails sur cet écrit et sur toute cette affaire, voir *Notice sur la vie et les écrits de l'abbé Baston, chanoine de Rouen, évêque nommé de Séez*, par A. Canel ; Rouen, 1861, in-12, p. 27-31, 213.

(2) Cf. *Nouvelles ecclésiastiques* du 9 avril 1776, pag. 95, 96.

que Dieu vous rende assez de vue pour apercevoir les objets plus sensibles que celui-là ; mais je ne lui demanderai jamais, pour vous ni pour moi, la faculté de voir si clair dans l'Apocalypse. »

« 5 mai 1776. J'ai reçu, ces jours derniers, un gros paquet des manuscrits de feu M. Bullet, contenant une espèce de traité assez informe sur le nombre des élus, et plusieurs recueils des objections des incrédules. Il y a bien du fretin et des minuties ; mais je pourrai peut-être en tirer quelque chose. »

L'archevêque de Lyon, Antoine Malvin de Montazet, fauteur des jansénistes, donna en 1776 son *Instruction pastorale sur les sources de l'incrédulité et les fondements de la religion*. Bergier la lut et la trouva « très bien faite » (1). On dit que le fond en était du P. Lambert, dominicain. S'il en est ainsi, c'est sur le P. Lambert que retombe directement l'accusation de plagiat dont cette instruction fut l'objet. — « Versailles, 13 juillet 1776. L'abbé de Vermond (2) a vu à Marly une critique assez maligne de l'*Instruction pastorale* de M. l'Archevêque de Lyon. L'auteur lui reproche que cette pièce n'est que du pillage, et produit les morceaux de confrontation. Il est difficile de répondre à cet argument. »

« 28 juillet 1776. La critique de l'*Instruction pastorale* de Lyon a fait beaucoup de sensation et donne une grièvre mortification à l'auteur triomphant. Un peu moins de jactance aurait peut-être apaisé ou prévenu cet orage. Encore patience si quelques soufflets reçus de temps en temps corrigeaient les hommes ; mais c'est ordinairement autant de perdu.

« Versailles, 10 août 1776. Je viens de lire enfin la très petite brochure des plagiats de l'*écrivain* de M. l'Archevêque de Lyon. Il n'y a

(1) Lettre du 9 avril 1776.

(2) A propos de l'abbé de Vermond, Bergier écrivait à Maudoux, le 27 février de cette même année 1776 : « L'abbé de Vermond, toujours autant heureux que sage, vient, de concert avec M. Turgot, de faire convertir en deux pensions sur deux bénéfices, ses douze mille livres d'appointements : la moitié est sur l'archevêché d'Auch, le reste est destiné sur une abbaye de Flandres. Cela est très bien pour le trésor royal, et encore mieux pour le pensionné, dont la retraite se trouve arrangée d'avance sous la fâcheuse condition de 32 mille livres de rente actuelles, et à couvert de tout événement de finances. Le projet de M. Turgot seroit d'en faire autant pour tous les ecclésiastiques pourvus d'appointemens. Ce seroit environ 50 mille écus de décharge ; mais le grand père ne seroit pas aussi complaisant pour tout le monde que pour son cher ami l'abbé de Vermond, et M. Turgot n'aura pas assez de persévérance pour suivre ce détail jusqu'à extinction. »

rien à répondre à une démonstration de cette espèce. J'ai marqué à la marge de mon exemplaire de l'*Instruction pastorale,* les endroits cités du *Traité des principes de la foi* et de l'*Explication de la Passion,* par l'abbé Duguet. On reproche à l'auteur d'avoir copié de même son *Instruction sur le Catéchisme de Lyon* (1) dans un livre condamné par le Pape, par l'Archevêque de Cologne, et supprimé par le Parlement de Paris. Ce livre n'est pas nommé »

« Paris, 19 septembre 1776. On m'a dit, à Versailles, que l'auteur (accusateur) des plagiats de la fameuse *Instruction pastorale* revenait à la charge pour dévoiler encore d'autres vols de même espèce. C'est un furet redoutable que ce chrétien-là. Il y a bien de la malice à faire ainsi enrager de graves personnages, sans leur laisser seulement la consolation de se plaindre (2). »

Poursuivons nos citations concernant les livres qui viennent entre les mains de l'abbé Bergier.

« Versailles, 26 août 1776. J'ai rapporté avec moi un nouveau livre philosophique et amphigourique, intitulé *Des erreurs et de la vérité,* in-8° (3). Il est si savant que je n'ai pu y rien comprendre. L'auteur y combat le matérialisme, par conséquent il ne fera pas secte : il suppose même dans la matière une espèce de substance qui n'est ni esprit ni matière. Heureusement, ce nouvel être ne coûte rien à nourrir : on peut le laisser vivre sans conséquence. Je vais renvoyer cette rare production en conseillant à Mgr l'Archevêque de se tranquilliser sur les effets qu'elle peut produire. »

« Paris, 19 septembre 1776. Je viens d'acheter les nouveaux *Mémoires sur la Chine,* volume in-4° de 480 pages, chez Nyon (4). C'est le travail de l'un des chinois élevés au collège des jésuites, et qui me paraît plus exact que tout ce que l'on a vu jusqu'à présent. L'auteur

(1) *Mandement et Instruction pastorale de l'archevêque de Lyon pour la défense de son catéchisme.* L'appelant Gourlin en avait, dit-on, fourni les matériaux.

(2) Les *Nouvelles ecclésiastiques* (16 octobre 1776) analysent et louent très longuement l'Instruction pastorale de Mgr de Montazet : mais sur la brochure accusatrice, elles gardent un silence prudent.

(3) *Des erreurs et de la vérité, ou les hommes rappelés au principe universel de la science, par un* PH.... (philosophe) INC.... (inconnu) (De Saint-Martin); Edimbourg, 1775, in-8°.

(4) Premier volume d'un ouvrage considérable publié par l'abbé Batteux et par de Bréquigny, sous ce titre : *Mémoires concernant l'histoire, les arts, les mœurs, les usages,* etc., *des Chinois, par les Missionnaires de Pékin;* Paris, Nyon, 1776-1814, 16 vol. in-4°. Pour le détail des choses contenues dans chaque volume, cf. De Backer et Sommervogel, *Bibliot. des écrivains de la Compagnie de Jésus,* art. *Cibot.*

parle avec l'assurance d'un national très instruit, en comparaison duquel les étrangers ne font que bégayer.

« Je lis aussi l'*Histoire de la mission du Loango,* par M. Proyart, qui est toute fraîche (1).

« Le troisième volume de l'abbé Guénée (2), sur les lois juives, est très bien fait. Le vieux satyre y est mal habillé : il ne mourra pas sans avoir reçu encore ces deux soufflets, en attendant mieux. »

« 28 novembre 1776. On m'a fait lire un ouvrage intitulé : *Aux mânes de Louis XV et des grands hommes qui ont vécu sous son règne, ou Essai sur les progrès des arts et de l'esprit humain sous ce règne* (3). C'est un résumé bien écrit de tout ce qui s'est fait en France depuis soixante ans. Vous concevez que tout l'honneur en est donné aux Philosophes, surtout à Voltaire, et que, sans attaquer directement la Religion, l'auteur ne laisse pas échapp r l'occasion de glisser le matérialisme. Cependant l'on a fermé les yeux sur l'impression et le débit, parce que cet écrit ne casse pas les vitres. Je ne suis pas fâché de l'avoir lu.

« J'ai lu dans le *Journal de Bouillon* (4), le prospectus ou le plan d'un ouvrage sur la religion, qui est très semblable au mien, et dont l'auteur a donné seulement le premier volume sous le titre d'*Accord de la Philosophie avec la religion, prouvé par une suite de discours relatifs à treize époques,* imprimé chez Moutard (5). Il y a loin de ce premier tome au douzième, auquel l'auteur se flatte de parvenir. J'ai vu avec plaisir l'analogie entre ses idées et les miennes. »

« Versailles, 5 février 1777. J'ai lu avec le pouce les *Incas* de Marmontel. C'est le pendant de *Bélisaire,* et la même doctrine imprimée avec approbation et privilège. Il a fait du bon Las Cazas un déiste parfait. Voilà encore un bout d'addition pour ma troisième partie (6). »

« Versailles, 16 mai 1777. L'abbé Ducreux, chanoine d'Auxerre, qui

(1) *Histoire de Loango, Kakongo et autres royaumes d'Afrique;* 1776, in-12.

(2) *Lettres de quelques Juifs portugais,* etc., *à M. de Voltaire;* Paris, 1769 et suiv. 4 vol. in-12.

(3) Par Gudin de la Brenellerie; Deux-Ponts, 1776, 2 in-8°.

(4) C'est-à-dire, *Journal Encyclopédique;* Bouillon, années 1760-1793.

(5) Par l'abbé Yvon. Ce volume, seul paru, ne contient que le Discours préliminaire.

(6) Il s'agit de la troisième partie *(De la Révélation donnée aux hommes par J.-C.)* du grand ouvrage auquel Bergier travaillait alors, et qu'il publia en 1780 sous ce titre : *Traité historique et dogmatique de la vraie religion avec la Réfutation des erreurs qui lui ont été opposées dans les différents siècles;* Paris, 1780, 12 vol. in-12.

a donné l'*Abrégé de l'histoire ecclésiastique,* en 8 volumes (1), est venu me voir et m'a promis les quatre derniers volumes, après m'avoir donné les premiers. Il s'est chargé de refondre la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de M. Fleury. et il a découvert le 21e volume de cet auteur, un peu croqué. Le projet est donc de donnef une nouvelle édition dans laquelle les 21 volumes de M. Fleury seront enrichis de notes tirées des ouvrages qui ont paru depuis sa mort, et de continuer le reste mieux que n'a fait le Père Fabre. Si nous vivons assez pour en voir l'exécution, nous en raisonnerons pour lors. »

« Versailles, 3 juin 1777. L'abbé Ducreux est venu m'apporter les derniers volumes de son *Histoire des siècles chrétiens.* Cet ouvrage me paraît d'un usage assez commode pour vérifier des dates et des faits et il est assez bien écrit. L'auteur se charge d'une grande entreprise, mais que je ne crois point au-dessus de ses forces; c'est de refondre la continuation de l'*Histoire ecclésiastique* de Fleury depuis le 20e volume et d'ajouter dans les vingt premiers des notes tirées des grands ouvrages qui ont paru depuis la mort de M. Fleury. »

Un dernier trait, qui pourra servir à la biographie du savant apologiste français. On sait que Louis XVI s'amusait quelquefois à des travaux de serrurerie : sait-on que Bergier était... tourneur?

« Versailles, 28 juillet 1776... Une nouvelle plus importante, c'est qu'il m'est arrivé avant-hier un tour à tourner; que je me suis mis sur le champ à le monter et à l'essayer, et qu'en dépit de la chaleur, j'ai tourné un manche d'outil. Il est vrai que j'en suis presque paralytique, parce que je ne suis plus accoutumé à faire usage de mes membres. Mais il reviendra, s'il plaît à Dieu, sans les eaux de Balaruc (2), et sans le ministère de la Faculté. L'idée seule d'avoir une ressource pour l'hiver prochain est déjà une consolation et un remède anticipé. Un étau de serrurier dont il est accompagné n'est pas la pièce la moins importante. Me voilà donc en boutique montée, bien résolu d'en faire usage, dès que la diminution des chaleurs le permettra. »

ANT. DE LANTENAY.

(1) *Les siècles chrétiens, ou Histoire du Christianisme dans son établissement et ses progrès, depuis J.-C. jusqu'à nos jours;* Paris, 1775-1777, 10 vol. in-12.

(2) L'abbé Maudoux était alors à Balaruc. Dans cette même lettre, Bergier lui dit : « Je désire bien sincèrement que la fontaine de Balaruc soit pour vous la fontaine de Jouvence, qu'elle vous rende la santé et la vigueur, sinon en gros, du moins en détail. »

A PROPOS DE L'ARTICLE : « MUSIQUE SACRÉE »[1]

CHER MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Je ne puis vous cacher la surprise que j'ai éprouvée en lisant dans la *Revue catholique* l'article intitulé *Musique sacrée.* Ce ne sont pas les doctrines de l'auteur en matière d'accompagnement du plain-chant qui m'ont étonné : je reconnais mon incompétence sur ce point et je suis tout-à-fait étranger à la science de l'harmonie. Il me semble pourtant, qu'en combattant les théories de Niedermeyer et de Guilmant, il aurait pu montrer plus d'égards pour deux artistes aussi célèbres. Mais il y a dans cet article quelque chose de tout autrement grave : c'est le ton dédaigneux dont il parle du chant de Ratisbonne : — « Que sera-ce donc, lorsqu'on nous aura gratifiés du chant de Ratisbonne? » — L'auteur, à qui cette boutade est échappée dans un moment d'humeur contre un chant qui lui déplaît, n'en a probablement pas mesuré toute la portée : il n'a pas vu qu'elle visait beaucoup plus haut que Niedermeyer et Guilmant, beaucoup plus haut que Palestrina, le premier réviseur du chant réimprimé à Ratisbonne. Ce chant, en effet, n'est point une œuvre privée, comme le chant de Digne ou le rémo-cambraisien. Publié au dix-septième siècle avec l'autorisation de Paul V, il a été réédité sur l'ordre exprès de Pie IX, et Léon XIII, par un décret de la Congrégation des Rites rendu le 10 avril 1883 et approuvé par Lui-même le 26 du même mois, l'a déclaré le seul chant authentique et officiel de l'église ; il a engagé tous les évêques à l'introduire dans leurs diocèses et a ordonné qu'on s'y conformât absolument dans toutes les éditions du *missel,* du *rituel* et du *pontifical.* Je sais bien qu'il n'est pas défendu d'en contester la valeur archéologique et de soutenir, par exemple, que Dom Pothier, dans son savant ouvrage sur les *Mélodies grégoriennes* et dans son *Liber gradualis,* a reproduit l'antique chant de saint Grégoire plus fidè-

(1) *Revue Catholique,* N° du 1er mars.

lement que ne l'ont fait Palestrina et ses disciples. Mais il n'est pas moins vrai que le chant approuvé par l'autorité suprême de l'Eglise, déclaré par elle seul officiel et authentique, a droit aux plus grands égards de la part des prêtres et des fidèles, dont le premier devoir est de professer le plus profond respect pour tout ce qui émane du Saint-Siége. J'espère donc que vous voudrez bien publier dans la *Revue* une note rectificative, afin de détruire l'impression fâcheuse que ce passage a dû causer à plus d'un de vos lecteurs.

Je vous prie de n'attribuer ces observations qu'à mon zèle sincère pour la *Revue Catholique* et de croire toujours aux sentiments d'affection respectueuse avec lesquels je suis

Votre tout dévoué en Notre-Seigneur,

FRANZ SEIGNAC BECK.

Rions, ce 11 mars 1885.

PLAIN-CHANT ET MUSIQUE MODERNE

MONSIEUR LE DIRECTEUR,

Voudriez-vous permettre aux deux élèves de l'Ecole Niedermeyer qui résident à Bordeaux quelques réflexions sur un article paru dans le dernier numéro de la *Revue catholique*? Nous serons brefs et, nous l'espérons, clairs.

L'auteur de l'article intitulé: « Musique sacrée » ne veut point, pour le plain-chant, de l'accompagnement enseigné par le maître. C'est trop barbare, et Niedermeyer est « plus moyen âge que le moyen âge. » M''' connaîtrait-il l'accompagnement moyen âge? Très probablement il connaît des gens qui reprochent aux vrais catholiques d'être plus papistes que le pape, pour se donner, à eux-mêmes, le droit de n'être pas papistes du tout. Quoi qu'il en soit de sa connaissance du moyen âge, M''' aime son siècle — moins Niedermeyer — et il veut qu'on accompagne le plain-chant avec toutes les ressources qu'offre de nos jours la science harmonique : a-t-on fait des conquêtes pour ne s'en pas servir ?

Plein de ce beau feu, M*** part en guerre contre les malheureux musiciens qui veulent « faire de l'érudition à peu de frais ». Si M*** dirigeait bien ses coups, nous conseillerions aux organistes qui partagent ses idées de se garer. Pour nous, tenants de Niedermeyer, nous avons l'agréable regret de le dire à notre contradicteur, nous ne craignons rien : tandis qu'en deux mois un organiste médiocre peut apprendre assez facilement l'accompagnement du plain-chant à la moderne, l'accompagnement d'après le système Niedermeyer exige une vraie connaissance de l'harmonie. M*** approuverait-il ces organistes qui mettent le plain-chant à la basse, et barbouillent par-dessus un informe contre-point ? Ce sont ceux-là qui rendent le chant « lourd et irrégulier » et ils feraient bien de méditer la règle que répétait souvent dans ses leçons l'illustre maître dont on critique la méthode : « Le plain-chant, étant un chant, ne fera jamais qu'une très mauvaise basse. »

Mais avant de suivre M*** sur son propre terrain et de montrer, dans les exemples choisis par lui, quelles fâcheuses altérations ferait subir au plain-chant l'accompagnement qu'il recommande, exposons en quelques mots la méthode enseignée par Niedermeyer et qu'on nous reproche de suivre.

Pour nous, on ne peut ajouter à la mélodie du plain-chant des parties d'accompagnement sans observer dans ces parties les lois qui régissent la partie principale, c'est-à-dire sans tenir compte de l'échelle de chaque mode, de sa finale et de sa dominante. « Il est impossible, « dit le maître, qu'avec un peu de reflexion, on ne se rende pas à l'évi- « dence de ce principe : qu'une mélodie appartenant aux modes eccléc « siastiques ne saurait comporter une harmonie reposant sur une divi- « sion toute différente de l'échelle, c'est-à-dire sur le système de la « tonalité moderne. Une harmonie à quatre parties (1) devant être « considérée comme le résultat de quatre mélodies qui se font enten- « dre simultanément, il est de toute absurdité que la principale de ces « mélodies soit écrite dans une tonalité tandis que les trois autres ap- « partiennent à une tonalité différente. Une harmonie, ou pour parler « plus juste, une cacophonie semblable serait non seulement destruc- « tive du plain-chant, qu'elle absorberait entièrement, mais aussi des- « tructive de l'harmonie elle-même, puisque cette harmonie gênée et

(1) Il est bien entendu qu'il s'agit ici d'un accompagnement en accords plaqués, le seul du reste, qui convienne au plain-chant.

« contrainte par la mélodie à laquelle on l'aurait accouplée, ne « pourrait être qu'en dehors de l'harmonie moderne. »

Voilà le système de Niedermeyer et la raison principale sur laquelle il l'appuyait. Mais que peuvent faire à M*** les raisons du barbare Niedermeyer? L'accompagnement d'après l'harmonie moderne n'a-t-il pas pour lui la Commission ecclésiastique de Digne qui ne craint pas de proclamer que dans le plain-chant « les plus saines doctrines exigent parfois l'emploi du dièze. » Il est vrai que, dans une note dont parle notre adversaire, mais en se gardant bien de la citer, la Commission avoue que les « archéologues les plus éminents » n'ont point trouvé trace de dièze, même chez Gui d'Arezzo, et que le mot *subductio* employé par cet auteur n'a, d'après eux, « rien moins que cette signification. » Où donc alors les saines doctrines de la Commission ont-elles puisé cette brillante santé qui les rend si exigeantes? L'aveu des « archéologues les plus éminents » ne les rend-elles pas un peu malades? Nous laissons à M*** le soin d'accorder ces exigences des « plus saines doctrines » avec cette découverte des « archéologues les plus éminents. » Certes, il ne sera point aidé dans son travail par la logique, mais quand on possède les ressources de l'harmonie moderne, quel accord pourrait arrêter?

Ajoutons qu'à la préface de Digne, nous pourrions opposer celle de Reims et Cambrai, absolument contraire à l'entrée du dièze dans le plain-chant : « ce qui est, dit-elle, contre la tonalité du chant grégorien, où l'on n'en trouve pas un seul exemple ». On ne nous reprochera pas, nous l'espérons, de faire injure à la Commission de Digne, en la mettant en parallèle avec la Commission nommée par les cardinaux Gousset et Giraud.

Mais laissons-là les autorités et arrivons aux exemples choisis par M***.

Nous remarquons d'abord que la belle messe de Dumont ne nous vient ni de saint Ambroise ni de saint Grégoire. Son auteur, maître de chapelle de Louis XIV et contemporain malheureux de Lulli et de ses violons, vivait à une époque où ni dièses, ni bécarres, ni notes sensibles n'étaient inconnus. Pourquoi l'auteur s'est-il gardé d'en introduire dans son œuvre? Serait-ce qu'il ignorât la musique? Mais, nous avons de lui des motets d'un beau style.

Oui, Dumont connaissait la musique, mais il connaissait aussi le plain-chant, et c'est du plain-chant qu'il a voulu faire. Dumont savait que, comme le latin, langue de l'Église, est une langue morte, le plain-

chant, musique de l'Église, est une musique morte. Il n'aurait pas commis l'erreur de croire que le plain-chant grégorien est une musique dans l'enfance, et la musique moderne un plain-chant parvenu à sa maturité. Sans doute, plain-chant et musique ont pour but d'exprimer les sentiments par des sons; mais si le but des deux est le même, le *procédé* de chacun est de nature différente. Or, chaque procédé à ses lois qu'il faut respecter. Le mélange des styles dans l'art n'a jamais eu l'approbation des gens de goût. M *** admire-t-il ces portiques grecs que la Renaissance a appliqués sur quelques-unes de nos cathédrales ogivales ? Que dirait-il du dôme de Saint-Pierre posé sur la cathédrale de Cologne ? Il parle de calorifères et de becs de gaz : mais en quoi ces inventions, d'ailleurs commodes, touchent-elles à l'art ? Sans doute les calorifères, les becs de gaz et très-probablement aussi les chaises jouent dans l'architecture le rôle que joue dans la musique l'harmonie : certes, le chaisier du coin ne se croyait pas l'émule de Mozart.

Mais la cathédrale de Cologne est un chef-d'œuvre et le « rude et grossier » plain-chant n'est qu'une musique informe. Musique informe, qui pourtant arrachait des larmes à saint Augustin (1) lequel, sans doute, n'était ni « rude ni grossier; » musique informe qui faisait dire à notre sceptique compatriote : « Il n'est âme si revêche qui ne se « sente touchée de révérence à ouïr le son dévotieux de nos orgues et « l'harmonie si posée de nos voix. »

Arrivons à l'accompagnement.

D'après M***, quand il y a affinité de tonalité entre le premier mode et le ton de *ré* mineur, il faut accompagner tout le temps en *ré* mineur, avec l'inévitable cadence de dominante sur tonique, et employer le plus souvent possible la note sensible que nos oreilles modernes, à ce qu'il paraît, réclament impérieusement :

Aimez-vous la *sensible?* On en mettra partout!

De plus, que fera-t-il des phrases si nombreuses où se trouve la formule *do, ré?* Osera-t-il diéser tous ces *do* et détruire ainsi l'œuvre si consciencieusement élaborée par les éminents musicographes qui ont publié les belles éditions de Reims, Rennes, Ratisbonne, etc. M*** a l'oreille bien révolutionnaire.

(1) Cum mihi accidit, ut nos ampliùs cantus quàm res quæ canitur, pœnaliter me peccare confiteor, et tunc mallem non audire cantantem.

Autre exemple cité par M*** : le *Dies iræ*. D'après lui, on devrait accompagner les cinq premières notes de la célèbre prose en *ré* mineur ; mais la sixième est un *do :* faudra-t-il le diéser? Hélas, nous l'avons entendu faire dans une des grandes paroisses de Bordeaux! Sans parler de la pauvreté d'une telle méthode, qui condamne l'organiste à faire reparaître continuellement les mêmes accords, on se verra forcé de commettre d'assez nombreuses fautes d'harmonie : quintes, octaves et surtout fausses relations. Et c'est le système de Niedermeyer que vous traitez de pauvre! et c'est sa méthode que vous trouvez défectueuse, incorrecte! Relisez donc, si toutefois vous les avez jamais lus, les auteurs qui ont écrit selon la tonalité grégorienne : Niedermeyer, Gigout, Guilmant, etc. ; dans leurs œuvres vous ne trouverez pas une faute ; nous doutons même que vous y découvriez une négligence. Non, notre système n'est ni pauvre ni défectueux; il est au contraire d'une richesse incomparable et si vous en voulez savoir la raison, c'est qu'en employant rarement les accords qui ont une résolution obligée, nous jouissons, pour varier notre accompagnement, de la plus grande latitude.

En terminant son article, M*** se lamente de ce qu'un « artiste chrétien » ne pourra plus assister aux offices sans avoir l'oreille déchirée par une « cacophonie scientifique ». Cacophonie, les œuvres de Palestrina, d'Orlando Lassus, d'Allegri et de tant d'autres maîtres qui ont écrit leurs chefs-d'œuvre en s'inspirant de la tonalité grégorienne! Cacophonie, les œuvres de Niedermeyer, de Gigout, de Lemmens, de Franck! Cacophonie, la prière *Orate pro eâ*, cette délicieuse phrase en ut mineur que Gounod, oui Gounod, malgré qu'il l'eût écrite dans la tonalité grégorienne et sans votre note sensible, n'a pas craint d'introduire dans sa *Jeanne d'Arc,* si éblouissante pourtant de toutes les richesses de l'harmonie moderne !

Plût à Dieu qu'on eût consenti depuis longtemps à avoir les oreilles déchirées par une telle « cacophonie scientifique! » On n'aurait pas aujourd'hui dans le diocèse Bordeaux, sept ou huit variantes du *Veni Creator*, et les « artistes chrétiens » pourraient assister au salut sans s'exposer à entendre le *Tantum ergo* liturgique, si beau dans sa grave simplicité, dénaturé par des notes d'agrément — ou de désagré nent — et surtout par un certain fa dièze !. . . . . .

Mais en voilà assez, et M*** qui repousse la musique du passé, sans croire à la « musique de l'avenir » voudra bien reconnaître, nous

l'espérons, qu'il soutient, dans le présent, une cacophonie très peu « scientifique ».

COMBES,
Maître de chapelle à Saint-Ferdinand.

LIMONOT,
Maître de chapelle du Collège de Tivoli.

A TRAVERS LES LIVRES [1]

Ce n'est pas aux lecteurs de la *Revue* qu'il faut apprendre le grand intérêt des études d'archéologie chrétienne au point de vue de l'apologétique et de l'histoire du dogme chrétien. La grande question théologique de ce temps-ci est assurément celle de l'identité substantielle de l'établissement catholique contemporain avec l'Église des premiers siècles. Ce n'est pas seulement dans les textes écrits qu'on cherche les preuves de cette identité, on interroge la tradition monumentale, les œuvres heureusement conservées de l'art chrétien primitif, les documents épigraphiques. Ces études, conduites avec une admirable érudition et une parfaite conscience par des hommes d'une valeur incontestée, comme le commandeur de Rossi, feu Martigny, le savant épigraphiste Ed. Le Blant, aujourd'hui directeur de l'École Française de Rome et d'autres encore, ont amené des découvertes du plus haut prix et déterminé un des plus beaux et des plus féconds mouvements scientifiques de ce siècle.

M. L. Lefort, est un des disciples les plus autorisés de M. Rossi et il s'est donné la tâche spéciale de faire connaître en France et même d'y vulgariser les travaux de l'illustre archéologue romain. C'est lui qui tient au courant des découvertes les lecteurs de *la Revue Archéologique* et de plusieurs autres recueils. Il a eu récemment la bonne pensée de réunir en volume quelques-uns de ses articles, qui seront ainsi mis à la portée du grand public.

La pièce capitale de son recueil est la description, par ordre d'ancienneté, de toutes les peintures des catacombes de Rome et de

(1) Louis Lefort, *Études sur les monuments primitifs de la peinture chrétienne en Italie et Mélanges archéologiques*. Paris, Plon, 1885, in-12. de 111-285 p.

Naples. L'intérêt de la question ne semblera pas médiocre, si l'on songe au parti qu'on peut tirer, pour l'histoire de l'Église primitive, des représentations figurées si nombreuses encore dans nos antiques cimetières. Il n'est pas étonnant que les archéologues et les critiques protestants se soient efforcés, en les rajeunissant systématiquement, d'affaiblir la portée de leur témoignage. Ici, pourtant, comme dans les travaux si rigoureusement impartiaux et scientifiques du commandeur de Rossi, les préoccupations doctrinales sont écartées, ce qui ne donne que plus de force aux conclusions établies par l'auteur. Voici en quels termes un archéologue français des plus compétents, disciple lui aussi de M. de Rossi et vulgarisateur autorisé de ses recherches, M. P. Allard, appréciait le travail de M. Lefort quand il fut publié dans la *Revue Archéologique :* « La série d'articles sur la chronologie des peintures souterraines est une œuvre d'application et de patience; l'auteur, après avoir étudié fréquemment et de près les originaux, après avoir pris l'avis des savants les plus autorisés, conclut toujours avec autant de décision que de tact. L'histoire, la topographie et l'épigraphie des catacombes, la comparaison entre les œuvres de l'art païen et de l'art chrétien aux diverses époques, l'étude attentive du système des accessoires, du parti pris des ornements qui varient avec la mode et fournissent à l'observateur d'excellents points de repère chronologiques, tels sont ses principaux moyens d'information. Afin de permettre au lecteur de suivre avec profit son catalogue, il a soin de renvoyer, pour chaque peinture, aux représentations qu'en ont données Bosio, Bottari, d'Agincourt, Perret, Garrucci et de Rossi (1). » L'éloge ne pouvait être plus complet. M. Lefort ne s'est pourtant pas tenu pour satisfait de son travail, il l'a repris en sous-œuvre, en a soumis tous les détails à une critique rigoureuse et n'a pas manqué de le mettre au courant des découvertes les plus récentes. Il reste acquis que sur cent trente-cinq peintures romaines cataloguées dans son mémoire, trente-sept sont antérieures à la paix de l'Église et vingt-trois remontent aux deux premiers siècles. On devine le parti qu'on peut tirer de monuments ainsi datés.

Je ne puis évidemment analyser en détail les douze dissertations plus ou moins longues mais également limpides et critiques qui accompagnent la chronologie des peintures des catacombes. Je signalerai pourtant le très curieux chapitre consacré à la *basilique de*

(1) *Notes d'Archéologie chrétienne,* dans *les lettres chrétiennes,* t. III. p. 278.

Sainte-Pétronille dans la basilique de Domitille « basilique chrétienne du VIe siècle, basilique complète à trois nefs et à *presbyterium* » exhumée en 1873 par M. de Rossi, grâce à la noble libéralité de Mgr de Mérode. Que de choses on peut apprendre sur l'antiquité ecclésiastique en lisant la description si claire de ce monument unique.

Il convient aussi de dire un mot de la notice sur les *colliers et bulles des esclaves fugitifs*. Après le triomphe du christianisme, Constantin prohiba l'abominable usage de marquer au front, d'un fer rouge, les esclaves fugitifs et permit de remplacer cet horrible stigmate par un collier rivé portant une bulle de métal où l'on gravait souvent, avec le nom du maître, quelque symbole chrétien, par exemple le monogramme constantinien : *Tene me quia fugi et revoca me domino meo Bonifacio Linario*. Ces petits monuments ont fourni souvent les renseignements précieux, surtout quand, avec le nom du propriétaire, ils mentionnent son domicile.

En voilà assez, je crois, pour donner l'idée de l'intérêt du livre de M. Lefort pour ces études d'archéologie chrétienne qui apportent une contribution si précieuse à l'étude du dogme et des institutions primitives de l'Église catholique.

ERNEST ALLAIN.

ÉTUDE HISTORIQUE ET CRITIQUE

SUR

LE P. LACORDAIRE

SA PREMIÈRE PRÉDICATION DOMINICAINE A BORDEAUX, — SON ŒUVRE, SON ÉCOLE, SON LIBÉRALISME

(Suite.)

III

Le libéralisme du P. Lacordaire, dégagé de ses circonstances.

Il est raconté de Moïse, dans la sainte Écriture, que, pour avoir eu un léger mouvement de vivacité en frappant le rocher d'où Dieu lui avait dit que jailliraient aussitôt les eaux dans le désert, il n'introduirait pas son peuple dans la Terre promise; et qu'en effet il mourut solitaire sur une montagne de Moab, sans qu'on ait jamais pu savoir ce que son corps était devenu, quelques-uns seulement se plaisant à croire qu'il avait été enlevé par les anges. Comme pour compliquer ce mystère de sa destinée et de la faute qui la lui aurait value, il est même dit, dans *l'Epître Catholique* de saint Jude, que Satan ayant voulu quereller Michel à ce sujet, l'Archange n'osa pas le taxer de blasphème et coupa court à la discussion par ce simple mot : « Que le Seigneur exerce sur toi sa puissance! » — Qui n'eût cru, en cet état des choses, à une défaveur consommée à l'égard de ce grand serviteur de Dieu? — Mais point du tout. Voici que, au plus fort de cette éclipse de Moïse, Moïse même reparaît en personne, à l'égal d'Elie qui avait été enlevé au ciel sur un char de feu, à côté du Fils de Dieu dans la splendide lumière du Thabor. Et pour achever de nous édifier à son sujet, saint Augustin vient nous enseigner que cette sévérité apparente de Dieu envers le conducteur de son peuple, avait été « comme envers un ami, » *tanquam ad amicum,* et en figure de l'infidélité plus grande des Apôtres et de Pierre même dans la Passion (1).

(1) Sermo CCCLIII.

Ne soyons pas plus sévères pour Lacordaire, et qu'il me soit permis de placer sous cette sainte allusion ce que je vais dire à sa justification ou plutôt à sa gloire.

Mais, en grande partie, ne l'ai-je pas déjà fait? Qu'avons-nous vu de lui jusqu'ici, dans cette étude sur son Œuvre, soit comme conférencier, soit comme restaurateur des Ordres religieux, qui ne soit pur de toute erreur autant que de tout vice de conduite; qui ne soit digne de louange, de reconnaissance et de bénédiction? Certes, si l'erreur doctrinale dont il est question avait été en lui, c'est bien dans tout cela qu'elle se serait produite, ou du moins logée, alors surtout que les sujets qu'il a traités étaient plus particulièrement de l'ordre social et politique. Mais non, j'attends qu'on m'y relève la moindre trace de cette erreur.

Toutefois, mais sous le bénéfice de ce préjugé négatif des plus légitimes, moins réservé que Michel dans la cause de Moïse, je provoquerai moi-même la discussion dans celle de Lacordaire, non pas tant pour le disculper de l'erreur qu'on lui impute, que pour arguer de lui contre cette erreur même.

Débarrassons-nous d'abord de ce qu'on pourrait appeler les broussailles de la question, en dégageant le mérite du P. Lacordaire de trois choses, à l'épreuve desquelles il a été : — son tempérament; — l'objet propre de son apostolat; — une partie de son école.

Faisons justice aussi, en passant, du fameux mot *libéral impénitent,* qui est le seul avoir de la critique contre lui. Et enfin, après avoir fait la part équitable d'une certaine préoccupation trop exclusive de son zèle, arrivons, ce qui est l'essentiel, à l'entendre s'expliquer lui-même, sur l'objet et le vrai fond de la question.

On n'est pas riche de nature jusqu'au génie, impunément; surtout dans un siècle sans garde-fou comme le nôtre, où il n'en est pas un, de Maistre excepté, dont la tête n'ait tourné; et encore, de Maistre n'a-t-il pas eu les enivrements de la popularité. Louis Veuillot, que nous ne saurions oublier, n'a-t-il rien laissé à regretter dans le bien même? et cependant que ne doit-on pas lui passer en le prenant dans sa belle et grande ligne? Je crois que, dans un instant de trêve, Lacordaire et lui, aussi bien que Montalembert, se seraient embrassés. Et n'ont-ils pas été plus d'une fois la main dans la main? L'*Univers* n'a-t-il pas été heureux de publier en grande partie les Conférences, sans que le caractère de celles-ci, qui n'a pas varié, l'ait arrêté? N'insistons pas. Reconnaissons seulement que si l'indiscipline est dans le tempérament du génie, nul n'y a été plus exposé que Lacor-

daire et n'y a moins succombé, nul ne s'est plus brisé lui-même, n'a été, pour ainsi parler, moins libéral envers lui-même, et, en échappant par là à de plus grands dangers, n'a laissé de plus grands exemples. Après tout, il faut savoir *nous laver les pieds les uns aux autres* selon la parole et l'exemple du Sauveur, surtout quand il s'agit d'un de ceux-là dont il a été dit : *Qu'ils sont beaux, sur les hauteurs, les pieds de celui qui prêche la paix et annonce le salut disant à Sion : Ton Dieu va régner !* (1).

La seconde chose dont il faut savoir dégager son mérite, c'est cet Apostolat même : son objet, et par conséquent le genre de procédé qu'il réclamait. Et c'est en ceci précisément que consiste la méprise qui lui a valu, en grande partie, la réputation de libéral, par confusion du fond avec la forme de sa parole et de ses écrits. — Eh bien, oui, l'entrain de son éloquence fut *à la française,* comme on en avait apprécié l'inspiration à Rome; j'ajouterai même *à la moderne,* et en cela, si l'on veut, il fut libéral. Mais était-ce pour abonder dans ce libéralisme qui consiste à éliminer ou à souffrir qu'on élimine l'Evangile des institutions et de la vie politique du Pays ? Tout au contraire, c'était pour l'y rappeler. Mais par quelles prises sur un siècle qui s'en allait si déplorablement dans le sens opposé ? Par les prises mêmes par lesquelles on l'avait à ce point égaré; par les réalités revendiquées pour le Christianisme et pour l'Église, réalités de ce qui n'avait été jusque là que leur mirage imposteur sous la baguette infernale de la Révolution à laquelle il opposait la verge de Moïse; et cela, avec un art d'autant plus persuasif que lui-même, tout le premier, était noblement épris de ce qui enlevait ses auditeurs. « L'effet de cette parole, « sur les jeunes gens surtout, était irrésistible, » a très bien dit le R. P. Chocarne. « Comment ne l'eussent-ils pas acclamé ? Tout ce qu'ils « aimaient, — le mal excepté, — elle le disait, elle le chantait avec « eux et mieux qu'eux. La poésie, le dévouement, l'honneur, les « gloires nationales, la patrie, la liberté, tous ces beaux noms ani- « maient cette parole, s'inclinaient devant la Vérité, leur reine à tous, « et lui faisaient comme un cortège d'honneur (2). » Il y avait encore de l'écho en France pour ces grandes choses quand on les y faisait résonner d'une telle voix. Il y en avait eu trop même par le détournement qu'en avait fait l'esprit révolutionnaire contre tous les principes sociaux. C'était donc un coup de maître d'en désensorceler le siècle en ce faux sens, en l'en passionnant dans leur sens véritable, en les faisant passer de la tribune des factions à la chaire de vérité, et les

(1) Isaïe, LII, 7.
(2) *Vie intime et religieuse du R. P. Lacordaire,* t. I, p. 183.

repatriant à leur éternel principe. Aussi le libéralisme d'alors s'en inquiéta jusqu'à taxer l'orateur de Notre-Dame de radicalisme. Aujourd'hui le saint apôtre en est trop vengé. Qu'en est-il, en effet? C'est que, par un contre-courant qui, espérons-le, l'emportera, et dont la première impulsion doit être rapportée à Lacordaire, ces mêmes grandes choses, sans lesquelles une nation n'est plus, sont passées de ses lèvres à celles des seuls chrétiens dont elles sont devenues le patrimoine, alors que le radicalisme en est réduit à les traiter, dans son cynique argot, de *guitare* et de *balançoire.*

Enfin, la troisième chose dont il importe de dégager l'illustre Dominicain, c'est d'une partie de son école. Cette école, prise dans son ensemble, peut se diviser en trois âges : l'âge héroïque; l'âge évangélique et doctoral; et, entre les deux, l'âge oratoire. C'est celui-ci qui transitoirement lui a fait tort, sans qu'on ait à le lui imputer, autant qu'il y a lieu de le glorifier des deux autres. — Que dire, en effet, de l'âge héroïque, héroïque en cela même qu'il est moins connu du siècle, et que le ciel, jaloux de ses fruits si rapidement consommés, de caractère et parfumés de vertu, les a aussitôt repris comme les primeurs de son divin esprit sous l'influence de Lacordaire? Il n'appartenait qu'au suave crayon du P. Chocarne d'esquisser les douces et fortes figures de ceux qui ont eu noms : Réquédat, Piel, Hernsheim, Besson, de Saint-Beaussent, et ce P. Jandel qui ne leur a survécu quelques années que pour être élevé par ses rares mérites et aptitudes au généralat universel des Dominicains. Ames de héros, d'artistes, de philosophes, d'anges, qui, se dégageant d'un siècle si loin de répondre à l'idéal de caractère, de beauté, de vérité et de vertu dont elles étaient éprises, étaient venues, de divers points, se ranger sous les ailes à peine déployées de Lacordaire, leur modèle à tous, partager les épreuves et les sacrifices de la fondation de son Ordre en Italie ou en France, et lui donner leur tombe comme pierre angulaire de son avenir. Aussi, comme lui-même a été fidèle à ces saintes mémoires, et comme il a tenu jusqu'à la fin ce touchant Adieu qu'il adressait au couvent de Bosco, dernier asile de plusieurs d'entre eux : « O Bosco! un temps viendra où nous ne reposerons « plus sous tes cloîtres, où nous ne nous agenouillerons plus dans « ta pieuse église sauvée par des soldats français; où nous ne verrons « plus autour de toi ta brillante et profonde ceinture de saules et de « peupliers, où nous ne suivrons plus le cours des innombrables et lim- « pides ruisseaux qui arrosent tes prairies, où nous laisserons sous ta « garde nos chers morts.....; mais, ô Bosco! la patrie elle-même ne « nous fera jamais oublier ton hospitalité, ta piété, l'accroissement que « nous avons reçu de toi, la joie et l'union que tu nous as données, et,

« avant de mourir, notre œil te cherchera de loin entre le ciel et la « terre!..... » Tel fut l'âge héroïque de l'école de Lacordaire, dont il garda toujours, dans sa vie intime et monastique, l'arome préservatif de sa vie publique et apostolique. — Je parlerai moins longuement de l'âge évangélique et doctoral, parce que nous y assistons. Le mérite même de ses sujets me dispense, autant que leur nombre me prive de les nommer. Ils se renomment d'ailleurs eux-mêmes en justifiant excellemment à cette heure leur titre de *Frères Prêcheurs* dans toutes les chaires, depuis celle de Notre-Dame; leur titre de *Docteur* par une science consommée d'enseignement supérieur dont rien n'approche en France; leur caractère, enfin, de *Religieux,* par la plus féconde austérité de mœurs claustrales, à l'épreuve de la dispersion, réalisant admirablement et avec d'autant plus de mérite, où qu'ils soient au monde, la belle devise de l'Ordre: *Contemplata tradere.* En tout cela que sont-ils, sinon les dignes fils de Lacordaire? et quelle saine gloire n'en remonte pas à lui? Et remarquez bien ceci, parce que nous allons avoir à en regretter le contraire : il n'en est ainsi d'eux que parce que, à son instar, chacun, avec son caractère propre, cherche moins à le reproduire dans le sien qu'à s'inspirer du zèle de saint Dominique et des lumières de saint Thomas d'Aquin, et, en ceux-ci, à s'inspirer de l'Évangile et de Dieu même.

Il n'en a pas été malheureusement ainsi de ce que j'ai nommé *l'âge oratoire.* Ici Lacordaire a porté la peine, non le tort, de sa glorieuse originalité, en quelques-uns qui, voulant risquer son essor sans avoir son envergure, ni surtout le lest de son humilité, n'ont fait que parodier son éloquence. L'aigle ne fait pas école. Sa nature est d'être solitaire dans les hauteurs. Se drapant de son manteau, ils se sont crus des Elisées. Mais ils n'ont imité de lui que ses écarts apparents sans ses retours réels, et n'ont pris, pour ainsi parler, que la tangente de ces belles courbes rentrantes par lesquelles son génie apostolique, enveloppant de son large vol les esprits les plus éloignés de la vérité, savait si bien les y ramener comme à son aire. Par ce travers, ils se sont égarés dans les excentricités et les divagations de je ne sais quelle métaphysique sociale sans fin ni but, où rien n'était moins visé et atteint que le souci et le salut des âmes. Et malheureusement on ne les en a pas assez découragés. Il a fallu que l'opinion publique en fît justice, et qu'ils se la fissent eux-mêmes en s'éclipsant. Ce scandale oratoire, d'un petit nombre d'ailleurs, est passé. Mais il n'en est pas moins vrai qu'il a fait assez de bruit, dans le grand bien de la véritable École des *Frères Prêcheurs,* pour que nous dussions en dégager la mémoire de leur saint et illustre Père.

Pour lui, nature si originale, appliquée avec tant de hardiesse à un

dessein si risqué et finalement si réussi, on peut dire qu'il en a été comme d'un fleuve apostolique, traversant les eaux du siècle, et s'y prêtant pour les corriger sans s'y mêler ni s'y altérer; mettant à profit toutes les épreuves, même les plus sensibles, pour en ressortir toujours plus épuré, et arrivant ainsi de haute pente à son océan, objet unique de toutes ses tendances à travers toutes les séductions et les écueils : la catholique vérité.

La triple part ainsi faite à son tempérament, à son genre d'apostolat, et à cet inconvénient passager de son génie dans ses faux imitateurs, que reste-t-il en effet contre lui dans le crible de la critique?

Il reste un mot, rien qu'un mot : il se serait dit lui-même *libéral impénitent*... Voilà la paille!

Je serais tenté de passer outre et d'aller de suite à ses conférences. Mais non : moins avocat que rapporteur de la vérité dans cette étude *historique* et *critique*, je convie le lecteur à passer le mot en question à ce double creuset; d'autant que ce nous sera une occasion de vider le fond de toute préoccupation accessoire à ce sujet, en toute sincérité et justice (1).

Il est vrai : Montalembert, à la fin de sa *lettre* admise par le R. P. Chocarne en tête de sa *Vie intime et monastique du P. Lacordaire*, lettre qui détonne en ceci avec le titre seul et plus encore avec le fond de ce beau livre, après avoir exalté « l'invincible attachement de Lacordaire aux principes et aux conquêtes de 89, » ajoute, comme pour appuyer cette assertion en la reliant au livre même en tête duquel il l'affiche : « On saura que ce *libéral impénitent*, comme il le disait « lui-même, a été non-seulement un *catholique pénitent*, mais un amant « passionné de la Croix de Jésus-Christ.. (2). » — Voilà, sous le sceau de la célébrité de Montalembert, le qualificatif de *libéral impénitent* attaché à tout jamais au nom de Lacordaire.

(1) Ici, notre *Étude* prend un singulier caractère d'opportunité, en se croisant avec la Lettre du Cardinal Pitra, sur l'*Avortement des forces catholiques* en ce siècle. C'est à ce point, qu'on pourrait croire que nous nous y sommes proposé de répondre, en ce qui concerne le R. P. Lacordaire, à l'éminent Prélat. Il n'en est absolument rien. Déjà sous presse, nous avons à peine le temps d'insérer cette note, qui ne s'applique pas moins à toute la suite de notre travail arrêté jusqu'à la fin, sans que nous ayions rien à y ajouter ni à en retrancher : œuvre de conscience qu'il est, et, autant qu'il est permis de le dire, de *Bénédictin*.

Fin Mai 1885. A. N.

(2) Que n'a-t-il ajouté au moins *et de son Église*, lui qui le savait et l'avait éprouvé comme personne!

Qu'en est-il cependant ? Quand, ce mot, ainsi rendu fameux, a-t-il été dit ? Où a-t-il été dit ? A quelle occasion ? Dans quelle circonstance ? Quel rapport peut-il avoir eu avec une doctrine qui ne s'est formulée que plus tard et en opposition avec celle professée publiquement par Lacordaire lui même ?

Autant de questions sans nulle réponse.

Eh bien, cette réponse, la voici. Elle est d'un témoin devant lequel, à tous égards, il n'est personne qui ne doive s'incliner. Je la donne avec les soulignements de son vénérable auteur, et telle qu'elle m'arrive par l'intermédiaire du respectable Religieux auquel elle est adressée :

« Toulouse, 19 octobre 1884.

« CHER RÉVÉREND PÈRE,

« Vous faites appel à mes souvenirs personnels d'ancien Prieur du Couvent de Paris, à propos des paroles du P. Lacordaire *rendues* célèbres : « Je mourrai catholique pénitent, libéral impénitent. »

« Je commence par vous dire que le Père, en cette circonstance, a parlé *per modum joci*. De sa part, c'était une *joyeuseté*. Certainement, ses paroles n'avaient pas, alors, le sens *désobligeant* qui leur fut donné depuis, dans l'intérêt de partis qui les ont tour à tour alléguées pour s'en couvrir ou les incriminer.

« Voici les faits : C'était après le discours de réception à l'Académie française. Le lendemain, je crois, un groupe de jeunes gens catholiques, dirigés par des influences qui ne relevaient pas de nous, avait sollicité et obtenu l'honneur d'être présenté au nouvel Académicien. Les religieux n'approuvaient pas tous également ce projet : soit à cause de la fatigue très grande du Père, soit à cause de l'état des esprits, soit à cause de l'abus qu'on pourrait faire de certaines paroles qui échapperaient, peut-être, dans l'abandon d'une réception privée et presqu'intime; ce qui est arrivé.

« Après avoir manifesté, dans une allocution, sa profonde horreur pour tous les oppresseurs et son ardent amour pour la liberté de la Sainte Église, — passion de son âme toute sa vie, — il aperçut un petit enfant, venu là avec son père. « *Ah!* » dit-il en lui faisant une caresse, « *voilà un petit libéral. Moi aussi, Messieurs, je suis libéral : libéral impénitent, catholique pénitent.* »

« Et, sans ajouter un mot, avec un sourire charmant à toute cette jeunesse, il en traversa les rangs émus et respectueux pour regagner son humble cellule où je l'accompagnai.

« M. de Montalembert, qui m'écrivit alors, a su tout, exactement.

Si d'une *joyeuseté* on a fait une *doctrine* mal formulée, ce n'est pas la faute de notre illustre et Vénéré Père Lacordaire.

« Agréez, cher Révérend Père, une fois de plus, l'assurance de mon bien affectueux et bien fraternel respect en N.-S.

« Frère Jean Dominique Sicard,
« *Des Frères Prêcheurs.* »

Voilà l'historique du propos en question; ni plus, ni moins.

Mais, si réduit qu'il soit à un *verbum volans*, et si détourné qu'il ait été à un *scriptum manens* dont ce serait se faire complice que de s'y attacher, n'en reste-t-il pas quelque chose de regrettable, fût-ce à l'encontre des plus solennelles déclarations doctrinales de Lacordaire? — Ce serait être bien intéressé ou bien rigoureux, que d'y voir une telle importance.

Eh bien, ni l'un ni l'autre de ces deux sentiments ne peuvent y trouver la moindre prise, et cette petite pierre de scandale ou d'achoppement va se réduire encore jusqu'à disparaître, par l'explication que je vais en donner, moins pour elle-même que pour déterminer et circonscrire ce qu'il faut entendre par le libéralisme du P. Lacordaire.

C'est au retour de sa réception à l'Académie française, et après avoir manifesté, dans une allocution, *sa profonde horreur pour tous les oppresseurs et son ardent amour pour la liberté de la sainte Eglise, passion de son âme toute sa vie*, comme nous l'a dit le R. P. Sicard, que le mot de *libéral impénitent* est familièrement parti de ses lèvres. C'était une épigramme contre les oppresseurs de l'Eglise, lancée par celui qui sortait de vaincre pour sa liberté. Il faut le savoir, en effet : alors que l'Académie avait été au-devant du P. Lacordaire jusqu'à le dispenser de toutes les visites d'usage pour être admis dans son sein, le gouvernement impérial, sous lequel sa parole publique ne s'était fait entendre qu'une fois dans le mémorable congé qu'il prit à Saint-Roch, avait fait tout ce qu'il avait pu pour entraver son élection; celle-ci, par conséquent, profitait d'autant plus à la liberté de l'Eglise, qu'elle s'était faite en dépit de ses oppresseurs. C'est en ce sens *circonstanciel* qu'il se dit alors *libéral*. — Mais cet intérêt de l'Eglise, dans sa réception à l'Académie, entrait-il donc pour si fort dans la préoccupation de l'illustre Père? — Ici, qu'il me soit permis d'apporter mon propre témoignage. Comme il allait se rendre à cette réception, il me fit l'honneur de me recevoir seul dans sa cellule; et, aux compliments que je lui faisais sur cet événement, il s'anima en me répondant par ce seul mot : *Oui, c'est un beau jour pour l'Église!*

Il n'y voyait que cela. Et, en effet, le R. P. Chocarne, exprimant dans le tableau de sa *Vie intime* ce même sentiment, commun à tous

les Ordres religieux personnifiés dans leur Restaurateur en France, de s'écrier : « Entre Lacordaire déguisé pendant le choléra de 1832 « dans les hôpitaux de Paris, et Lacordaire à l'Académie française, « quel abîme franchi ! et pour ceux qui ont vécu avant et pendant ce « quart de siècle, quel prodige ! quelle victoire inespérée ! Loué soit « Dieu qui a fait ce miracle (1) ! » Il est certain qu'envisagé ainsi, comme triomphe de Rome ayant regagné pied à pied une si grande part du terrain qu'elle avait perdu depuis 1789, ayant forcé, pour ainsi parler, toutes les portes de l'opinion jusqu'à celles du palais Mazarin, à coups de victoire d'une parole de Moine invité à y prendre place, il est certain, dis-je, que ce dernier coup porté à Carthage, permettait au nouveau Scipion de s'écrier comme l'ancien : *Montons au Capitole et rendons grâce au Dieu !* sans qu'on ait à chicaner le compte plus ou moins correct de cette même parole qui avait été l'instrument de cette dernière victoire.

Voudrait-on voir les choses autrement ? Voudrait-on que le Nazaréen se soit fourvoyé en s'asseyant à la table de nos Pharisiens, avec sa robe blanche parmi leurs habits brodés ; entre M. Cousin et M. Thiers, lequel avait dit aux Ordres religieux du haut de la tribune nationale : *Nous ne vous devons que l'expulsion*, et en face du calviniste M. Guizot, lui faisant les honneurs de la Compagnie ? Veut-on qu'en cela il ait incliné au libéralisme, sans que MARIE-MADELEINE, seul écrit par lequel il ait payé son écot d'académicien, plaide au moins pour lui ? — Mais, outre qu'à force d'être ainsi rigide et tendue, la corde de la critique se rompt, je répondrai que ce serait ignorer le P. Lacordaire que de lui prêter dans cet événement, comme dans tous ceux de sa vie monastique, toute autre vue que celle qu'il déclarait lui-même : l'honneur de l'Église ; et si en cela même il s'exposait à la critique, il pouvait se rendre ce témoignage de saint Paul : « Quand « à moi, je dépenserai libéralement tout, et me donnerai moi-même « en plus par-dessus tout pour vos âmes, bien que, ayant tant d'affec- « tion pour vous, vous en ayiez moins pour moi (2). » — Il a pu se tromper et passer le but parfois ; mais que ne doit-on pas lui pardonner, pour un tel mobile, sans parler encore de ses héroïques retours ?

Mais à cet égard même, il est digne de lui que nous vidions à fond la question. Eh bien, oui, il a eu un libéralisme, son libéralisme à lui. Expliquons-nous entièrement.

Le P. Lacordaire a aimé passionnément son siècle ; mais disons

(1) T. I, p. 189.
(2) 2me *aux Cor.*, XII, 15.

tout aussitôt, apostoliquement. Il en avait été le fils, suscité de ses entrailles, *ayant connu,* comme il nous l'a dit lui-même, *la douleur et le charme de l'incrédulité*, et mieux fait que tout autre en cela pour le traiter « d'une parole amie, qui supplie plus qu'elle ne commande, « qui épargne plus qu'elle ne frappe, qui entr'ouvre l'horizon plus « qu'elle ne le déchire, qui traite enfin avec l'intelligence et lui ménage « la lumière comme on ménage la vie à un être malade et tendrement « aimé..... » *Il s'est penché*, peut-on dire, sur son siècle. Mais *y a-t-il penché?* Non et loin de là; car il ne s'est penché sur lui que pour le redresser à la vérité *totale,* sans s'arrêter à aucun entre-deux, comme nous aurons lieu de le voir; et en cela, quel n'a pas été son mérite, son double mérite?

Mais voici où naît la divergence. Il aurait été trop exclusif dans cette manière apostolique. Lui qui avait été si dangereusement polémiste dans l'*Avenir* (quoique sa polémique n'y ait jamais été personnelle), devenu apôtre, il était revenu de la polémique jusqu'à l'antipathie. Et pourquoi à ce point? Parce que la polémique en matière religieuse lui paraissait contrarier l'apostolat. Ce grand pêcheur d'esprits dans les eaux de l'opinion ne souffrait pas qu'en battant celles-ci on effrayât le poisson; encore moins qu'on le pourchassât. Ce n'était qu'une question de procédé dans la même cause; mais il était voué au sien jusqu'à vouloir le dégager de toute *solidarité* avec l'autre, tant celui-ci lui paraissait de nature à compromettre sa parole amie auprès de ses auditeurs. — Voilà, en cherchant bien, quel était le libéralisme dont il se disait impénitent; impénitent comme il l'était de sa manière de traiter les âmes; libéralisme relatif de ministère et de méthode, pour mieux attirer le siècle au même giron catholique de la foi.

Est-ce là une conjecture qui me soit inspirée par une partialité trop sympathique? Aucunement. Qu'il me soit permis, à cet égard, en raison de l'importance de cette distinction, et sauf à dire ensuite mon sentiment sur ce qu'elle avait, selon moi, de trop tranché, de révéler ici que j'en ai souffert moi-même l'expérience. Voici comment :

Je lui avais fait hommage de mon livre sur *Maine de Biran,* où M. Cousin, je dois en convenir, est traité par moi avec une rigueur extrême. Il me fit l'honneur de me répondre par une longue lettre datée de Sorèze 29 mars 1858. Il commence par louer cet opuscule en des termes que je ne saurais rapporter. Il déclare, en somme, qu'il en a été touché et satisfait, de tout point, sauf un seul. « J'ai seule- « ment regretté, si vous me permettez cette franchise, » dit-il, « *la* « *manière* dont vous traitez M. Cousin. » Puis, après un plaidoyer de circonstances atténuantes qui est un chef-d'œuvre d'indulgence en faveur de celui-ci, dont il ne méconnait pas d'ailleurs les torts mais

qu'il croit en voie de résipiscence, il en vient à me dire : *Il me semble étrange de presser un homme l'épée à la main pour le convertir.* Généralisant ensuite ce qui n'était que propre à la personne de M. Cousin, dans mon livre, et y enveloppant, au trop grand honneur de celui-ci, et Royer Collard dont je n'avais pas parlé, et Maine de Biran que j'avais défendu et dont j'avais même opposé l'exemple, il éclate en ces mots : *Pour moi, je me sens pris d'une tout autre envie que de les traîner, la corde au cou, dans le camp ennemi.* — Enfin il termine ainsi : « Voilà, Monsieur et cher collègue en la vérité divine, *le seul point* « où j'ai regretté votre inspiration. Elle m'a paru, *en ce point seule-* « *ment*, se ressentir d'une école où la passion conduit trop..... » Le reste de la phrase se laisse assez deviner.

Voilà tout le P. Lacordaire révélé par lui-même, et son prétendu libéralisme réduit *à ce point seulement*, d'avoir entendu autrement que ses collègues en la vérité divine, le service, non le zèle de cette même vérité.

Mais par là même ne se ressentait-il pas, de son côté, d'une école où la passion des accommodements à tout prix, conduit à faire échec à la vérité en incriminant son zèle? Ce serait ignorer totalement le caractère si droit et si franc de Lacordaire que de lui en supposer la conscience. — Qu'une telle école existât, dès cette époque, ce n'est pas douteux. Que, par affinité de relations, il s'y soit un moment laissé prendre ou plutôt méprendre, c'est possible. Mais ce qu'il faut dire tout aussitôt, c'est que, entre l'intention de cette école et la sienne, il y avait un abîme : chez elle, intention académique; chez lui, intention apostolique. Si bien que, sans en tenir compte et par une de ces belles ruptures qui ont plusieurs fois honoré sa vie, il apparaissait soudain sur le bord opposé.

Expliquons-nous toutefois envers lui-même, dans cette meilleure intention et pour l'intérêt commun de la vérité, sur cet article.

L'apostolat, si puissant qu'il soit, ne saurait être exclusif de la polémique. Il est même intéressé à celle-ci pour ne pas avoir lui-même à y descendre. Que Moïse et Elise soient sur le Thabor dans la céleste lumière du Fils de Dieu ; mais qu'on souffre au pied de la montagne, l'exorcisme des possédés. *Alius sic, alius vero sic.* Ce sont des offices divers, inspirés d'un même zèle et dont chacun, dans son ordre, concourt au même but selon l'état des esprits et les besoins des temps. Aujourd'hui, par exemple, ce serait une illusion — par trop aveugle pour être pardonnable — de croire qu'il n'y a que des égarés à convertir, et point de pervertissements publics à combattre, et point de faussaires de la vérité à démasquer, alors que nous sommes *au sein de la guerre la plus épouvantable que les ennemis du nom catholique aient déchaînée*

tre l'Eglise, et que, dans l'universelle corruption des idées et des mœurs, le souverain bien, qui est la foi chrétienne, est mis en péril par les embûches dressées de toute part (1). Que de vérités à défendre, à maintenir, à dégager, et trop souvent à venger contre le mensonge, la mauvaise foi, la duplicité, l'erreur obstinée et l'ignorance volontaire, en passe de devenir chronique ? C'est le cas, ou jamais non, de rappeler l'exemple sacré et figuratif de la reconstruction du temple sous Néhémias parmi des ennemis innombrables, et d'user, envers ceux de nos jours, de la même stratégie pour les contenir et les repousser : « pendant que la moitié fait l'ouvrage de Dieu en réédifiant le temple, « que *l'autre moitié* combatte, la lance en arrêt et le glaive au poing; « et que les chefs du peuple saint soient derrière eux dans toute « la maison du Seigneur (2). » C'est ce que nous voyons heureusement de nos jours, et ce qui élève la presse restée catholique au caractère d'ordre militant faisant tête de toute part aux assaillants de la vérité divine et les tenant à distance par la promptitude et l'à-propos, autant que la supériorité de ses ripostes. – Qu'il y ait des réserves à y faire, des imperfections à y critiquer dans la mesure ou dans le ton, que la passion y empiète parfois sur le zèle, la personnalité sur la vérité, et que celle-ci par suite en soit accidentellement forcée comme par une sorte de libéralisme à rebours, ce serait demander trop à la chaleur de l'action que de s'en rebuter, surtout lorsque cela est racheté par la promptitude d'autant plus exemplaire de l'obéissance. — Remarquons d'ailleurs que c'est le grand mérite de l'ensemble qui fait ressortir ces imperfections, et que ce doit être le mérite du lecteur de les supporter en faveur d'une droiture de fidélité si soutenue parmi tant de déplorables défections.

Voilà ce qui dégage cette vaillante presse de la prévention que Lacordaire avait autrefois contre elle. — Mais voilà aussi ce qui doit le dégager lui-même de la prévention qu'elle aurait gardée contre lui.

Hanc veniam petimusque damusque vicissim.

Sachons admettre *la diversité* des offices et de leurs caractères *dans l'unité* du but commun, ce qui est le cachet des œuvres de Dieu. Ne nous faisons pas critérium exclusif les uns des autres, zélateurs que nous serions alors de nous-mêmes plus que de la vérité.

Lacordaire l'a fort bien dit, et il n'est que juste de lui en adjuger le bénéfice : « L'Eglise n'a pas une seule sorte d'ouvriers; elle en « a de toute trempe, formés par cet *Esprit qui souffle où il veut, qui*

(1) Allocution de Sa Sainteté Léon XIII, au Consistoire du 10 novembre 1884.
(2) *Néhémias*, ch. IV.

« *donne sans mesure,* mais avec distribution.... *afin d'employer toute* « *sainteté au ministère* qui *édifie le corps du Christ* (1). Enfant de cet « Esprit un et multiple, respectons sa présence en chacun de nous, « et dès qu'une âme a rendu dans le siècle le son de l'éternité, dès « qu'elle témoigne en faveur du Christ et de son Église, ne nous mon- « trons pas si rigoureux (2). » Or, qui a plus rendu que lui dans le siècle le *son de l'éternité ?* Qui a plus témoigné que lui en faveur *du Christ et de son Eglise ?* Qui plus que lui, je dirai même *autant* que lui, a aimé l'Église de cet amour filial, exclusif, désintéressé, éprouvé, mortifié, humble surtout, et en cela d'autant plus fort ? Qui lui a plus sacrifié de son tempérament, de toute autre ambition dont pouvait le tenter son génie, de la gloire même qui lui en revenait ? Quelles œuvres, apostolique et monastique, en témoignent plus que les siennes ? Pour tout dire enfin, qui, de nos temps, par plus de mérites, a approché si près que lui de la sainteté ?

Cet unique amour de l'Église, du jour, de l'heure où il en a été saisi dans le siècle, en même temps que de la foi, a été le mobile souverain de tous les actes de sa vie, même de ceux qu'on a pu critiquer, ou plutôt qu'il a ôté le droit de critiquer, — plus encore, dont il a accru son mérite, en les rachetant exemplairement lui-même ! Aussi n'appartenait-il qu'à lui de définir un tel amour et d'en rendre la rigueur singulièrement difficile, périlleuse même, pour tant d'autres. Écoutez ces remarquables paroles qu'il adressait à Montalembert chancelant sur le bord de l'abîme où disparaissait Lamennais : « J'aimerais mieux me jeter à la mer une meule de « moulin au cou, que d'entretenir un foyer d'espérances et d'idées, « même de bonnes œuvres, à côté de l'Église. » Non pas d'espérances et d'idées seulement, mais de *bonnes œuvres même ;* et non pas à l'écart, mais même *à côté de l'Église :* c'est-à-dire, qui ne procédât pas exclusivement du sein maternel de l'Église, et qui ne s'y rapportât pas uniquement.

Eh bien ! voilà le vrai criterium de tout jugement à porter sur Lacordaire : particulièrement à l'égard de la question libérale telle qu'elle est engagée de nos jours.

Sur ce, et par le préjugé le plus légitime — en attendant qu'il comparaisse en sa parole et ses écrits — on peut affirmer hautement de lui : qu'il se fût cru anathème de se dire ou d'être sans le dire ce qu'on appelle d'un seul mot composé *catholique libéral,* autrement dit, de faire entrer son pur catholicisme en composition avec ce libéralisme

(1) Saint Jean, ch. III, v. 8 et 34. — Saint Paul aux Hébreux, ch II, v. 4. — *Idem* aux Ephésiens, ch. IV, v. II et 12.

(2) Préface des Conférences.

socialement ouvert aussi bien à toutes les erreurs qu'à la Vérité divine que rien ne distingue de celles-ci, sinon sa proscription, alors que le propre du catholicisme et de l'Église est le règne social de cette Vérité;— que la neutralité de l'État en telle matière lui eût paru, non seulement une chimère identique à la neutralité de notre nature si expérimentalement portée au mal plutôt qu'au bien, mais une hérésie caractérisée, renouvelée de celle de Pélage par Rousseau, l'hérésie que *l'homme naît bon,* la négation du péché originel, le *naturalisme* du XVIIIe siècle, d'où procède politiquement la Révolution, *quo fonte derivata clades fœconda culpæ!* hérésie non seulement antireligieuse mais antisociale, puisque nous ne sommes en société que pour faire prévaloir le bien sur le mal, la civilisation sur la sauvagerie, à l'encontre des instincts désordonnés qui sont en nous; — enfin que sur le point qui nous divise si déplorablement aujourd'hui, rompant résolûment, même avec les siens, il se serait hautement prononcé, quelle que fût la forme du gouvernement, pour le *pouvoir chrétien* s'inspirant de l'Evangile et de l'Église.

Il en eût été de même pour lui,— car il n'était pas homme à laisser la vérité en chemin et à lui fausser compagnie, — relativement à tous les corollaires de cette capitale erreur, par exemple : que la religion n'a rien à voir à la politique; que la souveraineté procède exclusivement de la nation et encore du peuple, de bas en haut, et n'est qu'une affaire de nombre relatif sans autre poids ni loi; que la liberté est indépendante de toute autre cause et de tout autre but qu'elle-même; que les *principes de 89* sont la loi et les prophètes et que c'est à l'Église à s'y ranger et à s'en arranger; que les gouvernements ne peuvent plus se comporter sans institutions pénétrées de cet esprit *des droits de l'homme,* laissant chacun en particulier seul arbitre de ses devoirs, si tant est qu'on lui laisse la liberté de conscience, etc., etc.; — à l'encontre de tous ces dérivés du catholicisme libéral, Lacordaire serait, était pour la grande, l'unique liberté véritable : « la liberté de l'Église qui est celle de l'âme, liberté de l'âme qui est celle du monde : catholique pur de tous ces alliages, pour être mieux à *l'alliance de la religion et de la société.*

Tout son libéralisme était là, a fort justement dit le R. P. Chocarne. Oui; mais moyennant que cette *alliance* s'opère en principe, par le retour de la société et de ses divers régimes au *droit évangélique,* et par leur réconciliation avec l'Église, seul magistère autorisé de ce droit divin. Lacordaire ne l'a jamais professé autrement.

Qu'on ne dise pas, en effet, que nous nous faisons là un Lacordaire à notre guise : nous n'avons fait que condenser ce que, prévenant toutes ces questions aujourd'hui si engagées, il en a, peut-on dire, prophétisé, et nous n'aurons qu'à recueillir ses oracles. C'est bien plutôt le catholi-

cisme libéral qui s'est fait un Lacordaire à son image, si bien que le vrai Lacordaire sera comme une révélation. N'oublions pas que le Congrès de Malines et la petite réunion de la Roche en Brénil où cette erreur s'est dénoncée, sont postérieurs à la mort de l'illustre Père. Qu'aurait-il été dans cette épreuve, — si tant est que c'en eût pu être une pour lui, — qu'il n'ait été dans la bien plus grande épreuve de l'*Avenir* et dans toutes celles d'où son inviolable fidélité à l'Église s'est toujours si humblement tirée? Disons-le en deux mots : Lacordaire y a manqué à Montalembert, et Montalembert en a déteint sur la mémoire de Lacordaire. Loin de moi de mal parler de Montalembert, une de nos plus grandes et chères gloires, Montalembert qui n'a jamais pu errer sans se contredire et sans se redresser; dont les colères furent toujours sans fiel et les hostilités sans rancune; mais qui, de même qu'il avait la candeur d'un enfant de génie qu'il fut de si bonne heure et qu'il resta toujours, en avait aussi l'humeur et voyait tout à travers elle selon l'heure et l'événement. Conçoit-on le *fils des croisés* et le grand orateur politique de l'Église se faisant le champion outré de la Révolution et lui racolant la mémoire de Lacordaire! Ce que nous savons tous, heureusement pour lui, c'est que, malgré son mot malheureux sur le Pontife du Vatican, devançant l'éventuelle déclaration du dogme de l'infaillibité doctrinale, il s'étonnait ingénuement qu'on pût douter qu'il s'y soumît comme le plus humble des fils de l'Église. Ce que je puis dire en particulier, c'est que, me trouvant à côté de lui au banc d'œuvre de Notre-Dame, à la Conférence du P. Lacordaire sur le *nombre des Elus,* je le vis bondir de protestation contre la tendance par trop libérale, à son point de vue d'alors, de cette célèbre et nullement hétérodoxe conférence. — Il faut donc s'entendre chaque fois qu'on parle d'une nature à l'humeur si quinteuse, et ne pas laisser l'école libérale mettre sur le même pied, *Lacordaire* et *Montalembert,* ni même Montalembert et Montalembert, pour s'en autoriser également comme elle le fait toujours, et se borne à le faire.

Si elle produisait en effet quelques-unes des paroles publiques du premier, comme elle peut trop le faire du second, qui justifiassent cette assimilation, on verrait. Mais point. Il est à remarquer et à signaler qu'on n'en cite jamais qui aient cette portée. Moins encore, si peu qu'on en cite, c'est à faux, par l'isolement de la chaîne du discours : témoignant par là et du besoin qu'on en a, et de l'impossibilité d'y satisfaire, de la part cependant d'une nature si luxuriante, mais aussi réglée au fond que celle du P. Lacordaire.

Eh bien, nous que le culte de ses écrits et de sa vie a pénétré du sentiment contraire à un préjugé si gratuit, c'est cette production à l'appui que nous allons faire. Nous allons prendre comme au hasard

dans ce qui est sorti de sa bouche ou de sa plume, si ce n'est que loin d'éviter ceux de ses écrits qui sembleraient les plus compromettants, nous y aurons plus particulièrement recours. Les proportions de cette étude ne permettent pas de longues ni de nombreuses citations. Mais à quoi bon, dès lors que celles qui vont suivre donneront comme la caractérisque de ses vues et de ses sentiments sur la question libérale?

Pour moi, je me félicite d'être arrivé à ce point de ma tâche, où, après avoir été le justicier de sa gloire, je n'aurai plus qu'à en être le servant; et où aucune équivoque ne pourra tenir devant la splendeur et l'énergie de sa parole.

(A suivre.) A. NICOLAS.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE BORDEAUX

(Suite.)

VIII

JACQUES BENOIST DE LAGEBASTON

1555-1583

La physionomie de ce magistrat a été diversement interprétée. Catholique convaincu suivant les uns (1), partisan des idées nouvelles suivant les autres, Jacques Benoist de Lagebaston semble avoir manqué tout à la fois de dignité et de fermeté de caractère, disons le mot, de convictions bien arrêtées, à une époque où ces qualités paraissaient d'absolue nécessité. Durant les longues guerres civiles qui désolèrent la France, catholiques et huguenots rivalisèrent d'audace et d'énergie, d'intransigeance et de cruauté. Le parlement de Bordeaux ne faillit pas un seul instant à la tâche qu'il s'était imposée : seul, le premier président se dérobe aux moments les plus critiques et on ne le voit

(1) A. Grün, *La vie publique de Michel Montaigne*, Paris, 1855, in-8°.

reprendre la direction suprême de la compagnie qu'une fois le danger passé. Catholique de nom et d'intérêt, il pensait et agissait en véritable réformé : ses moindres actes le démontrent.

Originaire de l'Angoumois, et, s'il fallait en croire une inadmissible légende, fils naturel de François Ier, Jacques Benoist remplissait les fonctions de juge des cas royaux au duché d'Augoulême lorsque, le 8 avril 1547, il fut pourvu d'un office de conseiller lai au parlement de Bordeaux, en remplacement de Gabriel de Alis, décédé (1). Quatre ans après, le 22 juin 1551, le roi le nommait quatrième président, charge toute nouvelle et créée par édit du mois précédent, date de Saumur (2). Après la mort de François dc Lage, il recevait ses provisions de premier président (3), qu'il présentait à la cour le 30 juillet 1555. Admis le même jour devant les chambres assemblées, Jacques Benoist prêtait serment sur les saints évangiles entre les mains du président de Carles (4).

L'auteur d'un ouvrage récemment publié constate l'indulgence que, dés les premiers jours, le nouveau président déploya en faveur des religionnaires : « Un grand nombre de luthéro-calvinistes, écrit-il, « durent la vie à l'intervention toute puissante de cet homme éminent. « Autour de lui se groupèrent dans le parlement les partisans de la « tolérance, tous ceux dont la conscience était indignée des moyens « barbares employés jusque-là pour contraindre les religionnaires et « les *libres penseurs* (?) à rentrer dans le giron de l'Eglise romaine (5). » Dans une statistique parfaitement bien établie, l'auteur relève, en effet, de 1552 à 1563, fort peu de condamnations d'hérétiques; en revanche de très nombreux acquittements sont, durant le même espace de temps, portés à l'actif du premier président.

Malgré des actes si précieusement enregistrés pour la défense de sa cause par l'historien de *La Réforme à Bordeaux*, les premières années de la présidence de M. de Lagebaston offrent peu d'intérêt historique (6). Appelé à Paris dans les conseils du roi, le premier président

(1) *Archives départements. de la Gironde*, B. 32, f° 113.

(2) *Ibid.*, B. 33, f° 187.

(3) *Ibid.*, B. 34, f° 424. Les lettres de provisions, signées du roi, sont du 5 juillet 1555.

(4) *Reg. Sec.*, E. 1, f° 608.

(5) *Histoire de la Réformation à Bordeaux*, par E. Gaullieur, Bordeaux, 1884, in-8°, p. 120 et 121.

(6) De Lurbe (*Chronique*, p. 73) nous apprend qu'en 1557, « le premier président « Largebaston fut député en cour, avec M. de La Rivière, maire, pour poursuyvre « le restablissement de la Cour des généraux en cette ville, et l'incorporation au parle-

séjourna à la cour de France de 1559 à 1561 (1). Durant cette longue absence, le président de Roffignac (2) dirigeait la compagnie.

En janvier 1562, MM. de Lagebaston, de Ferron (3) et de Lescure (4) faisaient partie de l'assemblée de Saint-Germain, chargée de la rédaction de l'édit qui devait accorder aux réformés le droit de s'assembler, hors des villes et sans armes, pour l'exercice de leur religion.

A peine rentré à Bordeaux (juin 1562), le premier président eut maille à partir avec l'archevêque de cette ville, l'évêque de Tulle et le comte des Cars, le tout sous prétexte d'usages judiciaires, ou de questions de préséance. *Homme assez superbe et de grande arrogance, au lieu de faire justice à chacun comme il appartenoit à homme de son estat, sans favoriser l'une partie plus que l'autre* (5), M. de Lagebaston

« ment et l'absolue suppression de la traite foraine. Il fut, ajoute le chroniqueur, « envoyé du vin de Graves à la Cour le nombre de *vingt tonneaux*, pour distribuer à « Messieurs le Cardinal de Lorraine, connestable et mareschal de Saint-André. » — Par autres lettres, datées du 3 mars 1558, MM. de Lagebaston et Julian, ce dernier trésorier général à Limoges, reçurent commission pour activer et surveiller l'emprunt que le roi désirait contracter sur les biens assis en la généralité du Limousin, « led. emprunt destiné à faire face aux frais de la guerre que menaçoit de faire le roi d'Espagne ». (*Archiv. départ. de la Gironde*, B. 35, f° 130.)

(1) D'après M. Boscheron des Portes (tome I, p. 143), le premier président aurait été envoyé auprès du roi de Navarre pour ménager avec ce prince l'échange de la vicomté de Béarn contre d'autres possessions sises en France. En décembre 1561, M. de Lagebaston était de retour à Bordeaux; il écrivait à cette date à Catherine de Médicis pour se plaindre de diverses décisions prises par les jurats contre ceux de la Religion. (*Arch. Historiq. de la Gironde*, tome X, p. 320 : Document communiqué par M. Tamizey de Larroque.)

(2) Successivement conseiller clerc aux parlements de Bordeaux et de Paris, puis président aux enquêtes en cette dernière cour, Me Christophe de Roffignac avait été pourvu, le 2 juillet 1555, de l'office de président à mortier au parlement de Bordeaux, précédemment rempli par M. de Lagebaston. D'après le journal du chanoine Syrueilh, le président de Roffignac mourut à Périgueux le 7 janvier 1572. — On a de lui : *De re sacerdotali seu pontificia, quatuor libris exarata commentatio*, Lutetiæ, P. Le Preux, 1557, in-4°, et *Commentarii omnium a creato orbe historiarum, ibid.*, J. Bene-natus, 1571, in-4°

(3) Arnault de Ferron, conseiller lai au parlement de Bordeaux, l'auteur du *Commentaire sur la coutume de Bordeaux* et de la continuation de l'*Histoire de France* de Paul Émile.

(4) Antoine de Lescure, procureur général depuis 1544. Voy. à l'*Appendice*, chapitre des *Procureurs généraux*. La *Chronique* ne mentionne pas le départ d'Antoine de Lescure : « Messieurs le premier président Largebaston, lit-on, p. 75, et de Ferron, « conseiller, sont mandés par le Roy, et s'en allans, le sieur premier entre en la « maison de ville, prend congé de Messieurs les jurats, offre servir la ville en cour, « de quoy il est humblement remercié. »

(5) *Histoire des neuf roys Charles de France*, par François de Belleforest, Paris, 1568, in-f°, p. 625.

croyait qu'il importait à la dignité de sa compagnie de *rabaisser l'orgueil des grands seigneurs et de rejeter comme superflue toute opinion contraire à ses idées.* Ces façons d'administrer la justice, emportées et autoritaires, soulevèrent autour de lui de grandes animosités. Ce sentiment s'accentua quand, malgré la vive opposition de M. de Noailles, maire de Bordeaux (1), le premier président ordonna la mise en liberté de nombreux religionnaires détenus dans les prisons; bientôt encore, au sujet du dénombrement de la population ordonné par les jurats, la querelle s'aggravait et prenait des proportions dangereuses pour le repos de la cité. Averti de ces faits, Monluc, auquel le roi venait de confier le gouvernement d'une partie de la Guyenne, accourut aussitôt à Bordeaux. Arrivé aux portes de la ville, le vieux capitaine apprit que M. de Noailles venait de mourir subitement. « On pensoit qu'à mon arrivée je mettrois la main aux armes et que « je tuerois toute la part du premier président..... Il y avoit prou « de gens qui eussent voulu remuer besoigne en haine de celui-cy, « qui n'y a jamais été aimé ; si c'est à tort ou a droict, je me remets. « Monsieur de Bourdeaus qui est en vie, scait bien l'advis qu'on me « vint donner, me promenant dans son jardin (2). »

Dans l'intervalle et à l'occasion des lettres royales portant abolition en faveur des protestants de Bordeaux et de Bazas, des faits graves s'étaient passés au sein même du parlement. Quelques membres ayant refusé l'enregistrement de ces lettres, le parti dévoué au premier président fit tous ses efforts pour enlever un vote affirmatif. L'intervention du comte des Cars ne fit qu'envenimer le débat; des paroles *aigres* furent échangées. Le premier président « ayant remonstré au « lieutenant du roi qu'il ne falloit pas venir en la cour pour l'injurier, « attendu que c'estoit lieu ou il falloit parler modestement, le Sr d'Es- « cars ayant continué ses propos, le président requit que la cour remons- « trat comme il devoit parler, et à ces fins lui et d'Escars sortirent. Ce « qui fut faict et arrest fust prononcé pour rappeler le Sr d'Escars à « plus de modération. » En même temps la cour décida que, sauf les

(1) Antoine de Noailles, né le 4 septembre 1504, avait été nommé gouverneur de Bordeaux et capitaine du château du Hâ le 18 février 1551 (*Archiv. dép. de la Gironde*, B. 34, f° 3). Il mourut en cette ville le 2 mars 1562. Consulter le beau travail de M. Tamizey de Larroque : *Antoine de Noailles à Bordeaux, d'après des documents inédits*, Bordeaux, 1878, in-8°.

(2) *Commentaires de Monluc*, édit. du baron de Ruble (*Soc. de l'Hist. de France*) t. III, p. 66.

princes du sang et le représentant en chef de l'autorité royale dans la province, nul ne pourrait plus pénétrer au palais, l'épée au côté (1).

La paix signée à Amboise, le 19 mars 1563 et publiée à Bordeaux le 31 du même mois, calma quelque peu les passions. Mais dès l'année suivante, le parti catholique s'unissant contre M. de Lagebaston, une requête, présentée au roi au nom de la noblesse de Guyenne, récusait le premier président comme suspect d'hérésie (2). Au dire de Bellefo-rest, celui-ci, prévenu de l'accusation que les catholiques avaient l'in tention de porter contre lui, aurait pris les devants, et dans deux lettres adressées, les 20 avril et 23 mai 1564, à la Reine Mère et à Charles IX, il dénonçait le comte de Candale (3) comme fomentant une vaste conspiration dans laquelle étaient entrés MM. de Burie, de Trans, de Merville, l'avocat de Lange (4), l'archevêque Prevost de Sansac, le président La Chassaigne, François de la Rivière, maire de Bordeaux, le conseiller La Guyonnie et le prévôt de Bazas (5).

Ces diverses dénonciations paraissent être restées sans résultat.

Le 9 avril 1565, Charles IX faisait son entrée à Bordeaux. A la tête du parlement, M. de Lagebaston fut au-devant du roi et le harangua sur la tribune dressée à cet effet au faubourg des Chartrons (6). Au lit

(1) Ces querelles n'étaient pas ignorées de la cour de France. Le 28 novembre 1563, Catherine de Médicis écrivait à Lagebaston : « Monsieur le Président, le Roy, mon-« sieur mon filz, vous respond à ce que vous luy avez escript et s'attend que dans « peu de jours vous le veniez trouver : cependant il vous a fait assigner sur la demy-« année courante à la somme de XIIIc liv. qui vous sont deuz suivant la requeste que « vous en avez faictes; mais je vous prie, avant que vous partiez, regardez à ne « laisser ce pays en tant de divisions que nous voyons partout advenir par de là, « ou nous n'oyons que de querelles qui ne scauroint rien apporter de bon au service « du Roy, mon fils. Il en mande aultant aux aultres affin que chascun s'accommode « à ce qui pourra pour son service et que toutes ces partialitez cessent; car à la fin « il se faschera et sera contrainct d'y pourveoir de luy mesme; qui est tout ce que « je vous diray, priant Dieu, Monsieur le Président, vous avoir.... » (*Lettres de Catherine de Médicis*, publiées par le comte H. de la Ferrière. — *Collect. des Documents inédits sur l'Histoire de France*, tome II, p. 114.)

(2) *Reg. Sec., ibid.*, 17 mars 1563-64. Boscheron des Portes, *ibid.*, t. I, p. 166. L'on trouve encore, p. 461 du tome X des *Archiv. Historiq. de la Gironde*, les remontrances que la noblesse de Guienne chargeait Louis de Lur, vicomte d'Uza, de présenter au roi.

(3) Frédéric de Foix, comte de Candale, de Benauges et d'Astarac, mort en août 1571.

(4) Sur ce Jean de Lange, dit de Luxe, consulter la notice publiée par M. Tamizey de Larroque dans la *Revue catholique de Bordeaux*, nº du 16 novembre 1883.

(5) *Histoire des neuf roys Charles*, *ibid.*, p. 626.

(6) On sait que Charles IX, s'impatientant de la longueur du discours du premier président, l'interrompit et se leva sans le laisser achever. — On trouve, réédités dans

de justice, tenu le douze, le président prit de nouveau la parole et prononça un discours sur l'*autorité de la justice.*

Pendant le séjour du roi à Bordeaux, une nouvelle requête contre M. de Lagebaston lui fut adressée au nom du clergé, de la noblesse et de la municipalité. Rappelant celle qui lui avait été soumise deux ans auparavant, alors qu'il *estoit encore au bois de Vincennes*, les signataires suppliaient le prince d'entendre leurs raisons, afin *de les décharger à tout le moins de la présence du premier président.*

Cette fois encore les raisons invoquées contre M. de Lagebaston ne parurent pas suffisantes pour le priver de son poste; dans sa réponse, quelque peu hautaine, datée du 21 avril, Charles IX réprouve entièrement la démarche faite auprès de lui (1).

Malgré ces échecs successifs, les adversaires du président revinrent encore à la charge, en novembre 1567. Prétendant qu'*il estoit sorty à cachettes despuis le* XXVIIIe *septembre, habandonnant la chambre des vacations, qu'il n'estoit fréquenté que par ceulx de lad. religion, lesquelz se retiroient à boyre et à manger ordinairement en sa maison, nouméement les gentilzhommes qui estoient allez aux troupes des rebelles*, le clergé bordelais suppliait M. de Monluc, lieutenant général en Guienne, d'intercéder auprès du roi afin d'obtenir justice (2).

Une nouvelle fin de non recevoir, datée du 1er janvier 1568, accueillit cette troisième dénonciation : « Le Roy, ayant esté adverty « de la bonne volonté et intention du Sr de Lagebaston. premier pré- « sident en sa court de parlement de Bourdeaulx, luy a mandé et escript « qu'il s'aye à se retirer en sa charge et y faire son debvoir, ainsi qu'il « s'asseure qu'il faira et metra peyne en faisant le service de S. M., « administrer la justice égallement en bon juge et équitable, et aura

les *Archives curieuses de l'Histoire de France*, par Cimber et Danjou, 1re série, tome VI, p. 269, les *Articles respondus par le Roy en son conseil privé, sur la requeste présentée par plusieurs habitans de la ville de Bourdeaux et seneschaussée de Guyenne, sur le faict de la Religion qu'on dict Réformée, publiez en la Cour de parlement audict Bourdeaux, le 30 jour d'Avril, 1565*, à Paris, chez Charles Périer, rue Saint-Jean-de-Beauvais, au Bellerophon, 1565. Ce document, qui nous semble peu connu, ratifié par le roi à Valence le ve jour de septembre 1564, contient des détails intéressants sur les *libertés* dont jouissaient alors les protestants.

(1) *Reg. Sec.*, E, 3. p. 98. Dom Devienne (*ibid.*, 1re part., p. 151) rapporte tout au long la requête présentée au roi et la réponse faite par le prince.

(2) *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. XIX, p. 316. Le document publié par M. Ducaunés Duval contient seulement les remontrances présentées par le clergé de la province à M. de Monluc. Nous avons été assez heureux pour retrouver une copie de ces mêmes remontrances, portant en regard les réponses faites par le roi.

« si bonne intelligence avecques le Sr de Monluc, que les choses se « comporteront ainsi que S. M. le désire, à la conservation de ses « bons et loyaulx subjectz (1). »

Malgré la pressante *invitation* du roi, invitation connue immédiatement de ses adversaires, le premier président continua, durant toute l'année 1568, à se tenir éloigné de Bordeaux et à fréquenter, encore plus assidûment que par le passé, le parti des religionnaires. Il semble même que M. de Lagebaston ait prévu l'impossibilité d'un retour à Bordeaux : avant de quitter cette ville, il avait en effet pris toutes ses précautions pour que les meubles, livres et autres objets précieux qui lui appartenaient fussent dirigés sans retard sur sa terre de Fayolle. Cela ressort des *Nouvelles Remonstrances* que le clergé présenta à M. de Monluc, alors que celui-ci était à la veille de son départ pour la cour de France. Nous extrayons de cette pièce capitale les seuls passages se rapportant au premier président (2) :

.....

(Art) X. « Soit faict inhibition et deffance à tous officiers de la justice « et aultres qui sont de lad. prétandue religion ou qui en sont soub- « conné, encores qu'ilz n'ayent porté les armes, qui s'en sont allés hors « la ville depuis le commancement de ses derniers troubles et princi- « pallement ceulx qui sont sortis hors la ville depuis l'arrest de la « court qui leur a prohibé d'en partir, qu'ils ne puissent plus rentrer « en la ville jusques à ce que, par le roy, en aura esté aultrement « ordonné.

XI. « Que en lad. deffance de ne rentrer en ceste ville, soit non seul- « lement compris le premier président Largebaston, mais qu'il soit « compris soubz l'edict dernier de prohibition à ceulx de lad. prétendue « religion de exercer leurs estatz, attendu qu'il est notoire que sa « famille est de la nouvelle religion, et qu'il s'en est allé hors ceste « ville sur le commancement de ces troubles, *ayant dict en pleine court*

(1) *Archiv. de l'archevêché de Bordeaux : Œuvres des archevêques.* Carton Prevost de Sansac. — Ce document porte *in fine* la mention suivante : « Ainsin signé, Charles, « et plus bas escript : Faict à Paris le premier jour de janvier 1568, et contresigné « de Neufville. Collationné à son vray original par moy notaire du Roy soubzsigné, « de Lemosnier. »

(2) Cet important document, coté : *Remonstrances du clergé de Bourdellois à Monsieur de Monluc, chevallier de l'ordre du Roy, cappitaine de cinquante hommes d'armes de ses ordonnances et lieutenant général pour Sa Majesté en Guyenne*, a été retrouvé par M. Roborel de Climens et présenté par lui à la *Société des Archives historiques de la Gironde*. Il sera reproduit *in extenso* dans un des prochains volumes publiés par cette société.

« *vouloir aller à la court pour, soubz ce prétexte, couvrir son départe-*
« *ment et l'advertissement certain qu'il avoit des présens troubles.*

XII. « Est à présumer qu'il scavoit la conjuration et entreprize tant « sur Blaïe que sur ceste ville, *car avant partir il en porta la pluspart* « *de ses meubles dans Blaye, et bien tost après qu'il fust en Engoulmoys* « *il renvoya quérir les aultres, jusques à ses livres qu'il voulust faire* « *sortir à cachettes dans des barricques*, ce que les portiers de la ville « descouvrirent en présence de Monsieur le gouverneur, de quoy le « peuple se scandaliza fort.

XIII. « Il est bien vray semblable qu'il scavoit bien lad. entreprise « et qu'il tenoit la ville pour prise et perdue attendu ce que dessus, et « aussi qu'il n'a jamais bougé de sa maison qu'est dans la terre du « comte de la Rocheffoucault (1), et tant que l'armée des ennemys du « Roy a esté devant Angoulesme et es environs il n'a bougé de sad. « maison, quy est à trois petites lieues seulement d'Angoulesme, et « toutesfois on ne luy a rien demandé ny en sa personne, ny en ses « biens.

XIV. « Il est asses nothoire à tous ceulx de ceste ville que les Par- « dailhan (2), les Mirambaulx (3) et des Roys (4) estoient ses domes- « tiques ordinaires (5) quand ils venoyent en ceste ville et ses amys « inthimes et familiers, et est bien vray semblable qu'ils l'avoient « adverty de lad. entreprise sur ceste ville.

XV. « Et combien qu'il fust au milieu des ennemys, il n'a jamais « faict ung seul advertissement ny à la court, ny à la ville, comme il « avoit promis.

« Bien tient-on pour certain qu'il s'est meslé de faire quelques adver-

(1) François, comte de la Rochefoucauld et de Roucy, prince de Marsillac, *ardent huguenot*, tué à la Saint-Barthélemy. Par suite de son mariage avec Charlotte de Roye, le comte de la Rochefoucauld était devenu beau-frère du prince de Condé, chef reconnu des protestants de France.

(2) Trois frères de la maison de Ségur-Pardaillan servaient à cette époque sous le drapeau huguenot.

(3) Les barons de Mirambeau appartenaient à une branche cadette de la grande famille des Sires de Pons. François de Pons, baron de Mirambeau, qui, à diverses reprises, avait essayé de s'emparer de Blaye, fut, avec le sieur des Rois, condamné à mort par le parlement de Bordeaux, le 6 août 1569.

(4) Pons de Polignac, sieur des Rois, capitaine dans Blaye. — Sur l'entreprise de Blaye, les sieurs de Ségur-Pardaillan, de Mirambeau et des Rois, consulter le *Journal du chanoine Syrueilh*, publié dans le tome XIII des *Archives Historiques de la Gironde*.

(5) C'est-à-dire hôte habituel, qui est de la maison.....

« tissemens aux Majestés du Roy et de la Reyne de quelques choses « legeres qu'il faisoyt semblant avoir apris des entreprises du prince « de Condé et de son armée, et touteffois il faisoyt tous aultres adver- « tissemens de grande importance aud. prince ou admiral (1) de ce « qu'il pouvoit aprandre de la court ou d'ailleurs, concernant les affai- « res ou entreprises du roy, comme aulcuns princes ou grands sei- « gneurs ont entendu par certain espion qui avoit faict lesd. advertis- « semens d'une part ou d'aultre.

« Par ce, il plaira aud. sieur de Monluc faire inhibition et deffance « à Monsieur le gouverneur, maire et jurats de ceste ville ne laisser « entrer en ceste ville led. sieur, que le roy n'en aye aultrement « ordonné. »

.....

En conséquence de ces *remontrances*, M. de Monluc se hâta de faire signifier aux maires et jurats de Bordeaux « inhibition et défenses tres « expresses de ne laisser entrer en la dicte ville Mre Jacques-Benoist « de Largebaston, premier président en la cour d'icelle. »

Le quatre décembre, M. de Gillibert, conseiller au parlement et parent du premier président (2), donna connaissance à la cour de la décision prise par le lieutenant du roi, « lequel de son authorité pro- « pre paraissoit vouloir entreprendre sur le chef d'une cour souve- « raine. » Sans autrement s'émouvoir, le parlement *arresta que led. Gillibert communiqueroit aux gens du roy le double dud. mandement, qui, ce fait, viendroient au premier jour requérir ce qu'ils voiroient estre à faire* (3).

Ému enfin et troublé par les incessantes plaintes portées contre le chef de la magistrature en Guienne (4), Charles IX avait donné ordre depuis quelque temps au parlement de Bordeaux de procéder à une

(1) Gaspard de Coligny, seigneur de Châtillon, tout à la fois maréchal et amiral de France, tué à la Saint-Barthélemy.

(2) Le 11 mars 1563, Me Mathieu Gillibert, neveu de M. de Lagebaston et pourvu, depuis le 14 janvier 1561, d'un office de conseiller lai au parlement de Bordeaux, obtenait des lettres l'autorisant, malgré sa parenté, à siéger dans la même chambre que le premier président (*Archiv. départ. de la Gironde*, B. 36, fo 75).

(3) *Reg. Sec., ibid.*, p. 118.

(4) M. Boscheron des Portes qui, pour écrire son *Histoire du Parlement*, ne s'est aidé que des *Registres secrets* déposés à la bibliothèque de la ville de Bordeaux, est devenu involontairement l'apologiste du premier président. C'est afin de rétablir les faits sous leur véritable jour que nous reproduirons *in extenso* certains documents d'une grande importance, appartenant à une source entièrement négligée par le savant auteur.

enquête rigoureuse sur la conduite du premier président. Cette enquête n'ayant pu être menée à bonne fin, pour des causes faciles à saisir, le roi avait évoqué l'affaire dans son grand conseil. Les faits relevés établirent si bien la culpabilité du premier président, qu'au mois de juin 1570, Charles IX adressait d'Argentan au parlement de Bordeaux les lettres patentes suivantes : (1).

« Charles, par la grâce de Dieu, roy de France, à tous presens et « avenir, salut : Comme par notre édict donné à Sainct Maur des « Fossés au mois de septembre 1568, nous avons privé nos officiers, « estant de la nouvelle religion prétendue réformée, de leurs estats et « offices et iceulx déclairés vaccans et impetrables, et despuis par « autres nos lettres nous aurions ordonné que oultre la susd. générale « privation il soit procédé par nos courts de parlement contre ung « chascun de ceulx de lad. religion prétendue réformée à la particu- « lière privation et déclaration, lequel aurait ésté leu, publié et exécuté « en nostre court de parlement de Bourdeaulx et ressorts d'icelle con- « tre les conseillers et autres officiers du ressort en la privation de « de leurs estatz, au lieu desquelz nous aurions pourveu d'autres per- « sonnes catholiques et de probité requise, qui auroient esté receues en « nostre d. court, laquelle combien par mesme moyen deust proceder « à la privation de Me Jacques-Benoist de Largebaston, premier pré- « sident en icelle, touttefois ou, parce qu'il estoit chef de lad. compai- « gnie, ou au moyen des récusations qui auroient esté proposées « par aucuns siens parens contre les présidens et conseillers de nos- « tred. court, elle auroit differé procéder sellon nos édicts à la priva- « tion dud. Benoist et laissé la procédure imparfaite; lequel, *sur le* « *commencement des presens troubles, au mois de septembre 1568, s'ab-* « *senta de nostre service et de nostre court de parlement et ville de* « *Bourdeaulx, se retirant en nostre païs d'Angoumois, auquel dès lors* « *estoient assemblez en armes nos ennemis rebelles, ou il a depuis tous-* « *jours demeuré, et est encores en nostre ville d'Angoulesme occupée par* « *les rebelles, comme nous avons estés dheument certifié par nostre tres* « *cher et tres amé frère le duc d'Anjou, nostre lieutenant général, et* « *autres seigneurs et capitaines estans en nostre armée soubz sa conduite,* « *ou il a adhéré aux desseings et entreprinses de nos ennemis, iceulx* « *favorisés de ses moyens, assisté aux presches des ministres et conseils*

(1) *Archiv. département. de la Gironde*, Reg. B, 38, f° 187 v°.

« *qui ont esté tenus contre nostre autorité :* A ces causes, et parce qu'il « est tres nécessaire pour le bien de nostre service et administration « de la justice pourveoir aud. estat, avons évoqué et évoquons lad. « procédure à nous et à nostre conseil privé, ou ayant mis la matière « en délibération, deuhement informés de ce que dessus par advis « d'icelle, avons, led. de Largebaston, par édict particulier, perpetuel « et irrévocable, *privé, démis, destitué, privons, démetons et destituons* « dud. office de premier président à nostre d. court de parlement de « Bourdeaulx, duquel il a esté ci devant pourveu, et icelluy déclairé « et déclairons vaccant et impétrable à nostre plaine et entière dispo- « sition, pour y estre par nous pourveu de personnaige catholique, « probité et expérience requises; Si, donnons en mandement..... »

Le 14 août, la cour, les chambres assemblées, décidait l'enregistrement immédiat de ces lettres.

Trois jours après, toujours par l'entremise de son parent Gillibert, l'ex-premier président présentait à la cour une supplique, dans laquelle, invoquant la captivité ou les gens de la R. P. R. le maintenaient, il déclarait s'inscrire en faux contre les rapports faits au duc d'Anjou et s'opposer par tous les moyens de droit à la réception de son successeur, M. de la Ferrière. Il terminait en accusant celui-ci d'avoir versé 20,000 liv., pour se faire pourvoir, et en récusant, pour cause d'inimitié, le parlement en son entier. Statuant immédiatement sur cette requête, la cour déclara simplement « led. Largebaston non « recevable en sa demande et pour le regard de son opposition, veu « l'estat et matière dont il est question, ordonne qu'il se pourveoira « comme il voira estre à faire et que les gens du roy, seront ouys sur « la réception dud. Lafferrière, pour, eux ouys, estre ordonné ce que « de rayson (1). »

Le 18 août, sur les conclusions de M. de Lescure, avocat général (2), la cour décidait l'enregistrement des secondes lettres royales, datées, comme les premières, d'Argentan le 18 juin 1570 (3), et vaquait aussitôt après à la réception du nouveau premier président.

(1) Reg. Sec., E. I, 3, p. 422.

(2) *Ibid.*

(3) Voici le dispositf de ces secondes lettres : « Charles, etc... Par edict par nous « naguières faict, nous avons, pour les causes et considérations y contenues, dé- « claré l'estat et office de premier président en nostre court de parlement de Bour- « deaulx, que naguières souloit tenir et exercer Me Jacques Benoist de Lagebas- « ton, vaccant et impénétrable pour y estre par nous pourveu de personnaige

M. de la Ferrière (1) était appelé à jouir bien peu de temps de cette haute situation : le 22 août 1571, sur un arrêt du parlement de Paris, Charles IX délivrait à M. de Lagebaston les lettres qui suivent (2) :

« Charles, etc..., Scavoir faisons que comme comparans en nostre « court de parlement à ce par nous spéciallement délégué en ceste « partie, nostre ami et féal conseiller et premier président en nostre « parlement de Bourdeaulx, Me Jacques-Benoist de Lagebaston, « demandeur et requérant l'entérinement de certaines noz lectres « patentes de renvoy par nous faict en nostre d. court, en date du « 17e jour du mois de mars dernier, affin d'estre remis et restably en « l'estat de premier président audict Bourdeaux, d'une part; — « Me Loys Goyet de la Ferrière, aussy soy disant premier président « aud. Bourdeaulx, défendeur, d'autre; — ouï, les procureurs des par- « ties, de Billerg (?) pour led. Me Jacques-Benoist de Lagebaston, « Choppin, pour led. Me Loys Goyet de la Ferrière, et Dufaur, pour « nostre procureur général, oys : — Après que le demandeur en per- « sonne a déclairé ne se vouloir ayder du bénéfice de l'édict de pacifi- « cation, OFFRANT FAIRE PROFESSION DE SA FOY, nostred. court entr'au- « tres choses, sans advoir esgard à la provision qui a esté obtenue par « le déffendeur de l'estat et office de premier président au parlement « de Bordeaux qu'elle a déclairé et déclaire nulle, ordonne que le « demandeur sera remis en icelluy pour en joyr comme il faisoit lors-

« catholique, de probité et expérience requises, suivant nos édicts et ordonnances : « scavoir faisons que nous par l'advis de nostre conseil privé, auquel avons faict « mettre ceste matière en délibération, ayant esgard et considération aux grands, « continuels et laborieux services que nostre ami et féal conseiller et quart prési- « dent en nostre d. court de parlement, Me Loys Goyet de la Ferrière, a des long « tems faitz à nos prédécesseurs roys et nous, tant aud. estat de président qu'en « celuy de nostre advocat général en icelle cour par l'espace de quatorze ans et « plus, et en plusieurs autres affaires importans et charges qui luy ont esté commises « pour nostre service, esquelles il s'est toujours bien et vertueusement employé « pour nostre d. service et à nostre contantement et pour le bon tesmoignage et rap- « port qui faict nous a esté de sa personne et de ses sens, suffizance, loyauté, « prudhommie, intégrité, experience au faict de judicature et bonne diligence « en icelles; pour ces causes..... » (*Archiv. départ.*, B. 38, f° 188.)

(1) Louis Goyet de la Ferrière (ou Lafferrière), sieur dudit lieu, d'abord conseiller référendaire en la chancellerie de Bordeaux, avait été pourvu de la charge d'avocat général au parlement de cette ville, le 1er juillet 1554, en remplacement de Fronton de Bérault, appelé à présider la cour des Aides établie à Périgueux (*Archiv. départ. de la Gironde*, B. 34, f° 248). Le 7 février 1568, il avait été nommé quatrième président (*Ibid.*, B. 37, f° 106).

(2) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 38, f° 278.

« que le déffendeur en fust pourveu et qu'en icelluy il s'est faict rece-
« voir et instituer, faisant profession de sa foy suyvant son offre ; —
« après lequel arrest prononcé, led. Me Jacques-Benoist de Lagebaston
« A FAICT PROFESSION DE SA FOY ET L'A JURÉE ES MAINS DE NOTRE AMÉ
« ET FÉAL CONSEILLER ET CHEVALIER, Me CHRISTOPHE DE THOU, premier
« président en icelle, ainsy qu'il est accoustume. Si, donnons en
« mandement..... »

Le 12 novembre, à la rentrée du parlement, M. de Lagebaston présentait lui-même ses nouvelles provisions, et la cour l'admettait aussitôt à reprendre l'exercice de sa charge, malgré les protestations de M. de La Ferrière (1). Il se passa même à cette occasion un fait assez curieux. Sur la réclamation de son devancier, M. de Lagebaston déclara que l'intention du roi était que M. de La Ferrière restât attaché à la cour pour y remplir ses fonctions immédiatement après lui. Cette décision mécontenta tous les autres présidents, et notamment M. de Roffignac. Ne sachant comment trancher ce différend, la cour, dans sa séance du 23 novembre, déclara renvoyer toutes parties devers le roi : *celles-ci estant rentrées pour ouïr le jugement, le premier président Lagebaston s'alla assoir au bout du bureau, le Sr de Lafferière à l'autre bout, et le Sr de Roffignac au banc des conseillers, près le banc du greffier* (2). Cette fausse situation durait encore, lorsqu'en janvier 1572 la cour apprit la mort de M. de Roffignac. Il fut alors décidé que l'on demanderait au roi la suppression de la charge devenue ainsi vacante.

Le 4 septembre, M. de Lagebaston présidait le parlement, lorsqu'il fut appelé à faire part à la cour des meurtres commis à Paris la nuit de la Saint-Barthélemy (3). Un mois après, des faits semblables avaient lieu à Bordeaux. A la première nouvelle du massacre, le président, craignant peut-être avec juste raison pour sa personne, courut se réfugier au fort du Hâ; mais le danger passé, le gouverneur, M. de Merville, refusa de le laisser sortir. Malgré plusieurs lettres adressées au roi et à la reine (4), M. de Lagebaston était encore retenu prison-

(1) *Reg. Sec., ibid.*, p. 503. A cette occasion « le roy escrivit une lettre à Mes-
« sieurs les jurats leur scachant gré de ce qu'ils avoient logé à la mairerie M. de
« Largebaston, premier président, les exhortant de vivre avec luy en bonne intelli-
« gence ». *(Chroniq. Bourdel.)*

(2) *Reg. Sec., ibid.*, p. 506.

(3) *Ibid.*, p. 552.

(4) *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. X, p. 364 et 365. Documents communiqués par M. Tamizey de Larroque.

nier, lorsque le parlement reprit ses séances, le 12 novembre. Les registres portent qu'il fut excusé *pour cause de maladie* (1).

Au mois de décembre (1572), Jacques Benoist présentait requête au parlement, et informait la Cour que, chargé par elle de tenir la chambre des vacations, il s'était acquitté de ce mandat jusqu'au 3 octobre; mais « qu'à cause du désordre advenu led. jour et autres subséquens en « la présente ville, et combien qu'il n'ait oncques esté d'aultre religion « que de la catholique, ce nonobstant pour obvier aux inimités et « vengeances particulières provenantes du vice d'aultruy et non du « sien et pour saulver sa vie, il auroit esté contrainct soy jecter et « saulver dedans le chasteau du Ha, d'ycelle ville, et qu'incontinent « après il y tomba si griefvement malade qu'il luy auroit esté impos- « sible, lesd. troubles réapaisés, de parachever sond devoir desd. « vacations, ni mesme de pouvoir de long temps après la feste Sainct- « Martin dernière entrer en lad. cour; » le président ajoutait que le payeur des gages, invoquant ce dernier prétexte, refusait de lui solder ses appointements. La Cour, « suffisamment informée de la vérité des faits » allégués par son chef, ordonnait, le 22 décembre 1572, au trésorier de la compagnie « d'acquitter es mains dud. sieur le montant de ce qui luy estoit deu (2). »

Enfin, le 11 février 1573, on voit Benoist de Lagebaston reprendre possession de sa charge et la continuer jusqu'aux vacances de l'année 1574. Mais à la rentrée,sur une lettre de lui, annonçant ne pouvoir se rendre à Bordeaux, M. de Mulet, procureur général, déclara qu'une *procédure nouvelle* ayant été commencée contre M. de Lagebaston, il demandait, avant toutes choses, communication des pièces. Malheureusement, les registres secrets ne contiennent pas la suite de cette affaire; on ignore donc si une seconde suspension était venue frapper le premier président et les motifs de ce nouvel acte de rigueur (3).

Entre temps, l'édit de pacification fut publié. Le 29 mai 1576, la cour décidait que tous les conseillers professant la nouvelle religion pourraient reprendre leurs sièges et exercer leur état, sans être tenus

(1) *Reg. Sec., ibid.*, p. 561.

(2) *Arch. départ.* Arrets du Parlement. Document dû à l'obligeance de M. Roborel de Climens, archiviste. — D'après de Lurbe (*De illust. Aquit. viris*, édit. de 1591, p. 112) le bruit de la mort de M. de Lagebaston s'étant faussement répandu, Charles IX aurait songé à lui donner pour successeur Charles de Malvin, seigneur de Cessac, l'une des gloires du parlement de Bordeaux, mort le 1er janvier 1581.

(3) *Reg. Sec.*, de 1573 à 1583, *ibid.*, p. 46.

à présenter requête (1). A partir de ce moment et jusqu'en 1583, on trouve M. de Lagebaston à la tête de la compagnie d'une façon à peu près suivie. Député auprès du roi de Navarre en octobre 1576 (2), on le voit présidant aux réceptions du marquis de Villars le mois suivant, de Catherine de Médicis et de la reine de Navarre en septembre 1578, de Monsieur, frère du roi, en janvier 1581, et à celle du maréchal de Matignon, gouverneur de Guienne, en décembre de la même année (3). Toutefois, les derniers actes de sa présidence sont moins connus, les *registres secrets* cessant d'être couramment tenus (4). Au folio 213, on lit, en effet, la note suivante : « En cette année 1582 et les « suivantes jusques en l'année 1614, il ne se trouve point de registre « secret en forme : il y a mesme lieu de croire qu'il n'en a point esté « exactement tenu, du moins depuis 1582 jusques en 1598, soit à cause « du malheur du temps ou la compagnie estoit dissipée pour le mal « contagieux qui ravagea ladicte ville de Bordeaux à plusieurs reprises, « et par les différentes factions quy eurent successivement le dessus, « soit parce qu'il ne se trouve point de vestige de registre, ny au greffe « dud. parlement, ny parmy les mémoires de divers anciens officiers « qui avoient pris soin d'extraire lesd registres au commencement de « ce siècle, 1600 (5). »

Ce fut dans la nuit du samedi au dimanche 25 septembre 1583 que succomba le premier président : « Le lendemain, qu'estoit lundy, envi- « ron quatre heures après-midy, fut ensepveli en l'église Saint-André « et en la chapelle Saint-Nicolas. Monsieur de Bourdeaulx et led. chap- « pitre y assistarent et mon dict sieur fist la levée et monsieur de Cotte- « blanche fist le reste de l'office en l'église. Il y eut une grande compa- « gnie à la dicte sepulture, tant de messieurs de la court que plusieurs « autres de qualité et de tous étatz. Et ne fust faict aultre service pour « le dict deffunct jusques au vendredy XIIIe d'octobre après suyvant

(1) *Ibid.*, p. 292. On lit encore dans la *Chroniq. Bourdel.*, p. 89, sous l'année 1576 : « Monsieur le premier président Largebaston, *qui s'estoit absenté pour quelque* « *considération*, retourna dans la ville : luy fut envoyé un batteau à la Bastide et « quatre de Messieurs les jurats l'allèrent recueillir et le saluer. »

(2) *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. XIX, p. 525.

(3) *Reg. Sec.*, *ibid.*, p. 327, 547 et 579. — *Ibid.*, de 1580 à 1613, p. 69, 89 et 224. — *Chroniq. Bourdel.* pp. 92 à 94.

(4) Dans la notice citée ci-dessus et consacrée par M. Tamizey de Larroque à l'avocat Jean de Lange, l'on trouve une lettre adressée le 21 juillet 1583 à la reine Catherine de Médicis par le président de Lagebaston, lequel devait mourir bien peu de temps après.

(5) *Ibid.*, p. 283.

« qu'ils firent dire une grande messe en musique, et le dict Sieur de « Cotteblanche célébra la dicte messe à laquelle assista la fillie dudict « feu, avec deux ou troys damoyselles, vestue, lad. fillie, d'un crespe « no r. Et desdicts services n'en a esté rien payé (1). »

Oubliant toutes les mésintelligences passées, ne se souvenant que de cette longue et pénible carrière de magistrat, le parlement se réunit en corps le jour même des funérailles du premier président et rendit l'arrêt suivant, qui honore tout à la fois et la compagnie et celui qui en fut l'objet :

La Cour, advertie du décès et trespas de feu messire Jacques Benoist de Lagebaston, quand vivoit premier président enycelle, pour certaines grandes considérations a ce la mouvans, a ordonné et ordonne que le roy sera très humblement supplié de vouloir gratiffier et récompenser les enfans héritiers dudict feu de Lagebaston, ayant esgard aux longs et granz services par luy faictz au dict seigneur et aux roys ses prédécesseurs l'espace de cinquante ans ou envyron ; — et par mesme moyen vouloir pourveoir audict office de premier président de personne doyne, capable et recommandé de longs services, expérience, vertus, prudhomie et mérites ; sans que pour raison dudict office il soit payé aulcune finance, sur peyne que ceulx qui se trouveront avoyr payé ou offert finance, pour estre pourveus dudict office, seront déclarés incapables d'iceluy, et d'estre contre eulx procedé suyvant les édicts et ordonnances du Roy.

Signés : DE VILLENEUFVE, ALESME (2).

Jacques Benoist de Lagebaston avait épousé, alors qu'il était encore juge des cas royaux au duché d'Angoulême, dam^lle^ Jehanne de Berthomé (*alias* Barthoumé), d'une ancienne famille de cette province (3).

(1) *Journal de François de Syrueilh. (Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. XIII, p. 356).

(2) *Archiv. département. de la Gironde :* Série B. Arrêt du 26 septembre 1583. — Nous devons la communication de cette pièce importante, et celle, non moins curieuse, des *actes baptistaires* des deux fils du premier président, à l'obligeance d'un zélé chercheur, M. Roborel de Climens.

(3) Le chanoine Syrueilh (*ibid.*, p. 298) affirme que la femme et les enfants du premier président étaient huguenots. A l'exception d'une fille, nommée Marie, sur laquelle nous donnerons quelques notes biographiques, nous croyons que tous les autres membres de cette famille professaient la religion catholique. Cette opinion repose non seulement sur les documents notariés analysés ci-après, mais encore sur les deux actes suivants ; *Extraits des registres baptistaires de l'église Saint-André de Bordeaux : Lundy, xxve may 1562. Acte batistaire de Charles, fils de Messire Jacques Benoist de Largebaston, premier présidant de Bourdeaulx et maistre des requestes de l'ostel du Roy et de dame Jehanne Bertholome : filleul de messire Charles de Cossis*

De ce mariage étaient nés cinq enfants : 1° noble Me Charles Benoist de Lagebaston, écuyer, avocat en la cour de parlement de Paris; 2° noble Raimond Benoist de Lagebaston, aussi écuyer; 5° Marie, alliée à François de Blois, seigneur de Serillac et autres lieux (1); 4° Claude, morte jeune et sans alliance avant 1554; et 5° Françoise Benoist de Lagebaston, encore célibataire en 1587 (2).

S'autorisant de ce que Dom Devienne a avancé un peu à la légère (3), M. Boscheron des Portes répète (4) que le premier président mourut tellement dénué de fortune que son fils fut réduit à se faire jésuite (5). Il importe de rectifier cette assertion; sans laisser de grands biens, quelques actes démontrent que le premier président jouissait d'une fort belle aisance.

Le 18 juin 1584, Charles et Raimond Benoist de Lagebaston, ce dernier assisté de son curateur, M. Me Pierre Destivals, conseiller en la cour, et les sœurs survivantes, Marie et Françoise Benoist, se trouvaient réunies à Bordeaux, en l'hôtel de Messire François de Nesmond,

(Coucy), lieutenant pour le roy en Guyenne en l'absence du roy de Navarre et seigneur de Burie, et de Marie de Montchenu, dame de Pontz, comtesse de Marenes, né le XXIIII *dudict moys, bien peu avant neuf heures du matin. — Dimanche* XXIIIe *de may mil Vc LXIII, acte batistaire de Ramond, fils de messire Jacques Benoist, chevalier, conseiller du roy et premier président en la court de Bourdeaulx, et de dame Jehanne Berthome; filleul de Me Ramond Ayquen* (sic), *conseiller en la dicte court et de damoiselle Marguerite de Ségueur, né hier à cinq heures du soir.* (Reg. du greffe du Tribunal de Bordeaux.)

(1) Ce fut à l'occasion du mariage de sa fille Marie avec François de Blois, que M. de Lagebaston adressa à Catherine de Médicis la lettre publiée par M. Tamizey de Larroque dans les *Archiv. Historiq. de la Gironde* (tome X, p. 325). Rappelant ses longs services et les dépenses qu'il a été obligé de faire durant les troubles, le premier président sollicitait, en faveur du mari qu'il destinait à sa fille, l'office de lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne.

(2) Le 16 juillet 1587, demoiselle Françoise Benoist de Lagebaston donnait pouvoir à Me Jehan Desparvier, procureur en la cour de parlement de Bordeaux, de comparaître, tant en demandant qu'en défendant, au procés qu'elle *avoit jà commencé contre les jésuites de ceste ville, ou elle estoit opposante à la délivrance des papiers de sa maison entre les mains d'iceulx.* (*Archiv. départ. de la Gironde;* minutes de Me Dusault, notaire à Bordeaux, année 1587, fo 576 vo.)

(3) *Histoire de la ville de Bordeaux*, 2e édit., Bordeaux, 1862, 1re partie, p. 180.

(4) *Hist. du parlement de Bordeaux*, tome I, p. 284.

(5) Après avoir fréquenté quelque temps le palais, Charles Benoist de Lagebaston, fils ainé du premier président, entra en effet, après la mort de son père, dans l'ordre des Jésuites. Ceux-ci ayant su gagner toute sa confiance, il leur abandonna *les grandes terres qui lui étaient échues dans la succession de son père*, et notamment la seigneurie de Fayolle que les jésuites revendirent *douze mille écus* (soit environ deux cent mille francs de nos jours). (*Histoire universelle*, de J. A. de Thou, liv. CX, p. 252, *Plaidoyer d'Antoine Arnaud contre les Jésuites.*)

président à mortier au parlement de cette ville, pour procéder au partage des successions de leur père et mère. A cet effet avaient été également convoqués, outre Me Gaillard, notaire et tabellion royal M. Me Martin Donzeau, conseiller du roi et lieutenant particulier en la sénéchaussée de Guienne, et les avocats Guillaume Le Blancq, Jehan de Langallerie, Jehan Vallet et Simon de Lannefranque.

Après lecture des dernières dispositions prises par le premier président et sa femme, les 2 et 8 octobre 1570 (1), on procéda à la liquidation des droits des parties. Les maisons, terres et seigneuries de Lagebaston, Fayolle, Sallebert, Laprade et Verbain, sises dans le ressort d'Angoulême, à Montignac-Charente, furent abandonnées d'une façon encore indivise à Charles et Raimond Benoist de Lagebaston. La part de chacune des deux sœurs fut évaluée à 3433 écus un tiers, l'écu valant 3 livres tournoises ou soixante sols tournois (2), et jusqu'à parfait paiement, hypothèque fut consentie par les deux frères sur les immeubles qui venaient de leur être assignés en partage (3). Les 17 janvier et 11 avril 1585, Madame de Serillac donnait quittance ou procuration pour toucher la part qui lui revenait (4).

Du mariage de Marie Benoist de Lagebaston avec François de Blois, deux filles furent procrées: 1° Marie de Blois, alliée le 7 janvier 1602 à noble Jean de Verteuil, écuyer, seigneur de Malleret (5); 2° et Anne de Blois, qui épousa, le 29 novembre 1603, Messire Jehan de Menou, chevalier de l'Ordre du roi, seigneur de Menou, Bousseys, Gervilly et autres lieux (6). — Dans les deux contrats qui règlent ces unions (7), il

(1) Oubli bien regrettable, le notaire Me Gaillard ne fait point connaître le nom du tabellion qui fut appelé à retenir les testaments des sieur et dame de Lagebaston.

(2) De 1580 à 1600, la livre tournois représentait une valeur moyenne de 5 fr. 40. Trois mille quatre cent trente-trois écus feraient donc aujourd'hui environ soixante mille francs.

(3) *Archiv. département. de la Gironde :* Minutes de Me Gaillard, notaire à Bordeaux, année 1584, fo 851.

(4) *Ibid., ibid.*, année 1585, fos 57 et 302.

(5) Jean de Verteuil, seigneur de Malleret, *ancien de l'église de Bordeaux* et représentant des églises de Guienne à divers synodes, fut député en 1621, après l'assemblée de Sainte-Foy, pour prêter serment au roi Louis XIII au nom des religionnaires de la province. (*La France protestante*, par les frères Haag, Paris, 1859, in-8°, t. IX.)

(6) Jehan de Menou, qui à l'époque de son mariage avec Anne de Blois était déjà veuf de Madeleine Fumée, avait obtenu en 1591 le gouvernement de la ville du Blanc, en Berri, et le 25 décembre de la même année la garde du château de l'Angle, en Poitou. (*Diction. de la noblesse*, tome X, p. 43.)

(7) *Archiv. Département. de la Gironde :* Minutes de Berangier, notaire à Bordeaux, année 1602, fo. 126, — et de Perrocheau, aussi notaire en la même ville, année 1602, fo. 303.

fut expressement stipulé que les futurs époux feraient *solempniser le sainct mariage en l'église chrestienne et réformée, de laquelle ils font tous profession.*

Marie Benoist de Lagebaston était veuve déjà depuis plusieurs années de François de Blois, lorsqu'elle fit son testament à Bordeaux, le 2 mars 1601 (1). Après avoir partagé ses biens par égales portions entre ses deux filles et indiqué quelques legs domestiques, la testatrice déclare, *si la malice de ceux de qui la haine ne peut par la mort s'assouvir le permet,* vouloir être enterrée *à Cadourne, en Médoc, près de son cher mari, ou tel autre lieu de là la rivière ;* mais si elle meurt à Bordeaux, elle exige que son corps soit porté dans le *lieu habituel à ceux de la religion réformée, de laquelle, par la grâce de Dieu, elle fait profession.*

D'après Nadaud *(Nobiliaire du Limousin)*, le premier président portait pour armes : *d'azur à un chevron d'or, accompagné de trois mains bénissantes d'argent, deux en chef et une en pointe.*

(A suivre.) C. DE BUROSSE.

LA VOIX DE L'IDÉAL

A Monsieur l'Abbé Pesnelle (2)

I

RÉALITÉS

« *Dietro a'sensi*
« *Vedi che la ragion ha corta l'ali.* »
(DANTE, PARAD c. II).

Je songeais; et mon âme était triste. Aujourd'hui,
Hanté par l'Idéal, le poète qui rêve,
Et qui voudrait chanter ce qui murmure en lui,
Se décourage, et, plein d'un invincible ennui,
Laisse tomber son luth, pleure, et demande trève.

(1) *Archives Départements. de la Gironde*, Minutes de Berangier, liasse de 1593 à 1652, f° 2.

(2) Voir l'IDÉAL, *Revue Catholique* (année 1883), p. 725.

Car cette heure est néfaste; et ces Temples sacrés
Où l'Art, et la Patrie, et la Morale sainte
Trônaient, connus de tous et de tous vénérés,
Voient une houle étrange assaillir les degrés
Qui mènent aux autels dressés dans leur enceinte.

Ici, d'un cauchemar dans sa cervelle éclos,
Le Romancier, pouvoir devant qui l'on s'incline,
Crée un drame, étalant en de hideux tableaux,
Un spectacle inosé de luxure à huis-clos,
Dont Phryné rougirait et dont rit Messaline!

Là, le Poète — un nom divin tombé des cieux —
Le Poète se fait renégat : il blasphème,
Maudit, ricane avec un art prestigieux,
Soufflette l'Innocence à la face des dieux,
Et crache — pauvre fils! — contre sa mère même!

Et, tandis que le flot écumeux monte, l'air
Épais, âcre, étouffant, oppresse nos poitrines,
La lumière agonise en un livide éclair,
Et notre œil s'alourdit en cherchant le ciel clair,
Et nous flairons la mort en ouvrant les narines.

Oh! les souffles d'en-haut et l'horizon vermeil!...
On dit que, sur les pics géants des Pyrénées,
Le pâtre, ayant surpris l'aigle dans son sommeil
L'aveugle, et, prévenant le retour du soleil,
L'emporte dans le val, les serres enchaînées.

Car l'aigle, ayant ses yeux, ne renonce jamais
A son aire : s'il voit un autre aigle qui passe,
En vain vous le tentez par la saveur des mets,
Il se révolte; tant qu'au-delà des sommets
Sa prunelle contemple et l'azur, et l'espace,

Et le soleil, il pousse un cri désespéré,
Et, le cou tendu, l'aile ouverte, sans relâche,
Il s'élance au-devant de son rêve adoré;
Mais quand, dans son regard fauve, le jour sacré
S'est éteint, ce vaillant se calme comme un lâche,

Il dépérit, s'ennuie, et meurt... Telle, ici-bas,
Par le Beau, par le Vrai, par le Bien élargie,

Mais clouée à nos corps sur d'indignes grabats,
Ame humaine, affamée, en vain tu te débats :
Vivant sans idéal, tu meurs de nostalgie !

Je songeais, torturé par mon rêve; mes yeux,
Emplis de l'*eau du cœur*, semblaient pleurer des flammes.
Or, voici que soudain, réveil délicieux,
Dans la brise embaumée, à la clarté des cieux,
Devant moi, haletant, je vis passer des Ames.

II

VISION D'AMES

« *Sursum corda !* »

O Dieu, qu'elle était belle, idéale!
Son front,
Couronné de cheveux blonds, rayonnait; la grâce,
La pudeur, et l'amour qui fleurit sur leur trace
Rejaillissaient à flots de son regard profond;
La parole, appelant les suaves caresses,
Au rhythme, sur sa lèvre, allait se marier,
Et, diadème exquis, des feuilles de laurier
Mêlaient leurs reflets verts à l'or pur de ses tresses
Des épaules d'ivoire, ouvertes, s'épandaient
Deux grandes ailes dont les frissons symboliques
Bruissaient à l'instar des cithares bibliques;
Les replis vaporeux du péplum descendaient
Sur ses flancs, retenus par une écharpe blanche
Une main, sur son cœur, pressait un luth, tandis
Que l'autre soulevait un volume qui penche;
Et, glissant d'un manteau couleur de paradis,
Ses pieds nus effleuraient l'écume des nuages.
Près de la Vision, un couple illuminé
D'enfants ailés volaient, angéliques visages,
Montrant du doigt ces mots : « *Afflatur numine.* (1) »

Je m'écriai :
Beauté divine, Ame immortelle,
Je donnerais mon sang pour être aimé de toi !
Je te vois, mais comment faut-il que je t'appelle ?
Je t'en prie à genoux, j'écoute, réponds-moi ! —

(1) C'est la *Poésie*, l'un des quatre médaillons célèbres peints par Raphaël, dans la Chambre de la *Segnatura*, au Vatican.

— « Je suis l'Ange des Arts et de la Poésie :
J'habite l'Idéal et je vis d'ambroisie.
Fille du ciel, depuis l'origine des jours,
C'est moi qui, dans l'esprit et dans le cœur de l'homme,
Inspire et fais grandir ce que la Terre nomme
Les sublimes pensers et les saintes amours.
Mais, Poète, prends garde : il est de ces gens louches
Pour qui l'Art c'est le Laid, le Difforme, le Mal;
Dans l'être humain, ce sphinx, dans ce duel anormal
Entre le goût du Bien et les instincts farouches,
Elles ne voient qu'un drame attachant plus ou moins,
Et regardent tomber, impassibles témoins,
La Vertu, sans qu'un pleur s'exhale de leurs bouches.
De l'Art, cela? Non, c'est le réel pantelant.
Poètes, ceux-ci? Non : manœuvres de talent,
Voilà tout : le Réel ne vaut que par l'Idée.
Or, l'Idéal n'est pas l'Utopie; il n'est pas
La Chimère : il ne vit ni si loin, ni si bas,
Et sa mère n'est point une dévergondée :
C'est l'Être par essence, infini, trois fois Saint
Qui l'engendra parmi les effets et les causes,
Et c'est là qu'il rayonne et fleurit, dans le sein
De Celui qui créa les soleils et les roses.

« Mais l'Idéal, du cœur de l'Infini, descend
Vers les êtres que Dieu sculpte, pétrit et moule :
Dans l'Océan qui gronde et dans le Ciel qui roule,
Sur la plaine dorée et sur le mont puissant,
Dans le cheval qui piaffe et dans l'oiseau qui chante,
Et surtout dans cette œuvre insigne de ses mains
Dont la grandeur sublime et la beauté touchante
Rendent l'Ange jaloux : l'âme et le corps humains.
C'est ainsi qu'à travers mille métamorphoses
Où le type divin palpite et transparaît,
Dieu se trahit à l'œil saintement indiscret;
Et l'Idéal, dont l'Art dévoile le secret,
N'est qu'un prolongement mystérieux des choses
Vers la Beauté, foyer de l'éternel Attrait.

« O Poète, rêveur extasié qui m'aimes,
Homme, veux-tu savoir si ton amour pour moi
Est vrai, si tes serments ne sont pas des blasphèmes?
Écoute :

Si le soir te cause un vague émoi;
Si le matin sourit à ton âme embaumée;

Si l'humble fleur te parle, et si les bois profonds
Emplissent de concerts ton oreille charmée ;
Si l'ouragan, mêlé d'éclairs et de typhons
Et suspendant aux rocs de sanglantes dépouilles
T'arrache un cri d'effroi, tel, que tu t'agenouilles,
Et qu'il te semble voir passer l'ombre de Dieu ;
Alors, te relevant, si ton génie en feu,
S'élançant du Réel, hennit vers l'Invisible,
Et, sourd à tes frayeurs, d'un bond irrésistible,
T'emporte où le soleil embrase le ciel bleu :
Désespèrerais-tu de voir l'inaccessible,
Pleurerais-tu, songeant aux injustes sifflets
Dont on accueillera le chef-d'œuvre impossible,
Sculpte ce désespoir, ces sanglots, chante-les :
Tu comprends l'Art, artiste, et poète, tu l'es!

« Connais-tu ce joyau rare de l'Art antique,
Dont Phidias para la Reine de l'Attique :
Le *Parthénon!*... Sais-tu ce qu'il faut d'idéal
Pour donner à des blocs au profil inégal
Le son harmonieux de la harpe éolique,
Et pour faire couler la vie ardente au flanc
Des coursiers détachés du marbre pentélique ?
Connais-tu cette lutte, où, champion beuglant,
Le Centaure poursuit le Lapithe et menace
De le précipiter des métopes? Vois-tu,
Sur la frise du Temple, un cortége qui passe,
Allant au Céramique, et du péplum vêtu ?
C'est la marche des dieux et des Panathénées

« Vois-tu le *Jupiter Olympien? Vénus*
Éléenne, et *Pallas,* la guerrière aux bras nus :
Majesté, pudeur, grâce et sagesse incarnées?

« Connais-tu cette *Nuit* accoudée au tombeau
Des Médicis ? *Moïse,* à la barbe de fleuve,
Ce colosse à la fois si brutal et si beau ?
Et ce *Dôme,* élevant sans fléchir sous l'épreuve
Sa coupole géante à la face des Cieux ?

« Connais-tu cette fresque unique, cette *Cène*
Où le Christ et Judas se disputent nos yeux,
L'un épuisant l'amour, l'autre aiguisant la haine?
As-tu contemplé, là, ces *Madones* sans prix ?
As-tu vu le *Thabor transfiguré?* Ton être,

Aux pieds du *saint-Jérôme*, a-t-il jamais compris
Ce que la Foi révèle à l'âme d'un grand Maître ?

« N'as-tu point tressailli quelquefois aux accents
De Beethoven, et bu les torrents d'harmonie
Jaillissant des archets jouant la *Symphonie ?*

« N'as-tu pas savouré ces poèmes puissants :
L'*Iliade, Antigone, Œdipe, Iphigénie,*
La *Chanson de Roland,* et l'*Enfer,* et *Macbeth ?*
Et hier à peine, quand le sceptre du génie
Pour un long siècle aux mains de ta France tombait,
Le *Cid* et *Polyeucte, Andromaque, Athalie*
Ne ravivaient-ils pas ma lumière pâlie ?...

« Ah ! c'était l'Idéal, cela !...
Poète, vois :
Dans ce volume d'or, en radieuses lettres,
J'inscris avec orgueil les grands noms de ces Maîtres
Que la Gloire aux échos proclame à pleine voix.
Regarde : il est encor des pages dans ce Livre,
Et l'avenir attend la liste des vainqueurs;
Mais, ô vous que d'amour la Poésie enivre,
Artistes, ô mortels qui voulez vous survivre,
Que ma devise soit la vôtre : « *En haut les cœurs !* »

L'Ange se tut. J'allais lui dire : Je t'adore !
Mais, d'un coup d'aile, il prit son essor vers les cieux.

***

Une autre Ame parut, plus lumineuse encore.

O Dieu, qu'elle était grande, idéale !
Ses yeux
Tantôt étincelaient d'une flamme magique,
Et tantôt, trahissant de poignantes douleurs,
Sombres, gardaient d'hier l'amertume des pleurs;
Sa bouche semblait faite au langage tragique
Plutôt qu'à murmurer des caresses; sa main,
Accoutumée au choc des mâles épopées,
Avait des mouvements et des lueurs d'épées.

Elle me dit :
« Enfant, j'accours sur ton chemin
Afin de ranimer ton âme endolorie :
O Poète, je suis l'Ange de la Patrie!
C'est pour moi que fleurit l'olivier; c'est par moi
Que vivent ces milliers de citoyens utiles
Qui peuplent l'industrie et les sillons fertiles;
C'est moi qui veille au seuil du Temple de la Loi,
Moi qui, l'heure venue où l'oppresseur se lève,
Donne à la Liberté la cuirasse et le glaive;
Enfin, c'est moi qui fais bonne garde au tombeau
Des soldats du Devoir, des martyrs du Drapeau.

« Poète, il te souvient du jour des Thermopyles?
Trois cents hommes de Sparte, insoucieux, tranquilles,
Firent face à Xercès : ils succombèrent, mais
L'honneur de la Patrie était sauf pour jamais :
Eh bien, j'étais avec ces phalanges viriles !

« Gaulois, il te souvient de ces fils de Brennus
Devant qui Rome, un jour, capitula : farouches,
Dédaigneux de l'armure et des manœuvres louches,
Les plus braves d'entre eux, les plus beaux, marchaient nus,
Au premier rang, l'épée au poing, jouant leur vie,
Et couvrant de leur corps la terre des aïeux :
Eh bien, c'est mon regard qui brillait dans vos yeux,
Héros d'Alésia, titans de Gergovie !

« Il te souvient encor de ces cycles chrétiens,
Où, jaloux d'avancer toujours dans la bataille,
Les Preux, cherchant la mort qui convint à leur taille,
Fiers, expiraient, le front tourné vers les Païens?
Ces chevaliers du Christ étaient aussi les miens!
C'est pour moi qu'à Poitiers — jour de sang, jour de fête! —
Charles Martel broya les fils du faux Prophète;
Pour moi que Charlemagne, et par monts, et par vaux,
Chevaucha cinquante ans, fer en main, casque en tête,
Et, fleur de mes barons, vainqueur dans sa défaite,
C'est pour moi que Roland mourait à Roncevaux !

« Français, il te souvient de la Vierge lorraine
A qui le Léopard, de taillis en taillis,
Rugissant, dut céder la région des Lys,
Et qui, grande, voyant ses souhaits accomplis,
Mourut martyre, et vers Dieu s'en alla, sereine?

Eh bien, c'est moi qui mis au cœur de cette enfant
Et la « grande pitié » qui torturait la France,
Et l'espoir qui refait un peuple triomphant.
Quand elle entreprenait l'œuvre de délivrance,
Quand, l'étendard en main, sur son blanc palefroi,
Candide, rougissant de pudeur sous le heaume,
Elle « boutoit l'Angloys félon hors du royaume »,
S'emparait d'Orléans et couronnait son Roi;
Quand, prisonnière, après un jugement infâme,
Forte comme un soldat, pleurant comme une femme,
Fixant le Crucifix, sur l'aile de la flamme,
Dans sa robe de lin la sainte s'envola,
La Pucelle n'était pas seule : j'étais là!
Depuis, au ciel, fleurit une âme auprès de l'âme
De Geneviève, et c'est Jeanne de Domrémy.

« Soldat — ta pauvre mère en a longtemps gémi,
C'était hier! — il t'en souvient, de l'An terrible,
Où le malheur passa tant de héros au crible?
Ils sont dans ton esprit gravés en traits de feu,
Ces jours dont l'Allemand fête l'anniversaire,
Et dont le nom te courbe à genoux devant Dieu?
En un cercle brutal d'acier qui les enserre,
Vois-tu ces bataillons haleter?... Entends-tu
Cet ouragan humain, par le canon battu,
Gronder dans le galop de la cavalerie?
Ce sont les cuirassiers! On leur a dit: mourez,
Ils meurent; mais poussant les Germains éventrés,
L'armée et les drapeaux restent à la Patrie!

« Soldat, il te souvient sans doute avec orgueil
De ces combats livrés aux rives de la Loire,
Et surtout du grand jour de Patay, dont le deuil
Attendri resplendit dans un nimbe de gloire?
C'est là que les Sonis, les Charette, géants
Chrétiens, dignes d'un peuple invincible, entraînèrent
Huit cents preux à l'assaut sous les canons béants;
C'est là que Verthamon et Bouillé s'obstinèrent
A tenir haut et droit leur étendard flottant;
Et quand tombait l'un d'eux, l'autre prenait sa place,
Et l'on marchait toujours, et l'on mourait content!

« Soldat — à ce récit l'épouvante te glace —
Il te souvient, enfin, de ce siège inouï,
Où, quatre mois durant, Paris, cœur de la France,
Comprenant que le charme était évanoui,

Dut espérer, hélas! contre toute espérance?
Cinq cent mille ennemis, traînant les lourds caissons,
Et les krupps monstrueux alignés par centaines,
Sur ces murs secoués d'héroïques frissons,
Sans trève ni merci dégorgèrent leurs haines;
Et chaque jour, pendant près de quatre semaines,
Les hordes d'Attila hurlaient: « Recommençons! »
La famine était là, blême: la France, lasse,
Agonisante, enfin se rendit...
Et, vainqueur,
Le Borusse, les bras retroussés, près du cœur
Prit deux lambeaux sanglants: la Lorraine et l'Alsace!

« Eh bien, moi, j'ai compté les jours de l'ennemi!...
Hélas! ton front s'incline, et ton être a frémi,
Aux noms sacrés d'Alsace et Lorraine; et tu pleures
Comme s'ils torturaient ton âme d'un remords!
Comme si dix, vingt ans, n'étaient pas quelques heures,
Et que Dieu ne dût point, pour des haltes meilleures,
Délivrer les captifs et réveiller les morts!
Ah! j'ai souffert aussi, moi, j'ai sangloté même,
En assistant, les bras liés, à ces combats
Où les braves tombaient; mais je sais qu'ici-bas,
Pour les peuples, le sang est un nouveau baptême,
Et que Dieu qui nous frappe est le Dieu qui nous aime!
Et je ne pleure plus: j'attends!

« Poète, crois
En l'avenir qui juge et nations, et rois.
D'autres escompteront les espoirs téméraires:
Pour toi, prie, et travaille, et rappelle à tes frères —
Présents, absents — le mot qui les fera vainqueurs:
Jeunes hommes, en haut les cœurs! en haut les cœurs! »

Et l'Ame disparut sous les voûtes stellaires.

***

Une autre descendit de l'Empyrée. O Dieu,
Qu'elle était pure, douce, idéale!

Son aile
Et ses voiles flottants répandaient autour d'elle
Cet encens qui le soir monte dans le Saint-Lieu,
Et sa démarche avait une réserve exquise.

Dans son regard limpide, où la sérénité
Irradiait, on eût vu que la volonté
Ne régnait là que par une force conquise;
On l'eût suivie au bout du monde, mais non pas
Ivre de cet amour nerveux que l'Art inspire,
Ni pour chercher la gloire en allant sur ses pas :
On l'aimait pour l'aimer, son invincible empire
N'était que l'ascendant calme de la vertu.

Ame, fille du Ciel, comment te nommes-tu ? —

Elle me dit :
« Je suis l'Ange de la Sagesse,
Et c'est d'un feu divin que brûle mon flambeau.
D'autres font résonner la Lyre enchanteresse
Ou boivent l'ambroisie à la coupe du Beau :
Mon aliment, à moi, c'est la grandeur morale;
Mon atmosphère, c'est l'arôme qui s'exhale
De ton âme, et mes jours de fête solennels
Sont ceux où, l'homme étant souple aux Mains infinies,
Sur la lyre du cœur vibrent des harmonies
Dont le rhythme est conforme aux nomes éternels! (1)
C'est par moi qu'on devient et que l'on reste sage,
J'aide l'homme à bien vivre, et j'apprends à mourir.

« Platon, sage et poète, épris de mon visage,
Couronna ma beauté des fleurs de son langage;
Et Socrate, estimant la mort comme un passage,
Certain que le tombeau doit un jour refleurir,
Pâle déjà, sourit, me voyant accourir.

« Mais il est, au-dessus de ces sages antiques,
Des philosophes dont l'âme t'éblouirait,
O Poète, si Dieu, brisant les sceaux mystiques,
Te laissait pénétrer l'insondable secret :
Oh! le Chrétien, le Saint, figures extatiques!... »

Ici, l'Ange, muet, devint si radieux,
Qu'interdit, malgré moi, je dus baisser les yeux.

Il reprit :
« Le Chrétien! le Saint de l'Evangile !
Le Martyr, et l'Ascète, et la Vierge : voilà

(1) Joubert, *Pensées*, p. 120.

Où Rome, ni Delhi, ni la Grèce n'alla.
La pureté du cœur dans une chair fragile
Longtemps découragea le Monde; mais un jour
Vint, où Dieu, descendant vers l'humaine nature,
La prit, et jusqu'à Lui l'éleva par l'amour...

« Et l'homme se dressa de toute sa stature,
Rajeuni par le sang qui tombait de la Croix.

« Regarde ces amants de la *Prudence,* source
De l'ordre et des conseils lumineux et doux ; vois
Ces preux de la *Justice,* assurés dans leur course,
Prêts à tous les devoirs, respectant tous les droits ;
Admire dans ceux-ci la *Tempérance,* mère
De ces vertus en fleurs qui parfument la Terre :
La douceur angélique et la chaste pudeur ;
Contemple ces soldats de la *Force,* stoïques
Et tendres, s'élançant aux luttes héroïques,
Et mourant, sans vouloir croire à tant de grandeur,
La paix au fond du cœur et le sourire aux lèvres !

« Oh ! par ce temps rongé de névrose et de fièvres,
En ces jours d'anémie incurable, veux-tu
Savoir ce qu'est une âme où règne la vertu ?
Ecoute :

Celle-ci n'a que treize ans à peine.
Patricienne, riche et belle, Agnès, enfant,
De son doux nom a fait un drapeau triomphant,
L'étendard virginal dont nulle boue humaine
N'éclabousse les plis immaculés. Un jour,
Le consul, égipan affamé de luxure,
Ose lui demander l'aumône de l'amour :
Frémissante, à l'aspect de cette flétrissure,
Agnès recule, et dit : Mon amour, je le dois
Tout entier à Celui qu'adore ma pensée.
Le Christ de diamants a couronné mes doigts :
Il sera mon Epoux, je suis sa fiancée ! —
Symphronius obtient qu'on la traine à l'instant
Aux tavernes du Cirque Agonal; mais un Ange
L'accompagne, voilé d'un nuage éclatant,
Et le lis resplendit au-dessus de la fange.
On parle de magie, on allume un brasier :
Agnès, en souriant, vers l'Epoux de son âme,
Tend les bras : sa prière éteint l'ardente flamme.
Enfin, regarde-la sous le tranchant d'acier :

La main du licteur tremble, et l'assistance pleure ;
Seule, les yeux au Ciel, l'enfant ne pleure pas :
C'est le jour nuptial qui luit dans le trépas ;
Et, rêvant d'une plage où la vie est meilleure,
Elle tombe, martyre et vierge !

« Celle-ci,
C'est l'âme de François d'Assise. Au Moyen-Age,
Dans ce chaos par tant d'éclipses obscurci,
Mais où l'Arche des saints, lumineuse, surnage,
Nul, plus que l'Ombrien, n'obtint en apanage
La sainteté, l'amour et la force de Dieu.
Sa vie entière fut un prodige : on s'étonne,
En admirant l'éclat dont cet homme rayonne,
Et cette transparence, et ce regard de feu,
De ne point le trouver montant vers le ciel bleu,
Au son des harpes d'or, emporté par des ailes.

« Un moment fasciné par le monde, il comprit,
Sur un mot qui frappa ses oreilles fidèles,
Que, pour vivre conforme aux lois de Jésus-Christ,
La chair doit se courber sous le joug de l'esprit ;
Puis, il se mit à l'œuvre. En vain, dans les vallées
Du paradis natal, sous les myrtes en fleurs,
Aux jours pleins de soleil, par les nuits étoilées,
Les filles de l'Ombrie, enjôleuses volées,
Autour de ses vingt ans dansaient, échevelées :
Immobile, pensif, les yeux baignés de pleurs,
Lui, regardait plus haut, et priait.
Sur la route,
Une Vierge venait, pâle, les cils baissés,
En haillons, mais gardant de ses attraits passés
Celui que l'infortune à la pudeur ajoute :
— Comment te nommes-tu ?
— Fille du Roi des rois,
Je suis la Pauvreté. Le ciel est mon domaine,
Mais ici-bas je n'ai d'autre bien que la Croix :
Nous nous aimerons, viens, Dieu veut que je t'emmène ! —

« Et François épousa la Vierge Pauvreté.

« Et le monde d'abord railleur, vit reparaître
Le charmeur de l'Eden : François d'Assise, prêtre
Et roi de la Nature, avec l'autorité
De l'Adam primitif lui commandait en maître :

L'infirme recouvrait la santé sous sa main,
Le pénitent la joie, et la mort elle-même
Reculait, le voyant passer par le chemin.
Le vieux loup de Gubbio, redoutant l'anathème,
Humble comme le chien, venait baiser ses pieds,
Et les oiseaux, par son sourire conviés,
Accourant des sillons, volant de saule en saule,
Près de lui murmuraient leurs refrains familiers,
Ou buvaient ses discours, perchés sur son épaule.
Car ce Pauvre, illettré, mais barde sans pareil,
Ayant en lui le chant, le parfum et la flamme,
Aimait le rossignol, les fleurs et le soleil
Qu'il nommait tendrement les « frères » de son âme.
Et Dieu, se dévoilant à ses sens interdits,
Parlant à cœur ouvert à cet autre Moïse,
Si souvent l'enivrait, que les enfants d'Assise
Le suivaient en criant : « Paradis ! paradis ! »
Oh ! l'extase au sommet radieux de l'Alverne !
Oh ! les hymnes jetés au vent de l'Infini !
Oh ! les larmes d'amour inondant la caverne
Où les anges venaient comme à Gethsémani !

« Un soir, François priait, contemplant l'Invisible.
Cloué sur le gibet sanglant de l'Homme-Dieu,
Un Archange, couvert de six ailes de feu,
Apparut, et, prenant l'extasié pour cible
Des rayons d'or jaillis de ses pieds, de ses mains
Et de son flanc, marqua de rouges cicatrices
Ce flanc, ces mains, ces pieds aux élans surhumains.
Et le « forçat du Christ » put voir avec délices,
Sous l'empreinte « du bagne » où l'Amour est vainqueur,
Goutte à goutte, le sang s'épancher de son cœur.
Dès lors, vivant portrait du Maître qu'il adore,
Blessé d'un coup dont il ne voulait pas guérir,
Le séraphique Pauvre aspirait à mourir.

« Un jour, le front baigné dans des lueurs d'aurore,
Se couchant sur la cendre une dernière fois,
Il sourit, et mourut, joyeux, les bras en croix.

« O Poète, voilà deux beautés idéales !
L'Eglise a mis leurs noms sacrés dans ses Annales,
Et, dans le nombre, j'ai pris les premiers venus ;
Mais apprends que, là-haut, des milliers d'inconnus,
Pour de pareils exploits ont des splendeurs égales.

Eh bien, veux-tu savoir ce qui peupla les Cieux ?
Ce que tu dois redire à ton siècle oublieux ?
Jésus-Christ parle, écoute :
« Heureuse l'âme pure !
« Heureux le pauvre ! Heureux le pacifique ! Heureux
« Qui pleure ! Heureux celui que l'épreuve torture !
« Heureux celui qui garde et la soif et la faim
« Du Juste ! Heureux celui que la haine accompagne !
« En vérité, ceux-là n'espèrent point en vain
« La couronne, et pour eux est le bonheur sans fin ! »

« Entends-tu ? C'est l'écho de la sainte Montagne
Où, debout, en dépit des sourires moqueurs,
Le Maître, vers le Ciel, attire tous les cœurs ! »

***

Mon âme, après ces trois visions immortelles,
Dieu le veut, reprenons notre lyre et nos ailes.

ARNAUD FERRAND,
Curé de Beaurech.

Mai 1885.

A L'OCCASION DE LA MORT DE VICTOR HUGO

L'existence de l'homme, ici-bas, n'est qu'un passage. Rien ne saurait le soustraire aux coups de la mort, ni la puissance, ni la gloire, ni le génie. Victor Hugo vient de payer ce funèbre tribut. Sa longue carrière a eu deux phases distinctes, l'une de croyances et de nobles aspirations, l'autre de faiblesse orgueilleuse, et de participation aux doctrines impies qui tendent à prévaloir dans le siècle où nous vivons. Après la première, sa mort eût été un deuil général ; après la seconde, elle devient un triomphe pour l'athéisme et l'incré-

dulité. Un souvenir assez lointain vient à l'appui de ces réflexions.

C'était en 1843. J'étais encore à cet âge où l'imagination est ardente, passionnée, toujours portée à s'exalter pour tout ce qui lui paraît grand et beau. J'avais lu avec admiration les premières œuvres de l'illustre poète. Un jour, les feuilles publiques nous apprirent que Victor Hugo venait de perdre sa fille, mariée depuis un mois. Dans une promenade sur l'eau, au milieu des épanchements et des premières joies de l'hyménée, les deux époux s'étaient noyés. Ce douloureux événement excita dans tous les cœurs de vives sympathies et une profonde sensation. N'écoutant que mon cœur, j'adressai à ce père affligé les vers suivants auxquels il voulut bien répondre. Vos abonnés liront avec intérêt cette lettre écrite à une époque où le Poète n'avait pas encore sombré dans l'abîme de l'incrédulité.

Ton ciel était serein et ta voile en silence
Se gonflait mollement au souffle du bonheur.
Sur ton paisible front l'astre de l'espérance
Epanchait sa douce lueur.
Les vents ne soufflaient plus et la mer assoupie
Balançait ton âme endormie
Au sein d'un paisible sommeil.....
C'est assez, lève-toi... Regarde sur ta tête
Serpenter tristement les feux de la tempête.
O Dieu! quel terrible réveil !...

Doux trésor de ton cœur, elle était jeune et belle,
L'amour la couronnait de ses charmes touchants :
Son front était brillant comme la fleur nouvelle
Que dore un soleil de printems.
Ta lyre s'apprêtait à chanter une mère
Et de loin ton tegard de père
Croyait entrevoir un berceau.
O vaine illusion! O décevant mirage !...
Tes yeux se repaissaient d'une menteuse image,
C'était un lugubre tombeau.....

O père, je te plains, car j'ai compris ton âme,
J'ai senti dans tes vers la dévorante ardeur
De ce sombre volcan qui recèle la flamme
Dans son immense profondeur.
L'amour et la douleur dans le sein des poètes

Soulèvent de noires tempêtes
Comme dans le vaste océan
Qui, sous l'effort des vents, s'irrite, se tourmente
Et porte jusqu'au ciel sa vague mugissante
Pour retomber en se brisant.

Aux fruits que tu cueillais sur l'arbre du génie
Un fruit plus cher encor pour toi venait s'unir
Et les soins caressants d'une fille chérie
Embellissait ton avenir.
Choisissant ton asile au sein de la tendresse,
Tu laissais venir la vieillessse
Et, peut-être que dans ton cœur,
Tu disais « j'ai conquis ma place dans l'histoire...
Je veux me reposer sur l'amour et la gloire.
Appui fragile! espoir trompeur!...

Eh quoi! trouver la mort au sein du bonheur même!
Voler si vite, hélas, des plaisirs aux douleurs!
Recevoir du trépas le triste diadème
Sur un front couronné de fleurs!...
Poète, qui dira cet effrayant mystère?
Ton œil d'aigle a souvent de l'humaine misère
Mesuré l'abîme sans fond...
Dis-moi, n'as-tu pas vu la colombe innocente
S'enfuir en gémissant et tomber palpitante
Sous l'aile de l'ardent faucon?...

Dis-moi, n'as-tu pas vu la rose épanouie
Naître, croître, briller, mourir dans un matin?
N'as-tu pas vu marcher sur les pas du génie
L'affreuse Envie à l'œil chagrin?
N'as-tu pas vu souvent au milieu de la fête,
Avec sa lugubre toilette,
S'introduire le sombre deuil?,
Ce sombre visiteur dont le regard farouche
Vous fixe, vous menace et qui toujours se couche
Tout près de vous sur votre seuil?

C'est que la vie, hélas, n'est qu'un pèlerinage,
Un gouffre où tout s'abîme, une orageuse mer,
Un détroit plein d'écueils, un funeste passage ..
Nous marchons au sein d'un désert
Où le sable est brûlant, où le soleil dévore.
A peine se montrent l'aurore

Et les premiers rayons du jour
Qu'il faut, en gémissant, replier notre tente,
Quitter cette oasis dont l'ombre nous enchante
Pour chercher un autre séjour...

Après un court exil s'ouvrira la patrie,
Port toujours calme et sûr pour un cœur agité
Où cesse du trépas l'affreuse tyrannie,
Où règne l'immortalité.
Là, plus de désespoir, plus de plaintes funèbres,
Là, plus de nuit, plus de ténèbres...
Centre ineffable de chaleur,
C'est Dieu dont le regard pénètre, échauffe, éclaire
L'épouse avec l'époux, la fille avec le père
Et les enivre de bonheur...

Père, ne pleure pas, car son âme était pure,
Car sa touchante voix, comme un écho divin,
S'élevait pour bénir l'auteur de la nature
Qu'adore l'ardent séraphin.
Pourquoi verser des pleurs quand la jeune hirondelle
Vers la demeure maternelle
Pour fuir l'exil prend son essor,
Quand l'ange descendu des plages éthérées
Déployant dans l'azur ses ailes diaprées
S'envole vers son trône d'or.

Ministre des autels, devant le sanctuaire
Où le Dieu trois fois saint établit son séjour,
J'ai présenté pour toi l'encens de la prière
Et le sacrifice d'amour.
J'ai conjuré le ciel témoin de tes alarmes
D'adoucir tes cuisantes larmes.
J'ai versé des pleurs avec toi.
L'écho de ta douleur a vibré dans mon âme :
J'ai voulu t'apporter le céleste dictame
Puisé dans l'urne de la foi.

P. DONIS.

Voici la réponse de Victor Hugo :

« *C'est avec le cœur que je vous remercie, Monsieur le Curé.*
« *Tout l'Évangile est dans vos beaux vers.* Rien n'est plus
« beau que ce reflet du prêtre sur le poète.
« *J'ai perdu l'ange qui avait charmé ma jeunesse et qui*
» *devait soutenir mes vieux jours.*
« *Dieu m'a repris mon enfant. Je m'incline et je pleure.*
« *Vous pleurez avec moi, vous priez pour moi : Soyez béni !*
« *Agréez, Monsieur le Curé, l'expression de ma profonde*
« *gratitude.*

« VICTOR HUGO.

« Paris, 6 novembre 1843. »

HISTOIRE DU PARLEMENT DE TOULOUSE (1)

Les lecteurs de la *Revue Catholique* n'ont certainement pas laissé passer inaperçu, dans la dernière livraison, l'excellent travail historique, riche en détails neufs et précis, dont un très érudit écrivain a commencé la publication sous le titre modeste de *Notes biographiques* sur les Premiers Présidents du Parlement de Bordeaux. Tous ceux qui prennent intérêt à ces études, sur l'organisation judiciaire de l'ancienne France, nous sauront gré de leur signaler, dans le même ordre d'idées, un très remarquable ouvrage tout récemment paru.

L'*Histoire du Parlement de Toulouse* que vient de publier M. Dubédat, ancien conseiller à la Cour de cette ville, président de l'Académie des Jeux Floraux, est une œuvre considérable, pleine de documents importants, dont un grand nombre sont inédits. C'est un livre capital, d'un ordre tout à fait éminent, qui ne se recommande pas moins par la beauté de la forme que par la solidité du fond. Fruit de longues et patientes recherches, écrit dans le style le plus brillant et le plus

(1) Par M. DUBÉDAT, ancien conseiller à la Cour de Toulouse. 2 vol. in-8° de XVI-760 et 732 pages. Paris, Arthur Rousseau, éditeur, 14, rue Soufflot, 1885.

coloré, un tel livre peut être présenté avec une égale confiance aussi bien au savant qui se pique de critique positive, à l'érudit qui aime les pièces rares et authentiques, qu'aux esprits délicats, aux fins lettrés qui apprécient le mérite littéraire et font profession d'être curieux des choses de goût et des pensées bien dites.

Ce n'est pas un de ces livres à *l'allemande,* d'une érudition-souvent confuse, une accumulation pédantesque de documents plus ou moins contrôlés, entassés sans art les uns sur les autres, c'est un livre *à la française,* composé avec soin d'après les sources les plus sûres, les anciens annalistes, les manuscrits inexplorés des archives, mais ces textes sont choisis avec un discernement délicat et sûr, mis en ordre avec un sens exquis de la vérité historique, éclairés et vivifiés par l'art d'un maître écrivain. Non seulement les matériaux assemblés sont de premier choix, mais encore l'édifice est élevé par la main d'un véritable architecte. Textes et citations sont fondus dans le récit de l'auteur avec tant d'habileté qu'ils s'y encadrent comme d'eux-mêmes, et, sans l'encombrer ni le ralentir, lui donnent le relief et la couleur des vieux âges.

Il est difficile d'imaginer une lecture plus instructive à la fois et plus attrayante. M. Dubédat a mis dans son livre, avec toutes les qualités de son rare esprit et les ressources de son merveilleux style, ces habitudes de clarté supérieure que donne la longue pratique des affaires judiciaires. On reconnaît le penseur qui sait dominer son sujet, maintenir les proportions, introduire les divisions nécessaires, répartir avec habileté la lumière sur les points principaux, laisser dans l'ombre tout ce qui est secondaire et accessoire. Jugement solide et ferme, pénétration des détails et vues d'ensemble, imagination vive, parole souple et élégante, constamment relevée par la grâce de l'expression et l'abondance des images les plus heureuses, tout se réunit pour donner à cette histoire, œuvre d'un savant et d'un poète, un charme exceptionnel.

Qu'on ne s'y trompe pas d'ailleurs ; en dehors même de l'art extrême déployé par l'auteur, ce livre emprunte à son sujet un très vif intérêt. Son titre n'indique pas au premier abord la variété des matières qui y sont renfermées. Ce n'est pas, comme on pourrait le croire, une monographie du seul Parlement. « On sent palpiter, dit très bien l'auteur, le cœur des villes du Languedoc, et surtout le cœur de la vieille Toulouse, dans les arrêts de son Parlement. L'histoire de ce Parlement est l'histoire de la vaste province à laquelle un chroniqueur donnait le

nom de royaume. » Le tableau que nous donne M. Dubédat est, en effet, un tableau complet, dessiné sobrement, d'un trait précis et rapide, mais plein d'éclat et de vigueur, de la vie et des mœurs du Midi de la France, dans cette longue période qui va de Philippe-le-Bel, fondateur du Parlement de Toulouse, jusqu'à la Révolution.

C'est plus encore. L'histoire des Parlements est un des éléments notables de l'histoire générale de la France, non seulement par la grande part qu'ils ont eue dans le gouvernement de notre patrie, et l'influence qu'ils ont exercée sur ses destinées, soit par l'aide qu'ils ont prêtée au pouvoir central, soit par la résistance qu'ils lui ont opposée, selon les époques, mais aussi et surtout parce que, mêlés à toutes les luttes locales et juges de toutes les affaires privées, ils nous permettent d'assister de très près à la vie intime de nos pères, et nous donnent sur les mœurs, le caractère, les coutumes des générations qui nous précédés, des renseignements que nous chercherions vainement ailleurs. Tout ce côté de son sujet est traité par M. Dubédat avec un accent singulièrement vivant, qui captive le lecteur et force immédiatement l'attention. Nous pénétrons avec lui jusque dans l'intérieur de l'âme des hommes d'autrefois, nous démêlons les ressorts secrets de leurs actions, nous voyons se dérouler les conséquences de leur conduite, nous sommes tour à tour témoins de leurs passions et de leurs entraînements comme aussi de leur énergie morale et de leurs fortes vertus.

L'auteur le dit en termes excellents : « J'ai voulu réveiller et ranimer aux clartés de la vie les parlementaires de ce second et glorieux Parlement de France, ensevelis dans les plis de leur robe, et secouer la poussière qui couvre leurs traditions, leurs nobles travaux, leurs disputes sans cesse renaissantes, leurs triomphes et leurs défaites, leurs malheurs et leurs vertus. Il y a dans cette histoire de grands et tristes souvenirs. On sent courir au travers des audiences un large souffle de liberté et de patriotisme, et parfois un vent de violences, de révoltes et d'ardentes vanités. Ce Parlement était l'image même de la ville de Toulouse, avec la chaleur de son soleil, les mobilités de son climat, de ses tendresses et de ses haines, avec son sang prompt à s'enflammer et son amour des joies de l'esprit. »

L'historien du Parlement de Toulouse déroule devant nous les annales de cette illustre compagnie judiciaire, en notant année par année, pendant cette longue existence de plus de trois siècles, tous les événements importants auxquels elle s'est trouvée mêlée, toutes les affaires

considérables dont elle a eu à décider. Et, chemin faisant, il fait revivre, dans des portraits admirables de vérité et d'expression, toutes les figures des grands magistrats qui ont successivement pris place dans ses rangs, ainsi que celles des personnages divers qui traversent cette histoire. Les noms de la belle Violante, de Montmorency, de Vanini, de la marquise de Ganges, de Calas, de Sirven, indiquent assez de quels procès dramatiques le Parlement de Toulouse a été le théâtre. Les noms de La Rocheflavin, de Duranti, de Dufaur de Saint-Jory sont au premier rang parmi ceux des magistrats qui ont le plus honoré la France par l'étendue de leur savoir et la hauteur de leur caractère.

L'auteur a très habilement suspendu de temps à autre le cours de son récit pour consacrer plusieurs chapitres soit à la description du Palais du Parlement tel qu'il existait au XVIe siècle, soit à l'analyse de son organisation intérieure, de ses attributions, de ses travaux, de ses usages, de sa vie intime, soit à l'étude de l'éloquence judiciaire aux diverses époques. Tous ces chapitres fort curieux, fort savants, abondent en faits inédits ou peu connus, en traits de mœurs piquants, et achèvent de compléter, de la manière la plus heureuse, l'ensemble de cette histoire en nous donnant une connaissance aussi exacte, aussi détaillée que possible de tout ce qui touche aux parlementaires.

Ainsi, d'un bout à l'autre de ces deux forts volumes, dont on nous permettra de louer en passant la parfaite exécution typographique, l'attention du lecteur est tenue en éveil soit par l'intérêt du récit, soit par l'art infini de la composition, soit par le charme exquis du style. Qu'on en juge par quelques citations. Le 4 août 1533, François Ier tint un lit de justice au Parlement de Toulouse. A ce propos, l'auteur crayonne ce délicieux portrait du roi-chevalier. « Ce roi, souriant et brave, en quittant son armure de Marignan et de Pavie toute faussée par le feu des arquebuses et les coups de pique, était un parleur charmant, d'une grâce légère et d'un esprit ébloui par les rayons de la renaissance, qui s'était levée, comme une aube merveilleuse, sur les villes d'Italie. Après son traité de Cambrai, appelé le traité des dames, il eut le vif souci de réveiller, par le libre essor des sciences, des arts et de la poésie, le long et pesant sommeil de la France. On croit entendre, à ces journées radieuses, après le triste silence de la nuit, le chant matinal de l'alouette. Tout n'était pas perdu : la France, vaincue à Pavie, était conquérante par l'esprit. Les fêtes de l'intelligence la consolaient de ses défaites et des corruptions de la cour. Ce grand mouvement de la renaissance ne pouvait s'arrêter à Paris et

s'enfermer dans ses étroites murailles. Partout où passait ce roi dont sa sœur, la reine Marguerite, avait dit qu'en terre il était comme au ciel le soleil, les lettres pâlissantes refleurissaient, et brillaient de tout l'éclat de ce diamant immortel qui grava, aux croisées de Chambord, des vers dignes d'un petit-fils de Charles d'Orléans. C'est le temps où Ulrich de Hutten poussait ce cri charmant : « O siècle, les études fleurissent, tout germe, tout fleurit et tout chante ; c'est une joie que de vivre ! »

Tournons quelques feuillets : l'auteur nous parle des visites que les magistrats faisaient dans les prisons. « En avançant dans la vie, les parlementaires puisaient dans ce commerce d'humanité et de compassion avec des hommes déchus, ces joies pures et sévères que donne la bonté de l'âme. Ils croyaient qu'après le châtiment, la commisération n'était pas la faiblesse, et que, loin de nuire à la justice, elle ne faisait que la rehausser et la consacrer. Ce n'était pas sans raison qu'ils avaient fait sculpter, au-dessus de la cheminée de leur chambre dorée, les belles statues de la Paix et de la Justice, se tendant les bras et s'embrassant dans une étreinte pleine de tendresse et de grâce. L'archevêque de Toulouse, Pierre de Marca, se plaisait à comparer ces descentes des justiciers aux prisons à la pluie du soir, image de la charité divine, tombant des nuages sur la terre desséchée : *nubes pluant justum*. A ces journées heureuses de clémence et de charité, ces graves figures de parlementaires s'éclairaient d'un doux rayon. On songe à ces lions de marbre et de bronze des campagnes de l'Ombrie, aux larges lèvres ouvertes et menaçantes, où les mendiants du temps de saint François d'Assise trouvaient, le soir, avant de s'endormir sous les étoiles, un peu de miel laissé par les abeilles et quelques gouttes de pluie tombées des cieux... En regardant à travers les siècles ces graves et vaillantes existences partagées entre le travail, la charité et la prière, il semble, pour parler comme le vieux Charron, qu'on respire un air de grandeur et de sainte simplicité. A chaque heure de la journée suffisait sa peine par les devoirs de piété, les audiences sans cesse renaissantes, les conférences et les délibérations chez les présidents ou aux bureaux, l'examen des pièces, la préparation des rapports, les recherches dans les livres de doctrine ou de jurisprudence, la rédaction des arrêts et la visite des prisons. C'était là leur vie publique ; en pénétrant dans leurs maisons, on aurait pu voir, à l'ombre du foyer, les parlementaires ne dépouillant jamais leur gravité ni leur caractère, et puisant de nouvelles forces aux lettres sacrées et aux lettres profanes de leur

siècle, empreintes de la grâce et de la vivacité enjouée de l'esprit français. »

Après ce large tableau d'ensemble de la vie et de l'esprit des parlementaires, voulez-vous voir le portrait particulier d'un des leurs? Lisez cette page sur Duranti : « Les poètes disent que le génie de certains hommes garde la vive empreinte de leur siècle, de même que les nuages prennent la forme des pays où ils passent, en se moulant sur les vallées et les montagnes et en traversant les cieux. Duranti a été un de ces hommes qui ont réflété les ardeurs de ce seizième siècle, si brillant et si agité. Au travers de la transformation sociale de son temps, il eut les ambitions, les entraînements, les austérités et le courage des plus grands parlementaires de son pays. Ame violente et vaillante, il défendit, de toute sa fougue, les croyances catholiques et la foi monarchique, ne pardonnant pas aux chancelants et voulant emporter d'assaut les convictions et les résolutions. Tant que ce rude champion de la royauté vit la Ligue dans les voies fidèles à la couronne, il arbora ses couleurs et se fit ligueur à outrance; il la déserta, le jour où le roi, par un de ces retours familiers à son âme légère, se mit dans le camp opposé. Le roi était sa plus grande affection terrestre; mais impuissant à comprimer le peuple, poussé par lui aux séditions, outragé plus tard et renversé par les passions populaires, il racheta, par sa mort héroïque, les fautes de sa vie. Tous ceux qui ont cherché, comme lui, un soutien dans les faveurs du peuple, en ont été les victimes. Ne jugeons point ces hommes du seizième siècle avec nos idées modernes. Par la liberté remuante et altière et les audaces de leurs réformes et de leurs résistances, ils ont formé une sorte de transition entre deux mondes. Duranti ne trahit jamais sa religion envers l'Église et la couronne. Cet amour inébranlable de Dieu et du roi sont les deux grands traits de sa renommée. En pleine jeunesse, il avait inscrit, sur les murs de sa chambre, cette devise qui restera la vive image de son existence : *Deum timete et regem honorificate, usque ad mortem.* Il semblait entrevoir le couvent des Jacobins, par delà les années... Dans son portrait, conservé à la chambre dorée, le mortier en tête, un livre dans une main, en robe rouge, le manteau d'hermine aux épaules et le cou dans la fraise raide comme une armure, il regarde en face avec une sérénité impassible. Un sentiment de tristesse profonde respire sur les lèvres entr'ouvertes, dans le front plissé de rides et plein de soucis, et dans les yeux cernés par les veilles et les émotions de l'âme. Ce n'est point la haine ou la colère

qu'exprime ce regard d'aigle, mais une volonté tendue et ferme comme un glaive. L'homme est là, enchâssé tout vif, dans son cadre d'or avec son visage amaigri, pâle, allongé par la barbe noire, taillée à la mode de Sully, et éclairé par un jour sombre qui semble l'envelopper d'un voile de deuil ».

C'est une vraie bonne fortune qu'un tel livre à analyser, et le lecteur, je le sens, ne peut que m'encourager à multiplier les citations. Je n'aurais que l'embarras du choix, si l'espace ne m'était mesuré. Obligé de me borner, je ne puis cependant résister au plaisir de donner encore ici ce joli croquis d'Henri IV. « Personne n'a eu autant que lui la soudaineté, l'entrain, la phrase courte et ailée, le mot ferme et de première venue, la raison mordante et adroite et la gaieté française, avec l'accent du cœur : son éloquence était à lui et rien qu'à lui ; il en a emporté le secret dans la tombe. Il ne fut d'ailleurs si habile en son langage que parce qu'il était sincère. Tour à tour ingénieux et familier, prompt à s'emporter et prompt à revenir, il portait toujours avec lui cette belle humeur gasconne que nul revers ou nul triomphe ne lui enlevèrent jamais. En parlant aux compagnies judiciaires, il n'eut ni le pédantisme des lettrés du XVIe siècle, ni l'élégance de ceux du XVIIe siècle ; mais sa parole vive, hardie, toujours française en son tour, et jusqu'en ses méprises et ses fautes, se joue à travers toutes les saillies de l'esprit, et rencontre, comme d'instinct, le mot juste, clair et chaud. Mais la discussion finie, il entendait rester le maître et savait royalement parler aux Cours souveraines qui prolongeaient leurs résistances : « Ce n'est pas à vous à donner la loi, mais à la recevoir de nous. Je suis roi et parle en roi. » Il ne parlait plus alors en jaquette grise, mais en habit royal. Quel prince entendit, mieux que ce vainqueur d'Arques et d'Ivry, l'administration de la justice et laissa, dans ses lettres et ses harangues, de plus nobles et de plus touchants enseignements sur les devoirs des magistrats, la grandeur de leur tâche et le respect dû à leurs arrêts. Il leur écrivait tantôt qu'ils étaient les yeux du royaume et les colonnes de la nation, et tantôt qu'il ne leur suffisait pas d'être gens de bien, mais qu'ils en devaient avoir la réputation entière, gardant le bon droit et la justice à tous, sans faveur ni animosité. Sous les choses de la politique se cachaient souvent l'émotion, la tendresse et l'étincelle brillante. Si son édit de janvier 1597 n'égala pas, en étendue, les grandes conceptions du chancelier de l'Hôpital, il a sa large place dans l'histoire de notre organisation judiciaire. »

N'est-ce pas Henri IV qui disait un jour ce mot touchant que rapporte ailleurs l'auteur : « Les rois tenaient à déshonneur de savoir combien valait un écu, et moi je voudrais savoir ce que vaut un liard, combien de peine ont ces pauvres gens pour l'acquérir, afin qu'ils ne fussent chargés que selon leur portée. »

Il n'est si bonne et si agréable compagnie qui ne se quitte : il nous faut donc, quoiqu'à regret, prendre congé de M. Dubédat. Nous l'avons laissé parler le plus qu'il nous a été possible, persuadé que nul éloge ne vaudrait ses propres paroles. Que le lecteur mis en goût par ces quelques pages veuille bien se reporter au livre lui-même. Il le trouvera écrit tout entier de cette plume d'or qui vaut mieux que la plume d'ivoire, que le chancelier d'Aguesseau souhaitait à ceux qui tenteraient d'écrire l'histoire des parlementaires. L'ivoire est pâle et froid et n'eut pas mis dans cette histoire la chaleur, l'éclat, le mouvement que nous y admirons, et qui en font une œuvre supérieure, dont la lecture est bien, comme le dit Amyot, dans son avis aux lecteurs en tête de sa traduction des *Vies de Plutarque,* une lecture « qui plaist et profite, qui délecte et instruit ensemble, qui a tout ce que l'on sçauroit désirer, pour estre universellement aimée, receuë et estimée de toute manière de gens, suyvant le commun dire du poëte Horace :

> Qui le plaisir à l'utilité joint
> En ses escripts, le gaigne de tout point.

et fait mieulx ces deux effects, l'un pour l'amour de l'autre réciproquement, en profitant plus d'autant qu'elle délecte, et délectant davantage d'autant qu'elle profite. »

G. DE MALGANE.

A TRAVERS LES LIVRES

Nul n'ignore, parmi les lecteurs de la *Revue,* les éminents services rendus par la Société des Archives historiques de la Gironde qui publiait, il y a quelques mois, son XXIIIe volume in-4°. L'initiative du doyen des érudits bordelais, M. J. Delpit, fondateur de notre société, a été féconde même en dehors de notre département. Nos voisins du Poitou, de la Saintonge et de la Gascogne ont voulu, eux aussi, avoir

leurs *Archives Historiques* et eux aussi, à notre imitation, ont publié des milliers de pièces inédites.

J'ai sous les yeux le sixième fascicule des *Archives historiques de la Gascogne* (1) dû tout entier aux soins éclairés d'un érudit très distingué et très consciencieux, M. A Communay, que la Bibliothèque de la ville a eu la bonne fortune de s'attacher dans ces derniers temps. Nul mieux que lui ne peut nous faire connaître l'objet de son travail et le genre d'intérêt qu'il présente : « Le quatrième fascicule des *Archives historiques de la Gascogne,* dit-il dans sa préface, contient un émouvant récit de l'invasion du midi par Mongonmery. Grâce à la savante publication de MM. Durier et de Carsalade du Pont, les moindres faits de guerre qui eurent le comté de Bigorre pour théâtre sont entièrement dévoilés. Continuer ce travail par un second ayant trait au Béarn paraissait nécessaire et c'est à quoi nous avons tenté de parvenir en réunissant tous les documents se rapportant à cette sanglante épopée. Pour bien compléter cette étude, il nous a paru intéressant de remonter jusqu'à l'origine même de la lutte qui devait amener de si terribles résultats dans les États de Jeanne d'Albret. Les documents ainsi recueillis comprennent une période assez étendue, 1563 à 1575. Ils font tour à tour connaître la situation religieuse du Béarn à la mort d'Antoine de Bourbon, montrent les premiers germes de la guerre civile, enfin contiennent des détails nouveaux et précis sur la lutte qui ensanglanta si longtemps cette province. »

Le recueil de M. Communay contient une centaine de pièces, à peu près toutes inédites, émanant de Charles IX, Catherine de Médicis, Jeanne d'Albret, Henri IV, alors roi de Navarre, Coligny, Mongonmery, Enecot de Sponde, etc. L'éditeur ne s'est pas contenté de recueillir ces documents précieux dans le tome 151 des *Manuscrits de Baluze* à la Bibliothèque Nationale, dans divers dépôts publics d'archives et dans plusieurs collections particulières, il a, par une annotation constante, fourni au lecteur tous les éclaircissements désirables sur les personnages cités et les événements auxquels ils ont pris part. Ses notes supposent une immense lecture, elles ont nécessité le dépouillement de très nombreux ouvrages imprimés et des recherches complémentaires approfondies dans les Archives et au Cabinet des

(1) *Les Huguenots dans le Béarn et la Navarre,* documents inédits publiés pour la Société historique de la Gascogne et annotés par A. COMMUNAY. Paris, Champion ; Auch, Cocharaux. 1885, in-8° de 198 pages.

titres de la Bibliothèque Nationale. Il faut suivre de près le commentaire de M. Communay pour se faire l'idée de la vaste érudition et du sens critique exquis qu'il y a dépensés sans compter. Un de nos meilleurs érudits, annotateur émérite dont la compétence historique est universellement reconnue, M. Tamizey de Larroque, rendait, dans le dernier numéro de la *Revue des questions historiques*, un éclatant hommage aux précieuses qualités dont témoignent les notes si généreusement prodiguées par notre savant ami. C'est un suffrage précieux dont il a le droit d'être fier.

Un travail de ce genre, ingrat et difficile entre tous, doit assurer la reconnaissance de tous les travailleurs aux savants qui s'y dévouent. Tous les lecteurs bordelais des *Huguenots dans le Béarn* éprouveront ce sentiment et souhaiteront que M. Communay, définitivement fixé parmi nous, apporte à notre histoire provinciale l'utile contribution de sa science et de son talent.

— Déjà un recueil bordelais fort autorisé a publié de lui un article très intéressant et très curieux qui vient d'être tiré à part (1). On y trouve vingt-deux lettres inédites empruntées aux Archives privées de M. le comte de Gramont d'Aster. Elles émanent du duc de Gramont, ambassadeur de France auprès de Philippe V et du comte de Toulouse et ont été écrites à propos de la bataille navale de Velez-Malaga et des événements dont elle fut suivie. Ces lettres, accompagnées d'une notice précise et de très bonnes notes de M. Communay, font connaître force détails inédits et jettent un jour nouveau sur une période importante de la guerre de succession d'Espagne.

Espérons que l'érudit attaché à la bibliothèque municipale ne s'en tiendra pas là et qu'il communiquera bientôt au public quelques-uns des résultats des recherches approfondies qu'il poursuit depuis longtemps dans les dépôts publics et les collections particulières. Il ne peut vraiment s'arrêter en si beau chemin.

Ernest ALLAIN.

(1) *Le comte de Toulouse et la bataille de Velez-Malaga.* Documents inédits. Angers, Imp. Burdin, 1885 (Extrait des *Annales de la faculté des lettres de Bordeaux*), in-8 de 40 p.

L'abondance des matières nous oblige à remettre au numéro du 1er juillet, un nouvel article de notre collaborateur M. ***, sur la *Musique sacrée*.

ODYSSÉE D'UN PRÊTRE

de 1791 à 1799.

(PIERRE DURAND)

Les pages que l'on va lire sont instructives à plus d'un point de vue.

Nous ne faisons pas du sentimentalisme; nous écrivons de l'histoire.

Les lois des 26 décembre 1790 et 17 avril 1791 avaient soumis les ecclésiastiques à la prestation d'un serment spécial.

Quelques-uns le prêtèrent : c'étaient les timorés.

D'autres — ils furent en grand nombre — restèrent fidèles à leur foi et refusèrent un serment qui répugnait à leur conscience de prêtre.

Ce refus devint le signal d'une persécution générale contre les ministres du culte catholique.

On pourrait présenter un tableau d'ensemble de cette persécution; bornons-nous à un fait particulier, et ajoutons simplement : *Ab uno, disce omnes !*

Pierre Durand, prêtre, âgé de quarante-trois ans, né à Felletin, département de la Creuse, servait comme *simple habitué* (ce sont ses expressions) dans le clergé de la paroisse de Felletin.

« A l'époque et à l'occasion de la loi de la Liberté et de l'Egalité, « a-t-il raconté plus tard, il refusa le serment. Arrêté dans son pays « et mis en réclusion sans jugement préalable, il fut envoyé pour être « déporté au port de Rochefort, où se trouvaient déjà près de neuf « cents autres ecclésiastiques; ses confrères et lui furent embarqués à « bord des navires *Le Washington* et *les Deux Associés,* qui restèrent « pendant dix mois et demi en station dans la rade de l'île d'Aix. « Après ces dix mois, comme, des neuf cents détenus, il en était mort

« de misère, de privations et de maladie, près de huit cents, le gouver-
« nement envoya l'ordre de verser les survivants sur le continent. »

Pierre Durand bénéficia de cette mesure, séjourna quelques temps à terre, s'y rétablit et, deux mois après, il fut transporté à Saintes. C'est là qu'il reçut un ordre du Comité de Sûreté générale de la Convention nationale, en date du 15 ventôse an III (5 mars 1795), ordonnant sa mise en liberté. Il partit immédiatement pour la Creuse et demeura quelque temps dans sa famille. Dans les premiers jours du mois de juillet 1796, Pierre Durand se rendit à Bordeaux, se croyant libéré de toute persécution par suite de l'arrêté dont il avait été l'objet de la part du Comité de Sûreté générale.

On va voir qu'il s'était trompé et qu'il eut encore des épreuves cruelles à subir.

Les 7 vendémiaire an IV (29 septembre 1795) et 3 brumaire de la même année (25 octobre 1795), il était intervenu deux lois ordonnant l'exécution de celles de 1792 et 1793, relatives aux prêtres sujets à la déportation et à la réclusion.

Les persécutions contre les malheureux ecclésiastiques survivants, qui avaient accueilli avec bonheur une accalmie momentanée, recommencèrent de plus belle.

Le 3 thermidor an IV (21 juillet 1796), le citoyen Cochon, Ministre de la police générale de la République, adressait au Commissaire du Pouvoir exécutif près l'administration départementale de la Gironde, une lettre ainsi conçue : « Je suis informé, citoyen, que la loi du
« 3 brumaire contre les prêtres réfractaires ne s'exécute point, ou très
« mal dans la commune de Bordeaux. On me dénonce particulière-
« ment la section n° 8 comme le repaire des prêtres réfractaires émi-
« grés, que dix à douze de ces individus habitent rue de Gourges, n° 3,
« chez des ci-devant religieuses, où ils exercent ouvertement les fonc-
« tions de leur culte, et que dans les environs de cette maison, il se
« forme dans ce moment un nouveau local où d'autres prêtres de la
« même sorte se disposent à officier. Vous voudrez bien, citoyen, ne
« pas perdre un moment pour vous assurer de l'authenticité de cette
« dénonciation, et si elle se trouve fondée, il est de votre devoir, de
« celui des autorités constituées, de vous opposer à une telle infraction
« aux lois, et d'employer tous les moyens qui sont en votre pouvoir
« pour faire arrêter et punir les réfractaires suivant la rigueur des
« lois; vous m'instruirez au surplus du résultat de vos démarches pour
« réprimer de tels délits. Salut et Fraternité. Signé : Cochon. »

Quelques jours plus tard, le 12 thermidor (30 juillet 1796), le Commissaire du Directoire exécutif, Maugeret, réfléchissait la lettre que l'on vient de lire aux Commissaires du Bureau central de Bordeaux et les invitait à « *prendre toutes les mesures que leur prudence et leur « haine pour les ennemis de la République, leur suggèreraient pour vé- « rifier la dénonciation faite au Ministre.* »

Le lendemain, 13 thermidor (31 juillet 1796) et en vertu des ordres donnés par les membres du Bureau Central, le Commissaire de police Beaumont se présentait dans la maison rue de Gourgues, n° 3, habitée par la demoiselle Madeleine Lartigue, âgée de quarante et un ans, et par deux autres ci-devant religieuses ursulines; il y constatait la présence d'un ci-devant ecclésiastique, Pierre Durand, et l'existence « *dans une chambre au second étage, sur le devant, d'une petite chapelle « décorée, garnie de chaises éparses.* »

Pierre Durand et Madeleine Lartigue furent arrêtés et conduits au bureau central. Après interrogatoire, les deux prévenus furent déférés, conformément à la loi du 21 floréal an IV (10 mai 1796), au juge de paix du bureau du centre chargé d'instruire la procédure.

Le 14 thermidor (1er août 1796), ce magistrat fit subir un nouvel interrogatoire aux deux prévenus, et, les faits reprochés étant établis, il renvoya la procédure au Directeur du jury de l'arrondissement de Bordeaux.

Celui-ci rendit, le 5 fructidor suivant (22 août 1796), une ordonnance renvoyant Pierre Durand devant le tribunal criminel de la Gironde, et Madeleine Lartigue devant un jury d'accusation.

Pierre Durand et Madeleine Lartigue demeurèrent en prison.

Le prêtre fut appelé devant le tribunal criminel et deux fois l'affaire fut remise. Redoutant un acquittement, le Commissaire du gouvernement crut devoir remettre l'accusé à la disposition des autorités administratives.

Un an s'écoula.....

Enfin, un arrêté du bureau central du 18 brumaire an VI (8 novembre 1797) prescrivit le départ de Durand pour l'Espagne.

D'un autre côté, un arrêté du département de la Gironde en date du 9 pluviôse an VI (28 janvier 1798) ordonna la translation de Pierre Durand à Rochefort. Ce dernier arrêté ne reçut pas d'exécution, et le 21 pluviôse (9 février 1798) un passeport était délivré au pauvre prêtre, avec ordre de se rendre en Espagne dans un délai de quinze jours.

Pierre Durand partit le lendemain, 22 pluviôse (10 février 1798), et se rendit à Bayonne, où son passeport fut visé, le 20 février, par le vice-consul d'Espagne de cette ville, à destination d'Irun.

Mis dans l'impossibilité, par suite des infirmités dont il était atteint, de se rendre à cette destination, et craignant d'un autre côté l'application d'une récente cédule du roi d'Espagne, qui prescrivait la déportation des prêtres et des émigrés venus de France, Pierre Durand erra dans la campagne, et, vivant de charité, il parcourut plusieurs communes du pays basque, jusqu'au jour où, succombant à la misère et aux fatigues, il prit la résolution de retourner à Bordeaux pour y prendre ses effets, se procurer quelques secours et demander aux autorités une autre destination que l'Espagne, devenue inhospitalière aux prêtres et aux émigrés.

Il revenait à petites journées vers Bordeaux, lorsque, le premier jour complémentaire de l'an VI (17 septembre 1798), il fut arrêté par les gendarmes de Castels et conduit devant le juge de paix de Dax (Landes). Ce magistrat procéda à l'interrogatoire de Pierre Durand.

Ce document, dont la reproduction est inutile, résume les faits que nous venons de raconter; nous en extrayons toutefois le passage suivant : « *Interrogé s'il n'a pas déjà été en pays étranger ?* RÉPOND NÉGA-« TIVEMENT, ATTENDU QU'IL A RESTÉ EN RÉCLUSION PENDANT SEPT ANS « OU ENVIRON..... »

Hélas! sept ans de réclusion, sans jugement, pour le crime d'être prêtre?

Le juge de paix de Dax ordonna que Pierre Durand serait renvoyé devant le Bureau central de Bordeaux.

Il arriva dans cette ville le 7 vendémiaire an VII (18 septembre 1798), sous l'escorte de la gendarmerie, qui avait reçu de ses chefs l'ordre de « *prendre toutes les mesures possibles pour éviter toute communi-« cation qui paraîtrait nuisible au gouvernement, étant évidemment « prouvé que l'on ne saurait trop se méfier de ces hommes dan-« gereux!!!* » Il fut écroué au Fort du Hâ.

Le 1er ventôse suivant (19 février 1799), il était l'objet d'un arrêté de déportation et partait bientôt après, en vertu des instructions du Ministre de la police générale, pour l'île de Ré, où étaient envoyés de tous les points du territoire de la République les prêtres destinés à être déportés.

Ici s'arrête, pour nous, la lamentable odyssée d'un ministre du culte catholique, en France, à la fin du XVIIIe siècle, dans cette France appelée la Fille aînée de l'Eglise !

Qu'est devenu Pierre Durand ?

Nous l'ignorons.

Mais nous croyons pouvoir dire, en terminant ces pages, et sans crainte d'être taxé de témérité : UN MARTYR DE PLUS !

A. V.
(de l'Académie de Bordeaux.)

NOTES BIOGRAPHIQUES
SUR LES
PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE BORDEAUX
(Suite.)

IX
GÉRARD DE COTON
1584-1585

Six mois après le décès de M. de Lagebaston, Henri III donnait commission à Gérard de Coton, seigneur de Sugy (1), maître des requêtes de son hôtel, de se rendre à Bordeaux pour y faire les fonctions de premier président, et ce « jusques à ce qu'il y ait été autre-« ment pourveu (2). »

Aussitôt que cette nomination fut connue, le parlement députa au roi deux de ses membres, MM. de Tarneau et d'Alesme (3); malgré leurs remontrances, Henri III déclara vouloir être obéi, et la cour,

(1) Fils de Nicolas Coton, conseiller au parlement de Paris, et de Marie Le Sirier, Gérard de Coton avait été reçu conseiller au grand conseil le 24 décembre 1566, président en la cour des Aides de Paris le 11 septembre 1572, et maître des requêtes le 29 janvier 1578 (*Diction. de la noblesse, ibid.*, t. V, p. 178). Il signait *de Coton*.

(2) *Biblioth. nat., ibid.*, vol. 20873. — Voir *Archiv. Historiq.* (t. VII, p. 195), une lettre écrite de Bordeaux par M. Camus à M. de Villeroy au sujet des difficultés soulevées par le parlement, et (t. XIII, p. 536) *le Journal de François de Syrueilh.*

(3) Le 13 mars 1584, le maréchal de Matignon, gouverneur de la province, informait le roi de la mission confiée à MM. de Tarneau et d'Alesme (*Ibid.*, t. XIV, p. 278).

forcée de s'incliner, ne consentit à enregistrer les provisions que pour une durée de deux ans. M. d'Arrerac explique en ces termes la situation ambiguë faite par le roi au parlement et au nouveau titulaire (1) : J'ai « autrefois veu arriver un faict estrange et nouveau en nostre palais. Le « feu roy Henri III, après le décès de feu M. le premier président Lage- « baston, nous envoya le sieur de Coton (2) pour estre premier pré- « sident par commission et jusques à ce qu'il y eut autrement pourveu. « La cour s'assembla et fit difficulté sur ses lettres. La plus grande « estoit que telle commission estoit contraire à la nature de l'office, la « jurisdiction des cours de parlement estant ordinaire, voyre l'ordi- « naire des ordinaires : comment donc pouvoit-elle estre ordinaire « et déléguée tout ensemble? Le roy le vouloit ainsi. Mais le roy ne « doit rien vouloir contre la nature, et une chose ne peut être censée « de deux diverses natures et contraire à soi mesmes, comme dit la « loi : *eum qui de usucapio*. Il y avoit une autre difficulté en ceste « commission : car puis que le sieur de Cotton avoit la commisssion « de présider ez audiences de la cour de parlement, il falloit par cette « loi, 2. *de jurisd. omn. jud.* que ce fut avecques le manteau royal, « sans lequel il ne pouvoit faire cet office : comment pouvoit-il estre « membre d'une cour de parlement et d'une souveraine magistrature, « puisqu'il n'estoit que juge délégué et qu'il n'estoit pas du corps ? « C'est un monstre que la teste estant séparée et divisée du corps « puisse verser les esprits animaux en ses nerfs et qu'elle prenne vie « des artères et vaines d'autruy. L'on disoit qu'il estoit maitre des « requêtes de l'hotel et par ce moyen du corps de toutes les cours de « parlement de France; mais il ne venoit pas à nous en cette qualité ; « il en prenoit une plus haute et par commission, et non pas ordi- « naire. Il fut néanmoins receu en cette charge, et le tit. *de offic. ejus « qui vic. alicui jud. vel præs. obt.* au code fut lors pratiqué en sa « personne. »

Rappelé le 19 octobre 1585, Gérard de Coton fut reçu président au grand conseil le 21 mars 1587. Il mourut à Paris le 24 novembre 1593, et fut inhumé en l'église Saint-André-des-Arts (3).

Les *Registres secrets* ne contiennent aucun détail particulier sur ce

(1) *Traité de la jurisdiction et des juges*, Bordeaux, 1625, in-4°, p. 81.

(2) M. de Lagebaston l'aurait, paraît-il, désigné lui-même avant sa mort au roi Henri III, comme étant très apte à lui succéder. *(Journal du Chanoine Syrueilh, ibid.)*

(3) *Diction. de la noblesse, ibid.*

magistrat, mais seulement les deux mentions suivantes, dignes en effet d'être notées (1) :

« 10 juillet 1584 : François de Valois, frère du Roy, mourut : auquel « jour se leva un vent le plus impétueux qu'on eust jamais veu et « dura depuis trois heures du samedi jusques à trois heures du « mardy. »

« 17 mai 1585 : Ledit jour commença en la ville de Bordeaux le mal « contagieux dont il mourut dix-huit mille personnes dans la ville ou « banlieue, deux jurats de la dicte ville et quarante chefs de famille « considérables (2).

« L'automne et l'hyver de ceste année furent sy pluvieux qu'on « n'acheva de vendanger qu'après la Tous Sains et de semer qu'après « mardy gras. »

Les armes de la famille de Coton, originaire de Paris, étaient : *de gueules à trois têtes de lion, arrachées d'or et lampassées de même.*

X

GUILLAUME DAFFIS

1585-1610

Au dire des contemporains, le premier président Daffis fut un homme du plus grand mérite, « si suffisant et remarquable en sa charge que, « si tous les parlemens de France eussent été réduits en un seul, il « les eût aussi aisément maniés et avec la même dextérité qu'il a heu- « reusement gouverné celui de Bordeaux l'espace de vingt-quatre à vingt-cinq ans (3). » D'après l'auteur de l'*Euphème des François* (4), M. Daffis savait l'hébreu, le grec et le latin ; il parlait surtout ces deux dernières langues *sans doubte, sans arret et sans hesitance aucune.* Toutes ces belles qualités sont confirmées par plusieurs autres écrivains, et rien en effet, durant ce long exercice, ne vient démentir ces éclatants témoignages. Au milieu des temps les plus difficiles, le pre-

(1) *Reg. Sec.*, de 1580 à 1613, p. 294 et 295.

(2) La *Chroniq. Bourdel.* évalue le chiffre des morts à quatorze mille. — Les ordonnances concernant la santé publique, rendues par le parlement et contresignées le 17 juin 1585, par le premier président de Coton, ont été publiées par M. Roborel de Climens, t. XXIII, p. 401 des *Archiv. historiq. de la Gironde.*

(3) *Tableau de l'inconstance des mauvais anges, ibid.*, p. 255.

(4) *L'Euphème des François et leur homonée*, par J. de Loyac, Bordeaux, 1615, in-4°, p. 370. — *Chronique Bourdeloise*, p. 141.

mier président sut, par sa fermeté, sa vigilance, sa grandeur d'âme, sauvegarder tout à la fois les intérêts de la province, du roi et de la compagnie dont il était le chef aimé et respecté.

Fils d'un premier président au parlement de Toulouse (1), Guillaume Daffis, né en cette ville, vers 1545, fut successivement conseiller, avocat général et premier président aux requêtes du palais de ce même siège (2). Le 19 octobre 1585, il était nommé premier président à Bordeaux (3).

« Advisé et résoleu de pourvoir au dict office en tiltre, dit Henri III « dans les lettres de provisions de cette charge, et faire eslection à cest « effect de persounaige qui en soit digne, lequel avec la capacité et « suffisance requises soit affectionné à nous, au bien de nostre service, « de nostre estat et de la justice, — scavoir faisons que, bien mémo- « ratif des grans et soigneux devoirs que le défunt Me Jehan Daffis, en « son vivant premier président en nostre cour de parlement de Tho- « lose, a rendeu en l'exercice du dict office et avecques quelle intégrité « de vye il sy est conduict et administré la justice en la dicte cour; — « bien adverty aussy du bon devoir que nostre amé et féal conseiller « et l'un de nos avocats généraulx en nostre cour de parlement de

(1) La famille Daffis ou d'Affis, originaire de Toulouse, est connue depuis Arnaud et Guillaume Daffis, anoblis par lettres patentes du 8 décembre 1342

Messire Jean Daffis, fils de Pierre, docteur régent de l'université de Toulouse, en 1533, et *comte ès lois*, fut d'abord conseiller, puis premier président au parlement de cette ville. Il contribua, avec le vicomte de Joyeuse, à préserver les religionnaires de Toulouse du massacre général, dont le signal et l'exemple avaient été donnés à Paris, le jour de la Saint-Barthélemy. En 1581, il se démit de ses hautes fonctions en faveur de son gendre, Jean-Etienne Duranti, le même qui fut si misérablement mis à mort par la populace de Toulouse. Jean Daffis mourut en 1583, laissant de Catherine du Tournier, sa femme, trois fils : Guillaume, premier président à Bordeaux; Jacques, avocat général au parlement de Toulouse, massacré en même temps que son beau-frère, J. E. Duranti, le 10 février 1589; Jean, évêque de Lombez de 1598 à 1614, et sept filles mariées en Languedoc. (Voir *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. XVIII, p. 527, la requête présentée par Guillaume Daffis en faveur des enfants de son frère Jacques, et l'*Histoire véritable de ce qui s'est passé à Tholose à la mort du président Duranti, d'après deux relations contemporaines*, 1861, in-12. — On peut surtout consulter l'ouvrage récemment publié : *Histoire du parlement de Toulouse*, par M. Dubédat, ancien conseiller à la cour de cette ville, Paris 1885, 2 vol. in-8°, dont on a pu lire un brillant compte-rendu dans le numéro de juin de la *Revue Catholique*.)

(2) Ce titre de *premier Président aux requêtes du palais de Toulouse* n'est accordé à M. Daffis par aucun de ses biographes. Il est ainsi qualifié dans des lettres patentes en date du 26 avril 1586, par lesquelles le roi Henri III lui accorde une pension annuelle de huit cents écus « pour luy donner plus de moyen et d'occasion de luy continuer ses services. » (*Archiv. départ. de la Gironde*, fds trésorier.)

(3) *Ibid.*, Reg. B. 41, f° 23.

« Tholose, Mᵉ Guillaume Daffis, son fils, a faict au dict estat d'advocat;
« Nous, pour ces causes, etc.. .. »

A peine arrivé à Bordeaux, M. Daffis semble contracter, dans le seul but de la chose publique, une alliance secrète avec le maréchal de Matignon, gouverneur de Guienne. Dès 1589, il le soutient hardiment dans sa lutte contre les ligueurs bordelais, et aussi contre les Jésuites de la ville, tout acquis à l'*Union*. Survient la mort d'Henri III. On sait les hésitations du parlement sur la conduite à tenir vis-à-vis du nouveau roi. Le 19 août, à l'instigation du maréchal, la cour rend un arrêt exhortant le clergé de la province à prier Dieu pour le repos de l'âme du roi défunt, la tranquillité de l'état et la conservation de la religion. Le même arrêt enjoint aux gouverneurs et magistrats du ressort de veiller soigneusement à l'exécution des édits de 1588 et à ce qu'il ne soit fait aucune innovation dans le mode du gouvernement · enfin les troupes sont conviées à mettre bas les armes et à se retirer dans le plus bref délai. De Thou fait remarquer le soin apporté par la cour à ne point prononcer le nom du nouveau souverain (1).

Cependant Matignon et Daffis redoublent d'efforts pour entraîner le parlement. Le 26 septembre, lit-on dans les *Registres secrets* (2), les chambres s'assemblent et déclarent qu'il importe députer auprès des cardinaux de Vendôme et de Lenoncourt, qui tenaient les États à Tours, « pour leur remontrer le peu de moyen qu'il y avoit de faire « reconnoistre Henry de Bourbon pour roy dans le ressort sans qu'il « ne fust catholique-romain. »

Espérant vaincre les dernières hésitations de la compagnie, Henri lui dépêcha un de ses gentilshommes, nommé Frontenac, porteur de lettres patentes accordant amnistie pleine et entière à tous ceux qui abandonneraient le parti de la Ligue. Pendant huit séances consécutives, aucune décision ne put être prise : enfin à la neuvième, le 2 décembre, « *vingt et un* conseillers furent d'advis d'enregistrer la « déclaration du roy et dépputer pour le recognoistre, luy faire « remonstrance de l'estat du ressort et qu'il se fist catholique-romain « pour régner paisible et heureux; — *vingt-trois* furent d'advis de sur- « seoir jusques à l'assemblée des Estats, — et *onze* de députer vers « MM. les princes. Sur ceste declaration, estant une heure, le mares- « chal de Matignon *dit qu'il se trouvoit mal* et la chose fut remise (3). »

(1) *Histoire universelle*, t. XI, p. 21.
(2) *Reg. Sec.*, de 1580 à 1613, p. 306.
(3) *Reg. Sec.*, *ibid.*, p. 307.

Ce malaise, feint ou réel, du gouverneur devait assurer le succès de la cause royale. Le 12 janvier 1590, le maréchal écrivait à Henri IV que le parlement l'avait reconnu publiquement pour roi de France, sans aucune condition, et qu'une députation, à la tête de laquelle se trouvait le premier président, avait mission d'aller lui porter cette assurance (1).

Jusques et depuis la conversion d'Henri IV, qui occasionna à Bordeaux des réjouissances publiques, les nombreux documents publiés dans les *Archives Historiques de la Gironde* font connaître les moindres actes politiques de M. Daffis. D'un autre côté, les démêlés que le parlement eut à soutenir à plusieurs reprises contre le fougueux cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux, sont rapportés tout au long dans l'ouvrage de M. Boscheron des Portes (2); de même pour la célèbre mercuriale adressée par Henri IV à MM. du Bernet et de Guilleragues. Enfin les *Chroniques d'Et. de Cruzeau* et *de Gaufreteau*, éditées avec tant de soin par la *Société des Bibliophiles de Guyenne*, complètent ces informations (3). Nous aurons donc peu de choses à ajouter.

(1) *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. IV, p. 215 à 235. — Indépendamment des lettres qu'il devait présenter au parlement, l'envoyé du roi était chargé d'autres missives à l'adresse du maréchal, du premier président et de l'archevêque de Bordeaux, Antoine Prévot de Sansac. M. Tamizey de Larroque, qui fait connaître les réponses des deux premiers (*ibid.*, p. 215; 228), ne manque pas de publier celle du prélat, réponse qui certainement mérite d'être rééditée : « Sire, écrit le vieil archevêque, l'honeur que j'ay receu par la lettre qu'il a pleu à V. M. m'envoyer par le sieur de Frontenac m'eussent apporté plus de tristesse que de joye, n'eust esté un mot que j'y ai remarqué, qui est que vous soubmettez vostre volonté à l'inspiration du Sainct-Esprit, qui aspire journellement surtout; mais il n'inspire que ceux qui le recoivent sans résistance. Or, Sire, c'est tout le désir de vos bons subjectz de vous voir remis au giron de l'Église, hors laquelle n'y a point de salut, et lors nous prierons Dieu sans cesse pour vostre prospérité et santé, ce que nous ne pouvons faire à présent sans offense, sinon pour vostre conversion. Et si Dieu m'avoit fait la grâce de voir cela devant mourir, je m'en irois de ce monde aussi content que le bon Simeon quand il eust receu Nostre Sauveur entre ses bras, suppliant très humblement Vostre Majesté, Sire, excuser le zèle et la vieillesse de celuy quy vous dézire plus de bien que ceux qui vous conseilhent le contraire. Remettant le tout à Dieu, que je supplie très humblement, Sire, vouloir donner à Vostre Majesté le vouloir et le parfaire d'un si sainct œuvre. Vostre tres humble et tres obeissant sugiet et serviteur : (signé) de Sansac, archevesque de Bordeaux. De Bordeaux, ce 12 fevrier 1590 ». (*Ibid.*, p. 227.)

(2) Tome II, p. 338 et suiv. — Ces faits sont également rapportés par de Thou, t. XIV, p. 113 et 555.

(3) Le chroniqueur Ét. de Cruzeau donne à ses lecteurs une étrange idée de la science oratoire du président Daffis. Le 13 novembre 1606, dit-il, M. Daffis assistant à la rentrée du parlement, prit pour sujet de son discours « les afflictions qui

Le roi Henri IV, qui avait eu occasion de remarquer en maintes circonstances le profond savoir de M. Daffis, songea à utiliser, pour le bien de son peuple, les connaissances du premier président. Le 8 mai 1608, il chargeait *ses amés et féaux messires* Guillaume Daffis, premier président, Geoffroy de Montaigne, conseiller (1), et Denis de Mullet, avocat général en la cour de Bordeaux (2) ; Jacques Guittard, président au présidial de Saintes (3), et Raimond de Montaigne, lieutenant général au même siège (4), de se réunir et de se rendre, toutes affaires cessantes, en son pays de Saintonge. *Illecq*, ajoute le roi, *faictes assembler tous et chascuns les comptes, barons, chastellains, seigneurs, haultz-justiciers, prelatz, abbez, chappitres, officiers royaux, advocats, licenciez, praticiens et autres bons et notables bourgeois dud. pays, et, en leur présence, faictes lire et accorder les coustumes dudict pays, et si en faisant lad. publicquation sur aucuns des articles desd. coustumes y survenoit contradiction ou opposition par la plus grande et saine partie des gens d'église ou des*

« estoint sur nos testes : la peste puis cinq ou six ans, et le peu de fruicts qu'on « avoit recueillis la præsente année à cause de l'inclemence de l'aer, qui ne proce- » doint que du défaut de la justice, laquelle n'estoit accompagnée de charité, et « discourut merveilleusement sur la disette des fruictz; et à ces fins discourut de « l'uberté d'Ægypte causée par l'inondation du Nil; puis passa sur l'oracle rendu « aux Deliens qu'ils devoint doubler le carré de l'autel d'Apollon; et enfin conclut « qu'aussi devions-nous doubler le carré et le cube de l'autel de nostre justice pour « avoir la fin de la contagieuse peste et langoureuse famine, ce qui se pourroit « faire par le moien de la Charité, que nous accouplerions avec la Justice. » (*Chroniq.*, t. II, p. 16.)

(1) M. Me Geoffroy de Montaigne, seigneur de Bussaguet, La Mothe Gaujac et autres lieux, cousin germain de l'illustre Michel de Montaigne, conseiller clerc au parlement de Bordeaux, dès le 22 janvier 1571.

(2) Denis de Mullet, *personnage de rare intégrité et de singulière doctrine (Conférence du Droit*, par Authomne, t. I, p. 662) avait succédé le 29 juillet 1588, comme avocat général à M. Me Loys de Gentils (*Archiv. départ. de la Gironde*, B. 41, fo 132).

(3) Jacques Guittard, seigneur des Brousses et du Vivier, d'abord lieutenant général au siège de Saintes, avait cédé cet office, le 26 Novembre 1605, à Raimond de Montaigne (*Ibid.*, B. 51, fo 101). Deux ans auparavant, il avait fondé le collège de Saintes, exécutant ainsi la volonté de son père, Charles Guittard, dont M. L. Audiat a longuement parlé dans son *Épigraphie Santone*. — Voir encore la *Biographie de la Charente-Inférieure*, par H. Feuilleret et L. de Richemond, Niort, in-8o, t. I, p. 394.

(4) Raimond de Montaigne, fils de Geoffroy, fut successivement conseiller au parlement de Bordeaux (septembre 1594), lieutenant général au présidial de Saintes (mai 1607), et député aux États-Généraux en 1614. Après la mort de sa femme, il embrassa l'état ecclésiastique et devint abbé de Sablonceaux, et évêque de Bayonne. — Consulter à ce sujet : *Un neveu de Michel de Montaigne, Raymond de Montaigne, président à Saintes et évêque de Bayonne*, par L. Audiat, *Revue de Gascogne*, année 1877.

nobles, ou de ceux du tiers estat, et que lad. difficulté ne pust estre vuidée en lad. assemblée, faictes mettre et rédiger par escript les différentz et discours d'une part et d'autre, pour iceulx rapporter par devers les gens de nostre cour de Parlement de Bourdeaulx affin d'en ordonner comme de rayson; et quand aux articles desd. coustumes qui seroyent en lad. assemblée et en voz présences arrestés et accordés, faictes iceux publier et enregistrer és registres de lad. seneschaussée avecq ses présentes et voz procés-verbaux, pour icelles doresnavant estre gardées et observées comme loy et edict perpetuel (1).....

Diverses causes s'opposèrent à l'exécution immédiate de la volonté royale. Le 7 août 1609, de nouvelles lettres étaient adressées aux commissaires déjà désignés. Injonction formelle leur était donnée de se rendre sans plus tarder en Saintonge pour *y faire rediger, mettre par escrit et accorder les uzances et coustumes dud. pays*, et ce malgré l'indisposition du sieur de Guittard et les occupations du sieur de Montaigne, alors à la suite de la cour (2) — La mort du premier président devait encore une fois ajourner l'exécution de ce projet.

Guillaume Daffis venait d'être pourvu de la charge d'avocat général près le parlement de Toulouse, lorsque, le 9 mars 1572, il épousa demoiselle Lucrèce des Plats, fille d'un riche bourgeois de cette ville. Le chroniqueur de Cruzeau trace un curieux portrait de la première présidente (3). C'était, dit-il, « une femme autant merveilleuze en la mes-« nagerie d'une grande maison qu'on en heust veu en ces quartiers, « admirable en ces inventions et eshontée en ses practiques, tellement « que si elle eust vescu encore dix ans, elle heust enrichi grandement « sa maison, mais elle heust ruiné d'honeur son mari et famille et « randu la ville de Bordeaux sans commerce. Bref, elle estoit telle-« ment tandue à l'utilité, que tout ce qui pouvoit se mettre en com-« merce parmi les hommes, juste ou injuste, elle l'entreprenoit sans « respect ni d'honeur, ni de vertu, ni de conscience. Dieu pourtant lui « face mercy : elle mourust de colique passion; son corps fust porté « en la prœsent ville et fust enterré en l'église des Récollés de l'Ordre « de Saint François, le lundy 5e du mois de décembre 1605. »

La correspondance échangée entre le premier président et Madame Daffis, correspondance conservée à la bibliothèque de Bordeaux,

(1) *Archiv. département. de la Gironde*. F. Trésorier.
(2) *Archiv. départ., ibid.*
(3) Tome II, p. 7.

ne dément point le jugement porté par le spirituel et malicieux conseiller. Il semble même que les idées *économiques* de la femme aient été soigneusement partagées par le mari : nous n'en donnerons pour preuve que les trois extraits suivants : « Ma mye, écrivait en 1598 « le président à sa femme, alors à Goudourville (1), je vous ay desja « escript ne m'envoyez plus de poulles que quant je vous le « manderay, et lors non plus à la foix que de dix paires, car elles « se perdent et des derniers vingtz paires, en est mort un paire et « perdu trois paires. De sorte que voyant que le reste amegrissoit « de jour en jour, jay esté constrainct d'en vendre une partie à 10 sols « seulement la paire. Je croy que le meilleur sera de les vendre sur « les lieux. Le jardinier de Pessac s'en veut aller. Il ne faisoit rien qui « vaille et mangeoit fort ; je suys en cherche d'un aultre.....

« 15 septembre 1598. — Ma mye, le traicté de Paty est rompu, ayant, « à ce que j'estime, esté destourné. M. le président Nesmond dict ny « vouloir entendre, de sorte que je suys en deux peines, l'une de cul- « tiver Pessac sans y faire de la despence, l'autre de chercher de l'ar- « gent. Quant au premier, je croy qu'il fault trouver ung valet et que « vous vous disposiez d'envoyer ce quy luy sera necessaire pour sa « nourriture ; quand au second, c'est ou je me trouve empesché : il « fault, une voye ne cessant pas l'aultre, chercher si l'on treuve bon « achapteur de ma maison de Thoulouse et de la vostre, et bien tost... « Je n'iray point sur le lieu (à Goudourville) de cette année, ne le pou- « vant sans entrer en despence : *nous avons extrememement besoin d'es- « pargner :* mandes moy combien vous esperes faire de deniers de la « récolte de Goudourville.... Je m'ennuye seul et voy bien que Daffis « perd son temps. Je veulx qu'il revienne..... Je n'ay peu affermer les « herbes de nostre pré que seze escus ; si l'on eust faict faucher au mois « d'aoust, il y eut eu seze charretes de foing..... »

(1) Goudourville, aujourd'hui arrondissement de Moissac, département du Tarn-et-Garonne. La terre, baronnie et seigneurie de Goudourville, était située à une petite demi-lieue de la rivière de Garonne, dans les ressorts de Bordeaux et de Toulouse, sénéchaussées d'Agen et de Lauzerte : elle était composée de cinq communautés, avec deux églises paroissiales, celles de Saint-Vincent et celles de Saint-Julien. Le château seigneurial était situé dans cette dernière paroisse. Le premier président avait acquis cette terre avec celle de Lalande, le 2 septembre 1598, de François-d'Orléans-Longueville et d'Anne de Caumont, comte et comtesse de Saint-Paul, moyennant le prix de trente-cinq mille écus, soit cent cinq mille livres tournois. (*Arch. départ.* : Minutes de Me Dusault, notaire.)

« 2 janvier 1599. — « Ma mye, il faut que vous me donniés toujours « de la fascherie. Je vous avois deffendu d'employer mon nom pour « passer chose quelconque pour aultre, ne voulant pas estre diffamé de « telles facons de faire que je blasme en ceux qui le font. Toutesfoys « j'entends que vous aves advoué plus que de neuf tonneaulx de vin : « en quoy vous aves faict trois faultes. L'une de couvrir (de) mon nom « l'entreprinse des aultres; l'aultre d'avoir (donné) cest advantage à « mes ennemys d'en parler, et la troisième que vous faictes les revenus « de nostre piece plus grandz au double qu'ilz ne sont. Ce quy vous « pourra couster cher un matin, de quoy la preuve ne sera pas diffi- « cile puisque vostre billet est notifié et enregistré aux bureaulx de « Caumont et Langon. Je ne scay à quoy vous pensiés. Vous mesmes « ne vous souciés guieres de me mettre en action et en fiebvre, comme « vous aves faict. Ne treuvés point estrange si je vous desadvoue, car « il m'importe trop d'arrester la consequence de telles facons de « faire... »

« Le judi, 18e du mois de mars 1610, M. Me Guillaume Daffis, pre- « mier præsident au parlement de Bordeaux puis le mois d'Apvril 1586, « s'estant levé le matin et habillé, fust saizi d'une paralizie d'une moi- « tié de sa personne (1). » Il succombait peu de mois après (2). Ses funérailles eurent lieu en grande pompe, et le corps porté, ainsi que le défunt le stipulait dans son testament (3), en l'église Saint-André, fut inhumé dans la chapelle Saint-Blaize, ou déjà reposait celui de la présidente (4).

(1) *Chronique de de Cruzeau*, t. II, p. 70.

(2) Le 4 août 1610. Le corps de ville assista à son enterrement et son oraison funèbre fut prononcée par le P. Bayle, le 13 novembre suivant. (*Bibl. nat.*, f. fr. vol. 20873; *Chroniq. Bourdel.*, p. 141.)

(3) Le premier président avait pris ses dernières dispositions dès le 27 janvier 1609. Dans l'acte qui les contient, il déclare léguer cinquante livres à tous les couvents de la ville de Bordeaux, cinq cents livres à l'hôpital Saint-André et pareille somme aux pauvres filles à marier. Enfin il nomme et choisit pour ses exécuteurs testamentaires, MM. Pallot et de Sossiondo, ses amis, en qui, ajoute-t-il, il a toujours eu confiance. L'inventaire « des meubles, or, argent, tiltres, papiers, documens et autres choses » délaissés par Mre Guillaume Daffis, fut fait le 7 octobre 1610, en présence des héritiers, devant Me Dubois, notaire et tabellion royal à Bordeaux. L'énumération des livres qui composaient la bibliothèque du premier président occupe une douzaine de feuillets. (*Archiv. départ. de la Gironde:* Reg. des notaires, no 217, liasse no 8.)

(4) Mme Daffis, morte quelques années auparavant, avait d'abord été inhumée à Goudourville. En 1609, le premier président obtint du chapitre métropolitain de Saint-André de faire transporter le corps de la défunte à Bordeaux et de le déposer

De son mariage avec Lucrèce Des Plats, Guillaume Daffis avait eu cinq enfants. L'aîné, Jean Daffis, chevalier, baron de Langoiran, seigneur de Goudourville, fut « la vive image de son père, son esprit « parlant, l'héritier de ses vertus comme de ses biens de fortune (1) ». Nous aurons occasion de reparler de lui. — Bernard, le cadet, mourut évêque de Lombez (2). — Enfin, des trois filles de Guillaume Daffis, l'une Francoise, épousa Messire Gilles de Geneste, seigneur de Favars, conseiller au parlement de Bordeaux; Léonore, la cadette, se fit religieuse dans l'abbaye de Prouillan (Gers); la troisième, Anne, mourut sans alliance.

Les Daffis, portaient *d'argent à la bande de gueules, chargée d'une rose entre deux roues d'or.*

XI

ANDRÉ DE NESMOND

SIEUR DE CHÉZAC

1611-1616

« Louis, par la grâce de Dieu..... La charge de premier président « en nostre court de parlement de Bourdeaulx estant des plus impor- « tantes à nostre service et au bien de la justice en nostre province de « Guyenne, nous avons, depuis le decez du sieur Daffis qui l'a longue- « ment et dignement possédée, recherché avec soing et dilligence de « la mettre entre les mains de quelque personage qui l'a pult aussi

dans la chapelle Saint-Blaise : la même année, le chapitre lui concédait, dans cette même chapelle, pour lui et ses descendants, tout droit de sépulture et la faculté d'y faire placer ses armoiries. (*Archiv. départ. de la Gironde :* G. 292, 1604-1610.)

(1) *L'Euphème des François, ibid.*

(2) Bernard Daffis était déjà engagé dans les ordres sacrés lorsqu'il épousa demoiselle Jehanne de Favols. De cette alliance naquit une fille, Marie Angélique, mariée en 1627 dans la maison de Grelly, ou Grailly. La validité de ce mariage fut toujours contestée par le premier président : dans son testament, il s'étend longuement sur le chagrin que lui fait éprouver la conduite de son fils : il menace même de le déshériter si celui-ci donne suite à ses projets d'union. En 1612, c'est-à-dire deux ans après la mort de son père, Bernard Daffis se rendit à Rome, fit casser son mariage et prononça de nouveaux vœux; successivement protonotaire du Saint-Siège, aumônier du Roi, abbé de la Case Dieu, au diocèse d'Auch, il succéda en 1614 à son oncle paternel, Jean Daffis, évêque de Lombez; la cérémonie de son sacre eut lieu au mois de juin de la même année en l'église métropolitaine de Saint-André de Bordeaux et il reçut l'huile sainte des mains de François, cardinal de Sourdis, archevêque de cette ville. (*Gallia Christiana*, t. XIII, p. 327.)

« dignement remplir; et parceque, entre tous les officiers que nous en « avons recognuz capables, nous avons estimé ne pouvoir faire meilleur « choix et eslection que de la personne de nostre ami et féal conseiller « en nostre conseil d'estat et second président en nostre d. court de « parlement, Mre André de Nesmond, sieur de Chézac, se retrouvant « en luy toutes les parties et qualités requises pour l'administration « de la dite charge, lesquelles il s'est acquises par les antiens et labo- « rieux services qu'il a rendus tant en lad. charge qu'en plusieurs « importantes occasions ou il a esté employé, dont il nous demeure « grand contentement et satisfaction, et désirant en ceste consi- « dération le gratiffier et recognoistre ses dits services. Scavoir « faisons... (1). »

Ces lettres, en date à Paris du 2 mars 1611, ne furent enregistrées à Bordeaux que le vingt-deux juin suivant : au dire cependant de divers historiens, M. de Nesmond aurait été reçu dès le vingt-huit mars (2).

Né en 1562, à Angoulême, où son père remplissait alors les fonctions de conseiller élu du roi (3), André de Nesmond eut pour premier précepteur le célèbre historien François de Belleforest (4). Envoyé plus

(1) *Archiv. départements. de la Gironde:* Trésoriers, C. 3816, fo 119.

(2) *Chroniq. d'Et. de Cruzeau*, t. II, p. 98; *Chroniq. Bourdeloise*, par Darnal, p. 143.

(3) La famille de Nesmond, que le généalogiste La Chesnaye des Bois fait originaire d'Irlande et dit être connue depuis Jacques d'Esmond, chevalier, vivant en l'an 1000, avait une extraction plus modeste. Le bisaïeul du premier président, d'abord marchand à Angoulême, avait été élu maire au commencement du XVIe siècle; Guillaume, fils de celui-ci, remplit longtemps au même pays l'office de sénéchal de robe courte. Enfin, François de Nesmond, père d'André, fut pourvu, le 6 juin 1568, d'un office de conseiller lai au parlement de Bordeaux, qu'il résigna l'année suivante. Après un court passage au grand conseil, il fut nommé, le 27 août 1572, président à mortier, à Bordeaux, en remplacement de Joseph de La Chassaigne (*Archiv. département. de la Gironde*, B. 38, fos 15, 135 et 162). — De Charlotte de Janvier, qu'il avait épousée en 1560, François de Nesmond avait eu cinq enfants : André, sieur de Chézac; Jean, officier dans la maison du roi; Charles, mort au retour d'une ambassade; Letice, mariée à Jacques de Pontac, seigneur de Montplaisir, président aux enquêtes de la cour de Bordeaux, et Suzanne de Nesmond, alliée à Asdrubal de Ferron, écuyer, seigneur de Carbonnieux, baron d'Ambès et d'Avensan, capitaine et gouverneur de la ville de Saint-Macaire. Resté veuf, Asdrubal de Ferron se remaria le 5 février 1604 à Marguerite de Lur d'Uza.

(4) Le P. Garasse, auteur de l'*Oraison funèbre de M. de Nesmond*, à qui nous empruntons ces détails, dit de son héros *qu'il passa sa première enfance dans Angolesme soubs Francois de Bere-Sève, son précepteur domestique, lequel quittant son pais de Gascongne se fit depuis appeler Francois de Belleforest et fut cosmographe du roi de France.*

tard à Cahors pour y étudier le droit sous François Roaldès (1), il passa de là à Toulouse pour suivre les cours du professeur Jules de Guersens (2). Au dire de son panégyriste, M. de Nesmond concourut vers cette époque aux *Jeux Floraux* de cette ville et remporta le prix *par une belle et fantasque poésie qu'il fit et qu'il ne voulut pas permettre qu'elle sortît au jour qu'avec la recommandation de vers latins.* Après avoir terminé ses études à Valence, sous la direction de Jacques Cujas, André de Nesmond se fit recevoir avocat au parlement de Paris; peu de temps après, il était nommé conseiller au grand conseil et obtenait la survivance de la charge de président à mortier que son père remplissait à Bordeaux (3).

Sous le règne d'Henri IV, il fut chargé de missions importantes qu'il sut conduire à bonne fin. Après avoir débarrassé la Champagne de l'*infection des usuriers*, il fut envoyé en Rouergue. Cette province se trouvait alors « en combustion par le moyen des troubles passez et « la ville capitalle divisée en deux factions cruellement acharnées. « M. de Nesmond rappela le clergé, remit l'évêque en son siège et en « possession de ses droits, appaisa les esprits effarouchez de la popu- « lasse et fit si bien que le feu roy (Henri IV) luy donna ce tesmoi- « gnage d'avoir plus fait luy seul en peu de temps que tous ceux qui « s'en estoient meslez en plusieurs années (4). »

En 1600, M. de Nesmond fut chargé de présenter au roi les remontrances du parlement de Bordeaux, dressées à l'occasion de l'édit de Nantes qui instituait les *chambres mi-parties* (5) en Guyenne, Languedoc et Dauphiné. Il eut alors occasion de prononcer une harangue *autant belle, élégante et docte qu'il se scavoit dire* (6). Malgré ces flots d'éloquence, le roi déclara nettement vouloir être obéi, et *sans désem-*

(1) Francois Roaldès, célèbre jurisconsulte, originaire du Rouergue. Il professa le droit avec une grande réputation à Cahors et à Valence. Plus tard il devint professeur à Toulouse : il mourut en cette ville, en 1589, du chagrin, dit-on, que lui causa la fin tragique du président Duranti.

(2) Caye Jules de Guersens, né à Gisors, en Normandie. Tout à la fois poète et jurisconsulte de mérite, il fut avocat et sénéchal de Rennes : il mourut de la peste en cette ville, en 1583. Aucun de ses biographes ne parle de son professorat dans la capitale du Languedoc.

(3) *Chronique d'Et. de Cruzeau*, t. I, p. 25 et 26.

(4) *Oraison funèbre, ibid.*, p. 6.

(5) Les *chambres mi-parties*, composées de conseillers catholiques et protestants, étaient chargées de statuer sur les procès qui s'élevaient entre les gens des deux religions. Elles avaient été établies en 1570, lors du traité de Saint-Germain.

(6) *Chronique d'Et. de Cruzeau*, t. I, p. 230.

parer, chargea M. de Nesmond de présider lui-même la nouvelle chambre, dont le siège était fixé à Nérac. « Ce fut à cette occasion, « écrit M. d'Arrerac, que je fis une épigramme en l'honneur dud. « André de Nesmond, auquel je puis dire avec vérité avoir prédict, « sans y penser, la mort du premier président Daffis, et la succession « du second en son office. Voici les vers que j'en fis :

Burdigalæ cœlo prudens duo lumina fixit
Jupiter : hinc geminum fulsit ubique decus,
Et minus et maius : majoris pervia flammis
Lux minor obscuras traxerat inde notas.
Postulat hanc Neraci cœlum ; lux annuit ; ecce
Facta novum externo luxit in orbe jubar.
Quod minus ante fuit, nunc maius lumen utrumque
Orbem implet, superas et fugat igne faces.
At repetis lumen Biturix ? quid ? lumina tanta
Non terrent ? tellus non feret una duo (1).

Après avoir secondé pendant dix-huit ans M. Daffis *en l'esprit et au concert des actions de la justice* (2), M. de Nesmond fut appelé par Marie de Médicis à succéder à ce dernier dans ses fonctions de premier président. En agissant ainsi, la reine suivait, paraît-il, les recommandations expresses du feu roi. « Et vous scavez tous, ajoute le P. Garasse, « comment il se comporta en l'acceptation de ceste charge, avec com- « bien peu d'ambition et ce qu'il respondoit ordinairement à ceux qui « lui en parloient, ou qui le sollicitoient d'en offrir pour le moins quel- « que chose. *Si on me donne cest office,* disoit-il, *je le prendray pour « servir le public, sinon je n'achepte point une charge qui ne se doit « pas vendre.* Tant il estimoit indigne de son courage d'exposer le pre- « mier cet office à la venalité à laquelle il avoit esté sujet jusques à « maintenant (3). » Malgré ce parfait désintéressement, il semble

(1) *Traité de la Jurisdiction et des Juges, ibid.,* p. 83. « Il arriva, continue « M. d'Arrerac, que le d. sieur premier président Daffis mourut en l'an 1611, après « le décès duquel je fis ces deux distiques, expliquant ma prophétie :

Non tulit hæc siquidem tellus duo lumina sospes :
Arsisset tantis subdita luminibus.
Exhaustum vetus est ; exhausto lumine duplex
Nesmondi in nostro jam micat orbe jubar.

(2) *L'Eupheme des François, ibid.,* p. 383.
(3) *Oraison funèbre, ibid.,* p. 9.

cependant que M. de Nesmond ait fait quelques difficultés, non point pour accepter la charge de premier président, mais pour céder *à un prix raisonnable* son office de président à mortier au fils aîné de son prédécesseur. Le marché fut cependant conclu, et moyennant quatre-vingt-dix mille livres, M. Daffis obtint le droit de siéger, comme président à mortier, à la place de M. de Nesmond (1).

« Personnage d'une prudence éminente, d'un savoir rare et solide et « d'une intégrité sans exemple (2), » le président de Chézac fut souvent employé, durant la minorité de Louis XIII, à apaiser les révoltes des grands seigneurs mécontents des agissements de la régente, et les querelles particulières qui s'élevèrent entre M. de Roquelaure, gouverneur de Guienne, et le cardinal de Sourdis, archevêque de Bordeaux. Les nombreuses lettres, signées des intéressés et publiées par M. Tamizey de Larroque dans les *Archives Historiques* (3), prouvent l'esprit de concorde et le tact que sut apporter dans ces négociations ce savant magistrat.

M. de Nesmond était déjà atteint de la maladie à laquelle il devait succomber, lorsque la cour se rendit à Bordeaux pour le mariage de Louis XIII avec Anne d'Autriche. Il ne put ainsi assister au lit de justice tenu le 12 décembre 1615, et le discours qu'il avait préparé pour cette occasion, et que l'on trouve dans son *Recueil* (4), fut prononcé par le président Jean de Redon (5).

(1) *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XIV, p. 445 et suiv. Documents publiés par M. Tamizey de Larroque. De son côté, le conseiller Et. de Cruzeau, tout en constatant que le premier président de Nesmond *estoit un home de bones mœurs, de sçavoir et fort judicieus*, ajoute qu'il était *sans amis, ne s'estant voulu soucier que de soy mesme et d'estre riche.* (*Chronique, ibid.*, t. II, p. 230.)

(2) *L'Euphème des François, ibid.*

(3) Tomes XIV et XVII. — L'une de ces querelles, la plus curieuse sinon la plus importante, s'éleva à l'occasion d'un mandement lancé par le cardinal contre plusieurs dames de la haute société de Bordeaux, parmi lesquelles figurait Mme de Roquelaure. Ces dames ayant eu l'imprudence de se présenter dans une église avec des coiffures peu décentes, l'irascible cardinal les menaça de ses foudres. Le gouverneur de la province ayant pris la chose de très haut, la reine-mère fut obligée d'intervenir et d'écrire à l'archevêque qu'elle désapprouvait vivement sa conduite.

(4) *Remontrances, ouvertures de palais et arrêts prononcez en robes rouges*, par Messire André de Nesmond, seigneur de Chezac, premier président au parlement de Bordeaux, Poitiers, 1617, in-4°, p. 479.

(5) Sur le séjour de Louis XIII à Bordeaux, consulter la *Chroniq. Bourdeloise* et principalement la relation inédite *(Louis XIII à Bordeaux)* publiée par M. Tamizey de Larroque dans le tome II de la *Société des Bibliophiles de Guienne*. A la suite de cette *relation* se trouve la nomenclature de tous les *opuscules relatifs au séjour de Louis XIII à Bordeaux*.

Quelques jours après, le 4 janvier 1616, M. de Nesmond rendait le dernier soupir. Ses obsèques, auxquelles la cour assista, eurent lieu en l'église Saint-André : son éloge y fut publiquement prononcé par le R. P. Garasse, jésuite. Après la cérémonie, le corps fut porté au couvent de la petite Observance (1).

Dans le courant du même mois (16 janvier), dame Olive d'Aste, veuve du premier président, *l'une des plus vertueuses dames et des plus humbles et dévotes qui se puisse voir* (2), François Théodore, Pierre et Henry de Nesmond, ses fils, se présentèrent devant le lieutenant général en la sénéchaussée de Guienne, pour procéder à l'ouverture du testament laissé par le président (3). Après l'énonciation d'un legs de cent écus à chaque couvent d'hommes et de femmes de la ville de Bordeaux, et d'une somme de deux cents écus à distribuer aux pauvres par les soins de son futur panégyriste, M. de Nesmond déclarait instituer pour héritier son fils aîné, François Théodore, auquel par préciput il léguait la seigneurie de Saint-Dizant (4) ; Pierre, le cadet, recevait la terre de Laroque-Timbaut (5), et Henry, le troisième, les maisons nobles de Mailloux (6) et de Tersac (7).

Les trois fils d'André de Nesmond parcoururent une brillante carrière : François Théodore, l'éditeur des *Remontrances* prononcées par son père, devint premier président au parlement de Paris ; Pierre fut évêque de Montauban, et Henry, le seul des trois frères resté à Bordeaux, remplit pendant longtemps, au parlement de cette ville, les fonctions de président à mortier.

Armes : *d'or à trois cors de chasse de sable, liés de gueules.*

(1) Voir dans la *Chroniq. Bourdeloise*, p. 168, et dans le *Recueil* de remontrances ci-dessus cité, p. 31, l'épitaphe qui fut placée sur le tombeau du premier président.

(2) *Croniq. Bourdeloise, ibid.*

(3) Cet acte avait été retenu par Chadirac, notaire à Bordeaux, le 30 décembre 1615 (*Archiv. départ. de la Gironde*, exercice dud. Chadirac, 1615, f° 1161).

(4) Charente-Inférieure, arrondissement de Jonzac.

(5) Arrondissement d'Agen, Lot-et-Garonne.

(6) Charente, commune de Saint-Saturnin.

(7) Lot-et-Garonne, commune de Meilhan.

XII

CLAUDE MANGOT

1616

« Mangot, écrit l'auteur des *Essais sur les principaux évenemens de « l'histoire de l'Europe* (publiés en 1766, IIe partie, p. 18, à la note), « étoit un homme unique à la tête du parlement de Bordeaux et un « homme ordinaire lorsqu'il fut secrétaire d'état. »

Nous ne savons où cet auteur a trouvé que Claude Mangot se soit montré sous un tel jour à la tête du parlement de Bordeaux, lui qui n'y vint jamais occuper sa place (1). Pourvu de la charge de premier président au mois de janvier 1616, peu de jours après la mort de M. de Nesmond, tous les historiens qui rapportent cette nomination (2), ajoutent que le nouveau titulaire donna presqu'aussitôt sa démission en faveur de M. de Gourgues. Si d'un côté les *Registres Secrets* ne font pas mention de la venue de C. Mangot à Bordeaux, d'un autre, les provisions accordées à son successeur laissent également supposer qu'il ne quitta jamais la cour (3). Voici le dispositif des lettres royales (4) : « Louis..... La charge de premier président de

(1) Mangot était venu les années précédentes à Bordeaux, député par le roi, auprès du parlement en qualité de maître des requêtes de son hôtel. (*Chroniq d'Et. de Cruzeau*, t. II, p. 191, 195 et 221.)

(2) Fauvelet du Toc, p. 55. *Chronique Bourdeloise*, p. 169. Moreri, *Vo* Mangot. Boscheron des Portes, t. I, p. 424. Le vol. 20873, f. fr., déjà cité, contient la mention suivante : « Marc Antoine de Gourgues, conseiller au grand conseil, maître « des requêtes, puis président au parlement : il traita de la charge de premier prési- « dent avec M. Mangot, qui fut depuis garde des sceaux et qui avait obtenu la charge « de premier président, après le décès de M. de Nesmond. »

(3) Messire Claude Mangot, chevalier, seigneur de Villarceau, Dreville, Orgères et Villeran, fils d'un avocat célèbre au parlement de Paris, avait été pourvu, le 1er février 1600, d'une charge de maître des requêtes : en 1607, lors de l'institution à Paris de la *Chambre de justice*, il fut choisi pour y remplir les fonctions de procureur général (*Lettres missives d'Henri IV*, publiées par Berger de Xivrey, t. VII). Grâce à la protection toute puissante du maréchal d'Ancre, il devint, pendant la minorité de Louis XIII, successivement ambassadeur en Suisse, *premier président au parlement de Bordeaux*, secrétaire d'état en remplacement de M. de Puisieux, et enfin garde des sceaux à la place du président du Vair. Mais la mort de son protecteur le força à se retirer et il fut lui-même remplacé par M. de Puisieux (*Histoire des secrétaires d'État*, par Fauvelet du Toc, p. 231).

(4) *Archives département. de la Gironde*, Reg. B. 53, fo 11.

« nostre court de parlement de Bordeaux ayant ci-devant vaqué par le « décès du feu sieur de Chézac, qui l'a toujours très dignement « administrée et exercée, et comme elle est l'une des principales et « plus importantes au bien de nostre couronne et de la justice en nos- « tre royaume de Guyenne, nous avons, avec grand soin, recherché « de faire succéder aud. feu sieur de Chézac quelque personnage « qui eust les vertus et qualités pour ce requises. Ayant à ceste fin « faict election de la personne de nostre très cher et féal Mre Claude « Mangot, garde des sceaux de France, lors conseiller en nostre « conseil d'Estat, maistre des requestes ordinaire en nostre hostel, « lequel nous avons despuis retenu près de nous et employé tant en « la charge de secrétaire d'Estat et de noz commandemens que en « autres charges et affaires les plus importantes et mesmes en lad. « charge de garde des seaux dont nous l'avons honoré (1), et ayant, « pour ce, à pourvoir aud. office de premier président en nostre dite « cour de parlement de Bordeaux, et désirant avoir particulière con- « noissance de celuy que nous devons choisir pour ce subject et que « ce soit personne bien informée de l'estat de noz affaires et de noz « intentions, pour nous servir plus utilement et au public en lad. « charge, nous l'avons voulu prendre de ceux qui nous ont servi en « nostre conseil et cour dud. parlement, entre lesquels ayant jeté les « yeux sur la personne de nostre ami et féal Marc Antoine de Gour- « gues, conseiller en nostre conseil d'Estat et président en nostre dite « cour de parlement de Bordeaux, mettant en considération les bons « et agréables services qu'il a rendus au feu Roy, nostre très honoré « seigneur et père, que Dieu absolve, et à nous despuis nostre adve- « nement.... Pour ces causes..... »

Quoiqu'il paraisse certain que Claude Mangot n'ait jamais siégé à Bordeaux, nous avons cru devoir cependant le faire figurer dans la succession chronologique des premiers présidents au parlement de cette ville. De fait, il fut, pendant quelques mois, revêtu de cette haute dignité.

(1) Ce fut le 9 août 1616 que Mangot fut nommé secrétaire d'État : le 30 novembre suivant, il prenait les sceaux.

UNE NOUVELLE PAGE AU MARTYROLOGE DE 1793

D'APRÈS UN MANUSCRIT DÉCOUVERT AUX ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

AVANT-PROPOS (1)

Le manuscrit dont j'entreprends la publication dans le but de glorifier l'Eglise et, en particulier, l'Église de France, je l'ai rencontré, par un hasard tout providentiel, aux archives de l'Archevêché de Bordeaux. L'impression que je reçus, à la première lecture, fut en vérité profondément triste : mais tout lecteur, mis en présence des scènes barbares de la révolution, éprouvera le même sentiment.

Depuis plusieurs mois déjà, je faisais des recherches sur les communautés religieuses établies à Bordeaux avant 1789; et, entre toutes les communautés, celle des Bénédictins était le sujet spécial de mes études. Je tenais à constater la vénération de nos Pères envers saint Mommolin, le « *Patron des Bourdelois* ». Or, un jour, après des fouilles longues et à peu près infructueuses, quand, déjà fatigué, je songeais à la retraite, un dernier carton noirci par le temps et couvert de poussière tenta ma curiosité. Il devait me payer de ma peine, me faire oublier le froid humide de la salle des archives et l'odeur « *sui generis* » des papiers vieillis.

Ce n'étaient d'abord que comptes de fabrique, qu'explications et demandes adressées par Mgr d'Aviau au Ministère des Cultes. Tout à coup, un cahier glissa du milieu des feuilles in-folio et tomba sur la table. Après une rapide inspection, j'en appréciai la valeur.

Heureux de ma bonne fortune, j'avais hâte, le lendemain, de consulter plusieurs érudits qui veulent bien m'honorer de leur amitié, et dont le jugement, quand il s'agit de nos archives locales, reste sans appel : « Vous devez vous réjouir, Monsieur l'abbé, me répondit l'un d'eux, « votre manuscrit intéressera et la religion et l'histoire : il faut le « publier. »

J'alléguai le peu de loisir laissé par le saint ministère. Les devoirs

(1) Quelques pages de l'Avant-Propos, publiées dans l'*Aquitaine*, ont reçu de telles additions et modifications qu'on les pourrait dire inédites, aussi bien que toute la suite de cette étude historique.

d'état ne doivent-ils point passer avant les plus douces joies de l'esprit? — Ne pourriez-vous pas, ajoutai-je, communiquer vous-même ce document à la Société des Archives? — La réponse fut un aimable sourire et une fine allusion aux marrons du bon Lafontaine. Je compris qu'il ne fallait pas insister.

J'obéis donc en comptant sur l'indulgence des lecteurs.

Voici d'abord le manuscrit.

Ne rêvez pas un de ces livres ornés de miniatures, écrit sur parchemin, en beaux caractères, par quelque moine inconnu de Fleury ou de Citeaux, avec fermoirs d'or ou d'argent, vous seriez dans l'erreur la plus complète. Représentez-vous un modeste carnet de notes, petit in-quarto, composé d'environ soixante feuillets, rempli d'une écriture assez ferme, noirci par une épaisse poussière et cousu en cinq endroits par un gros fil que le temps a jauni : vous avez sous les yeux le précieux document.

Je dis précieux et ce n'est pas sans raison. S'il ne compte pas dans son existence une longue série de siècles, ne le croyez pas né d'hier : Il aura bientôt cent ans, six fois ce que Tacite appelait « *grande mortalis ævi spatium!* » (*Vie de Cn-Julius Agricola,* § III.)

En outre, il apporte, *salvo meliori judice,* ce piquant dont nos contemporains sont avides jusqu'à la passion... l'inédit! et, ce qui augmente l'attrait, l'inédit durant la période révolutionnaire.

Oui, chers lecteurs, il vous ramène aux plus sombres jours de notre histoire, à cette époque stigmatisée d'une épithète effrayante mais trop méritée... la Terreur! (1) Vous frissonnez d'épouvante peut-être.

(1) La Terreur ou le règne de la Terreur dura depuis le 31 mai 1793, date de l'arrestation des Girondins, jusqu'à la chute de Robespierre (27 juillet 1794).

A Bordeaux, la guillotine resta exposée sur la place Dauphine (aujourd'hui place Gambetta), depuis le 23 octobre 1793 jusqu'au 14 août 1794. Il y avait aux pieds du sinistre instrument un trou destiné à recevoir le sang des aristocrates, des prêtres et des religieux; sang qui se coagulait et se renouvelait tous les jours pour se figer de nouveau et servir (faut-il le dire!) d'aliment ou de boisson aux chiens alléchés par l'odeur.(O'Reilly, *Histoire complète de Bordeaux,* IIe partie, t. II, p. 2.)

Croirait-on que chaque matin, longtemps avant l'aurore, à deux pas de cet horrible trou, stationnaient des groupes de femmes? Elles attendaient leurs « *rapporteuses* »; et quand ces dernières sortant du prétoire de la Commission Militaire agitaient leurs mouchoirs, toutes ces malheureuses battaient des mains en s'écriant : « En voilà un! En voilà un! Bravo! Bravo! ... »

S'il n'y avait pas de condamnation (hélas! chose rare!) les groupes se dispersaient tristes et mécontents. « A demain » disaient-ils. « il n'y a rien pour aujourd'hui!... »

Votre imagination aperçoit déjà la guillotine en permanence.... les cachots remplis de prêtres insermentés, notre belle rade sans navires... si ce n'est quelques mauvais voiliers aux couleurs de la République et en partance pour Blaye ou Rochefort. Eh bien! ne chassez pas ces funèbres souvenirs; ils vous deviendront nécessaires, afin d'entourer de gloire et de vénération les noms que ce manuscrit va mettre en lumière. Plus de quarante diocèses de France (1) y salueront des prêtres dont la mémoire demeure dans la tribu lévitique comme celle de Josias au milieu des enfants de Juda « *toute parfumée de la plus exquise odeur* ». Toutes les congrégations religieuses y reconnaîtront des frères : Bénédictins, Récolets, Sulpiciens, Jésuites, Capucins, Carmes déchaux et grands Carmes, Prémontrés, Dominicains, Lazaristes, etc., etc..., tous seront heureux d'y recueillir un nouveau nom qu'ils inscriront au martyrologe de leur Ordre.

Mais pourquoi parler de martyrologe? Il ne s'agit que de prêtres destinés à la déportation. Leur sang n'a rougi ni l'échafaud ni les froides pierres des prisons! Faut-il les inscrire au livre des martyrs? Oui, sans aucun doute ; car ces hommes ont souffert pour la cause de Jésus-Christ et même beaucoup plus que ceux dont le bourreau abrégeait le supplice (2). Ah! publions-le bien haut, l'histoire trop souvent garde un silence injuste envers les déportés. L'homme honnête flétrit en termes indignés les hécatombes sanguinaires de la Terreur; mais pour les prêtres entassés dans les maisons d'arrêt ou au fond des cales, il n'a pas un mot de pitié. C'est une indifférence coupable de la part de ces historiens. Aussi, je l'espère, mes lecteurs me sauront gré de leur citer deux extraits d'un document fort curieux. Il a pour titre « Journal de la déportation des Ecclésiastiques du département de la Meurthe, etc., par l'un des déportés ».

« Nous étions tellement serrés, » dit l'auteur du journal, « que nous

(1) Ce sont les diocèses dont les noms suivent : « Acqs, Agen, Aire, Alby, Angers, Angoulême, Auch, Autun, Avignon, Bayeux, Bayonne, Bazas, Bordeaux, Cahors, Carcassonne, Castres, Clermont, Dijon, Genève, Grenoble, La Rochelle, Lavaur, Le Mans, Le Puy, Limoges, Lisieux, Lombez, Lyon (Saint-Étienne), Montpellier, Mende, Nevers, Orléans, Pamiers, Périgueux, Poitiers, Reims, Rodez, Saintes, Sens, Saint-Flour, Sarlat, Tarbes, Tours, Tulle, Viviers, etc.

(2) Une loi du 12 germinal an VII décréta la déportation contre plusieurs membres de l'Assemblée Nationale. Ces condamnés demandèrent en échange, comme une grâce, la peine de mort. Il leur fut répondu : « *La conversion d'une « peine plus forte en une peine moindre n'est pas au pouvoir du gouvernement.* »

« ne pouvions nous coucher sur le dos : il fallait toujours se tenir sur « le côté. Beaucoup avaient sur eux les pieds et les jambes de cinq ou « six autres qui ne touchaient au plancher que par le milieu du corps. « Pour ne point laisser d'intervalle vide nous étions enlacés de « manière que l'un avait les pieds dans le sens que l'autre avait la « tête. Tout le plancher était ainsi couvert de corps qui en remplis- « saient exactement les plus petits espaces. C'est dans cette sorte de « tombeau que les prisonniers étaient contraints de s'enfermer même « pendant l'été, durant treize ou quatorze heures de suite, depuis six à « sept heures du soir jusqu'à sept à huit heures du matin, suivant le « caprice de l'officier de garde.

« La chaleur y était telle qu'un jour une barrique de goudron sec « placée au-dessus du plancher de l'entrepont vint à fondre. Joignez-y « la puanteur occasionnée par tant de corps malades et mourants, « par des baquets ou bailles où l'on était obligé de faire ses nécessités « naturelles. Il y avait chaque jour un si grand nombre de morts que « le bruit se répandit dans la ville que la peste était dans le navire. « Un officier de santé fut envoyé. Il essaya vainement de descendre « dans l'entrepont. A peine a-t-il fait quelques pas que la chaleur et « la puanteur l'arrêtent et l'empêchent d'aller plus avant. Craignant « d'être suffoqué, il s'empresse de remonter bien vite en disant que « *si l'on eût mis quatre cents chiens dans cet endroit, ils seraient tous « crevés dès le lendemain ou ils seraient tous devenus enragés.* »

« Dans ces longues heures de souffrance, les prisonniers ne pou- « vaient se donner aucune distraction, ni lire, ni écrire. On leur avait « tout ôté, papier, plumes, livres, bréviaire. Plus malheureux que les « captifs de Babylone, qui pouvaient au moins chanter leur infortune « sur les bords de l'Euphrate, il ne leur était pas permis de réciter « tout haut une prière. Le seul mouvement des lèvres pour ainsi dire, « provoquait d'horribles blasphèmes dans tout l'équipage. La grande « distraction pour les plus valides était d'enterrer les morts dans une « petite île ou de soigner les malades dans une barque ou deux. *Une « occupation commune à tous, quand ils étaient sur le pont, c'était de « tuer la vermine qui les dévorait.* »

Or, ces souffrances n'étaient point exclusives aux prêtres parqués au fond des cales des « *Deux Associés* », du « *Washington* », du « *Bonhomme Richard* » et de l'« *Indien* » : plusieurs délibérations conservées aux archives départementales (période républicaine, carton L) nous en donnent la preuve. Elles attestent que nos Ediles redoutaient

les exhalaisons fétides qui émanaient des maisons d'arrêt. On craignit même, à certains moments, une épidémie des plus malignes : car, ne l'oublions pas, Bordeaux avait été désigné comme l'un des principaux centres de déportation. Ainsi, le 22 avril 1794, dit M. A. Vivie dans son *Histoire* si intéressante *de la Terreur à Bordeaux* (1), un membre du Conseil général annonçait à l'assemblée qu'un détachement de la gendarmerie nationale d'Angoulême venait de conduire, dans la maison d'arrêt du district de Bordeaux, 53 prêtres condamnés à la déportation par divers départements, entre autres par ceux du Loiret, de l'Indre, d'Indre-et-Loire, etc..., que déjà 20 prêtres étaient détenus dans ladite prison; que, d'après les bruits répandus, on pensait que le nombre en serait porté à 200. Le seul fort du Hâ en contenait 592, la prison dite des Orphelines plus de 208 (2).

(1) Je ne saurais trop exprimer ma reconnaissance au savant auteur de l'*Histoire de la Terreur à Bordeaux*. Documents inédits, archives secrètes de la révolution, notes recueillies au prix de laborieuses recherches, toutes ces richesses m'ont été communiquées par M. Aurélien Vivie, avec cette bienveillance exquise que tout le monde se plaît à reconnaître en lui.

Je me permets d'associer au nom de M. Vivie celui de M. Pailhès, chanoine honoraire et secrétaire de l'Archevêché. Mes lecteurs lui devront plusieurs détails fort intéressants puisés aux sources les plus authentiques. Les lettres C. V. indiqueront les pièces recueillies dans la collection de M. Vivie et les lettres C. P. dans celle de M. l'abbé Pailhès.

(2) C'est par milliers qu'il faut compter les prêtres enfermés soit au fort du Hâ, soit au Séminaire, soit aux Carmélites, aux Orphelines, au palais Brutus, etc. La lettre suivante ne permet pas d'en douter. J'ai l'original sous les yeux :

« Liberté. — Égalité.

« Bordeaux, le 29 prairial l'an II de la République Une et Indivisible.

« *L'agent maritime au Président du Département du Bec d'Ambès.*

« CITOYEN,

« J'ai reçu la lettre que tu as bien voulu m'écrire pour me demander des renseignements sur les prêtres condamnés à la déportation. J'ai actuellement en ce port cinq bâtiments, qui seront prêts dans les premiers jours du mois prochain, qui doivent en transporter *1090 qui sont détenus tant dans cette commune qu'au Pâté de Blaye*. Je n'attends que des vivres et des matelots pour pouvoir les faire embarquer pour la côte d'Afrique où ils doivent être transférés conformément à la loi du 29 et 30 vendémiaire. Ceux qui s'embarquent à l'Orient sont les Mendiants et autres condamnés par jugements criminels qui doivent être conduits à Madagascar suivant la loi du 11 du même mois.

Voilà, citoyen, les ordres que j'ai reçus de la Commission de la Marine et des colonies.

« Salut et Fraternité, « SOMMEREAU. »

1090 prêtres (905 de Bordeaux et 185 de Blaye) furent donc embarqués d'un seul coup. Même après ce départ, les prisons ne tardèrent pas à se remplir. Qu'on en juge par la lecture du « *Bulletin des prisons* » placé à la fin de cette publication. J'en ai pris copie dans le *Journal du Club national de Bordeaux*, organe officiel de la Commission militaire (Bibliothèque de la Ville).

Ajoutez aux dures conséquences de cette agglomération de prisonniers l'extrême disette qui désolait Bordeaux en 1794.

Écoutons à ce sujet l'un des plus ardents glorificateurs de la Révolution : « La postérité, disait le citoyen Tustet dans son rapport au « Conseil général de la commune, aura peine à croire les souffrances « et les privations que les habitants du Bec-d'Ambès ont éprouvées « depuis environ un an. Ils se sont démunis de presque toutes les « marchandises qu'ils possédaient, comme sucre, café, indigo, cacao, « huile, savon, drap, étoffe, etc., pour en faire participer leurs frères.

« Ils sont réduits depuis un an à *huit onces de pain* par jour, encore « est-il composé des plus mauvaises matières (1).

« Depuis plus de quatre mois ils n'ont pas de savon. Il a été un ins- « tant où il n'y avait pas même de viande pour faire du bouillon aux « malades. Que n'ont pas souffert les habitants des campagnes! Ils « ont passé des dix-huit et vingt jours sans un morceau de pain et « depuis plus de quatre mois qu'ils vivent dans cette privation, ils ne « se sont nourris que des herbes destinées aux animaux et dont ils les « privaient.

« On a trouvé des hommes et des femmes morts de faim; d'autres, « d'un tempérament plus robuste, tout enflés et d'autres décédés au « milieu des rues et des chemins, et il y a lieu de croire que sans les « peines, les soins et les sollicitudes des représentants du peuple qui « étaient à Bordeaux, la moitié du peuple eût péri.

« Malgré la famine, ce triste et cruel état des citoyens du départe- « ment, le peuple a tout souffert sans murmurer, disant toujours : « *Vive la République! la liberté! l'égalité et la Convention !* (2)..... »

Que devait-il donc se passer en prison? Si les « *bons Patriotes* » en étaient réduits à cet état de misère, il est facile de se faire une idée des privations imposées à ceux qu'on appelait la « *peste de la société* ».

(1) Cette parole de Tustet me rappelle celle de Fouquier-Tinville au moment de monter sur l'échafaud. Le peuple n'avait cessé de le poursuivre de huées et de malédictions durant tout le parcours de la prison à la guillotine. Fouquier-Tinville n'y répondait que par des regards de mépris. A la fin sa patience fut exaspérée : « Va, va, canaille qui n'a pas de pain, cria-t-il à la multitude, va « chercher ta demi-once à la porte du boulanger. Moi je m'en vais le ventre « plein. » (6 mai 1795.)

(2) Tableau des événements qui ont eu lieu à Bordeaux depuis la Révolution de 89 jusqu'à ce jour. Lu par Tustet au Conseil général de la commune, le 29 prairial an second (17 juin 1794) de la République française une et indivisible. A Bordeaux, de l'imprimerie des Sans-Culottes, place de la Montagne, 18.

Le 9 décembre 1793, le prêtre Dalon écrivait à un de ses amis : « ..... Parfois on nous donne du riz ou des châtaignes à la place de « pain..... »

Au fort du Hâ, c'était pire.

De temps en temps, au témoignage de l'abbé Le Proust, l'un des prisonniers, on laissait passer vingt-quatre heures sans rien leur apporter, pas même de l'eau. Si l'un d'entre eux hasardait quelques timides observations, le geôlier répondait : « A quoi bon vous plaindre? vous êtes condamnés à périr. » C'était le moyen d'apaiser les plaintes.

A certaines époques, les terroristes ne se contentaient pas de vaines paroles. Ils se plaisaient à transporter la guillotine toute dégouttante de sang dans l'intérieur des prisons. Le 22 décembre on l'y laissa deux fois vingt-quatre heures.

Un grand nombre de prisonniers ne purent résister à tant d'émotions et de privations. Plusieurs furent saisis de maladies convulsives, d'autres moururent de frayeur.

Néanmoins, la mort ne moissonnait pas assez vite au gré des bourreaux. « Il y eut des motions atroces pour faire périr les dé- « tenus, dit O'Reilly dans son *Supplément à l'Histoire de Bordeaux.* Les « unes voulaient que l'on jetât du vert de gris dans les aliments : tandis « que les autres proposaient simplement qu'on laissât le bouillon « séjourner assez longtemps dans les vases de cuivre pour qu'il devînt « du poison. Le tribunal avait ses juges et ses jurés pour assassiner; « l'infirmerie avait ses médecins et ses apothicaires pour empoisonner « à l'aide de tisanes préparées à cet effet (1). »

Donc, angoisses de l'âme, souffrances de l'esprit, tortures de la faim, nos détenus ont tout enduré.

Ai-je assez dit? Non. Ce qui rend le manuscrit plus précieux encore, c'est qu'il a été écrit par l'un de ces confesseurs de la foi. Comme le poète, son auteur pouvait s'écrier :

. . . . . *Quæque ipse miserrima vidi*
Et quorum pars magna fui.
(En., liv. II, p. 5 et suiv.)

Et plus chrétiennement, en empruntant le langage de l'apôtre saint Jean :

Ego frater vester et particeps in tribulatione et patientiâ propter verbum Dei et testimonium Jesu (Apoc. 1, v. 9).

(1) O'Reilly, p. 153, et Prudhomme, t. V, p. 295 et 320.

Ne demandez pas son nom : il l'a caché. Est-ce humilité de sa part ? Je le crois. C'était sûrement prudence et charité. N'écrivait-il pas, au plus fort de la Terreur ? L'infâme Lacombe et ses acolytes n'avaient-ils pas, selon leur hideuse expression, « *l'œil toujours ouvert afin de gober l'animal noir* ». Un mot, un signe pouvait les trahir et perdre avec eux les chrétiens qui leur donnaient asile (1). De là, dans le manuscrit, ces réticences calculées... ces omissions de ce qui n'est pas d'une absolue nécessité... ces ratures transparentes que le lecteur peut comprendre, etc... etc...

Vous connaissez maintenant le manuscrit. Aucune correction n'y sera faite. Tel il a été écrit, tel vous le verrez., Quelques notes explicatives viendront seules interrompre la monotonie inhérente à une longue nomenclature.

Ces préliminaires achevés, arrivons à la première page de l'ouvrage.

***

D'abord le titre :

CHAPITRE I

DÉNOMBREMENT GÉNÉRAL,
POUR LE SEUL DÉPARTEMENT DU BEC D'AMBÈS,
OU DE BORDEAUX,
DE TOUS LES PRÊTRES, ECCLÉSIASTIQUES ET RELIGIEUX,
CATHOLIQUES ROMAINS OU INASSERMENTÉS,
TANT DE CE DÉPARTEMENT QUE DE PLUSIEURS AUTRES,
CONDUITS DANS LES DIFFÉRENTES MAISONS D'ARRÊT
DE BORDEAUX ET DE SES ENVIRONS.

(1) Proclamons-le à l'honneur de notre chère ville de Bordeaux. Lorsqu'il s'agissait d'arracher les prêtres insermentés à la fureur révolutionnaire, toutes les classes de la société demandaient à se dévouer. Je ne parlerai ni des nobles, ni des bourgeois, ni des religieuses qui payèrent de leur vie cet acte de charité. Les registres conservés aux Archives Départementales gardent leur nom et la sentence qui suivit l'interrogatoire. Peut-être un jour nous sera-t-il permis de les publier; mais les temps ne sont point encore venus... Saluons cependant une pauvre empeseuse du nom de Marie Gimet. Depuis plus de six mois, sa maison servait de refuge à trois *réfractaires*. Lacombe l'apprit et fit traduire immédiatement la modeste ouvrière devant le tribunal révolutionnaire. Interrogée pour quel motif elle avait caché ces prêtres, elle répondit : « C'était le bon Dieu qui me les avait envoyés. » Quelques jours après (18 prairial, an II, 6 juin 1794), sa tête roulait sur l'échafaud. Elle avait 32 ans!... Son procès rappelle les premiers siècles de l'Eglise. Nous le publierons *in-extenso* aux pièces justificatives.

Et comme anciennement le plus modeste auteur ne croyait à la vie de son œuvre s'il ne plaçait au-dessous du titre quelque épigraphe *sémillante* ou *mystique* tirée de quelque écrivain *sacré* ou *profane*, ainsi ont fait les nôtres.

L'épigraphe suit le titre. Dix lignes ont peine à l'exprimer. Néanmoins, malgré sa longueur, elle ne cause aucun ennui. Je la transcris en entier : ce sont des sentences tombées des lèvres du Sauveur. Lisez et admirez avec quel à-propos elles s'appliquent aux héros dont les noms vont être publiés et aux temps de persécution où vivent les auteurs :

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice : parce que le royaume des cieux leur appartient.

Si le monde vous hait, sachez que j'ai été haï avant vous, dit Jésus. Si vous eussiez été du monde, le monde aimerait ce qui serait à lui; mais parce que vous n'êtes pas du monde et que je vous ai choisis au milieu du monde, c'est pour cela que le monde vous hait. Le serviteur n'est pas plus que son maître. S'ils m'ont persécuté, ils vous persécuteront.

Si quelqu'un veut marcher sur mes pas, qu'il renonce à soi-même, qu'il prenne sa croix et qu'il me suive.

Seigneur, je suis prêt à aller avec vous et en prison et à la mort.

Vous le voyez, Seigneur, nous avons tout quitté et nous vous avons suivi!

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam : quoniam ipsorum est regnum cœlorum. (Math., c. v, v. 10).

Si mundus vos odit, scitote quia me priorem vobis odio habuit (dixit Jesus). Si de mundo fuissetis, mundus quod suum erat diligeret ; quia vero de mundo non estis, propterea odit vos mundus... non est servus major Domino suo. Si me persecuti sunt, et vos persequentur. (Joa., c. xv, v. 18-20).

Si quis vult post me venire abneget semetipsum , et tollat crucem suam et sequatur me. (Math., c. xvi, v. 24.)

Domine tecum paratus sum et in carcerem et in mortem ire!

Ecce nos reliquimus omnia, et secuti sumus te! (Luc, c. xxii, v. 33; Math., c. xix, v. 27.)

Viennent ensuite le nom de la ville et l'année où fut commencé le manuscrit :

BORDEAUX

MDCCLXXXXIV

Au verso de ce premier feuillet, les yeux ne rencontrent que paroles du saint Evangile : ce sont les promesses de J.-C. à tout persécuté pour la justice.

Bienheureux ceux qui souffrent persécution pour la justice, a dit Jésus à ses disciples. Vous serez heureux lorsqu'à mon sujet les hommes vous chargeront d'opprobres, qu'ils vous persécuteront et qu'ils diront de vous toute sorte de mal contre la vérité.

Beati qui persecutionem patiuntur propter justitiam (dixit Jesus discipulis suis) : Beati estis cum maledixerint vobis, et persecuti vos fuerint et dixerint omne malum adversum vos mentientes, propter me.

Réjouissez-vous et faites éclater votre joie, parce que la récompense qui vous attend dans le ciel est grande; car c'est ainsi qu'ils ont persécuté les prophètes qui ont été avant vous. Pour moi, je vous dis : Aimez vos ennemis, faites du bien à ceux qui vous haïssent, priez pour ceux qui vous persécutent et pour ceux qui vous calomnient.

Les apôtres sortirent de l'assemblée pleins de joie d'avoir été trouvés dignes de recevoir des outrages pour le nom de Jésus.

Gaudete, et exultate, quoniam merces vestra copiosa est in cœlis. Sic enim persecuti sunt prophetas, qui fuerunt ante vos... Ego autem dico vobis : diligite inimicos vestros, benefacite his qui oderunt vos, et orate pro persequentibus et calumniantibus vos. (Math., c. v, 1012-41.)

« Et illi quidem ibant gaudentes a conspectu concilii, quoniam digni habiti sunt pro nomine Jesu contumeliam pati. » (Act., c. v, v. 41.)

A deux doigts de distance et toujours en bas du même feuillet, je retrouve des versets du Nouveau Testament. Puis-je les publier, et ne m'accusera-t-on pas d'énumération fastidieuse ? Je l'ai craint un instant; mais, grâce à Dieu, cette pusillanimité a bientôt disparu. N'est-ce pas la parole du Maître, et nous, chrétiens, ne devons-nous pas l'aimer au point de répéter après saint Bernard : « Elle est devenue pour ma bouche un rayon de miel, et pour mon cœur une source de joie inexprimable? »

Écoutez donc le grand apôtre. Il s'adresse aux fidèles de Corinthe :

Nous sommes un spectacle pour le monde, les anges et les hommes. Nous sommes insensés à cause de J.-C... Jusqu'à cette heure, nous souffrons la faim et la soif et la nudité, on nous charge de coups, nous n'avons point de demeure stable.

On nous donne des malédictions et nous rendons des bénédictions : nous sommes persécutés et nous soutenons la persécution. On nous outrage de paroles, et nous faisons des prières. On nous a traités jusqu'à présent comme ce qu'il y a de plus vil au monde, comme le rebut de tous les hommes.

La puissance éclate davantage dans la faiblesse... Je me glorifierai donc volontiers de ma faiblesse... dans les opprobres, dans les misères, dans les persécutions, dans les angoisses que j'endure pour Jésus-Christ.

Spectaculum facti sumus mundo et angelis, et hominibus. Nos stulti propter Christum... usque in hanc horam et esurimus et sitimus, et nudi sumus, et colaphis cœdimur, et instabiles sumus...

Maledicimur et Benedicimus : persecutionem patimur, et sustinemus; blasphemamur, et obsecramus; tanquam purgamenta hujus mundi facti sumus omnium peripsema usque adhuc. (I. Cor., c. vi, 9, 13.)

Nam virtus in infirmitate perficitur. Libenter igitur gloriabor in infirmitatibus meis... in contumeliis, in necessitatibus, in persecutionibus, in angustiis pro Christo. (II. Cor., c. xii, v. 9, 10.)

La troisième et la quatrième page constituent l'entrée en matière. Nos auteurs l'intitulent « *Notandum* » ou *Avertissement préliminaire.*

« En ne comprenant dans ce dénombrement que le seul port de Bor-
« deaux, il reste à connaitre les autres listes des autres ports et dépar-
« tements qui servent au rassemblement des ecclésiastiques et reli-
« gieux fidèles ou catholiques romains, tant de ceux qui déjà ont été
« déportés ou qui doivent l'être, que de ceux qui, en raison de l'âge
« et des infirmités, seront renfermés dans les différentes maisons
« d'arrêt (1). Il n'est pas à douter que le nombre des uns et des autres
« ne soit fort grand. On nomme en particulier Rochefort qui en con-
« tient, dit-on, un grand nombre, même de quelques-uns des dépar-
« tements dont il est ici question, au moins du département de la
« Creuse ou Limoges. Cependant on ne fait mention ici ni de ceux
« qui, dans le clergé fidèle, ont choisi volontairement l'exil depuis deux
« ou quatre ans, ni de ceux qui sont morts depuis cette époque dans
« l'unité de l'Église catholique et en particulier de mort violente *in*
« *occisione gladii* (2), ni des autres enfin qui, animés par le zèle et la

(1) A l'époque de la Terreur, Bordeaux comptait huit maisons d'arrêt : 1° les Catherinettes, ancien couvent de dominicaines, rue des Religieuses, aujourd'hui rue Thiac ; 2° le Département (aujourd'hui Hôtel-de-Ville) ; 3° le Petit-Séminaire (ancienne caserne Saint-Raphaël), en face de Sainte-Eulalie) ; 4° le Fort du Hâ (aujourd'hui encore maison d'arrêt) ; 5° les Orphelines, aujourd'hui bureau de bienfaisance, rue Sainte-Eulalie ; 6° le palais Brutus, autrefois prison du Parlement, place de l'Ombrière ; 7° le couvent des Grandes Carmélites, au cours de l'Intendance, sur l'emplacement de la ganterie Fauché ; 8° la Maison Commune, cours des Fossés où s'élève le Lycée actuel.

(2) « En ne parlant ici que de la ville même de Bordeaux, nous citerons « Simon Langoiran, vicaire général, et Dupuy, bénéficier de Saint-Michel « (massacrés le 15 juillet 1792), Panétier, Grand-Carme ; le gardien des Récollets, « Glyn, théologal de la métropole de Bordeaux, décapités en 1791, et autres, « dès avant cette époque. »

(Note du manuscrit.)

Combien, en effet, ont péri victime de leur soumission à l'Église! Lacombe seul en condamna plus de vingt! Leur attitude en présence des bourreaux fait songer aux martyrs de la primitive Eglise. Voici le procès-verbal de l'arrestation et de l'interrogatoire du dernier qui fut traduit devant la Commission Militaire :

« Le 26 juillet 1794 (8 thermidor), les citoyens *Darblade* et *Brun* se ren-
« dirent, à huit heures du matin, dans la rue Tustal, n° 14. Ils y apprirent, du
« citoyen C....., que des citoyens, demeurant au second étage, logeaient un
« citoyen dont il ignorait le nom et l'état. *Darblade* et *Brun* montèrent au
« second étage et y trouvèrent la Ve *Manisson* et ses deux filles ; ils interpellèrent
« l'une d'elles de leur dire le nom du citoyen qu'elles logeaient. — Nous n'avons
« qu'un citoyen infirme, répondit-elle. — Quel est son nom ? — Au lieu de répon-
« dre, la Dlle Manisson introduisit les citoyens dans une chambre sur le devant
« et dit : Citoyen, on demande à vous parler. — Darblade et Brun se rapprochè-
« rent ; le citoyen, qui était assis auprès d'une petite table, se leva tout à coup

« charité, vivent encore en France, *egentes, augustiati, afflicti : quibus* « *dignus non erat mundus : in solitudinibus errantes, in montibus et* « *speluncis et in cavernis terræ.*

« et parut saisi. Il se remit, toutefois, et tous les spectateurs de cette scène « étant assis, l'interrogatoire commença :

« L'un d'eux lui demanda son nom et son âge ? — Léonard Durand, âgé de « cinquante ans. — Sa vocation ou état ? — Je n'en ai pas. — S'il était ecclésias- « tique ? — Je ne rougis pas de dire la vérité, je suis ecclésiastique. — S'il avait « été curé ? — J'ai été curé de Montaignac-Lacrempé. — Avez-vous remis vos « lettres de prêtrise ? — Non. — Depuis quelle époque avez-vous quitté votre « église ? — Depuis 1792.

« L'état tremblant et déconcerté avec lequel il a répondu à ces diverses inter- « pellations a provoqué, chez les commissaires, des soupçons désavantageux ; « et en vertu de ces mêmes soupçons, avons dressé le présent procès-verbal « pour être remis au Comité de Surveillance. » Signé : *Darblade* et *Brun* (C.V.)

Darblade et Brun se rendent immédiatement au Comité et font part de leur découverte. Le Comité désigne à son tour Cassau, un de ses membres, pour se transporter rue Tustal en compagnie de David, officier municipal du Comité. La prise fut complète. Ils arrêtèrent en effet Léonard Durand, dit de Rameford, prêtre ; Marie Déchamp, Ve Manisson ; Marie Manisson, autre Marie Manisson, ses filles, et Marie Aubinel, âgée de vingt-cinq ans, journalière.

« Nous avons interpellé ces citoyennes, est-il écrit au procès-verbal, de nous « dire si elles savaient que le citoyen susnommé était prêtre. — Ont répondu « que oui. — Nous leur avons dit pourquoi elles ne l'avaient pas déclaré. — Elles « nous ont répondu d'un commun accord « *qu'elles ne voulaient pas perdre leurs* « *âmes pour sauver leurs corps.* » — Interrogées de nous dire si elles savaient « d'autres prêtres. — Ont répondu conjointement qu'elles ne le savaient pas et « que si elles le savaient, elles ne le diraient pas. » (C.V.)

Tous les accusés furent conduits au Comité de Surveillance où Veyssière jeune, Huin et Compain procédèrent sans désemparer, le même jour, 8 thermidor (26 juillet), à leur interrogatoire.

Nous transcrivons purement et simplement ces documents dus à l'obligeance de M. Vivie.

« Quel est ton nom, ton âge, le lieu de ta naissance, ta profession et ton domicile ? — Marie Déchamp, veuve Manisson, âgée de soixante-sept ans, de Châtellerault, couturière, rue Tustal, 14. — C'est-il chez toi qu'on a trouvé le citoyen Léonard Durand de Rameford ? — Oui, c'est chez moi. — Depuis quand est-il chez toi ? — Il y a onze mois. — Savais-tu qu'il fût prêtre et qu'il n'eût pas prêté son serment ? — *R.* Je savais qu'il était prêtre, mais j'ignorais s'il avait prêté son serment. — A-t-il dit la messe chez toi ? — Oui. — Quelles étaient les personnes qui assistaient à la messe ? — Personne que nous. — S'y est-il fait mariage ou baptême chez toi. — Non, aucun. — Où sont les habits avec lesquels il disait la messe ? — Il n'a d'autres habits que ceux qu'il a sur lui et quand il faisait ses sacrements il en empruntait. — Sais-tu chez qui il les prenait ? — Il ne nous en donnait pas connaissance et c'est ma fille aînée qui se mêlait de tout. — Pourquoi n'as-tu pas déclaré ce prêtre ? — Je l'ai déclaré à la commune ; mais aussi à la section et j'en ai la déclaration chez moi et son nom est inscrit sur le tableau qui est sur ma porte.

Plus n'a été interrogée et a fait sa croix. Signé : *Veyssière jeune.*

« Quoique cette liste générale du port de Bordeaux paraisse fort « imparfaite, soit dans la forme, soit dans le fond et notamment par

Après la mère, Compain interroge les enfants. Il s'adresse à l'aînée :

Quel est ton nom, ton âge, etc..., etc... — Marie Manisson, âgée de quarante-trois ans, native de Poitiers, couturière, demeurant rue Tustal, 14. — N'est-ce pas chez toi que l'on a trouvé le citoyen Léonard Durand de Ramefort ? — Oui. — Savais-tu qu'il était prêtre et qu'il n'avait pas fait son serment ? — Oui. — Où sont les habits avec lesquels il disait la messe ? — Je ne le dirai pas.

Plus n'a été interrogée et a signé : *Marie Manisson* et *Compain*.

Vient ensuite la deuxième fille de la Ve Manisson.

— Quel est ton nom, etc... etc... — Marie Manisson, âgée de trente-trois ans, lisseuse, née à Libourne, domiciliée à Bordeaux, rue Tustal, 11 — Est-ce chez toi qu'il a été trouvé un prêtre ? — Oui. — Quel est le nom de ce prêtre ? — Léonard Durand de Ramefort. — Depuis combien de temps était-il chez toi ? — Onze mois. — Lorsqu'il vint dans ta maison, savais-tu qu'il était prêtre ? — Oui. — Célébrait-il chez toi l'office divin. — Je ne réponds rien à cela. — Où sont les habits sacerdotaux avec lesquels il disait la messe ? — Point de réponse à cela. — D'où sortait ce prêtre lorsqu'il se présenta dans ta maison ? — Je n'en sais rien. — Comment as-tu fait connaissance de cet homme ? — Il est venu, je l'ai reçu, je n'ai rien plus à dire. — Quelles sont les personnes que tu fréquentes le plus habituellement ? — J'ai fréquenté les personnes que j'ai voulu, je n'ai rien plus à dire. — Qui sont ceux qui venaient chez toi ? — Ceux que j'ai voulu, ils ne seraient point venus si je m'y étais opposée. J'ai eu des amis, mais ils n'ont ni nom ni demeure (cette dernière phrase est effacée). — Depuis quand Marie Aubinel, fille de journée, est-elle chez toi ? — Depuis environ trois mois. — De quelle maison sortait-elle ? — Je n'en sais rien. — Quelles sont les personnes qui te l'ont adressée ? — Je ne vous le dirai pas. — Reconnais-tu ton erreur ? — *Je ne suis pas dans l'erreur, je suis parfaitement dans la bonne voie.*

Plus n'a été interrogée et a déclaré ne savoir signer. Signé : *Huin* et *Compain*.

Le prêtre comparait.

— Quel est ton nom, etc..., etc... — Léonard Durand, plus connu sous le nom de Ramefort, âgé de cinquante-ans, curé de Montaignac-Lacrempe en Périgord, près Villamblard, district de Bergerac, natif de Bourdey, domicilié à Bordeaux, chez la citoyenne Manisson, rue Tustal, 14. — Depuis quel temps as-tu cessé tes fonctions de prêtre ? — Jamais, tant que j'ai eu occasion de les exercer. — Pourquoi n'as-tu pas prêté le serment ? — Parce qu'il est contraire à la foi et à la discipline de l'Eglise Catholique Romaine. — Pourquoi ne t'es-tu pas présenté pour être déporté comme les autres prêtres insermentés ? Était-ce pour faire de malheureux prosélytes et pour devenir l'assassin des femmes simples qui t'ont logé ? — Parce que les lois de l'Eglise Romaine défendent de se présenter aux persécuteurs et que selon les préceptes de J.-C., devant aimer mes frères, jusqu'à donner ma vie pour leur âme, j'ai dû rester en situation de pouvoir instruire, consoler et fortifier. — Quels sont les autres prêtres que tu connais ? — Point de réponse. — Qui sont ceux qui allaient te voir ? — Point de réponse. — Et plus n'a été interrogé. — Lecture faite, a dit contenir vérité et a signé : « *Ramefort, curé de Montaignac.* »

Ramefort fut écroué au Palais Brutus, les femmes au Petit-Séminaire et le dossier transmis à Lacombe.

Dès le lendemain, 9 thermidor (27 juillet), le Président de la Commission

« le peu d'attention qu'on a apporté à tracer bien distinctement les « noms propres des personnes et des lieux (1), elle sera toujours un « monument précieux et recherché pour servir encore à l'histoire de « la fin du XVIIIe siècle, surtout après qu'on aura tâché de la per- « fectionner, ainsi qu'on propose de le faire.

militaire fait comparaître à sa barre l'abbé Durand. L'accusé déclare s'appeler Durand, etc..... demeurant à Montaignac, route de Bergerac à Périgueux, prêtre insermenté.

La vue de ce prêtre met Lacombe en fureur.

Eh bien scélérat! lui crie-t-il! Te voilà donc traduit devant un tribunal populaire, toi qui as fait tant de mal à ton pays!.....

Et sans attendre la réponse, le président continue avec une extrême volubilité, s'adressant tantôt au prêtre, tantôt au public : « Tu n'as pas gémi d'avoir amené à la mort des femmes que tu égarais : tu souriais de les voir arrêter, tu t'abreuvais du sang des hommes!.... Un prêtre fanatique et contre-révolutionnaire est un animal féroce qui dévore le cœur de l'homme !.....

Au milieu de ce débordement d'injures, l'abbé Durand demeure calme et résigné : — Tu mourras seul! continue Lacombe..... Nous tâcherons d'ôter de ce labyrinthe affreux, les femmes faibles qui ont eu le malheur de croire à tes prédications perfides!

L'abbé Durand garde toujours le silence.

— Veux-tu cesser d'être prêtre un moment? reprend Lacombe, veux-tu devenir homme ? Veux-tu dénoncer les scélérats, les monstres de ton espèce, tes complices? parle :

L'accusé prend alors la parole et d'une voix sonore et sans émotion, il s'adresse à Lacombe :

— Un prophète, lui dit-il, nous a prévenu que Dieu nous abandonnerait aux plus scélérats des hommes.....

Des huées accueillirent ces paroles. Le prêtre continue : mais le bruit persévère. On distingue ce lambeau de phrases..... Je crois au mystère de l'Incarnation..... Lacombe l'a remarqué et se prend à sourire : ..... La philosophie a aveuglé les hommes, poursuit le prêtre.

Ici la feuille d'audience écrit sèchement : « *Le peuple l'empêche de parler.* »

Quand le bruit fut moins violent, l'abbé Durand, si nous en croyons la tradition, releva fièrement la tête : « Tu me condamnes, dit-il à Lacombe, et je suis innocent; mais sache que la colère du Seigneur est près de tomber sur toi. Encore quelques jours, et ce même peuple qui t'applaudit te conduiras à l'échafaud à coups de pierres.....

— Tu l'entends, peuple! vociféra Lacombe. Crois-tu encore aux prophéties et aux miracles ? Non, le règne des fanatiques est passé ; tu n'es plus leur dupe !..

L'audience fut levée après cet incident, au milieu d'une émotion générale.

L'heure de la justice divine devait bientôt sonner pour Lacombe. Mais le jour même de l'interrogatoire (9 thermidor an II, 27 juillet 1791), le saint abbé Durand portait sa tête sur l'échafaud. (*Histoire de la Terreur à Bordeaux*, par M. Vivie.)

(1) Les lecteurs doivent se souvenir de cette observation. Ils s'expliqueront ainsi les variantes concernant les noms des déportés. Nos auteurs écrivaient comme on leur dictait. Ils se fiaient à leur oreille : mauvaise conseillère, France surtout, pour la perfection de l'orthographe.

« Mais, une observation importante à ajouter ici; c'est que cette « liste générale contient un certain nombre d'individus indignes d'y « figurer (1), et qu'on ne connaît pas assez pour les en retrancher

(1) Parfois, les murs d'une même prison gardaient le prêtre fidèle et le prêtre apostat. L'histoire nous montre à la Conciergerie, en compagnie de M. Emery, plusieurs assermentés tels que Gobel, l'évêque intrus de Paris; Fauchet, l'évêque constitutionnel de Bayeux; Lamourette, l'évêque conformiste de Lyon, etc., etc.

A Bordeaux, le 25 mars 1793, la section de « l'Egalité » proposa d'incarcérer sans ménagement, au Fort du Hâ et au couvent des ci-devant Grandes-Carmélites, tous les ecclésiastiques insermentés et *même assermentés* qui seraient dénoncés comme suspects par six citoyens. C'était l'application de la loi votée par l'Assemblée Nationale dans les Séances des 23 et 26 août 1792.

De tous ceux qui furent alors enfermés par suite de ce décret ou sous l'inculpation de modérantisme, de fédéralisme, etc., je ne citerai que le plus tristement célèbre. Que de fois, de respectables vieillards nous ont raconté son histoire, aux jours de notre enfance et jamais sans frémir!

Il se nommait Thomas Langoiran.

Tandis qu'une bande de forcenés portait au bout d'une perche la tête ensanglantée de son vénérable frère, le vicaire général, et parcourait les principales rues de notre ville en criant : « Vive la Constitution!... Mort aux prêtres!... A bas les réfractaires!... lui! étouffant la voix du sang et les remords de sa conscience sacerdotale, se mêlait à un bal improvisé sur la place Royale. Il dansait... battait des mains et se signalait par une joie sauvage! Et il avait 60 ans!... *Corruptio optimi pessima.*

Quelques mois plus tard (17 frim. an II, 17 décembre 1793), son arrestation fut décrétée. Il n'eut pas de peine, hélas! à prouver qu'il ne méritait pas d'être jeté en prison à côté du prêtre fidèle.

Il termina sa défense par ces paroles : « Je me réfère à toutes mes réponses et je me repose avec confiance sur la justice d'un tribunal qui, s'il est la terreur de l'aristocratie, est aussi l'appui du patriotisme. »

« Il a répondu d'une manière victorieuse, fit remarquer Lacombe à ses collègues.

« Oui, oui, firent ceux-ci. »

Le président prononce alors le jugement suivant :

« La Commisson militaire, après avoir entendu le rapport d'un de ses collègues « nommé par elle pour prendre des renseignements les plus exacts sur la con- « duite de Langoiran durant l'existence de la Commission populaire et « jusqu'à l'époque de l'arrivée des Représentants du peuple dans cette ville; « Après avoir lu les diverses pièces présentées par l'accusé lors de son interro- « gatoire public (Langoiran avait été déjà arrêté une première fois le 4 dé- « cembre) et avoir entendu ses réponses;

« Convaincue que depuis le commencement de la révolution il a donné des « preuves multipliées du plus ardent patriotisme; que dans la Société des Ré- « collets dont il était membre, il fut toujours en butte aux persécutions des « aristocrates, des fédéralistes et des intrigants qui trop longtemps y ont « dominé; que s'il a paru dans la Commission populaire, il a bientôt réparé « cette erreur en la combattant avec énergie, en s'élevant contre la force dépar- « tementale et contre cette société perfide de jeunes gens qui voulaient encore « ranimer la Commission et organiser la guerre civile;

« Convaincue *que la plus grande jouissance pour les ennemis de la Liberté serait de*

« comme des esprits ou égarés ou lâches, comme autant de faux frères,
« de confrères séparés, soit à raison de l'hétérodoxie de leurs senti-
« ments, c'est-à-dire du Jansén..., soit à raison de l'un des deux ser-
« ments prêté par les uns et sur lesquels d'autres ont varié (1).

« *voir périr, pour l'erreur d'un moment, un de ces hommes qui les ont combattus avec le* « *plus de courage ;*

« Convaincue qu'elle doit réserver toute sa haine, toute la sévérité des lois « contre les véritables coupables ; que si l'accusé s'est oublié quelques instants, « il a réparé son erreur d'une manière glorieuse pour lui et avantageuse pour « ses concitoyens, ordonne qu'il sera sur le champ mis en liberté. Ordonne, en « outre, etc... » (Signé au bas de l'acte : *Lacombe, Parmentier, Marguerie, Morel, Barsac.*)

Langoiran quitte l'audience en criant : « Vive la Convention », et l'auditoire y répond par des cris de « Vive la Républipue!... Vive la Commission militaire!... Vive la Montagne!... » (Collection de M. Vivie.)

Puissent les autres assermentés, en montant à l'échafaud (et il y en a eu plusieurs), avoir fait de nécessité vertu et avoir prononcé de cœur ce mot qui justifie : *Peccavi!*

D'ailleurs, notre Manuscrit signalera lui-même les faux-frères. Tantôt il les biffe d'un trait vertical, tantôt il accole à leur nom les « parlantes » restrictions : « jur... conform... prêtre de la création de Pac... »

(1) Il s'agit ici du serment à la Constitution civile du clergé et du serment « de Liberté et d'Egalité ». Les historiens font mention du premier : nous n'en dirons rien. L'autre nous a semblé moins connu. Peut-être le lecteur sera-t-il satisfait d'en apprendre l'historique.

Après la sanglante nuit du 10 août 1792, l'autorité royale reçut un coup mortel. L'Assemblée Nationale le comprit ; et, dès le lendemain, elle abolit la formule : « Je jure d'être fidèle à la Nation, à la Loi, au Roi », pour y substituer le serment de *maintenir à tout prix la Liberté et l'Egalité.*

Le mois suivant (3 septembre), sur le rapport d'un Girondin, Gensonné, les députés ordonnèrent que « dans toute la France, les fonctionnaires publics prêteraient et feraient prêter, par tous les citoyens, le serment de maintenir de tout leur pouvoir la liberté, l'égalité, la sûreté des personnes et des propriétés et de mourir, s'il le fallait, pour l'exécution de la loi ».

Picot, dans ses *Mémoires,* Barruel, dans son *Histoire du Clergé pendant la Révolution,* Mgr Jager, etc., racontent les déplorables divisions que suscita parmi le clergé fidèle l'interprétation de ce nouveau serment.

Les uns (et le plus grand nombre) l'anathématisaient comme ayant une relation implicite avec la Constitution civile, ou bien parce que sous ces mots de liberté et d'égalité, les révolutionnaires avaient en vue les principes les plus subversifs de la religion et de l'ordre social.

D'aucuns (parmi eux, M. Emery) le réputaient purement politique. Ils assuraient, avec le Supérieur de Saint-Sulpice, que le législateur se proposait uniquement l'abolition de toute tyrannie et l'extinction des privilèges abusifs dont se targuaient jadis certaines classes de la société.

Cette dernière interprétation, la majorité des prêtres ne l'accepta pas. On fit même circuler plusieurs écrits afin d'éclairer les fidèles. Il en existe un aux archives de l'archevêché de Bordeaux. Nous l'avons parcouru. L'auteur s'efforce de démasquer l'hypocrisie de la loi. Son travail a pour épigraphe : *Molluti sunt sermones ejus super oleum : et ipsi sunt jacula* (Ps. 51).

Ajoutez qu'en dehors de la France, ce serment ne reçut aucune approbation, loin de là.

L'ancien abbé Maury, résidant à Rome et devenu archevêque de Nicée, le blâmait hautement. Il le déclarait même « *plus impie, plus exécrable et plus perfide*

« C'est une zizanie au milieu du bon grain, assez mûr cependant, « comme on croit, pour ne point en recevoir du dommage; et qu'il « faut laisser au soin du Divin Père de famille de séparer un jour « d'avec la masse saine du grain.

« On convient, néanmoins, que parmi les assermentés furtivement « glissés dans cette liste, il en est plusieurs qui ont donné l'édifiant « exemple de la rétractation, et que d'autres n'ont pu donner à la leur « une pareille publicité par rapport aux circonstances. Or, si le défaut « de publicité ne dépend point de ceux-ci ils ne doivent plus, ainsi que « ceux là, être considérés comme étrangers à cette liste ; ce ne sont « plus des frères séparés; et ils appartiennent également à la masse « du bon grain du Divin Père de famille (1).

que le premier. » « Il faut avouer, écrivait-il le 5 décembre 1792, qu'on ne trouve « pas ici (à Rome) deux opinions à cet égard et que *tout le monde est d'accord pour « proscrire le nouveau serment.* Le premier n'était qu'hérétique, au lieu que celui-là « consacre la rébellion, délie les serments les plus sacrés, anéantit toute hiérar- « chie spirituelle et sociale, autorise les principes et les actions les plus cou- « pables. Quant à sa perfidie, elle n'est que trop prouvée, puisque cette for- « mule a séduit tant de gens de bien et tant de bons esprits .....

« Les mots *liberté* et *égalité* que l'on peut sans doute interpréter dans un sens « raisonnable en ont évidemment un très mauvais dans l'intention de ceux qui « en ont fait la devise de leur révolution. Les décrets concomitants en doivent « être le commentaire. D'ailleurs la bonne foi ne permet pas de s'en tenir à ces « deux termes : la promesse de *maintenir la loi*, c'est-à-dire manifestement, les « lois de l'Assemblée en insurrection, cette promesse criminelle dont vous ne « parlez pas, explique tout et présente un sens dont il est impossible que vous « vous accommodiez jamais. » (*Vie du cardinal Maury*, par Poujoulat. Lettre à M. Begougne, ancien directeur du Séminaire de Bourges.)

« Toutefois, dit M. Faillon, le Pape n'a jamais porté de jugement sur le « serment dont il s'agit. Tout ce qu'on a de Rome à ce sujet est une réponse, « du 26 juillet 1794, à une consultation sur l'obligation de rétracter ce serment. « D'après cette réponse, ceux qui l'avaient prêté devaient aviser à leur cons- « cience, parce que dans le doute on ne doit pas jurer, mais le Saint Siège « n'ayant point prononcé sur le serment lui-même, aucune loi ne les obligeait « à se rétracter. » (*Vie de M. Émery*, t. II, p. 322.)

Voici, du reste, le texte même du décret :

Consult. *Quid agendum cum secundi æqualitis ac libertatis juramenti labe pollutis, si pœnitentiam petant, nec tuto præstitum Juramentum publice restractandi spes ulla affulgeat?*

Rep. *Ad dubium, rescribendum mandavit, satis esse quod ii qui præstiterunt juramentum libertatis et æqualitatis, consulant conscientiæ suæ, cum in dubio jurare non liceat; neque ulla lege usque modo obstringi, nondum prolato Sanctitatis Suæ judicio ad emittendum ejusmodi juramenti retractationem.* (Collection générale des Brefs et Instructions de N. S. P. le Pape Pie VI, relatifs à la Révolution, t. II, p. 482, par M. Guillon.)

(1) Les archives de l'archevêché possèdent près d'une centaine de ces rétractations. Elles furent recueillies en 1795-97-98 par les soins du vénérable Père Chaminade, et remises en 1802 à Mgr d'Aviau.

Ce n'est pas sans une véritable émotion que nous avons lu ces pieux documents. Nous admirions la grâce toujours surabondante là où le mal a abondé,

« Au reste, malgré le soin qu'on a pris, à plusieurs reprises, de « compléter ce dénombrement, on ne croit pas encore y être par- « venu ; et l'on a des raisons de croire qu'il y a toujours des omissions « (peut-être même considérables) qui ont échappé à la vigilance des « auteurs. »

Ici commence la liste des ecclésiastiques et des religieux détenus à **Blaye** et au **Pâté**. Ma première pensée aurait été de donner sans plus de retard les noms des vénérables prêtres relégués dans ces deux prisons. Mais les détails concernant leur séjour à Blaye m'ont paru devoir intéresser au plus haut point tous mes lecteurs. J'ai cédé au désir de leur être agréable. Aucun, je l'espère, ne me blâmera de cette digression.

Blaye, l'une des sous-préfectures du département de la Gironde, est située à trente-huit kilomètres de Bordeaux (par le fleuve). Les touristes admirent, avec raison, sa citadelle, œuvre de Vauban au XVIIe siècle. ils vantent sa position stratégique..... la solidité de ses remparts, etc., etc.

A ces titres, la ville peut en ajouter un autre non moins glorieux; elle abrita dans ses murs, pendant la Révolution, plusieurs centaines de confesseurs de la foi. Son cimetière garde les os d'un grand nombre.

En face de cette citadelle et au milieu du fleuve, s'élève le Pâté. C'est une tour fortifiée, bâtie sur un îlot et dont les feux peuvent se croiser avec ceux du fort Médoc et de la citadelle. Ses casemates humides et infectes (je parle au temps de la *Terreur*) ont aussi servi de prison aux prêtres déportés.

Il existe une « Relation des peines et des dangers encourus à Blaye et au Pâté par les prêtres condamnés à la déportation en 1793. »

Ce récit rappelle en plus d'un endroit les extraits d'un document que j'ai déjà cité. Nul ne doit s'en étonner, car en ces funestes jours, il y eut partout, de la part des bourreaux même haine; et, chez les victimes, mêmes tortures et même héroïsme.

et aussi la miséricordieuse tendresse de notre mère l'Église catholique ouvrant ses bras à tout fils qui se repent.

Je donnerai à la fin de cette publication les noms de ces ouvriers de la dernière heure. Plusieurs nous appartiennent. D'autres étaient agrégés à des diocèses étrangers ou à des Congrégations religieuses. Ce sera pour tous, je l'espère, une heureuse nouvelle :

Quia frater hic mortuus erat, et revixit; perierat et inventus est!. . (S. Luc, XV, 32.)

Écoutons M. l'abbé Leproust, l'auteur du mémoire et l'un des déportés :

« On nous reçut à Blaye, dit-il, au milieu des huées et des injures (1). La garde nationale nous conduisit à la citadelle, qui est grande, forte

(1) Ces dignes ecclésiastiques arrivèrent à Blaye précisément un jour de marché. Les insinuations les plus perfides étaient répandues contre eux : « *Ils devaient arracher le pain aux bons patriotes... préparer la contre-révolution*, etc. »

La municipalité fomentait ces mauvaises dispositions; car elle se trouvait dans l'embarras ne sachant où loger tant de prêtres.

Il existe à ce sujet une curieuse correspondance entre la municipalité de Blaye et le Directoire de Bordeaux. Permission m'a été donnée de la copier. Je cite une de ces lettres :

« Police générale.

« Blaye, le (la date a été oubliée) 1793, l'an 2e de la République française.

« Je viens de recevoir, citoyen et cher collègue, l'expédition de l'arrêté du Conseil Général du Département en date du 27 du mois d'avril dernier, relatif à la translation dans la citadelle de Blaye des prêtres condamnés à la déportation. Je l'ai communiqué de suite à la municipalité qui ne m'a pas dissimulé sa répugnance à être la gardienne *d'un pareil dépôt*.

« Au surplus, si la sûreté de ces individus et la tranquilité publique ne permettent pas qu'ils restent tous à Bordeaux, et qu'il faille que notre petite ville partage avec la vôtre *le fardeau et les embarras de ce noir rassemblement*, elle s'y prêtera bien volontiers sous la condition que l'administration voudra bien lui faciliter tous les moyens de loger, garder et nourrir ces déportés, sans aggraver ses charges, compromettre sa responsabilité, et exposer même la sûreté de la place qui renfermera cette *gente ennemie*.

« D'abord, 1° quant au logement, l'ancien couvent des minimes, distribué en cellules et en dortoirs, ayant cuisine, réfectoire et généralement tout ce qu'il faut pour vivre en communauté, offrirait, au premier coup d'œil, le seul local convenable pour le dépôt des prêtres déportés et il en pourrait contenir environ cinquante, mais le couvent, abandonné depuis deux ans, dévasté par les volontaires, qui ont brûlé jusqu'aux portes et planchers, demande les réparations indispensables pour être habitable et devenir une maison de clôture et de sûreté.

« A défaut de ce couvent, on pourrait destiner au même objet la maison de l'ancien Gouverneur et de quelques officiers majors de la place, ces maisons, surtout celle du commandant outre beaucoup d'appartements non dégradés, pourrait contenir dans sa galerie un grand nombre de lits. Ces logements seraient même préférables 1° parce qu'ils sont au centre de la place; 2° parce qu'ils sont éloignés des magasins à poudre; 3° parce qu'ils peuvent être plus aisément gardés.

« Mais soit que l'administration prenne le parti d'approprier à la fois et le couvent des minimes et ces maisons pour y loger les déportés, il faudra fournir et faire porter de Bordeaux les ameublements de première nécessité, c'est-à-dire outre les lits, tous ces ustensiles indispensables à l'homme privé de sa liberté, surtout à celui pour lequel les infirmités de la vieillesse doivent encore intéresser l'humanité.

« 2° A l'égard de la nourriture, ce devra être encore une des charges de

et bâtie sur une hauteur. Les salles de la prison où l'on nous enferma étaient vastes; mais nous étions entassés comme un troupeau de mou-

l'Administration, car dans la pénurie absolue où nous sommes de subsistances, dans un moment où nous avons peine à trouver un mauvais pain de méture, la municipalité ne peut et ne veut assumer sur elle la nourriture *de cette garnison sacrée*, et il faudra que le munitionaire des troupes soit également chargé de fournir le pain nécessaire à ce dépôt.

« Je ne dis mot des autres victuailles, car, comme je ne présume pas que ces prêtres, *quoique le méritant bien*, soyent nourris au pain et à l'eau, jusqu'au moment de leur départ pour la Guyanne, il est à croire que l'administration donnera une instruction particulière sur la manière dont ces déportés seront alimentés, soit en santé, soit en état de maladie, et sur le régime intérieur à observer dans cette communauté de malveillants.

« 3° Pour ce qui concerne la garde de ces déportés, il faut au moins établir, outre un ou deux domestiques internes, des espèces de guichetiers, et à la tête un homme ferme, intelligent, inaccessible à la pitié comme à la séduction, et ces hommes là, véritablement propres à la chose, ne se trouvent pas aisément.

« Enfin en supposant que les prêtres ayent la citadelle pour prison, c'est-à-dire que consignés seulement aux portes, ils ayent la faculté de se promener dans le corps de la place, dans ce cas je doute que la garnison actuelle composée d'environ 130 ou 140 enfants ou recrues, en un mot, du dépôt du bataillon des Landes, soit suffisante pour la garde de tous les postes qu'il faudra alors garnir pour en défendre les approches à des gens nécessairement disposés à escalader les remparts pour s'évader, ou à servir d'espions à l'ennemi.

« J'ajouterai, citoyen collègue, que l'intention de la loi et celle de notre département étant de garantir la vie du prêtre qu'elle condamne à la déportation, il y aurait peut-être bien des dangers à confier la garde de ces prêtres à une troupe peu disciplinée qui, poussée par de faux amis de la liberté, provoquée même par les fanatiques, pourraient dans un moment d'effervescence se porter à ces mêmes excès dont on veut les préserver par leur translation à Blaye.

« Telles sont, citoyen collègue, les premières idées que le transport à Blaye des prêtres insermentés m'a fait naître, et sur lesquelles je suis d'accord avec la municipalité de cette ville; je sens que toutes les difficultés peuvent être levées, je sens qu'en faisant tenir maison close à ces déportés, on évite une partie des inconvénients dont je donne l'aperçu, mais j'ai dû d'abord vous fournir ces observations pour que vous les pesiez dans votre sagesse, et que vous m'expliquiez vous-même, d'une manière plus détaillée, le mode d'après lequel l'administration entend organiser ce dépôt, quels sont les agents qu'elle entend employer pour la distribution et ameublement des maisons proposées, etc., etc.

« Sur ce, j'attends votre réponse et vous prie de me croire bien fraternellement, citoyen collègue,

« Votre Concitoyen,

« Fidel Chéri. »

(Après la signature suivent ces quelques lignes écrites de la main même du citoyen Fidel.)

« Tout ceci ne vaut plus rien. 102 prêtres sont arrivés, j'ai pris conseil des circonstances, je les ai établis dans la prison provisoirement, j'y ai fait monter

tons et il fallait encore coucher sur le plancher, sans matelas ni couvertures. Tous les soirs, les officiers du bataillon en garnison, le sabre nu à la main, venaient nous compter sans nous faire d'insultes toutefois. . . . . .

« Plus tard, le 6 mai, un régiment de volontaires du département des Landes arriva et se hâta de visiter la citadelle. On leur raconta que nous étions des prêtres saisis les armes à la main dans la Vendée. (Aucun d'entre nous n'y avait mis le pied; mais on disait la même chose de tous les prêtres arrêtés). Il n'en fallut pas d'avantage..... Ils se mirent en mesure d'enfoncer les portes pour nous massacrer.

« Le maire (curé jureur de la ville) (1) eut de la peine à réprimer la rage de tous ces furieux. On fit partir ce régiment; mais hélas! la

des lits militaires, j'ai fait fournir du pain au munitionaire, j'ai été prévenu par le commissaire Roulon. Arrivés à 6 heures à Blaye, à 7 heures les prêtres entraient au port. C'était un jour de marché, il y avait 3000 personnes, nous avons mis la garde nationale sous les armes, je les tiens en sûreté, et pourvoirai au reste. Citoyens, comptez sur mon zèle, mais donnez-moi des moyens pécuniaires pour les avances que je fais continuellement ou assurez la municipalité que sur ses états elle n'éprouvera pas de difficultés pour le remboursement.

« Fidel Chéri. »

(1) L'abbé Leproust a été induit en erreur. Duverger, le maire dont il parle, n'a pas été curé de Blaye. C'était un ci-devant chanoine de Saint-Sauveur (Chapitre fondé en 1080, ordre de Saint-Benoit). Son empressement à prêter le serment schismatique excita dans Blaye et aux environs une réprobation générale. Les prêtres de cet archiprêtré, réunis en ce moment en congrégation générale (19 janvier 1791), crurent ne pouvoir mieux réparer ce scandale qu'en envoyant à MM. les Administrateurs du département de la Gironde une solennelle protestation dans laquelle ils déclarent « qu'il seront soumis à la Nation, au Roi, « dans tout ce qui concerne l'ordre civil et politique; mais quant à la constitu- « tion civile, ils diront toujours comme Jean-Baptiste : *Non licet.* »

Ont signé :

Baaz, curé de Cars, vicaire forain.
Delage, curé de St-Christoly, député à l'assemblée nationale, adhérant.
Ferbos, prieur, curé de St-Paul.
Alibert, curé de Fours.
Bellefo, prieur, curé de St-Genès.
Valcarsel, curé de St-Sauveur et Ste-Luce de Blaye.
Girodeau, curé de Berson.
Dentranz, curé de Générac et Sogon.
Besse, prieur de Marion et St-Seurin.
Moulis, curé de Cartelègue.
Marcon, curé de Campunan.
Papin, ci-devant vicaire général de Valence.
Valeau, curé de Villeneuve-en-Bourgès.
Boissenot, vicaire de St-Paul.
Commingts, vicaire de St-Christoly.
Naudin, vicaire de Cars.
Baribal, vicaire de Berson.
Guiraud, vicaire de St-Sauveur et Ste-Luce de Blaye.
Barbarie, vicaire de Cartelègue.

Le même jour, M. de La Porte, vicaire général, président, approuve la décla-

garnison ne valait pas d'avantage. Le maire, craignant toujours quelques violences contre nous, se décida à nous envoyer à Bourg.

ration. Puis : LANGOIRAN, CAMIRAN, THIÉRY, CAYLUS, vicaires généraux ; ORDONNO, EVERARD, GARY, MANGEIN, consulteurs, CAILLOT; secrétaire.

Trente-trois autres ecclésiastiques du Blayais ayant charge d'âmes, y apposèrent leurs signatures. Nous remarquons parmi eux MM. VILLARD de la CHATAIGNERÉE, curé de Guillac, et de GERLIN, curé de Grayan, qui rétractèrent ainsi leur serment.

Les autres ecclésiastiques du Blayais, qui n'avaient pas adhéré à la présente déclaration, ne restèrent pas moins fidèles à leur devoir; ils firent même imprimer une adresse collective contre le serment, qu'ils distribuèrent de tous côtés. Les autorités, furieuses, répandirent des bruits menaçants. MM. Valcanel et Girodeau prirent peur et se soumirent à la loi. Ces deux défections, loin d'affaiblir le courage du clergé, lui communiquèrent au contraire une nouvelle énergie. La déclaration dont nous parlons fut bientôt souscrite, non seulement par le clergé de Blaye, mais encore par les curés et les vicaires de la ville de Bordeaux.

FERROS, curé de Ste Colombe.
BARON, curé de St-Projet de N.-D. de la Place.
MONTMIREL, curé de St-Michel.
MONRENY, curé de Ste-Croix.
BARBERET, curé de St-Christoly.
DE MONTSEC, curé de Ste-Eulalie.
BATANCHON, curé de St-Rémy.
PHILIPPOT, curé de St-Pierre.
COMET, curé de Puy-Paulin.
B. LESPIAUT, curé de St-Eloi.
LINARS, curé de St-Siméon.

Tous les curés de Bordeaux excepté celui de St-Maixent. Ce dernier reçut le soir même, en récompense de son apostasie, les compliments des corps constitués. La garde nationale lui donna une sérénade « superbe » dit une lettre du temps.

Nous n'aurons garde d'oublier MM. les vicaires :

MONTURON, vicaire de Saint-Rémy.
ROUQUET, vicaire de Saint-Rémy.
CABROL, vicaire de Puypaulin.
FILHOL, vicaire de Puypaulin.
BAZE, vicaire de St-Christoly.
MONIER, vicaire de Saint-Projet.
RAUZAN, vicaire de St-Projet.
RAUZAN, mission., vic. de St-Maixant.
PALAPRAT, vicaire de Ste-Eulalie.
DE ROULLIER, vicaire de Ste-Eulalie.
DUGRAVIER, vicaire à Saint-Éloy.
THÉRON, vicaire à St-Éloy.
S. A. REYNAL, vicaire à St-Michel.
MAUBOURGUET, vicaire à St-Pierre.
LANDARD, vicaire à St-Michel.
BERGEY, vicaire à Saint-Michel.
LAROCHE, vicaire à Saint-Pierre.
COUFFOURD, vicaire sacriste de Saint-Pierre.
SAINTMARCQ, prêtre remplissant les fonctions de vicaire à Ste-Colombe.
LAFARGUE, aumônier de l'hôpital.
MÉLAC, aumônier de l'hôpital Saint André.
DUVAL, aumônier de l'hôpital Saint-André.
BERNAT, directeur du séminaire Saint-Raphaël.
BOYER, directeur du séminaire Saint-Raphaël.
FRENEAU, directeur du séminaire St-Raphaël.
LALANE, archiprêtre de St-Estèphe, protestant, désavouant de toutes ses forces le bruit calomnieux qu'il avait prêté le serment.
TOUCAS DE POYEN, curé de Talence.
OKELLY, curé de Cadaujac.

« Les soldats nous aperçurent quand nous étions déjà sur le quai. Malgré les ordres de leurs officiers, ils quittèrent aussitôt l'exercice

TANDONNET, curé de Pugnac.
CAPPÉ, curé de Saint-Girons.
LIGARDE, curé de Cérons.
EYQUEM, curé du Pont.
MOULINIÉ, curé de La Brède.
BOURDIEC, curé de Boyentran.
CRUCHON, curé de Saint-Trélody.
JEAN MERCIER, curé de Pauillac.
BROCHONS, curé de Saint-Louis de Montferrand.
DESCORS, curé d'Ambarès.
KIRWAN, curé d'Izon.
BALETTE, curé de St-Sulpice.
GILIARD, curé de Saint-Loubès.
VÉRON, curé de Saint-Vincent de Paul d'Ambès.
JEAN POISSET, prêtre de l'Ordre de Malte, curé de la Grave-d'Ambarès.
BOURBON, curé de Ste-Eulalie d'Ambès.
DUBOUILH, curé de Vayres.
SAUVESTRE, curé de Saumas.
DUPUY, vicaire de St-Estèphe.
NAMIN, vicaire de Rions.
FONADE, vicaire de Mérignac.
LAGARDE, vicaire de Pauillac.
ROCAGEL, vicaire de Pauillac.
VIDAL, vicaire de St-Trélody.
FONTARD DE COURTY, vic. de Léognan.
JOANIN, vicaire de Saint-Louis de Montferrand.
GODET, vicaire d'Ambarès.
ODWYER, vicaire de Vayres.
DEFARNAUD, vicaire d'Izon.

Cette circulaire fit donc grand bruit. Les Constitutionnels et leurs partisans résolurent d'y répondre par une contre-manifestation. Duverger s'en chargea. Il écrivit à tous les notables de la ville de Blaye, les exhortant à se rendre le dimanche suivant à l'église Saint-Sauveur. Une magnifique cérémonie devait y avoir lieu. Lui, maire et ci-devant chanoine, célébrerait la mese et, après la messe, il prêterait solennellement, en présence des officiers municipaux, le serment prescrit par la loi. Soit curiosité, soit entraînement, soit déférence, une foule nombreuse remplit l'église. Le programme fut suivi de point en point. Le procès-verbal en a été conservé aux archives municipales de Bordeaux. Je le copie textuellement :

Procès-verbal de la prestation du serment de M. Duverger, prêtre, maire de la ville de Blaye :

« Aujourd'hui six février mil sept cent quatre-vingt onze, Nous, membres « composant le Conseil Général de la commune de Blaye, vu l'exposé qui « nous aurait été fait par M. Duverger, prêtre, ci-devant chanoine de Saint- « Sauveur et maire de la présente ville, que quoiqu'il ne fut pas tenu rigou- « reusement de prêter le serment civique prescrit par l'article II du décret de « l'Assemblée Nationale du 27 novembre dernier, sanctionné par le roi le « 25 décembre suivant, n'étant pas ecclésiastique fonctionnaire public, cepen- « dant il pensait que dans la circonstance, il devait à ses concitoyens, à la « place qu'il occupe, de donner l'exemple de la soumission de la loi : qu'en con- « séquence, il nous invitait et partant que de besoin nous requérait de nous « transporter dans l'église de Saint-Sauveur de Blaye, pour recevoir le serment « qu'il entendait prêter cejourd'hui à l'issue de la messe paroissiale. A quoi « ayant sur-le-champ obtempéré, nous nous sommes transportés dans la dite « église Saint-Sauveur, ou mon dit Duverger, après avoir lui-même célébré la « messe paroissiale, il dit :

« MESSIEURS,

« Déjà comme citoyen, comme notable, comme maire de votre cité, je vous ai donné plus d'une fois des preuves éclatantes de mon zèle, de mon dévouement,

et accoururent sur nous comme des fougueux; ils étaient sans armes, mais ils nous lancèrent une grêle de pierres. Plusieurs gardes nationaux furent atteints. Dans ce tumulte, on nous pressait de nous embarquer; il fallait passer sur de longues planches assez étroites, et

de mon patriotisme. Obligé maintenant, par des circonstances nouvelles, de donner l'exemple de l'obéissance de la soumission, du respect à la loi, à raison du caractère sacerdotal dont je suis revêtu et de la place honorable à laquelle vos suffrages m'ont appelé, je vais avec confiance prêter devant vous le serment prescrit par l'article II du décret du 27 novembre. Puisse l'exemple que je donne aujourd'hui *entraîner de vrais et sincères imitateurs* et cimenter de plus en plus dans cette ville la paix, l'union et la concorde, dont elle n'a cessé de jouir jusqu'ici.

Et aussitôt M. Duverger a prononcé :

« Je jure de remplir avec exactitude mes fonctions, d'être fidèle à la nation, « à la Loi et au Roi, de maintenir de tout mon pouvoir la constitution décrétée « par l'Assemblée nationale et acceptée par le Roi. »

Le serment ayant été reçu avec acclamation et répété par le peuple, nous avons dressé le présent procès-verbal dont nous avons délibéré l'impression et la publication partout ou besoin sera, et l'envoi de plusieurs exemples au directoire du district. Fait dans l'église Saint-Sauveur, ledit jour, mois et an que dessus.

« Signés : DUVERGER prêtre, ci-devant chanoine du chapitre Saint-Sauveur, maire de Blaye; TIZON, DALVANSEAU, B. DONIS, GABAUD, DUCHATEAU, LALOUBIE, officiers municipaux; CHERY, procureur de la commune; B. BINAUD, LABERNADE, MARMON, BELLOU, ALADANE, MOREAU, BLAISE, ARRIVÉ, BONNEAUD, PHILIPON, COTTARD, notables, et BONNAUD, secrétaire greffier.

« Pour copie conforme à la minute. Blaye, dans la maison commune, ce sept février mil sept cent quatre-vingt-onze. »

Grâces à Dieu, Duverger compta peu d'imitateurs. La majorité des prêtres resta fidèle. Plusieurs s'expatrièrent. D'autres se réfugièrent dans des familles chrétiennes, exposés chaque jour à être dénoncés et par conséquent à porter leur tête sur l'échafaud. Ajoutons, pour terminer cette note déjà trop longue, que Duverger survécut à la Révolution. Mgr d'Aviau s'efforça de le ramener au giron de l'Église. L'ancien vicaire de Cars, M. Naudin, fut chargé de cette mission délicate. Il réussit. Sa lettre adressée à M. Boyer, vicaire général, et conservée aux archives de l'archevêché, nous confirme cette bonne nouvelle. Nous la publions *in-extenso :*

« Monsieur, je partis, comme vous savez, mercredi à dix heures du « matin de Bordeaux et j'arrivais à Blaye à deux heures et demie. « Comme j'avais besoin d'aller coucher à Cars, après m'être reposé un mo- « ment et avoir pris une croûte, je me déterminais à remplir sur le « champ l'importante commission dont j'étais chargé auprès de notre ancien « ami Duverger. Je l'ai trouvé, ainsi que je m'y attendais, dans les meilleures « dispositions. Comme Mgr l'Archevêque m'avait dit qu'il convenait que cela se « fît devant un témoin grave, il choisit lui-même et avec le plus grand plaisir, « celui que j'aurais moi-même désigné et je fus enchanté que son choix concor- « dât si bien avec le mien que je n'avais point manifesté. Il choisit donc

plusieurs des vieillards trébuchaient et tombaient dans l'eau. Cela retardait l'embarquement et laissait aux pierres le temps de tomber sur nous. Elles ne cessèrent que lorsque nous fûmes au large.....

« M. l'abbé Gilbert, ancien curé de Saint-Aubin, son contemporain, son con-
« disciple et son ancien ami. Moi-même, j'allai le chercher afin qu'il eût la
« bonté d'assister à cette tendre cérémonie. Nous entrons après les compli-
« ments d'usage. Je donne le présent formulaire à lire à M. Duverger, qui fut
« étonné de sa simplicité. Il croyait qu'on exigeait davantage et très certaine-
« ment il s'y serait soumis avec la même bonne grâce qu'il a signé le dit for-
« mulaire. Nous lui donnâmes donc cordialement le baiser de paix et je lui
« remis un exemplaire du mandement que vous m'aviez donné pour lui. Il le
« prend et sans lui en avoir donné le motif, il le connaissait déjà, il cherche,
« trouve et nous lit le petit morceau que les ci-devant constitutionnels ont
« tant de peine à digérer. Il se tut, dis-je, et ne se permit pas la moindre
« réflexion. En me retirant, il me chargea de vous dire de sa part les choses
« les plus affectueuses et les plus honnêtes. Vous savez qu'il fut ami de votre pau-
« vre oncle. Il me chargea également de vous prier de me faire passer pour lui
« une lettre de communion. M. Lanton, chez qui je suis, vous dit bien des
« choses; il est toujours on ne peut pas mieux disposé. Il se propose d'aller à
« Bordeaux pour cette foire d'octobre et avoir le plaisir de vous embrasser. Je
« suis occupé de faire nettoyer mon église. Demain elle sera propre et je ferai
« l'eau bénite pour les baptêmes. Ménagez votre santé et croyez-moi avec un
« sincère et respectueux attachement, Monsieur, votre très humble et obéis-
« sant serviteur.

« NAUDIN. »

« Mon respect à Mesdames vos sœurs, ainsi qu'à M. Rauzan, le priant de ne
« point oublier mon vignon pour Saint-Paul. M. Duverger a oublié de mettre
« son nom de baptême que j'ignore, de même que sa qualité d'ancien chanoine
« de Saint-Sauveur de Blaye. »

Duverger consentit en effet à signer la formule suivante :

« Copie de la lettre de Mgr le cardinal Caprara, adressée à tous les évêques
« et archevêques de France.

« *A Mgr l'Archevêque de Bordeaux.*

« MONSEIGNEUR,

« Les prêtres constitutionnels voulant se réconcilier avec l'Eglise feront la déclaration suivante :

« J'adhère au concordat et je suis dans la communion de mon évêque nommé par le premier consul et institué par le Pape. Cette déclaration étant souscrite par les prêtres constitutionnels, les évêques leur ajouteront de pourvoir à leur conscience.

« J'ai l'honneur d'être avec respect,

Signé : J. B. Card. CAPRARA, *légat.*

« Paris le 10 juin 1802.

Certifié conforme à l'original : P. J. DELORT, *secrétaire.*

DUVERGER, *prêtre.*

(Archives de l'Archevêché.)

. . . . . .

A Bourg, les insultes recommencèrent. Elles furent telles qu'on dut rembarquer les déportés non plus pour Blaye, mais pour le Pâté. « On nous logea, continue l'abbé Leproust, dans des casemates humides obscures, dont les murs ont quinze pieds d'épaisseur et où le jour ne pénètre que par d'étroites meurtrières. C'était le repaire des rats, des souris et des puces. On nous distribuait du pain de soldat, le son y était mêlé avec la farine. Une barque apportait nos rations de Blaye, trois fois par semaine. Elle amenait aussi du vin, de la viande et d'autres comestibles qu'on vendait à ceux qui en voulaient. On nous avait donné des matelas de militaire, des draps et des couvertures. Ils avaient sans doute servi à la citadelle à des soldats galeux, car plusieurs d'entre nous furent atteints de cette maladie. Par bonheur, il y avait un gros tas de foin qu'on nous permit de nous partager et qui servit à rehausser un peu nos matelas au-dessus du sol humide.

« Cette précaution n'avait pas été prise assez promptement. Un grand nombre succombèrent à tant de souffrances (1).

« La Commission Populaire s'en émut : elle ordonna immédiatement le transfert à Bordeaux de tous les malades et même de tous les déportés du Pâté.

« On nous déposa, continue l'abbé Leproust, à l'hôpital Saint-André, où les médecins vinrent nous visiter. Plusieurs d'entre nous furent trouvés atteints de la gale. Ceux qui ne souffraient d'aucune indisposition furent placés au Fort du Hâ ; mais au bout de quelques jours, sur l'ordre d'Isabeau, on nous reconduisit sur Blaye dans la citadelle... On nous plaça à l'étage supérieur, nous y étions dans de petites cham-

(1) J'ai lu à ce sujet aux Archives Municipales un rapport du Comité de Surveillance. Je le transcris mot à mot :

« Séance du 15 décembre, 93.

« Sur l'avis donné par un membre qu'un grand nombre de prêtres envoyés au « Pâté de Blaye sont morts, le Comité, craignant que ce ne soit une trame per- « fide employée pour détourner l'attention des bons citoyens qui s'imaginaient « que ces prêtres, loin d'être morts, sont favorisés par la municipalité du dit « lieu et se réfugient dans la Vendée, l'Assemblée, convaincue qu'il n'est point de « moyens perfides que nos ennemis n'emploient, arrête que le citoyen Sambelic « sera chargé par le Comité de se transporter à Blaye à l'effet d'y compulser « les registres des morts et d'y demander un extrait mortuaire de tous ceux « qui sont morts depuis le premier envoi et, enfin, prendre et nous donner tous « les renseignements possibles à ce sujet. »

Le citoyen Sambelic partit en effet pour accomplir sa mission. Il constata une mortalité effrayante.

bres sans lit, sans draps, sans couvertures et on ne nous donnait la paille qu'à prix d'argent. Nos chambres n'avaient pas de plafond, nous étions sous la tuile.....

« A Bordeaux, on nous donnait du pain de millet. Celui de Blaye était fabriqué avec des pois et des fèves réduits en farines et pour la plupart gâtés à bord des vaisseaux marchands qui les amenaient. Ce pain avait la couleur et la pesanteur de la terre, une odeur et un goût détestables.

« A la mi-carême on réduisit notre portion à quatre onces. Plus tard on ne nous en donna plus qu'une livre tous les huit jours. Pour suppléer à cette insuffisance de nourriture, nous achetions de la viande, du vin, du fruit quand on pouvait nous en apporter. Ceux qui ne pouvaient en acheter se rejetaient sur de vieux harengs fermentés et infects. On les accommondait avec de petits poireaux de vignes. On y joignait des feuilles d'orties et d'autres herbes ramassées dans nos cours. On assaisonnait le tout avec du vinaigre et on suppléait au beurre par de la grosse cassonnade jaune. Cette nourriture malsaine m'échauffa et corrompit mon sang.

. . . . . .

« Ces privations n'empêchaient pas les détenus d'être employés aux travaux les plus pénibles et les plus rebutants.

« On nous chargea d'abord de ramasser les immondices de la citadelle. Je fus, avec plusieurs de mes compagnons, occupé pendant plus de huit jours à transporter les excréments des soldats qui étaient accumulés dans un coin de la citadelle et formaient un amas considérable. D'autres nettoyaient les rues, les emplacements des canons et faisaient diverses autres besognes du même genre. Ce fut au milieu de ces travaux que le 15 décembre 1791 le navire *Le Gentil* prit les déportés pour compléter sa cargaison et les débarquer sur les côtes d'Afrique.

« Nous étions à bord deux cent cinquante, entassés dans l'entrepont. On nous donna d'abord une livre et demie de pain par jour et une demi-livre de viande pour le repas qui se faisait le matin à dix heures. C'était du porc salé ou de la vieille vache qu'une barque allait chercher au port de Blaye, où on l'amenait en la traînant dans la boue de la ville comme une charogne. Quelquefois on remplaçait cette viande par de la morue sèche appelée aussi merluche.

« Le soir, pour notre souper, on jetait dans une grande chaudière quatre boisseaux de fèves de marais sans les laver ni en ôter les crottes de rats. Cette chaudière était placée sur le pont.

« Le matelot qui nous avait été donné pour cuisinier faisait faire

quelques bouillons et il nous distribuait ces fèves à peine demi-cuites dans les baquets de bois qui devaient contenir la ration de dix d'entre nous. Nous nous les partagions ensuite; chacun recevait sa part dans une petite sébile de bois. Ces aliments étaient bien salement apprêtés. Le cuisinier, après avoir tiré, le matin, la viande et le bouillon, montait dans la chaudière et la nettoyait avec le balai de corde qui servait à ramasser les ordures du pont. Lorsqu'il y avait eu de la merluche le matin, il ne se donnait pas la peine d'ôter l'eau où il l'avait fait cuire ni par conséquent les arêtes qui restaient au fond; il jetait les quatre boisseaux de fèves par dessus, avec vingt-quatre seaux d'eau et une livre d'huile en guise de beurre. Malgré cette malpropreté, ce manque de cuisson et d'assaisonnement, nous étions si affamés après notre abstinence d'une année passée au Pâté et à la citadelle, que nous dévorions, matin et soir, tout ce qu'on nous donnait si dégoûtant qu'il fût. Notre cuisinier, voyant notre avidité à manger ces fèves, eut l'industrie de diminuer la ration qu'il distribuait dans les baquets. Il fallait lui en redemander, et il n'en donnait qu'à ceux qui pouvaient payer. J'ai vu des chanoines, accoutumés chez eux à une exquise propreté, aller porter à ce malheureux des assignats de cent sous pour obtenir une cuillerée de ces fèves : tant la faim fait oublier toute délicatesse!

« Au bout de quinze jours, cependant, étant un peu rassasiés, cette malpropreté nous dégoûta fort, et sur notre demande, le capitaine du vaisseau nous permit de nous faire nous-mêmes notre cuisine. Dès lors, nous allions à tour de rôle, deux de chaque section tous les jours, nettoyer les fèves et les faire cuire à point ainsi que la viande ou la merluche du repas du matin. Les aliments, quoique de mauvaise qualité, devinrent plus mangeables.

« . . . . . .

« Cette année, de Noël à la Chandeleur, il y eut de grands vents et des froids très vifs. Notre fourneau et notre chaudière étaient sur le pont ; ceux qui préparaient les aliments y étaient exposés à toutes les intempéries. On avait beau se tenir près du fourneau pour se réchauffer, le froid se faisait vivement sentir et plusieurs de nos confrères, en s'occupant de la sorte, prirent de gros rhumes ou des fluxions de poitrine. Enfin, le froid devint si excessif, qu'il ne se trouva plus personne pour l'affronter; pendant plusieurs jours nous fûmes réduits à ronger notre biscuit de mer sans aucune préparation ; ceux qui n'avaient pas les dents assez fortes (car ce biscuit est plus dur que de la brique), le broyaient avec des maillets de bois.

« . . . . . .

« La nuit, pour nous, commençait à quatre heures du soir et se terminait à huit heures du matin. Pendant tout ce temps, nous étions renfermés sans lumières. Nous étions couchés sur la planche; ceux qui avaient besoin de s'approcher de quatre grands baquets placés aux quatre coins du vaisseau, et que nous devions, le matin, monter sur le pont, vider et nettoyer, ceux-là ne pouvaient y parvenir qu'en passant sur le corps de leurs confrères.

« Nous étions tellement serrés, les uns contre les autres, qu'il était difficile, pour ne pas dire impossible, de trouver l'entre-deux corps pour y mettre le pied. On était obligé d'avancer avec précaution et de reconnaître d'abord avec la main l'endroit où on pouvait placer le pied. Malgré ces précautions, on marchait souvent sur des bras ou des jambes; on tombait sur les corps ou les visages de ses compagnons.

« A ces incommodités se *joignait celle des souris et des rats, qui nous couraient sur le corps et sur le visage, et souvent s'empêtraient dans nos cheveux.*

« Mais la pire de toutes nos misères était occasionnée par les poux; il nous était impossible de nous en garantir; nous étions obligés de changer de chemise deux ou trois fois par jour, pour les chercher et éviter d'en être rongés. Ceux qui n'avaient pas ce soin étaient véritablement dévorés. Un chanoine de Gien, qui n'eut pas le courage de s'appliquer à se défendre dans cette guerre qui nous était faite incessamment, eut sur le dos sept trous assez grands pour y fourrer le pouce. Cette vermine s'attacha à son corps et lui appauvrit tellement le sang qu'il mourut quelques temps après à l'hôpital de Rochefort, où on l'avait transporté.

« . . . . . »

Le 6 décembre, les déportés descendirent la Gironde. Nous ne les suivrons pas. Qu'il suffise de savoir qu'ils rencontrèrent à Rochefort huit cents autres prêtres enfermés dans les cales du *Bonhomme Richard,* des *Deux Associés,* du *Washington* et de l'*Indien.* Ils y demeurèrent jusqu'en 1795. A cette époque, la plupart obtinrent de rentrer dans leur diocèse.

« On accourut à notre rencontre, dit l'abbé Leproust, en terminant son récit, on se disputait le plaisir de nous recevoir; on nous regardait avec admiration.

« . . . . . »

N'était-ce pas justice? Ayant été si longtemps à la peine, ne devaient-ils pas être, même dès ici-bas, un peu à la joie et à la gloire?

Maintenant, chers lecteurs, vous connaissez les prisons et les casemates de Blaye et du Pâté. Vous avez ouï, de la bouche même d'une victime, les horreurs qui s'y commirent; je suis donc assuré qu'en écoutant les noms de ces confesseurs de la foi, vous leur rendrez les honneurs qu'ils méritent.

DÉPARTEMENT DU BEC-D'AMBÈS

1. AUDEREAU, aumônier de la Manufacture de Bordeaux.
2. BRUN, clerc bénéficier.
3. CAMORS SAINT-PEY, vicaire de Blanquefort.
4. COUTURIER, recollet à Libourne.
5. DEALBITE, cordelier.
6. DELPON, capucin.
7. DULUC, prêtre.
8. LAFARGUES, aumônier de la manufacture.
9. LAVILLE, prêtre bénéficier de Saint-Michel.
(1) + 10. MERLET, cordelier, *obiit in Domino* } *pretiosa in conspectu Domini mors*
+ 11. RAMOND, *item obiit*..... } *sanctorum ejus.*
12. ROBERT, recollet.
13. SAINT-BLANCARD, curé de Baigneaux et Martignac en Benauge.
+ 14. SINGULI, bénédictin, *obiit.*

Le prochain article donnera une courte notice sur chacun de ces infortunés prisonniers. Nous y joindrons les noms des prêtres appartenant aux diocèses de Cahors, de Bazas, d'Alby, d'Agen, etc..., tous détenus à Blaye ou au Pâté.

Henri LELIÈVRE,
Vicaire à Sainte-Croix

NOS PÈRES SOUS LOUIS XIV

(Extraits des mémoires sur la généralité de Bordeaux concernant l'Agenois et les parties de l'Albret, du Bazadais et du Condommois, en 1715, publiés par M. FAUGÈRE-DUBOURG, bibliothécaire du ministère de l'intérieur.)

Il n'y a pas, dans l'histoire des provinces de l'ancienne France, de plus tristes souvenirs que le souvenir laissé par les intendants. Le comte de Boulainvilliers avait raison de les appeler une des grandes misères de son siècle et de les accuser « d'avoir eu la lâcheté de dissimuler la vérité au roi dans la crainte de nuire à leur fortune ». Parmi les doléances des députés aux Etats généraux, celles des députés de

(1) Ce signe + indique ceux qui sont morts en prison. (Note du Ms.)

l'Agenois, sont des plus vives; pour montrer qu'ils étaient fondés à se plaindre des intendants, M. Faugère-Dubourg a fait sortir de l'ombre un curieux mémoire retrouvé aux archives du ministère de l'intérieur et qui paraît avoir été rédigé par l'intendant de Lamoignon de Courson, vers l'année 1715, pour l'instruction du duc du Maine.

Après un premier chapitre consacré à l'histoire de la Guienne et de la Gascogne, plein d'erreurs et de légendes fausses comme toutes les légendes, le mémoire de Lamoignon entre brusquement dans la peinture des mœurs et des caractères des habitants de la généralité de Bordeaux :

« Il n'est pas possible de donner une idée générale des esprits des « habitants; chaque canton a un génie particulier, des mœurs, des « manières et un genre de vie différent. Tout ce qu'on peut en rap- « porter est qu'ils sont tous fort vifs; les premiers mouvements les « font agir, sans faire réflexion aux inconvénients qui en peuvent « arriver. Il est très difficile d'empêcher qu'ils ne s'échappent et de les « retenir dans les premières idées qu'ils se forment; mais comme ils « prennent leur parti fort promptement, ils ne le soutiennent pas « longtemps, la moindre chose les arrête et leur fait changer d'avis; « la crainte ne les empêche pas de prendre d'abord le parti qu'ils s'ima- « ginent être le plus convenable à leurs intérêts ou à leur vanité, mais « elle les arrête à la première difficulté et au moindre avantage qu'on « peut avoir sur eux. On est toujours certain, dans toutes les affaires, « de trouver d'abord, de leur part, des oppositions qui paraîtraient « insurmontables, si on ne les connaissait pas. Le meilleur parti, pour « réussir avec eux, est de leur laisser dire tout ce qu'ils veulent; sou- « vent même, ils s'en tiennent aux discours et sont contents pourvu « qu'ils parlent. S'ils veulent faire quelque chose de plus, il n'y a qu'à « savoir leur faire naître des difficultés dans l'exécution de leurs « projets; il est certain qu'ils ne chercheront point des expédients « pour les écarter. Comme ils sont naturellement fort glorieux, ils « sont fiers et fort présomptueux dans les avantages qu'ils peuvent « avoir, mais fort humbles et fort soumis quand ils ont du dessous. « L'intérêt seul les guide; ils ne songent qu'à ce qui peut les regarder « personnellement, ils n'imaginent pas comment on ne sacrifie pas « l'intérêt du reste du royaume pour celui de leur pays. Chaque par- « ticulier cherche à augmenter sa fortune aux dépens des autres, sans « même aucun ménagement pour ses plus proches parents. Cepen- « dant les fortunes ne sont pas ici fort considérables, et on n'y voit « point de maisons opulentes. Comme on ne songe pas à l'avenir, on « dépense à mesure que l'on peut amasser, et une mauvaise récolte ou « le moindre accident, oblige ceux qui paraissent les plus aisés à avoir « recours aux expédients pour pouvoir subsister.

« Ils ne se piquent point de magnificence dans les bâtiments, dans « les jardins, dans les meubles, dans les habits, ni dans les équipages; « on n'a nul goût pour ces choses; ils ne connaissent d'autre culture, « ni d'autre plan que celle des vignes et des champs. Le peuple y est

« naturellement paresseux, il n'a d'autre industrie et il ne travaille « que pour vivre, et il ne fait rien dès qu'il a de quoi subsister. Le « sang n'y est pas beau, ni en hommes, ni en femmes; ils sont pres- « que tous pesants et mal faits, hors du côté des Pyrénées où il semble « que ce soit une autre nation par la figure, la légèreté et la disposi- « tion du corps.

« On n'a, dans tout ce pays-ci, nul goût pour les sciences ni pour « les arts... ils n'ont d'autre application qu'à étudier les moyens de « faire valoir leurs terres et de débiter leurs denrées.

« Toute cette généralité est fort peu peuplée, et sans le secours des « provinces voisines, il y aurait beaucoup de terres qui demeureraient « incultes. Quoique les vignobles soient un fort mauvais bien, et sujets « à beaucoup d'accidents, je crois que la paresse des habitants et leur « peu d'industrie est cause qu'il y en a une aussi grande quantité, car « il n'y a pour ce bien là d'autre attention à avoir qu'à faire travailler « les vignes et à vendre le plus cher qu'ils peuvent le vin à des mar- « chands qui le viennent chercher eux-mêmes jusques dans leur cel- « liers qu'on appelle ici chais. »

Certes le portrait n'est pas flatté, la couleur est sombre et la main est rude. Si l'intendant Lamoignon de Courson revenait au monde, il ne reconnaîtrait guère dans les Bordelais de ce siècle, leurs ancêtres de la fin du règne de Louis XIV. L'intendant entre ensuite dans de nombreux détails sur les productions du pays, la culture, la navigation de la Garonne, la tour de Cordouan, les six élections de la généralité, les élections de taille personnelle et réelle, les pays d'état et les pays abonnés.

Le chapitre suivant est consacré à l'état ecclésiastique, à l'origine des divers évêchés de la généralité, aux églises, aux monastères, aux hôpitaux, aux abbayes, aux monuments, aux protestants et aux mœurs des juifs. On y rencontre de piquants détails qui éclairent d'un jour singulier l'histoire de cette province et surtout l'histoire de la réforme à Bordeaux. Avec une candeur qui donne le frisson, Lamoignon se complait à proposer des moyens d'appuyer son intolérance; il en vient ensuite aux cagots, aux capots, aux gahets. aux crestians, aux gésis et gésitaires, ces parias d'autrefois qu'en dérision et en souvenir de leur origine on qualifiait de chiens de goths.

Le gouvernement militaire des villes et châteaux, la description des places fortes et l'administration de la justice ne sont pas oubliés par l'intendant. Il y a sur le parlement de Bordeaux, la cour des aides et la chambre de l'édit, des observations et des documents d'un tour original et d'un grand prix pour les esprits jaloux de bien connaître l'histoire de leur pays. Les chapitres relatifs au commerce, aux finances et aux impôts n'ont pas moins d'intérêt que les autres. En passant, il faut relever les portraits crayonnés par Lamoignon, des habitants des Landes et du Périgord.

« Les habitants des Landes sont des espèces de sauvages par la figure, « l'humeur et l'esprit. Ils ont tous le visage jaune et plombé; leurs

« vêtements sont faits avec des peaux de mouton qui leur tombent « jusque sur le bout des pieds; ils n'habitent jamais les maisons que « lorsqu'ils sont mariés. Les uns gardent les troupeaux et quelquefois « sont six mois avant d'approcher d'aucune habitation; les autres « travaillent à conduire leurs petits charriots à quatre roues, traînés « par des bœufs et appelés *carts*. Ils portent avec eux du pain de seigle « et de la farine de millet avec laquelle ils font leurs *escatons* ou leurs « *cruchades*. Il est aisé de comprendre, par la vie qu'ils mènent, qu'ils « ont fort peu de connaissances, pas même de la religion. Ils sont fort « enclins au crime et au larcin, hors cependant pour les choses dont on « les charge et qu'ils conduisent avec beaucoup de fidélité. Ceux qui « sont sur le bord de la mer sont encore plus mauvais que les autres. « Dès qu'il y a un gros temps, ils courent sur le rivage pour voir si « quelque bâtiment ne fera pas naufrage. Il est arrivé souvent qu'après « avoir égorgé tous les matelots, ils les ont enterrés dans le sable et « qu'ils ont brûlé le bâtiment après l'avoir pillé. Comme il ne se trouve « personne sachant écrire, les collecteurs se servent de grands bâtons, « sur lesquels ils font des marques.

« Tout le peuple du Périgord est fort grossier et presque tous sont « fort mal faits, et enclins au crime. Il y a une grande quantité de « noblesse : ils sont tous naturellement fort glorieux et fort entêtés sur « leur qualité... Ils vivent tous ensemble et s'en vont plusieurs chez « un gentilhomme, y demeurent tant qu'il y a quelque chose à man- « ger... ils s'y trouvent parfois deux ou trois cents. Dans toutes les « principales maisons, on travaillait publiquement à la fausse monnaie. « C'était une espèce de titre de noblesse distingué parmi eux. Aucun « officier de justice n'osait paraître en Périgord. »

Agen n'était pas épargné : « Les habitants d'Agen sont fort pares- « seux, ne font aucun commerce, ce qui les rend les plus pauvres de « tout le pays. » Les diverses petites villes de cette contrée, avec sa fausse noblesse, se retrouvent dans les pages de ce mémoire qui aborde ensuite les élections de Condom et de Lannes, avec les pays de Labour, de Soule, de Marsan et de Bigorre, en décrivant les villes principales et en comptant les familles nobles.

Lamoignon peint ainsi d'un trait les habitants du pays de Labour : « Ces Basques sont fort agiles et dispos : les hommes et les femmes « sont bien faits; ils aiment la danse avec passion. Lorsqu'ils enten- « dent un tambourin, ils quittent tout pour danser. Ils sont fort polis « et charitables. Ils se piquent d'un grand zèle et d'une grande fidélité « pour la justice du roi. Tous les Basques sont naturellement fort glo- « rieux et se prétendent tous nobles; ils mettent leur gloire jusque « dans les plus petites bagatelles; il y a toujours des querelles pour « leurs danses, à savoir qui mènera le premier. C'est une affaire capi- « tale pour eux. Ils ne connaissent aucun péril et pour la moindre « chose ou pour faire plaisir à un étranger s'exposent à toutes sortes de « dangers... Ils n'ont nul goût pour les sciences et les arts; ils sont » tous fort superstitieux; cependant ils sont assez débauchés. »

En regardant de haut ce mémoire de l'intendant, M. Faugère-Dubourg s'écrie : « De même qu'un fleuve obscur à sa source obéit à sa « pente et va toujours en s'élargissant aux dépens de ses rives, l'hu« manité poursuit sa marche progressive à travers les âges qu'elle dé« pouille, en développant ses facultés au gré de ses besoins ou de ses « aspirations et ce n'est certes pas sans en être humilié qu'on remonte « à son point de départ. Quelle distance parcourue! Quelle diffé« rence! » Il ajoute que rien ne saurait arrêter l'évolution humaine qui lentement ou par bonds doit arriver fatalement au progrès « cette « échelle mystérieuse dont chaque génération, qu'elle le veuille ou « non, franchit un degré ».

En lisant entre les lignes, on entrevoit que, pour M. Faugère-Dubourg, ce progrès n'est autre que le régime démocratique sous lequel nous vivons. Si ce régime plaît à certains esprits, il est regardé par d'autres comme un malheur et un châtiment pour notre nation. Le véritable progrès ne peut être que dans des régions plus hautes, plus généreuses et plus chrétiennes. Ayons la ferme espérance de les voir bientôt paraître, dans les chaudes clartés d'un soleil levant.

Ce que je n'ai pas dit encore et ce qu'il faut relever dans la brochure de M. Faugère-Dubourg, ce sont les notes savantes et charmantes qui complètent le mémoire de Lamoignon, et les commentaires parsemés à toutes les pages et leur donnant plus de lumière et de relief. Rien n'a plus d'intérêt pour l'histoire de la Guienne que cette œuvre retrouvée par M. Faugère-Dubourg qui a voulu y mettre son empreinte et la marque de son esprit, de cet esprit qui se joue dans les travaux sévères aussi bien que dans la poésie. Henri IV l'aurait reconnu pour un des siens, en sa garenne et son château de Nérac.

DUBÉDAT.

MUSSONVILLE

SOUVENIR

C'est bientôt le banquet de Mussonville. N'y viendrez-vous pas jouir du bonheur de ressusciter durant toute une soirée de bien-aimés souvenirs et revivre quelques heures de la vie de jeunesse, sous les ombrages des grands bois ?

Beaucoup se sont fait une douce habitude de revoir chaque année ce doux nid, heureux de le trouver toujours au même endroit et fiers d'apprendre que les petits frères grandissent et ne seront pas indignes des ainés. L'an dernier, nous y étions comme de coutume, devisant sous les vieux ifs. Nous avons respiré à pleins poumons le parfum de ces prairies charmantes et en nous quittant nous nous sommes

promis de revenir. Revenons donc cette année et oublions un moment les soucis de la vie pour ne songer qu'aux beaux jours d'autrefois.

Beaux jours, vieux souvenirs, si j'étais poète, comme je vous chanterais! Je me revois presque petit enfant, saisi d'admiration devant cette nature enchanteresse de Mussonville, moi, pauvre citadin qui savais à peine ce que c'était que le chant des oiseaux, le gai soleil et les beaux jours. Je me souviens encore de cet instant. Au premier coup, je fus ravi et je vouai aux grands arbres, aux frais gazons et à l'eau courante un culte que je n'ai pas oublié. Je pensais toute la semaine au plaisir du mercredi et quand le lundi je pouvais dire : c'est pour après-demain, je ne sais quel frémissement joyeux s'emparait de moi, je ne sais quelles délices inexprimables remplissaient mon être, et, toute seule, mon âme chantait.

Aujourd'hui, quand je revois ces lieux si aimés, il m'en coûte tant de les quitter, que je promets de n'y plus revenir; mais quand je suis loin, il me tarde tout autant de les retrouver. Et je regarde bien des fois de ce côté, comme le voyageur qui, loin du pays où vécut son enfance, tourne souvent les yeux vers la mer, du côté de l'horizon où se trouvent ses premières et ses meilleures amours.

*
* *

Vous vous rappelez bien, comme tout cela se passait, et comme on s'éveillait vite au matin de ces grands jours d'été; comme on allait content à la prière, et cette prière, comme on la faisait bien. L'âme était heureuse, le cœur était joyeux : quelle meilleure disposition pour prier?

Quand la cloche sonnait, d'un bond on était au dortoir. On s'équipait; puis on descendait, on se rangeait en colonne, et la colonne s'ébranlait. On emportait beaucoup de choses. D'abord sur la voiture, le bambou traditionnel, compagnon de nos exploits et quelquefois aussi de nos malheurs. Puis son filet; le fameux filet, vous savez, auquel on travaillait tant; auquel on travaillait, nous l'avons vu, nous l'avons fait, le matin, au petit jour, sous ses rideaux: le fameux filet enfin qui ne s'achevait pas, qu'on recommençait tous les ans et dont on ne devait jamais se servir. — Et pour les papillons..... pauvres fleurs ailées! cet âge est sans pitié.

Les *bûcheurs* — car il y avait des *bûcheurs* — emportaient un livre, quelquefois deux. Moi, j'étais un *bûcheur,* du moins j'avais cette réputation, j'emportais donc aussi mon *bouquin.*

Et je travaillais bien, allez. Ai-je appris beaucoup de choses en travaillant ainsi? Je ne l'affirmerai point. Avais-je l'intention d'apprendre? Non, je ne le crois pas. Cependant, si vous saviez tout ce que j'ai lu, là-bas sous les chênes, sur les bords du fossé courant, auprès du vieux lavoir; si vous saviez! Je ne veux point vous le dire, car vous êtes peut-être ce qu'on appelle un classique, mais quelle belle prose et quels beaux vers!... Je ne vous scandaliserai pas. D'ailleurs

je voulais simplement vous dire que j'étais un *bûcheur;* oh! l'heureux temps!

On partait donc tout équipé. Dieu sait combien d'histoires se racontaient en route et comme toute cette joyeuse volée riait et gazouillait au beau soleil levant.

Puis là-bas, c'était d'abord la visite à la chapelle, cette première visite qu'on n'oubliait jamais. Pauvre petite chapelle, bien pauvre et bien petite, que nous avions alors; mais tout de même, on y priait bien. Je l'ai vu abandonner avec bien de la peine, et je la regretterais beaucoup, si je ne songeais que Notre-Seigneur méritait une demeure plus digne de Lui.

Après, c'était le déjeuner, et vive le plaisir. — Alors on se lançait, on sautait, on faisait des *travers* dont on était bien glorieux. On allait aux bateaux, et si personne ne nous voyait, quel bonheur! comme on faisait *roulis!* On chantait en ramant, et c'était une poésie de plus que d'entendre ces voix fraîches et vibrantes se mariant au bruit des rames et au clapotement de l'eau.

Parfois on s'éloignait de la foule qui chantait ou sautait; on allait à l'écart, sous les grands arbres. — Quand on était petit, suivi de quelques autres, au fond du bois, avec les oiseaux du bon Dieu et les anges gardiens pour tout parterre, on jouait des pièces, c'était si joli! — Quand on était plus grand, on s'en allait tout seul rêver un moment. Oh! que l'on rêvait bien! et quels doux pèlerinages de l'âme au pays de Dieu ou vers les chers absents!

On se mettait au pied d'un arbre et là, perdu dans je ne sais quelle extase, on laissait aller son imagination. C'est une chose qui ne s'analyse pas, mais croyez-le, c'était bien bon. En face de cette belle nature, comme d'eux-mêmes, les yeux se levaient vers le ciel, et comme d'elle-même aussi, l'âme montait avec eux. Moi — pardon si je parle encore de moi — après une de ces rêveries, je me suis toujours senti meilleur. Qu'est-ce que je cherchais, dans ce vaste firmament, plus loin que la mer, par delà l'horizon? Qu'est-ce que je demandais aux nuages, au vent du soir, au feuillage des bois? Qui le dira? Ce qui est sûr, c'est qu'à certains moments, entre la nature et nous, il y a je ne sais quelle communication mystérieuse et intime, et l'on se prend à répéter avec le poète :

> Objets inanimés avez-vous donc une âme
> Qui s'attache à notre âme et la force d'aimer?

Cette poésie de la solitude, du soleil couchant et des fleurs embaumées, me saisissait quelquefois. Ces mille bruits indéfinissables qui s'élevaient le soir de la campagne, mêlés au chant des oiseaux et aux cris de la bande joyeuse qui s'ébattait à l'autre bout de la prairie, faisaient sur moi une profonde impression. Je sentais comme d'instinct un chant de reconnaissance s'élever de mon cœur à mes lèvres et monter jusqu'à Dieu, et sur ce thème monotone que fournissait la grande voix des champs, pauvre musicien, je brodais quel-

ques mélodies. Ces mélodies, le vent les emportait, il ne les rendra pas; mais je suis sûr qu'elles exprimaient quelque chose de mon bonheur.

Parfois même, non content de rêver, on se permettait quelques vers. Je ne veux pas dire des vers latins. La bonne chose; en ai-je fait! Je ne dis point qu'ils étaient tous d'une perfection désespérante, mais qu'importe cette perfection! Ce qui importait alors, c'était de suivre le conseil de Brizeux, de votre ami Brizeux :

Quand ton cœur est trop plein, laisse ton cœur chanter.

Et mon cœur chantait. Vous croyez peut-être que je vais vous répéter ici un de ces chants? Non, non. Vous pourriez le trouver mauvais, ou peut-être diriez-vous que je l'ai corrigé depuis; mes vers sont mon trésor, je les garde pour moi.

***

On rêvait à tant de douces choses! à ses amis, on a bien des amis à cet âge. On songeait aux absents : au père qui pour nous travaillait tout le jour, à la mère, à la grande sœur qui nous avaient appris nos premières prières et avaient tourné nos jeunes âmes vers le bon Dieu; aux petits de la famille, petits frères ou petites sœurs bien-aimés; quelquefois aussi à d'autres absents qu'on ne devait plus revoir, hélas! qu'au ciel. Puis à certains moments revenaient aussi de tristes souvenirs : c'était une belle amitié brisée prématurément, c'était une conversion demandée tous les jours, le retour d'une âme bien chère, de l'âme d'un père peut-être, et tant d'autres choses qui remplissent de mélancolie l'âme d'un jeune homme à dix-huit ans. Mais ces tristesses qui nous venaient sous les ombrages de Mussonville, n'étaient pas trop amères, — nous en avons tant vu depuis! Tout était si gai, si radieux autour de nous, que nous chantions, même en pleurant, comme le poète de Dante *Piangendo canta,* et qu'avec nous l'ange de l'Espérance chantait sur notre vie et consolait notre cœur : c'était un bien beau temps!

On rêvait d'avenir, de cet avenir que nous nous faisions si charmant. Si la voix de Dieu avait déjà parlé à notre âme, on rêvait de sacrifices et de générosités; si l'appel ne s'était pas encore fait entendre, on rêvait triomphes, gloire et bonheur; mais pas un de nous qui ne voulût être prêtre ou soldat.

Je vois encore, après bien des années, les endroits où j'ai passé de si délicieux moments. Il me souvient surtout d'une allée charmante que j'aperçois d'ici, là-bas, près de l'usine, le long du fossé courant. Pendant l'été, il y avait solitude complète, et on restait là, entre les deux rangées de peupliers, tantôt assis, tantôt se promenant au bord de l'eau, suivant des yeux le papillon aux mille couleurs, les insectes qui rasaient l'onde en voletant, et se laissant aller à ce bonheur de vivre, qu'on ne sait éprouver que de quinze à vingt ans.

Parfois les amis venaient égayer notre solitude, et alors c'était de longues causeries pleines de charme. On s'asseyait en rond et on devisait, sous l'œil de Dieu et de ses anges, bonnement et joyeusement.

Depuis, hélas! nos rangs se sont bien éclaircis.— De ceux qui étaient là, les uns sont partis pour le ciel dans la sérénité de leur matin, ils avaient vu les fleurs éclore, ils ne les ont pas vues se flétrir; les autres ont peut-être perdu la mémoire de la maison qui les abrita; plusieurs ont franchi les mers et sont bien loin de nous. Mais qu'ils le sachent tous, morts, absents ou même oublieux, ils ont droit à notre souvenir. Nous avons passé avec eux de si bons moments, nous avons fait avec eux tant de rêves, hélas! peut-être plus impossibles que le bonheur, mais si doux cependant, que nous ne pouvons pas leur refuser une place dans notre cœur.

Mon Dieu, que de choses depuis! Nous étions bons alors, avec sans doute la légèreté et la folie de la jeunesse; avec cette exagération qui suit toujours l'ardeur du sang et la générosité du cœur, mais aussi avec tout l'enthousiasme et tout l'entrain de nos dix-huit ans. Nous aimions passionnément les grandes choses; Dieu, l'Église, la patrie, l'art et la liberté, et nous comprenions, peut-être mieux que maintenant, les grands sacrifices et les beaux dévouements. Que de fleurs se sont fanées, que de sentiments sont morts, que d'amitiés se sont éteintes; que de choses s'en sont allées comme les feuilles s'en vont de l'arbre, au moment de l'hiver! — Depuis, nous avons été jetés dans la vie, nous avons peut-être laissé aux buissons de la route bien des lambeaux de nos vêtements; bien des illusions se sont envolées, de bien tristes réalités ont fait saigner nos cœurs; quand j'y songe, je ne puis m'empêcher de pleurer.

Mais alors, tout était rose, la vie nous souriait, l'avenir était magnifique et nous ne songions pas que cet avenir allait bientôt présenter à nos lèvres une coupe où l'on trouve plus d'amertume que de miel. Nous avions tort, je le confesse, mais que voulez-vous, *si crimen est... deliqui*, je ne m'en repens pas.

Du reste, nous savions aussi avoir quelques pensées sérieuses; au besoin on nous les suggérait. C'était un maître qui s'approchait de nous et nous parlait de Dieu, du vrai, du beau, du bien, de cet avenir auquel nous venions de rêver. C'était M. le Supérieur qui nous disait un mot en passant et ce mot savait toujours trouver le chemin du cœur. Le Supérieur fut d'abord ce grand vieillard, aux cheveux blancs, que nous avons perdu et qui savait si bien nous aimer. Puis cet autre qui lui succéda et ne nous aimait pas moins, dont... mais qu'en dirai-je? Il lira peut-être ceci.

Et cela durait jusqu'au soir. Et le soir, on partait après un beau cantique chanté à pleine voix et à plein cœur, sous le ciel bleu. Nous étions joyeux et contents. Toutes ces choses constituaient une somme de bonheur indicible, qui mettait l'âme à l'aise, la dilatait pleinement et par suite nous élevait vers Dieu.

*
* *

Tout cela, c'était fleur de printemps. Le printemps est passé et ses fleurs sont fanées ou se fanent aujourd'hui. Faisons-les revivre quelquefois par la pensée; allons à Mussonville essayer de saisir encore quelque chose de leur parfum évanoui; il n'en est pas de plus doux et qui aille plus droit au cœur.

Êtes-vous comme moi? j'ai vu de bien belles choses dans ma vie : j'ai vu la mer avec ses espaces infinis et les vagues qui déferlent sur le rivage; j'ai vu les montagnes et leurs magnifiques sommets; j'ai vu les monuments splendides que la piété de nos pères a élevés à la gloire de Dieu; j'ai vu bien d'autres merveilleux spectacles. Et cependant, savez-vous quel est le souvenir que je fais revivre le plus volontiers? Ce n'est pas celui de la mer, ce n'est pas celui des montagnes, ce n'est pas celui des superbes monuments. Non, c'est le tableau d'une verte prairie, entourée de grands arbres, traversée par un limpide ruisseau, éclairée par un soleil de printemps. C'est l'image d'un frais bassin sur lequel de légères embarcations se balancent au souffle du vent. C'est l'image d'une allée superbe, au bout de laquelle se dresse une statue de Notre-Dame de Mussonville. Et alors, quand tout cela revit à mes yeux, je prête l'oreille. Et savez-vous ce que j'entends? J'entends, aux pieds de la Vierge, se mêlant au souffle de la brise, au gazouillement des oiseaux, au bruissement des feuilles naissantes, aux mille bruits de l'air, j'entends le chant d'un cantique, le murmure d'une prière, et les larmes me viennent aux yeux.

P.-A. NAUDET.

LA MUSIQUE SACRÉE

« *On ne peut* contenter tout le monde et son père : » La Fontaine l'a dit, et nous en faisons présentement l'expérience. Si nos considérations sur la musique religieuse — auxquelles la *Revue Catholique* a accordé une si gracieuse hospitalité — nous ont valu les approbations les plus flatteuses et les témoignages les plus précieux, elles nous ont, en revanche, attiré deux réponses d'un genre tout différent, mais qui semblent l'une et l'autre avoir quelque prétention à être écrasantes.

A M. l'abbé Seignac-Beck, — qui ne s'est peut-être pas aperçu qu'il mettait dans sa « boutade » beaucoup plus d'« humeur » que nous n'en avions mis dans la nôtre, nous répondrons qu'il est bon de respecter le chant grégorien, mais qu'il ne faut pas confondre respect avec superstition : en outre, l'infaillibilité pontificale ne s'étendant pas aux matières d'art, nous avons le droit de critiquer l'édition de Ratisbonne aussi bien que toute autre.

Arrivons maintenant à la réplique de MM. Limonot et Combes, « élèves de Niedermeyer, » qui, en disciples fidèles, se précipitent dans la mêlée pour la défense de leur illustre maître et de ses ingénieuses théories.

Il est parfaitement exact que nous trouvons « l'accompagnement enseigné par le *maître* » trop barbare; et nous répétons— nous l'allons montrer tout à l'heure — que non seulement ce système conserve et exagère ce que le plain-chant pouvait avoir de rude et de grossier, mais encore qu'il est parfois en opposition formelle avec des principes musicaux reconnus dès le moyen âge. « M'", ajoutent malicieusement MM. Limonot et Combes, connaîtrait-il l'accompagnement moyen âge?» Nous avouons humblement que nous nous en faisons une idée assez vague; mais nos honorables contradicteurs reconnaissent implicitement qu'ils n'en savent pas plus long que nous sur ce point, puisque, pour recommander leurs harmonies, ils n'ont nullement recours à des exemples fournis par le moyen âge, et qu'ils n'invoquent que les règles arbitrairement posées au XIXe siècle par Niedermeyer. —Cet accompagnement moyen âge, lorsqu'il existait — ce qui ne devait pas arriver la plupart du temps — était vraisemblablement fort rudimentaire : mais nous nous refusons à admettre qu'à aucune époque il y ait eu des malheureux assez abandonnés de Dieu et des hommes pour se livrer à des harmonies aussi discordantes que celles que l'on prétend nous infliger de nos jours.

Ce qui n'a pas laissé de nous causer quelque surprise, ç'a été de voir des artistes tels que MM. Limonot et Combes s'inscrire en faux contre notre assertion, lorsque nous constatons que le système Niedermeyer n'est pas d'une application très difficile. « Tandis qu'en deux mois, disent-ils, un organiste médiocre peut apprendre assez facilement l'accompagnement du plain-chant à la moderne, l'accompagnement d'après le système Niedermeyer exige une vraie connaissance de l'harmonie. » En vérité, ces deux augures ont dû avoir grand'peine à se regarder sans rire, lorsqu'ils ont rédigé cette phrase. Si d'ailleurs, comme ils l'affirment, ils ne *craignent rien,* c'est sans doute parce qu'ils ont de bonnes raisons pour compter sur la complaisance d'auditeurs trop bénévoles.

Nous ne nous étions point demandé si le chant devait être placé à la basse et l'accompagnement à la partie supérieure, parce que, à notre avis, c'est là une question d'exécution, qui ne touche pas aux principes mêmes. Cette disposition, il est vrai, se rencontre assez souvent dans la musique. Mais feu Niedermeyer a prononcé magistralement que « le plain-chant, étant un chant, ne fera jamais qu'une très mauvaise basse; » et, du moment que l'oracle a parlé, MM. Limonot et Combes n'ont plus qu'à s'incliner; — on nous permettra de ne pas en faire autant.—Toutefois, l'honorable maître de chapelle de Saint-Ferdinand aurait pu, à l'époque où il exerçait à l'Église Primatiale les fonctions d'accompagnateur, s'assurer par lui-même qu'il y a des organistes qui savent faire autre chose que « barbouiller » à la partie supérieure « un contre-point informe (!) », et pour le talent et la virtuosité desquels nous professons la plus haute estime. — En vertu de ce principe, il faudrait donc supprimer les faux-bourdons, où le chant est fait par les basses, et mettre au rebut les Messes et les divers mor-

ceaux de plain-chant, si richement harmonisés par les Nicou-Choron, les Andrevy, et autres artistes éminents, qui, certes, valaient bien n'importe quel élève de Niedermeyer? Nous savons parfaitement que ce n'est pas là ce qui arrêterait ces messieurs : cela, il est vrai, détruirait, ou peu s'en faut, toute la solennité de nos offices : mais cela aurait l'avantage de simplifier considérablement la tâche des exécutants, tout en leur donnant, aux yeux des naïfs, un certain cachet de science et d'austérité.

Nous avons d'ailleurs l'« agréable regret » de constater que nos adversaires n'ont pu infirmer aucune de nos assertions; et, si parfois ils tentent de le faire, c'est tout simplement en nous prêtant un langage que nous n'avons point tenu. C'est ainsi qu'à propos du passage où la Commission ecclésiastique de Digne recommande l'emploi du dièse dans les finales des 7e et 8e modes, nous n'avons nullement affirmé que cet emploi eût été préconisé par Gui d'Arezzo. Dans le doute, nous n'avons pas cru devoir interpréter en notre faveur le mot *subductio*, dont la signification est contestée, tandis que nos adversaires, par parenthèse, ne se gênent pas pour trancher la question dans leur sens. Nous avons seulement fait observer que, dès le moyen âge, des hommes tels que saint Bernard et Gui d'Arezzo cherchaient, avec plus ou moins de succès, quelques adoucissements à la dureté de certaines relations.

Le moment nous paraît venu de dire quelques mots sur le *triton*. On a voulu voir, sur ce point, une divergence complète entre le plain-chant et la musique moderne, tandis qu'à notre avis il y aurait plutôt lieu de constater une analogie frappante. L'intervalle de *triton* ou de *quarte augmentée*, a-t-on prétendu, n'est pas admis dans le plain-chant, tandis qu'il est usité dans la musique moderne. Assurément, on le rencontre à chaque instant dans la musique : il suffit de monter ou de descendre une gamme quelconque pour trouver l'intervalle de *quarte augmentée* entre la *sous-dominante* et la *note sensible* : le *triton* figure également dans plusieurs accords. Mais on le rencontre aussi dans le plain-chant sans qu'il offre rien de choquant : dans le 5e mode, on le rencontre assez fréquemment entre le *si bémol* et le *mi naturel* (exemple : le *Trait* de la fête de l'Assomption). Nous le remarquons également, entre le *si* et le *fa*, dans les strophes 3 et 4 de la belle prose : *Veni, Sancte Spiritus* (1er mode). Mais il n'a rien de désagréable, lorsqu'on ne change pas de tonalité dans le morceau ou dans la phrase qui renferme le triton, et que l'on parcourt les différents degrés d'une seule et même gamme. — Là où le triton est dur à l'oreille, c'est dans les finales des 7e et 8e modes, – de la prose *Lauda, Sion*, et de l'hymne *Veni, Creator*, par exemple. Cela provient évidemment de ce que l'on passe du ton de *do* à celui de *sol*; ce changement de ton nécessite l'introduction d'une nouvelle *note sensible*. Il n'y a donc qu'à diéser le *fa*, suivant l'excellent conseil de la Commission de Digne, et tout sera sauvé.

C'est dans ce dernier cas que les artistes du moyen âge condamnaient le *triton*, qu'ils appelaient, avec une plaisante indignation, *diabolus in musica*. N'est-il pas remarquable qu'ils aient eu conscience de la dureté et de l'incorrection de cette relation? Qu'ils n'aient pas discerné bien nettement les causes de l'impression désagréable

qu'ils ressentaient, qu'ils n'aient pas su comment y remédier, il n'y a là rien qui doive nous étonner : il eût été bien plus surprenant que l'on fût arrivé du premier coup et sans tâtonnements à constituer l'art musical d'une façon complète et définitive. C'est donc absolument dans les mêmes circonstances que le plain-chant et la musique moderne admettent ou rejettent le *triton*: il n'est proscrit que lorsqu'il aurait pour effet de détruire la tonalité. Ne vaut-il pas mieux, dès lors, moyennant une légère modification, nous conformer à l'esprit du moyen âge que d'appliquer servilement une notation dont nos aïeux reconnaissaient eux-mêmes l'insuffisance?

Par une contradiction assez étrange, ces mêmes musiciens qui soutiennent que, dans le plain-chant, le triton n'a point droit de cité, ne manquent pas de le faire entendre toutes les fois que l'occasion s'en présente. Ils feront le *fa naturel* dans les finales du *Lauda, Sion*, du *Veni, Creator*, et toutes celles du même genre : ils termineront l'accompagnement de l'air de psaume du 8e mode en frappant sur le *la* un accord de *fa majeur*, pour conclure par l'accord de *sol majeur*. Ainsi, ces Messieurs exécuteront des mélodies et des harmonies que nos pères eux-mêmes qualifiaient à bon droit de *diaboliques*, et ils se donneront pour les continuateurs des théories musicales du moyen âge et pour les régénérateurs du plain-chant! Si c'est là de la logique, il faut convenir qu'elle n'est pas des plus rigoureuses.

C'est donc en vain que l'on veut établir une différence complète et radicale entre le plain-chant et la musique moderne. Notre conviction, au contraire, est qu'il ne peut y avoir deux musiques ni deux harmonies, — quoi qu'en aient dit Niedermeyer et son école. Le plain-chant est un art incomplet, nous le reconnaissons, mais dont les principes ne sont nullement opposés à ceux de la musique moderne. Osera-t-on soutenir qu'ils n'avaient pas le sentiment de notre tonalité, les auteurs de la messe du 5e mode, du *Stabat*, du *Vexilla Regis* et de tant d'autres admirables morceaux? Et, en général, la tonalité n'est-elle pas parfaitement établie dans les morceaux des 1er, 5e et 6e modes? N'est-elle pas encore fort apparente dans les 2e, 7e et 8e modes? Il est vrai que, dans les deux derniers, elle n'est pas parfaite, car les morceaux finissent ordinairement en *sol*, tandis que, surtout dans le 8e mode, c'est le ton de *do* qui domine la plupart du temps. Il serait assez difficile de déterminer la tonalité du 3e mode et surtout du 4e. Là encore, néanmoins, nous retrouvons un indice de l'intuition musicale des compositeurs du moyen âge dans la finale, en *la mineur*, du psaume du 3e mode, et dans le *si bémol* qu'admet le 4e mode lorsque le ton de *fa majeur* l'appelle naturellement.

Que l'on ne cherche pas non plus à ergoter sur le double sens du mot *dominante*, sous prétexte qu'en plain-chant on désigne ainsi la note qui revient le plus souvent dans la mélodie, tandis qu'en musique la *dominante* est toujours placée au 5e degré au-dessus de la tonique. C'est là une simple question de mots ; la répétition plus ou moins fréquente d'une note dans un chant ne saurait en altérer la tonalité : ainsi, la véritable *dominante* du 2e mode, c'est *la*, et non pas *fa ;* celle du 6e mode, c'est *do* et non pas *la*.

Nous l'avons déjà dit : dans la musique comme dans tous les autres arts, les faits ont précédé les lois. Les artistes du moyen âge n'avaient

guère pour guide que leur génie naturel. C'est d'après leurs œuvres, et d'après l'observation des divers phénomènes mélodiques et harmoniques, que l'on est arrivé à découvrir et à formuler les lois qui régissent aujourd'hui l'art musical. Il a fallu nécessairement connaître les choses avant les mots. Rien d'étonnant à ce que nos pères n'aient pas atteint le but du premier coup; mais, ainsi que nous l'avons démontré, les rapports entre le plain-chant et la musique moderne l'emportent de beaucoup sur les divergences; et nos adversaires se trompent manifestement, lorsque, dans des imperfections et des tâtonnements inévitables, ils prétendent voir l'application d'un système opposé aux théories modernes.

(A suivre.) ***

LE SOLEIL[1]

Soleil, astre de flamme, effroyable fournaise
De métaux bouillonnants, gouffre et chaos de braise
Qui rayonne et tournoie au milieu du ciel bleu,
Formidable océan dont les vagues de feu,
Comme les flots des mers, s'entrechoquent entre elles
En jets tourbillonnants ou gerbes d'étincelles,
Ardent flambeau qui luis de ta propre clarté,
Globe énorme et brûlant dans l'éther emporté,
De chaleur, de lumière intarissable source,
Depuis la première heure où commença ta course,
Dans l'espace des cieux à ton essor prescrit
Par l'ordre sans appel de l'invisible Esprit,
Tu suis, masse docile et sphère obéissante,
Ton immuable orbite et sa courbe constante.

Vers ton centre attirée, et tournant alentour,
Notre terre te doit et la nuit et le jour.
Tour à tour plus distant ou plus près de ta sphère,
Notre globe par toi s'échauffe ou se tempère,
Se meut, en alternant, de l'ombre à la clarté,
Du froid à la chaleur, de l'hiver à l'été.
Au vaste sein des eaux constamment remuées,
Tes agiles rayons, pour former les nuées,
Vont changer en vapeurs les flots des grandes mers
Qu'ils rappellent vers toi dans les hauteurs des airs.

Ainsi, par toi, le sol s'humecte ou se ressuie :
La neige bienfaisante et la féconde pluie,

(1) Poésie couronnée aux Jeux-Floraux (3 mai 1885).

Pénétrant dans son sein, y font germer sans bruit
Les principes cachés; puis, pour mûrir le fruit,
Tes rayons reparus, à travers nos campagnes,
Prodiguent la chaleur des plaines aux montagnes.
Tu fais, actif et doux, reverdir nos forêts,
Tu fais naître et grandir les herbes dans nos prés,
Les blés dans nos sillons, et c'est toi qui nous donnes
Les fleurs de nos printemps, les fruits de nos automnes.
Sans toi nous n'aurions pas la vigne du coteau
Qui revêt nos rochers de son flottant manteau,
Les vagues des moissons ondulant dans les plaines,
Ni des vents attiédis les suaves haleines.
Sans toi nous n'aurions rien; tout périrait sans toi :
Animaux, végétaux, nous-mêmes. C'est la loi.
Rien ne naît sans chaleur, rien ne vit sans lumière.
Et si tu t'éteignais, aussitôt notre terre,
Globe mort et glacé, ne serait qu'un désert
Inhabitable et nu qui roulerait dans l'air.

Mais quand nous méditons sur la source féconde
D'où toute vie à flots déborde sur le monde,
En attachant sur Dieu nos regards, en rêvant,
Seul devant l'infini, qui ne s'est dit souvent,
A l'heure où tu souris dans le jour qui commence,
Soleil, quand ta lumière emplit l'espace immense
Et que ton disque pur sur nos fronts resplendit :
« Le soleil est bien grand et l'homme est bien petit ;
Mais au regard de Dieu, de notre commun Maître,
Du Créateur de tout, et du souverain Être,
Qu'es-tu donc, dans ta gloire, ô soleil triomphant?....
Moins qu'un grain de poussière au regard d'un enfant. »

Dans le ciel infini, d'autres soleils sans nombre,
De l'espace sans fond, percent l'abîme sombre.
Et lorsque nous voyons, dans une nuit d'été,
Parvenir jusqu'à nous leur tremblante clarté,
Ce rayon vacillant nous apparaît si pâle
Qu'on le dirait voilé par un globe d'opale.
Et ces astres pourtant, foyers prodigieux,
Sont plus puissants que toi, plus que toi lumineux.
Depuis des milliers d'ans, à travers l'étendue,
Ils versent à torrents leur flamme répandue,
Sans pouvoir épuiser l'inextinguible feu
Allumé dans leur sein par le souffle de Dieu.
Éblouissants et purs ils vont flambant sans cesse,
Et leur éloignement fait seul leur petitesse,
Quand ta proximité fait seule ta grandeur!

Des mystères du ciel étrange profondeur!
Tous ces astres brûlants, avec leurs satellites,

Par des chemins certains, dans l'éther sans limites,
Impétueux et prompts plus que l'aile du vent,
Vers l'impossible but qu'ils s'en vont poursuivant
Et n'atteindront jamais, en tournant sur eux-mêmes
Tourbillonnent sans fin... Insondables problèmes!
Le rayon qui ce soir a lui devant mes yeux,
Volant comme l'éclair, voyage dans les cieux,
Pour arriver à moi, depuis cent mille années!

O plaines de l'azur d'astres illuminées,
Soleils qui vous levez derrière des soleils,
L'un après l'autre éclos dans les lointains vermeils,
Millions, milliards de planètes, d'étoiles,
Que l'œil de l'homme peut entrevoir sous leurs voiles,
Mondes sans nom jetés aux confins du réel,
O constellations qui roulez dans le ciel
Comme un fleuve de lait vos vagues onduleuses,
Sirius, Orion, comètes, nébuleuses,
Diamants qui brillez au front du firmament,
Et que relie entre eux un infrangible aimant,
Majestueux témoins de la Cause éternelle,
Vous êtes grands et beaux, mais plus grande et plus belle
Que les étoiles d'or et les soleils en feu,
L'âme, atome qui pense et qui connaît son Dieu,
Qui, lorsque vous mourrez, revivra dans la gloire,
L'âme immortelle et libre a sur vous la victoire!

GASTON DAVID.

LE DÉLUGE BIBLIQUE

DEVANT

la Foi, l'Écriture et la Science.

Sous ce titre, M. l'abbé Motais, professeur d'Écriture Sainte et d'Hébreu au Grand-Séminaire de Rennes, vient de faire paraître, chez Berche et Tralin, éditeurs (rue de Rennes, 69, Paris), un ouvrage fort remarquable, dans lequel il soumet à l'appréciation des exégètes, des théologiens et des savants, une intéressante solution des graves difficultés opposées, en ces temps, au fait de l'universalité du déluge biblique, par la géologie, la physiologie et la linguistique.

Cette solution est d'ailleurs proposée avec la réserve respectueuse qui convient en ces matières. Savamment établie et envisagée à fond sous tous les aspects qu'elle comporte, elle renferme une foule de thèses incidentes dont l'exposé, basé sur une érudition puisée aux sources, fait de l'ouvrage de M. Motais un livre très utile à étudier pour un ecclésiastique, même en dehors du but important que l'auteur y poursuit.

E. PESNELLE.

DEUX EAUX-FORTES

Chapelle de Saint-Siméon. — Église de Bieujac

L'église de Saint-Siméon, à laquelle appartient la chapelle de la Renaissance qui fait le sujet de la charmante gravure que M. le baron Jules de Verneilh offre aujourd'hui aux lecteurs de la *Revue Catholique*, s'élève sur le côté septentrional de la rue à laquelle elle a donné son nom, entre les rues Arnaud-Miqueu et du Pas-Saint-Georges. Sa construction remonte au commencement du XIVe siècle. Cette église n'offre qu'un médiocre intérêt archéologique, comme presque toutes les anciennes églises paroissiales de Bordeaux; elle est très petite, et n'avait primitivement qu'une seule nef. On y a ajouté, sous le règne de François Ier, la chapelle que M. de Verneilh a si gracieusement gravée. Nous aurions désiré faire connaître le nom de l'auteur de ce joli petit monument; mais il nous a été impossible de rassembler les lettres de son monogramme, qu'il avait pris soin de graver sur un cartouche placé au-dessus de l'autel.

La paroisse de Saint-Siméon, qui a été aussi nommée, au XVIe siècle, Saint-Barthélemy, était bornée, au sud, par le mur romain; à l'est, par la paroisse Saint-Pierre; au nord, par celle de Saint-Mexent, dont le *Magasin Universel* a remplacé l'église; à l'ouest, par celle de Saint-Projet, dont le clocher est encore debout.

M. Teysonneau a établi dans l'église Saint-Siméon une fabrique de conserves alimentaires; la chapelle de la Renaissance y sert d'atelier.

LEO DROUYN.

Nous serions heureux que l'eau-forte représentant la nouvelle église de Bieujac inspirât à MM. les Curés, restaurateurs ou bâtisseurs d'églises, la pensée de choisir pour architecte M. Léon Drouyn. Initié de bonne heure à tous les secrets de l'archéologie religieuse par un père dont l'éloge serait superflu, et brillant lauréat de la grande école nationale d'architecture à Paris, M. Léon Drouyn sait traduire en belles et solides œuvres les règles de son art — sans dépasser les crédits votés. Double talent auquel l'église de Bieujac sert de preuve, et qui mérite d'être signalé dans cette *Revue*.

L'*Aquitaine* du 20 mars rendait hommage à M. Léon Drouyn dans les termes suivants : « Mardi, 19 mars, M. Fallières est allé bénir la nouvelle église de Bieujac. Les doyens de Langon et d'Auros, entourés de la plupart des curés de ces deux cantons, assistaient à la cérémonie..... Le nouveau sanctuaire fait le plus grand honneur au talent de son habile architecte, M. Léon Drouyn. M. le Curé de la paroisse a lu, du haut de la chaire, une allocution dont voici le texte : « ..... Mes paroissiens étaient dignes des faveurs de la Providence et la Providence les a favorisés. Ils ont reçu d'elle ce qui leur manquait pour couronner l'œuvre, et son gracieux clocher s'élèvera bientôt au chevet de la nouvelle église.

« Ils étaient dignes aussi d'avoir un architecte parfait, sachant faire beaucoup et bien avec des ressources relativement modiques, et cet architecte ils l'ont trouvé.... »

M. le Vicaire général a pris aussitôt la parole pour féliciter, dans un langage plein de cœur et de distinction, le digne pasteur et les habitants de Bieujac du zèle admirable dont leur magnifique église est une preuve éclatante. »

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE BORDEAUX

(Suite.)

XIII

MARC-ANTOINE DE GOURGUE

1616–1628

Monseigneur,

..... *Encor que ce soit la coustume d'escrire les louanges de celuy qu'on choisit pour deffenseur de son œuvre, je ne puis célébrer les vostres, parce que la portée de mes forces, vostre humeur et rare modestie ne me le permettent. La réputation que vous avez acquise en l'exercice des charges de conseiller au grand conseil, de maistre des requestes, et président es emplois et commissions importantes que vous avez tousjours heureusement executées* (1), *les publient assez; et surtout que vous estes* le premier nay dans ceste province, *qui, despuis l'establissement de ce parlement, a esté honoré de la charge de premier président, en laquelle vostre piété et zèle singulier au public et bien de la justice se sont assez fait paroistre ès fondations des maisons religieuses, ornemens et réparations que vous avez fait faire au Palais, les punitions exemplaires des pirates et de Agrilemont, gouverneur de Fronsac et de Caumont, qui, mesprisant l'authorité du roy et du parlement et contre la volonté*

(1) M. de Gourgue avait été chargé, sous Henri IV, de deux missions importantes : « l'une en Suisse, et l'autre sur la frontière d'Espagne, pour surveiller et organiser le « passage des Maures, que le roi Philippe III venait d'expulser de ses états. » (Boscheron des Portes, *ibid.*, t. I, p. 425.) Pendant la minorité de Louis XIII, il fut également chargé de toute la conduite et direction de ce qu'il convenait de faire sur la même frontière pour le mariage du roi. (La Chesnaye des Bois.)

du Prince, auquel appartiennent les places, imposoit subsides, s'attribuoit les deniers royaux, fouloit les vassaux desdites places par exactions et contributions; dont ayant donné advis au roy, la condamnation à mort s'en ensuivit, avec applaudissement du public (1). *Sans parler de vos autres actions publiques, embellies d'une rare et excellente érudition, admirées par ceux qui tiennent les premiers rangs en cet estat et par le roy mesme, séant en son lict de justice.*

L'on se promettoit ces fruicts des premières fleurs et germes de vostre jeunesse, employée à l'estude sous Balfour (2), *Scaliger* (3) *et autres grands personnages, comme nous voyons par le jugement que Lipse* (4) *fait de vous en une de ses epistres. Vous n'aviez atteint dix-sept ans que j'eus l'honneur de lire avec vous le Code en un an, sans qu'en cet âge, ny depuis, vous vous soyez laissé divertir ou emporter par les vanitez et delices qui abondent aux maisons riches et opulentes, comme estoit la vostre. Je ne veux parler de vos ayeuls paternels et maternels, Jacques de Lau, seigneur de Camortères* (5), *et Jean d'Aspremont, seigneur et baron de Roquocor* (6), *ny de la valeur du capitaine de Gourgue, vostre oncle* (7), *qui, à ses frais et despens et de feu Monsieur vostre père,*

(1) Sur le procès et la condamnation d'Hercule d'Argilemont, *homme robuste et bien estofé*, gouverneur des chateaux de Fronsac et de Caumont pour le comte de Saint-Paul, consulter l'*Histoire du parlement de Bordeaux*, p. 414; la *Chronique de Gaufreteau*, p. 77 et 499, et les *Archives historiques de la Gironde*, t. II, XIV, XVII, et XVIII.

(2) Me Robert Balfour, natif d'Écosse, principal du collège de Guienne et docteur régent de l'Université de Bordeaux, obtint, en avril 1603, des lettres de naturalisation. (*Archives départements. de la Gironde*, B. 49, fo 372.) — Voir encore l'*Histoire du collège de Guienne*, par E. Gaullieur, Paris, 1874, in-8o, p. 391 et suiv.

(3) Joseph Juste Scaliger, l'un des plus grands écrivains de son siècle, né à Agen le 4 août 1540, mort à Leyde le 21 janvier 1609, où il enseignait les belles-lettres depuis plusieurs années. — Sur Scaliger et ses relations avec quelques bordelais célèbres, lire la savante introduction écrite par M. R. Dezeimeris, correspondant de l'Institut, en tête des *Remarques et corrections d'Estienne de la Boëtie sur le traité de Plutarque intitulé* ΕΡΩΤΙΚ'ΟΣ' (*Publications de la Société des Bibliophiles de Guyenne*, Bordeaux, 1867, in-8o).

(4) Juste Lipse professa pendant de longues années à Louvain avec tant de réputation, que de toutes parts on accourait pour suivre ses leçons. Lipse mourut en 1606.

(5) Izabeau du Lau, sœur de Jacques du Lau, seigneur de Camortères, avait épousé Jean de Gourgue, grand-père paternel du premier président.

(6) Jehan d'Aspremont, seigneur et baron de Roquecor, aïeul maternel de Marc-Antoine de Gourgue, fit son testament le 19 mars 1586, devant Molinier, notaire. (*Archives départements. de la Gironde*, série E, familles.)

(7) La Société des Bibliophiles de Guienne a publié, en 1867, une nouvelle version de la *Reprise de la Floride*, précédée d'une préface, par M. Tamizey de Larroque.

esquippa une flotte de navires avec laquelle il vengea l'honneur de la France, chassant les Espagnols de la Floride, d'où ils avoient honteusement peu auparavant déchassé les Francois, se rendit maistre de trois forteresses qu'ils y occupoient, et les ayant desfaits, avec la despouille et artillerie marquée des armes d'Espagne retourna victorieux en cette ville de Bordeaux en l'an 1598, ce quy a esté descrit au long par La Popelinière, au livre des Trois Mondes (1) *et autres historiens francois, allemans, espagnols et anglois. Ny des faveurs et biens faits dont quatre ou cinq rois ont rémuneré la fidelité et longs services rendus par feu Monsieur vostre père, ny de l'alliance que vous avez prise, ayant espousé la petite fille de Jean Tuder, qui, en l'établissement de ce parlement en 1462, fut fait premier président.*

Tous ces honneurs n'ont jamais rien diminué ny alteré vostre modestie et humble débonnaireté naturelle. C'est pourquoy je n'ay pu choisir un meilleur deffenseur de mon œuvre contre la calomnie, estant le premier en cest auguste sénat, d'où le principal sujet sur lequel j'escris se dérive et où il se desgorge par après, ainsi que les fleuves ont et leur force et leur retour, en la mer. Vous y verrez les arrestz que vous avez prononcez (2).....

Ce bel éloge de M. de Gourgue, écrit par un contemporain, presque un compatriote, ne méritait-il pas d'être réédité? Girard, le panégyriste du duc d'Epernon, l'adversaire sinon l'ennemi du premier président, n'a-t-il pas été obligé de son côté de reconnaître « la force et « l'éloquence de cet homme, petit et faible de corps, mais grand « d'esprit et de courage, et qui a laissé une si belle mémoire qu'il passe « parmi tous ceux qui l'ont connu pour un des grands hommes que le « parlement ait eus pour chef. » *Le plus grand de tous,* ajoute avec raison M. Boscheron des Portes.

Issu d'une très ancienne famille originaire de Gascogne et dont tous les membres s'illustrèrent au service du pays, Marc Antoine de Gourgue était fils d'Ogier, vicomte de Juillac, seigneur de Montlezun, Gaube, Roquecor, la Rochechandry, Vayres et autres lieux, intendant en Guyenne, conseiller d'état, gouverneur des finances de

(1) *Les trois mondes*, par Lancelot Voisin de la Popellinière, Paris, 1582, in-4°.

(2) Epistre sur le *Commentaire de la coustume de Bordeaux*, adressée le 1er février 1621 par Bernard Automne, jurisconsulte et advocat, à Monseigneur Marc-Antoine de Gourgue, vicomte de Juillac, baron de Vayres, conseiller du roy en ses conseils d'Estat et privé et premier président en son parlement de Bordeaux. (*La conférence du droit françois avec le droit romain, civil et canon*, Paris, 1644, in-f°, 2e partie, p. 553.)

la province (1), et de dame Finette d'Aspremont, sa seconde femme (2). Reçu avocat au parlement de Bordeaux le 31 mars 1593 et conseiller au grand conseil le 10 août 1596, Marc-Antoine de Gourgue (3) fut nommé maître des requêtes le 10 mai 1604 et reçu président à mortier au parlement de Bordeaux le 23 décembre 1613, sur des provisions datées du 21 juin précédent (4). Enfin le 27 décembre 1616, le roi l'investissait de la charge de premier président au parlement de Bordeaux, en remplacement de M. Mangot, nommé secrétaire d'État (5). Le 13 avril suivant, M. de Gourgue faisait, en cette qualité, son entrée à Bordeaux (6).

Le cadre imposé à cette étude nous permet à peine d'analyser les principaux faits de la vie politique du premier président de Gourgue. Son nom et sa personne se trouvent si intimement liés à tous les événements de cette époque, que, écrire sa vie, serait entreprendre l'histoire de la Guienne pendant une période des plus mouvementées. Laissant de côté la lutte que, au nom de la compagnie, le premier

(1) Une pièce du plus haut intérêt, le testament d'Ogier de Gourgue, a été retrouvé grâce aux patientes recherches du bienveillant directeur de cette *Revue*, M. l'abbé Pailhès. Communiqué aux *Archives Historiques de la Gironde*, ce document sera reproduit dans un des premiers volumes édités par cette Société.

(2) Ogier de Gourgue avait épousé en premières noces Jeanne de Pareige (ou Paraige), sœur des présidentes de Mesmes et de La Lanne. De ce mariage était née une fille, mariée en 1588 à Denis de Mullet, avocat général au parlement de Bordeaux, dont il sera plus amplement parlé dans la seconde partie de ce travail.

De son côté, Finette d'Aspremont était également veuve lorsqu'elle épousa, le 16 août 1674, Ogier de Gourgue. De son premier mari, Jacques de Pontac, seigneur de Haut-Brion, greffier en chef du parlement de Bordeaux, elle n'avait eu qu'une fille, Marguerite, qui épousa César de Bourbon, comte de Busset.

(3) Le président n'ajoutait pas l's finale que presque tous les historiens joignent au nom de Gourgue. Pareille remarque a été déjà faite, pour d'autres membres de cette famille, par M. Tamizey de Larroque, dans l'ouvrage déjà cité : *La reprise de la Floride*.

(4) Moreri; La Chesnaye des Bois; *Reg. Sec.; Archiv. département. de la Gironde.* — M. de Gourgue paya sa charge de président à mortier *six vingt mille livres*, plus 432 liv. pour le marc d'or. Ses gages n'étaient que de deux mille livres.

(5) *Archiv. département. de la Gironde*, B. 53, f° 11.

(6) Les jurats, prévenus de son arrivée « l'allèrent incontinent saluer, offrir le service de la ville et luy faire entendre la bonne intention qu'ils avoient de le servir « et honorer, tant en conséquence des commandements que S. M. leur en faisoit, « que d'autant ledit sieur président avoit aymé tousjours le corps de ville, à l'imitation de feu M. le général de Gourgues, son père, et que c'est un personnage vertueux et digne d'estre chéri et honoré d'un chascun. » (*Chronique Bordeloise*, p. 169.) — Sur Ogier de Gourgue, décédé à Bordeaux le 20 septembre 1594, et les obsèques qui lui furent faites, consulter la *Chronique d'Et. de Cruzeau*, t. I, p. 97.

président eut à soutenir contre le duc d'Epernon, le plus despotique de tous les gouverneurs, lutte qui dura plusieurs années et ne cessa que par la médiation du cardinal de Sourdis (1), nous ne retiendrons des actes de M. de Gourgue que les plus particuliers et les plus marquants.

Le 11 juin 1625, M. de Soubise (2), l'un des chefs du parti réformé de France, agissant de concert avec le duc de Rohan, entrait « dans la ri-« vière de Bourdeaux avec soixante et quatorze voiles, tant navires de « guerre, pataches, traversiers que chaluppes (3); » son projet était de faire une descente en Médoc et de ravager cette contrée.

Le premier président était au palais lorsque cette nouvelle lui parvint. « Soudain il fit assembler les Chambres et appeler les jurats; il « leur proposa de pourvoir aux gardes de la vilie et au désarmement « des religionnaires, plus pour diminuer le soupçon et l'aigreur du « peuple contre eux, que pour la seureté de la ville : ce qui fut ordonné « et executé le mesme jour par deux conseillers du parlement en cha-« cun quartier, assistés d'un des jurats.

« Le parlement aussi chargea ledit sieur premier président de pour-« voir le mieux qu'il pourroit à la sureté du dehors, et lever pour cest « effect quelques compagnies, attendant l'ordre plus ample de M. d'Es-« pernon; comme aussi aux occurences du dedans, assembler quand « besoin seroit quelques présidents et conseillers, thrésoriers de « France et les jurats de la ville; et aussi d'emprunter les sommes « nécessaires pour la despence de l'armement, sous l'obligation des

(1) Tous les détails de cette lutte ont été fidèlement rapportés par M. Boscheron des Portes, t. I, p. 421 et suiv. Voir encore *La Reprise de la Floride*, ibid., p. 18, et l'ouvrage de M. de Villepreux : *Le premier président de Gourgues et le duc d'Epernon*, Paris, 1870, in-8°. — Dans les *Observations historiques sur le testament politique du cardinal de Richelieu*, mises à la suite de ce testament (édit. in-8°, Paris, 1764, t. II, p. 193), on trouve les lignes suivantes se rapportant à ce différend : « Incontinent après (1624) le duc (d'Epernon), alors gouverneur de Guyenne, par sa « hauteur, se fit des affaires avec le parlement de Bourdeaux, sous le président de « Gourgues, *plein de vigueur et d'esprit*, qui persuada facilement le cardinal irrité « (contre le duc), de prendre le parti de sa compagnie. Ces mêmes affaires revin-« rent souvent et d'autres plus fâcheuses encore avec Henri de Sourdis, archevêque « de Bordeaux, créature du cardinal, qui prit toujours sa défense comme il y étoit « obligé. »

(2) Benjamin de Rohan, seigneur de Soubise, frère cadet d'Henri de Rohan, prince de Léon, comte de Porhoët, duc et pair de France, le héros des dernières guerres de religion. Soubise mourut à Londres, le 9 octobre 1642 et fut enterré dans la chapelle de Westminster.

(3) *Mercure François*, t. XI, p. 790.

« principaux du parlement (1), et attendant que S. M. y eust pourveu.

« Aucuns de la lie du peuple de Bourdeaux, pressez de la necessité, « l'occupation de la rivière les empeschant de gagner leur vie de leurs « mestiers, se laissèrent séduire par ceux qui, sous prétexte d'en vouloir « aux religionnaires, desiroient le pillage de la ville et le commencer « par quelque religionnaire pour continuer par les principaux officiers « et habitans : accusans, surtout le premier président, de ce qu'il pro- « tégeoit lesdits religionnaires, ne permettant qu'il leur fust mesfait, « à quoy il estoit obligé par tant d'édicts et déclarations du Roy et « pour le bien de son service qui ne permettoit *que d'une guerre de re-* « *bellion on fist une guerre de religion.* Ce qui eust esté tripler les for- « ces de Soubise et donner pretexte au Roy de la Grand'Bretagne et « aux estats des Provinces Unies de refuser à S. M. le secours qu'ils luy « avoient offert pour son armée navalle, du succez de laquelle despen- « doit en partie celle des affaires du Roy ez provinces de Guyenne et « du Poictou, et la liberté du commerce.

« Le Parlement, adverty qu'ils commencoient de s'armer et attrou- « per, manda les jurats, ausquels le premier président ayant représenté « combien il importoit d'estouffer ce mal en sa naissance et combien « un semblable avoit causé de ruine et désolation à la ville de Bour- « deaux en 1547, et la severité que l'on avoit usé lors contre les « magistrats pour ne s'y estre opposé avec assez de vigueur, il leur « prononca un arrest portant injonction à tous exempts et privilegiez « d'aller ou envoyer à la garde, et à tous ceux qui voudroient porter « les armes de s'enroller ez compagnies qui se dressoient, avec deffen- « ses aux autres habitants de s'armer sans commandement du ma- « gistrat. »

« Aucuns des jurats assistans à la publication de cest arrest, tout le « menu peuple acheva de prendre les armes avec des parolles très in- « solentes. Mais cette précaution ou remede advanca et fit avorter « ceste conspiration, car la sédition eust esté du tout allumée si les pa- « trouilles continuelles des jurats, tant de jour que de nuit, assistez de « quelques officiers du parlement et des principaux bourgeois, ne l'eust

(1) Le 22 mai 1633, le premier président d'Aguesseau écrivait au garde des sceaux, recommandant à sa protection les héritiers de son prédécesseur, et le conseiller de Gaufreteau, poursuivis pour le paiement *de vingt-quatre mille livres empruntées par ordonnance du parlement pour subvenir à l'armement qui fut fait pour repousser les rebelles qui estoient descendus au pais du Médoc.* (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XVIII, p. 422 ; document communiqué par M. Tamizey de Larroque).

« dissipée; joinct que ceste populace confuse demeura sans chef, mal « lors d'autant plus périlleux en ce qu'il pouvoit donner entrée dans la « ville au sieur de Soubise et aux siens (1). »

L'initiative et la courageuse résistance déployées par le président permirent au roi de pourvoir avec efficacité à la sureté de la province. Bientôt M. de Soubise, craignant de se voir toute retraite coupée, leva le camp qu'il avait établi à Saint-Estèphe et se rembarqua avec tant de précipitation qu'outre « les malades et soldats éparz de son armée, « il laissa entre les mains des goujatz des troupes royales ses armes, « chevaux et bagages et beaucoup de vivres. »

Vers cette époque(2) fut rendu un arrêt du conseil privé du roi ordonnant qu'à l'avenir les pays et vicomté de Soule, annexés au Parlement de Pau, lors de l'érection de ce corps, en seraient détachés et placés à l'avenir, *et tout comme autrefois*, dans la juridiction de celui de Bordeaux. Sollicité par M. Me Arnaud Doihénart, syndic et député des trois états de la Soule (3), cet arrêt, prononcé le 13 mai 1626, portait en substance que le roi, désirant favorablement traiter un pays qui, *de toute antienneté, avoit rendu des preuves nombreuses de sa fidélité à la couronne, sans que les antiens roys de Navarre, d'Aragon, d'Angleterre ny aultre, quelques efforts qu'ils ayent entrepris, ayent peu esbranler ceste résolution,* considérant de plus que ces mêmes peuples faisaient profession de la religion catholique, tandis que le Parlement de Pau était composé en grande partie de gens de la R. P. R., — il était de l'intérêt général et particulier de ces peuples de dépendre d'une com-

(1) *Mercure François, ibid.*

(2) A la date du 9 décembre 1626, on trouve, publiée par M. T. de L., dans le t. IV, (p. 241) des mêmes *Archives historiques*, la *Protestation du premier président du parlement de Bordeaux touchant le rang et séance alternative qui a été ordonnée entre lui et le premier président du parlement de Grenoble, en l'assemblée des notables, l'an 1626.*

(3) Arnaud Doihénart (*il signait ainsi*), l'un des historiens les plus éclairés de son temps, l'auteur de la *Notitia utriusque Vasconiæ* et de nombreuses poésies basques. Fils de Me Arnaud Doihénart, procureur du roi au pays de Soule, et de Dlle Jeanne Detchart, proche parent de Me Pierre Doihénart, syndic général et principal du pays et vicomté de Soule, dont le nom se retrouve fréquemment dans la garde note de Bordeaux, de 1595 à 1610, comme chargé des intérêts de la vicomté, — Arnaud Doihénart avait été envoyé tout jeune dans la capitale de la Guienne. De 1615 à 1617, il se qualifie *escholier en l'Université de Bordeaux;* en 1618 et 1619, *licencié ez lois;* en 1622 et 1623, *avocat en la cour de parlement et practiquant le palais.* A partir de cette époque il prend la qualité d'*avocat au siège de Licharre, scaindicq et depputé du tiers estat du pays de Soule.* (Archiv. départ. de la Gironde, minutes de Mes Lavialle et Mauclerc).

pagnie professant les mêmes croyances. Le 5 septembre suivant, une commission royale, ordonnant l'exécution immédiate de l'arrêt ci-dessus, fut adressée à Gabriel Detchard, procureur du roi dans la vicomté (1). Ce ne fut qu'en 1628, et après plusieurs lettres de jussion et menaces d'intervention directe, que le Parlement de Pau consentit à cette séparation : pendant près d'un quart de siècle, cette compagnie devait poursuivre de sa vengeance les deux hommes de cœur qui, en cette circonstance comme en bien d'autres, s'étaient entièrement consacrés aux intérêts de leur pays (2).

Le dernier acte de cette belle vie de magistrat devait être fatal à M. de Gourgue. Le cardinal de Richelieu, ayant jugé à propos, dans l'intérêt de sa politique, d'envoyer en province des commissaires à titre extraordinaire, chargea Abel Servien, alors conseiller d'état et maître des requêtes, de se rendre à Bordeaux pour y régler, avec le parlement, divers points litigieux. En présence d'une mission aussi vague, la cour accueillit très froidement l'envoyé du ministre : de part et d'autre les premiers rapports furent empreints d'une grande réserve. Mais l'intendant ayant cru pouvoir exciper de sa charge pour interro-

(1) M. Me Gabriel Detchart, beau-père de l'historien Doihénart — (il avait, en premières noces, épousé la mère de celui-ci, Jeanne Detchart, veuve, dès 1595, de Pierre Doihénart) — avait également suivi les cours de l'Université de Bordeaux. Avocat au parlement de cette ville, on le voit, dès 1604, remplissant les fonctions de procureur du roi au pays et vicomté de Soule et maître des requêtes ordinaire de l'hôtel et maison de Navarre. Gabriel Detchart et M. Me Jacques Doihénart, conseiller du roi, en sa cour du parlement de Saint-Palais et chancellerie de Navarre, jouèrent un certain rôle durant la minorité de Louis XIII. Appelés plusieurs fois à la cour, chargés de nombreuses missions, ils coopérèrent activement à la réunion de l'ancien domaine d'Henri IV à la couronne (*Ibid.*, minutes de Me Mauclerc).

(2) Décrétés de prise de corps, condamnés à être décapités, brûlés en effigie, poursuivis, traqués comme des criminels ou des malfaiteurs par les officiers du parlement de Navarre, Arnaud Doihénart et Gabriel Detchart, dont tous les biens avaient été saisis et confisqués, furent obligés de se réfugier à Bordeaux et d'invoquer la protection du roi. Des lettres patentes d'avril 1627 et mai 1629, cassant et annulant toutes les procédures faites contre eux, défendent au parlement de Navarre de les inquiéter davantage : un arrêt du conseil porte, à cette dernière date, qu'ils seront rétablis dans leurs biens et *bonne fame*. En 1639, le roi désirant reconnaître les services d'Arnaud Doihénart lui fit expédier en brevet, en faveur de son jeune fils, Gabriel Doihénart, les provisions d'une charge de conseiller-procureur en la sénéchaussée de Navarre, au siège de Saint-Palais. VINGT-DEUX ANS APRÈS, Gabriel Doihénart n'avait encore pu vaincre la résistance du parlement de Pau et se faire recevoir dans cet office. *Le 21 juin 1661*, le roi était obligé de lui délivrer de nouvelles lettres, suivies d'ordres exprès touchant sa réception (*Ibid.*, Registres du parl. B. 54, fos 233 et suiv., et B. 60, fos 148 et suiv.).

ger un prisonnier enfermé à la conciergerie, le parlement, désireux de prévenir toute nouvelle entreprise, rendit aussitôt un arrêt « portant « défense aud. Servien d'executter aucune commission dans le res- « sort, sans, au préalable, avoir présenté à la compagnie, celle dont « il avoit été lui-même chargé. »

Sur la plainte du maître des requêtes, cet arrêt fut cassé par le conseil du roi et trois membres du parlement mis en interdit. En même temps le premier président recevait ordre de se transporter au camp de la Rochelle pour, en présence du roi, rendre raison des décisions de la cour (1). Une première députation du parlement ayant, mais vainement, tenté par deux fois de pénétrer jusqu'au roi, M. de Gourgue partit aussitôt avec MM. de Briet, Le Comte et de La Roche. Arrivés à Surgerès et introduits auprès du prince, on sait par quelles fières paroles le président commença son discours : « *Sire*, dit-il, *il est bien estrange et sans exemple que, par deux fois, les députés de vostre parlement se soient présentés pour faire leurs remontrances sans être ouïs.....* »..... On rapporte que ces premiers mots émurent si profondément le roi que, quittant son siège et s'avançant au-devant de M. de Gourgue, il lui dit d'un ton courroucé, en le saisissant par sa robe : *A genoux, petit homme, devant votre maître !* — Après un instant de trouble, causé par une humiliation aussi profonde, M. de Gourgue put enfin reprendre la parole et présenter au roi les remontrances de la compagnie (2).

L'émotion ressentie par le premier président avait été si vive, que le jour même une fièvre ardente s'emparait de lui. Rentré à Bordeaux, son mal s'aggravait et il décédait en cette ville le 9 septembre 1628, à l'âge de cinquante-trois ans (3).

(1) Déjà en 1627, une députation du parlement, à la tête de laquelle se trouvait M. de Gourgue, était venue saluer le roi à La Rochelle. Le discours prononcé alors par le premier président a été imprimé et se trouve dans : *Le trésor des harangues et remontrances faites aux ouvertures du parlement et aux entrées des roys, reynes, etc.*, par M. L. G., advocat au parlement, à Paris, chez Michel Robin, 1660, in-4°.

(2) Le chroniqueur Gaufreteau, assez mal renseigné en tout ce qui a trait au parlement, ne dit rien de cette scène pathétique, rapportée par tous les contemporains. Il se contente d'écrire que le premier président ayant été trouver Louis XIII à la Rochelle, le roi lui « fit un très mauvais accueil et, pour l'amour de luy, aux aultres « députés, et l'ayant rabrouvé avec paroles piquantes en ce qui estoit du particulier « du premier présidant, on dit que cela fut cause de la mort dudit premier prési- « dent : d'aultant que, dès Xaintes, commençant à se trouver mal, il vit le dernier de « ses jours aussitôt qu'il fut de retour à Bordeaux. » (*Chroniq.*, t. II, p. 159.)

(3) Les historiens ne sont pas d'accord sur la date de la mort de M. de Gourgue.

M. de Gourgue avait été marié deux fois : tout d'abord, le premier juin 1604 (1), avec Marie de Seguier, fille de Jean Seguier, seigneur d'Autry, conseiller d'État, et de Marie Tudert, arrière-petite fille de Jean Tudert, premier président au parlement de Bordeaux, dont nous avons déjà esquissé la physionomie. Par sa femme, M. de Gourgue se trouvait être beau-frère de Pierre Seguier, président au parlement de Paris et depuis chancelier de France, et de Dominique Seguier, mort le 16 mai 1657, évêque d'Auxerre et premier aumônier du roi. De ce mariage était né une fille unique, nommée Marie de Gourgue. Marie de Seguier étant morte en 1613 (2), le premier président contracta, quatre ans après, à Bordeaux, une seconde alliance. Le 6 juillet 1617, il épousait dame Olive de Lestonnac, fille d'honorable homme Jean de Lestonnac, écuyer, seigneur de Puypelat, et veuve elle-même ; 1° de M. Me Pierre de Thermes, en son vivant conseiller au grand conseil; 2° de messire Louis de Gentils, chevalier, seigneur et baron de Cadillac, Haut Tirac, Bardin et autres lieux, ci-devant conseiller du roi en son conseil privé et d'État et président en sa cour de parlement de Bordeaux (3). Il n'y eut pas d'enfant de ce second mariage.

Les uns le font mourir le jour même de son entrevue avec le roi, d'autres le lendemain, la plupart pendant son retour à Bordeaux. Gaufreteau inscrit deux fois dans sa *Chronique* la mort du premier président : la première en 1620, la seconde en 1628 (*Vide*, p. 109 et 159.) Nous avons adopté la date donnée par la *Chroniq. Bourdeloise* parce qu'elle concorde avec celle de l'inventaire qui fut dressé par les soins de Me Papin, notaire à Bordeaux, après la mort du président. Cet acte, qui porte la date du 4 octobre 1628, fut fait en présence de la veuve et de la fille de M. de Gourgue, et avec l'assistance et conseil des oncles paternels et maternels de celle-ci, messires Pierre de Gourgue, trésorier général de France en Guienne, Jacques de Gourgue, prieur de Saint-Georges d'Oléron, Nicolas Tudert et Dominique de Seguier, conseillers au parlement de Paris. (*Archiv. département. de la Gironde.* Série E, familles.)

(1) *Dictionnaire de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois, t. VII.

(2) Marie de Seguier avait fait son testament, le 7 avril 1613, devant Herbin et Le Normand, notaires au Chatelet de Paris. (*Archiv. département. de la Gironde, ibid.*)

(3) M. Trapaud de Colombe, qui a publié dans les *Arch. historiq. de la Gironde* (t. VI, p. 333) le testament d'Olive de Lestonnac, veuve de M. de Gourgue, dit à tort qu'elle était fille de Pierre Daulède, *dit de Lestonnac*, et de Catherine de Mullet. Un simple rapprochement de date aurait suffit à M. Trapaud de Colombe pour éviter cette confusion. Ce fut seulement le 12 avril 1621 que Pierre Daulède, héritier universel de son oncle maternel, Guy de Lestonnac, seigneur du Parc, épousa demoiselle Catherine de Mullet. A cette époque, Olive de Lestonnac était déjà remariée, en troisièmes noces, avec le président de Gourgue. (*Archiv. département. de la Gironde.* Minutes de Me Themer, notaire.) Le contrat de mariage d'Olive de Lestonnac et du président de Cadillac — veuf lui-même, avec des enfants de Margue-

Le premier président de Gourgue possédait une des grandes fortunes de la province : l'inventaire dressé après sa mort en fait foi. Sa générosité, sa piété et sa bienfaisance étaient en rapport direct avec la haute situation qu'il occupait. Nous ne rappellerons pas toutes les œuvres charitables auxquelles son nom reste attaché, elles sont inscrites dans les chroniques du pays. Mais en regard d'une générosité si grande, il convient de placer sous les yeux du lecteur l'acte suprême du premier président, celui qui contenait l'expression modeste et mesurée de ses dernières volontés (1) :

« Je recommande mon âme à la tres sainte Trinité, et la supplye me « fere misericorde par les mérites de nostre Sauveur Jesus Christ, de « la tres Sacrée Vierge, et de tous les Saints de Paradis.

« J'ordone et prye, aultant que je puys, les executeurs de ce mien tes- « tament de fere porter mon corps à l'eglise, le soir ou devant le jour, « sans aütre compagnie que de quelques ecclesiastiques, permettant « néaulmoins de fere ung service le mesme jour ou le suivant, et y « apeller ceux qu'ils adviseront, sans qu'on face aulcune sorte de con- « voy ou pompe funèbre, non que je ne les estime justes et pieuses « pour autruy, mais je ne les desire pas pour plusieurs considé- « rations.

« Je prye mesd. executeurs de fere celebrer le jour de mon deces, ou « le plus tost après qu'il se pourra, des messes pour mon ame, mesme « ès autels privilegiés, par touts les prebtres des maisons religieuses « reformées, mesme des Peres Jesuites, des Hirlandois, et pour cest « effect leur fere une aulmone convenable.

« Je veux que mon corps soyt enterré en l'eglise du grand couvent « des *Carmelines* (2), en un lieu désigné pour cest effect par ma tres

rite de Gourgue, sœur de Marc-Antoine — est du 8 juillet 1600. L'on trouvera, au cours de ce travail, des énonciations plus complètes sur le testament de Guy de Lestonnac.

(1) Ce testament, écrit en entier de la main du premier président, fut remis par lui au notaire Papin, le 12 avril 1619 : celui-ci en dressa l'acte de suscription le même jour. (*Archiv. département. de la Gironde.* Minutes dud. Papin.)

(2) Gaufreteau (*Chroniq.*, t. II, p. 407) rapporte à l'année 1607 la fondation du couvent des *Carmélites* par M. de Gourgue, alors simple président à mortier. A la date du 4 juillet 1618, on trouve encore dans les minutes dud. Me Papin, un acte par lequel M. et Mme de Gourgue font une nouvelle donation de *vingt mille livres auxd. dames Carmelines, appelées de Paris à Bordeaux par led. président et établies en cette ville par led. seigneur.* — Le couvent des grandes Carmélites,

« chere femme, Olive de Lestonnac, auquel elle a ausy esleu sa sépul-
« ture (1).

« Neaulsmoins je desire que mon cœur soyt mis en l'eglise du Novi-
« ciat des Pères de la compagnie de Jesus (2), et au lieu qu'ils advise-
« ront pour la singulière dévotion et estime que j'ay toujours trevé à
« ce saint ordre, et auquel je n'ay jamais rendu tesmoignage esgal à
« son mérite ni à son afection. Je veux qu'on paye et acquite ce quy se
« treuvera, lors de mon déces, deu de reste sur ce que je leur ay paié
« par contract, comme ausy ce qui restera deu aux Meres Carmelines,
« pryant avec grande confiance mad. chère femme et ma fille de conti-
« nuer envers lesd. Mères l'afection et assistance que je leur ay ren-
« deue, comme je m'asseure qu'elles feront ausy envers lesd. Pères.

« Je legue et done à ma tres chere femme, pour la grande vertu que
« j'ay recogneue en elle et la singulière amitié que je luy porte, tout
« ce que par droit et coustume je luy puis doner ou léguer, soit en
« meubles ou immeubles, propriété ou usufruict, sans rendre compte ni
« présenter le reliqua.

« Et au surplus de touts mes aultres biens, j'institue ma fille Marie (3),
« mon heritiere, seule ou avec mes autres enfants, si j'en ay lors de
« mon décès; et au cas que je décède sans aulcungs enfants, j'institue
« mon frère, le trésorier, et s'il ne vist lors ses enfants masles, mes
« heritiers; et à mes autres freres et sœurs ou neveus et niepces les
« représentans, je lègue à chacung ung escu sol.

appelé aussi de Saint-Joseph, était situé dans la paroisse de Puy Paulin. (Voy. Baurein, nouv. édit., t. IV, p. 143).

(1) Les *Registres Capitulaires* du chapitre Saint-André contiennent, à la date du 22 décembre 1652, la mention suivante : « Le corps de Mme veuve de Gourgues, arrivé « de Margaux en bateau, est porté dans le couvent des religieuses Carmélites du « grand couvent de Saint-Joseph, suivi d'un nombreux cortège, et est enseveli dans « les cloitres après l'office célébré par le chapitre Saint-André. » (*Archiv. département. de la Gironde.*, G. 297, f° 943.)

(2) Le chanoine Lopès (*L'église métropolitaine et primatiale Sainct-André de Bourdeaux*, t. III, p. 364), mentionne simplement la création du *novitiat des Jésuites*, sous l'épiscopat de François de Sourdis. *Le contrat de fondation* de cet établissement par le président de Gourgue, à la date du 24 janvier 1612, fut retenu par Me Laville, notaire à Bordeaux. A la suite de cet acte se trouvent trois avenants, datés des 24 janvier 1620, 25 août et 23 novembre 1623. (*Ibid.*, minutes dud. Laville. — Voir encore le *Compte-rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques*, 1854, XVe année, p. 39.)

(3) Marie de Gourgue ne prit point d'alliance. Le 7 mai 1630, elle prononçait ses vœux, à Paris, comme carmélite, dans le même couvent ou sa grand'mère maternelle, devenue veuve, avait été reçue, vingt ans auparavant, sous le nom de *mère Marie de Jésus-Christ.*

« Et en cas que mad. chère femme eust recueilli quelque chose de « ma succession et vint à décéder sans avoyr disposé par alienation ou « vente, donation entre vifs ou pour cause de mort, ni par testament, « je désire que le tout en ce cas retourne à mon ou mes plus proches « heritiers, selon l'ordre prescript ci-dessus.

« Je recommande à ma fille Marie d'honorer ma dite femme, la res- « pecter et servir comme moy mesme, demeurer avec elle, ne ryen fere « (mesme pour mariage) sans sa permission et consentement, comme « ausy je prye et conjure mad. chère compagne d'aymer et cherir mad. « fille comme si elle estoit siene et d'adjouster à l'afection qu'elle luy « a monstrée despuis nostre mariage celle qu'elle m'a portée.

« Je révoque touts testaments précédents et subséquents par lequel « cestuy cy ne sera nomèment révoqué, voulant qu'il vaille si non « comme testament, du moins comme codicille, ou donation à cause « de mort ou en la meilleure forme et manière que se pourra. J'en « fais executeurs mad. chère femme et mon frère le pryeur.

« Je l'ay escrit et souscrit de ma mayn, à Bourdeaus, le 28 sep- « tembre 1618.

« (Signé :) DE GOURGUE. »

Le testament ci-dessus était scellé en douze endroits différents aux armes des de Gourgue : *d'azur au lion d'or, armé et lampassé de gueules.*

XIV

JEAN DAFFIS — ABEL SERVIEN

(Interrègne de trois ans)

1628-1631

Deux mois après la mort de Marc-Antoine de Gourgue, une nouvelle députation du parlement de Bordeaux alla trouver Louis XIII à La Rochelle. Elle se composait de MM. Daffis, second président, de Cursol, de Briet, de Pomiers, de Geneste, de Tarneau, conseillers (1),

(1) MM. Me Ogier de Cursol, conseiller lai de 1594 à 1633; — Jehan Briet, 1594 (loco Me Pierre de Brezetz) à 1640; — Joseph de Pomiers (clerc), 1595 à 1642; —

et de Pontac, procureur général. Partie de Bordeaux le 11 novembre 1628, elle arrivait à La Rochelle le 14; dès le lendemain, elle était admise à présenter au roi les félicitations de la compagnie à l'occasion de la prise de la ville rebelle. Le 18, les députés quittaient La Rochelle, et rentré à Bordeaux, M. Daffis prenait, par commission royale, la direction de la cour.

Jean Daffis était, nous l'avons dit, fils du premier président Guillaume Daffis, mort en 1610. Successivement conseiller au parlement, maître des requêtes de l'hôtel du roi et président à mortier, en remplacement d'André de Nesmond, Jean Daffis fut un instant premier président du parlement de Navarre, lors de la création de ce corps et avant que Bernard de Lavie ne fût lui-même pourvu de ces éminentes fonctions. Le 26 mai 1621, Louis XIII lui adressait une lettre de remerciement, ajoutant qu'il le priait, pendant le temps qu'il exercerait en Béarn la charge de premier président, de si bien imprimer en ce pays l'obéissance et le respect qui lui étaient dûs, que les habitants s'en souvinssent à tout jamais (1). Après un séjour à Pau d'environ deux années, M. Daffis reçut commission pour aller présider la chambre de l'Edit, établie à Agen.

Quoiqu'en dise l'auteur de l'*Histoire du parlement de Bordeaux*, M. Daffis pouvait donc à juste titre ambitionner la charge de premier président au parlement de cette ville. Son passé, son mérite personnel, les grands emplois qu'il avait remplis à la satisfaction générale, sa haute situation de fortune auraient parfaitement justifié ce choix; seule, son indépendance était à craindre, et avant tout, le roi et son ministre souhaitaient avoir à Bordeaux un magistrat entièrement dévoué à leurs personnes, docile à leurs ordres. A Abel Servien, nommé premier président, mais qui ne put venir prendre possession de ce siège (2), succéda le conseiller d'état Antoine d'Aguesseau, dont le

Gilles de Geneste, fils d'un président aux enquêtes, 1618-1645; — François de Tarneau, conseiller de 1621 à 1628; depuis président de la première chambre des enquêtes.

(1) *Arch. historiq. de la Gironde*, t. XIII, p. 492. La suscription de cette lettre porte : *à M. Daffis, conseiller en mon conseil d'estat, président en ma cour de parlement de Bordeaux et intendant de la justice en mon pays de Béarn.*

(2) Abel Servien, marquis de Sablé et de Bois-Dauphin, l'un de nos plus habiles diplomates, mort à Meudon le 17 février 1650. D'après la *Nouvelle biographie universelle*, Servien aurait été appelé à la première présidence de Bordeaux le 26 juin 1630, et le 11 décembre suivant nommé secrétaire d'État au département de la guerre. Les lettres de provisions accordées à M. d'Aguesseau ne rappellent que la nomination de Servien, sans en faire connaitre la date : « Louis,..... L'état et

caractère conciliant et modéré présageait les meilleurs rapports entre lui et ses collègues (1).

Cependant, de 1628 à 1631, Jean Daffis remplit, ainsi que le prouve la pièce suivante, les fonctions de premier président au parlement de Bordeaux :

« Louis, etc..... à nos amés et féaulx conseillers, les gens de nos « comptes à Paris, présidentz et trésoriers généraulx de France à « Bordeaux, salut : Désirant gratiffier et favorablement traicter nostre « amé et féal conseiller en nostre conseil d'estat et président en nostre « court de parlement de Bordeaux, le Sr Daffis, en considération des « bons et agréables services qu'il nous a rendus tant en sa dite charge « qu'en l'exercice de *la séance de premier président en nostre dite court,* « *qu'il a contynuellement faicte depuis le déceds du feu sieur de Gour-* « *gues,* Nous luy avons, en confirmant nostre brevet du XXVIIIe aoust « dernier, cy attaché soubs le contre sceel de nostre chancellerie, fait « et faisons don, par ces présentes signées de nostre main, des gaiges « et pensions attribuez à ladicte charge de premier président de nostre « dicte court, dont jouissoit ledict feu sieur de Gourgues, dernier pos- « sesseur d'icelle, pour estre payé desdicts gaiges et pensions depuis « le jour de son déceds, *jusques au jour des lettres de provision de* « *celuy quy sera par nous pourveu de la dicte charge;* A ceste cause « nous voullons et vous mandons, etc..... Donné à Lyon, le IXe jour « d'octobre, l'an de grâce mil six cent trente et de nostre regne le vingt « uniesme. Signé : Louis, et plus bas, par le roy, Phelypeaux (2). »

Après la nomination de M. d'Aguesseau, Jean Daffis reprit ses fonctions de second président et les exerça pendant encore quelques

charge de premier président en nostre court de parlement de Bourdeaux ayant cy devant vaqué par le décès du feu sieur de Gourgues, nous en aurions pourveu le sieur Servien, conseiller en nos conseils et maitre des requêtes ordinaire de nostre hostel, lequel depuys l'auroit remis en nos mains au moyen de ce que nous l'aurions gratifié de l'une des charges de secrétaire de nos commandemens; et considérant que ladite charge de premier président est la première de judicature et l'une des plus importantes, etc..... Donné à Paris, le VIe jour de janvier 1631..... » (*Archiv. départemt. de la Gironde*, B. 58, fo 1.)

(1) Boscheron des Portes, *Ibid.*, t. I, p. 467.

(2) Ces lettres furent enregistrées le 28 novembre suivant en la chambre des Comptes de Paris, et le 20 décembre de la même année au bureau des Trésoriers de France à Bordeaux. (Biblioth. de la ville de Bordeaux, C. *Itié.*)

années. Il décéda à Bordeaux le 24 décembre 1637 (1), laissant de son premier mariage avec Catherine de Louppes : 1° Guillaume Daffis, baron de Langoiran et seigneur de Goudourville, aussi président à mortier au parlement de Bordeaux (2), mort sans postérité en septembre 1653, après avoir, pendant les troubles de la province, joué un rôle important, diversement apprécié par les historiens; 2° et Jean Daffis qui, en 1628, avait succédé à son oncle Bernard comme évêque de Lombez; il occupa ce siège jusqu'à sa mort, arrivée le 16 novembre 1655 (3).

D'une seconde alliance contractée avec Anne de Massiot (4), Jean Daffis eut deux filles : Catherine, mariée le 15 mars 1637 à Francois Artus Le Comte, si connu sous le nom de président de La Tresne; et Anne Daffis, qui, veuve de Gabriel Jaubert de Saint-Gelais, se remaria à Mre Bernard de Pichon, seigneur de Carriet, grand président au parlement de Bordeaux et aussi l'un des héros de la Fronde.

(1) Le chroniqueur Gaufreteau, qui n'est pas prodigue d'éloges, dit de lui : « Il a esté grandement bien faict en sa charge et l'a dignement administrée; pro- « nonçoit sans hésiter. Il fut faict président fort jeune, mais Bourdeaux n'a que de « l'honneur qu'un tel et si digne personnage aye receu naissance dans son sein. » (*Chronique*, t. II, p. 237.) — Le premier président Daffis provoquait chez le même écrivain des éloges aussi enthousiastes : « Ce fut un très grand personnage, scavant « e eloquent. Je puis dire de luy avoir ouy faire un arrest presidantal, magnifique « et relevé, auquel il parla despuis les huit, precisement, jusques à mydi, *sans* « *jamais tousser ni cracher.* » (*Ibid.*, t. I, p. 291.)

(2) D'abord conseiller au parlement de Toulouse, Guillaume Daffis avait été pourvu, en février 1638, de la charge de président à mortier occupée précédemment par son père (*Archiv. départ.*, B. 56, f° 74). Après la mort de Guillaume, cette charge fut un instant supprimée : le roi la rétablit en décembre 1659, et le mois de mars suivant, Gérard Du Burg, conseiller au grand conseil, en prenait possession. (*Ibid.*, B. 64, f° 14.)

(3) *Gallia christiania*, t. XIII, p. 327. — On a de ce prélat : *Recueil des ordonnances tant synodales que autres, faites en diverses occurences*, Tolose, J. Bonde, 1649, in-8°.

(4) Anne de Massiot était fille et héritière de M. Me Léonard de Massiot, seigneur de Longueville, d'abord secrétaire d'Antoine de Noailles, évêque de Dax, lors de l'ambassade de ce prélat à Constantinople, et depuis conseiller au parlement de Bordeaux, et de Dlle Léonarde Alazard de Goulard. Elle était veuve de M. Me Jacques de Lescure, seigneur de Saint-Fort, lorsque, le 14 août 1621, elle épousa Jean Daffis. — La seigneurie de Longueville, possédée tour à tour par les familles de Massiot, Daffis et de Pichon, était située en Agenais, à une lieue de la petite ville de Marmande.

XV

ANTOINE D'AGUESSEAU

1632-1643

M. d'Aguesseau appartenait à une ancienne famille originaire de Saintonge. Fils de François d'Aguesseau, seigneur de la Calletière et de Puiseulx, et de Françoise Le Gay de Ronquerolle, Antoine d'Aguesseau, né en 1584, remplit d'abord les fonctions de lieutenant criminel au Châtelet de Paris. Nommé successivement maître des requêtes en 1622 et président au grand conseil en 1624, il fut, peu de temps après, pourvu d'une charge de conseiller d'état et de l'intendance de Picardie (1). Le 6 janvier 1631, Louis XIII l'appelait à la première présidence du parlement de Bordeaux (2), et un an après M. d'Aguesseau venait prendre possession de son siège.

Informés de sa prochaine arrivée à Blaye, les jurats, suivant la coutume depuis longtemps pratiquée, et depuis toujours suivie, firent préparer un bateau dans lequel le nouveau président devait s'embarquer pour venir à Bordeaux. Ce bateau, que l'on nommait la *Maison navale,* renfermait une chambre luxueusement décorée, garnie de tentures et d'épais tapis. Les jurats délégués prenaient place dans une seconde embarcation : arrivés près du premier président, ils le haranguaient au nom de la ville et lui offraient la maison navale ; invariablement le récipiendiaire acceptait et remerciait les jurats en termes émus. Arrivé à Bordeaux, il trouvait sur les quais une nouvelle députation de la municipalité, laquelle le conduisait en grande pompe jusques en son hôtel.

Ce cérémonial fut ponctuellement suivi pour M. d'Aguesseau : le 5 janvier 1632, le jurat Dumas et le clerc de ville Hosten le vinrent trouver à Blaye, et la *Chronique* constate qu'il les remercia chaleureu-

(1) *Diction. de la noblesse*, par La Chesnaye des Bois, t. XIII, p 30.
(2) *Archiv. département. de la Gironde*, B. 58, f° 1.

sement et leur fit mille civilités (1). Enfin, voulant conquérir tout à fait les bonnes grâces de ses administrés, le premier président sollicitait quelques mois après, l'honneur d'être reçu *bourgeois de Bordeaux* (2).

Au mois de décembre de la même année (3), M. d'Aguesseau recevait chez lui Son Eminence le cardinal de Richelieu, « de retour, « avec le roy Louis XIII et la reyne sa femme, de l'expédition du Lan- « guedoc (4). » Le jour même de l'arrivée du roi, le premier président fut, à la tête de vingt conseillers, haranguer le prince et lui porter les assurances de respect de la compagnie.

« Il n'est pas possible, écrit un panégyriste enthousiaste du prési- « dent d'Aguesseau (5), d'exprimer assés dignement les belles qualités « de ce grand homme que toute la France a regardé comme une mer- « veille et comme un prodige tout à fait extraordinaire de science et de

(1) *Chroniq. Bourdeloise*, par Ponthelier, p. 35.

(2) *Ibid.*, p. 36. — Il était fort rarement dérogé aux *Statuts* de la ville qui portaient que nul ne pouvait être reçu bourgeois de Bordeaux, s'il n'avait *demeuré auparavant par l'espace de deux ans continuels en ladite ville et s'il n'y possédoit maison, feu et famille.* (*Anciens et nouveaux statuts de Bordeaux*, édit. in-4° de 1701, p. 43.)

(3) On trouve, à la date du 20 avril 1632, des lettres royales chargeant le premier président d'Aguesseau et le conseiller Jean de Ragueneau d'établir les nouvelles taxes dues au roi pour les droits de francs fiefs et nouveaux acquêts, dans le ressort de la cour. (*Archiv. département. de la Gironde*, B. 58, f° 13.)

(4) *Archiv. département. de la Gironde*, B. 58, p. 38. — Un chroniqueur inconnu, sans doute le scribe habituel du palais, a ajouté à la suite de lettres patentes, enregistrées le 25 septembre 1632, les quelques lignes suivantes qui complètent les renseignements contenus dans la *Chroniq. Bourdeloise*.

Le Xe novembre 1632, M. de Chateauneuf, garde des sceaux de France, est arrivé en ceste ville et est logé en la maison de M. le président Daffis.

Le lendemain, XIe jour, feste de Sainct Martin, la reyne régnante et M. le cardinal de Richelieu sont aussi arrivés en ceste ville et logés, scavoyr : la reyne à l'archevêché, à Sainct-André, et ledict sieur cardinal en la maison de M. le premier président Aguesseau, au petit Judas (ancienne rue du quartier Saint-Pierre.)

Le sapmedy, XIII, la reyne partit pour aller à Blaye, dans sa maison navalle, et ledict sieur cardinal demeura en ville, à cause de son indisposition.

Le XVII dudit, le sieur comte de Chombert, marchal de France, logé en la maison de M. Martin, est décédé dans ladicte maison, de mort subite, soubdain après disner.

Le lendemain, XVIII, ledit sieur cardinal est party de ceste ville, indisposé et porté par six hommes sur ung matellas dans sa maison navalle, et a esté conduit à Blaye.

(5) *Histoire de Saintonge, Poitou, Aunix et Angoumois*, par A. Maichin. Saint-Jean-d'Angely, 1671, in-f°, p. 134. — Il convient de remarquer que l'auteur etait proche parent du premier président. Voir encore le discours prononcé par M. Terrasson, avocat au parlement de Paris, lors de la présentation des lettres du chancelier d'Aguesseau, imprimé en tête de *Ses Œuvres*, Paris, 1759-1789, in-4°, t. I.

« vertu. Ces beaux rayons de lumière, ces dons et ces trésors spiri-
« tuels, qui sortent du sein de la Divinité et qui portent ses tiltres, ses
« livrées et ses charactères ne se treuvent pas tous ordinairement
« receuillis dans une même personne ; ils se divisent et se partagent
« en diverses portions, comme un héritage qui tombe entre les mains
« de plusieurs frères, et il est bien rare de voir ces grans ornemens et
« ces espanchemens admirables retenus et renfermés dans une seule
« âme, comme dans un sanctuaire de gloire et de perfection. Mais
« comme Dieu se plaist quelquesfois de surpasser les reigles et la por-
» tée de la nature maternelle et sensible, par un effet de sa toute puis-
« sance et de sa grandeur, il se plaist aussi de répandre et de verser
« avec profusion des doncs excellens et des qualités supérieures et
« prédominantes dans les âmes de ceux qu'il chérit avec des tendresses
« particulières. Et on peut dire avec vérité que M. le premier prési-
« dent d'Aguesseau estoit comme un de ces miroirs intelligents qui
« reçoivent immédiatement le lustre, la splendeur de l'éclat de la Divi-
« nité dans leurs glaces vives et luisantes, et qu'il possédoit éminem-
« ment et sans réserve tous ces trésors et précieuses qualités que Dieu
« ne communique ordinairement que par degrés et par mesure aux
» personnes mesmes les plus excellentes. »

D'après les documents publiés sur M. d'Aguesseau, il semble que ce magistrat n'ait jamais éprouvé une bien vive satisfaction dans l'exercice de sa charge. Peut-être faut-il en rechercher le motif dans les difficultés qu'il rencontra dès son arrivée à Bordeaux. Le dissentiment qui s'éleva entre le duc d'Épernon et le cardinal de Sourdis, et dans lequel le premier président fut obligé d'intervenir (1), les troubles survenus à Bordeaux durant l'année 1635 (2), les rivalités sans cesse renaissantes du parlement et de la cour des Aides, les querelles intestines de la cour, toutes ces causes semblent avoir ins-

(1) M. de la Colonie (t. II, p. 134 et suiv.) s'étend longuement sur ce dissentiment. On peut encore consulter un arrêt du Conseil d'État, suivi de lettres en date du dernier mars 1634. (Reg. B, 58, f° 110 v°, *Archiv. département. de la Gironde.*)

(2) Le même volume d'enregistrement (B. 58, f° 221 v°) contient, au sujet de ces troubles, quelques notes manuscrites :

Le lundy, XIIIe may mil six cens trante-cinq, la commune de la ville de Bourdeaux s'est souslevée, à cause de l'installation du subcide de deux escus par an pour chacun hoste qui vendent du vin.

Le XVe juing aud. an, jour de vendredy, lad. commune s'estoit barricadée tant au quartier et rue des Faures (quartier Saint-Michel), contre Laubespin, chirurgien, que

piré à M. d'Aguessau un vif désir d'abandonner à un autre le lourd fardeau que son mérite personnel et la confiance du Souverain lui avaient imposé.

Les trois lettres suivantes montreront à quel point cette succession, non encore ouverte, était ardemment convoitée de tous les partis :

LE DUC D'ÉPERNON AU CHANCELIER SÉGUIER

MONSIEUR,

Ung bruit court il y a déjà quelque tems en ce pays que M. le premier président de ce parlement doit se déffaire de sa charge, et qu'il a desseing d'aller à Paris pour en traictter. Sy cela arrive, je vous demande, pour une des plus estroittes obligations que je vous saurois avoir, vos bons offices en faveur d'ung de vos anciens serviteurs et de mes meilleurs amys, quy vous sera nommé par celluy quy vous rendra cette lettre; j'ay voulu vous faire cette supplication bien humble par advance, pour ce que je scay bien que certains esprits passionnés, et quy veulent tout entreprendre, font desjà des brigues pour faire tomber ceste charge entre les mains de personnes quy ne s'en acquitteroyent pas comme fera celluy que je vous propose; vous en connoissés la probité et la capacité, quy me sont aussy connues à tel point, qu'ayant à finir comme j'ay mes jours en servant le roy en ceste province, je seray tres ayse que ce soit avec une personne qui ayt des sentiments d'homme de bien, comme sont ceux de nostre amy (1). Je vous demande pardon de l'importunité que je vous donne; si je vous honorois moins, je serois plus retenu à vous adresser mes supplications. Vous n'en recevrez jamais de moy d'inciviles ny d'injustes, sy je les puis con-

à la place de Quanteloup, à Sainct-Michel, à laquelle quelques carabins de M. d'Espernon furent tués et blessés, et environ il y avoit autres barriquades à Sainct-Jullien, despuis la porte jusques aux Augustins.

Le samedy XXX juing audit an, lad. commune s'est encore soubs levée et ont desmoly nombre de maisons en ville et aux champs, et mis le feu à plusieurs, à Saint-Seurin et ailleurs.

Gaufreteau nous apprend encore que, fortement soupçonné de soutenir le parti des *gabelleurs*, M. d'Aguesseau courut, pendant ces quelques jours, un véritable danger, et que pour éviter de tomber entre les mains de la populace, il fut obligé de se réfugier au fort du Hâ. (*Chroniq.*, t. II, p. 201.)

(1) Il est vraiment regrettable que le duc d'Epernon n'ait pas cru devoir *écrire* le nom de ce candidat qui, à la probité et à la capacité requises, avait su joindre l'inappréciable avantage de conquérir l'amitié du tout puissant gouverneur de la Guienne.

noistre, et n'aurés jamais que des tesmoignages tres assurés que je suis, autant que personne du monde,

« Monsieur,

« Vostre bien humble et plus affectionné serviteur,

« LOUIS DE LAVALETTE.

« A Bordeaux, ce xx mars 1633 (1). »

HENRI DE SOURDIS, ARCHEVÊQUE DE BORDEAUX,

à M. Charpentier, conseiller du roi en ses conseils, commissaire général de la marine, premier secrétarie de Mgr le Cardinal.

« Monsieur, Je vous ay bien des obligations, mais s'il vous plaisoyt me continuer les preuves de vostre affection de ce rencontre je vous en aurois encore une plus estroite et qui m'obligeroit toute ma vie de rechercher les moyens de m'en revancher. J'ay appris que M. d'Aguesseau, premier président de Bourdeaux, pressoyt Monseigneur de luy vouloir permettre de se retirer de ce lieu là, et par mesme moien se desfaire de sa charge et qu'il vous y employoit comme son bon amy. De m'y opposer vous scavez bien que je ne le puis pas faire, mais je voudrois vous supplier de faire en sorte auprez de Son Eminence qu'en accordant la retraite audict sieur, il luy pleust retirer nostre pauvre premier président de Provence de ce pays icy (2), où il est opprimé et assez mal traicté, pour beaucoup de raisons que vous pouvez penetrer, en l'accommodant de cete charge. C'est le plus grand service que vous scauriez jamais me rendre au monde, et la plus grande grâce que me scauroit jamais accorder Son Eminence et que j'estimerois mieux qu'un empire, ayant une personne comme celle-là en un lieu où je doibs finir mes jours (3), après que Son Eminence sera lasse de mes services. Que je recoive donc, s'il vous plaist, en ceste occurence des effectz de vos parolles et de la protestation que vous

(1) Il y avait alors deux mois et dix jours que le premier président d'Aguesseau avait pris possession de son siège.

(2) Joseph du Bernet, nommé en 1637 premier président au parlement de Provence.

(3) A rapprocher cette phrase de celle écrite par le duc d'Epernon dans sa lettre au chancelier Seguier.

m'avez faicte de vostre amitié, je vous en conjure de tout mon cœur et de me croire, Monsieur,

« Vostre tres affectionné serviteur,

« SOURDIS, *Arch. de Bourdeaux.*

« A Theouse, ce 9 mars 1637. »

M. DE LAUSON AU CHANCELIER SEGUIER

« MONSEIGNEUR,

« Je suis honoré de vostre despesche du XXVIII du passé, et respondant à ce qu'il vous plaist me marquer que M. d'Aguesseau cherche marchand pour sa charge, je vous asseure qu'il a raison, *car ce n'est pas bénéfice sans cure,* et on dict qu'il y a longtemps qu'elle lui pèse.

« Que si vostre bonté avoit des pensées sur moy, comme il ne semble pas qu'il soit du service du Roy d'y souffrir un homme de la province, *je me sacrifierois volontiers pour y servir*, bien que je n'aye pas toutes les aptitudes nécessaires.

« Si le Roy, pour avoir un personnage à son choix, avoit bien cy devant remboursé la charge de lieutenant civil, cet exemple pourroit estre pratiqué en ma personne, si je le méritois : au moins la grace du Roy en pourroit faire une partie. Je m'efforcerois de faire le reste. *Tant y a je me présente, Monseigneur, sans faire de condition, si mon service agrée* (1). Je l'espère agréable soubs vostre protection et dans la profession que j'ay faicte par vos bienfaicts, d'estre toute ma vie, Monseigneur, ...

« DE LAUSON (2).

« A Bordeaux, ce XXIII avril 1643 (3). »

(1) On ne pouvait s'offrir avec plus de laisser-aller.

Jean de Lauson, sieur de Livé, conseiller au parlement de Paris dès le 8 février 1613, fut successivement maître des requêtes et président au grand conseil. Envoyé en Provence et ensuite en Guienne, en qualité d'intendant, il devint depuis conseiller d'état et gouverneur du Canada. En 1657, on le voit du nombre des douze conseillers d'état ordinaires, chargés de la réforme de ce conseil.

Un de ses fils, François de Lauson, fut pourvu, le 4 mars 1645, d'une charge de conseiller au parlement de Bordeaux, dont il se démit deux ans après en faveur de Me Jean Peleau. (*Archiv. département. de la Gironde*, B. 57, fo 110 et 263.)

(2) Ces trois lettres ont été publiées par M. Tamizey de Larroque dans les *Archichiv. historiq. de la Gironde*, t. III, p. 224, XIV, p. 511, et XIX, p. 110.

(3) En mars 1641, le premier président d'Aguesseau, le conseiller Pierre de Les-

Le protégé d'Henri de Sourdis devait l'emporter. Aussitôt après la mort du cardinal de Richelieu, M. d'Aguesseau ayant informé la cour de l'intention où il était de prendre sa retraite, le roi signait, le dix-huit août 1643, le brevet appelant M. du Bernet à la première présidence de Bordeaux (1).

M. d'Aguesseau mourut à Paris le 16 janvier 1645. De son troisième mariage, contracté le 13 mai 1634, avec Anne de Givès de Poully, il eut, entr'autres enfants, Henri d'Aguesseau, intendant de Bordeaux en 1669 et père du célèbre chancelier d'Aguesseau mort le 9 février 1751.

Armes : *d'azur, à deux fasces d'or, accompagnées de six coquilles d'argent, posées trois en chef, deux entre les deux fasces et une en pointe* (2).

XVI

JOSEPH DU BERNET

1643-1652

Baron de Saint-Médard d'Eyrans, Serein et Crochac, seigneur de Savignac, La Peyrine, Talence et autres places, Messire Joseph du Bernet, né à Bordeaux en 1584, était fils de M. Me Jean du Bernet, seigneur des maisons nobles de Talence et de la Peyrine, conseiller au parlement de cette ville, souvent député auprès des rois Henri IV

tonnac et l'avocat général Thibaut de Lavie, reçurent mission du roi de rechercher et vérifier tous les divers privilèges accordés à l'Université de Bordeaux et au collège de Guienne, et « ce fait, les codifier et resprimer les nombreux abus qui s'estoient glissés en l'exercice de la discipline ». (*Archiv. département. de la Gironde*, B. 56, f° 231.)

(1) *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. II, p. 9.

(2) P. Anselme, t. VI, p. 591.

et Louis XIII (1), mort en décembre 1619, et de dame Béatrix de Chimbaud (2).

Membre du barreau bordelais pendant quelques années (3), Joseph du Bernet acquit en 1608 un office d'avocat général au grand conseil: sur sa demande il fut pourvu, le 24 mars 1620, d'une charge de président à mortier au parlement de Bordeaux (4), et, dès son installation, on le prisa *pour une personne de beaucoup d'estime et de scavoir, et jugé dès lors digne d'occuper un jour, comme il a fait, la première place de cette compagnie* (5). Il fut, diverses fois, chargé de présider la chambre de l'Édit, alors établie à Agen. En 1635, lors de l'émeute qui eut lieu à Bordeaux, et que le duc d'Epernon réprima si vigoureusement, plusieurs autres villes « prirent ouvertement les armes et « exercèrent partout d'exécrables actions de fureur et d'inhumanité. « Entre tous ces grands excès, ceux qui furent commis à Agen allèrent « dans les plus grandes extrémités. La cour des Aydes y était alors « établie, et ce fut sur les officiers de cette compagnie que l'on exerca « les plus insignes violences; tous ceux que le peuple enragé put ren- « contrer furent brulés et massacrés, car, dans la fureur des peuples, « il ne se parle point de morts ordinaires. Les élus recurent un « pareil traitement : plusieurs honnêtes bourgeois furent mis par leurs « ennemis au nombre des *gabelleurs* et eprouvèrent la même rigueur;

(1) *Chroniq. d'Et. de Cruzeau*, t. II, pp. 20, 29, 127, 190 et 227. On trouve, p. 163, le récit d'une querelle qui s'éleva entre Jean du Bernet et le président de Pichon. Ce dernier ayant appelé le conseiller, *par mocquerie, O ! le grand homme de bien !* du Bernet « s'échaufa tellement qu'il vint à injures contre led. président, « l'appelant *larron, voleur*, et demanda led. du Bernet opiniastrement l'assemblée « des chambres pour informer contre Pichon. » La cour se récusa et La Rocheflavin nous apprend que les deux antagonistes portèrent leur débat devant la cour de Toulouse : l'arrêt fut prononcé le 1er septembre 1615 (*Traité des parlemens*, liv. I, chap. XXVIII, n. 15, p. 41.)

(2) Un érudit bien connu, M. de Bourrousse de Laffore, a publié, dans le t. III de son *Nobiliaire de Guienne et de Gascogne*, une très intéressante généalogie de la famille du Bernet. L'auteur s'étend longuement sur le premier président Joseph du Bernet et donne plusieurs pièces concernant sa carrière de magistrat. Nous aurons occasion de faire de nombreux emprunts à ce beau travail.

(3) Trois des plaidoyers prononcés par lui à cette époque ont été imprimés dans un recueil portant pour titre : *Plaidoyers et actions graves et éloquentes de plusieurs afmeux advocats du parlement de Bourdeaus*, Bordeaux, 1616, Gilbert Vernoy, in-4°.

(4) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 53, f° 159. Il succédait à M. Me Jean de Redon, seigneur de Prensac, décédé.

(5) *Histoire curieuse et remarquable de la ville de Bordeaux*, par La Colonie, t. II, p. 131.

« et sans le président du Bernet, qui se trouva à la tête de la chambre « de l'Édit, laquelle avoit séance dans la même ville, et trouva moyen « de s'opposer au torrent de la fureur publique, avec plus de vigueur « qu'on ne devoit attendre d'une personne de sa profession, il ne « seroit pas resté une seule personne de considération dans la « ville (1). »

En 1636 (2), Joseph du Bernet fut choisi pour remplir les fonctions de premier président du parlement de Provence (3). Dès que le jour de son arrivée à Aix fut indiqué, chaque chambre de cette cour députa au devant de lui l'un de ses membres : c'était la première fois qu'un semblable honneur était accordé par cette compagnie. Nicolas Claude Fabri, seigneur de Peiresc, l'un des plus beaux génies de son temps et vice-doyen du parlement de Provence, fut placé à la tête de cette députation. Cette mission fut acceptée avec d'autant plus d'empressement que, ancien collègue de du Bernet au grand conseil, Peiresc était heureux, nous apprend son historiographe (4), d'être le premier à saluer son chef et son ami.

La lettre adressée le 9 mai 1637 par l'archevêque de Bordeaux au secrétaire du cardinal de Richelieu nous a déjà appris que M. du

(1) *Hist. du duc d'Espernon*, par Girard, édit. in-4°, p. 521. — et Lacolonie, *ibid.*, p. 175.

(2) Le 7 octobre 1636, M. du Bernet résignait sa charge de président à mortier en faveur de François Artus Le Comte, captal de La Tresne, déjà conseiller en lad. cour, moyennant la somme de 48.000 livres. (*Arch. départ. de la Gironde*, Salles, not. royal.) — Les lettres de provisions en faveur de ce dernier portent la date du 10 janvier 1637. (*Ibid.*, B. 56, f° 12.)

(3) Conformément à l'usage, le nouveau titulaire écrivit le 25 avril 1636, de Paris où il s'était rendu afin de prêter serment entre les mains du roi, pour faire part au parlement de Provence de sa nomination. Cette compagnie lui adressa immédiatement la réponse suivante : « Monsieur, le choix que le roi a fait de votre personne « pour premier président, étant un témoignage de l'estime qu'il a pour la vertu que « vous avez toujours fait paraître dans toutes les fonctions de la justice que vous « avez exercées, nous est aussi une assurance de bonheur et de l'avantage que cette « compagnie se promet de votre sage conduite; nous n'avons après cela rien à « désirer, si ce n'est de vouloir bien vous supplier de hâter votre voyage et vous « joindre à nous, afin que nous puissions ensemblement faire d'autant mieux valoir « l'autorité du roi et de sa justice, et vous témoigner à votre particulier le contente- « ment que nous avons de ce choix par les respects et les déférences que désirent « vous rendre, Monsieur, vos très affectionnés *confrères* à vous faire services, « etc..... » (*Essais historiques sur le parlement de Provence, (1501-1790)*; par M. P. Cabasse, conseiller à la cour royale d'Aix, Paris, 1826, in-8°, t. II, p. 177.)

(4) Gassendi, *De vita Peireski*, lib. V, p. 475, de l'édition de la Haye, 1651. — *Essais historiques*, *ibid*, p. 179 et suiv.

Bernet fut *opprimé et assez mal traicté* pendant son séjour à Aix. Ce fait est confirmé par l'auteur déjà cité : dès les premiers jours de son arrivée, le président eut à lutter contre le gouverneur de la province, le comte d'Alais, et à défendre contre lui et son autorité et les privilèges de la charge dont il était investi. S'aidant des nombreuses et puissantes relations qu'il avait auprès des ministres, le comte ne négligea aucun prétexte pour « amener la disgrace d'un magistrat « contre lequel il était journellement aigri par la comtesse, qui, « *oubliant l'empire absolu qu'elle exerçait sur son époux et l'influence* « *qu'avaient par là même ses haines ou ses préventions sur les intérêts* « *de sa province, ne pardonnait pas à du Bernet de se laisser à son* « *tour gouverner par sa femme.*

« A l'instigation du gouverneur, ce magistrat devint, en effet, la « victime d'une condamnable violence. Sans être accusé ni entendu, « une lettre de cachet l'arrache à ses fonctions, à l'inamovibilité de sa « charge, et lui assigne la ville de Bourges pour terre d'exil. On eut « cependant quelque respect pour l'inamovibilité des fonctions dont il « était investi; tant que dura sa disgrace et qu'on ne l'eut pas nommé « à une autre place, on ne songea point à lui donner un successeur au « parlement de Provence. *Mais étant enfin parvenu à faire admettre sa* « *justification, et à obtenir la première présidence de Bordeaux.* Jean « de Mesgrigni, de Troyes, membre du grand conseil, fut appelé à le « remplacer à Aix (1). »

Il semble toutefois que la conduite du premier président ait trouvé de chaleureux défenseurs. Lorsque, cédant aux sollicitations de M. d'Aguesseau, le roi et la reine régente consentirent à accepter sa démission, ce fut, avons-nous dit, M. du Bernet qui fut choisi pour lui succéder : « Le S[r] d'Aguesseau, disent les lettres de provisions datées « du dix-huit août 1643 (2), s'estant demis en nos mains de la charge

(1) *Essais historiques, ibid.*, p. 243. — M. le conseiller Cabasse regarde la nomination de Joseph du Bernet à Bordeaux comme une *disgrâce*, et l'attribue en grande partie à la défaveur en laquelle était tombé son protecteur, le cardinal de Sourdis. Il ajoute, en note, que Jean de Mesgrigni ne fut nommé qu'en 1644 et que du Bernet avait été exilé en 1642. Si cette dernière mesure, dont nous n'avons retrouvé aucune trace dans les diverses *Histoires de Provence*, fut réellement prise, elle dut être de bien courte durée; car, le 18 août 1643, le roi expédiait tout à la fois à du Bernet un brevet particulier et des provisions publiques de la charge de premier président au parlement de Bordeaux. Le texte du brevet a été communiqué par M. T. de L. aux *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. II, p. 9.

(2) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 57, f° 35.

« de premier président au parlement de Bordeaux en faveur de M. Jo-
« seph du Bernet, lad. démission nous a esté d'aultant plus agréable
« que led. Sr du Bernet s'est cy-devant acquis une particulière cog-
« noissance des principaux affaires de la province pour avoir longtems
« exercé une charge de président en lad. cour et y avoir rendu toutes
« les preuves qui se pouvoient désirer de sa fidélité; *il a despuis encores*
« *esté estably par le feu Roy, nostre tres honoré seigneur et père, par la*
« *seule considération de ses vertus et conduite, en celle de premier pré-*
« *sident de nostre cour de parlement de Provence, où il est notoire à un*
« *chascun avec combien de zèle et d'affection il s'est porté en toutes oc-*
« *casions qui ont regardé le bien de nostre service, et où, dans la con-*
« *duite de la justice, il a fait paroistre une singuliere prudence, grandes*
« *suffisance et expérience;* à quoy, Nous, de ce bien informés.....»

Le 15 janvier 1644, le nouvel élu prêtait serment à Bordeaux, devant les chambres assemblées.

Il ne nous appartient pas de porter ici un jugement sur la conduite administrative et politique de M. du Bernet, en tant que président de la cour souveraine de Guienne; tout au plus dirons-nous que les grandes espérances que l'on avait fondées sur lui ne se réalisèrent pas. — « S'il ne manquait pas de capacité judiciaire, écrit l'historien du par-
« lement de Bordeaux (1), en revanche le premier président semblait
« ignorer l'art de tenir la balance entre des prétentions passant sou-
« vent de l'opposition à l'antagonisme, et de ne pas la faire pencher,
« avec l'apparence d'un parti pris, plutôt d'un côté que de l'autre. »
C'est ainsi que, par sa faiblesse, il fut souvent exposé, de la part de la compagnie, à des attaques personnelles d'une extrême vivacité. Lors du rétablissement, ordonné par le roi, de MM. de La Lanne et de Gourgue dans leurs charges de président à mortier, Joseph du Bernet montra si peu de fermeté à combattre l'opposition de quelques conseillers, que le cardinal d'abord et le roi ensuite furent obligés de lui notifier par deux fois leur volonté (2). A cela, le président ripostait par des plaintes contre les membres du parlement : « Lorsque V. E.,
« écrivait-il le 19 janvier 1645 au cardinal Mazarin, juge à propos
« d'user de grâce, et lorsqu'ils (les conseillers) reçoivent des lettres
« par lesquelles S. M. leur pardonne, alors ils s'aigrissent davantage,

(1) *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. II, p. 6.

(2) *Nobiliaire de Guienne et Gascogne, ibid.* p. 153. Lettres des 23 décembre 1644 et 14 janvier 1645.

« et s'eslèvent contre moy, qui ay usé de supplication pour obtenir « leur pardon. Ils ont le front d'escripre des choses si éloignées de la « vérité que les gens de bien de la compagnie rougissent, et ceux qui « ne sont pas dans le corps sont dans un estonnement que je ne saurois « exprimer à V. E..... Si je suis calomniateur, comme l'on ma dit en « face, si j'impose mes lettres, je suis bien indigne de la charge à la- « quelle V. E. m'a porté ; je suis indigne de voir le jour, et V. E. a esté « bien déceue quand il luy a plu de me considérer comme son tres « humble et fidèle subject (1).....» — Le 19 février suivant, revenant sur le même sujet, il ajoute : « Si les folies qui m'obligent de re- « courir à V. E. debvoient durer longtems, je choisirois plustost la « plus stricte retraicte du monde qu'un employ que je tiendrois tres « malheureux si j'étois contrainct d'importuner si souvent V. E. Je ne « l'ennuyerai pas de ce qui est contenu dans ma relation, seulement je « la supplie de me considérer comme sa créature. Il faut, s'il luy « plaist, que la durée de sa protection fasse cesser celle de la persé- « cution que je souffre pour suyvre ponctuellement les ordres qui me « sont envoyés..... Le chef, disent-ils, doit dépendre du corps et re- « cepvoir la loy du corps et exécuter les commandemens qui luy seront « faicts selon les sentimens qui lui seront donnés par la pluralité des « voix. Pour ce qu'ils ne me recognoisent pas capable de tels senti- « mens, je suis à leur charge. En ces choses je fairay toujours gloire « de ne leur estre pas complaisant, et ma seule ambition sera d'estre « dans l'approbation de V. E. (2)..... »

Au point de vue politique, tous les historiens constatent en lui la même absence de volonté. Partisan du duc d'Epernon, il se tint constamment à l'écart durant la lutte entreprise par celui-ci contre la ville et le parlement : cette conduite le rendit si impopulaire, qu'un jour, en sortant du palais, épées et pistolets furent dirigés contre sa poitrine (3). Tout dévoué à la cause du cardinal Mazarin (4), la majorité

(1) *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. II, p. 31, Com. de M. T. de L.

(2) *Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. III, p. 95, *ibid.* On trouve encore, t. IV, p. 293, un très curieux *Mémoire*, redigé par le président et adressé au cardinal le 16 août 1648, *de ce qui se passe au parlement de Bordeaux, tant sur les déclarations du Roy que sur les autres affaires publiques.* Sur cette période de la présidence de du Bernet, consulter *Un curé Bordelais*, par J. Delpit, Sauveterre de Guyenne, 1881, in-8°, p. 168 et suiv.

(3) Boscheron des Portes, t. II, p. 39. La Colonie, t. II, p. 301 et t. III, p. 84.

(4) Le premier président ne se trouvait pas à Bordeaux, lorsque la princesse de

du parlement se prononça contre lui et par deux fois refusa de l'admettre dans ses délibérations (1). Enfin, en 1651, le nouveau gouverneur de la province, le prince de Condé, s'étant plaint à la cour que le premier président entretenait une correspondance avec Mazarin, alors frappé d'exil, et faisait des *cabales* dans la ville contre lui, le parlement délibéra « d'envoyer deux commissaires dire civilement à « Monsieur le premier président que la cour trouvoit bon qu'il se « retirât hors la ville; et en cas qu'il y fît difficulté, messieurs « les commissaires, qui étoient MM. de Raymond et d'Andrault, « avoient ordre de lui dire que la cour le lui enjoignoit. Mais le pre- « mier président ne fit aucune difficulté : il répondit qu'il obéiroit aux « volontés de la cour et se disposeroit pour partir dans peu de jours, « qu'il les prioit de plus d'assurer la cour de ses obéissances et qu'il la « supplioit de vouloir lui donner un arrêt d'injonction et de mettre « sous sa protection sa mère et sa femme (2). Cela rapporté au parle- « ment, la cour renvoya les mêmes commissaires lui dire qu'il eût à

Condé se réfugia dans cette ville. Ce fut le président Daffis qui la reçut, comme dirigeant la compagnie (*Ibid.*, t. II, p. 598). Il était encore absent, lorsque, en août 1650, une députation du parlement, composée de MM. de Pichon et de Grimard, présidents, Pomiers, Suduirault et de Geneste, conseillers, alla trouver le roi à Libourne. Défense fut faite aux députés *de voir le premier président* s'il se trouvait à la suite de la cour (*Ibid.*, t. III, p. 850). De retour à Bordeaux après la *déclaration de paix* du 1er octobre, enregistrée par le parlement et publiée dans la ville le lendemain (*Arch. départ.* B. 59, fo 58), Joseph du Bernet écrivait le 7 novembre à un destinataire inconnu : « La plus part de nos frondeurs sont encore « à la campagne. Nous verrons à cette Saint-Martin comment ils se comporteront. « J'ose, parce que je le croy nécessaire, me mesler de vous donner des advis. Je croy « qu'il est très expédient de vous acquérir la maison de ville. Si elle est appuiée « elle peut plus contribuer à la paix et à la satisfaction de Leurs Majestés que le « parlement. Les jurats tiennent les bourgeois : ce sont eux qui font les assemblées « et qui appellent ceux qu'ils veulent..... » Parlant de l'Archevêque de Bordeaux, il ajoutait que ce prélat faisait tous ses efforts pour la réalisation de la paix. « Pour « ce subject il a envoié chercher les supérieurs des maisons religieuses, et les a « priés d'admonester leurs prédicateurs, et les confesseurs d'exorter les peuples à « l'obéissance et de radoucir les esprits. Si dès le commencement on eût faict ainsy, « je croy qu'on s'en seroit bien trouvé.... » (*Archiv. Historiq. de la Gironde*, t. VI, « p. 432).

(1) La Colonie, t. III, p. 316.

(2) Joseph du Bernet avait épousé en secondes noces, le 5 février 1633, dame Marguerite de Sevin, fille de Guillaume de Sevin, écuyer, seigneur de La Garde, et de dame Antoinette de Rance, et déjà veuve elle-même de Jacob de Secondat, baron de Montesquieu, maistre de camp, dont elle avait eu : Gaston de Secondat, gendre de Joseph du Bernet, dont il est question ci-après, et Henry de Secondat, mort sans postérité. La présidente n'eut pas d'enfant de son second mariage;

« quitter la ville par tout le jour du lendemain ; et quant aux dames « sa mère et sa femme, la cour leur accordoit sa protection (1). »

Le parlement, ou plutôt ce qui restait du parlement, agissait en cette circonstance de son autorité purement privée. Frappé d'interdiction depuis les 12-24 juillet 1649 (2), la décision qu'il venait de prendre n'avait, au point de vue légal, aucune valeur. Mais la ville de Bordeaux était alors aux mains des émeutiers (3) ; les quelques con-

elle survécut de longues années à son mari et décéda, *en son année 97me, la nuit après les roys, à Agen, en 1683.*

Des nombreuses *épitaphes*, que les poètes Agenais écrivirent à l'occasion de la mort de cette *illustre dame*, nous ne reproduirons que la suivante :

Pleurons tous, Agennois, la perte irréparable
De cette illustre Dame, en qui tout ce pays
Possedoit le thrésor d'une vie admirable
Et féconde en lauriers, palmes, roses et lis.

Aux petits et aux grands, elle estoit vénérable :
Tout le monde trouvoit chez elle ses appuis ;
Son cœur estoit si grand, si tendre et charitable,
Que les seuls affligez faisoient tous ses ennuis.

Pleurés, pauvres, pleurés la mort de vostre mère ;
Pleures, humbles dévots, vostre bel exemplaire !
Femmes veufves, pleurés ce miroir de vos mœurs ;

Mais, pensant à la mort, imitès-en la vie ;
Et faites reflcurir ses vertus dans vos cœurs,
Pour aller vivre au ciel avec cette Uranie.

(Extrait des archives de M. de Sevin, conseiller honoraire à la cour d'Agen. Imp. 1861.)

(1) La Colonie, t. III. p. 318.

(2) Fonteneil, *Histoire des mouvements de Bourdeaux.* (J. Mongeron-Millanges, 1650, in-4°) et après lui Dom Devienne (p. 320 et 324) rapportent la façon dont s'accomplit cette interdiction. Indépendamment des ouvrages déjà cités, des *Mémoires de Lenet*, Paris, 1729, 2 volumes in-12, et des *Souvenirs du règne de Louis XIV*, par le comte de Cosnac, Paris, 1866-80, 7 vol. in-8°, on trouvera de nouveaux détails dans une brochure de M. Tamizey de Larroque : *Relation inédite de l'arrestation des Princes (18 janvier 1650), écrite par le comte de Comminges*, Paris, 1871, in-8°, dans les *Mémoires de Nicolas Goulas*, t. III, édition de la Société de l'hist. de France, et dans le dernier volume des *Lettres du cardinal Mazarin*, publiées par A. Chéruel, dans la collection des *Documents inédits sur l'histoire de France.*

(3) Les deux citations suivantes donneront une idée de l'épouvantable désordre qui régnait alors à Bordeaux. A la date de mars 1652, on écrivait de cette ville : « Samedy matin, *nostre* parlement s'assembla extraordinairement pour lire deux « lettres ; l'une escripte par S. A..... ; l'autre estoit de M. de Conty, qui les prie de « luy prester dix mille escus, qu'il promet en son propre de leur remettre, ce qui « luy a esté accordé..... Ne croyez pas que ce soit pour se remestre dans l'obéis- « sance du Roy, non, c'est tout autre chose. Voicy leur raisonnement et leur nou-

seillers qui siégeaient étaient dirigés par les présidents Daffis et Pichon, ennemis politiques du premier président. Celui-ci ne pouvait donc qu'obéir.

Forcé de quitter Bordeaux, Joseph du Bernet se retira à Limoges « lieu de naissance de sa première femme, où il mourut, dans cet exil « honorable, le 19 mai de l'année suivante, 1652 (1). »

De sa première femme, Catherine de Benoist, fille de M. Me Martial Benoist, trésorier général des finances à Limoges, et de dlle Jeanne de Douhet, qu'il avait épousée le 15 mai 1605 (2), Joseph du Bernet avait eu trois filles :

1° Béatrix du Bernet, alliée, le 9 mai 1629, à Henri de Raymond de Macanam, seigneur de Sallegourde, Vignolles et autres places, reçu conseiller au parlement de Bordeaux le 23 juin suivant (3);

« veau dessein : ils disent que pour se garantir, il faut qu'ils soient mazarins. Cela « vous paroistra estrange, que des gens qui ont travaillé pour la ruine de ceste « éminence veuillent estre aujourd'hui ses protecteurs. Ils preschent que M. le car- « dinal de Retz est incomparablement plus à craindre que le cardinal Mazarin, que « celuy-là est ennemy irréconciliable de S. A., qu'il est plus accrédité que l'autre, « tant par sa famille que par son employ, que par sa doctrine, qu'il a plus de cœur « et par conséquent qu'il est plus avantageux à S. A. d'empescher qu'il ne parvienne « au ministère, ce qu'il fera indubitablement, si M. le cardinal Mazarin se retire en « Savoye ; que pour prévenir ce coup, il faut que S. A. traitte avec le cardinal Maza- « rin, le retienne, à quoy la Royne consentira, et c'est le seul moyen pour empes- « cher l'avancement de l'autre. Par ainsy qu'estans dans l'intérêt de S. A., il faut « qu'ils deviennent mazarins. Auriez-vous attendu une pareille métamorphose ? « Mais quand on leur dict que les peuples ne morderont pas à cest appast, ilz disent « que s'ilz ne le font pas par amour qu'on leur fera faire de force. Voilà une politi- « que de fronde toute nouvelle. » — Trois mois après (20 mai), la situation était entièrement changée; Bordeaux était au pouvoir des *Ormistes*, et ce que le roi n'avait pu faire, ceux-ci l'avaient accompli : le parlement était définitivement supprimé : « Vous serez sans doute surpris de nostre fronde de l'*Ormée* et du pouvoir qu'elle a « eu de rendre nostre parlement interdict et luy faire cesser l'exercice de la justice. « C'est ce que le Roy, avec sa puissance et toutes ses déclarations, n'a peu encore « obtenir. Ce n'est pas tout. *Elle prétend supprimer leurs charges, en abolir la véna-* « *lité et faire rendre la justice souveraine par des personnes de probité et de suffizance* « *cogneue.* C'est le premier chef de la réformation des maux de nostre ville qu'ils « entreprennent *par les mouvements que le Sainct-Esprit nous inspire.* Je le prie de « conduire leurs œuvres à bonne fin. » (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. VIII, p. 358 et 386 ; documents communiqués par M. Tamizey de Larroque.)

(1) La Colonie, t. III, p. 319.

(2) *Nobiliaire de Guienne, ibid.* — *Archiv. département. de la Gironde* : Reg. d'insinuations, 1605, f° 210.

(3) *Archiv. département.*, B. 55, f° 217.

2° Anne du Bernet, mariée, le 26 février 1634, à Jean-Baptiste Gaston de Secondat, seigneur et baron de Montesquieu et de Castelnouvel. Pourvu d'une charge de président à mortier le 9 avril 1653 (1), M. de Montesquieu mourut à Bordeaux le 2 août 1678;

3° Et Françoise du Bernet, religieuse, en 1647.

Le 8 septembre 1651, avant de quitter Bordeaux, le président avait consigné ses dernières volontés dans un acte qui débute ainsi: « Au nom du Père, du Fils, du Saint-Esprit : je, Joseph du Bernet, « premier président au parlement de Bordeaux, faict mon testament « en la manière qui s'en suict :

« Jésus, juge des vivants et des morts, n'entrez poinct en jugement « avec moy; Saincte Vierge, Sainct Joseph, mon bon ange, et vous, « Saincts et Sainctes du Paradis, intercedes pour moy, maintenant et « à l'heure de ma mort; si je meurs à Bordeaux, je veux estre enterré « dans les tombeaux de mes pères, sans pompe ny cérémonie, ce que « je deffans par express.... » Après quelques legs pies et avoir spécifié que, pendant trois ans, il entendait qu'une somme de trois cents livres fût prise sur le plus clair de ses biens afin d'être employée *à la subsistance d'une mission des Révérends Pères Capucins dans les Landes*, le premier président déclarait donner le quart de ses biens à sa fille Anne; le surplus devait être partagé, par égales portions, entre ses petits-enfants de Raymond et de Montesquieu.

Ce testament fut ouvert le 26 juin 1652 devant le lieutenant général de la sénéchaussée du Limousin, au siège présidial de Limoges (2).

Le premier président portait pour armes : *d'argent au chevron de gueules, accompagné en chef de deux étoiles du même, et en pointe d'une branche de bernède.*

(A suivre.) C. DE BUROSSE.

(1) En remplacement d'Arnaud de Pontac, nommé premier président. (*Ibid.*, B. 61, f° 9.)

(2) *Archives départementales de la Gironde*, Reg. d'insinuations, 1655-58, f° 341.

RAPPORT

SUR LA

« *VIE DE MONSEIGNEUR FAURIE* »

PRÉSENTÉ A L'ACADÉMIE DE BORDEAUX PAR M. L'ABBÉ GAUSSENS, AU NOM DE LA COMMISSION ÉLUE POUR L'EXAMEN DE CET OUVRAGE

Le 11 juin dernier, l'Académie de Bordeaux décernait une médaille d'or à la *Vie de Monseigneur Faurie*, par M. l'abbé J.-H. Castaing. La docte Compagnie ne faisait que ratifier le jugement porté, depuis plusieurs mois, par le public lettré, sur l'œuvre de notre collaborateur.

La *Revue Catholique de Bordeaux*, qui avait donné en primeur à ses abonnés les premiers chapitres de cet ouvrage, est heureuse de publier aujourd'hui le rapport inédit de M. l'abbé Gaussens qui renferme une analyse aussi intéressante qu'exacte de tout l'ouvrage.

Les « affaires de Chine » conservent d'ailleurs au rapport, comme au livre, un douloureux intérêt d'actualité.

Une commission a été nommée par l'Académie, composée de Mgr Cirot de Laville, de M. le Marquis de Castelnau et de M. l'abbé Gaussens, pour examiner le livre de M. l'abbé Castaing, intitulé : *Vie de Monseigneur Faurie*. J'ai été désigné pour faire le rapport. Mission plus agréable ne pouvait m'échoir. J'ai connu Mgr Faurie, je l'ai aimé, comme tous ceux qui l'ont connu. Il entrait au Petit-Séminaire de Bordeaux, l'année où j'y rentrais moi-même comme professeur, en 1838. J'ai donc vu éclore, en quelque sorte, et s'épanouir cette belle et riche nature; j'ai compté Faurie parmi mes élèves de rhétorique.

Mgr Faurie a été un grand Français et un bordelais illustre, et nous pouvons être fier d'un tel compatriote.

Pour vous en convaincre, Messieurs, je voudrais vous donner une idée du héros tout en vous faisant connaître le livre. Je ne le pourrai

sans être long. Votre indulgence m'est nécessaire, à moins que vous n'ayez, ce que je n'ose espérer, autant de plaisir à écouter ce rapport que j'en ai eu moi-même à l'écrire.

C'est une histoire complète que nous a donnée M. l'abbé Castaing. Enfance, adolescence, jeunesse, âge mûr, il a tout décrit, et avec les couleurs les plus variées et les mieux adaptées à ses sujets divers. Le rire même dans son récit, mais le rire de bon aloi, se mêle souvent aux larmes.»

Les premières années de l'abbé Faurie à Monségur, dans la maison de son père, ancien sous-officier de l'Empire, (il y avait du soldat dans le missionnaire, on le verra plus tard), ses rapports avec le curé de la paroisse, son séjour au Petit-Séminaire surtout, sont racontés avec une simplicité et une grâce charmantes. D'aucuns ont pu se scandaliser de certaines espièglerie d'écolier, sorte de *juvenilia* qui éprouvent quelque peine à s'élever jusqu'à la dignité de l'histoire; mais l'historien a son excuse; il a voulu faire connaître, montrer dans son germe, cette belle humeur de son héros, cette inaltérable gaieté qui devait être une de ses grandes forces, au milieu des épreuves de tout genre auxquelles le soumit plus tard la Providence.

Devenu orphelin au cours de ses études, Faurie, haut de six pieds ou peu s'en faut, dit son historien, sentant déborder en lui la vie, ayant d'immenses ressources au cœur, dans l'esprit et dans la main. (les arts manuels n'avaient pas de secret pour lui, il maniait la scie, le rabot, le compas, aussi bien que la plume), cachant d'ailleurs, sous un extérieur jovial, un ardent amour de Dieu et des hommes, Faurie tourna ses regards vers les grands horizons du dévouement et du sacrifice. Les missions étrangères avec leurs labeurs héroïques et leurs glorieux périls l'attirèrent. Il partit, et après un an passé à Paris dans un noviciat fécond, après une traversée longue et pénible, le voilà en face d'un continent inabordable, la Chine. Que demande-t-il? Que veut-il? « Travailler et souffrir. »

Arrêtons-nous ici quelques instants et recueillons-nous. Nous sommes en présence d'un drame étonnant, d'une véritable épopée, comme le dit l'auteur dans sa préface. Tout ce qui constitue le drame, en effet, s'y rencontre, et à un degré supérieur, grandeur de l'entreprise, importance du résultat, insuffisance apparente, mais énergie suprême des moyens, caractère sublime et vaillance surhumaine des héros, péripéties sanglantes de la lutte. rien n'y manque, pas même le merveilleux. merveilleux divin dans l'intervention visible de Dieu

soutenant quelques pauvres missionnaires contre les forces déchaînées d'un grand empire, merveilleux diabolique dans l'action souvent cachée et sourde, quelquefois ouverte et manifeste du démon. Scènes d'horreur, scènes de carnage, dans lesquelles les missionnaires, bien entendu, sont toujours passifs, pestes, famines, guerre étrangère, guerre civile, avec leur cortège hideux de misères et de crimes. Non, les épopées d'Homère, de Virgile, du Tasse, les drames funèbres de Shakspeare n'offrent rien de pareil. Mgr Lions, successeur de Mgr Faurie, a raison de dire que, pour aborder un tel sujet, il faudrait avoir chanté déjà la ruine d'Ilion ou la fondation de Rome.

M. l'abbé Castaing l'a pourtant abordé et, ne craignons pas de le dire, traité avec succès, non point en poète, car il n'invente rien, mais en historien; car tout ce qu'il raconte est de la plus exacte vérité. L'action, sous sa plume, éclot simple, humble à ses débuts, grandit, s'étend, se développe, s'épanche en épisodes tantôt naïfs et touchants, tantôt violents et terribles, se complique de péripéties qui semblent inextricables, et puis éclate en résultats magnifiques et en superbe dénouement.

Voyez plutôt. Nous sommes au Kouy-Tchéou, l'une des dix-huit provinces de la Chine, mesurant 436 kilomètres du Nord au Sud, et 1077 de l'Est à l'Ouest, contrée plus grande à elle seule que la France tout entière. En 1839, le vénérable Joachim Hô subit le martyre, aux environs de la capitale du Kouy-Tchéou, Kouy-Yang-Fou. Sa maison, donnée par sa veuve aux missionnaires, devient le premier oratoire public du Kouy-Tchéou. Là s'établit M. Albrand avec deux autres missionnaires, MM. Lions et Perny. Au faîte de l'humble monument, il fit élever une grande croix dorée, avec cette inscription : « Tien-Tchéou-Tang, temple du Dieu du ciel. » Les traités passés avec la France l'y autorisaient.

Après cinq mois d'un voyage dont M. Castaing décrit en détail les pénibles et périlleuses aventures, et auprès duquel les courses d'Ulysse paraîtraient des promenades d'agrément, l'abbé Faurie arrive au Kouy-Chéou, et aperçoit la croix dorée, avec quel saisissement de cœur et quelle émotion profonde, je vous le laisse à penser! Mgr Albrand (car il venait d'être sacré évêque, et avait, ainsi que je l'ai dit, deux prêtres pour tout clergé), Mgr Albrand lui assigna sa résidence, « un petit grenier sous le toit », au-dessus d'une modeste chambre occupée par l'évêque lui-même, au chevet de la chapelle. Faurie y demeura six mois, étudiant le chinois, se formant aux usages du pays,

et se préparant à son pénible et laborieux apostolat. Il finit par sortir de sa retraite, instruisit, baptisa quelques catéchumènes, fit quelques missions, dirigeant entre temps une école que Mgr Albrand avait ouverte dans le grenier qui servait de chambre au nouveau missionnaire, et qui devint le noyau d'un petit séminaire.

La guerre des rebelles, qui commençait à prendre des proportions effrayantes, les persécutions des mandarins qui se moquaient de la convention Lagrenée (1844), comme ils se moqueront de tous les traités avec la France, mirent plus d'une fois en péril les jours des missionnaires, mais ne purent effrayer l'abbé Faurie, dont le jeune courage grandissait dans le danger et se trouvait toujours à la hauteur des événements.

Le 22 avril 1853, Mgr Albrand mourut, âgé de 48 ans. Il désignait dans son testament M. Faurie pour lui succéder, et le pape Pie IX ratifia le choix de l'évêque mourant. L'abbé Faurie était prêtre depuis vingt-huit mois et avait vingt-neuf ans. Les Bulles pontificales lui arrivent de Rome; il les renvoie sans les ouvrir, se déclarant tout à la fois indigne et incapable des fonctions épiscopales. Pie IX ne prit pas mal la chose. Il insista, mais au lieu d'expédier cette fois les bulles directement au jeune missionnaire récalcitrant, il les fit parvenir à Mgr Desflèches, vicaire apostolique du Su-Tchuen, qui sacra notre compatriote le 2 septembre 1850, avec le titre d'évêque d'Apollonie.

C'est maintenant pour Mgr Faurie l'heure des grandes œuvres, mais aussi des grands combats, des grandes souffrances, prélude et condition des grands triomphes. Il a autour de lui douze prêtres, tous français, à l'exception de deux qui sont chinois. C'est avec cette petite troupe qu'il va tenter la conquête du Kouy-Tchéou, pays de quinze millions d'âmes; ils sont un contre un million, et encore pas tout à fait.

Plus d'une fois déjà le sang des européens, et particulièrement des missionnaires français, versé par les chinois, avait provoqué l'intervention des nations chrétiennes de l'Occident. Des traités avaient été conclus avec le Céleste-Empire, à la suite d'expéditions glorieuses, le traité de Tien-Tsin par lord Elgin et le baron Legros (octobre 1858), renouvelé dans Pékin même (octobre 1859) à la suite de la prise du camp de Pa-li-kiao, assurant aux chrétiens la liberté du culte, et aux missionnaires la liberté de la prédication. Mais quel fruit revenait-il aux uns et aux autres de ces traités, restés le plus souvent lettre morte? Des édits impériaux étaient rendus et envoyés aux mandarins,

qui ne les publiaient pas, et n'en poursuivaient pas moins leurs aggressions cruelles contre les barbares et leur religion abhorrée.

Que de fois le jeune évêque, au cours de ses fondations pieuses qu'un semblant de paix faisait éclore en foule, séminaires grand et petit, écoles, orphelinats, églises, hospices ou pharmacies, que de fois Mgr Faurie vit çà et là, tantôt sur un point, tantôt sur un autre, des néophytes, des catéchistes, des vierges, des prêtres même, des Français, ses compatriotes et ses frères, Néel, Müller, tomber sous le sabre chinois! Que de fois au sang répandu s'ajoutèrent les ruines, ruines des temples, des villages, des établissements charitables! L'âme navrée, mais le front serein, Mgr Faurie levait les mains au ciel et continuait sa laborieuse mission. Ne croyez pourtant pas que l'apôtre du Kouy-Tchéou demeurât inactif en présence de ces criminels attentats, de ces violations flagrantes de la foi jurée. Non, il écrivait des mémoires, il envoyait des messagers à Canton, à Pékin, auprès des représentants de la France, et plus d'une fois il obtint des redressements considérables, de notables réparations des outrages faits au drapeau français et aux chrétientés qui s'abritaient sous ses plis. C'est lui qui découvrit et signala la fourberie chinoise, alors qu'elle s'exerçait déjà à fabriquer des pièces fausses, dans un prétendu règlement tout au désavantage de la religion, attribué par les faussaires à Mgr Desflèches et à Mgr Pinchon, évêque de Polémonium. Le graveur chinois employé à cette besogne avait naïvement renversé les lettres des mots latins, *episcopus polemoniensis*, dans le sceau de Mgr Pinchon qu'il avait été chargé de contrefaire; ce qui n'empêcha pas le loyal Empire-Céleste de faire figurer cette pièce apocryphe dans le célèbre *Memorandum* qu'il adressa, en 1870, aux nations de l'Europe.

Quoi d'étonnant à cette conduite oblique et perfide de la Chine dont nos relations actuelles avec ce pays nous fournissent de nouveaux et éclatants exemples? « Le mensonge, dit M. Castaing, est dans le sang de la race et dans l'essence de la langue. Le comble de la perfection pour le Chinois est de mentir adroitement; c'est ce qu'on appelle dire *des paroles blanches.* »

Un des mérites du livre que nous étudions est de faire pénétrer profondément dans les mœurs chinoises et d'en offrir le tableau le plus véridique et le plus complet « bien mieux, dit mon honorable collègue, M. le marquis de Castelnau, que l'ouvrage intitulé: *Les Chinois peints par eux-mêmes*, du colonel Tcheng-ki-Tong, très spiri-

tuellement écrit, il est vrai, et dans notre propre langue, mais dont le talent et la personnalité de l'auteur ne sauraient prévaloir sur l'exactitude avérée des faits monstrueux attestés chez ses compatriotes, par Mgr Faurie et tous ses coopérateurs. » Il serait à désirer que ceux-là qui sont appelés à régler nos affaires avec la Chine eussent entre les mains le livre de M. Castaing. Ils y trouveraient des lumières et des indications précieuses pour éclairer leurs démarches et arrêter leurs résolutions.

En racontant les luttes de Mgr Faurie, je me heurte à un personnage que je dois vous faire connaître, car il semble avoir incarné en lui le génie de son pays. Je laisse parler l'auteur.

« Le brave mandarin Siû, l'ami de Fou-Sien-Sen, avait quitté le Kouy-Tchéou. On venait de placer, à la tête des troupes de la province, un jeune homme issu d'une obscure famille du Hou-Nan, qui, par sa rare audace, avait conquis soudainement, dans l'armée, un grand ascendant et le grade de généralissime. Agé de vingt-trois ans, petit, nerveux, l'œil étincelant, précédé d'une réputation fantastique de bravoure, le nouveau général, dès son apparition à Houy-Yang-Fou, séduisit le peuple; on se portait en masse au devant de lui; on l'acclamait avec enthousiasme; on saluait en lui le libérateur du Kouy-Tchéou; on se croyait pour toujours à l'abri des rebeiles. Mais à peine installé dans son prétoire, le jeune mandarin, maître absolu et idolâtré du peuple, jugea superflu de dissimuler plus longtemps son véritable caractère, et révéla tout à coup le plus hideux composé de vices que puisse envelopper une forme humaine. Ivre d'opium, d'orgueil, d'ambition et de luxure, féroce et lâche, menteur comme le génie incarné de la Chine, on le vit contracter, en quelques jours, huit mariages, jongler avec les têtes humaines, décapiter ses soldats pour le seul plaisir de voir jaillir du sang et d'en savourer le parfum; il ravivait dans un corps jeune toutes les passions séniles d'un empire barbare en décrépitude; l'âme damnée de la vieille Chine semblait avoir trouvé en lui son refuge. Il se nommait Tien-Ta-Jen. »

« Un chef de rebelles vint un jour lui offrir sa soumission. Tien-Ta-Jen l'accueille avec une bonté généreuse, le félicite, lui confère un grade dans l'armée régulière et le renvoie charmé de sa bonne grâce; mais à peine est-il parti que le général lance à sa poursuite une escouade de soldats qui le massacrent. A cette nouvelle, Tien-Ta-Jen s'indigne, pousse des cris et, pour « se laver la face », fait trancher la tête aux soldats exécuteurs de ses ordres. »

Au reste Tien-Ta-Jen n'écrivait jamais ses ordres, afin de pouvoir les désavouer au besoin et même en punir les exécuteurs.

Deux ans entiers, Mgr Faurie se trouva en présence de ce monstre, tigre féroce, dont les yeux, dont les griffes furent sans cesse tournés vers lui, et qui le guettait jour et nuit, comme une proie; prêt à le déchirer et à s'abreuver de son sang.

Ce qu'il fallut à l'évêque de prudence, de calme, de fermeté, d'énergie, pour faire face à ces attaques de tous les instants, pour déjouer ces ruses, pour arrêter et tenir en suspens ces glaives toujours levés sur sa tête et celle des chrétiens, pour démentir et détruire à 600 lieues de sa résidence, à Pékin, les rapports mensongers que Tien-Ta-Jen ne cessait d'y envoyer, nul ne saurait le dire. L'évêque, ses prêtres, ses chrétiens vivaient dans des alarmes continuelles, s'attendant à toute heure à être massacrés, et cela en dépit de tous les traités.

Et néanmoins, au milieu de ces angoisses, Mgr Faurie ne perdit amais sa gaieté française et sa belle humeur gasconne. Une nuit, un de ses prêtres, M. Vielmon, ancien sous-officier, partageait sa chambre.

— Monseigneur, fit-il tout à coup, j'ai brisé la consigne !

— Comment donc, reprend Mgr Faurie, je gage que vous vous êtes déshabillé.

— Oui, j'ai oublié.....

— Eh bien! consolez-vous; j'en ai fait autant. A la garde de Dieu.

Ils étaient convenus de se coucher tout habillés.

C'est ce M. Vielmon, qui, cette même nuit, alors que les pas des assassins se faisaient déjà entendre, fit à Mgr Faurie cette singulière réflexion.

— Votre Grandeur n'a plus qu'une bouteille de vin de Bordeaux; il ne faudrait pas la laisser pour Tien-Ta-Jen.

— Il faut la conserver pour la messe, dit Mgr Faurie.

Cependant le vétéran de Malakoff, sans attendre l'ordre de son chef, tenait déjà la bouteille et visait à la tête.

— Non, non, reprit Mgr Faurie, gardons ce vin pour la messe.

— Mais, Monseigneur, on va nous massacrer.

— J'ai la haute main sur les biens de la mission, dit sévèrement l'évêque, gardez ce vin.

M. Vielmon se recoucha et ne dit plus mot.

C'est ainsi que ces grandes âmes restaient calmes au sein des périls et jouaient en quelque sorte sous le couteau.

Enfin, après deux ans de combat, ce fut le tigre qui mordit la poussière et l'agneau qui triompha. Tien-Ta-Jen fut vaincu, destitué, dégradé et envoyé en exil.

Toute cette histoire des luttes de Mgr Faurie avec Tien-Ta-Jen est vivement écrite, habilement dramatisée, et intéresse fort le lecteur.

Il faut pourtant être juste, même avec ses ennemis. A cette figure hideuse, repoussante de Tien-Ta-Jen, M. l'abbé Castaing, qui connait l'art des contrastes, oppose une autre figure, honnête celle-là, douce et sereine, quoique étant celle d'un Chinois, payen encore, mais incliné vers le christianisme; c'est le vice-roi Lao-Ta-Jen, envoyé au Kouy-Tchéou, pour y rétablir la paix et y faire exécuter les traités. Celui-ci fut l'ami de Mgr Faurie, dont il admirait les grandes œuvres et les héroïques vertus. C'est à l'évêque que Lao-Ta-Jen dit un jour une parole aussi peu honorable pour ses compatriotes qu'elle était flatteuse pour Mgr Faurie.

— Ah! les amis! en rencontrai-je jamais de sincères? Maintenant, à coup sûr, je n'ai pas un seul ami, pas un!

— Comment! pas un seul!

A ce cri de l'évêque, le vieillard lui prit la main, la baisa affectueusement et dit :

— Oh! oui, un, mais un seul!

C'est encore à Mgr Faurie, qui lui demandait grâce pour ses plus cruels ennemis, alors que Lao voulait leur infliger le châtiment qu'ils avaient si bien mérité, c'est à l'évêque qu'il disait dans son langage imagé :

— Au moment où je bande l'arc, vous me coupez la corde; comment voulez-vous que j'atteigne le but?

— Je suis évêque et non mandarin, dit Mgr Faurie, je ne suis pas venu pour perdre les méchants, mais pour les sauver.

De telles scènes reposent des spectacles d'horreur que nous offre trop souvent le livre, objet de cette étude.

Nous entrons d'ailleurs dans une période nouvelle, période de succès et de triomphes, non encore pourtant dégagés de tout nuage et de toute ombre. Car çà et là, et de loin en loin, auront lieu des massacres sur cette terre toujours si altérée de sang chrétien. Mais le plus difficile est fait et le grand missionnaire va recueillir désormais le fruit de ses pénibles travaux et de ses durs sacrifices. Laissons parler l'historien :

« La victoire diplomatique remportée par Mgr Faurie et ses deux

chargés d'affaires à Pékin, produisit rapidement ses fruits. Lorsqu'on apprit que le gouvernement Chinois accordait aux chrétiens les éparations exigées par l'ambassadeur français ; que le général Tien-Ta-Jen attendait, en exil, le suprême châtiment de ses crimes; que son palais devenait, par ordre de l'empereur, la propriété de l'évêque; les populations, jusque-là comprimées par la terreur, ne craignirent plus de manifester leur inclination vers le christianisme. La haute bienveillance du vice-roi pour l'évêque, l'habileté de Mgr Faurie démontrée à tous par son triomphe, les merveilles qu'on racontait de sa science et de sa charité furent bientôt connues dans toute la province. Le vice-roi, fidèle à ses promesses, publia partout, à la suite du texte des traités, un édit largement favorable à la liberté religieuse et pria Mgr Faurie d'écrire un mandement qu'il fit afficher dans toutes les villes à côté de son propre édit. Cette mesure acheva d'établir l'autorité de l'évêque et porta au plus haut point l'idée qu'on se faisait déjà de son crédit et de sa puissance. »

C'est par cent, par trois cents à la fois que les villages désormais se convertissent. Partout les pagodes se changent en églises, les mandarins eux-mêmes et les lettrés entrent dans le mouvement et l'accélèrent en s'y associant. Les villes les plus considérables de la province demandent l'évêque et lui font des réceptions royales. On se dispute l'honneur de porter son palanquin. Le canon tonne à son arrivée, et les drapeaux de toutes les couleurs flottent dans les airs. Les prisons s'ouvrent devant lui, et comme autrefois les évêques Gaulois, il délivre les prisonniers en entrant dans les villes.

Ce n'est pas seulement au point de vue de la religion que Mgr Faurie exerce cette haute et puissante influence. Dans l'ordre civil aussi, dans l'ordre administratif, on réclame ses utiles services, qui ne se font jamais attendre. Fort au courant des arts européens, muni des connaissances les plus variées en ce qui touche à l'industrie moderne appliquée aux besoins des peuples, il prodigue les trésors de sa science et de son savoir faire, largement, et sans compter. Il est tout à la fois imprimeur, dessinateur, peintre, architecte, ingénieur, médecin dans les épidémies, directeur de l'assistance publique durant les famines. Il est en un mot, non seulement le père, mais, dans le sens le meilleur et le plus étendu du mot, l'homme du Kouy-Tchéou.

Une rivière, qui traverse la capitale, Kouy-Yang-Fou, était ensablée; à la moindre pluie elle inondait la ville. Les mandarins et les ouvriers payés par le gouvernement pour la nettoyer, gardaient

l'argent et ne faisaient pas la besogne, et la rivière gardait ses sables. Mgr Faurie confia l'ouvrage à des chrétiens consciencieux et surveilla leur travail. Au moyen de dragues habilement dirigées, la rivière fut débarrassée des matériaux qui l'obstruaient et ne sortit plus de son lit.

Les établissements publics, hôpitaux, orphelinats, lui furent remis avec les terrains destinés à les entretenir; Mgr Faurie les accepta et les réunit à ceux qu'il possédait déjà pour son compte. En 1867, il avait 1,200 orphelins à sa charge. Le *Moniteur* de Pékin, par l'organe du ministre des deux Impératrices régentes, louait les orphelinats du Kouy-Tchéou et les proposait pour modèles au reste de l'Empire (p. 415).

L'œuvre des orphelins était l'œuvre préférée de l'évêque, l'œuvre de son cœur; et qu'il était heureux quand il pouvait en un jour de fête, Pâques ou Noël, relever un peu la toilette de ces chers petits enfants, en donnant à chacun un pantalon et une chemise blanche, avec des souliers, et les promener ainsi par la ville aux yeux de la population reconnaissante et attendrie! Il se souvenait sans doute qu'il avait été orphelin lui-même :

> Vous souvenant, mon fils, que caché sous ce lin
> Comme eux vous fûtes pauvre et comme eux orphelin !

Résisterai-je au plaisir de vous lire un de ces épisodes touchants auxquels donnait lieu parfois l'institution des orphelinats? Il y a de tout dans l'ouvrage de M. Castaing, des drames affreux et de gracieuses idylles.

« M. Largeteau (c'est encore un de nos compatriotes, un bordelais) interrogeait un jour à Saint-Etienne, sur sa première enfance, un orphelin de douze ans, nommé Pierre Lieou-Grand-Pang.

« — Je ne me souviens de rien, disait Lieou, sinon que ma mère me déposa dans une rue et qu'un passant me porta à l'église Saint-Joseph. J'y restai quelque temps malade, et on me baptisa. Je passai plus tard à l'orphelinat Saint-Nicolas; quand je devins capable d'étudier, on m'envoya à l'école Saint-Louis. Je suis l'un de ceux que l'on choisit pour Saint-Etienne, le jour de l'inauguration. »

« — Où est ta mère? »

« — Je ne sais pas. »

« — La reconnaîtrais-tu? »

« — Non. »

« Le 5 décembre, M. Largeteau chargea Lieou d'une commission pour l'église Saint-Louis. L'enfant rentra fort tard, tremblant, les yeux pleins de larmes. Interrogé par le missionnaire, il lui révéla la cause de ses larmes.

« Comme il traversait une rue, Lieou aperçut, debout sur le seuil d'une maison, une femme qui lui faisait signe d'approcher. L'enfant approcha. Aussitôt l'inconnue le prend dans ses bras, l'emporte, le couvre de baisers, le baigne de larmes et lui dit : « Je suis ta mère. »

« L'orphelin, surpris d'abord, puis attendri, s'attarda à répondre aux mille questions de la pauvre femme. Mais l'heure où l'on fermait les portes de l'orphelinat approchant, l'orphelin demanda à se retirer, et il arrivait à Saint-Etienne, tout ému par le réveil de l'amour filial et par la crainte de trouver l'orphelinat fermé.

« Le dimanche suivant, la mère, accompagnée de son fils aîné, se rendit à l'église Saint-Etienne avec la foule des chrétiens. Après la messe, elle demanda la permission de voir son enfant ; elle lui apportait une calotte en soie rouge et de beaux souliers !

« Qu'était donc cette femme ? Encore une victime de la guerre ! issue d'une famille aisée des environs de Kouy-Yang, elle avait vu périr sous les coups des rebelles, tous ses soutiens. Restée seule dans la détresse, avec sa fille veuve et deux jeunes fils, elle s'enfuit à la capitale où, malgré les soulèvements de son cœur, elle exposa son dernier-né, près de l'église Saint-Joseph, sachant bien qu'il serait recueilli par les gens de l'évêque. Depuis ce moment, elle épiait toutes les occasions de le revoir. Elle le suivit des yeux et du cœur, de Saint-Joseph à Saint-Nicolas, à Saint-Louis, à Saint-Étienne, rôdant aux portes, interrogeant, examinant toutes choses, sans révéler son secret, car elle n'ignorait pas qu'on ne gardait, dans ces établissements surchargés, que les enfants privés de père et de mère. Elle étouffa les cris de son cœur jusqu'au jour où, sortie de la misère et voyant passer son enfant, elle laissa éclater sa tendresse maternelle. »

Non contents d'offrir à Mgr Faurie leurs établissements publics, les habitants du Kouy-Tchéou lui offrirent encore leur armée. L'ingénieux et intrépide évêque avait formé une petite milice avec quelques colons attachés à son séminaire, en vue de protéger cet établissement que les bandes de rebelles inquiétaient. La petite troupe faisait admirablement son devoir, et plus d'une fois les villages voisins implorèrent son secours pour les défendre.

Témoins de cet heureux résultat, plusieurs parties de la province envoyèrent à l'évêque des délégués lui proposant de réunir tous les Touan sous son commandement, d'y introduire la discipline établie à Lou-Tsong-Kouang (Grand-Séminaire) et d'inscrire son nom sur les drapeaux. Le nom seul de Mgr Faurie imposait aux rebelles au point que, pour protéger les propriétés de la mission, il suffisait maintenant d'imprimer sur l'écorce des arbres le sceau épiscopal : à cette vue les brigands s'écartaient respectueusement.

Ce titre de généralissime des gardes nationales du Kouy-Tchéou, Mgr Faurie, comme bien on le pense, le refusa. Mais ce qu'il ne put refuser de même, ce fut sa médiation entre les divers partis qui désolaient le Kouy-Tchéou aussi bien que le reste de la Chine, chinois, aborigènes, musulmans, rebelles.

Dans ce pêle-mêle de toutes les races et de toutes les factions se heurtant, se pillant, se massacrant les unes les autres, dans ce lâche abandon de la part d'un gouvernement faible et oppresseur tout à la fois, dont les troupes étaient encore plus à redouter que celle des vrais ennemis, toute autorité, toute confiance avait disparu. Personne sur les promesses de qui l'on pût compter, sauf l'évêque, dont la parole était seule respectée et seule acceptée. Mgr Faurie considéra d'un regard de pitié le Kouy-Tchéou, ce pays pour lequel il avait quitté sa famille, ses amis, sa patrie. Il le vit plongé dans un abîme de misères. Huit ans de guerre l'avaient dépeuplé aux deux tiers; 10 millions d'hommes sur 15 millions avaient péri; telle région, aussi étendue que la Gironde n'avait plus un seul habitant; la moitié, au moins, des villes de la province étaient rasées, et pas une cabane dans les campagnes.

Mgr Faurie accepta donc la mission qui lui était offerte. Le vice-roi Lao, son ami, favorisait l'entreprise; mais le gouverneur Tchang-Léang-Ky la contrecarrait sourdement. Encore un de ces scélérats qui se rencontrent trop souvent dans l'histoire de notre compatriote, celui-ci d'autant plus odieux, qu'à ses autres vices il joignait l'hypocrisie, feignant d'entrer dans les vues de l'évêque pour la pacification, et les traversant par de perfides menées, faisant attaquer par exemple sous main et massacrer les populations tranquilles dont Mgr Faurie avait obtenu le désarmement, afin d'ôter tout crédit à l'évêque, en mettant sa parole en défaut; danger terrible, mais que Mgr Faurie conjura, comme tant d'autres, par sa fermeté et sa prudence. Ce Tien-Ta-Jen d'une nouvelle espèce, dont il serait trop long de suivre l'histoire, finit comme le premier, par la dégradation et l'exil. L'évêque avait détruit

à Pékin, par ses messagers et ses mémoires, les haineuses et mensongères relations que le gouverneur y envoyait constamment.

Un fait que j'extrais textuellement du livre de M. Castaing, à l'honneur de Mgr Faurie encore plus qu'à la honte de Tchang-Léang-Hi.

« Le gouverneur, libre désormais dans la métropole, se prépare ouvertement à perdre l'Évêque. La veille de Noël, il fit appeler les Chen-Se (notables), leur ordonna de faire des perquisitions dans les églises, sous prétexte que les chrétiens y complotaient la nuit, et de s'emparer de l'Évêque. Les notables répondirent qu'ils voyaient depuis vingt ans les chrétiens celébrer leur fête de Noël sans troubler l'ordre ; que si le gouverneur voulait les surveiller, il y allât lui-même; que les mandarins ne faisaient que passer parmi eux, tandis que l'Évêque se dévouait à leur service jusqu'à la mort; qu'il avait, cette année, sauvé plus de mille enfants et distribué chaque jour du riz aux pauvres. « Si nous portions la main sur l'Évêque, dit enfin l'un d'eux, ce serait pour l'élever sur un autel et l'adorer. »

Les menaces, les perfidies de Tchang-Leang-Ki ne parvinrent jamais à effrayer Mgr Faurie ni à lui faire perdre la noblesse de son attitude et la fierté de son langage.

Un jour le préfet de Kouy-Yang-Fou lui dit :

— Si le gouverneur venait chez vous, consentiriez-vous à le recevoir ?

— Assurément.

— Le recevriez-vous sans lui reprocher les rapports qu'il a écrits contre vous à Pékin ?

— Si le gouverneur vient chez moi, je ne parlerai pas de cette affaire, par respect pour les rites qui prescrivent de ne pas désobliger un hôte; si j'allais chez le gouverneur, je lui demanderais des explications.

— Cela est aussi contraire aux rites, reprit le Préfet : on ne se plaint jamais en face des grands.

— En France, dit Mgr Faurie, on se plaint même devant l'Empereur, quand on a raison.

— Vous êtes terrible, fit le Préfet, depuis vingt ans que Tchang est gouverneur de province il n'a rencontré personne qui ait osé se plaindre.

— C'est qu'il n'a jamais rencontré un évêque, ni un français, vous pouvez le lui dire. » (Page 405.)

C'est le mot de Basile à l'empereur Valens : *nunquam in episcopum incidisti,* littéralement, vous n'êtes jamais tombé sur un évêque.

Mgr Faurie, qui aurait pu aisément pacifier la province tout entière, si les gouvernants l'avaient secondé n'obtint dans cette œuvre que des succès partiels, grâce à l'opposition des mandarins, jaloux de ce qu'un évêque pauvre et désarmé faisait ce qu'ils n'auraient pu faire eux-mêmes avec leurs richesses et leur puissance, furieux d'ailleurs de voir la paix se rétablir, sans qu'il leur en revînt la moindre sapèque.

Néanmoins, ces apaisements restreints, ces éclaircies dans la nuit noire furent un bienfait précieux pour les populations que le malheur avait affolées. La religion en profita et fit de nouveaux progrès. Un souffle d'en haut semblait passer sur le Kouy-Tchéou, qui, ranimant les âmes flétries, les poussait vers le Dieu des souffrants et des deshérités.

Nous sommes en 1869. — Mgr Faurie va être appelé au Concile du Vatican, et contre toute attente, il quittera le Kouy-Tchéou, non sans un douloureux serrement de cœur, à la pensée de tout ce qu'il abandonne, églises, communautés, orphelinats, prêtres et chrétientés chéries. — Il reverra, il est vrai, sa patrie, ses amis, ce qui lui reste de parents, qui croyaient lui avoir dit un adieu éternel, et après ce court et léger rafraîchissement de son âme, il mourra, en retournant à son poste, sur cette même terre de Chine, à laquelle il avait voué sa vie. il avait quarante-sept ans.

Ce rapport, Messieurs, ne vous a fait connaître qu'une partie de la vie de notre compatriote, la partie extérieure, pour ainsi dire; la partie intime nous a échappé. Il la faut chercher dans la lecture de l'ouvrage lui-même. Elle y est dans ses détails les plus cachés et les plus personnels. M. l'abbé Castaing met en quelque sorte notre main sur le cœur de l'apôtre et nous en fait sentir et compter tous les battements; et c'est Mgr Faurie qui se dévoile ainsi à nous dans sa vaste et volumineuse correspondance, avec Bordeaux, avec Rome, avec Canton, avec Pékin, avec ses prêtres épars sur le territoire du Kouy-Tchéou, dans son journal qu'il rédigeait exactement tous les jours. Que d'aspirations généreuses, que d'héroïques desseins! Que de douloureuses sollicitudes et de poignantes angoisses, durant ses vingt ans d'apostolat! Impuissant à guérir tant de maux dont il est le témoin, n'ayant qu'un petit nombre d'ouvriers pour défricher les champs immenses qui s'ouvrent à l'Évangile, il pousse des cris, des cris de détresse, de supplication vers l'Europe, vers la France surtout, demandant de l'argent et des prêtres ! On y répond avec un empressement sympathique, il est vrai.

mais avec une parcimonie forcée. N'importe, Mgr Faurie ne recule jamais devant le bien à faire. En avant! dit-il, Dieu le veut! Et il allait de l'avant en effet, s'excédant de fatigue et s'endettant outre mesure. Mais Dieu le soutenait, et la Providence acquittait les traites que l'intrépide apôtre tirait journellement sur elle.

Parvenu au terme de mon travail, je me demande si j'ai rempli votre attente, Messieurs. N'aurai-je pas pris quelque peu le change? Vous m'aviez chargé de vous entretenir d'un livre, et je vous ai parlé du héros de ce livre. Sans m'en apercevoir, j'ai suivi la pente de mon cœur. Mais le héros m'aurait-il attiré à ce point, si le livre n'avait été bon? En louant Mgr Faurie, j'ai donc loué M. Castaing.

Pourtant, un mot de critique à ce dernier. Il faut bien toujours une part de critique. Son épigraphe générale *Semez des Gascons! ça prend partout!* me semble un peu profane, appliquée à un ouvrage où le sacré domine; elle ne donne pas d'ailleurs une idée assez vraie, n assez complète du sujet. Ses autres épigraphes, placées en tête des chapitres, sont si justes et si bien choisies!

N'y a-t-il pas aussi vers la fin du livre, alors que la bataille apostolique s'étend, se divise et s'éparpille un peu partout, sur la surface du Kouy-Tchéou, alors que les missionnaires (ils ont été jusqu'à quatorze) donnent sur les points les plus divers et les plus distants les uns des autres; n'y a-t-il pas dans le récit quelque trouble et quelque légère confusion, résultant de la multiplicité et de la similitude des faits? Ah! c'est que tout le monde n'a pas, comme M. Thiers, le talent de décrire les grandes batailles et de les faire apparaître aux regards dans un ordre, une symétrie, une lumière qu'elles n'eurent peut-être jamais sur le terrain.

A part ces quelques imperfections de peu d'importance, l'ouvrage de M. l'abbé Castaing est un bon, un excellent ouvrage, j'oserais dire un ouvrage éminemment patriotique, puisqu'il a pour objet de faire connaître, aimer et admirer un homme qui a tant honoré la France, et lui a préparé, peut-être, dans un avenir prochain, d'importantes et glorieuses conquêtes.

« Si un jour la France, dit M. Castaing (p. 491), victorieuse au Tonking, pénètre par le Yun-Nan jusqu'au Kouy-Tchéou, elle y trouvera un large chemin tracé par le bordelais Faurie, et dans les antiques pagodes transformées en églises, dans les orphelinats, dans le cœur des enfants et des mères, le souvenir de Bordeaux et de ses hommes de cœur! »

Pourrai-je mieux terminer ce rapport qu'en citant l'opinion de M. le marquis de Castelnau, qui est celle de la Commission tout entière, sur le livre soumis à notre examen ?

« En résumé, dit notre honorable collègue, la vie de Mgr Faurie par M. l'abbé Castaing, est une œuvre bien conçue, un livre de haute portée, écrit dans un style atteignant souvent à l'éloquence, un récit, enfin, du plus patriotique intérêt, et qui révèle dans son auteur un talent de véritable historien. »

L'Académie, reconnaissant ces divers mérites, saura les apprécier dignement, et puisque le livre lui a été présenté pour prendre part au concours, nous proposons, à l'unanimité, de décerner à l'auteur une médaille d'or. »

UNE NOUVELLE PAGE AU MARTYROLOGE DE 1793

D'APRÈS UN MANUSCRIT DÉCOUVERT AUX ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

(*Suite.*)

DÉPARTEMENT DU BEC-D'AMBÈS (1)

1. Audereau, aumônier de la Manufacture de Bordeaux.
2. Brun, clerc bénéficier.
3. Camors Saint-Pey, vicaire de Blanquefort.
4. Couturier, récollet à Libourne.
5. Dealbite, cordelier.
6. Delpon, capucin.
7. Duluc, prêtre.
8. Lafargues, aumônier de la Manufacture.
9. Laville, prêtre bénéficier de Saint-Michel.

(1) Après la chute des Girondins, la « Montagne » résolut de détruire jusqu'au souvenir de ces « exécrables conspirateurs ». — En conséquence, le 2 novembre 1793, Baudot écrivait à la Convention : « Nous avons pris un arrêté pour changer provisoirement le nom du département de la Gironde en celui de Bec-d'Ambès. Nous demandons à la Convention d'approuver cet arrêté.

Une motion si patriotique ne pouvait qu'être bien accueillie. Dès le lendemain, le *Moniteur* publiait un décret ainsi conçu : « Le département de la Gironde portera désormais le nom de Bec-d'Ambès. » Cette appellation subsista jusqu'en 1794.

(1) † 10. MERLET, cordelier, *obiit in Domino* } *pretiosa in conspectu Domini mors*
† 11. RAMOND, *item obiit*..... } *sanctorum ejus.*
12. ROBERT, récollet.
13. SAINT-BLANCARD, curé de Baigneaux et Martignac en Benauge.
† 14. SINGULI, bénédictin, *obiit.*

1. **Audereau.**—Vincent Audureau et non Audereau, comme le marque le manuscrit, naquit à la Réole en 1717. La Révolution le surprit, alors qu'il était aumônier des enfants trouvés. La municipalité l'invita à prêter le serment constitutionnel. Mais les supplications comme les menaces furent inutiles. Le saint prêtre déclara qu'il persisterait dans son refus. En conséquence, il fut déclaré suspect; et, quelques jours après, transféré au palais Brutus. Il y demeura jusqu'au 5 décembre 1793. A cette époque, les Archives départementales parlent de lui, comme faisant partie d'un convoi de prêtres dirigé sur Blaye. Arrivé à sa nouvelle prison, le vénérable vieillard ne put supporter plus longtemps les privations imposées aux déportés. Une affreuse maladie le réduisit à la dernière extrémité: on se hâta de le porter à l'hôpital de Blaye. Il y mourut en 1794.

2. **Brun.** — Clerc bénéficier, fut arrêté comme ci-devant prêtre, et écroué dans la maison des ci-devant carmélites.

3. **Camors Saint-Pey.** — Vicaire de Blanquefort, fut écroué à la Maison Commune, le 10 mars 1793. Quelques jours après, un arrêt de la municipalité ordonna son transfert au fort du Hâ; enfin, le 17 décembre de la même année, je trouve son nom parmi 71 prêtres embarqués à Bordeaux, à la destination de Blaye, en attendant le navire qui doit les déporter à la Guyanne.

4. **Couturier.** — Récollet à Libourne, fut transféré à Blaye le 5 décembre 1793.

Les Bollandistes mentionnent un autre prêtre de notre diocèse portant le même nom. C'est dom Joseph Couturier, religieux bénédictin au couvent de La Réole, condamné à la déportation, pour avoir refusé le serment de la constitution. L'état de sa santé ne permit pas de le réunir aux prêtres qui partaient de Blaye à la destination de la Guyanne, mais son martyr n'en fut pas moins douloureux. On le relégua au fond des casemates du Pâté. Bientôt ses infirmités s'aggravèrent à tel point, que la municipalité ne put s'empêcher de le faire porter à

(1) Ce signe † indique ceux qui sont morts en prison. *(Note du Ms.)*

l'hôpital de cette ville. Il y mourut à l'âge de 62 ans, le 22 février 1795.

5. **Dealbite** (Antoine). — Naquit à Bordeaux le 18 février 1747. Lorsque les officiers municipaux se présentèrent au monastère des Cordeliers de cette ville, afin d'appliquer le décret porté par l'assemblée nationale, le 13 février 1790, et dont voici les termes :

« 1° L'Assemblée nationale décrète, comme article constitutionnel, que la loi ne reconnaîtra plus de vœux monastiques solennels de l'un ni de l'autre sexe; déclare, en conséquence, que les Ordres dans lesquels on fait de pareils vœux, sont et demeureront supprimés en France, sans qu'il puisse en être établi de semblables à l'avenir;

2° Tous les individus de l'un et de l'autre sexe existants dans les maisons religieuses, pourront en sortir en faisant leur déclaration devant la municipalité du lieu; et il sera pourvu incessamment à leur sort par une pension convenable... Il sera pareillement indiqué des maisons où pourront se retirer ceux qui ne voudront pas profiter de la disposition du présent décret. »

Le P. Dealbite, après en avoir entendu la lecture, répondit au Représentant de la nation, que « le désir le plus cher de son cœur était de vivre dans son monastère et de mourir enfant de Saint-François. » Les délégués prirent note de sa déposition.

Le vendredi 5 août 1791, la municipalité de Bordeaux prit la délibération suivante. Je la transcris mot à mot :

« Sont entrés dans la chambre du Conseil : MM. Saige, maire; Sers, Louvrié, Bazanac, Crozilhac, Duvergier, Alphonse, Despujols, Gramont, Vigneron, Arnoux, Jaubert, Coura, Detan, Lafargue, Descas, Chaigneau, Joffrait, Camescasse, officiers municipaux, et Vielle, procureur de la Commune. »

« ..... Il a été remis sur le bureau : 1°..... 2°..... 3° une lettre de M. Duranthon, procureur syndic, en date de ce jour, par laquelle il envoie à la municipalité plusieurs exemplaires de l'arrêté que le Directeur du département vient de prendre relativement aux maisons religieuses du département afin qu'elle lui donne la plus prompte publicité. »

Suit la teneur du dit arrêté :

« Le Directoire du département de la Gironde, considérant que l'entière exécution des lois des 14 octobre 1790 et 20 mars 1791, suspendue jusqu'à ce jour, faute d'avoir reçu des municipalités du département les renseignements nécessaires, ne peut plus éprouver aucun retardement, que l'intérêt de la nation exige que les vastes

emplacements qu'occupent encore quelques communautés religieuses, soient incessamment mis en vente;

« Qu'en attendant le moment très prochain où, pour assurer la liberté des opinions religieuses l'administration prendra sur le culte religieux des mesures générales et conformes aux principes établis ou adoptés par l'Assemblée nationale, il importe de procurer à tous les citoyens la facilité de remplir les devoirs de la religion, en ouvrant un certain nombre de succursales qui suppléeront à l'insuffisance des églises paroissiales. Après en avoir conféré avec le Directoire du District, la municipalité et Mr l'évêque métropolitain, arrête, ouï et ce requérant M. le procureur général syndic :

« 1° Que les ci-devant religieux qui ont déclaré vouloir continuer la vie commune, qui persisteront dans leur déclaration, seront tenus, dans la huitaine du jour de la notification qui leur sera faite du présent arrêté, de se rendre dans les maisons de retraite qui leur seront designées ci-après, savoir :

« Les Chartreux de Bordeaux, dans la maison des ci-devant célestins de Verdelais, avec le célestin qui y réside.

« Les Feuillants, les Grands-Carmes et les Minimes de Bordeaux, formant ensemble le nombre de vingt-trois religieux, dans la maison précédemment occupée par les Bénédictins de la Sauve.

« Les Capucins de Bordeaux, dans la maison des Récollets de Libourne, avec les sept Récollets établis dans la dite maison à l'époque de la suppression des ordres religieux qui ont déclaré vouloir continuer de mener la vie commune.

« A l'égard des Cordeliers de Bordeaux auxquels l'Administration ne peut encore, attendu leur grand nombre (1), assigner une maison

(1) A cette époque le couvent des cordeliers de Bordeaux comptait trente-huit religieux, vingt-trois prêtres et quinze frères lais. Voici leur nom, leur âge et le traitement qui leur était assigné :

François Long, 57 ans, 800 fr. — Rémi Dumas, 81 ans, 1000 fr. — Hilarion Merlet, 78 ans, 1000 fr. — Ant. Libaros, 72 ans, 1000 fr. — Claude Roulland, 66 ans, 800 fr. — Math. Ramond, 66 ans, 800 fr. — Ant. Garrand, 53 ans, 800 fr. — J.-B. Conne, 48 ans, 700 fr. — Ant. Dealbite, 43 ans, 700 fr. — Bonaventure Gaston, 55 ans, 800 fr. — Augustin Pichon, 47 ans, 700 fr. — François Castera, 53 ans, 800 fr. — J.-M. Boby, 42 ans, 700 fr. — Denis Lasserre 39 ans, 700 fr. — Jean Darrodea, 37 ans, 700 fr. — J. Louis Pacau, 30 ans, 700 fr. — Joseph Desbordes, 40 ans 700 fr. — Jean Rondeix, 30 ans, 700 fr. — Martin Delbrel, 26 ans, 700 fr. — Jérôme Belle, 26 ans, 700 fr. Fréd. Cheptel, 29 ans, 700 fr. — J.-B. Cabinels, 34 ans, 700 fr.

Frères Lais. — Didace Bireau, 78 ans, 500 fr. — Junipère Julien, 65 ans,

suffisante et commode, conformément aux décrets, ils se retireront dans le lieu qui leur sera incessamment indiqué par le directoire.

« 2° Les églises actuellement desservies par les religieux dénommés ci-dessus, demeureront supprimées à compter du jour de la translation effective des dits religieux, à l'exception de celles qui vont être désignées comme succursales; en conséquence, MM. les officiers municipaux feront faire la clôture des dites églises et communautés, après toutefois avoir procédé au récolement de l'inventaire des effets dépendant tant des dites maisons religieuses que des églises qui en feront partie; ils en remettront la garde à des hommes de confiance et déposeront à l'hôtel de la Monnaie de Bordeaux, conformément aux décrets, l'argenterie qui se trouvera dans les dites églises.

L'église des Chartreux, celle des dits Carmes de la ville, celle de Saint-Eloi, celle des Augustins et celle des Capucins seront provisoirement desservies comme succursales par les vicaires des paroisses dans l'enceinte desquelles ces églises se trouvent situées.

Le directoire arrêté au surplus que le présent arrêté sera imprimé, publié, affiché et adressé aux municipalités qui devront en procurer la pleine et entière exécution.

Fait au Directoire du département de la Gironde, le 3 août 1791.

Signé : Journu, président; Rousset, Desbarats, Pujoul, Larroque, Monballon, Mandavy, Derancy, Cholet, administrateurs; Barennes, procureur-général syndic; Bual, sécrétaire général.

Le P. Dealbite attendit en vain qu'on lui marquât sa résidence. Aussi, « à la séance du lundi 27 août, il déclara, en présence du conseil municipal, que ne lui étant point indiqué de maison de son ordre où il puisse continuer de mener la vie commune, il se détermine à mener la vie privée à Bordeaux. »

« Sur quoi le maire et officiers municipaux ouï le procureur de la commune, ont donné acte au dit frère, Siméon Dealbite de la déclaration par lui faite ci-dessus. En conséquence il lui sera loisible, en sortant du dit couvent, d'emporter le mobilier de la chambre et les

100 fr. — Faustin Capdebose, 55 ans, 100 fr. — Didace Lafite, 56 ans, 400 fr. Gervais Macluseau, 47 ans, 300 fr. — J. Paul Chaumet, 18 ans, 300 fr. — Michel Groc, 58 ans, 100 fr. — Dominique Lanusse, 42 ans, 300 fr. — Paul Vincendeau, 32 ans, 800 fr. — Martinien Pompidou, 39 ans, 300 fr. — Joseph Montguilhem, 38 ans, 300 fr. — Pascal Lamothe, 29 ans, 300 fr. — François Fartau, 28 ans, 300 fr. — Cosme Domengie, 21 ans, 300 fr. — Laurent Barry 40 ans, 300 fr. (C. P.)

effets qui servent exclusivement à son usage personnel, suivant la loi du 17 octobre 1790. » (Archives municipales de Bordeaux).

Il fallut donc chercher un asile. Plusieurs lui furent offerts. Il les accepta tous successivement et vécut ainsi jusqu'au 4 février 1793. Ce jour-là, les agents de la police révolutionnaire le conduisirent au Fort du Hâ.

Nous avons eu le bonheur de copier les détails de cette arrestation sur la minute même de 1793, signée par le père Dealbite.

Les voici : Aujourd'hui, jeudi, quatre avril, mil sept cent quatre « vingt treize, l'an II de la République, vers une heure du matin, « ayant été requis par le citoyen *Jean-Baptiste Monteau,* officier municipal de la ville de Bordeaux, de nous transporter dans la maison « de la Vve Fauché, rue Notre-Dame, 12, où il était : nous *Jean Pierre* « *Raymond Lasuesse,* juge de paix des Chartrons, déférant à la dite « réquisition, nous sommes rendu dans la dite maison, où étant, « nous avons trouvé le dit citoyen *Monteau,* qui nous a dit qu'il était « venu dans la dite maison à la requisition du département pour y « faire et y arrêter les gens suspects. En conséquence, il a visité « toute la maison et a fait rencontre d'un personnage qui lui a dit « qu'il était ci-devant religieux, qu'il a également trouvé un calice et « plusieurs autres effets, à raison de quoi il nous demande de dresser « procès-verbal du tout et a signé. — MONTEAU. »

« Sur quoi, nous juge de paix susdit, nous étant fait représenter « les dits effets, ils se sont trouvés consister en un calice avec sa « patène, renfermés dans un étui, une boîte en forme de pelote dans « laquelle il y avait vingt-cinq hosties pour célébrer la messe et vingt-« six petites pour la communion, un missel couvert en damas rouge, « un *Te Igitur* complet : une chasuble d'un droguet broché de plu-« sieurs couleurs, doublé d'un taffetas aubir et galonné en or, l'étole, « le manipule, la bourse et le voile conformes, avec des corporaux, « quatre nappes d'autel, une aube et une soutane ainsi qu'un amict.

Nous avons demandé à ce religieux ses nom, âge, qualité et demeure ?

« Il nous a répondu s'appeler *Antoine Dealbite,* natif de Bordeaux, « âgé de 46 ans, prêtre ci-devant cordelier, ajoutant *qu'il était véritablement cordelier et qu'il le serait jusqu'à sa mort ?*

Nous lui avons demandé s'il avait des parents à Bordeaux, à quel degré et où ils étaient logés ? »

Il a répondu qu'il avait un frère qui était négociant et qui demeure

à la Rousselle, une sœur mariée avec le citoyen *Tourat*, ci-devant procureur, demeurant rue Neuve-Galleteau, à Saint-Seurin. — Interrogé pourquoi il n'était pas avec ses parents, a répondu qu'ils ne lui ont pas offert d'asile. — *I.* depuis combien de temps il est logé dans la présente maison, *R.* qu'il y a trois jours. — *I.* où il était auparavant, *R.* qu'il était logé rue Cornac, chez le citoyen Moutin, vitrier. — *I.* combien de temps il a demeuré chez le dit Moutin, où il a logé auparavant, *R.* qu'il a resté quelque temps sans avoir de logement fixe et que vers le mois de novembre dernier, il fut obligé d'en prendre un à cause de la recherche qui fut faite, que cependant il éluda encore et se fixa enfin chez le dit Moutin. — *I.* de nous dire en quel lieu il a couché, s'est retiré le plus habituellement pendant l'intervalle où il prétend n'avoir pas eu de logement fixe, sommé de nous nommer les personnes chez lesquelles il s'est retiré, *R.* qu'il a logé tantôt dans un endroit tantôt dans un autre et qu'il ne se rappelle pas le nom de pas une de ces personnes. — *I.* si les effets que nous venons de décrire lui appartiennent, *R.* qu'ils lui appartiennent. — *I.* d'où il les tient et comment il se les a procurés, *R.* avoir acheté le tout. — *I.* quelle est la personne ou les personnes qui les lui ont vendus, *R.* qu'il ne les connaît pas et qu'il ne sait pas même où elles logent. — *I.* si au lieu de ce qu'il nous a dit il ne s'est pas emparé des dits objets et n'en a pas détourné cette partie de ceux qui étaient dans la maison des ci-devant cordeliers, *R.* persiste dans sa précédente réponse. — *I.* s'il a fait usage des dits effets et a célébré la messe dans quelque maison particulière, *R.* ne s'en être pas servi et n'avoir pas célébré des messes dans pas une maison particulière. — *I.* s'il y a longtemps qu'il a les dits effets en son pouvoir, *R.* qu'il y a environ deux mois. — *I.* A lui représenté qu'il paraît bien étonnant qu'il ait fait une dépense de cette espèce pour n'en faire aucun usage, que du moins s'il ne l'a pas fait jusqu'à présent, son intention était sans doute de le faire dans la suite, *R.* que son intention était de s'en servir si la loi le lui permettait. — *I.* quels sont ses moyens d'existence, *R.* qu'il a vécu jusqu'à présent du traitement que la nation lui fait et qu'il n'en a pas d'autres.

Et plus n'a été interrogé et lecture à lui faite de ses réponses dit contenir vérité et a signé avec nous. A. Dealbite, *prêtre*.

« Et à l'instant avons fait comparaître la personne chez qui le précédent se trouve logé, et sur notre demande, elle nous a dit s'appeler Guillaumel Rançonnette, épouse de Pierre Caudéran, marin,

absent depuis environ treize mois. — *I.* depuis quel temps le précédent interrogé est logé chez elle, *R.* depuis trois jours. — *I.* si elle l'a déclaré à la police, *R.* Que non. — *I.* pourquoi elle ne l'a pas fait, *R.* que n'étant pas dans l'intention de le garder longtemps, elle n'a pas cru devoir le déclarer. — *I.* si elle ne reconnaît pas qu'elle s'est rendue coupable par là, surtout d'après les nouveaux règlements qui ont été plusieurs fois affichés, *R.* qu'elle n'a pas cru l'être et qu'elle n'a pas eu connaissance des règlements. — *I.* si elle connaît depuis longtemps le précédent interrogé, *R.* Qu'elle ne le connaissait pas particulièrement, qu'elle avait beaucoup entendu parler de lui et qu'elle ne le connaît particulièrement que depuis qu'il est logé chez elle. — *I.* Si elle retire une rétribution de logement qu'elle lui donne, *R.* que non. — *I.* S'il est venu de lui-même demander le logement ou s'il a été adressé par quelqu'un, *R.* qu'il est venu de lui-même et qu'alors il lui a dit que si elle pouvait le retirer pour une ou deux nuits, elle lui ferait plaisir, qu'elle lui répondit que si la demoiselle Faure voulait permettre qu'elle couchât avec elle, elle lui céderait son lit; ce qui fut accepté. — *I.* si c'est le matin ou le soir qu'il vint lui faire cette proposition, et s'il portait ou était suivi de son paquet d'effet, *R.* que c'était le soir vers huit heures et qu'il avait son paquet avec lui. — *I.* s'il lui donna connaissance de ce que contenait le paquet, *R.* qu'il ne lui dit point; mais qu'elle se douta bien de ce que c'était.— *I.* s'il a fait usage des effets contenus dans le dit paquet, *R.* que non.— *I.* si ce sont tous les effets que le dit précédent interrogé a portés, *R.* qu'il y a encore une pierre sacrée qu'elle nous a remise.

« Et plus n'a été interrogée et lecture faite, elle a dit ses réponses contenir vérité, et a déclaré ne savoir signer de ce interpellée.

« Et après avoir vaqué à la dite opération nous nous sommes transportés au domicile du citoyen Moutin, rue Cornac, 18, où nous avons trouvé le dit citoyen Moutin, qui nous a dit que son épouse s'occupait du dit logement des personnes qu'elles pouvaient loger.

« Avons fait comparaître la dite épouse qui nous a dit s'appeler Marguerite Lafon, épouse de Pierre Moutin, âgée d'environ trente-cinq ans. —*I.* si elle connaît le sieur Dealbite et s'il a logé chez elle, *R.* le connaître et qu'il a logé chez elle environ cinq à six mois et qu'il en est sorti depuis trois jours. — *I.* si elle a vu que le dit Dealbite eût d'autres effets que des vêtements, *R.* que non. — *I.* si elle sait où il est logé actuellement, *R.* qu'elle l'ignore. — *I.* qui est-ce qui lui a procuré cet hôte, *R.* que c'est une femme nommée Marguerite et qui est de Carignan, qui lui

demanda de chercher un logement, et que ce fut à cette occasion qu'elle le reçut. — *I.* si elle l'a déclaré à la police, *R.* l'avoir déclaré sans se rappeler à quelle époque; mais qu'elle a déclaré sa sortie de hier au Bureau des Étrangers. — *I.* si elle connaissait la profession du dit Dealbite, *R.* qu'elle la connaissait et qu'elle l'a aussi déclarée. — *I.* si elle sait qu'il ait exercé sa profession, quelles étaient les personnes qu'il fréquentait et les maisons où il allait le plus souvent, *R.* qu'elle ignore s'il exerçait son état, qu'elle ne l'a jamais vu avec personne, qu'il sortait très rarement et qu'elle ne sait point dans quelles maisons il allait. — *I.* si elle a des effets à lui appartenant, *R.* que non. — Et plus n'a été interrogée et a signé avec nous. — Marguerite MOUTIN.

« Ensuite, avons fait approcher le dit Dealbite auquel avons fait lire l'interrogatoire de la dite Moutin, lui avons représenté que dans une de ses réponses il nous a dit avoir logé, l'espace de deux mois, chez le dit citoyen Moutin, que cependant la citoyenne Moutin dit l'avoir logé l'espace de cinq à six mois. Ledit Déalbite nous a répondu qu'il n'avait pas fixement habité la maison du dit Moutin, qu'il savait bien qu'il était déclaré au Bureau des Étrangers, mais qu'il croyait que la dite Moutin l'avait fait effacer au registre; lui avons représenté qu'effacé ou non du registre, il n'en est pas moins vrai qu'il a habité chez la dite Moutin l'espace de cinq à six mois et qu'en disant le contraire il n'a pas dit la vérité, *R.* qu'il persiste à croire que, n'ayant pas un domicile déterminément fixé, il a pu dire qu'il n'a logé fixement chez elle que deux mois, que ce n'est pas dire la vérité dans un seul, mais si fait bien dans l'idée qu'un domicile où il était n'est fixe que tout autant qu'on ne découche pas et que dans les premiers temps il n'a pas couché avec exactitude chez la dite Moutin. Et, par la dite Moutin, a été dit que tant dans les premiers que dans les derniers temps, le dit Dealbite passait plusieurs jours chez elle et s'absentait quelquefois un ou deux jours. Et plus n'ont été interrogés et ont signé avec nous. — A. DEALBITE, prêtre; Marguerite MOUTIN. (C. V.) »

Le P. Dealbite fut conduit au fort du Hâ. Il y demeura jusqu'au 5 décembre 1793. Ce jour-là, une forte brigade conduisait à bord d'un navire 90 prêtres destinés à la déportation : Parmi eux se trouvait le P. Dealbite. Arrivé à Blaye, ce vénérable religieux ne put supporter longtemps les rudes privations imposées aux détenus; un dépérissement général mit ses jours en péril; il en écrivit au Directoire. Voici l'accueil fait à sa pétition.

Séance du 6 prairial de l'an troisième de la République Française, où assistoient les citoyens Raynaud, président; Labrouste, Chicou-Bourbon, Duchâtel, administrateurs; Payrebrusse, procureur général, syndic provisoire, et Dupeire, secrétaire-adjoint.

« Le Directoire du département de la Gironde, ayant pris connaissance de la présente pétition et ensemble du renvoi fait à l'administration par le représentant du peuple en séance à Bordeaux du 13 florial dernier.

« Observe qu'il est à présumer que le citoyen Antoine Dealbite, prêtre cordelier, dont il s'agit, fut mis en arrestation par les précédents corps administratifs en exécution de la loi du 26 août 1792 (S. V.), que ledit Dealbite étant reclus au Paté de Blaye, district de Bourg, dans ce département, n'ayant pas été reconnu exempt de la déportation d'après les formes prescrites par les lois, fut embarqué avec nombre d'autres le 25 brumaire à bord du navire *le Gentil* alors mouillé à l'Isle du Nord. Que si la plupart des ecclésiastiques, ainsi que s'exprime le pétitionnaire, qui ont partagé la captivité de son frère, ont obtenu leur liberté, se sont à cet effet pourvus au Comité de Sûreté générale en justifiant sans doute de leur conduite, tant ecclésiastique que civique sous ces rapports, le Directoire estime qu'il y a lieu de renvoyer le pétitionnaire ou son frère au Comité de Sûreté générale de la Convention, si le représentant du peuple le juge nécessaire. Fait les jours, mois et an que dessus *(Archives départementales, police, 93.)*

Le P. Dealbite dut se résigner à partager le malheureux sort des déportés. Il survécut aux horreurs de la révolution, et à l'époque de la réorganisation du diocèse de Bordeaux, Mgr d'Aviau le nomma à la cure de Beautiran (*Archives de l'Archevêché*).

6. **Delpon**, d'abord écroué aux Carmélites, puis transféré à Blaye, le 5 décembre 1793. Il allégua vainement ses infirmités et l'impossibilité de supporter la déportation. Ses observations ne furent point écoutées; il dut partir. Les médecins inspecteurs de Blaye moins intraitables le renvoyèrent à Bordeaux. On le plaça dans la maison de réclusion dite des Orphelines. Ce changement ne produisit aucune amélioration. *Il fallait le grand air.*

Son neveu lui offrit un asile à Preignac. Le saint vieillard adressa au Directoire une pétition afin d'obtenir sa liberté; il l'obtint sous caution. En voici la preuve :

Séance du 6 prairial de l'an III de la République Française où assistaient les citoyens Raynaud, président; Labrouste, Chicou-Bourbon, Duchâtel, administrateurs; Payrebrusse, procureur général, syndic provisoire, et Dupeire, secrétaire-adjoint.

« Vu la pétition du citoyen Arnaud Delpon, prêtre ci-devant capucin, âgé de 74 ans, détenu dans ce moment dans la maison de réclusion des ci-devant Orphelines, tendant à être autorisé à se retirer dans la commune de Preignac, district de Cadillac, sous le cautionnement du citoyen Goyllé, son neveu, pour y rétablir sa santé;

« Vu le certificat d'infirmité délivré par les citoyens Lapeyre et Lafon, officiers de santé;

« Vu, enfin, le renvoi des représentants du peuple Bouisson et Besson en séance à Bordeaux, en date du 16 florial dernier, qui autorise le département à prononcer sur ladite réclamation, sous la réserve d'une caution offerte par le citoyen Goyllé, son neveu, employé dans les bureaux de l'administration du district de Cadillac;

« Le Directoire du département de la Gironde, ouï le procureur général, syndic provisoire, arrête que le citoyen *Arnaud Delpon*, prêtre, ci-devant capucin, sera mis momentanément en liberté pour se retirer dans la commune de Preignac, district de Cadillac, sous le cautionnement du citoyen Goyllé, son neveu, qui demeure chargé sous sa responsabilité de le représenter au besoin, et que le neveu ni le pétitionnaire ne souffriront aucune espèce de rassemblement dans le lieu du domicile où il pourra se retirer, sous prétexte de culte.

« Arrête en outre qu'expédition du présent arrêté sera adressée au procureur syndic du district de Cadillac pour qu'il ait à le notifier à la commune de Preignac qui demeure chargée de la surveillance et de la conduite du pétitionnaire (*Archives départ.*, police générale, 1793).

7. **Duluc.** — Curé de Biganos, fut écroué au fort du Hâ, le 17 septembre 1793, et transféré à Blaye le 15 décembre de la même année, il était âgé de 45 ans.

8. **Lafargue.** — Aumônier de l'Hôtel-Dieu et non de la Manufacture. A cette époque comme aujourd'hui, MM. les aumôniers de l'hôpital jouissaient d'une réputation de zèle et de bonté vraiment méritée. Ils étaient au nombre de trois: MM. Melac, Duval et Lafargue. MM. les administrateurs, les docteurs, les religieuses, et surtout les malades, ne cessaient en toute rencontre de leur manifester un profond atta-

chement. La municipalité n'ignorait pas ces dispositions bienveillantes. De là pour elle un sérieux embarras. Que faire? Laisser en liberté ces réfracaires? Les patriotes crieraient à la violation de la loi. Les chasser de l'hospice, les jeter en prison? Les malades protesteraient. L'Administration elle-même la taxerait d'intolérance. Les remplacer par des constitutionnels? les Sœurs de Saint-Vincent-de-Paul n'en voulaient à aucun prix? Eloigner les religieuses? — Qui les remplacerait auprès des malades?...

Le Directoire essaya de gagner du temps, mais il oubliait le zèle des patriotes. Ceux-ci firent entendre des protestations contre un tel scandale, un tel mépris de la loi.....

On ne suit pas sans intérêt la correspondance échangée à ce sujet entre les révolutionnaires et la municipalité. Nos édiles répugnaient aux mesures violentes, ils inclinaient vers la modération... *C'étaient des gens fort honnêtes,* disait-on, *un peu ambitieux, voilà tout.*

Les pétitions se multiplièrent; et, pour les mieux appuyer cette fois, *on feignit de redouter la colère du peuple.* Aussitôt, nos magistrats tremblèrent comme autrefois Pilate au nom de César. Les aumôniers durent, sans plus de retard, abandonner leurs chers malades et songer à leur existence menacée. MM. Mélac et Duval s'enfuirent, croit-on, en Espagne. Quant à M. Lafargue, il fut écroué au palais Brutus, puis envoyé à Blaye en attendant le navire qui devait le transporter à la Guyanne.

9. **Laville.** — Écroué le 9 octobre 1793, transféré à Blaye le 5 décembre de la même année.

Le compte-rendu ci-dessous des arrêtés du Directoire, nous apprend qu'il put revenir à Bordeaux et y recevoir les soins de sa famille. « Séance du 27 germinal, an II de la République » :

« Vu la pétition du citoyen Pierre Laville, âgé de 73 ans, tendant à ce qu'attendu ses infirmités, il lui soit permis de se retirer dans sa famille, pour y recevoir les soins que sa réclusion rend impossibles et que le délabrement de sa santé rend indispensables.

« Vu le certificat des citoyens voisins de son ancien domicile, attestant sa probité et sa soumission aux lois.

« Vu le certificat des officiers de santé de Blaye et de Bordeaux;

« Le Directeur du département du Bec d'Ambès, attendu la caution offerte par la citoyenne Marguerite Laville, rue des Incurables, 10, de représenter le pétitionnaire au besoin; arrête que le citoyen Laville, prêtre, ci-devant bénéficier de Saint-Michel, sera mis momentanément

en liberté, sous la surveillance de la Municipalité de Bordeaux. *(Archives départementales).*

11. **Merlet** (Hilarion). — Né en 1711, prêtre, religieux, ne fit aucun des serments révolutionnaires. Mis en réclusion à Bordeaux, puis envoyé à Blaye pour être déporté à la Guyanne,il fut enfermé dans les souterrains du Pâté. Transporté malade à l'hôpital de Blaye, il y mourut à l'âge de 83 ans.

12. **Ramond.** — Écroué au Palais Brutus, le 9 octobre 1793, il fut embarqué pour Blaye, le 5 décembre de la même année.

La municipalité s'occupa de ce religieux et du père Merlet, dans sa séance du 24 août 1791.

« S'est présenté, dit le procès-verbal, frère Jean Ramond, nommé en religion père Mathieu, né à Monségur, le 9 mai 1725, religieux prêtre, de l'ordre des Cordeliers du couvent de cette ville. Lequel a déclaré, que ne lui ayant point indiqué de maison de son ordre, où il puisse continuer de mener la vie commune, il se détermine à mener la vie privée en sa résidence à Bordeaux. Dans cet objet, il a prié la municipalité de lui donner acte de sa déclaration et de le faire jouir de l'effet des décrets de l'assemblée nationale relativement à son mobilier.

« Le Maire et les officiers municipaux, ouï le procureur de la Commune, ont donné acte au dit frère Jean Ramond, de la déclaration par lui faite ci-dessus.

« En conséquence, il lui sera loisible, en sortant du dit couvent, d'emporter le mobilier de sa chambre et les effets qui servent exclusivement à son usage personnel, suivant la loi du 14 octobre 1790.

« Pareil acte a été envoyé à frère Sulpice Merlet, nommé en religion frère Hilarion, né à Cenon La-Bastide, le 27 août 1716, religieux, prêtre Cordelier qui se détermine par le même motif que le précédent, à mener la vie privée et faire résidence dans cette ville.

« *Signé :* Saige, maire; Basseterre, secrétaire-greffier.

12. **Robert.** — Écroué au palais Brutus le 9 octobre 1793, transféré à Blaye le 5 décembre 1793.

13. **Saint-Blancard.** — Voici le procès-verbal de son arrestation :

« Aujourd'hui 31 mars 1793, l'an II de la République Française, sont entrés dans la salle, le citoyen Pierre Sers, président; Dubois, Martin Partarieu, Rambaud, Cholet, Vormezelle, Labrouste, Maugeret, administrateurs; Roullet, procureur général, syndic, et Frinques, secrétaire général.

« Le président ouvre la séance.

« Le secrétaire général fait lecture du procès-verbal de la séance précédente.

« Les gendarmes nationaux conduisent devant l'Administration, le citoyen Etienne Saint-Blancard, prêtre non assermenté, ci-devant curé de Baigneaux. On fait lecture d'un procès-verbal dressé par le juge de Paix de Langon, duquel il résulte que le citoyen Saint-Blancard était curé de Baigneaux, qu'il n'avait pas fait le serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790, qu'il n'avait pu obéir à cause de ses infirmités à la loi sur la déportation, qu'il s'était retiré dans la municipalité de Budos où il vivait tranquille et retiré, qu'il n'avait pas eu le temps d'obtempérer à un arrêté du District qui lui enjoignait de se rendre à Bordeaux, que le citoyen Brethon, chargé de pouvoirs par les citoyens Garreau et Paganel, l'avait fait arrêter et avait ordonné sa translation à la maison de surêté de Bordeaux.

« Le citoyen Saint-Blancard ayant demandé la parole, fait les mêmes observations relatées dans l'audition qui a été rendue devant le juge de Paix de Langon qui demeurait déposée au secrétariat. Il remet ensuite sur le bureau un certificat d'un officier de santé qui constate ses infirmités.

« Sur quoi le Directeur du département de la Gironde, ouï le procureur général, syndic, arrête que le sieur Saint-Blancard sera transféré à la municipalité de Bordeaux, qui, le tiendra en état d'arrestation jusqu'à ce que la maison de sûreté soit préparée dans laquelle maison il sera ensuite enfermé. *(Archives de la Gironde,* administration générale, 1793, I.)

Au mois de décembre, M Saint-Blancard fut envoyé à Blaye. Il y demeura seulement quelques mois; car, en séance du 18 germinal de l'an III de la République, le président du département du Bec d'Ambès permet au citoyen Saint-Blancard, prêtre reclus à la citadelle de Blaye, de se rendre à la maison de réclusion des ci-devant orphelines de Bordeaux, et ce, en vertu de l'arrêté du Représentant du peuple, en date du 16 ventôse dernier, à la charge par lui de faire constater par la municipalité de Blaye de sa sortie et d'être en réclusion quatre jours après sa sortie de la citadelle, sous les peines portées par la loi, signé : Peyrebrune président. *(Archives départementales.)*

Jean Singurly, naquit en 1716, à Mont-de-Marsan (Landes). Jeté hors de son cloître (Saint-Pierre de Sauve-Gard), en 1792, à l'âge de soixante-quinze ans, il revint dans son pays natal. Il n'y vécut pas longtemps ignoré de la municipalite : mais ce fut en vain qu'on le

pressa de prêter les serments révolutionnaires. *Il déclara qu'il ne voulait pas souiller sa vieillesse.* Conduit à Bordeaux puis à Blaye, il fut relégué dans les souterrains du Pâte. Il y mourut, 1794, à l'âge de soixante dix-huit ans. Ses confrères obtinrent de l'inhumer dans ce fort. Il y repose.

DÉPARTEMENT DU LOT

Abeil, vicaire de Cornac.
Abouleine, lazariste.
Alaniau, chapelain de la cathédrale.
Aimar, curé de Chenaillac.
Apchier, théologal et curé de Bolene.
Austruy, curé de Créol.
Batut, curé de Saint-Lespinasse.
Beaufort, curé de Coucorès.
Bessière, curé de Mombrun.
Blanches, curé de Gignac.
Bout, curé de Boissiérètes.
Boyer, chapelain.
Boissières, curé de Monfermier.
Cayrol, archidiacre de la cathédrale.
Cayrol, chanoine de la cathédrale de Mirepoix.
Caix, curé de Paunac (1).
Calvet, frère lazariste.
Caminel, prébendier de Montauban.
Cavalier, curé de Boissières.
Cassanhes, capucin (père Louis).
Chaloupe, capucin.
Chrystallin, curé de Bastide.
Clarac, chanoine de Moissac.
Clavières, chanoine de Castelnaudary
Déjean, curé de Sainte-Eulalie.
Deilhes, vicaire à Veylac.
Delport, curé de Conjoux.
† Delsol, curé de Mayrinhac, *obiit* (2).
† Delver, curé de Destringuel, *obiit*.
Deslac de la Naux, curé de Martel.
Deynac, lazariste.
De Saint-Maurice, chanoine de Montauban.
Faure, curé de Carlux.
Faure, frère chanceladois.
Galtier, curé de Calvint.
Gamel, curé de Nujujoul (Nuzejouls).
Guyot, archiprêtre de Saint-Cyr.
Lacroix, curé de Mezel.
Lafon, curé de Bretonou.
Lamothe Marcilhac, prébendier.
Larmandié, curé de Fargues.
Légier, prébendier de Montauban (3).

(1) Né à Martel (Lot). D'après les Bollandistes, il fut condamné à mort par le tribunal révolutionnaire de Paris et exécuté à l'âge de 66 ans (1794).

(2) Né en 1744, curé de Mayrinhac-le-Francoal (diocèse de Cahors autrefois Montauban), ne prêta point le serment de 1791. Arrêté en 1792, la municipalité de Cahors le fit transférer à Bordeaux, d'où il partit à la destination de Blaye (17 déc. 1793). Renvoyé de nouveau à Bordeaux et placé au fort du Hâ, ses infirmités reparurent. On le transporta à l'hôpital Saint-André; il y mourut à l'âge de 50 ans (1794).

(3) M. l'abbé Leproust parle avec reconnaissance des services que ce vénérable chanoine rendit aux déportés. Grâce à ses relations, les prêtres enfermés au fort du Ha, purent échapper à la guillotine. Ecoutons un instant M. Leproust :

« Les représentants du peuple, Tallien et Isabeau, étaient parvenus à faire « triompher à Bordeaux le parti de Robespierre : ils mirent hors la loi tous « les membres fédéralistes de la Commission Populaire, et les remplacèrent « par les partisans de la Montagne, qui se recrutaient principalement parmi « les ouvriers et le bas peuple. Ces nouveaux administrateurs étaient igno- « rants. En voici une preuve : La Convention Nationale venait de promulguer

† Loudarour, curé de Payrat, *obiit.*
Lugan, curé de Begous.
Malot, archiprêtre de Roquemare.
Margot, carme déchaux.
Pistel, capucin.
Montagne, capucin.
Melon, capucin.
Pradines, hebdomadaire de Montauban.
Sales, curé d'Anti.
Solmiac, diacre.
Taleyssac, hebdomadaire.
Taillade, curé de Creisse, ex-jésuite.
Terral, ancien prieur de Ganits.
Turenne, prieur de Comiac.
Tulles, capucin.
Vernede, curé de Castel-Sarrasin.
Vernhier, aumônier des Ursulines.

(A suivre.)

Henri Lelièvre,
Vicaire à Sainte-Croix

LA MUSIQUE SACRÉE

(Suite.)

Nous considérons donc le plain-chant comme un art incomplet, mais nous ne l'avons jamais traité d'*informe;* nous avons seulement fait remarquer que les « tenants de Niedermeyer » le *rendaient* informe par leurs harmonies incohérentes et discordantes. Nous ne voyons pas trop quel parti nos adversaires espèrent tirer contre nous d'une citation — d'ailleurs tronquée et incorrecte — de saint Augustin (1). Le

« un nouveau décret contre les prêtres insermentés, *condamnant tous ceux « qui ne se soumettraient pas à la réclusion dans dix jours, à être guillotinés dans les « vingt-quatre heures de leur arrestation, ainsi que toutes les personnes de la maison où « ils auraient été saisis.* Les savants membres de la Commission Bordelaise « s'imaginèrent que le décret regardait tous les prêtres insermentés et les « condamnait à mort. En conséquence, ils hâtèrent leurs préparatifs pour « nous faire guillotiner.

« Dieu veillait néanmoins à notre conservation. Il y avait parmi nous un « chanoine de Montauban, nommé M. Liger. Un de ses amis était à Bordeaux. « Il connut l'interprétation des savantes gens de la municipalité bordelaise et « s'opposa de toutes ses forces à son exécution. Il ne parvint pas à prouver « à la municipaliié que le nouveau décret porté contre les prêtres cachés ne « devait pas être invoqué contre ceux qui etaient détenus en attendant leur « déportation à la Guyane Française, mais il obtint qu'avant d'en faire l'ap- « plication, on envoya une députation au citoyen Isabeau, représentant du « peuple. Isabeau répondit tout crûment aux membres de la municipalité « *qu'ils étaient des bêtes.* On nous laissa tranquilles dans nos cachots..... »

(Relation des peines souffertes à Blaye par les Déportés).

(1) Voici le texte de saint Augustin : « *Cum mihi accidit, ut me amplius cantus, quam res quæ canitur, moveat, pœnaliter me peccare confiteor, et tunc mallem non audire cantantem.* » (Confessions, x, 33.)

pieux Docteur se reproche comme une faute de prendre parfois trop de plaisir à la musique (péché que nous ne risquerons guère de commettre, tant que nous entendrons jouer des disciples de Niederineyer), et de prêter plus d'attention au chant qu'aux paroles. « Lorsque cela m'arrive, dit-il, j'aimerais mieux ne plus entendre le chanteur. » Nous aussi, nous éprouvons souvent le désir de ne plus entendre, sinon le chanteur, du moins l'accompagnateur, mais pour un motif tout opposé. Notons d'ailleurs que ni saint Augustin, ni Montaigne, dont on invoque également l'autorité, ne pouvaient — heureusement pour eux! — connaître le système Niedermeyer, puisque c'est à nous, enfants du XIXe siècle, qu'était réservé l'avantage de jouir de cette merveilleuse découverte. S'ils l'avaient entendu appliquer, il est peu probable qu'ils eussent ressenti et exprimé une si grande admiration. Au fait, nous avons pour le plain-chant tout autant de respect que les partisans de Niedermeyer; et nous nous croyons même en droit de dire qu'en réalité c'est nous qui prenons sa défense contre de dangereux amis.

Autre inexactitude, lorsque nos adversaires nous imputent gratuitement un grossier anachronisme qui n'existe que dans leur imagination. Nous savions à merveille que la Messe Royale ne nous venait ni de saint Ambroise, ni de saint Grégoire; et nous l'avions citée à dessein, comme preuve que les disciples de Niedermeyer, dans leur fureur archéologique, ne s'arrêtaient pas au moyen âge, mais qu'ils ne faisaient pas même grâce de leurs harmonies au plain-chant musical des Dumont et des Lulli. Que Dumont ait voulu faire du plain-chant, qu'il y ait réussi, c'est bien aussi notre avis; mais nous doutons fort qu'il eût été satisfait, s'il eût entendu si cruellement maltraiter et si tristement défigurer ses belles Messes, d'allure si magistrale et si grandiose.

En ce qui concerne la *note sensible*, on pourrait s'étonner de voir nos contradicteurs affecter d'en méconnaître l'importance. C'est, en effet, un principe reconnu en harmonie : pour qu'un ton soit bien établi, il faut que la note sensible ait été entendue. Sans elle, point de tonalité, partant point de musique possible. C'est pour cela que « nos oreilles modernes réclament impérieusement la note sensible »: et nous avons pu constater, à propos du *triton*, que les musiciens du moyen âge, sans qu'ils s'en rendissent d'ailleurs un compte bien exact, en sentaient eux-mêmes la nécessité. Nous n'avons, du reste, nullement prétendu qu'il fallût toujours diéser le *do*, dans le premier

mode : ce serait nous mettre en contradiction même avec les principes de la musique moderne, puisque, dans notre tonalité mineure, l'intervalle de *septième* entre la tonique et la note sensible est tantôt majeur, tantôt mineur. Mais nous soutenons de nouveau que. pour bien terminer un morceau, il faut laisser l'oreille sous l'impression d'une cadence parfaite, par l'emploi des accords de dominante et de tonique. Nous avouerons même franchement que, pour notre part, nous ne verrions aucun inconvénient à diéser le *do*, lorsque le morceau se termine par la « formule » *do, ré.*

Mais, nous disent MM. Limonot et Combes, la méthode que vous approuvez « condamne l'organiste à faire reparaître continuellement les mêmes accords. » Quel que soit le système que l'on emploie, il est inévitable que, si les mêmes notes et les mêmes « formules » reviennent sans cesse dans la mélodie, les mêmes accords reparaissent assez fréquemment dans l'harmonie. La variété dans le chant, au contraire, amènera tout naturellement la variété dans l'accompagnement. Plusieurs morceaux de plain-chant offrent une variété fort remarquable : notamment la prose *Veni, Sancte Spiritus*, où domine la tonalité de *ré mineur*, mais où se trouvent des phrases en *fa majeur*, en *do majeur* (comme celle que nous avons citée au sujet du *triton*) et en *la mineur*, — toutes d'ailleurs s'enchaînant parfaitement les unes avec les autres et formant un ensemble véritablement *homogène*. — Dans le *Tantum ergo* « liturgique » lui-même, on s'arrête un instant en *ré* : c'est pour cela que, dans une série de notes descendantes introduite plus ou moins à propos pour relier le *la* au *ré*, figure ce malencontreux *fa dièse* qui horripile nos rigides contradicteurs.

Au reste, notre critique touchant la pauvreté et la monotonie de l'accompagnement selon Niedermeyer ne s'adressait qu'aux cinquième et sixième modes, qui, grâce à la présence de la note sensible, échappent en partie aux inconvénients bien plus graves qu'entraîne, dans tous les autres modes, l'application du même système. Nous nous demandons ce qui peut donner à l'accompagnement de MM. Combes et Limonot cette richesse qu'avec une modestie vraiment charmante ils qualifient d'« incomparable ». Serait-ce ce singulier accord de *médiante* qu'ils sèment avec une telle profusion dans leur harmonie ? S'il en est ainsi, il faut convenir qu'ils sont victimes d'une bien grande illusion : car cet accord, déjà peu gracieux par lui-même, devient réellement agaçant, lorsqu'on l'entend répéter à satiété.

Nos contradicteurs avancent encore que, si l'on harmonise le plain-chant *à la moderne*, « on se verra *forcé* de commettre d'assez nombreuses fautes d'harmonie : quintes, octaves et surtout fausses relations ; » mais sans fournir aucun exemple à l'appui de leur dire. De leur côté, ils nous mettent au défi de découvrir une faute dans les ouvrages de leurs maîtres. D'abord, rétablissons encore une fois notre texte : nous avons écrit que « nous aurions à signaler des suites de quintes et d'octaves, à peine palliées par d'insuffisants subterfuges. » — Vous voulez accompagner, dans le sixième mode, la formule *fa, mi*, et vous faites sur le *fa* un accord de *ré mineur*, sur le *mi* un accord de *do* majeur. Vous devez donc éviter la suite d'octaves entre le *ré* et le *do* des deux parties, et la suite de quintes *ré-la, do-sol*. Vous y arriverez en frappant, pour le premier accord, *ré, fa* de la main gauche, *la, fa* de la droite ; et, pour le second, *do, sol* à la basse, et *do, mi* à la partie supérieure. C'est fort ingénieux, assurément ; mais si de tels artifices suffisent pour faire disparaître la faute matérielle, l'effet produit sur l'oreille reste toujours à peu près le même. Les exemples de ce genre abondent cependant dans les accompagnements de M. Gigout, — un des flambeaux de l'école Niedermeyer. — Mais à quoi bon relever quelques imperfections de détail, lorsque le système tout entier n'est qu'une faute perpétuelle contre les préceptes de l'harmonie et du bon goût? On aura beau dire et beau faire, une série d'accords sans suite, sans liaison et sans conclusion ne pourra jamais produire qu'une véritable cacophonie : et, s'appelât-on Niedermeyer, Gigout ou Guilmant, on n'aboutira jamais à un autre résultat, lorsqu'on aura la prétention de se soustraire aux lois naturelles de l'harmonie.

Nos adversaires ne sont d'ailleurs pas heureux, lorsqu'ils cherchent des arguments dans les œuvres des grands maîtres, soit des temps passés, soit de notre époque. C'est ainsi que nous trouvons, dans la deuxième année de la *Maîtrise*, journal de musique religieuse publié sous la direction de MM. Niedermeyer et d'Ortigue (la source n'est pas suspecte !) le célèbre *Adoramus te* de Palestrina, qui, écrit en *la mineur*, se termine par l'accord de dominante, avec *sol* dièse, suivi de l'accord de *la majeur*. Dans le même recueil, nous voyons le *Kyrie* de la *Messe brève* d'Orlando Lasso s'arrêter sur une cadence parfaite en *sol majeur*, avec *fa* dièse, bien entendu, dans l'avant-dernier accord. Le fameux *Miserere* d'Allegri, écrit en *sol* mineur, a pour conclusion l'accord de *sol* majeur, précédé de l'accord de dominante toujours avec

la note sensible *fa* dièse (1). Si donc ces maîtres « ont écrit leurs chefs-d'œuvre en s'inspirant de la tonalité grégorienne, » ce n'a été qu'en la soumettant aux exigences d'un art musical déjà plus avancé : par conséquent, les exemples qu'invoquent nos contradicteurs se retournent directement contre leurs théories, et ne sauraient fournir d'arguments qu'en faveur de la thèse que nous soutenons.

Quant à la prière *Orate pro ea,* nous remarquons que Gounod n'a adapté aucun accompagnement à cette « délicieuse phrase » — non plus qu'à l'hymne *Vexilla Regis,* également intercalée dans *Jeanne d'Arc* — et qu'en outre le grand maëstro a fait usage de la note sensible dans le prélude et les variations qui préparent et complètent ce très court fragment de mélodie grégorienne. Ainsi, ces messieurs n'ont pu découvrir qu'un seul morceau dont l'harmonie ne fût pas en désaccord avec leur système — et ce morceau n'est pas harmonisé du tout!

L'école Niedermeyer, on le voit, a donc pour unique soutien l'autorité de son *vieux maître.* Or, Niedermeyer fut, sans contredit, un musicien distingué; mais est-ce une raison pour abdiquer toute personnalité et pour accepter de confiance les prescriptions qu'il lui a plu de formuler? Quoi! il suffira qu'une théorie plus ou moins bizarre ait pris naissance dans le cerveau d'un Niedermeyer ou d'un Wagner, pour qu'immédiatement tous les musiciens, en véritables moutons de Panurge, se précipitent à leur suite, abandonnant les traditions et les exemples de maîtres bien autrement illustres que ces deux réformateurs? Encore une fois, nous n'attaquons nullement le talent de Niedermeyer :

« Mais le plus habile homme enfin peut se méprendre, »

et Niedermeyer s'est mépris le jour où il a promulgué son fameux système. Nous le pensons et nous le disons hautement, sans affecter un vain respect pour une méthode qui n'a pour elle ni l'antiquité, ni la vérité, ni la logique.

Nous ne saurions mieux terminer qu'en reproduisant les lignes suivantes, où un maître, dont nul ne sera tenté de récuser la compétence condamne avec autant d'autorité que d'énergie le système soi-disant *homogène* (2) : « La théorie de l'accompagnement unitonique, qui en-

(1) Nous ne parlons pas des dissonances, des accidents, des notes de passage, qu'il serait facile de relever dans ces diverses compositions.

(2) Félix Clément, *Histoire de la musique depuis les temps anciens jusqu'à nos jours,* ch. VIII.

vahit un certain nombre de nos églises, est une hérésie musicale dont l'oreille et la raison finiront par triompher, mais qui fait en attendant et de jour en jour, des ravages incessants et cause le plus grand dommage au chant religieux qu'il défigure.

« Plusieurs musiciens ont donné à ce système l'appui de leur crédit et de leur plume. L'ancien directeur de l'Ecole de musique religieuse à Paris, M. Niedermeyer, excellent compositeur, mais protestant, par conséquent étranger aux usages catholiques, s'est laissé entraîner par cette théorie. Joseph d'Ortigue lui a fait croire que chaque mélodie de plain-chant ne devait être accompagnée que par les notes appartenant à son échelle diatonique. Pour quelle raison?

« Cet accompagnement unitonique est-il favorable au chant, agréable à l'oreille? Aide-t-il à l'intelligence du texte? Loin d'accompagner la mélodie, il la brise, détruit ses périodes, ne prépare pas les finales, n'indique pas les repos; au lieu de la soutenir, il l'abandonne et la trahit... Rien n'indique la phrase littéraire, ni même le mot dans cette succession d'accords semblables, dépourvus de ces affinités tonales que distinguent les périodes et séparent les groupes des syllabes et des sons; en un mot, c'est du bruit, et pas autre chose. »

M ***

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE BORDEAUX

(Suite.)

XVII

ARNAUD DE PONTAC

1653-1672

Doublement frappés d'interdiction, *de par le Roy* (1) *et de par les Ormistes*, les membres de l'ancien parlement s'étaient hâtés d'abandonner une ville où leur existence courait les plus grands dangers (2). Les uns se refugièrent dans leurs terres; d'autres, plus craintifs, quittèrent la province et furent habiter, qui en Touraine, qui en Limousin, qui en Béarn. Pendant près de quatre années, de 1649 à 1653, le parlement cessa légalement de fonctionner (3).

(1) *La déclaration du Roy portant interdiction du parlement de Bourdeaux, donnée à Compiègne le* XIIe *jour du mois de juillet 1649*, fut imprimée à Bordeaux chez J. Mongiron-Millanges, 1649, in-4° de 8 p. — On trouve à la suite l'*Arrest* (24 juillet 1649) *de la court de parlement de Bourdeaux portant que les officiers de lad. court et chambre de l'édit continueront l'exercice de leur charge pour le bien du service du Roy et la conservation de la tranquillité publique*. Cet arrêt est signé Pontac.

(2) Le président de Pichon, qui, pendant la première partie des troubles, avait joui d'une grande popularité, avait été également contraint de s'enfuir. La populace s'était ruée sur son hôtel et si l'on n'avait pris la précaution *d'y porter le Saint Sacrement*, la maison aurait été pillée et brûlée.

(3) Dès le commencement de l'année 1652, le cardinal avait songé à rétablir le parlement et à l'installer provisoirement à Limoges : le conseiller Duburg, réfugié alors à Tours, avait été chargé de ce soin. Mais la mission était si périlleuse que celui-ci se hâta de la décliner : « Monseigneur, écrivait-il à Mazarin le 15 avril 1652, j'ay receu en cette ville, ou j'ay demeuré depuis le départ de la Cour, une lettre de cachet du Roy, portant commandement d'aller à Limoges dans la fin de ce mois

A cette dernière date, la Fronde était sur son déclin et le roi avait déjà fait sa rentrée dans Paris. Le parlement de Guienne songea alors à se reconstituer. Revenir à Bordeaux était impossible; la ville était encore au pouvoir du prince de Condé et de la duchesse de Longueville. Trois conseillers, restés fidèles au parti du roi, se réunirent à Agen, et bientôt vinrent se grouper autour d'eux les membres épars de l'ancienne cour. La lettre suivante, adressée le 30 janvier 1653 par l'avocat général de Lavie (1) au cardinal Mazarin, fournit de curieux détails sur le rétablissement du parlement : « Monseigneur, l'attante « ou nous vivons depuis long temps du retour de V. E. à Paris n'a pas « tant arrêté le désir que j'avois de luy renouveller par mes lettres les « protestations de mes tres humbles services, comme le respect que « je luy doibs m'a empesché d'abuser de sa bonté en luy escrivant des « lettres inutiles. Et il m'estoit bien difficile de luy en escripre « d'autres dans l'estat ou je suis despuis long temps, interdict dans « toutes mes fonctions et sans autre moyen de rendre au Roy et à « V. E. mes services qu'en cultivant par toutes les voyes qui ont « dépendu de moy les bonnes dispositions de mes amis de Bordeaux. « A présent, Monseigneur, que me voicy à Agen pour travailler à l'es- « tablissement du parlement, je n'en croirois pas le succès heureux si « je ne commencois par ce debvoir envers V. E., de luy rendre compte « de l'estat de l'affaire et de recommander à sa protection ce dessein « et cette compagnie naissante, qui, moyennant cela, se rendra très « utile, comme j'espère, au service du roy. De dix ou douze de mes-

pour y établir la translation du parlement de Bourdeaux : ce qui m'oblige, Monseigneur, d'implorer l'honneur de vostre protection pour estre déchargé de cet employ que j'estime devoir etre l'achèvement de ma ruine : je vous proteste bien, Monseigneur, que je ne cherche point icy des prétextes à ne pas obeir aux ordres de S. M. qui me seront toujours sacrés et inviolables; mais j'ay creu, Monseigneur, que sans blesser le respect que je luy dois je puis luy représenter les inconveniens qui en peuvent naistre, pour soumettre aveuglement tous mes interets à sa bonté et à sa justice. La conservation de mes biens, que j'ay abandonnés en partant de Bordeaux, ny la colère de ma compagnie, irritee contre moy de ma sortie entreprise sans congé et contre son ordre, ny le peril évident dont ma personne est menacée, qu'on médite, suivant l'avis qu'on m'en a donné, de faire périr par des assassinats ou des voyes violentes, sur les chemins allant à Limoges, ou à mon arrivée dans la ville par de secrettes menées : toutes ces choses là, Monseigneur, ne seroient pas d'assez puissantes raisons sur mon esprit pour m'obliger à supplier très humblement comme je fais S. M. de vouloir changer son ordre ou le différer. Il n'y a en vérité, Monseigneur, que la seule considération d'une mère qui est dans Bordeaux..... » (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. VIII, p. 370. C. de M. T. de L.).

(1) Sur Thibaut de Lavie, voir au chapitre des *Avocats Généraux*.

« sieurs qui depuis six mois estoient à Dacs, ou dès lors l'establisse-
« ment eust peu se faire, la mort, qui en a enlevé deux, le dégoust de
« se voir inutiles, le désir de revoir leurs familles, les despenses exces-
« sives et le chagrin qui en a rebuté d'autres n'en y avoit laissé que
« trois qui sont Messieurs de Pomiés (1), doyen du parlement, de
« Sabanin (2), grand chambrier, et de Moinin (3), avancé dans la
« grand'chambre. Les révolutions de la Fronde, qui de jour en jour
« continue à s'attaquer à ses premiers formateurs, y ont adjousté M. le
« président Pichon (4). Ces quatre m'ont faict l'honneur de me venir
« chercher à Pau, ou j'estois, et nonobstant les rigueurs de la saison,
« les hazards des courses des gens de guerre et les incommoditez
« de l'aage de ces deux premiers, nous nous sommes, Monseigneur,
« rendus icy le vingt-huit du courant. J'ay escript incontinent à Mes-
« sieurs de Primet (5), qui sera infailliblement icy dès demain, et à
« Messieurs de Menionet (6) et de Verdier (7) en Limozin, et à plusieurs

(1) Sauvat de Pomiés (ou Pommiers), fils de Pierre, seigneur de La Fitte, chevalier de l'ordre du roi, et de Jeanne de La Roque. Pourvu en 1617 d'une charge de conseiller lai, il se démit de ces fonctions, le 12 décembre 1661, en faveurd e Me Jacques de Saint-Sever (*Arch. départ.*, B. 60, fo 164).

(2) Sans doute André de Sabourin, nommé conseiller le 15 juin 1638 (*Ibid.*, B. 56, fo 123). Il mourut doyen du parlement en 1667.

(3) M. Me Pierre de Voisin qui, le 5 mai 1643, avait succédé à son père, Me Guy de Voisin (*Ibid.*, B. 57, fo 55). On a de lui : *Harangue faite au parlement de Paris par M. de Voysin, conseiller, député du parlement de Bourdeaux, ensemble l'extrait des registres contenant la délibération du parlement de Paris.* A Paris, 1650, in-4o.

Jean de Monein (ou Moneins), dernier conseiller de ce nom, s'était démis le 12 avril 1649 en faveur de Me Ogier de Montaudon (*Ibid.*, B. 59, fo 15).

(4) Bernard de Pichon, seigneur de Longueville, dont nous avons déjà dit quelques mots. Conseiller-commissaire aux requêtes du palais dès le 31 juillet 1635 (*Ibid.*, B. 58, fo 245), il avait succédé à son père, François de Pichon, comme président à mortier, le 20 janvier 1646 (*Ibid.*, B. 59, fo 138). Il mourut en 1684. On trouve dans les *Archiv. historiq.*, t. IV, p. 554, un beau portrait de lui, d'après une planche gravée par Pitau, et à la suite une notice détaillée par Jules Delpit.

(5) Paul de Malvin, seigneur de Primet, fils de Geoffroy, surnommé le *Grand-Malvin*. Beau-frère du président Bernard de Pichon et de Jacques de Pichon-Muscadet, Paul de Malvin avait été nommé conseiller en remplacement de son père, le 16 novembre 1648.

(6) Sans doute Muscadet. Jacques de Pichon, sieur de Muscadet, frère cadet du président de Longueville, avait été pourvu, le 15 juin 1638, d'une charge de conseiller (*Ibid.*, B. 56, fo 111).

(7) Pierre du Verdier, sieur de Chaniac, cousin germain du conseiller du Myrat. Tous deux avaient joué un grand rôle durant les événements de Bordeaux. Les du Verdier étaient originaires du Limousin. Au commencement du XVIIe siècle, Gautier du Verdier, aïeul du conseiller, remplissait à Limoges une charge de trésorier général des finances.

« à Bordeaux et aux environs, en sorte que si nous sommes secourus « des ordres du roy, que je demande à M. de La Vrillière, je crois que « V. E. aura bientot la satisfaction d'apprendre l'ouverture de cette « séance et de scavoir dans la Guienne un parlement entièrement « attaché au service du roy (1)..... »

Bientôt le nombre des conseillers accourus à Agen s'éleva à dix, chiffre fixé par le roi pour composer une chambre destinée à vaquer aux affaires les plus urgentes et à la réception des autres officiers (2). Enfin, le 17 mars 1653 (3), Louis XIV appelait à la première présidence Arnaud de Pontac, qui, durant les troubles de la province, avait donné des gages nombreux de dévoument à la cause royale. Le nouveau titulaire prêta immédiatement serment entre les mains du doyen du parlement, Me Sauvat de Pomiers (4), et la compagnie, ainsi reconstituée, reprit ses séances habituelles. Au mois de juillet, la ville d'Agen se trouvant tout à la fois menacée par les rebelles et décimée par l'épidémie, le parlement prit la résolution de se transporter à La Réole (5). A peine installé dans cette ville, la peste fit son apparition dans les environs, et la cour fut alors, en septembre, s'établir à Libourne (6).

Aussitôt son arrivée en Guienne, où il avait été envoyé pour réduire les rebelles, le duc de Vendome avait appelé auprès de sa personne M. de Pontac. « Comme il est tres fidele et tres intelligent, écrivait le prince au cardinal Mazarin, j'ay creu en devoir user de la sorte, affin que S. M. soit mieux servie et moy mieux illuminé (7). »

(1) *Archives hist. de la Gironde*, t. VII, p. 261; document publié par M. Tamizey de Larroque.

(2) La Colonie, t. III, p. 365.

(3) *Arch. départ. de la Gironde*, B. 61, f. 3. « ..... en considération, disent ces « lettres, de la fidelité dans laquelle il est demeuré durant tous les mouvemens sur- « venus en la province de Guyenne et les recommandables services qu'il nous a « rendus tant en sa charge qu'en plusieurs autres occasions qui se sont présentées « pendant plusieurs années, ayant d'ailleurs fait paraître sa capacité et la grande « expérience qu'il s'est acquise au faict de la judicature..... » Aussitôt après l'exil de du Bernet, M. de Pontac avait pris la direction de la compagnie, et de mai 1649 à février 1650, on le voit présider et signer tous les arrêts rendus par le parlement (Voir Bibliothèque de Bordeaux, *Recueil d'arrêts*, in-4°, catalogué sous le n° 10504).

(4) La Colonie, *ibid.*

(5) *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XV, p. 586.

(6) *Ibid*, p. 387 et 483.

(7) *Ibid*, p. 333 et 392. A la date du 31 octobre 1653, on trouve, Reg. B. 61, f. 19 (*Archives départ. de la Gironde*) les lettres patentes du roi confirmant le choix fait par le duc de Vendome, pair, grand maître et surintendant général de la navigation, de la personne du premier président de Pontac pour son lieutenant général en la province de Guienne.

Le 3 août « une paix générale fut conclue, et S. M. accorda amnistie « pleine et entière en faveur des bons et paisibles habitans de la ville « de Bordeaux. Les lettres patentes qui contenaient cette amnistie « furent présentées au parlement, séant dans la ville d'Agen, aux- « quelles il voulut apporter quelques modifications dans l'enregistre- « ment; mais le roi donna, le 22 janvier 1654, des lettres de jussion qui « furent incontinent exécutées (1); le même jour, le roi avait fait expé- « dier des lettres patentes pour transférer le parlement dans la ville « de Nérac; mais les très humbles remontrances et supplications que « les officiers du parlement présentèrent à S. M. firent retracter ces « patentes par celles qui furent données le 4 mai suivant, qui leur ac- « corda de tenir séance à La Réolle, où ils étoient déjà (2). »

De Libourne, le 20 août 1653, le parlement adressait à Mazarin une lettre dans laquelle, après l'avoir félicité du rétablissement complet de l'autorité du roi en Guienne, il sollicitait la faveur d'être rappelé à Bordeaux. Le premier président, de son côté, appuyait vivement cette requête, faisant ressortir les avantages que le roi tirerait de ce rétablissement. « V. E., concluait M. de Pontac, ne scauroit trouver une « voye plus douce et plus asseurée pour esteindre les restes de la « faction et faire ressentir à touts les ordres de la paix que vostre sage « conduite leur donne (3). » Le 19 novembre, l'autorisation royale était signée; le parlement, qui avait été prévenu de cette grâce, s'était dispensé de faire l'ouverture à La Réole, le lendemain de la Saint-Martin, « comme on a accoutume de le faire; il attendit d'être à Bordeaux pour « y procéder dans les formes ordinaires, où, à même tems, qui fut le « 1er décembre, l'enregistrement des lettres patentes fut fait (4). »

Le premier président ne s'était pas engagé à la légère lorsqu'il affirmait au cardinal que la présence du parlement à Bordeaux achèverait de dissiper les derniers vestiges de la révolte. La personna-

(1) La déclaration du roi au parlement, en date du 22 janvier 1654, a été publiée dans les *Archiv. hist. de la Gironde*, t. XV, p. 454. On trouve encore, même volume : 1° Liste qu'en exécution des ordres du roi, MM. les ducs de Vendome et de Candale, généraux de ses armées, envoyent à S. M., des personnes qu'après beaucoup d'examen de leur conduite, ils estiment à propos de retrancher du nombre de ceux qui composent le corps du parlement de Guyenne; 2° Harangue de M. Du Verdier au roi; 3° Liste des membres du parlement de Bordeaux qui étaient à La Réole, lors de l'enregistrement des lettres patentes d'amnistie.

(2) La Colonie, p. 403 et 407.

(3) *Archiv. hist.*, t. XV, p. 407.

(4) La Colonie, t. III, p. 375.

lité, « les grandes qualités, la vertu solide et le désintéressement » dont M. de Pontac fit preuve en maintes circonstances, contribuèrent puissamment à cet heureux résultat. Le 30 juillet 1654, le cardinal le félicitait de sa belle conduite : « Je ne veux pas laisser partir le Sr de Lau, « écrivait le premier ministre, sans vous assurer de la continuation de « mon service et de mon amitié, et vous tesmoigner la satisfaction que « le Roy a de vos soings et de la conduitte que tient à présent le parle- « ment de Bordeaux en toutes les choses qui regardent le service du « Roy. Je ne doute point que la compagnie n'agisse toujours par cet « esprit, puisqu'estant composée de gens de probité et bien inten- « tionnez et ayant à la teste une personne aussy zélée et aussy esclairée « que vous, il est assez difficile qu'elle s'ecarte du bon chemin et ne « suive pas les mouvemens que vous luy donnerez; ce qui est d'autant « plus nécessaire que nous scavons qu'il y a autant de factieux que « jamais dans Bordeaux et dans la province. Mais j'espère que par le « bon ordre que l'on y donnera et les soins que vous et M. d'Estrades (1) « en prenderez de concert, on dissipera touttes les menées et que tout « le monde demeurera dans son debvoir (2)..... »

Depuis cette époque aucun fait bien saillant ne marque la présidence de M. de Pontac; au surplus l'influence *politique* des parlements de France commence à disparaître dès les premières années du règne *personnel* de Louis XIV. On sait de quelle façon, en 1655, le jeune roi se présenta devant la cour souveraine de Paris. En costume de chasse, botté, éperonné, un fouet à la main, le chapeau sur la tête, le prince répondait au premier président qui invoquait l'intérêt de la France, par ces mots bien connus : *l'État, c'est moi.* Peu de temps après, il enlevait aux parlements le titre de *Cours souveraines* et le remplaçait par celui de *Cours supérieures*.

Le 19 octobre 1672, M. de Pontac annonçait à la compagnie que son grand âge l'avait engagé à résigner les fonctions, que depuis

(1) Godefroy, comte d'Estrades, nommé maire perpétuel de Bordeaux après le rétablissement de cette charge, par lettres patentes du 10 octobre 1653 (*Arch. départ.* B. 61, f° 17). Habile politique, vaillant soldat, le comte d'Estrades, né à Agen, en 1607, fut nommé maréchal de France le 30 juillet 1675 et mourut à Paris le 26 février 1686. On trouvera une biographie très complète de ce personnage dans l'ouvrage publié en 1872 par M. Tamizey de Larroque : *Relation inédite de la défense de Dunkerque (1651-1652) par le maréchal d'Estrades.* — Voir encore les *Mémoires de Saint-Simon*, édit. de M. de Boislisle.

(2) *Archiv. hist. de la Gironde*, t. II, p. 99.

vingt ans il remplissait, entre les mains du roi et qu'il venait faire ses adieux à la cour. Spontanément, M. de Gourgue, se faisant l'interprète de ses collègues, adressait au premier président un discours dans lequel il rappelait les nombreux services que celui-ci avait rendus au roi et surtout à la province; trois jours après, les chambres députaient leurs doyens pour *complimenter M. de Pontac sur sa retraite et lui porter les regrets sincères de la compagnie.* Le 30, il présidait une dernière fois la cour et assistait à la prestation de serment de son successeur.

Le premier président, qui mourut à Bordeaux le 26 avril 1681 (1), appartenait à une branche cadette de la maison de Pontac, l'une des plus illustres de la province de Guienne.

Son aïeul, Raimond de Pontac, était décédé en 1585, conseiller du roi en tous ses conseils et président en la première chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux.

Geoffroy, son père, seigneur de Salles, Belin, Beliet, Haut-Brion, Pés, Podensac, Gueyrac, Rignac, l'Isle et de Seringau de Jau, était déjà maître des requêtes de l'hôtel du roi, lorsqu'il prit alliance, le 26 avril 1596 (2), avec Aimée de Malvin, fille et unique héritière de Geoffroy de Malvin, chevalier, seigneur de Cessac, Pepines et La Mothe-Souveraine, et de dame Jeanne de Salignac de La Mothe-Fénelon. La même année, Geoffroy de Pontac était pourvu, sur la démission de son beau-père, d'un office de conseiller au parlement de Bordeaux (3), et en 1616, lorsque Marc-Antoine de Gourgue fut appelé à la tête de la cour, il lui succédait dans sa charge de président à mortier (4).

(1) Le testament, sans date, d'Arnaud de Pontac, déposé chez Me Conilh, notaire à Bordeaux, le 10 juin 1679, fut ouvert le 28 avril 1681, deux jours après la mort du premier président (*Archiv. départ.*, Reg. d'insinuations).

(2) *Armorial général de France*, par d'Hozier, Reg. V, 2e partie.

(3) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 46, fo 249. Geoffroy de Malvin, seigneur de Cessac, l'un des plus savants magistrats de son époque, à qui Florimond de Raymond dédia, en 1599, sa traduction de *La Couronne du soldat*, mourut à Bordeaux en 1617. On a de lui : *Gallia gemens : de prisca Francorum origine, eorumque rebus gestis descriptio*, Burdigalæ, vidua F. Morpanii, 1563, in-4°, min.

Par sa mère, Mme de Pontac était petite-nièce de Bertrand de Salignac de Lamothe-Fénelon, chevalier du Saint-Esprit, conseiller d'État, capitaine de cinquante hommes d'armes, ambassadeur en Angleterre et en Espagne, et de François de Salignac, évêque de Sarlat.

(4) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 53, fo 14. Les provisions sont du 30 décembre 1616.

Arnaud de Pontac naquit à Bordeaux en 1599 (1), et fut tenu sur les fonts baptismaux par son grand-oncle paternel, l'évêque de Bazas, le savant Arnaud de Pontac (2), qui, quelques années après, devait le choisir pour son héritier général. Après avoir étudié à Paris, le jeune de Pontac se fit recevoir, en 1621, avocat au grand conseil; en 1627, il rentrait à Bordeaux pourvu d'un office de conseiller, et en 1631, il prenait la place de son père, comme président à mortier (3). L'année suivante, il épousait Gabrielle-Henriette-Louise de Thou, la plus jeune des filles du grand historien, Jacques-Auguste de Thou (4).

On sait que Segrais a dédié à Mme de Pontac sa *Relation de l'Isle invisible*. Après avoir loué la grande piété de la présidente (5), le poète trace d'elle, dans sa dédicace, un charmant portrait : « Vous avez, « dit-il, l'esprit délicat et juste; vous avez le discernement bon et « vous savez beaucoup; mais ce seroit assez dire (à qui ne vous « connaîtroit pas) que vous êtes de la maison de Thou, connue par « toute l'Europe pour les excellents hommes qu'elle a produits, et « que vous avez été élevée par MM. Dupuy. La cour et le monde ont « achevé de vous donner la dernière politesse; s'il vous avoit manqué

(1) Arnaud de Pontac était fils unique. Aimée de Malvin, sa mère, étant morte en 1611, Geoffroy de Pontac se remaria, le 10 avril 1624, avec Anne Duduc, fille d'un conseiller au parlement. De cette seconde alliance vint au moins une fille, Marie-Delphine de Pontac, qui épousa, le 19 janvier 1647, Bernard de Montferrand, baron de Landiras, Casalis et autres places.

(2) Qu'on nous permette de signaler ici un beau travail publié récemment sur *Arnaud de Pontac, évêque de Bazas* (Bordeaux, P. Chollet, 1883, in-4° de 113 p.). Sous ce titre, l'éditeur, M. Tamizey de Larroque, a réuni quelques pièces d'un grand intérêt historique et devenues rarissimes, pour ne pas dire introuvables.

(3) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 55, f° 259.

(4) Le contrat de mariage, qui porte la date du 11 octobre 1632, a été publié par M. Gustave Labat dans les *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. VIII, p. 259.

(5) Les sentiments religieux de Mme de Pontac étaient si connus, que Mazarin lui-même en rendait un témoignage public : « Madame, écrivait-il à la présidente « le 26 avril 1653, les prières d'une personne qui a autant de piété que vous ne « peuvent estre que fort efficaces pour attirer des grâces du sciel, et vous avez « d'ailleurs tant de suffisance et de crédit que je ne doubte point que vos soins « n'ayent beaucoup contribué au rétablissement de l'aucthorité du Roy dans Bordeaux, « et à imprimer dans les espritz des habitans des sentimens conformes à leurs « devoirs, et je vous prie de croire que ceux que j'ay pour vous ne caurayent estre « plus remplis d'estime et que je me tiendrois tres heureux d'avoir occasion de « vous pouvoir tesmoigner à quel point je suis, etc..... » (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. II, p. 89. Communication de M. T. de L.)

Mme de Pontac mourut à Bordeaux, quelques années après son mari, et fut enterrée à l'hospice de la Manufacture, dont elle était bienfaitrice. Son épitaphe a été publiée dans les *Archiv. historiq.*, t. VIII, p. 266.

« quelque vivacité, vous l'auriez prise au pays où vous avez été mariée « et où vous faites votre principale demeure : et après tout ce que j'ai « dit, on jureroit bien que vous n'auriez pas trop pris de ce feu, un « peu dangereux quelquefois, surtout ceux qui connoitront l'humeur « de votre mari, *qui a toutes les bonnes qualités des Gascons, et qui « n'en a pas une des mauvaises qu'on leur attribue* (1)..... »

M. et Mme de Pontac eurent trois enfants :

1° François-Auguste de Pontac, comte de Caubon, seigneur de Salles, Belin, Beliet et autres places, président à mortier (2), mort à Bordeaux en janvier 1694 (3), sans enfant de Marie-Félicie de Crussol d'Uzès, fille d'Alexandre, marquis de Monsalès, et de Rose des Cars de Merville. La comtesse de Caubon épousa en secondes noces, vers 1700, Jean-Louis de Pardaillan, comte de Gondrin, marquis de Savignac, sénéchal de Rouergue;

2° Thérèse de Pontac, alliée le 30 juin 1654 (4), à Messire Jean Denis Daulède de Lestonnac, comte de Margaux, conseiller au parlement de Bordeaux et premier président en la dite cour de 1672 à 1694;

3° Et Marie-Anne de Pontac, qui, le 3 janvier 1667 (5), fut mariée à Messire Jean-Baptiste Le Comte, captal de La Tresne, baron de Goudourville, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et grand président en la cour de Bordeaux.

M. de La Tresne devait, après M. Daulède, son beau-frère, remplir les fonctions de premier président de 1695 à 1703.

Armes des Pontac : *de gueules au pont à cinq arches d'argent, sur une rivière du même, ondée d'azur, et supportant deux tours du second, le tout surmonté en chef d'une étoile fleurdelysée d'or.*

(1) La présidente avait pour frère aîné François-Auguste de Thou, décapité à Lyon le 12 septembre 1642, en même temps que son ami Cinq-Mars. Lorsque mourut le cardinal de Richelieu, Mme de Pontac « alla en la chapelle de Sorbonne jeter « de l'eau bénite sur son cercueil : elle dit alors ce que dit la sœur de Lazare à « Jésus-Christ : *Domine, si fuisses hic, frater meus non fuisses mortuus.* » (Lettres de Gui Patin, publiées par J. H. Reveillé-Parise, Par[illegible]346, in-8°, t. I, p. 277.)

(2) Ses provisions sont datées du 23 novembre 1655 (*Archiv. départ.*, B. 51, f° 121).

(3) P. Anselme, t. III, p. 777. C'est donc bien à tort que M. Boscheron des Portes avance que ce qui décida le premier président à donner sa démission *fut la mort de son fils unique, dans lequel il avait espéré un successeur* (t. II, p. 233).

(4) *Archiv. départ. de la Gironde*, Reg. des insinuations.

(5) *Ibid.*, ces deux contrats furent retenus par Conilh, notaire à Bordeaux.

XVIII

JEAN-DENIS DAULÈDE DE LESTONNAC

1672-1694

M. Daulède (*alias* d'Aulède) n'était que simple conseiller, lorsque, sur la démission de son beau-père, M. de Pontac, il fut pourvu, le 7 octobre 1672, de la charge de premier président à Bordeaux (1). Dès le lendemain, il prêtait serment de fidélité entre les mains du roi, à Versailles; le 30 du même mois, il remplissait la même formalité à Bordeaux, et MM. de Bretous et Roche, jurats, venaient le complimenter au nom de la municipalité (2).

Deux ans après, éclatait à Bordeaux une sédition populaire d'une excessive gravité. Le document suivant (3) fera connaître la cause de ce mouvement, la conduite tenue en cette circonstance par le parlement et par son président, et les motifs qui provoquèrent le déplacement de la compagnie :

« Louis, etc..... Les soins continuels que nous prenons, non seulement pour maintenir le repos dans notre royaume, mais aussi pour le soulagement de nos peuples et pour parvenir à une paix avantageuse que nous désirons leur procurer, devoit obliger un chascun de demeurer dans l'obéissance qui nous est dheue; néantmoins dans le temps que nous nous préparions de nous mettre en campagne pour commander en personne notre armée de Flandre et faire agir les autres tant en Allemagne, Catalogne que hors nostre royaume, contre celles de tant de puissances qui se sont liguées pour nous faire la

(1) *Archiv. départem. de la Gironde*, B. 64, f° 107.

(2) *Chronique bordeloise*, par Tillet, p. 12.

(3) La *Déclaration du roi portant translation du parlement de Bordeaux en la ville de Condom* est invoquée par tous les historiens déjà cités : Tillet, La Colonie, Dom Devienne, O'Reilly, Boscheron des Portes et autres. Mais aucun d'eux n'en a publié les considérants. Il nous a paru d'autant plus important de les faire connaître qu'ils détruisent certaines légendes rééditées sans preuves et incriminant bien à tort la conduite du lieutenant du roi en Guienne.

guerre, nous aprismes avec un sensible déplaisir, sur la fin du mois de mars dernier (1), que les habitans de notre ville de Bordeaux s'estoient soulevés contre nostre authorité, sonné le tocsin, appelé les païsans de la campagne et continué durant quelques jours leur sédition pendant laquelle ils auroient, avec fureur et emportemens, razé et brulé des maisons, pillé des bureaux, resisté à tous nos officiers, menassé et trempé leurs mains dans le sang des plus affectionnés à nostre service (2), et enfin exigé, par force et les armes à la main, un arrest de nostre court de parlement de Bordeaux, en date du 29 dud. mois de mars dernier, portant surséance de la levée des droits de controlle des exploits, du papier timbré, de la vente et distribution du tabac et de la marque de l'estain; comme aussi des droits d'octroy, appartenans à la dite ville, qui se lèvent sur les blez, farines et autres marchandises et denrées (3); et quoyqu'un crime de cette

(1) Le 26 mars 1675, d'après la *Chronique bordeloise*, p. 26.

(2) Le 28 mars, la sédition menaçant de gagner toute la ville, M. de Tarneau, conseiller au parlement, essaya d'interposer son autorité : mais dès les premiers mots qu'il adressa à la populace, « un des mutins l'étendit roide sur la place, d'un coup de mousqueton » (*Chroniq.*, p, 27).

(3) Voici la teneur de cet arrêt : « Ce jour, la Cour, les chambres d'icelle assemblées, M. le mareschal d'Albret, gouverneur de la province, y assistant, ouys et ce requérans les gens du roy, a ordonné et ordonne que tres humbles remontrances seront faites à S. M. afin qu'il luy plaise de donner amnistie générale aux habitans de la ville de Bordeaux et banlieux d'icelle, qui ont pris les armes, pour la prise d'icelles et actes d'hostilité qui ont esté faits par les particuliers contre qui que ce soit; ensemble pour l'abolition du controlle des exploits et tous actes, pour l'abolition du papier timbré et de la marque de l'estein et autres métaux; ensemble pour l'abolition des impôts mis sur le tabac : Ce pendant ordonne lad. Cour que, sous le bon plaisir du Roy, la levée desd. droits de controlle des exploits, du papier timbré, de la marque de l'estein et des impots sur le tabac surseoira : Permis à tous marchans, manans et habitans de lad. ville et tous autres de trafiquer comme auparavant des dites marchandises, sans rien payer; et aux femmes revenderesses de la ville de vendre du lard et autres denrées dans la place des Salinières; et aux bouchers de vendre des agneaux comme auparavant l'impot mis sur iceux, sans aussi rien payer. Fais, lad. Cour, inhibitions et défenses à toutes personnes de lever les cinq sols quy se sont par cy devant levez sur les bledz et farines qui entrent dans la ville, ny rien demander aux artisans de toutes sortes de métiers pour raison des marchandises de leur art : et permis à tous notaires de passer et recevoir tous actes de compromis, sentences arbitrales, de syndicat et autres, ainsi qu'ils avoient accoustume de faire avant la création des offices établis pour la passation desdits actes : Enjoint aux jurats de tenir la main à l'execution du present arrest, iceluy faire lire, publier et afficher dans tous les carrefours de la ville et autres lieux où besoin sera. Et sera le present arrest executé sur le simple dictum, attendu la matière dont s'agit. — Fait à Bordeaux, en parlement, le vingt-neuviesme mars 1675. (Signé :) *De Gourgues*, président, et de Montalier. — *Leu et publié à son de trompe par les*

qualité méritât un châtiment tres sévère, toutesfois sur les assurances qui nous furent données du repentir des dits habitans, nous leur aurions accordé, au mois d'avril ensuivant, nos lettres d'amnistie pour tout ce qui s'estoit passé en lad. sédition (1). Mais au lieu de nous donner ensuite des témoignages de reconnoissance de notre bonté et leurs soumissions à nos ordres, l'on a veu bientôt après ce mesme peuple reprendre leurs armes en trois différentes occasions, sonner le tocsin, assiéger l'hôtel de ville, assassiner diverses personnes et entre autres l'un des gardes du sieur compte de Montegu (2), l'un de nos lieutenans généraux en Guyenne, et ce même feu s'étendre non seulement dans les villes voisines, mais aussi dans notre province de Bretagne, en sorte qu'en ces deux contrées nous avons esté privés, au préjudice du bien de nos affaires, du secours que nous nous estions promis cette année de la levée des dits droits pour nous ayder à soutenir les excessives dépenses que nous sommes contraints de faire dans la conjoncture présente; et comme la dissimulation, pour ce qui regarde les derniers désordres arrivés en nostre ville de Bordeaux, seroit très périlleuse et encore plus dommageable que le crime même, et qu'il est absolument nécessaire que ceux qui n'ont pas peu estre retenus par le respect et la révérence qu'ils doivent à leur roy, le soient au moins par des marques publiques de nostre indignation, nous avons jugé à propos de retirer de nostre ville de Bordeaux nostre dit parlement et le mettre dans un autre lieu, afin que les officiers ayent liberté entière de rendre doresnavant en toute seureté la justice à nos sujets de leur ressort, et faire de nostre part sentir aux habitans de nostre ville de Bordeaux le mécontentement qui nous reste de leur mauvaise conduite, sans révoquer toutes fois nos dites lettres d'amnistie ;

trompettes ordinaires de la ville, au Marché neuf, place de Canteloup, place de Sainte-Croix, au Puys de la Grave et autres lieux accoustumés, assistans Messieurs de Fonteneil, Boisson, Roche et Minvielle, jurats, et du Boscq, clerc et secrétaire ordinaire de la ville, avec leurs chaperons de livrée, par moy, commis au greffe de police, soussigné : Lamoure, greffier.

Par cet arrêt, le parlement ratifiait et même encourageait le mouvement insurrectionnel : *mais qui ne scait que d'user de condescendance et de douceur avec une populace furieuse et insensée, c'est donner de nouveaux alimens à un feu qui n'est déjà que trop embrasé.* (*Chroniq. Bordeloise, ibid.*).

(1) Ces lettres furent enregistrées au parlement de Bordeaux le 6 avril 1675, publiées et affichées dans la ville le même jour.

(2) Le comte de Montaigu, ancien gouverneur de Rocroi, avait été nommé lieutenant de roi en Basse-Guienne, le 13 avril 1671, après la mort du marquis de Saint-Luc (*Archiv. départements. de la Gironde*, B. 64, f° 110).

« A CES CAUSES et autres bonnes considérations à ce nous mouvans, de l'avis de nostre conseil et de nostre certaine science, pleine puissance et authorité royalle, nous avons, par ces présentes signées de nostre main, dit, statué et ordonné, disons, statuons et ordonnons, voulons et nous plaist que nos d. sujets de nostre ville de Bordeaux et banlieue d'icelle, tant hommes que femmes, jouissent de l'effaict de nos d. lettres d'amnistie pour tout ce qui a esté faict par eux et commis jusques au jour de la datte d'icelles, et par ces mesmes présentes *nous avons transféré et transférons la séance de nostre d. cour de parlement de Bordeaux en nostre ville de Condom, pour administrer et rendre la justice à nos sujets de son ressort en la mesme forme, pouvoir et authorité qui luy est attribué; et pour cest effect enjoignons aux présidens, conseillers, nos advocats et procureurs généraux et autres nos officiers de s'y transporter dans huictaine, luy déffendant de s'assembler en nostre ville de Bordeaux du jour de la publication des présentes, ny de rendre aucuns arrests, lesquels, ensemble toutes procédures et actes de justice qui pourront y estre faicts à compter dud. jour, nous déclarons nuls ;* et en outre, de la mesme authorité que dessus, nous avons cassé et annullé l'arrest de nostre d. cour de parlement dud. jour 29 mars dernier, et en conséquence voulons et ordonnons que les droits de nos fermes sur l'estaing, tabac, papier timbré, controlle des exploits et autres y mentionnés soient levés à l'advenir suivant et conformément aux édicts, déclarations et arrests portant l'établissement d'iceux et en outre nous avons supprimé et révoqué, supprimons et révoquons les exemptions de nos droits de convoy, contablie, grande et petite coutume dont les bourgeois et habitans de nostre d. ville de Bordeaux ont jouy jusqu'à présent, nonobstant et sans avoir égard à toutes lettres, privillèges, édits et déclarations à ce contraires; voulons et nous plait, etc... Donné à Versailles le 15 novembre 1675, et de notre règne le XXXIIIe. Signé : Louis, et plus bas, Phelipeaux. — Enregistré au parlement de Bordeaux, le 20 novembre 1675; signés, Daulède et Montalier (1). »

Le 3 décembre 1675, le parlement ouvrait ses séances à Condom. Mais le roi ayant été informé de l'*incommodité de ce lieu*, autorisa, par lettres du 13 janvier 1676, le transfert de la cour à Marmande (2).

(1) *Archiv. départem. de la Gironde*, Recueil d'édits divers.

(2) Sur le séjour de la cour en cette ville, consulter la *Notice sur la ville de Marmande*, par Ph. Tamizey de Larroque, 1872, gr. in-8°, p. 110.

Le 6 février, ce nouveau déménagement s'opérait : il devait bientôt être suivi d'un troisième, car en mai 1678 le parlement venait s'établir à La Réole (1).

Pendant qu'il siégeait en cette ville, la *Chambre mi-partie*, autrement dite de l'*Edit de Guyenne*, créée en 1600 et qui tour à tour avait tenu ses assises à Nérac, Bordeaux et Agen, et se trouvait alors à Saint-Macaire, fut dissoute par déclaration donnée à Saint-Germain en Laye au mois de juillet de cette même année; les officiers qui la composaient furent, malgré les justes réclamations de la cour, incorporés au parlement de Guienne.

Après un exil de quatorze années, le parlement fut enfin autorisé à rentrer à Bordeaux. Cette faveur lui fut chèrement vendue, car le même édit qui lui accordait cette permission créait au profit du roi une charge de président à mortier et six offices de conseiller (2) : « Louis, etc... Les émotions excitées dans notre ville de Bordeaux en « l'année 1675 nous obligèrent, pour ne pas laisser notre parlement « de Guyenne exposé au trouble qui pouvoit être causé dans l'admi- « nistration de la justice, d'ordonner, par notre déclaration du mois « de novembre de la même année, qu'il serait transféré de la ville de « Bordeaux en celle de Condom, et depuis dans celle de Marmande, « et ensuite à La Réolle, où il est actuellement; mais les causes de « cette translaction étant cessées, nous avons bien voulu écouter favo- « rablement les supplications plusieurs fois réitérées de nos habitans « de la ville de Bordeaux et de tous ceux qui sont dans le ressort du

(1) Voir dans les *Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XXIII, p. 426, un arrêt du parlement rendu à La Réole le 23 avril 1687. Les officiers étaient si peu exacts dans l'accomplissement de leurs fonctions que l'on comptait difficilement « six conseillers « dans la première chambre, deux dans la deuxième et pas un présidant dans aucune « de ces deux chambres. » En conséquence, le procureur général requérait la cour de faire cesser au plus tôt cet état de chose, et, pour y parvenir, de prendre « des voyes « plus seures et plus efficaces que celles qui avoient esté pratiquées jusques alors. » (Communication de M. Roborel de Climens.)

(2) Une *crue* semblable avait été faite dans le parlement de Paris. Voici ce qu'on lit dans les *Mémoires du marquis de Sourches*, publiés par le comte de Cosnac, t. III, p. 328 : « 12 novembre 1690. On sut que le roi avoit fait dans le parlement « une création fort considérable de deux présidents à mortier, d'un troisième avocat « général, d'un avocat du roi des requêtes du palais et de seize conseillers. » Le même auteur ajoute en note : « [Jusqu'à ce jour] les charges de président à mortier « au parlement de Paris avoient été fixées à trois cent cinquante mille livres; le roi « les mit alors sur le pied de *cinq cents mille livres;* la charge d'avocat général fut « portée à *quatre cents mille livres;* quant aux charges de conseiller fixées à cent « mille livres, le roi permit qu'on les vendît ce qu'on pourroit. »

« parlement de Guienne, qui nous ont représenté que l'administration « de la justice souffrait un préjudice considérable par cette translac- « tion à cause que la ville de La Réolle n'étoit point en état que l'on « n'y peut trouver les logements nécessaires pour les officiers qui « composent le parlement, et pour ceux qui étoient obligés de se « rendre à la suite pour l'expédition de leurs affaires, qu'il n'y avoit « pas même de lieu assez décent pour y exercer la justice; et par ces « considérations ils nous ont demandé avec instance qu'il nous plust « rétablir notre parlement à Bordeaux. Nous avons aussi été touchés « de l'affection et du zèle que notre ville de Bordeaux nous a témoigné « dans l'état de nos affaires par les secours considérables qu'elle nous « a donnés par deux différentes fois : *d'ailleurs les officiers de notre « parlement nous ont fait entendre qu'ils se porteroient à contribuer « de leur part à un si grand avantage, et pour cet effet ils nous ont « proposé d'augmenter le nombre des officiers dud. parlement et d'y » ajouter un président à mortier et six conseillers;* cette augmentation, « outre qu'elle nous peut produire un secours considérable dans nos « besoins, étant encore très avantageuse au bien de la justice, parceque « l'expérience fait connaître tous les jours que les absences nécessaires, « les maladies, les recusations, et plusieurs autres cas semblables « interrompent l'expédition des affaires; — A CES CAUSES... Nous « avons, par le présent édit, dit et statué... que notre parlement « de Guyenne, seant à présent à La Réolle, reprenne sa séance en la « ville de Bordeaux, et qu'il y exerce la justice, comme il faisoit avant « notre déclaration du mois de novembre 1675, et ce à commencer de « la Saint-Martin de la présente année, et de la même autorité créé « et érigé, créons et érigeons une charge de président à mortier et « six charges de conseiller, dont il y en aura trois dans chacune des « chambres des enquêtes (1)... »

Donné à Versailles en septembre 1690, cet édit fut enregistré par la chambre des vacations du parlement de Bordeaux, séant encore à la Réole, le 22 du même mois. « Rien n'indique, écrit M. Boscheron des « Portes (2), que le retour du parlement, après une si longue absence,

(1) *Edit du Roy portant que le parlement de Guyenne reprendra sa séance en la ville de Bordeaux, et création d'une charge de président à mortier et de dix conseillers audit parlement*, à Bordeaux, chez J. Mongiron-Millanges, imprimeur du Roy et du parlement, 1690.

(2) T. II, p. 218. — Ce fut à l'occasion de ce retour que le poète Léonard Frizon, mort à Bordeaux quelques années après le premier président Daulède, lui dédia

« ait été l'occasion d'une cérémonie quelconque pour célébrer cet « événement. Il est vrai que la fin d'un deuil ne donne pas lieu « ordinairement à des fêtes (1). »

Le 26 janvier 1694, décédait à Bordeaux le premier président Daulède de Lestonnac. Ses obsèques furent célébrées avec une grande pompe (2), et le corps du défunt déposé en l'église du Noviciat (3).

D'après le généalogiste Saint-Allais (4), l'origine de la famille Daulède se perdrait dans la nuit des temps : suivant cet auteur, la filiation prouvée remonterait à « Alexandre Daulède, chevalier, grand « écuyer de Guillaume, duc d'Aquitaine, ainsi qualifié dans les lettres « de ce prince de l'an 1027, où il est rapporté que les seigneurs Daulède « étaient des gens illustres et belliqueux, originaires de Grèce, d'où ils

l'une de ses pièces : *Astræa redux sive senatus Aquitanus Burdigalæ restitutus gratulatio heroica cui præfixa lyrica soteria ad illustrissimum virum Joann. Dionys. Dauledam, senatus principem*, Burdigalæ, apud Jacobum Mongironem-Millangium, regis et senatus typographum, 1690, in-4° de 26 p.

(1) On lit encore dans la *Chronique Bordeloise* : « Le 13 (novembre), le parlement « ayant repris sa séance dans la présente ville, Messieurs les jurats assistèrent, sui- « vant la coutume, à l'ouverture qui fut faite par M. le premier président Daulède, « qui fit un très beau et très éloquent discours, lequel mérita les applaudissements « publics. Messieurs les jurats, l'après dinée, rendirent les visites ordinaires à « M. le gouverneur, à M. le premier président..... »

(2) On en trouve le détail dans le *Catalogue imprimé des manuscrits de la Bibliothèque de Bordeaux* (p. 148), si habilement dressé par un érudit bien connu, M. J. Delpit, fondateur et secrétaire perpétuel de la Société des *Archives historiques de la Gironde*.

(3) Un poète inconnu composa, à l'occasion de cette mort, le distique suivant :

SUBLIMIS THEMIDE ATQUE OPIBUS DAULEDA MICABAT,
HEU ! LANGUET, MORITUR, FIT CINIS, UMBRA, NIHIL !

Quelque temps auparavant le même écrivain avait dit du premier président, *post actam orationem Martinalium*,

Fœcundum Themis autumnum facunda reducit.
Purpurei quot sunt fructus, quot fulgida juris
Lumina, sermonis splendens quæ copia recti!
Prolem conspicuam superas eduntque sub auras
Justicia et splendor socialt fœdere juncti.
Jam caligo fori, mensque omnis conscia fraudis
Cesset Aquitanum rixis vexare tribunal.
Quisque suo discat monitus claro duce fungi
Officio, positasque sibi cognoscere leges.
Sublimi, Dauleda, micans in sede mereris
Sidere lucidior cœli ad fastigia tolli
Astræam unde vocas nostro quæ fulget in orbe.

(Bibliothèque de M. J. Delpit.)

(4) *Nobiliaire Universel*, t. XI, p. 211. On trouvera sur cette famille des renseignements bien autrement certains dans le bel ouvrage de M. Léo Drouyn, *La Guienne militaire*, t. I, LXVI et suiv., et t. II, p. 212, 343 et 376.

« étaient venus par la grande mer se fixer en Aquitaine depuis l'an 800, « et qu'ils portaient sur leurs boucliers un écu dans lequel était un « lion couronné. Guillaume, duc d'Aquitaine, reconnait qu'Alexandre « Daulède l'a sauvé des embuches des Normands, aux dépens de sa « propre vie, et en reconnaissance des services signalés, tant dud. « Alexandre Daulède que de ceux que ses ancêtres ont rendus, depuis « plus de deux cents ans, aux ducs ses prédécesseurs, il prend sous sa « protection spéciale son fils, Frédéric Daulède, et veut que le château « ravagé par les brigands pendant l'absence dud. noble Alexandre, « qui combattait pour lui et sous ses yeux, soit relevé de ses ruines, « alors subsistantes dans la ville de Saint-Macaire, et rétabli à ses « frais. »

Au XVIe siècle, la famille Daulède était divisée en deux rameaux; les aînés possédaient, entr'autres biens, la terre du Cros; les cadets se qualifiaient seigneurs de Pardaillan.

Jean Daulède, écuyer, seigneur du Cros, nommé syndic de la noblesse de Guienne le 10 juin 1594, épousa, par contrat du 15 février 1582, demoiselle Françoise de Lestonnac, fille de Richard de Lestonnac, seigneur de la maison noble du Parc, conseiller au parlement de Bordeaux, et de Jeanne de Montaigne, sœur de l'illustre Michel de Montaigne.

Leur fils aîné, Pierre Daulède, substitué aux nom et armes des Lestonnac (1), fut conseiller au parlement et prit alliance, le 12 avril 1621, avec demoiselle Catherine de Mullet, fille de Messire Denis de Mullet, conseiller du roi en ses conseils d'état et privé, et son avocat général au parlement de Bordeaux, et de dame Marie de Barjemont.

De ce mariage naquit *haut et puissant seigneur messire* Jean Denis Daulède de Lestonnac, chevalier, baron de Margaux, seigneur du Cros, de Maillan, du Parc, de Cahours, de Jobestas et autres places,

(1) Guy de Lestonnac, conseiller au parlement, seigneur du Parc, oncle maternel de Pierre Daulède, fit son testament à Bordeaux le 1er avril 1612. Après avoir fait divers legs particuliers au R. P. Rogier Lestonnac, jésuite, à Jeanne de Lestonnac, prieure du couvent N.-D., ses frère et sœur, à Richard Daulède, seigneur de Pardaillan, son neveu et à Ogier de Cursol, son beau frère, le testateur déclare laisser le surplus de son patrimoine, y compris son office de conseiller, à son neveu, Pierre Ducros, à la condition que lui et ses descendants porteront le nom de Lestonnac et les armes de cette maison, *et non aux aultres*. Cet acte, déposé chez Me Themer, notaire à Bordeaux, fut ouvert le 14 janvier 1613, devant le lieutenant général de la province, en présence des héritiers susnommés et de demoiselle Marie de Brian, alors veuve dudit Guy de Lestonnac.

conseiller du roi en tous ses conseils et premier président en sa cour souveraine de Guienne (1). Marié en 1654 à demoiselle Thérèse de Pontac, il fut père des trois enfants qui suivent :

1° François Delphin Daulède de Lestonnac, chevalier, baron de Margaux, appelé le marquis Daulède. Il était déjà veuf d'Elisabeth-Antoinette-Julie Le Fèvre de Caumartin, sœur de la femme du garde des sceaux d'Argenson, lorsque, à quatre-vingts ans passés, il épousa Marie-Antoinette-Charlotte de Lenoncourt, chanoinesse de Remiremont; *quoique parfaitement belle, il n'eut pas non plus d'enfant de celle-ci* (2). Le marquis Daulède mourut à Paris, âgé de quatre-vingt-onze ans, le 26 août 1746, et fut enterré dans la nef de l'église des Célestins;

2° Catherine Daulède, mariée le 2 août 1682 à Francois Joseph de Fumel, assassiné à La Réole en 1688;

3° Et Marie-Catherine-Julie Daulède, dite Mademoiselle du Cros, décédée sans alliance à Bordeaux en mai 1743.

Armes : *d'argent au lion de sable, armé et couronné de gueules, à la bordure du second émail, chargée de onze besants d'or.*

(A suivre.) C. DE BUROSSE.

LE PLAN DE LA BIBLE

La critique scientifique moderne, en attirant l'attention sur *les détails* de la composition du Pentateuque, dans le but de le présenter comme une compilation de fragments hétérogènes mal soudés et remplis d'incohérences, a fait découvrir, précisément dans le plan général de la Bible, contrairement à son but, une unité, une harmonie et une précision qu'on n'y voyait pas jusqu'alors, et qui se trouvent offrir à l'exégèse catholique les plus précieux avantages pour l'apologie religieuse.

(1) En parlant de lui, le duc de Luynes dit qu'il était *d'une richesse immense et surtout fort connu pour ses vins de Margaux* (*Mémoires*, t. XIX, p. 33).

(2) *Ibid.*, p. 34.

J'ai pensé, mon cher lecteur, que vous ne liriez pas sans intérêt la justification de ces paroles dans un article dont la première partie montrera comment le plan de la Bible, sorti plus complet des attaques mêmes de l'exégèse anti-religieuse, suffit, à lui seul, pour détruire toutes les conclusions tirées, contre l'authenticité du saint livre, de sa prétendue formation fragmentaire ; et dont la seconde exposera comment un savant exégète vient de puiser dans ce même plan une intéressante défense contre les attaques dont la Bible est l'objet, à propos de l'universalité du déluge.

— Cette seconde partie vise le récent ouvrage de M. l'abbé Motais : *Le Déluge biblique devant la foi, l'écriture et la science* (1).

I

Suivre l'action de la Providence veillant à la garde de la tradition messianique et préparant, à travers une longue série d'âges, l'incarnation du fils de Dieu pour le lieu et la descendance, tel apparut toujours le plan du récit biblique ; mais, jusqu'ici, ce n'était qu'en prenant ce récit par ses sommets et comme à vol d'oiseau, qu'on découvrait la trame providentielle qui s'en détache sur le fond mêlé et confus de la vie du petit peuple, dont il raconte en même temps l'histoire.

On ne prenait point garde aux détails plus ou moins littéraires de la composition, non plus qu'aux lacunes chronologiques et aux inexactitudes scientifiques du langage, trouvant tout naturel que l'Esprit Saint ne prît point souci des petits arrangements dont se préoccupe un compositeur humain, et ne fît pas de la littérature, de la chronologie et de la science. Les grandes lignes du récit parlaient assez haut et montraient assez Dieu.

La critique scientifique moderne ne s'est point montrée de si bon compte avec le vieux livre et a entrepris de le soumettre à l'analyse page par page et, pour ainsi dire, mot par mot. C'est fait, et le résultat de son travail, proclamé à grand bruit, est que la Bible doit être tenue, de par la science et sans appel, pour une compilation de traditions légendaires et historiques de sources et d'inspirations diverses, dont le compilateur naïf n'a pas même pris la peine d'élaguer des répétitions et des contradictions qu'on y rencontre, souvent, à quelques lignes seulement de distance.

Pour exemple, elle cite complaisamment les deux premiers chapitres de la Genèse. Voyez, dit-elle, quelle différence de style et d'idées

(1) Publié chez Berche et Tralin, éditeurs, rue de Rennes, 69, Paris.

entre ces deux chapitres mal soudés, dont le premier ne se termine qu'au quatrième verset du second. Est-ce bien le même auteur qui a écrit ce premier chapitre d'une allure si rapide et si sommaire où l'œuvre de la création, avec toutes ses phases, passe devant votre pensée en un cadre plein de grandeur, et ce second, au cadre si rétréci et à la forme si légendaire, qui redit à son tour et avec des détails différents, la création de l'homme et de la femme, à dix versets de distance du récit qu'en donne le premier? Evidemment ce sont là deux fragments accolés l'un à l'autre.

Voyez, dit-elle encore, comme le chapitre quatrième reproduit l'allure du chapitre premier par le caractère synthétique du récit. En quelques versets il nous a fait le tableau intéressant de la descendance caïnite d'Adam, dont certains rameaux, adoptant la vie sédentaire et industrielle, se bâtissent des villes fortifiées, pendant que les autres, épris de la vie pastorale, se dispersent par la terre en marchant devant eux à la recherche des pâturages. Mais après cette grande vue ouverte par quelques lignes sur l'histoire générale des temps les plus lointains de l'humanité, quel n'est pas l'étonnement, au chapitre suivant, de voir brusquement succéder à cette vaste synthèse le cadre rétréci d'une nouvelle généalogie adamique évidemment incomplète, où Adam n'a plus qu'un fils et où la création de l'homme et de la femme reparaît comme s'il n'en avait pas encore été question!

Les remarques de cette nature ont paru assez nombreuses à la critique scientifique pour qu'elle ait cru pouvoir poser en principe que « le Pentateuque, dans sa forme actuelle, est un amas de fragments hétérogènes ». Ce sont les expressions de M. Maurice Vernes dans la *Revue de l'histoire des religions* (1).

On ne s'en est pas tenu là. Comme certains des prétendus fragments donnent à Dieu le nom singulier de *Jéhova,* pendant que d'autres l'appellent *Elohim,* nom pluriel qui vise le dogme de la sainte Trinité, on a conclu de cette différence de noms que les morceaux où Dieu est appelé Jéhova furent écrits par des monothéistes, et les fragments où il est nommé Elohim, par des polythéistes. Quelques critiques ont même cru pouvoir dire lesquels des fragments jéhovistes ou des fragments élohistes sont les plus anciens, ce qui n'a pas peu intéressé les professeurs chargés de démontrer que les religions sont dues à une évolution cérébrale et de faire l'histoire de cette évolution. En trouver ainsi la constatation jusque dans la Bible, c'était magnifique pour eux.

M. François Lenormant, qui donna dans toutes ces fameuses découvertes exégétiques de la critique moderne, essaya, en bon chrétien

(1) Première année, p. 223.

qu'il était, de faire entendre que « cette manière d'envisager le livre « sacré n'altère et ne diminue en rien sa valeur et son autorité, « parce que Moïse colligea *par inspiration* ces fragments d'antiques « traditions pour leur donner la couleur monothéiste et en concentrer « les vérités (1). »

Mais la logique de pareilles découvertes ne conduisait point à un tel respect du vieux livre, et il était plus naturel d'être amené par elles à voir en lui une compilation purement humaine, sans authenticité. C'est ce qui est arrivé; et pour la critique moderne, le Pentateuque n'est plus l'œuvre de Moïse. « Il y a longtemps que la question est « vidée et qu'on ne la discute plus » écrit M. Maurice Vernes dans sa *Revue de l'histoire des religions* (2).

M. le docteur Reuss conjecture que le compilateur a dû exécuter son travail au IVe siècle avant Jésus-Christ, époque où le peuple juif, de retour de la captivité, dut sentir le besoin de colliger ses traditions et de se retremper dans ses légendes, conservées sans doute en documents épars.

« L'idée de l'unification de ces documents, dit M. Vernes, dut se « présenter alors tout naturellement à l'esprit des directeurs de la « chose publique. On y travailla avec plus ou moins d'entente... La « tradition n'a pas conservé les noms de ceux qui se chargèrent de « cette tâche.

« On a pu être tenté de dire qu'ils s'en sont acquittés assez mala- « droitement ; nous devrions plutôt savoir gré à ces naïfs et modestes « rédacteurs qui, au lieu d'effacer les contradictions et de modifier « ou de supprimer ce qui ne s'accordait pas, se sont bornés à lui assu- « rer sa place à l'aide de quelques soudures. En conservant ainsi à « peu près intacts des documents remontant à une si respectable « antiquité, ils nous ont ménagé les moyens d'en étudier l'histoire « littéraire (3). »

« C'est un signe très grave, écrit à son tour, au même lieu, M. Mil- « sand, que l'apparition de cette nouvelle science (l'exégèse scienti- « fique), qui a tiré des sanctuaires les livres sacrés de la religion « publique et qui, au grand jour, sans ménagements, s'applique « à les analyser mot par mot, à discuter l'origine et l'authenticité « des écrits dont ils se composent, à y rechercher les interpolations, les « remaniements, les inexactitudes, les traces d'influences étrangères... « En détruisant la bibliolâtrie, nos philologues rendent un service

(1) *Les origines de l'histoire, d'après la Bible et les traditions des peuples,* par François Lenormant (*passim*).

(2) Vol. I, p. 219.

(3) *Revue de l'histoire des religions*, vol. I, p. 224 (Bulletin de la religion juive).

« immense à la cause de la religion non moins qu'à celle de la vérité « de l'histoire de l'humanité. Puisque les esprits étaient esclaves « d'une légende, percer à jour cette légende, c'est rendre la liberté « aux esprits et les mettre en état de mieux discerner le vrai carac- « tère de la Bible et la véritable histoire qui s'y déroule (1). »

L'exégèse catholique n'a point regardé avec indifférene ce travail de démolition du saint livre, et descendant sur le terrain de l'attaque, elle s'est mise à son tour à l'analyser page par page, pour se rendre compte de sa prétendue formation fragmentaire, ainsi que de la classification jéhoviste et élohiste de ses chapitres.

C'est fait également, et le curieux résultat de son étude est que la critique, qui se décore du nom de scientifique, a été, sur ce point comme sur bien d'autres, le jouet d'une piquante méprise en prenant pour une preuve de compilation et d'incohérences ce qui, au contraire, établit incontestablement l'unité de la composition biblique jusque dans ses détails, et y révèle un plan admirablement dessiné dans toutes ses parties, y compris la Genèse.

Vous allez en juger, mon cher lecteur, par le simple exposé du plan de Moïse, tel qu'il s'est révélé dans cette analyse plus attentive du récit biblique, provoquée par la critique scientifique elle-même.

Cette analyse a révélé, en effet, que Moïse mène de front, dans son écrit deux trames très distinctes, dont l'une, plus générale, fait l'histoire sommaire de l'humanité, et dont l'autre, plus particulière, se concentre sur l'histoire d'une lignée adoptive destinée par Dieu à être la gardienne de la tradition messianique en même temps qu'à fournir la descendance de laquelle sortira le Verbe incarné.

La trame particulière, qui est visiblement le principal objectif du narrateur, se dessine sur la trame générale, toujours très sommaire et très concise, comme sur un fond dont elle se détache par un procédé uniforme d'élimination qui consiste, de la part de Moïse, à mentionner sous une vague formule, toute la descendance patriarcale à chaque génération, pour faire ressortir le nom et la destinée de l'enfant choisi, en chacune de ces générations, comme continuateur de la lignée d'adoption. Cet enfant devient, lui et les siens, l'objet d'une action providentielle que le récit nous fait suivre et qui a pour but de le garder fidèle à sa foi, à ses espérances ainsi qu'aux lois particulières de vie qui lui sont imposées. Voilà tout le plan de Moïse.

Dans l'exécution de ce plan, les chapitres de la trame générale, dont l'objectif était secondaire pour le narrateur, devaient nécessairement

(1) *Revue de l'histoire des religions*, janvier 1880 (4e livraison).

revêtir une forme plus synthétique que ceux de la trame particulière, et l'enchevêtrement des uns et des autres était inévitable ; voilà ce que n'ont pas compris les critiques en question, faute d'avoir discerné les deux trames, et voilà ce qui a causé leur mystification.

Un regard rapide sur le texte, mon cher lecteur, va justifier aisément ceci à vos yeux.

Le chapitre premier de la Genèse qui appartient à la trame générale, fait le tableau sommaire de toute l'œuvre de la création, tableau dans lequel la création de l'homme se présente confondue sous la même formule que celle des autres êtres et sans aucun détail particulier, si ce n'est que Dieu lui annonce qu'il a primauté dans son œuvre.

Le narrateur n'y est pas plus occupé de l'homme que du reste, et le regard que Dieu y jette sur la création en la terminant est un regard général : « Vidit que Deus *cuncta* quæ fecerat », et Dieu regarda *tout* ce qu'il avait fait. C'est au chapitre deuxième qu'il se réserve de parler de l'homme en particulier. Le mot *igitur* qui le commence au verset septième, annonce, en effet, qu'il va reprendre sa création déjà mentionnée pour en parler de nouveau. « Formavit igitur Dominus Deus hominem de limo terræ. » « Donc Dieu forma le corps de l'homme du limon de la terre. » Moïse sait que la création est accomplie ; ce sont les détails qui la concernent, que maintenant il nous donne en nous disant que le corps de l'homme fut formé du limon de la terre ; que son âme est un être spirituel et vivant que Dieu insuffla dans ce corps pour l'informer et l'animer ; que la substance du corps de la femme fut prise dans une côte d'Adam. On voit, par ces détails, que nous en sommes à la trame particulière.

Cette trame ayant pour objet la préparation de l'incarnation, il convenait qu'après les détails de la création de l'homme, elle débutât par l'événement qui a déterminé cette incarnation. Moïse l'a compris. En conséquence, après avoir complété dans le chapitre deuxième le récit de la création, il emploie le chapitre troisième à nous dire les détails de l'épreuve et de la chute, et à nous faire entendre la promesse d'un rédempteur.

Grâce aux détails de ce chapitre, nous savons maintenant pourquoi une action providentielle se produira dans le monde en faveur de la lignée d'adoption dont Moïse, sous l'inspiration de l'Esprit Saint, se dispose à nous faire l'histoire particulière, préface de celle de Jésus-Christ.

Avant de continuer cette histoire, toutefois, par la désignation de celui des enfants d'Adam choisi pour être le premier continuateur de la descendance divine, fidèle à son plan d'une trame générale sur laquelle doit se détacher la trame particulière, il nous donne d'abord

toute la descendance d'Adam pour plusieurs siècles. On y voit les caïnites et les générations des autres enfants d'Adam désignées par cette vague expression : « *Genuit filios et filias* », se multiplier et se disperser par la terre pour en prendre possession. Mais ce chapitre fini, Moïse ne s'occupera plus de ces descendances collatérales. Il n'aura pas oublié l'existence de ces races dispersées par le monde, dont il nous apprend que les unes bâtirent des villes et se livrèrent à l'industrie, pendant que les autres, demeurées peuples pasteurs, marchèrent devant elles à la recherche de contrées fertiles en pâturages. Si plus tard elles reparaissent dans son récit, ce sera accidentellement, car elles ne sont pas son objectif. Voilà pourquoi le chapitre quatrième fini, il les laisse là pour revenir à la descendance particulière d'Adam dont l'histoire le préoccupe comme si elle était seule. Le chapitre cinquième, en effet, débute ainsi : « *Hic est liber generationis Adam :* Voici le livre de la génération d'Adam. » Ne dirait-on pas que la descendance mentionnée dans le chapitre précédent ne compte plus? De fait, si elle compte, elle compte bien peu, car celle dont il va être question est la génération rétablie à l'image de Dieu, la génération remontée à l'état surnaturel par la foi au Rédempteur, la génération des fils adoptifs de Dieu, frères aînés par le sang du véritable Fils de Dieu en qui l'adoption s'étendra à toute l'humanité (1).

C'est par suite de l'excellence de cette génération que Moïse ne s'occupe que d'elle et ne nomme qu'un fils d'Adam, celui qu'Adam engendre à son image et ressemblance comme lui-même fut créé à l'image et ressemblance de Dieu : « Deus creavit hominem, ad similitudinem suam fecit illum..... Vixit autem Adam centum triginta annis et genuit ad imaginem et similitudinem suam, vocavit que nomen ejus Seth. » « Adam fut créé à l'image et à la ressemblance de Dieu. A cent trente ans, il engendra à son image et à sa ressemblance, et il donna à son fils le nom de Seth. »

Tel est le langage qui révèle la pensée inspirée de Moïse. C'est parce que cette pensée a échappé à la critique moderne que celle-ci, je le répète, n'a rien compris à la différence d'allures des chapitres de la Bible.

Elle est pourtant bien saisissable au chapitre cinquième, cette pensée de Moïse, car celui-ci continue et achève en effet le chapitre en ne nommant jamais qu'un enfant de chaque patriarche, comme si tous n'avaient eu qu'un fils, alors qu'il ne cache pas que tous, au contraire, en eurent beaucoup d'autres. Voici la fin de ce chapitre cinquième :

A 130 ans, Adam engendra Seth, vécut encore 800 ans et engendra des fils et des filles.

(1) « Quotquot autem receperunt eum dedit eis potestatem filios Dei fieri, his qui credunt in nomine ejus. » Jean, c. I, XII.

A 105 ans, Seth engendra Enos, survécut 807 ans et engendra des fils et des filles.

A 90 ans, Enos engendra Caïnan, survécut 815 ans et engendra des fils et des filles.

A 70 ans, Caïnan engendra Malaléel, survécut 815 ans et engendra des fils et des filles.

A 65 ans, Malaléel engendra Jared, survécut 830 ans et engendra des fils et des filles.

A 162 ans, Jared engendra Hénoch, survécut 800 ans et engendra des fils et des filles.

A 65 ans, Hénoch engendra Mathusalem, survécut 300 ans et engendra des fils et des filles.

A 187 ans, Mathusalem engendra Lamech, survécut 782 ans et engendra des fils et des filles.

A 182 ans, Lamech engendra Noë, survécut 585 ans et engendra des fils et des filles

Ainsi de Seth à Noë, le narrateur a franchi près de deux mille ans sans rien nous dire autre chose que le nom de l'enfant choisi dans chaque génération pour continuer la lignée patriarcale prédestinée, nous laissant seulement entendre par cette répétition « *et genuit filios et filias...* et il engendra des fils et des filles » que pour le reste de l'humanité les choses suivaient leur cours naturel; c'est-à-dire que les hommes allaient se multipliant et se dispersant sur la terre.

Si Moïse n'a dit que cela, de sa trame générale, pendant ces deux mille ans, c'est que, pendant ce temps-là, la lignée adoptive s'est bien conservée. Ce résultat est tout pour Moïse, le reste ne l'occupe pas; ce ne sont que des fils et des filles.

Mais arrivé à Noé, il s'arrête pour rentrer dans les détails, car au temps de ce patriarche le but divin se trouve compromis. *Les fils de Dieu* (par ce mot Moïse désigne les membres de la lignée adoptive) ont enfreint, en effet, la loi de préservation que Dieu leur a faite de ne point s'allier aux branches collatérales et ils ont épousé *des filles des hommes :* (c'est le nom que Moïse donne à tous ceux qui ne font point directement partie de la descendance patriarcale prédestinée, parceque ceux-là, sans doute, n'avaient point reçu ce sacrement de l'ancienne loi qui remettait le péché originel, et, en rendant la vie surnaturelle, faisait d'un fils de l'homme par la nature, un fils de Dieu par la grâce) (1).

(1) Dicendum est quod ante legem scriptam erant quædam sacramenta necessitatis, sicut illud fidei sacramentum quod ordinabatur ad deletionem originalis peccati. In IV sent. dist. 1ª, q. 1ª, art. 2.

Dieu, pour qui, comme pour Moïse, la lignée adoptive est tout, parce qu'elle porte les destinées éternelles de l'humanité, va sauvegarder ce qui d'elle n'a pas encore été atteint par la corruption des mœurs et la perte de la foi, en détruisant tout le reste.

Noé seul est resté fidèle ; Noé seul et ses enfants seront conservés ; tous les autres périront dans les eaux du déluge.

Plus tard, Dieu, pour atteindre le même but, emploiera des moyens d'un caractère moins radical. Cette fois, c'est ainsi qu'il procède, et Moïse nous donne les détails de l'événement.

— Le déluge passé, quand les Noachides se sont multipliés, le narrateur continue à leur sujet *exactement* le même plan qu'il a réalisé jusqu'ici, à ce point qu'il serait difficile de citer un écrit où l'écrivain soit plus conséquent avec lui-même.

Il commence par un chapitre de la trame générale, pour nous donner un tableau sommaire de toute la descendance Noachide, avant de s'attacher à la descendance particulière de Sem, fils de Noë choisi pour continuer la lignée prédestinée. C'est le même style qu'au chapitre quatrième où il nous a donné la descendance générale d'Adam et l'histoire de sa dispersion. C'est le même soin à faire la généalogie de Noé et l'histoire générale des peuples divers sortis de lui qui furent amenés à se disperser par la discorde de Babel, providentiellement ménagée pour l'isolement de la lignée sainte.

Après ce chapitre de la trame générale, le narrateur reprend sa trame particulière, comme au chapitre cinquième, pour continuer exactement le même tableau généalogique qui s'était arrêté à Noé, père de Sem.

Voici ce tableau : A 100 ans Sem engendra Arphaxad, vécut 500 ans et engendra des fils et des filles.

A 35 ans Arphaxad engendra Salé, vécut 303 ans et engendra des fils et des filles.

A 30 ans Salé engendra Heber, vécut 403 ans et engendra des fils et des filles.

A 34 ans Héber engendra Phaleg, vécut 430 ans et engendra des fils et des filles.

A 30 ans Phaleg engendra Reu, vécut 209 ans et engendra des fils et des filles.

A 32 ans Reu engendra Sarug, vécut 207 ans et engendra des fils et des filles.

A 30 ans Sarug engendra Nachor, vécut 200 ans et engendra des fils et des filles.

A 29 ans Nachor engendra Tharé, vécut 119 ans et engendra des fils et des filles.

A 70 ans Tharé engendra Abraham, vécut 205 ans et engendra des fils et des filles.

Arrivé ainsi très rapidement à Abraham, comme précédemment à Noé, par un simple tableau généalogique où la trame particulière de la lignée adoptive se détache nette et précise sur la trame vague et confuse de la masse générale des *fils et des filles* de l'homme, Moïse arrête son allure rapide pour reprendre les détails; car l'action providentielle va entrer ici dans une nouvelle phase. En effet, Dieu veut maintenant préparer le lieu de l'incarnation et commencer à étendre l'adoption, qui doit devenir un jour universelle dans le Verbe incarné.

A l'approche de la rédemption, il veut que le nombre des hommes régénérés d'avance par la foi en lui, s'accroisse et forme non plus une famille mais un peuple. En conséquence le récit nous fait assister à la vocation d'Abraham appelé en une région qui sera une première étape de sa race vers le lieu prédestiné de l'incarnation. En même temps, cette séparation servira, comme le déluge et la confusion de Babel, à sauvegarder la tradition messianique par l'isolement de la descendance qui en est la dépositaire.

« Sors, dit-il au patriarche, de ton pays et de ta famille, et viens dans « une région que je te montrerai (1). »

Pour l'encourager, il lui renouvelle solennellement les promesses faites dès le commencement à la lignée d'adoption : « Je te ferai père « *d'un grand peuple* et en toi seront bénies toutes les nations de la terre. »

Désormais c'est ce grand peuple annoncé qui deviendra l'objectif nouveau de l'action providentielle dans le récit de Moïse. Mais en attendant qu'il soit formé, le récit continue encore quelque temps sous la forme d'une simple histoire patriarcale, jusqu'au jour où la race d'Abraham sera devenue un peuple dans la contrée de Gessen, en Egypte, où les circonstances providentielles de la vie de Joseph l'amèneront à s'établir. Ce moment venu, il ne nous entretient plus que de lui, nous décrivant longuement sa sortie dramatique de l'Egypte ainsi que sa vie isolée pendant quarante ans dans le désert, ménagée providentiellement pour la régénération de sa foi, sous la double action de la solitude et d'une nouvelle proclamation de la loi divine au Sinaï.

Après que Dieu a obtenu sur lui, par ces quarante années d'isolement dans le désert, l'effet qu'il a précédemment obtenu sur la lignée patriarcale par le déluge et la vocation d'Abraham, il l'introduit dans la Palestine, lieu prédestiné de l'incarnation. Mais cette terre est habitée par des caïnites. Leur contact ne pourrait qu'exposer la fidélité du nouveau peuple, devenu le peuple d'adoption à la place de la lignée

(1) *Genèse*, ch. XII, 1.

confondue dans son sein, Dieu, qui tient, avant tout maintenant, à la fidélité de ce peuple dans l'intérêt général de l'humanité, va réaliser autour de lui, par un nouveau moyen, l'isolement qu'il a déjà à plusieurs reprises réalisé par le déluge, l'émigration, le désert et Babel. Ce moyen, c'est l'extermination. Il l'ordonne et la conquête de la Palestine a lieu dans ces conditions.

Moïse n'est plus là pour en faire le récit et continuer la rédaction du saint livre; il est mort. Beaucoup de mains, de ce moment, s'emploient à continuer son œuvre, mais c'est toujours le même plan, suivi exactement sous l'inspiration de *celui* qui guide la rédaction. C'est toujours le même plan justifiant parfaitement la qualification générale que je lui donne en cet article de *Plan de la Bible*.

Je vous laisse le soin, faute d'espace, mon cher lecteur, d'en faire la vérification facile. Regardez bien et vous verrez, en effet, l'action providentielle se reproduire sur le peuple de Dieu de la même manière que sur la lignée patriarcale d'adoption, avec cette seule différence que, maintenant, quand Dieu emploie les grands moyens pour sauvegarder la fidélité de son peuple, il n'emploie plus autant l'isolement, recourant, au contraire, à des captivités qui ont pour objet de préparer l'efficacité future de la prédication évangélique par la diffusion des espérances messianiques. Des prophètes, suscités surtout pendant ces captivités, en préviennent les mauvais effets sur la foi du peuple éprouvé, et des rapatriements toujours ménagés, au moins à la tribu qui porte la descendance du sang, garantissent à l'incarnation le lieu prédestiné.

Le saint livre nous fait suivre la trame particulière de ce petit peuple se détachant sur la trame générale de l'histoire des autres peuples jusqu'au jour où, à l'arrivée du Messie, l'action providentielle le quitte pour passer à l'Église dont la mission succède à la sienne. Tel est le plan de la Bible.

En face de ce plan si admirable d'unité et de suite, pendant une série de quarante siècles, que deviennent la compilation fragmentaire et les chapitres élohistes et jéhovistes de la critique scientifique, ainsi que l'inauthenticité déduite par elle de la compilation et de l'hétérogénéité des dits chapitres?

Vous voudrez bien, mon cher lecteur, me permettre de vous laisser la réponse à faire, pour ménager un peu de place à ma seconde partie, qui a pour objet la thèse de la non-universalité du déluge, que M. l'abbé Motais a basée principalement sur ce plan de la Bible que je viens d'exposer.

II

Plusieurs catégories de savants soulèvent actuellement de très fortes difficultés contre l'universalité du déluge biblique et tirent de là une nouvelle preuve, d'après eux, de l'impossibilité d'une conciliation entre la science et la religion. Ce sont, en première ligne, par l'importance des difficultés, les philologues. Ces savants constatent, en effet, l'existence de langues monosyllabiques et agglutinantes, c'est-à-dire de langues encore à l'état de formation primitive sans structure grammaticale, appréciable, qu'il leur est impossible de rattacher aux langues Noachides, vu que ces dernières, d'après une foule d'indices, durent atteindre l'état flexionnel, ou, si vous préférez, la structure grammaticale à une époque très voisine du déluge. Si les peuples qui parlent aujourd'hui encore des langues monosyllabiques et agglutinantes, comme les Chinois de l'extrême Asie et les Ethiopiens du centre de l'Afrique, étaient des Noachides, il faudrait en conclure que leurs langues, après avoir atteint l'état flexionnel avant l'époque de leur dispersion, qui eut lieu assez longtemps après le déluge, rétrogradèrent à l'état primitif monosyllabique et agglutinant, ce qui paraît inadmissible, car si une langue peut dégénérer, il est difficile que cette dégénérescence puisse arriver jusqu'à la perte de la structure grammaticale quand une fois elle y est arrivée.

Les philologues concluent que ces peuples contemporains qui parlent encore des langues monosyllabiques et agglutinantes sont des races antédiluviennes qui échappèrent au déluge, par leur grand éloignement du centre asiatique où il se produisit. Ce qui les confirme dans cette conclusion, c'est que leurs langues, en même temps qu'elles sont ainsi très primitives par leur structure, sont en outre irréductibles par leurs racines aux langues flexionnelles des Noachides.

Après les philologues viennent les physiologistes qui constatent de leur côté que ces mêmes peuples, qui en sont encore aujourd'hui au langage monosyllabique et agglutinant, portent dans leur constitution des différences organiques les distinguant si profondément des Noachides, qu'il est impossible de voir en eux des membres de cette race, même en recourant à l'hypothèse des milieux moins favorables. Les milieux et les mœurs ont amené assurément, avec le temps, reconnaissent-ils, des différences physiologiques entre les divers rameaux noachides, depuis le déluge ; mais aucune de ces différences ne constitue un écart qui approche de celui qui sépare les races jaunes et noire de l'extrême Asie et de l'Ethiopie, des races Noachides européennes. Pour expliquer une telle séparation physiologique, il faut,

d'après eux, remonter nécessairement à un écart partant de plus loin que le déluge et se rattachant aux antiques dispersions antédiluviennes.

Ces conclusions très motivées des philologues et des physiologistes, ayant pour objet les mêmes peuples, s'appuient évidemment les unes les autres très fortement.

Les ethnographes, eux, remarquent que Moïse, dans son tableau généalogique du chapitre dixième de la Genèse, où il se propose de donner la descendance générale des Noachides, ne mentionne pas les races dont il vient d'être question, et que tout indique qu'il devait connaître, au moins la race noire. S'il ne mentionne pas cette race dans son tableau, qui a, par ailleurs, tous les caractères d'un tableau général, ce n'est donc que parce que cette race n'était pas Noachide et que, n'étant pas Noachide, elle n'y devait pas avoir une place, du moment que le tableau commence ainsi : « *Hæ sunt generationes filiorum Noë*... Voici la descendance des fils de Noë. »

Cette conclusion atteint, comme les précédentes, l'universalité du déluge.

Les géologues, de leur côté, observent qu'on ne rencontre sur les crêtes de nos montagnes européennes aucune trace, dans les couches quaternaires, du dépôt diluvien qu'aurait dû y laisser le déluge s'il avait universellement couvert toutes les montagnes de la terre.

Ils constatent, en outre, qu'il y a beaucoup d'indices que, lorsque les Noachides vinrent prendre possession en Europe des contrées que leurs descendants y occupent, ils y rencontrèrent des populations autochthones qui les occupaient depuis longtemps avant eux et qui devaient être des branches de cette portion de l'humanité antédiluvienne composée de la descendance de *ces fils et de ces filles* dont parle Moïse, descendance naturellement moins progressive que la race favorisée, dont l'action providentielle et la culture religieuse hâtèrent les progrès dans la civilisation.

Enfin, les naturalistes trouvent, au point de vue rationnel, des difficultés innombrables au fait d'un déluge universel simultané couvrant toute la terre par-dessus les plus hautes montagnes.

Ces difficultés sont réelles, et, pour y répondre il n'y a absolument que le recours au miracle, réponse dédaignée par la science du jour.

Assurément l'apologiste chrétien ne doit pas avoir peur de recourir au miracle quand les faits l'exigent pour leur explication, et le désir de conciliation ne doit pas le porter à dissimuler le surnaturel, s'il est nécessaire de le faire intervenir. Mais ici le nombre et la nature des miracles auxquels il faut recourir pour défendre l'universalité du déluge par cette voie sont tels que l'apologiste, qui sait que la théolo-

gie n'incline point à prêter à Dieu la multiplicité du miracle dans l'action de sa providence, est loin d'être à l'aise avec tous ceux qu'il est nécessaire de mettre ici en avant. Jugez-en d'après le petit aperçu suivant :

Miracle du rassemblement des bêtes;

Miracle de l'apprivoisement des fauves ;

Miracle du débordement des mers;

Miracle de l'irruption des eaux intérieures de la terre;

Miracle de la réduction d'une partie de l'atmosphère en eau;

Miracle du placement des bêtes dans l'Arche;

Miracle de l'alimentation des carnivores par le maigre pendant le déluge;

Miracle de la modération de l'appétit dans les bêtes pour l'économie des vivres;

Miracle de la vie des poissons d'eau douce dans l'eau de mer et réciproquement;

Miracle de la continence dans les rapports;

Miracle de la quantité d'eau suffisante pour couvrir toutes les montagnes de la terre;

Miracle de la disparition des eaux;

Miracle du retour des animaux en leurs contrées respectives, etc.

Il s'en faut que ce soit là tous ceux auxquels il est nécessaire de recourir pour expliquer le déluge dans l'hypothèse d'une universalité absolue. Sans doute Dieu est assez puissant pour en faire bien davantage si cela entre dans ses volontés, mais il n'est point dans l'esprit théologique, je le répète, de lui en prêter une telle multiplicité dans l'action de sa providence, et la raison y répugne ici d'autant plus qu'avec tous ces miracles on ne fait face qu'aux seules difficultés des naturalistes, toutes les autres restant intactes.

Dans l'hypothèse de la non-universalité, au contraire, il y a une réponse rationnelle pour *toutes les difficultés* tant des philologues, des géologues, des physiologistes, des ethnographes que des naturalistes. Avec elle il n'y a plus à multiplier des miracles à l'infini pour le rassemblement des bêtes, les dimensions de l'arche ne sont plus une question, les pluies miraculeuses n'ont plus de raison d'être, il n'est plus besoin de soulèvements et de dépressions gigantesques, il n'y a plus l'embarras de faire vivre les poissons d'eau salée en eau douce et ceux d'eau douce en eau de mer. On s'explique les langues attardées dans leur formation et irréductibles aux langues des Noachides, ainsi que les différences de types que portent les peuples qui parlent ces langues. « Bref, conclut M. l'abbé Motais à la suite de ces mêmes « considérations, d'un seul jet et sur tous les points à la fois, les

« ombres les plus épaisses et les plus tenaces s'évanouissent d'elles-
« mêmes, sans effort et sans contrainte. Ce qui est, dans tous les
« genres de difficultés et d'obstacles, le signe de la vérité, et ici
« la marque que l'hypothèse invoquée pourrait bien être le mot de
« l'énigme cherchée. — Ainsi, ajoute-t-il, raisonnait M. Lenormant;
« ainsi parlait Jean d'Estienne en 1882 dans la *Revue des questions*
« *scientifiques* (1). »

Ces deux savants ne sont pas les seuls qui aient incliné à penser que la non-universalité pourrait bien être une vérité et par suite la solution des difficultés opposées à l'universalité absolue. Dans l'historique de cette opinion, que M. Motais nous donne, il nous montre, entr'autres, Mabillon l'affirmant licite, le P. Pianciani la défendant à Rome même, et M. l'abbé Vigoureux la déclarant « généralement admise par ceux qui se sont occupés récemment de l'accord de la Bible avec les sciences naturelles (2). » Elle a aussi des contradicteurs, c'est incontestable; et même ces contradicteurs vont jusqu'à affirmer que la discussion *n'est pas libre* en présence de la position occupée par l'*universalité* dans l'enseignement catholique.

Une contradiction de cette nature imposait à M. Motais, si impatient qu'il fût de présenter les avantages de la non-universalité pour la défense du saint livre, lui imposait, dis-je, de vérifier auparavant s'il y a *liberté de s'en servir*. Ce n'était point un petit travail à entreprendre, car pour la réaliser, il ne s'agissait de rien moins que de reconnaître si oui ou non l'universalité du déluge se rattache au dogme, soit par une définition, soit par l'évidence des paroles du texte révélé, soit par l'assentiment unanime des Pères, soit par l'enseignement positif de l'école. M. Motais ne se dissimulait pas la ténacité de volonté que devait nécessiter l'exécution consciencieuse de toutes ces vérifications, mais il en a puisé le courage dans l'importance de la question et dans cette considération que le but providentiel du déluge ne nécessite pas l'universalité. Cette considération l'avait beaucoup frappé, car elle ne paraît point contestable, comme vous pouvez en juger vous-même, mon cher lecteur, à la suite de l'exposé du plan de la Bible que je viens de vous présenter dans ma première partie.

Quand Dieu, en effet, pour sauvegarder la tradition messianique prend la résolution de faire l'isolement autour de Noé et de sa famille par la destruction de la société corrompue au sein de laquelle ils vivent, a-t-il besoin, pour réaliser cet isolement au centre de l'Asie, d'aller atteindre les races caïnites et autres, émigrées aux extrémités lointaines de l'Asie, au centre de l'Afrique, aux confins de l'Europe

(1) *Le Déluge biblique*, p. 257.
(2) *Manuel biblique*, t. I, Déluge.

et dans la Polynésie peut-être? Il est évident que non. Il peut, assurément, étendre jusque-là la destruction si tel est son bon plaisir; mais ni son but ni sa bonté ne l'exigent, du moment qu'une destruction embrassant toute l'Asie centrale semble parfaitement suffire pour isoler le patriarche.

Frappé donc de cette remarque, M. l'abbé Motais n'a pas hésité à entreprendre les quatre vérifications en question, et c'est ce grand travail qui constitue la matière principale du livre qu'il vient de publier sous ce titre : *Le Déluge biblique devant la Foi, l'Écriture et la science* (1). »

La première thèse ayant pour but de vérifier si l'universalité du déluge se rattache au dogme par quelque décision de l'Eglise, l'amène à constater que l'Eglise n'a parlé nulle part contre la non-universalité; « ni par les conciles : jamais en aucun d'eux la matière ne fut abordée; « ni par l'*index* : cette Congrégation laissa Vossius borner le fléau à la « centième partie du monde et ne toucha pas à la question humaine; « ni par l'épiscopat : nous ne connaissons qu'un évêque qui ait publi- « quement traité la question, il est pour la liberté et la restriction « absolue; ni par le Saint-Siège : il n'en est pas tombé un avertisse- « ment, un mot, une syllabe (2). »

La seconde thèse, ayant pour but de vérifier si l'universalité est de foi divine, c'est-à-dire si elle est si clairement enseignée par le texte qu'on ne puisse contester qu'elle repose sur la parole divine, était plus délicate et plus difficile, car elle exigeait un solide travail d'exégèse. M. l'abbé Motais avait, par son talent et sa science de professeur d'hébreu et d'écriture sainte depuis longues années déjà, la compétence nécessaire pour une telle tâche et il s'en est acquitté d'une manière remarquable. C'est un travail à lire, même indépendamment du but que l'auteur y poursuit. La conclusion est que le mot *omnis*, qui dans le texte semble si fortement exprimer l'universalité, peut très bien être interprété dans une acception restreinte, vu que cette interprétation est autorisée : 1° par un nombre infini de lieux parallèles; 2° par l'invitation de Moïse lui-même, invitation indirectement contenue dans plusieurs passages où il donne à entendre qu'il existait encore après le déluge des peuples non noachides et spécialement des caïnites; 3° par les indices de restriction que la description biblique du déluge elle-même contient; 4° par l'avantage que cette interprétation a de rendre l'ensemble du récit sacré plus simple, plus compréhensible et plus acceptable.

(1) Chez Berche et Tralin, éditeurs, rue de Rennes, 69, Paris.
(2) *Le Déluge biblique*, p. 25.

Ces quatre chefs de preuve en faveur de l'interprétation restreinte du mot *omnis* et des autres expressions *universelles* du texte, sont traités avec une abondance de détails et une richesse d'érudition qui ne laissent rien à désirer, et qu'on n'admire pas moins que la logique entraînante qui établit si fortement, sur ces données, le droit de l'exégète à resteindre les termes absolus employés par Moïse dans son récit. La discussion des passages où Moïse semble indiquer l'existence post-diluvienne de populations caïnites et séthites est particulièrement piquante et curieuse.

La troisième thèse concernant le sentiment des Pères sur l'universalité du déluge ne le cède point en intérêt à la précédente, et détermine, avec une grande précision, les conditions dans lesquelles le témoignage unanime des Pères a droit à l'autorité que lui accordent les deux conciles de Trente et du Vatican ; conditions qui se réduisent aux deux suivantes, savoir : que le témoignage en question n'a de valeur doctrinale que quand il a pour objet des vérités importantes se rattachant à la foi, et que les Pères parlent de ces vérités comme *témoins* de la foi des églises et dans l'intention de la confirmer. « Dans les discussions, ajoute M. Motais, où ils ne se posent « point en témoins de la foi mais parlent seulement en docteurs privés, « il n'y a point lieu d'appliquer à leur témoignage les paroles des « deux conciles. »

Il cite à son appui un grand nombre de théologiens, et, entr'autres, le cardinal Franzelin qui a écrit les lignes suivantes : « Lorsqu'on « recherche quelle est la mesure d'autorité que possède, dans une « question, le consentement unanime des Pères, il faut bien distin- « guer entre les diverses manières dont une doctrine est proposée par « eux et voir si ce consentement révèle manifestement la pensée de « regarder cette doctrine *comme appartenant à la foi commune de « l'Eglise* (1). »

M. l'abbé Motais, cette règle établie, passe en revue, par des citations, le plus grand nombre des Pères pour voir s'ils manifestent l'intention de parler de l'universalité du déluge comme d'une doctrine appartenant à la foi commune de l'Eglise et dans l'intention de confirmer cette foi, et il n'a pas de peine à constater, d'après ces citations intéressantes, qu'ils ne traitent la question du déluge qu'en docteurs privés assez embarrassés pour en expliquer les circonstances, sur lesquelles, d'ailleurs, la science du temps ne leur demande pas de se prononcer, et il en conclut que ce n'est pas le lieu d'appliquer à leur témoignage la sanction des deux conciles.

(1) *De divina traditione*, p. 144.

A propos de la quatrième thèse, ayant pour objet de vérifier si l'universalité du déluge peut se rattacher à la foi par l'enseignement général de l'école, appuyé des expressions ordinaires dont la théologie se sert quand elle veut faire sortir une doctrine des limites de l'opinion, M. l'abbé Motais s'est livré au même travail de patience sur cet enseignement, et il montre également, sur citations, que l'universalité du déluge est une de ces rares questions que les scolastiques n'ont pas entrepris d'approfondir, faute de données scientifiques suffisantes, et sur laquelle ils se sont bornés à reproduire le sentiment des Pères, sans jamais accorder à ce sentiment une note de certitude pouvant indiquer qu'ils regardaient leur manière de voir comme sortant des limites de l'opinion.

Arrivé à la fin de cette longue et patiente étude, conduite avec un entrain soutenu et qui aboutit à démontrer que la discussion de la non-universalité du déluge *est libre*, M. l'abbé Motais, qui sait combien il faut être réservé à propos de conclusions se heurtant à des opinions qui ont pour elles l'habitude des idées, lorsque ces conclusions n'ont pas encore eu le temps de recevoir un contrôle suffisant, fait ici toutes les réserves que la foi, le respect, la prudence et la modestie peuvent inspirer.

Mais, sous le bénéfice de ces réserves, il a trop confiance dans l'appui que sa thèse tire de cette considération que ni le but de Dieu dans le fait providentiel du déluge, ni sa bonté n'exigent l'universalité du cataclysme, pour ne pas réclamer le droit au moins d'en proposer les conclusions à l'étude des hommes compétents, et, au besoin, au jugement de l'Église, sans avoir le désagrément de ces insinuations hasardées dont certains esprits effarouchés de toute initiative, si réservée qu'elle soit, se hâtent d'affliger ceux qu'ils voient marcher en avant.

Ce n'est pas l'heure de décourager, en effet, les esprits qui, sentant que désormais la conciliation ne se fera que sur le terrain de l'intelligence, — où l'identité de la vérité garantit qu'elle est possible, — cherchent par où les vérités scientifiques et les vérités religieuses peuvent se rencontrer et se reconnaître de même origine.

Il ne faut pas que ces esprits soient réduits à avoir plus peur de ceux qu'ils laissent derrière eux que de ceux qu'ils ont en face. Qu'on les contrôle, ils le demandent, mais pas de jugements *a priori*. Que gagnerait-on à les arrêter par des imputations précipitées de nouveauté et de témérité, lorsqu'ils prennent de si loyales précautions pour s'assurer de la légitimité de leurs armes et alors que la défense est si urgente. « Faut-il donc, demande M. Motais, que perpétuelle-

« ment on nous reproche de n'en venir qu'après coup, poussés par « la nécessité ou la peur, à ce qu'on appelle faussement, mais par- « fois avec apparence de raison, « des aveux arrachés par la science ? » « — Ah ! il serait dur, pour ceux qui croient à l'Ecriture, qui l'aiment « passionnément et consument volontiers leur vie à l'étudier et à la « défendre, d'apercevoir la lumière qui en éclaire les pages et d'être « toujours réduit à attendre qu'elle soit faite par des ennemis avant « de pouvoir la montrer, pour cette futile raison que cette lumière « change le jour sous lequel on se trouvait auparavant. Le change- « ment n'est pas nécessairement le progrès, sans doute ; mais l'or- « nière n'est pas le chemin (1). »

M. l'abbé Motais n'est pas seul, du reste, à demander en ce moment, pour l'apologiste, qu'on ne lui ménage pas l'espace et qu'on ne lui lie pas les mains. « Une des premières conditions du succès dans la lutte « formidable contre l'erreur contemporaine, écrit M. Duilhé de Saint- « Projet (2) dans son bel écrit sur *les conditions nouvelles de l'apologé- « tique et de l'exégèse à l'heure présente,* c'est de laisser à l'apologiste « la liberté de ses mouvements. Sa tâche est assez difficile, assez « ardue sans qu'on vienne embarrasser sa marche, entraver ses opéra- « tions, surcharger ses épaules des opinions d'école, des doctrines par- « ticulières, des interprétations plus ou moins respectables, mais cer- « tainement libres en philosophie, en théologie, en exégèse.

« Les Pères et les Docteurs de l'Eglise, pour tout ce qui n'était pas « de l'essence même de la foi, professaient librement les opinions les « plus diverses, ouvrant des voies nouvelles, attirant à eux toute « lumière sacrée ou profane, et préparant ainsi le grand édifice théo- « logique.

« Il en fut de même à ces époques si fécondes du moyen âge. Nulle « part on ne rencontre plus de hardiesse, plus d'indépendance que « chez les Docteurs de la scolastique. Ils suivaient en cela la trace de « leurs ancêtres des premiers siècles. Saint Thomas d'Aquin le dit « clairement au nom de tous : pour tout ce qui n'appartient pas à la « foi, les saints Docteurs purent embrasser et produire librement les « opinions les plus diverses ; nous avons les mêmes droits. *In his quæ « de necessitate fidei non sunt, licuit sanctis diversomodo opinari, sicut « et nobis.* Et comment auraient-ils pu, sans cela, organiser, systéma- « tyser la doctrine, édifier une somme théologique ? Pour une telle « œuvre, pour atteindre cette hauteur de vol, il faut pouvoir déployer « librement les ailes.

(1) *Le Déluge biblique*, p. 11.
(2) Professeur d'éloquence sacrée et d'apologétique chrétienne à l'institut catholique de Toulouse.

« Nous avons trouvé, nous, la science toute faite, les compendiums « tout rédigés. Ce qui n'entre point dans ce moule trop étroit est « regardé par le plus grand nombre comme une nouveauté dangereuse « et les effraie. Et pourtant, aujourd'hui comme aux époques d'ini- « tiation, comme au XIIIe et au XVIe siècles, il faut des moules nou- « veaux, assez larges pour contenir toutes les formes nouvelles du « progrès, toutes les conquêtes de la science. Il faut à l'éternelle « jeunesse de l'Eglise la somme théologique des temps modernes.

« Celui qui a reçu la belle et féconde mission de défendre la foi « ébranlée dans ses fondements, d'éclairer les consciences profondé- « ment troublées dans leurs croyances les plus chères, doit pouvoir « marcher sans crainte vers le but. Il ressemble au pionnier d'un « nouveau monde, obligé de se frayer un passage à travers les brous- « sailles, il est moins à l'aise que ceux qui ne suivent que les sentiers « battus. Les yeux fixés sur ses modèles des grands siècles chrétiens, « toujours attentif au moindre signal de l'Eglise et du Saint-Siège, « il n'a pas à tenir compte des étonnements de la routine et des « susceptibilités doctrinales, respectables sans doute, mais où l'habi- « tude joue souvent un plus grand rôle que l'orthodoxie. »

Belles paroles qui s'appliquent parfaitement au courageux livre de M. l'abbé Motais sur le *Déluge biblique,* et auxquelles souscriront tous ceux qui travaillent à la défense religieuse en essayant, au besoin, des interprétations que le respect ne leur fait écrire qu'en tremblant, et, pour ainsi dire, à genoux au pied de leur crucifix.

E. PESNELLE.

EXAMEN CRITIQUE DE L'OUVRAGE DE M. TAINE

SUR LA RÉVOLUTION

Rien n'est plus varié que l'origine attribuée à la Révolution. Selon M. Thiers, elle remonte au mouvement rationaliste imprimé par la révolte de Luther contre l'Église, source de toute autorité. Selon M. Louis Blanc, elle remonte au mouvement plus ancien de Jean Huss et de Jérôme de Prague. Pour Guadet, elle commence à l'invasion de l'Europe par les Barbares au Ve siècle, et pour M. Buchès, elle aurait son point de départ à la prédication de l'Evangile. On pourrait,

pensons-nous, la faire remonter plus haut encore, au tentateur qui perdit l'humanité dans nos premiers parents. Lorsque l'humanité, se relevant de plus en plus de sa déchéance, grâce à la loi de son divin réparateur, renia soudain cette loi de vie, ne faut-il pas reconnaître que ce fut à l'instigation de notre éternel ennemi et que la révolution fut avec raison appelée satanique par J. de Maistre? Et comment en douterait-on encore? Elle en convient aujourd'hui par la bouche de ses adeptes de la franc-maçonnerie et par l'établissement de l'éducation athée qu'elle impose violemment. Pour leur résister, il semble qu'il faudrait s'appuyer sur l'Église et ses doctrines. Plusieurs l'ont fait avec succès, mais ils n'étaient pas écoutés, étant intéressés au succès de la cause qu'ils défendaient. Heureusement la Révolution a reçu d'un écrivain, qui pourtant reconnaît ses principes, des coups plus terribles que ceux de ses plus puissants adversaires. Comment M. Taine, qui ne s'éclaire pas à la lumière céleste, a-t-il pu percer cette erreur aussi ténébreuse que l'enfer qui l'a produite? C'est ce que nous allons étudier.

I

L'auteur établit d'abord que jusqu'au XVIIIe siècle, la religion avait fourni à tous les penseurs comme à tous les hommes d'État, une théorie achevée du monde moral, et par suite de la société, et que les philosophes de ce siècle renversèrent ce procédé. Partant de l'homme observable, ils veulent que l'âme, son origine, sa destinée, ne viennent qu'ensuite et dépendent de ce que fera découvrir, non la révélation, mais l'observation. Dès lors, les sciences morales se détachent de la Théologie, et se soudent, comme un prolongement, aux sciences physiques, et, par ce déplacement de soudure, deviennent sciences. Le procédé est ingénieux, mais sur quoi est-il appuyé quand il contredit les croyances de l'humanité? C'est ce que ne disent ni ses inventeurs, ni M. Taine qui les approuve. Continuons : « considérant que les lois de la nature sont universelles, immuables, ces philosophes concluent que celles de la morale le sont de même et que nulle intervention étrangère ne dérange leur cours. » Encore une affirmation sans preuves. Mais s'il en était ainsi, l'homme serait soumis à des lois morales et spirituelles immuables et ne se mouvrait que dans un cercle infranchissable, comme les animaux qui ne dépassent jamais leurs instincts.

« L'homme primitif, disent ces philosophes, loin d'être un être supérieur, éclairé d'en haut, ne fut qu'un sauvage, nu, misérable, tardif dans sa croissance, le plus nécessiteux des animaux, partant né

sociable comme le singe et le castor, mais plus intelligent, capable de passer des gestes au langage articulé, et de s'élever par degrés jusqu'à la société et la civilisation. » — Est-ce que Bonald et tant d'autres ont été sérieusement réfutés quand ils ont prouvé que la parole était indispensable pour inventer la parole, que nous apprenons de nos parents comme notre premier père l'avait apprise de Dieu son créateur ? — Donc, l'histoire humaine est chose naturelle, sans force extérieure qui la mène, mue par des forces intérieures qui la font, et ne va pas à un but, mais à un effet qui est le progrès de l'esprit humain.

Quant à l'homme, observant qu'il n'y a en lui que la sensation agréable ou pénible, par suite un besoin, un désir, par suite encore des mouvements volontaires ou involontaires plus ou moins vite appropriés, fait incessant et universel, l'auteur établit, comme Condillac, qu'on a eu tort de rejeter, dit-il, que la sensation est le fil sur lequel toute notre trame mentale est tissée; d'elle dérivent perceptions, idées, souvenirs, imagination, jugements, raisonnements ; en un mot : *Les sensations sont la substance de l'intelligence humaine. En elles sont toutes les vérités, toutes les découvertes;* mais, ajoute-t-il, il faut savoir les bien découvrir, et c'est parce que les révolutionnaires ne l'ont pas su, que leur œuvre a échoué. Or, d'où est venue la cause de leur ignorance ? l'auteur croit la trouver dans l'esprit classique que nous allons signaler rapidement.

Inauguré en même temps que la prédominence royale, il dure comme elle deux siècles, de Malherbe à Chateaubriand : règne absolu de l'esprit oratoire, régulier, surtout correct, nul n'ose s'y soustraire; il est le moule préalable imposé et accepté dans lequel, en vertu du naturel, de la tradition et de l'éducation, tout esprit s'enferme pour penser et pour écrire. Œuvre du public formée par le nouveau régime de l'aristocratie désœuvrée, des gens bien élevés qui, écartés de l'action, se rejettent vers les plaisirs délicats de l'esprit. Ce seront les honnêtes gens du XVIIe siècle, à qui s'adresse tout écrivain, même le plus abstrait. « L'honnête homme, dit Descartes, n'a pas besoin d'avoir lu tous les livres, ni de savoir tout ce qui s'enseigne dans les écoles; » et d'un bout à l'autre de sa philosophie, il ne demande pour toute préparation que le bon sens naturel joint à cette expérience courante que donne la pratique du monde.

Pour ces honnêtes gens la langue se réforme et se reforme, et le vocabulaire s'allégeant de tous mots propres, d'école, de science, souvent des plus expressifs, de ceux qui étaient trop crus, trop naïfs, trop gaulois, de nombre de tours familiers, brusques et francs, le nombre des vocables est réduit de moitié, et ce français de choix dit

moins de choses, mais avec plus de justesse et d'agrément; et la grammaire se réformant comme le dictionnaire, dispose régulièrement les mots et leur place dans la phrase. C'est un instrument fait pour démontrer, expliquer, persuader, vulgariser, ayant cet avantage, qu'en partant de quelques termes, il conduit aisément tout lecteur par une série de combinaisons simples jusqu'aux combinaisons les plus hautes.

Mais elle n'est que l'organe de la raison raisonnante, qui veut penser avec le moins de préparation, qui ne sait ou ne veut pas embrasser la plénitude et la complexité des choses réelles; par son dédain des termes propres et des tours vifs, par sa régularité minutieuse, le style classique est incapable de peindre les détails infinis et accidentés de l'expérience, d'exprimer les dehors physiques des choses, l'impression directe du spectateur, les extrêmités hautes et basses de la passion, la physionomie composée et personnelle de l'individu vivant, bref. ces traits innombrables qui composent tel caractère humain; tandis que le classique ne peint que leurs caractères généraux. Il n'y a place avec ce style que pour une portion exiguë de la vérité, que l'épuration exigée rend de plus en plus exiguë. C'est là son défaut originel qui aboutit à la stérilité. La capacité lui manquant pour saisir et exprimer la vie si variée de chacun des hommes et de leurs caractères, il ne s'est tenu qu'aux abstractions, comme dans notre théâtre où les hommes ne sont peints que par quelques traits généraux.

Suivre en tout la méthode des mathématiciens, extraire, circonscrire, isoler quelques notions simples et générales, et, sans consulter l'expérience, les combiner, et, du composé artificiel ainsi obtenu, déduire par le pur raisonnement toutes les conséquences qu'il renferme, tel est le procédé de l'esprit classique, telle est la source de la philosophie du XVIIIe siècle qui agit comme une religion; seulement au lieu de s'imposer au nom de Dieu, elle s'imposera au nom de la raison.

Jusqu'ici la raison, dans le gouvernement des choses humaines, n'avait qu'une part petite et subordonnée. La tradition faisait tout. La croyance et l'obéissance étaient des héritages. Devant la raison qui entreprend l'œuvre de la philosophie naissante, il y a des lois observées, un pouvoir reconnu, une religion régnante. Ces lois auxquelles sont assujetis les mariages, les testaments, les successions, les contrats, les propriétés, les personnes, qui les autorise? D'abord la coutume immémoriale, puis l'autorité du roi qui l'a sanctionnée. Ce roi, qui l'autorise? D'abord un droit héréditaire pareil à celui par lequel chacun jouit de son domaine, une propriété fixée dans une famille et

transmise depuis la fondation de la nation; ensuite, la religion qui ordonne la soumission aux pouvoirs établis. Et cette religion, qui l'autorise? D'abord une tradition de dix-huit siècles, la croyance de soixante générations; ensuite, à l'origine, les instructions du Christ et à la création, l'ordre de Dieu.

Maintenant les rôles s'intervertissent; du second rang, la raison monte au premier, et la tradition descend au second. La science, par ses découvertes grandioses, construit le fonds de confiance qui, de l'état de curiosité, l'élève au rang de pouvoir public, au profit de la raison humaine, laquelle en arrive par degrés à soumettre les lois, les coutumes, les organes de la vie morale, sociale et politique, même la religion à son analyse pour tout redresser, tout détruire ou conserver à son gré.

« Rien de mieux, dit M. Taine, si la raison, instruite par l'histoire devenue critique, eût pu comprendre la rivale qu'elle remplaçait; car alors, au lieu de voir en elle une usurpatrice qu'il fallait expulser, elle eût reconnu en elle une sœur aînée à qui l'on doit faire sa part.» La tradition, qu'il appelle le préjugé héréditaire, est une raison qui s'ignore : ce préjugé a ses titres, mais il ne sait plus les retrouver, et à la place des bons, il en allègue d'apocryphes. Ses archives sont enterrées, et M. Taine, grâce à l'histoire mieux étudiée, va les produire avec une force, une lucidité vraiment remarquables. C'est ici la partie neuve et décisive de son œuvre ; nous ne ferons guère que le citer en l'abrégeant, et en ajoutant quelques réserves, ou quelques observations à l'appui.

II

« Comme la science, le préjugé héréditaire a pour source une longue accumulation d'expériences ; après une suite de tâtonnements, les hommes ont éprouvé que telle façon de vivre ou de penser était la seule commode à leur situation, la plus praticable, la plus bienfaisante, et le régime ou dogme qui semble aujourd'hui une convention arbitraire, a d'abord été un expédient avéré de salut public. Souvent il l'est encore, et l'on peut dire que si les principaux préjugés disparaissaient tout d'un coup dans une société, l'homme privé du legs précieux transmis par la sagesse des siècles, retomberait dans l'état sauvage. Il fut un temps où cet héritage manquait, aujourd'hui même encore il y a des peuplades où il manque entièrement. Ne pas manger de chair humaine, ne pas tuer les vieillards inutiles, ne pas exposer les enfants, les vendre ou les tuer; être le seul mari d'une seule femme, avoir horreur de l'inceste, des mœurs contre nature, être le propriétaire unique d'un champ distinct, écouter les voix supérieures de la pudeur, de l'honneur, de l'humanité, de la conscience, toutes ces pratiques jadis

inconnues et lentement établies, composent la civilisation des âmes; et parce que nous les acceptons de confiance, elles n'en sont pas moins saintes, et elles n'en deviennent que plus saintes lorsque, soumises à l'examen et suivies à travers l'histoire, elles se révèlent à nous comme la force secrète qui, d'un troupeau de brutes, a fait une société d'hommes. — Mais ces prodiges d'améliorations, qui les a accomplis? La religion chrétienne, affirmons-le sans crainte; elle seule a fait et fait journellement des hommes doux des anthropophages, et rend l'innocence baptismale aux plus corrompus. Aussi l'auteur, épris de son système dont il ne veut pas voir la cause première, n'est-il pas en droit d'ajouter: « En général plus un usage est universel et ancien, plus il est fondé sur des motifs profonds de physiologie, d'hygiène et de prévoyance sociale. » C'est très vrai; mais cette règle ne doit pas être prise à la lettre; car il y a des préjugés mauvais, tels que ceux des antropophages, les mœurs contre nature, etc., et, pour y faire renoncer, la raison suffira-t-elle? Qu'il cite un seul peuple qui ait renoncé à ses mauvais usages, par d'autres raisons que celles du christianisme? »

Ceci réservé, continuons.

« C'est au préjugé héréditaire que l'Europe est redevable de la soumission *à la religion qui l'a transformée* et à la monarchie qui, de la Russie au Portugal, l'a rendue si forte et si prospère; on voit qu'il est, comme l'instinct, une forme aveugle de la raison; et, ce qui achève de le légitimer, c'est que la raison, pour devenir efficace, doit elle-même lui emprunter sa forme. Une doctrine ne devient active qu'en devenant aveugle. Pour entrer dans la pratique, pour prendre le gouvernement des âmes, pour se transformer en ressort d'action, il faut qu'elle se dépose dans l'esprit à l'état de croyance faite, d'habitude prise, d'inclination établie, de tradition domestique, et que, des hauteurs de l'intelligence, elle descende et s'incruste dans les bas-fonds immobiles de la volonté. Alors seulement elle devient une force sociale. Mais du même coup, elle cesse d'être critique et clairvoyante. Elle ne tolère plus de doute, ni les nuances, elle ne sait plus ou apprécie mal ses preuves. Toujours, sauf chez quelques savants spéciaux, la croyance et l'obéissance sont irréfléchies; et *la raison s'indignerait en vain de ce que le préjugé conduit les choses de ce monde, puisque pour les conduire, elle doit elle-même devenir un préjugé.* »

Rien n'est plus vrai, la révolution n'a osé attaquer le christianisme qu'après avoir aveuglément inculqué comme un dogme, qu'il était une tyrannique superstition, que devait remplacer la raison aidée des lumières de la science. Puis, M. Taine explique supérieurement, en philosophe, ce que disent le sens commun et l'expérience : « Les enfants sont ce qu'on les fait, et ne savent que ce qu'on leur apprend;

leurs idées, leurs sentiments, comme la langue qui les leur exprime, l'amour du bien, l'aversion du mal, la résolution d'éviter l'un et de pratiquer l'autre, tout cela leur est inculqué par leurs parents ou leurs maîtres, puis l'influence des milieux où ils vivent ou les affermit dans leur voie première, ou les en détache. » L'influence des milieux que M. Taine réduit à trois principaux : le climat, le sol et la race, est toute puissante à ses yeux; mais, quoiqu'elle soit grande, il en exagère, croyons-nous, la force et n'apprécie pas assez celle bien plus grande de la religion. Ces préjugés font les hommes, par suite la nation. Étant les conseillers, les guides, les moteurs intimes, ils constituent les caractères, les coutumes, le génie et les mœurs de la nation bien plus déterminantes que les lois, et tout cela passe dans la race, disons plus, dans le sang. Citons à l'appui une preuve remarquable : quand ils formèrent le corps des Janissaires, qui a fait la puissance de la Turquie, les Sultans, ayant reconnu que les musulmans étaient rebelles à l'obéissance passive, ne le recrutèrent qu'avec des enfants volés aux chrétiens. Cette disposition mystérieuse est aujourd'hui reconnue, et a reçu le nom d'atavisme. On a constaté récemment que les enfants arabes élevés en chrétiens par l'archevêque d'Alger, dès qu'ils apprenaient qu'ils étaient fils de musulmans, rejoignaient leurs tribus. Enfin, les enfants de nègres et de sauvages sont impropres à notre civilisation, lors même qu'ils sont élevés parmi nous. Leur esprit ne peut saisir notre langage trop compliqué pour leur intelligence, leurs lèvres même ne le prononcent pas comme nous. Enfin, qui pénètrera jamais les arcanes du cœur humain où se forme la volonté? Un jeune paysan, timide au point de ne pas oser regarder un homme en face, n'est pas au régiment depuis un an ou deux, qu'il aura l'audace de se ruer sur les baïonnettes ennemies; qui l'aura ainsi transformé et virilisé? Est-ce la raison? Non certes, ce sont les exemples, les sentiments contagieux des camarades qui l'ont persuadé qu'il serait un lâche méprisé si, comme eux, il ne bravait pas la mort.

« Voilà des vérités certaines que la raison classique n'a pas su démêler; incapable d'étudier l'homme réel, elle a trouvé commode de ne considérer que l'homme en général et de bâtir sur cette abstraction dans les espaces. Ne voyant plus les racines critiques et vivantes des institutions contemporaines, elle nia qu'il y en ait; la tradition n'a plus de titres, et, d'après ce principe, elle les anéantit. » — Elle établit tout sur la raison humaine, nous promettant le paradis sur terre, et l'on sait dans quel enfer elle nous a précipités.

C'était inévitable; « car la raison, selon M. Taine, n'est pas un don inné, persistant, mais une acquisition tardive, un composé fragile, et

il conclut des observations psychologiques et physiologiques, que le délire et la monomanie qui habitent à notre porte, sont toujours sur le point d'entrer en nous, et, qu'à proprement parler, l'homme est fou comme le corps est malade, par nature; la santé de notre esprit comme la santé de nos organes n'est qu'une réussite fréquente et un bel accident. Autant la raison est boiteuse dans l'homme, autant elle est rare dans l'humanité. Les idées générales qui la composent et le raisonnement suivi ne se rencontrent que dans une petite élite; les demi-lettrés n'en perçoivent que peu, et les ouvriers rien du tout.

« C'est qu'à l'endroit de la raison, les philosophes du siècle dernier se sont mépris de deux façons : non seulement la raison n'est point naturelle à l'homme, ni universelle dans l'humanité, mais encore, dans la conduite de l'homme et de l'humanité, son influence est petite; sauf chez quelques lucides intelligences, elle est loin de jouer le premier rôle; il appartient à d'autres puissances nées avec nous et qui, à titre de premiers occupants, restent en possession du logis. La place de la raison y est toujours étroite, et son office secondaire. Ouvertement ou en secret, elle n'est qu'une subalterne, un avocat domestique et subordonné que les propriétaires emploient à plaider leurs affaires. Ces maîtres de l'homme sont le tempérament physique, les besoins corporels, l'instinct animal, le préjugé héréditaire, l'imagination, la passion dominante, plus particulièrement l'intérêt personnel ou de famille, de caste et de parti. Ils ne sont ni bons par nature, ni généreux, ni sympathiques, ni doux, ni prompts à se subordonner à l'intérêt public. S'il n'est pas sûr que l'homme soit par le sang un cousin du singe, du moins il est certain que par sa structure, il est un animal très voisin du singe, muni de canines, carnivore, carnassier, jadis cannibale, par suite chasseur et belliqueux; de là, un fonds persistant de brutalité, d'instincts violents et destructeurs auxquels, s'il est Français, se joint la gaieté, le rire et le plus étrange besoin de gambader, de polissonner au milieu des dégâts qu'il a faits.

« Puis dès l'origine, nu sur la terre ingrate d'où, sous peine de mort, il doit tirer sa nourriture, faire des provisions, des épargnes, sa préoccupation constante est d'acquérir, d'où vient la rapacité et l'avarice. Enfin son organisation mentale a fait de lui un être imaginaire en qui les songes se développent en chimères monstrueuses pour amplifier ses craintes, ses espérances et ses désirs. De là, chez lui, des afflux soudains et contagieux, des courants de passions, de crédulités, de soupçons, bref l'enthousiasme et la panique, surtout chez le Français plus impressionnable que le Germain. Voilà quelques-unes des puissances brutes qui gouvernent la vie humaine. En temps ordinaire on ne les voit pas, on les croit assoupies; on croit que la discipline

qui leur est imposée leur est naturelle, et qu'à force de couler entre les digues, elles ne sortiront plus de leur lit. La vérité est que, comme toutes les puissances brutes, elles n'y restent que par contrainte. La digue fait leur modération. Contre leurs débordements, il faut installer une force égale à leur force, despotique au besoin contre leur despotisme, mais toujours répressive. Il faut un pouvoir aux mains rudes qui, par des voies de fait, inspire la crainte, laquelle assurera la paix. Pour limiter et modérer ses coups, qu'on ait des constitutions, institutions, tribunaux, formes légales; mais, au bout de ces rouages, il faut le ressort final, le gendarme contre le sauvage, le brigand et le fou que chacun de nous recèle endormis ou enchaînés, mais toujours vivants dans la caverne de notre cœur. »

— Oui, tel est ou peut devenir l'homme sans le christianisme qui depuis soixante générations, travaille à l'adoucir et à le policer. Nous ne le voyons pas, parce qu'il a formé des milieux, inspiré des sentiments de dévouement et d'honneur qui s'imposent du berceau à la tombe, même aux anti-chrétiens, et cachent la réalité mauvaise de l'humanité. Mais elle est aperçue par les philosophes et les politiques clairvoyants. C'est sur elle que Machiavel s'appuye pour donner les recettes et la théorie du despotisme le plus cyniquement pervers; Hobbes arrive au même résultat d'après son principe : *homo homini lupus*. Enfin Proud'hon disait : « Qu'est la fraternité? Près d'un homme je sens que je ne l'aime guère, que lui de son côté ne m'aime pas du tout. » Mais alors évidemment le régime le plus répressif, le plus tyrannique est fatalement nécessaire. « Quand donc la révolution a débarrassé l'animal humain des chaînes morales et religieuses, politiques et matérielles qui le liaient depuis des siècles, on a vu non le règne de la raison, mais le débordement du tempérament, le déchaînement de l'instinct, des passions et des convoitises, enfin, l'animal et la brute sauvage, et la révolution a été le triomphe de la brutalité sur l'intelligence, un mardi gras meurtrier et politique, une formidable descente de la courtille. » L'anglais Carlyle a dit : « Ce qui restera de la révolution, ce sera toute la nature démoniaque de l'homme. »

Ce qu'il y a de plus étrange, c'est que la Révolution en est venue là, en partant du principe de J.-J. Rousseau, que les hommes naissent bons et ne deviennent mauvais que par les gouvernements corrompus et les institutions vicieuses : donc plus de gendarmes : en vertu du dogme de la souveraineté du peuple sur le juste et le légitime, gouvernement et gouvernants sont ses commis, ses valets ; entre eux et le peuple, point de contrat qui ne puisse être annulé et à toute heure; car il est contre nature que le souverain s'impose une loi qu'il ne puisse enfreindre, d'après le contrat social de J.-J. Rousseau, Évangile

ou plutôt Coran de la révolution. Cette souveraineté ne peut même avoir de représentants; dès qu'elle en accepte, elle n'est plus libre, elle n'est plus. Les gouvernants qu'elle se donne sont toujours révocables, et, s'ils résistent, l'insurrection contre eux est le plus saint des devoirs. Logiquement, ce dogme va produire la plus parfaite anarchie, jusqu'à ce que ses chefs en tirent le plus complet despotisme.

(A suivre.) Bon DE CLAYE.

SOUVENIRS D'ESPAGNE. — SALAMANQUE

A Monsieur l'abbé DEYDOU, chanoine honoraire, curé-doyen d'Ambarès [1]

I

Il fallut s'arrêter à Medina del Campo. C'était la nuit. Plusieurs heures devaient s'écouler encore avant le départ du train pour Salamanque.

Nous étions vingt-cinq ou trente voyageurs. La salle d'attente était grande comme une chambre de séminaire, et carrelée comme une cuisine de nos campagnes, en grands carreaux rouges. En tout, une chaise. Un ecclésiastique la prit. Nous sûmes bientôt que c'était l'évêque de Palencia. Lui aussi revenait de fêter, dans Avila, le centenaire de sainte Thérèse.

Que faire? En pareille occurrence, un de nos amis s'avisa d'expliquer son *celebret* à un gendarme. Nous n'avions pas cette ressource. La gare semblait abandonnée : de loin en loin un employé passait tout affairé. Restait à maugréer contre le sans gêne espagnol. Un Français s'en tirait à merveille. Vrai, il n'était pas venu de Toulon pour être traité de la sorte!

Un autre, qui aimait les beaux arts — il était du Puy-de-Dôme — entreprit de discuter le mérite relatif des différents tableaux de Raphaël. Il était allé à Rome et avait vu la *Transfiguration;* il ne devait pas aller à Madrid où se trouve le *Spasimo di Sicilia*. Évidemment c'était une erreur que le second pût l'emporter sur le premier ou simplement être dit son égal. Il nous en donnait même des raisons mystiques. On eut le mauvais goût de croire que ce n'était point le lieu de traiter une question d'esthétique, à minuit, par une froide température d'octobre,

(1) Voir dans la *Revue Catholique* : « Cosas de Espana », par M. l'abbé Deydou : année 1884, pages 16, 82, 134, 463, 577, et année 1885, page 118.

en promenant sous une lampe fumeuse et trébuchant à chaque pas aux bagages jetés çà et là, à travers la grande salle.

Après tout, il importait de faire quelque chose; on se prit à échanger ses impressions de voyage. Nous racontâmes notre aventure des jours précédents.

Le train avait quitté Burgos vers une heure du matin et filait à toute vitesse. Je commençais à dormir. Tout à coup un lourd poids me tombe sur les pieds, un courant d'air froid et humide me fouette le visage, je me réveille en sursaut. Deux hommes vêtus à la légère, grands et lestes, le manteau roulé et mis en sautoir à la hussarde, avaient fait invasion dans notre compartiment. Familièrement, l'un s'était assis sur mes pieds; l'autre, la tête à la portière ouverte, regardait attentivement au dehors. Cela dura quelques minutes. Puis le dernier sortit et disparut dans l'obscurité. Le premier prit sa place à la portière; bientôt il se glissa le long du wagon et disparut à son tour. Grand émoi! — « Nous l'avons échappé belle, s'exclama dans son coin un Espagnol, négociant en tournée d'affaires. Par bonheur, nous étions nombreux: sans quoi, on nous eût prestement dévalisés. N'allez pas croire que nous allions à l'aventure, sans garde. Oh non! Tout près, au deuxième ou troisième wagon, il y a certainement des gendarmes dont la consigne est de nous protéger. Que voulez-vous? chez les voleurs de ce pays, le point d'honneur, c'est d'exécuter les plus beaux coups à la barbe de la police. » — A la première station, les gendarmes furent avertis. Ils firent des recherches et ne trouvèrent rien, naturellement.

Un avocat de Madrid, à qui nous disions notre histoire, témoigna peu d'étonnement; il se contenta d'ajouter : « Moi, j'allais à Léon. La fatigue m'avait assoupi. J'entends du bruit sous le banc. Avant d'avoir eu le temps de me reconnaître, devant mes yeux, je vois se dresser un homme. — Pas d'inquiétude, *senor!* j'ai besoin de voyager, je n'ai pas d'argent; force m'a été de procéder ainsi! Quelques minutes avant l'entrée en gare, il sortit, sauta du train et gagna la campagne. » Sans être député, voilà comment on voyage à prix réduits!

La fraude, paraît-il, fleurit dans ces contrées et prospère comme une plante des tropiques. Cet avocat nous en citait des traits curieux. A nous-même, durant ce rapide voyage, il nous a été donné d'en recueillir mainte et mainte preuve. Parfois, pour l'art des métamorphoses, c'était à rendre jaloux Gil Blas lui-même. Pourquoi Le Sage ne vit-il encore! A son roman, sans craindre le hors-d'œuvre, tant le cadre est élastique, il aurait pu, entr'autres, ajouter un chapitre sur les faux-monnayeurs et nous révéler ainsi une supériorité incontestable de l'Espagne contemporaine que ne semble pas avoir soupçonnée le neveu, fort expert cependant, du chanoine d'Oviedo.

J'entre dans un *estanco*, à Madrid. Je demande la monnaie de vingt-cinq francs. Le buraliste lance ma pièce sur la table de marbre et la fait sonner avec attention. Pour qui me prend-il? Pour un faux monnayeur? Non, certes; mais pour un naïf, et, je l'avoue, il n'avait pas tort. Il change mon or en pièces d'une et de deux *pesetas*. Je vais au télégraphe; je paie. Ma pièce est bel et bien refusée. *No è buena!* Je reviens immédiatement à l'*estanco* : même refus. Par hasard j'aperçois dans un coin, ne disant mot, se cachant presque, mon scrupuleux changeur de tout à l'heure. Cette fois, j'en fus quitte pour la peur.

— « Tant mieux pour vous et croyez à votre étoile, me dit un Français depuis longtemps domicilié en Espagne. Ici la fausse monnaie est plus nombreuse que la bonne : le gouvernement lui-même paie avec elle ses employés. Il y a, aux environs de Barcelone, une grande fabrique; cela suffit à inonder tout le pays. Au pire, vous gardiez une consolation. La perte n'était que de deux francs. Un jour, moi j'en ai été pour vingt-cinq. On m'avait donné une pièce de platine doré, d'ailleurs très bien frappée. » —

La conversation dura quelque temps, puis tomba. J'allai m'asseoir à l'écart sur un colis et je me mis à parcourir un petit *Romancero* (1) que j'avais apporté de France.

II

Aux chants des vieux poètes, bientôt il me sembla revoir les luttes héroïques entre Chrétiens et Mores. Ils défilaient devant moi, bannières déployées, les preux du temps passé, sous le croissant ou la croix de Jésus-Christ, jetant à tout écho, par les monts, par les vallées, les noms mille fois répétés de Mahomet et de saint Jacques. Leurs exploits résonnaient à mon esprit comme ces fanfares guerrières qui font se lever le plus tranquille et donnent à tous le besoin de marcher et combattre. Quelle époque ? Oui, c'est toujours l'homme avec ses instincts et ses passions, de nobles sentiments et des goûts qui l'abaissent: mais, dans le bien comme dans le mal, alors il pousse tout à l'extrême : les âmes sont fortement trempées. Je n'en voudrais certainement pas accepter toutes les idées ni amnistier tous les actes. Seulement je regrette leur vigueur, leur héroïque générosité! Quand on pensait bien on avait vite fait de bien agir. Il n'est pas de ce temps le proverbe : « Il y a loin de la coupe aux lèvres. »

Le terrible homme d'armes que le Cid! A travers les romances espagnoles ce n'est pas le héros de Corneille qui nous apparaît avec ses scrupules d'honneur et son âme torturée de ne pouvoir concilier l'amour de Chimène et l'obligation de venger l'injure paternelle ; ce n'est pas non plus cet homme imaginé par Victor Hugo, dans la *Légende des siècles* (2), qui travaille comme un valet chez son père et se redresse pour lancer des mots à effet. Comme tout chevalier du moyen âge, il était

> Le preux que nul ne vit de son sang économe,

mais, à moins d'illusion complète, ou d'extrême bienveillance, personne ne se fût avisé de dire de lui :

> Chasseur du crime, il est nuit et jour à l'affût:
> De sa vie il n'a fait d'action qui ne fût
> Sainte, blanche et loyale, et la grande pucelle,
> L'épée, en sa main pure et sans tâche, étincelle (3).

(1) *Petit Romancero*, choix de vieux chants espagnols, par le comte de Puymaigre ; in-18, Société Bibliographique.
(2) *La Légende des siècles* ; 1re série : Bivar.
(3) *La Légende des siècles* ; 1re série : Eviradnus.

Le Cid était une sorte de condottiere au service tantôt des rois chrétiens, tantôt des mores, plus soucieux d'agir que de parler, cherchant avant tout ses intérêts et pour cela ne manquant pas d'une grossière habileté, s'il faut en croire certaine légende qu'on raconte dans les sacristies de la cathédrale de Burgos (1). Aussi le piédestal où l'ont placé les Espagnols est-il moins élevé que le nôtre. Le dirai-je? on va jusqu'à le traiter, dans cette ville de Burgos, avec une familiarité que l'on peut croire excessive. Ses ossements sont à *l'ayutamiento* (2), et savez-vous où l'on en a mis une partie? dans une bouteille.

Qui donc a oublié ce dialogue vibrant comme des coups d'épée? (3)

D. DIÈGUE

Rodrigue, as-tu du cœur?

D. RODRIGUE

Tout autre que mon père
L'éprouverait sur l'heure.

D. DIÈGUE

Agréable colère!
Digne ressentiment à ma douleur bien doux!

Voici le récit du *Romancero* :

« Diego Lainez fit appeler ses fils, et sans leur dire une parole, il « serra leurs jeunes mains..... L'honneur lui donnant des forces mal-« gré la faiblesse de l'âge, son sang refroidi, ses veines et ses nerfs « gelés, il les serra d'une telle façon qu'ils dirent : — Assez, seigneur; « que voulez-vous? que prétendez-vous? lâchez-nous, vous nous faites « mal. — Mais quand, ayant presque perdu l'espérance de ce qu'il dé-« sirait, il vient à Rodrigo, celui-ci a les yeux enflammés, et, tel qu'un « tigre farouche, s'écrie : — Lâchez-moi, mon père, dans cette heure « mauvaise, lâchez-moi, car si vous n'étiez pas mon père, les excuses « ne suffiraient pas. De ma main je vous déchirerais les entrailles, et, « comme une dague, j'enfoncerais le doigt dans la plaie. — Pleurant « de joie, le vieillard s'écria : Fils de mon âme, ta colère me réjouit, « ton indignation me plaît; cette énergie, montre-la pour réparer mon « honneur qui est perdu, si par toi il n'est vengé. »

Et les belles scènes du troisième acte quand le Cid, après le duel, va se jeter aux pieds de Chimène, dans sa maison? J'ai trouvé un écho des sentiments exprimés par les héros de Corneille dans une pièce de Calderon, *la Dévotion à la Croix*. « Il suffit, dit l'héroïne que vient de frapper une infortune à peu près semblable à celle de la fille du comte de Gormas et qui rencontre tout à coup chez elle celui qui a tué son frère en duel, « il suffit, puisque je t'ai aimé que je te pardonne; mais

(1) Le Cid allait partir en expédition et n'avait pas d'argent. Il fait venir un juif et lui demande à emprunter une somme très forte, offrant en gage une malle remplie de bijoux et d'objets en or. Il ouvre : au-dessus, tout est bien tel qu'il l'affirme, mais au-dessous il n'y a que des pierres. Le Juif crut ou feignit de croire à la parole du Cid et il prêta. — Les bijoux, c'est vrai, ajoutent les Espagnols, étaient de pierre, mais la parole du Cid était d'or et ils vous montrent la malle suspendue en haut du mur. Si l'histoire est authentique, la malle ne le paraît guère.

(2) Hôtel de ville.

(3) Le *Cid*, acte I, scène v.

« n'espère pas me voir, ni me parler de la vie.... Va-t-en, veille à ne « plus te souvenir de moi. Tu me perds aujourd'hui parce que tu l'as « voulu... »

Va-t-en, ne montre plus à ma douleur extrême
Ce qu'il faut que je perde, encore que je l'aime (1).

Ne cherchez pas dans les romances espagnoles de tels sentiments. Non seulement ils n'y sont pas, mais les personnages sont absolument incapables de les éprouver et même de les comprendre. Rodrigue est un butor et je ne sais vraiment quel mot appliquer à Chimène. Voyez plutôt quelle est la conduite de part et d'autre dans une situation identique, en face du mariage.

Chimène s'est liée par la promesse d'accepter pour époux le vainqueur, quel qu'il fût, du combat entre Rodrigue et don Sanche ; elle a de plus laissé publiquement échapper l'aveu de son amour à la vue de don Sanche qu'elle a faussement cru victorieux parce qu'il s'est présenté le premier; eh bien, que fait-elle dans la tragédie de Corneille? Elle se retire avec dignité et dit : C'est impossible!

Rodrigue a des vertus que je ne puis haïr...
Mais.....
Pourrez-vous à vos yeux souffrir cet hyménée ?
.....
De ce qu'il fait pour vous dois-je être le salaire,
Et me livrer moi-même au reproche éternel
D'avoir trempé mes mains dans le sang paternel (2) ?

Chez l'auteur du *Romancero*, Chimène est moins scrupuleuse. C'est elle qui va sommer le roi de la marier.

« Avec douleur je vis, roi, avec douleur vit ma mère. Dans chaque jour qui se lève, je vois celui qui tua mon père, il est à cheval et tient sur le poing un épervier. L'autre fois, pour me causer plus d'ennui, il a lancé sur mon colombier le faucon dont il se sert pour chasser, du sang de mes colombes il a couvert ma jupe. Je lui fis porter mes plaintes, il me fit menacer. Il a tué un petit page jusque dans les pans de ma robe. Un roi qui ne fait pas justice n'a pas le droit de régner, ni de monter à cheval, ni de chausser des éperons d'or...: il ne le mérite pas. — Si je prends ou tue le Cid, mes cortès se révolteront, et si je ne rends justice, mon âme en pâtira. — Laisse-là tes cortès, ô roi, personne ne se soulèvera, donne-le-moi pour mari, que celui qui m'a fait tant de mal me fasse un peu de bien. »

Nous sommes loin des héros de Corneille. Dirons-nous : « Mieux vau-

(1) *Le Cid*, acte III, scène IV. — Il serait possible que Corneille eût emprunté cet incident et quelques paroles à Calderon, si déjà il ne les avait trouvés dans Guillem de Castro. *Le Cid* est de 1636. *La Devotion a la Croix* a été imprimée pour la première fois en 1634, mais elle était déjà célèbre depuis plusieurs années : des critiques, Antoine de Latour par exemple, en font presque remonter la composition jusqu'en 1620.

D'ailleurs, à part ce point de contact, les deux pièces s'en vont chacune de leur côté par des intrigues tout à fait différentes. La pièce de Calderon me ferait penser plutôt au *Faust* de Gœthe. Chez l'un nous avons le surnaturel diabolique ; chez l'autre, le surnaturel divin avec miracles multipliés et conversions finales. Ici et là les principaux personnages sont très peu soucieux de la moralité de leurs actes. Pourtant chez l'auteur espagnol ils n'ont pas perdu toute notion du bien et du mal. Calderon, qui mourut prêtre, était loin de penser comme Gœthe le grand sceptique allemand.

(2) *Le Cid*, acte V, scène VII.

peindre les hommes tels qu'ils doivent être ! » Il est plus utile de ramener aux limites exactes de la vérité le jugement trop sévère que parait légitimer ce récit.

Assurément le poète s'est inspiré des sentiments et des mœurs de son époque. On n'y connaissait pas les raffinements d'un hôtel Rambouillet. Mais faut-il la rabaisser si fort au-dessous de la nôtre ? Hélas! les formes changent, les mots deviennent moins crus, les apparences plus douces et plus nobles. Le fond de la nature humaine reste toujours le même. Aujourd'hui comme alors, il y a toujours des cœurs épris du seul intérêt, des volontés très peu soucieuses de respecter les droits du faible. Alors comme aujourd'hui, pour l'honneur de l'humanité, on pouvait saluer aussi des âmes pratiquant jusqu'à l'héroïsme la douceur dans le sacrifice : telle cette épouse du comte Alarcos dont je n'ai pu lire le malheur immérité sans me sentir les larmes aux yeux, tant l'aventure est touchante et le récit parfait de naturel (1).

C'est un agréable passe-temps de rechercher, à travers les chants du *Romancero,* l'expression des divers sentiments qui font battre le cœur de l'homme. Pour aimer beaucoup la guerre, ces poètes n'avaient pas cru indispensable d'amputer l'âme de l'une de ses affections naturelles. Elles apparaissent toutes l'une après l'autre et ils les mettent en jeu dans des récits qui saisissent violemment l'imagination. Volontiers je leur donnerais le nom de grands poètes, si, pour le mériter, il suffisait d'avoir connu à fond la nature humaine et de l'avoir peinte en traits ineffaçables.

Le monde s'est ému des larmes du vieux Priam venant demander à Achille le corps de son fils Hector. Sans prétendre comparer autrement les deux œuvres poétiques, il me semble qu'on peut rapprocher de cette scène célèbre un trait de l'histoire des sept infants de Lara.

Ils étaient sept frères, tous vaillants, tous l'orgueil de leur mère et l'admiration des chevaliers et des nobles dames. Aux noces de leur oncle, à Burgos, le plus jeune, pour venger sa mère grossièrement insultée, insulta à son tour la fiancée dona Lambra. De là, colère terrible de l'époux. Il vendit ses neveux aux Mores. Un jour qu'ils s'en allaient seuls avec leur précepteur, ils tombèrent dans une embuscade et furent massacrés par des ennemis cent fois plus nombreux.

Or, « le more Alicante part la veille de la Saint-Cebrien; il emporte « huit têtes, toutes d'hommes de sang illustre. Le roi Almanzor le sait « et sort pour le recevoir. Quoiqu'il ait perdu beaucoup de Mores, il « pense encore avoir gagné. Il fait faire un échafaud pour qu'on voie « mieux les têtes. Il fait amener un chrétien qui était en prison. Lors- « que le chrétien fut devant lui, Almanzor commença à parler et lui « dit : — Gonzalo Gustios, regarde qui tu connaîtras. Mes soldats ont « combattu dans les champs d'Almenar. Ils ont coupé huit têtes, toutes « sont de haut lignage. — Gonzalo Gustios répondit : — Je vous dirai « tout de suite la vérité.— En essuyant le sang, il se troubla beaucoup « et dit en pleurant amèrement : — Je les connais pour mon malheur : « l'une est de mon ami; les autres m'affligent plus encore : ce sont « celles des infants de Lara, de mes fils! — Et il parla à chacune d'elles

(1) Romance du comte Alarcos et de l'infante Solisa.

« comme si vivantes elles eussent pu lui répondre.— Dieu vous sauve,
« mon ami! mon ami loyal, où sont mes fils que je vous avais confiés?
« Vous êtes mort comme un homme brave, comme un homme à qui
« l'on peut se fier. — Il prit une autre tête, celle de son fils aîné : —
« Dieu vous sauve, Diego Gonzalès, homme de grande bonté, principal
« porte-étendard du comte don Fernand Gonzalez. Je vous aimais
« beaucoup, car vous deviez me succéder. — Il lava la tête avec ses
« larmes, la remit à sa place..... ... Prenant la tête du plus jeune, sa
« douleur augmenta : — Fils Gonzalo Gonzalez, les yeux de doña San-
« cha! Quelle nouvelle pour elle qui vous aime tant! Si agréable de
« figure, galant près des dames, généreux de son avoir, habile à
« manier la lance. J'aurais mieux aimé mourir que de voir une telle
« journée. — A la douleur que montrait le vieillard, toute la ville de
« Cordoue pleurait. Le roi attristé le prit avec lui. »

Comme chez Homère, la justice vengeresse du crime fut lente à venir, mais elle vint. Elle arriva sous les traits de Mudarra, un autre fils que Gonzalo Gustios avait eu d'une Moresque pendant sa captivité. L'oncle don Rodrigo fut tué. « Je les eus pour frères les sept
« infants de Salas. Tu les as vendus, traître, au val d'Arabiana; mais si
« Dieu m'est en aide, ici tu laisseras la vie. — Attends, j'irai prendre
« mes armes.— L'attente que tu laissas aux infants de Lara. »

Victor Hugo nous a dépeint la rencontre suprême du traître et de son justicier, dans l'une des *Orientales* (1). Faut-il le dire? Je préfère de beaucoup l'original espagnol. Il est plus concis, plus énergique, plus dans le ton. Notre compatriote n'a pas su ou n'a pas voulu se garer suffisamment des défauts trop ordinaires à ce qu'on appelle en France une romance, ce genre littéraire dont souvent la valeur nous est indiquée par ce mot de Beaumarchais : « Ce qui ne vaut pas la peine d'être dit, on le chante. » De plus, pourquoi s'est-il avisé d'entremêler de concetti et de finir par une pointe le récit d'un événement aussi tragique?

Les poètes du *Romancero* s'oublient complètement eux-mêmes. Ils vont droit au but. On dirait un soldat qui raconte ses souvenirs. A la vérité, ces souvenirs sont de genres bien différents. Anecdotes sentimentales, épisodes romanesques y côtoyent les aventures guerrières. Au cliquetis des épées qui se croisent, au fracas des armures qui s'entrechoquent, plus d'un chant d'amour vient mêler sa mélodie, plus d'un appel à la pitié, sa timide protestation contre le triomphe de l'injustice et du plus fort. Mais toujours on reconnait l'accent de l'homme de guerre. Ce n'est pas en vain qu'il a fallu, durant sept siècles, porter les armes et reconquérir pied à pied le sol de la patrie qu'une trahison avait livré aux ennemis d'outre-mer. Le peuple espagnol est un peuple de soldats. Pour devenir un poème vraiment national, le *Romancero* devait porter le même caractère.

J'ai salué avec empressement un autre témoin des âges héroïques dans le couvent de *las Huelgas*, à Burgos. Un drapeau pris sur les Mores par l'armée chrétienne, à la fameuse et terrible bataille de Navas de Tolosa (1212), est suspendu aux voûtes de la chapelle. Voilà bien l'Espagne : la gloire militaire et la religion unies l'une à l'autre et se servant mutuellement d'appui.

(1) *Les Orientales* : XXX : Romance mauresque.

J'ai vainement cherché, dans le musée de Madrid, un souvenir de la même époque. Sur près de six cent cinquante tableaux des écoles espagnoles, pas un seul ne redit un épisode de la croisade séculaire, n'évoque l'un des héros chantés par les romances. La peinture, là-bas, a commis la même faute que notre poésie du dix-septième siècle. Elle s'est comme isolée d'une partie des traditions nationales. Avec quel éclat cependant et quelle intensité de vie, Ribera, dont le pinceau aimait les sujets truculents (1), nous eût peint une scène comme celle du père des sept infants de Lara pleurant sur la tête de ses fils! Et Velasquez? il nous a donné toute une série de portraits équestres des princes de son temps : rois, reines, infants et infantes. Que n'a-t-il fait revivre les princes du temps passé! chevaliers bardés de fer qui s'arrêtent un instant, et lèvent la visière du casque pour nous donner loisir d'admirer leur énergique et fier visage; cavaliers mores qui fuient au galop, laissant flotter au vent, sous les rayons du soleil, toutes les splendeurs de leur costume oriental. Ces artistes sans doute ont cru se montrer suffisamment espagnols en se montrant entièrement catholiques. Ils avaient pris à cœur de ne pas mériter le grave reproche encouru par la grande école italienne du XVIe siècle et s'attachèrent à mettre véritablement au service de l'idée religieuse, avec un talent de premier ordre, les qualités de noblesse et de naturel, de majesté, de coloris incomparable qui les distinguent. Le succès a été complet. Un libre-penseur, dont le jugement fait autorité en matière d'art, Charles Blanc, a pu dire : Chez eux, « l'élément chrétien est sans mélange (2). » J'aurais aimé pourtant, je le dis en toute franchise, à reconnaître dans les œuvres de la peinture espagnole, à côté du chrétien, le soldat.

III

Que pensez-vous de l'armée espagnole, demanda l'empereur Napoléon au colonel de Clermont-Tonnerre qui arrivait d'Espagne? — Excellents pour les coups de main, pour les surprises, car ils sont sobres, lestes, bons marcheurs, admirables dans la défense d'une place, les soldats espagnols n'ont pas de valeur comme infanterie régulière: ils sont incapables de tenir ferme sur un champ de bataille. — Comment? et l'ancienne réputation de l'infanterie espagnole? et Rocroy? — Cette fameuse infanterie était composée de Wallons, qui sont de très bons soldats. Il n'y avait que très peu d'Espagnols natifs. Les meilleures recrues de l'Espagne, celles qui viennent des provinces du Nord, avaient le privilège de ne pas combattre en dehors de la Péninsule. D'ailleurs, il en fut toujours ainsi. Sertorius ne put former de légions capables de résister aux légions romaines. Ce furent des

(1) Voir au musée de Madrid, entr'autres tableaux du maître, le *Martyre de saint Barthélemy*.

(2) *Histoire des peintres:* École espagnole, p. 12.

Devant une vierge de Raphaël, vous vous direz : Est-ce bien la Vierge? Vous ne vous poserez jamais une question semblable devant une vierge, un saint, une sainte de Murillo ou de n'importe quel peintre espagnol. Ils ont connu, quelques-uns au moins, l'antiquité, mais seulement pour lui emprunter ses qualités admirables de dessin, de modelé, de science de la composition, et non pas pour perdre à son contact le sens et l'esprit chrétiens.

Je fais exception pour un tableau de Murillo, qui se trouve dans la grande salle du musée de Madrid. On lui a donné à tort, je crois, le titre de *Sainte Famille*. C'est plutôt un admirable tableau de genre. — Un petit enfant placé entre les genoux de son père, un ouvrier, tient dans la main un oiseau et s'amuse à faire sauter un épagneul, sous les yeux de sa mère, qui laisse le rouet pour lui sourire.

troupes étrangères qui, avec le Prince Noir et Du Guesclin, donnèrent tour à tour la victoire à Pierre-le-Cruel et Henri de Transtamare. Le « grand capitaine, » Gonzalve de Cordoue, demeura neuf mois entiers enfermé dans Barlette, parce qu'il n'avait que des soldats espagnols; il en sortit après avoir reçu deux mille lansquenets et gagna la victoire de Cérignole. A Talavera, Wellington, qu'était-il? un auxiliaire; il ne voulut pas cependant des Espagnols pour livrer bataille et les obligea de rester dans la ville (1).

Quoi qu'il en soit des idées du colonel de Clermont-Tonnerre, il ne m'appartient pas de les apprécier. Un ancien maire de Bordeaux, Montaigne, disait : « Que sais-je? » Je sais qu'il y a près de quatre-vingts ans, le peuple espagnol prouva à l'empereur Napoléon qu'il était capable de défendre son pays, et de faire échec même au génie. Je sais également que je suis un simple touriste. Un touriste regarde, note ses impressions et ne les discute pas toujours. Mes impressions, les voici :

En Espagne, les soldats ont l'air d'enfants (2). Rien de mâle, rien de cet ensemble de qualités extérieures qui forment le type militaire. Isolés, vous les trouvez ridicules sous leur raide et petit shako. En corps, — et pourtant un groupe discipliné vous a vite donné l'idée de la force! — ils conservent encore je ne sais quoi qui surprend et cause une impression pénible. Ce n'est plus ce grand air que l'on aime tant chez l'Espagnol.

Un de mes amis se lamentait un jour sur l'aspect mesquin de notre costume civil. Seul l'habit militaire trouvait grâce à ses yeux pour diverses raisons qu'il n'est pas à propos de rapporter. Au delà des monts, il eut, je pense, été d'un avis contraire. Un homme ne va jamais sans manteau. En simple habit, comme le Romain privé de toge, facilement il se croirait *nudus*. Le riche a son manteau, le mendiant veut avoir aussi le sien, dût-il — je note ce que j'ai vu devant la cathédrale de Burgos — ressembler à une écumoire dont les trous seraient gros comme le poing, et devant vous, pauvre étranger, ce *Ruy-Blas* de la rue se drape majestueusement. Cette ampleur et cette majesté sont entièrement inconnues au soldat. Pour le faire plus moderne, on l'a rogné, on l'a pincé. L'intention pouvait être bonne. Le résultat est laid.

Dans le pays basque et à Madrid, l'élément original n'a pas encore tout à fait disparu. Quand nous traversions les provinces naguère tourmentées par l'insurrection carliste, à chaque station, dans cette contrée aux aspects sans cesse variés et si curieux, où tout coin de terre, jusqu'au moindre lopin conquis à force de labeur sur le flanc escarpé et pierreux de la montagne, nous redit, par sa culture soignée, l'énergique industrie des habitants, où de petites croix par les champs, au bord du chemin, contre un arbre, à l'abri d'une haie, partout où tomba une victime de la guerre, rappellent leur indomptable fidélité, nous étions sûrs de voir apparaître une sorte de milice provinciale, des hommes à l'œil de feu, coiffés du béret rouge, les miquelets, qui surveillaient le passage du train.

(1) Un ministre de la Restauration : le marquis de Clermont-Tonnerre, par Camille Rousset.
(2) On me dit que la conscription se fait à 17 ans.

A Madrid, nous allâmes au Palais royal assister au changement de la garde. On eût dit le défilé des anciens gardes-françaises d'avant la Révolution : même prestance, même crânerie, presque même costume. Un esprit chagrin, peut-être, leur eût-il reproché un air légèrement étriqué : c'était comme la gendarmerie de nos jours comparée à celle d'il y a vingt ans. Mais personne n'eût mis en doute leur valeur. Ils feraient bien sur un champ de bataille.

Qui donc a jamais accusé de lâcheté un Espagnol? A juger d'après certains faits divers, nous serions plutôt tentés de croire qu'on s'est trompé de nation quand on a invent le mot : *la furie française*. Là-bas, l'élan est prompt. La main souvent devance la pensée. N'imaginez point après cela — car ce serait une erreur — que l'Espagnol, même soldat, soit incapable de quiétude. Vous m'obligeriez à rappeler nos gendarmes du train de Burgos et à vous dire ce que nous avons vu de nos yeux sur la route d'Alba de Tormès. Tous les cinq cents mètres il y avait deux gendarmes, qui dans le fossé, qui sur le bord, qui debout, qui même assis. De loin en loin, quelques passants à l'air placide, plus rarement encore une voiture. — Que pouvaient-ils faire là tout le long de la journée? — Je me le demandais comme vous. J'entendis murmurer derrière moi : « Eh bien, ils traduisent en espagnol le fameux dialogue des gendarmes de Gustave Nadaud :

Deux gendarmes, un beau dimanche,
Cheminaient le long d'un sentier.
L'un portait la sardine blanche,
L'autre, le jaune baudrier.
Le premier dit d'un ton sonore :
Le temps est beau pour la saison!
Brigadier, répondit Pandore,
Brigadier, vous avez raison!

... Et mon esprit vagabondait en tous sens, insérant entre les lignes du *Romancero* les commentaires les plus fantaisistes. La nuit fut courte. Quand retentit le règlementaire *Vajatores al tren!* je ne sentis nul besoin d'exhaler un soupir de soulagement. Je montai sans empressement dans le mauvais wagon que m'offrit la ligne de Salamanque. Une heure après, parait-il, notre train s'arrêta en pleine campagne, comme un navire sans boussole qui ne sait plus où diriger sa route. Il attendit plus ou moins longtemps dans l'obscurité et repartit. Que m'importait? Mon esprit était ailleurs. Il avait trop que faire jusqu'à Salamanque, le voyage fût-il encore plus long et plus accidenté.

IV

Salamanque, en riant, s'assied sur trois collines,
S'endort au son des mandolines
Et s'éveille en sursaut aux cris des écoliers (1).

S'il y a bien trois collines, il m'est impossible de l'affirmer. Mais je puis dire, pour l'avoir vu, que la ville, s'étageant en amphithéâtre sur ces collines avec la cathédrale au centre qui domine tout de sa masse,

(1) V. Hugo : les *Orientales*; XXXI : Grenade.

et sur la droite le couvent et l'église *San-Esteban* des Dominicains, offre un coup d'œil magnifique, quand le soleil d'Espagne l'enveloppe, comme d'un manteau de pourpre et d'or, de sa lumière éclatante qui embellit même les ruines. Ainsi le grand peintre espagnol, Murillo, épand son lumineux coloris sur des saints, des reines ou des mendiants et toujours excite notre admiration.

On arrive par une large avenue qui longe un moment la rive du Tormès. Ce sont presque les allées marines de Bayonne, sauf ce fleuve coulant à pleins bords dont les eaux profondes, à la couleur foncée, annoncent le voisinage de la mer. Le Tormès a de l'eau — chose rare en Espagne! — Il roule sur un lit de gravier au pied de Salamanque et jadis on y prit des truites que sainte Thérèse envoyait au père dominicain Barthélemy de Medina (1). Certes on ne dira pas de lui les plaisanteries légendaires à Madrid sur le Manzanarès : que l'été, il s'en va à la campagne ou bien encore qu'il a vendu ses eaux pour se bâtir un pont. Le pont, assez beau, a été construit par les Romains. Il donne accès, par vingt-six arches, dans une ville où l'on rencontre à peine quelques personnes. Tolède seul m'a paru plus abandonné : c'était un tombeau.

Nous voici devant une maison où l'architecte, par un caprice inexpliqué, a jeté en relief, sur la façade, des coquilles comme sur un manteau de pèlerin. La porte est entre-baillée; nous entrons dans le *patio*. C'est l'atrium antique. Deux rangs superposés d'arcades forment galerie autour d'une cour à ciel ouvert. Là, mieux que dans les *miradores*, balcons vitrés sur le rue, la famille espagnole peut, le soir venu, se réunir à la fraicheur et goûter ce charme intime et doux des réunions au coin du feu dans nos pays moins favorisés de la chaleur. Il y a du silence. Il y a le mystère. Nous ne l'avons pas troublé. Nos pas s'éloignent sans éveiller l'attention de personne.

A *las Salinas*, la maison est envahie par les ouvriers. La Ville, dit-on, vient de l'acheter pour l'empêcher de tomber complètement en ruines. Tant mieux! mais il y a fort à faire : nous marchons au milieu des décombres. L'artiste avait, dans le *patio*, donné libre essor à son imagination. Il avait placé sa galerie sur toute une ligne de consoles formées de deux corps d'homme l'un sur l'autre enroulés avec la souplesse de deux serpents, et au-dessus, moins pour le couvrir, ce semble, que pour l'orner, il avait étendu le plus joli plafond que j'aie vu jamais : une série de caissons en bois, ornés de rinceaux et d'arabesques avec des pendentifs. Et tout s'effondre. Un fragment de sculpture que l'un de nous veut ramasser, s'échappe en poussière. Pauvre artiste! pauvre Mécènes! ils croyaient peut-être à l'immortalité des œuvres d'art.

Que dire de cette immense masure qui fut un collège de Calatrava? On a fermé — pourquoi? — le panneau branlant, à jour, qui sert de porte. Ah voilà! un chanoine, nous raconte le guide, habite dans un coin moins délabré. La cuisinière ouvre et nous laisse aller à l'aventure. Ce ne sont que murs éventrés, toitures en partie écroulées, profilant sur le ciel leurs solives dénudées comme les vergues d'un navire en

(1) Le Père avait des préventions contre la *Nouvelle Réformatrice* et ne craignait pas de laisser échapper à son sujet des paroles piquantes. La sainte répondait avec sa bonne grâce habituelle et par des prévenances. « Voici une truite que je viens de recevoir de la duchesse d'Albe. Elle me paraît si excellente que je l'envoie par un exprès à mon cher père Barthélemy de Medina. Puisse-t-elle arriver pour l'heure du dîner! »

détresse qui n'a plus que des lambeaux de voiles; planchers où la prudence nous défend de poser le pied. Pas le moindre détail artistique, arcade ou frise, qui, comme une fleur sur des ruines, repose le regard et tempère l'amertume de cette désolation. Laid et banal! Une nuée de pigeons s'est abattue dans ces salles où résonnèrent autrefois les cris belliqueux et les armes des chevaliers. Il faut le croire : on ne vient pas souvent les troubler, car nous apercevons partout une couche de guano indigène, qui a bien dix centimètres d'épaisseur: irrécusable témoignage d'une jouissance incontestée depuis de nombreuses générations.

Il y a des ruines encore, là-bas, à l'autre bout de la ville, autour de l'ancienne église *San-Vicente*. Mais elles n'ont rien de curieux, sinon, ajoutent les Espagnols, qu'elles dénoncent hautement les ravages faits par l'armée française durant les guerres du Premier Empire. Nos soldats ont fait tout le mal, ici, ailleurs et partout. C'est la légende répétée par bon nombre de Français, un surtout qui me disait plus tard : — « Je le sais très bien, j'ai fait un voyage en Espagne. » — Il était allé jusqu'à Saint-Sébastien.

Sans doute les armées de Napoléon et en général toutes les armées, ne se montrèrent pas très soucieuses de respecter le pays ennemi. Mais si leur dossier est lourd, est-ce une raison pour le charger encore? — « Je passais, me racontait un Bordelais, à Salamanque, vers 1840, allant en Portugal, moitié pour affaires, moitié par distraction de jeunesse. Je trouvai les gens occupés à démolir quelques monuments de la ville. Simple affaire d'économie! ils ne pouvaient les entretenir. » — L'étranger n'a pas, depuis longtemps, ravagé notre Gironde, allez donc voir cependant si les ruines sont nombreuses à Saint-Emilion. La vérité est simple. L'Espagne, comme la France, a eu sa Révolution ennemie de l'Eglise et spoliatrice des moines. Où les moines et l'Eglise avaient bâti et prodigué les œuvres d'art, la Révolution a démoli et dissipé. Joignez à cela l'incurie espagnole, et, pour le plus grand nombre de cas, vous aurez une explication toute naturelle.

Un monument non seulement respecté, mais préservé par l'armée française, c'est le grand couvent de *San-Esteban*. Le maréchal Marmont y avait établi son quartier général. Il promit aux Dominicains qu'il ne leur serait fait aucun mal, ni à leur maison le moindre dégât. La parole fut tenue. Les Espagnols devaient se charger plus tard de réparer l'oubli des Français. En 1835, ils mirent les religieux à la porte, ce qui était condamner le couvent à la ruine. Le gouvernement actuel, plus libéral, l'a cédé aux Dominicains français, à la seule condition de l'entretenir et d'y recevoir le musée de la ville.

Une fine et spirituelle figure, celle du Père qui nous fait visiter la maison! Marseille, où il naquit, lui a communiqué le double don qu'elle tient de son origine grecque : grâce et sel attique. Il nous entraîne au charme de sa causerie.

Le P. Villanova est venu de Provence avec ses frères et les novices de Saint-Maximin. A l'exemple de tant d'autres religieux dispersés dans le désert de la Castille ou les provinces du Nord, Bénédictins, Jésuites, Carmes, Passionnistes, Picpuciens, Chartreux, il cherche, par la prière et l'étude, dans l'attente de jours meilleurs, à tromper les tristesses de l'exil. Volontiers il répéterait ces mots d'un émi-

gré (1) : « Aucune jouissance ne s'est présentée à moi que formée par les souvenirs et l'espérance, à la veille ou au lendemain de la France, toujours émanant de là ou me reportant là; » si s'abandonner même un instant à la mélancolie ne lui semblait un larcin fait au devoir.

« Nous sommes ici une véritable maison française. En ce moment, il y a bien deux Pères espagnols dans le monastère; mais ils sont en visite : ce sont des hôtes. Le couvent nous a été donné, à nous, par le gouvernement.

« Nous gardons l'esprit et les coutumes de là-bas. Il faut bien une consolation à nos jeunes novices. Tenez ! voyez-les passer, recueillis, empressés. Ils vont préparer le chœur pour les vêpres. Ah ! ils sont fort aimables. Vous pouvez en croire leur professeur. Et pieux ? Il ne tiendra qu'à vous de le constater.

« Jetez d'abord un coup d'œil dans cette salle délabrée où se réunissait autrefois le chapitre : Christophe Colomb y vint un jour exposer ses projets pour la découverte du Nouveau-Monde. Notre église est mieux conservée. Elle est grande, les proportions en sont imposantes. Si elle vous paraît nue, dites-vous qu'elle a été dans l'abandon, près de cinquante ans. Des splendeurs passées, il reste cette fresque à laquelle les connaisseurs attribuent du mérite. Tout à l'heure, en sortant avec le Père que notre prieur vous donnera pour guide, je vous en prie, vous regarderez encore une fois la façade. »

Elle est en effet d'une richesse incomparable. Rappelez-vous le beau portail de la cathédrale Saint-André avec ses ornements et ses statues; étendez ces ornements, multipliez ces statues sur toute une large et haute façade, n'oubliez pas en même temps qu'ici la Révolution n'a pas été iconoclaste, et vous pourrez vous faire une idée de l'impression que l'on éprouve devant cette église des Dominicains. Quand on l'a vue, on ne saurait plus jamais en perdre le souvenir.

Je ne dirai pas la même chose de la cathédrale de Salamanque. Elle est belle certainement ; mais pour qui a visité déjà et admiré celles de Burgos et de Tolède, avec leur chœur et les mille détails de leur couronne artistique, elle réserve peu de surprises. Il suffit de signaler la double ligne de balcons qui court à l'intérieur tout le long des nefs — charmant caprice où se sont jouées à l'envi la fantaisie de l'architecte et l'habileté du sculpteur — et deux faits qui la concernent : l'un, plusieurs l'auraient vu avec plaisir se renouveler chez nous; l'autre est un curieux exemple des effets que produit souvent l'ingérence municipale dans le domaine des beaux-arts.

Quand il s'agit de bâtir une nouvelle cathédrale, on se garda bien de démolir l'ancienne. Elle est encore là, tout à côté. C'est un grand vaisseau roman qui ne manque pas de majesté. Autrefois, probablement, à Salamanque, on avait horreur des démolitions.

En voici une autre preuve. Après le terrible tremblement de terre qui ruina la ville de Lisbonne, au XVIIIe siècle, qu'imaginèrent les magistrats de Salamanque dans leur ardent désir de conserver le clocher, chef-d'œuvre de Churriguera ? Ils le firent revêtir d'une épaisse cuirasse de maçonnerie. Les piliers de Sainte-Croix, à Bordeaux, paraissent élégants en comparaison. Mieux valait une bévue politique. Le temps aurait pu la réparer.

(1) Le comte Roger de Damas.

V

Ces terreurs sont allées où sont les neiges d'antan. Aujourd'hui Salamanque est en fête. Elle célèbre le troisième centenaire du plus illustre de ses docteurs, la carmélite sainte Thérèse. Sainte Thérèse docteur? Mais dans sa vie, écrite par elle-même, nulle part, elle ne fait allusion à ce titre ; elle n'a suivi les cours d'aucune université et, d'ailleurs, l'eût-elle voulu, elle n'aurait pu y être admise en sa qualité de femme? Si vous en doutez encore, regardez sa statue. Sur la tête, elle porte le bonnet de docteur et l'épitoge d'hermine sur l'épaule. Sainte Thérèse fut l'un des plus grands écrivains de l'Espagne; l'Église la vénère pour la sûreté et la hauteur de sa doctrine spirituelle. Que fallait-il de plus pour qu'une ville savante, qui la compta plusieurs années au nombre de ses habitants, lui attribuât ce titre au-dessus duquel elle ne voit rien, le titre de docteur? Cela se fit par une délibération solennelle, et comme ici tout doit prendre une forme extérieure, on mit à la sainte, par-dessus l'habit de carmélite, les insignes du doctorat. L'effet, je vous assure, est assez curieux. Aussi bien, en Espagne, on n'en est pas pour une surprise de ce genre. Il me souvient d'avoir vu passer, à Avila, la statue de sainte Thérèse. Outre un grand manteau de soie blanche brodé d'or et un voile de velours, elle avait de plus les doigts garnis, jusqu'au bout, de bagues à brillants : c'est charmant pour une carmélite! Et la sainte Vierge? les dames de la ville lui avaient soigneusement frisé sur le front des cheveux, de vrais cheveux! à *la chienne*, et nous avons entendu à côté de nous les Espagnoles s'écrier : « Oh! qu'elle est belle! *Hermosa la Santa! hermosa la Virgen!* » Je ne puis répéter, car je ne l'ai pas entendu, ce qu'elles disent devant le *saint Roch* coiffé d'un chapeau canotier, que nous avons aperçu dans une église de Salamanque ; toujours est-il qu'il est très honoré : on vient en pèlerinage depuis le Portugal. Heureux pays où les saints du ciel suivent tous les caprices de la mode!

Je dois aux fêtes de sainte Thérèse d'avoir entrevu l'Espagne sous son aspect véritablement original, dans la piquante variété de ses costumes, de ses mœurs, de ses réjouissances populaires (1). Avez-vous

(1) Il faut se défier des prétendues peintures de l'Espagne et des mœurs espagnoles que nous donnent les romanciers français. Otez les noms et deux ou trois lambeaux de phrases, et, dans le plus grand nombre des cas, les scènes, pourront se passer tout aussi et même plus naturellement en deçà qu'au delà des Pyrénées. En réalité, il y a autant de couleur locale que dans ce *Ninus II* de Brifaut dont on disait au temps de la Restauration qu'il avait suffi de changer huit rimes et cinq hémistiches pour faire le héros tour à tour Espagnol, Portugais, Allemand et Anglais.

Cette réflexion m'était encore dernièrement suggérée par la lecture de deux courts récits — un conte et une nouvelle — sortis de la plume de romanciers qui jouissent actuellement de la faveur du public, A. Daudet et A. Theuriet. Le premier a découpé dans les faits divers d'un journal anti-clérical l'une de ces grosses histoires à qui l'on donne une étiquette étrangère pour les rendre moins invraisemblables sinon moins odieuses :

A beau conter qui vient de loin.

Le second a pris le chevalier Desgrieux de *Manon Lescaut* et vous l'a simplement affublé d'un costume espagnol en ayant soin de jeter sur lui quelques éclaboussures naturalistes. Si *les plus distingués* agissent ainsi, que doit faire le commun des auteurs?

Les curieux et les délicats trouveront une description sérieuse et authentique du monde de là-bas dans les œuvres d'un groupe de romanciers espagnols sur lesquels un professeur à la faculté des Lettres de Bordeaux, M. de Tréverret, nous a donné, il y a quelques mois, une très intéressante étude. (Cf. dans le *Correspondant*, nos du 25 mars, 10 et 25 avril 1885 : La littérature espagnole contemporaine. — Le roman et le réalisme.) La peinture est exacte, car ils se disent et tiennent à se montrer réalistes. Elle n'a rien qui puisse rebuter, car à la différence des romanciers français, ils se font gloire de rester honnêtes.

seulement visité les grandes villes et regardé leurs habitants; il n'est pas facile de vous faire une idée exacte de ce qui distingue aujourd'hui les différentes nations. Tout tend de plus en plus à s'uniformiser. A Madrid, pas n'est besoin d'un grand effort d'imagination, si peu que l'oreille ait difficulté à saisir les charmes de la j, pour se croire tout simplement à Toulouse, et le Palais royal a juste ce qu'il faut de beauté architecturale pour tenir lieu du Capitole. Enlevez aux dames espagnoles la *mantilla,* et encore n'apparait-elle presque pas à Madrid, l'art de jouer de l'éventail, et peut-être aussi certaines formes plus amples que je préfère appeler plus majestueuses, et vous aurez nos Françaises sortant du *Magot* ou de la *Dame-Blanche.*

A Salamanque passaient les pèlerins qui se rendaient à Alba de Tormès. Dans Avila il y avait dix ou quinze mille paysans venus en grand costume en l'honneur de sainte Thérèse.

Que n'avez-vous été obligés, comme nous, de traverser plusieurs fois, le jour, le marché d'Avila, pour aller chez les Pères Carmes, à *la Santa!*

Oh! ce n'était pas, je vous assure, un de ces marchés dans les tons gris, comme on en voyait un cette année à l'exposition des *Amis des Arts,* où les acheteuses avaient l'air de mannequins qui ont perdu l'équilibre (1).

A côté d'amoncellements de piments rouges et verts, à faire envie aux peintres de nature morte, au milieu de tous les fruits du soleil des Espagnes, c'était bien la plus jolie collection de jupes aux couleurs éclatantes qu'il soit possible d'imaginer. Du fond des coffres, où soigneusement on les gardait depuis longues années à l'abri du soleil et de la poussière, robes, écharpes, mantelets, les multiples colifichets de la toilette féminine sont enfin sortis pour la fête. Ils étalent au grand jour leurs verts, leurs rouges, leurs jaunes, des crudités dont peut seule donner l'idée la devanture d'un peintre de campagne. L'un de nous, grand amateur des nuances fortes, en poussait des cris d'admiration; il s'arrêtait ébahi. Et nos paysannes espagnoles de promener cet attirail avec le respect, la dignité, la mesure d'une congréganiste qui porte la bannière, et droits en leur petite veste, le manteau sur l'épaule, la jambe fine dans l'étroite culotte, nos jeunes Espagnols de s'en aller, sous le large *sombrero,* distribuant à droite, à gauche, ces compliments qui, dans tout pays, trouvent les cœurs si faciles!

La joie de ce peuple était grande. Ils étaient accourus à une vraie fête de famille. Sainte Thérèse? mais c'est la sœur aimée. Mal venu celui qui, pour manquer à l'appel, eût prétexté l'éloignement ou la fatigue. Le matin, à la brise glacée qui soufflait du Guadarrama, nous les avions trouvés couchés dans leur manteau, sur la pierre, au coin des rues. Maintenant les voilà frais et dispos, les forces refaites par une nuit à la belle étoile. Le soir, ils seront les premiers à jouir par les rues de l'illumination jetée comme un incendie sur toutes les fenêtres, sur les tours et les créneaux de la vieille enceinte du moyen âge, et puis à danser au son du fifre et du tambourin, autour du feu d'artifice qui fait éclater en gerbes de flammes les gloires de sainte Thérèse. Qui n'a pas, une fois au moins, en son enfance ou plus tard, assisté à une fête populaire dans nos contrées méridionales, ne

(1) Le peintre avait, je crois, intitulé son tableau : *Marché en Provence.*

saurait imaginer l'enthousiasme, les cris joyeux et sonores de cette foule, son aimable et familier abandon.

Le lendemain, à Salamanque, sur la *plaza Mayor*, c'étaient le même peuple, la même fête, le même sentiment de piété et de fierté nationale. Peut-être cependant, car nous sommes dans une ville universitaire, y avait-il un accent moins naïf, un tour plus profane, je ne sais quel mélange révélateur des pensées multiples qui agitent la population. Sur un large transparent, devant l'*ayuntamiento*, on faisait des projections électriques. Aux souvenirs de sainte Thérèse succédait la représentation grotesque de certaines traditions locales. J'ai reconnu, saluées par des éclats de rire et les acclamations de la foule, deux têtes grimaçantes dont le matin, à la porte de la ville, des enfants — petits garçons, petites filles — se coiffaient en courant après notre voiture. L'influence des étudiants s'est longuement exercée. Ils ont dû communiquer à cette population en contact perpétuel avec une jeunesse sans cesse renouvelée, une plus grande activité d'esprit certainement, mais aussi l'amour des plaisirs turbulents et le goût du fou rire qui furent partout et de tout temps la spécialité de l'*estudiantina*. C'est ici qu'on aurait dû avoir l'idée, si la chose n'eût pas été si fort dans les goûts et les traditions de l'Espagne, de célébrer le centenaire de sainte Thérèse par des combats de taureaux. Mais il paraît qu'au delà des Pyrénées ce point est inséré de droit dans le programme de toute fête civile ou religieuse. A parler franc, cela ne me choque pas autrement que certaines affiches de nos pays où j'ai vu juxtaposé, en gros caractères, sur la même ligne, *la grand'messe en musique*, et *le grand bal champêtre*; cela prouve seulement qu'en Espagne comme ailleurs, la jeunesse compte au nombre de ses privilèges, celui de narguer impunément ce qu'elle appelle les préjugés de l'opinion publique.

VII

L'Université établie à Palencia vers le xe siècle, fut transférée à Salamanque en 1239. Comme plus d'une autre de ses sœurs, elle reçut d'abord l'hospitalité sous les cloîtres de la cathédrale. Il faut croire que l'ombre cléricale ne lui fut pas trop funeste, car elle devint l'une des quatre plus célèbres de l'Europe, et compta jusqu'à dix mille élèves, autant que la ville actuelle d'habitants. Le séjour y était doux. « Vous vous souvenez de cet âge heureux, alors que nous étions ensemble étudiants à Salamanque, » dit un héros (1) de Calderon, qui lui-même avait étudié dans cette ville. Les études y étaient fortes. Au XVIIIe siècle, il y avait jusqu'à quatre-vingts professeurs faisant des leçons publiques tous les jours (2) : les uns recevaient un traitement sur les revenus de l'Université, c'étaient les titulaires; les autres, nommés *pretendientes*, une sorte de *privat-docenten*, cette institution si chère à M. Michel Bréal, qui la croit d'origine allemande (3), enseignaient gratuitement en attendant la vacance d'une chaire pour s'y

(1) Dans la *Maison à deux portes*.

(2) A Paris, actuellement, avec toutes les ressources centralisées d'un grand pays comme la France, malgré la vogue dont jouissent les choses de l'enseignement, on ne trouverait pas un nombre égal de chaires quotidiennement occupées, même en ajoutant aux grandes écoles de droit et de médecine, la Sorbonne et le Collège de France.

(3) M. Bréal, *Excursions pédagogiques*, p. 220 et suiv. et *passim*.

présenter et faisaient ainsi, avant d'être admis à titre définitif et officiel, leurs preuves de science et d'aptitude professorale, La prospérité se maintint de longues années. Puis la Révolution vint accomplir son œuvre de ruine. L'Université de Salamanque n'est plus aujourd'hui qu'un souvenir. Dans ces dernières années, elle comptait un peu plus de deux cents élèves. Les paisibles bourgeois peuvent donc être tranquilles; ils ne seront plus réveillés en sursaut, la nuit, que dans les vers de Victor Hugo.

Il en coûte pourtant d'avoir été ville savante et de se voir réduite au rang de simple capitale de province. Avec les derniers lambeaux de l'organisation universitaire, Salamanque cherche à se donner l'illusion des splendeurs du temps passé. Il est de mode d'aller aux soutenances de thèses, comme ailleurs au théâtre ou au concert. Le candidat, au lieu de la mine souvent ennuyée ou rébarbative de ses professeurs, a devant lui un auditoire tel qu'on n'en voit dans aucune faculté, pimpant, frétillant, faisant ondoyer sous ses regards les capricieuses fantaisies de la dernière mode, dames et jeunes filles en grande toilette qui soulignent d'un coup d'éventail ses meilleurs arguments.

Qu'ont gagné les études à cette faveur inusitée? J'aurais aimé à m'en rendre compte et justement il y avait ce jour-là séance solennelle. Mais, pourquoi le cacher? ma trop grande inexpérience de la langue espagnole en dehors des sujets purement ecclésiastiques et probablement aussi les renseignements peu favorables que j'avais recueillis de ci, de là, sur l'état de l'enseignement et les méthodes en vigueur, me firent reconnaître que je n'avais pas la liberté de perdre deux ou trois heures, si je tenais à visiter le palais même de l'Université. Je me bornai à jeter un coup d'œil sur les groupes très mondains qui se rendaient à l'argumentation et j'eus bien vite fait d'oublier et candidats et auditoire, et science et coquetterie, devant trois œuvres d'art remarquables : la façade de l'Université digne d'être citée même après celle de *San-Esteban,* l'escalier de la bibliothèque tout orné de bas-reliefs finement sculptés, et un plafond dans le style de la Renaissance qui rappelle celui de *las Salinas.*

Et c'étaient de grandes salles vides ; la chapelle avec ses confessionnaux — un simple fauteuil à bras encastré dans les bancs du pourtour, — car ici la masse des étudiants se souvient qu'elle a reçu le baptême; des collections de minéralogie et autres fort vantées des Espagnols, mais qu'on ne ferait certainement point un pas pour aller voir depuis la France ; et puis des souvenirs, essaim bavard qui distrait des banalités.

Si l'ombre de Benoît XIII — Pierre de Lune — vient parfois errer à travers les galeries de l'Université, elle doit en être un peu consolée. Malgré tout, dans ces lieux qu'il aima tant, on n'a pas oublié l'ancien pape. Des inscriptions redisent en termes élogieux et ses talents et sa munificence (1).

(1) P. P. de Luna, quondam Benedictus XIII,
Sub altis gentilitiæ lunæ cornibus et latet et lucet,
Primus Academiæ censor, et reparator primarius,
Regiâ nobilitate regibus suppar, sapientiâ regnis par,
Consilio et auxilio regum regnorumque parens,
Munificentissimum nostri Lycæi inter majora luminare,
Legibus, privilegiis, redditibus et amore adhuc radians.
Quod isti Academiæ cœlo in gratitudinis æternitatem
Præfigere P. P. decrevere.

(*Inscription relevée dans le patio.*)

Vienne aussi cet ermite de Saint-Augustin qui fut le frère Louis de Léon, de son vivant l'un des plus célèbres professeurs de l'Espagne; il éprouvera une égale joie. Sa classe est toujours telle qu'au XVIe siècle, avec les mêmes bancs taillades par le couteau des élèves, couverts de noms et de dessins informes, avec la même chaire : pourquoi n'y monterait-il pas encore une fois? J'évoquais par la pensée le jour où, sortant des prisons de l'Inquisition, devant la foule des étudiants accourus pour le saluer, il débuta simplement par ces mots : « Dans notre dernière conférence, nous disions.... » et reprit, sans allusion ni détour, son cours d'Écriture Sainte où il l'avait laissé cinq années auparavant. Le savant religieux a commenté la Bible et traduit en espagnol le *Cantique des Cantiques*, ce qui le brouilla, dit-on, avec le Saint-Office. Ses manuscrits sont là-haut, à la bibliothèque, et lui se dresse, au milieu de la place, debout dans sa robe de bronze.

Où sont les théologiens qu'on appelle les *Salmanticenses*? En France, parmi ceux qui ont étudié la théologie, pas un seul, actuellement, n'ignore le nom de Salamanque, et cela surtout grâce à ces docteurs anonymes dont il faut mainte fois, dans les cours, citer l'autorité et discuter les opinions? Si, durant quelques années, on parut ne pas les connaître (1), il y avait une excuse : ils n'étaient pas Français. Mais d'où vient qu'en Espagne, à Salamanque, ils semblent inconnus, ou, du moins, complètement négligés. Pas une inscription ne redit leur souvenir.

Fils de sainte Thérèse et Carmes déchaussés, ils avaient, comme d'ailleurs tout l'Ordre du Carmel, sans distinction de branches (2), le culte du grand docteur du moyen âge. C'est un charme de lire les pages naïvement émaillées de jeux de mots où ils dédient leur œuvre à saint Thomas (3). Ils se font gloire de marcher sur ses pas, à sa lumière. Aussi l'ont-ils commenté avec amour. Il n'est pas, disent les experts, pour l'ancienne théologie, de monument plus complet, plus savant et plus autorisé; d'autant mieux, ajoutent-ils, que derrière quelques membres, on entend la voix de tout un Ordre religieux. Il appartiendrait aux Carmes, si aimés dans la patrie de sainte Thérèse, de relever eux-mêmes à Salamanque, au défaut de l'Université trop oublieuse ou trop affaissée sous le poids de sa décadence, le nom et l'image de leurs illustres théologiens (4). Une famille s'honore à sauvegarder le culte des ancêtres.

A côté de nous, sous la conduite d'un ancien colonel, trois prêtres portugais s'en allaient aussi visitant et devisant à qui mieux mieux. La différence était grande entre leur bonhomie, le complet laisser-aller de leur costume et la dignité toujours un peu solennelle du prêtre espa-

(1) Quand Migne publia son *Cours complet de Théologie*, les compilateurs jugèrent à propos de ne pas emprunter un seul traité aux théologiens de Salamanque. Les connaissaient-ils bien? On peut en douter, car, au témoignage de juges autorisés, le traité de l'Eucharistie en particulier est un chef-d'œuvre et certainement il est supérieur à celui du cardinal de Lugo, qui a été choisi.

(2) La chapelle des Grands-Carmes était sous le vocable de Saint-Thomas. A part cela, elle n'a rien de remarquable.

(3) Cucurrerunt Lampadophori nostri Complutenses, ex instituto majorum, suo illo philosophico cursu, te splendidissimam Ecclesiæ lampadem (o Sol Angelice) manibus gestantes, imo præferentes : te namque duce, te luce, ad te inoffenso, nudo licet pede, tanquam ad metam sui cursus fœliciter pervenere.

(4) La *Bibliotheca carmelitana*, t. II, p. 702, nous donne leurs noms. Ce furent pour la partie dogmatique, les PP. Antoine de la Mère de Dieu, Dominique de Sainte-Thérèse, Jean de l'Annonciation; et pour la partie morale, les PP. François de Jésus-Maria, André de la Mère de Dieu, Sébastien de Saint Joachim, Ildefonse des Anges.

gnol. Ils étaient instruits, avaient fait le pèlerinage de Rome, et l'un d'eux comprenait bien le français, s'il ne le parlait pas couramment.

Plus loin, avec sa fille, un Révérend lisait le *Figaro*. Type anglais, grand, froid et dédaigneux. Ce journal mondain faisait merveille entre les mains d'un ministre protestant, au milieu des ruines des institutions catholiques.

*
* *

De tout ce que nous avons vu ces jours-là, il me reste une impression mal définie, agréable et pénible en même temps, mélange de plaisir et de mélancolie. Que si, allant au fond de l'âme, je tente de faire le partage entre les sentiments éprouvés et de conclure, je ne sais à quoi m'arrêter. J'ai goûté des jouissances, et fort douces. J'ai subi de rudes froissements. Ma pensée flotte ballottée entre le présent et le passé, l'un très beau, digne de toute estime, l'autre comme enseveli dans des ruines dont on doute s'il pourra jamais se dégager, et je me demande avec une certaine inquiétude ce que sera l'avenir.

Le soir, en roulant vers la gare dans une vieille patache couverte de toile cirée, je regardais dans le lointain briller sur Salamanque

Le crépuscule... triste et doux comme un adieu (1).

La pensée me vint de ce soleil au zénith que l'on mettait dans les armes d'Espagne, au temps de Charles-Quint et de Philippe II, comme symbole de la grandeur et de la puissance des rois, avec cette fière devise : Jamais il ne se couche.

Il n'est pas un seul voyageur ayant causé quelque temps avec un Espagnol de sa patrie, qui ne l'ait entendu vanter les progrès accomplis, énumérer les réformes en projet, manifester sa confiance dans les splendeurs des jours futurs et souvent même ajouter : Déjà, ce que vous appelez en France la civilisation moderne commence à briller parmi nous. Hélas! auprès des siècles catholiques, que sera cette ère nouvelle?

C'est peut-être le soir qu'on prend pour une aurore!
Peut-être ce soleil vers qui l'homme est penché,
Ce soleil qu'on appelle à l'horizon qu'il dore,
Ce soleil qu'on espère est un soleil couché (2) !

Plaise à Dieu qu'il y ait encore de grands jours pour l'Espagne!

Cyprien THIBAUT.

ERRATUM (3).

Une erreur typographique, consistant dans la substitution d'un pronom à un autre, détruit le sens de la dernière phrase du passage que nous avons reproduit, et où Félix Clément apprécie le système Niedermeyer à sa juste valeur.

Voici le texte rectifié : « Rien n'indique la phrase littéraire, ni même le mot dans cette succession d'accords semblables, dépourvus de ces affinités tonales *qui* distinguent les périodes et séparent les groupes des syllabes et des sons; en un mot, c'est du bruit, et pas autre chose. »

M...

(1) F. Coppée, *Intimités*, VIII.
(2) V. Hugo, *les Chants du Crepuscule* : Prélude.
(3) La Musique sacrée, numéro du 1er août, p. 516.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE BORDEAUX

(Suite.)

XIX

JEAN-BAPTISTE LE COMTE

CAPTAL DE LA TRESNE

1695-1703

Le vendredi 21 janvier 1695, M. de La Tresne, président à mortier au parlement de Bordeaux (1), recevait un brevet du roi qui le nommait premier président au parlement de cette ville. Il partait pour Paris le 11 mars suivant, afin de prêter serment (2), et était de retour à Bordeaux le 31 juillet. M. Camboux, avocat et jurat, le complimentait à la sortie du bateau; le château Trompette, les autres forts et tous les vaisseaux de la rade le saluaient de sept coups de canon. Il montait ensuite dans le carrosse de M. de Bezons, intendant de la province, et se rendait chez lui accompagné d'un nombreux cortège. Le 3 août suivant il faisait son entrée au palais : Mgr de Bourlemont, archevêque de Bordeaux, M. de Sourdis, lieutenant du roi, et M. de Bezons, intendant, assistaient à cette cérémonie (3).

(1) Nommé conseiller aux requêtes du palais par provisions du 10 novembre 1661, en remplacement de Me Blaise de Suduirault (*Archiv. départ.*, B. 60, fo 147), M. de La Tresne avait été pourvu, trois ans après, novembre 1664, d'une charge de président à mortier : le mois suivant, il recevait un brevet de conseiller d'état, *en considération des services de ses ancêtres et de ceux rendus par le sieur de La Tresne, son père.*

(2) Cette formalité s'accomplit à Versailles le 20 juin.

(3) *Bibliot. Nat., ibid.* — *Chronique Bordeloise*, IVe partie, p. 185. — *Archiv. départementales de la Gironde*, Reg. des Trésoriers, C. 3854, fo 65. Les lettres officielles de nomination portent la date du 26 mai 1695. Deux mois après (25 juillet),

« Issu d'une maison où la plus noble et la plus sage magistrature étoit héréditaire, M. de La Tresne parut être, par tous les assortimens d'une illustre et heureuse naissance, un digne élève de la justice (1) : ses ayeuls, qui avoient brillé dans le XIVe siècle, par les commandemens et les exploits militaires, dont Mortagne, repris sur les Anglois, est un célèbre monument, relevèrent, il y a environ deux cens ans, l'éclat de leur épée par la majesté de la pourpre, et le glaive des combats fut changé en un glaive de justice. Les uns furent revêtus de dignitez dans le parlement de Guienne, après que le roy François premier eut créé une cinquième charge de président à mortier, en faveur d'un procureur général de ce nom (2), qui s'allia à la très noble maison de Coulonges (3); d'autres se distinguèrent dans le tribunal suprême, qui est attaché au palais du prince et si souvent honoré de sa présence : l'un d'eux se rendoit recommandable par son zèle pour

M. de La Tresne était autorisé « de joüir et user des terres scituées dans le contai « de Blaye, délaissées pour le premier président du parlement de Bourdeaux, au lieu « du chauffage qu'il avoit dans ledit contau. »

(1) Les éléments de cette biographie sont en grande partie extraits de l'*Oraison funèbre de haut et puissant seigneur Messire Jean-Baptiste Le Comte, captal de La Tresne, premier président au parlement de Bordeaux*, prononcé en cette ville le 6 juillet 1703, dans l'église de la maison professe de la Compagnie de Jésus, par le Père Henri Ignace de Montaigne, de la même compagnie, Bordeaux, Simon Boé, 1703, in-4°. — *Il a brillé, d'abord comme l'étoile du matin au travers d'un nuage, ensuite il a brillé comme l'astre de la nuit en sa pleine lumière, et enfin il a brillé comme l'astre du jour.*

(2) Guillaume Le Comte, dont nous aurons occasion de reparler au chapitre des *Procureurs généraux*.

(3) Françoise de Coulonges testa le 2 décembre 1581 devant Suau, notaire et tabellion royal à Bordeaux. De son mariage avec Guillaume Le Comte étaient nés quatre enfants : 1° François Le Comte, captal de La Tresne, conseiller au parlement de Bordeaux le 22 novembre 1554, maître des requêtes de l'hôtel du roi le 16 janvier 1658 et conseiller d'état le 19 novembre 1573; 2° Sauvat Le Comte, seigneur de Rozet et de Virazeil; 3° Jehanne Le Comte, qui, veuve de M. Me Jehan de Betloc, conseiller et maître ordinaire des requêtes de l'hôtel du roi, prit alliance, le 23 septembre 1587, avec Me Sarran de Lalanne, second président en la cour de Bordeaux; et 4° autre Jehanne Le Comte, mariée à noble homme Gabriel de Masparraulte, seigneur du Buy, conseiller de la reine de Navarre et maître des requêtes de son hôtel.

Brantome nous apprend que Françoise de Coulonges avait possédé une rare beauté et que, même âgée de quatre-vingts ans, cette dame était encore très remarquable. « J'ay veu, dit-il, Mme la présidente Conte de Bourdeaux, tout de « mesme et en pareil aage, très aimable et désirable; aussi avoit-elle beaucoup de « perfections. » (*Œuvre de Brantome*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. XI, p. 350.) — La présidente Le Comte mourut le samedi 23 avril 1583 « d'ung « catarre qui la suffoca. » (*Journal du chanoine Syrueilh.*)

le bien public, l'autre par sa rare capacité; on admiroit en celuy-cy son désintéressement, en celuy-là sa compassion pour les malheureux; en tous la probité et la vertu faisoient servir leurs talens au maintien de l'ordre et de l'équité.....

« Il faut cependant l'avouer : ce qui est le plus nécessaire pour la perfection et la gloire d'un élève de la justice, c'est que la main d'un sage père se serve heureusement de tous ces avantages pour le former. Icy, Messieurs, je n'ay pas besoin de réveiller le souvenir des temps que les ancêtres de M. Le Comte ont illustrez et dont la connoissance n'est venue jusqu'à vous que par le canal de l'histoire ou par le récit de vos pères. Je vous parle de ce célèbre président de La Tresne, *chéri de Dieu et des hommes, et dont la mémoire est en bénédiction* (1), de cet homme qui fit revivre de nos jours la vertu antique des patriarches, qui rappela cette simplicité de mœurs dont la fable auroit orné le siècle d'or, de cet homme d'une probité presque sans exemple, qui sans nulle fierté se fit craindre, et sans user jamais de mollesse se fit aymer. Je vous parle d'un sage magistrat qui, dans ces temps déplorables ou l'esprit de vertige, qui régnoit dans tout le royaume, fit que chacun méconnut presque ses devoirs et ses véritables intérêts, ne fut pourtant jamais emporté par le tourbillon, jamais entrainé par le torrent, jamais renversé par la tempête. Je vous parle d'un homme qui durant ces jours orageux des guerres civiles, où les maisons respectables furent partout insultées, vit toujours la sienne révérée comme un temple : les divers partis n'osèrent jamais violer un lieu que la prière continuelle du maître avoit comme consacré (2). La mul-

(1) François Artus Le Comte, chevalier, captal de La Tresne, baron de Goudourville, seigneur de Rostaing et autres places, fils aîné de Jacques Le Comte, captal de La Tresne et baron de Cenac, président en la seconde chambre des enquêtes, et de Catherine de Gourgue, sœur du premier président Marc-Antoine de Gourgue.

Avocat au parlement de Paris, François Artus Le Comte, fut pourvu, le 9 novembre 1629, de l'office de conseiller qu'occupait son père, et le 10 janvier 1637, d'une charge de président à mortier en remplacement de Joseph du Bernet, appelé à la première présidence de Provence. Le président de La Tresne, qui joua un grand rôle sous la *Fronde* (voir les tomes IV, XIII, XIX et XXIII des *Archives historiques de la Gironde*), avait épousé Catherine Daffis, dame de Goudourville, héritière, avec la présidente de Pichon-Longueville, de cette ancienne et illustre maison.

On a de lui : *Harangue faite par le président de La Tresne au mareschal Du Plessis, dans la ville de Bordeaux, le dernier janvier 1650.* A Paris, chez Nic. Gasse, 1650, in-4° de 7 p.

(2) Le 21 mars 1653, le roi Louis XIV avait accordé à MM. Le Comte et de La Tresne, père et fils, présidents en sa cour de parlement de Bordeaux, des lettres

titude des pauvres soulagez, qui sortoient incessamment de l'hôtel de ce charitable magistrat, le fit prendre pour un lieu de bénédiction et de salut qu'il falloit respecter. Le peuple, tout aveugle qu'il étoit, avoit de secrets pressentiments que M. de La Tresne seroit bientôt son médiateur auprès du Roy, à qui il diroit, comme Moyse dit à Dieu : *Ce peuple a commis une grande faute.* en sacrifiant tout à l'idole d'une fausse liberté, *de grace pardonnez luy!* L'événement répondit à l'espérance. Ce sage président eut diverses conférences avec le brave et fidèle Comenge (1), à qui sa haute naissance et sa valeur éprouvée avoient mérité le premier titre d'honneur et un employ de distinction et de confiance; tous deux aydèrent à former dans cette province les nœuds de la paix : dès lors il étoit écrit dans le ciel qu'un jour leurs enfans serreroient d'autres nœuds aussi sacrez, mais, hélas! moins

de sauvegarde pour leurs personnes et exemptant « de logemens de gens de guerre « les terres de La Trenne et Cenac, scizes en Guyenne, celles de La Chaulme, « Naucras et Champaigne, en Xaintonge, et de Matha en Oleron, faisant tres « expresses défenses à tous colonnels, cappitaines, chefs et conducteurs de ses « gens de guerre de loger, ny souffrir estre logé aucun d'iceux dans les dites terres, « ny en icelles prendre, enlever ou fourrager aucune chose généralement quelconque, « d'autant que sadite Majesté a pris et mis soubs sa protection et sauvegarde particu- « lière les dits sieurs Le Comte et La Tresne, leurs familles et biens. » (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XXIII, p. 190.)

(1) Gaston-Jean-Baptiste de Comminges, seigneur de Fléac, Saint-Fort et La Réole, appelé le comte de Comminges, successivement lieutenant de la compagnie des gardes du corps de la reine Anne d'Autriche (1644), maréchal de camp (1649), gouverneur de Saumur (1650), lieutenant général des armées (1652), ambassadeur en Portugal (1657), et en Angleterre (1662), chevalier des ordres du roi, mort le 27 mars 1670, à l'âge de cinquante-sept ans.

Le 17 août 1649, le comte de Comminges, détaché à l'armée de Guienne, écrivait de Cadillac au président de La Tresne : « Monsieur, j'ay reçu par les dernières « dépêches de la cour une commission du Roy, par laquelle il me donne pouvoir de « traiter avec Messieurs du Parlement, tant interdits qu'autres, les jurats de la ville « de Bordeaux et tous aultres officiers et sujets qui ont pris part directement ou « indirectement en la prise d'armes, émotions et soulèvemens excités dans la ville « et dans les provinces. J'ay creu vous devoir donner cest advis, bien que je sache « que le sieur Du Mirat vous en a déjà informé ; ainsi il ne tiendra plus qu'à vous « d'avoir la paix, et vous estes beaucoup obligés à la bonté de Leurs Majestés. Je ne « doute pas qu'après avoir reçu leurs commandemens vous ne fassiez toutes les choses « raisonnables pour les satisfaire, puis que Elles veulent vous donner le repos que vous « vous estes osté. Si vous avez ce dessein, comme je ne doute pas, il fault que vos « députés aient un pouvoir ample de toute la compagnie, afin que nous ne perdions « pas le tems en choses inutiles, ains au contraire que nous l'emploions aux choses « nécessaires. Il me semble que le lieu de Portès est bien fort commode pour nostre « conférance ; ce pendant faites moy l'honneur de croire que je suis, Monsieur, « vostre tres humble et obeissant serviteur. Signé : Comenge. » (*Ibid.*, t. XIX, p. 558.)

durables (1). Enfin, Messieurs, il est de l'intérêt de la religion et de la piété que je vous dise icy qu'en vous nommant le président de La Tresne, je vous ay parlé d'un homme dont la vertu se fit révérer par la plus religieuse princesse qui fût au monde. Personne de vous n'ignore que, après que la reine Anne d'Autriche eut reçu du parlement l'hommage de soumission dû à S. M., elle rendit à son tour un hommage public de vénération et de confiance à ce saint magistrat qui avoit porté la parole; et s'il implora sa puissante protection auprès du roy, elle lui demanda la sienne auprès de Dieu. »

Après l'éloge du père, le panégyriste entreprend celui du fils, et fait de lui le plus flatteur portrait. Au dire du P. Henri Ignace de Montaigne, le mérite de M. de La Tresne était si grand, si incontestable, que, lorsqu'il fut appelé à la cour, le roi lui dit, en lui remettant sa nomination de premier président : *Je ne puis vous refuser ma confiance, tous ceux qui m'ont parlé de vous m'en ont dit beaucoup de bien et jamais aucun mal.* D'autres écrivains confirment le jugement porté par le P. de Montaigne. Magistrat intègre, orateur éloquent (2), M. de La Tresne, malgré son grand âge, apporta jusqu'au dernier instant un dévouement absolu dans l'accomplissement des hautes fonctions dont il avait été investi. Il mourut d'un coup de sang, le 17 mai 1703, dans son hôtel, sis rue du Mirail, ancienne paroisse Saint-Eloy (3); le

(1) Le 4 octobre 1698, M. de La Tresne avait, en troisièmes noces, pris alliance avec Anne-Louise de Comminges, fille du lieutenant-général, comte de Comminges, et d'Angélique Emélie d'Amalbi.

(2) Lors du passage à Bordeaux du roi d'Espagne (30 décembre 1700), M. de La Tresne, envoyé au-devant du prince à la tête d'une députation du parlement, prononça une harangue qui fut très remarquée.

(3) Le même jour, le parlement rendait l'arrêt suivant :

« Ce jour (18 may 1703) toute la grande chambre assemblée, le sieur de Montes-« quieu, y présidant, a dict que le sieur Le Comte, premier président, estant mort « yer soir, il n'estoit pas convenable, dans un temps sy prochain de la perte que la « compagnie vient de faire, d'entendre dans le pallais les viollons qui ont accoutumé « de s'y randre pour la cérémonie de la feste de Saint-Ives. — « Sur quoy heu « délibération, les scindicz des procureurs ont este mandes ausquels la cour a en-« joint de n'apeller point les violons pour cellebrer ceste feste, et qu'au surplus ils « heussent à en uzer comme à l'ordinnere, et en outre a esté dellibéré que le dict « sieur Montesquieu donnera advis de la part de la cour au secretaire d'Estat de la « province du décès dudit sieur premier président. (Signé :) Montesquieu. » (*Archiv. histor. de la Gironde*, t. XXIII, p. 212. Document communiqué par M. Roborel de Climens). — « Le 6 juillet, MM. les jurats, revêtus de leurs robes de livrées, « suivis des juge et consuls de la Bourse et d'autres notables bourgeois, assistèrent « à l'oraison funèbre de feu M. le premier président, dans l'église de la maison pro-« fesse des Pères Jésuites, ou ce seigneur a été enseveli. Cette oraison fut prononcée « par le R. P. Montagne, parent de cet illustre défunt, qui s'en acquitta très digne-

lendemain son corps fut déposé dans le sanctuaire de la chapelle de la maison professe des Jésuites de Bordeaux, où les Le Comte, en qualité de premiers fondateurs de cette maison, possédaient un caveau (1).

Peu de jours après cette cérémonie, la veuve du premier président adressait au roi Louis XIV la lettre suivante :

Sire,

Je viens de perdre un mary qui m'estoit infiniment cher. Je l'ay veu expirer dans le service de Vostre Majesté, heureux d'y avoir consommé jusques au dernier moment de sa vie et de l'avoir terminée par les soins pénibles que vous lui aviez fait l'honneur de lui confier. Accablée de la plus juste et de la plus vive douleur, je me jette à vos pieds pour obtenir la mesme protection dont j'ay ressenty de sy puissants effets; j'ose encore la luy demander, Sire, et même encore plus vivement, en faveur d'une famille désolée, qui me sera toujours chère, et qui, en éternizant cette fidellité inviolablement attachée à son nom, partage encore avec moy le ressentiment particulier du zèle ardent et du profond respect avec lequel je suis, Sire,

de Votre Majesté,

l'humble servante,

A. L. DE COMENGE (2).

« ment. Son discours, qui étoit fort poli, très éloquent et plein d'érudition, fut « admiré par toute l'assemblée, qui luy donna des éloges. MM. les jurats étoient « placés dans la nef, sur deux bans couverts de drap noir, du costé de l'Evangile, ou « derrière les bancs de MM. du parlement, qui occupoient la droite et la gauche de « la nef, qui étoit tendue de noir, M. de Lauvergnac, curé de Saint-Eloy, ayant dit « et célébré la messe; la décoration fut des plus magnifiques. Cet illustre défunt, « qui possédoit éminemment toutes les qualitez d'un magistrat du premier ordre, « étoit grand par sa piété, par sa naissance, par son érudition et par sa probité « exacte. » *(Nouv. Chroniq. de Tillet*, édition de 1717, p. 261.)

(1) Le 7 novembre 1623, par devant Grenier, notaire à Bordeaux, Jacques Le Comte, aïeul du premier président, avait acquis, moyennant 17000 liv., une maison avec jardin et en avait fait don à la société de Jésus pour y installer une maison professe de son ordre. Quelques années après, cette maison était revendue du consentement dudit Jacques Le Comte, et les Jésuites s'installaient plus grandement dans l'hôtel de l'ancienne *Mairerie*, situé entre les rues des Ayres et de Gourgues. « Mais pour faire voir que ce changement n'en apportoit aucun au droit de premier « fondateur réservé par le dit sieur président Le Comte, ils firent placer ses armes « sur la porte de la dite maison professe et firent construire pour sa famille un « caveau dans le sanctuaire. » — Le 22 mai 1676 avait lieu la bénédiction de l'église dite de Saint-Paul. Plus tard, après la dispersion de l'ordre et la saisie de ses biens, la famille Le Comte réclama sans succès la restitution du capital aliéné sous condition : de même que les autres immeubles, la maison professe fut vendue et le montant des adjucations distribué aux nombreux créanciers de la société. *(Biblioth. de Bordeaux*, collect. Itié. Consulter aussi le *Compte-Rendu des travaux de la commission des monuments et documents historiques*, xve année, 1854, p. 45.)

(2) *Biblioth. Nation.*, f. français, vol. 16701, fo 13.

Le premier président de La Tresne avait été, avons-nous dit, marié trois fois : de sa première femme, Marie-Anne de Pontac, fille du premier président Arnaud de Pontac, était né un fils : Louis-Arnaud Le Comte, marquis de La Tresne (1), successivement conseiller, président aux enquêtes et premier chevalier d'honneur près du parlement de Bordeaux (2).

D'une seconde alliance, contractée le 21 juillet 1671, avec Catherine Delphine de Pontac, fille de Léon de Pontac, baron de Beautiran, Laprade et autres lieux, capitaine aux gardes, et de demoiselle Olive de La Lanne, dame vicomtesse des Jauberthes, M. de La Tresne eut six enfants (3) :

1° Léon François Le Comte, chevalier, seigneur châtelain de l'Isle-St-Georges et de Saint-Médard, baron de Beautiran, Aigues-Mortes et autres places, né le 28 juillet 1682, conseiller au parlement de Bordeaux en 1704, allié le 20 novembre de la même année à demoiselle Angélique de Laborde (de Bayonne), mort le 12 janvier 1737 (4);

(1) Dès le 19 août 1702, le premier président Le Comte avait sollicité l'érection en marquisat du captalat de La Tresne (*Archiv. historiq. de la Gironde*, t. XI, p. 185). Cette seigneurie, longtemps possédée par la maison de Foix-Candale, avait été vendue, au XVIe siècle, à François Le Comte. La faculté de réméré, stipulée dans le contrat de vente, fut cause d'un procès qui dura plus de soixante ans et seulement terminé le 23 avril 1632 par une transaction intervenue entre le duc d'Épernon, d'un côté, représentant par sa femme les Foix-Candale, alors éteints, et de l'autre, François et Jacques Le Comte, père et fils, héritiers directs de François Le Comte, acquéreur de la terre de La Tresne.

(2) Voir à l'Appendice, au chapitre des *Chevaliers d'honneur*. — Louis Arnaud Le Comte, marquis de La Tresne, laissa de son premier mariage avec Jeanne Claire Le Comte, sa cousine, cinq garçons et une fille; et du second, contracté en 1708, avec Marguerite de Giac, deux fils : Léonard Casimir, et Nicolas, dit le chevalier de La Tresne, lieutenant au régiment de Piémont en 1730, capitaine en 1733, mort à Strasbourg en 1741.

Léonard Casimir Le Comte, baron de Calamiac et autres lieux, marquis de La Tresne, servit avec beaucoup de distinction. Enseigne au régiment de Piémont en 1728, il assista aux sièges de Kelh, de Menin, d'Ypres, de Tournay, d'Oudenarde et d'Ath. Colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis en 1746, il commanda pendant quelque temps un régiment de grenadiers royaux de son nom; brigadier des armées en 1759, il servit à l'armée d'Allemagne et reçut, en 1762, le brevet de maréchal de camp; enfin, en 1780, il fut nommé lieutenant général des armées. Il mourut à Bordeaux le 31 octobre 1782. En lui s'éteignit la branche aînée de la maison Le Comte.

(3) M. de La Tresne n'eut point d'enfant de son troisième mariage avec Anne-Louise de Comminges. La première présidente mourut à Paris le 23 juin 1706 et fut enterrée dans l'église Saint-Roch.

(4) Leur fils, Jean-Baptiste Le Comte, président à mortier au parlement de Bordeaux, mourut en cette ville le 12 janvier 1752, et n'eut qu'une fille de son mariage

2° Olive Le Comte de La Tresne qui, le 29 septembre 1692, épousa messire Jean de Caupenne, chevalier, marquis d'Amou, seigneur de Saint-Pée, baron de Pomarès et de Castel-Sarrazin;

3° Marie-Anne Le Comte de la Tresne, alliée : 1° le 1er octobre 1698 (1) à messire Sarran Alphonse de La Lanne, chevalier, marquis d'Uzeste, baron de Roaillan, seigneur de Tustal, mort conseiller vétéran du parlement de Bordeaux le 29 juin 1726; 2° le 13 décembre 1738, à messire Jean-François de Marans, aussi conseiller près de la même cour. Mme de Marans fit son testament le 25 juin 1741, et choisit pour héritiers les enfants issus de son premier mariage;

4°, 5° et 6° Delphine, Catherine et Françoise Le Comte de la Tresne, religieuses de la Visitation.

D'après l'*Armorial général* (2), le premier président de La Tresne portait : *d'azur à une tour d'argent maçonnée de sable, écartelé*

contracté le 4 septembre 1731 avec Léonarde de Sabourin. Héritière de cette seconde branche, Marie-Anne Le Comte avait épousé, à peine âgée de vingt ans, le président Louis de Verthamon de Saint-Fort.

Un troisième rameau, issu de Gilles Le Comte, frère cadet du premier président, s'était établi à Toulouse : deux de ses membres remplirent avec éclat les fonctions d'avocat général au parlement de cette ville. En 1790, ce rameau était représenté par Guillaume-Marie Le Comte, captal de La Tresne, marquis de Noé, seigneur de Matha, Les Chateliers, Laprade et en partie de Haut-Brion, chevalier de l'ordre de Malte.

(1) A l'occasion de ce mariage, l'évêque d'Aire, Armand Bazin de Bezons, frère du maréchal, adressait de Paris, le 21 mars 1698, au premier président de La Tresne, la lettre de félicitation suivante : « Monsieur, j'apprends le mariage de « Mademoiselle votre fille avec Monsieur de La Lanne; vos voules bien que je « vous en fasse mon compliment. Je profite, Monsieur, de cette occasion pour vous « renouveller mes obéissances et pour vous assurer que personne ne s'intéresse plus « sincèrement que moi à tout ce qui vous touche. Je crois que vous me faites la « justice de le croire. Je vous supplie d'être persuadé que personne ne vous honore « plus parfaitement que je fais, et n'est avec plus de respect, Monsieur, votre très « humble et très obéissant serviteur, (signé) l'évêque d'Aire.» — Voici la réponse du premier président : « Monsieur, vous m'obligés trop dans la lettre que vous m'avés « fait l'honneur de m'écrire au sujet de la proposition du mariage de ma fille. Vostre « confrère, Monsieur l'évesque de Bayonne *(Léon de La Lanne)* n'a point voulu partir « de Bordeaux sans que tout fust arresté et je ne doubte pas que tout finisse quand « il sera de retour. Vous voyés, Monsieur, que la puissance épiscopale agist sur moy « comme il luy plaist. Je souhaiterois quelque épreuve du pouvoir de la vostre sur « quelque chapitre, qui vous fist encore plus connoistre celuy que vous avez sur « moy; vous verriez qu'on ne peult être avec plus de vérité, Monsieur, et de respect, « etc.... (*Bibliothèque de la ville de Bordeaux*, C. Itié.)

(2) *Armorial général*, Bibliot. nat., Ms. — La Chesnaye des Bois (t. IX, p. 680) décrit ainsi qu'il suit le blason de la famille Le Comte, qu'il dit être originaire du Poitou et remonter à François Le Comte vivant en 1450 : *d'azur au lion d'or*,

d'argent à une bande de gueules chargée d'une rose d'argent, accostée de deux roues d'or, et sur le tout de gueules au lion d'or, accompagné en chef de deux étoiles d'argent.

XX

ROMAIN DALON

1703-1713

M. Dalon était sur le point d'atteindre sa vingt-cinquième année (1), lorsqu'il fut pourvu, par lettres patentes du 8 octobre 1689 (2), de la charge d'avocat général près le parlement de Guienne.

La famille Dalon paraît être originaire de Bordeaux.

Me Barthélemy Dalon, fils aîné de Loÿs Dalon, procureur au parlement de cette ville, et de demoiselle Izabeau de Redon (3), fut l'un des plus savants légistes de son temps. Pendant plusieurs années, il remplit *la noble fonction du barreau et celle de magistrat politique* (jurat) *avec une érudition profonde, une probité exacte et une prudence consommée;* à ces précieuses qualités, il joignait *une charité excessive envers les pauvres, à qui il distribuait libéralement les prémices de son travail de chaque année et celles du samedi de chaque semaine* (4).

Raymond Dalon, son fils (5), reçu conseiller au parlement le 3 janvier 1661 et avocat général le 6 juin 1664, succéda, le 3 juin 1685, à

armé et lampassé de gueules, cantonné de quatre étoiles d'argent, le timbre d'or. Enfin Blanchard (*Les généalogies des maistres des requestes ordinaires de l'hôtel du roy*, Paris, J. Le Gras, 1670, in-fo) donne pour armes à François Le Comte, maître des requêtes sous Charles IX : *d'azur au chevron d'or, accompagné en chef de deux étoiles de même et en pointe d'une larme d'argent.*

(1) Il était né le dimanche 21 septembre 1664, *à sept heures du soir*. Baptisé le lendemain en l'église Saint-André de Bordeaux, il eut pour parrain son grand-père maternel, Raymond du Ribau (ou Duribau), banquier et jurat de cette ville, directeur du commerce des Indes Orientales en la chambre particulière de Guienne, co-seigneur avec le roi de la maison noble de Lanau, et anobli deux ans auparavant pour services rendus à l'État pendant les troubles de la province.

(2) *Archiv. département. de la Gironde*, Reg. des Trésoriers, C. 3853, fo 12.

(3) *Ibid.*, Insinuations, Reg. de 1616 à 1617.

(4) *Chronique bordeloise*, par Tillet. L'auteur a dédié cet ouvrage à *monseigneur messire Romain Dalon, chevalier, conseiller du roy en ses conseils d'estat et privé et premier président au parlement de Bordeaux.*

(5) Le 10 janvier 1617, Me Barthelemy Dalon avait épousé demoiselle Marie de

messire Thibaut de Lavie, conseiller du roi en tous ses conseils et premier président au parlement de Navarre. Il remplit seize ans durant ces délicates fonctions, et mourut à Pau le 23 avril 1701 (1). Le duc de Saint-Simon dit de lui que c'était *un des meilleurs et des plus honnêtes magistrats du royaume, et homme de beaucoup d'esprit et de capacité* (2).

Romain Dalon occupait le siège d'avocat général depuis treize ans, lorsque le roi le nomma premier président à Pau, en remplacement de son père (3). Un si petit théâtre, un champ aussi restreint, ne pouvaient suffire à la vaste ambition du nouvel élu. Dès le 12 janvier 1703, il sollicitait avec ardeur son changement, témoin la lettre suivante qu'il adressait à M. Chamillart :

Monsieur,

Je ne puis rien souhaiter, ny rien entreprendre qui ne soit approuvé de vous. J'eus l'honneur de vous demander vostre protection pour obtenir la charge de premier président du parlement de Bretagne; mais si vous ne l'avez pas trouvé, Monsieur, à propos, ozerois-je me flatter que vous ne désaprouverés pas que je me présente pour celle du parlement de Rouen, qui vient de vacquer par la démission de M. de Montolon (4). *Je serois à portée, Monsieur, de vous faire ma cour plus souvent et de travailler. Décidés, Monsieur, je vous suplie de mon sort : je n'en veux d'autre que celuy qui me viendra de vous. Je vous suplie d'en estre persuadé, et du profond respect avec lequel je suis, Monsieur,*

Vostre très humble et très obéissant serviteur.

DALON, *p. p.*

A Pau, ce 2e janvier 1703 (5).

Lavialle, fille de Me Jehan de Lavialle, procureur en la cour du parlement de Bordeaux, et de demoiselle Louise de Laurière (*Archiv. département. de la Gironde*, Insinuations, Reg. de 1616 à 1617).

(1) De son mariage avec Catherine du Ribau, Raymond Dalon avait eu quatre enfants : 1° Romain, successivement premier président à Pau et à Bordeaux ; 2° Raymond, abbé de Saint-Pé-de-Générès, conseiller-clerc au parlement de Bordeaux, mort en janvier 1725; 3° Barthelemy Raimond Dalon, colonel d'infanterie et chevalier de Saint-Louis; 4° et Catherine Dalon, alliée le 7 janvier 1693 à Antoine de Batz, vicomte d'Aurice.

(2) *Mémoires du duc de Saint-Simon*, édition in-8° de 1830, t. XI, p. 195.

(3) Le 22 juin 1701. — *Archives département. de la Gironde*, C. 3854, f° 380.

(4) Charles François de Montholon, seigneur du Vivier, mort le 9 juin 1703, à l'âge de cinquante-deux ans. Il avait été nommé premier président à Rouen en 1691.

(5) *Archives Nationales*, G. 7. n° 116.

La mort du premier président Le Comte vint à souhait satisfaire les vues de M. Dalon. Recommandé par le ministre, présenté par la veuve du dernier titulaire (1), vis-à-vis de laquelle il se reconnut débiteur de *cinquante mille écus,* montant du brevet de retenue accordé par le roi (2), M. Dalon fut nommé, le 10 juin 1703, premier président à Bordeaux (3). En prenant congé du parlement de Navarre, il adressa à la compagnie que, pendant deux ans, il avait eu l'honneur de présider le discours suivant, dont la sincérité peut être suspectée, mais dont la forme et l'élégance doivent être admirées :

Messieurs.

Si je n'estois sensible qu'à la gloire, à l'intérêt ou à l'ambition, je pourrois trouver dans la nouvelle grâce dont S. M. vient de m'honorer de quoi me dédommager de la perte que je vais faire en quittant cette auguste compagnie.

Le choix d'un prince si sage, si juste, si éclairé, les marques d'estime et de confiance qu'il me donne en me plaçant à la tête de plusieurs grandes provinces, au milieu de mes parens et de ma patrie, doivent sans doute flatter agréablement un sujet pénétré de respect, d'admiration, d'amour et de reconnoissance pour son roi.

Qu'il me soit cependant permis, Messieurs, de vous dire que je me trouve aujourd'hui dans la même situation que les justes qui désirent, qui demandent sans cesse, avec ardeur, l'accomplissement de la volonté de

(1) Il importe de dire que cette présentation fut quelque peu imposée, la présidente de La Tresne ayant déjà proposé à M. de Chamillart un autre candidat. Aux difficultés qu'elle éleva, le ministre répondit : « M. Dalon a épousé une de mes « parentes assez proche pour m'intéresser à ce qui le regarde. Vous trouverez égale« ment votre satisfaction avec lui, comme vous l'auriez pu trouver avec tous ceux « qui se sont présentés pour remplir la place dont le Roi l'a jugé digne : je le connois « assez pour vous assurer qu'il n'aura que de bons procédés et des manières honnêtes « avec vous, quoique vous ayez quelque chose à discuter ensemble. » (*Correspondance des Contrôleurs généraux des finances*, publiée par M. de Boislile, Paris, 1874-1883, in-4°, t. II, p. 143, n° 500.)

(2) Les brevets de retenue formaient, sous la garantie du roi, un titre de propriété remboursable à la femme, aux héritiers ou aux créanciers du titulaire d'une charge non vénale et non héréditaire. Le mode de transmission en avait été fixé par deux arrêts en date des 17 novembre 1692 et 25 janvier 1694.

En 1689, Achille de Harlay, premier président du parlement de Paris, avait obtenu un brevet de cent mille écus ; en 1694, cette somme fut augmentée de cinquante mille écus, soit au total 450,000 livres. Il n'avait eu à payer à son prédécesseur que 300,000 livres.

(3) *Archives départements. de la Gironde*, Reg. des Trésoriers, C. 3854, f° 479.

Dieu, qui reçoivent ses ordres avec soumission et qui les exécutent avec joye, mais qui ne laissent pas de sentir quelquefois, au dedans d'eux-mêmes, des mouvemens naturels qui, s'opposans à la pureté de leurs sentimens, ne servent qu'à relever davantage leur obéissance et leur mérite.

Oui, Messieurs, quelque zèle qui m'anime pour le service du Roy, quelque impatience que j'aye de répondre à ce qu'il attend de ma fidélité, quand je fais réflexion que des provinces entières vont nous séparer, que je dois bientôt interrompre cette communication de nos pensées, et cette bienveillance réciproque qui nous rendoit légères les pénibles fonctions de nos charges, cette douce habitude de concourir avec vous au bien public, et cette mutuelle correspondance de sentiments et d'inclinations qui nous portoit à remplir de concert notre ministère; quand je pense que je serai privé de vos conseils et de vos lumières, dans lesquels je trouvois des secours si puissans et si doux : que je vous parle enfin pour la dernière fois sur ce tribunal, où j'ai si souvent prononcé vos oracles, mes entrailles sont émues, mon esprit se trouble, ma langue s'efforce en vain de trouver des paroles pour vous exprimer mes pensées, et j'ai besoin de rappeler la majesté de ce lieu, et toute la gravité que demande la place que j'occupe, pour ne pas laisser échapper des marques sensibles de ma douleur.

Rien ne peut me consoler, Messieurs, qu'une assurance de votre part, que l'union de vos esprits et de nos cœurs, formée par l'amour de la justice et de la vérité, subsistera toujours entre nous et que la mort ne doit avoir aucun empire sur la vertu, qui en a été le fondement et le principe.

A mon égard soyez persuadés, Messieurs, que le regret tendre de vous quitter, vous rendra toujours présens à mon cœur; j'y porterai toute ma vie une vive impression de votre mérite et de vos vertus et je n'oublierai jamais les témoignages d'affection que vous m'avez donnés dans les occasions. N'oubliez jamais aussi mon attachement, mon estime, et, si j'ose dire, ma tendresse pour vous : faites-en passer le souvenir dans vos familles et dans tous les peuples de ces deux provinces à qui je vous prie d'être garans du désir sincère que j'aurois toujours de les obliger et de soutenir leurs loix en quelque lieu que les ordres de S. M. m'appellent. C'est la dernière grâce que je vous demande en me séparant de vous (1)

(1) *Biblioth. de la ville de Bordeaux*, Recueil historiq., t. IV, nº 8438.

Le 28 août 1703, M. Dalon prêtait serment à Versailles entre les mains du roi, et le 4 septembre, à son arrivée à Loimont, MM. Le Doux, jurat, et de Jehan, procureur syndic, lui souhaitaient la bienvenue, au nom de la ville de Bordeaux. « Le lendemain, MM. de Mai-« gnol et de Raymond, jurats, se rendirent sur le port du Chapeau-« Rouge, avec leurs robes noires, sans livrée ni bonnet, accompagnez « du chevalier du guet pour recevoir le seigneur premier président, « qui fut complimenté par le Sr de Maignol, de la part de la ville. Après « le compliment, les députés se mirent dans le carosse dud. seigneur « et eurent l'honneur de l'accompagner jusques dans son hotel, d'où « estant sortis après avoir pris congé, ce seigneur les accompagna « jusques à la porte de la basse-cour de sa maison (1) ». Le 7 du même mois de septembre, M. Dalon faisait son entrée officielle au parlement; dès cette première séance, son tempérament quelque peu autoritaire se faisait remarquer dans l'accomplissement du cérémonial imposé à tous les récipiendaires; la compagnie crut ne pas devoir discuter des points aussi puérils et admit sans difficulté tous les changements proposés par M. Dalon. Après avoir prêté serment entre les mains du président de Montesquieu (2), le nouveau dignitaire « fit un fort petit « discours et qui ne valoit, auquel compliment M. le Pr. de Montes-« quieu respondit très dignement et avec la dignité d'un homme qui « respond pour une compagnie à la teste de laquelle il estoit il y avoit « un moment (3). »

Ce fut pendant la présidence de ce magistrat qu'arriva, le 31 janvier 1704, le terrible incendie du palais de l'Ombrière, qui détruisit en grande partie les archives du tribunal. « D'après le relevé alors fait « de celles qui furent consumées, lit-on dans Bernadau (4), il résulte

(1) *Nouvelle chronique de Tillet*, édition de 1717. Bibliothèque de M. R. de C.

(2) Jean-Baptiste de Secondat de Montesquieu. Dix ans plus tard il devait être encore appelé à présider la compagnie et à signer, en cette qualité, l'arrêt de déchéance de M. Dalon.

Le président de Montesquieu eut pour successeur, en juin 1716, son neveu Charles-Louis de Secondat de Montesquieu. M. Jules Delpit prépare sur l'illustre auteur de l'*Esprit des lois*, une publication appelée, sommes-nous persuadé, au plus grand et au plus légitime retentissement.

(3) *Recueil Ms. d'arrêts*. Bibliothèque de M. J. Delpit, vol. coté III.

(4) *Annales de Bernadau*, 2e partie, p. 72. — Un siècle auparavant, le palais de l'Ombrière avait pu, grâce à de prompts secours, échapper à un désastre semblable : « Le sapmedi, xie dudict mois de janvier 1597, sur la minuict venant au dimanche, « le feu a print au parquet de messieurs les prœsidiaus de Guyenne, dans le Palais, « qui se brusla, tout ensemble le greffe, ou on gardoit les sacs de la cour, et ung

« que les liasses d'arrêts de 1600 à 1687, les registres secrets du parle-
« ment pour le XVIIe siècle (1), ceux de ses délibérations, les minutes
« des dossiers, lettres patentes et pièces impugnées de faux de 1680
« à 1687 ; les patentes en parchemin des XVIe et XVIIe siècles ; les arrêts
« d'audience et procédures de la Tournelle jusqu'en 1675 ; plusieurs
« liasses de vieux rôles ; les arrêts d'audience de 1462 à 1500 ; les
« anciens livres du parlement et de la Chambre de l'Édit ; les sacs de
« production de 1676 à 1687, furent entièrement brûlés. Cependant,
« continue le même historien, dans un cabinet voisin de la grand'cham-
« bre, il s'est trouvé des arrêts de 1600 à 1668 ; quelques registres de

« cartier vers la contablerie, ou le feu estoit merveilleusement grand ; et sans la « diligence qu'on y mit, tout le Palais entièrement se fust bruslé et ung cartier de la « ville de ce costé. Et pour récompense à plusieurs des manouvriers, comme char-« pentiers et autres, qui y aportarent beaucoup de secours, et tel que sans eus tout « le Palais se fust entièrement bruslé, la cour délibéra de leur donner en chasque « chambre deus après-disnées, qui sont soixante douze escus, oultre quelque couple « d'amandes, que messieurs de la Tournelle leur dourront les premieres qui se pré-« senteront » (*Chroniq. d'Et. de Cruzeau*, t. II, p. 159).

Le 3 juin 1704, M. de la Bourdonnaye, intendant à Bordeaux, adressait au ministre le devis des frais de réparation, estimés à 50,000 livres, et proposait d'en répartir le montant sur toutes les provinces du ressort, au prorata de leur taille. En marge se voit le mot « Bon » (*Corresp. des Control. généraux*, ibid. n° 572.)

(1) Au sujet des *Registres Secrets*, voici de curieux renseignements donnés par un contemporain : « Les registres du Parlement ont esté bruslés en partie, ou presque « tous, dans l'incendie du Palais. Ceux qu'on a, sont copiés sur l'extrait que feu « Monsieur le premier president Daulède donna à feu Monsieur Colbert, qui luy fit « donner pour récompense un brevet de *vingt mille écus*. Je les ay veus dans la « bibliothèque de M. Colbert, à Paris, en 1720. M. le procureur général Duvigier en « fit faire une copie, qui a esté remise au greffe ; on en trouva une copie chez « feu M. le président d'Espagnet, qu'on a aussy faict remettre au greffe. Mais « malgré tout cela il s'en manque beaucoup que les années soient suivies depuis la « création du parlement jusques à présent. Feu mon père, conseiller au parlement, « que Dieu absolve, en avoit copié et faict copier quantité que j'ay faict relier. Il y « a (à) considérer dans ces registres que tout est bouleversé et changé ; que c'est « l'histoire de Bordeaux, ou pour le moins des mémoires authentiques pour servir à « l'histoire de ce pays ; que le parlement, dans les premiers temps, estoit respectable « par la science, l'authorité, l'équité, la justice et la fermeté avec laquelle il se « soutenoit. Il ne reste à présent qu'un ombre et un phantosme de ces temps passés, « quoy qu'il soit plus nombreux en officiers qu'il n'estoit en ce temps-là ; c'est aussi « le grand nombre des officiers qui l'a avili, parcequ'on a reçeu des gens sans nais-« sance, sans cœur, sans lettres et sans éducation. Il y en a qui ont obtenu, avec des « dispenses d'aage, des dispenses d'étude : il ne manquoit que d'y ajouter des « dispenses de scavoir. » (*Registre secret du parlement de Bordeaux, du 12 novembre 1715 au 28 septembre 1729*. Copie de M. de Raoul, sieur de Saint-Aubin. *Bibliothèque de M. Roborel de Climens.*) Le passage ci-dessus est extrait de la préface de ce curieux manuscrit). — Pour compléter l'historique des *Registres Secrets*, nous rapporterons encore la note suivante, extraite des manuscrits de M. de La Montaigne,

« patentes, des liasses d'arrêts au rapport du XVIe siècle, des arrêts « d'audience, des rôles de dépens, les pièces impugnées à la chambre « de l'Édit, plusieurs saches de sacs du parlement qui se trouvaient « dans les greniers de l'Amirauté et des Eaux et Forets. Ces endroits, « ainsi que les greffes des présentations et des dépôts des deux cham- « bres des enquêtes et de celle des requêtes, quoique préservés de « l'incendie qui ne s'y étendit pas, en souffrirent cependant, car les « papiers qu'ils contenaient furent en grande partie mêlés, perdus ou « notablement endommagés par les suites de la précipitation avec « laquelle ils furent transportés sur la place de la Bourse et chez « divers particuliers. »

Depuis, que de nouvelles pertes ces mêmes archives n'ont-elles pas eues à supporter?

Dans les derniers mois de l'année 1713, M. Dalon fut invité à donner sa démission de premier président. M. Boscheron des Portes attribue cette rigueur à un conflit survenu entre le président et la compagnie. Ce motif semble bien léger en raison du châtiment infligé. Les *Registres Secrets* de cette époque (1) contiennent plusieurs lettres du chan-

acquis par la Bibliothèque de Bordeaux : « Nous avons, dans le greffe du parlement, « copie des extraits des registres qui commencent le 12 novembre 1631 et finissent « le 14 novembre 1658; le registre, paraphé par M. de Constantin, qui est entre les « mains de sieur Gaussens, greffier de la grand'chambre, est depuis la création du « parlement jusques au mois d'aoust 1568; le registre copié sur celuy qui est dans la « bibliothèque de M. Colbert, dont M. Castencau est chargé, commence le 12 no- « vembre 1631 et finit en 1658. En 1760, et le 3 février, le parlement ayant été « informé qu'il se trouvoit entre les mains de M. Baurin, prêtre habitué de cette « ville, deux volumes de registres originaux et secrets de la cour, le premier conte- « nant 118 feuillets, intitulé : *Registre secret de la chambre des vacations*, datté en « son commencement du jeudi 9 septembre 1568, et à la fin du vendredi 5 novembre « 1568; et le second contenant 92 feuillets, intitulé : *Registre secret du conseil du « parlement*, commençant le lundi 13 novembre 1570 et finissant le vendredi 7 sep- « tembre 1571, il en fit l'acquisition pour une somme de 240 francs, et ces registres « furent déposés au greffe de la Cour. Le 25 avril de la même année, le parlement « fit aussi l'acquisition d'un autre volume de registres, intitulé : *Registre secret*, « contenant 448 feuillets, commençant le samedi 13 novembre 1568 et finissant le « 9 novembre 1569, dudit sieur Baurin, et pour le même prix de 240 fr. »

(1) *Reg. Sec.* E 2, 1704-1715, p. 601. — Ce que ces *Registres* ne dissimulent pas, c'est que ce fut sur la demande de la compagnie que cet interdit fut prononcé. Déjà, en 1704, c'est-à-dire un an après son installation à Bordeaux, un *Mémoire* anonyme contre le premier président avait été adressé au chancelier. Celui-ci le transmit à M. de Chamillart, protecteur bien connu de M. Dalon, et sur les réclamations de ce dernier, le contrôleur répondait au président qu'il lui semblait que le plus sage parti était de faire le silence sur ce *Mémoire* calomnieux. (*Corresp. des Control. généraux, ibid.* n° 636.)

celier de Pontchartrain ayant trait à cette affaire : mais le sens en a été si intentionnellement obscurci qu'on ne peut arriver à découvrir le délit commis. Les trois extraits suivants font cependant supposer qu'il était autre que celui indiqué par l'auteur de l'*Histoire du Parlement de Bordeaux.*

A la date du 18 novembre 1713, les *Registres Secrets* portent la mention suivante : « Ce jour, les chambres estant assemblées, le « Sr président de Montesquieu a dit qu'il avoit reçu une lettre de « Monsr le Chancelier qui luy marquoit qu'il avoit escrit, par ordre « du Roy, quy, pour des raisons à luy connues, ordonnoit au Sr Dalon « de luy envoyer sa démission de la charge de premier président et « d'en cesser les fonctions du jour de la réception de sa lettre; que » cependant jusques à ce que le Roy eust pourveu à lad. charge, il « vouloit qu'il en fit les fonctions comme l'ancien des présidents, à « la satisfaction du Roy, du Parlement et du Publicq. »

Dangeau s'exprime ainsi dans son *Journal* (1) : « Novembre 1713 : — « Le premier président de Bordeaux a ordre de se défaire de sa charge : « je crois qu'il a un brevet de retenue. Il s'appelle Dalon et avoit été « premier président à Pau. »

Le duc de Saint-Simon est plus positif : « Dalon, qui avoit succédé « à son père dans la place de premier président à Pau, avoit passé à « celle de premier président de Bordeaux. Il y fit tant de folies et de « friponneries insignes qu'il eut ordre d'en donner la démission (2). « Cette punition parut un prodige dans l'impunité que la magistrature « avoit acquise avec tant d'autres usurpations de ce règne. Dalon se « cacha de honte les premières années après sa chute. Il reprit après « courage et demanda longtemps avec impudence une autre place « pareille, ou une de conseiller d'état. Il ne se lassa point de frapper « à toutes les portes : on ne se lassa point non plus de le laisser « aboyer. Enfin, après bien des années, il s'en alla s'enterrer chez lui, « où il a vécu fort abandonné et encore plus méprisé jusqu'à sa mort, « arrivée il n'y a pas longtemps (3). »

(1) Tome XV, p. 27.

(2) Chamfort (*Caractères et portraits*, édition de 1857, p. 43) place inexactement la révocation de M. Dalon sous Louis XV : « Le Régent, dit-il, envoya demander au « président Dalon la démission de sa place de premier président au parlement de « Bordeaux. Celui-ci répondit qu'on ne pouvoit lui oter sa place sans lui faire son « procès. Le Régent ayant reçu sa lettre mit au bas : *qu'à cela ne tienne*, et la ren- « voya pour réponse. Le président, connaissant le prince auquel il avoit affaire, en- « voya sa démission. »

(3) *Mémoires, ibid.*

Haut et puissant seigneur messire Romain Dalon, chevalier, seigneur et baron de Cadillac, conseiller du roi en ses conseils et ancien premier président au parlement de Bordeaux, mourut en mars 1738. Il avait successivement épousé : 1° le 31 juillet 1696, Dlle Marie-Anne Du Val, fille de M. Me Jacques Du Val, seigneur et baron de Tercis, conseiller en la cour, et de dame Suzanne du Perier (1); 2° le 24 juin 1701, Dlle Jeanne-Madeleine Choart, fille de Me Gabriel Choart, seigneur de Banville, Magny, Saint-Loup et Auleville, trésorier des Ponts et Chaussées de la généralité de Paris, surintendant de madame la Dauphine, et de dame Madeleine de Sève (2).

Armes : *d'or à deux cœurs vuidés et entrelacés de gueules, au chef d'azur chargé de trois étoiles d'or.*

XXI

JOSEPH DE GILLET, MARQUIS DE LA CAZE

1714-1734

Né à Bordeaux le 16 janvier 1670, conseiller au parlement le 27 juin 1691, M. de La Caze acquit l'année suivante une charge de président à mortier, créée par édit du mois de septembre précédent (3); les provisions lui en furent expédiées le 13 juin (4), en même temps que des dispenses d'âge et de parenté. Ces dernières lettres portaient que M. de La Caze ne pourrait présider qu'après avoir atteint l'âge de trente ans accomplis; jusqu'à ce moment il devait continuer les fonctions et exercice de son office de conseiller; toutefois la jouissance des gages attachés à la charge de président lui était assurée.

(1) *Arch. départ. de la Gironde.* Minutes de Casenove, notaire à Bordeaux. — De cette alliance naquirent entre autres enfants : Messire Raymond Dalon, chevalier, comte de Benauges, *dit* le marquis Dalon, conseiller au parlement de Bordeaux, marié le 11 septembre 1736 à demoiselle Jacquette du Mirat; et Jeanne Madeleine Dalon, alliée à Messire François-Hector-Paulin de Raymond de Lancre, seigneur des maisons nobles de Tastes, des Cheminées et de la Caussade.

(2) *Histoire généalogique et héraldique des pairs de France*, par de Courcelles, Paris 1822-23, in-4°. — Les Choart étaient parents du ministre Chamillart.

(3) Suivant une quittance datée du 6 juin 1692, M. de La Caze paya 80.000 livres pour la finance de cette charge et 864 livres pour le droit de marc d'or. (*Archiv. départ. de la Gironde*, Reg. des Trésoriers, 1691-1698).

(4) *Ibid.*, C. 3853, f° 168.

Il s'éleva quelques difficultés au moment de sa réception. Le chancelier, qui favorisait ouvertement M. de La Caze, écrivit au premier président en faveur de son protégé : la cour décida qu'on recevrait le nouvel élu et que celui-ci, après s'être assis sur le banc des présidents à mortier, afin de conserver son rang du jour de sa réception, irait, sitôt après, reprendre sa place de conseiller, « jusqu'à ce qu'il plût au roi d'en disposer autrement (1). »

Appelé à la cour, quelques mois après la démission de M. Dalon, M. de La Caze recevait à Paris, le 7 mars 1714, sa nomination de premier président à Bordeaux; le 11, il prêtait serment entre les mains du roi, et le 2 mai, il présidait pour la première fois la compagnie (2).

Lors de l'avènement au trône du roi Louis XV, le parlement décida d'envoyer vers le jeune souverain quelques-uns de ses membres. Le premier président fut mis à la tête de cette députation : ce fut également lui qui porta la parole. Son discours fort remarqué lui mérita, dit-on, de nombreuses félicitations (3).

Le 12 novembre 1715, M. de La Caze présidait la rentrée des chambres; au retour de la messe du Saint-Esprit, où tous les membres avaient assisté « en robes et chaperons d'escarlate, les présidens le « mortier en teste et leurs manteaux et épitoges sur le col », le premier président prononça *une très belle harangue sur la justice et sur les devoirs des officiers d'icelle.* « Ce fait et les ordonnances lues à « haute voix, les huissiers firent l'appel du roole et matricule des « avocats et procureurs, qui, l'un après l'autre, vinrent prêter serment « devant le premier président, *lequel tenoit un tableau de la passion de* « *N.-S. Jésus-Christ,* de garder et observer les ordonnances royaux, « arrests et réglements de la cour (4). »

Les *Registres Secrets* fournissent de curieux aperçus sur la façon dont parfois, même au XVIIIe siècle, les audiences de la cour étaient suivies des officiers. Nous n'en citerons qu'un exemple. Le 7 février 1721, M. de La Caze ayant désigné M. de Gourgue pour présider l'audience de *relevée* (5), celui-ci s'excusa *disant que sa santé et des affaires indis-*

(1) *Registres Secrets.*

(2) *Archiv. départ.*, B. 79, f° 32 et C. 3858, f° 27. M. Dalon ayant obtenu un brevet de retenue de 50.000 écus, M. de La Caze s'était engagé à lui payer cette somme dès le 5 février 1714, suivant un acte reçu par Me Grégoire, notaire à Bordeaux (*Ibid.* minutes dud. notaire).

(3) *Nouvelle chronique,* par Tillet.

(4) *Registre Secret de M. de Raoul,* appartenant à M. Roborel de Climens.

(5) Audience qui se tenait l'après-dîner.

pensables l'empêchoient. La cour ayant accepté ses excuses, M. Daugeard fut alors chargé de ce soin. Mais « comme la cour n'estoit pas « en nombre, elle ordonna de faire entrer un huissier. Nanost s'es- « tant présenté, elle luy ordonna d'aler chez les sieurs de Cazaux, de « La Salargue, de Saucats, de Guyonnet, de Combabessouse, du « Sault et de Baritaut, leur dire, de la part de la Cour, de se rendre « au palais pour assister à l'audience de relevée.

« La Cour ayant resté jusques à quatre heures frappées sans être « en nombre par le déffaut d'un juge, elle a ordonné à un autre huis- « sier d'aller chez le sieur de Licterie, demeurant aux environs du « palais, pour le prier de vouloir entrer pour remplir le nombre de « dix juges pour l'audience de relevée. L'huissier estant revenu, a dit « qu'il ne l'avait pas trouvé. Nanots, qui avoit esté chargé, le matin, « d'avertir MM. les officiers absens pour ladite audience, a rendu « compte à la Cour des ordres qu'elle luy avoit donné, et a dit qu'il « avoit esté en premier lieu chez M. le président Cazaux; qu'ayant « demandé à luy parler de la part de la Cour, un de ses laquais estoit « monté dans sa chambre, et un moment après est venu lui dire qu'il « ne pouvoit pas parler à M. le président Cazaux. De là, il estoit allé « chez M. de La Salargue, qui estoit si incommodé qu'il n'avoit pu « entrer; M. de Saucats, de même; M. Guyonnet avoit pris médecine; « que M. du Sault luy avoit dit qu'il entreroit; qu'il n'avoit trouvé « personne chez MM. de Combabessouse et de Baritaut.

« L'huissier estant sorty, a esté faict scavoir aux avocats et procu- « reurs que la Cour remettoit l'audience à un autre jour, attendu « qu'elle n'étoit pas en nombre (1). »

Dans le courant de cette même année 1721, survint un fait grave, portant atteinte à l'honneur du corps tout entier, mais plus particulièrement à celui du premier président. Au mois de décembre, l'avocat général Dudon (2), mû on ne sait trop par quelles raisons, adressa au chancelier un *Mémoire anonyme rempli de faicts injurieux contre la conduite de M. de La Caze dans l'administration de la justice et dans l'ordre de l'instruction pour les rolles et causes d'audience* (3). Ce *Mémoire,* renvoyé de Paris *par inadvertance* (4), étant venu à la connaissance du parlement, souleva contre l'auteur une indignation

(1) *Registre Secret de M. de Raoul, ibid.*, p. 9.
(2) Voy. au chapitre des *Avocats généraux.*
(3) *Registre Secret de M. de Raoul, ibid.*
(4) Expression dont se servait le ministre dans sa correspondance avec le parlement.

générale. Les chambres se réunirent aussitôt et sollicitèrent vivement du ministre la faveur d'instruire elles-mêmes cette affaire. Le chancelier ayant refusé, elles adressèrent au Régent une protestation éloquente. Après s'être inscrites en faux contre tous les articles contenus dans le *Mémoire*, les chambres réclamaient une enquête minutieuse : « Nous avons esté persuadés, écrivaient présidents et « conseillers, par les circonstances particulières de l'affaire, qu'elle « estoit asses importante pour devoir estre réservée à V. A. R., ce qui « fait, monseigneur, que nous avons l'honneur de vous représenter « qu'il n'en est pas du chef du parlement comme du particulier qui la « compose. Le manquement de l'un peut souvent ne pas attaquer « le général, *mais quand on impute au premier président des faits qui « tendent à lui faire perdre l'estime et la confiance du public, comme dans « ce cas, les membres sont toujours intéressés dans ce déshonneur* (1). »

L'affaire fut en effet soumise au conseil privé, et après un *Mémoire* fourni par le premier président, M. d'Armenonville, au nom du Régent, adressait aux intéressés les lettres suivantes (2) :

AU PREMIER PRÉSIDENT.

A Paris, ce 8 mai 1722.

Monsieur,

J'ay rendu compte à Mgr le duc d'Orléans de l'ample justification que vous m'aviés envoyé sur tous les faits contenus au Mémoire *qui avoit*

(1) Ce n'était pas la première fois que l'avocat général manifestait publiquement son peu de respect pour les décisions de la compagnie à laquelle il avait l'honneur d'appartenir : « Le vendredy 13 août 1717, le président d'Augeard a dit à la cour « que le jour d'hier le sieur Dudon, avocat général, lorsque Messieurs sortoient de « l'audience, avoit dit publiquement que s'il n'avoit pas des frères Jésuites, ses conclu- « sions auroient eu un meilleur sort, voulant faire comprendre que la cour déter- « mine ses arrêts par d'autres motifs que ceux de la justice. Ses conclusions ne « furent pas suivies dans l'appel comme d'abus interjeté du décret d'union de deux « prieurés dépendans du chapitre de Limoges au collège des Jésuites de la ville de « Tulle, et comme un manquement de respect pour un arrest de la cour méritoit « son attention pour contenir tous ceux qui pourront s'en écarter, surtout à l'égard « du sieur Dudon qui devoit connaître toute l'étendue d'un discours laché avec aussi « peu de retenue, eue délibération ; il a esté délibéré d'espargner pour la pre- « mière fois au sieur Dudon la réprehention de la cour et une sévère mercuriale « que son manquement de respect à l'arrest de la cour avoit mérité, mais que néan- « moins M. le premier président a esté prié de le mander ches luy et luy faire con- « naître que s'il s'écartoit à l'avenir du respect et de la soumission qu'il doit avoir « pour les arrests, elle luy feroit subir toute la sévérité qui convient à la discipline « de la compagnie. » (*Ibid.*, p. 31.)

(2) Lecture publique de ces deux lettres fut faite, les chambres réunies, à l'au-

esté très imprudemment envoyé par M. Dudon à M. le chancelier. S. A. R. qui a bien voulu entrer pour votre satisfaction dans l'examen de tous les articles contenus en ce Mémoire *a trouvé en tout votre conduite bien justifiée, et comme il luy a paru juste qu'un* Mémoire *aussi injurieux à un premier magistrat d'une compagnie supérieure et hazardé aussi légèrement ne demeure pas sans une réparation convenable, elle m'a ordonné d'écrire à M. Dudon une lettre dont je vous envoye la copie, qui lui prescrit la manière dont S. A. R. entend qu'il répare à votre égard l'injure qu'il vous a faicte. Elle m'a ordonné en mesme temps de vous exhorter à vouloir bien vous contenter d'une satisfaction qui ne répondroit pas à l'offense que M. Dudon a commis à votre égard, si d'ailleurs votre honneur n'estoit pas autant à couvert qu'il l'est effectivement par les témoignages que vostre compagnie et ceux que S. A. R. a rendus elle-méme à vostre integrité et à la droiture de votre conduite. Vous m'informerés, s'il vous plaist, de ce qui se sera passé en execution des ordres de S. A. R., pour que j'aye l'honneur de luy en rendre compte. Je suis,*

Monsieur,

Vostre très affectionné serviteur,

D'ARMENONVILLE.

A MONSIEUR DUDON, AVOCAT GÉNÉRAL

Monsieur,

J'ay rendu compte à Mgr le duc d'Orléans du contenu au Mémoire *que vous avés envoyé à M. le chancelier, et qui malheureusement est devenu trop public, touchant les abus que vous aviés prétendu s'estre introduits au parlement de Bordeaux dans l'administration de la justice par le fait de M. de La Caze, et j'ay fait voir en même temps à S. A. R. l'ample justification qui m'a été envoyée par ce magistrat sur tous les faits qui luy sont imputés dans ce* Mémoire. *Elle est demeurée convaincue, non seulement par cette justification, mais par le témoignage que*

dience du lundi 20 juillet 1722. Le premier président, prenant la parole, remercia la compagnie en termes émus et l'assura qu'il « conserverait toujours une parfaite « reconnoissance des témoignages avantageux et sincères qu'elle avait rendus en sa « faveur à S. A. R. et à M. le chancelier. » (*Ibid.*, p. 130.) — Le rôle joué par le parlement dans les affaires concernant MM. Dalon et de La Caze fut absolument le même. Après les enquêtes, il demanda, contre le premier, une répression sévère et méritée, et simplement justice en faveur du second.

toute la compagnie a rendu en sa faveur de la droiture de sa conduite, et comme il n'est pas juste qu'une accusation aussi injurieuse à un principal magistrat demeure sans réparation, S. A. R. m'a ordonné de vous faire savoir que son intention est que vous vous rendiés chez M. de La Caze, au jour et à l'heure qu'il vous marquera, pour, en présence de deux présidens à mortier et de six conseillers qu'il invitera à se trouver chez luy, luy faire vos excuses de tout le contenu en ce *Mémoire,* comme faict de mauvais avis qui vous avoient esté donnés et que vous n'aviés pas suffisamment esclaircy avant que de les porter au chef de la justice, ajoutant que vous estes bien faché de la peine que luy a donné un *Mémoire* aussy hazardé de votre part, que vous lui rendés avec sincerité, sur tous les faits qui y sont contenus, la justice qui est deue à sa conduite et à son integrité, et que vous le priés instamment d'oublier une faute qu'un zéle trop indiscret vous a fact commettre. *J'envoye à M. de La Caze la copie de cette lettre afin qu'il soit informé des intentions de S. A. R. à vostre esgard et des ordres qu'elle a donnés pour sa juste satisfaction, et je l'exhorte en même temps de se contenter d'une réparation aussi légére pour une offense aussy marquée, et à vous rendre son amitié quand vous aurés faict de vostre part ce que vous dévés pour la mériter. Je suis,*

Monsieur, etc.

D'ARMENONVILLE.

Conformément aux ordres donnés par le Régent, M. Dudon se rendit au jour marqué chez le premier président et *lui fit la réparation indiquée par le chancelier* (1).

En 1730, M. de La Caze fut autorisé, quoique les règlements s'y opposassent, à recevoir lui-même le serment que devait prêter son fils en qualité d'avocat. La cour déclara que cet arrêt, *octroyé par une décision gracieuse*, ne tirerait point à conséquence pour l'avenir (2).

Le jeudi 9 décembre 1734, sur les huit heures du soir, mourut le premier président, *regretté du parlement et de tout le public;* le mardi, 14, la cour se rendit « dans l'hôtel du feu sieur premier prési- « dent, où les officiers du sénéchal, les jurats, les avocats, les chapi- « tres Saint-André et Saint-Seurin, l'Université et la juridiction consu- « laire s'estoient rendus pour assister au convoy funèbre.

(1) *Ibid.*, p. 130.
(2) *Ibid.*, p. 162.

« L'ordre de la marche donné, sont partis de l'hôtel les pauvres « des hôpitaux de la Manufacture et des Enfants trouvés, les religieux « cordeliers, les religieux carmes, les prêtres de la paroisse Saint- « Projet, les chapitres de Saint-André et de Saint-Seurin et l'Univer- « sité, précédant le corps qui estoit porté par des prêtres Irlandois ; « quatre de MM. les conseillers, deux de la grand'chambre et deux « des enquêtes, tenoient chacun un coin du drap mortuaire, et quatre « huissiers portoient le mortier, le manteau d'hermine, le casque, « l'épée et les éperons dans quatre bassins d'argent. Le parlement, « précédé de ses huissiers, les officiers du sénéchal, les jurats, les « avocats et les consuls suivoient le corps. Le convoy a passé le long « de la rue du Loup (1), par le Poisson Salé et rue du Cahernan. « Arrivé dans l'église des Carmes et posé au lieu préparé, MM. du « parlement se sont placés dans le chœur, d'un costé et d'autre, et les « ordres à leurs places fixées; la messe dite et célébrée, la cérémonie « finie, le parlement, precédé des huissiers jusques à la porte de « l'entrée de lad. église, s'est retiré, chacun dans sa voiture. MM. les « présidents de Gascq (2) et de Léoville (3) ont accompagné MM. de « La Caze dans l'église des Carmes, et à la sortie il les ont reconduit « chez eux, chacun dans un carosse (4). »

Le jeudi 31 mars 1735, la cour, invitée par la veuve, se rendit en corps au couvent des Cordeliers, où fut prononcée l'oraison funèbre du premier président, par le P. Lenglède, cordelier (5).

La famille de Gillet était originaire de Bergerac et avait longtemps professé le calvinisme.

Joseph de Gillet, d'abord avocat au parlement de Bordeaux et depuis conseiller secrétaire du roi et titré marquis de La Caze, mort en avril 1687, avait épousé, vingt ans auparavant, demoiselle Anne de Joly. Celle-ci était fille de François de Joly, seigneur châtelain de Saint-Eugène, aussi conseiller, secrétaire du roi et audiencier en la chancellerie de Bordeaux, et de dame Marthe de La Peyrère. Mme de

(1) L'hôtel habité par le premier président était situé rue du Loup, paroisse Saint-Projet.

(2) Antoine de Gascq, baron de Portets, sur lequel nos lecteurs trouveront de plus amples renseignements au chapitre suivant.

(3) Blaise Antoine-Alexandre de Gascq de Léoville, président à mortier depuis le 27 août 1723 (*Arch. départ.*, B. 80bis, f° 89). MM. de Gascq-Portets et de Léoville étaient proches parents du premier président.

(4) *Reg. Sec., ibid.*, 1734-1741, f° 99.

(5) *Reg. Sec., ibid.*, f° 111.

La Caze avait pour oncles maternels deux bordelais célèbres, Isaac et Abraham de La Peyrère, tous deux auteurs de grande érudition (1).

Joseph (II) de Gillet, marquis de La Caze, fils du précédent, conseiller du roi en tous ses conseils et premier président au parlement de Bordeaux (2), fut marié deux fois : la première, le 12 août 1692, avec demoiselle Jeanne-Marie de Ségur, fille de Mre Jacques de Ségur, seigneur des Francs, conseiller au parlement, et de dame Jeanne de Gascq; la seconde, le 9 avril 1710, avec demoiselle Françoise du Bouzet, fille de Mre Gaston du Bouzet, chevalier, marquis de Podenas, et de dame Françoise d'Espagnet.

Du premier mariage naquit une fille, Jeanne-Marie, alliée, le 18 janvier 1719, à Mre Armand-André de Lavie, alors conseiller et depuis président à mortier à Bordeaux.

Du second, étaient issus trois enfants :

1° Mre Pierre Gaston de Gillet, chevalier, marquis de La Caze, comte de Castelnau d'Auzan, vicomte de Gabardan et autres places, nommé premier président au parlement de Navarre, en janvier 1759. « Le 14 mars suivant, M. le président La Caze (3), qui étoit sur son départ « pour aller à Paris prêter, entre les mains du Roi, le serment de « premier président du parlement de Pau, se leva de sa place et alla « se mettre au bout du bureau, du côté de la place du greffier, pour « faire les adieux à la compagnie et prendre congé d'elle. Il le fit, le « bonnet sur la tête, par un discours simple et affectueux, qu'il termina « en disant que, pour tenir encore par quelque endroit à une com- « pagnie à laquelle il avoit toujours été attaché, il solliciteroit auprès « du Roi une place de conseiller d'honneur au parlement de Bordeaux, « et qu'il espéroit que la compagnie ne le trouveroit pas mauvais. »

(1) C'est à cause de cette parenté avec les Lapeyrère, que Tillet dédia au premier président de La Caze la nouvelle édition, préparée par lui avec additions, des *Décisions sommaires du Palais*, d'Abraham de Lapeyrère, parue à Bordeaux, chez Lacourt, 1717, in-f°.

(2) Il avait trois sœurs, toutes trois mariées à des membres du parlement : l'aînée, Marie de Gillet, avait épousé Henri de Ségur, vicomte de Cabanac; Anne, la seconde, Henri de Constantin, seigneur de Romefert; Marthe, la dernière, Jean-François de Tortaty.

(3) Pierre Gaston, né le 21 février 1711, conseiller lai au parlement de Bordeaux par lettres du 31 août 1730 (*Archiv. départ.*, B. 81, f° 140), président en la seconde chambre des enquêtes le 16 juillet 1738 (*Ibid.*, B. 83, f° 200) avait été appelé à prendre la succession du marquis de Courbons (Paul de Roux de Gaubert) premier président au parlement de Navarre depuis le 11 mars 1732.

« M. le premier Président (1) lui répondit avec cette éloquence et « cette dignité qu'on ne peut s'empêcher d'admirer en lui : il termina « son discours par cette phrase, vraiment digne du corps au nom du- « quel il parloit : *La Cour espère, Monsieur, que vous lui conserverés « la vénération et le respect dont vous venés de l'assurer.* Mais ce qui « surprit et ce que l'on remarqua, c'est qu'il ne répondit rien à M. de « La Caze sur la place de conseiller d'honneur qu'il avoit annoncé « vouloir demander au Roi (2). »

2° Jean-Baptiste de Gillet de Castelnau, reçu conseiller au parlement de Bordeaux en février 1734 (3), maître des requêtes le 26 juin 1744, président au grand conseil le 11 août 1745, mort à Paris le 25 mars 1747, agé de trente-quatre ans (4).

3° Et Jeanne Françoise de Gillet de Castelnau, *dite* Mlle de La Caze, morte sans alliance.

La famille de Gillet de La Caze portait, *aux 1 et 4, d'argent à un olivier de sinople ; aux 2 et 3, d'azur à un lion d'or, lampassé de gueules.*

(A suivre.) C. DE BUROSSE.

ESQUISSES RÉVOLUTIONNAIRES

Saint-Just à Strasbourg

Les études historiques se dirigent, depuis quelques années, vers la Révolution française. De jeunes hommes laborieux fouillent journellement les archives de l'Etat, des départements et des villes ainsi que les collections particulières, et leurs travaux consciencieux préparent

(1) André-François-Benoit Le Berthon.

(2) *Chronique manuscrite de M. de la Montaigne.* Le 10 novembre 1759, M. de La Caze obtenait en effet des lettres de *conseiller d'honneur* au parlement de Bordeaux (*Ibid.*, B. 91, f° 51).

(3) *Ibid.*, B. 83, f° 22.

(4) « C'étoit une intelligence d'élite, destinée certainement à une grande fortune. » (*Note manuscrite de M. de la M.*) Membre de l'Académie de Bordeaux, M. de Gillet-Castelnau avait, en 1711, dans une séance publique, lu une dissertation sur *Les Devoirs de la société civile*, qui avait été très remarquée et très applaudie. D'après Laboubée (*Biblioth. de Bordeaux, Manuscrits*), cette dissertation se trouvait liasse 138 des *Archives de l'Académie.*

d'utiles documents pour l'histoire future de la révolution. Nous disons future, quoique nous comptions plus de cinquante histoires du drame formidable de 1789, en 2, 3, 4; 8, 12, 13 et même 20 volumes (1); le catalogue des mémoires particuliers, des considérations historiques, politiques, des pamphlets et autres publications de ce genre formerait à lui seul plusieurs volumes.

De tout ce fatras historique on ne lit guère que MM. Thiers, Mignet, Michelet, Louis Blanc et Taine. Il est fâcheux que ces deux derniers historiens aient essayé de réhabiliter Danton et Robespierre et les autres membres du Comité de Salut public. L'école moderne des théoristes de la terreur a produit des ouvrages dangereux, qui peuvent donner aux masses des idées fausses sur les chefs de la démagogie française et sur les événements qui l'ont souillée.

Quoi qu'il en soit, l'histoire *impartiale* de la Révolution est encore à faire; les divers partis qui divisent la France s'y opposent, et, de longtemps encore, nous n'aurons cette histoire complète et purgée des appréciations que ne peuvent admettre les consciences honnêtes et les lecteurs exempts de tout esprit de parti.

Parmi les hommes de la Terreur, il en est un que M. Louis Blanc semble avoir pris sous son patronage : c'est Saint-Just. Comment un esprit aussi supérieur a-t-il pu représenter comme un homme d'une vertu antique, le tigre qui se montra toujours, dans tous les actes de sa vie révolutionnaire, le plus impitoyable des hommes?

Saint-Just fut envoyé en mission à Strasbourg où la Terreur l'avait précédé; nous consacrerons cet article à l'examen des actes de ce *spartiate*, ainsi que l'ont appelé ses admirateurs.

Nous écrivons le *Moniteur* sous les yeux, et après avoir consulté les documents qui se trouvent dans la riche collection de la bibliothèque de la ville de Bordeaux.

Saint-Just, fils d'un officier de fortune, était né dans le département de la Nièvre, où il fit des études assez faibles. Partisan enthousiaste de la Révolution, il eut l'occasion d'écrire à Robespierre, député aux Etats généraux, une lettre qui plut tellement à Maximilien, qu'il résolut de s'attacher son auteur. Après le 10 août, son influence fit nommer Saint-Just député à la Convention par le corps électoral de Paris. Le nouveau député répondit à ce que l'on attendait de lui. Il fut le

(1) Nous donnons à la suite de cet article une énumération certainement incomplète des histoires de la Révolution française. (H.)

promoteur de tous les décrets sanguinaires imposés par le Comité de Salut public à la Convention, asservie par la peur. Saint-Just organisa la Terreur et le gouvernement révolutionnaire, et fut envoyé souvent en mission auprès des armées; mais lorsque Robespierre et Couthon avaient quelques inquiétudes, lorsqu'ils avaient besoin de quelques décrets, ils écrivaient à Saint-Just, qui arrivait aussitôt.

Ce jeune homme ne connut jamais la pitié; son regard dur et meurtrier faisait trembler tous ceux sur lesquels il le dirigeait. Mis hors la loi au 9 thermidor, ainsi que Robespierre et le cul-de-jatte Couthon, il subit avec calme la mort qu'il avait mise à l'ordre du jour.

C'était une affreuse époque que l'année 1793, inaugurée par l'échafaud du 21 janvier; la Terreur était à l'ordre du jour : Bordeaux, Lyon, Marseille, Nantes, Brest, Toulon, Arras, Orange, nageaient dans le sang; Carrier, ce génie de l'extermination, l'histrion Collot-d'Herbois, décimaient, à Lyon et à Nantes, les populations, par la mitraille et par les bateaux à soupape; près de 140 commissions et tribunaux extraordinaires ou militaires ne laissaient pas reposer un instant la hache révolutionnaire; le culte catholique était aboli, l'impure déesse de la Raison avait remplacé le Christ sur les autels; on démolissait les églises, on enlevait les vases sacrés après les avoir souillés, on abattait les croix, et Fouché, ce type de l'athéisme et plus tard de la trahison, substituait aux croix des cimetières cette inscription : *La mort est un repos éternel.* Dieu s'était retiré!....

Les représentants du peuple en mission mettaient les départements *au pas*, les bourreaux, devenus les *vengeurs du peuple*, étaient admis à leur table, et Lequinio, fier d'avoir eu le premier cette idée infâme, écrivait à la convention : « Encore un préjugé vaincu, j'ai fait dîner « avec moi l'exécuteur des arrêts criminels. »

Le Comité de Salut public trouvant que les départements du Haut-Rhin et du Bas-Rhin n'étaient pas à la hauteur, y envoya Saint-Just et Lebas pour ranimer l'esprit public, surveiller les généraux de l'armée du Rhin, faire approvisionner les armées et prendre toutes les mesures que nécessiteraient les circonstances.

Avant l'arrivée de ces deux députés, l'Alsace était désolée par Euloge Schneider, ancien oratorien et vicaire épiscopal, accusateur public près la commission révolutionnaire de Strasbourg. Ce prêtre apostat, concussionnaire et débauché, parcourait les villes et les communes du Bas-Rhin, accompagné du bourreau et de l'instrument du supplice.

Le fait suivant le prouvera mieux que tout ce que l'on pourrait dire : Dans une de ses courses, il rendit unevisite au juge de paix d'Epsig, qu'on lui avait signalé comme un contre-révolutionnaire très prononcé et caché. Ce magistrat était à table, il invita Schneider à dîner avec lui; celui-ci accepte, mais auparavant il fait placer la guillotine dans la cour de son hôte. Les soins, le zèle empressé de la famille du juge de paix paraissent le flatter; il loue la qualité de l'excellent vin qu'on lui sert et demande à *Kunh* (c'était le nom du magistrat) s'il avait encore beaucoup de bouteilles de ce vin. Kunh répondit qu'il en avait encore quelques-unes à son service. « Eh! bien, dit le monstre, hâte-toi d'en faire servir encore une bouteille, parce que dans trois quarts d'heure tu n'en boiras plus. » Trois quarts d'heure après, ce malheureux n'était plus, et Schneider força sa femme, ses enfants et sa famille, qui tenaient ses genoux embrassés et les arrosaient de leurs larmes, d'assister à cet exécrable assassinat (1).

Ce fait et d'autres aussi abominables furent dénoncés à Saint-Just à son arrivée à Strasbourg. Il fut jaloux et épouvanté peut-être de l'influence révolutionnaire de Schneider; il le fit arrêter au moment de son entrée triomphante à Strasbourg, dans un carrosse traîné par six chevaux, précédé de coureurs et d'une garde à cheval, ainsi qu'il avait fait à Schélestadt.

Schneider fut promené dans la ville, enchaîné comme un tigre et conduit ensuite à Paris. Traduit devant le tribunal révolutionnaire de cette ville, il fut condamné à mort comme convaincu « d'avoir, par des vexations et des concussions immorales et cruelles envers les « citoyens, par l'abus le plus révoltant et le plus sanguinaire du nom « et des pouvoirs d'une commission révolutionnaire, opprimé, volé, « assassiné, ravi l'honneur, la fortune et la tranquillité des citoyens « paisibles. »

La punition de ce misérable attira d'abord à Saint-Just la reconnaissance des habitants de Strasbourg, et s'il eût continué à observer les règles de la justice et de l'humanité, sa mémoire y serait respectée, tandis qu'elle est encore vouée au mépris et à la haine, ainsi que celle de Lebas, qui se montra implacable.

Ces deux proconsuls ont laissé à Strasbourg des souvenirs ineffaçables, Saint-Just surtout.

(1) Prudhomme, *Histoire des crimes de la Révolution*, t. III, p. 510; *La Terreur en Alsace*, par Ch. Nodier.

« Saint-Just, dit Charles Nodier, inventa la Terreur; son nom « s'attache à tous les crimes : on ne peut les compter. Il a fait plus de « mal au genre humain qu'Héliogabale, Caracalla et Néron. Il y a « maintenant mille Saint-Just, etc. »

Il débuta à Strasbourg par un arrêté qui fut imprimé, publié et affiché. En voici les principales dispositions (1) :

« La municipalité de Strasbourg fournira un certain nombre de « souliers aux défenseurs de la patrie, et quiconque ne s'empressera « pas de déférer à ses réquisitions, sera regardé comme un mauvais « citoyen.

« La municipalité, vu la malpropreté des hôpitaux, tiendra dans les « vingt-quatre heures deux mille lits prêts chez les riches, pour être « délivrés aux soldats malades ou blessés. Il est ordonné aux citoyens « chez lesquels on déposera des blessés ou des malades, de les soigner « désormais avec le respect dû à la cause par eux servie et à la vertu.

« Comme l'armée est demi-nue, tous les manteaux, les draps de lit « et autres objets sont mis en réquisition et seront déposés *du jour au « lendemain* dans les magasins de la République. »

Voici le bouquet :

« Pour soulager le peuple et l'armée, il sera levé un emprunt de « neuf millions sur les citoyens dont la liste est jointe au présent « arrêté. Sur cette somme, deux millions devront être employés aux « besoins des patriotes indigents; un million aux fortifications de la « place; six millions seront versés dans les caisses de l'armée. »

Pour assurer la prompte exécution de cet arrêté, les représentants prescrivirent une sanction pénale :

« Ceux qui n'auront pas acquitté leur imposition dans la journée de « *demain*, subiront un mois de prison pour chaque jour de retard, « attendu le salut impérieux de la patrie. »

Cet arrêté qui n'était que le vol organisé sous prétexte de la Patrie, consterna les malheureux habitans de Strasbourg; mais il fallait obéir; la guillotine était en permanence pour effrayer les récalcitrants et briser toutes les résistances. Saint-Just fit arrêter et exposer pendant trois jours sur la plateforme de l'échafaud le plus riche imposé de Strasbourg, qui n'avait pas acquitté la taxe énorme qu'on lui réclamait, dans le délai prescrit, et ce malheureux père de famille fut couvert d'opprobres et d'injures par la populace ameutée.

(1) *Moniteur* de l'an II, 1793, n° 55.

Un aubergiste, taxé à 40,000 livres, alla présenter courageusement à Saint-Just les clés de sa maison sur une assiette, en le priant de se charger de ses dettes (1).

La population de Strasbourg était à cette terrible époque de 35,000 âmes. Cette taxe révolutionnaire ruina ses habitans; elle avait été répartie arbitrairement par les Jacobins qui tenaient la ville sous la pression de la Terreur.

M. Louis Blanc admire cet arrêté et loue la probité ainsi que l'honnêteté des deux proconsuls, dont la simplicité de mœurs, dit-il, était d'autant plus remarquable qu'elle contrastait avec les habitudes de quelques-uns de leurs collègues. Il cite à ce sujet des particularités curieuses rapportées dans un recueil de pièces concernant la Révolution à Strasbourg, entre autres ces trois billets d'un nommé Garnier, secrétaire des Représentants Baudot et Lacoste, naguère en mission dans le Bas-Rhin. Ces billets étaient adressés à l'administration des subsistances et au maire de Strasbourg :

1er *Billet.* « Je te prie, mon cher Gr...., d'envoyer tout de suite du « vin étranger chez le Représentant Lacoste; il faut qu'on en ait encore « pour le dîner. »

2e *Billet.* « Citoyen, envoie-nous vite du vin étranger; on est à table « et l'on crie contre toi de ce que tu n'as pas fait la commission que « t'a donnée ce matin le maire. »

3e *Billet.* « Citoyen maire, je t'envoie l'ordre que je viens de recevoir. » Tu vois qu'il nous faudrait quelques bouteilles de Bordeaux et de « Champagne, car nous n'avons plus que quelques bouteilles de vin « doux, sur lesquelles on fait la grimace, ou qui du moins *n'égayent* « *pas*. Bien entendu cependant que tu viendras aussi souper avec le « citoyen Lacoste. Tu lui feras plaisir. »

C'était bien le moins que ce maire fût invité à boire sa part du vin de Champagne qu'il lui était enjoint de fournir pour *égayer* les patriotes, convives de l'honorable Lacoste.

En général, les députés en mission mettaient en réquisition les carrosses, les chevaux de luxe, pour leurs tournées et les provisions les plus délicates et de toute espèce pour leur table. Les fruits les plus exquis, le gibier le plus fin étaient envoyés ou humblement présentés à ces proconsuls par les citoyens tremblants.

(1) M. Edouard Fleury, *Saint-Just et la Terreur*.

Les recueils de pièces, de pamphlets sur la Révolution sont pleins de détails curieux à ce sujet.

Les deux proconsuls Saint-Just et Lebas exerçaient un pouvoir illimité sur l'armée du Rhin et sur les généraux, qui tremblaient devant eux; toutes les populations des départements compris dans la circonscription du territoire désigné dans l'arrêté du Comité de Salut public étaient justiciables de leurs commissions révolutionnaires.

Saint-Just jouissait d'une immense popularité parmi les sans-culottes de Strasbourg. Il était leur idole, et comment ne l'aurait-il pas été? Il leur avait distribué deux millions sur les neuf dont il avait dépouillé les habitants. Aussi écrivaient-ils à Robespierre : « Il était « temps que Saint-Just arrivât; il a tout vivifié, ranimé et régénéré. « Quel maître b.... que ce garçon-là! La collection de ses arrêtés sera « sans contredit un des plus beaux monuments de la Révolution. »

Cet éloge flatteur était mérité sous tous les rapports, et Saint-Just ne laissait guère passer un jour sans prendre un arrêté spoliateur ou sanguinaire. Il avait cru s'apercevoir que les sans-culottes de Strasbourg étaient mal chaussés, ainsi que nos soldats; il ordonna aux municipalités de faire déchausser les riches et de faire déposer leurs chaussures dans les magasins de la République. Cet arrêté fut exécuté : des hommes de proie enlevaient dans les rues les chaussures des citoyens, et l'on a conservé la réquisition adressée aux maires pour cette singulière spoliation : « Citoyen maire, au reçu de « la présente, faites déchausser les riches et envoyez de suite leurs « chaussures aux magasins des fournitures de l'armée. Vous me « signalerez les mauvais citoyens qui ne se conformeraient pas à cette « réquisition. »

Veut-on savoir ce que produisirent tous ces vols commis au nom du salut de la patrie? M. Édouard Fleury nous le dira : « La muni- « cipalité de Strasbourg reçut 6,879 habits, vestes et pantalons, « 4,767 paires de bas, 16,921 paires de souliers, 863 paires de bottes, « 1,351 manteaux, 2,673 draps de lit, 20,528 chemises, 4,524 chapeaux, « 323 paires de guêtres, 29 quintaux de charpie, 900 couvertures, sans « compter une énorme quantité de vieux cuivre pour fondre des « canons, de plaques de cheminées et autres objets. »

Que devint cette immense friperie?

« La plupart de ces effets, dit encore M. Édouard Fleury, restèrent « entassés dans les magasins et y pourrirent ou furent mangés par

« les rats, et le reste abandonné au premier venu. Nos soldats n'en « profitèrent pas; le but de la spoliation était rempli, et c'est ce qu'on « voulait. »

Nous n'avons eu l'intention dans cet article que de signaler les nombreuses exactions de Saint-Just et de son digne collègue Lebas, à Strasbourg et dans les provinces de l'ancienne Alsace. Nous renvoyons le lecteur curieux de connaître les atrocités dont Saint-Just se rendit coupable dans sa mission en Alsace, aux Mémoires sur la Révolution et surtout au *Moniteur*.

M. Louis Blanc trouve que toutes les plaintes portées contre ce proconsul n'ont qu'une faible valeur historique, parce que les vainqueurs de thermidor avaient intérêt à les grossir et jetaient des pierres sur les tombeaux des vaincus.

Singulière aberration de l'esprit de parti! mais on n'insulte pas aux tombeaux de ces criminels démagogues en signalant à l'exécration de la postérité les forfaits dont ils sont restés convaincus. On ne pourrait plus écrire l'histoire, s'il n'était pas permis, sans être accusé de calomnie, de raconter les faits coupables qui ont déshonoré la Révolution. Saint-Just, Lebas, Danton, Robespierre, Couthon, se baignèrent dans le sang, et leur supplice vengea l'humanité; et ceux qui, dans le temps, ont échappé à la justice humaine, ont répondu depuis longtemps à la Justice divine.

HISTORICUS.

Histoires de la Révolution :

1. **Annales de l'Empire Français,** par une Société de gens de Lettres, rédigées par Beaumanoir et Dampmartin, 1805, 1 vol. in-8° (Il n'a paru que ce volume).

2. **Précis et histoire,** par le marquis de Villeneuve, ancien préfet, 1821, 1 vol. in-8°.

3. **La Cour et la ville,** Paris et Coblentz, ou l'ancien régime et le nouveau,

4. **La Cour et la ville sous Louis XIV, XV et Louis XVI.** ou révélations historiques tirées de manuscrits inédits, par F. Barrière, Paris, 1830, 1 vol. in-8°.

5. **Histoire de la Révolution française,** précédée d'un aperçu historique sur les règnes de Louis XV et de Louis XVI, suivie du procès de Louis XVI, par considérés sous l'influence des hommes illustres et des femmes célèbres depuis Charles IX jusqu'à Charles X, par Toulutte, 2 vol. in-8°.
Roisselet de Sanglières, 1851, 2 vol. in-8°.

6. **La régénération de la France,** par Pelletier, 1789, 1 vol. in-8°.

7. **Histoire de l'Assemblée Constituante,** par Granié, 1797, 1 vol. in-8°.

8. **Tableau historique de la Révolution,** jusqu'à la fin de l'Assemblée Constituante, par Descherny, 2 vol. in-8°.

9. **Révolution française de 1789,** précédée d'une introduction, 1792, 1 vol. in-8°.

10. **Histoire du règne de Louis XVI,** pendant les années où l'on pouvait prévenir ou diriger la Révolution par Leroz, Paris, Renouard, 3 vol. in-8°.

11. **Histoire de la Révolution,** pendant les 3 dernières années du règne de Louis XVI, par Bertrand de Malleville, 14 vol. grand in-8°.

12. **Histoire de France,** depuis la fin du règne de Louis XVI jusqu'à l'année 1825, par Montgaillard, Paris, 1834, 13 vol. in-8°.

13. **Histoire de la Révolution française,** par Charles Lacretelle, 8 vol. in-8°.

14. **Histoire de la Révolution de France,** par l'abbé Papin, depuis l'ouverture des États-Généraux jusqu'au 18 brumaire 1801, 4 vol. in-8°.

15. **Histoire de France depuis 1789,** écrite d'après les mémoires et les manuscrits contemporains, par Toulougeon, 1801, 4 vol. in-8°.

16. **Histoire monarchique et constitutionnelle de la Révolution française,** composée sur un plan nouveau et d'après les documents inédits, par E. Labaume, 1834, 5 vol. in-8°.

17. **Correspondance entre quelques hommes honnêtes,** ou lettres philosophiques et critiques sur les événements et les ouvrages du temps, par un homme désintéressé (Servan et Guilbert), 1794-95, 3 vol. in-8°).

18. **Histoire de la Convention Nationale,** par M. de Barante, 1851, Furne, 6 vol. in-8°.

19. **L'Esprit de la Montagne,** ou les grands hommes de la Révolution, **Ropespierre, Danton, Marat, Saint-Just, Billaud-Varennes,** et conclusion, par Valonisse, 5 livraisons in-8° de 32 pages.

20. **Histoire de la Convention nationale,** d'après elle-même, par L. Gallois, Paris, 1835, 7 vol. in-8°.

21. **Histoire des Montagnards,** par Alphonse Esquiros, Paris, 1847, 2 vol. in-8°.

22. **Histoire du Directoire de la République française,** par M. de Barante, Paris, Didier, 1855, 3 vol. in-8°.

23. **Histoire de la Révolution de 1789,** et de l'établissement de la Constitution en France, par deux amis de la liberté (1790 à 1803, 20 vol. in-8°). Les auteurs de cette publication sont : pour les 7 premiers volumes, MM. Kervesseau et Clavelin ; pour les autres volumes; MM. Lombard de Langres, Lérigat et Caignard de Mailly.

24. **Histoire parlementaire de la Révolution française,** ou Journal des Assemblées Nationales de 1789 à 1815, par Buches et Roux, Paris, 1836, 40 vol. in-8°.

25. **Histoire de la Révolution française,** par le vicomte Félix de Coigny, 1842, 8 vol. in-8°

26. **Esquisses historiques** des principaux événements de la Révolution française, par Dulaure, Paris, Baudouin, 1825, 33 livraisons formant 6 vol. in-8°.

27. **Histoire générale de la Révolution française,** du Consulat, de l'Empire, de la Restauration et de la Monarchie de 1830, par H. Vivien, Paris, Pourrat, 4 vol. in-8°.

28. **Histoire de la Révolution de France,** depuis la mort de Louis XVI, par L. Prudhomme, 12 vol. in-8°.

29. **Histoire générale et impartiale** des erreurs, des fautes et des crimes commis pendant la Révolution française, à dater du 24 août, etc., par Prudhomme, Paris, 1797, 6 vol. in-8°.

30. **Histoire des histoires de la Révolution française,** pour servir de complément à tous les écrits sur la même, par C. Desmarais, 1834, 1 vol. in-8°.

31. **Essai historique et critique sur la Révolution française,** par Paganel, 1815, 3 vol. in-8°.

32. **Vingt mois de la Révolution française** et du parti révolutionnaire, par Salvandy, 1849, 1 vol. in-8°.

33. **Fastes de la Révolution française,** par Armand Marrast et Dupont, 1836, 1 vol. grand in-8° (Il n'a paru que le 1er volume, non achevé et s'arrêtant à la page 397).

34. **Atlas historique et statistique** de la Révolution française depuis la première Assemblée des Notables jusqu'à l'an 1833, par Arnault Robert, Paris, 1833, 15 tableaux en 1 vol. grand in-8°.

35. **Histoire des causes de la Révolution française,** par Granier de Cassagnac, 1850, 4 vol. in-8°.

36. **Histoire des Girondins,** par le même, 2 vol. in-8°.

37. **Histoire du Directoire,** par le même, 2 vol. in-8°.

38. **Histoire de la Révolution française,** par Mignet, 2 vol. in-8°.

39. **Histoire de la Révolution française,** par Thiers, 10 vol. in-8°.

40. **Histoire de la Révolution française,** par Louis Blanc, 10 vol. in-8°.

41. **Histoire de la Révolution française,** par Michelet, 8 vol. in-8°.

42. **Histoire du Consulat et de l'Empire,** par Thiers, 20 vol. in-8°.

43. **Essai historique sur les causes et les effets de la Révolution française,** avec des notes sur quelques événements, par Beaulieu, 6 vol. in-8°.

44. **Histoire de la Révolution,** par Fautin Der Odoarts, 10 vol. in-8°.

45. **Histoire de la Révolution française,** par le vicomte Walsh, 3 vol. in-8°.

46. **Histoire de la Révolution française,** par Villaumé.

47. **Paris révolutionnaire,** Paris, 1833, 9 livraisons formant 4 vol. in-8°.

48. **Entretiens politiques et historiques** de plusieurs grands personnages qui ont vécu depuis 1789 jusqu'à 1815, Paris, 2 vol. in-8°.

49. **Considérations politiques sur la Révolution française,** par Brandes, 1791, 1 vol. in-8°.

50. **Considérations philosophiques sur la même,** par La Chapelle, an V, 1 vol. in-8°.

51. **Considérations philosophiques sur la France,** Londres, 1797, 1 vol in-8°.

52. **Histoire nationale de la Révolution française,** par C. Neilson et A. Bouzenot, 1834, 2 vol. in-8°.

53. **La France sous le règne de la Convention,** par X..., 1824, 1 vol. in-8°.

54. Enfin, M. Taine a récemment publié les volumes les plus remarquables et les plus complets sur l'**Ancien régime et la Révolution.**

Nous arrêtons là notre liste. Elle serait considérable si l'on voulait citer tous les ouvrages historiques qui ont paru ou qui paraissent journellement sur la Révolution française.

Les pamphlets qui ont été publiés depuis 1789 jusqu'en 1815, sur la même période historique, dépassent le nombre de six mille, y compris les journaux révolutionnaires et royalistes, l'*Ami du peuple de Marat,* le *père Duchêne,* la *mère Duchêne* et l'innombrable famille de ce nom, *Les Actes des apôtres,* etc., etc.

La Bibliothèque de Bordeaux possède un grand nombre de ces publications, dont plusieurs sont rares et curieuses.

H.

EXAMEN CRITIQUE DE L'OUVRAGE DE M. TAINE

SUR LA RÉVOLUTION

(Suite.)

« Ce nouveau contrat n'est point un pacte historique comme celui des droits de 1688 en Angleterre et celui de la fédération de 1579 en Hollande qui reconnaissaient les situations acquises et les droits antérieurs et supérieurs. Au-dessus du contrat social il n'y a rien, mais par une conséquence logique, toutes les clauses se réduisent à une seule : l'aliénation totale de chaque associé avec tous ses droits à la communauté et par cet abandon l'union est complète. Oui. Mais alors la propriété est à l'État qui la laisse par tolérance à ses détenteurs. Bien plus! Les enfants appartiennent à l'État qui les fait élever à sa guise; car, dit Rousseau, « comme on ne laisse pas la raison de chaque homme unique arbitre de ses devoirs, on doit d'autant moins abandonner aux lumières, aux préjugés des pères, l'éducation des enfants, laquelle importe plus à l'État qu'aux pères.» Bien plus encore! Ce contrat est par nature hostile à toute association, il ne veut que la sienne; toute église lui est suspecte, et il ne peut en tolérer une qui soit intolérante. Quiconque dit, que hors de l'Église il n'est point de salut, doit être expulsé. Mais que les libres-penseurs ne triomphent pas; gare aux libres-penseurs. Il y aura une religion civile dont le peuple souverain fixera les dogmes et celui qui, les ayant acceptés, vivra comme ne les croyant pas sera puni de mort. »

Tout cela se déduit logiquement du contrat social. Qui le subit renonce à ses biens, à ses enfants, même à Dieu; sa liberté est soumise en esclave au Dieu-État. « Au nom de la raison qu'il représente, on entreprendra de faire et refaire tous les usages, les fêtes, les cérémonies, le costume, l'ère, le calendrier, les noms des mois, des saisons, des semaines, des jours, des lieux, des poids et mesures, les noms de famille, les titres et les formes comme le langage de la société, de façon que le français, refondu jusques dans sa substance intime, manifeste en tout la domination toute puissante du principe qui le régit avec une logique inflexible. Ce sera là l'œuvre finale de la raison classique. Installée dans des cerveaux étroits, incapables de contenir deux idées ensemble, elle va devenir une monomanie froide ou furieuse, acharnée à l'anéantissement d'un passé qu'elle maudit et à l'accomplissement d'un millenium qu'elle poursuit au nom d'un contrat imaginaire à la fois anarchique et despotique qui déchaîne l'insurrection et la dictature. Ce fut comme une religion nouvelle, comme le Puritanisme au XVIIe siècle et le Mahométisme au VIIe. Même élan de foi, même esprit de propagande enthousiaste, même intolérance, même ambition de refondre l'homme d'après un type proconçu. Elle aura ses dogmes, ses docteurs, ses martyrs, ses inquisiteurs parlant en souverains légitimes à qui la dictature appartient, contre laquelle toute opposition devient crime et folie. » Malheur à qui lui fait obstacle! Ses adversaires seront mis hors la loi, et, si c'était possible, hors la nature. Ainsi, quand les Vendéens semblent invincibles la Convention demande aux savants de l'époque le moyen d'empoisonner l'eau des fontaines qui les abreuvent et de vicier l'air qu'ils respirent. « Mais au lieu de s'imposer au nom de Dieu, cette religion s'impose au nom de la raison humaine, » non seulement à la France, mais à l'univers entier, car la révolution, voulant avant tout anéantir le christianisme qui est universel, devait être universelle comme lui.

« Le contrat social étant fait pour une société d'hommes abstraits qui ne sont d'aucun siècle, d'aucun pays, pures entités écloses sous la baguette métaphysique, on les a formés en retranchant toutes les différences qui séparent un homme d'un autre, un Français d'un Papou, un Anglais d'un Breton du temps de César, l'on n'a gardé que la portion commune et l'on n'a obtenu qu'un résidu prodigieusement menu, un extrait infiniment écourté de la nature humaine, un être qui a le désir du bonheur et la faculté de raisonner; on a taillé sur ce patron plusieurs millions d'êtres semblables entr'eux; puis, par une

simplification aussi énorme que la première, on les a supposés tous égaux, tous indépendants, sans passé, sans parents, sans traditions, comme autant d'unités mathématiques toutes équivalentes, et l'on a imaginé que rassemblés pour la première fois, ils traiteraient ensemble pour la première fois. De la nature qu'on leur a supposée et de la position qu'on leur a faite, on a déduit leurs intérêts, leur volonté et leur contrat. C'est cette ombre vaine, cette abstraction creuse dont la révolution a proclamé les droits ; c'est pour ce fantôme philosophique que constituants et conventionnels ont fait leurs constitutions, que les jacobins ont régné; c'est à son triomphe qu'ils ont sacrifié des millions d'êtres humains.

Or, il s'agissait des Français et non d'une entité métaphysique, et c'est parce que nos constituants ne se sont occupés que de celle-ci, qu'après avoir abattu les barrières qui contenaient les hommes et leurs passions mauvaises, l'on a vu des abominations sans exemple. C'est sans exagération que M. Taine a dit : « Il n'y eut jamais rien de pareil en l'histoire. Pour la première fois on va voir des brutes devenir folles, travailler en grand et longtemps sous la conduite de sots devenus fous », et ailleurs : « Quels que soient les grands noms de liberté, égalité, fraternité, dont la révolution se décore, elle est par essence une translation de la propriété. En cela consiste son support intime, sa force permanente, son moteur premier, son sens historique. » Rien de plus juste; si les abominations ne l'ont pas fait renier, c'est qu'elle était soutenue par tous ceux qui, ayant profité de l'abolition des droits féodaux, des dîmes et de la vente à vil prix des biens nationaux, étaient affolés de la crainte que la contre-révolution ne fît restituer leurs acquisitions. Loin d'être éteinte encore, cette crainte insensée, infernalement ravivée, a fait en grande partie les élections, depuis le 5 juillet 1871.

III

C'en est assez, croyons-nous, pour montrer comment M. Taine démolit l'édifice de la révolution. C'est en s'appuyant sur la raison divine incarnée dans le Christ que de Maistre, de Bonald et autres avaient confondu cette déification de la raison humaine : ils voulaient raffermir les chrétiens que consternait son triomphe; mais s'ils avaient abattu l'idole, M. Taine l'a confondue par elle-même et l'a pulvérisée en en démontrant les colossales erreurs.

Nous ne le suivrons pas dans les diverses parties de son œuvre. Il ne donne pas l'histoire des événements, des guerres, des discussions parlementaires, ni de la politique; il ne s'occupe que de l'exposition des principes, des pensées, des moteurs déterminants, des philosophes apôtres de ces principes, des constituants, des jacobins, des habitants des villes et des campagnes; il montre les idées fausses des uns, qui ont ouvert carrière aux coupables appétits des autres, il détaille quelle fut la psychologie, même la physiologie de tous; il dissèque ces doctrines avec une pénétration analytique à laquelle rien n'échappe, et prouve, avec une clarté qu'aucun sophisme ne réfutera, que leur avortement dans les ruines et le sang provient de la folie de leurs erreurs.

Cependant son œuvre se réduit au fond à remettre en lumière cette vérité, vieille comme le monde, qu'un peuple ne vit point par ses lois, mais par ses mœurs; qu'il prospère quand elles sont bonnes, et s'anéantit quand elles sont corrompues; que, pour produire leur effet, les lois devant être exécutées, elles ne le seront que si les idées, les traditions, en un mot, les mœurs disposent la nation à s'y soumettre, non passivement, mais avec un amour actif et dévoué; qu'enfin, c'est la religion qui seule fait les mœurs; l'auteur ne fait que prouver ce mot de Cicéron : *Quid leges sine moribus prodeunt.*

M. Taine a magistralement établi que la révolution a échoué pour avoir méconnu cette vérité première; mais peut-il l'accuser, lui qui n'en condamne pas, qui en approuve même le principe fondamental? Ne voit-il pas que si elle avait reconnu cette vérité, la révolution n'avait pas de raison d'être? que c'est le parti pris d'anéantir le christianisme, base de l'ancien ordre social, qui a précipité les révolutionnaires dans leurs sanglantes abominations. Comment donc M. Taine, qui le prouve si bien, ne revient-il pas le premier à la religion qui seule a fait nos mœurs?

C'est que, chez M. Taine, il y a deux hommes : l'historien et le philosophe. Celui-ci, loin d'être chrétien, se perd dans les obscures abstractions du positivisme, et, comme ses partisans, il ne tient compte que des faits; mais il est dominé par l'amour de la vérité à laquelle il sacrifie tout dès qu'elle lui apparaît : c'est au point que souvent, en le voyant condamner avec une étonnante éloquence les effroyables conséquences des principes révolutionnaires et montrer combien était solide, malgré des abus faciles à corriger, notre ancien ordre social, et combien il produisait de fruits avantageux pour la nation, on le

croit prêt à proclamer qu'il faut le relever. Dans chaque volume on pourrait signaler une foule de pages à l'appui de ce que nous avançons. Nous ne rappellerons que celle du dernier volume, chapitre premier, deuxième livre, et le premier chapitre du quatrième livre. Alors l'historien, ami de la vérité, l'emporte exclusivement sur le philosophe.

On le bénit surtout quand il montre à nu l'œuvre de la Constituante à laquelle s'attachaient des deux mains les semi-révolutionnaires, dits libéraux, qui ne cessaient de la soutenir, affirmant qu'elle était bienfaisante, grande et juste, que les jacobins l'avaient faussée et avaient fait une révolution dans la révolution. M. Taine analyse si bien cette œuvre, fait une autopsie si profonde de ses auteurs, de leurs idées, de leurs principes si contraires aux lois divines et humaines, que le plus prévenu doit rester convaincu que la Convention n'a fait que tirer les conséquences des principes posés par la Constituante.

Le scalpel de son analyse n'est pas moins incisif pour les jacobins qui, meilleurs logiciens, ont déduit, sans scrupule et sans pitié, toutes les conséquences des principes posés par la Constituante. L'auteur montre que ces conséquences ont fatalement amené les jacobins à ne pouvoir régner quelques jours, que par la guillotine en permanence, les pillages, le déchaînement de toutes les atrocités, de tous les mauvais appétits qui produisirent une famine qu'augmentaient encore les moyens que d'ignorantes brutes prenaient pour l'arrêter.

Mais l'histoire de cette perturbation sans pareille ne pouvait être faite selon la méthode ordinairement suivie par les écrivains de tous les temps ; pour décrire des faits si extraordinaires, il fallait des procédés nouveaux. L'auteur l'a compris, et ceux qu'il employe sont merveilleusement adaptés à l'œuvre; il n'avance rien sans preuves à l'appui; l'immensité des documents cités ou indiqués est vraiment prodigieuse; puis l'exposition des événements est tantôt précédée, tantôt suivie de discussions politico-métaphysiques, économiques et morales qui s'éclairent les unes par les autres, et le tout est fondu dans un style nerveux, saisissant et coloré.

Nous devons donc accepter avec reconnaissance le secours aussi décisif qu'inattendu que l'auteur apporte à la vérité, à la France et à l'Eglise. Cependant nous devons faire nos réserves, sur lesquelles nous voudrions pouvoir appeler l'attention des hommes réfléchis et en particulier la sienne. Nous avons dit, au commencement, qu'il approuve au fond les doctrines révolutionnaires. Il nous reste à le prouver.

« Les sensations sont la substance de l'intelligence humaine; en elles sont toutes les vérités, toutes les découvertes. Il ne s'agit que de les bien extraire. L'opération ne sera fructueuse que si la cangue est abondante et si l'on possède les procédés d'extraction. Il faut, dit-il, être historien, jurisconsulte, économiste et théologien; avoir recueilli des myriades de faits, posséder en outre une vaste érudition, une finesse exercée. Mais pour peu que ces conditions ne soient qu'à demi remplies, l'opération ne donnera que de mauvais produits, comme il est arrivé aux révolutionnaires. » Les progrès prodigieux du siècle dernier dans les sciences avaient fait tenter l'épreuve qui cependant a été manquée, et les progrès infiniment supérieurs de celui-ci semblent faire espérer à l'auteur un meilleur résultat. Mais ne seront-ils pas dépassés par ceux du xxe siècle, qui le seront à leur tour au xxie et ainsi de suite, en vertu de la loi du progrès? Il faudra donc recommencer l'épreuve tous les cent ans, et nous serons condamnés à tourner dans le cercle des révolutions jusqu'à la consommation des siècles, ou plutôt jusqu'à l'épuisement de la France, si elle est assez insensée pour se livrer encore à ces expérimentations funestes.

D'ailleurs l'auteur croit-il qu'il soit au monde un homme assez instrùit, armé d'une finesse assez exercée, pour ne commettre aucune erreur. Après avoir reconnu que la moindre devait faire avorter l'œuvre, est-il prudent de la recommeucer? Si l'état des sciences critique, historique, économique, bien plus avancées aujourd'hui qu'au siècle dernier, lui fait espérer que bon nombre d'erreurs uniquement attribuées (à tort pensons-nous) à l'esprit classique seront évitées, répondra-t-il que toutes le seront? Il faudrait, pour l'affirmer, avoir la prescience et l'infaillibilité de Dieu; mais après avoir si bien démontré l'incapacité, les faiblesses d'esprit et les mauvais penchants du cœur des hommes, nous engagera-t-il à nous abandonner à eux en masse, ou à un seul qui sera reconnu plus clairvoyant ou moins vicieux? Pense-t-il, comme J.-J. Rousseau, trouver pour législateur un homme si parfait qu'il égalerait Dieu même? Or, qui le reconnaîtrait tel parmi les milliers d'aspirants assez présomptueux pour se présenter? Puis l'examinateur qui le jugerait digne de cette haute fonction ne devrait-il pas être encore plus parfait?

L'homme qui, sachant tout, a tout réformé, tout amélioré dans l'humanité, si bien que les peuples qui le suivent resplendissent autant sur la terre que les étoiles dans le ciel, cet homme n'est pas à venir, il

est venu, il y a bientôt dix-neuf siècles; c'est le Christ que nous disons avec raison Fils de Dieu, pendant que lui se disait aussi fils de l'homme. Or, c'est lui que la révolution veut expulser de ce monde et arracher des cœurs qu'il élève et purifie de plus en plus. M. Taine ne le sait-il pas? Ne voit-il pas que, faute d'avoir un Dieu à mettre à sa place (car ni celui de Mahomet, ni Brahma, ni Jupiter ne peuvent être offerts aux peuples éclairés des lumières du christianisme), la révolution n'avait plus que la raison humaine à lui substituer et qu'elle était obligée de déifier cette raison pour faire renier le Dieu vivant? Et après qu'il a fait si merveilleusement justice de cette pitoyable divinité, peut-il songer à la relever? Il fait une place à notre religion, mais il lui reste à reconnaître hautement que mieux que le sol, la race et le climat, c'est elle qui a fait le préjugé héréditaire des peuples de l'Europe. Même en Asie et en Afrique, où la perversité et la corruption avaient le plus dégradé l'humanité, elle a produit des prodiges de sainteté qui n'ont été extirpés que par le cimeterre musulman. Les autres religions sont locales et nationales, seul, le catholicisme s'adapte à tous les peuples et à tous les pays. Le mahométisme n'a pu s'étendre que par l'épée, quand notre culte s'est établi et se propage encore par la persuasion et la charité des missionnaires et par le sang de ses martyrs. Que l'auteur l'étudie à fond. Et puisse l'amour de la vérité qui le distingue, l'amener, comme M. Littré, à la vérité première.

Il nous laisse espérer que cette évolution n'est peut-être pas éloignée; car, dans son étude sur Stuart Mill, tout en adhérant aux théories bases du Positivisme, il attribue à l'être humain la faculté d'abstraire, c'est-à-dire de s'élever au-dessus de l'état sensitif pour mesurer les relatifs entr'eux et les rapporter tous finalement à l'absolu de quelque unité. « Faculté magnifique dit-il, source du langage, interprète de la nature, mère de la philosophie et des religions, la seule distinction qui sépare l'homme de la brute et les grands hommes des petits. » Qu'entend-il par cet absolu, si ce n'est Dieu, le créateur de l'homme, des animaux et de la nature? Puisse-t-il avancer jusqu'au bout dans cette voie.

Nous n'entreprendrons pas de l'y conduire, il est de ces hommes qui accomplissent tout seuls cette évolution. Qu'il nous permette seulement de lui rappeler un mot des plus justes qui vient de lui. Pour mener à bonne fin l'œuvre du XVIIIe siècle, il a dit qu'il fallait être *Théologien*, aussi bien qu'historien, jurisconsulte et économiste.

Hé bien, qu'il sonde et fouille, avec son esprit d'analyse sans pareil, le grand fait du christianisme lequel a si profondément influé sur le préjugé héréditaire dont il a merveilleusement exposé la puissance cachée au vulgaire, surtout aux révolutionnaires; qu'il considère les abîmes du péché originel, dont Pascal a dit : l'homme est plus inconcevable sans ce mystère, que ce mystère est inconcevable à l'homme. Il finira, espérons-le, par démêler que l'Homme-Dieu est venu pour en donner l'explication, et ce qui vaut mieux, le remède à toutes nos défaillances; hors de lui, lumière incréée, il n'y a que ténèbres, et l'auteur a trop bien démontré l'impuissance et l'obscurité de notre raison pour espérer qu'elle puisse jamais les percer complètement, assez du moins pour recommencer les expérimentations du siècle dernier avec l'espoir de mieux réussir.

Que l'auteur étudie à fond la condition et la position de l'homme. Jeté pour quelques jours sur le globe terrestre qui est comme un grain de sable parmi les millions d'astres dont il ne sait ni le nombre, ni les propriétés, ni la destination, c'est encore lui-même qu'il connaît le moins. Inconcevable composé de deux éléments hétérogènes, l'esprit et la matière, sa naissance, sa vie, sa mort sont pour lui des mystères. S'il sait par quel acte occasionnel il est né, il en ignore le principe premier, autant qu'il ignore comment l'oiseau naît d'un œuf, et le chêne gigantesque d'un petit gland. Il sait que la nourriture entretient sa vie, mais les effets s'accomplissent en lui sans qu'il sache comment; enfin cette vie reçue et entretenue à son insu, il en ignore le terme qu'il ne peut ni éviter ni même retarder.

Son intelligence, sa raison dont il est tellement fier qu'avec elle il prétend parfois se passer de Dieu, il ne la connaît qu'imparfaitement. Comme le fait observer Th. Jouffroy, depuis deux mille quatre cents ans que les plus grands génies l'étudient, ils n'ont pu la définir, puisqu'elle n'a qu'elle-même pour se contrôler. On l'a dit avec vérité : si l'homme sait le comment de beaucoup de choses, il ne sait le pourquoi d'aucune. C'est que Dieu, tout en laissant aux hommes la liberté de le suivre ou de le fuir, ne lâche jamais les liens qui les tiennent dans sa main et qui enferment leurs mouvements dans le cercle infranchissable qu'il leur a tracé d'avance.

L'on s'extasie quand un homme découvre un secret de sa propre nature on de l'univers; mais combien en découvre-t-on par siècle, au prix de quels labeurs, quand ce n'est pas par hasard ? Qu'importe cependant ! des centaines de générations n'ont pas moins vécu sans

les connaître; hé! qui sait combien il reste de ces secrets à découvrir? Enfin, il les connaîtrait tous, l'homme ne verrait que mieux d'abord l'omnipotence divine, puis combien il lui reste toujours attaché. Mais non! Les principes de sa vie, de toute sa destinée, de sa raison d'être, étant en Dieu, jusqu'auquel il ne pourra jamais monter par lui-même, il arrivera que, malgré tous ses efforts pour les découvrir, il sera toujours un composé de problèmes insolubles. Le fils de Dieu et de l'homme est venu ici-bas pour ouvrir la voie qui seule peut faire monter cette créature jusqu'à son créateur; toutes les autres ne la feront aboutir qu'aux abîmes prédits. Pour ne pas être taxée de la plus aveugle folie, elle doit reconnaître que, si des millions d'astres suspendus dans les airs obéissent inconsciemment aux lois de leur Créateur, lui, doit obéir de même, avec sa libre intelligence, afin de recevoir ou la récompense de sa soumission ou le châtiment de sa révolte, dans la vie qui s'ouvre sitôt que sa tombe se ferme. M. Taine sera confondu devant la puissance du Créateur; mais ne sera-t-il pas encore plus touché de son amour, non moins infini, quand il suivra ce Dieu revêtant le corps de la créature qui l'avait offensé, pour en payer la dette devant sa propre justice (on sait au prix de quels tourments!) afin de pouvoir suivre envers elle son ineffable bonté. C'est là tout le christianisme. Puisse-t-il l'étudier à ce point de vue, non pour le juger en critique souverain, mais en homme ami de la vérité qu'il est, toujours prêt à la bien accueillir dès qu'elle se manifeste à son intelligence et mieux encore à son cœur; car c'est là qu'habite le tout puissant amour, directeur de la volonté. Il s'est allumé au brasier de l'amour infini que le Christ a porté sur la terre par le sacrifice de la croix, et, mieux que le gendarme, il police, il dompte le sauvage, le brigand et le fou toujours vivants dans la caverne de notre cœur. Le Christ l'y avait presque enchaîné, et, après que la Révolution lui a rendu la pleine liberté d'exercer ses ravages, le Fils de l'homme peut seul le museler encore.

Tout s'explique, s'ordonne et se bonifie dans l'humanité avec et par le Christ, tandis qu'avec n'importe quel système, surtout avec celui des évolutions, qui d'une plante fait dériver l'animal, de celui-ci le singe et du singe l'homme, il faudrait une suite de miracles, chacun aussi grand que celui de la création universelle. La transmutation des espèces d'animaux est aussi impossible que celle des métaux; si du plomb on ne peut faire de l'or, on ne pourra d'une grenouille faire un lion et mille fois moins encore un homme.

C'est sur ce sujet, comme sur tout le christianisme, que nous appellerons les investigations de M. Taine; et, avec les catholiques, avec tous les bons Français, nous prierons le Dieu de vérité de se manifester à l'éminent écrivain qui a si bien confondu la révolution, leur commune ennemie. Si ce Dieu ne laisse pas sans récompense le verre d'eau de la charité, que n'accordera-t-il pas à celui qui a rendu un si grand service à cette vérité dont Dieu seul est le principe.

Bon DE CLAYE.

UNE NOUVELLE PAGE AU MARTYROLOGE DE 1793

D'APRÈS UN MANUSCRIT DÉCOUVERT AUX ARCHIVES DE L'ARCHEVÊCHÉ DE BORDEAUX

Liste des prêtres, réguliers et séculiers, enfermés à Blaye et au Pâté pour avoir refusé de prêter le serment schismatique (suite).

DÉPARTEMENT DU TARN

1. ACQUIER (Paschal), clerc tonsuré de Castres.
2. MAZAR (Bernard), chanoine de Castres.
3. BOLE (J.-Louis), vicaire de Dive de Castres.
4. BORTRI BOULADE (Guillaume), sous-diacre, chanoine de Lautrec.
5. BOUDES (Joseph), curé de Gardier d'Alby.
6. CAPELAR (Guillaume), bénéficier de Lautrec.
7. CARRIÉ (Barthelemy-Paul), capucin d'Alby.
8. CASSIN (Bernard), chartreux de Lavaur.
9. DEBARN (Jean-Louis), augustin d'Alby.
10. LACGÈS (Martin-Louis), clerc de Castres.
11. LOUET (François), curé du Carlat d'Alby
12. MASSOL (Antoine), frère capucin.
13. MAGE (Louis), chanoine de Lavaur.
14. PALAQUET (Auguste), chanoine de Castres.
15. PICAREL (J.-Antoine), bénéficier d'Alby.
16. POLIER (André), professeur d'Alby.
17. SABATIER (François), bénéficier de Lavaur.
18. VIALAR (Pierre), curé de Brassat, de Castres.
19. VIGNES (Mathieu), bénéficier de Lavaur.

DÉPARTEMENT DU LOT-ET-GARONNE

1. BARDET (Joseph), prébendier de Saint-Etienne d'Agen.
2. BERNADE (Martin), prêtre de Saint-Etienne d'Agen.
3. BOUCHER (Pierre), d'Agen, dominicain.
4. BOURGES (Arnaud), chanoine de Saint-Vivien.
5. BORIE (Arnaud), capucin.
6. CARRÈRE (Joseph), cordelier de Castel-Jaloux.
7. COLOMBIER (J.), de Ste-Foi, cap.

8. Delous (Henri-Joseph), chan., vicaire-général de Saintes.
9. De Miches (Louis), frère capucin.
10. De Mothe (L.), chanoine, de Castel-Jaloux.
11. Devèrone (Joseph-Marie), abbé de Saint-Ambroise de Bourges et aumônier du comte d'Artois.
12. Dufour, piq-pus.
13. Dugailles (J.), capucin.
14. Dumas (J.-B.), chanoine du Mas.
15. Duverger (Ant.), chanoine de Boussort.
16. Gaget (François), de Ste-Livrade, cordelier,
17. Grès (Jean), curé de Sainte-Foi.
18. Launet (Ant.), frère lazariste.
19. Sales (Jérôme), du port de Ste-Marie, capucin.
20. Villepreux (Timothée), vicaire du Puimiclan.

DIOCÈSE D'ANGERS

1. Barrier, curé de Saint-Sigismond.
2. Delolnay, vicaire de Bayeux.
3. Halen, chap.

DIOCÈSE DE LA ROCHELLE

1. Bascaves, curé de Saint-Vivien (déporté à Blaye, le 5 décembre 1798).

DIOCÈSE DE BOURGES

1. Aubert, capucin.
2. Delet, curé de Maron.
3. Peliagnod, arch.de la Cathédrale.

3. **Pelligneau** (Louis-François), et non Peliagnod, naquit en 1737, à Pons (Charente-Inférieure). La Révolution fit briller son attachement à la foi catholique. Ni les supplications de ses amis, ni les menaces des constitutionnels ne purent l'ébranler. La situation des fidèles privés de leurs pasteurs légitimes l'accablait de tristesse. Il résolut de vivre auprès d'eux. — Les limiers révolutionnaires découvrirent sa retraire. Il fut saisi et jeté en prison. Les juges lui appliquèrent l'article III de la fameuse loi du 26 août 1792 (1). Les gendarmes le conduisirent de brigade en brigade jusqu'au port de Bordeaux. Un navire le transporta au Pâté (5 déc. 1793) : mais l'insalubrité et l'infection des casemates ruinèrent bientôt sa santé. Il mourut en 1794, âgé de cinquante-sept ans.

(1) Voici le texte même de cette loi si souvent alléguée par les dénonciateurs et surtout par Lacombe, le sinistre président de la Commission Militaire à Bordeaux :

LOI relative aux Ecclésiastiques qui n'ont pas prêté leur serment, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté, et ont persisté dans leur rétractation.

Du 26 Août 1792, l'an 4e de la Liberté.

L'Assemblée Nationale considérant que les troubles excités dans le royaume par les ecclésiastiques non sermentés, est une des premières causes du danger

DIOCÈSE DE MONTPELLIER

1. Auger, curé de Vic.
2. Giraud, récollet.
3. Ricard, diacre.

DIOCÈSE DE BAZAS

1. Alexis, capucin gardien.
2. Arnaud, chartreux de Bayonne.
3. Athanase, capucin gardien.
4. Augier, curé de Cambert.
5. Bergeron de Méer, prêtre sulpicien
6. Dauge, desservant de St-Gervais.
7. Dubois, prêtre de Méer.
8. Lebas, prêtre, instituteur, bachelier,
9. Litterio, cordelier.
10. Maupinau, genovefain.
11. + Melhian, doyen de la Cathédrale, *obiit*.
12. Ogan, capucin.

de la patrie; que dans un moment où tous les Français ont besoin de leur union et de toutes leurs forces pour repousser les ennemis du dehors, elle doit s'occuper de tous les moyens qui peuvent assurer et garantir la paix dans l'intérieur, décrète qu'il y a urgence.

L'Assemblée Nationale, après avoir décrété l'urgence, décrète ce qui suit :

Article premier. — Tous les ecclésiastiques qui étant assujettis au serment prescrit par la loi du 26 décembre 1790 et celle du 17 avril 1791, ne l'ont pas prêté, ou qui, après l'avoir prêté, l'ont rétracté et ont persisté dans leur rétractation, seront tenus de sortir sous huit jours hors des limites du district et du département de leur résidence, et dans quinzaine, hors du royaume; ces différens délais courront du jour de la publication du présent décret.

Art. 2. — En conséquence chacun d'eux se présentera devant le directoire du district, ou la municipalité de sa résidence, pour y déclarer le pays étranger dans lequel il entend se retirer, et il lui sera délivré sur le champ un passeport qui contiendra sa déclaration, son signalement, la route qu'il doit tenir, et le délai dans lequel il doit être sorti du royaume.

Art. 3. — Passé le délai de quinze jours ci-devant prescrit, les ecclésiastiques non sermentés qui n'auroient pas obéi aux dispositions précédentes, seront déportés à la Guianne Française; les directoires de district les feront arrêter et conduire de brigades en brigades, aux ports de mer les plus voisins qui leur seront indiqués par le Conseil exécutif provisoire, et celui-ci donnera en conséquence des ordres, pour faire équiper et approvisionner les vaisseaux nécessaires au transport desdits ecclésiastiques

Art. 4. — Ceux ainsi transférés, et ceux qui sortiront volontairement, en exécution du présent décret, n'ayant ni pension, ni revenu, obtiendront chacun 3 liv. par journée de 10 lieues, jusqu'au lieu de leur embarquement, ou jusqu'aux frontières du royaume, pour subsister pendant leur route; ces frais seront supportés par le trésor public, et avancés par les caisses de district.

Art. 5. — Tout ecclésiastique qui seroit resté dans le royaume, après avoir fait sa déclaration de sortir et obtenu passe-port, ou qui rentreroit après être sorti, sera condamné à la peine de détention pendant dix ans.

Art. 6. — Tous autres ecclésiastiques non sermentés, séculiers et réguliers, prêtres, simples clercs, minorés ou frères lais, sans exception ni distinction, quoique n'étant point assujettis au serment par les loix des 26 décembre 1790 et 17 avril 1791, seront soumis à toutes les dispositions précédentes, lorsque

1. **Alexis.** — Naquit à Pau, en 1739. Chassé de son couvent pour avoir refusé le serment schismatique, il fut conduit de brigade en brigade jusqu'à Bordeaux. A peine arrivé dans notre cité, il ne tarda pas à être embarqué avec quatre-vingt-dix prêtres à la destination de Blaye. C'était le 5 décembre 1793.

Il ne demeura pas longtemps dans cette dernière ville, car les souffrances qu'il eut à endurer durant la traversée abrégèrent ses jours. Il mourut au commencement de l'année 1794.

3. **Athanase.** — Fut arrêté au mois d'avril 1793. Le citoyen Lave-

par quelques actes extérieurs, ils auront occasionné des troubles venus à la connoissance des corps administratifs, ou lorsque leur éloignement sera demandé par six citoyens domiciliés dans le même département.

ART. 7. — Les directoires de district seront tenus de notifier aux ecclésiastiques non sermentés qui se trouveront dans l'un ou l'autre des deux cas prévus par le précédent article, copie collationnée du présent décret, avec sommation d'y obéir et de s'y conformer.

ART. 8. — Sont exceptés des dispositions précédentes les infirmes dont les infirmités seront constatées par un officier de santé qui sera nommé par le conseil général de la commune du lieu de leur résidence, et dont le certificat sera visé par le même conseil général. Sont pareillement exceptés les sexagénaires dont l'âge sera aussi duement constaté.

ART. 9. — Tous les ecclésiastiques du même département qui se trouveront dans le cas des exceptions portées par le précédent article, seront réunis au chef-lieu du département dans une maison commune, dont la municipalité aura l'inspection et la police.

ART. 10. — L'Assemblée Nationale n'entend par les dispositions précédentes, soustraire aux peines établies par le code pénal, les ecclésiastiques non sermentés qui les auroient encourues ou pourroient les encourir par la suite.

ART. 11. — Les directoires de district informeront régulièrement de leurs suites et diligences, aux fins du présent décret, les directoires de département, qui veilleront à son entière exécution dans toute l'étendue de leur territoire, et seront eux-mêmes tenus d'en informer le Pouvoir exécutif provisoire.

ART. 12. — Les directoires de district seront en outre tenus d'envoyer tous les quinze jours au Ministre de l'Intérieur, par l'intermédiaire des directoires de département, des états nominatifs des ecclésiastiques de leur arrondissement qui seront sortis du royaume ou auront été déportés; et le Ministre de l'Intérieur sera tenu de communiquer de suite à l'Assemblée Nationale lesdits états.

Au nom de la Nation, le Conseil exécutif provisoire mande et ordonne à tous les Corps administratifs et Tribunaux que les présentes ils fassent consigner dans leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs départements et ressorts respectifs, et exécuter comme loi. En foi de quoi nous avons signé ces présentes, auxquelles nous avons fait apposer le sceau de l'État. A Paris, le vingt-sixième jour du mois d'août mil sept cent quatre-vingt-douze, l'an quatrième de la Liberté. *Signé*, SERVAN. *Contresigné*, DANTON. Et scellées du sceau de l'État.

nue, procureur syndic du district de Bazas, annonce ainsi cette heureuse nouvelle au Directoire de Bordeaux :

« Bazas, 29 avril 1793, 2e année de la République Française.

« CITOYENS,

« Je vais faire parvenir encore un moine réfractaire que nous avons déterré. Ainsi ferai-je de tous ceux qui seront découverts.

« Le citoyen Paganel a donné un nouveau sursis pour les prêtres âgés et infirmes; il renvoie au Département à examiner la position de chacun comme je l'avais proposé dans le principe.

« J'espère que le citoyen Paganel aura été content de l'accueil qu'il a reçu ici et à la Société Populaire. Il a passé lui-même la revue des citoyens qui partent aujourd'hui pour la Vendée. Il nous a laissés tous très contents de lui.

« Votre frère et ami,

« LAVENUE, *pr. syndic.* »

5. **Bergeron de Méer.** — Écroué au fort du Hâ le 22 avril 1793 et déporté à Blaye le 17 décembre de la même année.

Ce n'est point certes le seul persécuté dont la Compagnie de Saint-Sulpice ait à se glorifier. Notre manuscrit lui-même en révèlera un autre, M. Chanut. J'ai cherché les noms de ces vénérables ecclésiastiques dans la nomenclature placée à la fin du tome II de la *Vie de M. Emery,* par M. Faillon. Là, sont réunis les noms des Sulpiciens déportés ou guillotinés durant la période révolutionnaire. J'ai parcouru de même *Les confesseurs de la foi,* par l'abbé Carron; puis *Martyrs et Bourreaux de 1793,* par l'abbé Cordier, le tome XV des *Bollandistes,* annotés par Mgr Paul Guérin, etc., etc. Nulle part, il n'est fait mention de ces deux confesseurs de la foi. Mais, l'inutilité de mes recherches, loin de m'attrister, m'a causé, je l'avoue, une véritable satisfaction. Ce m'était une joie d'offrir à ceux qui furent nos maîtres vénérés des noms nouveaux à inscrire dans leur glorieux martyrologe. D'ailleurs, j'apportais une nouvelle preuve de ce qu'attestent les historiens à l'éternel honneur de Saint-Sulpice, que *pas un membre de cette Compagnie n'a prêté le serment schismatique.*

Il n'y a donc pas à en douter : chez eux comme chez le divin Maître, l'exemple précède toujours l'enseignement : *Cœpit Jesus facere et docere.* (Act. des Ap., ch. I, v. 1.)

6. **Dauge.** — Au commencement du mois d'avril 1793, la municipalité de Saint-Gervais prévint M. Dauge, son curé, que le Directoire la pressait vivement de lui faire connaître si le pasteur de la paroisse consentait ou non à prêter le serment prescrit par la loi. Le digne prêtre répondit : *Je n'ai pas à hésiter, ma conscience m'interdit ce serment.*

Quelques jours après (22 avril), le registre d'écrou recevait le nom de ce digne prêtre. L'exiguité de la Maison Commune et le nombre toujours croissant des ecclésiastiques qu'on y entassait obligèrent le Directoire de transférer M. Dauge au fort du Hâ. Son entrée est marquée au 12 septembre 1793. Le 17 septembre de la même année, son nom figure parmi les quatre-vingt-onze prêtres embarqués pour Blaye.

7. **Dubois.** — Cet ecclésiastique fut d'abord enfermé au couvent des Carmélites, puis au Palais Brutus, le 9 octobre 1793, et embarqué pour Blaye, le 5 décembre 1793.

9. **Henri Léonard Licterie** et non Litterio comme le porte le manuscrit, fut arrêté le 30 août 1793. Je trouve son nom parmi les prêtres embarqués le 5 décembre 1793 pour le Pâté.

Il était relégué dans ce fort depuis un mois, lorsque parut un édit d'Isabeau ordonnant de renvoyer à Bordeaux dans la maison de réclusion dite des Orphelines les prêtres sexagénaires ou infirmes. Licterie fut du nombre.

J'ai sous les yeux la pétition par laquelle il sollicite, en l'an VIII, sa liberté et celle de plusieurs de ses frères en captivité.

Voici ce document et l'accueil que lui fit le Directoire du département (1) « .....
..... »

(1) *État des prêtres de la maison de réclusion des ci-devant Orphelines qui réclament leur liberté :*

« 1° Je soussigné **Alexis Latour,** natif de Meylan, arrêté le 28 fructidor an V, (porté sur le deuxième supplément comme déporté), prêtre chanoine de l'église de Bazas, âgé de 82 ans, après avoir été averti que mes confrères les chanoines avaient été arrêtés et conduits en réclusion, me déterminai de mon propre mouvement à me rendre dans la présente ville de Bordeaux où je fus me présenter à la municipalité qui fixa ma réclusion à la tour anglaise du fort du Hâ. J'y entrais le 26 vendémiaire an II. De là, je fus traduit le 27 frimaire suivant à la citadelle de Blaye où je restais seize mois. Ramené à Bordeaux à la maison

Ce mémoire valut aux prisonniers une liberté relative. — Je donne la sentence :

Séance du 17 nivôse an VIII de la République, où assistaient les citoyens Partarrieu-Lafosse, Journu-Aubert, Moulenq, Lagreze, administrateurs; Brun, substitut du Commissaire du gouvernement, et Pagès, secrétaire en chef.

« Ladite pétition tendant à obtenir la mise en liberté des ci-dessus nommés et contenant la promesse signée d'eux d'être fidèles à la Constitution.

« L'Administration centrale du département de la Gironde,

« Considérant que les douze individus ci-dessus premiers nommés se trouvant, par leur âge, exempts de la déportation prononcée par les

des Orphelines où je fis un séjour de deux mois, après lesquels j'eus une liberté provisoire qui dura sept mois ; après ce terme, je fus sommé par la municipalité de La Réole, dans le canton de laquelle je me trouvais à cette époque, de me rendre à la réclusion de la présente ville. J'obéis, et fus reclu le 25 floréal an IV dans la présente maison des Orphelines. Je désire me retirer dans la commune de Noaillac, canton de La Réole, promettant fidélité à la Constitution.

« 2° **Étienne Cruchon**, natif de Lesparre, arrêté le 10 germinal an IV, (porté sur le supplément), prêtre curé de Saint-Trélody, canton de Lesparre, âgé de 82 ans et infirme, détenu dans la maison des Orphelines depuis six ans, pour refus du serment à la Constitution civile du clergé, désirant se retirer dans la commune de Saint-Arlaudi, canton de Lesparre, et promettant fidélité à la Constitution.

« 3° **Jacques Versail Dusaussoir,** natif de Florigny, département de la Côte-d'Or, arrêté le 9 vend. an VI, (inscrit sur aucune liste), prêtre, curé de Libourne, âgé de 65 ans, détenu le 9 vendémiaire an VI, dans la maison des Orphelines pour cause de rétractation de son serment à la Constitution civile du clergé, désirant rester dans la communede Bordeaux et promettant fidélité à la Constitution.

« 4° **Henri-Léonard Licterie,** natif de Bazas, arrêté le 27 fructidor an V, (inscrit sur aucune liste), prêtre, cordelier, âgé de 61 ans et infirme, est entré dans la maison de réclusion le 30 août 1793, pour n'avoir fait aucun serment, se propose d'aller rester à Bazas et promettant d'être fidèle à la Constitution.

« 5° **Pierre Loste,** natif de Bordeaux, arrêté le 29 fructidor an V, (il n'est inscrit sur aucune liste), prêtre, curé de Saint-Genès-de-Queil, canton de Galgon, âgé de 82 ans commencés et gravement infirme, entré aux Orphelines le 8 messidor an IV, pour cause de rétractation de son serment à la Constitution civile du clergé, désirant de se retirer audit lieu de Saint-Genès sitôt qu'il sera soulagé de ses infirmités, en attendant de demeurer dans le sein de sa famille, chez la veuve Laborde, rue Saint-James, n° 3, avec promesse de fidélité à la Constitution.

« 6° **François Dufour,** natif de Rausan, arrêté le 6 germin. an IV. (Il y a

lois de 1792 et 1793, ont toujours été en droit de demander leur mise en surveillance dans leurs communes respectives, conformément à la circulaire du ministre de la police générale du 3 brumaire an 6;

« Qu'il en est de même des deux derniers nommés, dispensés de la déportation à cause des infirmités dont ils sont atteints ; ce qui les a, dans plusieurs circonstances, fait considérer comme sujets à la réclusion seulement ;

« Considérant que si d'après la législature ancienne les individus dont il s'agit étaient fondés à réclamer contre leur détention, ils ont de nouveaux droits à faire valoir depuis que l'arrêté des consuls, ci-devant cités, les a en quelque sorte relevés des peines qu'ils avaient encourues et ne les a assujettis qu'à une simple promesse de fidélité à la Constitution, promesse qu'ils se sont empressés de faire ;

deux inscriptions du nom de Dufour, qui s'appliquent au ci-devant bénéficier de Sainte-Colombe et au ci-devant curé de Queyrac, en Bas-Médoc). Agé de 70 ans, travaillé d'une hernie depuis vingt ans, n'ayant fait aucun serment, a été emprisonné sept à huit fois à différentes, pendant huit ans, a passé devant le tribunal de Lacombe, se propose de se retirer auprès de sa sœur, dans la commune de Rauzan, avec promesse de fidélité à la Constitution.

« 7° **Guillaume Pierres,** natif de Vallayole, département du Cantal. Arrêté le 11 vendémiaire an VI (il n'est inscrit sur aucune liste), âgé de 76 ans, curé de Belle-Fond et de Caze-Vert, son annexe, canton de Targon, détenu depuis trois ans et dix mois pour cause de rétractation de son serment à la Constitution civile du clergé, désire rester quelques jours à Bordeaux en attendant un temps favorable pour faire le voyage de Caze-Vert, canton de Targon, où il se propose de se retirer avec promesse de fidélité à la Constitution.

« 8° **Pierre Destang,** natif de Leognan, arrêté le 5 vendémiaire an VI (il n'est inscrit sur aucune liste), prêtre, curé de Larroque, canton de Cadillac, âgé de 65 ans, atteint de quelques infirmités, entré aux Orphelines le 26 fructidor, l'an VI, pour cause de rétractation de son serment à la Constitution civile du clergé, désirant se retirer dans sa demeure de Larroque, avec promesse de fidélité à la Constitution.

« 9° **Pierre Berniard,** natif de Lormont, arrêté le 7 vendémiaire an VI (il n'est inscrit sur aucune liste), âgé de 67 ans, curé de Sainte-Croix-du-Mont, infirme, attaqué d'une fausse paralysie sur la langue, est entré en réclusion le 27 vendémiaire de l'an V, pour avoir rétracté le serment à la Constitution civile du clergé, se propose d'aller rester à Sainte-Croix-du-Mont, en promettant d'être fidèle à la Constitution.

« 10° **Urbain Boy,** natif de Cadillac, arrêté le 19 vendemiaire an VI, sujet à la déportation (il existe sur la liste particulière de Bordeaux un Boy, prêtre, dont le dernier domicile est à Cenon) prêtre, curé de Gironde, canton de La Réole, âgé de 58 ans, attaqué de diverses infirmités, détenu dans la maison des Orphelines depuis deux ans et quelques mois, pour cause de rétractation

« Considérant que l'annonce qui a été faite dans un journal officiel, de la mise en liberté, par ordre des consuls, des prêtres détenus à l'Isle-de-Ré, quoique condamnés à la déportation, ne laisse aucun doute à l'administration ;

« Qu'elle seconde les vues du gouvernement en rendant à la liberté et à leur famille des Français accablés sous le poids des années et des infirmités ;

« Arrête, après avoir entendu le substitut du commissaire du gouvernement :

« Article 1er. — Les dénommés au présent arrêté sont *provisoirement* mis en liberté et se retireront, conformément à leurs offres, savoir :

1. Alexis Latour, à Noaillac, canton de la Réole.
2. Étienne Cruchon, à Saint-Arlaudi, canton de Lesparre.
3. Jacques Versail Dusausoir, à Bordeaux.
4. Henri Léonard-Licterie, à Bazas.
5. Pierre Loste, à Bordeaux.

du serment à la Constitution civile du clergé, désirant se retirer d'abord à Cadillac dans sa famille, promettant fidélité à la Constitution.

« 11° **Éléazard Meslon,** natif de Bordeaux, arrêté le 27 brumaire an IV, sujet à la déportation (inscrit sur le quatrième supplément), prêtre, âgé de 50 ans, détenu dans la maison des Orphelines depuis six ans, pour cause de non prestation de serment, a obtenu pendant un an une surveillance à raison de ses infirmités, désire rester dans la commune de Bordeaux, auprès de sa famillle, promettant fidélité à la Constitution.

« 12° **François Andrieu,** natif de Monpellier, arrêté le 27 brumaire an IV, sujet à la déportation (il n'est inscrit sur aucune liste), bénédictin de Sainte-Croix-lès-Bordeaux, âgé de 60 ans, très infirme, détenu à raison de rétractation du serment à la Constitution civile du clergé depuis quatre ans, se proposant de rester à Bordeaux, avec promesse de fidélité à la Constitution.

« 13° **François Pinson,** natif de Sainte-Foy, arrêté le 13 vendémiaire an VI (il n'est inscrit sur aucune liste), âgé de 75 ans, aveugle, frère capucin, détenu depuis deux ans et trois mois, pour n'avoir prêté aucun serment, ne sachant où se retirer, faute de moyens, promet fidélité à la Constitution.

« 14° **Bernard Gaussin,** natif de Barsac, arrêté le 8 vendémiaire an VI (il n'est inscrit sur aucune liste), âgé de 65 ans, très infirme, frère capucin, également détenu depuis deux ans et trois mois, pour n'avoir prêté aucun serment, ne sachant plus où se retirer, faute de moyens, promet fidélité à la Constitution.

« *Suivent les signatures :*

« Latour, Cruchon, Versail, Licterie, etc., etc.

Au bas de la page, une main étrangère a ajouté : ***Pinson n'a pu signer à cause de son aveuglement*** (sic). » (Collection de M. A. Vivie.)

6. François Dufour, à Rauzan.
7. Guillaume Pierres, à Caze-Vert. Canton de Targon.
8. Pierre Destang, à Laroque, canton de Cadillac.
9. Pierre Berniard, à Ste-Croix-du-Mont, canton de Cadillac
10. François Andrieu, à Bordeaux.
11. Urbain Boy, à Cadillac.
12. Éleazard Meslon, à Bordeaux.

« Et, relativement à François Pinson et Bernard Gaussin qui ont déclaré ne savoir où se retirer, faute de moyens, le premier étant aveugle et le second très infirme, ils sont autorisés à se retirer à l'hospice de bienfaisance de Bordeaux;

« Art. 2. — Les individus dont il est question en l'article précédent resteront provisoirement sous la surveillance des administrations municipales des cantons dans l'étendue desquels ils sont autorisés à se retirer, et du bureau central de Bordeaux pour ceux qui fixeront leur résidence dans cette commune, et ce, jusqu'à ce que le gouvernement ait prononcé leur mise en liberté définitive ou en ait attribué le droit à l'administration centrale;

« Art. 3. — Lesdits individus resteront devant le bureau central du canton de Bordeaux qui en fera mention sur ses registres, avec leur promesse de fidélité à la Constitution. Cette promesse sera faite et signée dans les vingt-quatre heures de leur mise en liberté;

« Art. 4.— Le présent arrêté sera adressé au bureau central qui demeure chargé de faire effectuer la mise en liberté ordonnée, il le sera, en outre, aux administrations municipales des cantons de La Réole, Lesparre, Bazas, Rauzan, Targon et Cadillac, chargées ainsi que le bureau central, de la surveillance prescrite par l'article 2. Il en sera pareillement adressé une expédition au ministre de la police générale pour obtenir son approbation.

« Fait les jour, mois et an que dessus. »

(Police générale n° 38, série L, *Archives Départementales de la Gironde.*)

11. **Meilhan.** — Jean-Baptiste Meilhan naquit à Sainte-Pétronille, près La Réole. Ses talents et sa piété l'appelèrent de bonne heure parmi les chanoines de l'église de Bazas. Quand la Révolution éclata, M. Meilhan était doyen de la cathédrale. Ce fut en vain qu'on s'efforça d'obtenir de lui le serment schismatique. Il donna à tous les prêtres de ce diocèse, l'exemple de la fidélité à l'Église. Ce refus exaspéra la municipalité : elle résolut de s'en venger. Dès lors, commencèrent

contre ce digne prêtre des vexations sans nombre. Sa vie même parut en danger. Ses amis le conjurèrent de quitter le pays. Il y consentit à regret et se réfugia à Bordeaux. Une malheureuse indiscrétion trahit sa retraite. Les patriotes de Bazas s'empressèrent de la révéler à la municipalité de Bordeaux : je transcris leur lettre :

« Bazas, le 9 octobre 1793,
« L'an 2 de la République une et indivisible.

« Citoyens Collègues,

« Nous venons d'être prévenus qu'il s'est réfugié dans votre ville un ci-devant chanoine de Bazas, nommé Meilhan, prêtre insermenté, qui se travestit tantôt en marchand d'herbes, tantôt en muscadin. C'est un homme d'environ 60 ans, taille de 5 pieds et 2 pouces, portant perruque à queue, un peu voûté, des yeux gris, le nez gros, la figure pleine, qui grasseille en parlant, et passe très souvent rue Leyteire. Nous vous prions de le faire arrêter.

« Nous sommes avec fraternité...

« Les officiers municipaux de Bazas,

« Santge, Bernard, Mysat, Mausat fils. »

(Archives municipales de Bordeaux.)

Le signalement ne laissait rien à désirer. Aussi, un soir du mois de décembre, au moment où M. Meilhan passait, selon son habitude, rue Leyteire, les limiers de la police l'appréhendèrent au col et le conduisirent au fort du Hâ.

Quelques temps après, un navire de commerce le transportait à Blaye, puis au Pâté. Les privations de tout genre auxquelles étaient en butte les prisonniers, ruinèrent sa santé déjà chancelante. Les médecins inspecteurs de Blaye reconnurent la gravité de son état et ordonnèrent son transfert à l'hôpital Saint-André. Il y mourut en 1794.

12. **Ogan.** — Naquit à Sainte-Bazeille (Lot-et-Garonne). A l'époque de la Révolution, il imita le plus grand nombre de ses frères en religion. Jamais on ne put lui arracher le serment prescrit par l'Assemblée Nationale. Conduit à Bordeaux, il fut renfermé successivement aux Carmélites, au Palais Brutus; puis, le 5 décembre 1793, jeté sur

un voilier à la destination de Blaye. Les mauvais traitements dont il fut particulièrement accablé durant la traversée le réduisirent à l'extrémité. Il mourut à l'âge de trente-sept ans en touchant au port de Blaye. Ses frères de captivité obtinrent de l'ensevelir au Pâté. Il y repose.

DIOCÈSE D'ORLÉANS

1. Alix, chanoine de Saint-Agnan.
2. Brevet, curé de Lion en Beauce.
3. Chesuaux, curé de la Lue Saint-Mesmin.
4. Chau, curé de St-Pierre Cripon.
5. Cromier, curé de Saint-Privat-de-Gaudens.
6. Deletieux, chanoine de la Cathédrale.
7. Delerz, maj. archiprêtre de la Cathédrale.
8. Giraud, chanoine de Péliviers.
9. Blandisson (Hudebert), vicaire général, arch.
10. Laborde, grand chantre de Saint-Agnan.
11. Laudaix, supérieur du collège de Meung.
12. Laurau, curé de Urigné.
13. Lefèvre, grand carme.
14. Loiseau, chan., arch. de la Cathédrale.
15. † Loiseau, chanoine de la Cathédrale, *obiit.*
16. † Martin, chanoine, curé de Saint-Pierre, *obiit.*
17. Maxion, prieur des grands carmes.
18. † Paris, chan. de Saint-Agnan, *obiit.*
19. Riviel, capucin.
20. Chevestre, curé de Saint-Privat-la-Colombe.
21. Sinson, chanoine de Meang.
22. Sinson, chanoine et chantre de Meang.
23. Valevent, chapelain.

DIOCÈSE DE PÉRIGUEUX

1. Moulin-Neuf (Amilien), archipr. de Pairat.
2. Dauriac, chanoine de Saint-Astier.
3. Fauville, curé de Vetry.
4. Gastodias, missionnaire.
5. † Dauriac, curé de Fein, *obiit.*

(A suivre).

Henri Lelièvre,

Vicaire à Sainte-Croix.

A TRAVERS LES LIVRES

Je suis bien en retard avec nos lecteurs et aussi avec quelques livres intéressants à divers titres que j'aurais voulu leur signaler plus tôt. De ce retard résultera sans doute un certain pêle-mêle dans cette revue rapide. Il faudrait une imagination beaucoup plus fertile que celle dont le ciel m'a gratifié pour ménager les transitions. Je prends donc le parti beaucoup plus simple d'y renoncer. Le seul lien qui puisse rattacher les ouvrages dont je vais parler est leur qualité de livres d'histoire, qualité qu'on ne saurait refuser même au roman par lequel je terminerai.

1. Voici tout d'abord, *rara avis!* un livre Bordelais. La vie d'un des plus illustres prélats de notre métropole (1) y est racontée avec science et émotion par un maître vénéré entre tous, dont les prêtres de ma génération ont eu, les derniers, le bonheur d'entendre les leçons. M. le chanoine de Laborie s'est fait le chevalier de Pey Berland et c'est véritablement *con amore* qu'il a tenté de nous rendre la physionomie vraie et la biographie sommaire du saint évêque dont il voudrait voir reprendre le procès de canonisation. Réussira-t-il dans cette entreprise ardue à laquelle il travaille depuis plusieurs années? C'est ce que l'avenir nous apprendra. Mais ce que je puis dire dès aujourd'hui, c'est qu'il a réussi à faire revivre parmi nous la mémoire vénérable et trop oubliée de son héros.

M. de Laborie n'a fait dans son livre aucune part à la fantaisie et à l'imagination. C'est aux fragments de l'enquête officielle faite après la mort de Pey Berland qu'il a demandé le détail de ses vertus et de ses œuvres. Cette enquête avait déjà été publiée dans les *Archives historiques de la Gironde,* mais M. de Laborie nous en donne avec le

(1) *Biographie de Pierre III ou Pey Berland, le LIIe archevêque de Bordeaux* (1430-1456) et publication de documents tels que Bulles, Brefs, questionnaires, enquête, supplique et testament pour servir au rétablissement de son culte et à la reprise de sa canonisation par le chanoine J.-H.-Gaston de Laborie. Bordeaux, Imp. Favraud, 1885, in-8° de XII-204 p. fig.

texte original, la traduction française. De plus, l'inédit ne manque pas dans son volume : plusieurs documents empruntés aux archives du Vatican et le très curieux testament de Pey Berland, providentiellement retrouvé, sont ici publiés pour la première fois. Quelques figures, entr'autres un excellent dessin d'un artiste qui marche dignement sur les traces paternelles, M. Léon Drouyn, dessin fort bien reproduit par le procédé Gillot, donnent un attrait de plus à ce livre intéressant où l'on retrouve, avec le professeur d'histoire très au courant des événements qu'il raconte, le prêtre pieux, digne appréciateur et panégyriste des vertus et des œuvres saintes de son héros.

Je doute que les détracteurs passionnés de l'ancienne France, que les gens pour qui l'ignorance honteuse de nos pères est un fait acquis lisent le volume de M. de Laborie. Ils y pourraient cependant apprendre diverses choses capables de déranger quelque peu leurs théories. Même au xve siècle, un paysan du Médoc pouvait apprendre à lire, et qui plus est, trouvait assez aisément le moyen de s'assurer le bénéfice d'une haute culture intellectuelle. Il pouvait arriver au sommet des honneurs et jouer un rôle politique important. Et puis l'Église n'était pas si hostile à la science qu'on veut bien le dire : c'est à un archevêque, lequel certainement était un clérical, que Bordeaux dut son université et un collège de boursiers richement doté et muni d'une bibliothèque. On pourrait même, je crois, soupçonner véhémentement Pey Berland d'avoir été bibliophile, si l'on considère les précautions qu'il a prises pour la conservation des livres dont il enrichissait sa chère maison de Saint-Raphaël, précautions vaines, hélas ! et qui n'ont pas sauvé un seul des manuscrits précieux dont il est question dans son testament.

2. Malgré quelques lacunes et quelques défauts, le *Précis des institutions politiques et sociales de l'Ancienne France*, de M. A. Gasquet (1), est vraiment un bon livre. J'avoue, quant à moi, qu'après l'avoir lu un peu rapidement et avec une véritable curiosité, je me suis proposé de le relire à loisir et même de l'étudier, très certain d'y apprendre beaucoup et d'y trouver de quoi fixer sur bon nombre de problèmes historiques importants, mes idées quelque peu flottantes.

En deux mots voici le but et le plan de l'ouvrage. M. Gasquet s'est proposé non pas de tracer le tableau des institutions de la France à

(1) Paris, Hachette, 1885, 2 vol., in-12 de XI-378 et 351 p.

telle ou telle époque, mais de « présenter d'ensemble, l'histoire de ces institutions sous nos trois dynasties et d'en montrer par là l'unité; il a voulu prendre chacune d'elles à son origine au moment où la Gaule romaine devient la Gaule franque, en suivre le développement et l'évolution à travers les âges, en montrer les transformations de plus en plus complexes jusqu'à la chute du gouvernement monarchique ». Il a donc fait appel aux travaux antérieurs des historiens qui ont étudié l'une après l'autre toutes nos institutions, depuis les premiers chroniqueurs jusqu'aux maîtres de notre temps, en mettant spécialement à contribution les grands érudits du XVIe siècle « dont la science est si pénétrante et si sûre »; et au prix d'une immense lecture, grâce à de précieuses qualités d'exposition et de style, il nous donne en une série bien enchaînée de chapitres clairement divisés, les théories les plus autorisées et nombre de faits certains et de chiffres précis, touchant chacune des institutions fondamentales, touchant chacune des classes de la vieille société française. La première partie traite successivement du pouvoir royal sous les trois races; de l'administration centrale, conseils, grands officiers, ministres; de l'administration provinciale, ducs, comtes, prévôts, baillis, sénéchaux, gouverneurs, intendants; des États Généraux; des assemblées provinciales; de la justice et des finances. La deuxième partie est consacrée à l'étude de la condition des classes : clergé, noblesse, bourgeoisie, corporations ouvrières, paysans.

J'ai déjà dit que l'ouvrage de M. Gasquet était bien divisé et clairement écrit. L'esprit en est généralement bon; nulle part on n'y trouve de traces de préoccupations étroites et de parti pris; la sympathie de l'auteur pour tout ce qu'il y eut d'utile et de respectable dans nos vieilles institutions est évidente, on voit qu'il est un de ces Français qui, sans nier les progrès accomplis, savent reconnaître que l'histoire de notre pays ne date pas de 1789. Il sait, pour juger les institutions, faire la part des temps où elles furent appliquées. Il rend justice à la royauté et à l'Église.

Est-ce à dire que son livre soit sans défaut? Non certes, et M. Gasquet est pleinement convaincu lui-même que son œuvre est susceptible de beaucoup d'améliorations. On y peut signaler d'étranges lacunes. Après les chapitres sur l'administration, la justice et les finances, il eût été très naturel de parler d'autres services non moins importants, l'armée par exemple et l'instruction publique dont il n'est pas dit un mot; en revanche, il y a ça et là quelques répétitions, on

pourrait relever quelques erreurs de détail, quelques théories discutables. Quand il traite des affaires ecclésiastiques, des rapports de l'Église et de l'État, M. Gasquet subit, sans trop s'en douter, l'influence des auteurs jansénistes, parlementaires et gallicans qu'il a presque exclusivement consultés; il est évidemment de bonne foi et toujours respectueux à l'endroit de l'Église, mais sur certains points délicats, notamment sur le Concile de Trente et la constitution *Unigenitus*, son incompétence est manifeste. Enfin, la bibliographie étendue qu'il a eu la bonne idée de joindre à son travail, aurait eu beaucoup plus d'utilité s'il avait eu soin d'indiquer, pour chaque ouvrage, le format, le nombre de volumes et le millésime, et, pour les livres récents, le nom des éditeurs.

En somme, il y aurait peu de chose à faire pour rendre son travail complet et irréprochable, et, je le répète, tel qu'il est, il rendra de véritables services aux hommes d'étude.

3. C'est une noble et belle figure que celle du marquis de Clermont-Tonnerre que l'éminent historien de Louvois, M. C. Rousset, vient de retracer d'après les papiers inédits laissés par cet ancien ministre de la Restauration (1). Appartenant à une des plus illustres familles de la vieille France, Aimé-Marie-Gaspard de Clermont-Tonnerre entrait, en 1804, à l'école polytechnique, en sortait bientôt officier d'artillerie et après avoir servi dans la grande armée, puis à Naples et en Espagne en qualité d'aide de camp du roi Joseph, il était parvenu, en 1811, au grade de colonel. Successivement maréchal de camp, ministre de la marine et de la guerre, pair de France, il donna partout l'exemple des vertus militaires et des vertus chrétiennes et il fit preuve, en toutes circonstances, d'éminentes qualités intellectuelles et morales. Mêlé à la plupart des grands événements des trente premières années de ce siècle, il avait été à même de bien voir et de bien juger, et le récit, assez sommaire d'ailleurs, que M. Rousset a tiré de ses mémoires inédits, apporte à l'histoire du premier Empire et de la Restauration une contribution utile.

Je n'étonnerai personne en disant que le nouveau livre de M. Rousset est fort bien composé et parfait au point de vue du style. L'excellent historien écrit avec une extrême simplicité, mais aussi avec un goût exquis; les anecdotes spirituelles et piquantes lestement racon-

(1) *Un ministre de la Restauration, le marquis de Clermont-Tonnerre*, par CAMILLE ROUSSET. Paris, Plon, 1885, in-8 de II-443 p.

tées abondent dans ces pages charmantes qui se lisent d'un trait, sans que l'intérêt languisse un seul instant.

Les derniers chapitres consacrés à la vie du marquis de Clermont-Tonnerre dans la noble retraite à laquelle la fidélité le condamna depuis 1830, sont pleins d'attrait aussi. Après l'homme politique et le chef militaire, ils nous montrent l'homme privé, l'époux modèle, le père de famille tout entier à l'éducation de ses enfants, le chrétien ferme dans ses convictions et fidèle à ses pratiques.

Si l'on en juge par le beau type si bien mis en lumière par M. Rousset, les ministres du temps passé n'ont guère à craindre la comparaison avec leurs successeurs immédiats ou médiats. Mais je m'aperçois que je m'aventure sur un terrain réservé et je tourne court.

4. Le livre de M. A. Leroy-Beaulieu sur *Les Catholiques libéraux, l'Église et le libéralisme de 1830 à nos jours* (1) est l'œuvre d'un esprit élevé, modéré et sincère; ses théories et son exposé de l'histoire du parti catholique depuis cinquante ans valent qu'on les étudie et qu'on les discute.

Je crains fort que M. Leroy-Beaulieu ne soit pas un croyant catholique dans toute la force du terme, mais il respecte profondément nos dogmes et nos traditions et bien des pages de son livre sont consacrées à défendre la doctrine de l'Église et l'Église elle-même contre d'injustes attaques et à faire justice de préventions malheureusement trop répandues. Nous avons affaire ici, rare fortune, à un vrai libéral, respectueux des droits de tous, y compris ceux de l'Église et persuadé que la religion chrétienne (le catholicisme en particulier) est un facteur nécessaire de notre état social. Avec Tocqueville, il pense que la démocratie, dont l'avènement et les progrès envahissants sont incontestables, a besoin plus que tout autre régime de ce contrepoids divin, sans lequel la tyrannie du nombre serait plus redoutable et plus féroce que celle des monarques qu'on a qualifiés de despotes. Il démontre fort bien l'inanité de ce sophisme mis à la mode depuis quelques temps « que le protestantisme est infiniment plus favorable que le catholicisme aux institutions libres », et il le démontre à la fois par le raisonnement et par l'histoire. Ce que le catholicisme combat, c'est la Révolution et non les institutions libres, et il a le droit et le

(1) Paris, Plon, 1885, in-12 de XX 2 8 pages.

devoir de combattre la Révolution sans être contraint d'envelopper les institutions libres dans la même réprobation. Il convient de signaler aussi l'appréciation formulée par M. Leroy-Beaulieu au sujet du problème de la séparation de l'Église et de l'État, imprudemment posé par l'*Avenir*. « Ce que La Mennais et Lacordaire oubliaient, ce qu'ils eussent pu apprendre en traversant le Pas-de-Calais ou l'Océan, c'est que, pour être vraiment libéral et équitable, pour porter des fruits de liberté, le divorce de l'Église et de l'État doit s'accomplir à une époque de calme, dans des pays accoutumés au respect de toutes les libertés, avec une législation sincèrement tutélaire du droit d'association, respectueuse des fondations et de toutes les formes de la propriété, chose que possèdent les pays anglo-saxons, mais qui nous fera longtemps encore défaut. En dehors de là, ce qu'apporterait la séparation à l'Église, c'est la tyrannie et non la liberté. » Le lecteur me dispensera d'insister sur la portée actuelle de ces observations.

C'est avec une parfaite loyauté que M. Leroy-Beaulieu fait leur procès aux pseudo-libéraux qui ont toujours combattu l'Église et travaillé de leur mieux à détruire son influence en attendant qu'ils parviennent à la supprimer elle-même.

Je parlerai très brièvement du récit très clair et suffisamment détaillé fait par notre auteur des origines, des progrès, des combats, de l'intime union jusqu'en 1849, des divisions à jamais regrettables du parti catholique. Je dois observer qu'il est de cœur avec Montalembert, Lacordaire, Dupanloup et, par une conséquence nécessaire, qu'il est antipathique à leurs anciens alliés, sans pourtant, ce me semble, s'écarter considérablement des limites de l'impartialité. En voilà assez sur un sujet particulièrement délicat. Aussi bien n'est-ce pas le moment de raviver des disputes douloureuses au cœur du grand Pontife qui gouverne aujourd'hui l'Église avec une si admirable sagesse. J'en ai dit assez du reste, pour faire entendre le genre d'intérêt que présente le livre de M. Leroy-Beaulieu, et l'accueil qu'il mérite de la part des catholiques préoccupés des graves problèmes qui s'agitent en notre temps au sujet des rapports de l'Église et de l'État.

5. Si malheureusement de nombreuses questions ont divisé les catholiques de notre temps, il en est une qui les a constamment réunis dans une action commune, c'est la question italienne sur laquelle revient M. Bouillier dans un volume où il a mis en œuvre des

documents nouveaux (1). Il n'est pas nécessaire d'être catholique, il suffit d'être français et quelque peu préoccupé des intérêts du pays pour déplorer l'aveuglement de nos gouvernants qui ont si fort contribué à former à notre porte un état compact de vingt-cinq millions d'hommes. C'est pourtant ce qu'a commencé le second empire et ce qu'a achevé le gouvernement de la défense nationale.

M. Bouillier nous découvre les dessous de cette triste histoire en étudiant les relations secrètes entre Victor-Emmanuel et Mazzini. On y peut voir ce que valaient les serments et les protestations du Roi si improprement qualifié de *galant-homme* qui, tout en se réservant la direction du mouvement dit national et en désavouant avec éclat les révolutionnaires, entendait bien les exciter sous main et s'assurer leurs concours. Sa correspondance secrète avec Mazzini est des plus curieuses et des plus instructives. Assurément pour qui consent à faire abstraction des devoirs imposés par la conscience, des lois de l'honneur et de la probité politique pour considérer uniquement les résultats dus à la persévérance, à l'astuce, au courage personnel, il y a lieu d'admirer Victor-Emmanuel en qui M. Bouillier montre fort bien le véritable agent, l'agent essentiel de l'unité italienne. Bien que l'auteur formule des réserves que j'aurais voulu plus nettement accentuées, il admire fort, et trop à mon avis, le premier roi d'Italie qui sut mettre à profit, sans le moindre scrupule, tous les événements et tous les concours pour réaliser la pensée unique de son règne.

Il y a beaucoup à apprendre dans ce livre sur des événements qui ont retenti si douloureusement dans le cœur des Français vraiment patriotes et dans la conscience des catholiques de tous les pays; beaucoup à apprendre aussi sur le fameux agitateur dont M. Bouillier expose nettement la vie et les doctrines, grâce à une étude attentive de ses actes et de ses écrits.

La conclusion de l'ouvrage est remarquable et rigoureusement déduite. En Italie, la république et les conspirateurs ont été impuissants à fonder l'unité et à assurer la grandeur du pays, c'est au gouvernement régulier, c'est au roi qu'est dû l'accomplissement de l'œuvre. Il en a été de même toujours et partout; pour faire une patrie ou la refaire, il faut autre chose que des gouvernements d'aventure.

(1) *Un Roi et un conspirateur, Victor-Emmanuel et Mazzini, leurs négociations secrètes et leur politique*, suivi de *M. de Bismarck et Mazzini d'après des documents nouveaux*, par Auguste Bouillier. Paris, Plon, 1885, in-12 de IV-288 p.

Très curieux aussi et très instructif est l'exposé, d'après les documents authentiques récemment mis au jour, des relations secrètes du comte de Bismarck et de Mazzini, qui termine le volume. Dès 1868, deux ans après la cession de la Vénétie due aux bons offices de la France, le chancelier de fer déduisait avec son implacable logique les raisons qui font de l'Italie unifiée l'alliée nécessaire de l'Allemagne et l'ennemie naturelle de la France. Nous avons appris à nos dépens qu'il n'a pas eu de peine à convertir les Italiens à cette doctrine.

6. Je termine par un roman (1). Un roman annoncé aux lecteurs de la *Revue Catholique* et annoncé avec sympathie ! Oui, parce que ce roman est en même temps un livre d'histoire dont tous les traits sont rigoureusement exacts et qui, donne avec une extraordinaire intensité et un relief admirable la vision de la capitale de la France au moment où la Terreur battait son plein. La trame de l'affabulation est des plus simples : un jeune et riche bourgeois parisien, converti aux idées jacobines est à la veille de célébrer son mariage, *civil* naturellement, avec la fille d'un autre jacobin, idiot à moitié, celui-là, grâce à son fanatisme révolutionnaire et à son fanatisme franc-maçon. La fille, élevée dans les principes les plus purs de la révolution et de la *nature*, promet beaucoup et finit par tenir ce qu'elle promettait. Tandis que le naïf Alcibiade est promené, grâce aux appels sans réplique des puissants du jour dont il est le familier, du cabinet de l'un à l'antichambre de l'autre, sa fiancée, ennuyée d'attendre un jour entier sa comparution devant l'officier public, prend un autre époux, que du reste elle se propose de délaisser bientôt, en faisant son profit de la loi commode du divorce. Alcibiade, au surplus, n'aura pas longtemps le regret de l'avoir perdue puisque sous un prétexte quelconque, il est conduit à la conciergerie et de là peut-être à l'échafaud. L'histoire n'est pas compliquée, on le voit. Mais ce qui lui donne un prix inestimable, c'est la façon dont elle est racontée, ce sont ces tableaux d'intérieur, ces aspects de la rue, ces profils si nettement tracés des hommes du jour, ces pastiches si réussis du langage du temps, cette évocation merveilleuse du Paris de thermidor an II. Il est difficile d'imaginer ce que suppose de science de l'histoire et de la vie révolutionnaire ce mince volume. Mais quand j'aurai dit qu'il

(1) *Les noces d'un Jacobin, journal d'Alcibiade Ceyrat*, par Ch. d'Héricault, Paris, Perrin, 1885. 1 vol. in-12 de XV-263 p.

est de M. d'Héricault, le lecteur quelque peu familier avec les questions relatives à la révolution saura à quoi s'en tenir.

Un mot encore. Le livre de M. d'Héricault n'est pas destiné aux jeunes filles. Il peint la *bonne* société jacobine, mais ce dernier qualificatif annule l'autre, et cette société là n'est pas de celle que tout le monde peut fréquenter, quelques précautions que prenne l'historien (et il s'agit ici d'histoire autant et plus que de roman) pour adoucir les couleurs et les contours.

Les *Noces d'un Jacobin* ont paru d'abord dans la *Revue de la Révolution*, un recueil de la plus haute importance pour l'histoire, que je recommande de tout cœur aux lecteurs de la *Revue Catholique de Bordeaux*. Le sixième volume est en cours de publication, et il serait déjà fort difficile de compter les légendes que M. d'Héricault et ses collaborateurs ont percées à jour, les précieux documents inédits qu'ils ont publiés, les rarissimes estampes du temps qu'ils ont reproduites en *fac-simile*.

Granville, 11 septembre 1885.

ERNEST ALLAIN.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

PREMIERS PRÉSIDENTS AU PARLEMENT DE BORDEAUX

(Suite)

XXII

ANDRÉ-FRANÇOIS-BENOIT LE BERTHON

1735-1766

La succession de M. de La Caze devait être et fut en effet disputée par de nombreux compétiteurs. Rien que dans le parlement de Bordeaux, six magistrats se mirent sur les rangs : c'étaient MM. Le Berthon, d'Augeard, de Gascq et d'Albessard (1), présidents à mortier, le marquis de La Tresne, avocat général, et de Marans, simple conseiller (2). Chacun d'eux avait de puissants protecteurs : M. Le Berthon était appuyé par l'Archevêque de Bordeaux, le duc de Duras et le maréchal de Belle-Isle; M. d'Augeard, par le prince Rohan et le marquis de Beringhen; M. d'Albessard, par la princesse de Conti, le duc et la duchesse d'Aiguillon. Indépendamment de ces six rivaux, trois

(1) Jean-Baptiste d'Albessard, mort en août 1747. (Voy. au chap. des *Avocats généraux*.)

Le 25 juillet 1726, M. d'Albessard avait obtenu des provisions de président à mortier au parlement de Bordeaux en remplacement de l'illustre Montesquieu. Il semble n'avoir été qu'*usufruitier* (ou pour mieux dire *fermier*) de cette charge que l'auteur de l'*Esprit des Lois* vendit plus tard (le 4 août 1748) *cent trente mille livres* à André-Francois Le Berthon, depuis premier président. Quittance finale de cette somme fut consentie le 22 juillet 1754. (*Arch. départ.*, minutes de Me Treyssac, notaire, 1754, fo 840.)

(2) Jean-Francois de Marans, conseiller depuis le 12 décembre 1714. Il devait, le 13 décembre 1748, épouser la veuve du président de La Lanne, Marie-Anne Le Comte de la Tresne, fille de l'ancien premier président Le Comte.

étrangers, c'est-à-dire trois personnages sans attaches directes dans la province, ambitionnaient ces fonctions : MM. de Montholon (1), Goujon de Gasville (2) et l'intendant de Limoges (3).

Les lettres suivantes, signées d'un des principaux intéressés, mettront le lecteur au courant des péripéties de cette lutte (4).

LE PRÉSIDENT LE BERTHON

AU COMTE DE SÉGUR, SOUS-MAIRE DE BORDEAUX, A PARIS (5).

Bordeaux, le 20 may 1735.

Mme de Sabourin (6) que je vis hyer, Monsieur, est inquiètte de n'avoir pas eu de vos nouvelles ce dernier courrier. Je lui portois celle que m'avoit escrit M. d'Hautefort du 13, en sortant de chez M. le chan-

(1) Mathieu de Montholon, conseiller au grand conseil (1707), premier président de la cour de Navarre (21 avril 1724), conseiller d'honneur au grand conseil (18 novembre 1725) et premier président au parlement de Metz depuis le 7 mars 1729.

(2) Jean-Prosper Goujon, chevalier, seigneur de Gasville, Ris, Coutte, Iville, Thorigny, baron de Chateauneuf, conseiller et avocat général aux requêtes de l'hôtel (1706), maitre des requêtes (1708), intendant à Rouen (1715), mort le 24 septembre 1756.

(3) Urbain Aubert, marquis de Tourny, baron de Naly, etc..., maitre des requêtes de l'hôtel du roi et intendant de Limoges depuis 1730. Il devait, en 1743, venir à Bordeaux en cette même qualité.

(4) *Arch. départ.*, cartons E. familles. — Cette curieuse correspondance, de laquelle nous ne détachons que quelques lettres, a été retrouvée par M. Roborel de Climens, archiviste. Communiquée d'abord à M. Brives-Cazes, l'érudit conseiller n'en a donné que quelques extraits dans un de ses derniers travaux : *Usages des étudiants dans l'université de Bordeaux*, Bordeaux, 1879, in-8°.

(5) Messire-Joseph de Ségur, comte de Cabanac, baron d'Arsac et de Belfort, seigneur en partie de Parampuyre, lieutenant de maire de la ville de Bordeaux par provisions du 8 juillet 1721 (*Ibid.*, B. 80 *bis*, f° 116). — Il eut pour successeur dans cette charge son fils cadet, Joseph de Ségur, lieutenant général des armées et capitaine lieutenant des gendarmes du roi.

Le comte de Ségur-Cabanac était fils d'Henry de Ségur, chevalier, vicomte de Cabanac, allié le 26 octobre 1679 à Marie de Gillet de La Caze, sœur ainée du premier président dont M. Le Berthon recherchait si ardemment la succession.

(6) Jeanne d'Essenault, alliée, le 20 mars 1715, à Jean-Baptiste-Gaston de Sabourin, conseiller au parlement de Bordeaux, mort en décembre 1725. Leur fille unique, Jeanne Léonarde de Sabourin était mariée depuis deux ans à Henry de Ségur-Cabanac, fils ainé du lieutenant de maire : nous aurons occasion de reparler de lui. — Veuve à vingt ans, sans enfant, Jeanne Léonarde épousa en seconde noces, le 25 octobre 1740, haut et puissant seigneur Messire Louis de Biran d'Armagnac, comte de Gohas, vicomte de Gimoës et autres places, colonel du régiment de Bourbonnais et brigadier des armées.

celier (1), lequel luy dit que personne dans le parlement ne pouvoit me faire ombrage que M. de La Tresne (2), attendu ses grandes qualités et les services de ses pères. Il convint cependant de son indécision naturelle et qu'il n'a nulle stabilité dans ses sentimens; il convint aussi de force choses très à mon avantage, et enfin il me marque que suivant ce qui luy a paru il comptoit que je l'emporterois; qu'il iroit le lendemain 14 à Versailles, ou il verroit M. le Cardinal (3), et que le 15 il se rendroit à Rambouillet pour y demeurer jusqu'à la fin des voyages du roy. M. de Courson (4) mande à Ferrachat (5) qu'enfin on va nommer un Pr. Pr. et qu'il ne scait sur qui tombera le choix. Mme de Sabourin ne peut croire que, persuadé comme on l'est de l'incertitude qui est dans l'esprit de M. de La Tresne, on luy donne la préférence. Si les services de ses pères méritent tant d'attention, ceux qu'ont rendu les miens n'en mériteront-ils pas aussi ? Son ayeul, à la vérité, a été Pr. Pr. (6) et sa grand-mère était fille de M. de Pontac, aussi Pr. Pr.. J'adjoute que sa famille est dans le parlement 20 ou 25 ans avant la mienne (7); mais celle cy étoit anciennement noble lorsqu'elle se mit dans la robe et a toujours eu des militaires. Les frères de l'avocat général sont les premiers de sa race qui ayent servi dans les troupes : il est constant qu'il a du génie, beaucoup de capacité et de droiture : mais j'ay peur, qu'à l'exemple des La Tresne, il ayt dans l'esprit des petitesses qui luy feront tort s'il est en place à représenter. Je le présume, sur le choix qu'il a fait pour amis de confiance de quelques avocats d'une platitude extrême et dont il fait ses délices. Je serois, par rapport à vous, Monsieur, très fâché qu'il fût élu, parce que rien ne convient moins à notre idée et que peut estre

(1) Henri François d'Aguesseau, chancelier de France, 1717-1750.

(2) Jean-Baptiste Le Comte, chevalier, marquis de La Tresne; il sera plus amplement question de lui au chap. des *Avocats généraux*.

(3) André-Hercule de Fleuri, ancien évêque de Fréjus, précepteur du roi Louis XV, grand-aumônier de la reine, cardinal, ministre d'état, proviseur de Sorbonne, l'un des quarante de l'Académie française, mort à Ivry, près Paris, le 29 janvier 1743, dans sa quatre-vingt-dixième année.

(4) Guillaume-Urbain de Lamoignon, comte de Launay-Courson, ancien intendant de Bordeaux (1709-1720) et alors conseiller d'état.

(5) Sans doute Francois-Henri Becheau de Ferrachat, conseiller honoraire au parlement de Bordeaux, (*Arch. départ.*, B. 80 *bis*, f° 30), mort en février 1738.

(6) Jean-Baptiste Le Comte de la Tresne, 1695-1703.

(7) M. Le Berthon n'avançait rien d'inexact: Guillaume Le Comte avait été pourvu d'un office de conseiller au parlement de Bordeaux en 1526 et Jean Le Berthon en 1544.

elle réussiroit si quelqu'un de mes confrères estoit nommé. Ayès la bonté, si c'est moy, de vous souvenir de me mander comment je dois parler, afin que nos discours soient conformes.

Je vous honore, Monsieur, et vous respecte très parfaitement.

* (1)

Bordeaux, le 1er juillet 1735.

Ce qui persuade icy, Monsieur, qu'on est totalement déterminé pour un *étranger*, est qu'il y a plusieurs lettres portant que M. le chancelier ayant rendu compte des prétendans à M. le Cardinal, celuy-cy luy dit qu'il souhaittoit à cette place un *étranger*, et le chancelier ayant répondu qu'il n'en avoit point trouvé, on luy répliqua que *cependant on le vouloit ainsy et qu'il falloit chercher*. Les nouvelles qui ont parlé d'une imposition de 50,000 écus (2) ne sont pas si précises; il est vray que quelques personnes ont mandé qu'on cherche des expédiens pour l'extinction du brevet. On escrit à la duchesse (3) qu'on va encore faire une tentative pour trouver ce qu'on appelle à Paris *un François*, c'est l'expression, et moyennant cela il n'y auroit point de jalousie parmy ceux du pays. Au surplus, Monsieur, on m'a assuré que c'est la volonté de M. le Cardinal pour un *étranger*. On l'a dit à M. Daugeard (4); on prétend, qu'ayant vu clairement qu'il travailloit inutile-

(1) Ces lettres ne sont point signées; elles portent une simple marque de convention.

(2) Ces 50.000 écus représentaient le montant du brevet de retenue accordé par le roi à la famille du feu premier président.

(3) Anne-Charlotte de Crussol-Florensac, femme d'Armand Louis de Vignerot, comte d'Agenois et duc d'Aiguillon.

(4) Henry d'Augeard, conseiller du roi en ses conseils et président à mortier au parlement de Bordeaux. Il devait mourir le 1er janvier 1739. Sa femme, Catherine de Belrieu, héritière de la famille de ce nom, lui avait porté en mariage les baronnies de Virazel et de Beaumont, ainsi que les seigneuries de Saint-Laurent, Trignac, Mouledie, Saint-Lizier et Tartuguières.

Originaire du Poitou, la maison d'Augeard était, à la fin du XVIe siècle, divisée en trois branches. Au rameau fixé à Saint-Jean-d'Angely appartenait Jacques d'Augeard, ayeul du président à mortier. *Homme d'esprit et de cœur*, disait de lui le duc d'Epernon au cardinal de Mazarin (*Arch. hist.*, t. III, p. 424), Jacques d'Augeard avait été, durant la minorité du roi Louis XIV, activement mêlé aux événements de la province. D'abord conseiller au parlement de Bordeaux, il fut nommé, le 17 juillet 1654 président de la chambre de l'Édit de Guyenne, séante alors à Montauban. Son fils, Charles d'Augeard, lui succéda en 1674 dans ces délicates fonctions.

ment pour luy, il a employé tous ses amis pour M. de Gascq (1), et comprenant que cette ressource ne réussiroit pas, il a si bien brouillé les cartes qu'on a indisposé le Cardinal contre les *nationaux*. Je ne scaurois si mal penser de son esprit contre moy, car s'il avoit agi de la sorte, il est évident que j'en ay esté l'objet. On nous a promis une réponse certaine dans la semaine; je souhaitte qu'on nous la donne telle que vous scachiez à quoy vous en tenir. Mais après tant de remises je crains qu'on en face encore quelque autre. Je vous remercie des bois de fauteuil que vous avés eu la bonté de m'envoyer. Je vous honore, Monsieur, etc.....

*

Bordeaux, le 12 juillet 1735.

L'on assure, Monsieur, qu'il y aura une décision entre cy et le 26. M. Boucher (2) m'a dit aujourd'huy qu'il a raison pour croire qu'elle sera en ma faveur et qu'il n'est nullement question d'une imposition pour le paiement du brevet. Et comme je ne dois vous rien cacher, j'ay l'honneur de vous mander, quoy qu'on me l'aye escrit en très grand secret, que le motif de l'idée qu'on a eu et qu'on aurait encore de nommer un *étranger,* vient de ce qu'on est persuadé que chacun des prétendans du pays a son party dans la compagnie, et l'on craint que tous ces partis ne se réunissent contre celuy qui aura la préférence, moyennant quoy il ne sera pas suffisamment accrédité. Si l'on nous connoissoit bien, on ne penseroit pas ainsy. C'est pourtant de Bordeaux qu'est partie cette réflexion; je ne sais qui en est l'auteur, mais on l'a escrite à Paris. Ne faites pas semblant, je vous prie, d'en être informé. Mais si l'occasion se présente, vous pouvez, sans vous

(1) Antoine de Gascq, seigneur et baron de Portets, fils cadet d'Alexandre de Gascq, baron dud. lieu de Portets et de Cocumont, et de Françoise de La Chèze. Nommé conseiller au parlement le 13 janvier 1709, en remplacement de son père, il avait succédé, le 6 décembre 1710, comme président à mortier, à Jean d'Espagnet, son oncle par alliance (*Arch. dép.*, B, 78, f° 132). Membre fondateur de l'*Académie de Bordeaux*, son éloge y fut prononcé par M. de Sarrau de Boynet à la séance publique du 25 août 1754. Antoine Alexandre de Gascq, son fils, devait, lors du coup d'état du chancelier Maupeou, devenir un instant premier président du parlement de Bordeaux.

(2) Claude Boucher, alors intendant de justice, police et finances en la généralité de Bordeaux. Il avait succédé en 1720 à M. de Courson.

hasarder, assurer qu'il y a peu d'officiers dans le parlement qui ne me donnassent pas la préférence, si elle dépendait d'eux (1).

Je vous honore, Monsieur, etc.

*

Bordeaux, le 29 juillet 1735.

Rien n'est plus singulier, Monsieur, que le dénouement de cette affaire. Je recus mardy une lettre de M. le Chancelier, datée du 19, qui m'apprenoit que le roy venoit de me nommer Pr. Pr, et m'accorde en même temps un brevet de retenue de 25,000 écus. Cette lettre me fut portée chez Mme de Sabourin, ou j'étais allé le matin, et, quoy qu'il n'y eut point d'autre nouvelle de cette décision, cependant elle transpira si bien qu'en arrivant le soir du Casse (2), j'en trouvois le public instruit. On comptoit que toutes les lettres du lendemain la diroint et pas une n'en parla : au contraire elles assuroint qu'il n'y avoit rien de fait et que la chose ne seroit déclarée que le samedy soir ou le dimanche matin. MM. de La Caze en ont ainsi escrit à Mme leur mère, le pr. Casaux (3), M. d'Augeard, le Pr. G... (4). Ce dernier pourtant, ainsy que Galateau (5), mandoit qu'on croyoit que je serois nommé. J'admire ce secret dans M. le Chancellier et je reguarde, comme une augmentation de bonté pour moy, cette attention de m'instruire quelques jours avant de rendre cette décision publique.

J'ay desja vu plusieurs acquéreurs, c'est-à-dire trois et notamment

(1) « Votre vaste érudition, jointe à une droiture qui ne s'est jamais démentie, « vous ont attiré l'éloge du chef même de la justice et vous ont mérité la préférence « que le Roy vous a donné sur tant de dignes concurrens. Vous avés pu comprendre « par les acclamations publiques et par des députations singulières et nouvelles, que, « si notre glorieux monarque *nous eût remis le choix d'un premier président, tous les « suffrages se seroient réunis en votre faveur.* » (*Dissertation sur la pierre*, par P. Desault, docteur en médecine, aggrégé au collège des médecins de la ville de Bordeaux, Paris, 1736, in-12. *Epître dédicatoire*, p. II et III.)

(2) Non d'une terre appartenant à Mme de Sabourin.

(3) Pierre de Casaux, conseiller depuis le 5 décembre 1711, avait été pourvu, le 17 mars 1714, de la charge de président à mortier précédemment occupée par M. de La Caze, nommé alors premier président. (*Arch. dép.*, B. 79, fo 28.)

(4) Jacques-Armand du Vigier, baron de Saint-Martin. *Vide* à l'Appendice.

(5) Peut-être Francois-Joseph de Galateau, seigneur de Fleix, ancien jurat noble de Bordeaux.

M. de La Tresne; il vint hyer me parler et son oncle (1) est venu ce matin à même fin. Ma réponse a esté, qu'avant d'entrer en aucune proposition, il est indispensablement nécessaire que j'écrive à M. le Chancelier que je le prie de trouver bon que je me deffasse de ma charge et de me permettre d'en tirer party. Moyennant cette réponse, j'ay gagné quelques jours, et comme je compte apprendre demain que vous êtes muni de l'*agrément*, je n'ay cherché qu'à éluder ou à temporiser avec honneteté afin qu'on ne soupçonnât pas nos conventions (2). Pour écarter encore mieux ces soupçons, mon idée est de paroitre faché dès que je scaurois que vous avés obtenu l'agrément et je me fonderais sur la crainte que cette démarche de votre part ne m'empêche *de débiter ma denrée aussi avantageusement que si j'avois liberté toute entière.* Tel est mon projet, mais je le corrigerais suivant votre lettre de demain, voulant me conformer à ce que vous me prescrirés, afin que nos discours ne puissent pas servir de motif à tenir notre accord pour certain.

Je vas m'arranger pour partir : ce ne scauroit estre cependant de dix à douze jours, car il faut payer la Pr. Pr., et elle veut de l'argent. Cinquante mille écus ne sont pas ramassés dans vingt-quatre heures.

J'ay besoin d'un meuble pour une chambre sans lit, dans laquelle Mme Le Berthon doit recevoir la compagnie. Mme de Sabourin nous a dit qu'une *brocatelle* seroit fort honnête. Si cela est, je vous prie de me faire l'amitié de m'en envoyer ce qu'il faut, conformément au mémoire ci-joint. Mme de Sabourin dit que cela ne coûte que de 9 à 10 livres l'aune. Cela supposé et que cela fasse un meuble honneste, ayés la bonté de l'envoyer au plutôt par les rouliers. Vous déciderés des cou-

(1) Léon-François Le Comte, chevalier, seigneur et châtelain de l'Ile-Saint-Georges et de Saint-Médard, baron de Beautiran, Aigues-Mortes et autres places, conseiller au parlement, mort à Bordeaux le 12 janvier 1737.

(2) Il avait été secrètement convenu qu'en échange de l'appui que le sous-maire de Bordeaux prêterait à M. Le Berthon, celui-ci céderait la charge de président, dont il était revêtu, à son fils Henry de Ségur, conseiller depuis déjà deux ans (31 décembre 1732, *Archiv. départ.*, B. 81, fo 223). Ce qui en effet eut lieu, ainsi qu'on le verra ci-après.

D'un autre côté cependant, M. Le Berthon était tenu aux plus grands ménagements vis-à-vis de M. de La Tresne, qui, outre sa qualité de candidat au siège de premier président, offrait, si M. Le Berthon l'emportait sur lui, d'acquérir son office. Cette dernière charge devait infailliblement lui revenir. Après la mort d'Henry de Ségur, M. de La Tresne se porta de nouveau acquéreur, et il en fut pourvu suivant lettres du 22 octobre 1739. (*Ibid.*, B. 83, fo 19.)

leurs et de scavoir même s'il faut des bordures. Je m'en rapporte à votre goût.

Je vous honore, Monsieur, etc.....

*

Le 30. — Je viens de recevoir mes lettres et dans celle que vous me faites l'honneur de m'écrire, vous ne me parlez point de l'agrément pour M. vostre fils. Cela m'inquiétte grandement par rapport à M. de La Tresne. Ne me laissés pas, je vous prie, ignorer les mesures que vous aurés prises afin de réussir.

Bordeaux, le 9 août 1735.

Je suis occupé, Monsieur, à finir mon affaire avec Mme la Première Présidente. J'espère qu'elle sera consommée demain, parce que je compte qu'on achèvera aujourd'huy d'applanir les difficultés qui se sont présentées d'abord pour ma sureté. Ces difficultés étoient que, par le testament de son mary, elle n'a nul pouvoir que sur l'usufruit, et par l'appointement qui la reçoit à prêter le serment de tutrice, il luy est prohibé de lever les capitaux sans permission de justice, de sorte que MM. Maignol et Fortin ont convenu qu'avec ces seules qualités je ne pouvois pas la payer surement ; mais ayant examiné les hypothèques qu'elle a sur la succession, ils ont trouvé qu'elle en a pour plus de 100,000 livres, ce qui, joint à 40,000 livres de principal et environ 3000 livres d'intérêts dus à M. de Baratet (1), qu'on déduit sur le montant du brevet, forme les 50,000 écus que je dois donner. Par cet arrangement il faut que je lui compte 107,000 et quelques livres en espèces sonnantes. Vous jugés bien que pour faire sur le champ cette somme, il m'a fallu entrer dans les engagements qu'on m'a imposés; ils sont un peu pressants; mais j'espère y faire honeur par le secours que je me flatte tirer promptement de ma charge. A cet égard j'ai eu l'honeur de vous mander ce qui s'est passé. Je n'ay point vu M. de La Tresne depuis : il n'estoit pas revenu hyer de la campagne. Mais j'ay vu plusieurs fois MM. Le Comte qui m'ont beaucoup pressé de prendre des engagemens soubs le bon plaisir de M. le Chancelier. Mais ne me convenant point de varier dans

(1) Jean-Jacques de Baratet, seigneur de Villebeau, président en la chambre des enquêtes, beau-père de M. Le Berthon.

mes discours et ne pouvant pas dire que je suis lié après avoir dit d'abord que je n'écouterois de propositions qu'après avoir vu M. le Chancelier, j'ay fortement persisté dans mes premières réponses. Si j'avois cherché à m'excuser autrement, le secret qu'il a esté convenu qu'on garderoit éternellement seroit découvert, je serois vérifié menteur, ce qui me pénétreroit de la plus vive douleur. Si par hasard il importe à mon affaire que la chose ne soit pas totalement ignorée, je vous demande avec la dernière instance deux choses : l'une, qu'on la laisse entrevoir seulement à M. le Cardinal et à M. le Chancelier, et que les *Gascons* qui sont à Paris ne puissent au plus que s'en douter; et l'autre, que si M. de La Tresne, ou quelqu'un pour luy, escrits à M. le chancelier, celuy-cy ne fonde pas le refus qu'il luy fera sur les engagements que j'ay desjà pris. Il seroit encore mieux qu'il ne luy répondit pas, du moins d'une manière décisive, qu'après mon arrivée à Paris.

Je compte partir samedy, mon affaire finie avec Mme de La Caze, ce qui sera j'espère demain. Il ne me restera que quelques arrangemens indispensables à prendre, mais qui n'useront pas beaucoup de temps. J'allais hyer soir prendre congé de Mme de Sabourin; demain au soir j'irai au Haut-Brion. Voilà toutes mes visittes de campagne. A la ville, je n'en rendrai qu'aux principaux; c'est l'affaire d'une après-dinée. Je vous prie de me faire arrêter un laquay qui puisse me servir en arrivant.

Je vous honore, Monsieur, etc.....

*

Le 13 août, le premier président partait pour Paris; le 14 septembre, il prêtait serment, à Versailles, entre les mains du roi; le 24 du même mois, devant Gouvion, notaire au Châtelet de Paris, il signait la cession de sa charge de président à mortier en faveur d'Henry de Ségur moyennant la somme de 115,000 livres, et le 18 décembre suivant, il faisait son entrée solennelle dans la ville de Bordeaux. Le lendemain, il recevait les nombreuses députations venues, pour le féliciter, de tous les points du ressort, notamment celle envoyée par le chapitre de Saint-Caprais d'Agen (1); enfin, le mercredi 21 décembre, il se rendait au parlement pour y solliciter l'enregistrement de ses provisions.

(1) P. Desault, *ibid.*, p. 3. C'était, depuis sa fondation, la première députation envoyée par ce chapitre.

M. de Bigot, conseiller en la grand'chambre, « ayant été nommé pour « aller vers luy et l'ayant prié de la part de la cour de s'avancer, ledit « sieur président, précédé de deux huissiers et suivi du sieur de Bigot, « est entré dans la grand'chambre, en tenant son bonnet d'une main; « après avoir salué la Cour, et, parvenu au petit bout du bureau, « M. le président de Gascq lui a prononcé l'arrêt de sa réception en la « charge de premier président en la cour, par luy prêtant le serment « accoutumé. Et pour cet effet, s'estant avancé et mis les deux genoux « en terre, au-devant du sieur président de Gascq, il a prêté sur les « *Heures*, que celuy-cy avoit en ses mains, ledit serment. Ce fait, M. le « président de Gascq a installé M. le premier président à sa place, où « il a fait un tres beau discours à la compagnie, auquel M. le président « du Gascq a répondu avec éloquence (1). »

André-François-Benoist Le Berthon, chevalier, baron de Podensac, vicomte de Virelade et de Castillon-sur-Dordogne, seigneur d'Aiguille et de Saint-Georges, appartenait à une ancienne famille originaire de la Saintonge (2). Marc-Antoine Le Berthon, seigneur d'Aiguille, son ayeul (3), conseiller au parlement de Bordeaux, avait épousé, le 7 mars 1647, Marie de Salomon, sœur et héritière du vicomte de Virelade, président à mortier au même parlement et membre de l'Académie française (4). Jacques-Auguste (et parfois Jacques-Hyacinthe) Le Berthon, leur fils aîné, mort le 24 avril 1715 revêtu d'une charge de président, avait pris alliance le 25 octobre 1680 avec demoi-

(1) *Reg. Sec.*, *ibid.*, 1734-1741, fo. 124. Bernadau (*Annales de Bordeaux*, p. 127), place bien à tort l'entrée de M. Le Berthon à Bordeaux au 19 octobre.

(2) Une généalogie sommaire de cette famille a été publiée dans les *Tablettes de Themis*, Paris, 1755, t. I, deuxième partie, p. 55. Elle remonte à Barthélemy Le Berthon, seigneur de Corbin, Saint-Seurin et autres places, qui testa le 20 janvier 1468.

(3) Pierre Le Berthon, frère cadet de Marc-Antoine, apanagé de la baronnie de Bonnemie, se fixa en Saintonge. Ses descendants y remplirent, jusqu'à la Révolution, la charge de lieutenant-général et président en la sénéchaussée et siège présidial de Saintes.

(4) Henry-François de Salomon, vicomte de Virelade, mort le 2 mars 1670, sans enfant, d'Izabeau de la Lanne. On a de lui : *De judiciis et pœnis, de officiis vitæ civilis Romanorum, libri duo*, authore H. F. J., Burdigalæ, G. de La Court, in-12. — A sa mort, il existait à Bordeaux, fondée par lui, une société de gens de lettres, que l'on qualifiait d'*Académie de Bordeaux*. Les réunions se tenaient chez lui : la Société s'occupait de toutes les hautes sciences, physique, médecine, botanique,.... on y discutait et parfois on y prononçait des discours ou des lectures.

Du mariage de Marc-Antoine Le Berthon avec Marie de Salomon de Virelade, naquirent six enfants : 1° Jacques-Auguste; 2° Joseph; 3° Marc-Antoine, dit le che-

selle Marie d'Andraud, fille de Mre André d'Andraud, conseiller au parlement, et de dame Marie de Goy. De ce mariage, étaient issus trois enfants : un fils et deux filles (1).

Né le 15 décembre 1683, André-François Benoît, fut nommé conseiller par provisions datées du mois de juin 1704, en remplacement de son ayeul maternel, André d'Andraud (2). Reçu en charge presqu'aussitôt et en exercice en février 1709, il était appelé, le 8 juin 1715, à remplir les fonctions de président à mortier, laissées vacantes par le décès de son père (3). Pratiquant « sans relâche cette loi du travail, « sacrée pour tous, plus inviolable encore pour ceux qui, en devenant « magistrats, ont pris, dans leur conscience, l'engagement de consa- « crer, au service du pays, tout leur temps, toutes leurs forces, toute « leur intelligence, » M. Le Berthon employait les rares loisirs que lui laissait sa charge « au commerce de l'amitié, à l'exercice de la bien- « faisance et au culte des lettres : l'Académie de Bordeaux le compte « parmi ses premiers fondateurs (4). »

Appelé à diriger le parlement de Bordeaux, le premier président se fit remarquer, non seulement par la sévérité de ses mœurs « qui mettaient comme une barrière de pudeur et de modestie entre la corruption de l'époque et la sainteté de son état (5), » mais encore par une affabilité et une condescendance jusqu'alors inconnues. Aux dépens d'une des plus flatteuses prérogatives de sa dignité, il prit des arrangements dans sa compagnie pour expédier les affaires chacune à leur tour, en sorte qu'on n'eut « plus besoin de ménager de longue « main des brigues et des sollicitations pour avoir des audiences, » et que les parties, sans aucune exception, pussent rester tranquilles chez elles, averties du moment précis de leurs procès. « Que de

valier d'Aiguille, lieutenant colonel du régiment de Bourbonnais, brigadier des armées le 1er février 1719 et lieutenant du roi, au Château-Trompette, le 9 mai 1724; 4° Philippe Salomon Le Berthon, chevalier de Malte, tué au siège de Négrepont, en 1688, au service de la Religion ; 5° Marie-Élisabeth, alliée le 28 janvier 1673, à Denis-Joseph de Mulet, seigneur de Volusan, président en la seconde chambre des enquêtes; 6° Claire, mariée au seigneur de Consac et de la Salle Vaumondois.

(1) Marie-Claire Le Berthon, morte célibataire en 1750, et Angélique, mariée à Mre Pierre de Pontac La Salle, conseiller au parlement.

(2) *Archiv. départ.* B. 78, f° 21.

(3) *Ibid.*, B. 79, f° 77. Ces dernières lettres contiennent l'énumération des services rendus par les Le Berthon, *soit dans la robe, soit dans l'épée.*

(4) *Le parlement de Bordeaux sous Louis XV. Discours prononcé à l'audience solennelle de rentrée, le 4 novembre 1878*, par M. Guillaumin, Bordeaux, in-8° de 55 p.

(5) *Ibid.*; d'Aguesseau, *sixième Mercuriale.*

« dépenses épargnées, s'écrie le panégyriste du président, que de « temps autrefois inutile et perdu sera mis ainsi à profit (1) ! »

Là ne doit point se borner l'éloge de ce magistrat : les écrits du temps constatent que sa charité et sa bienfaisance lui avaient donné un tel ascendant sur l'esprit du peuple, qu'en 1747, lors de l'émeute provoquée par la famine qui désolait Bordeaux, M. Le Berthon n'eut qu'à se montrer pour contenir et calmer aussitôt la multitude. Enfin son mérite et son savoir étaient si bien reconnus, si bien appréciés, qu'en 1751, il fut désigné au roi pour occuper le poste de chancelier de France devenu vacant par la démission de M. d'Aguesseau. Mais *la modestie de M. Le Berthon triompha des séductions du pouvoir* (2); sur sa prière on le laissa à la tête du parlement de Bordeaux.

Ce fut sous sa présidence que le parlement commença à mésuser de ce droit de *remontrances* que le duc d'Orléans avait cru devoir rendre aux cours souveraines lorsqu'il fut appelé à la régence du royaume. Analyser ces remontrances serait difficile pour ne pas dire impossible: « affaires religieuses, grand conseil, édits bursaux, prérogatives « royales, tout donnait lieu à des remontrances, des refus d'enregis- « trement, des démissions collectives que le pouvoir royal, impuissant « à les conjurer, réprimait par l'exil et les lettres de cachet (3). »

De cette lutte, qui plus tard devait s'étendre aux moindres choses et devenir fatale au parlement, nous ne retiendrons que deux faits :

En 1756, le roi ordonna la confection d'un *Registre terrier* de ses domaines et mouvances dans la généralité de Bordeaux. Les contestations devaient être portées devant les Trésoriers de France; en cas d'appel le parlement était appelé à statuer. Aussitôt que parut l'édit, la cour, qui voyait une de ses prérogatives lui échapper, fait imprimer sans permission et adresse au roi des *Remontrances* longuement motivées, s'oppose à l'arrêt du conseil et menace même de décréter contre l'intendant (4). Pour châtier cette résistance, un président (5) et deux conseillers sont exilés, le greffier en chef interdit et les huissiers emprisonnés. La cour cesse alors toute fonction; mais les chambres se réunissent et votent de nouvelles *remontrances*. A cette nouvelle le

(1) P. Desault, *ibid.* Un tel arrangement, très beau et très louable en théorie, paraît d'une exécution bien difficile. Nous ignorons s'il fut longtemps pratiqué.

(2) *Le parlement de Bordeaux sous Louis XV*, *ibid.*

(3) *Ibid.*

(4) *Mémoires du duc de Luynes*, Paris, 1864, in-8°, t. XV, p. 54.

(5) M. de Gascq-Portets, dont il a été déjà question ; il fut exilé à Soissons.

roi ordonna à cinq conseillers de se rendre à la suite du conseil (1). « Ils y resteront peut-être longtemps, écrit Barbier dans son *Journal*, « et cela coûte de l'argent. Il faut se présenter régulièrement aux « audiences du chancelier pour attendre les ordres du roi, *s'il y en a*, « et cela, soit à Compiègne soit à Fontainebleau. La compagnie prend « ordinairement sur les *épices* de quoy donner tant par jour à ces « conseillers, si c'est une punition pour tout le corps (2). »

En 1761, à l'occasion de l'enregistrement (déjà refusé) d'une délibération royale, le maréchal de Richelieu, gouverneur de Guienne, est chargé de *veiller* à l'accomplissement de cette formalité. Présidents et conseillers sont convoqués : « Tous se sont trouvés au parlement quand « je suis arrivé, écrit le maréchal au Chancelier. J'ay donné ma lettre « de créance et parlé conformément à mes ordres. En suite de quoy, « M. le procureur général, qui avoit remis la déclaration au doyen, « toujours raporteur en pareil cas, l'a leu, et son avis étoit de nommer « des commissaires pour l'examiner, etc. J'ay donné alors les autres « lettres au parlement et au premier président pour faire enregistrer « sur-le-champ la déclaration; il s'est élevé dans le moment un petit « murmure et tout le monde avoit pris le party de s'en aller. J'ay « parlé un moment et donné la lettre par laquelle le Roy leur ordon- « noit de rester, à quoy ils ont obéi. J'ay fait transcrire tout de suite « par le greffier la déclaration sur les registres du parlement, en suite « de quoy j'ay fait ouvrir les portes et ay fait lire et publier à haute « voix, par le greffier, la déclaration et l'enregistrement, et après que « les portes ont été fermées, j'ay présenté les lettres de continuation « pour le parlement. Dès que j'ay été sorty, ils ont fait des protestations « et un arrêté dont M. le pr. pr. vous rend conte (3)... »

Dès le 26 juin 1753, M. Le Berthon s'était démis de ses hautes fonctions en faveur de son fils. Le 13 juillet suivant, celui-ci était investi par le roi du titre de premier président; mais la survivance ainsi que les honneurs, pouvoir, fonctions, autorité, priviléges, droits et gages

(1) *Journal et Mémoires du marquis d'Argenson*, édit. de la Société de l'Histoire de France. — « A Bordeaux, outre les membres exilés, M. le chancelier en a mandé « cinq autres à la cour et son choix était des plus ridicules; c'étoient tous des vieil- « lards, infirmes, gens de nulle capacité; on lui en a fait substituer cinq autres » (t. IX, p. 157, 269 et 285). — Voy., sur cette affaire, la *Gazette de Hollande* du 28 septembre 1756.

(2) *Journal de Barbier*, édit. de la Soc. de l'Hist. de France, t. IV, p. 141.

(3) *Archives historiq. de la Gironde*, t. IV, p. 541.

étaient réservés à son père (1). C'est ainsi que jusqu'à sa mort, arrivée le 10 août 1765, M. Le Berthon continua de siéger et de signer les arrêts. Il était alors dans sa quatre-vingt-troisième année (2).

De son mariage contracté le 1er février 1712 avec demoiselle Elisabeth-Anne de Baratet, fille du président en la chambre des enquêtes et de dame Pétronille de Cornut, étaient nés trois enfants :

1° Jacques-André-Hyacinthe Le Berthon, premier président après son père ;

2° André Veronic Le Berthon, d'abord mousquetaire et ensuite chanoine de Saint-André, vicaire général du diocèse et abbé de Calers, mort en 1751 ;

3° Et Marie-Henriette Le Berthon, alliée les 23-30 août 1741 à haut et puissant seigneur Messire Thomas d'Allogny, seigneur marquis d'Allogny, le Puy, Saint-Astier, la Roflie et autres places.

La présidente avait précédé de quelques années son mari dans la tombe. Très généreuse, très charitable, suivant les grandes traditions de la famille Le Berthon, très aimée de la populalion bordelaise, ses obsèques eurent lieu en grande pompe. Voici la description qu'en a tracé un contemporain :

« Le mardi, 13 février 1759, à une heure après-midi, mourut Mme la première présidente Le Berthon, qui déjà depuis plus de trois mois

(1) *Arch. départ.*, B. 88, f° 35.

(2) M. l'abbé Roy a publié à Bordeaux, en 1767, chez les frères Labottière (in-12 de 60 p.) l'*Eloge d'André-François-Benoit Leberthon, chevalier, seigneur d'Aiguille baron de Podensac, vicomte de Virelade et de Castillon-sur-Dordogne, conseiller du roi en tous ses conseils et premier président au parlement de Bordeaux.* — A la fin de ce petit volume, on trouve, ainsi libellée, l'*approbation de l'éloge et permission de l'imprimer et débiter.* — « L'auteur, qui donne au public l'éloge de M. le premier « président Leberthon, mérite son estime et sa reconnaissance. Si son style énergique, « noble et brillant, rend avec autant de délicatesse que de force la grandeur de son « sujet, il est encore la vive et naturelle expression des tendres sentiments de respect « et de vénération que la province de Guienne conservera toujours pour la mémoire « du grand homme de bien et du grand magistrat qui lui fut cher et précieux, pen- « dant tout le cours du règne de ses talens et de toutes ses vertus sociales et chrétien- « nes. En accordant la permission d'imprimer cet ouvrage, nous remplirons plusieurs « objets à la fois. Le public le recevra avec plaisir, comme chose qui lui est propre, « en ce qu'il est l'organe et l'expression de ses pensées et de ses sentiments. L'auteur « jouira aussi du fruit de son travail et trouvera une juste récompense dans le bon « accueil que ce même public reconnaissant accordera au présent qu'il lui fait ; et « pour nous, nous aurons saisi l'heureuse occasion de payer notre tribut et de rendre « notre hommage particulier aux manes de l'illustre magistrat qui daigna nous « honorer de quelque estime et de ses bontés. — A Bordeaux, ce 20 mars 1767 : signé « Berjon, *juràt.* »

languissoit dans l'état le plus triste. M. le premier président et toute sa famille furent extremement sensibles à cette perte.

« Dès qu'elle eut expirée, la cloche de Saint-Eloy sonna son trépas, et peu de temps après, la grande cloche de l'hôtel de ville l'annonça aussi à toute la ville par quelques coups, et ensuite elle sonna par intervalles le reste de la journée, tantot en branle et tantot à deuil, entremelant ces glas alternativement.

« Presque toute la ville accourut d'abord chez M. le premier présisident. Mais on n'y recevoit personne et il fallut se contenter de se faire écrire à la porte. M. le gouverneur (le duc de Richelieu) alla sur le soir faire sa visite. Il entra: la porte ne pouvoit lui etre refusée; c'est un droit que donne la place qu'il occupoit.

« Le lendemain, 14, la cloche de l'hotel de ville recommença à sonner ce jour-là de bonne heure, et continua toute la journée.

« Les funérailles se firent l'après-midi, à cinq heures. Le parlement se rendit en aussi grand nombre qu'il étoit possible à la maison de M. le premier président pour suivre le convoy, quoyque non invité ny en corps ny en particulier. A la tête du convoy marchoient les hôpitaux de la Manufacture et des Enfans trouvés; ensuite le clergé fort nombreux; le corps, auprès duquel deux officiers de grand'chambre et deux des enquêtes portoient le coin du drap; M. le président Le Berthon (deuil), conduit par M. le président La Tresne; le parlement et enfin Mme la présidente Le Berthon et sa fille (deuil) conduites, la première par M. le président de Gascq, et la seconde par M. le président de Lancre.

« Ce convoy se rendit, la cloche de l'hôtel de ville sonnant toujours, dans l'église Saint-Eloy, où fut chanté l'office des morts; après quoy, le cadavre fut inhumé dans la sacristie, où est la sépulture des Le Berthon.

« M. le président de Lancre et M. de Bacalan avoient fait, tout le jour, les honneurs dans la maison.

« Le jeudi 15, le chapitre de Saint-André députa à M. le premier président deux de ses membres pour le complimenter sur la mort de Mme la première présidente, comme avoient fait la veille les autres corps (1). »

Armes des Le Berthon : *d'or au givre de gueules issant, couronné de même.*

---

(1) *Chronique Ms de M. de La Montaigne, conseiller au parlement.* Biblioth. de la ville de Bordeaux.

XXIII

JACQUES-ANDRÉ-HYACINTHE LE BERTHON

1766-1790

Titulaire depuis le 13 juillet 1753, Jacques-André-Hyacinthe Le Berthon était âgé de quarante ans lorsqu'il fut appelé à remplacer son père. « Élevé, sous les yeux paternels, dans les principes d'une piété « sévère; habitué, dès l'enfance, à considérer l'institution des parle- « ments comme la pierre angulaire de la monarchie ; admis au sein « de la grande compagnie, à l'âge de dix-neuf ans, en qualité de con- « seiller (1), M. Le Berthon était un magistrat austère, laborieux et « digne du respect que toute la province lui témoignait. En un temps « moins troublé, il eût possédé, à un degré éminent, les qualités « essentielles de sa grande fonction. Il avait la droiture de l'esprit, le « sentiment de la justice, l'autorité de l'expérience, l'amour de son « état, les sympathies de ses collègues. Il lui manqua, au milieu « d'une société en travail, l'éclat d'une intelligence supérieure et une « volonté moins flottante. Ce fut un honnête homme, opiniâtre dans « la revendication des prérogatives de sa compagnie, mais déconcerté « par les événements dont il ne comprit ni les périls ni la gran- « deur (2). »

(1) Né le 7 janvier 1713, J.-A.-H. Le Berthon avait été nommé conseiller lai le 29 juin 1732, en remplacement de M. Me Clément de Monereau (*Arch. départ.*, B. 81, fo 207). Le 22 novembre 1735, il succédait à son aïeul maternel, Jean de Baratet, président en la seconde chambre des enquêtes, et le 29 août 1748, à la mort de M. d'Albessard, il obtenait des provisions de président à mortier (*Ibid.*, B. 87, fo 151, et B. 88, fo 35).

(2) *Les dernières années du parlement de Bordeaux*, discours prononcé par M. E. de Larouverade, substitut du procureur général, Bordeaux, 1867, in-8o, p. 10. — Les lignes suivantes méritent encore d'être citées : « Ce serait toutefois manquer de « mesure que d'apprécier trop sévèrement le caractère un peu indécis du premier « président Le Berthon et les illusions qui le firent se méprendre sur les hommes « et les choses de son temps. Autour de lui, l'indécision était générale; la France « s'agitait sans savoir où Dieu la menait, et, ici pas plus qu'ailleurs, personne n'avait « une juste prévision de l'avenir. Presque chaque jour, pendant plusieurs années, le « parlement de Bordeaux put voir à sa barre, empressés et respectueux, les plus « illustres de ceux qui devaient porter le dernier coup à l'ancien régime; il n'aperçut « dans ces hommes que des légistes éloquents. Les Girondins eux-mêmes, s'igno- « raient encore à la veille de 1789! »

L'éloquent magistrat qui a tracé ce portrait de M. Le Berthon, écrivait quelques pages plus haut : « Il faut lire les délibérations et les remon-« trances de cette époque, pour se faire une idée exacte de l'esprit « politique qui animait la haute magistrature bordelaise vers la fin « du XVIIIe siècle. Le spectacle est à la fois imposant et singulier. « Tout le monde s'agite sous un pressentiment confus de l'avenir; le « parlement reste calme au milieu de l'émotion universelle. Le pou-« voir sait que le temps presse et qu'il doit se porter rapidement à la « tête de l'opinion publique; le parlement procède, avec une lenteur « solennelle, à l'examen des ordonnances, discutant les mesures les « plus urgentes comme un point de procédure et recherchant, avec « une attention jalouse, en présence de l'unité française qui s'accentue « partout, s'il n'a été porté aucune atteinte aux vieux privilèges que la « Guienne tient de Charles VII. En vain le roi insiste : l'habitude de « l'opposition a passé dans les mœurs des parlementaires : ils résistent « à outrance, et ce n'est qu'au moyen de lettres de jussions et d'enre-« gistrements forcés que Louis XVI parvient à faire transcrire ses « édits les plus généreux (1). »

Telle était, en effet, la situation générale. Rappelé après un premier exil, le parlement de Paris recommençait son opposition systématique. La disgrâce du duc de Choiseul (1770), l'avènement du chancelier Maupeou, et principalement les violences inexplicables du duc d'Aiguillon, gouverneur de Bretagne, contre le procureur général La Chalotais (2), précipitèrent les événements. Tous les parlements de France s'unissent pour lutter contre le ministre : les moindres édits sont combattus, discutés. Entre tous les violents, l'avocat général Dupaty (3) se fait singulièrement remarquer. Peu de jours après le prononcé d'un réquisitoire, dont l'écho avait retenti jusqu'à Versailles, les gardes du maréchal de Richelieu se présentent chez lui et l'arrêtent dans son hôtel. Invité à monter dans une chaise de poste, il est

(1) *Ibid.*, pages 8 et 9.

(2) On sait que le duc d'Aiguillon, à la suite d'un procès qu'il soutenait contre la cour de Bretagne, avait fait emprisonner le procureur général La Chalotais. Le parlement de Paris ayant déclaré le duc indigne de la pairie, un arrêt du grand conseil cassa ce jugement et autorisa le gouverneur à continuer ses fonctions; en outre, un envoyé du roi se présentait au greffe du parlement et arrachait des registres tout ce qui concernait cette procédure.

(3) Charles-Marguerite-Jean-Baptiste Mercier-Dupaty. Voy. au chap. des *Avocats généraux*. — De Pierre-Encise, il fut transféré à Roanne et ce fut pendant son séjour dans cette ville qu'il écrivit ses *Imitations de Tibulle et de Properce*.

immédiatement dirigé sur Pierre-Encise; ce trop zélé défenseur des libertés parlementaires devait y rester prisonnier quelques années.

Cependant les remontrances succèdent aux remontrances : un édit, rendu le 27 novembre 1770, interdit aux cours souveraines d'user à l'avenir des mots *unité, indivisibilité,* déclarés séditieux; défense est faite de rien entreprendre qui tendit à cette unité, sous peine de privation d'office. Néanmoins, le parlement de Paris persiste dans sa résistance : un arrêt d'exil (janvier 1771) vient de nouveau le frapper, et une commission, composée de conseillers d'état et de maîtres des requêtes, est choisie pour le remplacer.

C'est alors que le parlement de Bordeaux rédige un manifeste et l'adresse, non au roi, mais à la nation, dont il est, dit-il, le mandataire : il invoque l'intérêt du peuple, celui de la province. « Lorsqu'on jette « à la foule ces grands mots de liberté, de réformes et d'abus du « pouvoir, l'on sait combien il est facile d'entraîner les esprits. En « identifiant, par une tactique habile, leur cause à celle de la nation, « les magistrats séduisaient trop l'opinion pour qu'elle se rendit « compte du vrai sens des choses (1) ». Induite ainsi en erreur, la population se prononça avec la plus grande vivacité en faveur des parlements, méconnaissant volontairement ce qu'il y avait d'utile dans les réformes projetées par Louis XV.

La cour décide la suppression du parlement de Bordeaux. Le 4 septembre 1771, le maréchal de Richelieu (2), accompagné de l'intendant Esmangard (3), et précédé de nombreuses troupes, se rend au Palais; la compagnie, qui n'ignore pas le sort qui lui est destiné, est au complet; pas un membre ne fait défaut. Au milieu du silence général, le gouverneur fait procéder à la lecture des édits royaux : le premier supprime, pour cause de vénalité, toutes les charges existantes; le second érige de nouveaux offices dont les titulaires devront rendre la justice gratuitement; communication est donnée de la composition de la nouvelle cour (4); enfin, les membres *non adhérents*

(1) *Le parlement de Bordeaux sous Louis XV*, *ibid.*, p. 39.

(2) Louis François Armand de Wignerot du Plessis, duc de Richelieu, maréchal de France depuis le 11 octobre 1748, avait été nommé, le 4 décembre 1755, gouverneur et lieutenant général de la province de Guienne, en remplacement de Louis Charles de Bourbon, comte d'Eu (*Arch. départ. de la Gironde*, B. 88, f° 118).

(3) Charles-François-Hyacinthe Esmangart, intendant de Guienne, 1770-1775.

(4) Elle comprenait : un premier président, 4 présidents, 2 conseillers-présidents (*dénomination nouvelle des présidents des enquêtes*), 4 conseillers clercs, 30 conseillers lais, un procureur général, 2 avocats généraux et 3 substituts. Les épices étant

sont invités à quitter le Palais et à rentrer chez eux pour y attendre les ordres ultérieurs du roi (1). Ces diverses formalités accomplies, le maréchal fait apposer les scellés, et mandant devant lui le concierge du Palais, lui enjoint, sous peine de rébellion, de fermer toutes les portes.

La veille de ce jour mémorable, le premier président avait reçu une lettre de cachet lui ordonnant de quitter la ville et de se rendre immédiatement dans sa terre d'Aiguille (2) ; on tenait à ce qu'il n'assistât pas à la séance du lendemain. Voici dans quelles conditions s'exécuta ce départ précipité :

A Aiguille, le 7 septembre 1771.

Je ne saurois vous dire, cher ami (3), *combien votre réponse m'a fait de plaisir ; lorsque je vous lis, c'est toujours nouvelle satisfaction pour moy : vous me témoignez des sentiments dont je connois la sincérité, et toute ma vie ne sera qu'une scrupuleuse recherche des occasions où je pourrai les reconnoitre. Vous voulés que je vous fasse le détail de mes plaisirs et de mes peines durant notre voyage ; dispensés-moy du premier, parce qu'il n'y a pas de sujet, c'est-à-dire que je n'y ay eu nul plaisir,*

supprimées, des gages fixes étaient attribués à chaque titulaire : le premier président devait recevoir 15,000 livres ; chacun des présidents, 6,000 livres ; les conseillers-présidents, 4,000 livres ; les conseillers de grand'chambre, 3,000 livres ; ceux des enquêtes, 2,000 livres ; le procureur général et les avocats généraux, 6,000 livres ; les substituts, 1,000 livres.

(1) Tous les *non adhérents* furent exilés : un lieu de résidence leur était assigné et ils n'en pouvaient sortir sans une autorisation royale. Voir dans le t. I des *Archiv. historiq. de la Gironde*, p. 292 et 293, les *permissions* accordées à MM. de Brivazac, de La Colonie, de Verthamon, de Mons, d'Arche et d'Augeard de Virazel.

(2) Saint-Philippe d'Aiguille, canton de Castillon, arrondissement de Libourne (Gironde). M. Le Berthon vendit cette terre le 22 mars 1795. On trouvera d'intéressants détails sur le château d'Aiguille dans la *Guienne militaire*, par Léo Drouyn, Bordeaux, 1865, in-4°, t. II, p. 137.

(3) Cette lettre est adressée par le fils du premier président à celui qu'il nomme si affectueusement *son meilleur ami*, Raymond Roborel de Climens de Monsalut. Camarades d'études, de gouts et de pensées identiques, une grande liaison s'était formée entre ces deux jeunes gens, à peu près du même âge. Durant les *quatre années d'exil*, le jeune Le Berthon entretint une correspondance des plus suivies avec M. de Monsalut.

C'est au petit neveu de celui-ci, à M. Roborel de Climens que nous devons communication de ces pièces intéressantes : qu'on nous permette d'adresser ici à M. Roborel de Climens un remerciement public pour l'obligeance dont il n'a cesse de faire preuve à notre égard.

et vous pouvés vous l'imaginer par ce que je vais vous dire en peu de mots (1). *Nous partîmes de Bordeaux à quatre heures et demie et fûmes à La Bastide à cinq heures : nous montâmes en chaise de poste, attelée de chevaux de poste, et cependant, ce qui vous surprendra, c'est que malgré tout cela nous n'allâmes pas en poste : la raison vous en paroitra très palpable. Ce diable de maréchal avoit rossé tous les chevaux*(2), *en sorte qu'il fallut nous en servir tels qu'ils étoient : Dieu sait quel train nous allâmes. Enfin jugés, cher ami, s'il étoit mauvais, puisque nous fûmes obligés de descendre et d'aller à pied à Libourne pendant une lieue : il étoit minuit quand nous y arrivâmes ; jugés si nous étions rossés. Cependant nous eûmes la force de bien souper et nous nous couchâmes peu de temps après. Pendant toute la nuit il ne fut pas possible de fermer l'œil : un tapage effroyable de chevaux, de sabots, de bœufs, de marteaux, tout cela n'invitoit pas au sommeil. Il fallut cependant en passer par là et attendre la pointe du jour : je me levai, je fus visiter la ville pendant une heure, et après cela, nous partîmes pour ici, toujours la pluye sur le corps. Nous ne sentions rien il est vray ; mais nos pauvres gens le sentoient doublement. et pour eux et pour nous. Enfin nous arrivâmes dans ce maudit château où l'on ne nous attendoit point, en sorte que nous n'y trouvâmes pas un seul morceau de pain : heureusement nous en avions porté. Je m'y ennuye à périr et je m'y ennuyeré de plus*

(1) Le 5 septembre, ausistôt arrivé à Aiguille, M. Le Berthon fils avait adressé les lignes suivantes à son ami : « Je vous écris, cher ami, de notre solitude, après « nous y être rendus très difficilement : les chemins sont abominables; toujours « cahottés, ou toujours dans la boue jusqu'à moitié corps de cheval. Il faut bien (entre « nous) que ce coquin de chancelier scut bien les différents degrés de plaisir qu'il y « a d'ici à la maison de Virelade, puisqu'il a eu la barbarie de ne pas nous donner le « choix. Mais que voulés-vous..... c'est une grêle qui ne durera pas, je me « flatte, les coupables reconnus; la divine providenee y mettra la main. D'ailleurs, « je suis d'autant plus intéressé à cela que je sens déjà que je ne pourrai pas vivre « ici longtemps : ma santé est altérée au point qu'un peu de fièvre s'en est mêlé depuis « le moment que nous sommes arrivés jusqu'à celui où je vous écrit : je n'en ay rien « dit à personne, je veux voir si elle cessera ou si elle augmentera..... *(Après « plusieurs compliments affectueux, le signataire ajoute)* : Si vous passés devant « notre hôtel, faites attention à une affiche que l'on m'a dit avoir été appliquée pen- « dant la nuit à notre portail, ou, en quatre vers, le peuple témoigne sa peine du « départ de son premier président et assure qu'il n'en reconnoitra jamais d'autre.... « Si vous pouvés les lire, comme je le crois, d'autant qu'ils sont en très gros carac- « tères, je vous serais obligé de me les envoyer..... Adieu; les larmes aux « yeux, je vous embrasse. — Le Berthon. »

(2) Les ordres du roi, touchant le Parlement de Bordeaux, étaient venus trouver le maréchal de Richelieu au château de Fronsac, où il était en villégiature. Montant aussitôt en chaise de poste, il était arrivé à Bordeaux le 5 septembre au matin.

en plus jusqu'à ce que ou je sois mort ou que les choses reviennent sur l'ancien pied : il faut l'un ou l'autre nécessairement.

Adieu, cher ami, je vous embrasse : mille choses chés vous, je vous en prie.

LE BERTHON.

Indépendamment des *gens du roi*, cinquante membres de l'ancienne compagnie avaient consenti à entrer dans le nouveau parlement (1). M. de Gascq (2), président à mortier, avait reçu les provisions de premier président. Le 7 septembre, trois jours après la dissolution prononcée par le maréchal de Richelieu, le nouveau parlement était convoqué *militairement* (3) à la reprise des séances. « C'est au milieu « des huées et des sifflets que furent installés les nouveaux juges..... « Ralliés et chansonnés, ils servaient, dans la rue, de point de mire à

(1) M. Boscheron des Portes, t. II, p. 317, donne la composition exacte de la nouvelle cour. — Le même auteur fait remarquer que la désertion des rangs de l'ancienne magistrature pour ceux de la nouvelle ne se produisit pas seulement dans le parlement de Bordeaux. A Douai, à Dijon, à Toulouse, des faits semblables eurent lieu : la cour de Grenoble fut conservée presque en son entier. De même pour les premiers présidents : des lettres de maintenue furent sollicitées par ceux de Douai, Dijon, Toulouse, Pau, Rennes et Metz.

(2) Antoine Alexandre de Gascq, chevalier, seigneur et baron de Portets, était fils du président Antoine de Gascq, dont nous avons eu occasion de parler, et de dame Marie de Pichard. Né le 20 décembre 1712, Antoine Alexandre avait été reçu conseiller le 6 août 1730, dans l'office précédemment occupé par son aïeul maternel, Pierre de Pichard, baron de Saucats (*Archiv. départ.*, B. 81, f° 143), et investi de la charge de président à mortier après la mort de son père. Ces dernières provisions sont du 29 juin 1739 (*Ibid.*, B. 85, f° 14). Il appartenait donc à la cour de Bordeaux depuis quarante et un ans, lorsque, sur la recommandation du maréchal de Richelieu, son tout puissant ami, il fut nommé premier président (23 août 1771 ; *ibid.*, B. 95, f° 13). Pour apaiser les scrupules qui auraient pu troubler sa conscience, le roi lui accordait en même temps une gratification de 20,000 livres (*Ibid.*, Intendance). — Après le rétablissement de l'ancien parlement, M. de Gascq reprit ses fonctions de président à mortier : mais l'ostracisme moral dans lequel le tinrent ses collègues devint si pénible, qu'en 1779 il céda sa charge à l'avocat général Dupaty : celui-ci devait également hériter des sentiments malveillants voués à son prédécesseur.

D'après Laboubée (*Ms. de la bibliothèque de Bordeaux*) le président de Gascq, qui était l'un des meilleurs violons de son temps, avait concouru avec MM. de Sarrau et autres, à la fondation, à Bordeaux, d'une académie de musique. Il mourut à Paris, le 25 mars 1781, léguant toute sa fortune à M. Valdec de Lessart, maître des requêtes et *le bras droit de M. Necker*. On trouve dans les *Mémoires secrets de Bachaumont* (t. XVII, 1781, avril 26), de curieux détails sur un certain *Mémoire* maltraitant fort les intendants, le parlement et le grand conseil, rédigé, dit-on, par M. de Gascq, et remis après sa mort par celui qui passait pour être son fils (M. Valdec de Lessart) entre les mains du premier président du parlement de Paris.

(3) *Hist. du parlement de Bordeaux*, t. II, p. 321.

« toutes les manifestations malveillantes du public. Au palais, on « protestait contre eux par le silence. Pendant quelque temps, ils « tinrent des audiences muettes, les procureurs et les avocats ayant « commencé par faire défaut et par se taire : ce qui faisait dire au duc « de Richelieu que *tout irait à merveille si le chancelier lui donnait le « secret de faire taire les femmes et parler les avocats* (1). »

La mort de Louis XV entraîna la chute des *Parlements-Maupeou*. Rappelé au pouvoir par le nouveau roi, le premier soin, comme la première faute du ministre Maurepas, fut la réinstallation des anciennes compagnies. Cette restauration si désirée, jugée si opportune et qui comblait les vœux de la France entière, devait être, par le refus systématique des parlements d'accepter toutes les innovations, même les plus utiles, la cause directe, principale, de l'anéantissement du gouvernement qu'ils prétendaient défendre. « L'opposition des parle- « ments, salutaire en face d'un pouvoir absolu, allait devenir un « obstacle au moment où la royauté méditait tout un plan de réformes. « Pouvait-on espérer que des magistrats, imbus des vieilles idées et « vivant de traditions, se laisseraient pénétrer par l'esprit nouveau qui « soufflait de toutes parts? Les gouvernements réformateurs ont « surtout besoin d'auxiliaires convaincus (2). »

La rentrée à Bordeaux du premier président Le Berthon (28 janvier 1775, jour du mardi-gras) souleva des démonstrations d'une joie universelle : l'histoire offre jusque-là peu d'exemples de manifestation semblable. Arcs de triomphe (3), députations d'avocats, de jurats,

(1) *Le parlement de Bordeaux sous Louis XV*, p. 44.

(2) *Les dernières années du parlement de Bordeaux, ibid.*, p. 8.

(3) Celui qui fut élevé au *Becquet* par la *Société des Francs-Maçons* était de proportions grandioses. Il était surmonté d'un globe représentant le monde : « Sur ce « globe, étoit la figure d'un berger assis, tenant un sceptre d'une main et une hou- « lette de l'autre : cet emblème signifioit que tout se réunissoit, depuis le roi jus- « qu'aux bergers, pour applaudir au retour de M. le premier président. — Dans le « ruban qui lioit le cartouche représentant les armes de France, on lisoit cette « inscription : *Legibus armata majestas, armis decorata.* Au-dessus de l'entablement, « dans les plinthes des balustrades, on lisoit celle-ci, relative à la précédente : « *Romæ legislator dixisse gloriatur, Galliæ legislator effecisse.* Dans la frise : « *Legum decus justicia reclamat, Rex restituit, amor occurrit.* A l'archivolte de la « principale porte on voyoit ces mots : *Vivat Rex, vivat Le Berthon.* Dans l'atti- « que gauche, au-dessus d'une des portes collatérales, étaient écrits ceux-ci : *Plau- « dite manibus et jubilate Regi nostro*, et dans l'attique gauche : *quia non sprevit « preces nostras.* Sur la table saillante du piédestal gauche, qui supportoit l'ordre, à « côté de la grande porte, on lisoit : *Desiderato Senatui struxit trulla perennis;* et « sur une table parallèle à droite : *Vivant senatores religiosissimi.....* » (*Récit des*

de jeunes gens, de jeunes filles, chemins jonchés de fleurs, escortes d'honneur, attributs symboliques, devises et inscriptions louangeuses, fondations de messes à perpétuité (1), odes, discours, banquets, feux de joie, illuminations, rien ne manqua à ce triomphe *véritablement antique*. La foule, dans son délire, voulait dételer les chevaux de la voiture du président : celui s'y oppose modestement : *on se venge, en poussant la voiture, de la mortification de ne pouvoir pas la traîner; mille bras sont tendus pour faire mouvoir les roues et il ne reste plus rien à faire aux chevaux* (2)!

M. Dupaty, dont les lettres d'exil avaient été rapportées, reçut de son côté un accueil non moins enthousiaste. Arrivé deux jours auparavant, il avait été reçu par les avocats, « qui lui avoient préparé une « fête pour le soir chez un d'entr'eux. Il fut salué sur le port par les « acclamations publiques : c'étoit *Cicéron* et *d'Aguesseau*, réunis dans sa « personne, qui revenoient dans leur patrie après des disgraces qu'ils « n'avoient pas mérité (3). »

Le 2 mars eut lieu la cérémonie de la réouverture : tous les membres y assistaient, convoqués par lettres particulières du roi. Des discours furent prononcés par MM. Le Berthon, Dudon (4), Dupaty et Garat (5). « Le premier président, répondant au comte de Noailles (6), « n'eut pas une parole amère pour la magistrature Maupeou ; il se « borna à exprimer la joie et la reconnaissance du parlement (7). »

effets de la joie publique, à l'occasion de l'arrivée de M. le comte de Noailles, commandant en chef de la province de Guienne ; du retour de M. Le Berthon et du rétablissement du parlement de Bordeaux, in-12, p. 11. — A la suite on trouve : *Récit de ce qui s'est passé dans le voyage que M. Le Berthon a fait d'Aiguille à Virelade*. — Bibliothèq. de M. R. de C.)

(1) La Société des *Francs-Maçons* fonda, à cette occasion, une messe dans la petite chapelle du *Becquet ;* elle devait être célébrée, tous les ans à perpétuité, le 28 mars. *Le soin de perpétuer des vertus extraordinaires appartenoit à la religion (ibid.*, p. 12).

(2) *Ibid.*, p. 14.

(3) *Ibid.*, p. 16.

(4) Pierre-Jules Dudon. Voy. au chap. des *Procureurs Généraux*.

(5) Dominique Garat, né à Ustaritz (B.-P.), professeur au collège de Guienne, et l'un des avocats les plus recherchés du parlement de Bordeaux. En 1789, il fut nommé député aux Etats Généraux par le bailliage de Labourd, en même temps que son frère cadet, le célèbre Dominique-Joseph Garat.

(6) Philippe, comte de Noailles, duc de Mouchy, grand d'Espagne de première classe, prince de Poix, marquis d'Arpajon, vicomte de Lautrec, lieutenant général des armées, avait été pourvu, le 14 février 1769, du gouvernement de la Basse-Guienne, en remplacement du marquis de Bonnelles (*Archiv. départ.* B. 90, f° 4). Maréchal de France le 24 mars 1775.

(7) *Les dernières années du Parlement de Bordeaux*, p. 13.

Après l'édit portant rétablissement de l'ancienne compagnie, deux autres furent soumis à l'enregistrement de la cour: le second fixait les attributions des chambres et les règles à suivre pour leur réunion en assemblée générale : il contenait aussi une nouvelle réglementation touchant les remontrances. Le troisième traitait de la compétence des présidiaux. Le tribunal ayant accordé sa sanction, les trois édits furent aussitôt enregistrés.

Ce fut bien peu de mois après cette réinstallation qu'une lutte, qui devait se terminer à l'entier désavantage du premier président, fut entreprise par lui contre deux membres distingués du parlement, MM. Dupaty et du Faure de Lajarthe (1). Ce dernier, installé tout nouvellement avocat général, avait, à la suite d'un réquisitoire, été frappé de trois mois de suspension et condamné à faire des excuses à la cour. Appel ayant été formé au grand conseil, M. de Lajarthe, après enquête, obtenait, le 24 décembre 1780, un arrêt cassant la décision de la cour.

Le conflit qui s'éleva entre MM. Le Berthon et Dupaty fut bien autrement long et grave. Pourvu, le 10 novembre 1779, de la charge de président à mortier, en remplacement d'Antoine-Alexandre de Gascq, M. Dupaty dut, suivant la règle générale, présenter ses lettres de provisions à l'enregistrement de la cour; sous prétexte d'*information de bonnes vie et mœurs,* celle-ci put éluder quelques temps l'accomplissement de cette formalité. Les six premiers mois de l'année 1780 s'écoulèrent ainsi ; las de ces ajournements sans cesse répétés, M. Dupaty adresse une supplique au roi. A partir de cet instant, la cour et principalement M. Le Berthon, ne devaient plus garder de ménagement vis-à-vis de lui. Nous donnerons ici la parole à un contemporain, membre du parlement (2), dont la narration inédite contient sur ce sujet de précieux renseignements ; le

(1) Elie Louis du Faure de Lajarthe. Voy. au chap. des *Avocats Généraux.*

(2) François de La Montaigne, conseiller au parlement de Bordeaux depuis le 5 mai 1746. Nous avons déjà eu occasion de citer plusieurs fois soit sa *Chronique,* soit ses *notes manuscrites* aujourd'hui déposées à la bibliothèque de la ville de Bordeaux.

Témoin désintéressé dans cette querelle, M. de La Montaigne inscrit au jour le jour, sans critique comme sans parti pris, les événements auxquels il assiste. Malheureusement son récit est incomplet, et pour suppléer aux nombreuses lacunes qu'il renferme, force nous sera d'avoir recours à d'autres sources, peut-être moins précises.

lecteur sera ainsi initié aux moindres péripéties de cette étrange lutte :

Le 25 août 1780, une lettre de cachet est adressée à chacun des officiers du parlement pour avoir à se rendre à Bordeaux dans les vingt-quatre heures et y continuer ses fonctions, sans pouvoir désemparer de la ville jusqu'à nouvel ordre, à peine de désobéissance; lettres patentes qui prorogent le parlement.

Le 16 septembre, nouvelle lettre de cachet portant ordre de se rendre au palais le 21 dudit, pour assister à l'assemblée des chambres qui devoit être tenue ce jour-là, en présence de M. le Maréchal de Mouchy, porteur des ordres ultérieurs de S. M., avec défense d'en désemparer jusqu'à ce qu'il eût rempli toutes les commissions dont il étoit chargé; le tout sous peine de désobéissance.

Ce jour-là, 21 septembre 1780, M. de Mouchy fait enregistrer du tres expres commandement du Roi les provisions de M. Dupaty et le fait recevoir et installer dans la charge de président. A la suite de cette opération, remise à chaque officier d'une lettre de cachet en date du même jour, 16 septembre, qui révoque les ordres contenus dans celle du 25 août et permet à chacun de sortir de la ville et d'aller où bon lui semblera.

A la Saint-Martin, grand trouble au parlement lors de sa rentrée. Protestations contre tout ce qui avoit été fait le 21 septembre : *délibération de ne point reconnaître M. Dupaty pour officier de la compagnie, de ne point prendre sa voix, de ne point le mettre sur la liste du parlement, etc,....* M. Dupaty, présent à tout cela ne se déconcerte point et brave la tempête. On veut qu'il ne se montre point à la *Messe Rouge* (1); il demande qu'on le lui défende par un arrêt, ; sans quoi il y paroitra, comme en ayant le droit en vertu de sa réception. On craint de donner cet arrêt; une partie de la compagnie se retire pour ne point paroitre avec lui; l'autre partie le suit à la céremonie. Scission scandaleuse.

A la suite de ces troubles, la plupart des officiers s'absentent; le service languit et ne se fait pas.... Le 25 décembre, lettre de cachet à chaque officier, portant ordre de rester à Bordeaux, ou, en cas d'absence, de s'y rendre incessamment pour y remplir les fonctions de sa charge, et y vacquer à l'administration de la justice sans aucune interruption.

En même temps, lettres patentes du 23 dudit mois de décembre qui cassent et annullent tout ce qui avait été fait et délibéré à la Saint-Martin, au sujet de M. Dupaty, et ordonnent qu'il jouira de tous les droits et fonctions attachés à sa charge, avec défense de l'y troubler. Ces lettres patentes renferment des imputations mortifiantes pour le parlement, au sujet de ce qui s'étoit passé à la rentrée; on y accuse une partie des officiers de s'être laissé aller à des insinuations particulières, et on y fait l'éloge de ceux qui avaient eu le courage de résister à la séduction.

Lettres patentes aussi de même date qui annullent tout ce qui avait été fait contre l'avocat général Dufaure, lèvent l'interdit que le parlement avoit délibéré contre lui, le rétablissent dans l'exercice de ses fonctions, le dispensant de faire aucune satisfaction au parlement.

(1) La messe de rentrée, à laquelle tous les officiers assistaient en robes rouges, avec leurs fourrures et épitoges.

Ces lettres sont présentées aux Chambres le 3 janvier 1781. Le parlement, touché des imputations qui se trouvent contenues dans celles concernant M. Dupaty, et des conséquences dangereuses qui résultoient de celles concernant M. Dufaure, surseoit à leur enregistrement, délibère qu'il sera fait au Roi des remontrances, et que ces remontrances seront portées à S. M. par une députation de la compagnie; à l'effet de quoi il sera écrit au Roi pour le supplier d'agréer cette députation. On fait partir un courrier exprès pour porter cette lettre.

Dans l'intervalle, M. le premier Président dénonce à la compagnie des imprimés relatifs à ce qui s'étoit passé dans les assemblées de chambres, concernant M. Dupaty, antérieurement à la lettre de cachet du 25 août 1780. On soupçonne M. Dupaty d'en être l'auteur : on ordonne que le tout sera communiqué à M. le Procureur général, pour prendre ses conclusions. M. le Procureur général requiert qu'il soit informé contre les auteurs et imprimeurs de ces écrits. *Arrêt en conséquence, présidant M. Le Berton. Lui-même il nomme lss commissaires pour cette information : ces commissaires travaillent avec la plus grande célérité et une ardeur presque sans exemple à l'opération. On suscite, on cherche, on mandie des témoins qui puissent amener la trace jusques à M. Dupaty* (1).

Arrive l'expres qu'on avoit envoié en cour; il apporte la nouvelle que le Roi accepte la députation, de laquelle il veut que soit M. le Premier Président, avec ordre aux députés d'apporter les registres et de se trouver à Versailles le 20 février.

On nomme pour députés, le premier Président, MM. d'Arche-Lassalle (2) et Féger (3), pour la grand'chambre; MM. Lynch (4) et Conteneuil (5) pour les enquê-

(1) Les *Mémoires Secrets de Bachaumont* rapportent les mêmes faits : « Le parlement « a pris occasion des pamphlets imprimés et répandus sur l'affaire de M. Dupaty pour « instruire une procédure et faire une information, comme si l'on l'en soupçonnait « l'auteur, le coopérateur ou l'instigateur. On a entendu en déposition presque toute « la ville : on a surtout interrogé trois avocats extrêmement liés avec ce magistrat, « MM. Sèze, Bousquet et Garat. Tous trois lui ont rendu justice et l'ont déclaré inca- « pable d'une vengeance pareille. Il pourroit se faire que des ennemis de M. Dupaty « auroient poussé la sceleratesse jusques à fabriquer ces pamphlets et à s'injurier « eux-mêmes pour l'en faire soupçonner complice. » (T. XVII; 29 mars 1781). — Plus tard l'on apprit que c'était l'avocat parisien Linguet qui était l'auteur de ces écrits.

(2) François-Benoît d'Arche, seigneur de La Salle d'Arcadens, conseiller depuis le 13 décembre 1743. (*Archives départ.*, B. 87, f° 2.)

(3) Joseph de Feger, prêtre, docteur en théologie et avocat au parlement de Bordeaux, avait été pourvu, le 11 janvier 1755, d'un office de conseiller clerc. (*Ibid.*, B. 88, f° 85.)

(4) Jean-Baptiste Lynch, gendre de M. Le Berthon; il devait, le 18 décembre 1782, remplacer Jean-François de Rolland comme président en la seconde chambre des enquêtes (*Ibid.*, B. 98, f° 176). En 1809, il fut nommé maire de la ville de Bordeaux et l'année suivante, comte de l'empire. — Laboubée rapporte que M. Lynch ayant été député en 1811 pour assister au baptême du roi de Rome, il fit alors placer le portrait de M. Le Berthon dans le cabinet de Napoléon Ier, « où déjà se trouvait la collection des portraits de tous les premiers présidents des parlements de France. » (Ms. *Biblioth. de la ville de Bordeaux.*)

(5) Jean-François-Laurent-Amédée de Marbotin, seigneur de Conteneuil et autres lieux. On le verra plus tard premier président à la Cour Royale de Bordeaux.

tes, et M. de Lalande, avocat général (1), pour le parquet. Ces messieurs partent chargés des remontrances; ils sont admis le 20 février à l'audience du roi (2). Le prince leur dit de sa propre bouche, après les avoir fait attendre quelque temps, qu'il s'était fait rendre compte des remontrances qu'ils avoient apportées et qu'il n'y avoit rien trouvé qui dût l'engager à faire aucun changement aux lettres patentes du mois de décembre; qu'il vouloit qu'elles fussent enregistrées sans délai, ne souhaitant plus entendre parler de ces affaires. Il écrivit même de sa propre main le précis de cet ordre au bas de la réponse que le garde des sceaux remit en sa présence aux députés.

Ceux-ci sont de retour à Bordeaux le 27 février 1781, jour du mardi-gras, et on remarque que c'estoit le jour anniveraire de la rentrée triomphante du premier président, en 1775, lors de la réintégration du parlement après l'exil de 1771. Les choses étoient bien changées; le premier président étoit généralement regardé comme l'*auteur* secret des troubles qui agitoient la compagnie et dont le public avoit tant à souffrir. Devenu, on ne sait pourquoi, l'ennemi implacable de M. Dupaty, *de cet homme qui étoit son idole en 1775*, c'étoit lui qu'on soupçonnoit d'avoir formé contre cet officier un parti dans la compagnie..... On attend avec impatience la manière dont les choses se passeront dans l'assemblée des chambres qui va se tenir ; le public, pour qui cette affaire particulière devoit être très indifférente, fait des vœux pour que l'on se conforme à la volonté du roi, que tout rentre dans l'ordre, que le calme renaisse et que la justice lui soit rendue (3).

Ce fut seulement le 7 mars, devant les chambres assemblées, que le premier président rendit compte de la députation et des ordres dictés par le roi : mais il s'en acquitta avec une si grande indifférence qu'aucune résolution ne fut prise. Les officiers se séparèrent, comptant, par l'inaction du parlement, faire plier la volonté royale. Durant les mois de mars, avril, mai et juin aucune audience ne fut tenue : cette situation durait encore lorsque, le 25 juillet, le procureur général

(1) Jean-Raimond de La Lande. (Voy. au chap. des *Avocats Généraux*.)

(2) « La députation du parlement de Bordeaux, écrivait le maréchal de Richelieu, « a eu audience du roi le 20 février, à 5 heures et demie du soir. Le premier président « avait l'air sot, comme un coupable qui vient d'entendre son arrêt; M. Lynch, son « gendre, ressembloit au Lazare ressuscité (ce magistrat est pâle, maigre, sec, étique). « M. de Conteneuil, malgré les paroles mortifiantes du monarque, n'avoit pas moins « l'air de Bacchus dans les orgies (ce conseiller est gros, vermeil, a la figure d'un « Roger-Bontems). Pour MM. de La Salle et abbé Feugères, on les auroit pris, moins « pour des magistrats que pour de pauvres diables de procureurs qui venoient de « perdre leur cause. Du reste le roi a défendu qu'on donnât aucune suite à toutes les « procédures et mauvais procédés contre M. Dupaty. Il a déclaré au Pr. Président « qu'il l'en rendoit formellement responsable, qu'il le chargeoit de veiller sur la « compagnie, d'y entretenir la paix et de maintenir l'exécution de ses ordres. » (*Mémoires secrets de Bachaumont*, t. XVII, 4 mars 1781.)

(3) Sur cette curieuse période, on trouvera encore de nombreux détails dans des lettres signées *Dupaty*, publiées par M. Brives-Cazes dans un des volumes des *Archives historiques de la Gironde*.

demanda l'assemblée des chambres. En présence de tous les officiers il remit à M. Le Berthon une lettre de cachet par laquelle le roi le mandait auprès de sa personne, *lui ordonnant d'apporter des expéditions en forme du compte par lui rendu le 7 mars de la députation et des réponses de S. M. aux remontrances du mois de février précédent* (1).

Le mercredi 1er août, le président « déclaroit que les expédi- « tions qu'il avoit eu ordre de porter au roi étant prêtes, il se « proposoit de partir incessamment; que la compagnie ne devoit pas « douter de son attachement pour elle et de son zèle constant pour « ses intérêts; *que tel elle le voyoit partir, tel elle le verroit revenir.....* « M. le président Pichard (2), second président et qui alloit présider « la compagnie en l'absence de M. Le Berthon, lui répondit, au nom « du corps, que la compagnie lui rendoit toute la justice qui lui étoit « due et lui souhaitta une bonne santé, bon voyage et prompt « retour (3). »

Le mardi 21, arrivent à Bordeaux d'étranges nouvelles. La cour apprend que le premier président, après une conférence orageuse avec les ministres, *vient d'être exilé à Meaux jusqu'à nouvel ordre* (4). La consternation règne dans la ville. Le lendemain des lettres de cachet parviennent à la cour : aucun des membres du parlement ne peut quitter la ville; tous sont tenus de faire leur service sans interruption; des ordres exprès sont adressés aux conseillers en congé; sur l'heure, ils doivent regagner leur poste. Enfin les présidents de chaque chambre doivent, sous peine d'encourir la colère du roi, envoyer au chancelier, chaque jour de courrier, le plumitif des séances, les noms des officiers présents et le nombre de procès jugés (5).

De Meaux, le premier président est transféré à Châlons (6); enfin,

(1) On rapporte qu'en apprenant cette nouvelle, le maréchal de Richelieu s'en allait répétant : « Le Roi a pris un si grand amour pour le chef de la magistrature « bordeloise, qu'il ne peut être six mois sans le voir ». (*Mém. secrets de Bachaumont*, t. XVII; 27 août 1781.)

(2) Nicolas-Pierre de Pichard, baron de Saucats, président à mortier depuis le 26 mai 1763. (Voy. au chapitre des *Avocats généraux*.)

(3) Notes ms. de M. de La Montaigne.

(4) *Ibid.*, *Mémoires secrets de Bachaumont*.

(5) *Ibid.*

(6) Le président paraît avoir supporté son exil sans trop de douleur. De Châlons, il répondait, le 9 octobre, en ces termes à un membre du parlement de Bordeaux : « Votre lettre du 25 septembre, Monsieur, et les très judicieuses réflexions qu'elle « contient me sont parvenues icy ou j'étois déjà depuis trois ou quatre jours. J'étois

après avoir reçu les ordres les plus sévères et juré de s'y conformer, M. Le Berthon reçoit l'autorisation de rentrer à Bordeaux; le 20 février 1782, il préside de nouveaux les chambres.

Pendant quelques années le parlement put poursuivre le cours régulier de ses travaux; mais bientôt il entre en lutte avec l'intendant du Pré de Saint-Maur (1) et combat un projet de transformation d'une charge cependant haïe du public, *la corvée* (2). L'affaire des alluvions de la Garonne et de la Dordogne place la compagnie en opposition directe avec le ministère. Après avoir cassé l'arrêt du grand conseil, elle adresse au roi des remontrances emportées. Le parlement tout entier est mandé à Versailles; quatre-vingt-quinze magistrats comparaissent devant le roi. Leur bon droit ayant été reconnu, leur retour à Bordeaux est l'occasion d'une nouvelle manifestation publique (3).

Ce succès ne fait qu'encourager la compagnie à persister dans son opposition systématique. Le parlement de Paris ayant donné son

« trop près de la Champagne pour ne pas donner à mon gout pour les vins qui s y « recueillent la faculté de se satisfaire à l'aise; je suis donc venu à la source et ma « foy je n'en fais faute..... » Après quelques détails sur les *vendanges*, M. Le Berthon ajoute : « ..... La ville est assez grande et peu peuplée....., il n'y a aucune espèce « de commerce, quoyque sa situation présente les plus grands moyens d'en faire un « très considérable; l'esprit n'y manque pas, mais la paresse y abonde : aussi le pays « en général est-il pauvre. Le jeu est presque partout l'occupation dominante : les « femmes y sont, dit-on, aimables et à prétentions. Je n'ay de gout ny pour l'un « ny pour l'autre, moyennant quoy je n'aurais pas de liaisons bien importantes à « regretter. Je me suis restraint jusques à présent à quelques personnes raisonnables « et d'esprit cultivé, que l'âge et l'étude ont garanti de la frivolité qui peut plaire à « quelques-unes et qui n'instruit personne. Un libraire assez intelligent me fournit « de bons livres, que je lis dans un appartement assés joli que j'ay pris dans l'hotel « du *Palais-Royal* où je mange..... » (*Archives départ.* — Lettres missives.)

(1) Nicolas du Pré de Saint-Maur, chevalier, seigneur de Saint-Maur, d'Argent, la Jauge, Olémond, Brinon et Sainte-Monzaïne, conseiller au parlement de Paris en 1751, maître des requêtes en 1755, intendant de Berri en 1764 et de Bordeaux en juin 1776. — Consulter : *Mémoire important sur l'admission des corvées dans la généralité de Guyenne et observations sur les remontrances du parlement de Bordeaux, du 13 mars 1784*, par Dupré de Saint-Maur, intendant de Guienne. Paris, 1784, in-4° de 135 p.

(2) La *corvée personnelle* fut abolie dans la nuit du 4 août 1789.

(3) Le voyage d'un si grand nombre de magistrats coûta plus de *cent mille écus*. D'après M. Boscheron des Portes, « le gouvernement, quelque peu honteux d'avoir « occasionné une si grande dépense à des officiers reconnus en définitive à peu près « irréprochables, leur fit offrir le remboursement de cette somme. Ils répondirent « qu'ils ne l'accepteraient qu'autant qu'il n'en coûterait rien au peuple, et comme il « était certain que ce serait le Trésor public qui paierait, l'affaire en resta là. » (*Histoire du parl. de Bordeaux*, t. II, p. 354.)

approbation à l'édit concernant les *Assemblées provinciales*, la cour de Bordeaux se trouve être la seule du royaume à s'opposer à l'enregistrement des lettres patentes. A une lettre du garde des sceaux, elle répond par un arrêté (8 juillet 1787), interdisant toute assemblée de ce genre. Le même jour elle fait partir un courrier extraordinaire avec ordre de signifier cet arrêt au duc d'Ayen, élu président de l'assemblée du Limousin : « Il était impossible, on le voit, de trancher du souve-« rain plus que ne le faisait le parlement, puisqu'il défendait d'obéir « au roi lui-même (1) ». L'affolement devait encore augmenter.

Exilé à Libourne, le parlement refuse formellement d'enregistrer les ordres du roi et de s'y conformer : à la force, il oppose l'inertie. Il ne consent à se réunir que pour protester et rédiger des remontrances plus violentes les unes que les autres. « Il allait jusqu'à discuter l'origine de l'autorité royale et la nature des rapports qui devaient unir la nation au monarque (2). » La justice n'est plus rendue ; les audiences ne sont plus fréquentées ; le palais est désert. Sept mois durant, il persiste dans cette conduite, *attendu*, dit-il, *l'illégalité du lieu de sa résidence*. Enfin, au mois de mai de 1788, le roi autorise le retour à Bordeaux (3). Malgré les innombrables fautes de M. Le Berthon, malgré l'attitude criminelle du parlement, la foule acclame les conseillers : la ville est pavoisée : l'enthousiasme égale celui déployé en 1775 (4).

Depuis cette époque, soit faiblesse, soit réserve, soit fatigue, le

(1) *Ibid.*, t. II, p. 359.

(2) *Les dernières années du parlement de Bordeaux*, p. 31.

(3) La décision royale surprit grandement la cour ; elle comptait si peu obtenir gain de cause ! Craignant une révocation de ces premiers ordres, les conseillers n'osèrent quitter Libourne immédiatement. Ce ne fut que le 10 juin qu'ils opérèrent leur rentrée triomphale à Bordeaux.

(4) Non loin de son hôtel, le président rencontra une députation de jeunes gens, à la tête de laquelle marchait Garat. Celui-ci s'avance et adresse à M. Le Berthon les vers ci connus :

O toi qui réunis à la candeur du sage
L'âme sublime d'un Romain,
Le Berthon, de ce peuple inquiet, incertain,
Daigne agréer le simple hommage.
. . . . . .

En même temps se vendait par les rues de la ville un portrait gravé par Villeneuve, avec ces vers au-dessous :

Illustre Le Berthon, quel français, mieux que toi,
A constamment servi sa patrie et son roi ?
Accepte de nos cœurs la couronne civique :
Tribut que nous devons à ton âme héroïque.

parlement de Bordeaux se tient à l'écart de toutes les affaires politiques. Le 3 novembre 1789, un décret de l'Assemblée nationale déclare, qu'en attendant une nouvelle organisation judiciaire, les chambres de vacations rendront seules la justice. Cependant, au mois de février 1790, de nombreux attentats contre la propriété particulière ayant été commis dans le ressort de Bordeaux, le procureur général Dudon défère ces faits à la cour. La chambre des vacations, présidée par M. d'Augeard (1), ordonne, le 20 février 1790, qu'il sera informé et mande en même temps aux municipalités, dans lesquelles ces désordres ont eu lieu, d'en arrêter le cours en emprisonnant les coupables. Dénoncés tout à la fois par les *jeunes citoyens volontaires de l'armée patriotique de Bordeaux*, et par Boyer Fonfrède (2), aide-major général de cette nouvelle phalange, MM. Dudon et d'Augeard sont aussitôt cités à la barre de l'assemblée. Dans l'impossibilité où il était de s'y rendre, le vieux procureur général adresse à l'assemblée un *mémoire* justificatif (3), et confie à son fils, son survivancier depuis 1763, le soin de le défendre. Les deux *accusés* se disposent à comparaître devant leurs juges, parmi lesquels siégeaient, comme députés de la province de Guienne, MM. Le Berthon (4) et de Lavie (5); peut-être espéraient-ils rencontrer en eux d'ardents défenseurs. Il n'en est rien : MM. d'Augeard et Dudon sont introduits : le premier

(1) Jacques Armand Henry d'Augeard, baron de Virazel, marquis de Pouy, seigneur de Mouledié, Saint-Lizier et Tartuyère, président à mortier au parlement de Bordeaux.

(2) Jean-Baptiste Boyer-Fonfrède, député de la Gironde, mort sur l'échafaud révolutionnaire à l'âge de vingt-sept ans.

(3) Le *Mémoire* justificatif de M. Dudon parut imprimé sous le titre : *Lettre de M. Dudon, procureur général du parlement de Bordeaux à l'Assemblée nationale*, 8 p. in-8°.

(4) Le rôle de M. Le Berthon aux États-Généraux, comme à l'Assemblée Constituante, fut aussi nul que celui qu'il avait joué à l'Assemblée des Notables. — Bailly rapporte dans ses *Mémoires* (t. III, p. 130), que le premier président Le Berthon, au cours d'une séance, déclara que, *trouvant que le titre de* ROI DE FRANCE *laissait trop penser aux rois qu'ils étaient propriétaires du territoire, il étoit d'avis de reprendre l'ancienne formule* REX FRANCORUM, *en la traduisant par ces mots :* ROI DES FRANÇAIS.

(5) Paul-Marie-Armand de Lavie, appelé le marquis de Lavie, président à mortier depuis le 20 avril 1768. — Rentré à Bordeaux après la dissolution de l'Assemblée Nationale, il fut arrêté sur l'ordre de la commission militaire; mais son *libéralisme* le fit promptement relâcher. Depuis il fut nommé par le département la Gironde, en 1796, haut juré de la haute cour nationale de Vendôme, et, en 1797, membre du conseil des anciens. Le marquis de Lavie mourut à Blanquefort (Gironde) en 1801, âgé de 52 ans.

trouve de nobles accents pour soutenir une cause que d'avance il savait condamnée; le second, intimidé par l'attitude hostile de l'assemblée, présente la défense de son père d'une façon imparfaite (1). Quelques jours après, l'assemblée rend un arrêt censurant en termes sévères la conduite de la chambre des vacations et les conclusions du procureur général.

Le 6 septembre 1790, à la suite d'un décret national, les parlements de France cessaient d'exister. Le 30 du même mois, à midi, le corps municipal de Bordeaux se présentait au palais de l'Ombrière et faisait apposer les scellés sur les greffes civils et criminels, ainsi que sur les archives (2).

« Ainsi tomba cette ancienne magistrature française, à laquelle, « ceux qui l'ont détruite, Lameth, Bergasse, Thouret, Adrien Duport, « n'osaient adresser aucun reproche, dont Bergasse lui-même procla- « mait la sagesse, le courage, la fermeté, le dévouement patriotique. « Ames fortement trempées, intelligences d'élite, hommes d'étude, de « savoir et de vertu, ces anciens magistrats de la France n'ont trouvé « que plus tard d'injustes détracteurs, et l'on a paru oublier un « moment que le mérite des hommes et leur supériorité prévinrent « le plus souvent les résultats fâcheux que pouvaient entraîner les « vices mêmes de l'institution (3).»

Rendu à la vie privée, M. Le Berthon se retira sur ses terres, ou il ne paraît pas avoir été inquiété. En revanche, de douloureux cha-

(1) M. Dudon fils adressait, le 5 mars 1790, à Mathieu de Montmorency, député de Montfort-l'Amaury, à l'Assemblée nationale, la lettre suivante : « Monsieur, Le choix « que l'Assemblée a fait du plus jeune de ses membres pour rapporter l'affaire d'un « des plus anciens magistrats du royaume, d'une cour de judicature toute entière, ce « choix a été bien justifié par la manière dont vous vous en êtes acquitté. Vous avez « trouvé, Monsieur, dans la conduite de la chambre des vacations du Parlement de « Bordeaux *l'ensemble des éléments qui constituent un délit national.* Je n'en appelle « pas ; mais je vous prie de lire le discours que j'avois préparé et que je n'ai pas pro- « noncé, parce que, voyant l'opinion du comité qui étoit pour mander mon père, je « n'ai plus songé qu'à détourner l'Assemblée de ce parti. Je croyais alors ce discours « sans réplique : mais le décret a été rendu et je n'ai plus qu'à me soumettre. J'ai « l'honneur d'être, Monsieur, avec un grand respect pour votre nom et toute l'estime « qui vous est due, votre tres humble et tres obeissant serviteur. (Signé :) Dudon « de L'Estrade. » — A la suite, se trouve le discours dont il est parlé dans la lettre. (*Recueil concernant les États Généraux : Pièces diversees*, 1790, in-8°, Bibliothèque de M. R. de C.)

(2) *Le barreau de Bordeaux, de 1775 à 1815*, par H. Chauvot, Paris, 1856, in-f°, p. 72.

(3) *Diction. général de la politique*, par Maurice Block, t. II, p. 479.

grins domestiques vinrent assaillir sa vieillesse. Veuf depuis de longues années (1), il vit d'abord ses trois filles (2) mourir tour à tour à la fleur de l'âge, succombant à un mal héréditaire.

Il lui restait un fils, André-François-Benoît-Elisabeth, dont nous avons publié deux lettres remplies de tendres sentiments. Pourvu d'une charge de président à mortier, le 7 novembre 1776 (3), M. Leberthon fils avait épousé, en 1779, Jacquette-Marie Bibiane de Verthamon d'Ambloy (4), dont les deux sœurs aînées étaient mariées, l'une à M. de Saige, avocat général, l'autre au marquis de Mons de Dunes. Atteint d'une grave affection de poitrine, M. Le Berthon fils, sur l'ordre des médecins, était parti pour l'Italie; on espérait que la bonté du climat redonnerait quelques forces à son corps affaibli. Mais malgré les soins les plus dévoués, il décédait à Montpellier, au commencement de l'année 1792, sans laisser d'enfant de son mariage.

Seul, au milieu de toutes ces ruines, le vieux président survécut encore quelques années. Lorsqu'il mourut à Paris, au mois d'avril 1800, dans sa quatre-vingt-huitième année, il avait vu sombrer dans la tourmente révolutionnaire les deux institutions auxquelles il avait consacré son existence : la royauté et la magistrature.

(A suivre.) C. DE BUROSSE.

(1) Le premier président avait épousé, le 23 février 1740, sa cousine germaine, Marguerite-Angélique-André de Pontac, fille de Pierre de Pontac-Lassalle, conseiller au parlement, et de dame Angélique Le Berthon. Elle mourut le 31 janvier 1761.

(2) L'aînée, mariée au comte de Chabans-Richemont, mourut à vingt et un ans; la seconde ne prit point d'alliance; la troisième, qui, nous l'avons déjà dit, avait épousé le président Jean-Baptiste Lynch, décéda, après trois années de mariage, le 10 juin 1782, « ne laissant qu'une fille au berceau destinée à vivre peu d'années. La mort de « Mme Lynch intéressa toute la ville et mit la désolation dans sa famille. Elle fut « enterrée dans l'église Saint-Michel, où la famille Lynch avait sa sépulture. » (*Notes ms. de M. de La Montaigne.*)

(3) *Arch. départ. de la Gironde*, B. 96, fo 26. En lui délivrant les lettres de provisions, le roi se plut à rappeler les nombreux services rendus à l'Etat par sa famille : nous espérons, ajoute le prince, que le nouveau titulaire « suivra les exemples de ses « prédécesseurs et marchera sur les traces du sieur André-François Benoit Le « Berthon, son aïeul, qui a occupé la place de premier président avec la plus haute « distinction; la confiance que le sieur Daguesseau, chancelier de France accorda à « ce magistrat est un éloge complet de ses talents et de ses lumières, de son exacte « probité, de son attachement à l'État et au bien public. Il le regardoit comme un « magistrat capable de remplir la première dignité de la magistrature : ce suffrage « mérité est un titre pour cette famille auquel elle est plus sensible qu'aux avantages « qu'elle tire de son ancienne extraction et un garant qu'elle s'efforcera de soutenir « cette réputation par les vertus et le savoir que ce digne chef de la magistrature « admiroit dans un autre, sans penser qu'il en étoit l'exemple..... »

(4) Elle mourut à Saint-Germain, en 1814.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

L'Histoire de la Terreur à Bordeaux contient un chapitre intitulé *La Constitution civile du clergé,* où j'ai raconté l'origine des persécutions dont les ministres du culte catholique devinrent les victimes durant la révolution française. J'ai, au courant de mon livre, indiqué parfois les noms des prêtres courageux qui scellèrent de leur sang leur fidélité à l'antique foi de nos pères.

De grands et magnifiques exemples furent alors donnés et doivent consoler des palinodies honteuses auxquelles s'abandonnèrent par peur et par lâcheté quelques malheureux, qui, oublieux de leur libres serments, cédèrent au courant vertigineux qui emportait les esprits et les cœurs à cette grande et redoutable époque, et versèrent dans l'ornière du schisme.

Il ne sera peut-être pas inutile de rappeler ici les joies et les douleurs de l'Eglise pendant la période révolutionnaire et j'ai pensé que les lecteurs de la *Revue catholique* me sauraient gré de placer sous leurs yeux les procès qui amenèrent devant le tribunal de Lacombe les prêtres fidèles, aussi bien que ceux qui transigèrent avec leur conscience et leur foi.

L'histoire doit la vérité aux uns et aux autres, et le simple récit des faits portera en lui-même sa leçon et son enseignement.

— 25 OCTOBRE 1793 —

C'est le 24 octobre 1793, le lendemain du jour où fut installée la Commission militaire, que deux prêtres, pour la première fois, comparurent devant le tribunal présidé par le sinistre Lacombe.

C'étaient *Aldebert* (Antoine), vicaire général de la Rochelle, et *Dumontet* (Pierre) prêtre de la Dordogne, arrêtés le 5 octobre 1793. La Commission militaire ne se trouvant pas suffisamment renseignée ordonna qu'il serait plus amplement informé.

Dès le lendemain, 25 octobre, Dumontet était ramené à l'audience.

Il est une déposition dans ce procès qui mérite d'être rappelée; c'est celle de Joseph Hostain, menuisier, vingt-sept ans, détenu au Fort du Hâ et qui fut d'ailleurs acquitté le 26 octobre : il déclara connaître Dumontet pour l'avoir vu venir chez son père lorsqu'il était malade, pour lui avoir servi la messe le carême dernier chez les demoiselles Thibaut, marchandes de farine; que lorsque Dumontet vint voir son père deux jours avant sa mort, il les laissa ensemble, mais qu'il ignore ce qui se passa entre eux; qu'il ne peut assurer *s'il le confessa ou non, ce qui cependant aurait pu être, attendu que son père était, comme lui, répondant d'une opinion contraire aux principes établis par les nouvelles lois, quant au culte religieux seulement.*

Sur les interpellations du président, l'accusé déclare s'appeler *Dumontet* (Pierre), âgé de trente-cinq ans, ancien vicaire à Saint-Sulpice d'Excideuil (Dordogne).

Les débats, très courts d'ailleurs, et les aveux de Dumontet établirent qu'il avait célébré la messe dans plusieurs maisons particulières qu'il refusa d'indiquer, afin, dit-il, de ne compromettre personne, et qu'il s'introduisait dans les maisons, près des malades, pour y exercer les fonctions de son ministère de prêtre, en prétextant qu'il était chirurgien. L'accusé se réclama vainement du principe supérieur à la Constitution, voulant que les opinions religieuses fussent libres. La délibération entre les juges ne fut pas longue et Lacombe prononce le jugement en ces termes :

« La *Commission militaire,* convaincue, d'après les aveux de Dumontet et la déposition de plusieurs témoins, qu'il a contrevenu aux articles 1 et 2 de la loi du 18 mars 1793; qu'il a induit en erreur plusieurs citoyens; qu'il a clandestiment exercé dans plusieurs lieux ses fonctions de prêtre; que, par sa morale contre-révolutionnaire, il a augmenté le nombre des ennemis de la liberté, qu'il mérite d'être confondu parmi les conspirateurs contre la République, condamne ledit Pierre Dumontet à la peine de mort, tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale de cette ville, imprimé et affiché où besoin sera. »

Vingt jours après son arrestation, le prêtre Dumontet fut guillotiné en même temps que le maire de Bordeaux, M. Armand Saige.

Quant à Aldebert, il ne parut plus devant la Commission militaire et mourut en prison le 28 janvier 1794.

— 9 NOVEMBRE 1793 —

La Commission militaire avait été envoyée à Libourne par les Conventionnels Ysabeau et Tallien afin de donner aux citoyens de cette ville, *l'exemple de la punition tardive mais toujours sûre des ennemis de la République.*

Suivons la Commission militaire.

Le 9 novembre 1793, elle jugeait M. Rivet, prêtre de Saint-Émilion.

Cet ecclésiastique avait été arrêté le 7 octobre précédent par l'ordre du représentant du peuple Tallien, de passage à Saint-Emilion.

Le Comité de surveillance s'exprimait ainsi sur son compte : « Le prêtre Rivet avait toujours été un patriote prononcé; il s'était même acquis l'estime de tous les citoyens de Libourne, en disant la messe sur l'autel de la patrie lors de la première fête de la fédération du 14 juillet 1789. Depuis cette époque, il a été élu, par le peuple de Saint-Emilion, à la place de procureur de la commune, dont il s'est acquitté avec honneur jusqu'à l'époque de la Commission populaire de salut public à laquelle il a adhéré d'abord avec tout le Conseil de la Commune; mais dès qu'il a connu l'erreur où ils étaient tombés, il requit une protestation solennelle, le 17 juillet dernier, par laquelle toute la commune et toute la ville égarée abjura son erreur. Nous estimons qu'il n'y a pas lieu à inculpation. »

A l'audience, l'accusé déclare s'appeler *Rivet* (Christophe-Claude-Bernard), âgé de soixante-deux ans, prêtre et ci-devant procureur de la commune de Saint-Émilion, né à Étampes (Seine-et-Oise) et domicilié à Saint-Émilion.

— Tu as été, lui dit Lacombe, soupçonné et dénoncé au représentant du peuple Tallien; qu'avais-tu fait ?

— Je n'ai jamais cherché à conspirer; j'ai au contraire toujours fait mon devoir de bon citoyen; je me suis dévoué à l'amour de la République, et mes concitoyens peuvent attester que dès le commencement de la Révolution je me suis montré bon patriote. Un jour notamment, le ci-devant archevêque de Bordeaux, instruit qu'on devait célébrer une fête civique à Saint-Émilion, donna des ordres pour qu'elle n'eût pas lieu; je la fis néanmoins exécuter sans m'inquiéter des suites. J'ai mérité la confiance de mes concitoyens qui m'ont nommé procureur de la commune.

— De quel œil as-tu vu la Commission populaire ?

— J'ai adhéré directement à l'établissement de la Commission populaire conjointement avec tous les habitants de Saint-Émilion; ce sont

les écrits qu'on nous envoyait qui nous ont induits en erreur; j'ai juré quant à moi d'adopter les principes de la Convention nationale, mais n'ayant pas tardé à m'apercevoir de notre faute, nous rétractâmes notre adhésion, et c'est sur ma réquisition, en qualité de procureur de la commune, que la délibération contenant notre rétractation formelle fut prise par la municipalité.

— C'est bien, tu peux t'asseoir, lui dit le président.

« La *Commission militaire,* ajoute-t-il, considérant que si l'accusé a adhéré à la commission perfide établie à Bordeaux pour perdre la République, il est bientôt revenu de son erreur; qu'il a donné depuis le commencement de la Révolution des preuves de patriotisme;

« Considérant que, comme magistrat du peuple, il a mérité d'être mis en arrestation, mais que son erreur momentanée a été suffisamment expiée par deux mois de détention; croyant que l'indulgence du tribunal réveillera son énergie, et qu'il servira dorénavant avec ardeur la République, ordonne qu'il sera sur-le-champ remis en liberté. »

Le prêtre Rivet quitta l'audience radieux, et dut, le soir, selon un usage que les papiers du temps nous ont révélé, dîner avec le président Lacombe.

— 13 NOVEMBRE 1793 —

Quatre jours après, le 13 novembre, le curé de Laclotte comparaissait à son tour devant la commission militaire.

Il n'y eut pas mort d'homme, et l'on ne nous reprochera pas une pointe de malice en racontant ce procès.

Le 5 avril 1793, la municipalité de Laclotte *se réunit en toute hâte et somma le sieur Durandeau, prêtre desservant de la paroisse, de se rendre de suite à la Chambre de la commune pour lui annoncer que la majeure partie du peuple circonvoisin l'ayant dénoncé comme suspect, il était invité à se retirer dans sa municipalité respective.*

M. Durandeau, ne le dissimulons pas, était certainement un homme dangereux, et la municipalité de Laclotte avait bien raison de prendre des précautions contre lui... C'était un vieux prêtre de soixante-quatorze ans, accablé d'infirmités!

Il obéit néanmoins et se retira sur une petite propriété qu'il possédait dans la commune de Chamadelle. Il y vécut paisiblement jusqu'au mois d'octobre suivant; mais, sans doute, il était encore à sa campagne, comme un danger grave et permanent, car, dans la nuit du 21 au 22 octobre 1793, des sans-culottes éprouvés vinrent l'arrêter et le conduisirent dans les prisons de Libourne.

Nous supposons qu'en apprenant cette bonne nouvelle, *tout le peuple circonvoisin dut être rassuré.*

Vainement le pauvre vieux prêtre réclama auprès du comité de surveillance contre une détention que son âge rendait plus rigoureuse : il ne fut pas écouté.

Le 13 novembre enfin, il est conduit à l'audience; le lendemain, la commission militaire devait quitter Libourne.

Sur les interpellations du président Lacombe, il déclare s'appeler *Durandeau* (Pierre), âgé de soixante-quatorze ans, ci-devant curé assermenté, natif du département d'Angoulême, et demeurer à Coutras.

— Comment, vous qui avez juré de maintenir la République, avez vous été chassé de la commune de Laclotte, lui demande Lacombe ?

— Je serais bien embarrassé de le dire. Il y a six mois environ, la municipalité de Laclotte me fit appeler et me notifia une délibération qui m'invitait à abandonner ma cure pour me retirer dans mes propriétés. J'obéis sur le champ, mais je fus arrêté plus tard, sans en savoir le motif. Je n'ai rien fait; j'ai toujours exercé mes fonctions honorablement, j'ai un certificat de civisme et ne crois pas être suspect. J'ai toujours tenu la conduite d'un bon citoyen et je pourrais en justifier si j'avais mes papiers sur moi.

Joseph Rousset, secrétaire de la municipalité de Coutras, présent à l'audience., s'avance au pied du bureau et déçlare que le maire de la commune de Chamadelle lui ayant fait remise d'un arrêté en vertu duquel l'accusé devait être destitué de sa place, il lui demanda quels en étaient les motifs; à quoi le maire répondit qu'il n'en savait rien; qu'ensuite il a entendu dire par différentes personnes qu'un officier municipal, qui avait quelque ressentiment contre Durandeau, avait surpris la bonne foi de ses collègues et leur avait fait prendre la délibération qui le cassait de sa place; que quelque temps après, ayant eu besoin d'aller dans une commune voisine pour une mission qu'il avait à remplir, il s'entretint avec quelques citoyens sur le compte de Durandeau et qu'ils lui répondirent qu'on n'avait pu produire contre lui aucun motif de suspicion.

Ce témoignage, qui parut faire impression sur le tribunal, fut une bonne fortune inespérée pour le vieil accusé.

Lacombe hocha de la tête en consultant ses collègues du regard; les avis furent unanimes :

« La *Commission militaire,* dit le président, après avoir entendu la

lecture du procès-verbal de la commune de Laclotte, d'après lequel l'accusé est présenté comme un homme suspecté par la majeure partie du peuple circonvoisin; après avoir entendu le secrétaire-greffier de la commune de Coutras, qui, instruit de cette affaire, s'est empressé de rendre hommage à la vérité en faveur de Durandeau;

« Considérant que les membres de la commune de Laclotte ne spécifient en aucune manière les délits qu'on pourrait imputer à l'accusé;

« Considérant que, d'après les observations du secrétaire-greffier de la commune de Coutras, l'accusé paraît avoir été la victime de quelques haines particulières;

« Considérant que son grand âge lui mériterait l'indulgence du tribunal, quand même il ne se serait pas prononcé avec énergie en faveur de la révolution, ordonne qu'il sera sur-le-champ remis en liberté, et que le présent jugement sera imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Je n'oserais pas affirmer que le *peuple circonvoisin* ait été pleinement satisfait d'un pareil jugement!

Quant à M. Durandeau, il ne dut pas survivre longtemps à son acquittement.

— 25 NOVEMBRE 1793 —

Après une abondante moisson à Libourne, la Commission militaire était rentrée à Bordeaux.

Une dizaine de jours après, le 25 novembre 1793, un ex-religieux est amené devant elle.

Bonneville, ci-devant frère capucin de la communauté de Villeneuve d'Agen, s'était conformé à toutes les lois nouvelles. Il s'était retiré à Bordeaux, et y demeurait depuis deux ans, remplissant avec exactitude toutes les obligations imposées aux citoyens actifs, lorsqu'il fut arrêté comme suspect dans la nuit du 9 au 10 octobre 1793.

Voici ce qu'on lit à cet égard dans le procès-verbal de la séance du Comité de surveillance du 9 octobre, vers deux heures du matin:

« On conduit au Comité le citoyen Bonneville, ci-devant frère capucin, à la veille de son départ, muni d'un passeport. Le Comité le met en état d'arrestation motivé sur ce qu'il est considéré appartenir comme un instituteur à un émigré ci-devant noble et chargé de l'éducation de deux de ses enfants; on prend note d'une malle qu'il a fait partir et charger dans un bateau à l'adresse du citoyen Peyrebrune, à Casseneuil, livrée avant-hier au nommé Espagnac, de Casseneuil. »

Nous avons littéralement reproduit le français de haut goût du Comité de surveillance.

Les débats qui suivent vont nous fixer sur le compte de l'accusé.

A l'audience, il déclare s'appeler *Bonneville* (Jean-Baptiste), âgé de quarante-huit ans, ci-devant capucin, aujourd'hui instituteur, natif de Casseneuil (Lot-et-Garonne), demeurant à Bordeaux, au coin de la place Nationale, n° 1, chez Coutanceau, rue du Palais-Gallien.

— Ton ancien état, lui dit Lacombe, a dû te rendre suspect : qu'as-tu fait pour la révolution ?

— J'ai fait tout ce qui a dépendu de moi; je me suis conformé aux lois; j'ai payé mes impositions; j'ai prêté le serment civique et j'ai fait mon service avec exactitude dans la garde nationale. J'ai été arrêté rue Guérard, chez la citoyenne Coutanceau, dont le mari a, dit-on, passé en Espagne; j'apprenais à lire et à écrire à ses enfants.

— Ne les instruisais-tu pas dans les principes de l'aristocratie ?

— Non, je leur inspirais le patriotisme; j'ai agi conformément à la Constitution parce que je l'aimais.

— Qu'as-tu fait pour la Commission populaire ?

— Je n'ai pris aucune part à ce rassemblement.

— Tu es un aristocrate, car Coutanceau l'étant lui-même n'aurait pas donné ses enfants à un patriote ?

— On me connaissait dans cette maison depuis trois ans et c'est pour cela qu'on m'a confié les enfants.

— Et comment connaissais-tu Coutanceau ?

— J'étais autrefois frère quêteur et à ce titre j'allais dans sa maison, où l'on a eu des bontés pour moi. J'ai fait et je ferai tout ce qui dépendra de moi pour la liberté.

— D'après l'article 2 de la loi du 17 septembre, toute personne qui fréquente les gens suspects est suspecte ?

— Je ne savais pas Coutanceau suspect lorsque je fréquentais sa maison. Sa femme pleura beaucoup lorsqu'elle apprit l'émigration de son mari. Quant à moi, j'ai des certificats attestant mon patriotisme, mais ils sont sous le scellé.

Lacombe lut ensuite une pétition de Bonneville, a raconté plus tard l'accusé ; *après cette lecture, les juges se réunirent en délibération l'espace d'une minute et demie, puis le président se remit à sa place et dit :*

« La *Commission militaire*, considérant la pétition du citoyen Bonneville, après avoir pris les dires de l'accusé; attendu qu'il réclame des

pièces qui ne se trouvent pas sur le bureau et qui peuvent servir à sa décharge, ordonne qu'il sera reconduit dans la maison d'arrêt jusques à demain matin. »

Un an après, le 26 novembre 1794, Bonneville fut mis en liberté par ordre du représentant du peuple Ysabeau, après un avis favorable du Comité de surveillance ; — il n'avait pas reparu devant la commission militaire.

A quel heureux hasard dut-il cette faveur inespérée? Rien ne nous l'a appris.

Qu'est devenu Bonneville? Nous l'ignorons.

— 26 NOVEMBRE 1793 —

La séance du tribunal révolutionnaire est pleine d'animation le 26 novembre 1793 et les éclats de voix du président Lacombe attestent que le procès a de l'importance à ses yeux.

Entrons.

On juge le citoyen Faye, curé de Saint-Macaire.

Lors de l'acquittement à l'audience du 18 novembre d'un certain Raffin, homme de loi patriote, qui avait été dénoncé par le curé de Saint-Macaire, la Commission militaire avait ordonné l'envoi d'un courrier extraordinaire au Comité de surveillance de La Réole, pour inviter les membres de ce comité à se transporter à Saint-Macaire afin d'y faire arrêter et traduire dans les prisons de Bordeaux les calomniateurs du citoyen Raffin.

Par suite de l'exécution de ces ordres, plusieurs citoyens furent arrêtés.

Le curé Faye était du nombre ; écroué le 19 novembre 1793, au fort du Hâ, il comparaît à l'audience du 26 novembre.

Les débats vont nous apprendre quel était son crime.

Il déclare s'appeler *Faye* (Pierre-Jean), âgé de trente-cinq ans, né et demeurant à Saint-Macaire, curé constitutionnel de cette commune.

— Tu as partagé les erreurs et les crimes des Bordelais, lui crie Lacombe, et comme le citoyen Raffin a tout fait pour te ramener, n'écoutant que tes passions particulières, tu l'as lâchement dénoncé ! Qu'as-tu à répondre ?

— Je ne suis pas le dénonciateur de Raffin ; quoique président de la Société populaire de Saint-Macaire, je n'étais pas du Comité de surveillance. J'étais présent au club lorsque Raffin s'éleva contre la force départementale et la Commission populaire ; lorsqu'il écrivit la lettre

pour la Montagne et contre la Commission, un membre demanda qu'elle fût envoyée à cette commission; je m'élevai contre cette proposition, ayant en horreur la Commission populaire et j'ajoutai qu'on ne connaissait pas les principes de Raffin. Sachant que Dutasta avait été mis en état d'arrestation, je fis sentir que Raffin pourrait éprouver le même sort; que si on envoyait cette lettre, on donnerait un coup de poignard à la famille Raffin et je proposai enfin de faire brûler la lettre. Cette proposition fut adoptée et la lettre immédiatement brûlée. J'ai été le bienfaiteur de Raffin et non son dénonciateur.

— Tu as commis une lâcheté envers Raffin?

— Je ne le crois pas; j'ai dit que le temps nous apprendrait ses véritables sentiments, et je proteste n'avoir agi ainsi que pour empêcher l'envoi de la lettre à la Commission.

Raffin, présent à l'audience, dépose en ces termes : Il est vrai que la lettre fut brûlée sur la motion de Faye; mais il n'a pas fait cela pour me servir, puisqu'au mois de juillet la commune de Saint-Macaire prit un arrêté pour ne pas obéir aux décrets et que dans ma lettre je parlais en faveur de la Constitution, de la Convention nationale et de la Montagne. Je demandai alors que le club fût épuré; on nomma une commission des Six et je fus chassé. Le lendemain, le curé fut élu président et écrivit au club national une lettre contre moi. Voici cette lettre, dit-il.

Il la dépose sur le bureau, et Lacombe en ordonne la lecture.

On y remarque les passages suivants :

« Nous nous ferons un plaisir de vous dénoncer partout où il s'en trouvera des traîtres et des hypocrites..... Nous ne pouvons nous taire que notre Société en contenait un que nous n'avons pu ranger parmi ceux qu'une juste détention punit..... Il s'est sauvé parmi vous autres; il compte, sous le masque dont il se couvre, jouir de l'impunité; mais votre vertu, votre franc républicanisme saura bien tromper son attente: c'est Raffin. Nous vous envoyons copie d'une lettre qu'il nous écrivit, où se montrent au jour ses véritables sentiments, et dont l'original est entre les mains des représentants. »

— Qu'as-tu à dire, Faye, demande Lacombe?

— Raffin se trompe; ce n'est pas le président qui a écrit, c'est la Société. D'ailleurs, j'ai écrit à Saint-Macaire pour réparer son erreur. Raffin était regardé à Saint-Macaire comme un hypocrite; on ignorait quels étaient ses sentiments intimes; lorsqu'il fut question des religieuses pour enseigner les enfants, Raffin les soutint, quoiqu'elles

fussent des fanatiques. Je n'ai fait brûler la lettre que pour sauver Raffin et pour épargner un chagrin à son père.

— Si Raffin a été dans l'erreur, fait remarquer le président, il l'a ouvertement réparée; mais toi, tu écrivais au club national lorsque Raffin était dans les fers! Tu as été le calomniateur des patriotes!

— On me regarde à tort comme chef; je n'ai été ni un moteur ni un meneur; ce sont les sans-culottes et les membres du Comité de surveillance, Anglade notamment, qui ont sollicité la lettre au Club national.

Raffin se lève.

— Parle, lui dit Lacombe.

Raffin dit qu'il fit son possible pour remonter le club de Saint-Macaire; qu'il n'y a prêché que la démocratie et qu'il a éprouvé des disgrâces par suite de son patriotisme. En ce qui concerne les religieuses, la loi ne les obligeait pas à faire le serment, et lorsque la loi vint, on ne le leur fit pas prêter.

— La Société que tu présidais a été injuste envers Raffin, dit Lacombe à l'accusé.

— Je n'étais pas l'ennemi de Raffin; lorsque je vis la lettre qu'il écrivait contre la Commission populaire, je reconnus que ses principes étaient bons et que nous y viendrions nous-mêmes.

— Lorsque tu as vu que le patriotisme de Raffin triomphait, tu lui as écrit une lettre favorable; c'était de l'intrigue de ta part?

— Non, c'est Raffin qui sollicita cette lettre.

Raffin dit que le Comité de Saint-Macaire délibéra de lui écrire cette lettre pour réparer ses torts envers lui. « Le curé Faye me le dit, ajoute-t-il, et j'atteste que je n'ai jamais sollicité cette lettre. »

- Dans toutes les circonstances où j'ai pu être utile à Raffin, dit l'accusé, je l'ai fait avec plaisir, et j'ai toujours profité des occasions qui se sont présentées pour en agir ainsi. Je ne suis pas un meneur, que le tribunal en soit convaincu...,.

Lacombe, qui paraît nerveux et impatienté, interrompt Faye.

— Tu peux t'asseoir, lui dit-il, le tribunal est fixé.

Le tribunal délibère, et le président prononce le jugement en ces termes :

« La *Commission militaire,* convaincue que l'accusé a été un des principaux fédéralistes; qu'il a abusé de sa grande influence sur ses concitoyens faibles et ignorants pour les écarter des principes de la liberté et de l'égalité; qu'obligé de céder à l'autorité nationale, re-

connue par les Bordelais eux-mêmes, il n'a pas rougi, le 8 octobre, de rendre encore hommage à la Commission prétendue populaire, en proposant, dans la Société de Saint Macaire, de brûler une lettre du citoyen Raffin, dans laquelle il témoignait son estime et sa reconnaissance pour la Montagne de la Convention, et son mépris pour les Girondins; qu'il a été un des principaux calomniateurs d'un patriote plongé un instant dans l'erreur, mais qui l'avait réparée de la manière la plus glorieuse en bravant la Commission populaire, pour soutenir un républicain opprimé par elle;

« Considérant que les calomniateurs des bons citoyens, de quelque masque qu'ils soient couverts, doivent être rangés dans la classe des ennemis de la patrie; qu'il a d'ailleurs été un des principaux fédéralistes, et qu'il n'a pu revenir de son égarement que lorsque la foudre nationale menaçait d'écraser tous les intrigants et tous les conspirateurs, le condamne à être détenu jusqu'à la paix; à être exposé aux regards du peuple pendant trois jours à la place Nationale de Bordeaux, sur un échafaud qui y sera dressé à cet effet, et pendant trois marchés consécutifs sur la place municipale de Saint-Macaire, deux heures chaque fois, ayant devant et derrière un écriteau portant ces mots: « PARTISAN DU FÉDÉRALISME ET CALOMNIATEUR D'UN PATRIOTE »; le condamne, en outre, à une amende de 10,000 livres, et ordonne que le présent jugement sera imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Raffin dut être bien vengé par ce burlesque jugement, qui fut d'ailleurs exécuté dans toutes ses dispositions.

Faye avait sauvé sa tête!

— 4 DÉCEMBRE 1793 —

Passons au mois de décembre 1793.

Le 4 décembre, la Commission jugeait trois prêtres : Lacam, Belabre et Simard et les envoyait à l'échafaud.

Voici leurs procès :

Lacam avait été arrêté le 2 décembre, rue Bouhaut, chez Mandron, qui lui avait donné un généreux asile. Le 3 décembre, Mandron paya de sa tête ce manquement aux lois. Quant à Lacam, il fut interrogé au Comité de surveillanee et le résultat de son interrogatoire se traduisit *en plusieurs crimes.*

Il comparait, en effet, devant le tribunal comme accusé « *de ne s'être pas soumis, en sa qualité de prêtre, à la loi de la déportation; d'avoir, après la prestation de son serment civique, rétracté son dit serment, et d'avoir demeuré dans l'intérieur de la République; de s'être réuni à*

plusieurs conspirateurs, qui, comme lui, ont été arrêtés dans la maison de Mandron, où ils avaient fait pratiquer une trappe propre à les dérober aux poursuites des bons citoyens.

Nous copions cette nomenclature sur le jugement lui-même.

Aux questions du président Lacombe, l'accusé répond s'appeler *Lacam* (Roch), âgé de trente-huit ans, prêtre, natif de Caylus, district de Montauban (Tarn-et-Garonne), demeurant à Bordeaux depuis quatorze mois.

— Chez qui as-tu demeuré ?

— En dernier lieu, chez Mandron. J'étais venu à Bordeaux pour m'expatrier; mais étant tombé malade, j'ai été obligé de rester, n'ayant aucun moyen pour subsister.

— N'as-tu pas rétracté ton serment à la constitution civile du clergé ?

— Je l'ai rétracté pour le spirituel, celui-ci devant l'emporter sur le temporel

— Tu dis que le spirituel doit l'emporter sur le temporel, parce que sans doute tu as l'espoir que si le spirituel triomphait, le temporel tomberait ?

L'accusé ne répond pas.

— Où demeurais-tu lorsque tu étais malade ?

— J'ai demeuré trois mois et demi, étant très malade, chez Reynal, rue des Ayres, qui me déclara à la police.

— Reynal a un parent émigré ; était-il en correspondance avec lui ?

— Non; on m'en a parlé quelquefois.

— Chez qui as-tu demeuré avant de venir à Bordeaux ?

— Je ne veux pas déclarer ceux chez qui j'ai logé à la campagne ; je ne veux pas être le dénonciateur des personnes généreuses qui m'ont fait du bien.

— C'est-à-dire que tu veux dérober tes complices au glaive de la loi !

— Je veux être puni seul; c'est pour cela que je refuse de désigner ceux qui m'ont donné ce que la nation m'a ôté !

Lacombe paraît irrité de ces réponses; il adresse de vives interpellations à l'accusé qui garde le silence.

A une troisième et insistante question du président :

— Je refuse de répondre, dit Lacam; je ne nommerai personne : ceux qui m'ont donné asile ne sont pas des conspirateurs, ce sont de bons patriotes qui ont des enfants aux frontières.

— Eh bien ! nommes-les.

— Je ne veux pas les nommer.

— Assieds-toi, dit Lacombe d'un air furibond, le tribunal est fixé.

« La *Commission militaire,* ajoute-t-il après avoir jeté un regard circulaire sur ses collègues, convaincue que l'accusé a, par sa rétractation du serment civique, annoncé une perfidie qui le rend encore plus criminel que ses collègues aux yeux de la patrie; que lors de sa rétractation, la distinction qu'il a faite entre le spirituel et le temporel n'annonce qu'une subtilité théologique propre à abuser des ignorants et à exciter l'indignation des vrais républicains; que dans son interrogatoire public, il a osé manifester son dévoûment aux intérêts de l'Église, qui, dans tous les siècles, a soutenu l'erreur et fait couler à grands flots le sang des hommes; qu'il doit être considéré comme le complice des principaux conspirateurs qui ont été trouvés chez Mandron, dans un appartement préparé de manière à les dérober aux poursuites des républicains; qu'il vivait avec ces conspirateurs, et qu'il doit être compris dans la loi du 18 mars 1793, le condamne à la peine de mort; ordonne que le présent jugement sera exécuté à l'instant sur la place Nationale, imprimé et affiché partout où besoin sera, déclare tous ses biens confisqués au profit de la République. »

Le greffier appelle la deuxième affaire.

Belabre se lève.

(A suivre.)

AURÉLIEN VIVIE,
de l'Académie de Bordeaux.

L'ORATOIRE A BORDEAUX

Au risque de paraître me contredire dès la première ligne, je commence par dire que jamais l'*Oratoire* n'eut de maison à Bordeaux. Jamais la congrégation du P. de Bérulle ne posséda chez nous d'établissement ni de maison fondée. Pas plus au XVIIIe qu'au XVIIe siècle, on ne dit l'*Oratoire DE Bordeaux,* comme l'on disait, par exemple, l'Oratoire *de* la rue Saint-Honoré, l'Oratoire *de* Lyon, *de* Tours, *de* Vendôme, quand on voulait parler des résidences ou des collèges appartenant à l'Oratoire dans ces différentes villes. Celle de Bordeaux eut ses Bénédictins, ses Carmes, ses Frères-Prêcheurs, ses Augustins, ses Minimes, ses Jésuites : elle n'eut pas ses Oratoriens.

Cependant, à diverses époques, quelques enfants du P. de Bérulle travaillèrent au salut des âmes dans la ville ou le diocèse de Bordeaux, soit en passant, soit durant plusieurs années consécutives. De plus, bien que l'Oratoire n'ait jamais réussi à s'établir et à former communauté dans nos murs, il est certain néanmoins qu'il le tenta à plusieurs reprises. C'est l'histoire de ces divers essais et de ces différents travaux qui fait l'objet de ce petit travail, que j'ai cru pouvoir intituler : *L'Oratoire à Bordeaux.*

I

Le P. Paul Métezeau à Bordeaux. — Permission d'établissement accordée d'abord aux oratoriens par le cardinal de Sourdis, puis révoquée. — Les PP. Jacques Duchesne et Louis Chailly.

Fondée en 1611 par l'illustre Pierre de Bérulle, la congrégation de l'Oratoire prit de bonne heure un vaste développement. Dès l'année 1616, la maison de Paris comprenait plus de soixante personnes, et l'institut possédait des fondations à Dieppe, à La Rochelle, à Notre-Dame de Grâce en Provence, à Tours, à Orléans, à Langres, à Lyon et à Luçon (1). Avant comme après 1616, Bordeaux fut plus d'une fois le théâtre du zèle ardent du pieux fondateur (2). L'archevêque François de Sourdis forma même le projet d'établir la congrégation dans son diocèse (3). En attendant le moment favorable à la réalisation de ce dessein, il appela pour évangéliser les fidèles confiés à ses soins, les plus célèbres disciples du cardinal de Bérulle.

De ce nombre fut le P. Métezeau, né à Paris, mais originaire de Dreux en Normandie. Il n'avait que vingt-huit ans quand il entra, en 1611, dans la société; mais il se distinguait dès lors par l'élévation de son esprit, par l'étendue de ses connaissances, et par son zèle apostolique. En 1618, il prêcha le carême à Toulouse dans l'église métropolitaine de Saint-Etienne. « Le cardinal de Sourdis qui l'entendit alors, en fut si charmé, dit le P. Batterel, qu'il l'arrêta pour la station de l'année suivante dans son église et lui donna pour sa mission ces mots adressés à son Chapitre dans une lettre : *Mitto ad vos alterum Paulum in cathedra*, je vous envoie un autre Paul en chaire; faisant allusion à son nom de Paul. Il surpassa même l'attente que cet éloge

(1) Houssaye, *Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, Paris, 1874, chap. v. p. 126 et suiv., *L'Oratoire à Luçon*, par le P. Ingold, 1884, in-8° de 21 pages.

(2) Houssaye, ouvrage cité, p. 124, 125 et *passim*.

(3) Houssaye, même ouvrage, p. 310.

si court, mais si magnifique, donnoit de lui. Le Parlement de Bordeaux, ravi de l'entendre, changea plusieurs fois les heures de ses séances, quand elles ne cadraient pas avec celle de ses sermons, que Dieu bénit par des conversions éclatantes (1) ». C'est dans l'église paroissiale de Saint-Rémy de Bordeaux que le P. Métezeau prêcha l'avent de 1618 et le carême de 1619 (2).

Cette même année 1619, probablement à la suite des discours de l'éloquent oratorien, on parla d'établir l'Oratoire à Bordeaux, comme il l'avait été, l'année précédente, à Toulouse. Le cardinal de Sourdis donna pour cela toutes les autorisations nécessaires (3). Alors aussi il fut question d'unir à la congrégation de l'Oratoire la paroisse Sainte-Eulalie de Bordeaux. La proposition en fut faite au Chapitre métropolitain de Saint-André duquel cette vicairie perpétuelle dépendait ; mais le 19 novembre 1619, il décida qu'il n'y donnerait « aucun consentement (4). » L'affaire fut donc ajournée.

Peu de temps après, le cardinal de Sourdis s'étant brouillé avec le P. de Bérulle au sujet du gouvernement des carmélites (5), il révoqua,

(1) Batterel, *Mémoires domestiques pour servir à l'histoire de la congrégation de l'Oratoire*, 2e partie, Vie du P. Métezeau, p. 31 de la copie conservée à l'Oratoire de Paris. La reconnaissance, qui, selon moi, n'oblige pas moins étroitement que la justice, me fait un devoir bien doux à remplir, de remercier ici le R. P. Ingold, bibliothécaire de l'Oratoire et auteur de plusieurs savants écrits : c'est à son aimable obligeance que je dois tout ce qui, dans ce travail, est tiré soit des archives du nouvel Oratoire, soit des archives nationales. Le P. Métezeau a un bon article dans le Moréri de 1759. Voir aussi l'abbé Houssaye, *Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus*, p. 20, 26, 27, 138, 306, 368.

(2) *Registrum continens nomina eorum qui ad seminandum Christi Domini Evangelium prævio examine admissi sunt, ann. 1613-1638* (Archives de l'Archevêché de Bordeaux).

(3) Batterel, *Mémoires manuscrits*, 1664-1667.

(4) *Actes capitulaires de Saint-André*, à la date citée (Archives départementales de la Gironde).

(5) Je n'ai pas, grâce à Dieu, à prendre parti dans cette grave question. Il me suffit de renvoyer le lecteur qui voudra en être instruit, aux ouvrages composés sur ce sujet dans ces derniers temps, savoir : *M. de Bérulle et les Carmélites de France, par M. l'abbé Houssaye;* Paris, 1872, in-8°. — En sens contraire : *Notes historiques : Les origines et la réforme Térésiennes de l'Ordre de Notre-Dame-du-Mont-Carmel en Espagne, en Italie, et particulièrement en France, par un prêtre de la communauté de Saint-Sulpice* (M. Gramidon) ; Paris, 1873, in-12. — L'abbé Houssaye répondit par *Les Carmélites de France et le cardinal de Bérulle : courte réponse à l'auteur des* NOTES HISTORIQUES, Paris, 1873, in-8°. — *Le Père de Bérulle et l'Oratoire de Jésus, par l'abbé Houssaye;* Paris, 1874, in-8°. — *Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, par le même ; Paris, 1875, in-8°. — Le P. Berthold Ignace de Sainte-Anne ayant repris la thèse de M. Gramidon dans sa *Vie de la Mère Anne de Jésus*

le 26 octobre 1622, l'autorisation qu'il avait accordée, en 1619, à l'Oratoire. La révocation est motivée sur des « prétextes aussi injurieux que faux », dit le P. Batterel, savoir, que les oratoriens secouaient « le joug de toute obéissance et se bandoient contre les évêques. » L'acte est rédigé en termes fort durs, il faut bien en convenir; mais il faut aussi se souvenir que l'aménité ne fut jamais une qualité brillante chez les archevêques de Bordeaux qui portèrent le nom de *Sourdis*. Quoiqu'il en soit, cette pièce, citée fort inexactement par M. Ravenez (1), appartient à ce travail; je crois donc devoir la reproduire ici textuellement et en entier.

« Francois, etc. Nous aurions cy-devant et puis quelques années, octroyé et donné quelque permission aux Peres de la Congregation de l'Oratoire de France de s'establir en cette Ville de Bordeaux et nostre Diocese, et ce à la sollicitation de plusieurs personnes, et de quelques Peres de ladite Congregation, sous l'asseurance qu'ils nous donnoient de toute obeïssance et exercices de pieté, tels qu'il nous plairoit leur prescrire, conformément à la Bulle de la confirmation et establissemet de leur Congregation; mais à présent nous avons esté mieux informés de leur dessein, et avons connu et remarqué par leur procedure qu'ils ne suivent en aucune façon la fin de leur premier institut et l'esprit de l'Oratoire, ny la Bulle de leur fondation, par laquelle ils ne peuvent entrer en aucun Dioceze sans estre au prealable appellés par les Ordinaires, ny faire aucuns exercices ny fonctions que celles qu'ils leur prescriront, comme dependans totalement de leur superiorité et jurisdiction : ains au contraire nous nous sommes apperceus qu'ils secoüent le joug de toute obeïssance, et se bandent contre les Evesques et Diocezains, et recherchent ambitieusement par toutes sortes de brigues et voyes le gouvernement et superiorité des Monasteres des Filles et Religieuses, qu'autresfois tous les saincts personnages ont fuy passionnement, et à present ceux qui menent une vie plus pure ont évité et s'en sont esloignez et esloignent : Et d'ailleurs nous voyons que lesdits Peres de l'Oratoire n'ont aucun lien ny arrest entre-eux pour vivre en une ferme station et demeure. et que le moindre sujet les tire de l'obeïssance de leur General, et em-

Malines, 1882, 2 in-8°), le P. Ingold a publié la *Défense des Carmélites de France et du Père de Bérulle contre le P. Berthold Ignace de Sainte-Anne, Carme déchaussé, Définiteur général, par un prêtre de l'Oratoire;* Paris, Poussielgue, 1883, in-8° de 18 pages.

(1) *Histoire du cardinal François de Sourdis*, Bordeaux, 1867, p. 434, 435.

porte de leur Congregation, comme de ce par plusieurs fois il nous a paru en ce Dioceze en la personne de plusieurs Prestres qui en sont sortis. A ces causes, Nous qui avons nostre Dioceze plein de tous les Ordres, et remply de personnes de pieté et d'édification des ames, entre lesquelles nous desirons nourrir la paix et union, avons cassé, revoqué et annullé, cassons, revoquons et annullons par ces presentes la susdite permission par nous cy-devant octroyée aux Peres de l'Oratoire, de s'establir en cette Ville et Dioceze en quelque forme qu'elle puisse avoir esté conceuë et delivrée: Declarons qu'en vertu d'icelle lesdits Peres ne peuvent ny ne pourront avoir à l'advenir, ny pretendre aucun droit de s'establir et demeurer en nostre Dioceze, comme ayant ladite permission esté de nous tirée sous faux donné à entendre. Mandons à cette fin à nos Vicaires generaux, qui sont et seront cy-apres establis au gouvernement de nostre Dioceze, et à tous Officiers de nos Cours Ecclesiastiques de n'avoir égard audit pretendu Octroy et permission, ains de s'opposer et empescher par toutes voyes de droit l'establissement desdits Peres en ce Dioceze; et à ce qu'ils n'en pretendent cause d'ignorance, Ordonnons que nostre presente Revocation, Cassation et Declaration, sera signifiée au Pere general de ladite Congregation de l'Oratoire, à la Maison et demeure de Paris, par le premier Clerc tonsuré, ou Notaire Apostolique sur ce requis. Donné à Bordeaux dans nostre Palais Archiepiscopal sous nostre seing et seel. et contreseel du Secretaire de nostre Archevesché, le vingt-sixième octobre 1622. Signé en l'Original, F. Card. Arch. de Bourd. (1). »

Sous l'épiscopat d'Henri de Sourdis, l'Oratoire fut plus heureux. L'avent de 1630, qui suivit de très près l'entrée de l'archevêque dans sa ville épiscopale, ainsi que le carême de l'année suivante, furent prêchés dans l'église Saint-Pierre de Bordeaux par le Père Jacques Duchesne. C'était un homme « très expérimenté dans les choses de piété et très affectionné au Carmel » selon le témoignage du P. de Bérulle(2).

(1) Je tire cette pièce d'une plaquette imprimée que je reproduirai en appendice et qui a pour titre : *Response au discours des sieurs Daniel Hervé... et Jean Meré... tendant à l'establissement de la congrégation de l'Oratoire dans le collège de Guyenne.*

(2) Selon l'abbé Houssaye (*Le cardinal de Bérulle et le cardinal de Richelieu*, Paris, 1875, p. 329), c'est de lui que parle le P. de Bérulle écrivant à une prieure de Carmélites pour lui annoncer la visite que le P. Duchesne devait faire de son monastère : « Il est supérieur en l'une des maisons qu'il a plu à Dieu nous donner en notre congregation, et je le connois dès long temps pour expérimenté dans les choses de pieté et pour tres affectionné à l'Ordre » (*Les œuvres du cardinal Pierre de Bérulle*, Paris, 1644, in-fol. Lettre LXXIII, p. 795).

Quelques-uns de ses papiers conservés parmi ceux des carmélites, aux archives départementales de la Gironde, me mettent à même de donner sur lui des détails inconnus jusqu'ici, et de le suivre dans les divers lieux qu'il a successivement habités.

En 1635, le 2 octobre, par acte passé devant Conilh, notaire à Bordeaux, Jacques Duchesne, « docteur en théologie de la congrégation de l'Oratoire de Jésus », donne aux carmélites du couvent de Saint-Joseph 1,800 livres tournois, sur lesquelles il retient une pension viagère de 150 livres, réversible, après sa mort, sur la tête de frère Guillaume Taconot, aussi de la congrégation de l'Oratoire. Le 5 mai 1640, Jacques Duchesne, « vicaire général de Monseigneur l'évêque de Narbonne », pour récompenser les notables services à lui rendus par frère Guillaume Taconot « depuis quinze à seize ans », lui fit par-devant Me Bouquet, notaire à Narbonne, donation entre-vifs d'une partie de ses biens, donation expliquée par un acte passé le 18 juillet 1640, à Narbonne, où Jacques Duchesne était présent. L'année suivante, il était supérieur de la maison que l'Oratoire possédait dans cette dernière ville. Trois ans après, en 1644, je le trouve résidant à La Rochelle. En l'année 1645, le 19 avril, il est à Saintes, où, par acte passé devant notaire, il prête aux carmélites de cette ville la somme de sept cents livres. Dans cet acte, Duchesne prend le titre de « prieur de Saint-Denis de Pile ». C'est aussi à Saintes qu'il mourut, le 12 avril 1649. Quelques mois auparavant (2 janvier 1649), il signait encore : « *Jacques Duchesne, prêtre de l'Oratoire de J.-C.* »

Dans l'inventaire des papiers légués par lui au frère Taconot, je trouve mentionnées les lettres de doctorat du P. Duchesne, ses lettres de « provisions de la théologale de Lectoure, de résignation de la cure Sainte-Eulalie de Bordeaux, avec procuration pour y renoncer »; des lettres de « provisions de Grand Vicaire et d'Official de Narbonne »; enfin plusieurs lettres adressées au même père par « Mgr l'évêque de Cominges, notre Bienheureux Père de Bérulle, M. Du Val, le R. P. de Condren et le R. P. Bourgoing. » Le R. P. Ingold nous apprend que le P. Duchesne était de Chartres, et qu'il « exerça presque toute sa vie la charge de visiteur des Carmélites, même après la décision de la seconde assemblée de l'Oratoire, qui décida qu'aucun des nôtres ne pourraient plus remplir ces fonctions (1). »

Pendant l'avent de 1634 et le carême de 1635, la chaire de Preignac

(1) *Bulletin critique de littérature, d'histoire et de théologie*, année 1880, p. 40.

fut occupée par l'oratorien Louis Chailly (1). « Ce père, dit Batterel, était de Péronne, et fut reçu dans la maison de Marines (Seine-et Oise) le 16 août 1623. En 1627, il régentait à Angers, d'où son supérieur, sur quelques sujets de mécontentement, ayant demandé sa sortie, le P. de Bérulle lui écrivit, le 9 septembre de cette année, pour lui persuader de se rendre ailleurs. » Je vous écrivis dernière ment, lui dit-il; mais après avoir tout considéré devant Dieu, il m'a semblé plus à propos de vous mettre à Vendôme pour y enseigner la première (c'est-à-dire la rhétorique). C'est un collège que j'affectionne et que je voudrois mettre en réputation, outre qu'il y a quelque temps que j'ai quelque dessein particulier sur vous; et comme je pense faire un voyage à Vendôme, si vous y arrivez avant que j'y passe, j'en traiterai plus particulièrement avec vous. Je vous prie donc de recevoir ce changement-ci comme ordonné de Dieu, et de l'accomplir avec esprit de soumission et d'obéissance du Fils de Dieu accomplissant les décrets et les ordres du Père éternel sur lui. » Il faut observer, ajoute le P. Batterel, que M. de Bérulle étoit cardinal, et que celui à qui il écrivoit n'étoit que confrère, quand il lui commandoit d'une manière si insinuante et si douce, et que, lui taisant les griefs de son supérieur, de peur de l'aigrir, il ne le prend que par des mots flatteurs, fondés sur l'estime qu'il avoit pour lui. »

Le Père obéit, et c'est de Vendôme qu'il fit part au public, quelques années après, de ce petit ouvrage : *Lud. Chailly Congr. Oratorii D. J. presbyt. Epigrammatorum liber I. ad illustrissimum generosissimumque principem ducem de Vendosme...; Vindocini, apud Franciscum de la Saugère,* 1632, in-12 de 110 pages. Ce livre I suppose un livre II que je n'ai pas vu et ne sais même s'il existe. Il semble aussi promettre des observations ou scholies, *schediasmata,* sur l'Anthologie qu'il avoit enseignée à ses écoliers, et dont la lecture lui avoit fait naître le dessein de ce livre entier d'épigrammes qu'il divise par matières, y en ayant plusieurs sur les mesmes sujets, comme sur les gourmands, sur les peintres, sur les médecins, etc., en tout jusqu'au nombre de 400. On y chercheroit vainement ce sel, cette naïveté, ces grâces légères, qui font tout le mérite de cette sorte de poésie. Il prévoit que plusieurs ignorants appelleront des énigmes ce qu'il nomme des épigrammes. J'avoue ingénûment, dit encore le P. Batterel, que je suis du nombre, et que je le trouve souvent énigmatique, non seulement dans la

(1) Registre cité plus haut.

pensée, mais encore par l'expression plus d'une fois obscure, extraordinaire, affectée, et j'adopte le jugement qu'il paraît porter lui-même de son ouvrage en lui appliquant ce vers :

Sunt bona, sunt quædam mediocria, sunt mala plura.

« J'ajoute qu'il parle souvent de Bacchus et de Vénus d'une manière où je ne reconnais pas un prêtre de l'Oratoire, encore moins des premiers temps. Il dit, à la vérité, qu'il va s'occuper désormais à quelque chose de plus sérieux et de plus convenable à sa profession. Il tint parole, ayant fini, quatre ans après, l'ouvrage suivant : *Sanctum J. C. Evangelium sec. Matheum cum scholiis Petri Laodiceni, Lud. Chailly Congr. Orat. presbyt. recensuit, vertit, notis illustravit.* Il date son travail de La Rochelle, de l'an 1636, et dit, dans une courte préface, que le manuscrit grec qu'il donne et sur lequel il fait la version, lui vient de la bibliothèque du P. Viguier, qui le lui a communiqué (1). Il se propose de donner plus d'un ancien père de ceux qui n'ont pas encore paru, tiré de la même source féconde, comme on voit, en bons manuscrits. En effet, à la fin de ce commentaire sur saint Mathieu, le P. Chailly en donne un autre plus court sur saint Jean, mais d'un anonyme inconnu. Sur le premier, il se contente de dire qu'il le croit plus ancien qu'on ne fait saint Pierre, évêque de Laodicée, qu'on ne met ordinairement qu'au VIIe siècle, et dont nous n'avons jusqu'à présent qu'une explication du *Pater* dans la *Bibliothèque* des Pères, et que le manuscrit sur lequel il a travaillé étoit assez correct, cependant non sans quelques fautes qu'il a corrigées dans le texte même quand le sens lui a paru clairement le vouloir ainsi, et seulement sur les marges, quand il n'a eu à proposer que des conjectures. Mais cet ouvrage qui ne demande qu'à être mis sous la presse, est encore en manuscrit dans la bibliothèque de Saint-Magloire, ce qui est d'autant plus fâcheux que le commentaire de Pierre de Laodicée n'a jamais été imprimé.

« Après cela, je suis ce père en divers séjours, au Mans, aux Vertus, à Nantes, jusqu'en 1650, que je le vois en possession d'une petite cure de l'abbaye de Préau au Mans, et le P. Bourgoing lui faisant signifier qu'il eût à s'en démettre sur l'heure, s'il vouloit être conservé. Après quoi, n'entendant plus parler de lui sur nos livres, ni vivant ni mort, c'est signe qu'il aima mieux nous quitter que son bénéfice (2). »

(A suivre.) ANT. DE LANTENAY.

(1) Sur le P. Jérôme Viguier (1606-1661), voir le *Recueil des vies de quelques prêtres de l'Oratoire du P. Cloyseault, publié par le R. P. Ingold*, t. I, Paris, 1880, p. 415-419.

(2) Batterel, I, 159.

GRAND-SÉMINAIRE

A L'AUTEUR DE « MUSSONVILLE (1) »

Vera vere.

Vous avez, cher ami, parlé récemment du Petit-Séminaire en termes si émus, avec une telle délicatesse et un si profond amour que votre enthousiasme se communiquant de proche en proche nous a tous reportés, esprit, cœur et intelligence, vers la chère maison. On a bien, paraît-il, reproché à votre pinceau d'avoir de parti pris négligé certaines couleurs, qui probablement se trouvaient sur la palette. Toutes ces rêveries, tout ce vague dans l'âme, tous ces « *pèlerinages au pays de Dieu vers les chers absents* » pouvaient se produire dans une génération mystique, comme l'était la vôtre sans doute; mais aujourd'hui ne serait-on pas unanime à constater la disparition fâcheuse de cette ... hyperesthésie douloureuse de l'âme? Les enfants jouent, folâtrent, tombent dans les fossés, font cuire et mangent à belles dents des châtaignes : peu de rêveurs solitaires dans les allées ou sous *les grands bois* et s'ils paraissaient par hasard trop altérés d'infini ou trop amoureux de *belle prose et de beaux vers*, vous savez bien quelles observations leur seraient faites, peut-être même par vous. Mais il est admis que la reproduction exacte des impressions, des idées et des sentiments du passé est impossible : puisque tout cela ne nous est connu que par nos états de conscience actuels, qui jouent assez bien à l'égard des états antérieurs le rôle de verres grossissants ou diminuants. Br zeux, votre préféré, se défiait lui-même de ce penchant naturel à modifier les impressions d'autrefois suivant les dispositions du moment, et vous connaissez ses vers si touchants :

> Jours passés, que chacun rappelle avec des larmes,
> Jours qu'en vain l'on regrette, aviez-vous tant de charmes?
> Ou les vents troublaient-ils aussi votre clarté,
> Et l'ennui du présent fait-il votre beauté? (2)

Vous avez parlé du Petit-Séminaire avec âme, en convenant d'ailleurs, de la meilleure grâce du monde, que vous pouviez être sujet à illusions, et en souriant de grand cœur aux critiques bienveillantes

(1) *Revue Catholique*, du 1er juillet 1885.
(2) *Marie*, p. 71.

que vous adressaient des esprits trop sceptiques. Permettez-nous de parler aujourd'hui du grand, non que nous prétendions opposer l'une à l'autre ces deux maisons sœurs qui, rapportées au but final, n'en font qu'une; mais parce qu'il vous a plu, choisissant pour objet de vos pensées le berceau de notre enfance, de nous enlever ainsi tout espoir d'en parler d'une manière à la fois intéressante et originale; au reste, le Petit-Séminaire est encore trop notre vie, grâce à Dieu, pour que nous puissions le louer sans être accusé de partialité.

Nous passions devant la vieille porte de la vieille cour de la vieille rue du Hamel; c'était un encombrement de malles, de commissionnaires, de voitures, de séminaristes affairés, de pères, de mères qui arrivaient les bras et les mains embarrassés de paquets de tout genre; un jour de rentrée, enfin, une joie moins vraie, sans doute, mais plus apparente peut-être qu'au jour de la sortie; une vie, une activité fébrile qui veut se dépenser toute, se suicider pour n'avoir pas à lutter contre le calme presque inerte de l'année scolaire; et ce spectacle nous a rappelé un passé qui n'est pas lointain, puisque nous avons eu l'honneur de vivre avec vous nos années de séminaire, étant *du cours*, comme nous disions, et votre article nous est revenu à la mémoire. Voilà l'origine de ces quelques pages.

Ils se trompent bien ceux qui, n'apercevant les séminaristes que hors du séminaire, dans une cérémonie religieuse ou dans une promenade à travers rues, s'imaginent, les voyant marcher graves et les yeux baissés, désenchantés qu'ils sont déjà des vanités de ce monde, s'imaginent, dis-je, qu'un séminaire est essentiellement un lieu de réclusion, où l'on étouffe la vie de l'adolescent par le régime cellulaire. Un Grand Seminaire, voulez-vous savoir ce que c'est? Suivez-nous, homme à préjugés, et vous verrez comme toutes les déclamations des folliculaires écarlates, comme toutes les insinuations des Renan portent à faux. Et d'abord il est un fait: c'est que nulle part on ne rit d'aussi bon cœur. Pas de dissipation, mais la sainte liberté des enfants de Dieu.

On peut les menacer de la caserne, on peut rogner leur maigre budget, on peut accumuler sur leur compte, dans des discours rageurs, insanités sur insanités, on ne pourra jamais parvenir à guérir les séminaristes, les Bordelais surtout, de ce vice héréditaire et si français; la gaîté, l'irrésistible gaîté! Il passe dans ces cerveaux, habituellement hantés de pensées graves et préoccupés d'austères études, il passe comme des courants électriques, qui en un clin d'œil balaient toute fatigue et détendent les nerfs contractés. Pour quelles raisons, dans

quelles circonstances, c'est ce que les profanes ne sauront point, mais nous, nous le savons bien.

Comme on soulignait toutes les bévues du lecteur, toutes les originalités d'un sermon, et comme il obtenait des effets inattendus, le prédicateur qui, du haut de la chaire du réfectoire, tonnant contre je ne sais plus quel vice, terminait sa période par cette phrase ronflante: — De la vertu il est la ruine et de l'innocence le tombeau!... ou qui, constatant que Dieu vivait solitaire avant la création, déclarait hardiment et sans citer ni Ecriture ni tradition qu'il n'en était *pas en moins bonne compagnie!* Et nos grandes promenades d'été, vous en souvient-il, cher ami? On partait à cinq heures trois quarts, sombres si le ciel était triste, gais si l'azur riait; en bandoulière un sac bien modeste que les *bûcheurs* (et vous n'aviez pas cessé de l'être) avaient accoutumé de bourrer de livres théologiques ou autres, suivant les tempéraments. Même alors, comme toujours, il y avait des privilégiés; les uns restaient pour servir la messe, d'autres avaient le droit (et Dieu sait s'ils en étaient jaloux, demandez-le à vos confrères!) de tenir compagnie au plus aimable, comme au plus aimé des supérieurs; d'autres, enfin, les *maîtres de jeux*, étaient autorisés à se lever à quatre heures et demie, *non omnia habent omnes*, et à devancer la communauté par le chemin le plus direct qu'ils suivaient toujours. La journée entière était à nous, et, suivant les circonstances, on la passait à se griser de soleil et d'air pur, ou, entassés dans trois salles, à regarder mélancoliquement tomber la pluie. L'hiver, c'étaient trois ou quatre fois de lointaines excursions, et les imaginations poétiques se rappelleront longtemps ces pittoresques retours quand, échelonnés sur un espace de plusieurs kilomètres, nous nous engagions dans les rues tortueuses de Saint-Michel, glissant sur le pavé humide de brouillard, où se réfléchissaient les tremblantes lueurs des becs de gaz. Après ces ivresses de mouvement, ces fatigues reposantes du corps, comme on travaillait mieux! Quelles nuits salutaires et quels aliments nouveaux fournis à nos conversations! Car, quoique toujours fort gaies, elles manquaient parfois de combustible, nos conversations, de même que souvent elles étaient surchauffées. On discutait avec une conviction louable, et que peut-être nous ne retrouverons plus, des questions ardues, dont nous ignorions souvent le premier mot; elles n'en excitaient que davantage notre enthousiasme. Fallait-il réagir contre le paganisme de l'éducation? Fallait-il laisser les choses aller leur train? Le monde et l'Eglise ne réclamaient-ils pas l'appui de notre bras, pour jeter irrévocable-

ment au bûcher vengeur les impures défroques de l'antiquité? Étions-nous *veuillotiste* ou *gallican*? Préférions-nous l'évêché d'Orléans à la rue des Saints-Pères, et à quelle source allions-nous puiser nos inspirations?

Les jours de *fusion*, les théologiens daignaient apporter aux jeunes philosophes l'appoint important de leurs avis et grossir, qui le camp libéral (comme on disait), qui les bataillons ultramontains. Plus tard, en théologie, on se passionnait pour ou contre le thomisme. Que de tours de cloîtres, le soir, à la clarté douteuse de ce que nous appelions la *bougie du coin* — c'était un bec de gaz, mais si asthmatique! — consacrés à ces chaudes discussions, d'où l'on sortait la tête en feu, le gosier desséché, enchanté de sa propre argumentation ou la conscience légèrement troublée par les raisons de l'adversaire! C'était le bon temps alors, oui, nous le répétons, au risque de n'être pas cru et d'être accusé de ne pas nous croire nous-même? Oui, c'était le bon temps : on s'ennuyait sans doute quelquefois, mais est-il sur la terre un lieu inaccessible à l'ennui? Nos cellules manquaient de confortable : par les fenêtres et les portes mal jointes entraient des vents coulis, qui certains jours soufflaient en tempête, laissant derrière eux toute une traînée de coups d'air, d'abcès, de fluxions, de coryzas impertinents et de bronchites obstinées; par les fentes du plancher s'insinuaient les plus délicates souris du monde, des souris de séminaire, affamées de sucreries! et pendant qu'on rôtissait par devant, enfoncé plus d'à moitié dans la cheminée modeste où brûlait tristement un maigre feu (nous étions pauvres alors! mais depuis...), à l'autre extrémité, l'eau se congelait dans la cruche. Mais on était mortifié, sinon en public toujours, du moins en particulier; on voulait souffrir pour Dieu et pour être des prêtres. La cellule, soigneusement gardée, devenait douce. Songez donc : aucune préoccupation, n'avoir à répondre que de soi; pouvoir se plonger dans une saine philosophie, dans la science des sciences, la théologie, où l'âme s'épanouit, possédant, *palpant* la vérité pleinement... la vérité, ce pain de l'intelligence! Pures voluptés de l'étude sacrée, jouissances infinies goûtées au commerce intime de l'ange de l'école, contemplations sereines de tout ce que la divinité laisse apparaître d'elle dans l'Ecriture et dans l'enseignement de l'Eglise, nous n'avons qu'un désir, c'est qu'il plaise à Dieu de vous rendre encore à nous, ou mieux, de nous restituer à vous, aujourd'hui que nous commençons à mieux comprendre l'insondable inanité des sciences humaines!... Malheureusement

il fallait quitter la cellule, et, durant nos cinq ans, ce que nous trouvâmes de plus pénible, ce fut cette interruption si fréquente des plus chères études. Quand on était déjà chaud, que l'assimilation des idées commençait à s'opérer, égale, sinon supérieure par le bien-être qu'elle répand à celle des aliments matériels, passer à un autre ordre de pensées, c'était dur ! Permettez que nous posions une question, sous sa forme vulgaire, comme elle s'est présentée à nous : pourquoi s'usent-ils si vite ces chevaux de tramways, bons au début et d'un sang honorable ? Est-ce par la course ? Non : imputez-le aux arrêts si fréquents qu'ils doivent subir. D'ailleurs, ce que nous en disons n'est pas une critique : si les choses sont ainsi, c'est qu'il y aurait inconvénient à ce qu'elles fussent autrement. Après une heure, une heure et demie de travail solitaire, il fallait aller en classe de dogme, de morale, d'histoire, d'écriture sainte, de liturgie ou de... *prédication*.

En philosophie, nous avions des conférences *de omni re scibili*, où quelques-uns de nos condisciples s'efforçaient de nous rémémorer les études déjà faites, d'inculquer à nos intelligences réfractaires la théorie des équivalents chimiques — on a dû changer tout cela —, de nous montrer dans un tronc de pyramide trois pyramides, là où, avec la meilleure volonté du monde, nous n'en avions jamais découvert que deux, d'expliquer des expériences qui n'avaient jamais aussi bien réussi. Parlerons-nous des argumentations publiques ? Outre les deux champions et les juges de la lutte, quel mortel était assez abandonné des dieux pour s'y intéresser ? Il faut convenir que les adversaires eux-mêmes, à ce qu'on nous a dit, ne s'entendaient pas toujours parfaitement... ce qui provenait souvent d'autre chose que de la modération de leur voix. En revanche, nous avons vu des scotistes, des thomistes ou des molinistes, nous ne savons plus lesquels, se rendre, avec un geste éloquent de désespoir, à l'argumentation serrée et invincible de leur *dilectissimus condiscipulus*, au grand plaisir de *l'ornatissima adstantium corona*. Et quand approchait le tournoi de fin d'année, quel redoublement d'études, quelle profusion de notes prises, quelle accumulation d'in-folios poudreux sur la table, sur le lit, sur les chaises, partout ! Quel entrain dans la lutte ! Quelles migraines après, et comme ils nous traitaient de haut, les joûteurs, libres désormais de toute préoccupation, nous que dévorait encore le ver rongeur d'un examen.

Voilà une partie de la vie de séminaire ; ajoutez-y quelques sorties à la cathédrale ou à la paroisse, quelques visites au parloir de parents

ou d'amis, et, si l'hiver n'était pas trop pluvieux, l'été trop impitoyable, le temps passait gaiment et les vacances arrivaient, vacances éternelles, trois mois! — Ainsi cœur libre, intelligence nourrie, conscience bien pure, et, ce qui en est la suite, gaîté inaltérable, voilà ce qu'était un séminariste d'il y a peu d'années, ce qu'ont été de tout temps, ce que seront toujours les séminaristes; nos pères dans le sacerdoce, nos aînés, dignes à tous égards de notre vénération, ne nous démentiront pas, et nos frères qui arrivent nous imiteront. A peine hors de la coquille, vicaires, professeurs, prédicateurs remuant les foules aux pèlerinages célèbres, même curés, encore bien jeunes, bien inexpérimentés, nous connaissons peu la vie, mais nous en savons assez pour conjecturer que jamais, tout bien pesé, nous ne retrouverons les joies calmes du séminaire. Chère maison, bien vieille, bien triste, sois à jamais bénie! Sois bénie, blanche chapelle, si pure de style, si imprégnée des parfums du ciel, et où nous nous sentons plus complets quand nous y retournons, ayant laissé dans bien des coins quelque part de nous-mêmes, qui nous revient alors. Là nous avons renoncé aux joies de la terre, là nous avons été faits prêtres; là nous avons psalmodié, — et Dieu sait avec quelle ferveur! — les prières sacrées; là nous avons pleuré peut-être derrière quelque pilier, l'âme pleine d'angoisses et d'obscurités; nous avons pleuré comme pleurent les grands saints de pierre, exilés en ce monde et tournant vers le Dieu de l'autel, leurs regards qui implorent le soulagement. Nous avons pleuré en nous cachant, car les larmes nous ont paru toujours chose sainte et nous n'aimions point les répandre en public; c'est une profanation!... Puisque nous parlons de larmes, oublierons-nous celui qui savait si bien les sécher? Oh! elle nous revient souvent l'image sympathique de celui qu'on appelait alors M. le Supérieur, et qui pour beaucoup d'entre nous était plus que cela : un ami tendre et délicat, un père. Comme nous savourions, le soir, ces improvisations chaudes, spirituelles, où arrivait toujours à sa place, sans tâtonnements, le mot le plus propre à rendre la pensée, le mot vrai, unique dans cette langue française qui n'a pas de synonymes. En vérité, si le respect ne nous eût pas abaissé les yeux, combien de temps aurions-nous considéré ce visage plein de finesse et dont les moindres traits révélaient une tendresse exquise; combien de temps, si la règle et les convenances l'eussent permis, dans les entretiens intimes, serions-nous restés suspendus à ces lèvres d'où s'échappaient une parole toujours nette et pénétrante, des conseils sûrs et mûris par l'expérience, des consola-

tions efficaces et durables?... Comment vous oublierions-nous, ô vénéré supérieur, ô père, vous qui nous aimiez peut-être particulièrement et qui souriiez de si grand cœur à la gaîté de vos enfants et aux étonnants calembours — on en faisait, hélas! mais consciemment et sans y croire : *dulce est desipere in loco* — aux étonnants calembours revus, corrigés et considérablement augmentés de tel ou tel que vous connaissez bien et que les graves soucis d'un pasteur des âmes ont dû détourner de cette passion... innocente? Quant à nos autres maîtres, il serait banal de les louer, tant tous ceux qui les ont approchés ont exalté leurs mérites : si nous nous taisons sur leur compte, peut-être nous pardonneront-ils ce péché de jeunesse, ces quelques pages qui n'ont guère qu'une excuse : nous voulions occuper un instant notre pensée d'une maison à laquelle autrefois nous n'avons peut-être pas assez rendu justice, et une autre excuse d'avoir ainsi fait *gémir la presse,* ce sera l'autorité de votre exemple, cher professeur... Qui sait? si ces pages, emportées par une brise indiscrète, vont échouer sur la table de quelque séminariste, en un moment de mélancolie et de découragement, qui sait si les regrets d'un inconnu, si les impressions éprouvées par beaucoup après deux ans seulement, ne lui redonneront pas de la force et de la patience? Espérons qu'avec le poète il répètera :

Forsan et hæc olim, meminisse juvabit.

6 octobre 1885. A. DREUX.

A TRAVERS LES LIVRES

Voici un livre vraiment important (1) dont la place est marquée dans les bibliothèques des hommes qui pensent, à côté de ceux de Tocqueville et de M. Taine. L'auteur se propose d'écrire en quatre volumes l'histoire de la politique extérieure de la France depuis le début de la Révolution jusqu'en 1795. Il emploie le premier à établir la situation des États de l'Europe au XVIIIe siècle, à faire connaître les procédés de leur diplomatie, les idées qui fermentaient dans les

(1) ALBERT SOREL, *L'Europe et la Révolution française. — Les mœurs politiques et les traditions.* Paris, Plon, 1885, 1 vol. in-8° de 562 pages.

esprits, les traditions politiques des gouvernements et leurs rapports avec la France au moment où va commencer la Révolution. On juge déjà de l'immensité du sujet choisi par l'historien et de l'intérêt des graves questions dont il aborde résolûment l'étude; on peut se rendre compte aussi des difficultés de l'entreprise, de la vaste érudition et de l'esprit critique qu'elle suppose.

Assurément, M. Sorel était bien préparé par ses travaux antérieurs et d'excellents livres d'histoire diplomatique à la grande œuvre qu'il entreprend aujourd'hui. Il est parfaitement au courant de l'immense littérature spéciale à son sujet, il a dépouillé tous les livres et mémoires imprimés susceptibles d'apporter à son ouvrage une utile contribution; il a fait aux documents inédits qui abondent dans les archives du ministère des affaires étrangères, de larges emprunts. Il possède l'art de grouper les faits et sait revêtir ses idées de formules précises et frappantes. Son livre est donc de ceux qui s'imposent à l'attention du lecteur, alors même que celui-ci ne partage pas les sentiments de l'écrivain et répugne à admettre sa thèse. Car, en somme, ce volume d'introduction est une thèse. Pour M. Sorel, en effet, ce prodigieux épisode de notre histoire, qui s'appelle la Révolution, ne présente pas les caractères d'un événement extraordinaire et unique, d'un brusque hiatus dans la vie de la France et de l'Europe, c'est tout simplement une phase naturelle et nécessaire de leur évolution politique et sociale et les révolutionnaires de 1789 à 1795 n'ont pas fait autre chose que continuer, en les appliquant jusqu'au bout, en les exagérant quelque peu, si l'on veut, les traditions de l'ancien régime, tant à l'extérieur qu'à l'intérieur. Il est difficile de nier, après avoir suivi les explications érudites et la démonstration fort habilement menée de M. Sorel, qu'il n'y ait dans cette thèse une part de vérité; mais plus d'un lecteur ne doutera pas davantage qu'il n'y faille aussi faire la part de l'exagération. Ajoutons que l'auteur est loin d'être hostile à la Révolution; il estime qu'elle s'imposait nécessairement, que la France et l'Europe lui doivent des biens précieux (ici encore il faut faire le départ entre la vérité et l'exagération); mais il est trop foncièrement honnête et trop sincèrement libéral pour ne pas flétrir, comme il convient, les tyrans et les bourreaux.

Il faudrait de longues pages pour analyser complètement ce gros livre où les faits abondent, et je me vois contraint de n'en fournir qu'un résumé très sommaire. Il s'agit ici du reste d'un de ces ouvra-

ges d'exceptionnelle importance dont la lecture ne peut être suppléée par un compte rendu, si bien fait qu'on le suppose.

Le volume de M. Sorel comprend une introduction, treize chapitres répartis en trois livres et une conclusion. Le premier étudie d'abord *les Mœurs politiques* puis *les Gouvernements et les Réformes*. Il y est traité de l'état de l'Europe à la veille de la Révolution, de l'idée qu'on s'y faisait de l'État et du gouvernement, de la raison d'État, unique fondement de la politique, des règles de conduite toutes pratiques, expérimentales, ondoyantes et diverses des diplomates, de la foi ou plutôt de l'absence de foi dans les traités et leur accomplissement, du système d'équilibre, des démembrements passés en habitude et presque en règle; des détrônements, régicides et révolutions assez fréquents aux XVIIe et XVIIIe siècles et admis presque toujours sans objection par l'Europe; de la diplomatie et de la guerre; de la ruine du droit public en Europe. Dans le chapitre *Des Gouvernements et des Réformes*, M. Sorel montre comment la crise est générale à la fin du XVIIIe siècle, en raison de la ruine des finances par les dépenses de cour et les armements; comment la France est le foyer des idées de réforme; comment ces idées sont appliquées en certains pays de l'Europe par les gouvernements dits « éclairés » et tendent à fortifier le pouvoir de l'État et non à développer les libertés publiques; comment l'État se fait partout envahissant et hostile à l'Église; comment, la désillusion engendrant le mécontentement de la part des peuples, en Allemagne, en Belgique, en Hollande, à Genève des troubles assez sérieux semblent la répétition préalable de la grande tragédie qui va se jouer en France, pays où l'état des esprits, la prospérité plus grande, la centralisation plus achevée, l'amoindrissement plus complet de la noblesse et du clergé rendent plus facile l'accomplissement de l'œuvre révolutionnaire. Le troisième chapitre a pour objet l'*Influence française* par l'esprit et la langue, par l'éducation philosophique et politique, identique sur le continent entier, mais ayant en France son foyer principal; l'auteur y étudie ensuite la genèse de l'esprit de prosélytisme, du fanatisme et de la religion révolutionnaires. Les peuples, ajoute-t-il, interpréteront la Révolution selon leurs traditions nationales, et les gouvernements selon leurs traditions politiques, il est par suite nécessaire de connaître ces *Traditions*.

Deux livres sont consacrés à cette étude, pour la *France* d'abord, puis pour l'*Europe*. M. Sorel considère en France la *Nation et le Gouvernement*, la monarchie, le roi, la noblesse et le tiers-état, l'adap-

tation rapide faite par la Révolution des procédés de l'ancien régime, l'action des philosophes et des gens de lettres, le caractère national; puis *la politique extérieure*, en un très beau chapitre de près de cent pages, où la formation territoriale de la France et ses rapports avec les nations étrangères sont résumées dans un tableau à la fois très brillant et très précis : origine des traditions, guerres de frontières et guerres de magnificence, actes et projets d'Henri II et d'Henri IV, action puissante de Richelieu, système classique de modération, d'alliances et d'équilibre appliqué, puis dénaturé par Louis XIV, défaillances sous Louis XV, efforts heureux de Louis XVI et de son ministre Vergennes, courants politiques et situation respective de la France et de l'Europe en 1789. Une lecture attentive de cette partie du livre de M. Sorel sera fort utile à quiconque possède de sérieuses notions de notre histoire; il est difficile d'être mieux informé, de dire plus de choses en moins de mots, d'instruire plus sérieusement le lecteur en l'intéressant davantage.

Le même travail est fait avec la même abondance de renseignements et la même sûreté de vues pour toutes les nations de l'*Europe*, dans le livre troisième. Après l'avoir lu, on est au courant de tout ce qu'il importe de savoir sur leur gouvernement et leur politique extérieure, spécialement sur leurs vues à l'endroit de la France, et l'on a déjà l'explication de leur attitude en face de la Révolution.

J'ai déjà indiqué les conclusions de M. Sorel et les réserves dont elles me semblent susceptibles; je n'insisterai pas là-dessus, et me contenterai en terminant de témoigner du rare plaisir intellectuel que m'a fait goûter le grand ouvrage dont j'ai essayé, trop imparfaitement à mon gré, de donner l'idée aux lecteurs de la *Revue catholique*.

ERNEST ALLAIN.

NOCES D'OR

« Le vendredi, 9 octobre, M. Auguste Nicolas, l'éminent publiciste catholique qui, comme on le sait, habite Versailles, a célébré le cinquantième anniversaire de son mariage. Vu l'état d'infirmité de sa digne épouse, en vertu d'une autorisation spéciale, la messe a été célébrée dans ses appartements. C'est le fils même de M. Auguste Nicolas, religieux de l'Ordre de Saint-Dominique, qui a offert le sacri-

fice d'actions de grâces. Trente fils ou petits-fils entouraient les deux pieux cinquantenaires et ont reçu avec eux le pain eucharistique.

« Il nous est doux de constater le don fait par Dieu, à l'un des plus savants champions de sa cause, de cette bénédiction des longs jours, image et garant de l'éternelle récompense. »

Après avoir cité ces lignes charmantes de la *Semaine religieuse* de Versailles, l'*Aquitaine* ajoutait :

« On sait que M. Auguste Nicolas appartient à la ville de Bordeaux par son origine. Le 4 octobre, il honorait de sa visite le directeur de l'*Aquitaine* et l'entretenait de la *Revue Catholique*, cette remarquable publication bordelaise dont la collaboration de l'illustre auteur des *Études sur le Christianisme* assura de bonne heure le succès. »

***

Nous sera-t-il permis de publier, à la suite de ces extraits et en témoignage de reconnaissance, une petite poésie toute d'intimité, où les sentiments que les jeunes de la *Revue Catholique* professent pour leur illustre et bien cher vétéran, sont rendus avec le bon sourire de l'âge, par un contemporain et ami d'enfance de M. Auguste Nicolas ?

A mon ami et notre cher compatriote, M. Auguste Nicolas, le jour de ses noces d'or, 9 octobre 1885, à Versailles.

Ad multos annos!

Après un demi-siècle heureux en mariage,
Un grand jour s'est levé, celui des noces d'or :
Grand par la piété, qui verse en ce trésor
Un renouveau d'amour ne connaissant point d'âge.
Saluons les vertus de ce charmant ménage.
Tous deux, également satisfaits de leur sort,
Et se donnant la main pour arriver au port,
N'ont jamais ressenti les ennuis du voyage.
Ils ont toujours porté leurs regards vers le Ciel
Comme l'abeille aux fleurs va demander son miel.
On sait par quels écrits, où la vérité brille,
L'époux, noble chrétien honorant ses talents,
A des pieux croyants augmenté la famille
— Sans compter ses enfants et ses petits-enfants.

R. C.

A PROPOS DE MADAME DE CHATEAUBRIAND

Les critiques prévues dans l'introduction aux *Mémoires de Mme de Chateaubriand* n'ont pas manqué de se produire. Parties des camps opposés, elles se sont rencontrées et peut-être neutralisées au choc : l'une, venue de gauche, plus généreuse et toute loyale, bien que formulée avec un feu de passion; l'autre, d'extrême droite, moins digne et toute superficielle, avec des personnalités et des calembours. Celle de gauche est signée Jules Delpit; celle de droite, Armand de Pontmartin.

Le premier, érudit éminent et dont le nom reste inséparable de l'œuvre immense appelée *Archives historiques de la Gironde,* me blâme d'avoir médit de l'histoire et dérobé à cette muse — « l'historien est artiste, peintre et poète » — plusieurs passages auxquels elle avait droit : comme si je n'étais pas le maître, croyant peu à l'impartialité des récits contemporains et refusant de tirer aucune conclusion historique des notes rapides d'une femme d'esprit, absolument le maître de me renfermer dans les limites de mon choix, sur le terrain de la littérature et de la psychologie.

Le second, « vieux critique » à la verve toujours abondante mais un peu altérée et tournée à l'aigre, me rappelle qu'il est « fils et petit-fils de royalistes », et, à ce titre, me reproche de n'avoir pas assez expurgé les *Mémoires de Mme de Chateaubriand,* ou même de n'avoir pas tout sacrifié à l'intérêt du parti : — « la question littéraire n'est ici qu'accessoire »;

comme si, pour avoir été publiés dans une revue provinciale, ces mémoires risquaient de mettre les salons et les partis aux prises; comme si la politique, surtout avide d'actualités, devait trouver un aliment de son goût dans ces pages d'une autre époque. La collaboration de Mme de Chateaubriand aux *Mémoires d'Outre-tombe* est un fait essentiellement littéraire : ce fait, ignoré de tous et même de la famille de Chateaubriand, j'ai pensé qu'il y aurait charme de piquante nouveauté à le révéler aux amis de notre recueil bordelais. Quel mal politique, religieux et moral en est donc résulté ?

On ne sera peut-être pas fâché de lire les textes de mes deux contradicteurs. Les voici :

«..... Je n'en finirais pas si je voulais citer tous les faits importants, curieux, inattendus, qui abondent dans l'intéressante introduction de M. G. Pailhès; je dois cependant faire encore quelques citations pour donner une idée du style merveilleux dans lequel les faits sont enchâssés...

«..... N'est-ce pas une appréciation des plus alléchantes ? Cependant M. Gabriel Pailhès finit par nous dire : « Je ne cherche, dans ces mémoires, que l'intérêt littéraire et laisse à d'autres le métier d'historien. » Il a bien senti les objections que pourraient faire ceux qui tiennent à exercer en conscience le métier d'historien, et il a cru les réfuter d'avance en écrivant : « Les uns me reprocheront de n'avoir pas tout publié et les autres de n'avoir pas assez supprimé. Qu'ils s'entendent. » Oh! ils s'entendront facilement; les uns et les autres vous blâmeront. Vous essayerez vainement de vous écrier dans un beau mouvement : « Non, je ne commettrai pas envers cette mémoire qui surgit de l'oubli, couronnée de l'auréole des vertus, l'irrévérence de publier certains passages qu'elle n'a peut-être pas relus! » Vous ajoutez : « Les voici donc ces mémoires, moins quelques passages et quelques noms. » — Je vous réponds : Qui donc vous a établi juge souverain de Mme de Chateaubriand ? Cette femme admirée était-elle un écrivain de si peu de valeur qu'un éditeur puisse s'arroger le droit d'absoudre ceux qu'elle a voulu flétrir et de flétrir ceux qu'après réflexion elle eût peut-être absous ? Quoi que vous en disiez, l'historien n'exerce pas un métier, c'est un artiste. Comme le peintre et comme le poète, il exerce un sacerdoce; il ne peut l'exercer avec fruit qu'en se servant de documents sincères et véritables. Les mémoires de Mme de Chateaubriand seront utiles, non parce que leur style sera plus ou moins remarquable, les modèles de style ne manquent pas, mais parce qu'ils feront mieux connaître les hommes éminents dont la vie a été mêlée à l'existence de M. et de Mme de Chateaubriand. Des

initiales, quelque transparentes qu'elles soient, sont toujours des masques qui, pour déguiser des coupables, peuvent servir à calomnier des innocents...

« JULES DELPIT ».

« Mais, je le répète, ceci (la question littéraire) n'est que l'accessoire. A titre de curiosité historique et littéraire, de pareilles pages, signées d'un pareil nom, fixeraient certainement l'attention. L'immense inconvénient, c'est que si M. le chanoine P..., après avoir exhibé le cachet rouge, débouchait le cachet vert (nous sommes à Bordeaux), il ne nous resterait plus, à nous, fils et petit-fils de royalistes, qu'un parti à prendre ; nous ceindre les reins, nous vêtir d'une robe de pénitents, et aller, pieds nus, un cierge à la main, faire amende honorable auprès des citoyens Jules Grévy, Jules Ferry, Brisson, Freycinet, Constans, Cazot, Waldeck-Rousseau, Floquet, Clémenceau, Rouvier et Cie. Ils sont des anges calomniés, des modèles de toutes les vertus publiques et privées, si on les compare à ce que furent, d'après Mme de Chateaubriand, les royalistes revenus de l'émigration sous l'Empire, à ce que fut tout le parti royaliste (son mari excepté) avant, pendant et après les Cent-Jours. Remarquez que nous ne connaissons que le cahier rouge qui est le plus anodin. M. le chanoine, qui doit se connaître en chapitres, nous dit en *post-scriptum:* « Quant aux notes du cahier vert, le lecteur en peut faire son deuil; je ne me crois pas autorisé à les éditer. Tant de noms contemporains s'y mêlent à trop de vérités! » En d'autres termes, le poivre du cahier rouge devient, dans le cahier vert, piment et poivre de Cayenne.

« Ai-je besoin d'insister sur les inconvénients d'une pareille publication en un moment où nous avons plus besoin que jamais, non seulement de rester unis, mais de tâcher de faire oublier que nous ne l'avons pas toujours été? Parce que les Bourbons, au retour de Gand, dans cet immense chaos d'intrigues, de services rendus, de trahisons déguisées, de fidélités douteuses, d'habits et de cocardes retournés, de jacobins blanchis, de bonapartistes convertis, ne furent peut-être pas assez reconnaissants envers l'intrépide auteur de *Buonaparte et les Bourbons*, est-ce une raison pour *débiner* en masse tout ce qui n'est pas lui? Pour nous dire que les nobles émigrés hésitant à se rallier à l'Empire jusqu'à la mort du duc d'Enghien, se ruèrent, après ce meurtre, dans les antichambres des Tuileries et se prosternèrent à plat ventre sous la botte tachée de sang? Que, en 1814 et en 1815, toutes les prévenances, toutes les faveurs princières furent pour les bonapartistes de la veille, la plupart greffés sur jacobins, tandis que les fidèles martyrs de la bonne cause se demandaient s'ils ne seraient pas forcés de reprendre, pauvres et sans pain, le chemin de l'exil?..... Ce qu'il y aurait de pire, c'est que, en cas de publication définitive et retentissante, le dieu aurait à subir le contre-coup de cet excès de partialité conjugale... Je crois que le plus sage est d'en rester là.

« ARMAND DE PONTMARTIN ».

De l'érudit qui se montre fidèle aux études de toute sa vie et revendique hautement les droits de l'histoire, ou du causeur littéraire qui fausse compagnie à la littérature et subordonne son jugement aux intérêts politiques, lequel vous paraît plus docile à la conscience intellectuelle, plus soucieux de la dignité de son œuvre, plus épris de la beauté de son art?

Ayant risqué une parole de doute sur l'histoire, à vrai dire, je n'étais pas sans appréhension du côté du savant archiviste; ayant révélé un secret littéraire de quelque importance, s'il faut l'avouer, je n'étais pas sans espoir du côté du célèbre critique. Où je craignais, il fallait espérer; où j'espérais, il fallait craindre.

M. Jules Delpit a vengé, non sans éloquence, la cause de l'histoire qu'il regarde, à juste titre, comme lui étant personnelle; ce qui ne l'a pas empêché de semer son article de mots aimables au point de dépasser la mesure; sous le bénéfice de cette réserve, je le prie d'agréer mes remercîments.

M. de Pontmartin a profité de l'occasion pour refaire à sa fantaisie le portrait de Mme de Chateaubriand qu'il avait ébauché plusieurs fois; mais il s'est vengé des retouches qui lui étaient imposées en me prenant pour cible d'un restant de flèches mal dégrossies, sans vol et sans pointe. L'ingrat!

Il avait mieux à faire en vérité.

Supposons le critique mis en goût par la découverte de la collaboration conjugale aux *Mémoires d'Outre-tombe*. A la lumière de cette donnée nouvelle, il relit avec soin ces mémoires. Il se propose d'y démêler et d'y caractériser après coup, l'originalité des deux pensées associées, la manière des deux styles, unis au point d'avoir prolongé l'illusion, mais nullement confondus; il donne la préférence, tantôt à l'un, tantôt à l'autre, ou pour le récit, ou pour le trait, ou pour le goût, avec l'impartialité du vrai juge; puis, élargissant la perspective et donnant le vol à son esprit, il explore en tous sens les régions séduisantes de l'hypothèse, afin de pouvoir nous

dire, par manière de conjecture, non plus seulement la part de collaboration textuelle de Mme de Chateaubriand, mais l'influence de cette femme de tête et de volonté sur les jugements exprimés par son mari dans l'œuvre posthume, et aussi, comment cette influence, non limitée au travail des *Souvenirs,* s'exerça, favorable ou malheureuse, soit dans la carrière politique, soit dans la conduite morale, soit dans la vie religieuse de l'illustre écrivain.

De quels merveilleux *samedis* nous a malheureusement privés M. de Pontmartin.

Oh ! je sens bien l'infinie délicatesse de pareilles investigations, les multiples dangers d'une telle analyse, conjecturale sans doute, mais nullement chimérique et absurde, comme celle qu'indique M. de Pontmartin (1): je conçois tout ce qu'elle eût exigé de lecture et de flair, de hardiesse et de tact, de précision et de nuances. Pour réaliser ce programme, qu'a-t-il manqué à M. de Pontmartin? Pas l'esprit assurément, ni la souplesse du style, ni l'abondance des mots, ni la fécondité du sens imaginatif. — Quoi donc ? — Rien. — Quoi rien? — Peu de chose. — Mais encore? — L'attention.

Peut-être aussi faut-il reconnaître que cet esprit alerte et primesautier a perdu de sa curiosité première. « Le plus sage est d'en rester là, » dit-il. Propos de lassitude. On dirait d'un voyageur, courbé sous le faix des ans, qui désespère du terme et s'assied au bord du chemin, à bout de force et de souffle, affamé de repos.

A votre aise, critique. Soyez « le sage qui en reste là » et taxe de folie la jeune ardeur qui nous porte en avant. Censurez ceux qui n'ont pas votre âge; c'est dans la tradition, *censor castigatorque minorum.* On veut bien écouter encore quelques minutes vos paroles moroses, mais à la condition que vous supporterez nos vives ripostes. Et puis, on se sépa-

(1) « A présent que nous sommes renseignés sur la haute valeur de cette femme longtemps traitée d'insignifiante, chercher à deviner ce qui a dû se passer dans son âme depuis son mariage jusqu'à sa mort. »

rera, sans tendresse ni rancune, comme avant de se rencontrer. Pendant que vous resterez à faire les cent pas sur votre grand chemin battu, nous, moins sages, tels que des écoliers en vacances, nous irons à la découverte, par les sentiers aventureux, Au retour, s'il y a eu imprudence, distraction, faux pas et chute, vous pourrez vous en rendre compte à loisir, et verser sur les blessures, selon les dispositions du moment, l'huile et le vin, ou le verjus et l'absinthe. Évidemment on préférerait quelques gouttes de votre bonne huile de Provence. A vous donc la parole :

« Ceci m'amène, par un détour un peu long, aux *Mémoires* de Mme de Chateaubriand. Leur existence nous avait été révélée par M. Maxime Du Camp, dans un passage de ses *Souvenirs littéraires* :

« Sainte-Beuve, si bien informé d'habitude et amateur passionné de « documents inédits, n'a pas su que Mme de Chateaubriand écrivait, « elle aussi, ses *Mémoires,* qui se développaient parallèlement à ceux « de son mari, et, dans bien des cas, les éclairaient. Ces *Mémoires,* « écrits sur des cahiers reliés en maroquin rouge, je les ai lus. »

« Maintenant ces *Mémoires,* parfaitement authentiques, avec preuves à l'appui, nous arrivent dans la *Revue Catholique de Bordeaux,* précédés d'une longue introduction où j'ai lu avec stupeur cette phrase : « Il est facile d'y surprendre quelque manifestation de l'ennui — l'inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine — et que Chateaubriand a traîné toute sa vie, COMME BOSSUET et les plus grands parmi les grands. »

« Permettez, Monsieur le Chanoine, lorsque Bossuet prononçait cette parole admirable, il ne se l'appliquait pas à lui-même. Son œil d'aigle avait percé à jour les vains efforts de l'homme pour s'étourdir, pour se persuader qu'il est heureux, pour demander à des plaisirs éphémères ce qu'il ne peut attendre que des vérités immortelles et des célestes espérances. En parlant ainsi, il se mettait, bien entendu, en dehors de ces ennuyés, lui possesseur de la divine lumière, de l'espérance et de la foi. S'il avait dit, ce qui eût été bien moins beau : (naïf!!!) « l'homme trouve infailliblement une gorgée de poison au fond de la coupe des voluptés, » diriez-vous qu'il avait bu à cette coupe ? Un chanoine peut s'ennuyer... de ne pas être encore évêque, un évêque, jamais. »

Permettez, Monsieur le comte ? Quand il vous prend fantaisie de faire parler Bossuet, ne sauriez-vous, craignant un certain ridicule, lui restituer textuellement, pour la circonstance, un de

ses mots, une de ses images, celle-ci par exemple que je choisis entre plusieurs parce qu'elle exprime votre pensée à souhait et contient les mots essentiels de votre phrase : « Ne vous laissez pas enivrer au charme des sens... dès que le vin commence à briller et à pétiller dans la *coupe,* il *nous* trompe en flattant nos sens; mais à la fin, il nous mordra comme une couleuvre, et son *poison* se portera jusqu'à *notre* cœur. »

A défaut de ces mots splendides dont votre mémoire ou vos cahiers de notes n'ont pas su garder le trésor, ancien et nouveau, classique et romantique, ne pourriez-vous, au moins, vous inspirer du grand genre de Bossuet, de façon à ne pas mettre sur les lèvres de l'évêque de Meaux, une phrase à la Chateaubriand, — dont vous usez et abusez (1)? « L'homme trouve infailliblement une gorgée de poison au fond de la coupe des voluptés. » Il ne risquait pas de confondre ainsi les genres et les siècles, le philosophe qui, dans une de ses lettres, s'écriait avec une pointe d'humeur et d'ironie : « Ah! le vilain monde! souffrances si l'on aime! souffrances si l'on n'aime pas! » « Quelques gouttes de miel, comme dit Chateaubriand, dans une coupe d'absinthe (2). » — C'est dans le *Génie du Christianisme* que Littré a pris le texte qui suit, comme acception poétique du mot coupe : « La bouche du jeune convive (le nouveau-né) n'est point encore armée de peur de blesser la coupe du banquet maternel. » Et, dans les *Martyrs :* « Les hôtes qui ont bu avec moi la coupe de la joie, etc. »

Tout fier d'avoir fait preuve de discernement littéraire et de force polémique, — en prêtant à Bossuet une mauvaise phrase chateaubrianesque, M. de Pontmartin a voulu également faire montre d'esprit dans le trait final, relatif à l'ennui de n'être pas académicien. .. pardon de n'être pas évêque. Gageons qu'il s'est cru très méchant! Peut-être en a-t-il gardé quelque remords. Qu'il se rassure. Il n'a démontré qu'une chose, solidement cette fois : c'est qu'il n'ignore pas

(1) Quelques lignes plus haut, et à propos de Mme de Chateaubriand, M. de P. avait dit : « une goutte de verjus dans une coupe d'or. »

(2) J. de Maistre.

moins l'histoire de Bossuet que ses œuvres. S'il avait fréquenté un tant soit peu celles-ci, à coup sûr, transporté d'admiration et d'amour, il aurait voulu pénétrer, pour ainsi dire, par l'histoire, jusqu'au cœur et à l'âme de ce roi de l'éloquence. Le ravissement qu'il en eût éprouvé n'eût pas été moindre qu'à la lecture de ses chefs-d'œuvre. Tant la vie de Bossuet fut bien remplie par la religion, la vertu, la piété, le zèle, le travail, l'amitié, l'esprit de retraite au milieu de la cour! tant elle fut noble et grande, sauf un point où se trahit l'humaine faiblesse. Le critique l'aurait d'autant moins oubliée, cette faiblesse, qu'on n'en pourrait presque relever une autre dans cette longue carrière.

Apprenez donc, Monsieur le critique, que Bossuet avait un neveu, celui-là même qui propageait à Rome, pendant l'affaire du quiétisme, les soupçons les plus odieux contre l'archevêque de Cambrai, et qui ne rougissait pas d'écrire à Bossuet : « Fénelon est une bête féroce et le plus grand ennemi de l'Église; » que cet indigne neveu voulant à tout prix devenir évêque, pour lui obtenir l'objet de ce rêve d'ambition, Bossuet, déjà ruiné par la maladie qui l'allait achever d'abattre hors de chez lui, reparut en humble solliciteur à la cour dont il avait été le sublime et religieux oracle, dans cette cour où s'était écoulée une notable partie de sa vie, et où, par parenthèse, il a confessé qu'il *s'ennuyait beaucoup;* que, dans une audience particulière, il pria Louis XIV de lui accorder son neveu comme coadjuteur de Meaux et qu'il remit à Sa Majesté un mémoire écrit de sa main où cette prière était renouvelée; qu'avant l'audience, il avait invoqué les bons offices du cardinal de Noailles auprès de Mme de Maintenon; que le roi, d'accord avec ces deux personnages, et ne voulant point affliger Bossuet par un refus formel, répondit au solliciteur : « Je verrai; cela demande grande réflexion; » que, terrassé par l'effort et l'ennui de cette démarche, Bossuet éprouva une rechute qui le conduisit rapidement au tombeau.

Hélas! trois jours avant sa mort, après la réception du

saint Viatique et de l'Extrême-Onction, ayant offert à Dieu, de plein cœur, le sacrifice de sa vie, le grand homme tenait encore à la terre par un seul lien : il murmurait d'une voix expirante à l'oreille du cardinal de Noailles : « Je vous recommande mon neveu. »

Si le chanoine de Meaux s'ennuyait... de ne pas être évêque, on voit que l'*évêque* partageait cet ennui, au point qu'il lui dut le dernier coup de la mort dans une suprême humiliation.

Maladroit défenseur qui nous va réveiller ce souvenir plein de tristesse au moment même où il essaie de nous forger un Bossuet surhumain. Qu'il entende et s'applique la leçon renfermée dans ces lignes du très compétent et très sympathique historien de Bossuet : « Ce serait se former une opinion bien chimérique d'un grand homme que de le croire exempt de toutes les faiblesses dont nul homme n'a jamais été complètement exempt. » Qu'il cesse de se constituer le champion et l'interprète du génie qui se défend et s'explique tout seul, du génie qu'il paraît avoir négligé depuis longtemps, et dont il n'entend plus qu'imparfaitement la langue. Car enfin, quoi de plus clair que cette parole admirable, non certes échappée à l'improvisation de l'orateur, mais écrite à deux reprises, et la seconde fois avec une légère variante, laquelle prouve un nouveau travail de style, une nouvelle approbation de la pensée : « L'on ne cherche qu'à s'étourdir et qu'à s'oublier soi-même pour calmer la persécution de cet inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine. »

Ami trop exclusif des surfaces, où il se joue habituellement avec beaucoup d'esprit, M. de Pontmartin a-t-il jamais poussé jusqu'à ce « fond de la vie humaine ? » Le « *fond de la coupe* (1) » soit : mais pas le fond des choses : cela lui semble noir et triste apparemment ; peut-être aussi n'attache-t-il à ce petit mot ni le même sens, ni la même importance que vous et moi. Entendez-le, qui enfle sa voix un peu grêle de causeur

(1) *Le fond de la coupe*, 1 vol. in-18, par A. de Pontmartin, chez Lévy.

pour nous dire avec des airs d'oracle, *ore rotundo :* « Lorsque Bossuet prononçait cette parole admirable, il ne se l'appliquait pas à lui-même. Son œil d'aigle avait percé à jour..., etc. Un chanoine peut s'ennuyer de ne pas être évêque, un évêque, jamais!! »

M. le comte n'est pas poli. Mais en revanche, est-il donc superficiel ! Lui, « fils et petit-fils de royalistes », s'oublier à plaisanter d'un titre qui vaut le sien, étant d'aussi noble origine et d'aussi ancien régime! Lui, « vieux critique », ignorer à ce point ses auteurs, et leurs vies et la vie! Cela me passe doublement.

Eh bien ! vous qui tenez le sceptre de la critique, écoutez et faites effort d'intelligence, *et nunc reges intelligite;* instruisez-vous à une autre école que la vôtre, *erudimini qui judicatis terram.*

C'est en s'appliquant à la « *connaissance de soi-même* », c'est en interrogeant son cœur, c'est en scrutant le mystère de son âme, c'est en étudiant sa propre vie, que Bossuet est parvenu à connaître les hommes, à surprendre le secret des cœurs, à toucher le fond des âmes et de la vie humaine, ce dernier fond où se cache « l'inexorable ennui ». Car il ne s'arrêtait jamais à la surface, le « génie qui a tout vu (1). »

Oui, ce mot palpitant, ce douloureux secret, il l'a tiré de son cœur et comme arraché de ses entrailles. L'accent personnel y frémit à jamais.

Puisque vous êtes à ce point « novice dans l'histoire de la vie humaine (2) » et dans les œuvres de Bossuet qu'il faille vous prouver cette vérité, je vais en assumer la tâche avec le sérieux espoir de vous convaincre, de vous plaire et de vous toucher. Ne vous récriez pas. Le plus éloquent des hommes en aura seul la gloire : je le laisserai parler.

(1) *Mémoires d'Outre-tombe*, v, 320.

(2) « Il n'y a rien sur la terre où nous mettions notre appui, enfants, dignités, emplois, qui non seulement ne puisse manquer mais encore ne puisse nous tourner en une amertume infinie; et nous serions trop novices dans l'histoire de la vie humaine si nous avions encore besoin qu'on nous prouvât cette vérité. »

S. pour la fête de tous les Saints, III, 26. (Édition Gaume frères, Paris, 1845.)

D'ailleurs, à la sublimité des textes s'ajoutera pour vous l'attrait de l'inédit, puisque vous semblez ne connaître Bossuet que de réputation, et Pascal aussi, et La Bruyère aussi, un maître critique, celui-là (1).

Et d'abord, qu'est-ce que l'ennui. Est-ce un état de l'âme, incompatible avec « la possession de la divine lumière, de l'espérance et de la foi? » Est-ce un produit de l'erreur qui fait « demander à des plaisirs éphémères ce que l'homme ne peut attendre que des vérités immortelles et des célestes espérances? » Est-ce la « gorgée de poison que l'homme trouve infailliblement au fond de la coupe des voluptés? »

Non, l'ennui n'est pas incompatible avec la possession de la divine lumière. Non, le secret de l'ennui n'est pas dans les voluptés, n'est pas dans le doute.

L'ennui, c'est un vide infini qui ne découvre ses profondeurs qu'au passage des ans et au progrès de la pensée (2). C'est un abîme qui se creuse à mesure qu'on s'efforce de le combler. C'est une désillusion amère des hommes et des choses. C'est tour à tour une ardeur et une lassitude de tout l'être à la poursuite d'un but qui fuit, d'un rêve qui s'évanouit pour renaître sous d'autres formes, toujours insaisissable. C'est une constatation d'indigence au milieu même des richesses, et d'impuissance au faîte du pouvoir. C'est le fardeau accablant du corps et une soif d'idéal dans l'étouffement de cette prison de boue. C'est la durée du temps et la longueur des jours dans l'effrayante rapidité des années. C'est à la fois un prodigieux amour et un profond dégoût de la vie qui s'use. C'est l'ombre et comme le froid de la mort qui nous gagne. C'est l'espérance et la terreur d'une autre destinée au sein d'un avenir sans limites. C'est la guerre cruelle

(1) « La vie est courte et ennuyeuse; elle se passe toute à désirer; l'on remet « à l'avenir son repos et ses joies, etc. »

Caractères, chap. de l'homme.

(2) « L'ennui, ce triste tyran des âmes qui pensent, etc. »

BUFFON.

et sans trève que se livrent, dans les meilleurs, la chair et l'esprit. C'est le triste et humilié regard de l'âme sur elle-même. C'est un je ne sais quoi qu'on ne peut dire, où ces divers éléments se combinent. « Le *fond* de la nature humaine étant qu'elle veut être heureuse, quelque chose nous crie que nous sommes malheureux; et ce cri, *c'est ce même fond* de la nature déçue qui le pousse en quelque façon. »

« Séparé de Dieu que son *fond* réclame sans cesse, et tombé lourdement de Dieu sur lui-même, depuis le péché originel, l'homme ne peut se supporter. » En cet état de chute, « il est fait pour être malheureux : l'ennui le dévore et le chagrin le tue. »

Voilà la vie, et voilà l'ennui, tels que Bossuet, de son œil d'aigle, les a observés dans leur fond commun, tels qu'il les a décrits de sa plume inspirée.

En assignant pour causes à l'ennui ou les tristesses du doute, ou l'insuffisance des plaisirs, ou le poison des voluptés, il faut avouer que M. de Pontmartin se créait le droit de mettre hors d'atteinte le grand évêque que ni l'ombre du doute n'effleura, ni la vanité des plaisirs n'amusa, ni la séduction des voluptés n'enchaîna : — aussi grand par la plénitude sereine de sa foi et par la sainteté de sa vie, que par la sublimité de son génie et par l'immensité de ses travaux.

Doutes, plaisirs, voluptés, développent et irritent l'ennui, mais le supposent et ne l'engendrent pas.

Bossuet n'accepterait pas l'excès d'honneur qui lui est fait. Tous ses écrits protestent contre la frivole interprétation qu'on voudrait donner à la parole, pourtant si claire, dans laquelle il a comme ramassé toutes ses vues sur l'ennui.

Cet ennui que le fantaisiste causeur suppose lui avoir été étranger, pourquoi Bossuet en aurait-il désavoué la présence, ou, pour parler son divin langage, la persécution dans son cœur, puisqu'il l'a signalée dans le cœur de tous les fils d'Adam, sans en excepter ni les Saints, ni l'Homme-Dieu lui-même? Car l'ennui n'est pas le péché, le remords, la honte morale, le mal personnel, mais une misère mêlée de grandeur,

une hérédité maladive et providentielle qui se peut tourner en mérites infinis.

Qu'il y a loin de la sublimité et de la consolation de cette doctrine aux plaisanteries de M. de Pontmartin!

Avant de le convaincre par quelques-unes des plus belles pages de Bossuet, je veux transcrire deux pensées de Pascal que tout le monde connaît, excepté notre feuilletonniste :

« Les hommes ont un instinct secret qui les porte à chercher le divertissement et l'occupation au dehors, qui vient du ressentiment de leurs misères continuelles; et ils ont un autre instinct secret, qui reste de la grandeur de notre première nature, qui leur fait connaître que le bonheur n'est en effet que dans le repos et non pas dans le tumulte; et de ces deux instincts contraires il se forme en eux un projet confus, *qui se cache à leur vue dans le fond de leur âme*, qui les porte à tendre au repos par l'agitation et à se figurer toujours que la satisfaction qu'ils n'ont point leur arrivera, si, en surmontant quelques difficultés qu'ils envisagent, ils peuvent s'ouvrir par là la porte du repos. Ainsi s'écoule toute la vie. On cherche le repos en combattant quelques obstacles; et si on les a surmontés, le repos devient insupportable. Car, ou l'on pense aux misères qu'on a, ou à celles qui nous menacent. Et quand on se verrait même assez à l'abri de toutes parts, *l'ennui, de son autorité privée, ne laisserait pas de sortir du fond du cœur où il a des racines naturelles*, et de remplir tout de son venin. Ainsi l'homme est si malheureux qu'*il s'ennuirait même sans aucune cause étrangère d'ennui, par l'état propre de sa complexion;* et il est si vain, qu'étant plein de mille causes essentielles d'ennui, la moindre chose, comme un billard et une balle qu'il pousse, suffit pour le divertir...

« Par un étrange renversement de la nature de l'homme, il se trouve que l'ennui, qui est son mal le plus sensible, est en quelque sorte son plus grand bien, parce qu'il peut contribuer plus que toutes choses à lui faire chercher sa véritable guérison, et que le divertissement qu'il regarde comme son plus grand bien, est en effet son plus grand mal, parce qu'il l'éloigne plus que toutes choses de chercher le remède à ses maux; et l'un et l'autre sont une preuve admirable de la misère et de la corruption de l'homme, et, en même temps, de sa grandeur; l'homme s'ennuie de tout (1)... »

Voici maintenant les extraits de Bossuet. C'est la même doctrine avec plus d'élévation, d'ampleur et de magnificence; car, « à mon gré, Bossuet c'est Pascal, mais Pascal orateur,

(1) *Pensées.*

Pascal évêque, Pascal docteur, Pascal homme et homme d'État, homme de cour, homme du monde, homme d'Église, Pascal savant dans toutes sortes de sciences et ayant toutes les vertus, aussi bien que tous les talents ; je m'arrête (1)... » Plusieurs des passages qui suivent ne contiennent pas le mot ennui ; ce ne sont pas les moins probants : le cri de détresse « malheureux homme que je suis » ayant la même signification, et le remplaçant avec avantage. L'ordre de progression dans lequel j'ai essayé de disposer ces morceaux me dispense heureusement de tout commentaire : il est presque aussi dangereux de commenter Bossuet que de le faire parler.

« Mes Frères bien-aimés, écoutez le narré de *ma* maladie : vous trouverez sans doute que *vous avez* à peu près les mêmes infirmités. *C'est la maladie de la nature ;* nous en ressentons tous les effets, qui plus, qui moins, selon que nous suivons plus ou moins les mouvements de l'esprit de Dieu. Misérable homme que je suis, où trouverai-je des paroles assez énergiques pour décrire l'extrémité de mes maux ! Blessé dans toutes les facultés de mon âme, épuisé de forces par de si profondes bessures, je ne fais que de vains efforts. Ai-je jamais pris une généreuse résolution que l'effet n'ait bientôt démentie ? ai-je jamais eu une bonne pensée qui n'ait été contrariée par quelque mauvais désir ? ai-je jamais commencé une action vertueuse où le péché ne se soit comme jeté à la traverse ? Il s'y mêle presque toujours certaines complaisances qui viennent de l'amour-propre, et tant d'autres péchés inconnus qui se cachent dans les replis de ma conscience qui est un abîme sans fond, impénétrable à moi-même. Il est vrai, je sens à mon avis quelque chose en moi-même qui voudrait s'élever à Dieu ; mais je sens aussitôt comme un poids de cupidités opposées qui m'enchaînent et me captivent ; et si je ne suis secouru, cette partie impuissante qui semblait vouloir se porter au bien ne peut rien faire par [pour] ma délivrance ; elle écrit seulement ma condamnation. Quand j'entends quelquefois discourir des mystères du royaume de Dieu, je sens mon âme comme échauffée ; il me semble que je ferai merveille, je ne me propose que de grands desseins. Faut-il faire le premier pas de l'exécution, le moindre souffle du diable éteint cette flamme errante et volage qui ne prend pas à sa matière, mais qui court légèrement par-dessus. Quoi plus ? je suis malade à l'extrémité et ne sens point de mal. Réduit aux abois, je veux faire comme si j'étais en bonne santé. Je ne sais pas même déplorer ma misère, ni implorer le secours du libérateur ; faible et altier tout

(1) Joubert.

semble que l'un et l'autre puissent disputer à qui nous appartiendrons ensemble, impuissant et présomptueux. « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? » *Infelix ego homo! quis me liberabit de corpore mortis hujus* (1)? »

« Il y a en nous deux sortes de maux. Il y a en nous des maux qui nous plaisent, et il y a des maux qui nous affligent. Qu'il y ait des maux qui nous affligent, ah! nous l'éprouvons tous les jours. Les maladies, la perte des biens, les douleurs d'esprit et de corps, tant d'autres misères qui nous environnent, ne sont-ce pas des maux qui nous affligent? Mais il y en a aussi qui nous plaisent, et ce sont les plus dangereux. Par exemple, l'ambition déréglée, la douceur cruelle de la vengeance, l'amour désordonné des plaisirs, parce que ce sont des maux qui nous flattent. Au milieu de ces maux divers dont nous devons supporter les uns, dont nous devons réprimer les autres, et que nous devons surmonter les uns et les autres, chrétiens, quelle misère est la nôtre! O Dieu! permettez-moi de m'en plaindre.... n'est-ce pas assez, ô Seigneur, que nous soyons accablés de tant de misères, qui font trembler nos sens, qui donnent de l'horreur à nos esprits? Pourquoi faut-il qu'il y ait des maux qui nous trompent par une belle apparence, des maux que nous prenions pour des biens? « Malheureux homme que je suis! qui me délivrera de ce corps de mort? *Infelix homo, quis me liberavit de corpore mortis hujus* (2). »

« Non seulement on veut autre chose malade que sain, autre chose dans la jeunesse que dans l'enfance, et dans l'âge plus avancé que dans la jeunesse, et dans la vieillesse que dans la force de l'âge; autre chose dans le beau temps que dans le mauvais; autre chose pendant la nuit qui vous présente des idées sombres, que dans le jour qui les dissipe; mais encore dans le même âge, dans le même état, on change sans savoir pourquoi : le sang s'émeut, le corps s'altère, l'humeur varie; on se trouve aujourd'hui tout autre qu'hier; on ne sait pourquoi, si ce n'est qu'on aime le changement : la variété divertit, *elle désennuie: on change pour n'être pas mieux* (3). »

« Si nous entendons bien ce que c'est que l'homme, nous trouverons que nous sommes comme suspendus entre le ciel et la terre, sans qu'on puisse bien décider auquel des deux nous appartenons. Il n'y a point au monde une si étrange composition que la nôtre : une partie de nous est tellement brute, qu'elle n'a rien au-dessus des bêtes; l'autre est si haute et si relevée qu'elle semble nous égaler aux intelligences. Qui pourrait lire, sans s'étonner, de quelle sorte Dieu forme l'homme? Premièrement il prend de la boue; est-il une matière plus vile? Après il y inspire un souffle de vie, il y grave son image et sa ressemblance; est-il rien de plus admirable? C'est pourquoi je vous disais, chrétiens, que nous sommes entre le ciel et la terre et qu'il

(1) Sur la Conception de la sainte Vierge, t. IV, p. 117.
(2) Pour une vêture, IV, 289.
(3) II, 687.

à plus juste titre. Notre mortalité nous donne à la terre, l'image de Dieu nous adjuge au ciel, et nous sommes tellement partagés qu'il semble qu'on ne puisse faire justice sur ce différend sans nous ruiner et sans nous détruire par une distraction violente (1). »

« Oh ! que le temps est incommode! que de besoins accablants le temps nous apporte ! qui pourrait souffrir les distractions, les interruptions, les tristes nécessités du sommeil, de la nourriture, des autres besoins? Mais celle des tentations, des mauvais désirs, qui n'en serait honteux autant qu'affligé? « *Malheureux homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort ?* » *O Dieu ! que le temps est long, qu'il est pesant, qu'il est assommant!* O Dieu éternel, tirez-moi du temps, fixez-moi dans votre éternité! En attendant, faites-moi prier sans cesse, et passer les jours et les nuits dans la contemplation de votre loi, de vos vérités, de vous-même, qui êtes toute vérité et tout bien. *Amen, amen* (2). »

« *Hodie* « aujourd'hui », dit le Fils de Dieu; ne crains pas, ce sera bientôt. Cette vie passera bien vite, elle s'écoulera comme un jour d'hiver, où le matin et le soir se touchent de près : ce n'est qu'un jour, ce n'est qu'un moment, *que l'ennui et l'infirmité font paraître long ;* quand il sera écoulé, vous verrez alors combien il est court. Oh ! quand vous serez dans la vie future (3)! »

« Encore un coup, la nature humaine veut être heureuse. Voilà son *fond* (4). »— C'est le fond de la foi qui dit cette parole : *Montrez-nous le Père et il nous suffit.* C'est en quelque sorte le *fond* même de la nature. *Car il y a un fond dans la nature* qui sent qu'elle a besoin de posséder Dieu, et que lui seul étant capable de la rassasier, elle ne peut que s'inquiéter et se tourmenter elle-même loin de lui. Quand donc, au milieu des autres biens, nous sentons le vide inévitable, et que quelque chose nous dit que nous sommes malheureux, *c'est le fond de la nature qui crie* en quelque façon... L'homme, depuis le péché, est né pour être malheureux [ici-bas] (5). »

« Si l'erreur, si l'impiété, si tous les vices ont leurs défenseurs, ô sainte vérité, serez-vous abandonnée de ceux qui vous servent? Quoi ! ceux mêmes qui font profession d'être vos amis n'oseront-ils parler pour votre gloire? »

« Parlons, mes Frères, parlons maintenant pour une cause si juste : résistons à l'iniquité qui, ne se contentant plus qu'on la souffre, ose encore exiger qu'on l'applaudisse. Parlons souvent de nos espérances, de la douce tranquillité d'une âme fidèle, *des ennuis dévorants de la vie présente,* de la paix qui nous attend en la vie future. Ainsi, la vérité

(1) Pour une profession, IV, 552-553.
(2) Elévation sur les mystères, II, 234.
(3) S. sur la nécessité des souffrances, III, 501.
(4) Médit., sur l'Ev., II, 536.
(5) Médit., II, 589.

éternelle, que nous aurons glorifiée par nos discours, nous glorifiera par ses récompenses (1). »

« *Le dernier fruit d'une bonne conscience, et de l'union de l'âme avec Dieu est de ne pouvoir plus souffrir ce corps qui nous en sépare et de désirer le sommeil des justes. Un secret dégoût de la vie,* la séquestration de l'âme par la contemplation et le désir des choses célestes, l'actuelle séparation devient alors notre plus cher objet. O Dieu ! « *que ce règne arrive!* » Quand serai-je dans votre royaume? Mon âme désire, mon âme languit, mon âme tombe dans la défaillance, en soupirant après vos éternels tabernacles. Tout passe, tout s'en va; quand verrai-je celui qui ne passe pas? Quand serai-je fixé en lui en sorte que je ne puisse plus le perdre (2)? »

« S'il y avait quelqu'un dans le monde qui eût conservé jusqu'à cette heure la grâce du saint baptême, ô Dieu, le rare trésor pour l'Église! Toutefois, qu'il ne pense pas qu'il soit exempt pour cela de la loi indispensable de la pénitence. Qui ne tremblerait pas, chrétiens, en entendant les gémissements des âmes les plus innocentes? Plus les saints s'avancent dans la vertu, plus ils déplorent leurs dérèglements, non par une humilité contrefaite, mais par un sentiment véritable de leurs propres infirmités. En voulez-vous savoir la raison? C'est que nous avons un ennemi domestique avec lequel, si nous sommes en paix, nous ne sommes point en paix avec Dieu. Et par combien d'expériences sensibles pourrais-je vous faire voir que, depuis notre première enfance jusqu'à la fin de nos jours, nous avons en nous-même certaines passions malfaisantes et une inclination au mal qui ne nous laisse aucun relâche. Il est vrai que les saints la surmontent; mais, bien qu'elle soit surmontée, elle ne laisse pas de combattre. Dans un combat si long, si opiniâtre, l'ennemi nous attaquant de si près, si nous donnons des coups, nous en recevons : *Percutimus et percutimur,* dit saint Augustin. Et encore que dans les saints ces blessures soient légères et que chacune en particulier n'ait pas assez de malignité pour leur faire perdre la vie, elles les accableraient par leur multitude s'ils n'y remédiaient par la pénitence.

« Ah ! quel déplaisir à une âme vraiment touchée de l'amour de Dieu, de sentir tant de répugnance à faire ce qu'elle aime le mieux ! Combien répand-elle de larmes, agitée en elle-même de tant de diverses affections qui la sépareraient de son Dieu, si elle se laissait emporter à leur violence. C'est ce qui afflige les saints : de là leurs plaintes et leurs pénitences (3).

« Ici-bas, de quelle multitude de vains désirs l'âme des plus saints n'y est-elle point agitée? Dieu y habite, je l'avoue, mais il n'y habite pas seul; il y a pour compagnons mille objets mortels que la con-

(1) Pan. de Sainte-Catherine, IV, 401.
(2) Médit., II, 454.
(3) Pan. de saint François de Paule, IV, 365.

voitise ne cesse de leur présenter, parce que, ne pouvant séparer les justes de Dieu, elle tâche du moins de les en distraire et de les troubler. C'est pourquoi ils gémissent sans cesse et s'écrient avec l'apôtre : « Misérable homme que je suis, qui me délivrera de ce corps de mort (1). »

« La langueur de sainte Thérèse ne peut plus être soutenue que par des souffrances; et *dans l'ennui qu'elle a de la vie,* elle ne trouve point de consolation que de dire continuellement à son Dieu : Seigneur, ou souffrir ou mourir : *aut pati aut mori.* Il est digne de votre audience de comprendre solidement toute la force de cette parole... Mais observez, avant toutes choses, la merveilleuse contrariété des inclinations naturelles et de celles que la grâce inspire. La première inclination que la nature nous donne est sans doute l'amour de la vie; la seconde, qui la suit de près ou qui peut-être est plus forte, c'est l'amour des plaisirs du monde sans lesquels la vie serait ennuyeuse, car, mes Frères, il est inévitable, quelque amour que nous ayons pour la vie, nous ne la pourrions supporter si elle n'avait des contentements; et jugez-en par expérience. Combien longues, combien ennuyeuses vous paraissent ces tristes journées que vous passez sans aucun plaisir (2). »

« Consolez-vous, Chrétiens qui languissez parmi les douleurs : mon Sauveur n'a épargné à son corps ni la faim, ni la soif, ni les fatigues, ni les sueurs, ni les infirmités, ni la mort. *Il n'a épargné à son âme* ni la tristesse, ni l'inquiétude, *ni les longs ennuis*, ni les plus cruelles appréhensions. Oh! Dieu, qu'il aura d'inclination de nous soulager, nous qu'il voit, du plus haut des cieux, battus des mêmes orages dont il a été attaqué sur la terre! C'est pourquoi l'apôtre se glorifie des infirmités de notre pontife. Ah! nous n'avons pas, dit-il, un pontife qui ne sente pas nos infirmités : il les sent; il en est touché; il en a pitié, dit saint Paul. Et pourquoi? « C'est qu'il a passé comme nous, répond-il, par toutes sortes d'épreuves : *tentatum per omnia absque peccato.* Il a tout pris à l'exception du péché... Il a senti les infirmités, il les guérira; les appréhensions, il les guérira; *les ennuis,* les langueurs, il les guérira; tous les maux, il guérira tout (3). »

« Souvenez-vous de Jésus qui, avant ses grandes douleurs et le supplice de la croix, a voulu souffrir pour votre salut des abattements, des ennuis, des détresses extrêmes, laissez-moi dire ce mot, et une tristesse jusqu'à la mort. Prenez ce remède nécessaire et buvez ce calice de sa Passion (4). »

Que le lecteur veuille bien me permettre d'interrompre ces citations pour lui recommander la dernière et la plus belle.

(1) S. pour le jour de Pâques, III, 567.
(2) Pan. de Sainte-Thérèse, IV, 449.
(3) S. sur la Nativité de Notre-Seigneur, III, 158.
(4) S. pour la Circoncision, III, 158.

On dirait d'une série graduée d'échos, qui s'étant répété le mot, en l'élevant et l'étendant à chaque reprise, nous le renvoient d'en haut et comme réfléchi du ciel :

« Soyez donc loué à jamais, ô grand Pontife! qui avez pitié de nos maux : non pas comme les heureux ont pitié des malheureux, mais comme les malheureux ont pitié les uns des autres, par le sentiment de leur commune misère : non que vous vous soyez jamais tenu pour malheureux parmi les maux que vous avez soufferts, vous qui n'avez souffert ni la douleur ni la mort que parce que vous le vouliez; à qui aussi personne n'a ôté son âme, mais qui l'avez donnée de vous-même : mais parce qu'il vous a plu de vous mettre au rang de ceux que le monde appelle malheureux; qu'on vous a vu « comme un lépreux, comme un homme chargé de plaies, que Dieu a frappé et humilié; » en un mot, « comme un homme de douleurs et qui savait par expérience ce que c'est que l'infirmité et la faiblesse. » En sorte qu'ayant passé par toutes les misères de notre nature pécheresse, « et ayant tout éprouvé excepté le péché, » vous « ressentez tous nos maux et vous y compatissez, » comme à des maux qui vous ont été communs avec nous. Et quoique vous n'ayez point été malade de ces maladies particulières dont nous sommes si souvent exercés, vous avez porté la faim, la soif, la lassitude, la défaillance qui sont les maladies communes de notre nature. *Vous avez porté la frayeur, la crainte, l'ennui, la détresse jusqu'à l'agonie, qui sont d'autres maladies des plus terribles.* Vous avez porté des plaies qui ont comme mis en pièces votre saint corps et vous ont fait dire, par la bouche de votre prophète, que vous n'aviez plus de figure humaine, et que vous étiez « un ver et non un homme. » *Vous avez donc ressenti les plus grandes, les plus terribles et les plus douloureuses infirmités du genre humain malade :* et si vous n'avez pas eu la fièvre et les maladies de cette nature, qui pouvaient ne pas convenir à la perfection de votre tempérament, parce qu'elles viennent d'un dérèglement des humeurs, que peut-être vous n'avez pas voulu souffrir en vous, vous les avez toutes éprouvées dans la mortalité qui en est la source; c'est pourquoi, par cette même sensibilité qui vous a fait compatir à nos autres maux, vous avez aussi compati à nos maladies; et vous n'avez jamais guéri les malades, ou ressuscité les morts, ou considéré nos maux, que cette tendre compassion de votre cœur attendri ne vous ait ému.

« O mon Sauveur : *vous avez porté ces sentiments dans le ciel;* et quoique vous n'y ayez pu porter ces larmes, ces gémissements, ces émotions de vos entrailles, ces souffrances intérieures, que vous ressentiez à la vue de tant de maux dont notre nature est accablée, *vous y en avez porté le souvenir,* qui vous rend tendre, miséricordieux, compatissant envers tous vos membres et envers tous ceux qui souffrent sur la terre (1). »

(1) Médit., t. II, p. 492-493.

Quand j'écrivis la demi-phrase que M. de Pontmartin a lue avec une stupeur stupéfiante, et que je reproduis en rectifiant les guillemets et tirets brouillés par les typographes, « s'il est facile d'y surprendre quelque manifestation de l'ennui, « l'inexorable ennui qui fait le fond de la vie humaine » et que Chateaubriand « a traîné toute sa vie » — comme Bossuet et les plus grands parmi les grands », je fis allusion d'abord au plus grand des rois mentionnés dans la Bible, et à ses plaintes, dont celles de Chateaubriand paraissent quelquefois n'être que la traduction : « J'ai préféré l'état des morts à l'état des vivants, et j'ai estimé plus heureux que les uns et les autres celui qui n'est pas encore né..... Le jour de la mort vaut mieux que celui de la naissance..... Je m'ennuie de la vie..... Tout, sous le soleil, est vanité et affliction d'esprit, etc; » — à Pascal, le roi des penseurs, le douloureux voyant, dont on a lu plus haut une page sur l'ennui (j'en aurais pu noter dix); — à Louis XIV, Louis le Grand, que Mme de Maintenon ne pouvait parvenir à désennuyer, elle-même au faîte des grandeurs, et laissant tomber dans le cœur tantôt de son frère, tantôt de son amie, ces paroles désespérées : « Je n'en puis plus; je voudrais être morte; » — « ne voyez-vous pas que je meurs de tristesse; » — « je vous proteste que tous les états laissent un vide affreux; » — « quel supplice d'avoir à amuser un homme qui n'est plus amusable ! »

L'expression hyperbolique *traîner* ne concerne que Chateaubriand : empruntée à ses *Mémoires*, elle lui revenait de droit; et lui-même l'avait peut-être empruntée au mot fameux de Bossuet : « L'homme arrive au tombeau *traînant* après lui la longue chaîne de ses espérances trompées. »

D'ailleurs, tout le monde avoue que comparaison n'est pas équation, et qu'il n'est pas permis d'exiger du mot *comme* une rigueur algébrique.

Le droit qu'avait M. de Pontmartin, et que je me serais bien gardé de contester, c'était de marquer la différence entre l'ennui tel que l'a connu Bossuet, et l'ennui tel que l'a savouré Chateaubriand. Ce qu'il n'a pas fait, je vais le tenter, avec

le regret que le brillant causeur m'ait laissé le soin de cette petite étude : il l'aurait complétée aux dépens des fils et petits-fils plus ou moins « décadents » de ce pauvre vieux « *René.* »

L'ennui, dans Bossuet, nous l'avons vu, c'est le résultat d'une faiblesse de complexion, la suite d'un accident de naissance, « la loi du pays que nous habitons. » Dans Chateaubriand, c'est une fatalité grandiose et rare, un privilège d'infortune (1), une malédiction sur sa vie, une sorte de royauté de malheur.

Aussi, tandis que Bossuet, sous la persécution de l'inexorable ennui, gémit saintement, toujours soumis et fidèle, tandis qu'il « jette un tendre et doux soupir vers la cité que Dieu nous a préparée, où règne la vérité, où se trouvent la paix éternelle et tout le bien avec Dieu (2); » tandis qu'il s'encourage et encourage ses amis contre la « mélancolie » en répétant sans cesse ce mot triste et viril, *in spem contra spem;* Chateaubriand élève des plaintes amères, accuse la destinée, maudit son sort, éclate en imprécations. Entendez-le :

« Après le malheur de naître, je n'en connais pas de plus grand que celui de donner le jour à un homme... Il n'y a pas de jour où, rêvant à ce que j'ai été, je ne revoie en pensée le rocher sur lequel je suis né, la chambre où ma mère m'infligea la vie, la tempête dont le bruit berça mon premier sommeil, le père infortuné qui me donna un nom que j'ai toujours *traîné* dans le malheur... Je ne sais rire que des lèvres; j'ai le *spleen,* tristesse physique, véritable maladie. Je n'étais pas à une nagée du sein de ma mère que déjà les tourments m'avaient assailli. J'ai erré de naufrage en naufrage. Je sens une malédiction sur ma vie, poids trop pesant pour cette cahute de roseaux... Mon défaut capital est l'ennui, le dégoût de tout, le doute perpétuel... *Plus semblable au reste des hommes, j'eusse été plus heureux. J'ai peur d'avoir eu une*

(1) Quand Mme de Lieven se trouve avec des gens de mérite, sa stérilité se tait; elle revêt sa nullité d'un air supérieur d'ennui, comme si elle avait *le droit d'être ennuyée.* » *Mémoires,* t. IV, p. 243.

(2) Médit., II, 624.

âme de l'espèce de celles qu'un philosophe ancien appelait une maladie sacrée. Tout prenait en moi un caractère extraordinaire. Je ne sais si l'histoire du cœur humain offre un autre exemple de cette nature... En considérant l'être entier, en pesant le bien et le mal, on serait tenté de désirer tout accident qui porte à l'oubli, comme un moyen d'échapper à soi-même. Un ivrogne heureux est une créature heureuse. Religion à part, le bonheur est de s'ignorer et d'arriver à la mort sans avoir senti la vie... Pour retrouver le désert, je me réfugiais au théâtre. Je m'établissais au fond d'une loge, m'ennuyant pour me désennuyer, comme un hibou dans un trou de mur... Une chose m'achevait, le désespoir sans cause que je portais au fond de mon cœur. C'est dans les bois de Combourg que j'ai commencé à sentir les premières atteintes de cet *ennui que j'ai traîné toute ma vie.*

« Cette première tristesse était celle qui naît d'un désir vague de bonheur, lorsqu'on est sans expérience; la tristesse que j'éprouve actuellement vient de la connaissance des choses appréciées et jugées. Le chant de l'oiseau dans les bois de Combourg m'entretenait d'une félicité que je croyais atteindre; le même chant dans le parc de Montboissier me rappelait des jours perdus à la poursuite de cette félicité insaisissable.

« Hors en religion, je n'ai aucune croyance. Pasteur ou roi, qu'aurais-je fait de mon sceptre ou de ma houlette? Je me serais également fatigué de la gloire et du génie, du travail et du loisir, de la prospérité et de la fortune. Tout me lasse : je remorque avec peine mon ennui avec mes jours, et je vais partout bâillant ma vie. Le sommeil dévore l'existence; c'est ce qu'il y a de bon... Heureux ceux sur qui l'âge fait l'effet du vin, et qui perdent la mémoire quand ils sont rassasiés de jours. Par le poids dont je me sens, je devine le fardeau dont je dois être pour les autres... Il est possible qu'en voyant le jour, ces *Mémoires* s'effacent. Du moins les choses que je me serai racontées auront servi à tromper l'ennui de ces dernières heures dont personne ne veut et dont on ne sait que faire. Au bout de la vie est un âge amer : rien

ne plaît parce qu'on n'est digne de rien; bon à personne, fardeau à tous, près de son dernier gîte, on n'a qu'un pas à faire pour y atteindre (1). — J'ai fini de tout et avec tout; mes *Mémoires* sont achevés; vous m'y retrouverez quand je ne serai plus. Je ne fais rien; je ne crois plus ni à la gloire, ni à l'avenir, ni au pouvoir, ni à la liberté, ni aux rois, ni aux peuples. J'habite seul, pendant une absence, un grand appartement où je m'ennuie et attends vaguement je ne sais quoi que je ne désire pas et qui ne viendra jamais... je regarde passer à mes pieds ma dernière heure (2). »

Cet ennui-là n'est plus celui de la nature et de la grâce, l'ennui de Pascal, l'ennui de Bossuet; il tient tout à la fois du doute et de l'orgueil, des passions et des songes : il est *morbide,* comme l'a très bien qualifié M. Maxime du Camp. Les vagues rêveries l'ont nourri et flatté à outrance; les coupables voluptés, loin de l'endormir, l'ont furieusement exalté; l'orgueil de se croire en butte aux coups d'une fatalité sans exemple en a redoublé l'amertume et forcé l'expression; des alternatives de doute et de foi l'ont presque toujours frustré des seules consolations véritables. Dans cette peinture complaisamment chargée, le grand évêque se serait fait un devoir de dénoncer le travail contagieux d'une imagination en délire; dans cette aggravation de la tristesse commune, il aurait signalé le terrestre châtiment des passions, le propre des passions étant d'accentuer le dégoût de la vie; dans ce mépris de tout, il aurait déploré l'oubli de la cité sainte que la bonté de Dieu nous a préparée. Non, certes, que cet oubli du Ciel dans Chateaubriand soit systématique, ni que le secret de l'ennui commun lui ait échappé tout à fait. J'ai recueilli dans ses *Mémoires* quelques mots presque pieux : je les cite avec bonheur :

« Dieu de bonté et de miséricorde, vous ne nous avez point jetés sur la terre pour des chagrins peu dignes et pour un

(1) *Mémoires d'Outre-tombe, passim.*
(2) Lettre citée par Sainte-Beuve.

misérable bonheur. Notre désenchantement inévitable nous avertit que nos destinées sont plus sublimes. » — « Dans votre éternel silence, ô tombeaux, n'entend-on qu'un rire moqueur et éternel? Ce rire est-il le Dieu, la seule réalité dérisoire qui survivra à l'imposture de l'univers? Fermons les yeux; remplissons l'abîme désespéré de la vie par ces grandes et mystérieuses paroles du martyr : Je suis chrétien. » — « En traçant ces derniers mots (des *Mémoires*), je vois les reflets d'une aurore dont je ne verrai pas se lever le soleil. Il ne me reste qu'à m'asseoir au bord de ma fosse; après quoi, je descendrai hardiment, le crucifix à la main, dans l'éternité. »

Encore que ces derniers accents soient religieux, combien le langage de Bossuet est différent! Vieux, malade, rongé de douleurs très aiguës, ayant des embarras d'argent avec la peine de savoir quels bruits exagérés en couraient dans le monde, arraché à ses chères études, et finalement retombé sur lui-même, il a prononcé, lui aussi, le mot désespoir, mais avec quel autre sentiment de soumission et de piété : « Je veux m'abandonner à vous, ô mon Dieu; car, on ne peut se voir sans vous, mon Dieu, qu'on ne tombe dans une espèce de désespoir » : paroles qu'il a répétées plus de cent fois dans sa maladie.

Voix singulièrement émouvantes, l'une et l'autre. Mais celle de Bossuet l'est bien davantage, étant plus naturelle et plus divine tout ensemble, — disons aussi plus douce. L'Aigle, captif encore, les yeux ardemment fixés sur le soleil qui l'appelle, répond à cet appel de la lumière incréée par des frémissements d'aile et par des plaintes dont la mélancolique douceur rappellerait les « *gémissements de la colombe* ».

Regard au ciel et plein de feu, aile tendue vers l'infini et luttant contre le lien de captivité, ces images ne seraient plus caractéristiques appliquées à Chateaubriand. « Près de son dernier gîte », il dit avec tristesse : « Je ne verrai pas le soleil; » ce qu'il considère et signale, c'est la « *fosse* ». Il termine en faisant à la radieuse éternité, synonyme d'altitude et de ciel dans le langage chrétien — *in excelsis* — la violence

de l'associer à ce mot, glacé comme la tombe : « *Je descendrai.* »

Sans doute, la mention du crucifix éclaire l'image, lui donne son vrai sens, le vrai sens de la résurrection et de la vie ; mais en soi ce mot fait penser, lugubre, au destin du corps périssable.

Bossuet, plus occupé de l'âme immortelle et de Dieu qui est lumière, beauté, amour, amour surtout, aurait dit avec le psalmiste : « Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je m'envolerai et je me reposerai (1). »

N'avait-il pas écrit dans son admirable *Préparation à la mort ?*

« O Seigneur! je n'ai plus qu'un moment; et, dans un instant, je verrai à découvert toutes vos merveilles, toute la beauté de votre face, la sainteté qui est en vous, votre vérité tout entière. O Dieu! je n'ai rien à espérer de moi-même, mais vous avez commandé d'aller *en espérance contre l'espérance.* Ainsi, en espérance contre l'espérance. Tout tombe; cet édifice mortel s'en va par pièce. Mais si « cette maison de terre se renverse et tombe sur ses ruines, j'ai une maison céleste » où vous me promettez de me recevoir. O Seigneur! *j'y cours, j'y vole, j'y suis déjà transporté par la meilleure partie de moi-même.* Quand vous verrai-je, ô le bien unique! Quand vous verrai-je? Quand jouirai-je de votre face désirable, ô vérité! ô vraie lumière! ô bien! ô source du bien! ô tout le bien! ô le tout parfait! ô vous qui êtes seul! qui êtes tout, en qui je serai, qui serez en moi, qui serez tout à tous, avec qui je vais être « un seul esprit! » Mon Dieu, je vous aime : mon Dieu, ma vie et « ma force, je vous aime, je vous aimerai »; je verrai vos merveilles. Enivré de votre beauté et de vos délices, je chanterai vos louanges. Tout le reste est passé; tout s'en va autour de moi, comme une fumée; mais je m'en vais où tout est. Dieu puissant, Dieu éternel, Dieu heureux, je me réjouis de votre puissance, de votre éternité, de votre bonheur. Quand vous verrai-je, ô principe qui n'avez point de principe? Quand verrai-je sortir de votre sein votre Fils, qui vous est égal? Quand verrai-je votre Saint-Esprit procéder de votre union, terminer votre fécondité, consommer votre éternelle action? Tais-toi, mon âme, ne parle plus. Pourquoi bégayer encore, quand la vérité va te parler?

« Mon Sauveur, en écoutant vos saintes paroles, j'ai tant désiré de vous voir et de vous entendre vous-même : l'heure est venue; je vous

(1) « Mon cœur s'est troublé au dedans de moi, la crainte de la mort est venue fondre sur moi. Et j'ai dit : Qui me donnera des ailes comme à la colombe, et je m'envolerai et je me reposerai. » (*Ps.* LIV, 5-7.) — « La fleur de l'âge se lasse et succombe, mais ceux qui espèrent au Seigneur renouvelleront leurs forces et prendront des ailes comme l'aigle. » (*Is.*, XL, 31.)

verrai dans un moment : je vous verrai comme juge, il est vrai ; mais vous me serez un juge sauveur. Vous me jugerez selon vos miséricordes, parce que je mets en vous toute mon espérance et que je m'abandonne à vous sans réserve. Sainte cité de Jérusalem, mes nouveaux citoyens, mes nouveaux frères ; ou plutôt mes anciens citoyens, mes anciens frères ; je vous salue en foi. Bientôt, bientôt, dans un moment, je serai en état de vous embrasser : recevez-moi dans votre unité. Adieu, mes frères mortels ; adieu, sainte Église catholique. Vous m'avez porté dans vos entrailles, vous m'avez nourri de votre lait : achevez de me purifier par vos sacrifices ; puisque je meurs dans votre unité et dans votre foi. Mais, ô Église, point d'adieu pour vous : je vais vous trouver dans le ciel, dans la plus belle partie de vous-même. Ah ! je vais voir votre source et votre terme ; les prophètes et les apôtres, vos fondements ; les martys, vos victimes ; les vierges, votre fleur ; les confesseurs, votre ornement ; tous les saints, vos intercesseurs. Église, je ferme les yeux ; je vous dis adieu sur la terre ; je vous trouverai dans le ciel (1). »

*
* *

Ah ! pourquoi Chateaubriand n'a-t-il pas écouté le conseil du maître qu'il s'était choisi, Bossuet, du constant modèle avec lequel on sait qu'il cherchait à rivaliser ? Sa vie eût été plus sainte et plus heureuse ; son œuvre plus morale et plus féconde ; sa gloire moins discutée ; son nom, l'égal des noms du grand siècle.

C'est toujours Bossuet qui parle : « Prenez garde de ne laisser jamais votre imagination s'échauffer trop, parce que, excessivement échauffée et agitée, elle se consume elle-même par son propre feu ; elle offusque les pures lumières de l'intelligence qui sont celles qu'il faut faire luire dans nos esprits, et à qui l'imagination doit seulement préparer un trône (2). »

L'imagination de Chateaubriand s'est complue à préparer le trône, à le dresser au sein des nues (3), à le dorer de magiques rayons, mais pour s'y installer superbement elle-même, reine capricieuse et fantasque, au détriment des *pures lumières de l'intelligence*.

(A suivre) G. PAILHÈS.

(1) Préparation à la mort, II, 738.
(2) Elév. sur les mystères, II, 249.
(3) « Ma vie n'est à l'aise qu'au milieu des nuages et des mers. » — « Je suis l'homme de tous les songes. » — Viens, charmant fantôme de ma jeunesse, nous monterons ensemble sur nos nuages, nous irons avec la foudre sillonner, illuminer, embraser les précipices où je passerai demain. Viens, emporte-moi comme autrefois, mais ne me rapporte plus » *(Mémoires)*.

NOTES BIOGRAPHIQUES

SUR LES

PROCUREURS GÉNÉRAUX AU PARLEMENT DE BORDEAUX

SECONDE PARTIE

I

GENS DU ROI

On appelait *gens du roi,* dans l'ancienne organisation judiciaire, les officiers chargés du ministère public, c'est-à-dire les procureurs et avocats du roi des cours souveraines.

« Ce collége et parquet triumvirat a tousjours esté célébre et de « grande auctorité, tant pour le subject, dont les officiers y establis « ont cognoissance, que pour la force et vertu que les parlements ont « donné à leur conclusion; aussi que seuls ils peuvent requérir ce que « bon leur semble pour l'intérêt du Roy et du public, comme ancien- « nement faisoit-on du tems de l'empereur Adrian et sous Claude, « aussy empereur. C'est pourquoy l'on dit leurs estats estre consacrez « pour l'honneur et autorité qu'ils recoivent en l'exercice d'iceux, qui « est que, quelque chose qui ait esté ordonnée, accordée ou octroyée « par le Prince, faut nécessairement qu'elle passe par leurs mains, ou « elle est meurement examinée et après suivie, si elle est légitime, « ou contredite s'il y a de l'injustice ou iniquité; corrigée, modifiée « ou autrement restrainte et limitée selon leur advis (1). »

(1) *Mémoire sur l'origine et institution des Cours souveraines et autres juridictions*, par P. de Miraulmont, Paris, 1584, in-8°, p. 52. — L'auteur ajoute : « Et porte « la loy expression des privilèges, exemption et immunitez dont ils sont rémunerez, « comme d'estre anoblis, et leurs enfants légitimes, et d'avoir droict de seoir au « rang des *Contes;* finablement ils jouissent de pareils droictz, privilèges et préro- « gatives que Messieurs de la cour, comme estant du corps d'icelle. Ils avoient, au « commencement, du temps que les eslections avoient lieu en France, ce privilège « entre les autres, dont de tout temps ils ont esté honorez, qu'avenant vacation d'un « estat de président ou conseiller en la cour, ils nommoient quelque honeste et ver- « tueux personnage pour estre pourveu de l'office vacant, suivant l'ordonnance du « roy Charles huictième, article 88. »

« Le procureur général est ainsi, — nous apprend un autre auteur, — « l'homme du roi, la partie publique, qui seule peut conclure à peine « afflictive et qui doit avoir communication de tous les procès ou le « roi, le public, les mineurs, l'Eglise et les communautés ont intérêt ; « il est le censeur public, et doit en cette qualité veiller, 1° à la manu- « tention de la police générale; 2° à ce que les ordonnances soient « observées; 3° à ce que la justice soit rendue dans l'étendue de son « ressort, tant en matière civile que criminelle.

« L'intérêt public est plus spécialement confié aux Avocats Géné- « raux, et ils doivent apporter dans sa conservation autant de vigi- « lance et de soin que les parties ne manquent pas d'avoir pour leur « intérêt particulier.

« Ces illustres magistrats doivent travailler à conserver l'ordre du « monde, la gloire des Etats, la pureté des mœurs et la félicité des « peuples; aussi ne les voit-on pas combattre pour l'honneur de la « victoire, mais pour l'honneur de la vérité (1). »

Indépendamment de ce vaste champ d'attributions, le procureur général était encore chargé de veiller à la conservation du domaine royal; il pouvait aussi, par la saisie du temporel, forcer les évêques à occuper leurs résidences, et appeler, comme d'abus, des bulles contraires aux droits de l'Église Gallicane. Aucun règlement spécial ne traçait la ligne de conduite de ces magistrats; le parquet de Paris servait de modèle aux parquets de province.

Antérieurement à 1350, les avocats avaient le pas sur les procureurs; mais depuis cette époque, ces derniers devinrent bien définitivement les chefs du parquet. On pourrait croire que dans le parlement de Guienne il en ait été autrement : en effet on voit généralement le procureur général inscrit ou nommé immédiatement après le premier avocat général. Cependant il n'y a pas d'exemple qu'un procureur général ait résigné ses fonctions pour se faire pourvoir d'une charge d'avocat général, tandis que le contraire eut lieu maintes fois (2). Les cours souveraines de province ayant été organisées à l'instar du parlement de Paris, et ayant chacune, tout comme lui, un procureur général et deux avocats généraux, l'ordre établi et reconnu

(1) *Dictionnaire de droit et de pratique*, par C. J. de Ferrière, édit. de 1778, 2 vol. in-4°.

(2) Jean de Lahet, 1565; Pierre-Jules Dudon, 1764, et Jean-Baptiste-Pierre-Jules Dudon, 1783, avant que d'être nommés procureurs généraux, avaient rempli, pendant plusieurs années, la charge d'avocat général.

dans le plus ancien des tribunaux devait nécessairement être suivi par les autres. Enfin la charge de procureur fut toujours unique, tandis que le nombre des avocats varia entre deux et trois : ce dernier recevait alors la qualification d'*avocat extraordinaire.* Cette troisième charge fut définitivement supprimée le 6 avril 1491. En 1433, il existait encore au parlement de Paris un office d'*avocat criminel* (1).

Dans les cérémonies publiques, le procureur général marchait, en sa qualité de chef du parquet, immédiatement après les gouverneurs ou lieutenants généraux de la province.

I

PROCUREURS GÉNÉRAUX

1

Jacques de CHAUSSADE, *ou mieux* de LA CHAUSSADE, *écuyer, seigneur de Calonges.*

1483-1489.

Il est à présumer qu'il ne fut pas le premier appelé à remplir ce poste. Les *Registres Secrets,* ainsi que divers documents publiés dans les *Archives historiques de la Gironde,* font souvent mention d'un procureur général du roi, mais sans indiquer son nom.

Jacques de Chaussade est ainsi qualifié pour la première fois dans les lettres patentes du roi Charles VIII, en date du 13 septembre 1483, portant confirmation dans leurs offices des magistrats qui composaient le parlement au décès de Louis XI. Il siégeait également lorsque, dans un arrêt digne d'être rapporté, la cour de Bordeaux refusa d'admettre à sa participation des commissaires spéciaux envoyés de Paris (2).

Vers 1489, Jacques de Chaussade fut pourvu d'un office de conseiller.

En dehors de ces quelques faits, l'on a peu de détails sur la carrière juridique de ce magistrat. Cependant, grâce aux publications d'un savant Agenais (3), on sait que le procureur du roi appartenait à une

(1) *Mémoire sur l'origine et institution des Cours souveraines, ibid.*

(2) *Archiv. histor.*, t. VIII, p. 283 et suiv. — Documents publiés par M. E. Brives-Cazes.

(3) *Notice historique sur Calonges*, par J. F. Lafargue, publiée en 1837 dans *Le Papillon*, journal de l'arrondissement de Marmande.

ancienne famille originaire de cette province, et que son fils aîné, Bernard de La Chaussade, écuyer, seigneur de Calonges, rendit, le 8 juin 1567, hommage au roi pour cette seigneurie.

Veuf de Lucrèce de Foix, Jacques de Chaussade épousa en secondes noces, en 1505, demoiselle Françoise de Montolin : de cette alliance naquirent plusieurs enfants. L'une de ses descendantes, Suzanne de La Chaussade, dite Mlle de Calonges, eut un instant de célébrité. Bayle (1), Colomiès (2) et plusieurs autres auteurs (3) se sont longuement étendus sur les mérites de cette vertueuse et savante personne. Protestante convaincue, Mlle de Calonges fut obligée de sortir de France à l'époque de la révocation de l'édit de Nantes. Elle mourut à La Haye, au commencement du XVIIIe siècle, dans un âge fort avancé (4).

II

JEAN DE LA CHASSAIGNE, *seigneur de Chastelus, en Limousin.*

1489-1512.

Cette maison, encore représentée de nos jours, s'illustra tour à tour dans la robe et dans les armes.

Licencié ès lois, Jean de La Chassaigne fut nommé procureur au roi en sa cour de Bordeaux vers 1489 et exerça ces fonctions jusques en 1512; son fils Geoffroy lui succéda. Aussi le poète P. de Brach a-t-il écrit :

La Chassaigne sortit après l'hérédité,
Succédant à son père en même dignité.

En 1514, Bertrand de La Chassaigne est qualifié de conseiller du parlement, dans les lettres de confirmation de la cour de Bordeaux, par le roi François Ier.

Le 6 mars 1491, Jean de Durfort, chevalier, seigneur haut-justicier de Duras et de Blanquefort, accorda, en cette dernière qualité, à honorable homme Jehan de La Chassaigne, licencié ès lois et procu-

(1) *Dictionnaire historiq. et critique*, au mot *Révérend de Bougy*.

(2) *Gallia Orientalis*, La Haye, 1665, in-4°, p. 271.

(3) *La France protestante*, art. *La Chaussade*; — *Moreri*, *verbo* Labadie; — Ph. Tamizey de Larroque : *Documents inédits relatifs à l'histoire de l'Agenais*, Paris-Bordeaux, 1874, in-8°, p. 272.

(4) Les volumes d'enregistrement de la cour des Aides (*Archiv. départ. de la Gironde*), renferment des lettres d'anoblissement accordées, en novembre 1657, à Pierre de Chaussade de Lambertie; en novembre 1671, à François de Chaussade, originaire du Limousin.

reur du roi au parlement de Bordeaux, l'anoblissement d'un bourdieu, dit de Goubelit, que celui-ci possédait dans la paroisse de Blanquefort.

III

GEOFFROY DE LA CHASSAIGNE, *soudan de Pressac, seigneur de la maison noble de Gassies en Queyries, du château de Castets-en-Dorthe et autres lieux* (1).

1514-1520

Nommé conseiller lai en 1520 (2), il travailla à la rédaction de la coutume de Saint-Jean-d'Angely avec le président Boyer (3) et l'avocat Cousinier, et fut chargé, en 1536, de se rendre dans les archevêchés d'Auch et de Bordeaux afin de réclamer du clergé les subsides accordés au roi pour la défense du royaume (4). Le 6 octobre 1542, il fut pourvu de la charge de quart-président en remplacement de François de Benquet (5), et peu après de celle de second président. Il eut pour successeur, dans ces dernières fonctions, le 1er octobre 1568, Joseph de La Chassaigne, son fils, conseiller depuis déjà 1543 (6).

Geoffroy de La Chassaigne, qui jouissait d'une popularité fort grande, fut très activement mêlé aux affaires de son temps, notamment lors de la révolte de Bordeaux et du massacre du lieutenant de roi, Tristan de Moneins (7). De Thou, le grand historien, a tracé un

(1) Voy. *La Guienne militaire*, par Léo Drouyn, Bordeaux, 1865, in-4°, t. II, p. 169 et suiv.

(2) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 30, f° 333.

(3) Nicolas Boyer *(alias* Bohier et Bouhier,) né à Montpellier en mai 1449, mort à Bordeaux le 17 juin 1539, successivement avocat à Bourges, conseiller au grand conseil et président au parlement de Bordeaux. Il a laissé de nombreux ouvrages écrits en latin, parmi lesquels le plus estimé : *Decisiones aureæ in Burdigalensi senatu discussæ ac promulgatæ*, Lyon, 1559, in-f°, 2 vol. En tête de cet ouvrage, on trouve une notice sur sa vie, écrite par l'éditeur, le conseiller d'Alesme. — Le testament de Nicolas Boyer a été publié dans les *Archives historiq. de la Gironde*, t. XXIII, p. 273, par M. Roborel de Climens.

(4) *Archives historiq.*, t. I, p. 92.

(5) *Archiv. départ.*, B. 31, f° 178. Cette charge de quart président avait été créée en 1519.

(6) *Ibid.*, B. 38, f° 102.

(7) Tristan, chevalier, baron de Moneins et autres lieux, chambellan du roi de Navarre, gouverneur de Navarrenx, sénéchal de Béarn, lieutenant en Guyenne pour le roi de France, massacré à Bordeaux en 1548. Dernier représentant d'une vieille famille Béarnaise, Tristan de Moneins avait fait ses premières armes en Italie, où il servait en 1541 dans la compagnie de Thermes; nommé peu après gouverneur de Turin, il concourut, par sa bravoure et son sang-froid, à faire échouer la tentative

dramatique récit de cette insurrection. Protégé par les murs du Château-Trompette, Moneins ne consentit à quitter cette forteresse que sur la parole qui lui fut donnée par le président de La Chassaigne, le procureur général Antoine de Lescure et le conseiller Jean de Ciret, qu'aucun danger ne menaçait ses jours; il se décida alors à se rendre à l'hôtel de ville, où les émeutiers réclamaient sa présence. « Pendant « qu'il passoit dans les rues, on entendit la populace crier avec de « grandes marques de joye, *France, France!* ce qui fit croire que la « sédition approchoit de sa fin. Mais lorsque Moneins fut arrivé, bien « que la multitude parût disposée à se retirer, elle s'approcha avec « plus de violence que jamais, en demandant que le château fût livré « sans réserve. Moneins, qui ne vit que trop qu'on cherchoit l'occa- « sion de l'insulter, tâcha de les appaiser avec toute la douceur possi- « ble, tandis que le président de la Chassaigne étoit allé chercher le « gouverneur avec des gardes pour le garantir de leur fureur, comme « il s'y étoit engagé. Avant qu'il pût être de retour, il survint une nou- « velle troupe de gens de campagne qui augmentèrent l'insolence et « l'audace des séditieux. Moneins fut environné de toutes parts. Il « jetta alors dans la foule une chaine d'or assez pesante qu'il portoit « au cou, dans l'espérance de pouvoir s'échapper pendant qu'ils « seroient aux mains pour se la disputer; mais l'un d'entr'eux, qui « observoit tous ses mouvements, lui porta un coup de hallebarde à « la joue droite, et, comme il mettoit l'épée à la main pour se défen- « dre, les autres se jetèrent sur lui, le renversèrent par terre et lui « otèrent la vie par une infinité de blessures. Ils tuèrent aussi un gen- « tilhomme de ses amis, nommé Montolieu, qui l'avoit accompagné. « Ensuite traînant hors de la maison de ville les deux cadavres, qui « étoient entièrement défigurés à force de playes, ils les jettèrent dans

faite par César de Naples sur cette ville. L'année suivante, il se signalait à la fameuse bataille de Cérisolles, où, avec du Bellay-Langey, il remplissait les fonctions d'aide de camp général. Durant le combat, il sut si à propos appuyer Monluc, au moment où celui-ci attaquait les Italiens, qu'il l'aida puissamment à mettre l'ennemi en déroute. Le 19 juin 1547, par lettres patentes signées à Eymet, Tristan de Moneins était pourvu de la charge de lieutenant général en Guyenne, en l'absence du roi de Navarre, gouverneur réel. (*Mémoires de Martin du Bellay*, livre X; *Commentaires de Monluc*, t. I, p. 215 et 268; *Archives départementales de la Gironde*, B. [illegible], f° 29). — Une branche cadette de la maison de Moneins a donné de nombreux conseillers au parlement de Bordeaux. L'on trouvera, sur ces derniers, dans un des prochains volumes des *Archiv. historiq. de la Gironde*, de nombreux et intéressants documents publiés par M. Roborel de Climens.

« la rue, où ils demeurèrent deux jours enterrés dans la boue (1)..... »

Pendant que la foule se livrait à tous ces excès, La Chassaigne s'était réfugié dans l'église des Jacobins. « Enlevé à la franchise du grand autel », le président, pour sauver sa vie, fut forcé d'accepter l'une des charges de capitaine de la ville. Après la réduction de Bordeaux, La Chassaigne fut tour à tour cité devant les parlements de Toulouse et de Paris; grâce à de puissantes protections, il obtint la vie sauve; « neanmoins pour bonnes et légitimes causes et de très « grande et recommandée pourvoyance, il lui fut interdit et défendu « la demeurance de Bourdeaux, ainsi que du territoire de cette ville, « ensemble l'exercice de son état de président; en outre, il fut déclaré « éternellement déchu de son office. »

D'après le chanoine Syrueilh, le président de La Chassaigne mourut à Bordeaux, le 28 juillet 1572.

IV

Jean de TRICART

1520-1524.

Il figure en qualité de procureur général du roi, le 7 février 1520, dans le procès-verbal de la rédaction de la coutume de Bordeaux.

En 1524, il est dit conseiller au parlement.

La famille de Tricart était originaire du Périgord. Honorable homme, Jehan de Tricart, licencié ès lois et juge mage de cette province, fut nommé maire de Périgueux en 1497. Pierre de Tricart, chanoine de cette ville, obtenait, en avril 1542, des lettres patentes l'autorisant à se faire payer des gages qui pouvaient être dus au conseiller Jean de Tricard, dont il se portait héritier (2).

V

Pierre de BOUCHER, *sieur de Sarrezac et d'Abzac,*

1524-1538.

La première de ces dates nous est fournie par un ouvrage du savant médecin, Gabriel de Taregua, établi à Bordeaux dès 1496 : *Compen-*

(1) *Hist. univers.* de J. A. de Thou, t. I, liv. V, p. 453. — Le père Daniel (*Hist. de France*, t. IX, p. 646 et suiv.), rapporte que, joignant la raillerie à la cruauté, les émeutiers taillad̀erent le corps de Moneins en plusieurs endroits et emplirent de sel ses blessures. — Dom Devienne accentue encore ces cruautés. — Belleforest (*Annales de France*), témoin oculaire de ce drame, ne dit rien de ces diverses circonstances.

(2) Renseignement fourni par M. A. de Brezetz, avocat, qui, en même temps que

dium eorum que super tegni Galieni et aphorismos Ypocratis scribuntur, medicis instruendis utilissimum, per eumdem de Tarraga aggregatum. Burdegalæ noviter impressum per Johannem Guyart, calcographum propè Sanctam Columbam commorantem, 1523-1524.

Ce volume fut dédié par Taregua à son confrère Antoine Dupuy (1). En tête de l'ouvrage est une *Epître* à l'auteur portant ce titre : *Præstantissimo doctori medico, domino Gabrieli, alme Burdegalensis Universitatis regenti : Petrus* DE BOUCHER *in parlamento senatu Regius procurator.* A la suite de l'épître (2), vient le distique suivant :

Ejusdem ad eumdem Distichon :
Herbipotens medicus Phœbus tibi tradidit artes,
Ut curare gravi membra dolore queas (3).

Pierre de Boucher était fils de Raymond de Boucher (ou Bouchier), lieutenant criminel au siège de Périgord, et de dame Anne de Chaumels. Nommé conseiller au parlement de Bordeaux en 1538, il fit son testament en cette ville le 31 juillet 1540 et mourut quelques années après, laissant de Catherine de Fayard, sa femme, trois enfants en bas âge : François, Pierre et Antoinette de Boucher (4). Son office de conseiller fut donné, le 28 juillet 1554, à Me Henri de La Taste (5).

ses recherches personnelles, a mis à notre disposition la riche bibliothèque dont il est l'heureux possesseur.

(1) *Recherches biographiques et bibliographiques sur Gabriel de Taregua*, par J. Delpit, Bordeaux, 1848, in-8°. (Extrait du *Recueil des actes de l'Académie de cette ville.)*

(2) M. J. Delpit, dans sa savante description des ouvrages laissés par Taregua, fait également mention de cette épître (ou lettre), dans laquelle, dit-il, P. de Boucher loue beaucoup le célèbre médecin et le remercie surtout de l'avoir guéri d'une fièvre mortelle.

(3) M. de La Montaigne (*Notes Ms.*), qui nous fournit ces détails, nous apprend encore qu'un exemplaire (petit in-folio, imprimé en lettres gothiques, le frontispice orné des armes de la ville), du rarissime ouvrage décrit ci-dessus, fut trouvé dans la bibliothèque des PP. Récollets de Bordeaux, en 1791, lors de l'expulsion des ordres religieux. Le titre donné par M. de La Montaigne offre une légère variante avec celui publié par M. J. Delpit : *Compendium eorum quæ super* regni *Galieni, et Aphor. Ypocratis scribuntur, medicis instruendis utilissimum, per* Gabrielem *de Tarraga aggregatum.* Burdegalæ noviter impressum, per Johannem Guyart, calcographum propè Sanctam Columbam commorantem, anno 1524.

(4) *Archives départ.*, Pelletier, notaire à Bordeaux. Communication de M. A. de B

(5) *Ibid.*, B. 34, f° 317.

VI

GUILLAUME LE COMTE, *seigneur captal de La Tresne et de Cenac.*

1538-1544.

En août 1544, il fut pourvu de la charge de cinquième président, créée par édit daté du mois de juillet précédent (1).« La Cour a arrêté, « qu'attendu la longue expérience qu'elle a dud. Le Comte, lequel « a longtemps pratiqué en l'office de procureur-général, consulté et « plaidé, que, sans tirer à conséquence pour l'avenir ou aucun procureur « général seroit pourvu de l'office de président *per saltum immediate*, « led. Le Comte sera recu aud. office sans autrement l'examiner (2). » Au mois d'octobre 1550 (il était alors quart-président), il reçut commission, avec Jean de Calvimont, second président, pour connaître et juger des procès qui existaient entre le roi de Navarre et ses feudataires (3). Dès le 30 août précédent, il avait acquis par décret, moyennant 10,500 livres, de haut et puissant seigneur messire Frédéric de Foix, comte de Candale et d'Astarac, les terres et seigneuries de La Tresne et de Cenac, y compris les droits de haute, moyenne et basse justice attachés à ces terres (4).

Guillaume Le Comte mourut en 1554 et eut pour successeur dans sa charge de président, Me Lancelot Mosnier de Fauguerolles (5).

VII

ANTOINE DE LESCURE, *seigneur de La Salle et de Flaujagues* (6).

1544-1564.

Licencié ès lois, ancien trésorier de la ville de Bordeaux, il fut pourvu de la charge de procureur général le 6 août 1544 (7). Compromis, avec le président de La Chassaigne et plusieurs conseillers, dans

(1) *Ibid.*, B. 31, fos 387 et 390.
(2) *Reg. Sec.*, E 1.
(3) *Archiv. départ.*, B. 33, fo 138.
(4) *Ibid.*, Féodaux.
(5) *Ibid.*, B. 34, fo 329.
(6) *Paroisse de Saint-Genès, juridiction de Castillon-sur-Dordogne.* — La famille de Lescure était originaire de Saint-Emilion : on en trouve la descendance suivie depuis Helias de Lescure, bourgeois de Saint-Emilion, qui vivait en 1446. Le père du procureur général se nommait Pierre de Lescure, et, comme son aïeul, il se qualifiait bourgeois de Saint-Emilion, 1512-1536. (*Archiv. du château de la Roque*; communication due à l'obligeance de M. Léo Drouyn.)
(7) *Archiv. départ. de la Gironde*, B. 31, fo 398.

l'affaire des gabelles, Lescure fut traduit devant le parlement de Toulouse pour y répondre du crime de haute trahison. Suspendu, puis rétabli en 1550, on le voit, en 1552, chargé de la réformation du domaine du roi en Guienne; en 1559, il fait partie avec les présidents de Roffignac et de Brassac (1), et le conseiller Raymond de Montaigne (2), de la députation envoyée par le parlement de Bordeaux à François II, à l'occasion de l'avènement de ce prince à la couronne (3). Deux ans après il était chargé d'une mission secrète auprès de la reine mère (4), et en 1562 adjoint à MM. de Lagebaston et de Ferron pour prendre part à l'assemblée de Saint-Germain.

Démissionnaire en 1564, il mourut à Saint-Émilion, le 21 septembre de la même année (5). Il avait épousé, le 16 janvier 1544, Marguerite d'Andraud (6), dont il eut entre autres enfants, Louis et Jacques de Lescure.

VIII

Jehan de LAHET, *seigneur de Romettes.*

1565-1571.

Il était avocat général depuis deux ans, lorsque, le 9 février 1564-1565, il fut pourvu de la charge de procureur général (7).

Allié à plusieurs familles pratiquant la nouvelle religion, Jehan de Lahet, eut pour ce motif, de nombreux démêlés avec Charles, baron de Montferrand, gouverneur de Bordeaux. Dans une expédition que celui-ci dirigeait en personne contre le conseiller Jean de Guilloche de La Loubière (8), le gouverneur fut victorieusement repoussé. Plein de

(1) Guy de Goulard de Brassac, tout à la fois chanoine d'Agen et conseiller clerc au parlement de Bordeaux. Le 22 avril 1542, il avait été nommé président de la nouvelle chambre des enquêtes. (*Ibid.*, B. 31, f° 214.)

(2) D'abord avocat, puis curé de La Hontan dans les Landes, Raymond Eyquem de Montaigne, seigneur de Bussaguet et de Saint-Genès, renonçant à l'état ecclésiastique, épousa l'une des filles du président Geoffroy de La Chassaigne. Le 9 avril 1536, il fut nommé conseiller au parlement de Bordeaux et devint bientôt l'un des membres les plus influents de cette compagnie.

(3) *Archives historiq. de la Gironde*, t. XIII, p. 120.

(4) *Ibid.*, p. 112.

(5) *Reg. Sec.*, E 1.

(6) Note de M. A. de B.

(7) *Archiv. départ.*, B. 36, f° 78. — Voy. aussi au chapitre des *Avocats généraux*.

(8) Jean de Lahet était fils de Bertrand de Lahet, dont nous aurons occasion de parler comme avocat général, et de Marie de Guilloche, sœur de Jean de Guilloche, conseiller au parlement de Bordeaux. Mis à mort en 1572, lors du massacre des

dépit, Montferrand adressa au roi une plainte contre Lahet, l'accusant d'être le principal auteur de cette résistance, et allant jusqu'à dire que le procureur général était non seulement indigne de sa charge, mais qu'il aurait mérité de perdre cent têtes s'il les avait (1). Cette plainte fut accueillie et Lahet suspendu de ses fonctions en 1569. Enhardi par ce premier succès, Montferrand, accompagné de plusieurs soldats, attaqua un jour Lahet, alors que celui-ci se rendait au palais. Saisi, dépouillé de sa robe, de son chaperon et de tous les papiers dont il était porteur, Lahet fut, raconte-t-il lui-même, *traité aussi ignominieusement et honteusement que s'il eût été la plus vile lie des abjectes personnes de toute la ville.* Cependant un arrêt du conseil déchargea Lahet, après l'avoir entendu en personne, et le rétablit dans sa charge (2). Il mourut à Paris en janvier 1572; informée de ce décès par sa veuve, dame Catherine de Saint-Salvadour, la cour décida qu'elle assisterait en corps au service qui devait être célébré à Bordeaux, le 18 février suivant (3).

IX

Romain de MULLET

1571-1575.

Avocat, puis conseiller au parlement (4), la cour fit quelques difficultés de le recevoir dans la charge de procureur général. Le sieur de Mullet (5) requit alors et obtint un arrêt du conseil qui ne fut enregistré qu'après des lettres de jussion. Le 12 novembre 1571, il prenait enfin possession de son siège (6). Député l'année suivante auprès du roi, il rendait compte de sa mission, les chambres assemblées, le 6 juin 1572 (7); peu de temps après (8 octobre), il écrivait à Charles IX, pour lui dénoncer les massacres qui avaient eu lieu à Bor-

protestants de Bordeaux, Jean de Guiloche ne laissa qu'une fille, Jeanne, qui devait épouser Mre Pierre de Lansac, chevalier de l'ordre du roi, seigneur de Roquetaillade et premier baron du Bazadais.

(1) *Archiv. historiq.*, t. X, p. 344.

(2) E. Brives-Cazes, *ibid.*; Boscheron des Portes, *ibid.*

(3) *Reg. Sec.*, E 1, f° 521.

(4) Ses provisions comme conseiller sont du 3 avril 1568 (*Archiv. départ.*, B. 38, f° 13); il avait encore rempli, pendant quelque temps, les fonctions de substitut du procureur général du roi.

(5) On trouve ce nom écrit indistinctement, *Mulet* ou *Mullet.*

(6) *Archiv. départ.*, B. 38, f° 281.

(7) *Reg. Sec.*, E 1, f° 539.

deaux sur l'ordre de M. de Montferrand, « lequel massacre, ajoutait-il, « a été d'environ six vingt personnes (1) ». En 1574, on le voit requérant la communication des pièces se rapportant à la nouvelle procédure à instruire contre le premier président Lagebaston.

Le chroniqueur J. de Gaufreteau raconte, sur un avocat général du nom de Mullet, une plaisante anecdote qui, par la date qu'il lui assigne (1573), paraît concerner de préférence le procureur général. En voici la spirituelle analyse donnée par M. J. Delpit dans son *Curé Bordelois* (2). « Ce magistrat écrivait son nom par un seul L. Ayant eu « la mauvaise idée de s'approprier des pâtisseries qu'une erreur fit « apporter chez lui, quoique destinées à une maison voisine où l'on « donnait à dîner au célèbre prédicateur Ogier Emon (3), ce jésuite, « aussi friand qu'éloquent, se vengea de cette mauvaise plaisanterie « en énumérant, dans un de ses sermons, les raisons qui avaient « empêché le mulet d'être admis dans l'arche de Noé. Ce sermon fit « une telle impression sur l'avocat général (?), qu'immédiatement il « n'écrivit plus son nom qu'avec deux L. Cette modification ne désarma « point la rancune de l'irascible jésuite, et il composa contre l'ennemi « de son estomac une épigramme latine qni eut un immense succès. « Elle se terminait en disant que le mot *Mulet* ou *Mullet*, désignant « un animal ou un poisson, était toujours le nom d'une bête. »

Fils d'un marchand et bourgeois de Bordeaux, le procureur général avait pour frère aîné messire Arnaud de Mullet, seigneur de La Tour et de Volusan, président à mortier au parlement, et pour frères cadets Pierre et Gratien de Mullet, qualifiés, en 1565, aussi bourgeois et marchands. Gratien abandonna bien vite le négoce et devint successivement seigneur de La Plane, de La Taule et du Luc d'Eysines, hommes d'armes de la compagnie du comte de Candale (1570), jurat de Bordeaux (1597) et gentilhomme ordinaire de la chambre du roi (4).

Romain de Mullet avait épousé Marie de Lescure; après la mort de son mari, cette dame fit donation de tous ses biens à ses cousins germains, Louis et Jacques de Lescure, seigneurs de La Salle et de

(1) *Archiv. historiq.*, t. X, p. 361.

(2) *Ibid.*, p. 103.

(3) Sur Emond Auger, l'un des fondateurs du collège des Jésuites à Bordeaux et auteur du *Pédagogue d'armes* (Paris, 1568, in-8°), consulter l'ouvrage du P. Jean Dorigny : *Vie du Père Emond Auger, confesseur et prédicateur de Henri III*, Lyon, 1716, in-12.

(4) Archives de M. J. Delpit.

Flaujagues, et fils de l'ancien procureur général, Antoine de Lescure (1).

X

JACQUES DESAIGUES

1575-1590.

Fils aîné de Michel Desaigues, l'un des plus célèbres avocats de son temps, et petit-fils de Pierre Desaigues, notaire et tabellion royal de la ville d'Ussel, en Limousin (2).

Avocat au conseil du roi, il fut pourvu, le 17 juillet 1575, de la charge de procureur général (3), charge que pendant vingt-quatre ans il devait remplir avec la plus grande indépendance et la plus scrupuleuse probité.

En octobre 1576, le parlement l'adjoignait à la députation qu'il adressait au roi de Navarre; le but de cette mission était d'obtenir du prince le renvoi de son voyage à Bordeaux *jusques à meilleure disposition des habitants* (4). En avril 1577, Henri III lui concédait, sa vie durant, pour le récompenser de certains services, le droit de chauffage et d'usage dans le comtau de Blaye. Le 13 juin 1584, au nom de la cour, Jacques Desaigues suppliait le roi de s'opposer à l'établissement de la *Chambre tri-partie* sollicitée par Henri de Navarre (5). Peu après, de concert avec l'avocat général du Sault, il écrivait au même prince pour le remercier d'un supplément de gages que celui-ci venait de leur accorder, lui demandant toutefois que cette faveur reçût une autre assignation que celle par lui fixée, parce qu'il était odieux à des magistrats chargés de requérir les amendes d'en accepter le produit (6). Aussitôt après l'assassinat d'Henri III, il se joignait aux autres membres du parquet et adressait au roi Henri IV la certitude formelle de son entier dévouement; en même temps il contribuait de tous ses

(1) *Archives du château de la Roque;* communication de M. Léo Drouyn.

(2) On écrivait indistinctement Desaigues, Des Aygues et de Saigues. — Les trois frères du procureur général méritent une mention : Jacques, le cadet, fut successivement chanoine, trésorier, et doyen de l'église Saint-André de Bordeaux, conseiller au parlement et vicaire général du cardinal de Sourdis; — Henri, le troisième, fut chanoine et chantre de la même église; — Pierre, le quatrième, qualifié bourgeois et jurat de Bordeaux, reçut, en 1588, pour services personnels, des lettres de noblesse.

(3) *Archiv. départ.*, B. 39, f° 244.

(4) *Archiv. hist.*, t. XIII, p. 460. — *Reg. Sec.*, E 1.

(5) *Archiv. historiq.*, t. XIV, p. 281.

(6) *Ibid.*, p. 282.

efforts à assurer, dans le parlement et dans la province, le succès de la cause royale.(1). En 1595, il se transportait à Bayonne, avec le président de Cadillac, pour informer sur la trahison de Pierre Dor, dit Château-Martin, accusé d'avoir voulu livrer cette ville aux Espagnols. Enfin, en 1599, il faisait partie de la députation chargée de présenter au roi les remontrances du parlement à l'occasion de l'Édit de Nantes.

Démissionnaire depuis 1596, Henri IV, en le maintenant pour trois années, lui avait accordé un brevet de conseiller d'état. Le 30 janvier 1600, Jacques Desaigues « ala de vie à trespas, estant tombé malade « douze jours avant et assés soudainement toutefois, car il avoit bien « souppé et fust suffoqué par le rhume; aussi estoit-il des plus gros « et replets, aagé de cinquante-sept ans, ayant esté longtemps avo- « cat au grand conseil, puis conseiller un an seulement et vint estre « procureur général, auquel estat il avoit servi vinct et trois ans, avec « beaucoup de contantement de S. M., tant mort que de celuy qui « vit : et estoit très habile homme pour sa charge; son filz ayant esté « reçu à la survivance. Mais on craint que le Roy ne luy permettra « pour n'avoir ni l'aage, ni les qualités et suffizance requises. Et s'il « perd cest office, son père est mort fort povre; aussi n'a il laissé que « deux mille cinq cens escus à sa fille (2). »

XI

Guillaume DESAIGUES

1600-1618.

Nommé survivancier de son père le 10 février 1596, ses provisions portent qu'il était docteur en droit et avocat en la cour de parlement de Bordeaux (3). Reçu en 1600, son premier *plaidé* est du mois d'avril 1601 (4). Depuis on le voit prenant une part active, sinon brillante, à toutes les grandes affaires criminelles de cette époque, notamment dans les procès intentés contre Jacques Colomb, accusé d'avoir conspiré la mort du roi; contre les indestructibles sorciers du pays de Labourd (5) et contre Haut-Castel, ce gentilhomme félon, con-

(1) *Ibid.*, p. 308. Dans son *Histoire d'Henri IV* (t. IV, p. 21), Dupleix constate le zèle déployé par Desaigues à l'avènement de ce prince.

(2) *Chroniq. d'Et. de Cruseau*, t. I, p. 231.

(3) *Archiv. départ.*, B. 46, f° 167.

(4) *Chroniq. d'Et. de Cruseau*, t. I, p. 272.

(5) On affirme qu'il en existe encore.

vaincu « de quatorze murtres, sans les bruslemens, pilleries et autres ravages. »

En 1615, Guillaume Desaigues obtint, quoiqu'ayant résigné son office entre les mains de Me René de Pichon, son gendre, d'en continuer l'exercice pendant encore trois années. Membre de la commission d'enquête envoyée par la cour à la Teste de Buch, il fut, en même temps que plusieurs de ses collègues, atteint d'une maladie étrange « dont plusieurs moururent après leur retour, parmi lesquels le pro- « cureur général et d'autres furent tellement malades qu'ils en gar- « dèrent le lict et la chambre plus d'un an. On attribuoyt cette « mortalité à changement d'air; les aultres, aux mauvaises eaux; les « aultres, aux excès de la bonne chère que les parties avoyent faictes « à leurs advocats e procureur, surtout *au procureur général*, qui vou- « lut aller en personne à la dicte commission, tant pour s'y « réjouir que pour voir les raretés de ces païs-là; e les aultres aux « effects des sorciers dont il y en a grande provision en ces quartiers- « là. Enfin, *multi multa loquebantur, et, tot capita, tot sensus;* mais « ces gens-là y laissèrent les botes *(sic)* (1). » Le 24 janvier 1618, le procureur général était inhumé en grande pompe dans l'église métropolitaine de Saint-André, *au lieu où estoient ses ancêtres* (2).

Guillaume Desaigues, que le chroniqueur Darnal nomme Jacques, le confondant avec son père, avait épousé, le 1er mars 1597, Narde de Verthamon La Boissière, fille de Me Guillaume de Verthamon, seigneur de La Boissière, conseiller du roi et trésorier général à Limoges, et de dame Narde de Lescure.

XII

René de PICHON, *seigneur de Rhéteau et de Pradelle, en Saintonge, et de Carriet, en Bordelais.*

1618-1619.

Il était fils de Jacques de Pichon, trésorier de France en la généralité de Guienne et d'Anne Richard de la Madeleine, et siégeait déjà comme conseiller lorsque, le 22 décembre 1615, il fut nommé procureur général (3). Reçu en 1618, il mourut l'année suivante, laissant

(1) *Chronique de J. de Gaufreteau*, t. II, p. 75.

(2) *Archiv. département.*, G. 294.

(3) *Ibid.*, B. 53, fo 35. Jacques de Pichon-Pradelle, frère du procureur général, reçu chevalier de Malte en 1612, devint commandeur de la commanderie du Temple

de sa femme, Sibille de Saigues, deux enfants en bas-âge, Jacques et Guillaume de Pichon (1).

XIII

JEAN DE PONTAC, *seigneur de Montplaisir.*

1620-1643.

Beau-frère du précédent et fils de Mre Jacques de Pontac, également seigneur de Montplaisir, président aux enquêtes du parlement, et de Létice de Nesmond. Le 9 mars 1620, le roi lui délivrait le brevet de l'office de procureur général, à la condition expresse de payer aux enfants mineurs de René de Pichon une somme de trente-six mille livres, valeur approximative de cette charge (2).

On voit Jean de Pontac figurer dans toutes les députations adressées à la cour de France. C'est ainsi qu'il faisait partie de celle qui fut trouver Louis XIII à La Rochelle et à la tête de laquelle marchait le premier président de Gourgue. Nous avons déjà dit l'accueil fait par le roi à cette députation et son issue fatale. Rentré à Bordeaux, le procureur général osa, quoique alors cet acte eût pu être regardé comme criminel, faire, du haut de son siège, l'éloge du président, mort victime de son devoir.

Vers 1640, Jean de Pontac soutint une lutte ardente contre les deux avocats généraux alors en charge. Invoquant les usages du parlement de Paris, il prétendait avoir le pas sur ses collègues et être considéré comme le chef du parquet. La question fut soumise au Grand-Conseil, qui, jugeant d'après les règles jusques alors observées, sanctionna les prétentions du procureur général.

Ce fut encore lui qui, le premier, appela à Bordeaux les filles religieuses de Saint-Benoît. Considéré comme fondateur de cet ordre, Jean de Pontac et sa femme, Jeanne de Pichon, furent enterrés dans la chapelle que ces religieuses possédaient à Bordeaux (3).

à Bordeaux. Amiral des Bordelais, sous la Fronde, il dirigeait la flotte au siège de Libourne, pendant que le régiment commandé par son cousin, Pichon-Muscadet, ouvrait la tranchée.

(1) Sibille de Saigues épousa, en secondes noces, André d'Amalbi, conseiller au parlement de Bordeaux. Leur fille unique, Sibille-Angélique d'Amalbi, fut mariée, en 1643, à Gaston-Jean-Baptiste de Comminges, lieutenant général des armées, qui, durant les troubles de la Guienne, reçut le commandement des troupes royales.

(2) *Archiv. départements.*, B. 53, fo 158.

(3) *Ibid.*, minutes de Me Grenier, notaire à Bordeaux.

XIV

JACQUES DE PONTAC, *comte de Belhade, seigneur de Montplaisir.*

1643-1681.

Nommé survivancier de son père le 27 avril 1653, Jacques de Pontac prêta serment la même année, à la rentrée des chambres, et prit possession de son siège le 18 novembre.

Chargé, le 10 décembre 1651, de signifier au parlement de Bordeaux l'interdiction que le roi venait de prononcer contre cette compagnie, le procureur général courut les plus grands dangers en accomplissant cette mission. Au moment où il entrait au palais, une troupe d'*Ormistes* se précipita sur lui et le somma de remettre l'ordre du roi. Sur son refus, les factieux s'emparent de sa personne : n'ayant rien trouvé sur lui, ils se saisissent de son secrétaire, le fouillent et lui enlèvent la pièce convoitée. La plainte, qu'à la suite de ces faits le procureur général déposa sur le bureau de la cour, resta sans résultat : déjà le parlement s'effaçait derrière la Chambre de l'*Ormière*. Forcé de quitter la ville, Jacques de Pontac se rendit l'un des premiers, en 1653, à Agen, où le parlement se reconstituait.

L'année suivante, le roi désirant reconnaître les services que ce magistrat avait rendu à la cause royale, érigea, en sa faveur, au titre et dignité de comté, la baronnie de Belhade (1). Le dispositif de ces lettres est ainsi conçu (2) :

« Louis, etc., salut : La conservation des lois estant l'un des moyens les plus asseurés pour maintenir la grandeur et réputation des monarchies, c'est aussy ce qui nous oblige dans toutes les rencontres, à l'exemple des Roys, nos prédécesseurs, de donner des marques de nostre estime aux personnes qui s'acquittent avec suffisance et intégrité de la distribution de la justice, soit en les élevant à de plus hautes dignités, ou ajoutant aux terres qu'elles possèdent quelque titre d'honneur qui passe dans leur famille et ne cesse point avec leur vie, n'y ayant rien de si sensible, ny de plus désirable aux récompenses que ce qui conserve à la postérité le souvenir perpétuel des actions vertueuses de ceux qui les ont méritées et qui ont hasardé leur vie et leur fortune pour nostre service, ainsi qu'ont fait en tous rencontres despuis une longue suitte d'années les sieurs de Pontac, qui se sont aussi signalés par leur fidélité dès l'instant mesme que la province de Guyenne feust réduicte en l'obeyssance de Charles VII, de victorieuse mémoire, et ensuite dès l'établissement de nostre parlement, dont ils ont possédé les premières charges avec auctorité, comme présidans, procureurs généraux ou conseillers, celle de premier président estant encores

(1) La commune de Belhade, sise dans le département des Landes, fait aujourd'hui partie du canton de Pissos.

(2) *Archiv. départements.*, B. 61, f° 63.

dans leur famille (1); à l'exemple desquels et par les mesmes motifs, nostre ami et féal conseiller en nos conseils, le sieur Jacques de Pontac, ayant esté par nous pourveu de la charge de nostre procureur général en nostre dite cour, auroit soubstenu nos intérêts au péril de sa vie contre nos subjectz rebelles, avec tout le zèle, affection, vigueur et courage que nous nous en estions promis, tant à cause du crédit et de la réputation qu'il s'est acquis en nostre pays, que par le moyen de ses alliances avec les plus illustres familles de Guyenne; la dame Finette d'Alesme, sa femme (2), ayant de son costé ce mesme advantage que ceux de sa maison, qui ont pareillement les premières charges et dignités de l'un et l'autre estat, avec la baronnie de Balade, première et plus ancienne des Landes, au siège d'Ax, qui fust autrefois donnée en apanage aux enfants de la maison d'Albret, seigneurs de Sores et de Balade; ladite terre estant escheue audit sieur de Pontac par le moyen de ce mariage et consistant en un très beau chateau, situé sur la rivière la Leyre, accompagné d'une grosse tour, d'une hauteur et force extraordinaire (3), revestue de doubles fossés, grands bois de haute futaye, pignades, cens, rentes, vassaux et hommagers, moulins avec les dépens inféodés de la paroisse d'Argelouze et une autre partie de la paroisse de Sores, droits de péages, herbages et patronages et plusieurs autres droicts, avec celuy de haute, moyenne et basse justice, relevans de nous à cause de nostre compté d'Ax et ressortissans au présidial dudit d'Ax; ayant cela de singulier que les jurats de la ville d'Ax sont obligés de sortir de la ville, avec leurs robbes et chaperons, au rencontre du baron de Balade, le haranguer et complimenter et le conduire en son logis dans ladite ville, lorsqu'il y veult aller; de laquelle terre et baronnie de Balade sont joignantes et dépendantes les baronnies de Pissos, Ychoux, Moustey et Lugaut, consistans aussy en droicts et debvoirs et en plusieurs paroisses, le tout mouvant et relevant de nous, à cause de nostre comté de Tartas, d'Ax, duchés de Guyenne et d'Albret, avec haute justice, moyenne et basse, *toutes lesquelles baronnies occupent 18 à 20 lieues de pays* et font un tout suffisant pour maintenir et soustenir un tiltre plus honorable..... »

XV

JEAN DE PONTAC, *comte de Belhade.*

1681-1682.

Survivancier de son père, dès 1678, il n'entra en fonctions qu'à la mort de celui-ci, en 1681. Le parlement siégeait alors à La Réole.

Le comte de Belhade n'occupa ces délicates fonctions que pendant

(1) Il importe de remarquer qu'à l'époque où le roi délivrait ces lettres patentes, les trois plus hautes charges de la magistrature de Guienne étaient occupées par des Pontac. Le premier président du parlement avait nom Arnaud de Pontac; la cour des Aides de Guienne avait pour chef Pierre de Pontac, seigneur d'Escassefort et autres lieux; enfin le siège de procureur général était tenu par le nouveau comte de Belhade.

(2) Elle était fille de M. Me Toussaint d'Alesme, seigneur du Pin, conseiller au parlement de Bretagne, et de Paule de Pontac.

(3) Le 27 février 1759, Louis Philippe de Pontac, petit-fils du procureur général et dernier représentant de la branche de Montplaisir, vendait le comté de Belhade au président de Lavie, moyennant la somme de 142.000 livres. L'acte de vente porte que le vieux château de Belhade était inhabitable et tombait tous les jours en ruine. (*Archiv. départ.* Minutes de Me Treyssac, notaire.)

un an. Louise de La Marque, sa veuve, n'ayant qu'un fils en bas-âge (1), céda alors cette charge au président Denis, beau-frère de son mari.

XVI

Jacques DENIS

1683-1697.

Il était fils d'Étienne Denis, conseiller au parlement, et de dame Marie Le Comte de La Tresne.

Pourvu, en 1653, de l'office de conseiller-commissaire aux requêtes du palais longtemps occupé par son aïeul maternel, Jacques Le Comte, captal de La Tresne, mort président de la seconde chambre des enquêtes du parlement de Bordeaux, Jacques Denis était lui-même président à mortier depuis quelques années, lorsqu'il acquit, en 1682, la charge de procureur général.

Un de ses premiers réquisitoires, imprimé au commencement de l'année 1683, fit grand bruit. Quelques habitants de Libourne coupables d'avoir, après boire, chanté des couplets licencieux, offensant la morale et la religion, avaient été jugés sommairement par les maire et jurats de cette ville. Le procureur général fit appel de ce jugement, et le parlement de Bordeaux, sur les conclusions de ce magistrat, prononça la sévère sentence dont nous rapportons les termes (2) : « La cour..... attendu les faits de la cause, a déclaré les sieurs « Gobineau et Marsandon attains et convaincus du crime à eux mis « sus, pour réparation duquel les a condamnez et condamne d'estre « livrez à l'exécuteur de la haute Justice pour estre mis en chemise, la « teste et les pieds nudz, la corde au col, tenant chacun un flambeau de « cire ardante à la main, du poids de deux livres, et en cest estat, « menez et conduitz devant la grande porte de l'église parroissiale de « la ville de Libourne, ou, estant à genoux, ils déclareront que témérai- « rement et malicieusement ils ont chanté des chansons impies et « exécrables contre l'honneur et la gloire de Dieu ; qu'ils s'en repan-

(1) Mathieu de Pontac, appelé le comte de Belhade, qui mourut sans enfant en 1709.

Le procureur général, Jean de Pontac, avait un frère aîné nommé aussi Mathieu. De Jeanne-Thérèse du Barry, celui-ci avait eu un fils unique, Louis Philippe, comte de Pontac, dont toutes les chroniques du siècle dernier racontent les malheurs domestiques. Ce fut lui qui vendit la terre de Belhade.

(2) *Archiv. département.*, C. 3784.

« tent et en demandent pardon à Dieu, à la sainte Vierge, aux Saints, « au Roy et à la Justice; et ce fait, qu'ils seront conduits dans le « mesme estat à la place publique dudit Libourne, où ils auront l'un « et l'autre la langue percée avec un fer chaud par l'exécuteur de la « haute Justice, *et ensuite par lui pandus et estranglez à une potance « qui y sera dressée,* jusques à ce que la mort naturelle s'ensuive, et « le corps dud. Gobineau jetté au feu, dans un bûcher, pour y estre « consumé et ses cendres jettées au vent; — et à l'égard des sieurs « Michellet et Gaillard, pour les cas résultans du procès, les a pareille- « ment condamnez et condamne d'estre menez et conduitz par les « huissiers du présidial dud. Libourne dans la chambre d'audience « dud. présidial, le plaid tenans, les cheveux rasez, la teste et les pieds « nuds, la corde au col, tenant chacun une torche de cire ardente à la « main du poids de deux livres, avec un écrit chacun sur le front, ou « sera mis en gros caractère : BLASPHÉMATEUR EXÉCRABLE; et là, à « genoux, demanderont pardon à Dieu, à la sainte Vierge, aux Saints, « au Roy et à la Justice, d'avoir chanté des chansons impies contre « l'honneur de Dieu. Ce fait, ledit Michellet sera attaché au carcan « durant quatre heures, ledit Gaillard présent. Au surplus seront « bannis pendant cinq ans du ressort de la cour, avec défenses très « expresses d'y rentrer avant,.... »

En 1690, le procureur général présentait au parlement les lettres royales qui autorisaient le retour de cette compagnie à Bordeaux, d'où, on l'a vu, elle avait été exilée quatorze ans auparavant. Le roi le chargeait en même temps de surveiller l'organisation et la réinstallation des divers services de la cour.

Jacques Denis mourut dans les premiers jours de l'année 1698 et fut inhumé dans la chapelle des Ursulines de Langon. De Madeleine de Pontac, sa femme, il avait eu deux enfants : Étienne Denis, qui devint président en la cour des Aides de Guienne; et Marc Antoine Denis de Blonzac, seigneur de la Tour de Rostaing, conseiller au parlement et premier jurat de Bordeaux en 1725.

XVII

JEAN DU VIGIER, *chevalier, baron de Saint-Martin, seigneur de Faure et de Bourgneuf.*

1698-1709.

Il appartenait à une ancienne famille noble du Périgord (1) qui avait

(1) D'après le *Mercure de France* (avril 1750, p. 209), cette famille descendait de

longtemps professé la religion réformée (1). La *France Protestante* le qualifie d'*apostat fameux dans l'histoire des persécutions exercées contre les religionnaires*. D'abord membre de la chambre mi-partie de Guienne, puis conseiller au parlement de Bordeaux, Jean du Vigier fut chargé, en septembre 1683, de procéder à une enquête sur la conduite des calvinistes de Saintonge. Dans cette mission, affirme la *France Protestante* « il dépassa l'attente des plus zélés. Secondé par « deux PP. Récollets, il fit fermer, en moins de six semaines, tous « les temples et supprima partout l'exercice du culte réformé. « Ces services furent récompensés par la charge de président aux enquêtes (2) ». Il fut en effet appelé à ces fonctions en 1690 et le 25 juin 1698, nommé procureur général (3).

Au commencement du XVIIIe siècle fut établi l'un des impôts les plus extraordinaires de l'ancien régime, l'*impôt sur les perruques*. Cette mode avait atteint de telles proportions que nulle profession honnête ne se pouvait passer de *perruques*. Le magistrat donna la préférence aux plus vastes; l'avocat, le procureur ne parurent plus au barreau qu'en *perruques* longues ; le médecin n'accorda plus de consultation qu'en *perruque* nouée par derrière ou à trois marteaux. A l'aide d'une *perruque* et d'un habit noir, l'on avait accès dans toutes les maisons. Les plus recherchées étaient les *perruques au front de fer*, *aux nids de pie*, *à la rhinocéros*, *à la cabriolet*, *à l'oiseau royal*, *à la singulière*, *à la comète*, *à la lunatique*, *à l'envieux*, *à l'inconstant*, *à la jalousie*. Enfin, on dressait des *perruques* comme des entrées, *à la minute*, *à la maître-d'hôtel*, *à la Gentilly*.

Un nommé Cressé, protégé du premier président Dalon, obtint, malgré les protestations énergiques des intéressés, la ferme de ce nouveau droit dans le ressort de la cour de Bordeaux. Moyennant 170,000 livres que Cressé s'engageait à verser au Trésor, il lui

Robert du Vigier, fameux chevalier de Rhodes, qui vivait vers 1350. Jean Vigier arrière-petit neveu de Robert, fut successivement notaire-apostolique, conseiller au parlement de Paris, chanoine de Lavaur, trésorier de la Sainte-Chapelle de Bourges le 12 janvier 1468 et évêque de Lavaur en juin 1469.

(1) Lenet (t. II, p. 297 de l'édit. in-12 de 1729) et La Colonie (t. III, p. 195) racontent l'accident, arrivé en 1650, à Bordeaux, durant les troubles de la Fronde, au jeune du Vigier, fils d'un conseiller de la religion, extrêmement attaché à la maison de Condé. Voir également le t. III des *Archiv. historiq. de la Gironde*.

(2) Il recevait en même temps une pension de 3,000 livres, qui « aussitôt touchée, était dévorée par le jeu. » (*France Protestante*.)

(3) *Arch. départ.*, B. 71, f° 105.

était loisible de frapper d'un certain impôt toutes les boutiques de perruquier. Mais bientôt la perception de ce droit devint si difficile, que le fermier fut obligé de s'adresser aux ministres et d'invoquer leur concours. Le 16 mai 1706, M. Desmaretz, directeur des finances, écrivait à MM. Dalon et Du Vigier que les fermiers du contrôle des perruques se plaignaient que certains membres du parlement de Bordeaux donnaient asile à des garçons perruquiers, qui travaillaient ainsi sans privilège et sans contrôle. Il engageait ces magistrats à avertir leurs subordonnés que cela était contraire aux intentions du roi et que les commis de la ferme pourraient pénétrer chez eux comme ils faisaient dans les maisons royales. Le 18 du même mois, une lettre analogue était écrite à l'intendant de la province pour faire expulser du Château-Trompette et des autres forts les garçons perruquiers qui s'y étaient refugiés (1).

M. Du Vigier mourut le 2 septembre 1709. Marie du Candal, sa femme, restée fidèle à la religion dans laquelle elle avait été élevée, fut, après la révocation de l'édit de Nantes, enfermée pendant plusieurs années dans un couvent d'Angoulême.

XVIII

JACQUES-ARMAND-CLAUDE DU VIGIER, *chevalier, baron de Saint-Martin et de Saint-Laurent, seigneur de Vaure, Bacalan, Bourgneuf et autres places.*

1709-1752

Il avait servi pendant quelques années en qualité de capitaine dans le régiment de son oncle, Armand du Vigier, appelé le marquis de Lisle du Vigier, mestre de camp de cavalerie et chevalier de Saint-Louis (2). Nommé conseiller lai le 4 septembre 1707 (3), il obtenait, deux ans après, la survivance de la charge de son père (4). « Le 12 fé-« vrier 1710, deux des messieurs les jurats, commissaires à ce députez, « rendirent visite, en robes noires et chaperons de livrée, à M. du « Vigier, procureur général au parlement, pourvu par S. M. de la « charge qu'avoit exercé feu M. du Vigier, son père. Cette visite fut « reçue avec beaucoup d'honneteté par M. du Vigier, qui accompagna

(1) *Correspondance des contrôleurs généraux*, *ibid.*, nos 1035 et 1087.
(2) *Mercure de France*, *ibid.*
(3) *Arch. départ.*, B. 78, fo 91.
(4) Le 29 septembre 1709, *ibid.*, fo 120.

« ces députez jusqu'à la porte de la rue, leur ayant donné toujours le « pas. (1). »

M. du Vigier fut, sans contredit, l'un des plus brillants procureurs généraux du parlement de Bordeaux (2); ses réquisitoires sont de véritables modèles de savoir, de clarté, d'éloquence, et nombre d'entr'eux mériteraient d'être publiés *in extenso*, notamment ceux qu'il prononça en avril, novembre et décembre 1718, à l'occasion des questions religieuses qui alors passionnaient le monde entier. Une plume plus autorisée que la nôtre pourra, peut-être, dans une étude particulière, utiliser ces très précieux documents (3).

En 1752, M. du Vigier obtint, pour son fils, la survivance de la charge de l'office de procureur général (4). Il se retira alors sur sa terre de Saint-Martin, où il mourut le 17 décembre 1762.

XIX

PIERRE-ARMAND-CLAUDE DU VIGIER, *chevalier, baron de Saint-Martin et de Saint-Laurent, seigneur de Fontenailles, Vaure, Bacalan, Bourgneuf et autres places.*

1752-1763

Né le 22 janvier 1714, conseiller-commissaire aux requêtes du palais le 9 septembre 1734 (5), conseiller lai le 27 février 1739 (6), il fut, avons-nous dit, reçu procureur général en survivance de son père, sur provision datée du 26 mars 1752 (7).

Le 10 janvier précédent, il avait épousé à Paris, dans la chapelle de l'hotel de Mortemart, demoiselle Hiéronime-Rosalie-Félicité Phelippeaux, fille de Mre Georges Phelippeaux, chevalier, seigneur d'Herbault-Neuvy, Brassieux, Bauzy et autres lieux, lieutenant géné-

(1) *Nouvelle chronique de Tillet*, fo 339.

(2) Voir dans les *Arch. hist.*, t. XIX, p. 445, le discours qu'il prononça en 1715, devant les chambres assemblées, lors de la mort du roi Louis XIV.

(3) *Arch. départ.*, arrêts du Parlement.

(4) On trouve dans les minutes de Me Duprat, à la date du 11 juin 1755, un acte par lequel Jacques-Armand-Claude du Vigier prend à bail la maison canoniale de M. de Pichon, chanoine de Saint-Seurin, pour y installer, sous la direction de dame Elisabeth de Geslin, « un asile pour des filles dont les mœurs corrompues les font vivre dans les excès du dernier libertinage. » (*Arch. départ.*).

(5) *Ibid.*, B. 83, fo 75.

(6) *Ibid.*, B. 85, fo 6.

(7) *Arch. départ.*, B. 88, fo 2.

ral pour le roi au département du Blaisois, et de dame Marianne-Louise de Kerouartz (1).

D'une santé des plus délicates, M. du Vigier a laissé peu de traces marquantes de son passage au parlement de Bordeaux. Il mourut, à peine âgé de quarante-neuf ans, le 23 décembre 1763.

XX

PIERRE-JULES DUDON, *baron de Boynet et autres places*, 1764-1790.

Avocat général de 1739 à 1763 (2), ses provisions, comme procureur général, portent la date du 21 juillet 1764 (3). Maintenu lors du coup d'état Maupeou, avec une augmentation de gages de 6000 livres (4), confirmé au rétablissement de l'ancien parlement, M. Dudon, qui passait à juste titre pour un des magistrats les plus instruits de cette époque, fut élu membre de la chambre des *Notables*, en même temps que le premier président Le Berthon. Au cours d'une des séances de cette assemblée, le procureur général prononça les paroles prophétiques suivantes : « Messieurs les enquêteurs de Paris ne savent pas « qu'ils vont perdre la France. Non seulement ils veulent les *États-« Généraux*, mais ils les veulent tout de suite, sans laisser même le « temps de s'y préparer. Les *Etats-Généraux* dévoreront les parlements, « ils dévoreront le roi, ils se dévoreront eux-mêmes (5)! » Rentré à Bordeaux, il s'opposa, de concert avec le premier président Le Berthon, à la réception de l'édit royal qui autorisait les *Assemblées Provinciales*, et sut, par ses arguments, entraîner après lui la majorité de l'assemblée. On a vu avec quelle force, en 1790, il s'éleva, devant la chambre des vacations, contre les attentats commis en Agenais, Condomois, Périgord et Limousin. « La liberté, s'écriait-il, ce sentiment si naturel « à l'homme, n'a été pour plusieurs qu'un principe de séduction. Des « hordes meurtrières ravagent le territoire..... Donnez aux juges de « votre ressort l'exemple de ce courage qui ne connaît que le devoir : « inspirez-leur la force de poursuivre ces brigandages avec toute la

(1) *Mercure de France, ibid.*

(2) Voy. au chapitre des *Avocats généraux*.

(3) *Arch. départ.* B. 91, f° 228.

(4) *Hist. du parlement de Bordeaux*, t. II, p. 317 et 323.

(5) M. Dudon eut encore l'honneur d'être du nombre des quatre magistrats qui sollicitèrent et obtinrent la suppression dans toute la France de la *question préparatoire*.

« sévérité des ordonnances. » Cité pour ce réquisitoire à la barre de l'*Assemblée nationale*, on sait encore qu'il fut dispensé de ce voyage en raison de son grand âge. Malgré une lettre très éloquente (1), et la défense présentée devant les élus par M. Dudon fils (2), la conduite du procureur général fut vivement incriminée. Peu de temps après la suppression définitive des parlements et au moment où son fils portait sa tête sur l'échafaud, M. Dudon père, prévenu de conspiration, fut lui-même arrêté et conduit à Paris. Traduit devant le tribunal révolutionnaire, il fut condamné, en même temps que dix-huit autres accusés, le 28 nivôse au II (18 janvier 1794), à être enfermé, comme suspect, jusqu'à la paix (3). Il mourut à Bordeaux le 13 brumaire au IX et fut inhumé dans le cimetière de la petite commune de Bruges.

XXI

JEAN-BAPTISTE-PIERRE-JULES DUDON DE LESTRADE

« Le mardi, 2 septembre 1783, M. de Lestrade, fils de M. le procu-
« reur général Dudon, fut reçu en survivance avec exercice en ladite
« charge. Cette réception avait été constamment refusée par la ma-
« jeure partie du parlement, où elle avait échauffé et divisé les esprits.
« M. Dudon, le fils, avait été avocat général dans le parlement de
« 1771, péché irrémissible aux yeux de certains officiers. Ayant été
« obligé d'abandonner cette charge en 1775, lors du rétablissement de
« l'ancien parlement, il avait été élu jurat-gentilhomme en 1779, avoit
« été continué en 1781, et venoit de sortir de cette place au mois
« d'août. Pendant cette jurade, il y avoit eu à l'hôtel-de-ville quel-
« ques affaires, où des ennemis l'avoient impliqué, et cela fournissoit
» à d'autres le prétexte de se refuser à sa réception. D'ailleurs encore
« jeune, ayant donné dans des écarts communs à la jeunesse, on
« s'étoit servi de tout pour le rejetter. Il a fallu que l'autorité du roi s'en
« mêlât. Des lettres de jussion n'ayant rien opéré qu'une délibération
« par laquelle il avoit été arrêté de faire des remontrances pour justi-
« fier le refus qu'on en faisoit, M. le maréchal de Mouchy, commen-
« dant de la province, s'est transporté au Palais, et y a fait enregis-

(1) *Lettre de M. Dudon, procureur général du parlement de Bordeaux, à l'Assemblée Nationale*, 8 p. in-8°.

(2) Voir ci-dessus, à l'article du Pr. Pr. Le Berthon.

(3) *Moniteur de l'an II*, 1792-1794.

« trer ses provisions du très exprès commandement du Roi, et l'a fait « recevoir en sa présence. M. de Mouchy étant sorti, la compagnie a « fait des protestations contre cet acte d'autorité. C'est comme de « style et de forme aujourd'hui : mais le sujet n'en est pas moins « reçu..... La passion qui poursuivoit M. Dudon ne s'est point « pour cela rallentie : bien loin de là, elle n'a fait que s'animer encore « davantage. Il a été fait et envoyé au Roy, en mars 1784, des remon- « trances sur cette installation illégale, dans lesquelles M. Dudon a « été inculpé pour ses mœurs de la manière la plus cruelle. On ne « s'est pas contenté de cet envoy; on les a faites secrètement impri- « mer et répandre sous le manteau; et puis, pour mettre le comble à » toute cette fureur, on les a faites insérer dans la *Gazette de Leyde,* « n°s XL, XLI et VLII de 1784, pour déchirer ce magistrat et l'avilir « aux yeux de toute l'Europe (1). »

Rentré à Bordeaux en 1790, M. Dudon devait être bientôt inscrit sur cette *liste sanglante,* où déjà figuraient les noms de tant de membres de l'ancien parlement de Bordeaux. Le 2 frimaire an II (22 novembre 1793), le jugement suivant était rendu contre lui : « La *Commission* « *militaire*, convaincue que le sieur Dudon n'a donné, depuis le com- « mencement de la Révolution, aucune preuve de son amour pour la « liberté; qu'il a toujours fréquenté les hommes contre lesquels l'opi- « nion publique s'élevait avec le plus de force; qu'il a toujours été « membre de ce corps aristocratique (*la cavalerie*), composé en grande « partie de négociants et de nobles; qu'il n'a jamais paru dans la sec- « tion, excepté dans les dernières circonstances et qu'il a été député « par elle vers la commission prétendue populaire; qu'il commandoit « la cavalerie lorsque les représentants du peuple (Ysabeau et Baudot), « étaient retenus prisonniers, et que sous le prétexte de veiller à leur « sûreté, il contribua singulièrement à les éloigner du peuple, qui, à « Bordeaux comme partout ailleurs, aime la République; qu'il alla à la « Société des Récollets prêter le serment de maintenir la constitution « de 1791; considérant qu'un tel homme a fait et pourrait faire beau- « coup de mal à la patrie; que son adresse et ses talents le rendent « infiniment dangereux : *Ordonne qu'il subira la peine de mort* et que « ses biens seront confisqués... (2) » Le jugement fut exécuté quelques jours après sur la place de la Révolution.

(A suivre.) C. DE BUROSSE.

(1) *Chronique Ms. de M. de la Montaigne.*
(2) *Histoire de Bordeaux*, par O'Reilly, t. I., 1re partie, p. 40.

LES PRÊTRES ET LES RELIGIEUSES

DEVANT LA COMMISSION MILITAIRE DE BORDEAUX

(1793-1794)

Suite.

Prêtre longtemps avant la Révolution et pourvu d'une modeste paroisse dans son pays, Belabre s'ennuya d'être curé; il donna sa démission et se retira chez ses parents. Il ne tarda pas à les quitter et se rendit à Paris, où il vécut pendant dix-huit mois du prix des messes qu'il disait dans les hôpitaux. En 1788, une maladie le priva de ces moyens d'existence. Après son rétablissement, il vint à Poitiers, où il résida trois ans environ, disant la messe tantôt dans un chapitre, tantôt dans la chapelle particulière d'une dame noble de cette ville. Le temps de persécution étant arrivé, Belabre s'enfuit de Poitiers et vint se cacher à Bordeaux, où il fut découvert chez Mandron lors de l'arrestation de celui-ci. Auparavant, il avait successivement demeuré rue Porte-Dijeaux, d'abord chez un perruquier, puis à l'hôtel de la Providence, et rue Couturier, chez un citoyen Mathieu Leluc, condamné à mort le 5 décembre, pour avoir donné asile à des ecclésiastiques.

Arrêté comme prêtre réfractaire et interrogé au Comité de surveillance, Belabre comparaît devant la Commission militaire comme *accusé d'aristocratie, s'étant refusé à prêter le serment civique; ne s'étant pas soumis à la loi de la déportation; d'avoir été arrêté avec plusieurs conspirateurs dans la maison du citoyen Mandron, rue Bouhaut, où ils avaient tous ensemble fait construire une trappe propre à les dérober aux poursuites des républicains.*

Interpellé par Lacombe, il déclare s'appeler *Belabre* (Jean), âgé de quarante-cinq ans, prêtre non fonctionnaire public, natif de Gou (?) département de la Dordogne, demeurant à Bordeaux depuis six mois environ.

— Depuis quand as-tu quitté Gou?

— Depuis le mois d'avril 1793.

— Que faisais-tu là?

— J'étais malade chez ma mère.

— Pourquoi l'as-tu quittée?

— Parce qu'on me persécutait pour n'avoir pas prêté le serment civique auquel je n'étais pas tenu.

— Tu y étais tenu comme citoyen!

— On ne me l'a pas demandé à ce titre.

— A quelle époque as-tu dit la messe?

— Je l'ai dite dans des couvents de religieuses à Poitiers, où j'ai resté trois ans environ. Je demeurais tantôt dans une maison, tantôt dans une autre; j'avais cependant loué une chambre. J'ai demeuré à

Bordeaux, rue Porte-Dijeaux, à l'hôtel de la Providence deux mois et demi, rue Couturier, chez Mathieu, et j'ai été arrêté chez Mandron où j'étais instituteur.

— Connaissais-tu les autres citoyens qui étaient avec toi chez Mandron ?

— Non, je ne les connaissais pas.

— Pourquoi y avait-il une trappe à votre cachette ?

— Pour pouvoir se sauver des persécutions, en attendant un décret qui m'eût obligé à prêter le serment, ce que j'aurais fait.

— Ce décret a été publié.

— Je ne le connaissais pas.

— Cette cachette n'était-elle pas plutôt pour attendre la prétendue contre-révolution ?

— Non.

— Qui a fait cette trappe ?

— Un ouvrier que je ne connais pas. On n'a jamais dit la messe dans notre cachette.

— C'est bien; en voilà assez, assieds-toi, le tribunal est fixé.

« La *Commission militaire*, dit Lacombe, convaincue d'après les aveux même de l'accusé, qu'il a refusé de prêter son serment civique, et que par ce refus il s'est déclaré l'ennemi de la Révolution et de la liberté; que depuis deux ans et demi il ne s'est occupé qu'à égarer, en les fanatisant, les esprits faibles et crédules; qu'au mépris de la loi, il a plusieurs fois dit la messe dans des maisons particulières; qu'il a d'ailleurs été pris avec des contre-révolutionnaires, qui, à l'aide d'une trappe, prétendaient se dérober aux yeux clairvoyants des sans-culottes; qu'il doit être rangé dans la classe des aristocrates proscrits par la loi du 27 mars 1793, ordonne, d'après cette même loi et l'article 2 du décret du 18 mars de la même année, qu'il subira la peine de mort; déclare tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale, imprimé et affiché partout où besoin sera. »

— Simard, dit le greffier.

Simard est *accusé de ne s'être pas soumis à la loi de la déportation en sa qualité de prêtre non-conformiste et d'être resté sur le territoire de la République, afin de conspirer plus facilement contre la liberté, en prêchant sa doctrine contre-révolutionnaire dans des maisons particulières.*

Ainsi s'exprime le jugement.

L'accusé déclare s'appeler Simard (Pierre), âgé de vingt-huit ans, environ, prêtre, natif d'Angoulême (Charente) et demeurer à Bordeaux depuis deux mois environ.

— Comment et pourquoi es-tu venu à Bordeaux, lui demande Lacombe ?

— Pour y subsister.

— Que faisais-tu à Angoulême ?

— J'étais vicaire de la paroisse de Saint-Pierre de Châteauneuf, à trois lieues d'Angoulême.

— As-tu prêté le serment ?

— Non, jamais.

— Depuis combien de temps as-tu quitté la paroisse de Saint-Pierre ?

— Depuis un an et demi.

— Qu'as-tu fait depuis ?

— J'ai vécu à Angoulême chez la citoyenne sainte Hermine.

— Qui fréquentais-tu là ?

— Les personnes qui venaient dans la maison, parmi lesquelles je puis citer les citoyennes Castaing et Montalembert.

— Connaissais-tu d'autres prêtres ?

— Je connaissais le citoyen Lemerget, demeurant chez Montalembert.

— Que faisais-tu dans cette maison ?

— J'y ai été instituteur pendant quatorze mois.

— Où as-tu été arrêté ?

— Chez Mathieu, dans une rue dont j'ignore le nom.

— De quoi vivais-tu à Bordeaux ?

— Du peu d'argent que j'avais apporté.

— As-tu été déclaré à la police ?

— Je ne le pense pas. Je suis prêt à faire le serment, et si je ne l'ai pas fait jusqu'à présent, c'est que je ne le pouvais pas.

— Pourquoi te recevait-on dans les maisons où tu allais ?

— C'est parce qu'on prenait intérêt à mon malheureux sort. Si je suis à temps, je ferai le serment.

— Tu peux t'asseoir, nous sommes fixés, dit Lacombe.

Et après avoir délibéré avec ses collègues, il prononce le jugement suivant :

« La *Commision militaire*, convaincue, d'après les aveux mêmes de l'accusé, qu'il a refusé de prêter son serment civique, et que par cela même il a non seulement méconnu, outragé les principes de la liberté, mais qu'il s'est encore rangé dans la classe de ses principaux ennemis; qu'il a prêché, dans différentes maisons particulières, sa doctrine funeste; qu'il a abusé de la faiblesse et de l'ignorance d'un grand nombre de citoyennes pour les entraîner dans l'abîme de la superstition et de l'aristocratie; qu'il s'est caché dans la maison d'un fanatique et d'un aristocrate; que d'après tous ces faits et la mauvaise foi qu'il a manifesté dans ses réponses, il mérite d'être confondu parmi les aristocrates mis hors de la loi par le décret du 27 mars 1793, ordonne, d'après ce décret et l'art 2 de la loi du 18 du même moi, qu'il subira la peine de mort; que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale, tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne, en outre, l'impression et l'affiche du présent jugement partout où besoin sera. »

En sortant de l'audience, Lacam, Belabre et Simard sont conduits à l'échafaud pour y expier les forfaits que leur reprochaient les Aristides du tribunal révolutionnaire !

Si le sang n'était pas répandu, s'il n'empourprait à chaque instant les bras de la guillotine, et s'il n'engrassait le sol encore vivant de l'une de nos places publiques, on serait tenté de se demander quelle est la comédie jouée sous les yeux du peuple, si elle a des côtés réellement sérieux, ou s'il ne s'agit pas d'une bouffonnerie infâme, rêvée par quelques cerveaux en délire.

Hélas ! la réponse est facile.

Quand la charrette qui transporte les condamnés au lieu de leur supplice débouche sur la place Dauphine (aujourd'hui place Gambetta)

un peuple impatient et que l'habitude de voir l'échafaud a rendu sanguinaire, applaudit ironiquement les victimes ; *En voilà un autre! à mort! à mort! vive la Convention! vive la Montagne!....* Tels sont les cris qui retentissent ; mais la funèbre besogne est accomplie, et la foule, *non satiata*, attend une autre victime, d'autres martyrs! elle n'attendra pas longtemps!

— 5 DÉCEMBRE 1793 —

Entrons à l'audience du 5 décembre 1793.

Chatelier est assis au banc des accusés; il avait été arrêté chez Mathieu Leluc, rue Couturier, où il était caché.

Il est *accusé d'aristocratie depuis le commencement de la Révolution ; d'avoir, quoique prêtre non assermenté, et au mépris de la loi, resté sur le territoire de la République, prêché des principes funestes à la liberté, dit la messe dans des maisons particulières jusqu'au moment de son arrestation, et contribué à fanatiser les esprits faibles et ignorants.*

Interpellé par le président, il déclare s'appeler *Chatelier* (Arnaud), âgé de trente-sept ans, prêtre, né et domicilié à Bordeaux, rue Couturier.

— N'avez-vous pas, au mépris de la loi, lui demande Lacombe, dit des messes dans des maisons particulières? Avez-vous prêté le serment?

— Je n'ai pas été fonctionnaire public et je n'ai pas fait le serment. Je ne me suis pas soumis à la loi de déportation, parce que je suis le seul soutien de ma mère vieille et infirme.

— Vous n'étiez pas fonctionnaire public, dites-vous, et vous exerciez cependant des fonctions publiques ; vous deviez obéir à la patrie?

— Je ne dis que la vérité. Je n'ai pas prêché contre la constitution; j'ai calmé les esprits en les exhortant à la patience, et je ne me suis servi de mon ministère que parce qu'on l'a réclamé : je ne me suis jamais proposé. Quant au serment, si je ne l'ai pas fait, c'est que c'était contre mon opinion.

— Vous n'avez pas prêté le serment afin de tromper les bons citoyens peu éclairés et les empêcher de croire à la liberté?

— Je n'ai jamais cherché à semer la discorde, et le serment ne m'a pas été demandé.

— Vous deviez repousser la demande des personnes égarées qui réclamaient vos services de prêtre, si vous aviez été bon citoyen! Vous avez contribué à égarer des femmes?

— On peut être persuadé que je n'ai jamais été de l'avis d'égarer personne ; j'ai toujours prêché la patience.

— Vous entendiez par *patience*, dit Lacombe, en accentuant ce mot, l'espoir de la contre-révolution?

— Je n'ai jamais eu pareille idée; j'ai fait des vœux pour le bonheur de la République. J'aime trop mes frères pour avoir voulu leur malheur. Je promets au tribunal de ne plus dire la messe.

— Avez-vous dit la messe dans plusieurs maisons? Chez qui?

— J'aime mes frères et je ne veux pas le dire.

— Pourquoi?

— Cela répugne à mon cœur; et cependant c'est chez les citoyennes

Daysse et Labrouste; les citoyens Moulinier, Verdier, Pacary et d'autres dont je ne me souviens pas assistaient à ma messe.

— Vous pouvez vous asseoir, le tribunal est fixé.

« La *Commission militaire*, dit Lacombe, convaincue d'après les aveux mêmes de l'accusé, qu'il a refusé de prêter le serment civique; que, par ce refus, il a manifesté sa haine pour la Révolution; qu'il a toujours prêché des principes contraires à la liberté; qu'au mépris de la loi, il a, jusqu'au moment de son arrestation, dit la messe dans des maisons particulières et a abusé de l'ignorance d'un sexe faible pour lui faire haïr la liberté: qu'il ne s'est pas soumis à la loi de la déportation, et que, pour se dérober à la poursuite des bons citoyens, il s'était caché dans la maison d'un homme aristocrate et fanatique, le condamne, d'après la loi du 18 mars 1793, article 2, à la peine de mort, tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale, imprimé et affiché partout où besoin sera. »

L'audience continue.

— Comment vous appelez-vous, demande Lacombe à une pauvre vieille femme assise au banc des accusés?

— Je m'appelle *Thibaut* (Suzanne-Thérèse), dit-elle d'une voix cassée et tremblante, j'ai quatre-vingt-huit ans, je suis née à Bordeaux et j'y demeure, je suis ci-devant religieuse.

— Vous avez entendu la messe?

— Autrefois oui; mais je nie avoir entendu la messe de pas un prêtre insermenté.

— Bien, asseyez-vous, dit le président d'un ton doucereux.

— Et après avoir consulté ses collègues :

« La *Commission militaire*, ajoute-t-il, vu le grand âge de l'accusée et les infirmités dont elle est accablée, ordonne qu'elle sera mise en liberté à l'instant même et conduite chez elle avec tous les égards que des républicains doivent à la vieillesse; ordonne, en outre, l'impression et l'affiche du présent jugement partout où besoin sera. »

Ce jugement est accueilli par des applaudissements et plusieurs sans-culottes se précipitent pour soutenir et reconduire la pauvre vieille religieuse.

Lacombe est souriant et paraît enchanté de l'effet produit par sa décision.

Après l'acquittement de trois jeunes mulâtresses dont le tribunal ordonne l'envoi dans une institution *où l'on parlera le langage de la* liberté, la Commission militaire juge six femmes en un coup de filet. L'une d'elles est religieuse, et c'est d'elle seulement que nous nous occuperons.

Elle est, ainsi que ses compagnes, « *accusée de fanatisme, ayant entendu soit chez elle, soit dans des maisons particulières, la messe des prêtres non conformistes, notamment dite par le nommé Chatelier, qui, en présence du tribunal, est convenu de ces faits devant les accusées.* »

La femme qui nous intéresse répond à Lacombe, qui a pris une sorte d'air paterne et hypocrite en l'interrogeant.

— Je m'appelle *Billeau* (Marie), âgée de quarante et un ans, autrefois religieuse, native de Landiras, demeurant à Bordeaux, rue Neuve, n° 33.

— Vous avez entendu la messe du prêtre Chatelier et d'autres prêtres insermentés ?

— Oui.

— Très bien.

« La *Commission militaire*, dit Lacombe, convaincue, d'après les dépositions des témoins et l'aveu même des accusées, que, jusqu'au moment de leur arrestation, elles ont partagé les sentiments des prêtres perfides en qui elles avaient une entière confiance; qu'elles ont entendu leurs messes, leurs prédications inciviques dans des maisons particulières; que, comme eux, elles attendaient, avec impatience, le retour des abus dont ils se nourrissaient aux dépens de la faiblesse et de l'ignorance;

« Considérant qu'elles pourraient encore nuire à la République, soit par leurs exemples, soit par leurs discours;

« Considérant que c'est aux femmes à user de leur empire pour faire chérir l'égalité, sans laquelle il n'y a pas de bonheur, ordonne que les accusées seront détenues jusqu'à la paix et que le présent jugement sera imprimé et affiché partout où besoin sera. »

— Et vous, dit Lacombe à la dernière accusée, vieille femme de plus de soixante-dix ans, comment vous appelez-vous ?

— *Labrouste* (Marguerite).

— Quel est votre âge ?

— Soixante-seize ans

— D'où êtes-vous et où demeurez-vous ?

— Je suis de Bordeaux et j'y demeure avec ma sœur, âgée de soixante-dix-neuf ans, impotente et qui garde le lit.

— Quel est votre état ?

— J'ai été ci-devant sœur dans un couvent et je n'ai d'autres moyens d'existence que la pension que me fait la nation.

— Vous avez assisté à la messe de Chatelier ?

— C'est vrai, mais j'ai été trompée par ce fourbe qui a surpris ma bonne foi; je proteste que je ne tomberai jamais plus dans une pareille erreur.

— Bien, asseyez-vous.

« La *Commission militaire*, dit le Président, vu le grand âge de l'accusée et la promesse solennelle qu'elle a faite en présence de l'Être-Suprême et du tribunal de n'être plus la dupe de ces charlatans religieux, qui, pour servir leurs intérêts particuliers, profanaient la Divinité en donnant de fausses idées de la vertu ordonne qu'elle sera sur-le-champ remise en liberté. »

On applaudit à l'indulgence du tribunal. — Lacombe a un mauvais sourire : il espère bien se rattrapper.

— 8 DÉCEMBRE 1793 —

Migony est prêtre et ci-devant récollet. Arrêté comme suspect dans son département, la Drôme, il fut soumis à la déportation et transféré à cet effet dans les prisons de Bordeaux. Il était détenu au fort du Hâ, quand son état de maladie exigea sa translation à l'hôpital Saint-André. Il ne tarda pas à s'apercevoir que la surveillance dans cet établissement était fort relâchée et qu'il lui serait possible de recon-

quérir facilement sa liberté. Il se concerta avec un autre prêtre du nom de Duprat, en état de détention et de déportation comme lui, et un soir, vers sept heures, ils disparurent sans que l'attention fût éveillée, furent recueillis par une personne dévouée et quittèrent Bordeaux le lendemain matin sous des déguisements.

Migony, *allant à la grâce de Dieu,* suivant son expression, fut arrêté le 7 décembre par les sans-culottes de Martillac, canton de Labrède, et reconduit dans les prisons de Bordeaux. Là sa position et son identité furent constatées, et l'on reconnut la nécessité d'un prompt jugement pour donner un salutaire exemple à ceux qui seraient tentés de l'imiter.

Aussi comparaît-il, dès le 8 décembre, devant la Commission militaire.

Il déclare s'appeler *Migony* (Jean-Pierre), âgé de quarante-quatre ans, prêtre insermenté, natif de Bolène (?), département de Vaucluse, sans domicile.

— Où as-tu été arrêté, lui demande Lacombe?

— A Valence, le 11 avril 1793; j'ai été conduit à Bordeaux pour être déporté, je me suis échappé de l'hôpital et j'ai été ré-arrêté hier à Martillac.

— A qui appartiennent les sommes trouvées sur toi?

— On me les a données pour aumônes.

— Ce n'est pas ce que tu as déclaré au Comité de surveillance de Martillac?

— Cet argent m'a été donné avant mon arrestation; on a mal rendu ma pensée dans le procès-verbal de Martillac.

— Qui t'a donné cet argent?

— Je ne connais pas les personnes qui me l'ont donné.

— Tu mens!

— Non.

— A quelle époque fus-tu traduit à Bordeaux?

— Au commencement du mois de mai dernier; on me mit au fort du Hâ, puis à l'hôpital d'où je me suis échappé.

— Que faisais-tu à Valence?

— Je demeurais dans ma famille et je ne faisais rien.

— Où logeas-tu après ton évasion de l'hôpital?

— Je ne connais pas Bordeaux; je fus conduit par Duprat dans une maison, mais j'ignore la rue où elle est située.

— Celui qui vous reçut, Duprat et toi, savait-il que vous étiez prêtres?

— Il le savait; en le quittant, je me dirigeai vers la campagne, couchant dans les vignes et mendiant mon pain par les chemins.

— As-tu prêché ta doctrine?

— Non.

— En voilà assez, le tribunal est fixé sur ton compte, dit Lacombe.

Il consulte ses collègues et prononce le jugement suivant :

« La *Commission militaire*, convaincue que l'accusé s'est échappé de l'hôpital Saint-André, où il avait eu l'adresse de se faire transporter sous prétexte de maladie; que son but était d'aller dans les campagnes prêcher les principes destructeurs de la liberté, d'y égarer les esprits faibles et de les porter à abandonner la cause de la patrie pour

embrasser celle des prêtres contre-révolutionnaires; qu'étant soumis à la loi de la déportation, il s'est, par sa faute, rangé dans la classe des prêtres punis par la loi du 18 mars dernier; qu'il a, dans son interrogatoire public et particulier, manifesté une mauvaise foi insigne et refusé de nommer les personnes avec qui il avait eu des liaisons étroites, le condamne, d'après la loi du 27 mars et celle du 18 du même mois de l'année 1793, à la peine de mort, tous ses biens confisqués au profit de la République; ordonne que le présent jugement sera à l'instant exécuté sur la place Nationale, imprimé et affiché partout où besoin sera. »

Migony est remis au bourreau.

— 14 DÉCEMBRE 1793 —

Mourre était curé de la commune de Lacanau (Médoc).

Le 23 octobre 1793, le citoyen Dubet, procureur de cette commune, le dénonça au Comité de surveillance des amis de la constitution comme s'étant réfugié à Bordeaux et y étant caché chez la veuve Teyssac ou Testas, bijoutière, demeurant cours du Chapeau-Rouge. Cette dénonciation fut transmise au Comité révolutionnaire et Mourre ne tarda pas à être écroué.

Marcel, un patriote du temps, qui aimait mieux voir les accusés à l'échafaud que dans les prisons, signala Mourre en ces termes à la Commission militaire :

« Le curé de Lakanau (*sic*), accusé par sa comune d'avoir favorisé l'évasion de Wormeselle, de lavoir logé chez lui et caché, d'avoir maltraité et frappé des membres de la comune qui voulait arrêter ce dit Wormeselle, d'avoir dit que la france serait bientôt aux anglais, de n'avoir point fait le serment du 10 aoust et d'avoir dit que ce serait la dernière fédération, pièces à l'appui de tous ces faits. »

Nous avons respecté l'orthographe du citoyen Marcel.

Lacombe ne restait pas insensible aux notes de Marcel, aussi Mourre comparut-il une première fois, le 6 décembre, devant la Commission militaire. Voici les débats de cette audience :

— Quels sont vos noms?

— Je m'appelle *Mourre* (Pierre-Joseph), âgé de soixante ans, natif de Londres (?) en Provence; je suis curé de Lacanau, où je demeure depuis dix-huit ans.

— Vous avez été partisan de la Commission populaire, et la preuve c'est que vous étiez lié avec Wormeselle et que, vous insurgeant contre la loi, vous l'avez caché chez vous, que vous avez maltraité un volontaire qui voulait l'arrêter et que vous avez favorisé son évasion! Qu'avez-vous à répondre?

— Tout cela est faux. A l'époque, la municipalité de Lacanau m'envoya à Bordeaux: j'allais consulter le citoyen Lanusse sur une affaire, puis je me rendis au département. En sortant, je rencontrai Wormeselle et je renouai connaissance avec lui; il me dit qu'il avait fini ses fonctions et qu'il voulait passer trois jours chez moi à la campagne. Nous partîmes ensemble. L'après-midi de notre arrivée il se fit un attroupement de gens ivres qui voulaient forcer l'entrée de ma maison. La municipalité vint ensuite et demanda son passeport à Worme-

selle: il répondit qu'il n'en avait pas. Alors on l'arrêta; mais il est faux que, dans cette occasion, j'aie maltraité personne. J'ai tout fait pour le bien de la République et pour l'exécution des lois.

— Vous avez eu tort de taxer d'ivrognes tous les bons citoyens qui voulaient arrêter ce conspirateur?

— C'est qu'ils étaient réellement tous ivrognes.

Le greffier, sur l'invitation de Lacombe, donne lecture des dépositions de plusieurs témoins à charge.

— Tout cela est rempli de fausselés, s'écrie Mourre avec beaucoup d'énergie. Au commencement de la Révolution, un de ces témois fut, sur ma dénonciation, renvoyé de la commune comme agent des nobles; il m'en a voulu, et c'est pour cela qu'il a déposé contre moi. Quant à l'officier municipal Jean Béniteau, il ne peut pas avoir fait de son propre mouvement une déposition contre moi, il a été séduit par mes ennemis. Wormeselle arriva chez moi un vendredi, demeura tranquille le samedi, et c'est le dimanche que la scène eut lieu. J'ignorais que Wormeselle fût hors la loi, je ne pouvais donc vouloir le soustraire aux recherches. Je l'aurais dénoncé moi-même si j'avais connu sa situation. Je n'ai pas facilité son évasion. Je n'ai connu le décret du 6 août que le 24 octobre. Le procureur de la commune, qui a vendu sa patrie aux agents d'affaires des nobles, a été un de mes principaux dénonciateurs. J'ai toujours eu l'intention de faire le bien, et je n'ai voulu brûler la cervelle à personne; j'aime trop mes concitoyens pour avoir jamais eu la pensée de me porter à une telle extrémité envers aucun d'eux. Je me suis fait des ennemis, parce que j'ai voulu leur faire vendre leur blé lorsqu'ils voulaient opprimer le peuple. Je veux être confronté avec mes dénonciateurs.....

— Et les assignats, lui demande Lacombe?

— J'ai dit que les assignats à effigie royale n'avaient plus de cours, mais je n'ai pas dit qu'ils étaient sans valeur. Je n'ai jamais dit non plus que nous serions livrés aux Anglais.

— Il ne suffit pas de dire que les faits sont faux, fait observer Lacombe, il faut le prouver; il est vraisemblable que vous ne dites pas la vérité et que vous cherchez à pallier vos crimes?

— Je veux être confronté avec les témoins; je n'ai jamais eu d'idée de contre-révolution et j'ai fait mon serment civique.

— Vous êtes venu à Bordeaux lors de la Commission populaire?

— Oui, je n'y restai qu'un jour, et je ne connus pas le décret du 6 août.

— C'est bien fort!

— C'est vrai pourtant; je n'ai jamais connu ce décret, je ne savais pas que Wormeselle fût hors la loi, je ne savais pas même qu'il était de la Commission populaire. J'aurai toute la paroisse pour moi; faites-la appeler, citoyens juges. Jean Ambaud et deux autres sont des ennemis du bien public. Je n'ai jamais frappé de garde national avec un bâton ferré, c'est avec un petit bâton, et je le frappai parce qu'il me fit du mal en entrant dans ma maison. Je demande instamment au tribunal d'être confronté avec les témoins.

Mourre se défendait vigoureusement, et, pour ainsi dire, pied à pied; peut-être la Commission fut-elle touchée de son courage; toujours est-il qu'il intervint une décision ainsi conçue :

« La *Commission militaire* renvoie la cause pour un plus ample informé, et nomme Morel, l'un des juges, commissaire à cet effet. »

Morel se rendit à Lacanau, procéda à une information, recueillit des renseignements, et, le 14 décembre 1793, Mourre comparaît pour la seconde fois devant la Commission militaire.

(A suivre.)

AURÉLIEN VIVIE,
de l'Académie de Bordeaux.

TABLE DES MATIÈRES

ALLAIN (E.) : A travers les livres, 127, 194, 318, 378, 636, 704.

ANONYMES : La musique sacrée, 190, 441, 511 ; — Les noces d'or de M. Auguste Nicolas, 708.

BERTRAND (L.) : M. Largeteau, prêtre de Saint-Sulpice, Directeur du Grand-Séminaire de Bordeaux, 208.

BERNOVILLE (R.) : Histoire d'une âme, 257.

BUROSSE (C. de) : Notes biographiques sur les premiers présidents au parlement de Bordeaux, 276, 336, 385, 449, 517, 581, 645, 735.

CHARBONNEL (Aug.) : La mère de Lestonnac, 54.

CLAYE (Baron de) : Examen critique de l'ouvrage de M. Taine sur la Révolution, 553, 615.

COMBES : Plain-chant et musique moderne, 314.

DAVID (G.) : Pâques (poésie), 255; — Le Soleil (poésie), 445.

DEYDOU (G.) : Cosas de Espana, 118, 196.

DONIS (P.) : A l'occasion de la mort de Victor Hugo, 367.

DUBÉDAT : Nos pères sous Louis XIV, 432.

DREUX (André) Grand-Séminaire : A l'auteur de Mussonville, 698.

ESTÈVE (C.) : L'art chrétien au Salon de Peinture (1885), 251.

FERRAND (Arnaud) : Voix de l'idéal (poésie), 354.

GAUSSENS : Rapports sur la *Vie de Mgr Faurie*, par M. l'abbé Castaing, 481.

Historicus : Esquisses révolutionnaires : Saint-Just à Strasbourg, 605.

LANTENAY (A. de) : L'abbé Maudoux, confesseur de Louis XV, 164, 299; — L'Oratoire à Bordeaux, 690.

LELIÈVRE (H) : Une nouvelle page au martyrologe de 1793, 403, 496, 624.

LIMONOT : Plain-chant et musique moderne, 313.

MALGANE (G. de) Histoire du parlement de Toulouse, 371.

NAUDET (P. A.) Mussonville, 436.

MICOLAS (Aug.) : Etude historique et critique sur le P. Lacordaire, 197, 261, 321.

PAILHÈS (G.) : Mémoires inédits de Mme de Chateaubriand, 1, 65, 129, 709.

PESNELLE (E.) : Un dogme éclairé par la science, 102, 229. — La Bible, 534.

SEIGNAC-BECK : Musique sacrée, 312.

THIBAUT (Cyp.) : Saint Bertrand de Comminges, 174; — Souvenirs d'Espagne : Salamanque, 562.

VIVIE (Aurélien) : Odyssée d'un prêtre, 381 ; — Les prêtres et les religieuses devant la Commission militaire (1793), 678, 761

EAUX-FORTES

1° Abbaye de la Grande-Sauve (Léo Drouyn).

2° Commanderie de Montarouch (Léo Drouyn).

3° Chapelle de Saint-Simon : texte, p. 448 (Baron de Verneilh).

4° Eglise de Bieujac : texte, p. 448 (Leo Drouyn).

5° Château des Gaufreteau, à Dardenac (Léo Drouyn).

6° Croix du cimetière de Dardenac (Léo Drouyn).